



**HAL**  
open science

# Pouvoir(s), conflits et recompositions sociopolitiques : L'exemple du couloir rhodanien (1750-1820)

Nicolas Soulas

► **To cite this version:**

Nicolas Soulas. Pouvoir(s), conflits et recompositions sociopolitiques : L'exemple du couloir rhodanien (1750-1820). Histoire. Université d'Avignon, 2017. Français. NNT : 2017AVIG1177 . tel-02314620v2

**HAL Id: tel-02314620**

**<https://theses.hal.science/tel-02314620v2>**

Submitted on 29 Nov 2019 (v2), last revised 14 Jan 2020 (v3)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université d'Avignon et des pays de Vaucluse**  
**École doctorale ED- 537 culture et patrimoine**  
**Laboratoire d'histoire HEMOC Centre Norbert Elias**

**Thèse pour obtenir le grade de :**                    **docteur de l'université d'Avignon  
et des pays de Vaucluse**

**discipline :**    **Histoire**

**soutenance prévue le :**                            **11 octobre 2017**

**Nicolas Soulas**

**Pouvoir(s), conflits et recompositions sociopolitiques.  
L'exemple du couloir rhodanien (1750-1820)**

**Volume 1**

**Directeur de thèse :**

**M. Stéphane Durand**                    professeur à l'université d'Avignon  
et des pays de Vaucluse

**Jury**

**M. Michel Biard**                    professeur à l'université de Rouen

**M. Stéphane Durand**                    professeur à l'université d'Avignon  
et des pays de Vaucluse

**M. Elie Pélaquier**                    directeur de recherche CNRS émérite

**Mme Natalie Petiteau**                    professeur à l'université d'Avignon  
et des pays de Vaucluse

**Mme Valérie Sottocasa**                    professeur à l'université Toulouse II

Parce qu'un doctorat ne saurait se réduire à un long cheminement solitaire et parce qu'aux cours de ces recherches nous avons contracté de nombreuses dettes, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'aboutissement de cette thèse.

En premier lieu, il convient de remercier chaudement Stéphane Durand, sans qui ce travail n'aurait jamais vu le jour. Directeur de thèse, sans être directif, il a toujours su être à l'écoute et disponible lors de nos longues errances intellectuelles. Nous lui sommes extrêmement redevables pour ses remarques avisées et pour ses conseils méthodologiques pertinents. Ensuite, nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du jury, Mmes les professeurs Natalie Petiteau et Valérie Sottocasa, MM les professeurs Michel Biard et Elie Pélaquier. Avant d'accepter de lire cette thèse et de la juger, ils en ont alimenté la réflexion par leur ouvrages ou par les conseils prodigués lors des comités de suivi de thèse.

À l'achèvement de ce travail, nous avons une pensée particulière pour Françoise Moreil qui a su, tout au long de nos années de licence, nous transmettre le virus de l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement de la Révolution française. Guidant nos premiers pas dans la recherche en nous dirigeant en master, elle s'est toujours efforcée de garder un œil sur notre parcours, en dépit de son départ à la retraite. Son indéfectible soutien, sa bienveillance et sa grande disponibilité ont été d'une aide inestimable. Notre dette envers elle est immense.

Que tous les personnels des fonds d'archives visités ou des bibliothèques, et plus particulièrement le service du PEB de la bibliothèque universitaire Maurice Agulhon, soient remerciés pour leur compétence et leur grande disponibilité. Sans leur complaisance, il nous aurait été totalement impossible de dépouiller autant de documents ou de consulter autant d'ouvrages. Les pérégrinations archivistiques ont donné lieu à de belles rencontres et à des échanges intellectuels stimulants. Merci notamment à Alain Maureau, Stephen Clay et Olivier Tort pour leurs conseils avisés.

Nous devons remercier ceux qui ont accepté la très lourde et très rébarbative tâche de relire plusieurs chapitres, voire, la thèse dans sa globalité. Qu'Isabelle Maître, Hervé et Thibault Robert ainsi que Françoise Moreil reçoivent toute l'expression de notre gratitude. Merci également à Jacques Mauduy qui a gentiment accepté de réaliser nos cartes, perfectionnées par ses suggestions pertinentes et par son acuité de géographe.

Enfin, nous ne saurions oublier ceux qui, présents depuis le début ou arrivés en cours de route, subissent les désagréments de vivre au quotidien avec un doctorant. Si d'une manière générale l'appui de nos proches a été d'une grande aide, cette thèse n'aurait jamais vu le jour sans le soutien indéfectible de Lucie. À nos côtés depuis le début, elle a été notre lumière dans les moments les plus sombres de nos errances intellectuelles, ponctuées de découragements et de profondes remises en cause, acceptant tous les sacrifices pour que ce travail aboutisse. Pour elle, je n'aurais pas pu renoncer et grâce à elle je n'ai jamais cédé à cette facilité. À Louis et à Arnaud, pour les heures volées. À Paulette, Simone et Pascal-André, partis avant l'achèvement de ce travail. Cette thèse leur est dédiée.

## **Liste des abréviations**

*Annales E.S.C : Annales. Économies. Sociétés. Civilisations.*

*Annales du Midi : Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale.*

Arch. mun : archives municipales.

Arch. dép : archives départementales.

Arch. nat : archives nationales.

# Introduction générale

Orange, Dauphiné, le 4 février 1790 : la municipalité orangeoise fraîchement élue s'adresse aux députés de l'ancienne Principauté d'Orange siégeant à la Constituante :

« Nous avons l'honneur de vous instruire que conformément aux décrets de l'Assemblée nationale concernant les municipalités [...] on a fini d'élire le maire, les officiers municipaux et les notables. Notre installation et prestation de serment se sont faites aussitôt devant la commune assemblée et entre ses mains dans la maison commune où M. M. les anciens officiers municipaux ne se trouvèrent pas lors de cette cérémonie. Quelque satisfaction que nos concitoyens aient paru témoigner de notre nomination, nous ne pouvons cependant vous dissimuler que le fardeau nous étonne au point de n'avoir qu'à peine repris nos sens. En effet, Messieurs, chacun de nous, étranger de tout temps à l'administration, y arrive dans ce moment sans expérience aucune, et sans la moindre connaissance des affaires ; c'est ce qui nous fait redouter de ne pouvoir jamais répondre à la trop grande estime et trop haute confiance que nos concitoyens ont daigné concevoir de nous »<sup>1</sup>.

Les deux phrases que nous avons soulignées dans ce document livrent deux informations majeures. En premier lieu, la première élection municipale de la décennie révolutionnaire semble se traduire à Orange par une rupture politique aussi profonde que précoce. En effet, le personnel municipal d'Ancien Régime a été mis hors-jeu dès le premier semestre de l'année 1790. En parallèle, la source révèle l'existence de tensions sous-jacentes entre l'équipe municipale précédente et la nouvelle car les anciens édiles ont boycotté la cérémonie d'intronisation des premiers administrateurs municipaux élus durant la Révolution française. L'exemple orangeois, qui nous est particulièrement familier pour l'avoir abordé au cours de notre master 2, n'est pas sans poser certaines questions<sup>2</sup>. La rupture orangeoise est-elle atypique ou s'inscrit-elle dans un cadre régional et national plus ample ? Autrement dit, la Révolution française constitue-t-elle véritablement une rupture fondamentale avec la période précédente et, le cas échéant, dans quelle mesure ? Comment s'articule localement le passage entre un régime subitement appelé à devenir ancien et le nouvel ordre révolutionnaire ? Comment s'adaptent les populations à ces bouleversements politiques et institutionnels ?

Les réponses à ces questions, simples en apparence, ne peuvent s'obtenir qu'en élargissant notre réflexion à un cadre géographique et chronologique plus large. C'est avec l'accord de Stéphane Durand, ayant eu la gentillesse et la patience de nous diriger pendant ces années, que nous avons jeté notre dévolu sur le sillon rhodanien, un espace géographique encore mal connu des historiens. En effet, des recherches complémentaires ont rapidement révélé l'existence de lacunes historiographiques importantes que ce travail souhaiterait

---

<sup>1</sup> Archives municipales d'Orange, désormais arch. mun, D 782, lettre de la municipalité aux députés orangeois siégeant à la Constituante, 4 février 1790. Nous avons retranscrit tel quel le style et l'orthographe de la lettre.

<sup>2</sup> SOULAS (Nicolas), *D'une municipalité royaliste à une municipalité républicaine: la mairie d'Orange en Révolution (1788-1794)*, mémoire de master 2 sous la direction de Françoise Moreil, université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 2009-2010. Nous témoignons à nouveau toute notre gratitude à Françoise Moreil, non seulement pour tous les conseils judicieux qu'elle a pu nous prodiguer au cours de cette année de master 2 mais également par la suite.

combler. Au-delà de rares monographies dépassées ou de quelques études plus récentes, impulsées par le bicentenaire de la Révolution, il n'existe, à notre connaissance, aucune synthèse historique couvrant l'intégralité du couloir rhodanien au cours de la Révolution française. Néanmoins, il convenait en premier lieu, d'éclaircir quelques zones d'ombre concernant les bornes géographiques et chronologiques pour l'élaboration de notre sujet de recherche.

### **Les bornes chronologiques et géographiques du sujet**

Au départ, nous projetions de nous focaliser uniquement sur la décennie révolutionnaire. Cependant, envisager le processus révolutionnaire à l'aune des seules années 1789-1799 s'est rapidement révélé être une démarche réductrice et peu pertinente, surtout dans le cadre d'une recherche menée au ras du sol. En effet, pour une meilleure appréciation du phénomène révolutionnaire, il convient de le replacer dans la longue durée, seule capable de faire émerger les ruptures ou les continuités<sup>3</sup>. En cela, nous nous plaçons dans le sillage d'une historiographie renouvelée du fait révolutionnaire visant à abolir la césure académique entre une période dite moderne et une autre qualifiée de contemporaine<sup>4</sup>. Par conséquent, il convient d'élargir les bornes chronologiques afin de ne pas enfermer le sujet dans un découpage chronologique trop rigide ou trop étroit<sup>5</sup>. Nous avons donc opté pour une période large, soixante-dix ans, de 1750 à 1820, ayant l'avantage de replacer la Révolution dans un processus plus ample transcendant la césure chronologique classique, comme Jacques Godechot<sup>6</sup> et François Furet<sup>7</sup> invitaient jadis les chercheurs à le faire. Ce découpage chronologique arbitraire nécessite une explication. La décennie 1750 a été prise pour point de départ parce qu'elle correspond au rétablissement de la pratique élective dans la désignation des administrateurs municipaux rhodaniens. Par ailleurs, ce n'est qu'à l'aune des dernières années d'un régime appelé à devenir ancien que l'on peut mesurer efficacement les mutations ou les continuités opérées au niveau local par le processus révolutionnaire, plus particulièrement en ce qui concerne le personnel politique et les pratiques politiques des

---

<sup>3</sup> Serge Bianchi appelait récemment les historiens à étudier plus en profondeur les recompositions politiques locales « en les inscrivant dans l'histoire plus longue des transitions politiques » : BIANCHI (Serge), « Continuité et recomposition des personnels administratifs en temps de Révolution (1789-1799) dans BERGÈRE (Marc), LE BIHAN (Jean), dir., *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Genève, Georg, 2009, p. 70.

<sup>4</sup> Citons sans prétention d'exhaustivité : DURAND (Stéphane), *Pouvoir municipal et société locale dans les petites villes de l'Hérault aux XVIIIe et XIXe siècles : le cas de Mèze de 1675 à 1815*, thèse de doctorat sous la direction de François-Xavier Emmanuelli, Université de Montpellier III, dactyl., 2000 ; KERMOAL (Christian), *Les notables du Trégor. Éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 488 p ; TURC (Sylvain), *Les Élités grenobloises, des Lumières à la Monarchie de Juillet. Noblesses, notabilités et bourgeoisies. 1760-1848*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, 571 p ; BARON (Bruno), *Élités, pouvoirs et vie municipale à Brest, 1750-1820*, thèse de doctorat sous la direction de Philippe Jarnoux, Université de Bretagne occidentale, 2012 ; DESCHANEL (Boris), *Négoces, espaces et politique. Les recompositions socio-économiques du commerce dauphinois dans la Révolution (années 1770-années 1820)*, thèse de doctorat sous la direction de Dominique Margairaz, Université Paris-I, 2014, thèse inédite.

<sup>5</sup> Sur ce point, voir notamment : LE GOFF (Jacques), *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Éditions du Seuil, 2014, 208 p.

<sup>6</sup> GODECHOT (Jacques), « Les municipalités du Midi avant et après la Révolution », *Annales du Midi*, vol. 84, n° 109, octobre-décembre 1972, p. 367.

<sup>7</sup> FURET (François), *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 38.

acteurs. Il fallait d'abord chercher à comprendre comment s'organisait la vie politique locale et quels étaient ses acteurs pour ensuite préciser les ruptures susceptibles d'apparaître avec la Révolution française. Ce doctorat accorde donc une place importante au XVIII<sup>e</sup> siècle finissant. De plus, nous pensions initialement clôturer nos recherches au 18 brumaire an VIII, comme nombre d'ouvrages sur la Révolution ont eu, sinon ont encore parfois, coutume de le faire. Néanmoins, l'éventuelle spécificité de la période révolutionnaire ne peut véritablement s'appréhender qu'avec des investigations menées plus en aval dans le XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les années 1820 se sont vite imposées comme date butoir. L'intégration de la période consulaire et impériale ainsi que celles de la Restauration et des Cent-Jours offrent une meilleure compréhension des recompositions sociopolitiques postrévolutionnaires et de la question de l'héritage politique légué par la Révolution française.

La délimitation des limites géographique, quant à elle, a nécessité davantage de réflexion. La première difficulté fut de définir clairement les limites du sillon rhodanien. Nous avons débuté par un recensement méticuleux de tous les troubles ou événements notables relayés par les délibérations des directoires de six départements : Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse, Drôme, Ardèche, et Isère, soit 154 registres de délibérations des directoires et des conseils d'administration départementaux. Un constat s'est rapidement imposé au terme de cette première approche : le couloir rhodanien méridional semblait beaucoup plus agité que le nord de la vallée du Rhône.

Dans un second temps, nous avons dépouillé les délibérations des directoires de quatorze districts : Arles, Tarascon pour les Bouches-du-Rhône ; Beaucaire et Pont-Saint-Esprit pour le Gard ; Avignon et Orange pour le Vaucluse, Coiron, Mézenc et l'éphémère district d'Annonay<sup>8</sup> pour l'Ardèche ; Montélimar, Crest, Valence, Roman pour la Drôme et Vienne pour l'Isère, soit un total de 81 registres de délibérations de districts<sup>9</sup>. Ce changement de focale a permis de croiser les sources et palier d'éventuelles lacunes dans les directoires de départements. Ce travail préliminaire a rendu possible une meilleure délimitation des bornes géographiques de notre zone d'étude. En effet, il s'est avéré que plusieurs communes, susceptibles de nous intéresser, se trouvaient à plusieurs dizaines de kilomètres du fleuve. Nous pressentîmes l'intérêt de certains lieux comme Nyons, Romans ou même encore Barjac, à la limite des Cévennes ! Cependant, l'intégration d'espaces aussi éloignés ne justifiait plus l'étude *stricto sensu* rhodanienne que nous souhaitions mener. Aussi, en considérant le sillon rhodanien selon une optique purement géomorphologique, c'est à dire comme une dépression géographique allant de Lyon à la mer Méditerranée, nous avons pris le parti d'exclure les reliefs du plateau ardéchois, où nous avons pourtant repéré les cas atypiques des Vans, de Joyeuse et de Privas, ainsi que les collines drômoises englobant des communes comme Crest ou Chabeuil. Enfin, nous avons laissé sciemment de côté Lyon, déjà largement couverte par les historiens de l'époque moderne<sup>10</sup> ou révolutionnaire<sup>11</sup>. Par conséquent, Givors, dans les

---

<sup>8</sup> Le district d'Annonay est fondu dans celui du Mézenc au cours de l'année 1790.

<sup>9</sup> Cela représentait déjà un total de 235 registres de délibérations consultés.

<sup>10</sup> GARDEN (Maurice), *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Belles lettres, 1970, 773 p ; BAYARD (Françoise), *Vivre à Lyon sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1997, 354 p.

<sup>11</sup> Les références bibliographiques sont nombreuses mais on citera en particulier : BENOÎT (Bruno), SAUSSAC (Roland), *Guide historique de la Révolution à Lyon*, Lyon, Éditions de Trévoux, Lyon, 1988, 191 p.

faubourgs de Lyon, constitue le point le plus septentrional de notre zone de recherche et Arles, le plus méridional. Du nord au sud, notre zone d'étude couvre un espace d'environ 260 kilomètres.

Face à une telle étendue, ne pouvant être abordée exhaustivement dans le cadre forcément restreint d'une thèse de doctorat, nous avons pris le parti de procéder par échantillonnage. En premier lieu, le dépouillement des registres de délibérations des départements et des districts a fait apparaître plusieurs points chauds du couloir rhodanien méridional et certains espaces plus sporadiquement troublés dans la vallée du Rhône septentrionale. Parmi ces localités, nous avons initialement prévu d'en retenir trente-et-une, constituant un échantillon de villes-tests que nous souhaitons étudier en profondeur. Toutefois, l'inégale qualité des sources (peu de fonds d'archives municipales antérieurs à 1788 conservés pour les communautés du Lyonnais, impossibilité de définir clairement les professions des administrateurs municipaux d'Arles ou d'Avignon) nous a conduit à réduire légèrement le nombre de villes-tests, passant à vingt-sept. Par conséquent, ont été sélectionnées : Vienne en Isère ; Tain<sup>12</sup>, Valence, Étoile, Montélimar, Donzère, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux dans la Drôme ; Beauchastel, Bourg-Saint-Andéol et Saint-Marcel-d'Ardèche en Ardèche ; Lapalud, Bollène, Mondragon, Mornas, Piolenc, Orange, Caderousse, Courthézon et Sorgues dans le Vaucluse ; Pont-Saint-Esprit, Bagnols<sup>13</sup>, Roquemaure, Villeneuve-lez-Avignon, Saint-Laurent-des-arbres, Beaucaire dans le Gard et Tarascon dans les Bouches-du-Rhône. Chaque ville-test a nécessité un dépouillement systématique des archives communales, et plus particulièrement des registres de délibérations municipales.

---

<sup>12</sup> Il s'agit de la commune actuelle de Tain-l'Hermitage.

<sup>13</sup> Aujourd'hui Bagnols-sur-Cèze.





Carte n° 1 : Géographie du couloir rhodanien et localisation des villes-tests de l'étude. Conception Nicolas Soulas, Réalisation Jacques Mauduy.

Comme le lecteur peut le constater, les communes situées entre Arles et Montélimar sont plus représentées dans l'échantillon tandis que le nord du sillon rhodanien paraît plus délaissé. Nous devons clarifier les raisons de ce clivage géographique. Tout d'abord, nous avons dû faire face à une pénurie de sources dans l'Ardèche rhodanienne. Nous avons été frappés par la disparition de la quasi-totalité des archives communales de nombres de localités situées sur la rive droite. En effet, de nombreuses localités comme Viviers ou Rochemaure ont souffert des bombardements américains en 1944. Pour couper la retraite allemande, les alliés ont pilonné les ponts de la vallée du Rhône, provoquant ainsi des destructions massives et de gigantesques incendies qui ont consumé de nombreux documents historiques. Nous avons cependant la chance que la rive gauche n'ait pas été aussi sévèrement touchée. De fait, nous nous sommes repliés sur les quelques dépôts d'archives préservés, ce qui explique les vides entre Bourg-Saint-Andéol et Beauchastel d'une part et Beauchastel et Condrieu d'autre part.

Ensuite, il s'est très vite avéré, lors du dépouillement, que la zone allant de Montélimar à Arles était plus intéressante tant les crises politiques y sont nombreuses et variées. Le nord de la vallée du Rhône, nettement moins agité et surtout politiquement plus uniforme durant la Révolution française, n'a pas nécessité la constitution d'un échantillon aussi étoffé que pour le Midi rhodanien. En ce qui concerne la vallée du Rhône méridionale, zone de forte conflictualité politique, il nous a semblé plus judicieux de nous focaliser sur des communes proches géographiquement, parfois situées dans le même canton, afin d'observer au plus près la constitution des frontières politiques au cours de la décennie révolutionnaire.

### **Les enjeux du sujet**

L'objectif principal de notre travail est d'observer à différentes échelles géographiques les bouleversements sociopolitiques rhodaniens à l'aune de la Révolution française et leurs ramifications au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de comprendre comment l'élargissement de la sphère politique et la nationalisation de la vie politique locale changent considérablement les règles des jeux politiques au village ou dans la petite ville en intégrant de nouveaux protagonistes<sup>14</sup> tout en relançant les conflits politiques anciens qui trouvent une nouvelle caisse de résonance à partir de 1789, ou en créant de nouveaux. L'intérêt majeur du sujet réside dans la démarche adoptée, mêlant à la fois micro-histoire<sup>15</sup>, prosopographie et jeux d'échelles<sup>16</sup>.

En premier lieu, ce doctorat ambitionne d'appréhender les continuités ou les ruptures opérées par la Révolution française à travers la question du renouvellement du personnel politique local. Pour ce faire, un recensement systématique des quelques 4500 administrateurs municipaux siégeant entre 1750 et 1820 dans nos vingt-sept villes-tests a été effectué. Une fiche biographique a été réalisée pour chaque édile. Celle-ci renseigne l'âge, la profession, le parcours administratif, et pour certains, le niveau de richesse, les alliances matrimoniales et la

---

<sup>14</sup> Au sens où Haim Burstin l'entend, c'est-à-dire « protagonistes occasionnels » ou « cadres politiques institutionnels » : BURSTIN (Haim), *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 151-217.

<sup>15</sup> REVEL (Jacques), « Micro-analyse et construction du social », dans *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience. Textes rassemblés par Jacques Revel*, Paris, Gallimard/ Le Seuil, 1996, p. 15-36 p.

<sup>16</sup> LEPETIT (Bernard), « De l'échelle en histoire », dans *Jeux d'échelles... op. cit.*, p. 71-94

reconstitution des familles. Cette base de données a été enrichie pour la décennie révolutionnaire par l'ajout du personnel des justices de paix (essentiellement les juges de paix) et des comités de surveillance. Cette approche prosopographique<sup>17</sup> a débouché sur la constitution d'un échantillon d'environ 5 000 édiles et détenteurs de fonctions locales. Les données collectées seront par la suite confrontées aux travaux récents couvrant d'autres aires géographiques pour une mise en perspective régionale et nationale. Cette démarche a le double avantage de permettre un suivi plus méticuleux des acteurs et d'avoir suffisamment de recul pour apprécier les ruptures politiques entre l'Ancien Régime et la Révolution française d'une part, et les recompositions postrévolutionnaires d'autre part, grâce à un corpus suffisamment important. Elle s'inscrit par ailleurs au sein d'une historiographie renouvelée faisant de l'histoire sociale de la décennie révolutionnaire<sup>18</sup> et de l'histoire sociale du politique son cheval de bataille<sup>19</sup> en accordant une place non négligeable à l'approche prosopographique<sup>20</sup>. Dès le début de la constitution de l'échantillon, plusieurs questions se sont posées, auxquelles ce travail tentera d'apporter quelques éléments de réponse. La Révolution française se traduit-elle par une rupture importante dans la composition sociopolitique des municipalités rhodaniennes et dans le recrutement du personnel politique local ? Comment expliquer l'inégale recomposition sociopolitique des administrations municipales rhodaniennes durant la décennie révolutionnaire, et au-delà ? Les différences sont-elles plus marquées dans les villes que dans les villages ? Ces ruptures sont-elles concomitantes ? Dans le cas contraire, comment interpréter ce décalage chronologique ?

En parallèle, à travers la question du renouvellement sociopolitique local, ce travail invite également à réfléchir à la constitution des frontières politiques dans le couloir rhodanien au cours de la Révolution française et à la sédimentation des expériences politiques par-delà la décennie révolutionnaire. Faire de la géographie politique, en l'absence de partis politiques officiels, nécessite que nous justifions et explicitions la démarche que nous avons adoptée tout au long de cette étude. C'est à l'aune des élections, et plus particulièrement des élections municipales, que nous entendons conduire ce travail. En cela, nous nous inscrivons dans la continuité de travaux historiques consacrant une part importante aux élections de la décennie révolutionnaire dans un contexte plus large de renouvellement historiographique de

---

<sup>17</sup> Les approches biographiques et prosopographiques connaissent un renouveau en histoire depuis une trentaine d'années : *Prosopographie des élites françaises (XVI<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècles) : guide de recherche*, Paris, CNRS-IHMC, 1980, 178 p ; AUTRAND (Françoise), dir., *Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde organisée par le C.N.R.S et l'ENS de jeunes filles, Paris, 22-23 octobre 1984*, Paris, École normale supérieure de jeunes filles, 1986, 358 p ; GENET (Jean-Philippe), LOTTES (Günther), dir., *L'état moderne et les élites (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 488 p ; PETITEAU (Natalie), « Prosopographie et noblesse impériale : de l'histoire d'une élite à l'histoire sociale », *Histoire, économie et société*, 17<sup>e</sup> année, n° 2, 1998, p. 277-285 ; ROLLET (Laurent), NABONNAND (Philippe), dir., *Les uns et les autres. Biographie et prosopographie en histoire des sciences*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2012, 636 p.

<sup>18</sup> Pour une mise au point sur les renouvellements historiographiques de l'histoire sociale révolutionnaire : JESSENNE (Jean-Pierre), « L'histoire sociale de la Révolution française : entre doute et renouvellement » dans MARTIN (Jean-Clément), dir., *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 23-39.

<sup>19</sup> NOIRIEL (Gérard), « Une histoire sociale du politique est-elle possible ? », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 1989, n° 24, vol. 1, p. 81-96.

<sup>20</sup> BOUGEARD (Christophe), PRIGENT (François), dir., *La Bretagne en portrait(s) de groupe. Les enjeux de la méthode prosopographique (Bretagne, XVIII<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 339 p.

l'histoire politique<sup>21</sup>. Dans cette étude, une attention toute particulière a été accordée aux affiliations politiques, bien qu'il faille être extrêmement prudent quant à la manipulation d'étiquettes politiques souvent peu perspicaces et parfois fluctuantes<sup>22</sup>. Classer politiquement des édiles en l'absence de partis politiques officiels relève dans la plupart des cas de l'épreuve de force<sup>23</sup>. Néanmoins, certaines options politiques permettent de dégager quelques trajectoires individuelles ou collectives : émigration, arrestation en l'an II ou en l'an III, adhésion au « fédéralisme », appartenance ou refus d'adhérer à un club politique, prise de position face à différents événements ou différentes mesures adoptées à Paris (Constitution civile du clergé, etc.). Ces indices permettent une meilleure compréhension des orientations politiques des édiles tout en saisissant, à un moment donné, le profil politique des municipalités rhodaniennes. Toutefois, en l'absence d'une correspondance personnelle ou de journaux intimes et face à une très inégale conservation des autres sources, sonder avec précision le for intérieur des contemporains s'avère illusoire. Ces catégorisations politiques, bien qu'artificielles, ne prennent tout leur sens qu'au sein d'une mise en perspective multiscalaire. Le changement de focale offre une lecture différente du processus de construction ou de déconstruction des frontières politiques<sup>24</sup>. En effet, seule une approche à différentes échelles (au niveau local, au niveau du canton, du département, du couloir rhodanien ou de la France entière) permet d'appréhender la question de la constitution des frontières politiques de la décennie révolutionnaire. Ainsi, le jeu d'échelles trouve tout son sens dans ce travail qui tentera de répondre à une série de questions : Comment la Révolution française fait-elle apparaître des frontières politiques ? Quelle part concéder à l'héritage (frontières institutionnelles d'Ancien Régime) et aux différents bouleversements étatiques à partir de 1789 ? Ces frontières sont-elles durables ?

Enfin, en menant nos investigations au ras du sol, au plus proche des acteurs politiques, notre enquête ambitionne également d'appréhender, à l'aune des mutations de la conflictualité politique locale, les mécanismes qui conduisent les populations rhodaniennes à adapter des pratiques politiques d'Ancien Régime, avec ses codes et ses gestes, aux nouveaux contextes institutionnels se succédant à partir de 1789. En d'autre terme, il s'agit de montrer comment la nationalisation de la vie politique locale au cours de la Révolution française, se traduisant par une inflation de la conflictualité politique, contribue à relancer des conflits de type ancien- reflétant ainsi la capacité d'adaptation des acteurs politiques qui s'approprient le nouveau paysage politique local -, ou a en forger de nouveaux. Sont entendus comme conflits politiques tous types d'affrontements mettant aux prises différents groupes sociaux pour la

---

<sup>21</sup> Pour ne pas surcharger le texte en références bibliographiques, nous invitons le lecteur à se reporter à la bibliographie en fin d'ouvrage.

<sup>22</sup> Sur l'utilisation problématique du terme de « parti », nous renvoyons à : PEYRARD (Christine), « Partis, factions, lignées et pouvoir local » dans *Rives nord-méditerranéennes*, n° 1, 1998, p. 19-23 ; PEYRARD (Christine), dir., *Minorités politiques en Révolution*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2007, 208 p.

<sup>23</sup> HUARD (Raymond), *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1996, 383 p. Voir notamment le premier chapitre, consacré à la Révolution française et à l'Empire.

<sup>24</sup> Michel Vovelle l'a parfaitement démontré dans son étude de cas consacrée à Saint-Jean-de-Maruéjols : VOVELLE (Michel), *La Révolution au village. Une communauté gardoise de 1750 à 1815 : Saint-Jean-de-Maruéjols*, Paris, Les Éditions de Paris, 2013, 197 p.

conquête du pouvoir ou posant « la question de l'organisation de la vie en commun »<sup>25</sup>. En somme, aborder la conflictualité politique par le bas revient à évoquer les rapports que les individus entretiennent avec le champ du politique en mettant en lumière les stratégies et les pratiques politiques mises en œuvre par les différents acteurs locaux. Ce travail accordera donc une place importante à la question de la politisation des populations.

Depuis une trentaine d'années, les sciences sociales - et plus particulièrement l'histoire, la sociologie, la sociologie historique et les sciences politiques - ne cessent d'accorder une place prépondérante au processus de politisation des individus<sup>26</sup>. Ce dernier comprend deux acceptions : « l'une, restrictive, qui s'attache aux rapports que les individus entretiennent avec la sphère institutionnelle spécialisée ; l'autre, extensive, qui dépasse cette définition conventionnelle de la politique pour considérer comme politisés des intérêts, des attitudes et des pratiques sans lien avec cet espace institutionnel »<sup>27</sup>. Depuis les années 1970, la question de la politisation, et notamment celle de la politisation des paysans, est au cœur d'un intense débat historiographique<sup>28</sup>. En 1976, dans une thèse devenue classique, Eugene Weber estime que les paysans français n'ont été véritablement sensibilisés à la politique moderne, c'est-à-dire à la politique nationale, que sous la III<sup>e</sup> République<sup>29</sup>. Si Weber considère que « certaines attitudes politiques fondamentales ont été introduites [...] par la Révolution, la Terreur, 1848 et le coup d'État de 1851 », la vie politique locale ne se nationaliserait pas avant la décennie 1870<sup>30</sup>. La thèse wébérienne a été critiquée notamment par Maurice Agulhon et par Peter McPhee<sup>31</sup>, reprochant à Eugen Weber d'avoir sous-estimé l'impact de la Seconde République dans le processus de politisation des populations. En effet, dans *La République au village*, Maurice Agulhon avance la thèse désormais célèbre d'une « descente de la politique vers les masses » qui se serait opérée après 1830 et qui expliquerait en partie l'intensité de la vie politique varoise à partir de 1848 et la vigueur de l'insurrection de 1851<sup>32</sup>. En investissant les rituels de la communauté villageoise (folklore, vie associative, etc.), la politique ne se cantonne plus simplement aux élections ou aux clubs mais imprègne totalement le tissu de la vie quotidienne et élargit son champ d'action. Enfin, pour d'autres

---

<sup>25</sup> CANIVEZ (Patrice), « Qu'est-ce qu'un conflit politique ? », *Revue de métaphysique et de morale*, 2008/2, n° 58, p. 166.

<sup>26</sup> Sur le thème de la politisation, on consultera notamment : DÉLOYE (Yves), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997, 123 p ; LAGROYE (Jacques), dir., *La politisation*, Paris, Belin, 2003, 564 p.

<sup>27</sup> AÏT-AOUDIA (Myriam), BENNANI-CHRAÏBI (Mounia), CONTAMIN (Jean-Gabriel), « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, n° 50, 2011/1, p. 11.

<sup>28</sup> PÉCOUT (Gilles), « La politisation des paysans au XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, n° 2, 1994, p. 91-125. On trouvera une mise au point plus récente dans FUREIX (Emmanuel), JARRIGE (François), *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, La Découverte, 2015, p. 231-280.

<sup>29</sup> WEBER (Eugen), *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Fayard, 1983[1976], p. 351-402.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 352.

<sup>31</sup> MCPHEE (Peter), *Les semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales, 1846-1852 : classes sociales, culture et politique*, Perpignan, Publications de l'Olivier, 1996, 509 p.

<sup>32</sup> AGULHON (Maurice), *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970, p. 259-284.

historiens comme Michel Vovelle<sup>33</sup>, Melvin Edelstein<sup>34</sup> Charles Tilly<sup>35</sup> ou Malcolm Crook<sup>36</sup>, s'inspirant des travaux pionniers de Georges Lefebvre<sup>37</sup> - le premier historien à mentionner une révolution paysanne autonome -, la question de la politisation doit être replacée au cœur d'une histoire plus longue trouvant ses origines avec la Révolution française<sup>38</sup>. Les populations locales découvrirait véritablement la politique au cours de la décennie révolutionnaire. Dans cette optique, 1848 et la III<sup>e</sup> République parachèveraient l'œuvre commencée en 1789.

La plupart des travaux dédiés à la politisation des Français ne consacrent qu'une place infime à la vie politique antérieure à 1789, quand ils ne l'évident pas totalement<sup>39</sup>. Or, une bonne partie des Français ne découvre pas la politique à partir de 1788-1789. Jusqu'à récemment, de nombreux chercheurs ont minimisé le rôle politique des Français d'Ancien Régime, et plus particulièrement des catégories les plus humbles. Au début des années 1980, Roger Dupuy est l'un des premiers historiens à s'interroger sur le rapport que les paysans entretiennent avec la politique. Il a par ailleurs le mérite d'inscrire son objet d'étude dans une longue durée, abolissant la césure académique représentée par 1789<sup>40</sup>. D'autres investigations sont menées parallèlement par Raymond Huard, se questionnant sur l'existence d'une « politique populaire »<sup>41</sup> ou par Yves-Marie Bercé, cherchant à percer « les origines d'une politique paysanne » à l'époque moderne lors d'un colloque consacré au monde rural en 1988<sup>42</sup>. Depuis les travaux pionniers de Keith Michael Baker<sup>43</sup> ou d'Arlette Farge<sup>44</sup>, les historiens modernistes ont cessé de considérer que seules les élites étaient capables de manifester une opinion politique. Différentes recherches ont effectivement démontré que les catégories sociales plus populaires étaient également en mesure d'exprimer des revendications

---

<sup>33</sup> VOVELLE (Michel), *La découverte de la politique. Géopolitique de la Révolution française*, Paris, La Découverte, 1993, 368 p.

<sup>34</sup> EDELSTEIN (Melvin. Allen), « La place de la Révolution française dans la politisation des paysans », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 280, avril-juin 1990, p. 135-149.

<sup>35</sup> TILLY (Charles), *La Vendée: Révolution et Contre-révolution*, Paris, Fayard, 1970, 393 p.

<sup>36</sup> CROOK (Malcolm), *Elections in the French Revolution. An apprenticeship in Democracy, 1789-1799*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 236 p.

<sup>37</sup> LEFEBVRE (Georges), *Études sur la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 443 p.

<sup>38</sup> *La politisation des campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du colloque international organisé par l'École française de Rome en collaboration avec l'École normale supérieure (Paris), l'Universitat de Girona et l'Università degli studi della Tuscia-Viterbo, Rome, 20-22 février 1997*, Paris, École française de Rome, 2000, 376 p.

<sup>39</sup> LE GALL (Laurent), « Des processus de politisation dans les campagnes françaises (1830-1914) : esquisse pour un état des lieux » dans CARON (Jean-Claude), CHAUVAUD (Frédéric), dir., *Les campagnes dans les sociétés européennes. France, Allemagne, Espagne, Italie (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 103-139 ; VIGREUX (Jean), « Les campagnes françaises et la politique (1830-1914) », *Parlement[s], revue d'histoire politique*, 2006/1, n° 5, p. 54-72.

<sup>40</sup> DUPUY (Roger), *Les paysans et la politique (1750-1850)*, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 89, 1982.

<sup>41</sup> HUARD (Raymond), « Existe-t-il une politique populaire ? » dans NICOLAS (Jean), dir., *Mouvements populaires et conscience sociale XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1985, p. 57-68.

<sup>42</sup> BERCÉ (Yves-Marie), « Les origines d'une politique paysanne, XVI-XIX<sup>e</sup> siècles » dans *Le paysan. Actes du 2<sup>e</sup> colloque d'Aurillac 2-3-4 juin 1988*, Paris, Éditions Christian, 1989, p. 253-267.

<sup>43</sup> BAKER (Keith Michael), « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, vol. 42, n° 1, 1987, p. 41-71.

<sup>44</sup> FARGE (Arlette), *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nanterre, Éditions du Seuil, 1992,

politiques ou de commenter la politique royale<sup>45</sup>. Dès lors, les historiens modernistes considèrent à présent qu'il existait avant la Révolution française des pratiques politiques spécifiques intégrant des gestes et des codes que les contemporains maîtrisaient parfaitement<sup>46</sup>. Ce nouvel éclairage sur les comportements politiques antérieurs à 1789 a progressivement conduit certains spécialistes de la Révolution française comme Jean-Pierre Jessenne<sup>47</sup>, Michel Vovelle<sup>48</sup>, Serge Bianchi<sup>49</sup> ou Jean-Clément Martin<sup>50</sup> à intégrer dans leur questionnement la période précédente afin de faire émerger les ruptures ou les continuités opérées par le processus révolutionnaire. À l'aube du III<sup>e</sup> millénaire, Jean-Clément Martin invitait les historiens à ne pas « opposer la vie politique d'avant et d'après la Révolution française » mais « de repérer plutôt les permanences et les enchaînements qui unissent les pratiques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles français »<sup>51</sup>. Cette rapide mise au point historiographique nous semblait nécessaire pour mieux préciser l'originalité de notre approche qui s'inscrit en droite ligne dans le sillage des renouvellements historiographiques de l'histoire politique de la décennie révolutionnaire et de la période moderne.

Avant d'explicitier davantage la démarche que nous avons conduite dans ce travail, nous croyons devoir justifier nos choix quant aux concepts utilisés pour définir les processus qui amènent un individu à s'intéresser à la politique, à penser et à agir selon des critères politiques. En effet, nous avons été confrontés à des difficultés d'ordre sémantique dès les prémices de nos recherches. Comment qualifier les manifestations de la vie politique locale au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Comment caractériser les bouleversements politiques apparus sous la Révolution française ? Aussi, le terme de « politisation », utilisé par de nombreux historiens contemporanéistes, est-il réellement pertinent pour dépeindre le glissement politique opéré sous la Révolution ? Si on considère avec Melvin Edelstein la politique comme « la possibilité donnée aux gens de participer ou d'influer les décisions qui s'inscrivent dans la sphère publique »<sup>52</sup>, le concept de « politisation » ne semble pas être approprié. Il sous-entendrait qu'avant 1789 les populations ignorent la politique. Or, il existe une vie politique locale

---

<sup>45</sup> Citons notamment : GRAHAM (Lisa Jane), *If the king only knew. Seditious in the reign of Louis XV*, Charlottesville et Londres, University Press of Virginia, 2000, 324 p ; CHARTIER (Roger), *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 [1990], 304 p ; BEICK (William), « La participation politique du menu peuple dans la France moderne » dans BARBICHE (Bernard), POUSSOU (Jean-Pierre), TALLON (Alain), dir., *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 43-59.

<sup>46</sup> Sur ce point, voir la synthèse de Roger Dupuy : DUPUY (Roger), *La politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïtés du populisme*, Paris, Albin Michel, 2002, 251 p.

<sup>47</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution : Artois, 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, 308 p ; du même : « Synergie nationale et dynamique communautaire dans l'évolution politique rurale par-delà la Révolution française (vers 1780-vers 1830) » dans *La politisation des campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 57-79.

<sup>48</sup> VOVELLE (Michel), « Formes de politisation de la société rurale en Provence sous la Révolution française : entre jacobinisme et contre-révolution au village », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 89, 1982 (numéro spécial *Les paysans et la politique (1750-1850)*), p. 185-204.

<sup>49</sup> BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village. Pouvoirs, votes et politisation dans les campagnes d'Île-de-France, 1787-1800*, Paris, C.T.H.S, 2003,

<sup>50</sup> MARTIN (Jean-Clément), « Face à la Révolution, quelle politisation des communautés rurales ? » dans *La politisation des campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 107-115.

<sup>51</sup> *Ibidem*, p. 112.

<sup>52</sup> EDELSTEIN (Melvin. Allen), « La place de la Révolution... », art. cit., p. 136.

animée au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. Par ailleurs, les notions de « subculture politique » ou de « protopolitique populaire », avancées par Roger Dupuy<sup>54</sup>, ou de « politique prémoderne », expression utilisée notamment par Déborah Cohen<sup>55</sup>, visant à nommer les pratiques politiques d’Ancien Régime ne nous semblent pas convenir à cause d’un jugement de valeur négatif. Par conséquent, nous aurons volontiers recours au terme de « culture politique », déjà usité par de nombreux historiens modernistes<sup>56</sup> ou contemporanéistes<sup>57</sup> mais aussi par les sociologues ou les politologues<sup>58</sup>. Ce concept nous semble plus pertinent et moins réducteur que celui de « politisation »<sup>59</sup>. Est entendue comme culture politique l’ensemble des pratiques politiques collectives ou individuelles ancré dans des systèmes de représentations et de valeurs politiques, perçus et conçus comme tels par leurs acteurs. Par conséquent, la culture politique n’est pas figée à une époque déterminée mais évolue et s’adapte aux changements institutionnels. Pour caractériser les pratiques politiques des populations rhodaniennes durant les dernières décennies de l’Ancien Régime, nous aurons recours au terme de « culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Cette culture politique spécifique est profondément bouleversée par la Révolution française qui intègre un plus grand nombre d’acteurs dans les dynamiques politiques locales. La démarche de notre travail consiste à adopter un nouveau point de vue en montrant comment la Révolution française transforme cette culture politique propre aux dernières décennies de l’Ancien Régime. Il s’agit d’expliquer comment les populations s’adaptent aux changements et s’approprient les nouvelles pratiques politiques dans une sphère publique élargie. Ces bouleversements seront appréhendés à l’aune de la conflictualité politique<sup>60</sup>. C’est à travers l’adaptation ou l’évolution

<sup>53</sup> PERROT (Jean-Claude), « La vie municipale sous l’Ancien Régime : oppositions de clocher ou conflits politiques profonds ? », *Annales de Normandie*, n° 3, 1963, p. 211-213.

<sup>54</sup> DUPUY (Roger), « Les campagnes blanches de l’Ouest de la France (1793-1850) : subculture politique ou protopolitique populaire ? », dans *La politisation des campagnes... op. cit.*, p. 343-350.

<sup>55</sup> COHEN (Déborah), *La nature du peuple. Les formes de l’imaginaire social (XVIII<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles)*, Lonrai, Champ Vallon, 2010, 442 p.

<sup>56</sup> Citons sans ambition d’exhaustivité : CHARTIER (Roger), « Culture populaire et culture politique dans l’Ancien Régime : quelques réflexions », dans BAKER (Keith Michael), dir., *The political culture of the old regime*, Oxford, New York, Pergamon Press, 1987, p. 243-258 ; ROCHE (Daniel), « Imprimés et cultures politiques de l’Ancien Régime à la Révolution », *Mélanges de l’École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 102, n° 2, 1990, p. 223-231 ; PUGNIÈRE (François), dir., *Les cultures politiques à Nîmes et dans le bas-Languedoc oriental du XVII<sup>e</sup> siècle aux années 1970. Affrontements et dialogues*, Paris, L’Harmattan, 2008, 403 p.

<sup>57</sup> BERNSTEIN (Serge), « Nature et fonction des cultures politiques », dans BERNSTEIN (Serge), dir., *Les cultures politiques en France*, Paris, Éditions du Seuil, 2003 [1999], p. 11-36 ; « Blancs » et contre-révolutionnaires. *Espaces, réseaux, cultures et mémoires (fin XVIII<sup>e</sup>- début XX<sup>e</sup> siècles) : France, Italie, Espagne, Portugal. Études réunies par Bruno Dumons et Hilaire Multon*, Rome, Collection de l’école française de Rome, n° 454, 2011, 421 p.

<sup>58</sup> CEFAÏ (Daniel), *Cultures politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 528 p ; BRÉCHON (Pierre), LAURENT (Annie), PERRINEAU (Pascal), dir., *Les cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2000, 425 p.

<sup>59</sup> Nous avons néanmoins conscience que ce concept, comme tous les concepts d’ailleurs, ne fait pas l’unanimité parmi les chercheurs en science sociale : BADIE (Bertrand), *Culture et politique*, Paris, Economica, 1986, 140 p.

<sup>60</sup> En cela, nous nous inscrivons dans le sillage de travaux historiographiques récents se focalisant sur le conflit pour faire mettre en évidence, dans la longue durée, le processus de politisation : BOURQUIN (Laurent), HAMON (Philippe), dir., *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen-Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 192 p. Pour une réflexion plus globale sur les conflits, voir notamment : *La conflictuosité en Histoire. Quelques approches. Tables ronde, Poitiers, 2000, textes rassemblés par Frédéric Chauvaud*, paru dans *Les cahiers du Gerhico*, n° 3, Poitiers, Université de Poitiers, 2002, 119 p ; LAGADEC



des stratégies et des pratiques politiques que l'historien décèle le passage d'une culture politique locale typique de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle à une nouvelle culture politique forgée par la Révolution française. Pour faire ressortir les éventuelles spécificités de la décennie révolutionnaire, il convient en amont de se focaliser sur les manifestations de la contestation politique d'Ancien Régime et sur les stratégies conduites par les différents acteurs.

Parce que le dynamisme de sa vie politique municipale contribue à rendre l'espace étudié particulièrement conflictuel, notamment dans sa partie méridionale, le couloir rhodanien s'avère être un laboratoire idéal pour une étude à la loupe des mutations de la conflictualité politique locale opérées par la Révolution française. La participation politique des populations rhodaniennes passe par des gestes, des prises de parole et des actes symboliques qui s'adaptent aux différents contextes institutionnels. Ce travail accordera donc une place importante aux conflits politiques s'inscrivant dans un cadre institutionnel (conflits électoraux, conflits entre pouvoirs locaux, etc.) sans négliger les conflits politiques plus informels<sup>61</sup>. Un changement de focale au niveau des conflits politiques déguisés ou confinés aux coulisses, sorte d'« infra-politique des subalternes » comme la nomme James C. Scott<sup>62</sup>, offre une meilleure appréciation des enchevêtrements de la mobilisation politique durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et durant le premier XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Sources et plan de travail**

Avant d'exposer notre plan de travail, il nous a semblé important de présenter rapidement les sources que nous avons exploitées<sup>63</sup>. En premier lieu, nous avons dépouillé tous les registres de délibérations des départements et des districts rhodaniens de la décennie révolutionnaire. Par chance, la quasi-totalité de ces registres a été conservée<sup>64</sup>. La lecture de ces registres offre une vision globale des tensions politiques dans le couloir rhodanien. Les registres de délibérations municipales de nos vingt-sept villes-tests ont été également consultés, ce qui correspond à un total de 335 registres dépouillés<sup>65</sup>. Au-delà de quelques « trous », les registres couvrent sans discontinuité les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et le premier XIX<sup>e</sup> siècle<sup>66</sup>. L'étude des registres de délibérations municipales, conservés dans les séries BB (Ancien Régime) ou D (commençant généralement à partir de 1790), offre de

---

(Yann), « Prendre et/ou porter les armes entre les XIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, un facteur de politisation ? Quelques perspectives », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 118-4, 2011, p. 7-20.

<sup>61</sup> Sur cette notion de politisation informelle, on se référera notamment à : ARNAUD (Lionel), GUIONET (Christine), dir., *Les frontières du politique. Enquêtes sur le processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 323 p ; MARTIN (Denis-Constant), dir., *Sur la piste des OPNI (objets politiques non identifiés)*, Paris, Éditions Karthala, 2002, 501 p ; LE GALL (Laurent), OFFERLÉ (Michel), PLOUX (François), dir., *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 415 p.

<sup>62</sup> SCOTT (James C.), *La domination et les arts de la résistance*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008 [1992], 270 p.

<sup>63</sup> Le lecteur pourra consulter en fin d'ouvrage un inventaire exhaustif des sources utilisées dans ce travail.

<sup>64</sup> Il nous faut toutefois signaler deux lacunes majeures dans le département de la Drôme. Le registre de délibérations de l'administration du département correspondant à la période de la « Terreur » a malheureusement été perdu. Plus gravissime, seules quelques bribes d'archives du district de Montélimar, sans grand intérêt pour notre sujet, ont été conservées à Valence.

<sup>65</sup> Nous avons consulté, en tout, 570 registres de délibérations émanant des municipalités, des districts ou des départements.

<sup>66</sup> Il manque par exemple le registre couvrant les années 1788-1792 à Mornas ou la période directoriale à Sorgues et à Pont-Saint-Esprit.

nombreuses perspectives de recherches. Outre le recensement année après année des édiles, indispensables lorsque les procès verbaux d'élections n'ont pas été conservés dans la série K - et de nombreuses localités rhodaniennes en sont déficitaires -, ces documents retranscrivent les temps forts de la vie politique locale. Cependant, il est important de garder à l'esprit que les délibérations municipales ne sont pas des chroniques locales mais des actes entérinant des prises de position politiques. Par conséquent, il est impératif de croiser ces documents partiels avec d'autres sources<sup>67</sup>. Il est possible de retracer les clivages politiques locaux en piochant dans les différents dépôts d'archives. Au niveau communal, la série J et ses différentes sous-séries (police locale), sont susceptibles de fournir de précieuses informations qui ne se retrouvent pas forcément dans les fonds départementaux. Toutefois, la série J est d'une très inégale qualité selon les lieux. La série P, contenant notamment les affaires du culte, s'est avérée globalement décevante et peu pertinente pour notre sujet.

Les archives conservées dans les fonds départementaux constituent une inépuisable source d'informations tant pour la vie politique d'Ancien Régime que pour la Révolution française et le premier XIX<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, l'immensité des fonds n'a pas permis leur étude exhaustive. Par conséquent, nous avons dû procéder à des enquêtes par sondage, plus particulièrement en ce qui concerne les volumineuses archives judiciaires d'Ancien Régime. En premier lieu, notre connaissance des tensions politiques des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle a été enrichie par la consultation, à titre prospectif, de certaines archives de bailliages, de sénéchaussées ou de justices seigneuriales (séries B). Ces sondages ont particulièrement été menés dans la vallée du Rhône septentrionale. Nous avons délibérément opté pour une enquête restreinte au nord du couloir rhodanien car nous avons cherché, pratiquement en vain, des traces de conflictualité politique locale que les registres de délibérations municipales ne faisaient pas apparaître, contrairement à la vallée du Rhône méridionale. Les fonds des diverses intendances ont été partiellement dépouillés. Malheureusement, les archives de l'intendance de Dauphiné ont véritablement souffert de la dislocation de la province en 1790, se traduisant par un éparpillement des documents dans les nouveaux chefs-lieux départementaux et dans certaines bibliothèques municipales comme celle de Grenoble. La dispersion des papiers de l'intendance de Dauphiné s'est accompagnée de la perte de nombreuses liasses concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle. N'ont été conservés dans le département de la Drôme par exemple que quelques dossiers sans grand intérêt pour notre enquête. Par conséquent, les archives de l'intendance du Dauphiné n'ont, hélas, pas été d'une aide cruciale dans ce travail. En revanche, les fonds de l'intendance de Provence et surtout de Languedoc sont plus prolixes. Nous nous sommes particulièrement appuyés sur les plaintes et les placets envoyés au commandant militaire de la province de Languedoc. Rédigés par des contemporains voulant passer outre les lenteurs des procédures judiciaires classiques, ils livrent de précieux renseignements concernant les conflits politiques locaux. En ce qui concerne la période révolutionnaire, la série L a apporté de nombreux compléments d'informations. Ont été dépouillés les fonds des départements et des districts mais également les fonds des justices de paix, des tribunaux criminels et révolutionnaires. Les papiers des comités de surveillance (délibérations, correspondances, arrestations) ont été également

---

<sup>67</sup> DURAND (Stéphane), « Les délibérations municipales, entre politique et acculturation administrative (Bas Languedoc, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *LIAME*, n° 19, janvier-juin 2007, p. 49-78.

consultés. En revanche, peu de documents concernant les clubs politiques ont été conservés dans le couloir rhodanien. Les rares registres de délibérations des sociétés politiques que nous avons pu consulter (Roquemaure, Courthézon, Tain, Valence, etc.) offrent toutefois un autre éclairage sur les dynamiques politiques locales. Enfin, la série M, plus particulièrement la sous-série 1 M, a permis de combler la sécheresse des sources communales pour la période postrévolutionnaire. Les rapports des préfets et des sous-préfets ont été particulièrement dépouillés. Précisons également que les archives privées conservées dans les différents fonds départementaux n'ont pas livré d'informations cruciales. Elles ont été consultées à titre prospectif mais la moisson fut maigre.

Des sondages ont également été effectués dans les volumineux fonds des archives nationales. La série F<sup>7</sup>, concernant les mesures de sûreté et de police générale, s'est révélée particulièrement décevante dans la mesure où la plupart des documents consultés ne sont que des retranscriptions de faits que nous avons déjà repérés dans les archives départementales ou communales. En revanche, la série BB (ministère de la justice), et plus particulièrement les sous-séries BB<sup>3</sup> (affaires criminelles) et BB<sup>18</sup> (correspondance générale de la division criminelle), s'avéra plus prolifique. Par ailleurs, les documents contenus dans la série F<sup>1CIII</sup> (esprit public et élections) ont également été dépouillés. Enfin, les papiers des comités de la Constituante, et plus particulièrement les Comités des droits féodaux et des rapports ont comblé de nombreuses lacunes des fonds provinciaux.

La constitution de notre échantillon de détenteurs de fonctions locales a été facilitée par la conservation de nombreux documents. Dans les archives communales, la série AA a permis de lever le voile sur quelques zones d'ombre entretenues par les registres de délibérations consulaires (désignation des consuls, etc.). En revanche, les sources fiscales - du moins celles permettant de renseigner le niveau de richesse des édiles - ont été peu conservées pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques rôles de capitation ou quelques compoix ont pu être consultés. L'essentiel des renseignements concernant le niveau de richesse des membres de notre échantillon a été glané dans les périodes suivantes. Bien que d'une qualité variant d'un dépôt d'archives à un autre, la série G a pu fournir quelques informations. Nous nous sommes appuyés sur trois sources fiscales : la contribution foncière, estimant la puissance foncière des contribuables, la contribution patriotique de 1789<sup>68</sup>, offrant un aperçu intéressant du niveau de richesse des individus, et l'emprunt forcé de l'an IV<sup>69</sup>, ayant l'avantage d'estimer la fortune et de fournir des données chiffrées. Ces sources, à manier avec précaution parce que ne reflétant pas systématiquement la réalité, ont été considérées pour ce qu'elles représentent, c'est-à-dire des indicateurs permettant de hiérarchiser et de situer un individu au sein d'un groupe. Enfin, la série K (élections et désignation des édiles) n'a généralement fourni que quelques indications supplémentaires. Aux archives nationales, la série F<sup>1BII</sup> consacrée au personnel administratif a été d'une grande aide pour peaufiner la constitution de notre échantillon.

---

<sup>68</sup> Certains registres ont été retrouvés dans les fonds des administrations de districts, conservés aux archives départementales.

<sup>69</sup> Comme pour la contribution patriotique, une grande partie des documents se trouve dans les fonds des districts des archives départementales.

À présent que le corpus de sources a été brossé à grands traits, il convient d'annoncer notre plan de travail. La première partie de notre enquête ambitionne de mettre en évidence l'importance du processus révolutionnaire dans la question du renouvellement des pouvoirs locaux et la constitution des frontières politiques. Notre approche sera à la fois chronologique et prosopographique tandis que nous multiplierons les échelles d'analyse. Dans un second temps, nous tenterons d'appréhender les mutations de la conflictualité politique locale à l'aune de la Révolution française et du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Dans cette partie où la dimension micro-historique sera particulièrement explorée, nous mettrons en lumière la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes aux nouveaux paysages institutionnels et leur appropriation d'une nouvelle culture politique.

## **Première partie :**

### **Recompositions sociopolitiques locales et frontières politiques (vers 1750- vers 1820)**

La première partie de notre travail vise à mettre en évidence la constitution, dès les premières années de la décennie révolutionnaire, d'une géographie politique rhodanienne contrastée et durable. C'est à l'aune des transitions sociopolitiques municipales que nous dresserons, élections après élections, une cartographie fluctuante des lignes de fractures politiques régionales. Pour mieux appréhender l'émergence de ces frontières politiques, il convient avant tout de cerner le personnel accédant aux fonctions locales, enjeux, par le biais des élections, d'après affrontements politiques. Cette démarche conduit indubitablement à un recours à la prosopographie, permettant par conséquent de reconsidérer la question du renouvellement des édiles et de mieux appréhender les ruptures politiques, inhérentes à la conjoncture locale ou nationale. Après avoir mis en évidence dans un premier temps l'existence de frontières politiques complexes, révélées par la crise dite « fédéraliste », le deuxième chapitre brosse le profil sociopolitique des édiles rhodaniens des dernières années de l'Ancien Régime. Un troisième chapitre met en lumière la précocité de la mise en place d'un hiatus politique régional entre 1790 et 1792 tandis que le chapitre quatre tend à démontrer que le clivage régional s'est encore accentué entre 1793 et 1795. Le chapitre cinq, consacré au Directoire, et le chapitre six, couvrant les vingt premières années du XIX<sup>e</sup> siècle témoignent de l'enracinement des lignes de fractures politiques régionales.

## Chapitre 1 :

### La crise politique de l'été 1793,

#### révélatrice d'une géographie politique rhodanienne à géométrie variable

La crise, souvent appelée « fédéraliste », qui éclate durant l'été 1793 et qui se propage avec une inégale intensité dans le sillon rhodanien est en réalité beaucoup plus complexe qu'on ne l'a longtemps cru. Depuis les travaux pionniers d'Henri Wallon, l'historiographie de la crise « fédéraliste » s'est considérablement renouvelée<sup>70</sup>. Cette crise politique ne peut plus s'interpréter uniquement comme une protestation violente de l'exclusion des députés girondins après le coup de force des 31 mai et 2 juin 1793, mais doit également se lire comme étant le paroxysme d'antagonismes sociopolitiques anciens, accentués par la radicalisation brutale des premières années de la Révolution française<sup>71</sup>. À Lyon et à Marseille, épices de la fronde politique, la crise naît même avant l'exclusion des Girondins. Toutefois, le sillon rhodanien est inégalement touché par une crise nationale dont les enjeux locaux et régionaux révèlent l'existence de frontières politiques à plusieurs échelles. Par conséquent, le couloir rhodanien s'avère être un laboratoire idéal pour une étude à la loupe de la crise « fédéraliste » et de ses acteurs.

#### *Marseille, Lyon, et Nîmes à la tête du mouvement contestataire dans la vallée du Rhône*

À partir du mois d'avril 1793, le conseil général du département des Bouches-du-Rhône se détache de plus en plus des patriotes les plus radicaux, qu'ils soient membres de la Convention ou clubistes provinciaux. Les modérés dominent les sections marseillaises et finissent par chasser les Jacobins les plus extrémistes<sup>72</sup>. Par ailleurs, Marseille a considérablement consolidé son assise politique, en partie grâce à l'action de son bataillon de fédérés le 10 août 1792 mais aussi grâce à ses commissaires politiques itinérants, en mission dans tout le département et même au-delà<sup>73</sup>. La plupart des clubs politiques installés par les Marseillais sont sous l'influence directe du club de Marseille. Aussi, dès le mois de mai 1793, des commissaires du département sont envoyés dans toutes les Bouches-du-Rhône pour installer des sections, premier acte de la crise à venir. Globalement, ces sections sont

<sup>70</sup> WALLON (Henri), *La Révolution du 31 mai. Le Fédéralisme en 1793 ou la France vaincue par la commune de Paris*, Paris, Hachette, 1886, vol. 1, 547 p, vol. 2, 542 p. Pour une synthèse récente, on consultera : *Les Fédéralismes. Réalités et représentations (1789-1874)*, Actes du colloque de Marseille, septembre 1993, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995, 448 p. Pour une comparaison avec une autre aire géographique : MATHAN (Anne de), *Girondins jusqu'au tombeau. Une révolte bordelaise dans la Révolution*, Bordeaux, Éditions du Sud-ouest, 2004, 317 p.

<sup>71</sup> FORREST (Alan), « Le mouvement fédéraliste dans le Midi de la France. Réaction antijacobine ou croisade méridionale ? », *Provence Historique*, n° 148, avril-juin 1987, p. 183-192.

<sup>72</sup> La Révolution à Marseille a été particulièrement bien étudiée depuis le bicentenaire. On se référera notamment à : BADET (Claude) dir., *Marseille en Révolution*, Marseille, Éditions Rivages/musées de Marseille, 1989, 261 p ; GUILHAUMOU (Jacques), *Marseille républicaine (1791-1793)*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992, 260 p ; VOVELLE (Michel), *Les sans-culottes marseillais : le mouvement sectionnaire du jacobinisme au fédéralisme, 1791-1793*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1995, 235 p.

<sup>73</sup> GUILHAUMOU (Jacques), « Les Jacobins marseillais et la propagation des idées républicaines (1791-1792) », dans BADET (Claude) dir., *Marseille en Révolution, op.cit.*, p. 81-95.

facilement acceptées par une population habituée aux délibérations collégiales des assemblées primaires ou des séances des clubs. Cependant, les Jacobins radicaux, réfugiés à Salon dans les premiers jours de mai, mettent en place un comité destiné à endiguer la menace des sections marseillaises et correspondent avec les autres villes du département pour les dissuader d'imiter le modèle marseillais<sup>74</sup>. C'est donc sur fond d'affrontements politiques locaux que le département apprend la nouvelle de la chute des Girondins.

Le second acte de la crise s'ouvre le 4 juin 1793, lorsque le directoire du département des Bouches-du-Rhône proteste énergiquement dans une virulente adresse à la Convention contre le coup de force du 31 mai<sup>75</sup>. Horrifiées par ce qu'elles qualifient d'« attentat », les sections marseillaises rompent solennellement les liens qui les relient à la Convention, le 21 juin, en prêtant le serment de ne plus reconnaître ses lois tant qu'elle ne sera pas libre, c'est-à-dire débarrassée de ses éléments les plus radicaux<sup>76</sup>. Le même jour, un corps expéditionnaire quitte la ville et fait route vers le Nord afin de libérer la Convention puisque selon les sections, elle a cessé d'être libre. Après tout, n'est-ce pas là, la fonction autoproclamée des Marseillais ? N'ont-ils pas « sauvé » la Révolution en matant les émeutes d'Aix en décembre 1790, en brisant le pouvoir chiffoniste en avril 1792 ou plus récemment en contribuant au renversement de la monarchie le 10 août 1792<sup>77</sup> ? Avant d'atteindre Paris, les soldats doivent faire leur jonction avec les Lyonnais, dont la révolte est similaire en de nombreux points avec celle de la cité phocéenne.

En effet, l'élection du modéré Nivière-Chol à la tête de la municipalité lyonnaise le 18 février 1793 provoque des débordements populaires importants. Le club des Jacobins est mis à sac tandis que de nombreux clubistes sont pourchassés. Son refus d'accepter la place de maire entraîne la tenue de nouvelles élections qui, sous le contrôle de trois Conventionnels en mission, sont triomphalement remportées par les patriotes les plus radicaux. À la fin du mois de février 1793, le pouvoir municipal est aux mains des Jacobins lyonnais<sup>78</sup>. Néanmoins, cette victoire électorale n'apaise pas les tensions. Le 29 mai 1793, les sections modérées renversent la municipalité dominée par Chalier. C'est dans ce contexte très tendu que la nouvelle de la chute des girondins tombe peu de temps après. Hostiles aux républicains extrémistes, les Lyonnais finissent à leur tour par rompre avec la Convention début juin<sup>79</sup>. Comme à

---

<sup>74</sup> GUILHAUMOU (Jacques), « Les fédéralismes marseillais en 1793 », *Marseille en Révolution... op.cit.*, p. 110.

<sup>75</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, L 46, délibération du directoire de département des Bouches du Rhône, séance du 4 juin 1793.

<sup>76</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, L 46, délibération du directoire de département des Bouches du Rhône, séance du 21 juin 1793.

<sup>77</sup> Pendant la Révolution, Arles est déchirée par les querelles entre deux factions rivales. La première, formée de patriotes avancés et de clubistes se retrouvent dans le quartier de la Monnaie, d'où son surnom de « monnaidiers » tandis que la seconde, formée d'éléments plus conservateurs est qualifiée de « chiffoniste ». Sur ce point, voir notamment : SAMPOLI (Fabio), *Politics and society in revolutionary Arles : Chiffonistes and Monnaidiers*, Ann Arbor, University microfilms international, 1983, 362 p.

<sup>78</sup> TRÉNARD (Louis), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes*, Paris, Perrin, 1992, p. 371-372.

<sup>79</sup> L'épisode révolutionnaire à Lyon est relativement bien couvert par l'historiographie. On se référera en particulier à : BENOÎT (Bruno) et SAUSSAC (Roland), *Guide historique de la Révolution à Lyon, 1789-1799*, Lyon, Éditions de Trévoux, 1988, 191 p ; EDMONDS (William D.), *Jacobinism and the revolt of Lyon, 1789-1793*, Oxford, Clarendon Press, 1990, 366 p ; CHAPELIN (Paul), *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution, 1788-1805*, Paris, Letouzey et Ané, 2010, 463 p.



Marseille, les conflits locaux sont sublimés par les affaires parisiennes et prennent une coloration nationale.

L'administration départementale du Gard se révolte à son tour contre la Convention. Comme à Lyon et à Marseille, Nîmes, au printemps 1793, est déchirée entre radicaux et modérés, répartis dans deux clubs rivaux<sup>80</sup>. À la veille du coup de force parisien contre les Girondins, le club modéré prend l'ascendant sur son adversaire, avec l'appui de la municipalité et du conseil général du département<sup>81</sup>. Très rapidement, le directoire du département du Gard, en relation avec celui des Bouches-du-Rhône, procède à la mise en place des sections, largement acceptée par les modérés nîmois. Comme dans le reste du Midi, l'installation des sections et l'acceptation ou le rejet du coup de force du 2 juin 1793 accentuent les affrontements politiques.

*Le Midi rhodanien face à ses divisions (21 juin-13 juillet 1793)*

Bien que l'influence de Marseille, et dans une moindre mesure celle de Nîmes, soit importante, toutes les communes du couloir rhodanien méridional n'empruntent pas le chemin de la sédition. Au contraire, par souci de légalisme ou par conviction, certaines villes condamnent l'initiative marseillaise ou nîmoise. Le long du Rhône, la résistance est principalement entretenue par Arles, Tarascon, Avignon, Orange, Bourg-Saint-Andéol et également Montélimar. Certains villages de l'ancien Comtat rhodanien comme Caderousse se disposent à appuyer la fronde anti-marseillaise. Sur la frange rhodanienne du Gard, seul Bagnols entend tenir tête aux Nîmois. Son club exhorte en vain le département à l'union. Au-delà de ces quelques communes qui ont clairement pris position pour ou contre la révolte, de nombreux villages ou de petites villes gardent un silence prudent, attendant l'évolution des événements pour se prononcer. Toutefois, la marche, quasi simultanée, d'un bataillon marseillais et nîmois incite les indécis à trancher.

Parti de Marseille le 21 juin, un corps expéditionnaire marseillais commandé par Rousselet s'empare d'Aix le lendemain. Son premier objectif est Arles, commune dominée par les « Monnaidiers », faction largement acquise aux Jacobins radicaux, dont les Marseillais avaient restauré le pouvoir au cours du printemps 1792. Les places tombent les unes après les autres, quasiment sans coup férir, les soldats étant accueillis par leurs partisans en libérateurs et en pourfendeurs de l'oppression jacobine. Lambesc est prise le 24 juin, immédiatement suivie par Orgon le lendemain. Trois jours plus tard, la force armée entre dans Arles. La plupart des opposants se sont enfuis à Avignon ou se terrent dans des mas isolés dans la campagne arlésienne. Du 28 juin au 4 juillet, les « Monnaidiers » sont pourchassés par leurs adversaires « chiffonistes » avec l'appui des Marseillais. Le pouvoir jacobin a été renversé. Lorsque les Marseillais arrivent à Tarascon le 4 juillet, les sections tiennent déjà solidement la

---

<sup>80</sup> Sur la Révolution à Nîmes, on consultera surtout : DUPORT (Anne-Marie), *Journées révolutionnaires à Nîmes*, Paris, éditions Jacqueline Chambon, 1988, 129 p ; DUPORT (Anne-Marie), *Terreur et Révolution. Nîmes en l'an II (1793-1794)*, Paris, Jean Touzot, 1987, 339 p. Sur le « fédéralisme » gardois : DUPORT (Anne-Marie), « Le fédéralisme gardois de la théorie à la pratique (janvier-juillet 1793) », dans *Actes du 110<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes*, Paris, C.T.H.S, 1985, p. 173-189.

<sup>81</sup> JOHNSON (Huber C.), *The Midi in revolution. A study of regional political diversity, 1789-1793*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 233-235.

ville<sup>82</sup>. Des Tarasconnais s'enrôlent dans l'armée marseillaise qui reprend sa marche en direction de Noves.

Malgré la chute de Tarascon et d'Arles, la résistance contre l'offensive marseillaise s'organise. La municipalité d'Avignon, dominée depuis la fin de l'année 1792 par des Jacobins radicaux, envoie quelques détachements sur la Durance dans l'espoir d'endiguer la poussée des Marseillais. Parallèlement, elle implore l'aide de communes voisines, dont certaines font la sourde oreille, trop heureuses de régler de vieux comptes avec la trop zélée et trop envahissante cité, autrefois papale. Seules certaines localités comme Orange, Malaucène et Sainte-Cécile envoient de légers renforts secourir Avignon<sup>83</sup>. Le 3 juillet, le conseil municipal d'Orange décide d'envoyer 200 hommes et quelques pièces d'artillerie pour défendre le passage de la Durance<sup>84</sup>. Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes. Avignon tombe le 7 juillet et une avant-garde marseillaise pousse jusqu'à Orange le 11 juillet<sup>85</sup>.

La percée marseillaise bouleverse l'échiquier politique régional. L'avancée des « fédéralistes » ou la simple rumeur de leur arrivée imminente affaiblit les structures politiques locales, contrôlées par des Jacobins radicaux. De nombreux patriotes « exclusifs<sup>86</sup> » prennent la fuite tandis que ceux qui résistent se retrouvent isolés dans des contrées qui leurs sont parfois totalement hostiles. Bénéficiant de l'affaiblissement politique des radicaux, ceux qui n'ont pas digéré leur domination relèvent ostensiblement la tête. Des révolutions de palais éclatent au fur et à mesure de la poussée marseillaise. Ces coups de force peuvent être précoces, comme à Mornas, où le 30 juin 1793, les sections renversent la municipalité jacobine alors que les Marseillais ne sont encore qu'à Arles<sup>87</sup>. La plupart des autres soulèvements ne se produisent qu'après le passage de la Durance et la prise d'Avignon. La chute de l'ancienne cité papale brise le moral des patriotes qui refluent vers Orange et même jusque vers Montélimar. Profitant de la marche d'une avant-garde de 500 Marseillais, les sections de Sorgues, Caderousse, Courthézon et Piolenc renversent leurs municipalités respectives, entre le 7 et le 11 juillet, et mettent en place des administrations provisoires modérées, voire franchement conservatrices<sup>88</sup>. Après vingt-un jours de marche, les Marseillais sont en passe de pénétrer dans la Drôme et de faire leur jonction avec les Gardois, en révolte ouverte contre la Convention et également décidés à marcher sur Paris.

---

<sup>82</sup> GUIBAL (Georges), *Le mouvement fédéraliste en Provence en 1793*, Paris, Plon-Nourrit, 1908, p. 197. Le docteur Victorin Laval donne également un récit détaillé des opérations militaires menées par les Marseillais : LAVAL (Victorin), « L'insurrection fédéraliste dans la vallée du Rhône. Bonaparte et l'affaire d'Avignon, juillet 1793 », *Revue du Midi*, n° 6, 1909, p. 327-351, n° 7, 1909, p. 426-445, n° 8, p. 471-495.

<sup>83</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon*, Avignon, Aubanel, 1986, p. 280.

<sup>84</sup> Arch. mun. Orange, D 705, délibération du conseil municipal du 3 juillet 1793.

<sup>85</sup> Comme pour les villes voisines, les délibérations orangeoises ne mentionnent pas l'occupation marseillaise. En revanche, il existe un registre de dénonciations, ouvert en septembre 1793, qui fournit nombre de données sur cet épisode. Il est classé dans les papiers de la commission populaire se trouvant aux archives départementales de Vaucluse sous la cote 8 L 59.

<sup>86</sup> Nous faisons notre cette expression utilisée par les contemporains pour désigner les républicains radicaux.

<sup>87</sup> Arch. dép. Vaucluse, 8 L 92, interrogatoire et papiers des suspects de Mornas, automne 1793-printemps 1794.

<sup>88</sup> Les registres de délibérations de ces communes ne nous éclairent guère sur ces événements. Pour tenter de reconstituer les événements et les rôles de chaque acteur, il faut s'appuyer sur les sources judiciaires, et principalement sur les dénonciations et les auditions de témoins conservées dans le fonds relatif à la Commission populaire d'Orange aux archives départementales de Vaucluse : sous les cotes 8 L 79 (Caderousse), 8 L 26 (Piolenc), 8 L 98 (Sorgues), et 8 L 87 (Courthézon).

Sur l'autre rive du Rhône, le département du Gard lève une force armée visant à s'emparer de la citadelle de Pont-Saint-Esprit, afin de faire jonction avec les Marseillais. La place est stratégique, verrouillant l'entrée de la moyenne vallée du Rhône. Tous les points de passage sur le Rhône sont systématiquement investis par la force nîmoise. Les 12 et 13 juillet, les rebelles s'emparent du fort Saint-Jean à Villeneuve-lez-Avignon, permettant de surveiller Avignon. Comme dans les Bouches-du-Rhône, la force départementale écrase toute forme d'opposition. Bagnols, cité frondeuse, prise le 10 juillet est sévèrement châtiée pour la résistance de son club. Toutes les localités gardoises ne résistent pas autant que Bagnols. Pour certaines communes comme Beaucaire, où la municipalité modérée peine à résister à la pression d'un club radical, contestataire et déterminé, la question de l'adhésion au mouvement ne se pose pas. Éprouvés par la tentative d'insurrection menée par le club en avril 1793, et par un climat politique local particulièrement tendu, les administrateurs accueillent très favorablement les directives nîmoises. Dès le 9 juin, les sections de Beaucaire et de Tarascon s'allient et se proposent une aide mutuelle<sup>89</sup>. Désormais, les Beaucairois s'investissent totalement dans la crise politique. Les 12 et 13 juin, en vertu de leur alliance avec les sections tarasconnaises, ils envoient un contingent assister leur voisin dans leur traque contre les Jacobins. Le 26, ils sont à Fourques pour installer le pouvoir sectionnaire. Enfin, ils participent à la force départementale qui s'empare du fort Saint-Jean à Villeneuve-lez-Avignon<sup>90</sup>.

Une fois la place forte de Pont-Saint-Esprit investie, le faïencier Cardot, commandant de la Garde nationale spiriointaine, nommé commandant suprême de l'état-major, supervise les travaux de mise en défense de la ville. Le reste de la force départementale arrive par petits groupes jusqu'au 11 juillet. Le pont sur le Rhône, véritable enjeu stratégique, est barricadé. Le parapet est partiellement abattu et les pierres, récupérées pour la constitution de barricades, sont réparties ici et là. Des charrettes sont également renversées afin de freiner au maximum toute progression sur le pont. Si les ingénieurs de la force départementale s'épuisent dans des fortifications de fortune, c'est que les nouvelles ne sont pas bonnes. Certaines administrations départementales voisines comme la Drôme et l'Ardèche, après avoir longuement hésité, ont finalement refusé de rejoindre les insurgés et sont restés fidèles à la Convention. Pire, une force armée de plusieurs milliers d'hommes, sous le commandement du général Carteaux<sup>91</sup>, est en marche. Elle descend le long de la vallée du Rhône pour en découdre avec les rebelles. À la mi-juillet, l'avant-garde de Carteaux, basée à Lapalud, se prépare à investir simultanément la citadelle de Pont-Saint-Esprit et à bousculer les Marseillais à Orange.

La crise politique est révélatrice de la complexité des options politiques méridionales. Au-delà des rares communes qui tentent de faire barrage aux Marseillais, certaines passent librement à la révolte, à l'approche des Marseillais ou des Nîmois, tandis que d'autres basculent dans le camp « fédéraliste » au terme d'un coup de force. Dans le premier cas, les

---

<sup>89</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 1, délibération du 9 juin 1793.

<sup>90</sup> Arch. dép. Gard, L 3120, tribunal criminel du Gard, dépositions contre les fédéralistes beaucairois, automne 1793-hiver 1794.

<sup>91</sup> Jean-François Carteaux (1751-1813) est rapidement gagné aux idées nouvelles. Participant à la prise des Tuileries le 10 août, il devient rapidement général de division à l'armée des Alpes. Détaché dans la vallée du Rhône pour écraser les forces « fédéralistes », il mène ensuite le siège de Toulon. Arrêté sous la Terreur, Carteaux est libéré après le 9 thermidor et ne joue plus un rôle important au sein de l'armée.

municipalités sont les plus coupables aux yeux de la Convention, car elles n'ont pas rejoint la révolte sous la contrainte ou la menace, quoique certains édiles affirment le contraire par la suite. La municipalité mondragonnaise, menée par le négociant Jourdan, très modérée voire franchement conservatrice, rejette les décrets de la Convention dès le 27 juin, alors que les Marseillais ne sont pas encore entrés dans Arles<sup>92</sup>. Les édiles mondragonnais prétendent suivre l'arrêt du département des Bouches-du-Rhône que des commissaires marseillais, envoyés dans le district d'Orange le 19 juin, portent à leur connaissance<sup>93</sup>. L'influence des Marseillais, auréolés par leur réputation de républicains irréprochables, est décisive dans des localités, s'avouant elles-mêmes assez peu instruites mais soucieuses d'un certain légalisme et attentives aux directives des administrations supérieures. Que ce soit par la force ou par conviction, les départements méridionaux ont basculé dans la révolte et les pouvoirs locaux sont méticuleusement épurés. Les clubs sont fermés et les juges de paix, compromis avec les Jacobins, subissent le même sort que les autres administrateurs. La violence des arrestations s'explique principalement par les rancunes accumulées depuis les premières années de la Révolution<sup>94</sup>. La crise dite « fédéraliste » rebat les cartes en bouleversant l'équilibre politique de tout le Midi Rhodanien.

*Entre hésitations, résistances et modérantisme politique : l'Ardèche, la Drôme et l'Isère face à la crise politique de l'été 1793 et ses répercussions dans le sillon rhodanien*

Le nord du couloir rhodanien ignore pratiquement les affrontements politiques violents qui secouent le Midi et Lyon. Même s'il y a localement des frictions politiques, elles n'atteignent pas le même degré d'intensité que l'on peut observer dans certaines communes comme Avignon, Arles ou même Beaucaire. Principalement composées de modérés, les administrations départementales sont choquées à l'annonce du coup de force des 31 mai et 2 juin 1793. Chacune convoque une assemblée ayant pour objectif de se prononcer sur le fait accompli. Ces assemblées et les adresses, envoyées par certaines communes souhaitant se faire entendre, révèlent l'existence d'un hiatus entre les options politiques des administrateurs des départements et celles des édiles municipaux ou des membres des clubs politiques.

Le département de l'Ardèche convoque une assemblée des députés des communes d'Ardèche à Privas pour le 29 juin 1793. Les principales villes du département comme Privas, Tournon ou Annonay sont indignées par l'exclusion des Girondins. Dès le 21 juin, l'assemblée dénonce la crise politique et prête serment, le 29 juin, de rester fidèle à la République une et indivisible<sup>95</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet, le même serment est à nouveau prononcé et les députés, en tenant des propos très durs contre les « anarchistes », réclament que toute la lumière soit faite sur le putsch du 2 juin 1793. Les députés hésitent sur la marche à suivre mais des communes, restées fidèles à la Convention entendent faire pencher la balance dans leur camp et maintenir l'Ardèche dans la légalité républicaine. C'est en particulier le cas de Saint-Marcel-d'Ardèche, qui refuse la tenue d'une assemblée extraordinaire, estimant que la Convention n'a jamais

---

<sup>92</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 2, délibération municipale du 27 juin 1793.

<sup>93</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 2, délibération municipale du 19 juin 1793.

<sup>94</sup> Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans le chapitre 3.

<sup>95</sup> Arch. dép. Ardèche, L 112, assemblée extraordinaire juin-juillet 1793.

cessé d'être libre<sup>96</sup>. Par ailleurs, cette municipalité requiert de prendre connaissance de tous les tenants et aboutissants de l'affaire avant de se prononcer. Le soutien à la Convention vient principalement du district du Tanargue, profondément marqué par les tentatives contre-révolutionnaires des camps de Jalès et par la commune de Bourg-Saint-Andéol. Dans cette dernière, le procureur général syndic et ancien vicaire François Durepaire dénonce l'illégalité de l'assemblée extraordinaire et critique vivement les députés égarés<sup>97</sup>. Finalement, la commune députe son maire Ymonier dans l'espoir de retourner l'opinion de l'assemblée. Après de nombreuses hésitations et peut-être par crainte d'une instrumentalisation de leur révolte par les conservateurs lozériens de Charrier, révoltés quelques semaines plus tôt, l'assemblée extraordinaire reste fidèle à la Convention et se disperse début juillet<sup>98</sup>.

En ce qui concerne la Drôme, la situation est plus délicate pour les Jacobins, sauf dans quelques solides bastions qui leur sont totalement acquis comme Saint-Paul-Trois-Châteaux. Le directoire de département de la Drôme, sincèrement modéré, a déjà eu l'occasion de faire part de son irritation au sujet des divisions de la Convention. En effet, le 23 avril 1793, accédant à la demande de pétitionnaires, les administrateurs se plaignent solennellement à la Convention en l'exhortant à cesser les luttes de partis et à se focaliser sur la guerre<sup>99</sup>. Un mois plus tard, l'administration départementale réitère sa prière malgré l'opposition des frères Payan<sup>100</sup>, chefs-de-file des Jacobins tricastins, qui refusent de « *calomnier les Parisiens qui ont sauvé la République* »<sup>101</sup>. La nouvelle du coup de force contre les députés girondins est connue à Valence le 7 juin. Le procureur général syndic, Joseph-François Payan, tente d'en faire l'apologie mais les administrateurs, réunis avec les élus du district de Valence et la municipalité valentinoise, restent perplexes. Parallèlement, des commissaires du Gard, du Jura et des Bouches-du-Rhône courtisent les édiles dont le ralliement est la clef de la jonction entre

---

<sup>96</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 D 2, délibération du 28 juin 1793.

<sup>97</sup> Arch. mun. Bourg-Saint-Andéol, 1 D 2, délibération du 25 juin 1793.

<sup>98</sup> Sur la révolte de Charrier en Lozère, on se référera à : SOTTOCASA (Valérie), *Mémoires affrontées. Protestants et catholiques face à la Révolution dans les montagnes du Languedoc*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 109-116.

<sup>99</sup> Arch. dép. Drôme, L 44, délibération du directoire du département de la Drôme, 23 avril 1793.

<sup>100</sup> François-Joseph de Payan (1759-1852) est issu d'une famille noble tricastine. Fils de François de Payan, bailli royal du lieu et conseiller au Parlement de Dauphiné, il devient conseiller à la Chambre des comptes en 1787. Acquis très rapidement aux idées nouvelles, il devient membre du comité permanent de Saint-Paul-Trois-Châteaux. En 1790, il est élu maire de sa commune tandis que son père obtient la présidence du département de la Drôme. Participant à la création du club des Jacobins local, il soutient le clergé constitutionnel. Nommé administrateur du département de la Drôme en 1791, il assiste impuissant au basculement de sa commune natale dans le camp conservateur à partir de novembre 1791. Il organise avec son frère Claude le putsch d'avril 1792 qui chasse les conservateurs menés par le Comte de Castellane. Procureur général syndic du département de la Drôme, il assure *in extremis* la fidélité de la Drôme à la Convention lors de la crise de l'été 1793. Ce coup d'éclat le propulse sur le devant de la scène parisienne où il prend une envergure nationale. Nommé directeur de l'instruction publique en 1794, il est moins proche de Robespierre que son frère Claude nommé agent national de Paris, ce qui le sauve probablement de la guillotine le 10 thermidor an II. Emprisonné peu après, il émigre ensuite en Suisse jusqu'en 1795. Il revient en France où il obtient un poste de contrôleur des contributions directes. Revenu dans la Drôme au début de la Seconde Restauration, il se fixe à Alixan où il n'exerce plus aucune responsabilité politique jusqu'en 1830. Nommé maire de son village, il reste en fonction jusqu'à la Révolution de février 1848 qu'il accueille avec enthousiasme. Il donne sa démission en mars 1848 pour raisons de santé et meurt en 1852.

<sup>101</sup> Arch. dép. Drôme, L 44, délibération du directoire du département de la Drôme, 28 mai 1793.

Marseille et Lyon<sup>102</sup>. Le 18 juin, les modérés, emmenés par Odeyer, maire de Valence, et le médecin Caudeiron, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, parviennent à convaincre leurs collègues, outrés par le coup de force des sans-culottes parisiens, de s'en remettre à l'avis du peuple<sup>103</sup>. Malgré les réticences de Joseph-François Payan, toutes les municipalités du département sont invitées à donner leur avis sur les événements parisiens et à élire un député pour assister à une assemblée extraordinaire prévue pour le 26 juin. Les réponses de certaines municipalités sont d'une aide précieuse pour entr'apercevoir la constitution d'options politiques divergentes dans la vallée du Rhône aux lendemains du 2 juin 1793.

Peu de municipalités justifient le coup de force, si ce n'est quelques bastions jacobins comme Montélimar. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, la municipalité, gouvernée depuis la société populaire, affirme que « *la Convention a joui d'une entière liberté* »<sup>104</sup>. Finalement, peu d'entre elles envisagent le basculement dans la révolte, si ce n'est Valence, considérant que « *la représentation nationale a cessé d'être libre* »<sup>105</sup>. Certaines sont plus radicales, comme Alex, demandant le déplacement de la Convention dans une autre ville, proposition déjà réclamée par les « fédéralistes » du Midi ou de Normandie. Cette enquête offre une meilleure appréciation des événements révolutionnaires à travers le prisme provincial. Ainsi, Tain s'insurge contre Paris qui « *depuis le 10 août renferme tous les partisans de la tyrannie, des intrigants et tous les assassins du globe, [qui ont] l'insolente audace à former le projet de se réunir en section pour y semer la division, pervertir l'esprit public et enfin opprimer la représentation nationale* »<sup>106</sup>. La plupart des communes adoptent une prudente neutralité. Les habitants des Granges-Gontardes, petit village des environs de Pierrelatte, estiment que « *la culture de nos champs est notre première occupation* »<sup>107</sup>. Dans la plupart des cas, les communes restent attentistes et s'en remettent aux délibérations prises par l'assemblée des députés. L'assemblée qui se tient du 24 au 26 juin regroupe les députés de 42 sociétés populaires, essentiellement drômoises<sup>108</sup>. Après de nombreuses démonstrations de force, les radicaux rappellent leur fidélité sans faille à la Convention. Il se produit alors un phénomène fort intéressant : les modérés, majoritaires dans les pouvoirs locaux, s'effacent et finissent par se laisser dominer par la faction la plus radicale des clubistes. Au début du mois de juillet, après des jours de tractations et d'intimidations, les frères Payan et les Jacobins radicaux finissent par s'imposer : la Drôme reste fidèle à la Convention<sup>109</sup>. Les Drômois se posent même en arbitres du conflit, en envoyant des commissaires conciliateurs à Lyon et à Marseille<sup>110</sup>. Sous l'égide des frères Payan et du club des Surveillants de Valence, des députés sont envoyés dans les communes pour remodeler les clubs et ranimer la flamme révolutionnaire, plus particulièrement dans le sud où la tentation du « fédéralisme » est

<sup>102</sup> Arch. dép. Drôme, L 44, délibérations du directoire du département de la Drôme, séances du 8 juin et 14 juin 1793.

<sup>103</sup> Arch. dép. Drôme, L 44, délibération du directoire du département de la Drôme, séance du 18 juin 1793.

<sup>104</sup> Arch. dép. Drôme, L 185, réponse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, juin 1793.

<sup>105</sup> Arch. dép. Drôme, L 185, réponse de Valence, juin 1793.

<sup>106</sup> Arch. dép. Drôme, L 185, réponse de Tain, juin 1793.

<sup>107</sup> Arch. dép. Drôme, L 185, réponse des Granges-Gontardes, juin 1793.

<sup>108</sup> DUPORT (Anne-Marie), « Les congrès des sociétés populaires tenus à Valence en 1793 : résistance au fédéralisme et anticipations politiques », dans *Existe-t-il un fédéralisme jacobin ? Études sur la Révolution, Actes du 111<sup>e</sup> congrès nationale des sociétés savantes*, Paris, C.T.H.S., 1986, p. 26.

<sup>109</sup> Arch. dép. Drôme, L 44, délibération du directoire de département de la Drôme, séance du 4 juillet 1793.

<sup>110</sup> Arch. dép. Drôme, L 44, délibération du directoire de département de la Drôme, séance du 3 juillet 1793.

forte<sup>111</sup>. En effet, à Pierrelatte, à la frontière avec le département des Bouches-du-Rhône, des sections se mettent en place en tentant d'imiter l'exemple de la commune de Bollène, située à une poignée de kilomètres dans le département voisin. Le 30 juin, les modérés et les conservateurs bollénois tentent un coup de force pour court-circuiter la municipalité radicale. L'épreuve de force fait long feu lorsque les délégués du département, dont Claude Payan en personne, se rendent à Bollène avec la force armée. Les sections sont dissoutes le 4 juillet<sup>112</sup>. La situation est identique à Pierrelatte où les sections n'ont même pas le temps de siéger. Les patriotes et les Jacobins locaux entravent leur mise en place le 7 juillet 1793<sup>113</sup>.

En Isère enfin, la situation est presque identique à celle des deux départements précédents, à la différence que ce territoire est frontalier de la Savoie, alors en guerre contre la France révolutionnaire. La Convention est d'autant plus vigilante dans cette zone stratégique. Hostiles aux Jacobins radicaux, les administrateurs isérois convoquent également une assemblée extraordinaire devant se prononcer sur les troubles parisiens. Elle se tient le 20 juin 1793 à Grenoble mais face au désaveu des clubs et des militaires, l'assemblée tourne court<sup>114</sup>. Le Conventionnel Dubois-Crancé et ses collègues, Albitte et Gauthier, reprennent le département en main dès le 27 juin, en s'appuyant sur les Jacobins locaux qui deviennent les interlocuteurs privilégiés des représentants en mission<sup>115</sup>. Ici aussi, les administrations locales sont concurrencées par des sociétés populaires se posant en arbitre du conflit.

L'échec du « fédéralisme », prenant une tournure beaucoup plus pacifique que dans le Midi rhodanien où il s'accompagne de violences et de destructions, est donc patent dans ces trois départements. Profitant des tergiversations des administrations modérées, les patriotes radicaux s'imposent en concurrençant les institutions administratives officielles. Les nouveaux maîtres, véritables relais du pouvoir parisien en province, ancrent l'Ardèche, l'Isère et la Drôme dans le camp de la Convention. Désormais, la jonction entre les Marseillais et les Lyonnais ne peut plus se faire que par la force. Les Jacobins se tiennent prêts à en découdre, d'autant plus que le général Carteaux, spécialement détaché de l'armée des Alpes, est en marche. Il est attendu avec impatience par les communes les plus méridionales ayant clairement pris position contre l'armée marseillaise. Si Valence et la majorité du département de la Drôme ont hésité avant de rester fidèles à la Convention, la résistance a été entretenue par le triangle jacobin Saint-Paul-Trois-Châteaux, Montélimar et Bourg-Saint-Andéol. Ces communes forment un front « anti-fédéraliste » et prennent fait et cause pour la légalité républicaine. Ainsi, Montélimar exhorte le général Carteaux à courir sus « *aux bâtards phocéens* »<sup>116</sup>. Ce dernier arrive à Valence le 5 juillet, et se prépare à entamer la reconquête de la vallée du Rhône.

---

<sup>111</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes, le Dauphiné et la Savoie*, Toulouse, Privat, 1989, p. 210.

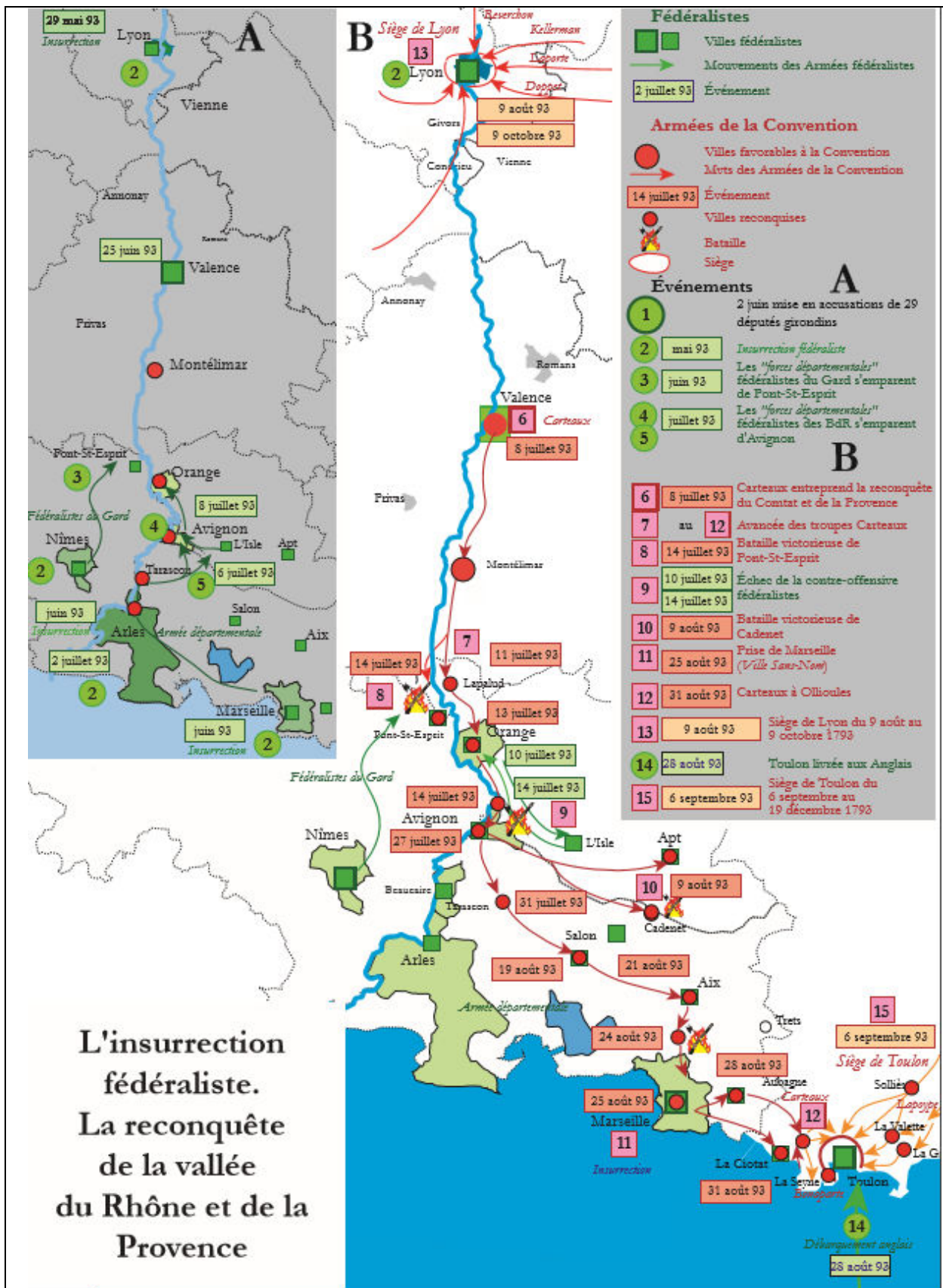
<sup>112</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 2, délibérations municipales du 30 juin et 4 juillet 1793.

<sup>113</sup> Arch. mun. Pierrelatte, 1 D 1, délibération municipale du 7 juillet 1793.

<sup>114</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op.cit.*, p. 206-208.

<sup>115</sup> Sur l'échec du « fédéralisme » en Isère, on consultera : PRUDHOMME (Auguste), *Un nouveau chapitre de l'histoire de la Révolution dans le Dauphiné. Le fédéralisme dans l'Isère et Français de Nantes (juin-juillet 1793)*, Grenoble, Allier, 1907, 241 p.

<sup>116</sup> Arch. mun. Montélimar, 1 D 3, délibération municipale du 9 juillet 1793.



Carte n° 2 : L'offensive Carteaux au cours de l'été 1793. Réalisation Jacques Mauduy.



*Le reflux (5 juillet-25 août 1793)*

Alors que les Marseillais n'ont pas encore franchi la Durance, le général de brigade Carteaux arrive à Valence avec une force armée de 6 000 hommes, rapidement surnommée bataillon des Allobroges. Son premier objectif principal est de châtier Marseille et de purger définitivement le « fédéralisme » dans le Midi. Lorsque les Gardois s'emparent de la citadelle de Pont-Saint-Esprit autour du 11 juillet, Carteaux est déjà à Montélimar. Le lendemain, la force armée se porte à Lapalud et se prépare à fondre sur Pont-Saint-Esprit. La place, commandée par Galissard de Marignac, s'est préparée à subir un siège. Cependant, le 14 juillet, la citadelle tombe sans coup férir<sup>117</sup>. Le commandant suprême se débande avec la majeure partie de son armée qui se dissout au cours de la retraite. Les administrateurs les plus compromis dans la révolte sont destitués et remplacés par de fervents Jacobins. Le même jour, le département du Gard rétracte ses serments. Le « fédéralisme » gardois a fait long feu.

Parallèlement au siège de la citadelle spiripontaine, le reste de l'armée du général Carteaux se porte sur Orange que les Marseillais évacuent en pleine nuit et sans combattre, le 13 juillet. Les Orangeois et les ex-Comtadins les plus compromis dans le « fédéralisme » fuient avec l'armée de Rousselet. La légalité républicaine est restaurée avec le retour des municipalités renversées le mois précédent. Les administrateurs déchus par les rebelles reprennent les rênes des pouvoirs locaux. Repliés sur Avignon, les Marseillais laissent les Allobroges délivrer les villages entre Orange et Avignon, sans opposer la moindre résistance. Dans la nuit du 14 au 15 juillet, face à la pression de l'avant-garde de Carteaux, Rousselet abandonne Avignon. Finalement, les Marseillais se ressaisissent dans la matinée et font machine arrière. Les Jacobins avignonnais qui ont eu l'audace de célébrer bruyamment la débandade marseillaise sont arrêtés. Certains d'entre eux sont même massacrés<sup>118</sup>. Cependant, les nouvelles ne sont pas bonnes. Villeneuve-lez-Avignon, prise à revers par un détachement allobroge commandé par le général Dours tombe le 20 juillet tandis que le fort Saint-André est occupé le lendemain<sup>119</sup>. Le reste de l'armée des Allobroges s'installe au Pontet le 22. Avignon est prise en tenaille des deux côtés du Rhône. Malgré une sévère résistance, les Marseillais évacuent définitivement la ville le 25 juillet 1793. Rousselet, stratège médiocre, donne sa démission. Un nouveau généralissime est rapidement trouvé en la personne de Villeneuve-Tourette, un royaliste notoire<sup>120</sup>. Le sursaut espéré ne se produit pas et les défaites s'accumulent. Tandis que le gros de l'armée rebelle se regroupe sur Aix, une partie des Allobroges s'empare de Beaucaire, de Tarascon et enfin d'Arles, abandonnée par les « Chiffonistes » dans la nuit du 26 au 27 juillet 1793<sup>121</sup>. Presque toute la vallée du Rhône est libérée de la domination des « fédéralistes ». Les rebelles les plus compromis sont mis aux arrêts tandis que les plus chanceux sont parvenus à prendre la fuite. Beaucoup viennent trouver refuge à Marseille qui résiste encore. Vaincus à Aix, puis à Salon où ils s'étaient repliés, le 20 août 1793, les lambeaux de l'armée marseillaise se replient en désordre à

---

<sup>117</sup> GUIBAL (Georges), *Le mouvement fédéraliste... op.cit.*, p. 208.

<sup>118</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution... op.cit.*, p. 283.

<sup>119</sup> LAVAL (Victorin), *Le général Dours. Sa vie politique et militaire, sa mort tragique*, Avignon, Séguin, 1912, 740 p.

<sup>120</sup> GUIBAL (Georges), *Le mouvement fédéraliste... op.cit.*, p. 242-243.

<sup>121</sup> *Ibidem.*, p. 248.

Marseille. Cinq jours plus tard, Carteaux fait son entrée dans la ville, sans combattre. Les rebelles les plus impliqués dans la révolte se sont réfugiés à Toulon que les royalistes se préparent à livrer aux Anglais de l'amiral Hood. Les Bouches-du-Rhône ont été mises au pas et la révolte des Marseillais est brisée.

Au nord de la vallée du Rhône, l'étau se resserre de plus en plus sur Lyon. Isolée par le ralliement du Dauphiné et de l'Ardèche à la Convention, la ville ne parvient pas à fédérer autour d'elle. Certaines communes comme Mâcon ou des districts comme celui de Nantua dans l'Ain restent fidèle à Paris<sup>122</sup>. De plus, les municipalités hésitantes comme Vienne sont effrayées par la récupération de la révolte par les royalistes, tel Précý, chargé de la défense de la ville. Les députés givordins, pourtant choqués par le coup de force du 2 juin, quittent l'assemblée extraordinaire tenue à Lyon le 21 juillet 1793<sup>123</sup>. Le général Kellermann, détaché de l'armée des Alpes, encercle progressivement la ville. Le siège commence le 9 août et se poursuit jusqu'au 9 octobre<sup>124</sup>. La répression est brutale. Désormais, seul le port de Toulon tient tête aux forces de la Convention. Il ne capitule qu'en décembre 1793. La révolte « fédéraliste » est définitivement écrasée dans le sillon rhodanien, comme elle l'a été en Gironde et en Normandie.

#### *Une crise révélatrice d'une géographie politique rhodanienne complexe*

La carte ci-dessus, élaborée à partir des options politiques des municipalités composant notre échantillon de villes-tests, illustre la complexité des opinions politiques rhodaniennes. La révolte et les prises de position qui en découlent mettent en lumière l'existence de frontières politiques à différentes échelles géographiques.

---

<sup>122</sup> TRÉNARD (Louis), *La Révolution française... op.cit .*, p. 399.

<sup>123</sup> Arch. mun. Givors, 1 D 3, délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 1793.

<sup>124</sup> Pour une mise au point récente sur le siège de Lyon, on consultera : BIARD (Michel), *1793, le siège de Lyon, entre mythes et réalités*, Clermont-Ferrand, Lemme édit, 2013, 114 p.



Carte n° 3 : Les municipalités rhodaniennes face au « fédéralisme ». Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.

Au niveau « régional », on observe tout d'abord un clivage nord/sud très net. À un espace méridional, ayant basculé dans la révolte et se trouvant temporairement sous la coupe des rebelles, s'oppose la zone la plus septentrionale du couloir rhodanien qui, après une hésitation ambiguë, joue finalement la carte de la fidélité à la Convention. Par ailleurs, le triangle jacobin (Saint-Paul-Trois-Châteaux, Montélimar, Bourg-Saint-Andéol) marque très distinctement la ligne de cassure politique entre ces deux espaces.

Néanmoins, un changement de focale démontre l'imperfection d'un raisonnement qui se ferait uniquement en termes d'opposition nord/sud. En effet, au sein de chaque espace « régional » se constituent des frontières politiques locales ou micro-régionales complexes, révélatrices d'options politiques divergentes. Dans un Midi rhodanien massivement gagné au « fédéralisme » des communes manifestent leur opposition à la politique prônée par les Marseillais. Ainsi, Orange reste fidèle à la Convention jusqu'à l'arrivée des rebelles alors que les communes des alentours adhèrent à la révolte. *A contrario*, certaines villes plus septentrionales basculent dans la contestation ouverte comme Tain, Valence, Vienne ou Étoile tandis que d'autres restent résolument fidèles comme celles formant le triangle jacobin Bourg-Saint-Andéol-Saint-Paul-Trois-Châteaux-Montélimar.

Ces frontières politiques n'apparaissent pas brutalement en 1793. Elles sont le fruit de divisions, parfois anciennes, sublimées par la radicalisation du processus révolutionnaire. Pour mieux appréhender la constitution de cette géographie politique complexe, il convient de remonter plus en amont, dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle pour entrevoir la mise en place d'antagonismes locaux ou régionaux, transcendés par l'élargissement de la sphère politique et les mutations des pratiques politiques, inhérentes au début de la Révolution. Par ailleurs, une plongée au cœur même des structures municipales et de leurs acteurs s'avère nécessaire pour une meilleure connaissance de la mise en place de ces dynamiques politiques conflictuelles.

## Chapitre 2 :

### Le couloir rhodanien au crépuscule de l'Ancien Régime (vers 1750-1790)

L'histoire politique urbaine du XVIII<sup>e</sup> siècle s'est profondément renouvelée depuis les années 1960 où les principaux travaux d'histoire urbaine, adoptant une dimension politique, se résumaient globalement à une étude des institutions politiques des villes. Ainsi, Maurice Bordes s'est essentiellement attelé à décrire le fonctionnement des administrations provinciales ou municipales au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>125</sup>. Toutefois, le fonctionnement des institutions ne pouvant se comprendre sans une étude des hommes qui les peuplent, les historiens de la ville ont progressivement intégré une dimension sociale au politique. Ainsi, Jacques Maillard ou Guy Saupin se sont focalisés sur la composition socioprofessionnelle des municipalités angevine<sup>126</sup> ou nantaise<sup>127</sup> en mettant en lumière le profil social des édiles. Ce faisant, ils ont ouvert un nouveau chantier de l'histoire politique urbaine et les études consacrées au pouvoir municipal n'ont cessé de fleurir ces dernières années. Dans les décennies suivantes, certains historiens ont poussé davantage les investigations en adoptant une approche prosopographique. Ainsi, Sylvie Mouysset s'est notamment intéressée aux consuls de Rodez<sup>128</sup> et Michel Combet aux élites municipales bergeracoises<sup>129</sup>. Ces démarches, adoptant une logique réticulaire et une chronologie étirée, offrent une meilleure compréhension des renouvellements sociopolitiques locaux en intégrant notamment la question de l'alternance des lignages consulaires et des « météores » au sein des conseils politiques<sup>130</sup>. Cette histoire sociale du politique est actuellement le cheval de bataille de l'histoire politique des mondes urbains ou ruraux de l'époque moderne<sup>131</sup>. Toutefois, rares sont les études, comme celle de Philippe Guignet, qui sortent de la dimension strictement micro-historique<sup>132</sup>.

Notre recherche vise à s'ancrer dans le prolongement de cette historiographie. Cependant, une approche micro-historique du couloir rhodanien n'est pas envisageable, eu égard au nombre important de communautés et de villes. Nous avons opté pour une approche catégorielle qui, certes, n'est pas neuve en soi, mais la démarche adoptée l'est davantage. En effet, même si nous ne nous interdisons pas tout changement de focale susceptible d'apporter un éclairage différent, la finalité de notre recherche porte sur une comparaison par ville et par communauté du personnel édilitaire dans une zone géographique plus étendue et totalement

---

<sup>125</sup> BORDES (Maurice), *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.D.E.S., 1972, 378 p.

<sup>126</sup> MAILLARD (Jacques), *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789*, Angers, Presses universitaires d'Angers, 2.vol., 1984, 288 et 348 p.

<sup>127</sup> SAUPIN (Guy), *Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle. Vie politique et société urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, 523 p.

<sup>128</sup> MOUYSSSET (Sylvie), *Le pouvoir dans la Bonne ville. Les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Rodez, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 2000, 645 p.

<sup>129</sup> COMBET (Michel), *Jeux des pouvoirs et familles. Les élites municipales à Bergerac au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bergerac, Fédération historique du Sud-ouest, 2002, 553 p.

<sup>130</sup> Nous empruntons cette belle formule à Guy Saupin : SAUPIN (Guy), *Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 350.

<sup>131</sup> SAUPIN (Guy), dir., *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 262 p.

<sup>132</sup> GUIGNET (Philippe), *Le pouvoir dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique social de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1990, 592 p.

dépourvue de cohésion administrative. Cependant, une approche catégorielle ne pouvant suffire, une place importante a été accordée à l'étude du renouvellement des équipes municipales. Toutefois, contrairement à certains travaux focalisés essentiellement sur les plus hautes fonctions municipales (consulat/échevinage), nous intégrerons dans notre recherche l'intégralité du personnel municipal. Cette approche permet de mieux appréhender les dynamiques politiques locales qu'un simple zoom sur les consuls ou les échevins risquerait de ne pas traduire fidèlement.

Enfin, notons que le couloir rhodanien souffre d'une certaine carence historiographique. En effet, les rares monographies existantes sont totalement dépassées, en particulier celle de Valence, datant de 1941<sup>133</sup>. Certaines études plus récentes n'abordent pas la thématique de la composition sociale des municipalités et encore moins celle de leurs renouvellements<sup>134</sup>. De plus, malgré quelques travaux pionniers<sup>135</sup>, la plupart des bourgs et des villages rhodaniens ont été, pour la plupart, ignorés des chercheurs<sup>136</sup>.

Après une rapide présentation du couloir rhodanien à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce chapitre se propose de mettre en lumière, dans une optique prosopographique, la composition sociale des municipalités rhodaniennes, à la suite de quoi, une attention particulière sera accordée à la question du renouvellement des individus au sein des conseils politiques rhodaniens. Enfin, ce chapitre se clôturera sur l'entrée du couloir rhodanien dans la crise révolutionnaire.

## **I Le sillon rhodanien à la fin de l'époque moderne, tour d'horizon d'un patchwork administratif**

Dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, la vallée du Rhône ressemble à un gigantesque patchwork administratif, judiciaire et religieux. En effet, au-delà de sa dimension géographique, le couloir rhodanien frappe par son manque d'unité. Le Rhône, marquant depuis le Moyen-Âge la séparation entre le royaume de France et les terres impériales, conserve encore au XVIII<sup>e</sup> siècle son rôle de frontière politique naturelle. En effet, le fleuve délimite à la fois les frontières politiques internes au royaume de France, séparant le Languedoc de la Provence et du Dauphiné, et joue encore un rôle de frontière internationale entre la France et le Comtat Venaissin, possession pontificale. Le chevauchement des différentes juridictions ou la présence d'enclaves territoriales éparses comme la principauté de Mondragon, partie intégrante de la Provence mais cernée par le Comtat Venaissin, renforcent

---

<sup>133</sup> BUISSON (Françoise), *La vie municipale à Valence au XVIII<sup>e</sup> siècle (1692-1789)*, Valence, Chevalier, 1941, 269 p.

<sup>134</sup> René Favier, dans son excellente synthèse sur les villes dauphinoises, n'aborde pas la question de la composition sociale des municipalités et son évolution tout au long du siècle : FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, 512 p.

<sup>135</sup> EMMANUELLI (François-Xavier), LAPIED (Martine), BONNET (Christian), « La vie politique en Provence et en Comtat Venaissin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, n° 549, janvier-mars 1984, p. 63-82.

<sup>136</sup> Sur la définition du concept de « bourg », on se référera à : Stéphane Durand et Elie Pélaquier, « Les villes du Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai de typologie », *Villes et représentations urbaines dans l'Europe méditerranéenne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, *Mélanges offerts à Henri Michel*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2011, p. 115-132.

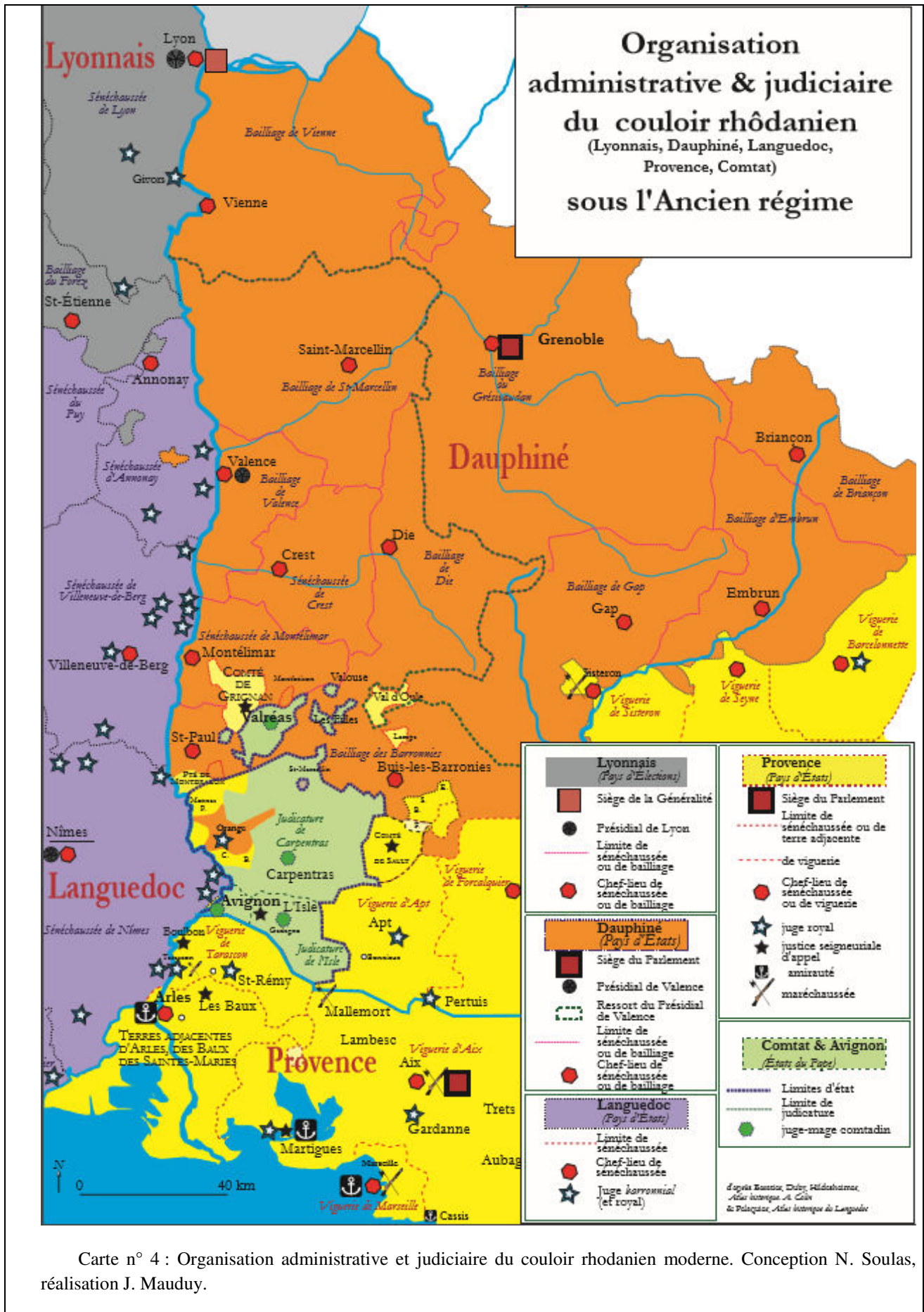
cette impression de mosaïque institutionnelle<sup>137</sup>. Par conséquent, la vallée du Rhône manque de cohésion administrative<sup>138</sup>. Même localement, l'unité de type municipal n'est pas très nette. En effet, alors que des rives méditerranéennes aux confins du Languedoc et du Dauphiné, la moindre petite communauté d'habitants est gérée par une organisation politique appelée consulat ou échevinage, composée de consuls ou d'échevins élus ou nommés, les villages les plus septentrionaux sont gérés par des syndics<sup>139</sup>.

---

<sup>137</sup> Pour une meilleure compréhension des chevauchements judiciaires, on consultera : COGNE (Olivier), *Rendre la justice en Dauphiné*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2004, 407 p, et plus particulièrement : LE TRONG (Caroline), « Les institutions judiciaires et administratives moyennes : bailliages et sénéchaussées en Dauphiné », dans *Rendre la justice... op. cit.*, p. 35-40 ; *Les enclaves territoriales aux Temps Modernes (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Actes du colloque international de Besançon (4 et 5 octobre 1999) recueillis par Paul Delsalle et André Ferrer, Besançon, Presses universitaires de Besançon, 2000, 447 p. Voir notamment les annexes n° 2 et n° 3 dans le second volume de ce travail.

<sup>138</sup> Nous nous plaçons ainsi dans une démarche différente de certains historiens qui abordent des zones administratives beaucoup plus nettes : FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1994, tome 1, 481 p, tome 2, 454 p ; DERLANGÉ (Michel), *Les communautés d'habitants en Provence au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1987, 636 p.

<sup>139</sup> FOLLAIN (Antoine), « L'exercice du pouvoir à travers les fonctions communautaires dans les campagnes françaises modernes », dans MENANT (François), JESSENNE (Jean-Pierre), dir., *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des XXVII<sup>e</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran 9, 10, 11 septembre 2005*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005, p. 149-162.



Carte n° 4 : Organisation administrative et judiciaire du couloir rhodanien moderne. Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.



Au nord de notre zone d'étude, les communautés situées entre Condrieu et Givors dépendent du Lyonnais. Ces quelques villages se distinguent très nettement du reste du sillon rhodanien avec lequel ils ne partagent pas le même héritage municipal multiséculaire. Au contraire, ces localités sont marquées par une expérience municipale récente, davantage calquée sur celle de la France septentrionale<sup>140</sup>. En effet, au-delà de la courte application de la réforme Laverdy (1764-1771), il faut attendre la réforme administrative de 1787 pour entrepercevoir un embryon d'organisation municipale<sup>141</sup>. Cette partie du sillon rhodanien se rapproche nettement des villages franciliens ou normands dont le processus de municipalisation est similaire<sup>142</sup>. Malheureusement, ces réformes n'ont guère laissé de traces dans les archives communales de la vallée du Rhône septentrionale. Aussi, faute de sources, nous ne pourrions apporter autant de précisions concernant la composition socioprofessionnelle de ces communautés que dans le reste de notre zone d'étude.

De Vienne jusqu'au littoral méditerranéen, le couloir rhodanien est formé par la juxtaposition de cinq grands ensembles. Tout d'abord, le Languedoc, vaste province dont les frontières touchent aussi bien le Roussillon que l'Auvergne, s'étale sur la rive droite du fleuve. Rattaché au royaume au XIII<sup>e</sup> siècle, il a longtemps délimité la frontière sud est de la France. Judiciairement, les bourgs et les villes du Languedoc rhodanien dépendent de Toulouse, siège du Parlement, mais administrativement, ils sont placés sous la tutelle de l'intendance de Montpellier dont les ressorts couvrent l'intégralité du Languedoc rhodanien. Les villes et les communautés du Languedoc rhodanien dépendent des évêchés de Beaucaire-Nîmes et de celui de Viviers. Économiquement, la plupart sont davantage tournés vers Lyon ou Marseille et le bassin méditerranéen. Beaucaire est même la plaque tournante d'un commerce international<sup>143</sup>. Beaucaire est d'ailleurs la seule ville d'importance notable sur les bords du Rhône avec ses 9 000 habitants en 1789 et son rôle économique important. Les autres cités comme Tournon, Bourg-Saint-Andéol ou Bagnols, n'excédant pas les 5 000 habitants, sont à classer parmi les petites villes.

La rive gauche, quant à elle, est composée du Dauphiné, de la Provence et d'une enclave étrangère, le Comtat Venaissin. Le Dauphiné et la Provence ont été rattachés plus tardivement au domaine royal (1349 pour le Dauphiné et surtout 1481 pour la Provence). Le Dauphiné est une immense province s'étalant du Rhône jusqu'aux Alpes. Les communautés rhodaniennes dauphinoises sont placées sous la tutelle de Grenoble, siège de l'intendant et du Parlement tandis que celles de Provence dépendent d'Aix, concentrant les mêmes fonctions

---

<sup>140</sup> GUTTON (Jean-Pierre), *Villages du Lyonnais sous la monarchie (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, p. 26.

<sup>141</sup> *Ibidem*, p. 27 ; Sur l'application de la réforme Laverdy sur laquelle nous reviendrons ultérieurement : BORDES (Maurice), *La réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application (1764-1771)*, Toulouse, Association des publications de la faculté des Lettres et sciences humaines de Toulouse, 1968, 351 p ; sur la réforme administrative de 1787 et plus généralement sur l'administration municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle : BORDES (Maurice), *L'administration provinciale et municipale... op. cit.*, p. 336-342.

<sup>142</sup> Voir notamment les premiers chapitres de BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.* ; sur les villages normands : FOLLAIN (Antoine), *Le village sous l'Ancien Régime*, Saint-Amand-Montrond, Fayard, 2008, 609 p.

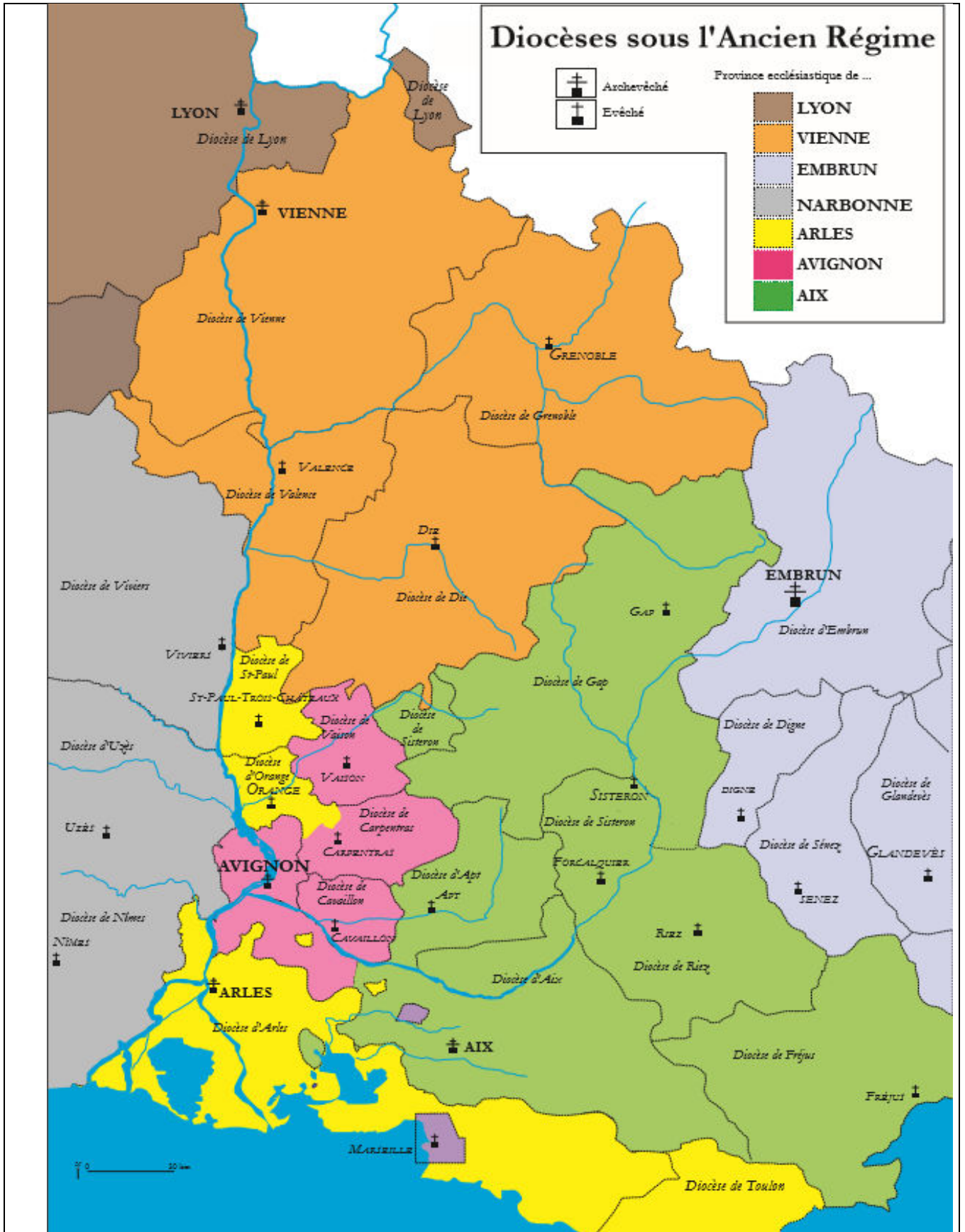
<sup>143</sup> LEON (Pierre), « Vie et mort d'un grand marché international. La foire de Beaucaire (XVIII<sup>e</sup>- XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue de géographie de Lyon*, n° 28-4, 1953, p. 309-328 ; CONTESTIN (Maurice), « Beaucaire et la foire de la Madeleine vers 1730 : l'éclosion de la prospérité », *Provence historique*, tome XXXIX, n° 157, juillet-septembre 1989, p. 391-406.

administratives et judiciaires que Grenoble<sup>144</sup>. Sur cette rive, les diocèses sont plus nombreux et d'une superficie inégale. La partie septentrionale de la rive gauche fait partie de la province ecclésiastique de Lyon, primat des Gaules. Le reste du Dauphiné rhodanien est partagé entre l'archidiocèse de Vienne, et les diocèses de Valence ou de Saint-Paul-Trois-Châteaux. La Provence rhodanienne dépend de l'archidiocèse d'Arles. Toutefois, les limites des diocèses ne respectent pas forcément les circonscriptions administratives. En effet, ceux de Valence ou de Vienne s'étendent en Vivarais tandis que le minuscule diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux déborde sur la Provence ou le Comtat Venaissin<sup>145</sup>. Ces chevauchements administratifs renforcent cette sensation de patchwork.

---

<sup>144</sup> Pour plus d'informations sur la Provence moderne on consultera : EMMANUELLI (François-Xavier), FROESCHLÉ (Marie-Hélène), LAPIED (Martine), TERISSE (Michel), VASSELIN (Martine), *La Provence moderne (1481-1800)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1991, 527 p.

<sup>145</sup> FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné... op. cit.*, p. 85. On pourra se reporter aux cartes en annexe.



Carte n° 5 : Les diocèses rhodaniens sous l'Ancien Régime. Réalisation J. Mauduy

Au sud du Dauphiné, il faut également mentionner la Principauté d'Orange, ancienne enclave néerlandaise, annexée après le traité d'Utrecht en 1713 mais officiellement rattachée au domaine royal en 1731<sup>146</sup>. Juridiquement et administrativement, l'ancienne Principauté d'Orange dépend du Dauphiné mais elle dispose de statuts particuliers comme la conservation de ses propres États.

Enfin, entre Dauphiné et Provence, la Papauté possède une petite enclave : le Comtat Venaissin. Offert au souverain pontife par le roi de France au XIII<sup>e</sup> siècle, le Comtat Venaissin est gouverné par un vice-légat résidant à Avignon, siège de l'archidiocèse de la province. Les Comtadins jouissent du statut de régnicoles et la partie rhodanienne de la province est totalement intégrée dans l'économie française<sup>147</sup>. Les frontières avec le royaume de France sont très poreuses. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le Comtat a été plusieurs fois occupé par le roi de France, notamment de 1768 à 1774, mais le Pape est toujours parvenu à récupérer son bien. Comme dans le reste du Midi rhodanien, l'administration communale repose sur un système de type consulaire.

Comme sa voisine languedocienne, la rive gauche, de Givors à Arles, est constituée d'un semis de structures urbaines de différentes tailles. Cet ensemble est largement dominé par Avignon et Arles, peuplées d'environ 25 000 et 20 000 habitants en 1789, et qui disposent d'un équipement administratif largement supérieur aux autres villes du couloir rhodanien. Viennent ensuite Vienne et Valence, dont la population n'excède pas 10 000 habitants mais qui bénéficient d'attributions administratives, religieuses ou judiciaires plus ou moins complètes<sup>148</sup>. À un rang inférieur, se trouve un groupe de cités de taille plus modeste (Montélimar, Orange) aux fonctions incomplètes. Parmi elles, Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont la population n'excède pas 2 000 habitants, est à la fois le siège d'une subdélégation, d'un bailliage et d'un diocèse. La base de cette hiérarchie urbaine est constituée par un tissu de bourgs s'égrenant le long du fleuve. Ce sont des petits centres économiques locaux dont certains comme Lapalud ou Donzère tirent profit de leur emplacement stratégique, à proximité d'un pont enjambant le Rhône ou d'un bac, pour capter les flux des voyageurs et des marchandises.

## **II Entre exclusion et mobilité : composition socioprofessionnelle des municipalités rhodaniennes (1750-1790)**

### *Mise en garde méthodologique*

L'objectif de cette démarche est d'observer les permanences ou les ruptures dans la composition socioprofessionnelle des édiles rhodaniens. Cette étude sera ensuite replacée au sein d'une mise en perspective à la fois régionale et nationale. Cependant, une telle approche doit se faire avec discernement. Deux critères doivent nécessairement être pris en

---

<sup>146</sup> Pour une meilleure connaissance de l'histoire de cette principauté, on consultera l'ouvrage ancien du comte de Pontbriant : PONTBRIANT (Amédée de), *Histoire de la Principauté d'Orange*, Avignon, Séguin, 1891, 462

p.  
<sup>147</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p.16.

<sup>148</sup> Sur la typologie des communautés dauphinoises, voir le premier chapitre que lui consacre René Favier : FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné... op. cit.*, p. 16-36.

considération. Tout d'abord, l'existence d'un corpus de villes et de bourgs très varié rend toute approche taxinomique problématique. En effet, quel(s) critère(s) retenir pour l'élaboration du corpus ? Discriminer les villes selon leur poids démographique se révèle peu pertinent et trahit la pensée des contemporains pour qui le nombre n'est pas toujours garant d'une preuve d'urbanité. En revanche, classer ces lieux selon leur nombre de consuls a l'avantage d'offrir une vision plus conforme aux subtilités institutionnelles d'Ancien Régime. En effet, la compétition pour les places n'est pas la même dans des communautés administrées par deux ou quatre consuls. Par ailleurs, la diversité sociale des édiles est beaucoup plus importante dans des structures urbaines plus étoffées. Finalement, un classement de nos villes-tests par nombre de consuls ne s'éloigne guère des réalités démographiques. En effet, les communautés administrées par deux consuls ou par deux échevins n'excèdent généralement pas 4 000 habitants. Quant aux villes gérées par quatre consuls ou par quatre échevins, elles regroupent de façon homogène des structures comptant de 5 000 à 10 000 habitants.

D'autre part, la réforme Laverdy bouleverse l'équilibre municipal du sillon rhodanien. En effet, la province du Dauphiné change complètement de structure administrative en adoptant la réforme en 1768. Le reste de la vallée du Rhône, après avoir brièvement expérimenté une adaptation de la réforme, revient dès 1771 à la pratique d'une forme modifiée de consulat<sup>149</sup>. Par voie de conséquence, nous avons classé les localités de notre échantillon en deux groupes distincts dans lesquels nous comparerons les cités de type consulaire avec celles adoptant le modèle échevinal. La première catégorie correspond aux bourgs et aux communautés administrés par deux consuls ou deux échevins. La dernière comprend les villes dirigées par trois ou quatre consuls ou par quatre échevins<sup>150</sup>.

Une fois ce classement effectué, nous avons axé notre réflexion sur le profil des municipalités selon la composition socioprofessionnelle de leurs conseils politiques. Un écueil méthodologique s'est très vite présenté à nous lorsque nous avons commencé à dépouiller les sources. Une approche taxinomique de la société d'Ancien Régime s'est révélée être encore plus complexe. Face à la grande diversité des sources, les historiens n'ont pu arriver à se mettre d'accord sur la constitution d'une catégorisation socioprofessionnelle consensuelle qui prenne en compte les réalités d'une société mouvante<sup>151</sup>. Pour qu'une classification soit la plus pertinente possible, elle doit se rapprocher au maximum des réalités sociales de l'Ancien Régime et de la perception que les contemporains avaient de leur société en privilégiant « la micro-histoire sociale »<sup>152</sup>. Cependant, la multiplication des sources fait apparaître une

---

<sup>149</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur les différentes réformes administratives et sur leurs conséquences.

<sup>150</sup> Dans cet échantillon, seules deux villes, Bollène et Villeneuve-lez-Avignon, sont administrées par trois consuls. Cette faible proportion ne nous semblait pas nécessiter la création d'une catégorie spécifique.

<sup>151</sup> DAUMARD (Adeline), « Une référence pour l'étude des sociétés urbaines en France au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Projet de code socioprofessionnel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome X, juillet-septembre 1963, p. 183-210 ; COSANDEY (FANNY), dir., *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Éditions de l'E.H.E.S.S, Paris, 2005, 336 p ; BÉAUR (Gérard), « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 106, n°1, 1999, p. 159-176 ; COHEN (Déborah), « catégories sociales et discours sur la société », dans GRANGER (Christophe), dir., *À quoi pensent les historiens ? Faire de l'histoire au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Autrement, 2013, p. 197-208.

<sup>152</sup> CHARLE (Christophe), « Micro-histoire sociale et macro-histoire sociale. Quelques réflexions sur les effets des changements de méthode depuis quinze ans en histoire sociale », dans CHARLE (Christophe), dir., *Histoire*

lexicologie socioprofessionnelle complexe et variée. C'est en particulier le cas du monde rural. Les sources confondent souvent, d'une localité à l'autre ou même d'une province à l'autre, « ménagers », « cultivateurs » et « travailleurs de terre »<sup>153</sup>. Pourtant, il a été nécessaire de faire émerger quelques catégories artificielles pour appréhender les formes de permanences ou les ruptures inhérentes à notre chronologie mouvementée. Au terme d'une longue réflexion, nous sommes arrivés à la constitution de sept groupes sociaux : « bourgeoisie de talent », « bourgeoisie d'affaires », « militaires ou militaires en retraite », « artisans et boutiquiers », « rentiers, bourgeois, exploitants agricoles », « clergé », « nobles ». Il nous a semblé, à la différence de Maurice Agulhon et comme Laurent Coste le rappelle, que la bourgeoisie étant un concept trop hétéroclite, elle ne pouvait subsister en tant que groupe homogène, au risque de pas refléter fidèlement la composition socioprofessionnelle des conseils de ville<sup>154</sup>.

La première catégorie comprend la « bourgeoisie de talent ». Nous avons préféré ce terme à celui, trop actuel, de « profession libérale » pour définir un ensemble de professions aussi variées que les juristes, les métiers de la santé ou intellectuels comme les feudistes et les géomètres. Afin de ne pas multiplier les catégories, nous n'avons pas souhaité séparer les juristes du reste des métiers de talent.

Le second groupe que nous avons isolé est constitué par la « bourgeoisie d'affaires ». Il comprend les marchands et les négociants, même si la nuance entre les deux est difficile à saisir d'une source à l'autre. En 1784, le futur « Girondin » Roland de la Platière ne remarquait-t-il pas lui même que « partout et toujours on confond le négociant et le marchand » car « il n'est pas jusqu'au porte-balle qui ne prenne le premier de ces titres et qui même ne le donne au marchand en boutique qui lui vend quelques assortiments »<sup>155</sup> ? Dans cette catégorie, nous avons également ajouté les aubergistes, les revendeurs et certaines professions dont la fonction peut être très lucrative : receveurs, directeurs des postes ou de la loterie...

La difficulté majeure réside dans l'élaboration du groupe « rentiers, bourgeois, exploitants agricoles ». Cette catégorie artificielle regroupe tous ceux qui vivent, de près ou de loin, de l'agriculture. On y trouve aussi bien des bourgeois et des rentiers que des ménagers ou des cultivateurs. La distinction est rarement très nette<sup>156</sup>. En l'absence de sources fiscales

---

*sociale, histoire globale ? Actes du colloque de l'ENS Saint-Cloud en janvier 1989*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1993, p. 45-57.

<sup>153</sup> AGULHON (Maurice), « Mise au point sur les classes sociales en Provence », *Provence historique*, tome 120, n° 80, avril-juin 1970, p. 101-108 ; DERLANGÉ (Michel), « De la répartition fiscale de la capitation à la définition d'un corps social : l'exemple provençal », *Annales du Midi*, tome 92, n° 148, juillet-septembre 1980, p. 261-300. Sur les difficultés de la stratification sociale dans les villes languedociennes : DURAND (Stéphane), « La notabilité dans les petites villes du Bas Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai de définition d'un concept opératoire », dans LAURENCE (Jean-Marie), *La notabilité urbaine X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative de Caen, 2007, p. 159-174.

<sup>154</sup> AGULHON (Maurice), « Mise au point sur les classes sociales en Provence », art.cit, p. 105 ; COSTE (Laurent), *Les bourgeoisies en France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, 263 p.

<sup>155</sup> ROLAND DE LA PLATIERE, *Encyclopédie méthodique. Finances*, Paris, Panckoucke, 1784, tome II, p. 1-2.

<sup>156</sup> VOVELLE (Michel), ROCHE (Daniel), « Bourgeois, rentiers, propriétaires : éléments pour la définition d'une catégorie sociale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Actes du 84<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes (Dijon 1959)*, Paris, imprimerie nationale, 1960, p. 419-453.

conséquentes et dans l'impossibilité de consulter l'ensemble des études notariales, nous ne pouvons découper le monde rural en différentes sous-catégories comme l'historiographie actuelle invite à le faire<sup>157</sup>. Par ailleurs, entre le bourgeois et le riche ménager, il n'existe qu'une nuance que la Révolution et les régimes politiques successifs feront disparaître en fusionnant le monde rural dans la catégorie passe-partout de « propriétaire foncier ».

Une quatrième catégorie regroupe les « militaires et les militaires en retraite ». Nous ne souhaitons pas fondre ce groupe dans la noblesse car les gentilshommes se distinguent des robins sous l'Ancien Régime. De plus, les guerres de la Révolution et de l'Empire favorisent les promotions de certains militaires qui sont parfois appelés à siéger dans les conseils municipaux de leurs communes. Enfin, classer, sous l'Empire ou la Restauration, parmi les « propriétaires fonciers » des personnes qui ont passé l'essentiel de leur vie à porter les armes, nous a semblé réducteur. N'oublions pas que ces édiles possèdent souvent déjà des terres lorsqu'ils servent aux armées. Il nous a semblé plus cohérent de les comptabiliser parmi les militaires en retraite.

Le cinquième groupe est constitué par les « artisans et les boutiquiers ». Ce groupe est également problématique. La frontière entre le boutiquier et le petit revendeur n'est pas nette. Dans cet échantillon, n'ont été pris en compte dans la catégorie « artisans et boutiquiers », que ceux qui sont désignés ainsi par les sources ou qui se désignent eux-mêmes de cette façon. Cependant, nous n'ignorons pas qu'il existe une grande porosité entre l'artisan et le ménager dans le monde rural, voire dans les petites villes<sup>158</sup>. Une étude basée notamment sur les contrats de mariage mettrait en évidence la très grande hétérogénéité du groupe. Un apothicaire et un orfèvre n'ont pas le même profil qu'un potier ou un artisan du textile. En revanche, l'utilisation de ce groupe passe-partout se justifie par sa possibilité d'inclure, sans erreur, des professions qui sont à mi-chemin de l'atelier ou de la boutique comme les boulangers.

Les deux dernières catégories regroupent le « clergé » et les « nobles ». Les deux premiers ordres sont beaucoup plus aisés à définir. Ils partagent une certaine unité et une conscience de soi dans les privilèges qui les opposent au tiers-état. Dans les tableaux suivants, le groupe « nobles » doit être comptabilisé à part car il englobe tous ceux qui se revendiquent comme tel : gentilshommes mais également robins, clercs... Par conséquent, la grande diversité du groupe nobiliaire justifie l'utilisation du pluriel pour désigner le second ordre dans notre classement. Cette dernière catégorie permet de mesurer le poids des nobles dans les conseils de ville rhodaniens à la veille de la Révolution française puis d'en suivre l'évolution jusqu'au retour définitif des Bourbon.

Si certaines catégories socioprofessionnelles comme les journaliers ou les marins n'apparaissent pas dans ce classement, c'est parce que les conseils politiques ne semblent pas

---

<sup>157</sup> SNYDER (WAYNE), OSTROOT (Nathalie), « Évolution de la structure socioprofessionnelle des villages du sud-est de la France : 1695-1866 », *Provence historique*, n° 200, avril-juin 2000, p. 161-188 ; JESSENNE (Jean-Pierre), *Les campagnes françaises entre mythe et Histoire XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 67.

<sup>158</sup> BELMONT (Alain), *Des ateliers au village : les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1998, 2 vol., 198 et 309 p.

les accepter. Pourtant, les gens du fleuve sont nombreux dans des villes comme Arles ou Tarascon où ils auront l'occasion de jouer un rôle politique par la suite.

Cette mise en garde méthodologique effectuée, nous pouvons nous consacrer à la description de notre échantillon. Un recensement systématique de tous les édiles présents entre 1757 et 1790 a été réalisé. Pour plus de pertinence, l'année 1757, coïncidant avec le retour à la procédure électorale dans toutes les municipalités rhodaniennes, s'est très vite imposée comme point de départ pour cette étude<sup>159</sup>. Au terme d'un long dépouillement, année après année, des procès-verbaux d'élections conservés dans les registres de délibérations municipales, 1670 administrateurs municipaux ont été retenus pour composer notre échantillon<sup>160</sup>. Toutefois, les professions n'étant pas systématiquement indiquées, une immersion dans l'état-civil a été nécessaire pour combler les lacunes des dépôts communaux. Ce recensement permet de dégager le profil social et familial des édiles, même si nous déplorons de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour un dépouillement plus fin de l'état-civil<sup>161</sup>. Ces données seront confrontées aux travaux scientifiques récents.

#### *Profils sociaux des conseils politiques des communautés administrées par deux consuls et par deux échevins*

Devenir consul, même dans un bourg ou un village, n'est pas donné à tout le monde. En Provence<sup>162</sup>, le choix des consuls doit théoriquement respecter scrupuleusement des statuts municipaux propres à chaque localité tandis que les communautés du Languedoc<sup>163</sup>, en l'absence de statuts enregistrés, fonctionnent avec des usages. Cette constitution locale, parfois héritée du Moyen-Âge, a été souvent modifiée à l'époque moderne<sup>164</sup>. Les fonctions consulaires sont réparties selon des rangs, des échelles ou encore des mains. Dans les villages, les bourgs et les petites villes, le chaperon de premier consul est généralement réservé à la noblesse, à la bourgeoisie de talent, aux « bourgeois vivant noblement », plus rarement aux négociants<sup>165</sup>. Les autres habitants se partagent le deuxième chaperon. Ainsi, les premiers consuls de Mondragon ne peuvent être recrutés que parmi les nobles, les médecins, les notaires, les « bourgeois vivant noblement », les chirurgiens et les apothicaires. Les seconds consuls se recrutent parmi les artisans et les ménagers. Ces règles réduisent la compétition entre les différentes catégories sociales dans la course aux charges municipales<sup>166</sup>. Les conseillers politiques sont également répartis en rang ou en échelle selon leur profession. Dans le Comtat, les conseils politiques de Mornas et de Piolenc ne disposent que de deux mains : nobles ou médecins pour la première ; juristes, marchands, bourgeois, ménagers ou

---

<sup>159</sup> EMMANUELLI (François-Xavier), FROESCHLÉ (Marie-Hélène), LAPIED (Martine), TERISSE (Michel), VASSELIN (Martine), *La Provence moderne... op. cit.*, p. 111.

<sup>160</sup> Nous avons dépouillé essentiellement les séries BB des archives communales.

<sup>161</sup> Malheureusement, analyser systématiquement la structure familiale d'un peu plus de 1670 édiles est totalement impossible dans le cadre restreint d'un doctorat.

<sup>162</sup> DERLANGE (Michel), *Les communautés d'habitants... op. cit.*, p. 183-200.

<sup>163</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 343-384

<sup>164</sup> Dans la pratique, la réalité de ce choix est parfois tout autre. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point et d'en évoquer les conséquences.

<sup>165</sup> BONIN (Pierre), *Bourgeoisie et habitance dans les villes du Languedoc sous l'Ancien Régime*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005, 584 p.

<sup>166</sup> DURAND (Stéphane), *Les villes en France XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette supérieur, 2006, p. 118.



artisans pour la seconde. En plus de ces conditions de rangs, il faut également posséder une propriété immobilière équivalente à une certaine somme, variant selon le rang ou l'échelle. Dans la communauté comtadine de Sorgues, nul ne peut prétendre à un poste de conseiller de première main en dessous d'un allivrement cadastral estimé à 200 livres tandis que la seconde main est réservée aux allivrés dépassant les 50 livres<sup>167</sup>. Après avoir esquissé à grands traits les conditions d'accessibilité aux charges municipales, il convient à présent d'entrer dans le vif du sujet en abordant en premier lieu le cas des communautés administrées par deux consuls. Pour mieux comprendre les dynamiques sociales et mettre en lumière d'éventuels processus d'exclusion, il convient avant tout de se focaliser sur les consuls, puis d'élargir au reste du conseil de ville.

Le tableau suivant a été élaboré à partir d'un échantillon de localités, administrées par deux consuls, dont la population n'excède pas 4 000 habitants. Pour une meilleure mise en perspective, les communautés ont été sélectionnées dans trois espaces institutionnels différents : Lapalud, Piolenc et Sorgues dans le Comtat ; Mondragon dans les Terres Adjacentes de Provence ; Bourg-Saint-Andéol, Roquemaure et Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc.

Villes	Dates	Fonction	Nombre de consuls	Bourgeoisie de talent	Militaire, militaire en retraite	Rentier, bourgeois, exploitant agricole	Bourgeoisie d'affaires	Profession inconnue	Artisan/boutiquier	Nobles
Bourg-Saint-Andéol	1759-1790	1 <sup>er</sup> consul	14	36%	43%	14%	0%	7%	0%	50%
		2 <sup>e</sup> consul	14	7%	0%	0%	79%	14%	0%	0%
Lapalud	1769-1790	1 <sup>er</sup> consul	10	20%	20%	30%	20%	10%	0%	20%
		2 <sup>e</sup> consul	13	0%	0%	70%	0%	15%	15%	0%
Mondragon	1757-1790	1 <sup>er</sup> consul	15	27%	47%	20%	7%	0%	0%	47%
		2 <sup>e</sup> consul	24	0%	0%	59%	4%	12%	25%	0%
Piolenc	1761-1790	1 <sup>er</sup> consul	15	7%	0%	33%	13%	47%	7%	0%
		2 <sup>e</sup> consul	21	0%	0%	43%	8%	35%	14%	0%
Roquemaure	1757-1790	1 <sup>er</sup> consul	13	62%	0%	23%	15%	0%	0%	8%
		2 <sup>e</sup> consul	19	0%	0%	32%	21%	26%	21%	0%
Saint-Laurent-des-Arbres	1757-1790	1 <sup>er</sup> consul	11	9%	9%	36%	9%	36%	0%	9%
		2 <sup>e</sup> consul	12	0%	0%	50%	0%	41%	9%	0%
Sorgues	1759-1790	1 <sup>er</sup> consul	23	4%	0%	74%	0%	22%	0%	0%
		2 <sup>e</sup> consul	28	0%	0%	54%	0%	28%	18%	0%

<sup>167</sup> SAGNIER (A.), « Les municipalités du Comtat aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1882, p. 135.

<sup>168</sup> La colonne « nobles » se lit à part et ne doit pas s'ajouter aux autres pourcentages. Les couleurs indiquent les taux les plus importants de chaque communauté.

Les nobles semblent être très faiblement implantés dans ces bourgs, à l'exception notable de Mondragon et de Bourg-Saint-Andéol où presque un consul sur deux appartient au second ordre. Par conséquent, les premiers consuls ayant fait carrière dans les armées royales ou pontificales sont relativement rares. Cependant, leur profil est identique. Ce sont généralement des hommes d'âge mûr, retraités du service militaire ou réformés pour invalidité. Certains sont décorés de la croix de Saint-Louis. Dans ces bourgs ou ces petites villes, la bourgeoisie de talent est faiblement représentée, sauf à Roquemaure qui dispose d'un petit vivier d'avocats et de notaires, très probablement parce que la ville est le siège de l'une des rares justices royales présentes sur la rive droite du Rhône. À l'exception de Bourg-Saint-Andéol, dont les fonctions urbaines sont plus complètes, la bourgeoisie d'affaires accède peu au consulat. En fait, l'essentiel des cadres consulaires de ces petites structures urbaines se recrute presque essentiellement dans le monde de la terre. Dans des communautés où la diversité professionnelle est particulièrement faible et où la grande majorité des habitants vit des travaux agricoles, il n'est guère surprenant que 97 consuls, tous rangs confondus, sur les 232 recensés dans ces cinq villages ou petites villes, soit 42%, appartiennent à la catégorie des « rentiers, bourgeois, exploitants agricoles ». Enfin, les artisans accèdent peu au consulat. S'ils fournissent jusqu'à 25% des seconds consuls mondragonnais, ils sont marginalisés dans les autres communautés quand ils ne sont carrément pas exclus comme à Bourg-Saint-Andéol. Soulignons également que nous sommes tributaires de sources, parfois lacunaires, ce qui explique cette forte proportion, très variable il est vrai, des professions inconnues. Jusqu'ici, ces observations ne mettent pas en évidence une spécificité rhodanienne. Au contraire, ces données se fondent totalement dans le profil des petites structures méridionales évoquées par Michel Derlange, Georges Fournier, Maurice Agulhon, ou plus récemment par Cyril Belmonte<sup>169</sup>.

L'enquête livre d'autres informations. Les consuls de ces bourgs ou de ces petites villes sont des hommes d'âge mûr : la moyenne d'âge des premiers consuls de Lapalud est de 48 ans tandis que celle des seconds consuls s'abaisse légèrement à 44 ans. Par ailleurs, on ne saurait avoir de doute sur l'appartenance des premiers consuls à l'élite locale. En revanche, qu'en est-il pour les seconds consuls, d'extraction bien plus modeste ? Sont-ils des petits propriétaires à la limite de la dépendance économique ? Sont-ils, au contraire, plus proches des premiers consuls que du prolétariat rural ? En fait, une meilleure connaissance des sources notariales et fiscales mettrait certainement en évidence la très grande hétérogénéité du corpus. Cependant, une très grande partie des sources fiscales d'Ancien Régime fait défaut pour la majeure partie des bourgs et des cités de la vallée du Rhône. Il faut attendre la décennie révolutionnaire pour accéder aux premiers registres de contribution foncière. Utiliser un tel document pour la période précédente a le double défaut de ne pas mesurer la richesse au moment opportun et d'ignorer les édiles décédés entre temps. Par ailleurs, la contribution foncière ne prend pas en considération les terres possédées à l'extérieur du village. Or, il est courant qu'un individu dispose de biens éparpillés sur plusieurs terroirs. Ainsi, la contribution foncière de Lapalud dans le Comtat Venaissin, dressée en l'an II, ne prend pas en compte la moitié des consuls d'Ancien Régime, décédés ou émigrés au moment de la confection du

---

<sup>169</sup> BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres. L'arrière-pays marseillais en Révolution*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2011, 294 p.

registre, ni les fluctuations des fortunes que les édiles ont pu éprouver au cours de la Révolution. Cependant, le registre met clairement en évidence les écarts de fortune entre les anciens premiers et les seconds consuls. La moyenne de la contribution foncière des seconds consuls s'élève à 58 l. contre 214 l. pour les premiers consuls<sup>170</sup>. Néanmoins, ces moyennes ne reflètent pas les inégalités internes : la contribution minimale dans le groupe des seconds consuls est de 5 l. tandis que la contribution maximale atteint 132 l.

Est-il nécessaire de rappeler que les consuls ne sont pas représentatifs de l'ensemble du conseil de ville ? Le tableau suivant, élaboré à partir d'un échantillon de 516 édiles, englobant cette fois l'intégralité des conseils politiques des communautés précédemment citées, livre un autre éclairage quant à la composition sociale des municipalités des bourgs ou des petites villes.

**Tableau n° 2 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles (consuls, conseillers)**  
**des bourgs et des villes administrés par deux consuls (1757-1790)<sup>171</sup>**

Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Militaire/militaire en retraite	Bourgeois, rentier et exploitant agricole	Profession inconnue	Clergé	Nobles
Bourg-Saint-Andéol	99	28%	33%	5%	13%	6%	14%	1%	12%
Lapalud	67	11%	4%	12%	2%	52%	19%	0%	4%
Saint-Laurent-des-Arbres	47	7%	4%	17%	4%	34%	34%	0%	4%
Piolenc	89	1%	8%	8%	2%	39%	42%	0%	3%
Sorgues	119	1%	2%	8%	0%	54%	35%	0%	0%
Roquemaure	95	18%	16%	12%	5%	24%	21%	4%	6%

Malheureusement, la proportion de professions inconnues est plus importante que dans le tableau n° 1. Sans surprise, certains bourgs comme Lapalud ou Sorgues sont largement dominés par des édiles issus du monde de la terre. Ce lieu commun se retrouve dans toutes les petites structures urbaines où la frontière avec la ruralité n'est jamais évidente<sup>172</sup>. Les deux petites villes de l'échantillon, Roquemaure et Bourg-Saint-Andéol, mieux équipées que les bourgs, accueillent des professions plus spécialisées comme les juristes ou les médecins. La présence d'un chapitre de chanoines donnant quelques conseillers politiques à la municipalité roquemauroise témoigne de l'importance, toute relative, de cette cité. De plus, son petit port sur le Rhône, plus ou moins dynamique en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, favorise le développement d'une bourgeoisie d'affaires qui participe à la gestion des affaires communales. Enfin, Bourg-Saint-Andéol tranche très nettement avec les autres bourgs de l'enquête. Avec ses quasi 4 000 habitants et un conseil de ville largement dominé par la basoche ou la bourgeoisie d'affaires aux dépens de l'artisanat et du monde de la terre, la ville

<sup>170</sup> Arch. mun. Lapalud, 2 G 8, registre de la contribution foncière, 1794.

<sup>171</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

<sup>172</sup> DERLANGÉ (Michel), « En Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle : la représentation des habitants aux conseils généraux des communautés », *Annales du Midi*, tome 86, n° 116, janvier-mars 1974, p. 45-67.

se rapproche davantage du profil de structures urbaines plus importantes comme Orange ou même Montélimar. La « bourgeoisie » bourguésane est la première force économique<sup>173</sup>. Les nobles, peu présents dans le précédent tableau, sont totalement marginalisés, à l'exception notable de Bourg-Saint-Andéol où quasiment un édile sur dix appartient au second ordre. Les nobles bourguésans représentent environ 20% de l'allivrement cadastral<sup>174</sup>. La cité languedocienne, surclassant largement les autres communautés de l'échantillon par son poids démographique et par ses infrastructures administratives ou économiques, attire les nobles des environs qui viennent s'y fixer pour bénéficier de toutes les commodités d'un petit centre urbain. Eu égard au profil social de son conseil politique, Bourg-Saint-Andéol se situe à la confluence des bourgs urbanisés, dont elle couronne la structure pyramidale, et des centres urbains plus étoffés.

Dans les bourgs languedociens, comtadins et provençaux, les affaires municipales sont davantage confiées à une « bourgeoisie exploitante » composée de rentiers agricoles et de ménagers qu'à la bourgeoisie de talent et d'affaires, plus présentes dans des centres urbains plus importants où sa clientèle est plus nombreuse. Les artisans sont faiblement représentés dans les conseils politiques languedociens ou comtadins. S'ils parviennent parfois à pénétrer dans le premier cercle du pouvoir local en devenant conseiller politique, peu d'entre eux parviennent à se faire élire consul. À Saint-Laurent-des-Arbres, où presque 17% des administrateurs municipaux se recrutent parmi les artisans, un seul d'entre eux, sur un total de 47 édiles, accède au chaperon de second consul. La disgrâce des artisans est encore plus nette à Bourg-Saint-Andéol où l'accès au consulat leur semble verrouillé. On peut toujours arguer que des artisans se cachent probablement parmi les professions inconnues mais cela ne change guère la donne. Par conséquent, on peut s'interroger sur le succès de la réforme Laverdy dans cette partie du Languedoc. Les objectifs de la réforme Laverdy sont multiples. Au-delà d'une tentative de modernisation administrative passant par une uniformisation municipale, la réforme vise à disloquer les oligarchies urbaines en offrant davantage de visibilité politique à des catégories sociales peu ou pas représentées dans les corps de ville par le passé. Certes, la création de conseils restreints, flanquant les conseils ordinaires les jours d'élection, a favorisé l'entrée de quelques artisans dans certaines villes comme Bourg-Saint-Andéol, où ils étaient réellement sous-représentés auparavant. Cependant, la réforme est beaucoup trop éphémère pour avoir des conséquences sur le long terme. En effet, dès 1771, après seulement sept ans d'expérimentation, la réforme est abrogée en Languedoc et les offices sont rétablis. D'un point de vue social, la restauration des offices se traduit dans les bourgs et les petites villes languedociens par un retour à la situation d'avant 1764<sup>175</sup>.

La situation est-elle identique dans le Dauphiné ? En raison de sources lacunaires ou inexistantes, nous n'avons que très peu d'informations sur la composition socioprofessionnelle des municipalités dauphinoises avant 1768<sup>176</sup>. Dans de telles conditions,

---

<sup>173</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>174</sup> SERRE (Marie-Solange), « Bourg-Saint-Andéol et son terroir à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Études Vauclusiennes*, n° 10, juillet-décembre 1973, p. 20.

<sup>175</sup> BORDES (Maurice), *La réforme municipale... op. cit.*, p. 239-248.

<sup>176</sup> Les délibérations communales de Tain ne commencent qu'en 1768, celles de Donzère ou de Pierrelatte sont plus anciennes mais très elliptiques.

nous avons pris le parti de ne commencer l'enquête qu'en 1768, lorsque la réforme Laverdy est appliquée dans la province. Par conséquent, il nous a semblé plus pertinent et moins réducteur d'isoler dans un premier temps les données dauphinoises du reste de l'échantillon, débutant en 1757 et n'adoptant pas le même système municipal, sans nous interdire par la suite une mise en perspective régionale.

Lorsque la réforme Laverdy entre en vigueur en 1766, les villages et les cités sont administrés par des consuls. Les parlementaires dauphinois refusent d'entériner la réforme dans sa version originelle, comme nombre de leurs collègues parlementaires, comme ceux de Bordeaux, par exemple. Finalement, au terme d'un long bras de fer de deux ans entre le Parlement de Grenoble et la monarchie, une version légèrement modifiée de la réforme, ménageant certains particularismes locaux, est appliquée au Dauphiné<sup>177</sup>. Le projet de Laverdy introduit des élections à plusieurs niveaux. La ville est divisée en quartiers dont chacun élit ses députés. Ainsi, le village de Pierrelatte est subdivisé en trois quartiers élisant chacun quatre députés<sup>178</sup>. Ces députés élisent eux-mêmes les notables, vivier du corps municipal, dont sont extraits les autres administrateurs municipaux. Désormais, les édiles doivent gravir les échelons d'un *cursus honorum* très strict : notable, puis conseiller de ville, échevin et enfin, maire. Dans les communautés de moins de 2 000 habitants, le corps de ville est constitué de deux échevins, trois conseillers, six notables. Le premier échevin fait office de maire. Dans les cités de 2 000 à 4 500 habitants, un maire est nommé à la tête de la municipalité et un conseiller est rajouté<sup>179</sup>.

Le tableau suivant, élaboré à partir du recensement des 113 édiles de trois petites communautés dauphinoises au profil très différent, sélectionnées dans des espaces géographiques relativement éloignés les uns des autres (Courthézon, dans l'ancienne principauté d'Orange ; Saint-Paul-Trois-Châteaux, siège d'un diocèse, d'une justice royale et d'une subdélégation, proche du Comtat ; Tain, bourg marchand, situé entre Valence et Vienne dans la vallée du Rhône septentrionale), met en lumière quelques contrastes majeurs avec la composition sociale des municipalités précédentes.

---

<sup>177</sup> BORDES (Maurice), *La réforme municipale... op. cit.*, p. 45-51.

<sup>178</sup> Arch. mun. Pierrelatte, BB 7, délibération municipale, 14 avril 1768.

<sup>179</sup> BORDES (Maurice), *La réforme municipale... op. cit.*, p. 344.

**Tableau n° 3 :  
Répartition socioprofessionnelle des édiles des bourgs et des petites villes dauphinoises (1768-1790)<sup>180</sup>**

	Fonction	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier/boutique	Bourgeois, exploitant agricole/rentier	Clergé	Militaire/militaire en retraite	Profession inconnue	Nobles
Courthézon	maire	7	87,5%	0%	0%	12,5%	0%	0%	0%	0%
	1 <sup>er</sup> échevin	9	83%	0%	0%	14%	0%	0%	0%	0%
	2 <sup>e</sup> échevin	8	0%	10%	45%	45%	0%	0%	0%	0%
	conseillers	21	34%	7%	14%	31%	0%	0%	0%	0%
	notables	43	38%	8%	13%	27%	6%	6%	2%	2%
	total	46	33%	9%	15%	28%	6,5%	6,5%	2%	6,5%
Saint-Paul-trois-châteaux	1 <sup>er</sup> échevin	8	37,5%	12,5%	0%	0%	0%	50%	0%	50%
	2 <sup>e</sup> échevin	10	20%	30%	40%	10%	0%	0%	0%	0%
	conseillers	21	43%	19%	24%	0%	0%	14%	0%	24%
	notables	32	28%	19%	16%	12%	12,5%	12,5%	0%	25%
	total	37	32,5%	13,5%	16%	13,5%	11%	13,5%	0%	24%
Tain	1 <sup>er</sup> échevin	9	67%	22%	0%	11%	0%	0%	0%	11%
	2 <sup>e</sup> échevin	8	25%	37,5%	0%	37,5%	0%	0%	0%	0%
	conseillers	19	32%	47%	0%	13%	5%	3%	0%	10%
	notables	29	31%	35%	3%	21%	7%	3%	0%	3%
	total	30	27%	34%	4%	24%	7%	4%	0%	7%

À l'exception de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le sommet de la pyramide municipale est dominé par la bourgeoisie de talent. Saint-Paul-Trois-Châteaux, siège d'une subdélégation, d'un bailliage et d'une justice royale supérieure<sup>181</sup>, et Courthézon, siège d'une justice locale, concentrent en leur sein une forte présence de juristes, surreprésentés dans les conseils de ville. Seul le deuxième échevin, dédié à des professions plus modestes, leur échappe à Courthézon. *A contrario*, leur domination est beaucoup moins nette à Tain. L'absence de tribunaux et la proximité de Valence, attirant davantage les juristes ambitieux, ainsi que le dynamisme économique des marchands locaux expliquent sans doute cette relative carence. Comme dans les cités de taille équivalente du reste du couloir rhodanien, les nobles sont faiblement représentés, à l'exception notable de Saint-Paul-Trois-Châteaux où les gentilshommes s'imposent. Avec une population nobiliaire estimée à environ 3% des habitants, la cité fait figure d'exception, au même titre que Saint-Marcellin, dans une province où la noblesse est essentiellement concentrée à Grenoble et dans une moindre mesure dans les autres villes d'importance comme Valence, Vienne, ou Montélimar<sup>182</sup>. La répartition des postes de notables, scrupuleusement définie par les statuts de la réforme Laverdy, se veut la plus représentative possible. Pourtant, en mettant en concurrence différents corps comme les artisans ou les ménagers pour une même place, cette réforme peut accentuer les exclusions sociales, et par conséquent, devenir contre-productive. C'est particulièrement le cas à Tain. Les artisans tinois, nombreux dans une communauté tirant en partie son dynamisme

<sup>180</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

<sup>181</sup> Saint-Paul-Trois-Châteaux se trouve à la fois dans le ressort judiciaire du roi de France et de l'évêque. Les officiers judiciaires royaux et épiscopaux alternent tous les deux ans.

<sup>182</sup> FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles... op. cit.*, p. 261.

économique du commerce vinicole, sont totalement marginalisés. Ce sont surtout les ménagers et les exploitants ruraux qui leur dament le pion.

La lecture du total offre une approche plus globale de la composition socioprofessionnelle de l'ensemble des édiles tout en permettant une mise en perspective avec le précédent tableau. Contrairement aux bourgs languedociens et provençaux, même si la catégorie des « exploitants agricoles et des rentiers » n'arrive qu'en seconde ou en troisième position, notamment après les artisans de Saint-Paul-Trois-Châteaux, elle représente néanmoins une force conséquente. En l'absence de structures administratives importantes, les bourgs et les petites villes sont dominés par des catégories sociales issues du monde de la terre, comme dans le reste du royaume<sup>183</sup>. La noblesse est peu ancrée dans ces petits centres urbains, à l'exception notable de Saint-Paul-Trois-Châteaux où elle représente un quart du total des édiles. Dans les municipalités dauphinoises, la réforme Laverdy concède une place importante au clergé que l'on ne retrouve pas dans les autres bourgs du couloir rhodanien. Cependant, à l'exception de Tain où des clercs parviennent à devenir conseillers de ville, la plupart se cantonnent à un poste secondaire de notable. Les artisans sont relativement bien représentés à Courthézon et à Saint-Paul-Trois-Châteaux où ils disposent d'une place de conseiller politique et de celle de second échevin, qu'ils doivent néanmoins partager avec les professions issues du monde rural. En revanche, ils sont totalement marginalisés à Tain puisqu'on n'y dénombre qu'un seul artisan sur trente édiles présents au conseil politique entre 1768 et 1790.

Comme dans les bourgs et les petits centres urbains provençaux, comtadins ou languedociens, évoqués précédemment, les fonctions municipales des petites localités dauphinoises sont généralement confiées à des hommes d'âge mûr.

---

<sup>183</sup> *Ibidem*, p. 300.

<b>Tableau n° 4 :</b>			
<b>Moyenne d'âge des édiles de trois communautés rhodaniennes administrées par deux échevins (1768-1790)</b>			
	Fonction	Nombre d'édiles	Moyenne d'âge
Courthézon	maire	7	43,7 ans
	1 <sup>er</sup> échevin	9	53,0 ans
	2 <sup>e</sup> échevin	8	51,2 ans
	conseillers	21	52,5 ans
	notables	43	48,6 ans
Saint-Paul-Trois-Châteaux	1 <sup>er</sup> échevin	8	61,62 ans
	2 <sup>e</sup> échevin	10	54,33 ans
	conseillers	21	56,24 ans
	notables	32	51,87 ans
Tain	1 <sup>er</sup> échevin	6	44,8 ans
	2 <sup>e</sup> échevin	11	41,5 ans
	conseillers	19	45,3 ans
	notables	29	45,05ans

D'après le tableau précédent, les édiles dauphinois sont des hommes relativement âgés : aucune moyenne ne descend en dessous de la quarantaine. L'une des explications est à rechercher dans l'essence même de la réforme Laverdy. En effet, la loi fixe à 25 ans l'âge minimum pour entamer une carrière municipale. Dans tous les bourgs et les petites villes du sillon rhodanien, les responsabilités locales sont confiées à des hommes mûrs, gage d'une certaine expérience et d'une certaine maturité. De plus, des hommes ayant la quarantaine ou la cinquantaine disposent *a priori* d'une situation professionnelle plus solide qu'un jeune actif et peuvent, par conséquent, davantage se permettre de délaisser temporairement leurs activités professionnelles pour se consacrer aux affaires publiques.

Par ailleurs, ce tableau met en lumière quelques contrastes notables, à l'intérieur de chaque corps de ville ou entre deux cités. Par exemple, on notera que la moyenne d'âge des maires courthézonais est moins élevée que celles des autres édiles. Faut-il en déduire, comme l'a remarqué Stéphane Durand pour Tulette, qu'à Courthézon, la première place est confiée à un « jeune » tandis que le véritable organe de décision serait un conseil composé d'administrateurs plus âgés et plus expérimentés<sup>184</sup> ? Cependant, comparer un groupe de sept personnes avec celui des notables, six fois plus nombreux, ne peut avoir de sens qu'à titre indicatif. En parallèle, la mise en perspective des données livrées par les trois communautés offre quelques éléments de comparaison. Aussi, le contraste entre Tain et Saint-Paul-Trois-Châteaux est très net. Dix-sept ans séparent les deux moyennes d'âge des premiers échevins. Sur les huit premiers échevins tricastins, quatre, essentiellement des gentilshommes en retraite, sont septuagénaires. En revanche, aucun des six premiers échevins tinois n'a plus de

<sup>184</sup> DURAND (Stéphane), « Luites politiques et confiscation du pouvoir à Tulette (Drôme) (1750-1826) », *Études vaclusiennes*, n° 45, janvier-juin 1991, p. 19.



59 ans. Professions et moyennes d'âge sont-elles liées ? Si les gentilshommes, souvent retraités des armées royales, vieillissent incontestablement le corpus, la corrélation s'arrête là. Les situations variant pour chaque lieu, il serait illusoire et dangereux de pousser plus loin ces spéculations.

Ainsi, les petites structures urbaines et les bourgs rhodaniens ont un profil social très proche. Les localités dépourvues de structures administratives ou judiciaires sont dominées par le monde de la terre et dans une moindre mesure par les artisans, davantage représentés dans les communautés dauphinoise où la réforme Laverdy est appliquée que dans le reste du couloir rhodanien, où ils sont plus marginalisés, sinon exclus de toute représentativité politique. Lorsqu'un embryon administratif commence à émerger, la bourgeoisie de talent est omniprésente et fortement représentée. À l'exception notable de Tain, la bourgeoisie d'affaires ne commence véritablement à peser au conseil politique que dans les cités avoisinant les 4 000 habitants. Le second ordre, quant à lui, est très faiblement ancré dans ces lieux, sauf dans de rares bastions nobiliaires comme Saint-Paul-Trois-Châteaux ou Bourg-Saint-Andéol. Remarquons également que le clergé est davantage représenté en Dauphiné, réforme Laverdy oblige, que dans le reste du couloir rhodanien, même lorsque le Languedoc expérimente une version allégée de la réforme. Enfin, au-delà de quelques nuances locales, les édiles sont essentiellement des hommes d'âge mûr se recrutant parmi les plus riches propriétaires fonciers. En définitive, les premiers résultats de cette enquête se fondent totalement dans le modèle méridional jadis esquissé par Georges Fournier ou Michel Derlange<sup>185</sup>.

Qu'en est-il des structures urbaines plus imposantes ? Remarque-t-on un processus d'exclusion sociale beaucoup plus important ? La composition socioprofessionnelle des édiles varie-t-elle d'une rive à l'autre du Rhône ?

#### *Profils sociaux des conseils politiques de villes administrées par quatre consuls ou par quatre échevins*

Dans des villes plus importantes, la présence d'une plus grande diversité d'habitants induit souvent une répartition sociale plus stricte. Ainsi, selon les statuts de Valence ou d'Orange, le premier consul appartient nécessairement à la noblesse, le second à la bourgeoisie de talent ou au corps des « bourgeois vivant noblement », le troisième aux marchands ou aux négociants et le dernier est un artisan ou un laboureur. Ainsi, artisans et ménagers bénéficient parfois de leur propre chaperon quand ils ne doivent pas le partager. Comme dans les petites entités politiques, les conseillers sont soumis aux mêmes conditions de rangs. Les vingt-quatre conseillers bagnolais ou spiripontains se divisent en quatre échelles : noblesse, médecins et bourgeois vivant noblement ; marchands, chirurgiens, apothicaires, orfèvres, juristes ; artisans ; jardiniers, marinières, travailleurs de terre. Les conseils des villes plus importantes sont plus étoffés. Les dix-huit conseillers politiques valentinois se répartissent ainsi : deux pour la noblesse, deux pour les robins, quatre pour les

---

<sup>185</sup> DERLANGE (Michel), « Sur l'administration municipale de quelques communautés languedociennes de 1750 à 1790 », *Annales du Midi*, tome 84, n° 109, octobre-décembre 1972, p. 463.

bourgeois vivant noblement et la basoche, quatre marchands ou négociants, quatre laboureurs et artisans, deux pour le clergé.

Pour une meilleure appréciation des dynamiques sociales, nous poursuivrons notre enquête par une focale sur les consuls des villes administrées par quatre consuls puis nous élargirons notre analyse au reste du conseil politique. Le tableau suivant a été élaboré à partir d'un échantillon composé de 267 consuls. L'enquête s'est concentrée sur cinq villes, dont la population est supérieure ou égale à 5 000 habitants. Il s'agit de Pont-Saint-Esprit, Bagnols, Villeneuve-lez-Avignon, Beaucaire en Languedoc et Bollène dans le Comtat Venaissin<sup>186</sup>. Concernant le choix de ces villes, le lecteur pourrait légitimement s'étonner de l'absence d'Arles, d'Avignon ou encore de Tarascon et de certaines villes vivaraises. Au départ, nous souhaitions intégrer Viviers et Tournon, uniques villes du Vivarais rhodanien au profil équivalent aux autres cités retenues, mais leurs archives ont été entièrement détruites pendant les bombardements de 1944. De plus, les sources tarasconnaises, arlésiennes et avignonaises bien que conservées, sont trop lacunaires pour l'englober dans cette enquête et ne mentionnent pas systématiquement la profession des édiles. L'intérêt de cette approche repose essentiellement sur l'étude des petites villes ou des villes moyennes provinciales, finalement encore assez mal connues. Enfin, parmi les cités retenues, les cas de Beaucaire et de Villeneuve-lez-Avignon nécessitent un éclaircissement. Les sources beaucairoises sont complexes. Les délibérations municipales ne mentionnent pas le nom des consuls élus tandis qu'aucun procès-verbal d'élection n'a été conservé. Heureusement, un érudit local a reconstitué la liste des consuls mais il ne fournit pas leur profession<sup>187</sup>. Grâce aux informations que nous avons pu récolter ici et là, nous avons pu renseigner la profession des premiers consuls mais pas celles des autres. Quant à Villeneuve-lez-Avignon, les délibérations ne mentionnent que rarement la profession des troisièmes consuls et aucun rôle de capitation n'a été conservé pour notre période. Cependant, cette carence est moins grave car nous avons la certitude que le troisième consul ne peut être que ménager ou artisan. Dans de telles conditions, nous avons préféré ne pas renseigner les cases « rentiers, exploitants agricoles » et « artisans, commerçants ».

---

<sup>186</sup>Classement des villes par nombre d'habitants et par ordre croissant d'après les estimations de 1790 : Villeneuve-lez-Avignon (3 340 hab.), Bollène (4 040 hab.), Pont-Saint-Esprit et Bagnols (5 000 hab. chacune), Beaucaire (9 000 hab.).

<sup>187</sup> FORTON (Marie-Jacques-François-Martin-Louis-Isidore, chevalier de), *Nouvelles recherches pour servir à l'histoire de la ville de Beaucaire*, Avignon, Séguin, 1836, 630 p.

**Tableau n° 5 :**

**Répartition socioprofessionnelle des consuls des villes administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)<sup>188</sup>**

Ville	Dates	Fonction	Nombre/ places	Bourgeoisie de talent	Militaire, militaire en retraite	Bourgeoisie d'affaires	Rentier/ exploitant agricole	Artisan/ boutiquier	Profession inconnue	Nobles
Bagnols	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	10/19	50%	50%	0%	0%	0%	0%	100%
		2 <sup>e</sup> consul	11/20	25%	0%	67%	0%	0%	8%	0%
		3 <sup>e</sup> consul	12/23	0%	0%	8%	0%	92%	0%	0%
		4 <sup>e</sup> consul	13/22	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Beaucaire	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	16/23	0%	100%	0%	0%	0%	0%	100%
		2 <sup>e</sup> consul	18/24	?	0%	?	?	?	?	0%
		3 <sup>e</sup> consul	16/26	0%	0%	?	?	?	?	0%
		4 <sup>e</sup> consul	19/27	0%	0%	?	?	?	?	0%
Bollène	1762- 1790	1 <sup>er</sup> consul	13/28	15%	85%	0%	0%	0%	0%	100%
		2 <sup>e</sup> consul	20/28	50%	0%	30%	5%	15%	0%	0%
		3 <sup>e</sup> consul	19/28	0%	0%	0%	32%	47%	21%	0%
Pont-Saint Esprit	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	14/21	14%	78,5%	0%	7,5%	0%	0%	78,5%
		2 <sup>e</sup> consul	16/22	56%	0%	44%	0%	0%	0%	0%
		3 <sup>e</sup> consul	14/15	0%	0%	7%	0%	93%	0%	0%
		4 <sup>e</sup> consul	18/22	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Villeneuve -lez- Avignon	1757- 1790	1 <sup>e</sup> consul	9/15	64%	9%	27%	0%	0%	0%	27%
		2 <sup>e</sup> consul	14/19	0%	0%	28%	21,5%	14,5%	36%	0%
		3 <sup>e</sup> consul	15/19	0%	0%	0%	?	?	74%	0%

Les gentilshommes confisquent massivement le chaperon de premier consul à Beaucaire, à Bollène et à Pont-Saint-Esprit. *A contrario*, ils brillent par leur absence à Villeneuve-lez-Avignon où la fonction est plutôt le monopole de la bourgeoisie de talent qui, par ailleurs, dispute la première place aux militaires à Bagnols. L'essentiel des premiers consuls de ces villes sont de noble extraction. En l'absence de gentilshommes dans le conseil politique de Villeneuve-lez-Avignon, le second ordre est incarné par quelques officiers ou bourgeois anoblis.

La fonction de second consul est convoitée par la bourgeoisie de talent et par la bourgeoisie d'affaires. À Bollène et à Pont-Saint-Esprit, siège d'une justice royale, la basoche l'emporte, talonnée de très près par le monde du négoce. On serait tenté de penser que l'emplacement stratégique de Pont-Saint-Esprit, carrefour entre Languedoc et Provence ou Dauphiné, aurait davantage profité aux marchands et aux négociants spiripontains. À l'inverse, la bourgeoisie d'affaires domine très largement à Bagnols. À Villeneuve-lez-Avignon, cité plus modeste, la fonction de second consul recrute plus largement dans les différentes catégories sociales.

Enfin, les charges de troisième et quatrième consuls regroupent les autres corps de la ville. À Bagnols et à Pont-Saint-Esprit, le troisième consul est essentiellement un artisan et le

<sup>188</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

quatrième consul est obligatoirement issu du monde de la terre : ménager ou cultivateur. À Bollène ou à Villeneuve-lez-Avignon, le troisième chaperon est partagé par les mécaniques et par les professions issues du monde rural. Comme les échelles consulaires sont relativement bien représentatives de la société urbaine des villes moyennes, encore que artisans ou paysans sont pensés comme des corps uniformes, l'éphémère version de la réforme Laverdy destinée au Languedoc ne remet jamais vraiment en cause le recrutement consulaire antérieur.

Le profil social des consuls est-il différent de ceux évoqués précédemment ? Il n'a pas été possible de dépouiller l'essentiel de l'état-civil de ces villes<sup>189</sup>. Cependant, les éléments du tableau ci-dessous laissent à penser que les consuls sont encore des hommes d'âge mûr. En effet, à l'exception notable des quatrièmes consuls bagnolais dont les sources ne font pas clairement la distinction entre les différents homonymes, ces données se rapprochent relativement des chiffres évoqués plus haut.

<b>Tableau n° 6 : Moyenne d'âge des consuls des villes administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)</b>				
Ville	Dates	Fonction	Nombre/places	Moyenne d'âge
Bagnols	1757-1790	1 <sup>er</sup> consul	10/19	51,5 ans
		2 <sup>e</sup> consul	11/20	49,45 ans
		3 <sup>e</sup> consul	12/23	48,5 ans
		4 <sup>e</sup> consul	13/22	/
Bollène	1762-1790	1 <sup>er</sup> consul	13/28	43,7 ans
		2 <sup>e</sup> consul	20/28	42,04 ans
		3 <sup>e</sup> consul	19/28	44,16 ans

La présence de quelques vieux gentilshommes parmi les premiers consuls bagnolais fait davantage vieillir l'échantillon de Bagnols que celui de Bollène où les militaires sont pourtant plus nombreux. Aucune moyenne d'âge ne descend en dessous de 42 ans, contrairement à une ville beaucoup plus importante comme Rodez où les chaperons sont régulièrement offerts, dans une période antérieure à la nôtre, à des jeunes dont certains n'ont que 25 ans<sup>190</sup>. Comme dans les villages, les responsabilités sont confiées à des hommes matures et plus disponibles que des jeunes, dont la situation professionnelle est en cours de construction et que l'on ne juge pas suffisamment aptes à prendre en main les destinées de la cité.

Ce zoom sur les consuls ne doit pas masquer les réalités d'une composition socioprofessionnelle plus complexe. Le tableau suivant, élaboré à partir du recensement des 579 consuls et conseillers politiques bagnolais, bollénois, spiripontains et villeneuvois élus

<sup>189</sup> D'autant plus que le processus de numérisation de l'état-civil, gage d'un gain de temps considérable pour le chercheur, n'a toujours pas été achevé par les archives départementales du Gard.

<sup>190</sup> MOUYSSSET (Sylvie), *Le pouvoir dans la Bonne ville... op. cit.*, p. 49.

entre 1757 et 1790, offre une vision plus précise de la composition sociale des corps de ville languedociens ou comtadins<sup>191</sup>.

**Tableau n° 7 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles des villes**  
**administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)<sup>192</sup>**

Ville	Dates	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Militaire, militaire en retraite	Rentier, exploitant agricole	Profession inconnue	Clergé	Nobles
Bagnols	1757-1790	155	13%	18%	18%	13%	32%	6%	0%	15%
Bollène	1762-1790	94	20%	10%	19%	18%	20%	12%	1%	22%
Pont-Saint-Esprit	1757-1790	233	12%	12%	38%	12%	15%	11%	0%	12%
Villeneuve-lez-Avignon	1757-1790	97	12%	15%	6%	8%	15%	41%	3%	8%

Les données de Villeneuve-lez-Avignon sont minorées par le très fort pourcentage de professions inconnues. S'il est possible de spéculer sur la profession non renseignée des troisièmes consuls, il est trop hasardeux de procéder de la même manière pour l'ensemble du conseil de ville. Cependant, concernant les trois autres cités, le tableau livre quelques éléments inattendus. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la bourgeoisie de talent n'est jamais la catégorie socioprofessionnelle la plus importante. Au contraire, les conseils de ville sont dominés par des édiles issus du monde rural (Bagnols) ou, et cas encore plus intéressant, par des artisans, qui représentent plus du tiers des administrateurs spiripontains. Dans ces villes sans activités administratives très importantes, comptant seulement une subdélégation (Bagnols et Villeneuve-lez-Avignon) et des justices locales, la basoche est largement concurrencée par les artisans et, dans une moindre mesure, par la bourgeoisie d'affaires. On s'éloigne très nettement du cas de Louviers où l'essentiel des responsabilités administratives est exercé par les marchands<sup>193</sup>. Toutefois, ces données confirment les observations émises par Guy Saupin concernant la forte représentation de l'artisanat dans les petites villes<sup>194</sup>. Les nobles sont un peu plus ancrés que dans les bourgs et les petites villes. Sans surprise, ils sont essentiellement représentés par des gentilshommes et par quelques robins. Notons néanmoins que la noblesse française s'acquiert plus difficilement que dans le Comtat, où certaines professions, notamment celles de la santé, sont anoblissantes. Cette spécificité explique en partie le poids important de la noblesse bollénoise au sein du conseil de ville. Enfin, point

<sup>191</sup> Pour les raisons évoquées précédemment, Beaucaire n'apparaît plus dans ce tableau.

<sup>192</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

<sup>193</sup> BODINIER (Bernard), « Louviers au XVIII<sup>e</sup> siècle ou comment les fabricants investissent le corps de ville », dans *La vie politique et administrative des petites villes françaises du Moyen-Âge à nos jours. Actes du colloque de Mamers, organisé en décembre 1994, par la Société d'Histoire des Petites Villes* édités par René Plessix et Jean-Pierre Poussou, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, p. 157-172.

<sup>194</sup> SAUPIN (Guy), « Les artisans dans les corps politiques urbains en France sous l'Ancien Régime », dans GUIGNET (Philippe), dir., *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen-Âge-1945)*, Lille, Centre de Recherches sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 2003, vol. 2, p. 369-379.

commun notable avec les bourgs et les petites cités languedociennes, provençales voire comtadines, le clergé est très faiblement représenté dans les conseils de ville.

Qu'en est-il dans les villes dauphinoises où la réforme Laverdy reste en vigueur jusqu'en 1790 ? Certaines catégories socioprofessionnelles sont-elles desservies par le *cursus honorum* municipal instauré par Laverdy ? Le passage du consulat à l'échevinage se traduit-il par une permanence ou au contraire par une rupture dans la composition sociale des corps de ville ?

**Tableau n° 8 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles des villes administrées par quatre échevins (1768-1790)<sup>195</sup>**

	Fonction	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier/boutique	Exploitant agricole/bourgeois/rentier	Clergé	Militaire/militaire en retraite	Profession inconnue	Nobles
Montélimar	maire	7	71%	0%	0%	0%	0%	29%	0%	43%
	1 <sup>er</sup> échevin	9	88%	0%	0%	0%	12%	0%	0%	0%
	2 <sup>e</sup> échevin	8	75%	12,5%	0%	12,5%	0%	0%	0%	0%
	3 <sup>e</sup> échevin	10	10%	70%	10%	10%	0%	0%	0%	0%
	4 <sup>e</sup> échevin	10	0%	23%	44%	33%	0%	0%	0%	0%
	conseillers	36	36%	33%	5,5%	14%	3%	5,5%	3%	5,5%
	notables	59	46%	27%	8%	10%	3%	7%	0%	10%
	total	78	42%	26%	6,5%	9%	8%	8%	1%	8%
Orange	maire	6	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	100%
	1 <sup>er</sup> échevin	8	12%	0%	0%	0%	0%	82%	0%	82%
	2 <sup>e</sup> échevin	5	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	3 <sup>e</sup> échevin	8	0%	38%	62%	0%	0%	0%	0%	0%
	4 <sup>e</sup> échevin	7	0%	0%	57%	29%	0%	0%	14%	0%
	conseillers	34	26%	18%	20%	6%	9%	20%	1%	20%
	notables	66	29%	15%	30%	6%	9%	9%	2%	9%
	total	74	26%	12%	31%	3%	11%	14%	3%	14%
Valence	maire	6	50%	0%	0%	0%	17%	33%	0%	50%
	1 <sup>er</sup> échevin	12	17%	0%	0%	0%	0%	83%	0%	83%
	2 <sup>e</sup> échevin	11	75%	9%	0%	0%	9%	0%	0%	9%
	3 <sup>e</sup> échevin	10	70%	10%	10%	10%	0%	0%	0%	0%
	4 <sup>e</sup> échevin	10	10%	50%	20%	20%	0%	0%	0%	0%
	conseillers	42	40%	17%	10%	5%	2%	26%	0%	33%
	notables	72	33%	14%	15%	12%	11%	15%	0%	18%
	total	97	35%	15%	12%	9%	10%	19%	0%	24%
Vienne	maire	7	71%	0%	0%	0%	0%	29%	0%	29%
	1 <sup>er</sup> échevin	11	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	27%
	2 <sup>e</sup> échevin	10	90%	0%	0%	10%	0%	0%	0%	10%
	3 <sup>e</sup> échevin	11	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	9%
	4 <sup>e</sup> échevin	10	33%	44%	0%	23%	0%	0%	0%	0%
	conseillers	53	77%	16%	0%	7%	0%	0%	0%	6%
	notables	90	52%	20%	7%	9%	8%	3%	1%	14%
	total	104	54%	16%	6%	9%	7%	3%	5%	18%

Le tableau précédent a été élaboré à partir d'un corpus de 354 édiles, issus des quatre plus grandes cités dauphinoises rhodaniennes. Ces villes ont en commun une population qui commence à être conséquente, ainsi que de solides compétences administratives, religieuses ou judiciaires<sup>196</sup>. Cette enquête met en lumière certaines similitudes entre des villes

<sup>195</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

<sup>196</sup> Par ordre croissant selon leur importance démographique : Orange (5 000 hab.), Montélimar (6 000 hab.), Valence (entre 9 et 10 000 hab.) et Vienne (11 000 hab.).

socialement et économiquement très différentes, tout en soulignant l'existence d'importants contrastes.

La bourgeoisie de talent, essentiellement basochienne, s'impose très largement dans les conseils de villes du Dauphiné rhodanien. Sa domination est écrasante à Montélimar et surtout à Vienne où elle est représentée par plus d'un édile sur deux. Son hégémonie est beaucoup plus limitée à Orange. Ce bémol s'explique par la sous-représentation administrative et judiciaire orangeoise par rapport aux trois autres communes. Les basochiens investissent toutes les fonctions municipales montiliennes et viennoises. Les structures municipales viennoises ont été pensées dans cette optique car les trois premières places échevinales sont strictement réservées à ce milieu, cas totalement inédit dans le reste du sillon rhodanien. Les cités dauphinoises, dominées par la bourgeoisie de talent, se distinguent nettement des villes du Languedoc rhodanien où elle est largement concurrencée par d'autres catégories socioprofessionnelles. Si les juristes confisquent les plus hautes responsabilités municipales à Vienne et à Montélimar, ils doivent composer avec les gentilshommes à Valence. Cette dernière, siège d'un présidial depuis 1636, semble avoir le même profil que Limoges où 50% des maires sont issus des gens de justice mais diffère très nettement de Béziers où la noblesse l'emporte sur les agents du présidial<sup>197</sup>. *A contrario*, le faible effectif de la basoche orangeoise l'écarte de la mairie, uniquement confiée à la noblesse d'épée. Ces militaires ne font que des entrées ponctuelles dans les conseils municipaux montiliens ou viennois tandis qu'ils sont davantage intégrés dans les dynamiques politiques valentines et orangeoises. L'engagement des nobles dans les fonctions municipales varie d'un lieu à un autre. Le second ordre, qu'il soit robin ou militaire, est relativement peu présent à Montélimar où il ne représente que 3% de la société urbaine<sup>198</sup>. Pourtant, à Valence et à Vienne où ils sont encore moins ancrés dans la strate urbaine, les nobles s'immiscent davantage dans les institutions urbaines : 24% des édiles valentins le sont<sup>199</sup>. C'est surtout à Orange qu'ils se taillent la part du lion en monopolisant la mairie et la fonction de premier échevin. Les travaux de François-Joseph Ruggiu, consacrés aux villes moyennes, mettent également en évidence l'inégal intérêt des nobles pour les fonctions municipales d'une ville à une autre<sup>200</sup>. La bourgeoisie d'affaires représente une force conséquente, notamment à Montélimar. Cependant, au-delà de sa présence dans un échevinage qui est le reflet de son existence en tant que corps, les statuts rigoureux de la réforme Laverdy la cantonnent aux fonctions de conseillers ou de notables. Contrairement à Angers ou à Tours, la réforme ne lui permet pas de disputer la mairie aux gens de justice<sup>201</sup>. Artisans et professions issues du monde rural

---

<sup>197</sup> GUIGNET (Philippe), *Les sociétés urbaines dans la France moderne*, Paris, Ellipse, 2006, p. 58 ; FOURNIER (Georges), *Des conseils politiques aux conseils municipaux dans les diocèses civils de Carcassonne, Narbonne et Béziers (1750-1791)*, doctorat de troisième cycle sous la direction de Jacques Godechot, Toulouse, 1974, p. 90.

<sup>198</sup> FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles... op. cit.*, p. 261.

<sup>199</sup> *Ibidem*.

<sup>200</sup> RUGGIU (François-Joseph), *Les élites et les villes moyennes en France et en Angleterre (XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 356 p.

<sup>201</sup> MAILLARD (Jacques), *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789... op. cit.*, p. 232 ; LEGRAND-BAUMIER (Béatrice), « Les maires d'origine marchande. L'exemple de Tours à l'époque moderne (1589-1789) », dans COSTE (Laurent), ROSENBERG (Lara), dir., *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin XV<sup>e</sup> - fin XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 213-230.



semblent les grands perdants de la réforme Laverdy. À Montélimar et plus encore à Vienne, les artisans sont marginalisés. Les institutions viennoises les excluent presque totalement de toute représentativité politique puisqu'ils ne disposent d'aucun échevin et ne dépassent pas le rang de notable. Les artisans, qui représentent pourtant de 50 à 65% des habitants de Vienne ou de Valence, et de 35 à 50% de ceux de Montélimar, ne bénéficient que de peu de visibilité politique<sup>202</sup>. L'exclusion des artisans est encore plus nette à Arles où le règlement de 1740 leur est extrêmement défavorable<sup>203</sup>. Une fois de plus, Orange se distingue des trois autres villes par une surreprésentation de l'artisanat, concurrençant totalement les marchands orangeois de l'échevinage et en les éclipsant des autres strates administratives. Globalement, ils surpassent même la bourgeoisie de talent : presque un édile orangeois sur trois est un artisan. De ce point de vue, la ville se rapproche très étroitement du profil spiripontain, dont le nombre d'habitants avoisine celui d'Orange. En revanche, comme Grenoble ou Romans, ces quatre villes intègrent faiblement les professions issues du monde rural<sup>204</sup>. Enfin, le clergé est davantage inséré dans le *cursus honorum* municipal que de l'autre côté du Rhône. Certains gravissent tous les échelons, à l'image du chanoine Chantemerle, vicaire général de l'évêque de Valence, nommé maire de la ville entre 1780 et 1784<sup>205</sup>. En revanche, malgré le poids imposant du clergé dans la société viennoise, il est très nettement sous-représenté dans l'administration municipale, mais les ecclésiastiques n'ont pas vocation à peupler le corps de ville<sup>206</sup>.

La particularité des cas viennois et surtout orangeois, à contre-courant par rapport aux trois autres villes, nous a semblé devoir mériter une plus grande attention. L'exclusion des artisans à Vienne était-elle déjà à l'ordre du jour avant 1768 ? *A contrario*, les artisans orangeois triomphaient-ils déjà au sein du conseil de ville avant la mise en place de la réforme Laverdy ? Cette approche micro-historique a l'avantage de mieux appréhender les bouleversements des dynamiques sociales, inhérents à la réforme municipale, dans des villes provinciales de taille moyenne.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Vienne est un centre administratif très important. La ville est le siège d'un bailliage, d'une élection, d'une justice des traites, d'une recette des tailles, d'une subdélégation et d'un grenier à sel. Elle emploie cinquante avocats, vingt procureurs, neuf notaires et douze officiers de bailliage ou de l'élection, autant de personnes susceptibles de vouloir participer à la gestion administrative de la cité<sup>207</sup>. Les institutions viennoises excluent totalement les marchands et les artisans du sommet de la pyramide municipale en réservant le premier chaperon aux avocats et les trois autres au reste de la basoche ou à quelques

<sup>202</sup> FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles... op. cit.*, p. 277.

<sup>203</sup> ALLARD (Paul), « La politisation de l'espace arlésien au temps de la Révolution », dans *L'espace et le temps reconstruits. La Révolution française, une révolution des mentalités et des cultures ?*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1990, p. 38.

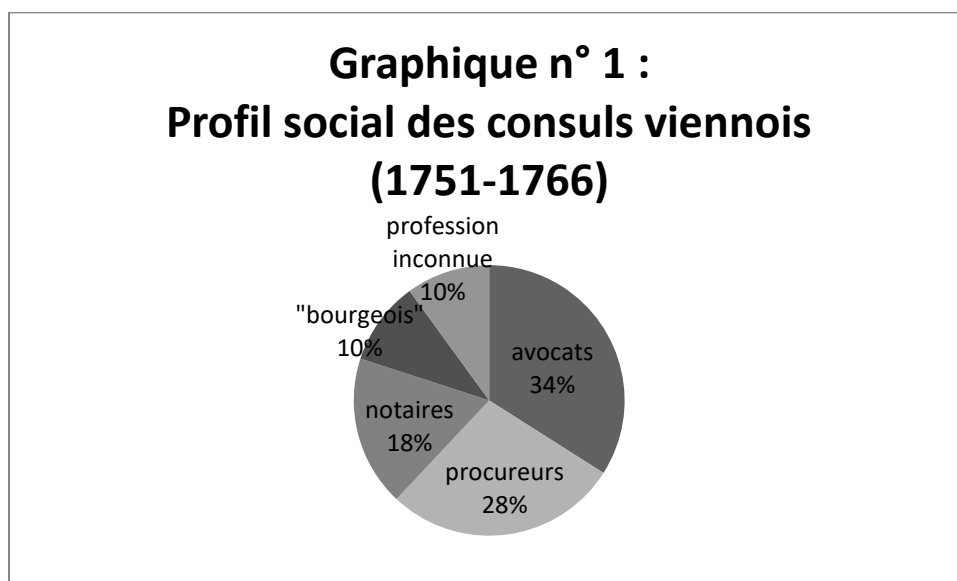
<sup>204</sup> FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles... op. cit.*, p. 300-301.

<sup>205</sup> Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur les relations entretenues entre les corps de villes et les pouvoirs, notamment ecclésiastiques.

<sup>206</sup> FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles... op. cit.*, p. 255.

<sup>207</sup> FRENAY (Étienne), *Remarques sur l'histoire municipale de Vienne dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1750-1789)*, diplôme d'Études supérieures d'histoire moderne et contemporaine, université de Grenoble, 1953, p. 8-9.

« bourgeois vivant noblement ». Le graphique suivant, élaboré à partir d'un corpus réduit de 39 consuls élus entre 1751 et 1768, illustre très clairement cette domination basochienne.



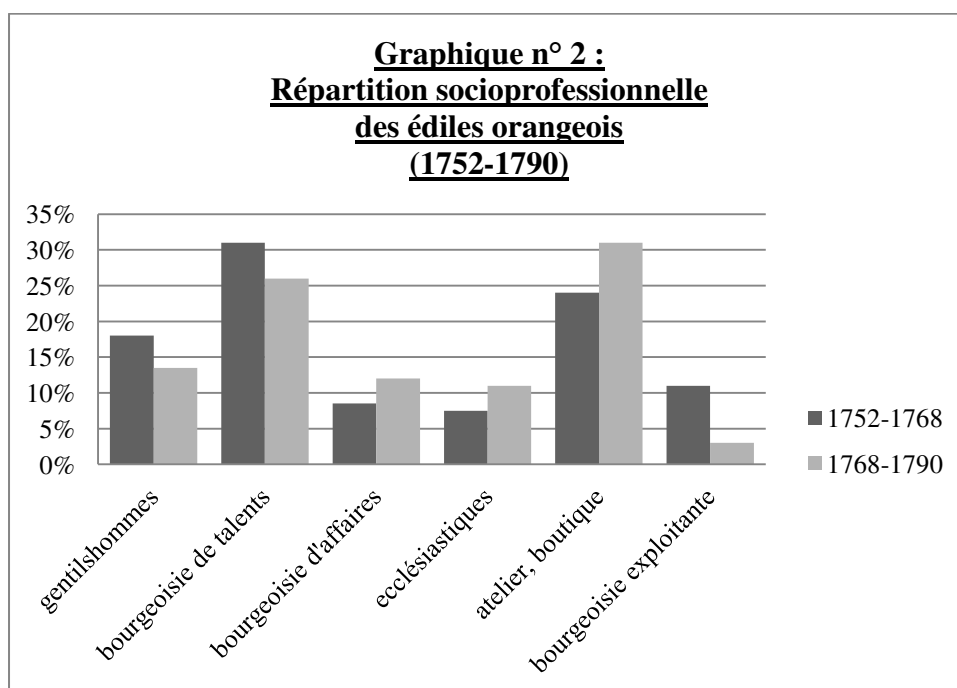
Ce graphique montre nettement que le consulat est la chasse gardée de la basoche viennoise. Elle représente jusqu'à 80% des cadres dirigeants consulaires. Les marchands et les artisans sont totalement exclus des responsabilités administratives. On peut toujours arguer que certains d'entre eux se cachent parmi les 10% d'inconnus, ce qui de toute façon, ne pèse pas bien lourd face à l'hégémonie des gens de justice. Pour trouver quelques artisans et marchands, il faut descendre au niveau des penons, conseillers municipaux viennois, mais ils sont noyautés par la basoche<sup>208</sup>. À la lumière de ces éléments, l'application de la réforme Laverdy à Vienne, comme dans le reste de la France d'ailleurs, semble très mitigée voire incohérente<sup>209</sup>. D'une part, elle ne fait que confirmer l'orientation basochienne de la municipalité viennoise, en lui offrant trois échevinages et en lui assurant une surreprésentation dans les postes subalternes. D'autre part, elle intègre chichement les exclus de la veille. Si l'insertion des artisans dans les jeux politiques locaux reste très timide, la bourgeoisie d'affaires, dont le dynamisme économique ne cesse de s'affirmer durant le second XVIII<sup>e</sup> siècle, accède davantage aux responsabilités locales. En somme, les décennies précédant la Révolution française sont marquées par une domination municipale de la basoche viennoise de plus en plus contestée par une bourgeoisie d'affaires, et plus modestement, par des artisans, en quête d'une meilleure représentativité politique.

La situation orangeoise est très nettement différente. Orange, ancienne capitale d'une principauté étrangère fraîchement intégrée au royaume de France, ne dispose pas des mêmes

<sup>208</sup> REMILLER (Yann), *Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle : vie municipale et société*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Gutton, Lyon II, 1992, p. 140.

<sup>209</sup> Laurent Coste la trouve d'ailleurs « intéressante par ses aspects contradictoires » : COSTE (Laurent), *Les lys et le chaperon. Les oligarchies municipales en France de la Renaissance à la Révolution*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p. 223.

équipements administratifs que Vienne<sup>210</sup>. Siège d'un bailliage, d'une subdélégation et d'une justice royale, d'une université très dénigrée au XVIII<sup>e</sup> siècle, et d'un ancien Parlement, Orange possède un petit vivier de juristes<sup>211</sup>.



À la veille de l'application de la réforme, la municipalité orangeoise est dominée par la basoche, talonnée de très près par le monde de l'atelier et de la boutique. Cette présence des artisans au conseil de ville s'explique par la forte concentration d'un artisanat urbain, notamment textile, qui bénéficie du dynamisme économique du commerce des indiennes<sup>212</sup>. La noblesse d'épée forme la troisième force politique du conseil. Après 1768, la tendance s'inverse. Gentilshommes et basochiens s'effacent légèrement au profit d'un timide décollage de la bourgeoisie d'affaires mais surtout de l'artisanat. Cet effet de bascule entre la bourgeoisie de talent et le monde de l'atelier est très net : les colonnes du tableau sont presque symétriques. Le monde de la terre reste marginalisé tout au long de la période. À la fin de l'Ancien Régime, artisans, basochiens et dans une moindre mesure, gentilshommes, se partagent les réalités du pouvoir municipal, avec un léger avantage pour l'artisanat.

Le profil de ces édiles est-il semblable à celui des administrateurs municipaux des cités de type consulaire ou à celui des structures dauphinoises plus modestes ?

<sup>210</sup> Sur la principauté d'Orange, on se référera aux travaux de Françoise Moreil, et plus particulièrement : HOLLARD (Claude-François), MOREIL (Françoise), dir., *La principauté d'Orange, du Moyen-âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Avignon, actes du colloque publiés dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. IV, 2006, 199 p.

<sup>211</sup> VIDOR-BORRICAND (Mireille), *Une université méconnue. L'université d'Orange*, Aix-en-Provence, Éditions Borricand, 1977, 130 p.

<sup>212</sup> CHASSAGNE (Serge), *Le Coton et ses Patrons, France, 1760-1840*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1991, 734 p.

<b>Tableau n° 9 : Âge moyen des édiles montiliens et orangeois lors de leur entrée en charge (1768-1790)</b>			
	Fonction	Nombre d'édiles	Moyenne d'âge d'entrée en charge
Montélimar	maire	7	56,80 ans
	1 <sup>er</sup> échevin	8	38,09 ans
	2 <sup>e</sup> échevin	9	53,66 ans
	3 <sup>e</sup> échevin	10	47,11 ans
	4 <sup>e</sup> échevin	10	données absentes
	conseillers de ville	36	48,96 ans
	notables	59	45,83 ans
	Orange	maire	5
1 <sup>er</sup> échevin		8	52,90 ans
2 <sup>e</sup> échevin		5	50,40 ans
3 <sup>e</sup> échevin		7	49,20 ans
4 <sup>e</sup> échevin		7	58,90 ans
conseillers de ville		30	48,40 ans
notables		62	47,80 ans

Globalement, les édiles restent encore des hommes d'âge mûr. On remarquera la très grande proximité entre les deux cités. La fonction de maire, censée parachever le *cursus honorum* municipal, est naturellement confiée à des hommes âgés, mais pas forcément aux doyens. À l'exception notable des premiers échevins, les moyennes d'âge des deux villes sont très similaires. Les quatorze années qui séparent les deux moyennes d'âge des premiers échevins s'expliquent par l'écrasante domination des gentilshommes orangeois. La plupart sont des militaires en retraite, et par conséquent plus âgés que les basochiens montiliens. Remarquons *in fine* que les quatrièmes échevins orangeois, majoritairement composés d'artisans, ont la moyenne d'âge la plus élevée de tout le tableau. Les artisans qui accèdent aux fonctions municipales sont donc des hommes âgés, ayant une solide situation professionnelle leur permettant de se dégager du temps pour participer à la gestion des affaires municipales. Ainsi, qu'ils soient Languedociens, Comtadins, Provençaux ou Dauphinois, les édiles sont, malgré quelques nuances assez importantes, des hommes d'âge mûr. Dans d'autres espaces géographiques, les historiens font le même constat : à Angers, 42,7% des édiles ont entre 40 et 59 ans<sup>213</sup> tandis qu'à Aix, leur moyenne d'âge oscille entre 50 et 60 ans<sup>214</sup>.

<sup>213</sup> MAILLARD (Jacques), *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789... op. cit.*, p. 236.

<sup>214</sup> DEROBERT-RATEL (Christiane), « La classe politique aixoise de la fin de l'Ancien Régime à l'an VIII. Esquisse sociologique », *Annales du Midi*, tome 93, n° 151, janvier-mars 1981, p. 51.

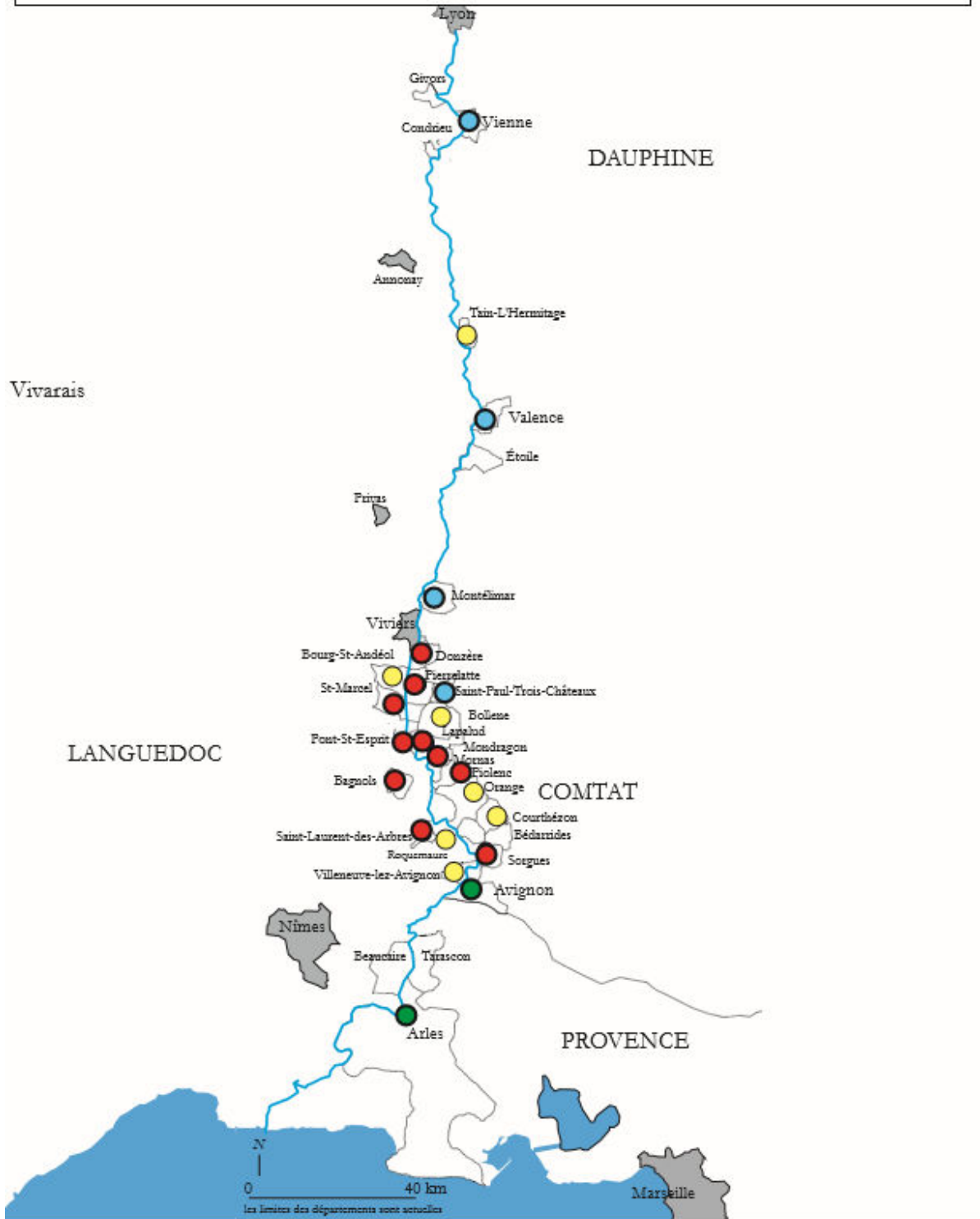
Au terme de cette avalanche de chiffres et de tableaux, peut-être un peu déconcertante pour le profane nous en convenons, il convient d'esquisser un premier bilan. Si l'enquête a relevé l'existence d'une multiplicité de particularismes locaux, elle a mis en lumière quelques trajectoires communes. Tout d'abord, de part et d'autre du Rhône, les petites entités politiques sont massivement dominées par des professions issues du monde de la terre. Lorsque les compétences administratives, religieuses ou judiciaires se multiplient, le profil des conseils municipaux change. Enfin, les édiles, qu'ils soient consuls ou échevins d'un bourg, d'une petite ville, ou d'une ville moyenne sont essentiellement des hommes d'âge mûr appartenant à l'élite ou à la classe moyenne de leur localité.

Cette première approche prosopographique, focalisée sur le profil social des administrateurs municipaux, pourrait déboucher sur l'élaboration d'une typologie, légèrement différente de celle établie par Guy Saupin à partir du seul sommet de la pyramide municipale, prenant en considération l'ensemble des édiles, du sommet jusqu'à la base de l'édifice municipal<sup>215</sup>. Comme l'illustre la carte suivante, l'enquête semble faire émerger au moins quatre profils municipaux différents dans le couloir rhodanien.

---

<sup>215</sup> SAUPIN (Guy), « Fonctionnalisme urbain et sociologie des corps de ville français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans SAUPIN (Guy), dir., *Le pouvoir urbain dans l'Europe atlantique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nantes, Ouest Éditions, 2002, p. 242-249.

## Typologie des municipalités du couloir rhodanien à la veille de la Révolution française



Carte n° 6 : Typologie des municipalités rhodaniennes à la veille de la Révolution. Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.

Le premier, de loin le plus répandu et que l'on pourrait qualifier de « plébéien », est composé de conseils municipaux dominés par les professions issues du monde de la terre ou/et de l'artisanat. Ce sont essentiellement les bourgs auxquels s'ajoutent des petites villes incomplètes comme Bagnols et Pont-Saint-Esprit où la bourgeoisie de talent n'a guère d'emprise, au-delà du consulat qui lui est réservé. Une étude plus fine, mobilisant les actes notariés, permettrait de voir si Beaucaire et Tarascon se trouvent dans le même cas de figure que Bagnols et Pont-Saint-Esprit. Ce profil « plébéien » se confond avec les bourgs et les petites villes abordés par toute l'historiographie traditionnelle, des travaux de Michel Derlange et Georges Fournier à ceux de Maurice Agulhon.

Le deuxième profil, que l'on pourrait qualifier de basochien, est finalement assez rare dans le couloir rhodanien mais beaucoup plus répandu dans le reste du royaume. Il est marqué par une suprématie de la bourgeoisie de talent, se faisant aux dépens de l'artisanat et/ou de la bourgeoisie d'affaires. Ce sont des villes dotées de solides compétences administratives et judiciaires, comptant une population relativement imposante comme Vienne, Valence ou Montélimar. Toutefois, s'y trouvent également des cités beaucoup moins peuplées comme Saint-Paul-Trois-Châteaux. Au niveau national, elles se rapprochent de villes comme Bergerac<sup>216</sup> où les robins laissent peu de place aux marchands et aux négociants et Verdun, où les gens de justices ont balayé les marchands de l'échevinage au terme de la réforme Laverdy<sup>217</sup>.

Une troisième catégorie de cette courte typologie pourrait être constituée de cités caractérisées par l'existence de groupes sociaux en concurrence pour l'exercice du pouvoir municipal mais qui ne parviennent pas à s'imposer. Ce sont des petites structures urbaines à mi-chemin entre le bourg et la ville comme Courthézon, des centres administratifs incomplets comme Orange ou des pôles économiques émergents comme Tain, Roquemaure ou Bourg-Saint-Andéol.

Enfin, la spécificité du cas arlésien est telle qu'il n'entre dans aucune des trois catégories précédentes. En effet, la municipalité arlésienne est notamment caractérisée par une très importante présence nobiliaire qui dispute le pouvoir à la bourgeoisie, qu'elle soit de talent ou simplement composée de prospères propriétaires fonciers<sup>218</sup>. Les artisans sont totalement exclus de toute visibilité politique. Une étude plus fine des actes notariés préciserait si Avignon entre également dans ce cas de figure.

Après avoir mis en évidence la composition socioprofessionnelle des conseils politiques rhodaniens, il convient à présent de se focaliser sur la question du renouvellement des équipes municipales.

---

<sup>216</sup> COMBET (Michel), *Jeux des pouvoirs et familles... op. cit.*, p. 163.

<sup>217</sup> DURAND (Stéphane), « L'arrogante victoire des gens de robe : l'application de la réforme Laverdy à Verdun (1765-1771) », *Annales de l'Est*, n° 2, 1997, p. 301-319.

<sup>218</sup> DURAND (Stéphane), « La vie politique arlésienne de la Fronde à la Révolution », dans ROUQUETTE (Jean-Maurice), dir., *Arles. Histoire, territoires et cultures*, Paris, Imprimerie nationale Éditions, 2008, p. 505-517.

### III « Démocraties municipales » ou oligarchies urbaines ? La question du renouvellement édilitaire dans le couloir rhodanien (1757-1790)

Depuis le renouvellement de l'histoire politique urbaine, l'historiographie actuelle ne considère plus les municipalités d'Ancien Régime comme des administrations sclérosées et confisquées par une oligarchie ou un patriciat solidement cramponnés aux institutions locales<sup>219</sup>. Les travaux récents mettent en lumière l'existence d'une grande diversité de profils municipaux, tant au niveau local que national. À côté de municipalités fermées, notamment flamandes<sup>220</sup>, certains corps de villes, comme celui de Paris, sont beaucoup plus accessibles<sup>221</sup>. De quel(s) profil(s) se rapprochent les cités rhodaniennes ?

La démarche prosopographique que nous avons adoptée offre une meilleure appréciation de la question des permanences ou des ruptures dans le recrutement édilitaire. Pour chaque édile, nous avons renseigné la durée et le nombre de ses mandats et son appartenance ou sa non-appartenance à une famille édilitaire<sup>222</sup>. Nous avons préféré ce terme à celui de « famille consulaire », souvent utilisé par d'autres travaux, mais ayant l'inconvénient de ne pas considérer l'intégralité des édiles. En effet, nos travaux portent sur l'ensemble du personnel municipal et non sur les seuls consuls. Sont donc considérés comme appartenant à une famille édilitaire, les administrateurs comptant au moins un édile parmi leurs ascendants (père, oncle, frère, beau-père, etc.). Ainsi, le recours à la prosopographie permet de mesurer avec plus de précision l'emprise des familles sur les institutions municipales. Cependant, une telle approche bute sur certains écueils méthodologiques. Il n'a pas été possible de consulter l'état-civil de ces quelques 1 700 administrateurs municipaux. Par conséquent, nous nous sommes basés sur les patronymes pour effectuer le recensement des familles ou d'éventuelles dynasties édilitaires<sup>223</sup>. Nous avons pleinement conscience des limites de cette méthode, ne prenant pas en compte les alliances matrimoniales, mais il n'a pas été envisageable de dépouiller plusieurs milliers de contrats de mariage. Par ailleurs, notre chronologie restreinte ne prend pas en considération les mutations sociopolitiques inhérentes à la longue durée. Ainsi, il est impossible d'affirmer, en l'absence d'un dépouillement plus complet des registres antérieurs à 1757, de l'ancienneté d'un patronyme dans un conseil politique, surtout lorsque les listes consulaires n'ont pas été conservées. Cette étude se bornera à observer les mécanismes du renouvellement des administrateurs municipaux sur deux générations. Par voie de conséquence, faute d'une chronologie plus large, nous nous

---

<sup>219</sup> Citons notamment : SAUPIN (Guy), « Les corps de ville dans la France moderne : tendances historiographiques récentes », *Bulletin de la S.H.M.C.*, n° 3-4, 2000, p. 123-135 ; PETITFRÈRE (Claude), *Construction, reproduction, et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Tours, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, 1999, 569 p ; COSTE (Laurent), *Les lys et le chaperon... op. cit.*

<sup>220</sup> GUIGNET (Philippe), *Le pouvoir dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique social de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, EHESS, 1990, 592 p.

<sup>221</sup> DESCIMON (Robert), « Le corps de ville et les élections échevinales à Paris aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Codification coutumière et pratiques sociales », *Annales. Histoire, Économie, société*, vol. 13, n° 3, 1994, p. 195-209 ; CROCQ (Laurence), « Les édiles, les notables et le pouvoir royal à Paris, histoire de ruptures (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans HAMON (Philippe), LAURENT (Catherine), dir., *Le pouvoir municipal en France de la fin du Moyen-Âge à 1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 223-250.

<sup>222</sup> Les historiens ont en effet démontré que la question de la mobilité des édiles ne pouvait s'interpréter efficacement qu'à l'aune de la trajectoire familiale et plus simplement individuel.

<sup>223</sup> C'est ce que Laurent Coste appelle la « méthode Guignet » : COSTE (Laurent), *Les lys et le chaperon... op. cit.*, p. 21.



dispenserons d'utiliser le terme de « patricien », entendu comme « celui qui appartient à une famille enracinée dans la ville et dans l'exercice du pouvoir citoyen, ce qui suppose un certain niveau de richesse et entraîne la considération de ses concitoyens »<sup>224</sup>. De plus, il est difficile d'observer la présence de « dynasties municipales » caractérisées, selon Guy Saupin, par « un groupe centré sur une lignée illustrant un patronyme servant de tronc central sur lequel viennent se rattacher directement des rameaux secondaires après mariage »<sup>225</sup>. Avec de telles réserves, nos résultats doivent donc être considérés comme potentiellement ajustables par une meilleure connaissance des actes notariés et des délibérations municipales antérieures. Ces mises en garde effectuées, il nous reste à présenter la méthode utilisée. Pour une meilleure appréciation du renouvellement des conseils politiques rhodaniens, nous avons mesuré le degré d'ouverture des municipalités selon trois critères : renouvellement de la fonction (calculé en fonction du nombre d'édiles par rapport au nombre de places disponibles), nombre de mandats effectués par un individu et appartenance ou non-appartenance d'un administrateur municipal à une lignée édilitaire. Dans un premier temps, nous nous focaliserons essentiellement sur les postes clefs afin de savoir si la fonction suprême locale est facilement accessible ou si, au contraire, elle est chasse gardée d'une poignée d'initiés. Il s'agira par la suite de changer de focale en élargissant notre enquête au reste du corps municipal afin de définir les degrés d'ouverture des conseils politiques rhodaniens à la veille de la Révolution française.

#### *Des conseils politiques ouverts ou hermétiques ? Le cas des petites entités politiques rhodaniennes*

Les modestes cités consulaires sont-elles de petites oligarchies locales ou se fondent-elles au contraire dans le modèle des « démocraties municipales » forgé par Georges Fournier à partir de l'observation des petites structures languedociennes ? Le tableau suivant, élaboré à partir d'un échantillon de 230 premiers et seconds consuls, offre quelques premiers éléments de réponse.

---

<sup>224</sup> PETITFRÉRE (Claude), « Les maires de Tours aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : patriciens ou hommes nouveaux ? », dans PETITFRÉRE (Claude), *Construction, reproduction, et représentation des patriciats urbains de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Tours, Centre d'histoire de la ville moderne et contemporaine, 1999, p. 123.

<sup>225</sup> SAUPIN (Guy), « Les oligarchies municipales en France sous l'Ancien Régime : réflexion méthodologique sur l'analyse historique de leur reproduction à partir de l'exemple de Nantes », dans PETITFRÉRE (Claude), *Construction, reproduction, et représentation des patriciats urbains... op. cit.*, p. 98.

**Tableau n°10 :**  
**Le renouvellement de la fonction consulaire dans les bourgs**  
**ou les petites villes administrés par deux consuls (1757-1790)<sup>226</sup>**

Villes	Dates	Fonction	Nombre de consuls/ nombre de places	Renouvellement de l'effectif	Un mandat	Deux mandats	Trois mandats et plus	Familles éditaires	« Météores »
Bourg-Saint-Andéol	1759-1790	1 <sup>e</sup> consul	13/15	87%	93%	7%	0%	79%	21%
		2 <sup>e</sup> consul	13/15	87%	93%	7%	0%	57%	43%
Lapalud	1769-1790	1 <sup>e</sup> consul	10/21	48%	50%	20%	30%	30%	70%
		2 <sup>e</sup> consul	13/21	62%	54%	31%	15%	23%	77%
Mondragon	1758-1790	1 <sup>e</sup> consul	15/33	46%	36%	37%	27%	60%	40%
		2 <sup>e</sup> consul	24/32	75%	70%	22%	8%	33%	67%
Piolenc	1761-1790	1 <sup>e</sup> consul	15/25	60%	60%	27%	13%	87%	13%
		2 <sup>e</sup> consul	21/25	84%	76%	24%	0%	64%	36%
Roquemaure	1757-1790	1 <sup>e</sup> consul	13/20	65%	85%	15%	0%	54%	46%
		2 <sup>e</sup> consul	19/22	86%	89%	11%	0%	58%	42%
Saint-Laurent-des-Arbres	1757-1790	1 <sup>e</sup> consul	11/18	61%	82%	9%	9%	82%	18%
		2 <sup>e</sup> consul	12/19	63%	92%	8%	0%	75%	25%
Sorgues	1759-1790	1 <sup>e</sup> consul	23/34	68%	74%	22%	4%	52%	48%
		2 <sup>e</sup> consul	28/29	96%	97%	3%	0%	71%	29%

Les consulats des bourgs et des petites villes languedociennes, comtadines et provençales semblent très ouverts. À l'exception notable de Mondragon ou de Lapalud, la fonction de premier consul se renouvelle fréquemment. Ainsi, la plupart de ces consuls ne siègent qu'une seule fois. Il n'y a qu'à Mondragon où la charge change beaucoup moins de mains, avec une majorité de consuls reconduits pour un second mandat, voire plus. D'un recrutement plus modeste et moins sélectif, le second chaperon est plus accessible que le premier. Le *turn over* des seconds consuls est très net. La part d'édiles ne siégeant qu'une seule fois est écrasante, même à Mondragon. De fait, dans cinq cas sur sept, les seconds consuls ne dépassent pas le second mandat. Les fonctions suprêmes sont donc très largement accessibles aux habitants, malgré quelques contrastes locaux. Les historiens ont fait le même constat dans d'autres petites villes comme Mèze en Languedoc<sup>227</sup>. La raison de cette ouverture est à chercher dans l'essence même des institutions consulaires où l'annualité de la fonction prédomine jusqu'en 1775. Après cette date, les premiers et seconds consuls sont

<sup>226</sup> La colonne « renouvellement » se lit seule tandis que les pourcentages des deux dernières colonnes ne s'ajoutent pas aux différents « mandats municipaux ».

<sup>227</sup> DURAND (Stéphane), « Les élites municipales dans les villes du bas Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle : réflexions autour de l'exemple de Mèze », dans COSTE (Laurent), dir., *Liens de sangs, liens de pouvoir... op. cit.*, p. 136.

respectivement élus pour une durée de quatre et trois ans<sup>228</sup>. Ce bouleversement institutionnel freine davantage l'accès au consulat à la veille de la Révolution française.

Par ailleurs, qu'ils soient premiers ou seconds consuls, ces édiles sont majoritairement insérés dans les jeux politiques locaux. Dans ces petites structures urbaines, le consulat est parfois une affaire de famille. Les frères Aubert de Piolenc sont présents plus de trente ans au conseil de ville. Alors que Louis est élu consul en 1766, son frère Jean-Louis parvient à accéder à la fonction consulaire en 1780. Entre temps, les deux frères multiplient les places de conseillers de ville. Comme les frères Aubert, on ne compte plus les premiers consuls fils d'anciens édiles. Le gentilhomme Joseph-Louis Antoine de Pascal, de Saint-Laurent-des-Arbres, premier consul à la veille de la Révolution, est le fils d'un ancien consul et conseiller politique, siégeant à la maison commune pendant plus de quarante ans. Dans ces bourgs et petites villes au vivier édilitaire assez réduit, s'il est possible de faire alterner un minimum les administrateurs, trouver du sang neuf peut être compliqué, mais n'est pas impossible. Ainsi, à Lapalud, les « météores », ces édiles n'étant que de passage dans les administrations municipales, sont majoritaires. En ce qui concerne le second chaperon, la situation est toute autre. Son recrutement plus large facilite très certainement une meilleure émulation parmi les familles en intégrant davantage de nouveaux venus. Bien que largement minorés à Sorgues ou à Saint-Laurent-des-Arbres, les « météores » font presque jeu égal avec les lignages édilitaires à Roquemaure et à Bourg-Saint-Andéol, tandis qu'ils s'imposent à Lapalud ou à Mondragon. Le critère démographique ne semble pas, *a priori*, servir les « météores » qui sont minoritaires dans les deux plus grandes cités de l'échantillon, mais largement majoritaires dans des bourgs plus modestes.

Bien qu'étant extrêmement variable d'une cité à l'autre, selon ses statuts ou la présence d'un vivier plus ou moins étoffé, le consulat des bourgs et des petites villes est, globalement, très ouvert à un groupe édilitaire assez restreint. Une étude élargie à l'ensemble des conseils politiques confirme l'étroitesse du vivier municipal et la domination des lignages dans ces petites structures urbaines provençales, comtadines et languedociennes. Le tableau suivant, élaboré à partir d'un échantillon de 417 édiles, prend en considération l'ensemble du personnel municipal.

---

<sup>228</sup> BORDES (Maurice), « Le rachat des officies municipaux en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 80, n° 88, juillet-septembre 1968, p. 283-303.

**Tableau n° 11 :**  
**Le renouvellement du personnel municipal dans les cités et communautés**  
**administrées par deux consuls (1757-1790)<sup>229</sup>**

Ville	Dates	Nombre total d'édiles/ nombre de places	Renouvellement de l'effectif	Un mandat	Deux mandats	Trois mandats et plus	« Météores »	Familles édilitaires
Bourg-Saint-Andéol	1759-1790	99/314	32%	40%	23%	37%	43,5%	56,5%
Lapalud	1769-1790	67/193	35%	30%	18%	52%	58%	42%
Piolenc	1761-1790	89/238	37%	38%	22%	49%	28%	72%
Roquemaure	1757-1790	95/257	37%	40%	19%	41%	45%	55%
Saint-Laurent-des-Arbres	1757-1790	47/131	36%	40%	17%	43%	30%	70%
Sorgues	1759-1790	119/265	45%	44%	22%	34%	35%	65%

Les très faibles taux du renouvellement s'expliquent par la pénurie d'habitants compétents ou suffisamment allivrés pour prétendre participer à la gestion des affaires locales. Cette pénurie peut être naturelle ou provoquée par le maintien d'un allivrement particulièrement élevé afin de permettre aux membres de la *sanior pars* de rester entre eux. L'étroitesse du vivier édilitaire a pour conséquence première l'existence de conseils politiques en sous-effectifs. Dans ces petites structures, l'application de la réforme Laverdy peut poser de sérieux problèmes. En 1766, le conseil politique de Roquemaure, déplorant « une pénurie de sujets », peine à compléter la première classe du conseil renforcé, faute de trouver suffisamment d'habitants s'acquittant de l'allivrement requis<sup>230</sup>. En 1767, la composition du conseil de ville de Saint-Marcel-d'Ardèche est réévaluée à la baisse par une ordonnance de l'intendant et passe de huit à six membres<sup>231</sup>. Cette carence se traduit par une très nette surreprésentation des administrateurs présents plus d'une fois. Dans ces petites entités politiques, les conseillers, élus pour deux années, sont très régulièrement reconduits. Par ailleurs, les statuts municipaux, en considérant les consuls en sortie de charge comme « conseillers nés », favorisent l'enracinement d'individus pouvant siéger pendant une décennie, voire plus. Christophe Chaulandy, bourgeois de Saint-Laurent-des-Arbres, est présent pendant vingt-six ans au conseil politique entre 1761 et 1787. Trois fois consuls, quatre fois conseiller politique et une fois conseiller renforcé, il ne s'est absenté qu'un an, entre 1768 et 1769. L'enquête regorge d'autres cas similaires. De telles pratiques se retrouvent aussi à Lapalud où les deux tiers des édiles multiplient les mandats. Même des

<sup>229</sup> Comme dans le précédent tableau, la colonne « renouvellement » se lit seule tandis que les pourcentages des deux dernières colonnes ne s'ajoutent pas aux différents « mandats municipaux ».

<sup>230</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40/29, délibération communale, 31 août 1766.

<sup>231</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45, BB 16, délibération communale, 5 avril 1767.

viles plus importantes comme Bourg-Saint-Andéol, au vivier édilitaire plus étoffé, ne figurent pas parmi les centres urbains les plus accessibles. Seuls 40% des édiles bourguésans ne siègent qu'une fois au conseil de ville. Par ailleurs, la majorité du personnel municipal est issu de familles édilitaires ayant déjà fourni un ou plusieurs de ses membres au conseil de ville. L'éphémère application de la réforme Laverdy ne bouleverse pas vraiment la donne puisque les conseillers renforcés sont, pour la plupart, des hommes déjà insérés dans les jeux politiques locaux. En fait, au-delà d'un consulat très ouvert, parce qu'annuel jusqu'en 1771, l'étroitesse du vivier favorise le maintien d'un noyau d'édiles ayant en commun une ascendance municipale.

La situation est-elle identique dans les petites structures urbaines administrées par deux échevins ? En somme, en imposant un *cursus honorum* municipal, la réforme Laverdy favorise-t-elle l'ouverture du corps de ville ou, au contraire, la referme-t-elle sur lui-même ?

Le tableau suivant, élaboré à partir d'un échantillon de 113 administrateurs municipaux dauphinois, apporte un complément de réponse.

**Tableau n° 12 :**

**Le renouvellement de la classe politique locale dans trois cités administrées par deux échevins (1768-1790)**

	Fonction	Nombre d'édiles	Nombre de places	Renouvellement de l'effectif	1 mandat	2 mandats	3 mandats et plus	Familles édilitaires	« Météores »
Courthézon	maire	7	8	88%	86%	14%	0%	71%	29%
	1 <sup>er</sup> échevin	9	12	75%	78%	11%	11%	78%	22%
	2 <sup>e</sup> échevin	8	11	72%	62,5%	25%	12,5%	25%	75%
	conseillers	21	30	70%	67%	33%	0%	57%	43%
	notables	43	57	75%	78%	16%	6%	58%	42%
	total	46	118	39%	39%	19%	43%	54%	46%
Saint-Paul-trois-châteaux	1 <sup>er</sup> échevin	8	10	80%	75%	25%	0%	50%	50%
	2 <sup>e</sup> échevin	10	11	91%	90%	10%	0%	10%	90%
	conseillers	21	27	77%	62%	38%	0%	24%	76%
	notables	32	37	86%	81%	12,5%	6,5%	22%	78%
	total	37	95	39%	40%	22%	38%	35%	65%
Tain	1 <sup>er</sup> échevin	9	13	69%	67%	22%	11%	67%	33%
	2 <sup>e</sup> échevin	8	13	62%	75%	25%	0%	12%	88%
	conseillers	19	28	68%	68%	16%	16%	74%	26%
	notables	29	32	91%	83%	14%	3%	62%	38%
	total	30	66	45%	33%	27%	40%	63%	37%

L'un des objectifs de Laverdy est de lutter contre les oligarchies municipales en imposant aux édiles en sortie de charge un temps d'attente équivalant à la durée de leur

mandat avant de pouvoir être amenés à exercer à nouveau ces fonctions, à l'exception des notables pouvant être réélus indéfiniment. Si l'on examine le tableau charge par charge, cette interdiction semble avoir été plutôt bien respectée dans la mesure où la majeure partie des édiles n'effectue qu'un seul mandat. Les différents rangs, du maire jusqu'au notable, se renouvellent très fortement. Pourtant, à y regarder de plus près, le succès de la réforme est très discutable. Le *cursus honorum* donne l'illusion trompeuse d'un conseil de ville très ouvert. En effet, pour chaque ville, le noyau édilitaire reste considérablement restreint et très peu mouvant. Si alternance il y a, elle ne concerne pas tant les administrateurs eux-mêmes que les charges municipales : les notables deviennent conseillers et peuvent ainsi devenir échevins. L'instauration d'un véritable *cursus honorum* municipal contribue à enraciner les édiles dans les instances politiques locales. Ainsi, comme pour les autres conseils politiques évoqués précédemment, un même édile peut rester en fonction plusieurs années, sans toutefois contrevenir à la réforme. L'avocat François Joseph Morel de Courthézon, conseiller politique avant 1768, poursuit sa carrière, presque sans interruption jusqu'en 1790. Élu notable de son corps en 1768 et prolongé en 1773, il devient premier échevin en 1775. Réélu notable en 1777, il accède à la mairie en 1783, puis redevient notable en 1788. Entre 1768 et 1790, Morel n'est sorti que deux ans du conseil politique. Les autres municipalités appliquant la réforme Laverdy regorgent de cas similaires. Cependant, d'une communauté à une autre, les contrastes sont frappants. Le profil de Saint-Paul-Trois-Châteaux est particulièrement atypique et tranche très nettement par la relative ouverture de son hôtel de ville avec les conseils politiques des deux autres communautés qui semblent particulièrement fermés. Alors que les administrateurs courthézonnais et tinois, à l'exception du second échevin, sont essentiellement des rejetons de familles édilitaires, le conseil tricastin est massivement ouvert aux « météores ». Une approche plus fine des alliances matrimoniales permettrait de confirmer ou d'infirmer la spécificité tricastine.

Ainsi, les petites villes et les bourgs rhodaniens semblent avoir un profil similaire. Accéder au conseil de ville est difficile mais une fois à l'intérieur, les charges municipales alternent plus régulièrement. Cependant, même si le *turn over* des administrateurs pour une même place est relativement variable, particulièrement en Dauphiné, le renouvellement total des édiles reste faible, soit par étroitesse du vivier, soit par calcul des édiles. Faut-il pour autant parler d'oligarchie ? Le mot semble trop fort car le renouvellement des administrateurs, malgré sa faiblesse, est néanmoins incontestable. Ce ne sont donc pas systématiquement les mêmes hommes qui tiennent les rênes de la cité durant les cinquante dernières années de l'Ancien Régime. Toutefois, évoquer des « démocraties municipales » comme a pu l'évoquer Georges Fournier nous semble particulièrement excessif. Peut-on réellement parler de « démocratie municipale » quand la classe politique se renouvelle si peu ? Ne siège pas qui veut au conseil politique. Par ailleurs, au-delà de quelques spécificités locales, les petites structures urbaines laissent relativement peu de places aux « météores ». En réalité, les petites cités rhodaniennes semblent se situer entre les deux : ni vraiment petites oligarchies locales, ni véritables « démocraties municipales ». La difficulté première pour le néophyte semble être de percer le cercle très restreint du conseil politique. En revanche, une fois ce palier atteint, une fois l'individu initié aux affres de la politique locale, les charges municipales, y compris les plus prestigieuses, deviennent ensuite très abordables. Qu'en est-il dans des villes plus

importantes où le nombre de candidats potentiels aux fonctions municipales est plus imposant ?

*La question du renouvellement de la classe politique rhodanienne dans les villes administrées par trois et quatre consuls ou par quatre échevins*

Dans des structures urbaines plus étoffées, le vivier édilitaire est logiquement plus large que dans des bourgs ou dans des petites villes. Pour autant, le renouvellement des administrateurs municipaux est-il plus important ? Les « météores » accèdent-ils plus facilement aux fonctions locales ? Les fonctions les plus prestigieuses, très accessibles dans les bourgs et les petites villes, le sont-elles toujours dans des cités plus grandes et plus peuplées ? Le tableau suivant, élaboré à partir d'un corpus de 314 consuls, répond à toutes ces questions.

**Tableau n° 13 :**  
**Le renouvellement de la fonction consulaire**  
**dans les villes administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)**

Ville	Dates	Fonction	Nombre/ places	Renouvellement de l'effectif	Un seul mandat	Deux mandats	Trois mandats et plus	Familles édilitaires	« Météores »
Bagnols	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	10/19	52%	50%	20%	30%	82%	18%
		2 <sup>e</sup> consul	11/20	55%	73%	18%	9%	54%	46%
		3 <sup>e</sup> consul	12/23	52%	75%	17%	8%	42%	58%
		4 <sup>e</sup> consul	13/22	59%	69%	15%	16%	?	?
Beaucaire	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	16/23	69%	75%	18%	7%	37%	63%
		2 <sup>e</sup> consul	18/24	75%	72%	28%	0%	33%	67%
		3 <sup>e</sup> consul	16/26	61%	81%	12%	7%	12%	88%
		4 <sup>e</sup> consul	19/27	70%	68%	32%	0%	?	?
Bollène	1762- 1790	1 <sup>er</sup> consul	13/28	46%	38%	38%	24%	85%	15%
		2 <sup>e</sup> consul	20/28	71%	80%	5%	15%	40%	60%
		3 <sup>e</sup> consul	19/28	68%	74%	10%	16%	42%	58%
Pont-Saint- Esprit	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	14/21	67%	86%	14%	0%	53%	47%
		2 <sup>e</sup> consul	16/22	73%	63%	37%	0%	69%	31%
		3 <sup>e</sup> consul	14/15	93%	93%	7%	0%	57%	43%
		4 <sup>e</sup> consul	18/22	82%	89%	0%	11%	67%	33%
Tarascon	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	15/32	47%	53,5%	13%	33,5%	43%	57%
		2 <sup>e</sup> consul	9/16	56%	56%	22%	22%	22%	78%
		3 <sup>e</sup> consul	22/32	69%	73%	18%	9%	0%	100%
Villeneuve- lez- Avignon	1757- 1790	1 <sup>er</sup> consul	9/15	60%	78%	22%	0%	44%	56%
		2 <sup>e</sup> consul	14/19	74%	72%	22%	0%	72%	28%
		3 <sup>e</sup> consul	15/19	79%	80%	20%	0%	33%	67%

Comme dans les bourgs et les petites villes, le consulat semble relativement ouvert. À l'exception du premier chaperon bollénois ou tarasconnais confisqué par le même petit noyau, les autres consulats sont plutôt accessibles. Cependant, la situation varie fortement d'une cité à une autre. Ainsi, Beaucaire, Pont-Saint-Esprit et Villeneuve-lez-Avignon connaissent un fort renouvellement consulaire tandis qu'il est moins net à Bagnols, limité principalement par la mise en place assez fréquente de proconsulat<sup>232</sup>. En effet, face à la pénurie d'administrateurs ou pour diverses raisons, les seigneurs ou les intendants sont parfois amenés à prolonger les consuls, souvent à la demande des administrateurs municipaux. Par conséquent, ces mesures contribuent à réserver la fonction à un cercle étroit d'initiés. Par ailleurs, à partir de l'édit de 1771, l'annualité de la fonction consulaire est abandonnée. Le premier et le second consuls sont élus respectivement pour quatre et trois ans, tandis que les autres le sont pour deux ans<sup>233</sup>. Ce bouleversement institutionnel contribue à réduire l'accès au consulat puisqu'il restreint le nombre de places potentielles. Prenons l'exemple de Villeneuve-lez-Avignon. Onze places de premier consul sont attribuées entre 1757-1774, contre seulement quatre après la réforme municipale de 1771. En allongeant la durée des charges municipales, la monarchie espère peut-être régler le casse-tête de l'étriqueté du vivier édilitaire ou permettre aux édiles de mener à bien des tâches de longue haleine, mais elle torpille en même temps la dynamique d'ouverture des consulats méridionaux.

Une fois élus, les édiles ne s'accrochent pas à la dignité consulaire. Globalement, les consuls ne restent que le temps d'un mandat. Cependant, dans certaines villes comme Bollène, le chaperon de premier consul est assez peu partagé dans la mesure où 62% de ses titulaires l'occupent plus d'une fois. Dans ces villes, le consulat est-il davantage au cœur des stratégies personnelles que dans d'autres où un seul passage par la fonction suprême confère suffisamment de prestige à son détenteur sans qu'il soit nécessaire de monopoliser le chaperon ? Diriger une petite cité comme Bollène apporterait-il suffisamment de prestige pour inciter les consuls à monopoliser le chaperon<sup>234</sup> ? Ainsi, même si le tableau fait apparaître quelques particularités locales, la majorité des consuls des villes moyennes n'effectue qu'un seul mandat, comme dans les bourgs et dans les petites villes.

Enfin, un changement de focal intégrant les lignages dans les dynamiques politiques locales semble mettre en évidence l'existence de trois profils consulaires différents<sup>235</sup>. Tout d'abord, les consulats des cités les plus importantes de cette étude semblent très massivement accessibles aux « météores », notamment à Tarascon où, le troisième consul, de recrutement plus modeste, échappe totalement aux lignages. *A contrario*, Pont-Saint-Esprit offre le profil d'un consulat davantage contrôlé par des administrateurs issus de familles édilitaires. Arles

---

<sup>232</sup> Au niveau national, la prorogation des édiles reste assez rare : Coste (Laurent), *Les lys et le chaperon... op. cit.*, p. 95.

<sup>233</sup> BORDES (Maurice), *L'administration provinciale... op.cit.*, p. 312-326.

<sup>234</sup> Guy Saupin le remarquait à Nantes, dont la population est dix fois plus importante que celle de Bollène : SAUPIN (Guy), « La perception du corps de ville dans les stratégies familiales de l'échevinage nantais du XVII<sup>e</sup> siècle », dans BERTRAND (Michel), dir., *Pouvoirs des familles, familles de pouvoir*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005, p. 153-172.

<sup>235</sup> Le classement des édiles diffère de celui de Laurent Coste et notre chronologie étant plus restreinte, nos résultats sont sensiblement différents. Ainsi, nous avons préféré scinder le consulat plutôt que de l'appréhender dans sa totalité, ce qui à l'avantage de mettre en évidence les dynamiques inhérentes à chaque chaperon.



serait également à classer parmi cette catégorie<sup>236</sup>. Enfin, d'autres consulats ont un profil plus contrasté. Les familles monopolisent les fonctions de premier et second consuls bagnolais tandis que les « météores » investissent le troisième<sup>237</sup>. Est-ce le prestige rejaillissant sur les détenteurs des premiers et seconds chaperons qui poussent les familles édilitaires à accaparer la fonction ? Évidemment, pour être totalement recevable, cette approche patronymique, masquant les réalités des alliances matrimoniales, doit être peaufinée par une analyse plus fine des actes notariés. Cependant, cette étude a le mérite de mettre en lumière la grande diversité des profils consulaires rhodaniens. Que signifie un tel contraste ? Dans certaines cités comme Tarascon ou Beaucaire, un seul passage au consulat suffirait-il à consacrer définitivement une qualité sociale comme c'est le cas à Toulouse<sup>238</sup> ? Dans d'autres, comme Bollène ou Arles, la mainmise du consulat serait-elle une pièce maîtresse des stratégies familiales des plus apparents ?

Comme les consuls ne reflètent pas l'ensemble du conseil politique, il convient d'élargir cette approche à tous les édiles. Le tableau suivant, conçu à partir d'un corpus de 579 édiles, offre une vision plus globale du recrutement édilitaire dans les structures urbaines les plus imposantes du Languedoc et du Comtat<sup>239</sup>.

<b>Tableau n° 14 : Le renouvellement édilitaire dans des villes administrées par trois ou quatre consuls (1757-1790)</b>								
Ville	Dates	Nombre total d'édiles/ nombre de places	Renouvellement de l'effectif	Un mandat	Deux mandats	Trois mandats et plus	« Météores »	Familles édilitaires
Bagnols	1757-1790	155/393	39%	37%	22%	41%	?	?
Bollène	1762-1790	94/273	34%	28%	21%	51%	55%	45%
Pont-Saint-Esprit	1757-1790	233/594	39%	40%	20%	38%	51%	49%
Villeneuve-lez-Avignon	1757-1790	97/284	34%	35%	20%	45%	49%	51%

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces villes, pourtant plus importantes que celles abordées précédemment, ne disposent pas d'un large noyau édilitaire. Par conséquent, le renouvellement de l'ensemble du personnel municipal sur les cinquante dernières années de l'Ancien Régime est relativement modeste. Même dans ces structures urbaines plus imposantes, il est parfois difficile de trouver un candidat remplissant les critères requis. Ainsi,

<sup>236</sup> COSTE (Laurent), *Les lys et le chaperon... op. cit.*, p. 98.

<sup>237</sup> Dans sa typologie des différentes oligarchies municipales, Laurent Coste classe Bagnols parmi les situations intermédiaires : COSTE (Laurent), *Les lys et le chaperon... op. cit.*, p. 98.

<sup>238</sup> BARBUSSE (Grégory), *Le pouvoir et le sang. Les familles de capitouls à Toulouse au siècle des Lumières (1715-1790)*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Almaric et Michel Taillefer à l'Université de Toulouse-2, 2004.

<sup>239</sup> Face à la trop grande similitude de patronymes bagnolais, il n'a pas été possible de renseigner les colonnes « météores » ou « familles édilitaires » du tableau.

en 1774, les administrateurs tarasconnais se plaignent de leur difficulté à trouver un premier consul noble qui n'ait jamais été conseiller<sup>240</sup>. Il est évident qu'en imposant un allivrement cadastral particulièrement élevé, les édiles réduisent au maximum la compétition en fermant l'entrée des corps de villes aux plus humbles. Par voie de conséquence, les administrations municipales entretiennent sciemment la pénurie.

Comme pour les plus petites entités politiques administrées par des consuls, les statuts municipaux permettent aux consuls sortants de siéger deux années supplémentaires comme conseillers de ville. Si cette mesure maintient une certaine continuité dans la gestion des affaires municipales, elle favorise également l'enracinement édilitaire. On ne compte plus les administrateurs présents sur plus d'une décennie. Le tailleur villeneuvois Michel Blanchet commence sa carrière municipale comme conseiller renforcé entre 1767 et 1770 pendant l'expérimentation d'une version allégée de la réforme Laverdy en Languedoc. Conseiller politique à quatre reprises et deux fois second consul en vingt-trois ans, il ne s'absente du corps de ville que pendant quatre ans. Ainsi, la majorité des édiles languedociens ou comtadins siège plus d'une fois.

Enfin, alors que le précédent tableau mettait en lumière l'existence d'une grande diversité des profils consulaires concernant la place des « météores » ou des familles, celui-ci est sans appel. Familles édilitaires et « météores » sont au coude à coude. Les écarts entre les deux sont tellement faibles qu'on ne saurait remarquer une quelconque hégémonie. Faut-il, comme Laurent Coste le suggère pour Bagnols, classer ces trois villes dans la catégorie « situation intermédiaire », à mi-chemin entre des pyramides patriciennes ouvertes et fermées<sup>241</sup> ? Faute d'un dépouillement plus précis, nous nous tiendrons à cette hypothèse.

Existe-t-il une différence importante dans le recrutement des administrateurs des cités dauphinoises ou au contraire, retrouve-t-on les mêmes similitudes qu'avec les différents bourgs et petites villes du sillon rhodanien ? Le tableau suivant, élaboré à partir d'un échantillon de 353 édiles dauphinois, offre quelques éléments de réponse.

---

<sup>240</sup> Arch. mun. Tarascon, BB 49, délibération municipale du 12 juin 1774.

<sup>241</sup> COSTE (Laurent), *Les lys et le chaperon... op. cit.*, p. 98.

**Tableau n° 15 :**  
**Le renouvellement de la classe politique dans les cités dauphinoises**  
**administrées par quatre échevins (1768-1790)**

	Fonction	Nombre d'édiles	Nombre de places	Renouvellement de l'effectif	1 mandat	2 mandats	3 mandats et plus	Familles édilitaires	« Météores »
Montélimar	maire	7	7	100%	100%	0%	0%	86%	14%
	1 <sup>er</sup> échevin	8	12	67%	50%	50%	0%	75%	25%
	2 <sup>e</sup> échevin	9	11	72%	75%	25%	0%	50%	50%
	3 <sup>e</sup> échevin	10	11	91%	90%	10%	0%	70%	30%
	4 <sup>e</sup> échevin	10	12	75%	67%	33%	0%	33%	67%
	conseillers	36	38	95%	97%	3%	0%	42%	58%
	notables	59	73	81%	80%	17%	3%	49%	51%
	total	78	165	47%	43%	19%	38%	51%	49%
Orange	maire	6	8	75%	67%	33%	0%	100%	0%
	1 <sup>er</sup> échevin	8	12	67%	37%	63%	0%	63%	37%
	2 <sup>e</sup> échevin	5	12	42%	20%	20%	60%	100%	0%
	3 <sup>e</sup> échevin	8	10	80%	75%	25%	0%	0%	100%
	4 <sup>e</sup> échevin	7	10	70%	72%	14%	14%	14%	86%
	conseillers	34	42	81%	79%	18%	3%	26%	74%
	notables	66	88	75%	80%	17%	3%	20%	80%
	total	74	182	41%	46%	20%	34%	27%	73%
Valence	maire	6	8	75%	67%	33%	0%	100%	0%
	1 <sup>er</sup> échevin	12	12	100%	100%	0%	0%	42%	58%
	2 <sup>e</sup> échevin	11	12	92%	91%	9%	0%	36%	64%
	3 <sup>e</sup> échevin	10	11	91%	90%	10%	0%	40%	60%
	4 <sup>e</sup> échevin	10	12	83%	80%	20%	0%	40%	60%
	conseillers	42	52	81%	86%	12%	2%	45%	55%
	notables	85	97	88%	85%	15%	0%	35%	65%
	total	97	204	47%	43%	26%	31%	38%	62%
Vienne	maire	7	7	100%	100%	0%	0%	86%	14%
	1 <sup>er</sup> échevin	11	11	100%	100%	0%	0%	64%	36%
	2 <sup>e</sup> échevin	10	10	100%	100%	0%	0%	50%	50%
	3 <sup>e</sup> échevin	11	11	100%	100%	0%	0%	27%	73%
	4 <sup>e</sup> échevin	10	10	100%	100%	0%	0%	44%	56%
	conseillers	53	54	98%	98%	2%	0%	45%	55%
	notables	89	90	98%	98%	2%	0%	31%	69%
	total	104	197	53%	45%	20%	35%	25%	75%

En instaurant un *cursus honorum* municipal, la réforme favorise une alternance des charges urbaines plus importante encore que dans les petites communautés. Presque toutes les fonctions les plus prestigieuses de la pyramide municipale sont largement accessibles aux habitants. C'est très net à Vienne où l'alternance est totale puisque le maire et les échevins ne sont jamais les mêmes individus. Dans les autres cités, ces mêmes charges alternèrent

légèrement moins. Elles sont rarement fermées comme à Orange où la fonction de second échevin se renouvelle très peu, faute d'un vivier basochien suffisamment étoffé. Dans la plupart des cas, les édiles n'effectuent qu'un seul passage avant de poursuivre leur carrière municipale. Par conséquent, les administrateurs siégeant plus de deux fois au même poste sont rares.

Cependant, l'alternance dans les charges municipales ne se traduit pas systématiquement par un renouvellement important du personnel édilitaire. Au contraire, ce sont essentiellement les mêmes personnes qui se retrouvent d'un poste à l'autre, au gré de leur *cursus honorum*. En effet, en permettant aux édiles de suivre une carrière municipale, Laverdy réduit très fortement le processus de renouvellement des conseils politiques et favorise en réalité l'ancrage de nombreux administrateurs pouvant siéger sur plus d'une décennie. Le fabricant Nicolas Treilliard de Valence est élu notable de son corps en 1768 et le reste jusqu'en 1774, date à laquelle il devient conseiller de ville durant deux ans. En 1776, il est élu échevin. Treilliard est resté au conseil pendant dix ans. Par ailleurs, comme rien n'interdit aux édiles d'être réélus une fois leur temps d'attente effectué, certains, en revenant par intermittence, parviennent à être présents dans les conseils politiques sur plus de 10 ans. Jean-Louis Bouveyron, apothicaire orangeois, commence sa carrière municipale comme notable en 1770 et la poursuit jusqu'à l'échevinage qu'il atteint en 1776. Une fois son mandat terminé en 1778, il redevient échevin en 1780 et siège à nouveau comme notable de 1782 à 1785. Sur quinze ans, Bouveyron ne s'est absenté que deux ans du conseil de ville. Or, ce ne sont pas les artisans qui manquent à Orange. Par conséquent, les édiles cooptent, en circuit presque fermé, des hommes expérimentés. Durant toute la période, l'accès des néophytes aux conseils politiques est restreint, mais n'est pas impossible. En cas de décès ou lorsqu'un édile déménage, il est nécessaire de faire entrer du sang neuf.

La réforme Laverdy s'est-elle traduite par une modification importante dans le recrutement des conseils de ville par rapport à la période précédente ? Avant tout, il convient de noter que la réforme ne bouleverse pas totalement le noyau édilitaire puisqu'une part non négligeable d'administrateurs a commencé sa carrière avant 1768. 42% des édiles orangeois siégeaient déjà avant la mise en place de la réforme. Ce nombre relativement important s'explique sans doute par l'étroitesse du vivier orangeois. *A contrario*, dans une structure plus importante comme Valence, ce taux tombe à 21%. Les conseils de ville « Laverdy » ne sont donc pas peuplés uniquement par des « hommes nouveaux ». Béatrice Legrand-Baumier faisait le même constat pour Tours<sup>242</sup>. Cependant, à Vienne où les élections sont contrôlées étroitement par le corps de ville, la réforme change considérablement la donne<sup>243</sup>. Avant 1768, Vienne est dirigée par quatre consuls et par un conseil restreint formé par 21 penons, normalement renouvelés tous les trois ans. Or, en 1762, un grand nombre d'entre eux est en place depuis vingt à vingt-cinq ans<sup>244</sup>. 33% seulement des penons ont été élus depuis trois

---

<sup>242</sup> LEGRAND-BAUMIER (Béatrice), « La réforme municipale de Laverdy (1764-1765) : glas de la représentation patricienne au sein des corps de ville ? L'exemple de Tours », dans PETITFRÈRE (Claude), *Construction, reproduction, et représentation des patriciats urbains... op. cit.*, p. 156.

<sup>243</sup> GAXIE (Daniel), dir., *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 99.

<sup>244</sup> FRENAY (Étienne), *Remarques sur l'histoire municipale de Vienne... op. cit.*, p. 21.

ans, tandis que 7% sont présents depuis plus de vingt ans<sup>245</sup>. La mise en place de la réforme Laverdy casse cette dynamique oligarchique par la mise en place d'un *turn over* édilitaire très net. Dans le cas viennois, le bouleversement est donc conséquent. En revanche, la réforme peut également réduire le nombre de postes et donc restreindre fatalement le nombre d'édiles. Ainsi, avant 1768, le conseil de ville orangeois est composé de 30 personnes : 26 conseillers et quatre consuls. Après 1768, l'administration municipale est limitée à 25 personnes.

Enfin, cette approche montre que, quelle que soit la taille de la ville, le sommet de la pyramide municipale est chasse gardée des familles édilitaires. Cette domination des lignages se retrouve également dans une moindre mesure dans des cités de taille équivalente comme Bergerac où « 13 maires sur 16 ont des liens étroits avec les gens qui les précèdent<sup>246</sup> » et des villes plus imposantes comme Angers<sup>247</sup>. Le prestige et les privilèges offerts par la fonction incitent probablement les individus à tenter de conserver la charge de maire au sein de leurs lignages. Le cas de figure de Valence mérite que l'on s'y arrête un instant. En effet, l'application de la réforme Laverdy a considérablement renforcé la puissance du seigneur évêque de Valence qui a obtenu le droit de nommer le maire de la ville alors que cette tâche est réservée au duc d'Orléans, gouverneur du Dauphiné, pour les autres cités dauphinoises<sup>248</sup>. Par conséquent, l'évêque a l'opportunité de placer ses hommes à la tête de la municipalité pour la noyauter. En 1780, il confie la charge à son vicaire général, le chanoine de Chantemerle, un homme qui lui est entièrement dévoué. Puisqu'il jouit du privilège de nommer les maires, il serait également tentant de penser que l'évêque puisse s'en servir pour récompenser les lignages nobiliaires qui lui sont fidèles ou au contraire pour les obliger en leur octroyant cette place honorifique. L'hypothèse mériterait d'être creusée. En revanche, en ce qui concerne les autres fonctions clefs, il n'y a pas de profil type. La situation varie d'une ville à l'autre. Les premiers échevins sont presque essentiellement contrôlés par des lignages d'édiles, à l'exception de Valence où ils font jeu égal avec les « météores ». Pour le reste, les « météores » l'emportent quasiment partout, de manière écrasante. Même dans les totaux, ils sont très nettement majoritaires, à l'exception notable de Montélimar où la municipalité semble être l'enjeu d'une compétition indécise entre les familles édilitaires et les « météores ». La domination des « météores » paraît plus nette que dans les cités languedociennes ou comtadines de taille équivalente. Dans des cités plus importantes comme Vienne, les flux migratoires, en permettant un plus grand renouvellement des administrateurs, facilitent l'alternance des familles. Cependant, pour que ces résultats soient totalement valides, il faudrait les affiner par une plongée dans les actes notariés ou d'état-civil. Si les cinq seconds échevins orangeois sont tous fils d'anciens consuls ou de conseillers, leur généalogie nous apprend que certains ont contracté des alliances avec d'autres administrateurs. Ainsi, l'avocat en Parlement Gédéon Bouvier, édile entre 1753 et 1777, est doublement lié au conseil de ville. D'une part, il appartient à la lignée des Bouvier dont la

---

<sup>245</sup> REMILLER (Yann), *Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle : vie municipale et société...* op. cit., p. 132.

<sup>246</sup> COMBET (Michel), « Pouvoir local et stratégies des familles dans une petite ville du sud-ouest aquitain au XVIII<sup>e</sup> siècle (étude de cas de Bergerac) », dans BERTRAND (Michel), dir., *Pouvoirs des familles...* op. cit., p. 194.

<sup>247</sup> MAILLARD (Jacques), *Le pouvoir municipal à Angers de 1657 à 1789...* op. cit., p. 234.

<sup>248</sup> Seuls les évêques de Valence et de Die ont obtenu ce privilège : BORDES (Maurice), *L'administration provinciale...* op. cit., p. 268.

famille a donné plusieurs administrateurs au conseil politique orangeois. D'autre part, il est apparenté par sa mère aux Deydier, une autre famille basochienne orangeoise, très présente au conseil de ville. Si l'utilisation des actes notariés ou d'état-civil s'avère pertinente, la généraliser pour l'ensemble de notre échantillon est malheureusement impossible dans le cadre restreint d'un doctorat. De plus, en l'absence d'une chronologie plus large, il est impossible de dater l'arrivée des familles au conseil de ville, comme a pu le faire Philippe Guignet pour les villes du Nord<sup>249</sup>.

Ainsi, comme Laurent Coste l'avait remarqué dans sa synthèse nationale, « la taille de la ville, son équipement administratif [...] déterminent pour une large part le processus de formation et de renouvellement des élites »<sup>250</sup>. Toutefois, cette enquête a souligné l'intérêt de multiplier les changements de focale. En effet, une approche limitée aux seules fonctions clefs des municipalités offrirait une vision biaisée de la réalité. Certes, le couloir rhodanien se fonde étroitement dans le modèle méridional des consulats et des échevinages largement accessibles aux membres du conseil politique. Cependant, adopter un autre angle d'analyse, en intégrant dans l'enquête l'intégralité du personnel municipal, nuance fortement cette impression d'ouverture sociale. S'il est globalement aisé de devenir consul ou de gravir les échelons du *cursus honorum* municipal instauré par la réforme Laverdy, pénétrer à l'hôtel de ville s'avère particulièrement difficile pour les non-initiés. En fait - et l'intérêt de l'enquête est de l'avoir mis en lumière -, l'accès aux charges municipales fonctionne comme un double-sas, dont le second, menant aux fonctions supérieures, est plus accessible que le premier. En effet, les statuts municipaux ou les ambiguïtés de la réforme Laverdy contribuent à l'enracinement édilitaire sur une décennie, voire plus, en instaurant une alternance des fonctions municipales en circuit quasi fermé. Du sang neuf entre régulièrement dans les conseils politiques, mais à dose homéopathique. Par ailleurs, à l'exception des plus grands centres urbains comme Vienne ou Valence, et au-delà de quelques spécificités locales, les bourgs et les petites villes du sillon rhodanien recrutent leurs administrateurs parmi les mêmes lignages, soit parce que le vivier édilitaire est très restreint, soit parce que les édiles parviennent à se maintenir au pouvoir. Par conséquent, dans certaines communautés, l'accès au consulat semble être au cœur des ambitions personnelles ou familiales de la *sanior pars*. En définitive, entre 1750 et 1790, le renouvellement de la classe politique rhodanienne est somme toute particulièrement faible. Il est donc particulièrement difficile, face à un tel constat, de présenter les entités politiques urbaines rhodaniennes comme de véritables « démocraties municipales ». Il serait erroné en revanche de les percevoir comme des oligarchies sclérosées. En fait, le couloir rhodanien semble se situer entre ces deux extrêmes. Par voie de conséquence, nous qualifierons volontiers les cités rhodaniennes de démocraties municipales incomplètes. Incomplètes, car l'alternance des charges municipales, attribuées par voie électorale, est essentiellement le jeu d'une poignée d'initiés rompus à l'exercice. Cependant, la crise « prérévolutionnaire », suscitée par la fronde des Parlements et les troubles de l'année 1789, fragilise la domination des plus apparents. Alors que les débats politiques inhérents à la préparation des États-Généraux accentuent la diffusion des idées nouvelles, les premiers

---

<sup>249</sup> GUIGNET (Philippe), *Le pouvoir dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 337.

<sup>250</sup> COSTE (Laurent), *Les lys et le chaperon... op. cit.*, p. 309.

épisodes de la révolution parisienne se répercutent sur des institutions urbaines à la faible représentativité sociopolitique ou au recrutement édilite particulièrement restreint.

#### **IV Le couloir rhodanien entre régénération et révolution (1788-1790)**

Les crises, dans lesquelles se retrouve engluée la monarchie à la fin du siècle, poussent le roi à convoquer les États-Généraux pour 1789. Nous ne reviendrons pas sur les étapes, bien couvertes par l'historiographie, d'une « Pré-Révolution », menant à la convocation des États-Généraux<sup>251</sup>. Cependant, le mouvement protestataire de 1788 laisse entrevoir la constitution des premiers antagonismes politiques révolutionnaires que les élections des députés aux États-Généraux ne sauraient estomper. Par ailleurs, la radicalisation politique de l'été 1789 se traduit localement par l'émergence de comités permanents bouleversant inégalement les jeux politiques locaux en forçant certains corps de ville à l'ouverture.

##### *L'émergence des antagonismes sociopolitiques face à la crise de 1788-1789*

Le 14 juin 1788, aux lendemains de la journée des Tuiles et malgré l'interdiction royale, la municipalité grenobloise, flanquée de quelques personnalités libérales de la province comme le marquis de Veynes, propose la convocation d'une assemblée des trois ordres du Dauphiné au château de Vizille. L'objectif est le rétablissement du Parlement et surtout, la convocation prochaine des États-Généraux. L'intendant Caze de la Bove interdit formellement aux municipalités de députer à Vizille. Malgré une véhémence campagne de diffusion d'imprimés, l'assemblée qui se tient à Vizille le 21 juillet 1788 ne représente que 194 paroisses sur les 1 200 de la province<sup>252</sup>. Les communautés du bailliage de Briançon et de Grenoble sont celles qui ont le plus député à Vizille. En revanche, la majeure partie du Dauphiné boycotte l'assemblée par soumission aux ordres de l'intendant ou par hostilité envers Grenoble. Seules 20% des communautés du bailliage du Buis, 12% de celles du bailliage de Valence et 7 à 9% de celles des bailliages de Vienne, Montélimar, Embrun, Gap et Saint-Marcellin ont envoyé des représentants à Vizille<sup>253</sup>. Dans le couloir rhodanien, quelques rares bourgs comme Tain, Saint-Vallier, Loriol ou Étoile ont massivement adhéré à l'appel grenoblois<sup>254</sup>. Les plus grosses villes refusent ou gardent un silence prudent. Valence, érigée en Grand Bailliage par la réforme Lamoignon, repousse l'offre grenobloise. Vienne, autre rivale de Grenoble, Montélimar et Orange, mais aussi des entités politiques plus petites comme Pierrelatte, Donzère, Livron ou Saint-Paul-Trois-Châteaux rejettent l'invitation. D'autres cités dauphinoises comme Gap ou Embrun boudent également Grenoble. La plupart des villes qui craignent un déclassement institutionnel ou qui espèrent tirer profit de la réforme tournent le dos à Grenoble. La crise grenobloise accentue la rivalité entre Grenoble et les autres pôles urbains secondaires. Cependant, le refus des administrations municipales ne fait pas forcément l'unanimité au sein de leur ville. L'élite valentinoise est particulièrement

---

<sup>251</sup> EGRET (Jean), *La Pré-Révolution française (1787-1788)*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, 400 p ; CUBELLS (Monique), *Les horizons de la Liberté. Naissance de la Révolution française en Provence (1787-1789)*, Aix-en-Provence, Edisud, 1987, 188 p ; CHOMEL (Vital), *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné, 1788-1791*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1988, 312 p.

<sup>252</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 54.

<sup>253</sup> CHOMEL (Vital), *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné... op. cit.*, p. 113.

<sup>254</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois. La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution*, Valence, Éditions Notre Temps, 1986, p. 230.

divisée sur la question. La frange libérale, conduite par le marquis de Veynes, ou le commissaire des guerres de Sucy, s'oppose aux hommes du présidial. Faisant fi de l'hostilité des juristes, une petite députation nobiliaire menée par le marquis de Veynes se rend à Vizille tandis que le tiers-état valentinois n'est pas représenté. Bien que minoritaire, l'élite libérale de Valence se rend très populaire par ses prises de position. La noblesse viennoise, moins divisée, est également présente à Vizille tandis que le tiers-état ne députe personne<sup>255</sup>. On le constate, les événements grenoblois créent un profond malaise en Dauphiné.

Face à l'ampleur des troubles, Louis XVI cède et disgracie Loménie de Brienne et Lamoignon. Les États-Généraux sont convoqués pour le mois de mai 1789 tandis qu'un arrêt du Conseil d'État du 2 août ressuscite les États provinciaux dauphinois. Le 5 septembre, une assemblée est convoquée à Romans pour préparer leur organisation. Les villes et les communautés sont invitées à députer leurs représentants à Romans. Les conditions d'éligibilité sont strictes et maintiennent les inégalités internes à chaque ordre. Pour le clergé, sur les vingt-quatre places de députés, seules deux sont réservées aux curés, devant être obligatoirement propriétaires, contre douze pour les chanoines et trois pour les prélats<sup>256</sup>. Le haut-clergé domine largement la députation ecclésiastique envoyée à Romans. En ce qui concerne le second ordre, il faut pouvoir justifier quatre générations de noblesse ainsi que payer au moins cinquante livres d'impôts. Enfin, pour représenter le tiers-état, ne sont éligibles que les propriétaires payant au moins cinquante livres d'imposition. Ces conditions d'éligibilité draconiennes suscitent de nombreuses critiques. Par ailleurs, les divisions, nées durant l'été 1788, restent encore vivaces. En effet, l'abrogation de la réforme Lamoignon court-circuite les ambitions valentines et celles des autres cités qui espéraient en tirer profit. À Valence, face à l'opposition des juristes, le marquis de Veynes et le commissaire des guerres de Sucy, un autre noble libéral, forment une réunion scissionnaire, en marge d'une assemblée primaire contrôlée par la bourgeoisie de talent<sup>257</sup>. Les députés rhodaniens présents à Romans sont essentiellement des hommes de loi. Les cadres seigneuriaux comme le juge Belin de Tain sont rares. En revanche, la très grande majorité partage une appartenance au monde de l'édilité. Les corps de villes députent massivement leur maire ou le premier échevin mais parfois de simples édiles comme les Montiliens Freycinet ou Pain, tous deux notables mais ardents patriotes.

La permanence des divisions se lit également à travers les réjouissances célébrant le retour des Parlementaires exilés. La rentrée du Parlement, le 20 octobre 1788, est fêtée par des *Te Deum* et des feux de joie dans toute la province. Même des villes comme Orange qui étaient restées silencieuses ou qui ont fait montre d'hostilité députent leurs membres pour féliciter les Parlementaires<sup>258</sup>. Cependant, Valence ou Saint-Paul-Trois-Châteaux, déçues par la tournure des événements, mettent moins de cœur à l'ouvrage<sup>259</sup>. La victoire grenobloise ranime de vieux antagonismes politiques, hérités des décennies, sinon des siècles précédents, et sublimés par la crise de 1788.

---

<sup>255</sup> FRENAY (Étienne), *Remarques sur l'histoire municipale de Vienne... op. cit.*, p. 72.

<sup>256</sup> CHOMEL (Vital), *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné... op. cit.*, p. 127.

<sup>257</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 234.

<sup>258</sup> Arch. mun. Orange, BB 46, délibération municipale du 15 novembre 1788.

<sup>259</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 60.



En Provence, des tensions apparaissent dès 1787 lors de la première session des États de Provence, fraîchement rétablis<sup>260</sup>. Les roturiers, s'opposant aux privilégiés, réclament une meilleure représentation aux États et la suppression de certains privilèges féodaux<sup>261</sup>. À ces premières divisions se superposent d'autres clivages qui divisent les ordres privilégiés : le bas-clergé réclame une meilleure représentation tandis que les nobles ne possédant pas de fief n'entendent plus être écartés des États de Provence<sup>262</sup>. Dans la province voisine de Languedoc, la question de la réforme des États de Languedoc provoque les mêmes divisions<sup>263</sup>. Aux aspirations d'une meilleure représentativité aux États formulées par le bas-clergé, une partie du tiers-état ou par certaines villes qui ne députent pas, se superposent les « vellétés d'émancipation » du Gévaudan, du Velay et du Vivarais<sup>264</sup>. Partisans ou adversaires des États multiplient les libelles et les mémoires dont la diffusion massive contribue à affûter la conscience politique des contemporains<sup>265</sup>. C'est dans ce climat tendu que se tiennent les élections des députés aux États-Généraux.

### *Des élections des députés des bailliages/sénéchaussées à celles des Constituants*

Les États-Généraux, qui n'avaient plus été convoqués depuis 1614, nécessitent au préalable l'élection de députés. Ces élections sont complexes. Si la noblesse et le clergé élisent assez vite leurs représentants, pour le tiers-état, les élections sont plus longues. Dans les paroisses rurales, chaque communauté peut élire un député par tranche de 100 feux<sup>266</sup>. Ces députés se rendent alors au siège du bailliage ou de la sénéchaussée pour élire les futurs Constituants. Ce sont donc des élections à deux degrés. Dans les villes, le système est plus long. Les habitants commencent par voter par corporation. Les élus se retrouvent ensuite à l'hôtel de ville pour former l'assemblée générale du tiers-état et élaborer le cahier de doléances de la commune<sup>267</sup>. Enfin, comme pour les paroisses rurales, cette assemblée élit ses représentants qui se portent ensuite au siège du bailliage ou de la sénéchaussée pour désigner les futurs Constituants. Dans les villes, le système électoral est donc à trois degrés.

---

<sup>260</sup> MASSON (Paul), dir., *Les Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*, Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, vol. III, 1920, p. 153-155.

<sup>261</sup> EMMANUELLI (François-Xavier), FROESCHLÉ-CHOPARD (Marie-Hélène), LAPIED (Martine), TERRISSE (Michel), VASSELIN (Martine), *La Provence moderne... op. cit.*, p. 399.

<sup>262</sup> CUBELLS (Monique), *Les horizons de la Liberté... op. cit.*, p. 60-71.

<sup>263</sup> DONNADIEU (Jean-Pierre), « Vizille en Languedoc (1788-1789) », dans CHAGNY (Robert), dir., *Aux origines provinciales de la Révolution*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1990, p. 391-402 ; DURAND (Stéphane), JOUANNA (Arlette), PÉLAQUIER (Elie), DONNADIEU (Jean-Pierre), MICHEL (Henri), *Des États dans l'État. Les États de Languedoc, de la Fronde à la Révolution*, Genève, Droz, 2014, p. 610-634.

<sup>264</sup> DURAND (Stéphane), JOUANNA (Arlette), PÉLAQUIER (Elie), DONNADIEU (Jean-Pierre), MICHEL (Henri), *Des États dans l'État... op. cit.*, p. 620-625.

<sup>265</sup> PERONNET (Michel), « Le débat sur les États provinciaux : l'exemple du Languedoc », dans CHAGNY (Robert), dir., *Aux origines provinciales de la Révolution... op. cit.*, p. 361-372.

<sup>266</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française et la naissance de la démocratie électorale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 39.

<sup>267</sup> Sur la question des cahiers de doléances : GRATEAU (Philippe), *Les cahiers de doléances. Une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 384 p.

L'historiographie actuelle a fait des élections de la décennie révolutionnaire son cheval de bataille<sup>268</sup>. Cependant, au-delà de quelques études, le sillon rhodanien semble ne pas avoir bénéficié du même intérêt que d'autres zones de recherche<sup>269</sup>. Quel est le profil des députés de bailliage ou de sénéchaussée élus ? Ces élections, dernières de l'Ancien Régime, ou premières de l'ère révolutionnaire, se traduisent-elles par une rupture importante par rapport à la composition socioprofessionnelle des corps de ville ? En somme, les députés sont-ils des cadres d'Ancien Régime ou au contraire des « hommes nouveaux », sans aucune expérience administrative ? Plus tardives et davantage politisées, les élections du printemps 1790 désignant les députés à l'Assemblée représentative du Comtat seront abordées en fin de chapitre.

La plupart des procès-verbaux des assemblées primaires n'ont pas été conservés par les sources locales, notamment dans les bourgs. Aussi, nous ne connaissons le nom de certains députés uniquement parce que les délibérations municipales les mentionnent. Dans les bourgs et les petites structures urbaines, Peter Jones remarquait une césure très nette entre la composition sociopolitique des députés de la France septentrionale, essentiellement représentés par des fermiers aisés, et ceux du Midi, recrutés parmi les propriétaires fonciers et surtout parmi la bourgeoisie de talent<sup>270</sup>. Le couloir rhodanien se fond totalement dans cette analyse. Dans les bourgs et les petites villes, les députés sont essentiellement des hommes solidement ancrés et connaissant parfaitement les rouages administratifs locaux. Les représentants courthézonais Reboul, Gontard et Morel ont été tous les trois édiles à de nombreuses reprises et sont tous issus d'anciennes familles du cru. Les habitants députent plus rarement les agents seigneuriaux comme le mondragonnais Jean-Jacques Chabus, négociant et lieutenant de justice du comte de Sade, ou Thune, procureur fiscal de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Comme l'avait déjà remarquée Monique Cubells pour la Provence, les artisans sont très peu représentés<sup>271</sup>. Enfin, tous ont en commun une certaine aisance financière, même s'ils ne sont pas systématiquement les plus gros contribuables de leur localité<sup>272</sup>. N'oublions pas que cinquante livres d'imposition foncière sont requises pour siéger à Romans<sup>273</sup>. De nombreux députés des bourgs et des petites villes sont donc des cadres d'Ancien Régime.

Si les élections des députés des bourgs et des petites villes se placent sous le signe de la continuité politique, celles des villes plus importantes se traduisent-elles par une rupture sociopolitique plus nette ? En observant les résultats dans quinze grandes villes françaises, dont Paris, Melvin Edelstein remarquait que l'artisanat arrivait en tête presque partout<sup>274</sup>.

---

<sup>268</sup> Citons notamment : CROOK (Malcolm), *Elections in the French revolution... op. cit.* ; EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.* ; GUENIFFEY (Patrick), *Le nombre et la raison, la Révolution française et les élections*, Paris, Éditions de l'École des hautes Études en sciences sociales, 1993, 559 p.

<sup>269</sup> Si Bernard Moreau englobe la frange rhodanienne dans son étude du processus électoral en 1789, elle n'émerge que très rarement du reste de la sénéchaussée de Nîmes : MOREAU (Bernard), *Voter en 1789, l'exemple de la sénéchaussée de Nîmes*, Château-Gontier, Publisud, 1995, 335 p.

<sup>270</sup> JONES (Peter), *The peasantry in the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 64-65.

<sup>271</sup> CUBELLS (Monique), *Les horizons de la Liberté... op. cit.*, p. 142-145.

<sup>272</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 56.

<sup>273</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 236.

<sup>274</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 60.

Dans le couloir rhodanien, nous faisons le même constat. Même dans des structures urbaines moins importantes comme Tarascon ou Orange, les artisans sont massivement députés aux assemblées générales du tiers-état. Cependant, ils ne franchissent pas l'étape supérieure. Bien que 129 des 278 membres (46,4%) de l'assemblée primaire tarasconnaise soient des artisans, aucun n'est élu à la Constituante<sup>275</sup>. Alors que la bourgeoisie de talent ne représente que 10% des présents, les deux députés de Tarascon aux Etats-Généraux sont strictement recrutés en son sein. Même à Orange où les artisans peuplent massivement le corps de ville depuis la mise en place de la réforme Laverdy, la situation est identique. Le 24 février 1789, tous les habitants et les forains payant quinze livres d'imposition sont invités à se rendre dans l'église des pénitents noirs pour élire les députés du tiers-état<sup>276</sup>. 78 Orangeois font le déplacement. Une étude de la composition socioprofessionnelle de l'assemblée primaire livre quelques informations intéressantes. La bourgeoisie d'affaires et les rentiers ou exploitants ruraux représentent chacun un tiers de l'effectif. L'artisanat n'arrive qu'en troisième position (21%), mais loin devant la basoche (10%). La composition socioprofessionnelle de cette assemblée primaire se situe aux antipodes de celle du corps de ville, dominée essentiellement par la bourgeoisie de talent et par l'artisanat. Les assemblées primaires offrent aux exclus des fonctions administratives l'opportunité de se faire entendre. Cependant, leur percée électorale reste limitée. Sur les cinq postes de députés orangeois à pourvoir, trois sont offerts à des juristes, tous cadres d'Ancien Régime. Toutefois, notons une certaine ouverture sociale et surtout religieuse par l'élection du riche négociant protestant Pierre Jourdan et de Joseph Bertin, ancien du consistoire d'Orange<sup>277</sup>. Les protestants, exclus de toute visibilité politique depuis l'annexion de la Principauté d'Orange au royaume de France, esquissent ici un retour timide. Cette percée protestante n'est pas sans rappeler, dans une autre mesure, le cas de la sénéchaussée de Nîmes où sur les huit députés élus aux États-Généraux, six sont protestants<sup>278</sup>. Comme dans de nombreuses villes, les électeurs préfèrent se tourner vers les juristes qui ont davantage l'expérience de la plaidoirie ou de la harangue.

Enfin, ces assemblées primaires font resurgir les tensions entre localités et mettent en lumière les divisions au sein de la cité. Les représentants de Villeneuve-lez-Avignon, très favorables aux idées nouvelles, quittent l'assemblée des trois ordres de Nîmes pour témoigner leur opposition à l'abolition des privilèges fiscaux de leur ville<sup>279</sup>. Le cas arlésien est tout aussi intéressant. Exclus du pouvoir municipal depuis le règlement de 1740, les artisans arlésiens profitent de la rédaction des cahiers de doléances pour exiger une meilleure représentativité du corps de ville<sup>280</sup>. Les élections des députés de la sénéchaussée sont tendues. Les partisans de l'artisanat, défendus par certains notables éclairés comme le chevalier d'Antonelle, s'opposent à la bourgeoisie locale<sup>281</sup>. Les premiers mois de l'année

<sup>275</sup> CUBELLS (Monique), *Les horizons de la Liberté... op. cit.*, p. 46.

<sup>276</sup> Arch. mun. Orange, BB 46, délibération communale du 24 février 1789.

<sup>277</sup> FEUILLAS (Christine), « L'application de l'édit de Tolérance dans la principauté d'Orange », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 8<sup>ème</sup> série, t. VIII, 1998, p. 95-104.

<sup>278</sup> MOREAU (Bernard), *Voter en 1789... op. cit.*, p. 242.

<sup>279</sup> Arch. mun. Villeneuve-lez-Avignon, BB 13, délibération municipale du 21 décembre 1789.

<sup>280</sup> TORRANDELL (Jean-Marie), *Les Arlésiens ont la parole : étude des cahiers de doléances de 1789*, mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Moreil, Avignon, 2000-2001, p. 50-51.

<sup>281</sup> Sur Antonelle, on consultera : SERNA (Pierre), *Antonelle, aristocrate révolutionnaire (1747-1817)*, Paris, Éditions du Félin, 1997, 441 p.

1789 font déjà montre d'un profond clivage au sein du tiers-état. Dans un autre registre, cette division du tiers-état se retrouve également à Vienne. Alors que 89 notables viennois rédigent leur cahier de doléances le 1<sup>er</sup> avril 1789, trois des quatre échevins s'y opposent et préparent séparément le leur, beaucoup moins progressiste<sup>282</sup>. À l'exception du second échevin Peyrard, le reste de l'échevinage viennois s'est fortement opposé à l'assemblée de Vizille. Les échevins ont tenté de demander la déchéance de leur collègue qui bénéficie du soutien de la population. Alors que la ville est au bord de l'émeute populaire et que ces trois échevins sont désavoués, la rédaction des cahiers de doléances masque mal les divisions internes du tiers-état viennois, clivé entre réformistes et conservateurs. *A contrario*, la situation est toute autre à Bourg-Saint-Andéol. Les notables locaux sont déchirés par des querelles intestines. En 1788, un syndicat, chapeauté par le négociant Noguier, le plus gros propriétaire foncier du terroir, s'est constitué pour attaquer le maire, Noël Madier de Montjau, et son lieutenant, Ennemond Carsignol, dont la gestion des affaires locales est critiquée<sup>283</sup>. Dans un contexte tendu et fortement politisé, où les deux camps s'affrontent à coups de libelles et de factums pour gagner à leur cause l'opinion publique, les élections des députés bourguésans s'annoncent particulièrement stratégiques. Les édiles l'emportent finalement. Parmi les six députés du tiers-état envoyés par Bourg-Saint-Andéol à Villeneuve-de-Berg, cinq sont des administrateurs municipaux, dont le maire et le greffier Pierre Charret. Toutefois, ces élections ont accentué les divisions qui règnent dans la cité en aiguissant davantage la compétition entre les partis.

Sur les trente-trois députés envoyés à Versailles par les sénéchaussées de Nîmes, d'Arles ou de Villeneuve-de-Berg, et par les assemblées dauphinoises ou orangeoises, seuls dix sont issus de la vallée du Rhône<sup>284</sup>. Ce sont tous des hommes de loi, comme un quart des représentants du tiers-état aux États-Généraux<sup>285</sup>, à l'exception du négociant arlésien Boulouvard et de l'ancien militaire Valérian-Duclau de Pont-Saint-Esprit<sup>286</sup>. Huit d'entre eux sont d'anciens édiles, et Chabroud, avocat viennois, est le fils d'un ancien administrateur municipal. Ce sont donc essentiellement des hommes expérimentés et bien insérés dans les jeux politiques locaux qui recueillent les voix de leurs concitoyens. Certains sont récompensés pour leur prise de position libérale pendant les débats passionnés de 1788. C'est en particulier le cas de Godefroi Gédéon Bouvier d'Orange qui, après avoir été député à Grenoble pour féliciter les parlementaires revenus d'exil, s'est fait le chantre du « parti » libéral orangeois au cours de l'assemblée des trois ordres où il critique, avec véhémence, les privilèges de la noblesse et du clergé<sup>287</sup>. Citons encore l'exemple de Claude Besson, avocat très hostile à l'administration municipale orangeoise, dont l'élection fait montre du désaveu des édiles locaux. En effet, les assemblées primaires, même si elles ne voient pas le triomphe des artisans, permettent aux langues de se délier et aux nouvelles opinions politiques d'émerger.

<sup>282</sup>FRENAY (Étienne), *Remarques sur l'histoire municipale de Vienne... op. cit.*, p. 75.

<sup>283</sup> TEYSSIER (Bruno), *Du diocèse civil de Viviers au département de l'Ardèche : pouvoir et groupes de pression locaux 1750-1795*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Lyon II sous la direction de Jean-Pierre Gutton, 1987, p. 229.

<sup>284</sup> Voir en annexe n° 12 la notice biographique des députés rhodaniens envoyés aux États-Généraux.

<sup>285</sup> Sur les Constituants, on consultera : LEMAY (Edna Hindie), *Dictionnaire des Constituants (1789-1791)*, Paris, Universitas, 1991, 2 volumes, 1023 p.

<sup>286</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 76.

<sup>287</sup> Arch. mun. Orange, BB 46, délibération municipale du 28 décembre 1788.

Les parlementaires et leurs affidés, hostiles au doublement du tiers sont, dans l'ensemble, éliminés<sup>288</sup>. Cependant, la victoire du « parti » libéral est très inégale selon les lieux. Si elle est très nette à Orange, où les quatre députés sont très favorables aux idées nouvelles, elle l'est beaucoup moins dans la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg où les électeurs députent notamment Madier de Montjau, maire conservateur de Bourg-Saint-Andéol. Ce juriste, très attaché à l'Ancien Régime, se signale rapidement par ses prises de position réactionnaires.

Ces élections de 1789, si complexes soient elles, esquissent les premières lignes de fractures politiques qui empoisonneront le Midi rhodanien durant toute la décennie révolutionnaire. Elles jettent les premières bases des divisions à venir et témoignent de l'inégale capacité d'adaptation des potentats locaux. À l'opposé de villes comme Orange, où les édiles sont désavoués, d'autres municipalités conservatrices comme Bourg-Saint-Andéol s'accrochent encore aux instances politiques locales. Par ailleurs, les crises de l'année 1789 confirment l'inégale aptitude des administrations municipales à faire face aux ruptures sociopolitiques.

#### *Le couloir rhodanien face aux crises sociopolitiques de « l'année sans pareille »*

La crise politique de l'année 1788 est amplifiée par une crise socioéconomique très sévère. L'hiver 1788-1789 est particulièrement glacial. Le Rhône gèle et toutes les semences sont détruites par le froid, alors que les récoltes de l'été 1788 s'avéraient déjà insuffisantes. L'industrie, notamment textile, est ébranlée par le traité de libre échange signé avec le Royaume-Uni en 1786. Les prix du blé augmentent avec le chômage. La situation est explosive. Comme toujours en cas de récoltes peu abondantes, la soudure du printemps est propice aux révoltes populaires. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est pourtant relativement épargné par les soulèvements massifs qui ont empoisonné le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>289</sup>. Comme le reste de la France, le couloir rhodanien est touché par une flambée d'émeutes frumentaires entre mars et avril 1789. Entre le 23 et le 26 mars, les marchés de Valence sont pris d'assaut par la populace qui menace de pendre le riche négociant Viret<sup>290</sup>. Le 28 mars, ce sont les marchés d'Avignon qui sont forcés. Le lendemain, sur l'autre rive du fleuve, une émeute encore plus violente secoue Villeneuve-lez-Avignon. La révolte suit un scénario classique qui est rejoué un peu partout en France. La foule assiège les greniers à grains et se répand en injures contre les négociants. Le tocsin est sonné. Pour calmer les émeutiers, les consuls vendent le blé à quarante livres la salmée au lieu de soixante-huit<sup>291</sup>. Les jours suivants ne sont guère plus calmes. En avril, les greniers et les marchés de Bourg-Saint-Andéol (1<sup>er</sup>), Bagnols (2), Roquemaure (3) ou Montélimar (12) sont pillés à leur tour tandis que le Comtat n'est pas plus épargné. Face aux révoltes frumentaires, certains édiles interdisent la sortie des grains et sont parfois contraints de le taxer en dessous de sa valeur pour désamorcer la crise. D'autres lancent de vastes souscriptions pour approvisionner les greniers ou se comportent en évergètes en faisant eux-

---

<sup>288</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 76.

<sup>289</sup> Sur les révoltes populaires au XVIII<sup>e</sup> siècle : NICOLAS (Jean), *La rébellion française (1661-1789)*, Malesherbes, Gallimard, 2008, 1076 p.

<sup>290</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 250.

<sup>291</sup> Arch. mun. Villeneuve-lez-Avignon, BB 13, délibération municipale du 29 mars 1789.

mêmes l'avance. Le 28 mars, le baron de Naillac, noble libéral valentinois, offre de prendre à sa charge l'approvisionnement alimentaire de la ville jusqu'à la moisson<sup>292</sup>.

Alors que les émeutes frumentaires se propagent dans toute la France, les États-Généraux s'ouvrent à Versailles le 5 mai. Très rapidement, face à l'intransigeance de la monarchie, le bras de fer s'engage avec le tiers-état. La nouvelle de la crise politique de juillet se propage dans les provinces comme une trainée de poudre et se superpose aux tensions locales. L'annonce du renvoi de Necker et les échos des journées de juillet se diffusent très rapidement dans les provinces. Bon nombre de municipalités s'émeuvent de la disgrâce du ministre. Tain s'offusque du renvoi de Necker mais est satisfaite par la décision du roi de faire évacuer les troupes de la capitale. La communauté réaffirme sa fidélité au roi et à l'Assemblée Nationale<sup>293</sup>. À Valence, la municipalité rédige le 12 juillet une adresse de félicitations à l'Assemblée Nationale pour la remercier du courage avec lequel elle a soutenu « la chose publique »<sup>294</sup>. Le 18 juillet, alors que la nouvelle de la prise de la Bastille n'est toujours pas connue à Valence, le conseil de ville note que « les événements de la capitale ont répandu la consternation » parmi les habitants<sup>295</sup>. Pour éclairer la population et « payer le tribut de son patriotisme », Dauphin, avocat libéral et lieutenant criminel du présidial, se propose de prononcer un discours à l'hôtel de ville<sup>296</sup>. Face à l'affluence de la multitude, les édiles se transportent dans l'église Saint-Jean. La plaidoirie mêle à la fois des idées libérales, fustigeant le despotisme, tout en rappelant la fidélité de la ville au roi<sup>297</sup>. Dans un élan de patriotisme, on décide d'écrire à Necker et à Montmorin, tout juste congédiés par Louis XVI<sup>298</sup>. Le maire et les échevins ont été relégués au second rang mais ne sont pas encore éliminés de la sphère politique. En effet, la nouvelle de la prise de la Bastille tombe le lendemain. Le 20 juillet, une députation de Valentinois, conduite par le corps municipal, se porte en masse chez le vicomte de Voisins, commandant la citadelle, pour remercier les artilleurs d'avoir « refusé de servir les suppôts d'une aristocratie monstrueuse »<sup>299</sup>. Les échevins, revenant sur le devant de la scène politique, ornent la tête du gouverneur de la forteresse d'une couronne civique<sup>300</sup>. La transition valentinoise entre l'Ancien Régime et la future administration révolutionnaire commence à se mettre en place. Elle se traduit par une lutte d'influence entre une élite

---

<sup>292</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 28 mars 1789.

<sup>293</sup> Arch. mun. Tain, BB 7, délibération municipale du 21 juillet 1789.

<sup>294</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 12 juillet 1789.

<sup>295</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 18 juillet 1789.

<sup>296</sup> Barthélémy Victor Dauphin (1744-1816) est écuyer, conseiller du roi et lieutenant criminel au Présidial de Valence. Notable à deux reprises (1774-1775, 1787-1790), conseiller de ville (1775-1777) puis 2<sup>e</sup> échevin (1777-1779), il devient rapidement l'un des champions de la cause libérale à Valence entre 1788-1789. Ses prises de position réformistes lui ouvrent les portes de la première municipalité révolutionnaire dont il prend la tête dès février 1790. Faisant brutalement machine arrière, il semble se rapprocher des forces conservatrices de la ville au cours du premier semestre 1790. En avril 1790, une émeute l'oblige à se cacher et à quitter la ville. Il se cache à Paris. Arrêté pendant la Terreur pour avoir un fils émigré et pour son conservatisme politique, il ne réapparaît au conseil politique valentinois que sous l'Empire. Il est en même temps nommé vice-président du tribunal criminel de la Drôme.

<sup>297</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 18 juillet 1789.

<sup>298</sup> Armand Marc de Montmorin Saint-Hérem (1745-1792) est ministre des affaires étrangères de Louis XVI à partir de 1787. Favorable aux réformes proposées par Necker, il est renvoyé le 1<sup>er</sup> juillet avant d'être rappelé le 14 juillet en même temps que Necker. Il bascule par la suite dans le conservatisme politique. Arrêté après le 10 août 1792, il est massacré dans la prison de l'Abbaye le 2 septembre 1792.

<sup>299</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 20 juillet 1789.

<sup>300</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 261.

municipale hostile à Grenoble, soucieuse de conserver son pré-carré, et une frange libérale de l'aristocratie ou de la basoche valentinoise cherchant à l'éclipser.

L'annonce de la prise de la Bastille, les premiers départs en émigration et le mouvement de troupes se transforment en psychose populaire appelée « Grande Peur », phénomène particulièrement bien couvert par l'historiographie<sup>301</sup>. Pour faire face à un ennemi imaginaire<sup>302</sup> ou à l'attaque des châteaux, les milices bourgeoises sont réactivées<sup>303</sup>. Le couloir rhodanien est assez peu concerné par le pillage des châteaux durant l'été 1789, contrairement à d'autres aires géographiques comme le Mâconnais<sup>304</sup>. Au-delà des Terres-Froides et d'une partie du Viennois, les propriétés nobiliaires sont relativement épargnées, à l'exception notable du château d'Allan<sup>305</sup>.

---

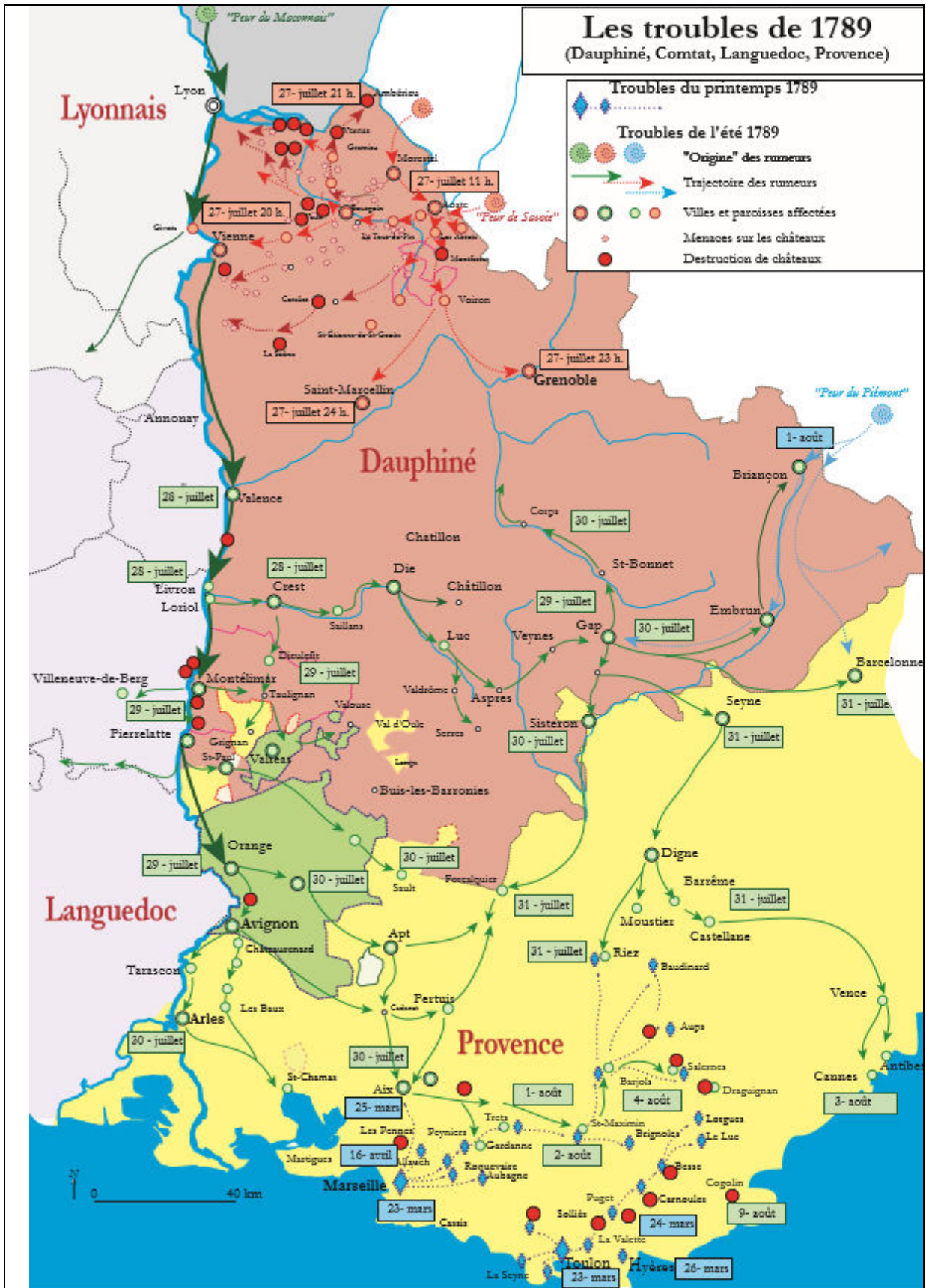
<sup>301</sup> LEFEBVRE (Georges), *La Grande Peur de 1789*, Paris, Armand Colin, 2014, [1932], 302 p.

<sup>302</sup> TACKETT (Timothy), « La Grande Peur et le complot aristocratique sous la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 335, janvier-mars 2004, p. 1-17.

<sup>303</sup> Nous reviendrons plus loin sur le rôle de ces milices bourgeoises.

<sup>304</sup> TRÉNARD (Louis), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes... op. cit.*, p. 176-178.

<sup>305</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 82. Nous renvoyons par ailleurs le lecteur au chapitre 9 de notre travail.



Carte n° 7 : La Grande Peur en Dauphiné et en Provence (été 1789). Réalisation Jacques Mauduy.



Par ailleurs, des comités permanents se constituent. La mise en place de ces comités peut parfois se traduire par une « révolution municipale » dont Daniel Ligou a souligné la grande diversité<sup>306</sup>. Il en a esquissé trois modèles : révolution complète, incomplète ou absence de « révolution municipale ». Il en a conclu qu'il n'existe pas de schéma régional parce qu'une situation est variable d'un lieu à un autre. Il convient également d'appréhender la temporalité d'un processus qui ne se cantonne pas simplement à l'été 1789. En effet, même si l'essentiel du phénomène se met en place entre la fin du mois de juillet et les premières semaines d'août 1789, certaines localités sont très tardivement touchées, comme Donzère, à l'extrême fin du mois de septembre<sup>307</sup>. D'autres connaissent plusieurs phases. Après une première « révolution municipale » incomplète, qui se traduit par une très forte permanence des équipes administratives, une seconde, plus tardive, force les édiles à l'ouverture des comités ou des municipalités à des hommes qui étaient jusque-là exclus de toute responsabilité administrative.

Rares sont les villes qui ne connaissent pas de « révolution municipale ». Ce sont essentiellement des petites entités politiques comme Pierrelatte où les administrateurs ont su s'adapter à la conjoncture politique. Toutefois, en cet été 1789, les révolutions municipales décisives qui jettent définitivement à bas l'ordre ancien comme à Arles restent peu nombreuses<sup>308</sup>. Le 4 août, le premier consul accepte la refonte totale de l'administration en abandonnant le règlement de 1740 qui excluait les artisans<sup>309</sup>. Aucune municipalité rhodanienne n'est éliminée par la force, comme à Strasbourg ou à Vernon<sup>310</sup>. Daniel Ligou avait remarqué que les comités permanents étaient beaucoup moins présents dans le sud est, notamment en Provence et en Dauphiné où « ce sont les municipalités qui prennent les initiatives »<sup>311</sup>. Ces conseils politiques intègrent des adjoints à l'équipe municipale comme à Villeneuve-lez-Avignon, ou ratissent plus large comme le conseil de Saint-Marcel-d'Ardèche qui englobe « tout ce qu'il y a de plus notable du lieu »<sup>312</sup>. Ce procédé permet d'entraver temporairement la naissance d'un contre-pouvoir local tout en donnant légèrement le change par une timide ouverture.

Globalement, les « premières révolutions municipales » de l'été 1789 sont très incomplètes. Certaines le sont parce que leurs comités permanents, lorsqu'ils existent, sont tellement associés à la municipalité qu'ils en deviennent une sorte d'excroissance, notamment à Pont-Saint-Esprit, à Vienne ou à Orange. Le maire orangeois ne considère-t-il pas le comité permanent comme « un démembrement du corps municipal » dont il doit naturellement prendre la tête<sup>313</sup> ? Enfin d'autres comités permanents sont incomplets parce que leurs membres sont majoritairement issus de familles édilitaires ou de cadre d'Ancien Régime

---

<sup>306</sup> LIGOU (Daniel), « À propos de la Révolution municipale », *Revue d'Histoire économique et sociale*, vol. 38, n° 2, 1960, p. 146-177.

<sup>307</sup> *Ibidem*, p. 169.

<sup>308</sup> On en trouve en revanche d'autres exemples dans le reste de la Provence comme à Allauch : BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 84.

<sup>309</sup> SERNA (Pierre), *Antonelle... op. cit.*, p. 127.

<sup>310</sup> LIGOU (Daniel), « À propos de la Révolution municipale », art. cit., p. 176.

<sup>311</sup> *Ibidem*, p. 168.

<sup>312</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45, BB 18, délibération municipale du 29 juillet 1789.

<sup>313</sup> Arch. mun. Orange, D 702, délibération du comité permanent, 1<sup>er</sup> novembre 1789.

comme à Bagnols, à Bourg-Saint-Andéol ou à Villeneuve-lez-Avignon dont trois des quatre adjoints nommés sont en réalité d'anciens édiles fraîchement sortis de charge. Engendré pour maintenir l'ordre aux lendemains de la Grande Peur, le comité permanent bourguésan est intégralement noyauté par les administrateurs d'Ancien Régime ou étroitement liés à eux<sup>314</sup>.

Toutefois, la seconde vague de « révolution municipale » est nettement plus décisive. Outre quelques cités touchées plus tardivement, ce sont essentiellement des villes où les premiers comités mis en place sont restés concentrés entre les mains des élites traditionnelles comme à Tarascon ou à Montélimar. Le 3 août 1789, pour faire face à la crise frumentaire et pour prévenir tout débordement populaire, la municipalité tarasconnaise met en place un comité de surveillance<sup>315</sup>. Composé de onze personnes dont trois nobles, il est essentiellement constitué de cadres d'Ancien Régime comme Coye de Brunelis, apparenté au subdélégué. Cependant, des voix commencent à s'élever pour exiger un renouvellement plus fréquent de ses membres. Le 14 septembre, le boulanger Jean Péliissier, député par l'une des vingt compagnies de la milice, exige, selon le « vœu de ses mandants », que l'allivrement exigé pour pouvoir siéger au comité soit d'une demi-livre au lieu d'une et que des élections aient lieu régulièrement pour en renouveler la composition<sup>316</sup>. Face au refus catégorique de la municipalité, les députés de la milice se retirent et boycottent les séances du corps de ville pendant une semaine. Finalement, la municipalité cède sur tous les points. La seconde phase de la révolution municipale tarasconnaise s'achève par la défaite des édiles. Le cas montilien est plus complexe. Comme à Tarascon, un premier comité permanent est installé dans le courant de l'été 1789<sup>317</sup>. Outre les administrateurs municipaux qui en sont membres de droit, le comité est flanqué de huit Montiliens dont trois nobles, le visénéchal et le doyen du chapitre. En fait, seuls deux d'entre eux n'ont jamais été édiles. L'administration montilienne est parvenue à s'adapter aux crises de l'été 1789. Cependant, la fuite du comte de Marsanne, Constituant ayant déserté les rangs de l'Assemblée Nationale, favorise un glissement social dans la composition du comité<sup>318</sup>. Le 15 octobre 1789, le conseil municipal apprend avec stupeur que le comte de Marsanne a démissionné de son poste de député et qu'il a quitté Paris dans la foulée<sup>319</sup>. Cette démission est vécue comme une trahison car elle suit celle de Mounier de moins d'une semaine et réactive les rumeurs d'un complot aristocratique qui avait pris naissance avec la Grande Peur. Suspecté de vouloir émigrer, il est arrêté par la foule et emprisonné jusqu'au 31 octobre. Cette insurrection populaire se répercute également sur le comité dont les Montiliens exigent une meilleure représentativité. Le 27 octobre, des élections

---

<sup>314</sup> BEAU (Jacky), GASPIN (Gérard), ISSARTEL (Jean-Louis), *Les chemins de la Révolution. Bourg-Saint-Andéol, un bastion sans-culotte en Ardèche*, Privas, Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, 1988, p. 60.

<sup>315</sup> Arch. mun. Tarascon, BB 52, délibération municipale du 3 août 1789. Plus généralement, sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution à Tarascon : VIGNAL (Robert), *Histoire de Tarascon-sur-Rhône*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 1979, 183 p.

<sup>316</sup> Arch. mun. Tarascon, BB 52, délibération municipale du 14 septembre 1789.

<sup>317</sup> Arch. mun. Montélimar, BB 221, délibération municipale du 29 juillet 1789.

<sup>318</sup> Jean-Louis-Charles-François de Marsanne (1741-1815), ancien militaire, député montilien à Vizille, siège à la Constituante parmi les Monarchiens. Outre par les événements d'octobre 1789, il suit l'exemple de Mounier et se démet de son mandat de député. Voir notamment LEMAY (Edna Hindie), *Dictionnaire des Constituants...* *op. cit.*, p. 634-635 et sa notice biographique en annexe.

<sup>319</sup> Michel Seyve revient longuement sur cette affaire dans : SEYVE (Michel), *Montélimar et la Révolution. Audaces et timidités provinciales (1788-1792)*, Valence, Éditions Notre Temps, 1987, 361 p.

font entrer dans le conseil de ville douze nouveaux adjoints<sup>320</sup>. Ces douze élus ont joué un rôle de premier plan dans l'arrestation du comte de Marsanne. Sur ces douze, sept sont des artisans tandis que les autres appartiennent au monde rural. Tous sont des « hommes nouveaux », sans lien avec l'Ancien Régime. Comme à Tarascon, la seconde phase de la « révolution municipale » a été plus décisive que la première. Ces différentes phases de la « révolution municipale » se retrouvent également à Valence. Jusqu'en octobre 1789, le comité permanent valentinois n'est qu'une simple excroissance municipale, composée de douze personnes et présidée par le maire ou l'un des échevins<sup>321</sup>. La plupart sont des basochiens. Cependant, à la fin du mois d'octobre, une émeute frumentaire pousse la municipalité à élargir le comité permanent aux artisans et aux boutiquiers<sup>322</sup>. Contrairement à Tours, le conseil municipal valentinois, même s'il est flanqué en permanence d'un comité parfois encombrant, n'en perd pas pour autant l'initiative des décisions locales ni son identité<sup>323</sup>. D'autres espaces du royaume sont également confrontés à cette série de « révolution municipale » entre l'été et l'automne 1789, comme la petite ville de Saint-Maixent en Poitou par exemple<sup>324</sup>.

Alors que la plupart des municipalités rhodaniennes s'ouvrent à des éléments plus populaires et souvent exclus jusque à présent de toute responsabilité administrative, Bourg-Saint-Andéol, et quelques autres cités comme Bagnols, font figure d'exception. La « révolution municipale » y reste incomplète jusqu'aux élections de février 1790. Le 30 juillet 1789, le conseil permanent est constitué. Il est composé des quatre consuls, du curé Blanchard et de sept commissaires, élus par une assemblée de trente personnes formée par le conseil politique bagnolais, flanqués de quelques notables locaux<sup>325</sup>. Si sur les sept, trois seulement sont des néophytes, il fait entrer de chauds patriotes comme le notaire Teste, qui s'est rendu populaire en attaquant le subdélégué Roussel dans des pamphlets, ou son ami Broche-Devaulx, un noble libéral désargenté. Cependant, cette timide ouverture est jugée insuffisante par une partie de la population. Dans le courant du mois d'octobre, plusieurs habitants réclament la tenue d'une assemblée générale destinée à renouveler une partie du comité permanent. Le premier consul André Toussaint Reynaud-Saurin, gendre du subdélégué Roussel et très hostile aux idées nouvelles, rejette catégoriquement les doléances des députés<sup>326</sup>. Toutefois, les prises de position du premier consul ne font pas nécessairement l'unanimité au sein du comité ou de la municipalité. Le lendemain, certains membres du comité permanent se réunissent pour discuter de la nécessité de tenir une assemblée primaire. Ce conciliabule, dénoncé par les consuls, est perçu comme un acte de défi par la municipalité

<sup>320</sup> Arch. mun. Montélimar, BB 222, délibération municipale du 27 octobre 1789 ; SEYVE (Michel), *Montélimar et la Révolution... op. cit.*, p. 82-83.

<sup>321</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 2 août 1789.

<sup>322</sup> SEYVE (Michel), « Mutation des structures municipales à la ville et à la campagne en Dauphiné drômois », dans CHAGNY (Robert), dir., *Aux origines provinciales de la Révolution... op. cit.*, p. 92.

<sup>323</sup> BAUMIER (Béatrice), *Tours entre Lumières et Révolution. Pouvoir municipal et métamorphoses d'une ville (1764-1792)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 548.

<sup>324</sup> ARCHES (Pierre), « Les petites villes des Deux-Sèvres de la révolution municipale aux premières élections municipales (juillet 1789-février 1790) », dans PLESSIX (René), POUSSOU (Jean-Pierre), *Les petites villes françaises du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Mamers, Société d'Histoire des Petites Villes, 1998, p. 249.

<sup>325</sup> Arch. mun. Bagnols-sur-Cèze, BB 29, délibération municipale du 30 juillet 1789. Sur la Révolution à Bagnols : MASANELLI (Jean-Claude), *Bagnols-sur-Cèze en Révolution (1789-1799)*, Bagnols-sur-Cèze, Éditions Romanistes, 2003, 208 p.

<sup>326</sup> Arch. mun. Bagnols-sur-Cèze, BB 29, délibération municipale du 15 octobre 1789.

conservatrice. Le 18 octobre, le conseil de ville réprimande solennellement le comité pour son indépendance d'esprit. Après avoir rappelé la supériorité du conseil politique sur le comité permanent, André Toussaint Reynaud-Saurin réitère son refus d'autoriser la tenue d'une assemblée primaire. Toutefois, le conseil politique est divisé. Certains quittent la maison commune en refusant de signer le procès-verbal, signe d'un désaccord fort. Parmi les « frondeurs » se trouvent des aristocrates libéraux comme Charrier de Moissard, Broche-Devaulx aîné et de Reboul<sup>327</sup>. Il n'empêche que les édiles les plus réactionnaires obtiennent gain de cause. Jusqu'en février 1790, même s'il accueille sporadiquement les plus forts allivrés, le conseil politique reste le maître à Bagnols. Hors de notre zone d'étude, des villes plus imposantes comme Béziers ont un profil similaire<sup>328</sup>. Le succès du clan conservateur, finalement atypique par rapport au reste du couloir rhodanien, ne reposerait-il pas, du moins en partie, sur l'union personnelle reliant le subdélégué Roussel, originaire de Bagnols, au premier consul<sup>329</sup> ? Forts du soutien de Roussel, les conservateurs tiennent solidement en main les institutions locales. L'élite politique bagnolaise est divisée dès le début de la Révolution. Plus qu'ailleurs, les élections de février 1790 s'annoncent particulièrement disputées.

Après avoir brossé à grands traits les étapes de la « révolution municipale », il convient à présent de s'interroger sur la composition des comités permanents constitués entre l'été et l'automne 1789. Dans de nombreuses localités, les comités font une large place à la noblesse libérale, dont sa prééminence dans le commandement, notamment militaire, est unanimement reconnue. Certains comités, moins nombreux, font appel au clergé dont la sagesse supposée est requise pour gérer des situations tendues. Depuis l'application de la réforme Laverdy, les administrateurs dauphinois ont l'habitude de côtoyer des clercs au sein des corps de ville. Les autres cités rhodaniennes s'inspirent peut-être de la réforme municipale de 1787 au terme de laquelle les curés font massivement leur entrée dans les administrations municipales de la France septentrionale et du Lyonnais<sup>330</sup>. En ce qui concerne le tiers-état, la situation est très variable d'un lieu à un autre. Lors de la première phase de la « révolution municipale », ce sont avant tout les élites locales qui sont sollicitées. Les agents seigneuriaux sont rarement conviés comme à Saint-Paul-Trois-Châteaux, où le procureur fiscal Thune, fraîchement député aux élections du bailliage, est nommé<sup>331</sup>. *A contrario*, la seconde phase de la « révolution municipale », au cours de l'automne 1789, fait entrer des éléments plus populaires, principalement issus de l'artisanat, dont les liens avec les édiles sont beaucoup moins évidents. Ainsi à Vienne, sur la totalité des membres que compte le conseil permanent depuis sa création en août 1789 jusqu'à sa suppression en janvier 1790, au moins 40% se

<sup>327</sup> Arch. mun. Bagnols-sur-Cèze, BB 29, délibération municipale du 18 octobre 1789.

<sup>328</sup> LAURENT (Robert), GAVIGAUD (Geneviève), *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen*, Toulouse, Éditions Privat, 1987, p. 51.

<sup>329</sup> Voir la galaxie familiale de Reynaud-Saurin en annexe 13.

<sup>330</sup> BORDES (Maurice), *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 334-342.

<sup>331</sup> Arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, BB 19, délibération municipale du 4 août 1789. Sur la Révolution à Saint-Paul-Trois-Châteaux : CHEVALIER (Jules), *Saint-Paul-Trois-Châteaux pendant la Révolution. Journal d'un bourgeois de cette ville*, Valence, Jules Céas et fils, 1910, 376 p (ouvrage très dépassé) ; et plus récemment : ENTAT (Romain), *Le processus révolutionnaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux : réception et mise en œuvre par une communauté d'habitants (1788-an III)*, mémoire de master 1 sous la direction de Stéphane Durand, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, 2010-2011.

rangent parmi les artisans et les boutiquiers<sup>332</sup>. L'ouverture est également politique puisque 78% des membres du comité n'ont jamais exercé la moindre fonction politique ou ne comptent pas d'édiles parmi leurs ascendants. L'entrée des artisans dans les comités permanents est, à un niveau national, l'une des caractéristiques communes à presque toutes les « révolutions municipales »<sup>333</sup>. Dans les grandes villes, les événements de l'été 1789 élargissent la sphère politique aux artisans en les associant étroitement aux affaires de la municipalité. Pratiquement partout, les comités permanents propulsent sur le devant de la scène politique les futurs cadres révolutionnaires de leur localité. Toujours à Saint-Paul-Trois-Châteaux, la mise en place du comité permet au jeune Joseph-François de Payan, conseiller à la Chambre des comptes de s'exercer à l'administration locale. Enfin, l'ouverture est également religieuse. En effet, dans des villes comme Orange ou Saint-Paul-Trois-Châteaux, ayant en commun un héritage biconfessionnel, la « révolution municipale » peut s'accompagner par une percée des protestants, dont le rôle politique a été minoré par le pouvoir royal. Comme pour les élections des députés de bailliage ou de sénéchaussée, ces comités permettent aux protestants, bien que l'édit de tolérance de 1787 ne leur offre aucune liberté politique, de revenir sur le devant de la scène. Ces retours restent timides : un seul, le médecin Jean-Baptiste Favier, sur les dix membres du comité de Saint-Paul-Trois-Châteaux, un seul également, le négociant Plumail, sur les neufs Orangeois désignés comme adjoints au conseil politique. Les protestants sont très minoritaires dans la société tricastine, ce qui explique leur faible présence dans le comité. En revanche, ils sont plus nombreux à Orange mais peinent encore à s'affirmer. Leur présence est encore plus nette dans des villes comme Nîmes où l'empreinte protestante est plus vivace et où les religieux ont conservé une assise économique très importante<sup>334</sup>.

Avant de conclure cette sous-partie, il convient de s'interroger sur les raisons qui expliquent le succès ou l'échec de ces différentes « révolutions municipales ». Existe-t-il par exemple un lien de cause à effet entre l'imperméabilité des conseils politiques et le processus de « révolution municipale » ? Comme le suggère le tableau suivant, plusieurs facteurs contribuent à expliquer le succès ou l'échec de ce processus politique.

---

<sup>332</sup> Arch. mun. Vienne, BB 229, délibération municipale du 17 octobre 1789.

<sup>333</sup> Georges Fournier le remarque notamment pour Carcassonne, Malcolm Crook pour Toulon et Laurent Henry pour Marseille : CROOK (Malcolm), « Marseille, Aix et Toulon : vicissitudes du personnel municipal de trois grandes villes provençales à l'époque de la Révolution », dans BENOÎT (Bruno), dir., *Ville et Révolution française*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1994, p. 206 ; FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 476 ; HENRY (Laurent), « La politisation des corporations et les révolutions municipales : le cas de Marseille en 1789 », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 370, octobre-décembre 2012, p. 27-56.

<sup>334</sup> LAURENT (Robert), GAVIGAUD (Geneviève), *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen... op. cit.*, p. 15.

**Tableau n° 16 :**  
**Succès et échecs des « révolutions municipales » :**  
**quelques éléments d'interprétation (été-automne 1789)**

Lieu	Type de « révolution municipale »	Nombre de phases	Conséquences politiques	Nombre d'habitants	Niveau d'intégration des artisans au conseil politique	Niveau de renouvellement de la classe politique locale
Arles	totale	1 seule phase: été 1789	ouverture sociale	20 000 hab.	exclus	très faible
Bagnols	incomplète	1 seule phase: été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture	5 000 hab.	intégrés	très faible
Bourg-Saint-Andéol	incomplète	1 seule phase: été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture	5 000 hab.	marginalisés	très faible
Montélimar	incomplète puis totale	2 phases: - été 1789 (incomp.) - octobre 1789 (ouverture)	maintien des équipes en place sans ouverture puis ouverture sociale	6 000 hab.	peu intégrés	faible
Orange	incomplète	1 seule phase: été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture	5 000 hab.	parfaitement intégrés	très faible
Pierrelatte	absence de révolution	/	aucune	2 800 hab.	intégrés	faible
Pont-Saint-Esprit	incomplète	1 seule phase: été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture	5 000 hab.	intégrés	très faible
Roquemaure	incomplète	1 seule phase: été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture	3 000 hab.	intégrés	très faible
Saint-Paul-Trois-Châteaux	incomplète	1 seule phase: été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture	2 000 hab.	intégrés	faible
Tain	incomplète	1 seule phase: été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture	1 300 hab.	marginalisés	faible
Tarascon	incomplète puis totale	2 phases: - août 1789 (incomp.) - sept. 1789 (ouverture)	maintien des équipes en place sans ouverture puis ouverture sociale	9 000 hab.	marginalisés	faible
Valence	incomplète	2 phases: - août 1789 (incomp.) - oct. 1789 (ouverture)	maintien des équipes en place sans ouverture puis ouverture sociale	9 000-10 000 hab.	peu intégrés	faible
Vienne	incomplète	1 phase : été 1789	maintien des équipes en place sans ouverture puis ouverture sociale	10 000 hab.	marginalisés	moyen

Avant tout, la question de la visibilité politique de certaines catégories socioprofessionnelles, plus particulièrement des artisans et des boutiquiers, semble être au cœur du phénomène dans les cités rhodaniennes excédant les 5 000 habitants. Ces dernières, se caractérisant par une plus forte concentration d'artisans peu intégrés, sinon exclus des conseils politiques, connaissent les crises les plus vives et les plus abouties. Néanmoins, seule l'administration municipale arlésienne est renversée au cours de la crise politique de l'été 1789. Les édiles viennois, montiliens et valentinois, en concédant quelques places aux artisans, parviennent à se maintenir au pouvoir. *A contrario*, dans les communautés et dans certaines petites villes où l'intégration des artisans dans les municipalités est plus importante, les « révolutions municipales » sont plus une expression qu'une réalité politique. Dans ces localités, les édiles se maintiennent et intègrent d'anciens cadres d'Ancien Régime. Les quelques néophytes sont rares et proviennent très souvent de lignages édilitaires. Toutefois, d'autres facteurs sont à prendre en compte, complexifiant toute tentative de modélisation régionale, comme le désaveu de la population, la concurrence entre notables ou même les degrés d'emprise des édiles locaux. Les conseils politiques faisant consensus ou qui ont su donner le change à temps parviennent à court-circuiter les comités ou les adjoints, réduits à des positions subalternes. Ainsi, le conseil politique de Villeneuve-lez-Avignon, plutôt fermé, parvient à traverser le reste de l'année 1789 sans véritable heurt.

Ainsi, à la veille des premières élections municipales de la décennie révolutionnaire, la géographie politique du couloir rhodanien semble très contrastée. À côté de certaines municipalités qui traversent presque sereinement le dernier semestre 1789, certains conseils politiques, fragilisés par l'émergence des comités permanents, sont en perte de vitesse. Enfin, d'autres conseils municipaux, timidement ouverts à des éléments plus populaires, parviennent à conserver suffisamment d'autonomie. Les vagues successives de la « révolution municipale » ont rebattu les cartes d'une partie qui ne fait que débiter. En parallèle, le Comtat, jusqu'ici à peu près épargné par les retombées politiques des événements parisiens, se révèle à son tour être une zone de forte et précoce conflictualité politique, se fondant totalement en cela dans le reste de la moyenne et de la basse vallée du Rhône.

#### *Les élections à l'Assemblée représentative du Comtat ou les préludes d'un conflit patent*

Imitant l'exemple de la France, les Comtadins se lancent à leur tour dans le processus révolutionnaire avec un léger décalage. En effet, les premiers acquis français au cours de l'année 1789 encouragent les Comtadins à intensifier leurs attaques contre le pouvoir. Comme en France, les communautés sont invitées à rédiger des cahiers de doléances après avoir élu des députés de quartiers ou de districts. Enfin, chaque communauté est conviée à envoyer ses représentants à Carpentras pour assister à l'Assemblée représentative de la province. Ces élections, devant conduire à la régénération du Comtat, font montre de la grande désunion qui règne dans certaines communautés comtadines.

Comme le reste du couloir rhodanien, le Comtat connaît les émeutes frumentaires du printemps 1789 et la psychose populaire du mois de juillet de la même année. Inspirés par les événements français, les Comtadins demandent la tenue d'États-Généraux que le Pape Pie VI rechigne à convoquer. Comme en France, les États-Généraux du Comtat n'ont plus été

convoqués depuis longtemps. Leur dernière tenue date de 1594. Par ailleurs, l'Assemblée générale du Comtat, autre institution provinciale, est critiquée pour son manque de représentativité<sup>335</sup>. En effet, en sont membres uniquement les trois évêques de la province, l'élu des seigneurs feudataires, les premiers consuls de vingt-cinq communautés et le second consul de Carpentras<sup>336</sup>. Le 11 décembre 1789, le vice-légat Casoni adresse une circulaire aux communautés afin de sonder les Comtadins sur la tenue des États-Généraux. La réponse est sans appel : sur soixante-quatorze communautés interrogées, cinquante-cinq, dont l'ensemble des localités du Comtat rhodanien, réclament la convocation des États-Généraux<sup>337</sup>. Certaines communautés rhodaniennes comme Bollène ou Lapalud s'inspirant de l'exemple avignonnais où les corporations avaient présenté leurs doléances à Casoni durant l'été 1789, exposent spontanément les leurs<sup>338</sup>. Une telle initiative ne se retrouve qu'à Carpentras. Influence française, existence d'un noyau libéral précoce ? La question reste ouverte. Bollène est la première des cités du Comtat rhodanien à exposer ses doléances<sup>339</sup>. Le 24 août 1789, un « nombre considérable d'habitants » vient exposer ses revendications dans la maison commune<sup>340</sup>. Parmi les doléances les plus importantes, il est exigé la convocation des États-Généraux, la réforme des institutions municipales, la présence d'autres députés que le premier consul aux États. L'organisation municipale, comprenant trois consuls mais seulement deux échelles, est jugée totalement obsolète. Les habitants réclament sa refonte et proposent la création d'une troisième échelle composée de seize conseillers, faisant jeu égal avec les seize autres conseillers politiques des deux autres échelles. Ces critiques se retrouvent dans d'autres cahiers de doléances comtadins, rédigés au printemps 1790<sup>341</sup>. Entre le 13 et le 16 septembre, des députés sont élus pour rédiger les cahiers de doléances. Le tiers-état bollénois est divisé. Une frange libérale se fait le chantre des exclus du conseil de ville et gagne la sympathie d'une partie de la population. D'autres refusent toute réforme des institutions locales et bloquent l'accès du conseil aux nouveaux venus. Ils se rangent parmi les nobles. Pour paralyser le bon déroulement du conseil et pour montrer leur opposition aux réformes réclamées, ils s'abstiennent de siéger au conseil. Le 18 octobre, le vice-légat a beau menacer les abstentionnistes d'une amende, les séances du 2 et 5 novembre sont ajournées, faute d'avoir atteint un *quorum* suffisant<sup>342</sup>. Les adversaires de la réforme pensent l'escamoter en exigeant qu'un individu possède au moins 1 200 l. de biens fonciers ou immobiliers pour prétendre siéger au conseil politique. Un tel cens réduirait fatalement l'accès à la troisième échelle en écartant la grande majorité de la population. Dans de telles conditions, la troisième échelle qui se voudrait être plus populaire, ne différerait pas de la seconde, voire, de la première. Pourtant, le 29 novembre, le conseil apprend que la réforme municipale a été

<sup>335</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 38.

<sup>336</sup> Sur les États du Comtat au XVIII<sup>e</sup> siècle : EMMANUELLI (François-Xavier), « Les États du Comtat Venaissin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7<sup>e</sup> série, t. IV, 1983, p. 75-113.

<sup>337</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 68.

<sup>338</sup> *Ibidem*, p. 32.

<sup>339</sup> Sur Bollène, on consulera notamment : DONAT (Laurent), *Bollène sous la Révolution (1789-1797)*, mémoire de maîtrise sous la direction de René Moulinas, université d'Avignon, 1997 ; BIGAN (Marianne), *Bollène, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Office d'édition du livre d'histoire, 1998, 393 p.

<sup>340</sup> Arch. mun. Bollène, BB 31, délibération municipale du 24 août 1789.

<sup>341</sup> LAPIED (Martine), « Les cahiers de doléances du Comtat Venaissin », dans *Provence historique*, tome 28, n<sup>o</sup> 111, janvier-mars 1978, p. 23-56.

<sup>342</sup> Arch. mun. Bollène, BB 31, délibération municipale du 18 octobre 1789.



acceptée dans sa forme la plus censitaire<sup>343</sup>. C'est un coup dur pour les libéraux. Aux tensions socioéconomiques, particulièrement vives en cette fin d'année 1789, se greffent des revendications politiques que les succès français n'encouragent pas à refréner. Au début de l'année 1790, la municipalité bollénoise, quoique contestée, se maintient tant bien que mal. Les revendications sont similaires à Lapalud mais les acteurs sont différents. Comme à Bollène et dans de nombreuses autres communautés comtadines, les institutions municipales y sont vigoureusement attaquées. Le 21 décembre 1789, une assemblée primaire, désavouée par le premier consul, Pierre-François de Nally, élit huit députés chargés de la rédaction des cahiers de doléances<sup>344</sup>. Contrairement à Bollène, six d'entre eux sont des « hommes nouveaux », n'ayant jamais fait aucune apparition au conseil de ville et ne comptant aucun édile parmi leurs ascendants. La fronde libérale semble beaucoup plus hétéroclite qu'à Bollène. Lorsque les députés viennent exposer leurs doléances, le ton monte rapidement. De Nally, ancien capitaine au régiment d'Anduze et très hostile aux idées nouvelles, critique en pleine séance du conseil l'assemblée primaire qui a bafoué son autorité. Parmi les députés se trouvent notamment Alexis Charrière et Jean-Louis Fargier, deux anciens édiles qui se sont déjà opposés par le passé au viguier et à certains administrateurs. Le premier consul est minoritaire. Il s'est discrédité par ses prises de position réactionnaires qui ne sont pas partagées par la majorité du conseil. Les conseillers votent presque à l'unanimité en faveur des doléances. L'une d'entre elles réclame la présence des députés de district, fraîchement élus, lors de chaque élection consulaire et « du moment où il s'agira d'emprunter, d'aliéner ou d'intenter procès »<sup>345</sup>. En somme, c'est une « révolution municipale » qui ne dit pas son nom.

Ces deux exemples sont particulièrement atypiques. Les autres communautés comtadines, outre Avignon et Carpentras, ne vont pas si loin. Toutefois, le 24 février 1790, alors que la France expérimente déjà les premières municipalités révolutionnaires, Pie VI s'oppose catégoriquement à la tenue des États-Généraux comtadins. Cependant, face aux troubles et à la pression des Comtadins les plus enthousiastes, le vice-légat autorise la convocation d'assemblées primaires chargées de désigner les représentants des communautés aux États-Généraux comtadins. Elles se déroulent entre avril et mai 1790 dans des conditions très inégales. Comme l'avait remarquée Martine Lapiéd, « les élus sont des représentants de la bourgeoisie locale qui géraient déjà les charges municipales »<sup>346</sup>. Par exemple, 90% des députés caderoussiens sont des édiles ou d'anciens édiles. Ailleurs, le poids des hommes nouveaux est plus considérable : quatre à Sorgues et six à Lapalud sur leurs douze députés respectifs. Notons néanmoins que trois représentants de Lapalud ont été députés de district au cours de l'hiver 1789. Outre la rédaction des cahiers de doléances, ces hommes doivent également désigner leur(s) député(s) aux États-Généraux. Le choix des députés bollénois est particulièrement révélateur de la capacité d'adaptation des forces politiques en présence. Alors que la municipalité conservatrice était parvenue à endiguer l'ouverture sociale réclamée par une minorité réformatrice, la nouvelle conjoncture du printemps 1790 offre un formidable retournement de situation. Les élections des députés se traduisent par la victoire des éléments

---

<sup>343</sup> Arch. mun. Bollène, BB 31, délibération municipale du 29 novembre 1789.

<sup>344</sup> Arch. mun. Lapalud, BB 13, délibération municipale du 23 décembre 1789.

<sup>345</sup> *Idem*.

<sup>346</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 80.

les plus avancés. La plupart des élus pour rédiger les cahiers de doléances se sont fait connaître par leurs prises de position progressistes l'année précédente. Les plus charismatiques sont députés à Carpentras : Pierre Bès, l'orfèvre Guilhermier et le notaire Violes. Ces élections portent un rude coup au « parti » conservateur qui n'est pas pour autant anéanti.

Les élections des députés à l'Assemblée représentative du Comtat et plus généralement, la perception et l'appropriation des événements français, mettent en lumière l'existence de profonds antagonismes sociopolitiques que les années suivantes ne cessent d'exacerber. Alors que l'Assemblée représentative s'est à peine réunie, plusieurs communautés exigent déjà une réorganisation municipale à la française. Les élections municipales, prévues pour la fin du printemps 1790, rebattent fortement la donne géopolitique locale et régionale.

Les événements de 1788-1789 favorisent la naissance d'antagonismes sociopolitiques plus ou moins latents et posent les jalons des frontières politiques qui empoisonnent le Midi de la France durant toute la décennie révolutionnaire. Les prises de position sont révélatrices d'âpres divisions qui existent dans les villes et les communautés. La désunion de la noblesse, et surtout du tiers-état, apparaît au grand jour lors de la préparation des élections aux États-Généraux. Par ailleurs, les vagues successives de « révolution municipale » esquissent les grandes lignes d'une géographie politique du sillon rhodanien très contrastée.

Ainsi, entre 1750 et 1790, la classe politique rhodanienne ne se renouvelle guère. Quel que soit le type de municipalité (consulat ou échevinage), les administrateurs rhodaniens se recrutent essentiellement parmi le même vivier, généralement issu de lignages éditaires. Les communautés et les villes du couloir rhodanien, quelle que soit leur taille, partagent en cela des caractéristiques communes qui les situent à mi-chemin entre les « démocraties municipales » et les oligarchies urbaines. Nous les qualifierons volontiers de démocraties municipales incomplètes. Incomplètes car certaines catégories socioprofessionnelles ne sont pas ou peu représentées dans les conseils politiques. Incomplètes également car l'alternance des charges municipales est essentiellement le jeu d'une poignée d'initiés rompus à l'exercice. Toutefois, l'extinction des lignages, les mobilités géographiques ou sociales entretiennent continuellement, même à dose homéopathique, l'arrivée de sang neuf. Néanmoins, la diffusion des idées nouvelles et les premiers événements de la décennie révolutionnaire ébranlent les structures municipales rhodaniennes. Si les « révolutions municipales » se concluent globalement par des échecs ou par des succès incomplets, elles agitent des consciences politiques déjà affûtées par les débats pré-révolutionnaires des années 1788-1789 et exacerbent les rivalités pour la lutte des places, aussi bien dans le royaume de France que dans le Comtat où le processus révolutionnaire s'est propagé. Les premières années de la décennie révolutionnaire sont marquées par de forts antagonismes politiques et par la radicalisation des prises de position, particulièrement précoce dans le couloir rhodanien, favorisant la constitution d'une géographie politique régionale à géométrie variable.

### Chapitre 3 :

#### De la monarchie constitutionnelle à la République : entre recomposition des pouvoirs locaux et élaboration d'une nouvelle géographie politique (1790-1792)

Depuis les travaux pionniers de Jacques Godechot, nos connaissances des édiles provinciaux ont été enrichies par l'apparition de nombreux travaux<sup>347</sup>. Les études focalisées sur une fonction : maires<sup>348</sup>, procureurs généraux syndics<sup>349</sup>, juges<sup>350</sup> ou sur l'ensemble du personnel municipal, des districts ou départemental se sont généralisées ces dernières années<sup>351</sup>. Très rapidement, une partie des historiens, notamment étrangers, s'est intéressée à la question du renouvellement des pouvoirs locaux. Au début des années 1980, l'historienne anglo-saxonne Lynn Hunt considérait que les élites locales s'étaient continuellement renouvelées durant la décennie révolutionnaire, aussi bien dans les villes que dans les villages<sup>352</sup>. *A contrario*, Peter Jones soulignait la très grande continuité politique des villages révolutionnaires, notamment méridionaux, par rapport à la période précédente<sup>353</sup>. Dans des conclusions récentes, Melvin Edelstein estime que « les élites villageoises furent souvent remplacées par des nouveaux venus » et que « dans les villes les oligarchies traditionnelles furent carrément évincées »<sup>354</sup>. Cependant, cette synthèse nationale, bien que remarquable par l'ampleur du travail et par la qualité de la documentation, n'intègre pratiquement pas le couloir rhodanien. Or, la vallée du Rhône s'avère être une zone d'étude particulièrement pertinente pour une analyse à la loupe des transitions sociopolitiques des premières années de la décennie révolutionnaire. Dans un espace géographique qui ne découvre pas la pratique de l'élection municipale en 1790, il convient de s'interroger sur les bouleversements engendrés par le passage d'un rituel électif, codifié par des statuts municipaux ou par des règlements fixant des quotas, à un type d'élection, beaucoup plus libre, où la qualité sociale des élus importe moins que par le passé, même si l'accès des moins aisés aux fonctions locales reste limité par les conditions censitaires requises.

En parallèle, la nouvelle dynamique politique, amorcée au cours des années 1789-1790, est rapidement modifiée par l'essor des sociétés politiques sur fond de crise religieuse. L'émergence en 1789 d'une nouvelle forme de sociabilité politique et son essaimage, plus ou

---

<sup>347</sup> GODECHOT (Jacques), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, 687 p.

<sup>348</sup> GEORGE (Jocelyne), *Histoire des maires 1789-1939*, Alençon, Christian de Bartillat, 1990, 285 p.

<sup>349</sup> ANDRO (Gaïd), *Une génération au service de l'État. Les procureurs généraux syndics de la Révolution (1780-1830)*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 2015, 500 p.

<sup>350</sup> LEUWERS (Hervé), *La justice dans la France moderne. Du roi de justice à la justice de la Nation (1498-1792)*, Paris, Ellipses, 2010, 254 p.

<sup>351</sup> On ne saurait citer l'ensemble des travaux portant sur les édiles provinciaux. Citons notamment : BRASSART (Laurent), *Gouverner le local en Révolution. État, pouvoirs et mouvements collectifs dans l'Aisne (1790-1795)*, Paris, Société des Études Robespierriennes, 2013, 499 p. Pour une liste plus exhaustive, le lecteur pourra se référer à la bibliographie en fin de volume.

<sup>352</sup> HUNT (Lynn), *Politics, Culture and Class in the French Revolution*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 161.

<sup>353</sup> JONES (Peter), *The Peasantry in the French Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 21-23.

<sup>354</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 184.

moins rapide, dans le sillon rhodanien bouleverse les jeux politiques locaux. Si certains clubs se font les chantres de la cause révolutionnaire, se posant en concurrents directs des administrations jugées trop conservatrices, ils ne bénéficient pas tous de la même combativité politique. Par ailleurs, la nouvelle question religieuse, inhérente au serment imposé aux ecclésiastiques par la Constitution civile du clergé, trouve une résonance d'une très inégale intensité, à laquelle les clubs ne sont pas étrangers, dans une zone géographique englobant une partie de l'ancien Comtat Venaissin, fraîchement annexé. Enfin, la dégradation progressive de la conjoncture politique à partir de l'été 1790 accentue davantage les antagonismes politiques locaux. Ces trois facteurs, en favorisant une radicalisation précoce des esprits, débouchent sur la constitution de frontières politiques à différentes échelles en mettant notamment en évidence l'existence d'un clivage régional nord-sud particulièrement marqué.

Ce chapitre a la double ambition de mettre en évidence les processus de construction de frontières politiques, géographiquement et chronologiquement fluctuantes, tout en adoptant une démarche prosopographique. Cette dernière, en offrant une lecture des transitions sociopolitiques locales, facilite la compréhension de la constitution d'une géographie politique du couloir rhodanien à géométrie variable. Cette approche multiscalaire sera replacée dans une perspective régionale et nationale, capitale pour une meilleure compréhension des spécificités de la vie politique méridionale.

Comme pour le chapitre précédent, il est inconcevable de considérer les municipalités rhodaniennes comme un seul bloc uniforme. Pour ne pas trahir l'état d'esprit des contemporains, nous reprendrons la typologie élaborée par les Constituants. Désormais, le nombre d'édiles doit être proportionnel au poids démographique de la commune. Par conséquent, nous avons classé les communes de notre ressort en deux catégories. Une première est formée par les bourgs et les petites communes ne dépassant pas les 3 000 habitants et dont le nombre d'édiles est fixé à 20<sup>355</sup>. La seconde comprend les communes de plus de 3 000 à 10 000 habitants, représentées par un corps municipal de 28 ou 39 édiles. Cette bipartition a l'avantage de reprendre pratiquement à l'identique notre typologie consacrée à l'Ancien Régime. La seule modification importante concerne les villes de Roquemaure et Bourg-Saint-Andéol, classées parmi les communautés et les bourgs sous l'Ancien Régime mais dont l'importance démographique les fait basculer dans le groupe des petites villes en 1790. Enfin, pour une meilleure mise en perspective, les résultats des scrutins municipaux de février 1790 et ceux du printemps 1790, où les Comtadins élisent des municipalités « à la française », seront abordés simultanément.

### **I 1790, rupture ou continuité dans la détention des fonctions locales ?**

L'année 1790 a longtemps été considérée comme une année radieuse, par rapport aux troubles de 1789 et à l'agitation des années suivantes. Si le personnel élu au cours du premier semestre 1790 passe généralement pour être modéré, la dégradation de la conjoncture politique dans le Midi, inhérente aux menées contre-révolutionnaires, à la résurrection des antagonismes religieux dans les bastions protestants ou à l'intensité des affrontements

---

<sup>355</sup> Le secrétaire-greffier est comptabilisé parmi les édiles.

politiques dans le Comtat, radicalise une partie des patriotes méridionaux. Toutefois, cette forme de radicalisation politique ne se retrouve pas partout et des bastions modérés, voire nettement conservateurs, émergent précocement. Cette première partie se propose d'appréhender la transition sociopolitique des administrations municipales et judiciaires rhodaniennes en 1790 tout en s'intéressant aux processus menant à la reconfiguration des forces politiques.

#### *Le personnel municipal élu durant le premier semestre 1790*

Dans une optique de modernisation politique et afin de gommer les incohérences administratives d'Ancien Régime, les Constituants reprennent à leur compte le projet uniformisateur de Laverdy en le perfectionnant davantage. La loi du 14 décembre 1789 définit l'organisation des municipalités françaises. Chaque commune est dirigée par un maire, élu pour une durée de deux ans. Les officiers municipaux et les notables, élus également pour deux ans mais renouvelables par moitié chaque année, forment le conseil général<sup>356</sup>. Un procureur général syndic est également instauré. Élu pour deux ans, il représente le pouvoir central mais n'a pas voix délibérative. Toutefois, son rôle important en fait le deuxième poste clef de cette nouvelle administration, après le maire. Enfin, le greffier, nommé par la municipalité, transcrit les délibérations municipales dans le registre.

Les premières élections de la décennie révolutionnaire se tiennent entre janvier et février 1790. Les Comtadins s'inspirent des réformes administratives françaises qu'ils appliquent, avec un léger décalage, dans le courant du printemps 1790. Ainsi, au début de l'été 1790, toutes les municipalités françaises et comtadines sont au diapason. Ces élections se traduisent-elles par une rupture ou au contraire par une forte permanence du personnel municipal ?

---

<sup>356</sup> GODECHOT (Jacques), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire... op. cit.*, p. 105.

**Tableau n° 17:**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1789-1790)<sup>357</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier/boutique	Exploitant agricole/bourgeois	Militaire/militaire en retraites	Clergé	Profession indéterminée	Nobles
1789	Caderousse	27	11%	0%	15%	59%	0%	0%	15%	0%
	Courthézon	15	53%	7%	0%	33%	7%	0%	0%	7%
	Donzère	15	20%	20%	0%	20%	7%	0%	33%	13%
	Étoile	17	35%	0%	12%	24%	12%	12%	5%	12%
	Lapalud	19	12%	12%	11%	50%	5%	0%	10%	5%
	Pierrelatte	11	0%	18%	18%	37%	18%	9%	0%	18%
	Piolenc	21	5%	14%	9,5%	57,5%	0%	0%	14%	0%
	Saint-Laurent-des-Arbres	9	45%	11%	0%	33%	11%	0%	0%	11%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	11	36,5%	36,5%	9%	0%	9%	9%	0%	9%
	Sorgues	25	4%	0%	4%	92%	0%	0%	0%	0%
	Tain	13	50%	8%	8%	24%	0%	8%	0%	0%
	<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>21%</b>	<b>9%</b>	<b>8%</b>	<b>45%</b>	<b>4%</b>	<b>3%</b>	<b>8%</b>	<b>5%</b>
premier semestre 1790	Caderousse	20	20%	0%	20%	45%	5%	0%	5%	0%
	Courthézon	20	30%	5%	35%	25%	5%	0%	7%	10%
	Donzère	20	15%	15%	10%	55%	0%	0%	5%	5%
	Étoile	20	25%	0%	15%	55%	5%	0%	0%	5%
	Lapalud	20	5%	25%	25%	40%	0%	0%	7%	0%
	Mondragon	20	5%	15%	40%	40%	0%	0%	0%	0%
	Pierrelatte	20	5%	30%	20%	30%	15%	0%	0%	15%
	Piolenc	19	5%	5%	10,5%	69%	0%	0%	10,5%	0%
	Saint-Laurent-des-Arbres	20	25%	0%	0%	75%	0%	0%	0%	0%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	20	25%	30%	30%	5%	5%	0%	0%	20%
	Sorgues	20	10%	5%	15%	60%	0%	0%	10%	0%
	Tain	20	35%	20%	20%	20%	0%	5%	0%	5%
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>20%</b>	<b>43%</b>	<b>3%</b>	<b>0,5%</b>	<b>4,5%</b>	<b>5%</b>	

Le précédent tableau compare la composition socioprofessionnelle des petites structures urbaines et des communautés rurales entre 1789 et 1790. Même si le personnel municipal de 1789 ne reflète pas à lui seul l'ensemble de l'Ancien Régime, la comparaison entre les deux années permet une meilleure appréciation des ruptures ou des continuités opérées par les premières années de la Révolution française. Avec l'abrogation de la réforme Laverdy et du système des échelles ou des mains, les fonctions municipales ne sont plus réparties selon un critère social. Par conséquent, les professions issues du monde de la terre

<sup>357</sup> La colonne « Nobles » se lit à part.

dominant quasiment dans toutes ces municipalités rurales. Elles doublent leurs effectifs dans des communes comme Étoile ou Saint-Laurent-des-Arbres où les statuts municipaux ou les coutumes imposaient une distribution socioprofessionnelle plus stricte et nettement plus limitée. La bourgeoisie de talent est en net recul. Les juristes, peu présents dans ces structures rurales, devaient en partie leur place aux statuts municipaux qui imposaient leur présence au sein du conseil. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, ancien siège d'une justice supérieure disposant d'un petit vivier de juristes, la bourgeoisie de talent résiste un peu mieux. Notons par ailleurs que l'artisanat progresse considérablement, notamment dans des communes comme Courthézon et Tain, où les artisans étaient marginalisés sous l'Ancien Régime. Contrairement à certains villages languedociens, les municipalités rhodaniennes font peu de places aux nobles et aux bourgeois forains<sup>358</sup>. En effet, les nobles, présents dans presque toutes ces localités, sont en perte de vitesse, à l'exception notable de Saint-Paul-Trois-Châteaux où l'existence d'un noyau nobiliaire fortuné, et surtout patriote, garantit sa représentation au sein du conseil municipal. Dans les bourgs axonais, Laurent Brassart remarque cette même éclipse nobiliaire<sup>359</sup>. Si globalement la bourgeoisie de talent régresse, elle monopolise toutefois les postes clefs des nouvelles municipalités révolutionnaires, au détriment de la noblesse. En effet, presque la moitié des maires des villages rhodaniens sont choisis parmi la bourgeoisie de talent<sup>360</sup>. Peu d'entre eux appartiennent au second ordre comme Joseph de Payan, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ou Boyer de Ruel, de Pierrelatte. Le procureur général syndic, autre fonction clef de ces nouvelles municipalités, se recrute essentiellement dans le monde de la bourgeoisie de talent ou parmi les professions rurales. Un seul appartient à la noblesse : Louis Victor d'Allard, gentilhomme issu d'une vieille famille de Pierrelatte. Ce village est le seul de notre échantillon dont les deux fonctions les plus importantes sont encore confiées à des nobles. Les municipalités rurales de la vallée du Rhône se distinguent nettement de celles de la France septentrionale où les fermiers dominent largement les mairies artésiennes ou franciliennes<sup>361</sup>. Si ces conseils municipaux s'ouvrent massivement au monde rural, comme en Bretagne, ils restent cependant encadrés par la bourgeoisie de talent ou par quelques gros propriétaires fonciers<sup>362</sup>.

Qu'en est-il dans des communes plus imposantes ? Le tableau ci-dessous confronte la composition socioprofessionnelle des municipalités des villes de plus de 3 000 habitants entre 1789 et 1790. Ces données, variables d'une localité à une autre, livrent néanmoins quelques informations intéressantes.

<sup>358</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 268-275.

<sup>359</sup> BRASSART (Laurent), « Je resterai passif au milieu de tous les citoyens actifs. Les stratégies politiques de la noblesse picarde non émigrée pendant la Révolution française », dans BOURDIN (Philippe), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 251.

<sup>360</sup> Sur les maires rhodaniens : SOULAS (Nicolas), « Les maires de la basse et moyenne vallée du Rhône (1790-1816) », *Les cahiers de la Méditerranée*, à paraître 2017.

<sup>361</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution. Artois 1760-1848*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 61-69 ; BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 246-257 ; BIANCHI (Serge), « L'élection des premiers maires (1790) en milieu rural dans le sud de l'Île-de-France : sources, résultats, interprétations », dans DUPUY (Roger), dir., *Pouvoir local et Révolution : la frontière intérieure*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 160.

<sup>362</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 180.

**Tableau n° 18:**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (1789-1790)<sup>363</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier/boutique	Exploitant agricole/bourgeois	Militaire/militaire en retraites	Clergé	Profession indéterminée	Nobles <sup>364</sup>
1789	Bagnols	28	18%	21%	21,5%	25%	14,5%	0%	0%	21%
	Bollène	28	22%	0%	14%	14%	46%	0%	4%	46%
	Bourg-Saint-Andéol	19	31,5%	31,5%	10,5%	0%	10,5%	0%	16%	16%
	Montélimar	25	64%	20%	4%	4%	4%	4%	0%	4%
	Orange	25	40%	12%	24%	8%	8%	8%	0%	8%
	Pont-Saint-Esprit	29	24%	11%	24%	24%	17%	0%	0%	17%
	Roquemaure	15	47%	7%	13%	20%	7%	6%	0%	6%
	Valence	26	35%	15%	19%	8%	11,5%	11,5%	0%	15%
	Vienne	26	50%	15%	8%	15%	4%	8%	0%	18%
	Villeneuve-lez-Avignon	16	31%	19%	12,5%	19%	12,5%	0%	6%	12,5%
Total	237	35%	15%	16%	14%	14%	4%	2%	17%	
Premier semestre 1790	Bagnols	29	10%	21%	24%	31%	7%	0%	7%	7%
	Beaucaire	35	34%	22%	22%	8%	14%	0%	0%	14%
	Bollène	29	17%	17%	38%	18%	10%	0%	0%	10%
	Bourg-Saint-Andéol	29	17,5%	17,5%	27,5%	34,5%	3%	0%	0%	3%
	Montélimar	29	41%	31%	14%	11%	3%	0%	0%	7%
	Orange	29	14%	38%	28%	3%	3%	0%	14%	3%
	Pont-Saint-Esprit	29	14%	17%	41%	11%	0%	0%	17%	0%
	Roquemaure	29	21%	34%	17%	20,5%	0%	7,5%	0%	0%
	Tarascon	39	15%	13%	41%	23%	0%	0%	8%	2,5%
	Valence	29	34,5%	3,5%	45%	10%	3,5%	3,5%	0%	7%
	Vienne	39	49%	20,5%	20,5%	7%	0%	3%	0%	7%
	Villeneuve-lez-Avignon	29	17%	7%	17%	55%	3%	0%	0%	3%
Total	374	24%	20%	28%	19%	4%	1%	4%	5%	

<sup>363</sup> Arles et Avignon n'apparaissent pas dans ce tableau, ni dans les suivants. Le silence des sources quant à la désignation professionnelle de nombreux élus rend toute approche sociologique peu pertinente.

<sup>364</sup> La colonne « nobles » se lit à part.



Contrairement aux structures plus petites où la frontière avec la ruralité est très poreuse, ces villes n'accordent qu'une place marginale aux professions issues du monde de la terre. Seules les plus petites structures comme Villeneuve-lez-Avignon sont massivement investies par la catégorie des exploitants agricoles et de la bourgeoisie exploitante. Plus significatif est l'exemple de Bourg-Saint-Andéol où les ruraux, écartés des fonctions administratives durant l'Ancien Régime, font massivement leur entrée au sein du conseil municipal. La bourgeoisie de talent, très présente en 1789 s'effondre presque partout, à l'exception notable des grosses structures administratives comme Vienne, Valence, Montélimar, voire Beaucaire, où un petit noyau de juristes s'est constitué sous l'Ancien Régime. Dans les grandes villes, Melvin Edelstein, contrairement à Lynn Hunt, estime que la basoche est en perte de vitesse dès 1790<sup>365</sup>. Il semblerait que le processus soit identique dans les petites villes et les villes moyennes du sillon rhodanien où la bourgeoisie de talent amorce un déclin, certes inégal d'une commune à l'autre, dès le premier semestre de l'année 1790. La bourgeoisie d'affaires est beaucoup moins bien représentée dans les municipalités rhodaniennes qu'en Bourgogne ou dans certaines villes du Nord<sup>366</sup>. Elle ne se taille une place de choix qu'à Roquemaure, bénéficiant probablement du dynamisme de son petit port, et surtout à Orange où son pourcentage a plus que doublé. Jusqu'à 1790, les marchands orangeois sont bridés par la réforme Laverdy fixant des quotas à respecter. Cependant, la réforme municipale de 1789, en faisant de l'âge et de la richesse les conditions essentielles de l'éligibilité aux fonctions publiques au détriment de la qualité sociale, favorise la percée de négociants fortunés. En revanche, la bourgeoisie d'affaires est minoritaire à Valence, comme à Arles d'ailleurs<sup>367</sup>. La disgrâce des marchands et des négociants valentinois, faiblement représentés sous l'Ancien Régime, profite aux artisans et aux commerçants qui les concurrençaient déjà durant les dernières décennies de l'Ancien Régime. Par conséquent, les grands gagnants de ces élections sont les artisans, en très nette progression dans tout le couloir rhodanien et dont la poussée semble particulièrement précoce eu égard à leur faible représentativité dans les plus grandes villes françaises. Ils représentent presque 50% des édiles spiripontains et valentinois. Si la percée des artisans est forte à Pont-Saint-Esprit, où ils étaient déjà bien insérés dans les dynamiques municipales avant 1789, elle est particulièrement remarquable dans des villes comme Valence ou Vienne, dont ils ne représentaient respectivement que 12% et 6% du total de l'échantillon pour les années 1768-1790. Les élites « traditionnelles », quant à elles, sont en très net recul. Le clergé, que la réforme Laverdy avait imposé aux corps de ville, n'est plus une force conséquente, si ce n'est à Roquemaure où quelques chanoines sont entrés au conseil municipal. Les nobles subissent la même disgrâce. Cependant, bien que minoritaires, certains accèdent aux plus hautes fonctions locales. 50% des maires des communes de plus de 3 000 habitants sont nobles. Néanmoins, à l'exception d'Arles et de Valence, les plus grandes villes rhodaniennes comme Avignon ou Vienne échappent totalement à leur contrôle, comme dans d'autres grandes cités

<sup>365</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 162.

<sup>366</sup> LAMARRE (Christine), « Les élections municipales et la révolution municipale en Côte-d'Or », dans *Ville et Révolution française... op. cit.*, p. 191 ; GUIGNET (Philippe), *Le pouvoir dans la ville... op. cit.*, p. 474.

<sup>367</sup> SAMPOLI (Fabio), *Politics and society... op. cit.*, p. 326.

du sud-est<sup>368</sup>. Ce reflux nobiliaire s'insère dans un processus national d'exclusion de la noblesse des municipalités révolutionnaires. En effet, seuls trois maires des dix plus grandes villes françaises appartiennent au second ordre<sup>369</sup>. Toutefois, la majorité de cette noblesse est robine, ce qui renforce la domination de la bourgeoisie de talent sur les postes stratégiques des municipalités rhodaniennes. Par ailleurs, 72% des procureurs généraux syndics de ces communes appartiennent à la basoche. Les compétences spécifiques requises pour exercer cette fonction expliquent l'omniprésence des juristes. Il n'en demeure pas moins que les postes clefs restent entre leurs mains.

Pour être éligible aux responsabilités locales, la loi du 14 décembre 1789 impose de pouvoir s'acquitter d'une somme équivalente à dix journées de travail. Dans de telles conditions, les administrateurs se recrutent, comme sous l'Ancien Régime, dans la frange la plus aisée de la population. Peu de sources fiscales ont été conservées. Néanmoins, nous disposons de la contribution patriotique de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Courthézon et de Tain, dressée en 1790 et taxant les citoyens les plus riches. Le simple fait de contribuer témoigne d'une certaine aisance matérielle.

<b>Tableau n° 19 :</b>		
<b><u>Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de trois villages rhodaniens (1789-1790)<sup>370</sup></u></b>		
Ville	1789	1790
Courthézon	185,22 l.	163,32 l.
Saint-Paul-Trois-Châteaux	194,72 l.	226,11 l.
Tain	349,42 l.	304,91 l.

Les données sont assez proches. Si on estime, comme Melvin Edelstein, qu'à partir de 100 l. de contribution patriotique un administrateur municipal peut être véritablement considéré comme étant riche, les moyennes de ces trois communes semblent indiquer que les équipes municipales élues en 1790 sont relativement fortunées. Toutefois, ces moyennes masquent de profondes disparités. En 1790, seuls trois édiles tricastins ne sont pas taxés. Quatre administrateurs seulement payent un montant supérieur à la moyenne. Sur les treize autres, douze, ne dépassant pas les 36 l., se répartissent essentiellement entre 3 et 15 l. Le niveau de richesse des premiers élus tricastins semble particulièrement médiocre. À Tain, la présence en 1789 et 1790 du maire Jourdan et de Jean Antoine Mure de Larnage, seigneur du lieu, s'acquittant tous deux d'une contribution patriotique supérieure à 2 000 l., fausse les données. Dix-sept des vingt édiles soumis à la contribution patriotique sont très nettement en dessous de la moyenne. Seuls sept se situent au dessus du seuil des 100 l. Par conséquent, la

<sup>368</sup> CROOK (Malcolm), « Marseille, Aix et Toulon : vicissitudes du personnel municipal de trois grandes villes provinciales à l'époque de la Révolution », dans *Ville et Révolution française... op. cit.*, p. 205.

<sup>369</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 164.

<sup>370</sup> Arch. mun. Courthézon, 3 G 1, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV 6, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

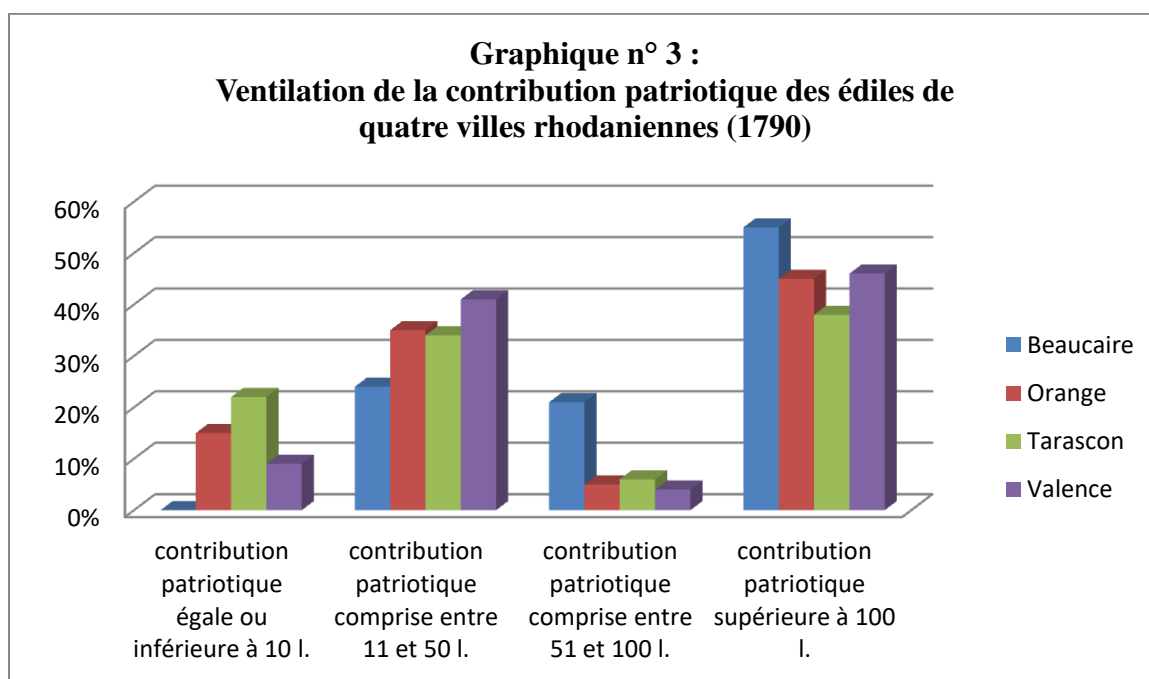
majorité des administrateurs municipaux tinois appartient à la petite bourgeoisie. Toutefois, les fonctions municipales étant non rémunérées et les conditions d'éligibilité soumises au critère censitaire, le personnel politique local ne peut être sélectionné que parmi la frange la plus aisée du lieu. Ces moyennes, masquant des inégalités internes, doivent donc être prises avec précaution et considérées pour ce qu'elles sont, c'est à dire des indicateurs, certes imprécis, mais permettant de comparer des données.

Dans les villes, la situation est presque identique. Comme l'illustre le tableau suivant, les premières municipalités élues en 1790 sont composées d'édiles relativement fortunés.

**Tableau n° 20 :**  
**Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de quatre municipalités rhodaniennes (1789-1790)<sup>371</sup>**

Ville	1789	1790
Beaucaire	?	270,4 l.
Orange	223,52 l.	248,35 l.
Tarascon	?	116,38 l.
Valence	431,11 l.	291,54 l.

Comme dans les villages, ces moyennes masquent de nombreuses inégalités internes et entre les quatre villes comparées.



Comme l'illustre le graphique précédent, les administrateurs urbains semblent plus fortunés que leurs homologues ruraux. À Beaucaire, plus de 50% des administrateurs

<sup>371</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 G 4, registre de la contribution patriotique, 1789 ; arch. mun. Orange, G 3937, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. mun. Tarascon 2 G 1/1, liste de la déclaration des habitants de cette ville de Tarascon pour la contribution patriotique, 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

municipaux s'acquittent d'une imposition excédant les 100 l. Par ailleurs, aucun édile beaucairois ne descend en dessous du seuil des 10 l. Le constat est presque identique à Valence et à Orange où presque un élu sur deux atteint ou dépasse les 100 l. Toutefois, 35% des édiles orangeois et 41% de ceux de Valence se situent entre 11 et 50 l., un niveau de fortune médiocre qui les place parmi les classes moyennes. À Beaucaire, les plus grosses fortunes sont des nobles comme le maire Saint-Privat (1 000 l.), des négociants comme Vital Barnavon (1 050 l.) et quelques riches artisans comme le chapelier Noailles (150 l.). À Orange, les plus grosses fortunes sont portées par les négociants. Enfin, avec plus de 41% d'artisans élus au conseil municipal tarasconnais, il n'est guère surprenant que 22% des administrateurs municipaux de Tarascon se situent en dessous des 10 l. d'imposition. Par conséquent, avec 62% d'édiles s'acquittant d'une contribution patriotique inférieure à 100 l., dont 56% ne dépassent pas les 50 l., le conseil municipal tarasconnais semble être celui, des quatre villes étudiées, dont le processus de démocratisation est le plus précoce et le plus abouti.

Le niveau de fortune des maires et des procureurs syndics élus en 1790 est difficile à évaluer tant les sources fiscales sont lacunaires. Certains sont très riches comme le négociant Lacroix, de Tarascon, s'acquittant d'une contribution patriotique de 1 600 livres ou le conseiller à la Chambre des comptes Payan, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, (600 livres). Certains sont aussi de grands propriétaires fonciers à l'image du très riche négociant Fargier, de Lapalud, payant 787 livres de contribution foncière. Le manque de données ne permet pas de pousser davantage les comparaisons.

L'entrée du couloir rhodanien dans le processus révolutionnaire se traduit-il par un rajeunissement des équipes municipales ?

<b>Tableau n° 21 :</b> <b>Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux (1789-1790)</b>		
ville	1789	1 <sup>er</sup> semestre 1790
Courthézon	54,5ans	46,7 ans
Donzère	49,3 ans	53,6 ans
Étoile	abs de données	44,7 ans
Lapalud	abs de données	41,1 ans
Pierrelatte	51 ans	48,2 ans
Saint-Paul-Trois-Châteaux	58,9 ans	48,1 ans
Sorgues	abs de données	46,4 ans
Tain	49,3 ans	49,9 ans

Ces éléments, élaborés à partir d'un dépouillement systématique de l'état-civil des administrateurs ruraux, tendraient à démontrer que les nouvelles équipes municipales se recrutent encore massivement parmi les hommes d'âge mûr. Comme sous l'Ancien Régime, l'administration exigeant un investissement total et non rétribué ne favorise pas l'accès des jeunes actifs en quête d'une situation professionnelle et ne bénéficiant pas forcément du temps libre nécessaire qu'elle exige. Courthézon et surtout Saint-Paul-Trois-Châteaux où la moyenne d'âge a rajeuni de dix ans font figure d'exception. Les mêmes remarques peuvent être formulées pour les communes de plus de 3 000 habitants.

<b>Tableau n° 22 :</b> <b>Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1789-1790)<sup>372</sup></b>		
ville	1789	1 <sup>er</sup> semestre 1790
Bagnols	46,6 ans	53,2 ans
Bollène	45,1 ans	47,1 ans
Montélimar	47,0 ans	48,5 ans
Orange	56,6 ans	49,2 ans

À l'exception d'Orange où les édiles sont nettement plus jeunes, les administrateurs des autres villes sont plus vieux qu'en 1789. Les premiers maires de la décennie révolutionnaire sont globalement des hommes mûrs. La moyenne d'âge est de 48,7 ans. Quelle que soit la taille de la commune, les plus importantes responsabilités sont encore confiées à des hommes mûrs et expérimentés.

<sup>372</sup> Il n'a pas été possible, par manque de sources, de fournir les données de Bourg-Saint-Andéol.

Les élections du premier semestre 1790 se traduisent-elles également par une profonde rupture dans le recrutement des détenteurs de fonctions locales ? La solide base de données que nous avons constituée pour suivre le personnel municipal des dernières décennies de l'Ancien Régime permet de répondre à cette question avec précision. Au terme d'un fastidieux dépouillement, nous avons opté pour un classement tripartite de notre échantillon d'édiles. Ce dernier s'avère particulièrement pertinent dans la mesure où il fait apparaître de manière plus fine toute la complexité des dynamiques politiques locales. En effet, à côté des cadres d'Ancien Régime parvenant à se maintenir sous la Révolution siègent désormais des individus totalement inexpérimentés. Toutefois, au sein de cette masse d'« hommes nouveaux », il faut, à notre sens, distinguer ceux qui, issus d'une famille édilitaire (père, oncle, frère ayant été consul ou conseiller d'Ancien Régime) sont finalement insérés, d'une certaine façon, dans les jeux politiques locaux, des autres néophytes, ne comptant aucun administrateur parmi leurs ascendants et découvrant dès lors totalement les arcanes de l'administration municipale. Cette typologie sera utilisée et enrichie tout au long de notre travail. Le tableau ci-dessous a été élaboré selon le classement expliqué en amont.

<b>Tableau n° 23 :</b>				
<b><u>Ruptures ou continuités politiques : l'exemple des municipalités rurales (1790)</u></b> <sup>373</sup>				
	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	« Hommes nouveaux » sans liens avec l'Ancien Régime
1 <sup>er</sup> semestre 1790	Caderousse	70%	0%	30%
	Courthézon	40%	20%	40%
	Donzère	35%	?	?
	Étoile	45%	0%	55%
	Lapalud	40%	25%	35%
	Mondragon	65%	10%	25%
	Pierrelatte	70%	5%	25%
	Piolenc	74%	5%	21%
	Saint-Laurent-des-Arbres	80%	5%	15%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	55%	5%	40%
	Sorgues	10%	15%	75%
	Tain	40%	20%	40%
	Total	55%	10%	35%

<sup>373</sup> Les totaux des deux colonnes consacrées aux « hommes nouveaux » ont été obtenus sans les pourcentages de Donzère qui ne modifieraient guère les résultats finals.

Dans les campagnes rhodaniennes, les scrutins du premier semestre 1790 sont intéressants à plus d'un titre. En premier lieu, force est de constater que les administrateurs ruraux élus en 1790 sont majoritairement des cadres d'Ancien Régime reconduits. La continuité politique est très nette dans certains villages comme Saint-Laurent-des-Arbres où 80% des édiles étaient déjà présents avant 1790. Toutefois, l'élargissement du droit de vote et des conditions d'éligibilité favorisent l'apparition de nouveaux venus. En effet, presque un administrateur municipal sur deux est un « homme nouveau ». Dans certains villages comme Étoile ou Sorgues, ces néophytes sont très largement majoritaires. Cependant, à y regarder de plus près, le renouvellement des édiles reste très partiel puisque 10% des nouveaux venus sont issus de familles édilitaires, étroitement associées au pouvoir durant les décennies précédentes. En somme, seuls 35% des édiles, ce qui reste tout de même conséquent, peuvent être considérés comme des néophytes totalement étrangers au monde de l'édilité. Dans les campagnes franciliennes, la rupture avec l'Ancien Régime est beaucoup plus nette et beaucoup plus précoce que dans le couloir rhodanien dont le profil se rapproche très nettement du Languedoc étudié par Georges Fournier, de l'intégralité du département ardéchois ou de certaines communautés des Mauges comme Neuvy, où la continuité édilitaire est de mise dans de nombreux villages<sup>374</sup>. Le constat est identique dans les villes.

---

<sup>374</sup> BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 246-257 ; FOURNIER (Georges), « Sur l'administration de quelques communautés languedociennes de 1750 à 1791 », art. cit., p. 479 ; JOLIVER (Charles), *La Révolution dans l'Ardèche 1788-1795*, Aubenas, Curandera, 1988, p. 160 ; ROLLAND-BOULESTREAU (Anne), *Les notables des Mauges : communautés rurales et Révolution (1750-1830)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 104.

<b>Tableau n° 24 :</b>				
<b>Ruptures ou continuités politiques : l'exemple des municipalités urbaines (1790)</b>				
	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	« Hommes nouveaux » sans lien avec l'Ancien Régime
1 <sup>er</sup> semestre 1790	Bagnols	44%	7%	49%
	Beaucaire	54%	3%	43%
	Bollène	65,5%	10,5%	24%
	Bourg-Saint-Andéol	24%	?	?
	Montélimar	65,5%	0%	34,5%
	Orange	21%	7%	72%
	Pont-Saint-Esprit	59%	14%	27%
	Roquemaure	31%	17%	45%
	Tarascon	23%	?	?
	Valence	65%	0%	35%
	Vienne	47%	5%	48%
	Villeneuve-lez-Avignon	45%	14%	41%
Total	53%	7%	40%	

Comme dans les villages, les élections du premier semestre 1790 se soldent par un renouvellement conséquent du personnel municipal. Si une courte majorité de cadres d'Ancien Régime se maintient, le pourcentage de nouveaux venus est plus important que dans les campagnes rhodaniennes. 40% des édiles de l'échantillon n'ont jamais exercé la moindre fonction municipale par le passé. Ces données témoignent de l'inégale capacité d'adaptation des potentats locaux face aux bouleversements politiques. Si à Orange les administrateurs d'Ancien Régime sont balayés, ils se maintiennent mieux dans d'autres cités de taille plus imposante comme Montélimar ou Valence. L'effondrement brutal et précoce des cadres d'Ancien Régime d'Orange, désavoués dès 1788, se retrouve dans d'autres espaces géographiques français comme Lille ou Toulouse<sup>375</sup>. La permanence de la classe politique locale se traduit par un vieillissement des moyennes d'âge des administrateurs municipaux montiliens et bollénois tandis que la disgrâce des édiles orangeois s'accompagne d'un très net rajeunissement du personnel politique local<sup>376</sup>.

Un changement de focal, au niveau des postes clefs locaux, nuance l'ampleur du renouvellement. En effet, seuls 5% des maires sont des « hommes nouveaux », sans aucun

<sup>375</sup> GUIGNET (Philippe), *Le pouvoir dans la ville... op. cit.*, p. 473 ; NELIDOFF (Philippe), « La crise des structures municipales : l'exemple du capitoulat toulousain (1788-1790) », dans CHAGNY (Robert), dir., *Aux origines provinciales de la Révolution... op. cit.*, p. 133.

<sup>376</sup> Voir *supra* tableau n° 22.



lien avec le milieu édilitaire. Par exemple, le maire d'Orange Jacques Rodolphe d'Aymard, bien que n'ayant lui-même jamais exercé la moindre fonction locale sous l'Ancien Régime, est le fils d'un ancien viguier royal, plusieurs fois consul avant 1768. Dans les bourgs, certains citoyens actifs reconduisent d'anciennes élites d'Ancien Régime : Morier, ancien capitaine châtelain, devient maire d'Étoile dans la Drôme. Dans les communes de moins de 3 000 habitants, pratiquement les trois quart des procureurs généraux syndics sont des cadres d'Ancien Régime reconduits. La fonction nécessitant une certaine expérience administrative, les électeurs confient volontiers ces postes à des hommes qui ont fait leur preuve avant 1790. De plus, dans les campagnes, le vivier de candidats potentiels est particulièrement restreint. Les quelques rares inexpérimentés sont en réalité des rejetons de lignages édilitaires comme le notaire tinois Denis Dumas dont le père a siégé plusieurs fois au conseil politique. Dans ces petites structures urbaines, les élites du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne souffrant pas vraiment d'une forte concurrence locale, connaissent une grande longévité politique. En revanche, les communes ayant une population plus imposante sont marquées par une certaine alternance. Seuls 44% de leurs procureurs généraux syndics ont commencé leur carrière sous l'Ancien Régime. Cependant, si on comptabilise parmi eux les 17% de néophytes comptant au moins un édile parmi leurs ascendants, les familles édilitaires sont nettement majoritaires. Cette très forte continuité politique se retrouve dans le Biterrois et le Toulousain étudiés par Georges Fournier mais tranche très nettement d'autres régions françaises comme l'Alsace où l'ouverture est de mise<sup>377</sup>.

Comment interpréter cette permanence du personnel municipal ? En premier lieu, ces résultats s'expliquent par les prises de position des années 1788-1790. En effet, les édiles les plus réactionnaires comme le maire de Vienne, Claude Ferréol Vacher de Montjoly, sont écartés de la nouvelle sphère administrative. Vacher de Montjoly, président de l'élection de Vienne et maire de la ville de 1787 à 1790, s'est discrédité par son opposition à la tenue de l'assemblée de Vizille et par ses prises de position conservatrices. En revanche, les patriotes de 1788-1789 sont triomphalement élus. D'ailleurs, les rares nobles accédant aux fonctions municipales en 1790 sont des libéraux qui se sont opposés aux membres les plus réactionnaires de leur ordre. Le marquis de Veynes fait son entrée au conseil municipal valentinois où il côtoie Dauphin, lieutenant criminel au présidial de Valence, porté à la fonction suprême par ses concitoyens. Plus au sud, les Arlésiens élisent massivement le chevalier d'Antonelle à la tête de la municipalité. Seuls deux nobles sont entrés dans le nouveau conseil municipal. Tous deux ont en commun d'avoir pris le parti des corporations au début de l'année 1789<sup>378</sup>. Le même constat peut être fait avec La Tourette, de Tournon, ayant pris part aux débats du Vivarais en 1789<sup>379</sup>. En l'absence de candidature officielle, les citoyens actifs élisent principalement des hommes qu'ils connaissent au moins de réputation ou dont ils ont suivi le parcours « politique » durant la crise de 1788-1790. À Bagnols, la municipalité conservatrice d'Ancien Régime est rejetée en bloc. Son champion, Reynaud-Saurin père est largement battu aux élections par son adversaire Broche-Devaux qui s'est

---

<sup>377</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie...op.cit.*, p. 268-275 ; MARX (Roland), *Recherches sur la vie politique de l'Alsace pré-révolutionnaire et révolutionnaire*, Strasbourg, Istra, 1966, p. 158.

<sup>378</sup> SERNA (Pierre), *Antonelle... op. cit.*, p. 131.

<sup>379</sup> JOLIVET (Charles), *La Révolution en Ardèche... op. cit.*, p. 159.

rendu populaire l'année précédente en critiquant le conservatisme du corps de ville. Les élections municipales bagnolaises illustrent parfaitement la modération politique dont font preuve les électeurs. Les citoyens actifs rejettent le très réactionnaire Reynaud-Saurin, lié au clan Roussel, mais n'embrassent pas non plus la voie plus radicale représentée par le notaire Teste<sup>380</sup>. Ce modérantisme politique n'est pas une exception rhodanienne et se retrouve aussi bien à Autun que dans le reste du royaume de France<sup>381</sup>.

Les élections municipales de 1790 règlent également de vieux contentieux politiques. Profitant de l'absence de Madier de Montjau<sup>382</sup>, ancien maire de Bourg-Saint-Andéol élu à la Constituante, les électeurs bourguésans désavouent ses plus proches collaborateurs, dont l'ancien lieutenant de maire Carsignol. À la fin de l'année 1788, une partie des notables locaux s'était syndiquée contre le tandem Madier de Montjau-Carsignol pour dénoncer, notamment leur gestion municipale<sup>383</sup>. On se souvient également que les édiles bourguésans étaient parvenus à traverser la crise politique de l'été 1789 sans trop de dommage et continuaient de fait à diriger la cité tandis que nombre de leurs collègues des villes voisines voyaient leur domination contestée par l'éclosion de comités permanents plus ou moins offensifs. Le scrutin de février 1790 est remporté par les anciens syndiqués, représentant au moins la moitié de la nouvelle municipalité révolutionnaire. Le maire, Drivet de Ladernade, cinq officiers municipaux sur huit, dont le négociant Noguier, véritable âme du syndicat, et le procureur général syndic sont tous d'anciens syndiqués, étroitement associés à la vie politique d'Ancien Régime pour la plupart. En élargissant la sphère politique et en modifiant le contexte institutionnel, la Révolution bouleverse totalement l'échiquier politique local.

Par ailleurs, de nombreux membres des comités permanents ou des cadres de la Garde nationale de 1789 sont élus dans les nouvelles municipalités. Jacques Rodolphe d'Aymard, maire d'Orange, était lieutenant-colonel de la Garde nationale à la veille de son élection. À Valence, l'avocat Hortal, le lieutenant criminel Dauphin, le confiseur Chabert, tous membres du comité permanent et anciens édiles, poursuivent leur carrière en 1790. Ces hommes qui se distinguent par leur prise de position progressiste en 1789 sont très souvent élus en 1790. Ce n'est pas une spécificité locale puisque Pierre Arches faisait le même constat dans l'ouest du royaume. À Parthenay par exemple, 58% des membres du comité permanent sont réélus en 1790<sup>384</sup>. Enfin, des citoyens députés pour la confection des cahiers de doléances prennent place dans les nouvelles administrations municipales. Sur les vingt-deux députés représentants les différentes corporations viennoises, 18% d'entre eux sont élus en février 1790.

---

<sup>380</sup> MASANELLI (Jean-Claude), *Bagnols-sur-Cèze en Révolution... op. cit.*, p. 37 ; sur la famille Teste : DUPORT (Anne-Marie), « Une famille républicaine gardoise sous le Directoire : les Teste de Bagnols », dans *La République en Languedoc-Roussillon (1792-1958), colloque de Nîmes 4 et 5 septembre 1992*, Nîmes, Société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes, 1993, p. 81-91.

<sup>381</sup> DORIGNY (Marcel), « Crise des institutions municipales et émergence d'un « parti patriote » : l'exemple de la ville d'Autun (1787-1790) », dans CHAGNY (Robert), dir., *Aux origines provinciales de la Révolution... op. cit.*, p. 118.

<sup>382</sup> On retrouvera une notice biographique de Madier de Montjau en annexe 12.

<sup>383</sup> Arch. dép. Ardèche, 25 B 51, plainte des maires et consuls contre les syndiqués, septembre 1788 ; BEAU (Jacky), GASPIN (Gérard), ISSARTEL (Jean-Louis), *Les chemins de la Révolution... op. cit.*, p. 45-47.

<sup>384</sup> ARCHES (Pierre), « Les petites villes des Deux-Sèvres... », *op. cit.*, p. 263.

Faut-il voir également dans la stabilité politique des villages rhodaniens les effets d'une éventuelle domination économique qui, comme le remarque Georges Fournier, fait « la force de beaucoup de partis et de majorités municipales »<sup>385</sup> ? Contrairement à la France septentrionale où Jean-Pierre Jessenne a pu déceler les traces d'une certaine aliénation économique en faveur des fermiers artésiens, la complexité de la société rurale rhodanienne, et plus largement méridionale, comptant de nombreux petits ou moyens propriétaires fonciers, rend particulièrement difficile à observer les mécanismes de cette hypothétique suprématie. Une étude plus fine des structures de cette société rurale, hélas non envisageable dans le cadre de cette étude, apporterait sans doute d'intéressants éclairages sur cette question.

Enfin, notons également que dans les villes marquées par un héritage biconfessionnel, les protestants effectuent un retour remarqué, notamment à Orange<sup>386</sup>. Après une entrée discrète au sein du comité permanent, l'élite protestante orangeoise, en perte de vitesse au XVIII<sup>e</sup> siècle, amorce son retour au conseil municipal. En effet, sur vingt-huit édiles, au moins six d'entre eux sont protestants. Tous appartiennent à la bourgeoisie d'affaires comme Etienne Tournier, l'une des plus grandes fortunes d'Orange<sup>387</sup>. Cette percée protestante est moins nette à Montélimar ou à Saint-Paul-Trois-Châteaux, sans doute parce que l'empreinte protestante est moins marquée.

#### *Les premières fêlures de la concorde politique*

La fin du premier semestre 1790 voit apparaître les premières fêlures de la concorde politique parmi les patriotes. En effet, le sillon rhodanien est gravement secoué par les soubresauts des troubles nîmois et par la répercussion du premier camp de Jalès. La Révolution a exacerbé le conflit religieux omniprésent à Nîmes. La fracture religieuse, sublimée par les tensions économiques et politiques, conduit à un affrontement violent, connu sous le nom de « bagarre de Nîmes », et dont les répercussions sont régionales sinon nationales<sup>388</sup>. Une partie des catholiques, menée par l'intrigant Froment, cherche à se concilier l'opinion publique en diffusant massivement leur *Délibération des citoyens catholiques de Nîmes* qui, avec un recueil de 3 000 signatures, cristallise l'hostilité des patriotes méridionaux. Cette proclamation, en affirmant entre autre que le roi a cessé d'être libre en revenant à Paris, radicalise les esprits en agitant le spectre de la Contre-révolution. Avec sa *Délibération des citoyens catholiques de Nîmes*, Froment jauge la fidélité des méridionaux au nouvel ordre politique. La frange rhodanienne du Gard et du sud du Vivarais, bien que presque exclusivement peuplée de catholiques, ne répond pas favorablement aux

<sup>385</sup> FOURNIER (Georges), *Des conseils politiques aux conseils municipaux dans les diocèses civils de Carcassonne, Narbonne et Béziers (1750-1792)*, doctorat de troisième cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, vol. 1, p. 210.

<sup>386</sup> Sur la question protestante dans la Principauté d'Orange, on consultera les travaux de Françoise Moreil, notamment : MOREIL (Françoise), « Orange au XVIII<sup>e</sup> siècle : une principauté mi-partie », *LIAME*, n° 21, 2011, p.49-78

<sup>387</sup> Les autres sont aussi des négociants comme les frères Paul et Pierre Jourdan, ou des marchands : Pierre Ravanier, Denis Plumail et Jean Meynard.

<sup>388</sup> LAURENT (Robert), GAVIGNAUD (Geneviève), *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen... op. cit.*, p. 74-77 ; LEWIS (Gwynne), *The second Vendée. The continuity of Counter-revolution in the Departement of the Gard, 1789-1815*, Oxford, Clarendon Press, 1978, 250 p ; SOTTOCASA (Valérie), *Mémoires affrontées... op. cit.*, p. 38-45. Sur la Révolution à Nîmes : DUPRAT (Annie), *Journées révolutionnaires à Nîmes*, Paris, Éditions Chambon, 1988, 129 p.

suppliques des catholiques radicaux. Les édiles de Pont-Saint-Esprit protestent en bloc contre la déclaration de Froment tandis que le conseil municipal de Saint-Marcel-d'Ardèche, dénonce une Contre-révolution parée du « voile de l'hypocrisie »<sup>389</sup>. La déclaration, imprimée en plusieurs centaines d'exemplaires, transcende rapidement les frontières du département du Gard. Elle parvient jusqu'au très modéré conseil municipal de Vienne qui la balaye d'un revers de main<sup>390</sup>.

Toutefois, l'heure est-elle encore au modérantisme politique ? Au-delà de la simple indignation qu'elle provoque, la proclamation des catholiques nîmois fragilise le semblant d'unité politique qui règne dans les communes en radicalisant les esprits. L'exemple bagnolais est particulièrement éclairant de cette déchirure politique qui s'opère précocement au cours du printemps 1790. La victoire des patriotes modérés aux élections municipales de février 1790 n'est pas acceptée par les partisans de l'ordre ancien ni par les plus radicaux qui estiment que la Révolution n'est pas allée suffisamment loin. Les événements de Nîmes offrent aux patriotes avancés l'occasion de faire bouger les lignes. Après avoir dénoncé la proclamation de Froment, la municipalité bagnolaise offre l'asile politique à de nombreux Nîmois compromis dans la bagarre de juin. Cependant, la frange la plus radicale du conseil municipal s'oppose à cette complaisance envers des contre-révolutionnaires notoires<sup>391</sup>. Le 7 juillet, un discours public du maire, éclairant les Bagnolais sur les troubles de Nîmes, est chahuté par les quolibets séditieux du coutelier Henry Baume et du négociant Dominique Vermalle, deux notables du corps municipal proches des patriotes radicaux<sup>392</sup>. Cette affaire, se terminant par une simple admonestation, est très révélatrice de la fissure de la concorde politique, inhérente à la radicalisation des prises de position. À Valence, l'onde de choc engendrée par la *Délibération des citoyens catholiques de Nîmes* prend une dimension plus tragique. Depuis le mois d'avril, la ville est plongée dans la psychose contre-révolutionnaire. Le 22 avril, le maire Dauphin échappe de peu au lynchage après l'investissement de l'hôtel de ville par la populace<sup>393</sup>. Ce chaud patriote de 1788-1789, probablement gagné au conservatisme politique à la fin de l'année 1789, s'est compromis en falsifiant le procès-verbal de l'assemblée fédérative qui s'est tenue à Valence le 31 janvier 1790<sup>394</sup>. La fuite rocambolesque du maire attise les tensions<sup>395</sup>. Le 10 mai, dans un climat de psychose populaire entretenue par la *Délibération des citoyens catholiques de Nîmes*, la citadelle est assaillie et son gouverneur, le vicomte de Voisins, suspecté d'être « un ennemi de la Constitution », est massacré par la foule, malgré la protection du conseil municipal<sup>396</sup>. Ces deux événements sont symptomatiques de la radicalisation politique précoce d'une partie des habitants.

---

<sup>389</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 1, délibération municipale du 7 mai 1790.

<sup>390</sup> Arch. mun. Vienne, BB 228, délibération municipale du 17 juin 1790.

<sup>391</sup> MASANELLI (Jean-Claude), *Bagnols-sur-Cèze en Révolution... op. cit.*, p. 39

<sup>392</sup> Arch. mun. Bagnols, 1 D 1, délibération municipale du 7 juillet 1790.

<sup>393</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 22 avril 1790.

<sup>394</sup> Voir en annexe n°4 la carte des différentes fédérations rhodaniennes des années 1789-1790.

<sup>395</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution*, Valence, Éditions Notre Temps, 1990, p. 19.

<sup>396</sup> *Ibidem*, p. 66.

C'est dans ce climat tendu que se joue le premier acte de l'affaire des camps de Jalès, en Bas-Vivarais<sup>397</sup>. Au cours de l'été 1790, des contre-révolutionnaires, liés à Froment et probablement au comte d'Artois, tentent d'instrumentaliser une vaste fédération des Gardes nationaux se tenant au château de Bannes, dans la plaine de Jalès, mitoyenne du foyer protestant ardéchois. La tentative de détourner les soldats contre Nîmes et les Protestants gardois tourne court mais elle confirme la ténacité d'un courant contre-révolutionnaire méridional. La nouvelle conspiration de Jalès accrédite les rumeurs du « complot aristocrate » et radicalise un peu plus les options politiques. En parallèle, les affaires comtadines, beaucoup plus sérieuses que l'insurrection avortée de Jalès, inquiètent davantage l'ensemble des municipalités rhodaniennes et accentuent les tensions politiques dans la vallée du Rhône méridionale.

### *Les affaires comtadines et le processus de construction des frontières politiques*

En effet, la crise comtadine est beaucoup plus grave et ses répercussions bouleversent profondément la géopolitique locale, régionale, voire méridionale. Alors que l'Assemblée représentative du Comtat se propose de mener des réformes tout en restant dans l'orbite pontificale, une partie des révolutionnaires les plus radicaux cherche à se dégager de la domination romaine tout en se ménageant une opinion publique très partagée<sup>398</sup>. Les communes se divisent et la radicalisation des options politiques favorisent l'explosion de violences sporadiques comme à Avignon à partir du mois de juin 1790<sup>399</sup>. Le Comtat se déchire entre Papalins, favorables au maintien dans le giron romain, et Annexionnistes, réclamant l'union à la France. Les raisons de cette fracture sont multiples. Il y a d'abord des avantages à vivre dans le Comtat. En effet, les impôts perçus par le Pape sont beaucoup moins élevés qu'en France et les Comtadins sont moins soumis à des impératifs militaires comme la milice<sup>400</sup>. En revanche, les entraves économiques, inhérentes à la situation d'enclave poussent une partie des commerçants et des marchands à réclamer l'union avec la France. D'ailleurs, un sentiment pro-français s'était déjà manifesté lors des différentes annexions françaises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>401</sup>.

Comme l'avait déjà remarquée Martine Lapiéd, les antagonismes politiques se traduisent, géographiquement, par une partition du Comtat. À un bas-Comtat favorable au rattachement à la France, s'oppose un haut-Comtat qui y est très hostile. Le Comtat rhodanien est fortement divisé. La partie la plus septentrionale, de Lapalud à Piolenc entend rester sous la domination pontificale. Le sud du Comtat rhodanien, quant à lui, par sa proximité géographique avec Avignon dont il subit l'influence, est nettement plus favorable à

---

<sup>397</sup> Sur les camps de Jalès, on consultera notamment : De Jouvenel (François), « Les camps de Jalès (1790-1792), épisodes contre-révolutionnaires ? », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 337, juillet-septembre 2004, p. 1-20 ; PERONNET (Michel), « Les camps de Jalès. Révolution et Contre-révolution sous le règne de Louis XVI (1789-92) », dans HUARD (Raymond), *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, Montpellier, Centre d'histoire contemporaine du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1988, p. 323-341.

<sup>398</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 79-99 ; MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 68-74.

<sup>399</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 78-80.

<sup>400</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 59.

<sup>401</sup> *Ibidem*, p. 59-60.

l'annexion à la France. De plus, la radicalisation de la fronde avignonnaise dégénère en expédition militaire contre l'Assemblée représentative du Comtat. L'enrôlement des volontaires dans l'armée avignonnaise, autoproclamée « armée des braves brigands » avive les tensions dans les communes rhodaniennes.

Le cas de Piolenc, petite localité au nord d'Orange est particulièrement révélateur des tensions patentées qui règnent dans les villages et les villes où l'opinion publique est particulièrement divisée. Le conflit politique envenime rapidement une atmosphère déjà tendue par des troubles socio-économiques à caractère antiseigneuriaux. Les élections du printemps 1790 ne se traduisent pas par une rupture majeure dans le recrutement du personnel municipal mais elles offrent une courte majorité aux patriotes locaux, raflant au moins 53% des places<sup>402</sup>. Sur au moins onze administrateurs municipaux favorables au rattachement du Comtat à la France élus en mai 1790, neuf sont d'anciens édiles, dont certains sont présents depuis plusieurs années comme le maire Pierre Boyer, six fois conseiller politique et une fois second consul depuis les années 1760. Le constat est identique en ce qui concerne leurs adversaires papalins. Les chefs de file des deux tendances politiques sont donc étroitement associés au pouvoir local. Une partie des patriotes piolençois, dont le maire et certains officiers municipaux, se radicalise et se place dans l'orbite avignonnaise. Toutefois, cette option politique n'est pas partagée par l'ensemble du conseil municipal et encore moins par la majeure partie du village restée fidèle au souverain pontife. La crise politique s'intensifie vers la fin de l'année 1790. Le 15 décembre 1790, une escouade avignonnaise, appelée en renfort par le maire Boyer, fait son entrée à Piolenc dans l'intention de substituer la fleur de lys aux armes pontificales, comme gage de l'adhésion des Piolençois à l'union avec la France<sup>403</sup>. Cependant, ce coup de force provoque une émeute populaire, encadrée par les cadres du « parti » papalin comme le marquis de Biliotti. Le maire et les édiles les plus compromis avec les Avignonnais sont destitués tandis que de Biliotti est porté à la tête d'une municipalité très nettement conservatrice. La tentative avortée des patriotes radicaux a pour conséquence première d'ancrer définitivement Piolenc dans le camp des adversaires de l'adhésion à la France. Les patriotes radicaux quittent le village et certains trouvent refuge à Orange où ils se placent sous la protection du club des Jacobins dont la réputation ne cesse de s'étendre. Certains gagnent Avignon où ils s'enrôlent dans l'expédition contre Carpentras. Au début de l'année 1791, après le triomphe des Avignonnais contre Carpentras, les « braves brigands » regagnent leurs foyers. Ces derniers sont fustigés par leurs adversaires pour s'être attaqués au Pape. Régulièrement, les patriotes se plaignent d'être insultés ou d'être victimes d'intimidation. Le fait d'avoir participé à l'expédition contre Carpentras devient un marqueur politique et identitaire fort tout comme celui de rester fidèle au Pape.

Face à l'intransigeance des Avignonnais, les communes du haut-Comtat, à l'initiative de Bollène, mettent en place une alliance en mars 1791 : l'Union de Sainte-Cécile<sup>404</sup>. Toutes les communes du haut-Comtat rhodanien y participent, et plus particulièrement l'irréductible municipalité de Lapalud, dont l'engagement des édiles dans la cause pontificale est total. Les

---

<sup>402</sup> Arch. mun. Piolenc, BB 17, délibération municipale du 3 mai 1790.

<sup>403</sup> Arch. mun. Piolenc, BB 17, délibération municipale du 15 décembre 1790.

<sup>404</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 85.

communes plus proches d'Avignon comme Sorgues ou Caderousse adhèrent à la fédération avignonnaise établie en février et qui réaffirme leur désir d'union à la France<sup>405</sup>. L'état-major de l'Union de Sainte-Cécile se recrute essentiellement parmi les aristocrates, dont un bon nombre sont d'anciens édiles ou des administrateurs municipaux en place comme le maire de Bollène, Gabriel Magnin de Gaste. Il fut nommé l'un des conservateurs de l'État par l'Assemblée représentative en décembre 1790 avant de devenir l'un des chefs de file du « parti » papalin bollénois<sup>406</sup>. L'incident de Vaison<sup>407</sup>, mettant aux prises partisans et adversaires de l'adhésion à la France, précipite la région dans la guerre civile. Les deux camps se rencontrent à Sarrians le 19 avril 1791. Après leur victoire, les Avignonnais assiègent Carpentras. La ville capitule le 15 mai 1791. La nouvelle de la défaite de Sarrians et plus encore celle de la capitulation de Carpentras suscitent une vive émotion dans le camp de l'Union de Sainte-Cécile. Des médiateurs français sont dépêchés pour régler le conflit et organiser les modalités du scrutin sur la réunion du Comtat à la France.

Les scrutins de l'été 1791 sont très agités dans le Comtat rhodanien, alors qu'ils se déroulent dans une plus grande quiétude dans le reste de la province<sup>408</sup>. À Piolenc où les rancœurs sont très fortes, les semaines qui précèdent le vote sont très tendues. Le village, comme d'autres localités vaincues, rechignent à s'acquitter des 1 200 l. réclamées aux communes de l'Union pour rembourser les frais de la dernière guerre civile<sup>409</sup>. Les vétérans de la campagne contre Carpentras caracolent dans les rues et provoquent leurs adversaires. Pourtant, même si le « parti » avignonnais a remporté la guerre, il n'a pas conquis l'opinion publique piolençoise. Bien au contraire, cette victoire a cristallisé le ressentiment des vaincus à l'encontre des vainqueurs. Entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, la ville est le théâtre de nombreuses rixes conduisant au désarmement des patriotes pro-français. Parmi les agitateurs, on retrouve l'ex-maire Boyer, Antoine Malausse et d'autres habitants qui s'étaient déjà distingués par leurs prises de position radicales<sup>410</sup>. Le scrutin se tient le 31 juillet 1791, sous la protection d'un piquet de Gardes nationaux français. Malgré la présence de soldats, la séance est particulièrement houleuse, sans toutefois déboucher sur des scènes violentes. Les participants se divisent déjà sur ses modalités : acclamation ou bulletin secret. Les patriotes provoquent les participants par des cris répétés de « Vive le roi » auxquels leurs adversaires, largement majoritaires, rétorquent « Vive le Pape »<sup>411</sup>. Le scrutin est sans appel. Les Piolençois entendent rester dans le giron pontifical. Une telle tension électorale se retrouve aussi à Bollène. Après avoir défendu militairement la cause papale, toutes les communes du Comtat rhodanien, comme le haut-Comtat, manifestent leur refus d'adhérer à la France<sup>412</sup>. Toutefois, le haut-Comtat ne fait pas le poids face au reste de la province largement

---

<sup>405</sup> Voir en annexe n° 5 la carte des options politiques comtadines en 1791.

<sup>406</sup> BIGAN (Marianne), *Bollène, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 274.

<sup>407</sup> Dans la nuit du 14 au 15 avril 1791, le maire de Vaison, La Villasse, et le secrétaire de la commune, le notaire Anselme, deux chauds partisans de l'annexion à la France, sont assassinés par des gardes nationaux membres de l'Union de Sainte-Cécile. Le meurtre de ces deux fervents patriotes est l'étincelle qui embrase le Comtat dans les semaines suivantes.

<sup>408</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 97.

<sup>409</sup> Arch. mun. Piolenc, 1 D 1, délibérations municipales des 8 et 13 mai 1791.

<sup>410</sup> Arch. mun. Piolenc, 1 D 1, délibération municipale du 4 juillet 1790.

<sup>411</sup> Arch. mun. Piolenc, 1 D 1, délibération municipale du 31 juillet 1790.

<sup>412</sup> Voir en annexe n° 6 la carte des communes ayant opté pour le maintien sous la domination pontificale.

acquise à l'annexion à la France. Le vote se solde par une très nette victoire de l'adhésion à la France. Les partisans du Pape ne l'emportent que dans 25% des villages comtadins<sup>413</sup>. La défaite finale du « parti » papalin accentue les tensions politiques. L'annexion du Comtat à la France et la victoire des Avignonnais font basculer une partie des habitants du Comtat rhodanien dans le conservatisme politique qui font de cette frontière politique l'un des points chauds du Midi.

*Le renouvellement des cadres municipaux et l'élection des premiers juges de paix (fin 1790)*

La radicalisation politique d'une partie des habitants se répercute-t-elle sur le renouvellement des cadres municipaux de novembre 1790 ainsi que sur l'élection des juges de paix entre décembre 1790 et janvier 1791 ? Les élections municipales de novembre sont certainement les moins importantes de la décennie révolutionnaire parce qu'elles ne modifient que très superficiellement la structure des administrations locales. En effet, la loi du 14 décembre 1789 prévoit le renouvellement annuel de la moitié des officiers municipaux et des notables. Les maires et les procureurs généraux syndics, élus pour deux ans, ne sont donc pas concernés en novembre 1790. De fait, les électeurs rhodaniens, comme ceux des dix plus grandes villes françaises, ne semblent avoir accordé à ces élections qu'un intérêt limité<sup>414</sup>. Pourtant, même si les postes clefs ne sont pas en jeu, deux leçons sont à tirer des résultats de ce scrutin. Tout d'abord, il faut noter la percée des artisans qui s'imposent de plus en plus dans les conseils municipaux. Enfin, dans les communes où la création d'un club a été précoce comme à Valence ou à Orange, le renouvellement de novembre 1790 fait entrer les premiers clubistes au conseil<sup>415</sup>. Certains d'entre eux se distinguent déjà par des prises de position nettement plus radicales. Les Orangeois élisent notamment le négociant Florent Moutet et surtout le fourmier Jean Laurent, tous deux fervents patriotes<sup>416</sup>. Le phénomène concerne tout aussi bien les villages que les villes et touchent l'intégralité du couloir rhodanien comme Courthézon, dans le Vaucluse, ou Étoile dans la Drôme. Cependant, la victoire des clubistes est moins nette qu'à Nîmes et surtout à Montpellier où les nouveaux édiles sont tous membres du club<sup>417</sup>. La poussée des patriotes radicaux est très inégale. Dans les communes les plus conservatrices, comme celles de la frange rhodanienne du Comtat, ou celles ne possédant pas encore de club, le scrutin de novembre n'est qu'un prolongement, voire une confirmation de la première élection municipale. Dans les autres, elle est plus importante. Toutefois, l'arrivée d'éléments plus avancés dans les conseils municipaux ne fait pas l'unanimité. Dans la nuit du 13 au 14 décembre 1790, les portes des maisons des édiles et des patriotes radicaux roquemaurois sont couvertes de peinture jaune<sup>418</sup>. Le renouvellement de novembre 1790 accentue davantage les tensions locales et renforce les clivages politiques

---

<sup>413</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 97.

<sup>414</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 146.

<sup>415</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur la fondation des clubs rhodaniens ainsi que sur leur rôle dans la vie politique locale et régionale.

<sup>416</sup> COISSIEU (Anne-Marie), « Jean Laurent, un des chefs de la garde nationale (12 mars 1752-25 septembre 1809) », *Bulletin des Amis d'Orange*, n° 159, septembre-décembre 2004, p. 17-18.

<sup>417</sup> LAURENT (Robert), GAVIGNAUD (Geneviève), *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen...* op. cit., p. 84.

<sup>418</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 898, registre du bureau de police, 14 décembre 1790.



d'un sillon rhodanien à la géographie politique de plus en plus contrastée. Le renouvellement municipal de 1791 s'annonce crucial.

En revanche, les élections des premiers juges de paix confirment l'orientation modérée du début de la Révolution. La loi des 16-24 août 1790 qui réorganise les instances judiciaires, met en place des justices de paix, en s'inspirant des Provinces-Unies<sup>419</sup>. Institution de proximité, le juge de paix, élu pour deux ans parmi les citoyens payant une contribution égale à dix journées de travail, se borne essentiellement à arbitrer les conflits mineurs<sup>420</sup>. Une rapide étude des magistrats élus à la fin de l'année 1790 met en lumière d'importantes similitudes entre le personnel municipal et judiciaire des débuts de la Révolution française. En effet, dans les communes de plus de 3 000 habitants ou dans des structures plus petites, les juges de paix se recrutent presque entièrement, comme à Paris ou dans l'Allier, parmi des juristes expérimentés, ce qui n'a en soi rien de surprenant vu que la fonction exige certaines aptitudes judiciaires<sup>421</sup>. Les autres sont des « bourgeois ». On trouve également un ancien militaire, Barruel de Beauver, noble libéral de Bagnols et un prêtre, Jacques-Etienne Nourri de Courthézon. Comme pour les tribunaux de districts, les citoyens actifs confient essentiellement les rênes de la justice locale à des hommes expérimentés et qualifiés<sup>422</sup>. La disgrâce de la noblesse, même robine, est totale. Les « hommes nouveaux » sont rares d'autant plus que la plupart sont des fils d'édiles comme le notaire Castion de Caderousse, issu d'une famille édilitaire solidement implantée. Les autres ont siégé dans les conseils politiques ou ont été procureurs royaux ou fiscaux sous l'Ancien Régime. La basoche d'Ancien Régime se recycle facilement dans les nouvelles institutions révolutionnaires. Guillaume Métairie fait le même constat à Paris<sup>423</sup>. Dans certains cas les citoyens actifs reconduisent dans les justices de paix des juges seigneuriaux, parfois faute de mieux ou tout simplement parce qu'ils s'estiment satisfaits par leurs compétences. C'est notamment le cas de Morier d'Étoile. Toutefois, ce genre de cas semble plutôt rare. La plupart des premiers juges de paix sont des patriotes modérés qui gardent cette ligne de conduite tout au long de la Révolution.

Ainsi, les premières élections municipales et judiciaires de l'ère révolutionnaire se placent sous le signe de la continuité politique. Si de nouveaux individus totalement inexpérimentés parviennent à accéder aux fonctions locales, on trouve parmi eux des individus issus de familles édilitaires. De plus, les fonctions clefs, rurales ou urbaines, sont essentiellement confiées à des administrateurs chevronnés. Par conséquent, l'exemple rhodanien confirme les dires de Peter Jones sur la stabilité administrative méridionale. Contrairement à ce que pensait Lynn Hunt, la bourgeoisie de talent, certes massivement

---

<sup>419</sup> GODECHOT (Jacques), *Les institutions de la France... op. cit.*, p. 117.

<sup>420</sup> Sur les justices locales, on consultera notamment : FOLLAIN (Antoine), dir., *Les justices locales dans les villes et les villages du XV au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 403 p ; PETIT (Jacques-Guy), dir., *Une justice de proximité : la justice de paix (1790-1958)*, Paris, Presses universitaires de France, 2003, 283 p.

<sup>421</sup> BIANCHI (Serge), « La justice de paix pendant la Révolution. Acquis et perspectives », dans PETIT (Jacques-Guy), dir., *Une justice de proximité... op. cit.*, p. 42-43.

<sup>422</sup> GODECHOT (Jacques), *Les institutions de la France... op. cit.*, p. 126.

<sup>423</sup> MÉTAIRIE (Guillaume), *Justice et juge de paix de Paris (1789-1835). Étude institutionnelle et biographique*, Limoges, Pulim, 2014, p. 157-160.

représentée par les maires, les procureurs généraux syndics et les juges de paix, est en perte de vitesse bien avant 1791, à l'exception des centres administratifs, dans lesquels elle résiste mieux. Les artisans et les professions issues du monde rural l'emportent dans les villages et dans certaines villes. Les administrateurs municipaux, qu'ils soient ruraux ou urbains, se recrutent essentiellement parmi les classes moyennes et parmi l'élite locale. Les élus sont majoritairement des hommes d'âge mûr dont le niveau de richesse est globalement médiocre, même si certains se distinguent par leur fortune. Dans certaines communes comme Tarascon, le processus de démocratisation dans le recrutement des détenteurs des fonctions locales est précoce. Il se caractérise par l'entrée en force de catégories sociales peu fortunées comme de petits artisans. Dans tout le couloir rhodanien, les élites les plus réactionnaires ont été écartées tandis que les patriotes de 1788-1789, peuplant comités permanents ou états-majors de la Garde nationale, sont triomphalement élus dans les nouvelles municipalités révolutionnaires. Les élections des juges de paix confirment cette orientation politique. Toutefois, le renouvellement de novembre 1790 se traduit par l'inégale percée des premiers élus clubistes, plus radicaux. De plus, dès la fin de l'année 1790, le consensus politique, si tant est qu'il y en ait eu un, commence à s'effriter. Certaines municipalités se distinguent par des prises de position nettement conservatrices tandis que les options politiques se radicalisent sous l'effet de la Contre-révolution, de l'onde de choc provoquée par la résurrection des antagonismes confessionnels gardois et par la guerre civile comtadine. Le durcissement des antagonismes politiques durant l'année 1791, en favorisant l'émergence de nouvelles lignes de fracture politique, accentuent les clivages politiques en faisant apparaître une géographie politique rhodanienne particulièrement tranchée.

## **II Radicalisation des antagonismes politiques et reconfiguration des frontières politiques : le sillon rhodanien divisé (hiver 1790- automne 1791)**

Au cours de l'année 1791, le serment imposé par la Constitution civile du clergé, condamnée par le Pape, et les progrès de la Contre-révolution contribuent à radicaliser les options politiques des populations rhodaniennes ébranlées par la guerre civile comtadine ou les crises politiques de 1790. De plus, l'entrée en scène des sociétés politiques, dont les membres infiltrent plus massivement les pouvoirs locaux après l'épisode de Varennes et s'opposent directement aux forces conservatrices, accentue les tensions politiques dans le sud du couloir rhodanien. Cette seconde partie se propose d'aborder les mécanismes qui conduisent à la reconfiguration d'une géographie politique contrastée du sillon rhodanien au terme des élections municipales de 1791.

### *La Constitution civile du clergé ou la cristallisation des tensions politiques*

Alors que les patriotes rhodaniens, déjà décontenancés par les crises du printemps et de l'été 1790, ont les yeux rivés sur le Comtat dont le conflit atteint sa phase paroxysmique, la politique religieuse de l'Assemblée Constituante accentue davantage les désunions en offrant aux adversaires de la Révolution l'opportunité d'élargir leur sphère d'influence parmi toutes les couches de la société<sup>424</sup>. En effet, les Constituants ont très rapidement réformé l'Église

---

<sup>424</sup> SUTHERLAND (Donald. M. G.), *Révolution et Contre-Révolution en France (1789-1815)*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, p. 112.

d’Ancien Régime dont les contemporains dénoncent aussi bien le luxe de certains prélats que les tares d’une institution obsolète<sup>425</sup>. La réorganisation de l’Église est amorcée par la Constitution civile du clergé. Votée le 12 juillet 1790, elle érige les clercs en fonctionnaires et les cures sont désormais pourvues par voie élective<sup>426</sup>. Pour mieux lier l’Église à l’État, les Constituants soumettent les ecclésiastiques élus à un serment de fidélité à la Constitution. Si la Constitution civile du clergé répond à de nombreuses attentes exprimées dans les cahiers de doléances, l’obligation de prêter un serment, qui n’a pas l’aval du Pape, divise aussi bien les clercs que l’ensemble des Français. Les ecclésiastiques jureurs peuvent compter sur le soutien des patriotes, notamment des clubs politiques, tandis que les réfractaires disposent de l’appui du haut clergé, et d’une partie non négligeable de la noblesse<sup>427</sup> et de toute une frange du menu peuple, aussi bien urbain que rural. Au cours de l’été 1791, au plus fort d’une crise religieuse de plus en plus politisée, 60% des clercs et des vicaires prêtent serment tandis que seuls sept évêques l’acceptent<sup>428</sup>. Depuis les travaux de Timothy Tackett, la géographie du serment est particulièrement bien connue<sup>429</sup>. Globalement, la question religieuse polarise les options politiques dans un grand Ouest et dans le Midi languedocien ou provençal. Toutefois, au sein de ces ensembles, la réalité est beaucoup plus complexe. Une étude de la prestation du serment des clercs rhodaniens met en évidence l’existence d’un clivage nord/sud important. Dans les départements de la Drôme, de l’Isère et du Rhône-et-Loire, le pourcentage de jureurs dépasse les 80%. En revanche, dans les Bouches-du-Rhône, il n’excède pas les 51% tandis que seuls 28% des clercs gardois acceptent le serment<sup>430</sup>. La vallée du Rhône apparaît comme une zone intermédiaire entre une aire de forte adhésion, allant du Bas-Dauphiné au littoral varois et une aire de refus, caractérisée par les contreforts du Massif Central, du Gard à l’Ardèche. Dans le sud de la vallée du Rhône, presque tous les districts limitrophes du fleuve font de bons résultats. Toutefois, au sein d’un même département, les disparités entre districts sont considérables : 55% des ecclésiastiques du district d’Arles ont prêté serment contre 93% dans le district de Tarascon<sup>431</sup>. Le district contenant le plus de réfractaires est celui de Beaucaire où seuls 33% des clercs sont assermentés<sup>432</sup>. Cependant, à l’intérieur d’un même district, les contrastes locaux peuvent être importants d’un canton à un autre ou au sein d’un même canton. Ainsi à Arles, seuls 45% des clercs acceptent de prêter serment<sup>433</sup>.

La zone d’acceptation massive de la nouvelle Église révolutionnaire se confond étroitement avec les espaces où les curés congruistes étaient majoritaires sous l’Ancien Régime. En Dauphiné, les revenus des curés congruistes équivalaient à peine au tiers de ceux

<sup>425</sup> La bibliographie concernant la religion durant la décennie révolutionnaire est particulièrement riche. Citons notamment : MARTIN (Jean-Clément), *Religion et Révolution*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, 272 p ; *Religion, Révolution et Contre-révolution dans le Midi*, Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon, 1998, 224 p.

<sup>426</sup> MARTIN (Jean-Clément), *Nouvelle histoire de la Révolution française*, Saint-Amand-Montrond, Perrin, 2012, p. 224.

<sup>427</sup> SAINT-VICTOR (Jacques de), *La première Contre-révolution (1789-1791)*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 423-456.

<sup>428</sup> SUTHERLAND (Donald. M. G.), *Révolution... op. cit.*, p. 112-113.

<sup>429</sup> TACKETT (Timothy), *La Révolution, l’Église, la France*, Paris, Éditions du Cerf, 1986, 481 p. On retrouvera en annexe n° 11 la carte du serment par département.

<sup>430</sup> *Ibidem*, p. 344-426.

<sup>431</sup> *Ibidem*, p. 355.

<sup>432</sup> *Ibidem*, p. 372.

<sup>433</sup> COUSIN (Bernard), dir., *Hommes de Dieu et Révolution en Provence*, Turnhout, Brepols, 1995, p. 77.

des curés normands ou franciliens<sup>434</sup>. À la veille de la Révolution, un débat très animé agite le bas clergé dauphinois, dénonçant notamment l'insuffisance de la portion congrue. Un curé viennois, Henri Reymond, reprenant les thèses richéristes<sup>435</sup>, se fait le chantre du combat pour l'augmentation de la portion congrue. S'attaquant à la richesse des prélats, Reymond critique également le manque de représentativité du bas clergé dauphinois dans les assemblées du clergé<sup>436</sup>. En 1776, Henri Reymond publie son traité *Des droits des curés et paroisses considérés sous leur double rapport spirituel et temporel* afin de sensibiliser l'opinion publique<sup>437</sup>. En 1779, une assemblée du bas clergé se tient à Vienne pour supplier le roi de prendre en considération ses doléances. Le pouvoir monarchique répond favorablement à la requête du clergé dauphinois. L'édit de 1786 élève la portion congrue des curés à 700 l. et celle des vicaires à 350 l<sup>438</sup>. Cependant, l'édit n'est pas appliqué partout avec la même célérité tandis que les curés congruistes estiment que la portion congrue devrait être multipliée par deux. Enfin, certains curés dauphinois revendiquent même l'élection des responsables de l'Église<sup>439</sup>. Toutes ces revendications trouvent satisfaction avec l'application de la Constitution civile du clergé.

Dans les districts où le pourcentage d'acceptation n'est pas très élevé, la crise religieuse, rapidement instrumentalisée par les différents « partis », cristallise les tensions et dégénère parfois en affrontements plus ou moins violents. Au nord de Montélimar, les tensions liées à la Constitution civile du clergé sont rares parce que les clercs sont massivement jureurs. En revanche, au sud de Montélimar, la question religieuse est cruciale et devient une véritable pomme de discorde, favorisant la désunion des modérés, d'autant plus que la présence de l'ancien Comtat et de certains bastions du catholicisme favorise l'agitation religieuse<sup>440</sup>. Aux yeux des patriotes les plus radicaux, le réfractaire, parce qu'il refuse de prêter serment de fidélité à la Constitution, se rend suspect de Contre-révolution, même si dans les faits, le parallèle n'est pas aussi simple. Dans un climat de forte tension entretenu par la psychose du « complot aristocrate », la presse patriote et les clubs ne cessent de dénoncer de prétendus conciliabules secrets réunissant réfractaires et adversaires de la Révolution<sup>441</sup>. En mars 1791, la municipalité de Saint-Marcel-d'Ardèche dénonce la marquise de Bernis qui aurait incité les clercs de la paroisse à refuser le serment, en leur faisant lire un article du

---

<sup>434</sup> TACKETT (Timothy), « Les revenus des curés à la fin de l'Ancien Régime : esquisse d'une géographie », dans *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Paris, Société de démographie historique, 1984, p. 669.

<sup>435</sup> Doctrine tirant son nom du théologien Richer (1559-1631) selon laquelle l'autorité dans l'Église devrait être accordée à l'ensemble des évêques et des curés également représentés au concile général.

<sup>436</sup> BLIGNY (Bernard), *Le diocèse de Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, p. 159-163.

<sup>437</sup> HOURS (Bernard), *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 356.

<sup>438</sup> *Ibidem*, p. 355.

<sup>439</sup> BLIGNY (Bernard), *Le diocèse de Grenoble... op. cit.*, p. 170-171.

<sup>440</sup> DUPUY (Roger), « Politisation populaire et religion : étude comparée de l'antirévolution dans le Midi et l'Ouest de la France (1790-1799) », dans LEMAITRE Nicole, dir., *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, Paris, C.T.H.S., 2002, p. 268.

<sup>441</sup> SOULAS (Nicolas), « La plume et la pique. Approche de la presse jacobine provinciale à travers le *Journal des ecclésiastiques constitutionnels* de Paul Capon », *Études vauclusiennes*, n° 80-81, 2013-2014, p. 7-18.

journal conservateur *L'ami du roi*<sup>442</sup>. La Constitution civile du clergé a considérablement aggravé les tensions dans le sud du couloir rhodanien<sup>443</sup>. Certaines municipalités conservatrices, comme celle de Saint-Laurent-des-Arbres, protègent le clergé réfractaire au scandale de leurs adversaires. La crise religieuse crée un large fossé parmi les patriotes. Les plus radicaux réclament la stricte application de la Constitution civile du clergé et le remplacement des réfractaires tandis que les modérés s'offusquent de la brutalité du conflit. Notons par ailleurs que la quasi-absence de minorité protestante dans la vallée du Rhône rend le conflit religieux beaucoup moins précoce qu'en Languedoc où la question religieuse est relancée dès l'été 1789<sup>444</sup>. L'une des raisons expliquant l'intensité de la crise est probablement à chercher dans le rôle joué par les clubs politiques méridionaux.

### *L'émergence des clubs ou la polarisation des options politiques sur fond de schisme religieux*

Si la crise religieuse prend de telles proportions dans le couloir rhodanien, c'est que les clubs se sont massivement investis dans la défense de la Constitution civile du clergé. Cet engagement partisan se traduit par une très nette radicalisation des prises de position clubistes et par un rôle accru des clubs dans la vie politique locale et régionale<sup>445</sup>. S'inspirant du modèle anglais et des formes de sociabilité des Lumières, certains députés des États-Généraux forment le Club breton, sous l'égide de Le Chapelier, qui prend le nom de Société des amis de la Constitution en novembre 1789<sup>446</sup>. De nombreux clubs provinciaux se créent rapidement et s'affilient majoritairement avec la société mère de Paris. À l'automne 1791, il existe 635 sociétés politiques, dont 552 se revendiquent comme jacobines<sup>447</sup>. Les départements méridionaux, notamment rhodaniens, figurent largement en tête du classement national. En effet, plus de 90% des communes vauclusiennes et drômoises, 85% de celles des Bouches-du-Rhône et 75 % des cités varoises ont le leur en l'an II alors que la moyenne française n'est que de 13%<sup>448</sup>. Le sud-est, englobant la vallée du Rhône, le sud-ouest et le nord-ouest sont les trois pôles les plus dynamiques du jacobinisme français<sup>449</sup>. Comme l'indique la carte suivante répertoriant l'année de fondation des différentes sociétés politiques, le sillon rhodanien est un terreau favorable aux clubs, dont la plupart ont vu le jour précocement.

---

<sup>442</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 1, délibération municipale du 21 mars 1791. Sur la presse royaliste en général, on consultera notamment : BERTAUD (Jean-Pierre), *Les amis du roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984, 283 p.

<sup>443</sup> Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 9.

<sup>444</sup> SOTTOCASA (Valérie), « Affrontements politiques et faits religieux dans les processus d'apprentissage de la démocratie. L'exemple du Midi », dans BELMONTE (Cyril), PEYRARD (Christine), dir., *Peuples en Révolution d'aujourd'hui à 1789*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2014, p. 72.

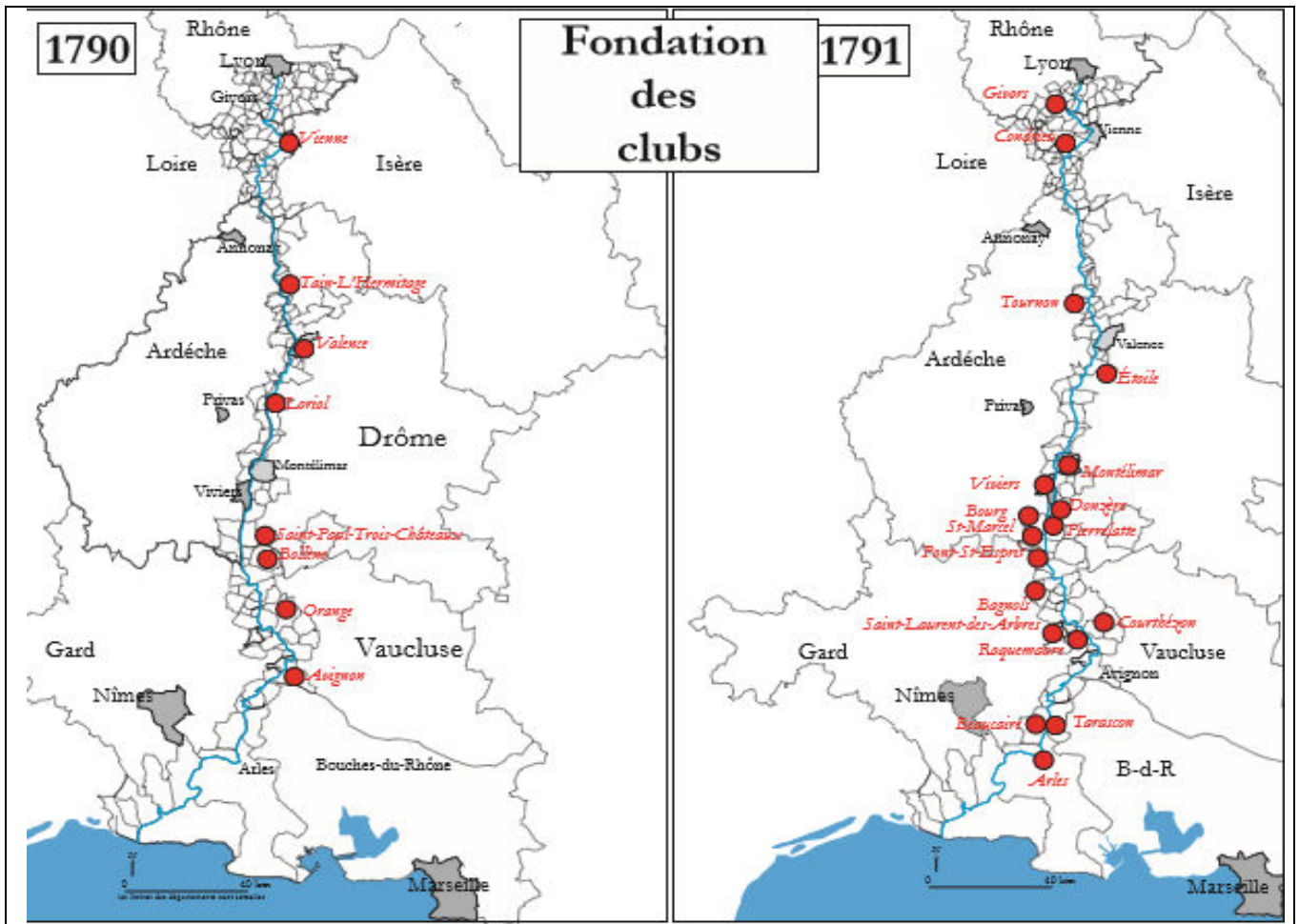
<sup>445</sup> Pour une synthèse générale, on se référera à : KENNEDY (Michael. L.), *The jacobin clubs in the french Revolution, the first years*, Princeton, Princeton University Press, 1982, 382 p ; VOVELLE (Michel), *Les Jacobins. De Robespierre à Chevènement*, Paris, Éditions la Découverte, 1999, 189 p. Pour une approche plus régionale, on se reportera à la bibliographie en fin d'ouvrage.

<sup>446</sup> VOVELLE (Michel), *Les Jacobins... op. cit.*, p. 13.

<sup>447</sup> *Ibidem*, p. 17.

<sup>448</sup> BOUTIER (Jean), BOUTRY (Philippe), « La diffusion des sociétés politiques en France (1789-an III). Une enquête nationale », *Annales historiques de la Révolution française*, 1986, LVIII, p. 365-398 ; PINGUÉ (Daniel), « Les sociétés politiques : des laboratoires de démocratie », dans BIARD (Michel), dir., *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, Paris, Tallandier, 2010, p. 97.

<sup>449</sup> Voir en annexe n° 7 la localisation des clubs politiques méridionaux.



Carte n° 8 : Fondation des clubs politiques. Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.

Si les plus anciennes sociétés politiques comme celles d'Orange ou de Valence sont érigées dès 1790, l'apogée des créations se situe en 1791. Les clubs rhodaniens, plus précoces que ceux de Normandie ou des communes de l'arrière-pays marseillais, dont la plupart sont constitués entre 1792 et l'an II, sont essentiellement apparus pendant la première grande phase de création, des années 1789-1791<sup>450</sup>. Au cours du printemps 1792, une seconde vague de création de clubs, liée à l'évolution de la conjoncture politique locale, régionale et nationale, touche le couloir rhodanien, notamment l'ancien Comtat. Entre Pierrelatte et Marseille, la densité de clubs est très importante. En 1792, les deux tiers des communes situées entre ces deux points possèdent leur propre société politique<sup>451</sup>. Enfin, les plus tardifs comme celui de Donzère sont érigés en 1793, et plus rarement en 1794, comme celui de Lapalud. Maurice Agulhon voyait dans cette prolifération de clubs la permanence d'une certaine sociabilité méridionale, héritage des confréries de pénitents de l'Ancien Régime<sup>452</sup>. Les fortes densités de peuplement du couloir rhodanien et sa configuration géographique, facilitant la circulation des hommes et des idées, ont également favorisé l'éclosion précoce des clubs. Par ailleurs, notons que contrairement à certaines communes de l'Ouest, le jacobinisme rhodanien est aussi bien urbain que rural<sup>453</sup>.

Les municipalités patriotes appuient massivement les demandes de création de sociétés politiques dont les édiles sont souvent membres. Les administrateurs courthézonais approuvent à l'unanimité la création du club et invitent « les vrais patriotes à s'y réunir »<sup>454</sup>. Toutefois, tous les clubs n'éclosent pas aussi facilement. Les municipalités les plus conservatrices, voyant d'un très mauvais œil l'apparition d'un nouveau contre-pouvoir potentiellement déstabilisant, tentent d'endiguer autant que faire se peut leur naissance, d'autant plus que dans le sud du couloir rhodanien, les patriotes radicaux sont généralement à l'initiative des créations<sup>455</sup>. Ainsi à Caderousse, la municipalité conservatrice rejette la requête de plusieurs habitants réclamant la reconversion de la chapelle Saint-Martin en local pouvant accueillir la société politique sous prétexte que l'édifice est déjà utilisé comme morgue et que d'éventuels rassemblements pourraient dégénérer<sup>456</sup>. Néanmoins, toutes les municipalités ne sont pas aussi unanimes et la question des clubs laisse entrepercevoir les sensibilités politiques de chacun. En pleine crise politique inhérente à la fuite du roi, la formation du club bourguésan donne lieu à un bras de fer entre la quasi-totalité de la municipalité réactionnaire et le procureur général syndic Ymonier, chef de file de l'opposition patriote et important cadre

<sup>450</sup> PINGUÉ (Daniel), *Les mouvements jacobins en Normandie orientale*, Paris, C.T.H.S, 2001, p. 520 ; BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 91 ; BOUTIER (Jean), BOUTRY (Philippe), « Géographie politique du jacobinisme. L'implantation des sociétés populaires en France (1789-1795) », *Hérodote*, 50-51, 1988, p. 189.

<sup>451</sup> BOUTIER (Jean), BOUTRY (Philippe), BONIN (Serge), *Atlas de la Révolution française*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S, vol. 6, 1992, p. 43.

<sup>452</sup> AGULHON (Maurice), *Pénitents et francs-maçons de l'Ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, 452 p.

<sup>453</sup> Selon Christine Peyrard, seuls 5 à 10% des villages du Maine ou de la Basse-Normandie sont dotés d'une société politique : PEYRARD (Christine), « Peut-on parler d'un jacobinisme rural dans l'Ouest (Maine, Basse-Normandie) ? », dans *La Révolution française et le monde rural*, Paris, C.T.H.S, 1989, p. 367-380.

<sup>454</sup> Arch. mun. Courthézon, BB 11, délibération municipale du 13 février 1791.

<sup>455</sup> Nous étudierons ultérieurement la question des rapports entre les pouvoirs locaux.

<sup>456</sup> Arch. mun. Caderousse, BB 37, délibération municipale du 15 juin 1792.

du mouvement jacobin local<sup>457</sup>. Finalement, l'administration départementale de l'Ardèche, appelée à trancher, se prononce en faveur de la création du club. Le maire doit l'entériner à contrecœur. C'est un sévère camouflet pour les conservateurs.

Dans les communes où la question religieuse est particulièrement brûlante, soit parce que les habitants sont profondément divisés, soit parce que la municipalité protège tacitement les réfractaires, l'entrée en scène des clubs, défendant ardemment la Constitution civile du clergé, radicalise les tensions et intensifie la crise. Au cours de l'été 1791, le club de Roquemaure encourage les fidèles à se tourner vers l'Église révolutionnée : « Disons leur que le même dogme, le même culte, la même morale, le même évangile, la même communion, le même respect pour le Saint-Siège de Rome ont été conservés. Disons leur qu'on n'a détruit que les abus »<sup>458</sup>. Lorsqu'ils jugent la politique religieuse municipale trop timorée, les clubistes passent ouvertement et illégalement à l'offensive. À Montélimar, la municipalité patriote est de plus en plus débordée par le club. Le 17 juillet 1791, Boisset, membre actif du club montilien appelé à un brillant avenir politique, exhorte les habitants à la fermeture des églises desservies par des réfractaires<sup>459</sup>. Le 21 juillet, certains clubistes passent à l'acte et font fermer deux églises de religieuses. La municipalité dénonce vivement des « ordres arbitraires revêtus d'aucune forme légale »<sup>460</sup>. À Montélimar, comme ailleurs, la crise religieuse fragilise l'unité entre les patriotes en radicalisant les options politiques. Dans les poches conservatrices du couloir rhodanien, le club, rassemblant les patriotes les plus dévoués à la cause révolutionnaire, devient le fer de lance de la défense de la nouvelle Église.

#### *La dégradation de la conjoncture politique : du second camp de Jalès à la fuite du roi*

À partir de l'automne 1791, la conjoncture politique, qui s'est nettement dégradée depuis la fin de l'année 1790, est plus favorable aux radicaux que par le passé. En effet, la psychose du complot « aristocrate » est attisée continuellement par les rumeurs, avérées ou non, des différentes tentatives contre-révolutionnaires. À la fin de l'année 1790, les conspirations déjouées de l'avocat Pascalis et de ses complices aixois ou de l'ancien échevin lyonnais Imbert-Colomé suscitent de vives inquiétudes<sup>461</sup>. Pourtant, c'est le second acte des camps de Jalès qui agite le plus le spectre de la Contre-révolution dans l'ensemble du couloir rhodanien. Dans le courant du mois de février 1791, le maire de Berrias, Malbosc, prépare la tenue d'un nouveau camp « fédératif » dans le château de Bannes. Les affrontements politiques, sur fond de schisme religieux, qui éclatent à Uzès offrent à Malbosc un prétexte pour agir. Des préparatifs militaires ont lieu et les conjurés auraient projeté de s'emparer de la citadelle stratégique du Pont-Saint-Esprit. L'angoisse se répand rapidement dans la moyenne vallée du Rhône, déjà encerclée par des foyers d'agitation. Au sud, l'ancien Comtat sort juste

<sup>457</sup> BEAU (Jacky), GASPIN (Gérard), ISSARTEL (Jean-Louis), *Les chemins de la Révolution... op. cit.*, p. 98-100.

<sup>458</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 984, registre de délibération de la Société des amis de la Constitution de Roquemaure, 9 juin 1791.

<sup>459</sup> SEYVE (Michel), *Montélimar et la Révolution... op. cit.* p. 194.

<sup>460</sup> Arch. mun. Montélimar, 1 D 1, délibération municipale du 22 juillet 1791.

<sup>461</sup> LOURDE (C.), *Histoire de la Révolution à Marseille et en Provence*, Marseille, Laffite Reprints, 1974 [1838], p. 320-336 ; TRENARD (Louis), *La Révolution française... op. cit.*, p. 225-231 ; CHOPELIN (Paul), « Pères du peuple ou aristocrates calotins ? La fin des chanoines-comtes de Lyon (1789-1791) », dans BOURDIN (Philippe), dir., *Les noblesses françaises... op. cit.*, p. 329-330.



de la guerre civile. À l'est, les Baronnie laissent transparaître quelques signes d'agitation. À l'ouest, les tensions confessionnelles ont été réveillées par la Révolution dans le Gard et en Ardèche. Le 18 février 1791, la municipalité de Pont-Saint-Esprit réclame des secours<sup>462</sup>. L'appel, relayé dans tout le sillon rhodanien, est entendu. De Valence jusqu'à Orange, les Gardes nationaux convergent jusqu'à Pont-Saint-Esprit que l'on est résolu à défendre. Le 22 février, la coalition se porte à Bannes où les rebelles se débandent<sup>463</sup>. Les chefs de la conspiration s'enfuient mais le cadavre de Malbosc est retrouvé sur les bords du Rhône. La tentative insurrectionnelle de Jalès accentue la perception, aussi bien des Parisiens que des populations locales, d'un Midi contre-révolutionnaire et particulièrement violent<sup>464</sup>. Les clubs ont joué un rôle fondamental dans la mobilisation de l'opinion publique. Le 21 février, le club des surveillants de Valence, fraîchement constitué, députe dix de ses membres pour inciter la municipalité à déjouer les « mouvements occasionnés dans le département du Gard » et à renforcer les défenses de la ville<sup>465</sup>. Le club, au recrutement plus populaire que l'autre société politique, s'affilie rapidement aux Jacobins et entend dénoncer les ennemis de la Révolution<sup>466</sup>. De tendance modérée, il se radicalise très rapidement au cours de l'été 1791. Un peu partout, les Jacobins entretiennent la psychose du complot « aristocrate » en réclamant une surveillance accrue des étrangers et des voyageurs. De plus, la situation géographique de la vallée du Rhône favorise naturellement la circulation des hommes mais aussi des idées. Les clubs, dont le réseau est particulièrement dense dans le Midi, se tiennent régulièrement informés grâce à un intense réseau épistolaire. La crise religieuse et la renaissance perpétuelle des complots contre-révolutionnaires confortent les assises de ceux qui estiment que la Révolution n'est pas terminée et qui se retrouvent, pour certains, dans les clubs provinciaux. Les clubistes, s'élevant rapidement en défenseurs acharnés de la Constitution et des premiers acquis de la Révolution, occupent de plus en plus le devant de la scène politique. Ce contre-pouvoir local ne cesse de s'affirmer et de se radicaliser au cours de l'année 1791.

Si la Contre-révolution est autant dénoncée, c'est qu'elle représente une menace sérieuse, comme les événements d'Arles le rappellent. En février 1790, les Arlésiens élisent une municipalité patriote, conduite par le chevalier d'Antonelle. Cependant, la Constitution civile du clergé accentue les tensions politiques. Deux « partis » émergent rapidement : les Chiffonistes, conservateurs favorables au clergé réfractaire, affrontent les Monnaidiers, zélés partisans de la Révolution qui peuvent s'appuyer sur le club des Jacobins<sup>467</sup>. Les Chiffonistes profitent du départ du maire, député dans le Comtat pour soutenir les Avignonnais, pour rassembler leurs forces<sup>468</sup>. Entre fin juin et mi-juillet 1791, les conservateurs investissent par la force tous les pouvoirs locaux et se donnent une municipalité de leur trempe<sup>469</sup>. La prise de

<sup>462</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution... op. cit.*, p. 72.

<sup>463</sup> JOLIVET (Charles), *La Révolution en Ardèche... op. cit.*, p. 233-252.

<sup>464</sup> Sur cette thématique, voir notamment : MARTEL (Philippe), *La Révolution française et le Midi. L'invention du Midi. Représentations du Sud pendant la période révolutionnaire*, Aix-en-Provence, Édisud, 1987, 206 p ; PERONNET (Michel), « Naissance révolutionnaire d'un Midi de toutes les couleurs », *Provence historique*, tome 37, n° 148, avril-juin 1987, p. 147-157.

<sup>465</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1, délibération municipale du 21 février 1791.

<sup>466</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution... op. cit.*, p. 77.

<sup>467</sup> SAMPOLI (Fabio), *Politics and society... op. cit.*, p. 323.

<sup>468</sup> *Ibidem*, p. 203.

<sup>469</sup> LOURDE (C.), *Histoire de la Révolution... op. cit.*, p. 69-77.

pouvoir par les conservateurs s'accompagne de mesures réactionnaires comme le rappel des prêtres réfractaires qui contribuent à associer étroitement la Chiffonne à la Contre-révolution. La conquête d'Arles, à quelques mois seulement du deuxième camp de Jalès suscite l'effroi et la consternation dans le couloir rhodanien. Les patriotes fuyant Arles sont accueillis par les clubistes des communes voisines comme Tarascon où ils trouvent refuge. Toutefois, leurs récits, très souvent édulcorés, présentant Arles comme un nouveau Jalès concourent à radicaliser les patriotes locaux, méridionaux, voire nationaux. Entre 1790 et 1791, le Midi semble être la terre de prédilection d'une Contre-révolution trouvant un soutien dans toutes les couches de la société.

Alors que tous les regards sont rivés sur la crise arlésienne, les autorités rhodaniennes apprennent avec stupeur que le roi s'est enfui. Administrations départementales, de districts ou municipales se déclarent en session permanente. Le mythe du complot « aristocrate », particulièrement vivace dans le couloir rhodanien depuis 1790, resurgit avec la crainte d'une invasion étrangère<sup>470</sup>. Toutefois, la trahison du monarque creuse davantage le fossé entre les patriotes. Si aucun club rhodanien, à l'image de ceux de Montpellier ou de Strasbourg, ne se prononce en faveur de la République, celui de Valence, comme un peu moins d'un cinquième des sociétés politiques provinciales, exige que le roi soit traduit en justice<sup>471</sup>. Le 3 juillet, les deux clubs valentinois, de concert avec la municipalité, convoquent une assemblée des sociétés patriotiques<sup>472</sup>. Vingt-deux clubs des environs ont député un représentant. Ce sont tous des patriotes de la première heure comme Melleret d'Étoile, Jourdan de Tain ou Boisset de Montélimar. Les représentants décident, à l'unanimité, que le roi doit être jugé : « tous les individus, sans exception, sont soumis aux lois du royaume et devraient être jugés par elles »<sup>473</sup>. Une page se tourne après Varennes. Ces mêmes clubistes qui s'inquiétaient encore pour la santé du « meilleur des monarques » en avril, s'en détournent à présent<sup>474</sup>. À Paris, la motion, réclamée par 290 députés conservateurs conduits par le comte de Montlosier et d'Eprémèsnil, de ne pas livrer le roi à la justice indispose la municipalité valentinoise. Les édiles réclament que « tous les traîtres à la Constitution soient jugés comme parjures et qu'ils perdent leur inviolabilité de députés »<sup>475</sup>. La municipalité et les deux clubs suivent la même ligne de conduite politique. Même si la République n'est pas clairement mentionnée, l'idée d'un remplacement du roi fait son chemin à Valence. Les clubs voisins partagent ces mêmes opinions. Les prises de position face à l'épisode de Varennes témoignent d'un certain glissement vers le radicalisme, opéré par une partie des patriotes. Toutefois, tout le sillon rhodanien n'est pas prêt à aller aussi loin. Les Jacobins de Vienne se cramponnent à un prudent légalisme en dénonçant l'inconstitutionnalité de la République<sup>476</sup>. Les crises politiques de l'année 1791, le schisme religieux et l'émergence de sociétés patriotiques combattantes accélèrent le processus de radicalisation des esprits. C'est dans ce climat tendu

---

<sup>470</sup> Sur la fuite de Varennes et ses conséquences, voir notamment : TACKETT (Timothy), *Le roi s'enfuit. Varennes et l'origine de la Terreur*, Paris, La Découverte, 2004, 285 p.

<sup>471</sup> SUTHERLAND (Donald. M. G.), *Révolution... op. cit.*, p. 144.

<sup>472</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution... op. cit.*, p. 98.

<sup>473</sup> Arch. dép. Drôme, L 1104, compte rendu de la réunion des 22 sociétés des Amis de la constitution tenue à Valence le 3 juillet 1791.

<sup>474</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1, délibération municipale du 13 mars 1791.

<sup>475</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1, délibération municipale du 15 juillet 1791.

<sup>476</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française... op. cit.*, p. 116.

que se tiennent les élections renouvelant les cadres administratifs. Un an et demi après 1790, la concorde politique a volé en éclat et le scrutin de novembre s'avère particulièrement disputé.

*Les élections municipales de novembre 1791, vers une nouvelle reconfiguration des frontières politiques*

Les élections de novembre 1791 achèvent le processus de renouvellement des équipes municipales élues au début de l'année 1790. Les postes clefs sont notamment à pourvoir. Les scrutins se déroulent dans une conjoncture politique dégradée par le schisme religieux, la fuite du roi et les menées contre-révolutionnaires. De plus, la plupart des clubs rhodaniens, inexistants ou encore peu influents en 1790, sont à présent opérationnels. Cette dernière sous-partie mêlant approche prosopographique et sociologie électorale met en lumière, à travers le profil des nouveaux élus, la reconfiguration des frontières politiques rhodaniennes. Il s'agit en premier lieu de savoir si les élections de novembre 1791, bien que favorisant un renouvellement total des premières municipalités révolutionnaires, se traduisent pour autant par une rupture dans le recrutement édilitaire. Enfin, une attention particulière sera accordée au profil politique des nouveaux édiles élus à l'automne 1791.

**Tableau n° 25 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1791)<sup>477</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole/bourgeois	Militaire/militaire en retraite	Clergé	Profession indéterminée	Nobles
novembre 1791	Caderousse	20	25%	5%	20%	50%	0%	0%	0%	0%
	Courthézon	20	15%	0%	25%	45%	10%	10%	0%	10%
	Donzère	20	10%	15%	20%	40%	5%	0%	10%	10%
	Étoile	20	10%	0%	35%	55%	0%	0%	0%	0%
	Lapalud	20	5%	10%	35%	50%	0%	0%	0%	0%
	Mondragon	20	10%	20%	20%	50%	0%	0%	0%	0%
	Pierrelatte	20	5%	10%	40%	25%	5%	5%	10%	5%
	Piolenc	20	5%	10%	5%	70%	0%	0%	10%	0%
	Saint-Laurent-des-Arbres	20	10%	0%	5%	80%	5%	0%	0%	5%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	20	35%	10%	35%	15%	5%	0%	0%	15%
	Sorgues	20	15%	0%	15%	70%	0%	0%	0%	5%
	Tain	20	20%	25%	20%	30%	0%	5%	0%	0%
	Total	240	14%	9%	22%	49%	2%	2%	2%	3%

Sans surprise, le scrutin de novembre 1791 se traduit par une très nette domination des professions rurales dans des villages où la diversité sociale est plutôt faible. La bourgeoisie de talent est en baisse quasiment partout, notamment à Tain où elle représentait 50% des édiles en 1789. Elle ne reste une force significative qu'à Saint-Paul-Trois-Châteaux, où le petit

<sup>477</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

noyau basochien, hérité de l’Ancien Régime, parvient à s’adapter à la nouvelle conjoncture politique. Enfin, les artisans et les boutiquiers progressent un peu partout. Le désaveu des élites « traditionnelles », déjà perceptible en 1790, se poursuit en novembre 1791, comme dans le reste des campagnes françaises<sup>478</sup>. Quelques curés constitutionnels sont nommés notables mais ils ne représentent que 2% de l’échantillon total. Enfin, les nobles ne se maintiennent que dans quelques localités comme Saint-Paul-Trois-Châteaux où le noyau nobiliaire était important avant la Révolution.

Cette forte permanence des professions issues du monde de la terre se répercute-t-elle dans le choix des maires et des procureurs généraux syndics ? La bourgeoisie de talent, contrôlant les fonctions clefs municipales en 1790, est en perte de vitesse en novembre 1791. Les élections corrigent l’anomalie de 1790. Désormais, le sommet de la pyramide municipale est plus représentatif de l’ensemble du conseil municipal. En effet, les maires et les procureurs généraux syndics se recrutent davantage parmi les professions rurales. Notons toutefois une forte progression de la bourgeoisie d’affaires. Le recul de la noblesse dans les postes clefs locaux est très marqué. Un seul procureur général syndic appartient à la noblesse : l’officier de marine d’Augier, de Courthézon<sup>479</sup>. Les résultats sont identiques pour les maires. Après la radicalisation politique de l’année 1791, les patriotes confient moins les rênes des administrations locales aux nobles, même patriotes, que les menées réactionnaires et les premiers départs en émigration ont contribué à rendre suspects.

Les élections municipales de 1791 se traduisent en milieu rural par une très forte démocratisation des fonctions clefs et par un net recul de la bourgeoisie de talent. Qu’en est-il dans des communes plus imposantes, au vivier édilitaire beaucoup plus étoffé ?

**Tableau n° 26 :**  
**Profil socioprofessionnel des édiles urbains (1791)<sup>480</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole/bourgeois	Militaire/militaire en retraite	Clergé	Profession indéterminée	nobles
fin 1791	Bagnols	29	10%	14%	41%	35%	0%	0%	0%	0%
	Beaucaire	29	14%	14%	31%	21%	3%	10%	7%	3%
	Bollène	29	7%	7%	48,5%	37,5%	0%	0%	0%	21%
	Bourg-Saint-Andéol	29	14%	34%	24%	21%	0%	0%	7%	0%
	Montélimar	29	48%	24%	3,5%	21%	3,5%	0%	0%	7%
	Orange	29	21%	31%	38%	3%	0%	0%	7%	0%
	Pont-Saint-Esprit	29	24%	24%	31%	13,5%	3,5%	0%	4%	3,5%
	Roquemaure	29	17%	17%	17%	38,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
	Tarascon	39	10%	15%	59%	13%	0%	0%	3%	0%
	Valence	29	38%	7%	41%	7%	0%	7%	0%	0%
	Vienne	39	41%	10%	36%	8%	0%	5%	0%	0%
Total	339	22%	18%	34%	19%	1%	3%	3%	3%	

<sup>478</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 182.

<sup>479</sup> Sur d’Augier : MAUREAU (Alain), « À la recherche des gloires vaclusiennes du Premier Empire : le vice-amiral d’Augier né à Courthézon (1764-1834) », *Bulletin des Amis d’Orange*, n° 194, mai-août 2016, p. 4-9.

<sup>480</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

La percée des artisans et des boutiquiers, amorcée lors du renouvellement municipal de novembre 1790, se poursuit. Ils représentent encore plus du tiers de l'effectif total. Cette poussée des artisans et des boutiquiers est plus précoce que dans les dix plus grandes villes du royaume ou dans des centres provinciaux plus secondaires comme Amiens ou Nancy<sup>481</sup>. Même si elle se maintient dans certains foyers basochiens importants comme Valence ou Vienne, le déclin de la bourgeoisie de talent s'est accéléré. Contrairement aux plus grandes villes françaises, les élites « traditionnelles » sont, comme dans les communes rurales et pour les mêmes raisons, totalement balayées<sup>482</sup>. L'éviction des nobles est plus précoce dans le couloir rhodanien que ce que Lynn Hunt avait constaté dans d'autres espaces français, où la rupture ne se ferait qu'après 1792<sup>483</sup>. L'aristocratie se maintient exceptionnellement à Bollène. Nous reviendrons par la suite sur cette anomalie nobiliaire.

Cependant, la victoire des artisans et des boutiquiers reste incomplète. En effet, une relecture des résultats électoraux par fonction municipale livre une autre vision du scrutin. Même s'ils apparaissent comme les vainqueurs des élections, aucun artisan ne parvient à conquérir les postes clefs. Ce changement de focale relativise également le déclin de la bourgeoisie de talent. 36% des maires et surtout 67% des procureurs généraux syndics se recrutent encore parmi elle. Dans les villes, les électeurs préfèrent encore confier des fonctions nécessitant de réelles aptitudes juridiques à des hommes d'expérience. Par conséquent, le scrutin de novembre 1791 confirme la position hégémonique de la basoche et des professions libérales, même si elles sont de plus en plus concurrencées. Enfin, ce zoom sur les maires et les procureurs généraux syndics confirme la marginalisation des nobles. Seuls deux maires, le bollénois Magnin de Gaste et le villeneuvois de Roubin, et un procureur général syndic appartiennent au second ordre, dont deux d'entre eux ont renié leur noblesse dès le début de la Révolution. Dans les villages et les petites villes du couloir rhodanien, la rupture est beaucoup plus intense que dans les chefs-lieux de départements où Melvin Edelstein estime que les nobles occupent encore environ la moitié des postes de maires<sup>484</sup>.

Les édiles nouvellement élus sont, globalement, légèrement plus jeunes mais se recrutent toujours parmi les hommes d'âge mûr.

---

<sup>481</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 162 ; HUNT (Lynn), *Politics, Culture and Class... op. cit.*, p. 156-172.

<sup>482</sup> FORREST (Alan), *Paris, the Provinces and the French Revolution*, Londres, Arnold, 2004, p. 128.

<sup>483</sup> HUNT (Lynn), *Politics, culture, and class... op. cit.*, p. 168.

<sup>484</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 165.

<b>Tableau n° 27 :</b> <b>Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux</b> <b>(1789-1791)</b>			
Ville	1789	1 <sup>er</sup> semestre 1790	Novembre 1791
Courthézon	54,5 ans	46,7 ans	45,7 ans
Donzère	49,3 ans	53,2 ans	51,7 ans
Étoile	abs de données	44,7 ans	45,1 ans
Lapalud	abs de données	41,1 ans	39,9 ans
Pierrelatte	51 ans	48,2 ans	47,7 ans
Saint-Paul- Trois- Châteaux	58,9 ans	48,2 ans	49,6 ans
Tain	49,3 ans	49,9 ans	43,7 ans

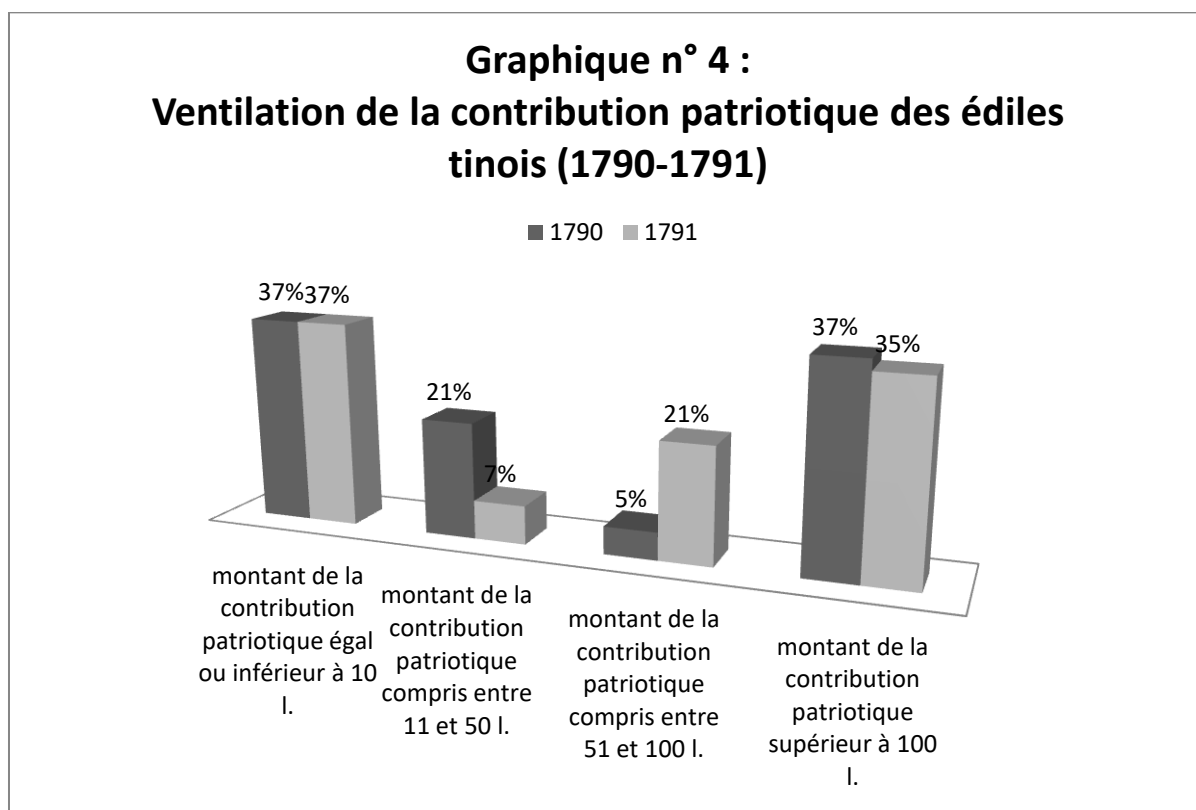
L'entrée dans les conseils municipaux de catégories socioprofessionnelles plus populaires se traduit-elle par un « appauvrissement » des édiles ? La très grande pénurie des sources fiscales ne permet pas une étude de grande envergure. Nous avons ciblé quelques communes rhodaniennes, pour lesquelles nous disposons des registres complets de la contribution patriotique.

<b>Tableau n° 28 :</b> <b>Évolution de la moyenne de la contribution patriotique</b> <b>des édiles ruraux de trois villages rhodaniens</b> <b>(1789-1791)<sup>485</sup></b>			
Ville	1789	1790	1791
Courthézon	185,22 l.	163,32 l.	890 l.
Saint-Paul- Trois- Châteaux	194,72 l.	226,11 l.	257,7 l.
Tain	349,42 l.	304,91 l.	207,61 l.

Une fois de plus, ces moyennes sont à prendre avec beaucoup de précaution car la présence d'une très grosse fortune peut modifier sensiblement les données et travestir la réalité. Ainsi, l'arrivée au sein du conseil politique courthézonais de Louis de Roussière, s'acquittant d'une contribution patriotique de 4 830 l., gonfle inéluctablement la moyenne. Dans certains villages comme Tain, la moyenne de la contribution patriotique des édiles de 1791 est nettement moins élevée que par le passé tandis qu'elle est légèrement plus

<sup>485</sup> Arch. mun. Courthézon, 3 G 1, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV 6, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

importante à Saint-Paul-Trois-Châteaux. À y regarder de plus près, la diminution de la moyenne tinoise trahit la réalité.



En effet, si le nombre d'administrateurs municipaux taxés moins de 10 l. reste stable, un glissement s'est effectué entre la seconde et la troisième catégorie du graphique. Les administrateurs municipaux s'acquittant d'une contribution patriotique comprise entre 11 et 50 l. sont nettement moins nombreux en 1791. Inversement, le pourcentage d'édiles compris dans la tranche supérieure, entre 51 et 100 l., est beaucoup plus important. Par conséquent, le renouvellement de 1791 se traduit par l'entrée d'édiles plus riches qu'en 1790 alors que la moyenne refléterait le contraire ! En réalité, si la moyenne est plus basse c'est essentiellement parce que l'une des plus grosses fortunes du lieu, l'avocat Jean-François Bergier, ne siège plus au conseil municipal. La diversité et la complexité des situations locales ainsi que l'absence de sources fiscales complémentaires interdisent toute mise en perspective régionale.

Dans les villes, le changement est nettement plus marqué. En effet, comme l'illustre le tableau suivant, le renouvellement de 1791 accentue la démocratisation du personnel municipal amorcée localement en 1790.

<b>Tableau n° 29 :</b>			
<b><u>Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des</u></b>			
<b><u>édiles urbains de quatre municipalités rhodaniennes</u></b>			
<b>(1789-1791)<sup>486</sup></b>			
Ville	1789	1790	1791
Beaucaire	?	270,4 l.	190,15 l.
Orange	223,52 l.	248,35 l.	52,25 l.
Tarascon	?	116,38 l.	66,19 l.
Valence	431,11 l.	291,54 l.	170,7 l.

Dans les quatre communes, les moyennes des contributions patriotiques diminuent sensiblement. La rupture est particulièrement nette à Orange ou à Tarascon. Alors qu'en 1790, au moins dix administrateurs orangeois, soit un tiers de la municipalité, s'acquittaient d'une contribution patriotique supérieure ou égale à 100 l., dont deux dépassaient les 1 000 l., ils ne sont plus que trois en 1791, et aucun n'excède les 200 l. La démocratisation du conseil municipal, inhérente à la surreprésentation de l'artisanat, se poursuit à Tarascon tandis qu'elle s'amorce seulement à Beaucaire et à Valence. Plus de 50% des édiles valentinois s'acquittent d'une contribution patriotique située entre 11 et 50 l., contre un peu plus de 40% l'année précédente. Par ailleurs, le nombre de grosses fortunes se réduit fortement : aucun administrateur municipal n'est compris entre 51 et 100 l., tandis qu'ils ne sont plus que 38% à dépasser les 100 l. contre 46% par le passé. Toutefois, bien que ces moyennes soient en baisse, il faut garder à l'esprit que la contribution patriotique taxe seulement les citoyens les plus fortunés. Les édiles de 1791 sont certes moins riches que ceux de 1790 mais ils se recrutent tout de même parmi les individus les plus aisés de leur localité. Ces exemples n'ont pas la prétention d'être représentatifs de l'ensemble du sillon rhodanien mais semblent se fondre dans un mouvement plus global d'une certaine forme de démocratisation du personnel édilitaire, amorcée en 1790 et s'accroissant en novembre 1791<sup>487</sup>. Toutefois, en l'absence d'un corpus de sources plus complet, nous nous garderons de tirer quelques conclusions trop hâtives.

Contrairement aux scrutins du premier semestre de l'année 1790, les élections de novembre 1791 se concluent dans les campagnes par une plus faible mobilité du personnel municipal.

<sup>486</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 G 4, registre de la contribution patriotique, 1789 ; arch. mun. Orange, G 3937, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. mun. Tarascon 2 G 1/1, liste de la déclaration des habitants de cette ville de Tarascon pour la contribution patriotique, 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

<sup>487</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 157.



<b>Tableau n° 30 :</b>					
<b><u>Ruptures et continuités dans le recrutement</u></b>					
<b><u>des édiles ruraux (1791)</u></b>					
	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière en 1790	« Hommes nouveaux » issus des familles édilitaires	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants
novembre 1791	Caderousse	75%	0%	5%	20%
	Courthézon	30%	30%	20%	20%
	Donzère	55%	30%	5%	10%
	Étoile	25%	55%	20%	0%
	Lapalud	40%	35%	20%	1%
	Mondragon	55%	10%	10%	25%
	Pierrelatte	40%	20%	30%	10%
	Piolenc	40%	35%	15%	10%
	Saint-Laurent-des-Arbres	45%	15%	25%	15%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	45%	25%	20%	20%
	Sorgues	65%	5%	15%	15%
	Tain	30%	35%	30%	5%
	Total	45%	24%	13%	18%

À première vue, ce premier tableau, intégrant l'ensemble des édiles de chaque conseil municipal, semble mettre en évidence deux points majeurs. Contrairement aux élections municipales de 1790 où ils étaient majoritaires, les cadres d'Ancien Régime sont en net recul à partir de novembre 1791. Toutefois, leur poids reste conséquent puisqu'ils représentent encore 45% de l'échantillon. Cette résistance des cadres d'Ancien Régime se retrouve, comme en 1790, dans certains villages du Languedoc voisin. Par ailleurs, cette élection semble moins favorable aux nouveaux venus, sensiblement moins nombreux qu'en 1790. En effet, le premier renouvellement total des équipes élues durant le premier semestre 1790 favorise plutôt les administrateurs chevronnés, 24% des édiles sont des hommes ayant commencé leur carrière municipale l'année précédente. Sur les 31% d'« hommes nouveaux » élus, seuls 18% peuvent être considérés comme totalement étrangers au monde de l'édilité, contre 35% en 1790. Les modalités du suffrage, ne permettant qu'un renouvellement partiel des édiles, accentuent davantage la concurrence pour les places. C'est pourquoi il nous a semblé plus pertinent, pour mieux appréhender les réalités d'un éventuel renouvellement en 1791, de nous focaliser dans un second temps uniquement sur les nouveaux élus de novembre. Le tableau suivant n'intègre donc qu'une seule partie de la municipalité.

**Tableau n° 31 :**  
**Un renouvellement partiel des municipalités rurales en 1791**

Ville	Nombre de places à pourvoir	Cadres d'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière en 1790	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires
Caderousse	20	75%	0%	5%	20%
Courthézon	10	20%	20%	20%	40%
Donzère	11	73%	0%	28%	0%
Etoile	12	17%	50%	33%	0%
Lapalud	20	40%	35%	20%	5%
Mondragon	10	50%	0%	40%	10%
Pierrelatte	20	40%	10%	30%	20%
Piolenc	20	40%	35%	15%	20%
Saint-Laurent-des-Arbres	12	33%	17%	17%	33%
Sorgues	20	65%	15%	15%	5%
Tain	10	40%	50%	0%	10%
Total	165	47%	21%	22%	10%

Alors qu'en 1790, 45% des élus étaient des néophytes, ils ne sont plus que 32% en 1791. Par conséquent, le renouvellement des équipes rurales est moins net mais reste tout de même continu puisque presque 32% des 165 nouveaux édiles n'ont jamais siégé dans un conseil municipal par le passé. En revanche, les postes clefs sont majoritairement confiés à des individus chevronnés. 53% des maires et 47% des procureurs sont des cadres d'Ancien Régime. Les plus hautes fonctions locales sont de plus en plus disputées aux familles associées au pouvoir sous l'Ancien Régime. Toutefois, le renouvellement des individus est total puisque seuls un maire et deux procureurs généraux syndics élus en 1790 sont reconduits en 1791. Il s'agit de Castion, élu maire de Caderousse au printemps 1790, et de Jacques Roussel, de Donzère, et Pierre-Louis Mancuer, de Lapalud. Dans les trois cas, ces permanences concernent des bastions conservateurs comtadins. Ce fort renouvellement individuel semble à présent infirmer les observations de Peter Jones sur la stabilité politique des édiles méridionaux<sup>488</sup>.

En revanche dans les villes, les élections municipales de novembre 1791 se concluent par un très inégal renouvellement du personnel municipal.

<sup>488</sup> JONES (Peter), *The Peasantry in the French Revolution... op. cit.*, p. 21-23.

<b>Tableau n° 32 : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains (1791)</b>					
	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière en 1790	« Hommes nouveaux » issus des familles consulaires	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants
novembre 1791	Bagnols	38%	31%	0%	31%
	Beaucaire	41%	31%	0%	28%
	Bollène	59%	0%	3%	11%
	Bourg- Saint- Andéol	28%	52%	3%	17%
	Montélimar	34%	24%	21%	21%
	Orange	14%	41%	17%	27%
	Pont-Saint- Esprit	41%	34%	4%	21%
	Roquemaure	14%	55%	21%	10%
	Tarascon	20%	36%	41%	3%
	Valence	38%	31%	7%	24%
	Vienne	15%	46%	31%	5%
	Total	31%	35%	15%	19%

De prime abord, le tableau précédent semble mettre en évidence une certaine permanence dans le recrutement des administrateurs municipaux. Même si les familles édilitaires reculent fortement par rapport à 1790, la part des néophytes diminue également. Alors qu'ils représentaient 47% de l'échantillon en 1790, dont 40% de nouveaux venus ne comptant aucun édile parmi leurs ascendants, ils ne sont plus que 34% en novembre 1791, dont 19% ne sont pas issus de lignages édilitaires. Notons que les cadres d'Ancien Régime résistent beaucoup moins bien que dans les grandes cités languedociennes comme Béziers ou Carcassonne<sup>489</sup>. Cependant, pour mieux mesurer l'ampleur du renouvellement municipal de 1791, il convient dans un second temps de se focaliser uniquement sur les nouveaux élus. Comme pour le tableau n° 31, nous avons écarté dans le tableau suivant les administrateurs en poste depuis novembre 1790. Ce changement de focale livre un tout autre enseignement.

<sup>489</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 246.

<b>Tableau n° 33 :</b>					
<b><u>Vers un renouvellement des cadres urbains ? Focus sur les nouveaux élus de novembre 1791</u></b>					
Ville	Nombre de places à pourvoir	Cadres d'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière en 1790	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires
Bagnols	15	33%	0%	67%	0%
Beaucaire	12	33%	0%	67%	0%
Bollène	29	59%	0%	11%	3%
Bourg-Saint-Andéol	15	53%	33%	7%	7%
Montélimar	15	33%	20%	33%	14%
Orange	12	8%	50%	8%	34%
Pont-Saint-Esprit	19	32%	32%	32%	4%
Roquemaure	15	13%	38%	40%	9%
Tarascon	31	23%	23%	52%	2%
Valence	24	33%	38%	25%	4%
Vienne	24	13%	33%	50%	4%
Total	211	31%	23%	39%	7%

Alors qu'elle ne représente que 34% du total dans le tableau n° 32, la part des « hommes nouveaux » s'élève ici à 46%, un taux équivalent à celui de 1790. Par conséquent, cela signifie qu'un peu moins de la moitié des administrateurs municipaux élus au début de l'année 1790 a été remplacée par des novices. Parmi eux, ceux qui ne sont pas issus de familles édilitaires amorcent une nette percée, variant néanmoins selon les lieux : la moitié des nouveaux élus de Vienne, un quart à Valence, moins de 10% à Orange ou à Bourg-Saint-Andéol. Globalement, ce changement de focale confirme le recul des cadres d'Ancien Régime, bien qu'ils restent dynamiques dans certaines communes. En fait, plus encore que dans les campagnes, le scrutin de novembre 1791 favorise la nouvelle classe politique émergente depuis 1790.

Un zoom au niveau des maires et des procureurs généraux syndics apporte un complément d'informations. Si 72% des maires sont des cadres d'Ancien Régime, 67% des procureurs généraux syndics sont des nouveaux venus. Pour ces postes stratégiques, 1791 s'accompagne d'un très fort renouvellement des individus. Seuls deux maires, le Bollénois Gabriel Magnin de Gaste et le Viennois Pioct, sont réélus tandis que les procureurs généraux syndics sont intégralement renouvelés. La cassure est plus marquée que dans les chefs-lieux de département où Melvin Edelstein estime que 25% des maires sont reconduits<sup>490</sup>.

Avec 40% de nouveaux venus, dont 31% ne comptant aucun administrateur municipal parmi leurs ascendants, élus dans les villes et les campagnes rhodaniennes, les élections

<sup>490</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 165.

municipales de novembre 1791 semblent confirmer les conclusions de Lynn Hunt sur le renouvellement perpétuel des édiles<sup>491</sup>. C'est au niveau individuel, et plus particulièrement en ce qui concerne les détenteurs des fonctions stratégiques, que les élections de novembre 1791 font montre d'une forte mobilité municipale.

Dans une conjoncture politique nationale dégradée, ce n'est pas tant la carrière administrative qui prime que le profil « politique » des élus, et plus particulièrement l'appartenance au club des Jacobins. En effet, à partir de 1791, les clubs deviennent une constante incontournable du paysage politique local. Les membres des sociétés politiques ont très rapidement mesuré l'importance des élections. Le 14 août 1791, le club de Bourg-Saint-Andéol recommande à ses membres d'assister avec assiduité aux assemblées primaires<sup>492</sup>. En l'absence de candidats officiels, les électeurs désignent les personnalités les plus en vue<sup>493</sup>. Il n'est pas exclu de penser que les clubistes aient voté pour leurs membres les plus éminents. Toutefois, cette volonté de conquête des pouvoirs locaux par les clubs est difficile à mesurer tant les sources sont lacunaires. En effet, les registres de délibérations ou de correspondances des sociétés politiques ont été très mal conservés. Certains ont même souffert des aléas politiques de la période. Cependant, en glanant ici et là quelques bribes éparpillées dans les différents fonds d'archives ou en épluchant les registres conservés, il a été possible, dans certains cas, de cibler les édiles jacobins. Cette victoire des clubs s'inscrit à la fois dans un processus régional et national plus ample d'essor du jacobinisme. Les clubistes l'emportent dans les grandes villes comme Lyon, Toulon ou Marseille mais aussi dans de nombreux chefs-lieux de département<sup>494</sup>. Dans le couloir rhodanien, la poussée jacobine est très inégale mais elle est manifeste. Les clubistes représentent au minimum un tiers des édiles orangeois, mais sans doute plus, 48% de ceux de Roquemaure et presque la moitié, probablement davantage, des édiles valentinois. Le mouvement est aussi rural. 70% des administrateurs de Pierrelatte et de Tain sont des sociétaires. Les bourgs urbanisés du couloir rhodanien semblent bien plus touchés que d'autres communes rurales localisées dans des espaces plus isolés<sup>495</sup>. Au nord de Montélimar, la poussée jacobine emprunte la voie légale et semble relativement bien acceptée. L'application de la Constitution civile du clergé y a fait beaucoup moins de remous et les clubs se sont massivement engagés dans la défense de la Révolution. Au sud de Montélimar, le climat est beaucoup moins propice à la percée des clubistes qui se sont compromis dans la défense de l'Église révolutionnée. La frange conservatrice des populations locales leur est franchement hostile. Aussi dans certaines localités, les adversaires des clubs se mobilisent pour leur faire barrage. Seuls 20% des édiles de Saint-Laurent-des-Arbres appartiennent à la société politique, ils ne sont que 35% à Saint-Paul-Trois-Châteaux. La

---

<sup>491</sup> HUNT (Lynn), *Politics, Culture and Class... op. cit.*, p. 161.

<sup>492</sup> ISSARTEL (Jean-Louis), « Sociétés politiques et élections dans la région du Rhône moyen (1791-an II) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, octobre-décembre 1998, p. 608.

<sup>493</sup> CROOK (Malcolm), « Masses de granit ou grains de sable ? Les électeurs des assemblées départementales sous la Révolution française », dans *Regards sur les sociétés modernes (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle). Mélanges offerts à Claude Petitfrère*, études réunies par Denise Turnel, Tours, C.E.H.V.I, 1997, p. 207.

<sup>494</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 185 ; TRENARD (Louis), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes... op. cit.*, p. 252 ; CROOK (Malcolm), « Les Jacobins de Toulon », dans *Les Jacobins du Midi, Actes des colloques de Barcelone (4-5-6 mai 1989), Florence (29-30 juin 1989), Montpellier (25-27 septembre 1989)*, Montpellier, Editas, 1990, p. 4.

<sup>495</sup> *Ibidem*, p. 185.

bipolarisation des options politiques renforce les tensions, plus particulièrement en temps d'élection. Certains scrutins dégénèrent en bataille rangée ou sont arrachés par l'intimidation ou à coup de malversation électorale<sup>496</sup>. À Bourg-Saint-Andéol, le club s'empare du pouvoir par la force tandis qu'à Bagnols, le clubiste Antoine Teste est élu dans des circonstances pour le moins confuses<sup>497</sup>. Les postes clefs sont raflés par les clubistes. Au moins 71% des maires des communes de plus de 3 000 habitants sont affiliés aux Jacobins. Dans les villages, en dépit de sources très lacunaires, il semble que la percée des clubistes soit moins importante. Elle est freinée dans les municipalités de l'ex-Comtat rhodanien où les clubistes sont minoritaires. Quoi qu'il en soit, la poussée des Jacobins rhodaniens est nettement plus précoce que dans d'autres espaces comme la Normandie orientale, où les clubistes sont généralement élus pour la première fois lors des scrutins de novembre-décembre 1792<sup>498</sup>.

Au terme des élections municipales de 1791, Jocelyne George avait décelé les progrès nationaux d'une radicalisation politique également perceptible dans la vallée du Rhône<sup>499</sup>. En effet, la dégradation de la conjoncture politique favorise la constitution d'antagonismes prononcés. Dans cette étude, une attention toute particulière a été accordée aux affiliations politiques bien qu'il faille être extrêmement prudent sur l'utilisation d'étiquettes politiques souvent peu perspicaces et parfois fluctuantes. Nous avons tenté, en nous focalisant sur les affiliations et les trajectoires politiques des différents édiles, d'élaborer une typologie répartissant les municipalités élues en 1791 selon leur profil politique.

La première catégorie regroupe les communes où les administrateurs sont majoritairement conservateurs, voire réactionnaires. Un semis continu est formé par les communes de l'ancien Comtat occidental, de Bollène-Lapalud jusqu'à Caderousse, à l'exception notable d'Orange, formant une véritable frontière politique. À Bollène, la victoire des forces conservatrices se traduit notamment par une surreprésentation des nobles au conseil municipal, d'où l'anomalie nobiliaire que nous avons mis en évidence précédemment. Les autres foyers conservateurs sont plus ponctuels. Certains sont anciens comme Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard tandis que d'autres ont été récemment conquis comme Arles ou Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ces pôles conservateurs partagent certaines caractéristiques communes comme la défense de la religion traditionnelle, l'hostilité à la création des clubs, etc.

*A contrario*, de solides bastions jacobins se dessinent. Certains comme Orange, Roquemaure ou Bagnols sont encerclés par des campagnes nettement conservatrices qui leur sont franchement hostiles. Les Jacobins ont conquis les municipalités par les urnes (Valence, Orange, Montélimar) ou par la force (Tarascon, Bourg-Saint-Andéol, Bagnols). Ces bastions sont loin d'être homogènes. Certains se distinguent par des options politiques avancées et par

---

<sup>496</sup> Sur ce point, nous renvoyons le lecteur au chapitre 7.

<sup>497</sup> Arch. mun. Bourg-Saint-Andéol, 1 D 1, délibérations municipales des 15, 16, 17, 18, 19, 20, 26 et 29 novembre 1791 ; MASANELLI (Jean-Claude), *Bagnols-sur-Cèze en Révolution... op. cit.*, p. 50.

<sup>498</sup> PINGUÉ (Danièle), *Les mouvements jacobins... op. cit.*, p. 520.

<sup>499</sup> Jocelyne George, *Histoire des maires... op. cit.*, p. 37.

une radicalisation plus précoce (Orange, Tarascon, etc.). D'autres, comme Pierrelatte, revendiquent déjà une ligne de conduite très modérée<sup>500</sup>.

Enfin, la dernière catégorie est formée par des municipalités où aucune majorité ne s'est véritablement constituée. Les municipalités adoptent une prudente réserve face aux différents bouleversements politiques (Vienne) ou subissent l'influence des uns ou des autres et sont susceptibles de basculer d'un camp à l'autre au rythme des élections ou des coups de force comme la municipalité beaucairoise, dont les Jacobins, bien qu'encore minoritaires, ont entamé la conquête, sous la houlette d'Agricol Moureau<sup>501</sup>.

Cette typologie, matérialisée par la carte suivante met en lumière l'existence de frontières politiques régionales et locales.

---

<sup>500</sup> Sur le modérantisme politique au début de la Révolution : LAPIED (Martine), « Les modérés et les pratiques politiques révolutionnaires : l'exemple de la Provence et du Comtat Venaissin (1789-1795) », dans FOUILLERON (Joël), MICHEL (Henri), dir., *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet*, vol. 3, *La Révolution française*, Montpellier, Centre d'Histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 2005, p. 169-182.

<sup>501</sup> Dr. JULIAN, « Agricol Moureau : son influence sur le mouvement social et révolutionnaire de la ville de Beaucaire », *Revue du Midi*, n° 11, 1905, p. 325-343.





Un premier clivage régional nord/sud se constitue aux termes du scrutin de novembre 1791. La vallée du Rhône septentrionale, de Givors à Loriol, ne semble pas être une terre de conservatisme politique. Les élections offrent la victoire aux clubistes (Valence, Condrieu, Tain), ou se concluent par une absence de majorité et l'arrivée d'édiles aussi modérés qu'attentistes (Givors, Vienne). Dans cet espace géographique, le climat politique est plus apaisé que dans le Midi rhodanien. En effet, la très grande majorité des clercs prête serment tandis que les rixes opposant adversaires et partisans de la politique religieuse des Constituants sont rares, sinon inexistantes. Par conséquent, l'éclosion des clubs n'accroît pas les tensions. *A contrario*, dans la partie méridionale du sillon rhodanien, très inégalement déchirée par le schisme religieux et les affrontements politiques, les élections municipales de novembre 1791 sont particulièrement révélatrices des divisions politiques. Plusieurs municipalités sont contrôlées par des édiles nettement conservateurs. Neuf d'entre elles se situent dans l'ancien Comtat rhodanien. Certaines s'étaient déjà remarquées par leur prise de positions conservatrices lors des débats qui ont prélué à l'annexion à la France, c'est notamment le cas des localités comprises entre Lapalud et Caderousse. D'autres, à la pointe du patriotisme l'année précédente, ont été conquises par des forces conservatrices qui profitent du discrédit dont jouissent les patriotes locaux à la suite de la guerre civile et des violences qui s'en suivent (Avignon, Bédarrides, Sorgues). On remarquera également qu'à l'exception de la commune arlésienne, les autres foyers conservateurs rhodaniens se trouvent dans un rayon géographique proche de l'ancien Comtat : Saint-Laurent-des-Arbres, Mondragon et Saint-Paul-Trois-Châteaux se situent en effet à moins d'une dizaine de kilomètres de l'ancienne terre pontificale. Est-ce à dire qu'il y aurait un phénomène de contagion depuis la zone comtadine ? Probablement, mais il est difficile d'en mesurer efficacement le phénomène. S'il est indéniable que la proximité d'un bastion du catholicisme comme le Comtat, possession directe de la Papauté, a eu des répercussions évidentes dans la constitution des options politiques, notamment lors de l'épisode du schisme religieux, elle semble également avoir joué le rôle inverse. En effet, dans d'autres localités avoisinant le Comtat, l'orientation conservatrice du Comtat rhodanien semble avoir été un repoussoir puisque celles-ci sont conquises par des Jacobins radicaux ou modérés. Ce n'est effectivement pas un hasard si les citadelles jacobines se trouvent à proximité immédiate, ou presque, de la frange comtadine : Orange, Roquemaure, Bagnols. Les autres bastions jacobins se situent à proximité de zones ouvertement contre-révolutionnaires comme Tarascon, proche d'Arles, et Bourg-Saint-Andéol ou Saint-Marcel-d'Ardèche, dans les environs immédiats de la plaine de Jalès. Enfin, d'autres municipalités méridionales ont un profil plus complexe. Cherchant une voie médiane entre le conservatisme politique et le radicalisme professé par certains patriotes, elles se distinguent par des prises de position très modérées (Courthézon, Villeneuve-lez-Avignon, Pont-Saint-Esprit). Ce sont essentiellement des lieux où la crise religieuse n'a pas exacerbé les passions. Par conséquent, la question religieuse est déterminante dans le processus de construction des frontières politiques comme dans la structuration de la culture politique locale.

Au sein de cet espace méridional, de multiples fronts et zones de friction apparaissent, témoignant de la vitalité des options politiques méridionales. En effet, au sein d'une même localité, d'une commune à l'autre, entre deux cantons, il existe des sensibilités politiques

divergentes, voire conflictuelles, qui contribuent à forger l'image d'un Midi turbulent et violent<sup>502</sup>. Par conséquent, au clivage régional nord/sud se superposent des lignes de fractures politiques intra régionales. Ainsi, dans le canton de Roquemaure, le village de Saint-Laurent-des-Arbres tranche par le conservatisme politique professé par ses édiles dans un canton où toutes les communes voisines sont aux mains des patriotes locaux, chapeautés par le club des Jacobins de Roquemaure. La situation est identique dans le district d'Orange. Orange apparaît comme une citadelle jacobine presque encerclée par une campagne conservatrice.

Les frontières politiques qui se constituent à la fin de l'année 1791 sont à la fois le fruit d'un héritage historique et des divisions des débuts de la Révolution française. En premier lieu, la zone géographique allant de Lapalud à Caderousse correspond à la frange rhodanienne de l'ancien Comtat Venaissin. Cet espace, se signalant déjà par son attitude conservatrice à la veille de l'annexion à la France, maintient cette ligne de conduite politique après l'été 1791. L'incorporation au royaume de France semble même avoir accentué, sinon accéléré le phénomène. Par conséquent, l'absorption du Comtat se traduit dans les faits par la substitution d'une frontière institutionnelle interétatique par une frontière politique interne et totalement informelle. Dans le reste du Midi rhodanien, les frontières politiques ne doivent *a priori* se comprendre que comme l'une des conséquences des divisions des premières années de la Révolution. La radicalisation des prises de position, inhérentes à la question du schisme religieux ou des ondes de chocs provoqués par des tentatives contre-révolutionnaires, souvent infructueuses, concourt à la formation d'antagonismes politiques particulièrement tranchés, matérialisés par des frontières politiques locales, ou régionales, informelles.

Ainsi, le scrutin de novembre 1791 bouleverse les équilibres politiques locaux et régionaux. Par l'importance du renouvellement administratif, du moins à titre individuel, et par la relative démocratisation dans le recrutement des nouveaux édiles, ces élections font figure de rupture sociopolitique importante, bien que le phénomène soit surtout urbain. Par ailleurs, la forte polarisation politique, inhérente à la dégradation de la conjoncture nationale et régionale, se traduit par la percée des candidats clubistes et favorise l'émergence de frontières politiques régionales, clivant le couloir rhodanien en deux espaces diamétralement opposés, auxquelles se superposent des lignes de fractures politiques internes (au sein d'un même canton, d'une commune à l'autre, etc.). Toutefois, la nouvelle radicalisation politique du premier semestre 1792, liée à la déclaration de guerre et au processus de désacralisation du roi, redistribue les cartes dans le sud du couloir rhodanien. Les bastions conservateurs tombent les uns après les autres et les nouvelles élections de la fin de l'année 1792, placées sous le sceau du républicanisme, favorisent une nouvelle configuration géopolitique de la vallée du Rhône.

---

<sup>502</sup> Sur cette thématique, voir notamment : LUCAS (Colin), « The problem of the Midi in the French Revolution », *Transactions of the Royal Historical Society*, n° 28, 1978, p. 1-25.

### III Vers une nouvelle donne géopolitique régionale (1792)

La donne géopolitique régionale est totalement bouleversée entre les élections municipales de novembre 1791 et celles de fin 1792. La marche à la guerre puis sa déclaration et la radicalisation des revendications populaires durcissent un peu plus des options politiques déjà échaudées par la Constitution civile du clergé et les menées contre-révolutionnaires. Tandis qu'une partie du Midi bascule dans le radicalisme, sous la houlette de Marseille, et dans les violences politiques, les bastions conservateurs rhodaniens sont peu à peu conquis entre le printemps et l'été 1792. Pourtant, lorsque le couloir rhodanien « entre en République », les patriotes sont plus divisés que jamais<sup>503</sup>. Les élections municipales de 1792 traduisent un certain malaise politique et engendrent une nouvelle configuration géopolitique.

#### *La chute des premières citadelles conservatrices (printemps 1792)*

Au début de l'année 1792, la conjoncture politique se détériore un peu plus. Les Contre-révolutionnaires deviennent plus audacieux. Arles, tombée au cours de l'été 1791, devient le repaire de prêtres réfractaires et des « aristocrates » apatrides des Bouches-du-Rhône et des départements environnants. Froment, l'instigateur de la « bagarre de Nîmes » y trouve temporairement refuge. En Lozère, une insurrection à caractère nettement royaliste connue sous le nom de « bagarre de Mende » éclate en février 1792. Une intervention des Gardes nationales des communes voisines réduit la rébellion et referme cette parenthèse contre-révolutionnaire<sup>504</sup>. Toutefois, l'épisode ne décourage pas les royalistes, ayant bénéficié d'une confortable assise populaire pendant la révolte de Mende, et ne rassure pas totalement les patriotes<sup>505</sup>.

À un climat politique délétère se greffe une conjoncture socio-économique catastrophique. Les récoltes de 1791 et 1792 sont mauvaises. Les inondations du Rhône ont provoqué de sérieux dégâts. Le déficit des productions locales s'accompagne d'une pénurie engendrant la cherté des vivres et une montée du chômage. Des émeutes de subsistance, identiques à celles de 1789, éclatent ici et là. Ces troubles sociaux, s'inscrivant dans un contexte national d'agitation paysanne, sont bien connus<sup>506</sup>. Entre mars et juin, en pleine soudure, une vague de soulèvement déferle sur le Midi. Très rapidement, les revendications alimentaires font place nette à des exigences politiques plus radicales en prenant une orientation nettement antiseigneuriale, par l'attaque des châteaux, ou communautaire, axée sur la mainmise des communaux<sup>507</sup>. Tous les départements méridionaux sont plus ou moins simultanément touchés. Un climat de peur et d'instabilité s'installe dans le Midi. De plus, la violence et les objectifs des revendications populaires divisent les patriotes. Alors que la

---

<sup>503</sup> Sur cette « entrée en République » : BIARD (Michel), BOURDIN (Philippe), dir., 1792. *Entrer en République*, Paris, Armand Colin, 2013, 328 p.

<sup>504</sup> LAURENT (Robert), GAVIGAUD (Geneviève), *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen...* *op. cit.*, p. 128.

<sup>505</sup> SOTTOCASA (Valérie), *Mémoires affrontées... op. cit.*, p. 96.

<sup>506</sup> VOVELLE (Michel), « Les troubles sociaux en Provence (1750-1792) », *Actes du 93<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes : Tours, 1968. Section d'histoire moderne et contemporaine*, t. II, p. 325-372 ; ADO (Anatoli), *Paysans en Révolution. Terre, pouvoir et jacquerie, 1789-1794*, Paris, Société des études robespierristes, 1971, p. 315-317.

<sup>507</sup> Nous renvoyons le lecteur au chapitre 9.

bourgeoisie jacobine bouguésane et le petit peuple s'étaient unis pour renverser la municipalité réactionnaire en novembre 1791, la crise socio-économique du printemps 1792 met à mal cette alliance de circonstance. Lorsque certaines demeures d'acquéreurs de biens nationaux ou de ci-devant seigneurs sont lapidées et dévastées en avril 1792, les plus modérés, comme le procureur général syndic Etienne Madier, condamnent le viol des propriétés tandis que les radicaux, dont le chef de file est le maire Ymonier, appuient les revendications populaires<sup>508</sup>. À partir du printemps 1792, l'attitude hésitante d'une partie de la bourgeoisie locale est dénoncée par les éléments les plus radicaux et par le peuple qui se retourne contre elle.

Face à la menace contre-révolutionnaire, les patriotes les plus avancés sonnent le rappel et se regroupent derrière la sauvegarde de la Constitution. Dans tout le sud du couloir rhodanien, les citadelles conservatrices apparaissent comme autant de cibles à abattre. Par ailleurs, la marche à la guerre accentue la psychose populaire en discréditant davantage les émigrés. Pour les patriotes avancés, il est évident que les conservateurs, refusant la Constitution civile du clergé ou le développement d'une société politique, sont intimement ligüés avec les émigrés de Coblençe<sup>509</sup>. Face à l'inertie des pouvoirs centraux ou départementaux, les patriotes locaux prennent des initiatives frisant l'illégalité, justifiées par la conjoncture politique, mais visant, selon eux, à sauver la Révolution. Entre mars et avril 1792, les patriotes avancés de Marseille et du Tricastin s'attaquent, presque simultanément, à deux villes dont le basculement dans le camp conservateur avait provoqué l'effroi : Arles et Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Depuis le début de l'année 1792, l'hégémonie marseillaise ne cesse de s'affirmer. Marseille, berceau du patriotisme méridional, se lance dans une croisade acharnée contre le conservatisme politique et la Contre-révolution. Déjà, en février 1792, une escouade marseillaise est envoyée à Aix pour désarmer les Suisses du régiment d'Ernest, en garnison dans la ville, dont la fidélité à la Révolution est plus que douteuse. Depuis l'été 1791, les Marseillais ne cessent de dénoncer à l'Assemblée Législative les menées contre-révolutionnaires chiffonistes<sup>510</sup>. Finalement, par décret du 19 mars 1792, la Législative déclare Arles en état de rébellion. Profitant de la loi du 21 mars 1792 ordonnant le désarmement de la ville, Marseille envoie sa Garde nationale, appuyée par quelques communes voisines, réduire la cité rebelle. Le 29 mars 1792, Arles est reconquise. Les Chiffonistes et les prêtres réfractaires sont dispersés tandis qu'une municipalité patriote est installée par les Marseillais. La chute d'Arles accentue davantage la pression sur les bastions conservateurs rhodaniens tandis que la réputation des Marseillais transcende les frontières du département. En parallèle à ces expéditions militaires, les Marseillais ravivent la flamme du patriotisme en dépêchant des « missionnaires patriotes » dans toute l'étendue des Bouches-du-

---

<sup>508</sup> BEAU (Jacky), GASPIN (Gérard), ISSARTEL (Jean-Louis), *Les chemins de la Révolution... op. cit.*, p. 128-129.

<sup>509</sup> Sur cette thématique de la perception des nobles pendant la Révolution, on consultera : ALZAS (Nathalie), « La représentation du noble. Enjeu de la mobilisation patriotique pendant la Révolution », dans BOURDIN (Philippe), *Les noblesses françaises... op. cit.*, p. 563-577.

<sup>510</sup> GUILHAUMOU (Jacques), « Le cri patriotique de Marseille républicaine » dans GUILHAUMOU (Jacques), MONNIER (Raymonde), dir., *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815). Patrie, patriotisme*, fascicule 8, Notions Pratiques, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 98-99.

Rhône et dans les départements voisins pour combattre le « fanatisme et l'aristocratie »<sup>511</sup>. Ces prêches politiques radicalisent un peu plus les populations locales autant qu'elles les divisent. Au cours du printemps 1792, l'ingérence marseillaise favorise l'émergence d'un jacobinisme radical méridional<sup>512</sup>.

Dans le Tricastin, Saint-Paul-Trois-Châteaux, comme Arles, avait donné des preuves de son civisme dès le début de la Révolution. La municipalité élue en février 1790 était, on l'a vu, nettement patriote. Toutefois, la crise religieuse divise profondément les élites locales. La victoire des conservateurs, conduits par le comte de Castellane, en novembre 1791 s'accompagne, comme dans la cité arlésienne, par le retour ou l'accueil des prêtres réfractaires. La municipalité est très divisée, à l'image de la ville. Sa frange patriote, sous la houlette des frères Payan et du médecin Caudeiron, bénéficie à la fois du soutien capital du club, dont il devient la tribune, et d'une partie de l'administration départementale, présidée par le doyen du clan Payan. Les clubistes multiplient les provocations. Le 29 décembre 1791, Claude Payan, le plus jeune des frères, exige, dans une pétition adressée à la municipalité, que les prêtres réfractaires soient chassés séance tenante de Saint-Paul-Trois-Châteaux<sup>513</sup>. Les clivages politiques se lisent aussi dans la division de la Garde nationale. Au début du mois de février 1792, une poignée d'officiers et de sous-officiers se démet en bloc de toute fonction. La crise politique atteint son paroxysme en avril. Les clubistes, fomentant un coup de force, profitent des plaintes du curé constitutionnel pour appeler à la rescousse les Gardes nationales des communes voisines, dont ils se sont auparavant assurés de la fidélité, et surtout des sociétés politiques tricastines. Les 1<sup>er</sup> et 2 avril 1792, des patriotes radicaux des cantons voisins, comme l'aubergiste Salvator de Donzère, se portent en masse sur Saint-Paul-Trois-Châteaux. L'insurrection suit un schéma assez classique. Les demeures des édiles réactionnaires, comme Castellane ou Joseph Solier, sont mises à sac et livrées au pillage<sup>514</sup>. Les prêtres réfractaires et les conservateurs prennent la fuite. Enfin, les administrateurs les plus compromis avec le comte de Castellane sont poussés à la démission. De nouvelles élections, solidement contrôlées par les clubistes vainqueurs, font entrer au conseil municipal les patriotes les plus fervents tel que Claude Payan, élu procureur général syndic<sup>515</sup>. La mainmise du club sur la municipalité est totale. Jusqu'aux lendemains de thermidor, Saint-Paul-Trois-Châteaux reste un pôle du jacobinisme radical méridional particulièrement actif.

Avec la chute d'Arles et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'étau se resserre davantage sur les derniers bastions conservateurs. La conjoncture politique, à la suite de la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, leur est totalement défavorable. La chute du roi scelle définitivement le sort des administrations réactionnaires.

---

<sup>511</sup> GUILHAUMOU (Jacques), « Les Jacobins marseillais et la propagation des idées républicaines (1791-1792) », dans BADET (Claude), dir., *Marseille en Révolution... op. cit.*, p. 83-87.

<sup>512</sup> JOHNSON (Hubert. C.), *The Midi in Revolution... op. cit.*, p. 118.

<sup>513</sup> Arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV 4, délibération du club des Jacobins du 29 décembre 1791.

<sup>514</sup> Arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV 41, affaires de police locale, enquête sur l'affaire d'avril 1792, 9 fructidor an III.

<sup>515</sup> Arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV 7, délibération municipale du 8 avril 1792.

*De l'été chaud à l'automne 1792 : réduction des dernières places conservatrices, violences politiques et division des patriotes*

À la fin du printemps 1792, malgré la chute d'Arles et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, les forces conservatrices représentent encore une force conséquente sur l'échiquier politique régional. En effet, les conservateurs tiennent encore solidement les municipalités de la zone rhodanienne du Comtat ou des environs comme Saint-Laurent-des-Arbres ou Mondragon. La cité avignonnaise est contrôlée depuis décembre 1791 par une équipe réactionnaire, horrifiée par les massacres de la glacière et les débordements des patriotes radicaux<sup>516</sup>. Par ailleurs, le régiment de La Marck, envoyé dans la commune pour maintenir l'ordre, se rend très vite suspect de sympathie contre-révolutionnaire. La ville est dépeinte par les clubs des environs comme une nouvelle Coblenche. L'administration départementale du Gard met en garde le ministre de l'intérieur : « À Avignon, dans le Comtat, on veut aussi renverser la constitution, on prépare un foyer dangereux pour tous les départements du Midi »<sup>517</sup>. Les avertissements des Gardois sont justifiés. En effet, dans l'ancien Comtat rhodanien, les patriotes ne parviennent pas à s'imposer. Les municipalités refusent l'ouverture des sociétés politiques tandis que la bipolarisation de l'espace public, aggravée par la question religieuse, rend l'atmosphère particulièrement conflictuelle. Au mois de mai 1792, la création de la société politique de Sorgues dégénère en bataille rangée entre les partisans et les adversaires du club<sup>518</sup>.

En mai 1792, quatre commissaires choisis parmi les administrations départementales de la Drôme et des Bouches-du-Rhône sont dépêchés pour mettre fin aux troubles de l'ex-Comtat et d'Avignon<sup>519</sup>. Dans le cadre de leur mission, les commissaires se sont fixés, entre autre, l'objectif de renouveler les municipalités comtadines. Des élections anticipées doivent se tenir le 10 juin. Elles se déroulent dans un contexte encore plus troublé qu'en 1791. La compétition est rude entre les patriotes les plus radicaux qui entendent profiter de cette opportunité pour s'imposer et les conservateurs qui tentent de se maintenir. La victoire des éléments les plus avancés est totale à Avignon mais aussi à Bollène après des élections mouvementées, sortant très largement du cadre de la légalité. Bollène, depuis son rôle important dans l'Union de Sainte-Cécile, est solidement contrôlée par des forces conservatrices, nostalgiques de la domination pontificale et hostiles à la politique religieuse de l'Assemblée Nationale. En juin 1792, les armes du Pape sont encore présentes sur certains murs de la ville<sup>520</sup>. Le petit noyau patriote, ne disposant pas du contrôle de la Garde nationale locale, ne parvient pas à s'imposer. Par ailleurs, la municipalité conservatrice bénéficie du

---

<sup>516</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 213-214. À la suite du meurtre du patriote Lescuyer, les révolutionnaires les plus radicaux arrêtent une soixantaine de personnes qui sont enfermées dans le Palais. Dans la nuit du 16 au 17 octobre 1791, la plupart des prisonniers sont massacrés et jetés dans la tour de la glacière. Le massacre connaît un fort retentissement et divise un peu plus les patriotes. Les modérés sont offusqués par la violence tandis que les radicaux justifient pleinement son emploi. Voir notamment : MOULINAS (René), *Les massacres de la glacière : enquête sur un crime impuni, Avignon 16-17 octobre 1791*, Aix-en-Provence, Édisud, 2003, 230 p.

<sup>517</sup> Arch. dép. Gard, L 433, troubles dans les départements voisins, lettre de l'administration du département du Gard adressée au ministre de l'intérieur, 10 mars 1792.

<sup>518</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 D 1, registre de délibération de la commune de Sorgues, 5 mai 1792.

<sup>519</sup> Il s'agit de Borelly et Fabre pour les Bouches-du-Rhône et de Rochas et Magnan pour la Drôme.

<sup>520</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 1, délibération municipale du 9 juin 1792.

soutien de certains villages voisins comme Lapalud qui partagent les mêmes vues qu'elle. Les élections offrent aux patriotes l'opportunité de renverser la municipalité. Le scrutin est particulièrement confus. Avant même la fin du vote, les clubistes passent à l'offensive en menaçant d'incendier l'hôtel de ville si une municipalité patriote n'est pas élue<sup>521</sup>. Les édiles pensent reprendre la main en ajournant l'élection. Les clubistes bollénois profitent de ce laps de temps pour chercher des soutiens. Ils plaident leur cause auprès de l'administration de la Drôme<sup>522</sup>, des commissaires civils mais surtout des clubs voisins, dont celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui s'est récemment distingué par son activisme politique. La municipalité bollénoise, quant à elle, paraît isolée. Le 15 juin, les patriotes remettent à l'administration municipale la décision des commissaires civils<sup>523</sup>. De nouvelles élections doivent se tenir le 17 juin, supervisées par un commissaire extraordinaire député par le département de la Drôme, un certain Claude Payan ! Les édiles ont beau protester, ils ont bel et bien perdu la partie. Le 17 juin, Payan arrive avec un piquet de Gardes nationaux de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Saint-Restitut. La victoire des patriotes bollénois est totale. Aucun ancien administrateur n'est reconduit. Le nouveau maire, Durand, arrache des mains de l'ancien maire l'écharpe municipale et effectue une tournée triomphale dans les rues de la ville. Les soldats drômois reçoivent une couronne civique pour prix de leur engagement. Abandonnés par les commissaires civils, les conservateurs se retirent en protestant de la nullité du scrutin. S'ils adoptent un profil bas, ils ne se reconnaissent pas vaincus pour autant. Toutefois, en dehors d'Avignon et de Bollène, le succès des patriotes comtadins est beaucoup plus mitigé. Les citoyens actifs de Lapalud, Mornas, Piolenc et Caderousse reconduisent intégralement leurs édiles réactionnaires.

Pourtant, le climat politique, se dégradant de plus en plus, ne joue plus en faveur des forces conservatrices. En effet, les premiers engagements militaires se soldent par des défaites et le royaume est menacé d'invasion. Les départements de la vallée du Rhône septentrionale, par leur frontière avec la Savoie, redoutent une offensive sarde. La guerre radicalise un peu plus les patriotes et accentue les divisions<sup>524</sup>. Par ailleurs, le veto de Louis XVI sur les décrets concernant les prêtres réfractaires sont critiqués, notamment par les clubs, dont les plus radicaux comme celui de Marseille ou de Saint-Paul-Trois-Châteaux diffusent des préceptes pré-républicains. Le 20 juin 1792, quelques militants du club parisien des Cordeliers envahissent le palais des Tuileries pour forcer le roi à enlever son veto. Alors que les administrations départementales, massivement peuplées d'éléments modérés, condamnent sévèrement l'atteinte portée à la majesté royale, clubs et municipalités sont beaucoup plus partagés<sup>525</sup>. Si la grande majorité des municipalités garde un silence prudent et une posture attentiste, certaines comme Bagnols, Bourg-Saint-Andéol ou Montélimar prennent fait et

<sup>521</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 1, délibération municipale du 10 juin 1792.

<sup>522</sup> Après l'annexion du Comtat à la France, la ville de Bollène est rattachée au département de la Drôme au sein du district de l'Ouvèze jusqu'en 1793. Après la création du département de Vaucluse au cours de l'été 1793, la ville devient vauclusienne et dépend du district d'Orange.

<sup>523</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 1, délibération municipale du 15 juin 1792.

<sup>524</sup> Nathalie Alzas a notamment montré comment la guerre avait radicalisé les administrateurs départementaux héraultais : ALZAS (Nathalie), *La Liberté ou la mort. L'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution française (1789-1799)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, p. 37-45.

<sup>525</sup> Arch. dép. Gard, L 60, délibération du directoire du département du Gard, 27 juin 1792 ; Arch. dép. Drôme, L 42, délibération du directoire du département de la Drôme, 4 juillet 1792.

cause pour les Cordeliers qu'ils félicitent publiquement<sup>526</sup>. Plus rares sont les municipalités comme celles de Condrieu qui condamnent la journée du 20 juin<sup>527</sup>. La perception contradictoire que les clubs et les municipalités rhodaniennes ont de cet événement témoigne de la complexité des options politiques mais aussi des progrès de la radicalisation des prises de position du Midi.

Parallèlement à la crise nationale et aux premiers revers militaires, le couloir rhodanien est de nouveau confronté aux menées contre-révolutionnaires avec l'affaire du troisième camp de Jalès. Au cours de l'été 1792, le comte de Saillans, ayant pris la suite de Malbosc, prépare un soulèvement royaliste à caractère antiprotestant dans la plaine de Bannes. Comme les autres rassemblements précédents, celui-ci échoue. Il est dissout à la mi-juillet par des volontaires nationaux tandis que les plus compromis, comme le comte de Saillans, sont arrêtés et massacrés aux Vans par une partie des habitants. En août, de l'autre côté du Rhône, à la lisière des Baronnies, le château de Bésignan, suspecté d'abriter des conciliabules séditieux est dévasté par la troupe, appelée en renfort par le district de Buis<sup>528</sup>. Jusqu'au début du mois de septembre 1792, la Contre-révolution reste menaçante dans le Midi, même si ses foyers principaux ne sont plus rhodaniens. C'est dans ce contexte troublé que la nouvelle de la suspension du roi, à la suite du coup de force du 10 août 1792, se répand dans le couloir rhodanien. Les municipalités jacobines s'empresent de fêter l'événement tandis que les plus modérées gardent un silence prudent.

Au cours de l'été 1792, alors que les dernières citadelles conservatrices sont enlevées, le Midi rhodanien est jalonné par une flambée de violences, anticipant les massacres de septembre parisiens, révélatrice de la division des patriotes et de l'âpreté des affrontements politiques. La vallée du Rhône méridionale est ébranlée par un déchaînement de violence populaire dont les épicycles sont Arles, Beaucaire, Tarascon ou encore Avignon. Ces points chauds s'inscrivent dans un contexte régional de violences politiques culminant entre l'été et le début de l'automne 1792. Les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Var et une partie de l'Hérault sont les plus touchés par ces violences qui épargnent plus largement les autres départements rhodaniens, comme l'Isère, ou méditerranéens comme l'Aude et la Haute-Garonne<sup>529</sup>. Comme à Marseille, à Aubagne ou à Toulon, des mouvements spontanés, souvent encadrés par des clubistes radicaux, pendent sommairement des « aristocrates », désignés par la vindicte populaire<sup>530</sup>. À Arles, un « comité des sabres », composé des patriotes les plus radicaux du cru, sème la terreur tandis que lynchages et pendaisons ont lieu à Tarascon<sup>531</sup>. Par ailleurs, les bataillons de volontaires, cheminant vers les frontières au cours de l'été 1792, contribuent à la radicalisation des positions des édiles des cités traversées.

<sup>526</sup> Arch. mun. Bagnols-sur-Cèze, 1 D 2, délibération municipale du 4 juillet 1792 ; arch. mun. Bourg-Saint-Andéol, 1 D 2, délibération municipale du 1<sup>er</sup> juillet 1792 ; arch. dép. Drôme, L 189, pétition du club montilien, approuvée par la municipalité, dénonçant Louis XVI, 30 juin 1792.

<sup>527</sup> Arch. mun. Condrieu, R.D 1792-1793, délibération municipale du 9 juillet 1792.

<sup>528</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution... op. cit.*, p. 131.

<sup>529</sup> Nous renvoyons aux graphiques établis par Hubert. C. Johnson : JOHNSON (Hubert. C.), *The Midi in Revolution... op. cit.*, p. 216 et 220.

<sup>530</sup> SUTHERLAND (Donald M.G.), *Murder in Aubagne : lynching, law and justice during the french revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 336 p.

<sup>531</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, L 3038, tribunal criminel du département, procédure transmise par le juge de paix de Tarascon, 8 octobre 1792.



Salués par les clubs ou par certaines municipalités qui leur offrent banquets civiques et parfois couronnes de laurier, ces « passeurs d'idées politiques »<sup>532</sup> sont parfois instrumentalisés par des patriotes locaux, les exhortant à les aider à se débarrasser de leurs « aristocrates »<sup>533</sup>. Le 25 août 1792, les frères Audiffret, originaires de Saint-Paul-Trois-Châteaux et compromis dans la conspiration du comte de Saillans, sont arrêtés et transférés dans la prison de Montélimar. Un bataillon de volontaires du Gard, ayant participé à la répression de la conspiration de Saillans, lynche les deux frères qui sont laissés pour morts dans leur cachot<sup>534</sup>. Le mois suivant, c'est un bataillon de Marseillais, séjournant à Valence, qui traque les contre-révolutionnaires locaux. Les volontaires réclament le jugement expéditif du gendarme Dupuy, probable agent contre-révolutionnaire, démasqué par sa correspondance avec l'étranger : « À Marseille, on pend les prisonniers, ensuite on instruit leur procès »<sup>535</sup>. Alors que le juge de paix condamne Dupuy à une peine de deux ans de prison et 500 l. d'amende, les volontaires contestent le jugement et entraînent le prisonnier dans la cour où il est pendu sommairement à un arbre. Les administrations municipales et départementales qui ont tenté de s'interposer, du moins d'après leurs procès-verbaux, ont été impuissantes et méconnues. Le directoire de département de la Drôme a beau faire fermer les cabarets et se déclarer en permanence jusqu'au lendemain, la situation lui a complètement échappée<sup>536</sup>. Dans l'Orne, Christine Peyrard a également noté le rôle décisif des volontaires nationaux dans les massacres de l'été 1792<sup>537</sup>. Le meurtre du gendarme Dupuy reste exceptionnel dans une vallée du Rhône septentrionale où les scènes de lynchage sont presque inconnues, à l'exception de Lyon<sup>538</sup>. Ces meurtres suscitent l'indignation des modérés qui ne se reconnaissent pas dans le radicalisme politique véhiculé par certains clubistes ou par certains édiles méridionaux.

L'évolution de la conjoncture politique régionale, avec le basculement d'Avignon et de Bollène dans l'escarcelle patriote ou la flambée de violence qui embrase tout le Midi, et le climat national, avec la chute du roi et la dissolution des clubs royalistes, scellent définitivement le sort des derniers bastions conservateurs du sillon rhodanien. Face à une pression devenue intenable, alimentée par le directoire du district de Vaucluse, fraîchement constitué et essentiellement composé de fervents patriotes, les équipes réactionnaires sont acculées à la démission. Jugées inconstitutionnelles par les administrateurs du district de Vaucluse, les municipalités de Mornas, de Piolenc et de Caderousse se démettent de leurs fonctions presque simultanément entre fin août et début septembre 1792<sup>539</sup>. Les élections qui

<sup>532</sup> Sur cette thématique, on consultera : BOUCHET (Julien), SIMIEN (Côme), dir., *Les passeurs d'idées politiques nouvelles au village. De la Révolution aux années 1930*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2015, 300 p.

<sup>533</sup> Sur cette thématique, on consultera : BOUCHET (Julien), SIMIEN (Côme), dir., *Les passeurs d'idées politiques nouvelles au village. De la Révolution aux années 1930*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2015, 300 p.

<sup>534</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois aux quatre vents de la Révolution... op. cit.*, p. 142.

<sup>535</sup> Arch. dép. Drôme, L 1509, récit des troubles survenus à Valence, 26 septembre 1792.

<sup>536</sup> Arch. dép. Drôme, L 42, délibération du directoire de département de la Drôme, 26 septembre 1792.

<sup>537</sup> PEYRARD (Christine), *Les Jacobins de l'ouest. Société révolutionnaire et formes de politisation dans le Maine et la Basse-Normandie (1789-1799)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 109.

<sup>538</sup> TRENARD (Louis), *La Révolution française dans la région Rhône-Alpes... op. cit.*, p. 346-348.

<sup>539</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 D 1, délibération de la municipalité de Mornas, 26 août 1792 ; arch. mun. Piolenc, 1 D 2, délibération municipale du 27 août 1792 ; arch. mun. Caderousse, 1 D 2, délibération municipale du 31 août 1792 ; arch. mun. Lapalud, 1 D 1, délibération municipale du 15 septembre 1792.

se tiennent dans la foulée, se traduisent, comme à Bollène, par une très nette victoire des patriotes locaux, anciens partisans de l'annexion à la France et clubistes zélés. Pour illustrer symboliquement la transition politique majeure que vient de vivre le Comtat rhodanien, le club des Jacobins d'Orange fait arracher l'arbre de la liberté de Caderousse, planté sous la municipalité précédente<sup>540</sup>.

À la fin de l'été 1792, les derniers bastions conservateurs ont été réduits. Néanmoins, les patriotes sont plus divisés que jamais. Les excès qui se commettent choquent les modérés qui se démarquent des plus radicaux sur la conception du pouvoir et du respect des propriétés. Au cours de l'automne 1792, le couloir rhodanien, comme l'ensemble des départements du sud-est, est confronté à de nouvelles revendications à caractère socioéconomique. Dans le sillage du mouvement populaire du printemps 1792, les ruraux réclament le morcellement des biens communaux tout en s'attaquant aux domaines de gros acquéreurs, d'émigrés ou même de certains notables. En novembre, les propriétés de certains importants propriétaires fonciers de Beaucaire sont saccagées<sup>541</sup>. Les troubles les plus sérieux touchent le Tricastin où les villages sont agités par la question des communaux, laissée en suspens par l'Assemblée Législative. Profitant du flou juridique, interdisant seulement le partage des bois, des habitants d'Ancône ou de Donzère s'assemblent pour se partager des terres détenues par des forains ou par des émigrés<sup>542</sup>. Mettant parfois les municipalités devant le fait accompli, quand les édiles n'encadrent pas eux-mêmes ces assemblées, les partages des communaux mettent les administrations supérieures dans l'embarras. Le procureur général syndic du département de la Drôme, Joseph Payan, condamne les « attentats contre les propriétés, et particulièrement contre celles des émigrés, devenues propriétés nationales »<sup>543</sup>. Les patriotes les plus modérés s'offusquent de ces violations. La question agraire accentue davantage les divisions entre les modérés et la frange la plus radicale du jacobinisme méridional. Enfin, certains Jacobins radicaux profitent de la conjoncture politique pour taxer les citoyens les plus riches. Le procédé, dénoncé dans le sud du couloir rhodanien comme dans le reste du Midi, finit de jeter le discrédit sur un jacobinisme populaire, accusé de concussion et d'entretenir une sorte de lutte de classes<sup>544</sup>. Les contributions forcées entretiennent les antagonismes politiques tout en élargissant un peu plus le fossé qui sépare désormais patriotes modérés et patriotes plus radicaux.

C'est dans ce contexte troublé de radicalisation politique que se tiennent les premières élections municipales de l'ère républicaine. Si ces élections se traduisent par une rupture politique majeure par rapport aux premières années de la Révolution et à l'Ancien Régime, elles accentuent néanmoins davantage les clivages politiques en confirmant le radicalisme des prises de position des administrateurs élus dans le sud du couloir rhodanien tandis que les communes de la vallée du Rhône septentrionale s'orientent ostensiblement vers une voie nettement plus modérée.

---

<sup>540</sup> Arch. mun. Caderousse, 1 D 2, délibération municipale du 16 septembre 1792.

<sup>541</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 1, délibération municipale du 15 novembre 1792.

<sup>542</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française... op. cit.*, p. 141.

<sup>543</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup> 3673, troubles dans le département de la Drôme, procès-verbal de Joseph Payan, 6 octobre 1792.

<sup>544</sup> JOHNSON (Hubert. C.), *The Midi in Revolution... op. cit.*, p. 205-206 ; LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 143.

*Les élections des édiles et des cadres judiciaires locaux : entre rupture sociopolitique et radicalisation politique*

Le 22 septembre 1792, au lendemain de la proclamation de la République, les Conventionnels, fraîchement élus, décrètent le renouvellement de tous les cadres administratifs et judiciaires par un corps électoral élargi à la quasi-totalité de la population masculine. La régénération des pouvoirs locaux commence en novembre 1792 par l'élection des administrateurs des départements et des districts. Les Feuillants ou ceux qui avaient protesté contre le coup de force du 20 juin 1792 sont balayés et remplacés par de sincères républicains mais aussi par de zélés Jacobins<sup>545</sup>. Ainsi, Antoine Teste de Bagnols devient procureur général syndic du département du Gard tandis que le médecin Caudeiron de Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'un des artisans du coup de force d'avril 1792, ou le négociant Pierre Bès de Bollène, tous républicains convaincus, font leur entrée dans l'administration départementale de la Drôme et rejoignent les frères Payan. Dans la foulée, les élections municipales sont programmées pour la fin de l'année 1792. Elles se traduisent par une très forte progression du processus de démocratisation des édiles rhodaniens mais confirment également la radicalisation politique d'une partie de la classe politique méridionale.

Le tableau suivant, élaboré d'après un recensement systématique des édiles élus dans douze villages de moins de 3 000 habitants, met en évidence la très forte continuité sociale des cadres ruraux.

**Tableau n° 34 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1792)<sup>546</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole/bourgeois	Militaire/militaire en retraite	Clergé	Profession inconnue	Autre	Nobles
décembre 1792	Caderousse	20	10%	10%	25%	50%	0%	0%	5%	0%	0%
	Courthézon	20	15%	10%	20%	40%	0%	5%	15%	0%	0%
	Donzère	20	10%	15%	15%	40%	5%	0%	15%	0%	10%
	Étoile	20	10%	0%	20%	65%	5%	0%	0%	5%	0%
	Lapalud	20	5%	40%	15%	25%	0%	0%	10%	5%	0%
	Mondragon	20	5%	20%	0%	75%	0%	0%	0%	0%	0%
	Pierrelatte	20	10%	15%	30%	30%	5%	0%	5%	0%	5%
	Piolenc	20	0%	15%	25%	55%	0%	0%	5%	0%	0%
	Saint-Laurent-des-Arbres	20	5%	0%	15%	45%	0%	5%	15%	0%	0%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	20	20%	25%	25%	20%	0%	0%	5%	5%	5%
	Sorgues	20	5%	5%	5%	85%	0%	0%	0%	0%	0%
	Tain	20	20%	25%	25%	25%	0%	0%	5%	0%	0%
Total	240	9%	15%	18%	46%	1%	1%	6%	1%	2%	

Dans des communes à la faible diversité sociale, presque un administrateur municipal sur deux est issu du monde de la terre. On notera également le reflux de la bourgeoisie de

<sup>545</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 437-443.

<sup>546</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

talent tricastine dont certains de ses cadres siègent dans les administrations départementale ou de district ou ont tout simplement été écartés pour leurs prises de position conservatrices depuis le coup de force d'avril 1792. La bourgeoisie d'affaires et dans une moindre mesure l'artisanat ne représentent une force conséquente que dans des villages, proches d'un pont enjambant le Rhône comme Lapalud et Pierrelatte, dont l'économie est dopée par le commerce, notamment fluvial, comme Tain. Enfin, les nobles, déjà faiblement représentés depuis 1790, sont presque exclus de toute visibilité politique. Seuls les plus patriotes, ayant abandonné précocement leurs titres, parfois acquis de fraîche date, sont élus. Un changement de focale au niveau des postes clefs offre une autre lecture des résultats du scrutin de 1792. Presque la moitié des maires de notre échantillon appartient à la bourgeoisie d'affaires, alors qu'elle est assez peu représentée, à l'exception notable de quelques petits centres économiques dynamiques comme Tain, Lapalud ou Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les professions issues du monde de la terre n'arrivent qu'en deuxième position, dépassant toutefois la bourgeoisie de talent. En revanche, même si une grande partie des procureurs généraux syndics se recrute encore parmi les juristes, 39% d'entre eux sont des propriétaires fonciers ou des exploitants agricoles tandis que la bourgeoisie d'affaires est très faiblement représentée. Par conséquent, la démocratisation du personnel municipal rural n'est pas encore totalement achevée. Si elle progresse et touche désormais les procureurs généraux syndics, les maires appartiennent encore à l'élite économique locale.

Si dans des communes plus peuplées, les élections municipales de 1792 ne se traduisent pas par une rupture sociale majeure, elles ouvrent néanmoins davantage les portes des hôtels de ville aux catégories plus populaires que par le passé. Le tableau suivant, élaboré d'après le recensement de 339 élus de onze communes de plus de 3 000 habitants tend à souligner cette démocratisation du personnel municipal urbain.

**Tableau n° 35 :  
Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (1792)<sup>547</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole/bourgeois	Militaire/militaire en retraite	Clergé	Profession inconnue	Nobles
décembre 1792	Bagnols	29	3%	11%	31%	53%	0%	0%	2%	0%
	Beaucaire	29	17%	24%	28%	14%	10%	0%	7%	10%
	Bollène	29	3,5%	13,5%	52%	31%	0%	0%	0%	0%
	Bourg-Saint-Andéol	29	14%	21%	35%	28%	0%	2%	0%	0%
	Montélimar	29	48%	27,5%	21%	3,5%	0%	0%	0%	0%
	Orange	29	24%	28%	31%	10%	0%	0%	7%	0%
	Pont-Saint-Esprit	29	14%	27,5%	27,5%	21%	0%	0%	10%	0%
	Roquemaure	29	4%	17%	48%	31%	0%	0%	0%	0%
	Tarascon	39	3%	15%	56%	18%	0%	0%	8%	0%
	Valence	29	28%	21%	24%	10%	3,5%	3,5%	10%	0%
	Vienne	39	51%	13%	18%	8%	0%	10%	0%	0%
Total	339	19%	19%	34%	20%	2%	2%	4%	1%	

<sup>547</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

Globalement, le scrutin de 1792 confirme la percée des artisans et des boutiquiers. L'ouverture des conseils municipaux rhodaniens s'inscrit dans un processus national de démocratisation édilitaire qui se retrouve aussi bien dans les dix plus grandes villes françaises que dans des villes de moindre envergure<sup>548</sup>. Cette poussée des catégories plus populaires se réalise aux dépens de la bourgeoisie de talent dont le déclin est confirmé, à l'exception notable de quelques centres administratifs plus ou moins importants comme Montélimar, Valence ou Vienne. La bourgeoisie d'affaires se maintient autour de 19%. Elle représente environ 13% des édiles viennois et arlésiens<sup>549</sup>. La bourgeoisie d'affaires rhodanienne pèse davantage dans les conseils municipaux des villes que dans ceux des villages. Lynn Hunt faisait le même constat dans d'autres espaces français<sup>550</sup>. Les professions issues du monde la terre progressent légèrement. Cette progression reste toutefois très inégale d'un lieu à l'autre. Si elles passent de 19% du total en 1791 à 20% en 1792, leur percée est notable dans certaines villes comme Orange, passant de 3% en 1791 à 10% en 1792 et surtout à Bagnols où ils passent de 35% à 53%. La marginalisation de la noblesse est totale. Alors que le second ordre, notamment comtadin, représentait parfois encore en 1791 une force politique conséquente, la chute de la monarchie s'accompagne presque logiquement par leur exclusion de la sphère politique. Toutefois, quelques éléments parviennent à se maintenir à Beaucaire où le contexte local leur est, temporairement, encore propice.

Comme pour les villages, un changement de focal au niveau des maires et des procureurs généraux syndics offre un autre éclairage quant aux résultats de cette élection municipale. Presque un maire sur deux dans les communes de notre échantillon appartient à la bourgeoisie de talent. La grande majorité des maires de 1790 se recrutait déjà parmi elle. Si elle connaît un léger déclin, la bourgeoisie de talent reste toutefois une force conséquente. Cette mainmise de la bourgeoisie de talent n'est pas une spécificité rhodanienne mais s'inscrit dans une dimension plus nationale où le même constat peut être fait aussi bien pour les dix plus grandes villes françaises que pour les chefs-lieux de département<sup>551</sup>. 64% des procureurs syndics se recrutent aussi dans la basoche contre 72% en 1790. L'application des lois requérant un minimum de compétences, les électeurs n'hésitent pas à se tourner vers des spécialistes du droit pour diriger leur commune. En revanche, les artisans et les boutiquiers ne dépassent pas le rang d'officier municipal, à l'exception notable du boulanger Malignon, élu maire de Bagnols et de l'orfèvre Moureau, élu procureur général syndic de Beaucaire. Le processus de démocratisation des postes clefs des communes de plus de 3 000 habitants est beaucoup moins imposant que dans les bourgs et les petites villes. Si les postes d'officiers municipaux ou de notables sont largement accaparés par des éléments plus populaires qu'en 1790 ou même qu'en 1791, les postes clefs sont encore confiés à l'élite locale. Toutefois, le maire n'exerce pas seul la responsabilité du pouvoir. Parfois, le maire n'est qu'un simple homme de paille et l'essentiel du pouvoir est alors accaparé par des officiers municipaux subalternes comme cela semble être le cas à Saint-Paul-Trois-Châteaux ou à Mornas.

---

<sup>548</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 446.

<sup>549</sup> SAMPOLI (Fabio), *Politics and society... op. cit.*, p. 326.

<sup>550</sup> HUNT (Lynn), *Politics, culture and class... op. cit.*, p. 167.

<sup>551</sup> EDELSTEIN (Melvin), « Les maires des chefs-lieux de département de 1789 à 1792 : une prise de pouvoir par la bourgeoisie ? », dans JESSENNE (Jean-Pierre), *Vers un nouvel ordre bourgeois... op. cit.*, p. 206.

Cette démocratisation du recrutement édilitaire, variant considérablement d'une cité à une autre, ne se traduit pas systématiquement par une diminution des fortunes du personnel municipal.

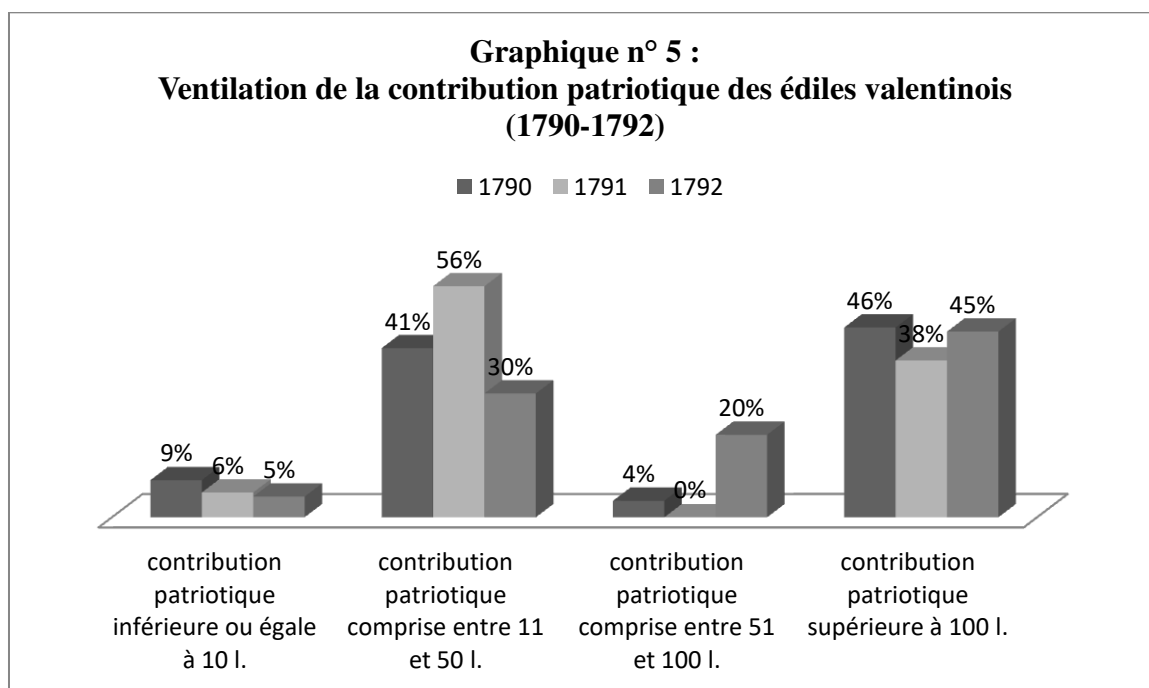
<b>Tableau n° 36 :</b>				
<b><u>Évolution de la moyenne de la contribution patriotique</u></b>				
<b><u>des édiles ruraux de trois villages rhodaniens</u></b>				
<b><u>(1789-1792)<sup>552</sup></u></b>				
Ville	1789	1790	1791	1792
Courthézon	185,22 l.	163,32 l.	890 l.	164,2 l.
Saint-Paul-Trois-Châteaux	194,72 l.	226,11 l.	257,7 l.	35,25 l.
Tain	349,42 l.	304,91 l.	207,61 l.	228,73 l.

Le coup de force mené par les clubistes de Saint-Paul-Trois-Châteaux s'accompagne par une très nette diminution des fortunes municipales. En 1792, la moyenne de la contribution patriotique payée par les administrateurs tricastins s'élève à 35,25 l. contre 257,7 l. en 1791. Sept administrateurs municipaux payent moins de 10 l. d'imposition en 1792 contre cinq en 1791. Par ailleurs, faute d'un revenu suffisamment important, quatre d'entre eux sont exonérés de cette taxe. L'écart entre les deux moyennes s'explique également par l'exclusion de riches édiles conservateurs comme le comte de Castellane, s'acquittant d'une contribution patriotique de 1 500 l., ou du départ de certains patriotes comme les frères Payan ou le médecin Caudeiron, promus dans les administrations supérieures. À Tain, les élus de 1792 semblent légèrement plus riches que par le passé. Seuls quatre administrateurs municipaux, contre sept en 1790 et 1791, se situent en dessous du seuil des 10 l. de contribution patriotique. Toutefois, sur seize édiles soumis à cet impôt, dix sont très largement en dessous de la moyenne : neuf d'entre eux n'excèdent pas les 50 l. À Courthézon en revanche, le départ en émigration du très riche de Roussière, dont les 4 000 l. de contribution patriotique faussaient considérablement la moyenne de 1791, se traduit par une sorte de retour à la normale, la moyenne de 1792 se rapprochant davantage de celle de 1790. Par conséquent, l'écart considérable entre les moyennes de 1791 et 1792 ne doit pas toujours s'interpréter comme une percée massive des catégories sociales les plus humbles. Les contrastes sont tout aussi importants dans les villes de plus de 3 000 habitants.

<sup>552</sup> Arch. mun. Courthézon, 3G 1, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV 6, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

<b>Tableau n° 37 : Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles urbains de quatre cités rhodaniennes (1789-1792)<sup>553</sup></b>				
Ville	1789	1790	1791	1792
Beaucaire	?	270,4 l.	190,15 l.	200,26 l.
Orange	223,52 l.	248,35 l.	52,25 l.	65,58 l.
Tarascon	?	116,38 l.	66,19 l.	37,03 l.
Valence	431,11 l.	291,54 l.	170,7 l.	317,45 l.

Dans certains cas comme à Tarascon, la nouvelle équipe municipale élue en 1792 est la moins fortunée depuis 1790. Le processus de démocratisation du conseil municipal, amorcé en 1790, s'est davantage accentué. En revanche, dans d'autres villes comme Valence, c'est totalement l'effet inverse qui se produit. Après une timide esquisse de démocratisation, le conseil municipal valentinois se referme brutalement et rejette les citoyens les plus humbles. Les élus de 1792 sont les plus riches édiles arrivés au pouvoir depuis le début de la Révolution française.



Comme le suggère le graphique ci-dessus, la part des édiles taxés plus de 100 livres n'évolue que légèrement entre 1790 et 1792. Les administrateurs municipaux les plus humbles sont peu nombreux et de moins en moins représentés. Alors qu'en 1791, plus de la moitié des édiles se situait entre 11 et 50 livres d'imposition, soit parmi les classes moyennes, ils ne sont plus qu'un peu moins du tiers dans ce cas de figure en 1792. En revanche, un glissement semble s'être opéré vers la tranche supérieure, signe évident d'un accroissement

<sup>553</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 G 4, registre de la contribution patriotique, 1789 ; arch. mun. Orange, G 3937, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. mun. Tarascon 2 G 1/1, liste de la déclaration des habitants de cette ville de Tarascon pour la contribution patriotique, 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

du niveau des fortunes des élus de 1792. 65% des élus de 1792 sont taxés plus de 51.l contre 38% en 1791 et 50% en 1790.

Dans des communes comme Bagnols ou Bollène où aucun registre de contribution patriotique n'a été conservé, une rapide plongée dans la contribution foncière tendrait à confirmer la percée progressive des catégories sociales populaires.

**Tableau n° 38 :**  
**Évolution de la moyenne de la contribution foncière des**  
**édiles bagnolais et bollénois**  
**(1789-1792)<sup>554</sup>**

Ville	1789	1 <sup>er</sup> semestre 1790	novembre 1791	décembre 1792
Bagnols	340,05 l.	204,94 l.	81,95 l.	67,89 l.
Bollène	/	45,85 l.	131,09 l.	37,03 l.

Le tableau précédent illustre deux cas très différents. À Bagnols, la municipalité élue en 1791, de sensibilité franchement jacobine, est composée d'éléments beaucoup plus populaires qu'en 1790. Les patriotes gardent solidement le pouvoir en main l'année suivante, ce qui se traduit par ces faibles moyennes en 1791 et 1792. Le cas bollénois est sensiblement différent. En 1791, Bollène est une citadelle conservatrice. Les édiles se recrutent essentiellement parmi les aristocrates ou la bourgeoisie locale, tous propriétaires fonciers plus ou moins importants. Comme nous l'avons dit précédemment, la donne géopolitique change en 1792. Les patriotes, désormais maîtres de la cité, se recrutent comme à Bagnols parmi les catégories les plus populaires, même si certains possèdent un solide patrimoine. Dans ces deux communes, le recrutement édilitaire s'est considérablement démocratisé à la suite de la victoire des patriotes locaux.

Face à l'indigence des sources fiscales, il est difficile de préciser efficacement l'ampleur du processus de démocratisation des administrations locales. La situation, variant considérablement d'un lieu à un autre, interdit, à l'heure actuelle, toute tentative de généralisation régionale. 1792 accentue la démocratisation du recrutement édilitaire mais ce n'est pas systématique, comme en témoigne le cas de figure valentinois. Une étude plus fine, menée sur d'autres cités de taille équivalente, permettrait de préciser l'exceptionnalité valentinoise.

En ce qui concerne l'âge des équipes élues en 1792, le profil est très proche des administrations précédentes. Le tableau suivant, élaboré d'après les informations livrées par l'état-civil de 240 édiles d'une douzaine de villages atteste d'un léger vieillissement des administrateurs municipaux en 1792.

<sup>554</sup> Arch. mun. Bagnols, 1 G 24- 1 G 25, matrice de rôle pour la contribution foncière, 1791 ; arch. mun. Bollène, 2 G 4, contribution foncière, 1793.



<b>Tableau n° 39 :</b> <b><u>Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux</u></b> <b>(1789-1792)</b>				
Ville	1789	Février 1790	Novembre 1791	Décembre 1792
Courthézon	54,5 ans	46,7 ans	45,7 ans	48,7 ans
Donzère	49,3 ans données	53,2 ans	51,7 ans	52,3 ans
Étoile	abs de données	44,8 ans	45,1 ans	48,9 ans
Lapalud	abs de données	41,1 ans	39,9 ans	32,3 ans
Pierrelatte	51 ans	48,2 ans	47,7 ans	48,3 ans
Saint-Paul- Trois- Châteaux	58,9 ans	48,2 ans	49,7 ans	48,2 ans
Sorgues	abs de données	46,4 ans	?	47,3 ans
Tain	49,3 ans	49,9 ans	43,7 ans	42,8 ans

Comme depuis 1790, et même bien avant, les responsabilités locales sont confiées à des hommes mûrs et disponibles pour la chose publique. Le cas de Lapalud, particulièrement atypique, mérite un éclaircissement. Jusqu'en 1792, les rouages du pouvoir local sont contrôlés par une municipalité conservatrice, massivement composée d'hommes mûrs, voire âgés. Les élections de décembre 1792 cassent cette dynamique en portant au pouvoir les patriotes locaux, beaucoup plus jeunes que leurs prédécesseurs. La moyenne d'âge des maires de ces villages reste figée autour de 52 ans depuis 1790.

Dans les communes de plus de 3 000 habitants, la situation est beaucoup plus contrastée, comme le suggère le tableau suivant, élaboré à partir de l'état-civil de quelques édiles dont nous avons pu retrouver la trace.

<b>Tableau n° 40 :</b> <b><u>Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains</u></b> <b>(1789-1792)</b>				
Ville	1789	Février 1790	Novembre 1791	Décembre 1792
Bagnols	46,7 ans	53,2 ans	53,4 ans	43,8 ans
Bollène	45,1 ans	47,2 ans	49,9 ans	47,3 ans
Montélimar	?	48,5 ans	48,6 ans	50,1 ans
Orange	56,6 ans	49,2 ans	42,5 ans	45,0 ans

Comme dans les villages, les édiles se recrutent toujours parmi les hommes les plus mûrs. On notera néanmoins que la percée des catégories sociales les plus populaires à Bagnols se traduit par un très net rajeunissement de la moyenne d'âge des administrateurs municipaux. Par ailleurs, les édiles bollénois patriotes élus en 1792 appartiennent à la même génération que leurs adversaires conservateurs qui tenaient la municipalité l'année précédente. La complexité des dynamiques politiques locales se répercutant différemment d'une ville à

l'autre, il serait intéressant de dépouiller les registres de l'état-civil des autres communes de notre échantillon. Toutefois, cette tâche fastidieuse et chronophage, n'a pas été envisageable dans le cadre restreint de ce doctorat. Comme dans les villages, la moyenne d'âge des maires urbains se maintient. Elle s'élève à 49, 9 ans contre environ 48 ans en 1791.

Les élections de 1792, censées renouveler en profondeur les administrations locales en épurant les derniers vestiges de la monarchie constitutionnelle, ont-elles eu l'effet escompté dans le sillon rhodanien ? Le tableau suivant a été élaboré selon les mêmes critères que pour les élections de 1790 et 1791. Toutefois, les scrutins de 1792 sont particuliers car pour la première depuis 1790, hors zone comtadine, ils visent à renouveler l'intégralité des municipalités. Cette spécificité apparaît dans le tableau suivant, auquel nous avons rajouté une nouvelle colonne faisant apparaître les élus de 1791 reconduits en 1792. Cette dimension supplémentaire offre une meilleure appréciation du renouvellement de la classe politique en 1792.

<b>Tableau n° 41 : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux (1792)</b>						
	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière entre 1790 et 1792	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	« Hommes nouveaux » ne comptant administrateur parmi ses ascendants	Édiles présents en 1791 et reconduits en 1792 <sup>555</sup>
décembre 1792	Caderousse	40%	10%	0%	50%	5%
	Courthézon	20%	40%	5%	35%	35%
	Donzère	40%	60%	0%	0%	45%
	Étoile	35%	20%	10%	35%	25%
	Lapalud	20%	5%	20%	55%	15%
	Mondragon	55%	10%	10%	25%	40%
	Pierrelatte	45%	55%	0%	0%	55%
	Piolenc	40%	60%	0%	0%	0%
	Saint-Laurent-des-Arbres	25%	20%	10%	45%	20%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	30%	30%	0%	40%	35%
	Sorgues	35%	20%	5%	40%	15%
	Tain	30%	40%	5%	25%	55%
	Total	36%	27%	7%	30%	29%

Le scrutin de 1792 semble aller bien au-delà des espérances des Conventionnels. Comme dans le Biterrois ou dans la région toulousaine, les élections municipales de 1792 font figure de rupture majeure par rapport à l'Ancien Régime en balayant massivement les

<sup>555</sup> La dernière colonne se lit à part.

anciennes familles édilitaires<sup>556</sup>. Les cadres d'Ancien Régime sont en très net recul, passant de 45% à 1791 à 36% en 1792. Les « hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur municipal parmi leurs ascendants sont presque aussi nombreux qu'en 1790 tandis que la part d'édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution se maintient. Les élections de 1792 confirment la percée de la nouvelle classe politique locale. Toutefois, l'enjeu majeur du scrutin de 1792 est essentiellement politique. Par conséquent, moins de 30% des administrateurs ruraux nommés en 1791 sont reconduits en 1792. Au niveau individuel, le renouvellement des édiles est total. L'intensité du renouvellement varie selon le profil politique adopté par le village au cours des mois précédents. Dans les municipalités conquises par les Jacobins en 1791, nombreux sont les édiles reconduits comme à Pierrelatte ou à Tain. Cette forte continuité politique se retrouve dans les villages de la France septentrionale, notamment axonais ou franciliens<sup>557</sup>. En revanche, dans les anciens bastions conservateurs, la rupture est totale. Tous les administrateurs de Piolenc et la quasi-totalité de ceux de Caderousse sont écartés. Seuls les patriotes ayant soutenu plus ou moins ouvertement le coup de force d'avril 1792 sont reconduits à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

L'importance du renouvellement des administrations municipales se répercute également au niveau des postes clefs locaux. Seuls 22% des maires et un seul procureur général syndic, Jacques Roussel de Donzère, sont reconduits. Le cas très atypique de Mondragon mérite un éclaircissement. Mondragon est le seul village où le maire est resté en place depuis 1790 ! En effet, Antoine Joseph Marie Roustan est réélu successivement en 1791 et en 1792. Roustan est issue d'une vieille famille solidement implantée à Mondragon. Présent au sein du conseil politique depuis 1775 où il a été quatre fois conseiller et une fois premier consul, il est également fermier du comte de Sade, l'un des coseigneurs de Mondragon. Négociant aisé, sinon riche, l'homme est l'un des plus gros propriétaires fonciers du cru. Le montant de sa contribution foncière en 1791 s'élève à 300 l., mais on sait qu'il possède d'autres terres dans les villages adjacents<sup>558</sup>. L'homme semble puissant. Ses nombreuses terres fournissent du travail et déjà en 1787, le subdélégué Tournilhon note que Roustan est soutenu au conseil « par ses soustraitans »<sup>559</sup>. La clientèle de Roustan est-elle, en partie, à l'origine de sa longévité politique ? Lors de sa première élection en 1790, ses détracteurs rejettent la légalité du scrutin en dénonçant « une cabale menée par les métayers et les brassiers » de Roustan<sup>560</sup>. L'élection, souffrant manifestement de manœuvres frauduleuses, est reconduite. Toutefois, Roustan est de nouveau réélu quelques jours plus tard. Le silence des sources ne permet pas de confirmer les propos de ses adversaires, qui ne sont peut-être qu'une manœuvre politicienne. Au cours de l'été 1793, Roustan s'engage, comme de nombreux édiles locaux, dans la voie « fédéraliste », une erreur de jugement qu'il paye de sa tête en 1794. L'exemple de Roustan est exceptionnel<sup>561</sup>. En effet, le renouvellement des maires rhodaniens est plus important qu'en Artois où plus de la moitié des maires élus en 1792 était

<sup>556</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale... op. cit.*, p. 278-282.

<sup>557</sup> BRASSART (Laurent), *Gouverner le local en Révolution... op. cit.*, p. 171 ; BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 337.

<sup>558</sup> Arch. mun. Mondragon, 2 G 1, contribution foncière pour l'année 1791.

<sup>559</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, CC 4478, lettre du subdélégué Tournilhon à l'intendant, 26 juin 1787.

<sup>560</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 1, délibération municipale du 10 février 1790.

<sup>561</sup> Nous retrouverons Roustan et l'arène politique mondragonnaise dans les chapitres 7 et 8.

déjà en fonction en 1790<sup>562</sup>. Toutefois, un peu plus d'un maire et d'un procureur général syndic sur deux ont déjà exercé des fonctions administratives sous l'Ancien Régime. Les électeurs accordent leur suffrage à des hommes expérimentés dont le patriotisme est irréprochable. Tous ceux qui se sont compromis avec le régime déchu sont écartés de la sphère politique.

Dans les villes, le renouvellement est tout aussi net. Le tableau suivant, conçu de la même manière que le précédent, souligne l'ampleur de la rupture politique.

<b>Tableau n° 42 :</b>						
<b>Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains (1792)</b>						
	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière entre 1790 et 1792	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	« Hommes nouveaux » ne comptant administrateur parmi ses ascendants	Édiles présents en 1791 et reconduits en 1792
décembre 1792	Bagnols	24%	48%	7%	21%	48%
	Beaucaire	41%	24%	0%	35%	21%
	Bollène	45%	31%	3%	21%	3%
	Bourg-Saint-Andéol	17%	4%	0%	79%	10%
	Montélimar	41%	52%	0%	7%	41%
	Orange	17%	38%	10%	35%	34%
	Pont-Saint-Esprit	52%	24%	10%	14%	34%
	Roquemaure	14%	17%	0%	69%	17%
	Tarascon	10%	59%	0%	31%	64%
	Valence	38%	17%	3%	41%	45%
	Vienne	15%	41%	3%	41%	36%
	Total	28%	33%	2%	37%	38%

Les familles édilitaires, pour bon nombre déjà été écartées en 1791, refluent partout sauf à Pont-Saint-Esprit, où elles n'obtiennent qu'une courte majorité. Les « hommes nouveaux », ne comptant aucun administrateur parmi leurs ascendants, sont presque aussi nombreux qu'en 1790. Comme dans les campagnes, le scrutin de 1792 consacre la domination de la nouvelle classe politique locale, issue des débuts de la Révolution. Notons néanmoins que 59% des maires et 33% des procureurs généraux syndics sont des cadres d'Ancien Régime. Toutefois, les électeurs sanctionnant avant tout les prises de position politiques, le fait d'avoir commencé sa carrière sous l'Ancien Régime n'est pas systématiquement discriminant. Les principaux chefs de file du « parti » républicain bollénois, Pierre Bès, l'orfèvre François Hippolyte Guilhermier, le médecin Durand ou le négociant Marchand, sont majoritairement des édiles d'Ancien Régime, solidement ancrés au conseil politique depuis les années 1770 pour les plus anciens. Ils ont également joué un grand rôle lors de la rédaction

<sup>562</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village... op. cit.*, p. 94-95.

des cahiers de doléances de la cité en 1790. En revanche, les électeurs désavouent les conservateurs et les patriotes jugés trop tièdes. 38% des administrateurs élus en 1791 sont reconduits en 1792. Si le taux de renouvellement des équipes urbaines est moins important que dans les villages, la situation est très variable d'un lieu à un autre : 48% des édiles de Bagnols sont reconduits tandis que seuls 10% des administrateurs municipaux bourguésans étaient déjà en fonction en 1791. Seuls deux maires et deux procureurs généraux syndics élus en 1791 sont reconduits. Il s'agit d'Ymonier, inamovible maire de Bourg-Saint-Andéol, et du négociant Bourrely, de Roquemaure, ainsi que Simon Lanoue et Chambon, respectivement procureurs généraux syndic de Pont-Saint-Esprit et de Bagnols. Toutefois, les nouveaux venus sont puisés dans le même vivier édilitaire puisque à part Molin, élu maire de Beaucaire, tous les autres ont exercé une fonction administrative ou judiciaire par le passé. Par conséquent, si à un niveau individuel le renouvellement est intense, il est plus partiel lorsque l'on considère les édiles dans leur globalité. Comme dans les campagnes, les équipes municipales sont totalement refondues dans les hôtels de ville fraîchement arrachés aux forces conservatrices. Seuls 3% des édiles bollénois élus en 1791 poursuivent leur fonction en 1792. Par contre, les administrateurs des municipalités conquises par les Jacobins en 1791 sont plus facilement reconduits. Ainsi, 62% des édiles tarasconnais de 1791 sont confirmés l'année suivante<sup>563</sup>. En revanche, dans les communes où l'aile radicale du « parti » patriote est parvenue à s'imposer, les modérés sont écartés ou s'effacent discrètement. La municipalité bourguésane, s'étant dissociée du mouvement populaire du printemps 1792, est totalement désavouée par les électeurs les plus avancés qui confient les rôles de la commune à une nouvelle équipe beaucoup plus radicale<sup>564</sup>. Enfin, plus qu'en 1791, les élections de 1792 sont un triomphe pour les Jacobins. Tous les maires et la majeure partie des procureurs généraux syndics sont des clubistes. On dépasse largement le constat fait par Melvin Edelstein dans les dix plus grandes villes où le *ratio* est de six jacobins pour dix maires<sup>565</sup>.

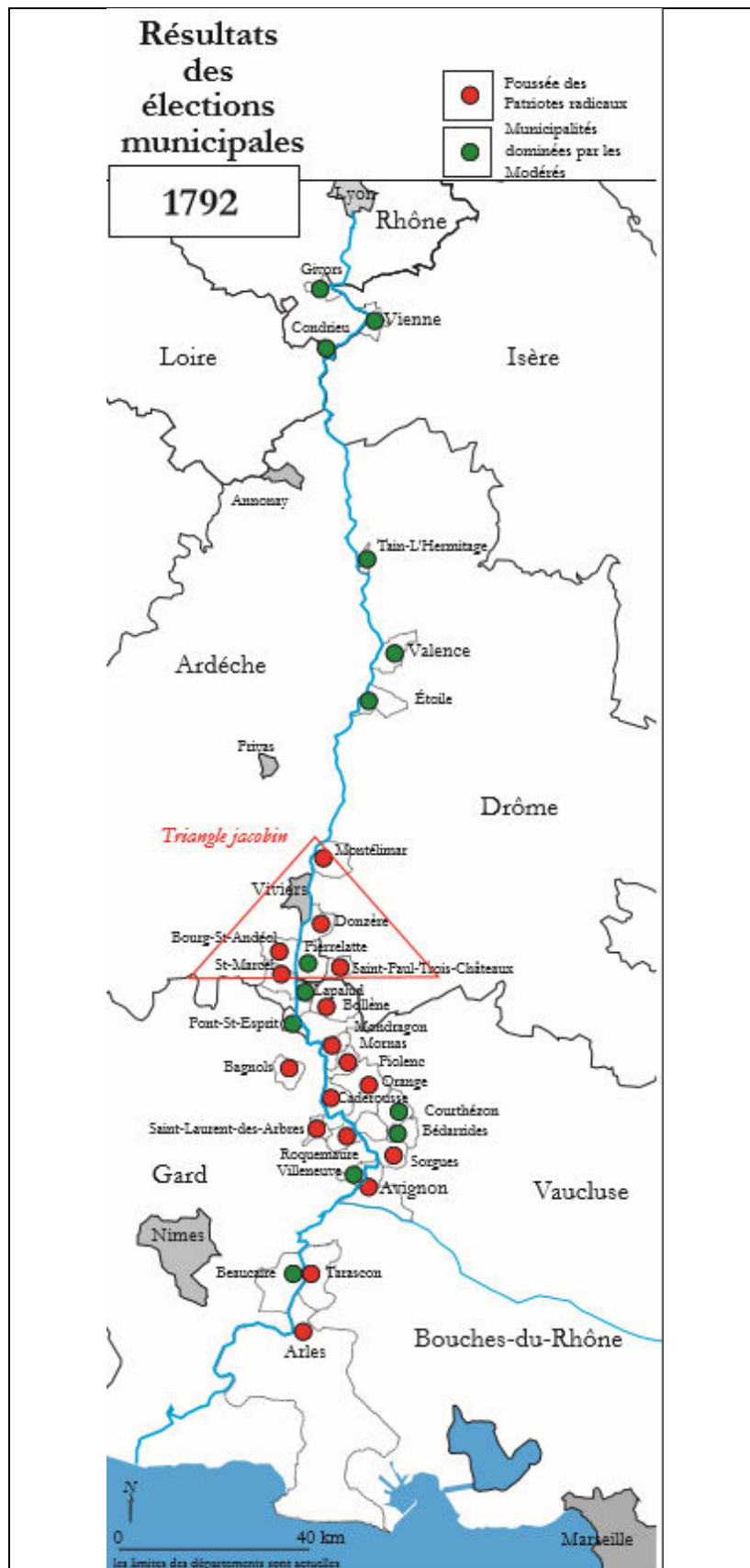
Les élections municipales de 1792 reconfigurent l'équilibre des forces politiques. Toutefois, une nouvelle donne géopolitique se met en place. En effet, même si la conjoncture politique a changé par rapport à 1791, la guerre, la chute du roi et la flambée de violence de l'année 1792 ont accentué les tensions et radicalisé les prises de position. Les patriotes se divisent. Les plus modérés, attachés à la sauvegarde des propriétés, se désolidarisent progressivement des radicaux. Les élections de 1792 traduisent ce malaise politique. En effet, certaines municipalités font place nette aux patriotes les plus avancés, sincères républicains et ardents défenseurs de la cause populaire, tandis que d'autres, après une poussée de fièvre patriotique en 1791, gardent un cap résolument plus modéré. La carte suivante, élaborée d'après les options politiques des équipes municipales élues en 1792, illustre ces nouveaux clivages géographiques.

---

<sup>563</sup> Même constat à Lodève ou à Montpellier dans l'Hérault : LAURENT (Robert), GAVIGNAUD (Geneviève), *La Révolution française... op. cit.*, p. 143.

<sup>564</sup> BEAU (Jacky), GASPIN (Gérard), ISSARTEL (Jean-Louis), *Les chemins de la Révolution... op. cit.*, p. 159-161.

<sup>565</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 445.



Carte n° 10 : Géographie politique du couloir rhodanien (automne 1792). Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.

Les lignes de fractures politiques évoluent. Les bastions conservateurs ont disparu. En premier lieu, un groupe important de municipalités, essentiellement localisées le long de l'axe Arles-Montélimar, se caractérise par une très nette poussée d'édiles radicaux. Elles sont peuplées de clubistes zélés et de républicains sincères qui sont le fer de lance de la Révolution dans un Midi ébranlé par les crises politiques. Parmi ces communes dominées par les patriotes les plus avancés se trouvent les places du Comtat rhodanien, récemment conquises après plusieurs mois de luttes qui ont radicalisé leurs protagonistes. À Sorgues, une partie non négligeable des nouveaux élus a participé aux massacres de la glacière en 1791. La frontière politique informelle comtadine semble en partie gommée par la conquête des municipalités par les patriotes radicaux. Les anciennes citadelles conservatrices comme Arles, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Saint-Laurent-des-Arbres sont étroitement noyautées par des patriotes radicaux s'étant emparés du pouvoir par la force. Dans les anciens fiefs jacobins comme Orange ou Bagnols, la poussée des patriotes radicaux est tout aussi nette. Enfin, certaines administrations municipales comme Donzère qui affichaient un certain modérantisme politique en 1791, basculent dans le radicalisme l'année suivante. Dans le cas donzérois, la cause est à rechercher dans l'aggravation du schisme religieux mais aussi dans la question agraire, devenue brûlante à la fin de l'année 1792. La crise religieuse divise profondément le village. Les élections de 1791 et celles de 1792 scellent la victoire des adversaires du clergé réfractaire, également partisans d'un partage agraire massif.

En revanche, d'autres municipalités se distinguent par une posture beaucoup plus modérée. Le clivage politique régional nord/sud est encore plus tranché qu'en 1791. Au-delà de certaines municipalités maintenant une voie modérée expérimentée dès le début de la Révolution comme Pont-Saint-Esprit ou Villeneuve-lez-Avignon, les terres de prédilection du modérantisme politique, semblent être situées dans le nord du couloir rhodanien. On retrouve sans surprise des villages ou des villes comme Givors ou Vienne qui adoptaient déjà une position très prudente en 1791. Le cas d'Étoile illustre bien ce tournant. Dénoncée par le club pour ne pas avoir appliqué les mesures concernant les émigrés du village, la municipalité d'Étoile, en place depuis 1791, est suspendue en novembre 1792<sup>566</sup>. Un mois plus tard, les électeurs reconduisent en bloc les édiles suspendus. Toutefois, le département conteste le résultat et casse l'élection. Un nouveau scrutin se tient à la mi-décembre, sous l'égide de Claude Payan. Le 16 décembre 1792, les habitants élisent une municipalité encore plus modérée que celle de 1791, en offrant notamment une place d'officier municipal à un frère d'émigré et à deux anciens nobles, au grand scandale des commissaires du département<sup>567</sup>. De plus, certaines municipalités comme celle de Valence qui, après avoir été à la pointe du patriotisme en 1791, s'orientent désormais vers une voie moins virulente. Les édiles valentinois, défendus par la société politique locale, sont dénoncés par Claude Payan qui leur reproche « une insouciance criminelle face aux dangers de la patrie »<sup>568</sup>. La *Société des surveillants*, bien que constituée par la mouvance la plus avancée de la population valentinoise, ne brille plus pour son radicalisme politique en 1792. Dans ces départements relativement épargnés par les affrontements politiques, les clubs perdent leur hargne des

---

<sup>566</sup> Arch. dép. Drôme, L 117, pétition du club d'Étoile au département de la Drôme, 7 octobre 1792.

<sup>567</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 1, délibération municipale du 16 décembre 1792.

<sup>568</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/2, délibération municipale du 22 mai 1793.

débuts et glissent progressivement vers le modérantisme. Hubert. C. Johnson constate le même phénomène de déradicalisation dans les départements de la Haute-Garonne et de l'Aude<sup>569</sup>. Enfin, dans d'autres municipalités, les nouveaux élus, s'ils sont foncièrement républicains, sont franchement hostiles aux patriotes les plus radicaux comme à Beaucaire. L'équipe municipale manque déjà de cohésion en 1791. Conservateurs, modérés et radicaux, conduits par le procureur général syndic Agricola Moureau, cohabitent à l'hôtel de ville sans qu'aucune véritable majorité ne parvienne à se dessiner<sup>570</sup>. Toutefois, les violences de l'été 1792 et les dévastations des propriétés qu'une partie de la bourgeoisie locale condamne ainsi que le départ de Moureau, appelé à d'autres responsabilités politiques à Avignon, contribuent à un retournement complet de situation au profit des plus modérés. Les élections de décembre 1792 propulsent sur le devant de la scène politique une nouvelle équipe municipale, majoritairement hostile aux Jacobins les plus radicaux. Contrairement au nord du sillon rhodanien, les bastions modérés comme Beaucaire, Mondragon ou Pont-Saint-Esprit, sont plus rares dans le sud.

Comment expliquer cette nouvelle distribution politique ? Le nord du couloir rhodanien, moins affecté par la crise religieuse, ne connaît pas non plus l'intensité des troubles sociopolitiques du printemps et de l'automne 1792. Les violences commises lors du passage des fédérés durant l'été 1792 choquent les différentes administrations locales. Par ailleurs, les clubs, dont la vague de création est assez précoce, n'ont pas besoin de lutter pour leur survie. La plupart des édiles sont des clubistes. 90% au moins des administrateurs de Tain sont membres de la société politique locale. Enfin, toutes ces municipalités sont attachées à la sauvegarde des propriétés et des prérogatives des notables. La phase de radicalisation politique de 1791 liée à Varennes semble ici éphémère. Dès 1792, les administrateurs en place estimant sans doute que la Révolution est terminée avec l'instauration d'une République et la mise au ban des contre-révolutionnaires, le radicalisme politique fait place nette à une voie moins virulente. *A contrario*, le sud du sillon rhodanien est ébranlé par une contestation populaire mêlant revendications socio-économiques et sauvegarde de la Révolution, sublimant les divisions inhérentes au schisme religieux et aux options politiques conflictuelles. Plus que dans le nord de la vallée du Rhône, les conflits et les affrontements politiques ont profondément radicalisé leurs acteurs. Aussi, en décembre 1792, de nombreuses municipalités accueillent en leur sein des édiles radicaux voués corps et âme à la République.

Comme toutes les instances judiciaires ou administratives, les justices de paix sont également amenées à être renouvelées à la fin de l'année 1792. Ces élections sont aussi capitales que celles des maires ou des procureurs généraux syndics dans la mesure où les juges de paix, élus pour une durée de deux ans, sont, dans leur grande majorité, en place depuis 1790. Le profil social des nouveaux magistrats est identique en tout point à celui des juges de paix élus en 1790. Les juges urbains ou ruraux se recrutent essentiellement parmi la

---

<sup>569</sup> JOHNSON (Hubert. C.), *The Midi in Revolution... op. cit.*, p.181 et 219.

<sup>570</sup> Sur Agricola Moureau, on consultera notamment : MAUREAU (Alain), « Le Sans-culotte du Midi Agricola Moureau (1766-1842) », *Mémoires de l'académie de Vaucluse*, 8<sup>e</sup> série, t. VIII, 1999, p. 79-111 ; PEYRARD (Christine), « Agricola Moureau de Vaucluse, défenseur de la cause du peuple (1766-1842) », dans BUTI (Gilbert) et CAROL (Anne), dir., *Comportements, croyances et mémoires. Europe méridionale XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2007, p. 247- 254.



basoche, rompue à l'exercice judiciaire. Contrairement à Paris, rares sont les artisans comme l'orfèvre Guilhermier de Bollène dont l'élection couronne un engagement politique total depuis 1789<sup>571</sup>. Le recul de la bourgeoisie de talent est donc moins marqué que dans d'autres départements comme l'Yonne ou la Côte-d'Or<sup>572</sup>. En revanche, ces élections se traduisent par une rupture politique plus nette dans les villes que dans les cantons ruraux. En effet, dans les communes de plus de 3 000 habitants, aucun juge de paix de 1790 n'est confirmé alors qu'au moins 50% de ceux des cantons ruraux le sont. Dans l'Eure, département majoritairement rural, la mesure du renouvellement n'est pas aussi imposante<sup>573</sup>. Alors que dans une écrasante majorité, les juges de paix ruraux sont d'ex-cadres d'Ancien Régime, ils sont minoritaires dans les villes. Enfin, les juges urbains sont massivement des clubistes radicaux tandis que dans les campagnes, le modérantisme politique est un peu plus marqué. L'une des explications de ce hiatus réside probablement dans les modalités du scrutin. Les communes de plus de 5 000 habitants disposent de leur propre juge de paix. En revanche, les villes et les villages de rang inférieur doivent se réunir en assemblée cantonale pour désigner le juge de paix du canton. Aussi, par le jeu des découpages administratifs, des électeurs radicaux d'une localité peuvent se retrouver noyés sous une masse de modérés.

La géographie politique rhodanienne a totalement évolué entre 1791 et 1792. Face aux menées contre-révolutionnaires, à la guerre et à la radicalisation des clubs et des patriotes, inhérente à une conjoncture socio-économique et politique troublée, les bastions conservateurs tombent les uns après les autres au cours du printemps ou de l'été 1792. Toutefois, les flambées de violence qui embrasent tout le Midi et le durcissement de la contestation populaire, soutenue par une partie des Jacobins les plus radicaux, divisent les patriotes. Les modérés prennent de plus en plus leur distance. Ce malaise politique est perceptible dans les élections de la fin de l'année 1792 où dans certaines localités, les plus modérés sont écartés au profit d'éléments plus radicaux et plus populaires, préfigurant le personnel politique de l'an II. Les lignes de fractures politiques évoluent. Les élections de 1792 mettent en lumière une nouvelle configuration géopolitique. À un axe Arles-Montélimar, massivement gagné au radicalisme et s'inscrivant dans une dynamique politique plus large englobant tout le littoral sud-est, s'oppose l'axe Givors-Loriol, où les municipalités et les clubs adoptent une attitude bien plus mesurée et ignorent presque les violences politiques qui ensanglantent le Midi durant l'été chaud de 1792.

Ainsi, cette enquête, focalisée sur les années 1790-1792, livre deux enseignements majeurs. Tout d'abord, l'étude du personnel municipal et judiciaire élu entre 1790 et 1792 révèle qu'après une première phase de continuité politique importante, même si une forte minorité de néophytes entre dans les conseils municipaux rhodaniens en 1790, les équipes municipales rhodaniennes se renouvellent continuellement jusqu'en 1792. Si le renouvellement est particulièrement intense, à titre individuel, il est toutefois plus mesuré

---

<sup>571</sup> BIANCHI (Serge), « La justice de paix pendant la Révolution... », art. cit., p. 42-43, ROYER (Jean-Pierre), « Les épurations judiciaires de 1789 à 1815 », dans *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, Paris, Association française pour l'histoire de la justice, 1994, p. 18.

<sup>572</sup> EDELSTEIN (Melvin), *La Révolution française... op. cit.*, p. 325.

<sup>573</sup> BODINIER (Bernard), « Des juges-citoyens aux notables du Consulat : les juges de paix de l'Eure pendant la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 360, avril-juin 2010, p. 113-118.

lorsque l'on aborde les édiles dans leur globalité. Par ailleurs, une cassure sociopolitique précoce, caractérisée par une amorce de démocratisation du personnel municipal urbain se produit en 1791 dans certains centres urbains, mais un peu plus tardivement, en 1792, dans le reste de la vallée du Rhône, et plus particulièrement en milieu rural. Le second enseignement est directement lié au premier. Si rupture sociopolitique prématurée il y a, c'est qu'elle a été favorisée en partie par la dégradation d'une conjoncture politique, inhérente aux menées contre-révolutionnaires, à la guerre civile comtadine, au schisme religieux, à l'émergence des clubs, débouchant *in fine* sur la constitution d'une géographie politique rhodanienne à géométrie variable. En effet, en 1791, bastions conservateurs et bastions jacobins, modérés ou radicaux, se font face. Toutefois, la radicalisation des options politiques et les flambées de violence de l'année 1792 écartent les conservateurs tout en entraînant une nouvelle configuration géopolitique. Les municipalités situées le long de l'axe Givors-Loriol, ignorant pratiquement les violences politiques et souffrant relativement peu du schisme religieux, se distinguent désormais par une attitude plus modérée où le jacobinisme radical ne trouve pas le même écho que dans le sud. Le Midi rhodanien, et plus largement le littoral méditerranéen, plus précocement radicalisé et noyauté par un réseau très dense de clubs de combat, véritables bras armés de la cause républicaine, adopte un tout autre profil. De nombreux patriotes radicaux, dont certains ont participé à des massacres ou à d'autres mesures vexatoires comme les contributions forcées, entrent progressivement dans les municipalités ou occupent des fonctions judiciaires. Dans le sud du couloir rhodanien, le fossé se creuse davantage entre modérés et radicaux. Toutefois, la voie radicale n'est pas acceptée par tous. Si elle s'avère parfois majoritaire au sein d'un conseil municipal, il peut en être totalement différent dans le reste de la commune. Ces élections municipales portent en elles les germes de la crise politique de l'été 1793 dont le couloir rhodanien est le théâtre et qui témoigne, une fois de plus, de la vitalité des antagonismes politiques méridionaux.

## Chapitre 4 :

### « Fédéralisme », « Terreur » et « Réaction » :

#### enjeux locaux des impulsions politiques nationales (1793-1795)

Le renouvellement des cadres administratifs de 1792 s'est soldé par une très nette victoire des Jacobins et par endroit, par une poussée des éléments les plus radicaux. Toutefois, comme le remarquait naguère Michelle Vovelle pour la Provence, rien ne serait plus inexact que de croire en un couloir rhodanien uniformément jacobin à l'automne 1792<sup>574</sup>. Bien qu'il ait conquis de nombreuses municipalités au cours de l'année 1792, le mouvement jacobin est loin de faire consensus. Une opposition anti-jacobine reste vivace dans le sud du couloir rhodanien, plus particulièrement dans l'ancien Comtat rhodanien. Par ailleurs, certains patriotes modérés prennent de plus en plus leur distance, choqués par les violences ou les contributions forcées.

À partir de 1793, une page de la révolution provinciale se tourne. En effet, la crise politique de l'été 1793 prend une dimension toute particulière dans le Midi. D'une part, elle redistribue les cartes en favorisant le retour des vaincus de 1792. D'autre part, la violence de sa répression accentue davantage les antagonismes politiques. Par ailleurs, la dégradation de la conjoncture politique au cours de l'été 1793 pousse la Convention à suspendre les élections jusqu'à la paix. Jusqu'à l'automne 1795, les administrations locales sont épurées et nommées par les représentants en mission qui s'appuient sur les clubs et sur quelques patriotes du cru pour former les nouvelles autorités constituées<sup>575</sup>. Aussi, le choix de la composition des édiles locaux dépend essentiellement de la sensibilité politique du Conventionnel envoyé sur le terrain.

Le « fédéralisme », le Gouvernement révolutionnaire de l'an II et la « Réaction thermidorienne » en l'an III ne peuvent plus se lire comme une simple greffe locale des événements parisiens. Au contraire, ils témoignent de la capacité d'adaptation de la classe politique rhodanienne, et plus généralement méridionale, qui voit dans les soubresauts de la politique nationale un moyen d'écarter des adversaires. Ainsi, les crises nationales comme le « fédéralisme » et les mesures politiques du Gouvernement révolutionnaire ou de la Convention thermidorienne sont instrumentalisées localement, chaque « parti » se voyant tour à tour « oppresseur ou opprimé »<sup>576</sup>. Enfin, l'effondrement des potentats de l'an II favorise le glissement progressif de la région dans une spirale de violences marquée par les règlements

---

<sup>574</sup> VOVELLE (Michel), « Midi rouge, Midi blanc : une problématique », *Provence historique*, tome 37, n° 148, avril-juin 1987, p. 343.

<sup>575</sup> BIARD (Michel), *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, C.T.H.S, 2002, 617 p.

<sup>576</sup> HORN (Jeff), « Toute politique est locale : une relecture critique de *Le nombre et la raison : la Révolution française et les élections* de Patrice Gueniffey », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 311, janvier-mars 1998, p. 89-109 ; CLAY (Stephen), « Les réactions du Midi : conflits, continuités et violences », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 345, juillet-septembre 2006, p. 55.

de compte, dont l'inégale intensité témoigne une nouvelle fois de l'existence d'une géographie politique à géométrie variable.

Ce chapitre se propose de mettre en évidence le prolongement des conflits politiques rhodaniens sur fond de crise politique nationale et de gouvernements d'exception. Une attention particulière sera accordée à la nomination des édiles par les représentants en mission en 1794 et en 1795 afin d'établir si la mainmise parisienne se traduit par un profond renouvellement de la classe politique rhodanienne ou au contraire par un certain immobilisme dans le recrutement des détenteurs de fonctions locales.

### **I La crise politique de l'été 1793 : enjeux locaux et régionaux d'une crise nationale**

Nous ne reviendrons pas ici sur les prises de position politiques ou sur le mouvement des forces armées qui ont fait l'objet d'un précédent chapitre. En revanche, cette partie vise à mettre en lumière la permanence des antagonismes politiques locaux qui trouvent un nouveau souffle avec la crise politique de l'été 1793. La crise nationale est réappropriée localement par les opposants au radicalisme politique, incarné par une partie des Jacobins méridionaux. Comme à Lyon, l'épisode « fédéraliste » offre également l'opportunité à de sincères contre-révolutionnaires d'esquisser un retour sur le devant de la scène politique locale. Toutefois, la crise est d'une inégale intensité dans l'ensemble du couloir rhodanien. Si dans la partie septentrionale de la vallée du Rhône, la crise politique reste modérée et pacifique, le Midi rhodanien est à nouveau le théâtre d'affrontements politiques violents.

#### *Vivacité de l'opposition au jacobinisme radical (décembre 1792-juin 1793)*

Malgré leur conquête des pouvoirs locaux, par les urnes ou par la force, les Jacobins n'ont pas totalement court-circuité une opposition qui leur est hostile. Dans le nord du couloir rhodanien où les municipalités et les clubs font montre d'un certain modérantisme, les tensions politiques sont moins importantes que dans le Midi. Dans le sud de la vallée du Rhône, où les antagonismes politiques ont été exacerbés par les flambées de violence de l'année 1792, la suprématie des Jacobins les plus radicaux ne fait pas l'unanimité. Dans les communes où les options politiques sont très conflictuelles, des formes d'opposition au jacobinisme radical, plus ou moins violentes, éclatent bien avant l'été 1793. À Mornas, l'administration jacobine, composée essentiellement d'anciens partisans de l'annexion à la France, suscite l'hostilité d'une partie des habitants. Les conservateurs, regroupés autour d'Etienne Bouchon, notaire et ancien maire destitué au cours de l'été 1792, entrent en résistance à la fin de l'année 1792. Ils se réunissent fréquemment dans un local mais nous ignorons si ces réunions débouchent sur la création d'une société politique concurrente au club des Jacobins, comme c'est le cas à Éguilles en Provence<sup>577</sup>. Ont-ils projeté de renverser la municipalité jacobine ? Les édiles, se sentant en danger, supplient la commune de Sorgues de leur fournir un détachement de cinquante Gardes nationaux pour maintenir le calme<sup>578</sup>. Le 17

---

<sup>577</sup> CUBELLS (Monique), « La société populaire d'Éguilles en Provence. Histoire d'une scission », dans *Pour la Révolution. Hommages à Claude Mazauric, recueil d'études réunis par Christine Le Bozec et Eric Wauters*, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Presses universitaires de Rouen, 1998, p. 229-233.

<sup>578</sup> Arch. dép. Vaucluse, 5 L 33, émeute de Mornas, lettre de la municipalité de Mornas à celle de Sorgues, 16 décembre 1792.

décembre, l'arrivée des soldats provoque la colère des conservateurs qui passent à l'action. Les anciens édiles et leurs alliés tentent de s'emparer de l'hôtel de ville tandis que le notaire Bouchon parcourt la campagne environnante à la recherche de soutiens. Quelques conservateurs de Mondragon répondent à l'appel et se précipitent sur Mornas. Des coups de feu retentissent, quelques crânes sont fracassés par des jets de pierre mais la rixe ne va pas plus loin. Les administrateurs jacobins sonnent le tocsin et la Garde nationale sorguaise disperse les émeutiers qui se débandent dans la campagne<sup>579</sup>. Les plus compromis s'exilent comme le juge de paix Jean-François Vincenty ou l'apothicaire Joseph Villelongue. Quant aux Bouchon, père et fils, ils parviennent à s'enfuir mais sont capturés et emprisonnés à Marseille. Cette insurrection avortée reflète parfaitement la vigueur des antagonismes politiques du sud du couloir rhodanien. Dans l'ancien Comtat, l'hostilité au jacobinisme s'explique par les rancœurs provoquées par la guerre civile comtadine et plus particulièrement par l'annexion à la France. En effet, les adversaires des Jacobins se recrutent essentiellement parmi les anciens partisans du Pape. Les événements de 1791 ont dramatiquement cristallisé les options politiques.

Dans le reste du Midi rhodanien, la radicalisation d'une partie de la classe politique ne fait pas non plus consensus parmi les habitants. Dans les Bouches-du-Rhône, les modérés commencent à faire entendre leur voix après les échauffourées d'Eyguières ou de Salon tandis que les commissaires marseillais sont de plus en plus perçus comme des « anarchistes »<sup>580</sup>. Le clivage entre modérés et patriotes plus avancés ne cesse de s'accroître, allant parfois jusqu'à la rupture, comme à Beaucaire. À partir de 1791, la municipalité tombe dans l'escarcelle des Jacobins locaux dont le bouillant Agricol Moureau est l'un des chefs de file. Néanmoins, au cours du printemps 1792, Moureau, avignonnais de naissance, est amené à quitter Beaucaire pour Avignon où il a été nommé secrétaire de la municipalité. Bien que gardant un œil sur sa commune d'adoption, son absence favorise l'émergence d'une mouvance modérée, voire nettement hostile à la politique prônée par Moureau et ses amis, qui remporte les élections municipales de l'automne 1792. Toutefois, Moureau tente de reprendre le club en main. Au début du mois de février 1793, il exhorte ses partisans beaucairois à chasser du club les « êtres indignes d'y paraître », plus particulièrement « ceux qui se sont montrés dans le mois de juin les partisans d'un roi perfide »<sup>581</sup>. Forte du soutien de son protecteur, la frange la plus radicale du club exige un scrutin épuratoire. Le 10 février, conduits par Tavernel, les clubistes radicaux passent à l'offensive en s'emparant de la tribune du club et obligent le président à lever la séance<sup>582</sup>. Cependant, le bloc modéré, majoritaire, ne cède pas. Finalement, les patriotes « exclusifs », comme les qualifient volontiers les modérés, sont mis en minorité et doivent abandonner les lieux. Ils vont former un autre club politique, accueillant les éléments les plus radicaux de la ville, connu sous le nom de Société de Saint-Benoît. Au cours du mois de mars, le district de Beaucaire offre sa médiation et tente de réunir les deux clubs.

---

<sup>579</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 D 1, délibération municipale du 17 décembre 1792.

<sup>580</sup> GUILHAUMOU (Jacques), *Marseille républicaine... op. cit.*, p. 159 et p. 187. Sur l'affaire de Salon : CUBELLS (Monique), « Les Jacobins devant la justice fédéraliste de Marseille : l'affaire de Salon », dans *Les Fédéralismes... op. cit.*, p.117-126.

<sup>581</sup> Arch. dép. Gard, L 422, troubles dans le district de Beaucaire, lettre d'Agricol Moureau, 1<sup>er</sup> février 1793.

<sup>582</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 J 1, police locale : rapports et correspondances, lettre non datée du concierge du club des Jacobins.

Face à l'intransigeance des deux camps, la réconciliation paraît totalement impossible. C'est dans ce climat de tension politique qu'éclate la « bagarre » de Beaucaire. Le 1<sup>er</sup> avril 1793, un banquet civique organisé par la Société de Saint-Benoît, auquel des clubistes de Tarascon, réputés pour leur radicalisme politique, ont été conviés, dégénère en combats de rue<sup>583</sup>. Les patriotes « exclusifs » prennent les armes et marchent sur l'hôtel de ville. Les édiles, après avoir décrété la loi martiale, se placent sous la protection du marquis de Clausonnelle, commandant de la Garde nationale mais également notable du conseil municipal. Alors que les émeutiers tentent de s'emparer d'un canon, des coups de feu sont tirés, sans que l'on puisse en déterminer l'origine. Quatre patriotes « exclusifs » restent sur le carreau tandis que les autres se débandent par-delà les ruelles, poursuivis par les soldats<sup>584</sup>. Des perquisitions sont menées chez les principaux chefs de file de la mouvance radicale. Des armes et de la poudre sont retrouvées chez certains clubistes tandis que les plus compromis comme l'artisan Tavernel sont mis aux arrêts. Enfin, les Jacobins radicaux sont désarmés. Les clubistes modérés félicitent le conseil pour « le dévouement et la fermeté qu'il a montré pendant la malheureuse journée du 1<sup>er</sup> » tandis que les édiles se disent touchés par « la marque d'estime et de confiance [...] d'une société distinguée par la pureté et l'énergie de son civisme et par son respect pour les lois »<sup>585</sup>. En clair, la collusion entre les deux pouvoirs locaux est totale. Les Jacobins modérés vont encore plus loin en rappelant à la municipalité que « les agents de Pitt ne sont pas tous sur le bord de la Loire »<sup>586</sup>. Les deux factions se rejettent la responsabilité de l'échauffourée<sup>587</sup>. L'exemple de Beaucaire livre plusieurs enseignements. D'abord, il témoigne de la vivacité d'une opposition méridionale au jacobinisme radical. Ensuite, il met en évidence la complexité des dynamiques politiques locales. En effet, la radicalisation d'une partie des Jacobins contribue à rassembler au sein d'une opposition hétéroclite les patriotes modérés qui rejettent les violences, mais également des éléments beaucoup plus conservateurs, peut-être crypto royalistes, qui tirent les marrons du feu. Aussi, certains conservateurs notoires comme le marquis de Clausonnelle, commandant de la Garde nationale, ou l'avocat Jacques Barthélémy Noailles, ancien procureur général syndic du district de Beaucaire, participent activement à la répression de l'insurrection. L'émergence de ce « front commun » beaucairois contre le jacobinisme radical est annonciatrice d'une pratique qui se généralise à l'ensemble du Midi rhodanien pendant la crise dite « fédéraliste ». Dans d'autres communes, l'opposition au jacobinisme radical rencontre moins de succès. Ainsi en mai 1793, quelques édiles spiripontains participant à un conciliabule tenu chez le traiteur Aulanier, auraient projeté de faire fermer le club<sup>588</sup>. À Roquemaure, dans la nuit du 11 au 12 mars 1793, un monticule d'ordures est déposé devant la maison de douze habitants

<sup>583</sup> LAURENT (Robert), GAVIGAUD (Geneviève), *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen...* *op. cit.*, p. 148.

<sup>584</sup> L'essentiel de nos sources provient de différents fonds des archives départementales du Gard. Tout d'abord, les papiers du comité de surveillance (L 2029) fournissent quelques éléments mais les informations les plus intéressantes se trouvent dans les dépositions dressées devant le tribunal révolutionnaire au cours du printemps 1794 : L 3120-L 3125.

<sup>585</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 1, délibération municipale du 5 avril 1793.

<sup>586</sup> Arch. mun. Beaucaire, 2 I 2, police générale, 1793-an III, lettre du club des Jacobins à la municipalité, 7 avril 1793.

<sup>587</sup> Voir notamment en annexe n° 16 la plaidoirie d'Agricol Moureau.

<sup>588</sup> Arch. dép. Gard, L 2075, papiers du comité de surveillance de Pont-Saint-Esprit, automne 1793.

reconnus comme de zélés jacobins dont le maire, deux officiers municipaux et le curé constitutionnel<sup>589</sup>.

Les sociétés politiques, elles-mêmes, sont rongées par les divisions qui opposent les patriotes. Au début du mois d'avril 1793, le club des Jacobins d'Orange est ébranlé par une affaire qui atteste de la présence d'une minorité modérée, condamnant de plus en plus les dérives radicales de certains sociétaires. Le 2 avril, le menuisier Chayard dénonce à la tribune du club le fabriquant Jacques Fauchier pour ses prises de position anticléricales. En effet, depuis la fin de l'année 1792, Fauchier ne cesse de traquer les ecclésiastiques portant la soutane pour les forcer à prendre l'habit civil. Lorsque Fauchier tente de se justifier, il est hué et malmené par une partie de l'assemblée qui le jette à terre et le menace de mort. Fauchier est sauvé *in extremis* par l'intervention du président du club<sup>590</sup>. L'affaire en reste là mais elle est révélatrice des tensions sous-jacentes existant, à la veille de la crise « fédéraliste », au sein de ce bastion du jacobinisme radical méridional.

C'est en partie la vitalité d'une opposition, très hétérogène, au jacobinisme radical qui explique l'intensité de la crise « fédéraliste » dans la vallée du Rhône.

*Échec au jacobinisme radical : le « fédéralisme » rhodanien, voie médiane ou option contre-révolutionnaire (juin-août 1793) ?*

Dans le couloir rhodanien, comme dans le reste du Midi, la crise dite « fédéraliste » bouleverse les échiquiers politiques en redistribuant les cartes. Une approche de la crise « par le bas » a le double avantage de permettre une meilleure appréciation des bouleversements sociopolitiques locaux tout en mettant en lumière l'hétérogénéité politique du mouvement. L'installation des sections, inspirées du modèle marseillais, et le soutien au corps expéditionnaire en marche permettent ainsi de régler de vieilles querelles politiques locales, accentuées par la Révolution.

Dans les villes et les villages les plus divisés du Gard ou des Bouches-du-Rhône, la crise de l'été 1793 est particulièrement violente. La mise en place des sections s'accompagne parfois par un coup de force qui renverse les autorités en place. Ainsi à Tarascon, malgré un premier échec au mois de mai 1793, les sections finissent par s'installer le 4 juin 1793, non sans avoir bénéficié de l'appui des sectionnaires beaucairois. Le 12 juin, les modérés et les adversaires de la municipalité jacobine s'emparent des trois sections et finissent par mettre aux arrêts la quasi-intégralité du conseil municipal. Une administration sectionnaire, principalement peuplée de républicains modérés ou de conservateurs, est immédiatement mise en place tandis que les Jacobins emprisonnés sont déférés à Marseille pour y être jugés<sup>591</sup>.

---

<sup>589</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 898, registre du bureau de police de Roquemaure, 12 mars 1793.

<sup>590</sup> Arch. dép. Vaucluse, 18 L 247, justice de paix d'Orange, dénonciation de l'attentat contre Fauchier, 3 avril 1793.

<sup>591</sup> Qui voudrait s'intéresser à la crise de l'été 1793 à Tarascon ne trouverait rien dans les délibérations municipales. En effet, les délibérations relatives à cette période ont été rédigées dans un autre registre, soigneusement emporté à Marseille après le reflux marseillais puis, malheureusement, déclaré perdu. Quant aux délibérations du district de Tarascon, les pages les plus compromettantes ont été arrachées. On perçoit ici les limites de ce genre de documents administratifs. Néanmoins, comme pour d'autres localités, les archives judiciaires sont plus bavardes. Nous nous sommes particulièrement appuyés sur les dossiers personnels de la

Dans l'ancien Comtat, le scénario se reproduit également dans les anciens bastions conservateurs comme Mornas, Sorgues, Caderousse ou Piolenc. Les adversaires des Jacobins profitent de l'approche des Marseillais ou des Nîmois pour s'imposer. Parfois, l'appui des rebelles phocéens est décisif. Les conservateurs caderoussiens, encadrés entre autres par le clan Castion, mettent aux arrêts la municipalité jacobine, après avoir été racoler quelques Marseillais dans les rues d'Avignon<sup>592</sup>. Les pouvoirs locaux sont épurés et peuplés d'hommes hostiles aux patriotes « exclusifs ». Dans un second temps, après avoir purgé les administrations locales, les « fédéralistes » désarment et arrêtent les patriotes radicaux. Les maisons des plus compromis sont la cible systématique de visites domiciliaires. À Tarascon ou à Arles, les chefs de file du jacobinisme radical sont transférés dans les geôles marseillaises pour y être jugés. Les « fédéralistes » maintiennent un certain légalisme en ne se livrant pas à des exécutions sommaires. Les plus virulents sectionnaires expriment d'ailleurs leur mécontentement à l'idée que les prisonniers ne soient pas exécutés sur place. La couturière Marie Saladin se désole de ne pas « avoir le bonheur de voir pendre ici à Tarascon les patriotes emprisonnés » tandis que la jeune Marie Courbon interpelle les gardiens de la maison d'arrêts : « Pourquoi les mène-t-on ? Qu'on les fasse périr ici »<sup>593</sup>.

Enfin, les insurgés s'en prennent systématiquement aux symboles de la liturgie jacobine. Les locaux des clubs, temples du jacobinisme, sont mis à sac. À Bagnols, ville sévèrement châtiée pour la résistance de son club, ou à Pont-Saint-Esprit, les habitants, appuyés par quelques fédérés, se lancent à l'assaut des clubs. Le mobilier est brisé, les décrets sont déchirés tandis que correspondances et registres de délibération sont brûlés en place publique<sup>594</sup>. Enfin, dernier geste expiatoire, les clubs sont emmurés, comme si les « fédéralistes » voulaient définitivement gommer toute trace, aussi bien dans le paysage urbain que dans la mémoire collective, d'une présence jacobine. Ces pratiques se retrouvent également dans d'autres communes du sud-est, où les antagonismes politiques sont particulièrement virulents, comme Aubagne dans l'arrière-pays marseillais<sup>595</sup>. Lorsque les « fédéralistes » ne parviennent pas à saisir les patriotes radicaux, ils s'en prennent à leurs biens. À Bagnols, les maisons du menuisier Corduan, et surtout d'Antoine Teste, ancien maire devenu procureur général syndic du département, sont dévastées. Les dégâts sont estimés à plus de 1 200 livres<sup>596</sup>.

Pourtant, la crise politique n'est pas systématiquement violente. Dans la partie la plus septentrionale du couloir rhodanien, certes inégalement touchée par l'insurrection, elle ne

---

Commission Populaire d'Orange et quelques dénonciations conservées aux archives départementales du Vaucluse: 8 L 37, 8 L 106.

<sup>592</sup> Arch. dép. Vaucluse, 5 L 106, registre de dénonciations du district d'Orange, 1793 ; LAHONDERE (Jacques), « Le mouvement fédéraliste de 1793 dans un village vaclusien [Caderousse] », *Bulletin des Amis d'Orange*, n° 53, septembre-décembre 1973, p. 10-12 ; n° 54, janvier-avril 1974, p. 10-12 ; n° 56, septembre-décembre 1974, p. 1-7.

<sup>593</sup> Arch. dép. Vaucluse : 8 L 37, papiers de la Commission Populaire d'Orange, dossiers Marie Courbon et Marie Saladin, 1794.

<sup>594</sup> Arch. dép. Gard, L 3110, tribunal criminel du département, jugements des principaux Bagnolais prévenus de fédéralisme, 1794.

<sup>595</sup> BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 106.

<sup>596</sup> Arch. dép. Gard, L 3110, tribunal criminel du département, jugements des principaux Bagnolais prévenus de fédéralisme, 1794.



débouche pas, contrairement au Midi, sur une remise en cause brutale de l'ordre politique jacobin. C'est en particulier le cas à Vienne. Ville moyenne, très proche géographiquement et économiquement de Lyon, elle s'est régulièrement investie dans les affaires lyonnaises en lui apportant une aide militaire. Lorsque Lyon entre en rébellion ouverte contre la Convention et que Grenoble hésite, Vienne a plus les yeux tournés vers sa voisine que vers le chef-lieu du département. Les Viennois applaudissent au renversement de Chalier et de ses comparses. Le 17 juin 1793, la municipalité viennoise, récemment épurée par Amar de ses éléments les plus suspects et les plus modérés, jure « union et fraternité » aux Lyonnais<sup>597</sup>. C'est pour « abattre le monstre de l'anarchie et faire respecter les personnes et les propriétés » que la municipalité met en place les sections. Dès le 16 juin, malgré l'hostilité du club des Jacobins, les sections sont opérationnelles et agissent de concert avec la municipalité et le district de Vienne, siégeant ensemble et en permanence. Néanmoins, la ville n'entre pas en révolte ouverte contre la Convention et ne s'acharne pas sur les Jacobins, comme cela a pu se faire dans le reste du Midi. Foncièrement modérées depuis 1789, les élites locales maintiennent cette ligne de conduite pendant la crise politique de cet été 1793. Toutefois, les Viennois condamnent la récupération de l'insurrection lyonnaise par les royalistes. Dès le 2 juillet, les sections de Vienne prennent leur distance avec Lyon et se déclarent les ennemis du « fédéralisme »<sup>598</sup>. Si la municipalité et le district rejettent aussi vite le « fédéralisme » c'est qu'ils ne sont pas suivis par le club local des Jacobins qui cherche à mobiliser les ouvriers des fabriques contre la fronde des pouvoirs locaux<sup>599</sup>.

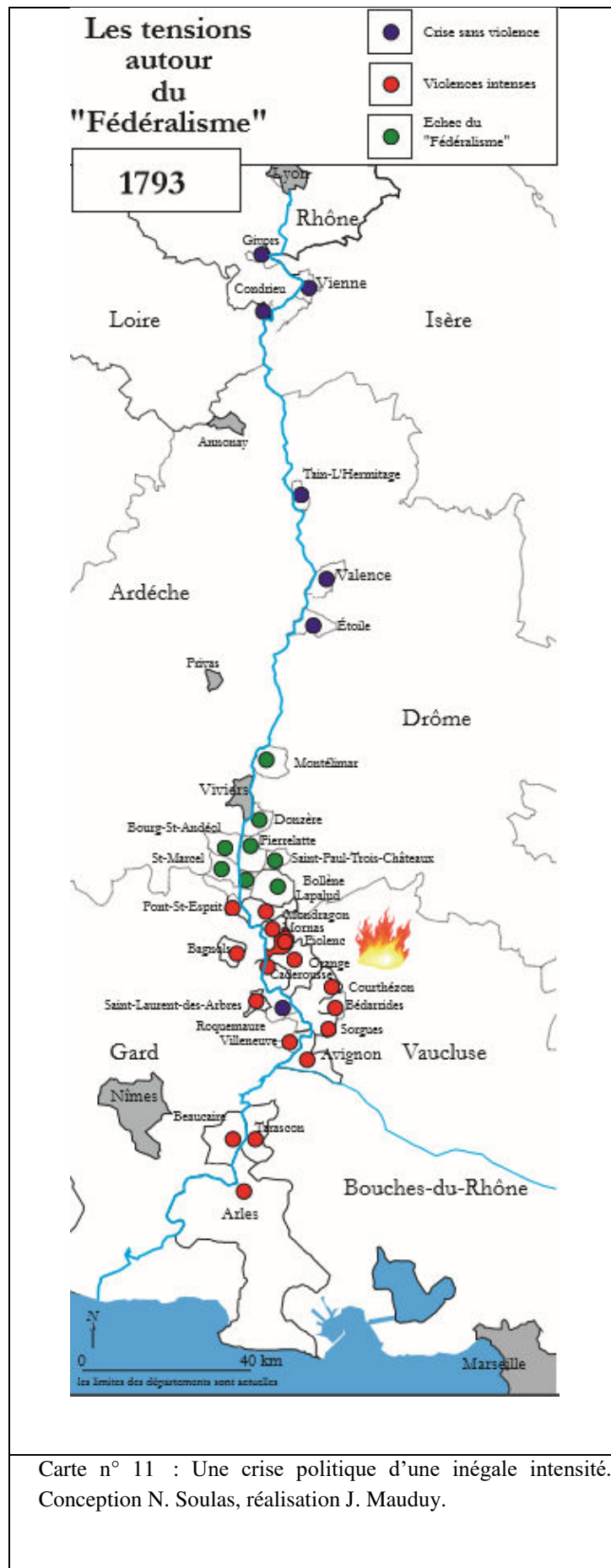
La modération politique des élites viennoises se retrouve également dans d'autres communes de l'axe Givors-Loriol comme Tain ou Valence. À un Midi rhodanien où la crise dite « fédéraliste » est prétexte à de violents règlements de compte s'oppose la partie la plus septentrionale de la vallée du Rhône, caractérisée par une contestation beaucoup moins virulente et nettement plus pacifique. En fait, comme le suggère la carte suivante, la violence de la crise s'explique par un rejet du jacobinisme radical. Il n'est pas anodin que les bastions conservateurs, fraîchement conquis en 1792 par des patriotes « exclusifs » figurent en tête des zones les plus troublées au cours de l'été 1793. La comparaison de la carte des violences commises lors de l'été 1793 avec celle de la géographie politique rhodanienne à l'issue des élections de l'automne 1792, fait clairement émerger une corrélation entre un « fédéralisme » violent et les foyers de jacobinisme radical.

---

<sup>597</sup> Arch. mun. Vienne, LL 8, délibération municipale du 17 juin 1793.

<sup>598</sup> Arch. mun. Vienne, LL 8, délibération municipale du 2 juillet 1793.

<sup>599</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 208.



Comme à Lyon, toutes les catégories sociales sont concernées par le mouvement sectionnaire rhodanien<sup>600</sup>. Au terme d'un dépouillement fastidieux des archives judiciaires et policières, nous avons pu retrouver la trace de 886 sectionnaires. Toutefois, ce nombre n'a rien d'exhaustif dans la mesure où n'ont été recensés dans les sources que ceux qui ont été arrêtés ou dénoncés. Il est donc probable que certains aient pu parvenir à s'enfuir, bénéficiant de la complaisance des autorités ou de certains habitants. Par ailleurs, les archives mentionnant la crise sont lacunaires, voire parfois inexistantes. Beaucoup ont été détruites par les clubistes après la reprise en main de la région par la Convention. Enfin, les communes de la Drôme, de l'Ardèche ou de l'Isère rhodanien n'ont pas ou peu laissé de traces de l'épisode « fédéraliste ». La brièveté de la crise politique, le manque d'adhésion des édiles et des populations ainsi que son caractère non-violent rendent moins cruciale l'instauration de tribunaux d'exception dans cet espace géographique. Par conséquent, le tableau suivant a été élaboré d'après le recensement systématique des prévenus de « fédéralisme », essentiellement localisés dans des communes situées au sud de Lapalud, pour lesquelles nous avons pu accéder à un corpus de sources satisfaisant<sup>601</sup>.

---

<sup>600</sup> SUTHERLAND (Donald M. G.), *Révolution... op. cit.*, p. 205.

<sup>601</sup> Différents fonds ont été dépouillés : Pour Bagnols et Pont-Saint-Esprit : Arch. dép. Gard : L 3110 (tribunal révolutionnaire de Nîmes) ; pour Bollène : Arch. mun. Bollène, 2 J 4 (police locale), arch. dép. Vaucluse : 6 L 55 (comité de surveillance de Bollène), 8 L 78 (papiers de la Commission Populaire d'Orange), arch. dép. Drôme : L 197 (troubles dans le district de l'Ouvèze) ; Mornas : arch. dép. Vaucluse : 8 L 92 (papiers de la Commission Populaire d'Orange) ; Piolenc : arch. dép. Vaucluse : 8 L 95 (papiers de la Commission Populaire d'Orange) ; Orange : arch. dép. Vaucluse : 8 L 92 (papiers de la Commission Populaire d'Orange), 8 L 59 (registre de dénonciations des « Fédéralistes » du district d'Orange), bibliothèque municipale d'Avignon : Ms 5282 (correspondance du comité de surveillance), Ms 5278 (délibérations du comité), Ms 5281 (dénonciations au comité) ; Caderousse : arch. dép. Vaucluse : 8 L 79 (papiers de la Commission Populaire d'Orange), 8 L 59 (registre de dénonciations des « fédéralistes » du district d'Orange) ; Courthézon : arch. dép. Vaucluse : 6 L 59 (dénonciations au comité de surveillance), 8 L 87 (papiers de la Commission Populaire d'Orange) ; Sorgues : 3 L 168 (procédure contre les « fédéralistes »), 8 L 98 (papiers de la Commission Populaire d'Orange) ; Mondragon : arch. dép. Vaucluse : 8 L 91 (papiers de la Commission Populaire d'Orange) ; Saint-Laurent-des-Arbres : Arch. dép. Gard : L 446 (police du canton de Roquemaure), L 425-1 (troubles dans le district de Pont-Saint-Esprit) ; Beaucaire : Arch. dép. Gard : L 2029 (extraits du comité de surveillance), L 3120-L3125 (tribunal révolutionnaire de Nîmes) ; Tarascon : Arch. dép. Vaucluse : 8 L 37 (papiers de la Commission Populaire d'Orange), 8 L 106 (papiers de la Commission Populaire d'Orange).

**Tableau n° 43:**  
**Composition socioprofessionnelle des « fédéralistes » rhodaniens<sup>602</sup>**

Ville	Nombre	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Profession issue du monde rural	Clercs	Profession inconnue, sans profession	Porte-faix, marinier	Militaire	Nobles
Bagnols	60	23%	20%	25%	?	0%	24%	0%	8%	10%
Beaucaire	89	18%	16%	30%	7%	2%	10%	7%	10%	4%
Bédarrides	50	8%	0%	20%	35%	8%	29%	0%	0%	0%
Bollène	59	8%	13%	32%	34%	0%	11%	0%	2%	5%
Caderousse	73	10%	4%	30%	31%	10%	11%	0%	0%	0%
Courthézon	39	23%	7%	18%	40%	5%	0%	0%	7%	15%
Mondragon	43	12%	23%	14%	35%	2%	14%	0%	0%	0%
Mornas	48	6%	19%	17%	48%	0%	6%	0%	4%	2%
Orange	45	7%	29%	40%	2%	0%	15%	0%	7%	4%
Piolenc	25	0%	8%	32%	32%	8%	0%	0%	0%	0%
Pont-Saint-Esprit	47	15%	17%	13%	5%	0%	20%	0%	30%	32%
Saint-Laurent-des-Arbres	35	14%	0%	11%	69%	3%	0%	0%	3%	3%
Sorgues	88	2,5%	2,5%	31%	54%	2%	8%	0%	0%	1%
Tarascon	185	6%	22%	36%	17%	6%	4%	4%	5%	4%

Ce tableau livre plusieurs enseignements. Tout d'abord, contrairement au phénomène lyonnais, bordelais, normand ou même stéphanois, le « fédéralisme » rhodanien est aussi bien urbain que rural<sup>603</sup>. C'est probablement en partie l'appui décisif d'un monde rural, fortement politisé, qui explique les premiers succès de la rébellion dans le Midi. Dans les villes, les « fédéralistes » se recrutent plus parmi le monde du négoce ou de la boutique. Michel Vovelle fait le même constat à Marseille<sup>604</sup>. Les élites « traditionnelles » sont assez peu représentées, plus particulièrement la noblesse qui ne représente une force conséquente que très localement, notamment à Pont-Saint-Esprit. L'état-major du mouvement se recrute essentiellement parmi les propriétaires fonciers, parfois nobles, dans les bourgeoisies de talent ou d'affaires et plus rarement dans le monde de l'échoppe<sup>605</sup>. Si l'on compare ces chiffres avec ceux des tableaux n° 34 et 35, on constate qu'il n'y a guère de différences entre le profil social des édiles élus fin 1792 et les « fédéralistes ».

La participation des femmes dans le mouvement sectionnaire est très inégale. Sur un total de 886 protagonistes, nous avons relevé la présence de 71 femmes, soit 8% de

<sup>602</sup> La dernière colonne se lit à part.

<sup>603</sup> FORREST (Alan), « Le mouvement fédéraliste... », art. cit., p. 183 ; LUCAS (Colin), *La structure de la Terre. L'exemple de Javogues et du département de la Loire*, Saint-Etienne, Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'expression contemporaine, 1990, p. 40 ; PINGUÉ (Danièle), « Les limites du fédéralisme dans l'Ouest : la prétendue révolte du département de l'Eure », dans *Les Fédéralismes... op. cit.*, p. 271.

<sup>604</sup> VOVELLE (Michel), *Les Sans-culottes marseillais... op. cit.*, p. 176.

<sup>605</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 158.

l'échantillon<sup>606</sup>. Les sources ne mentionnent que très rarement leur profession. La plupart du temps elles sont simplement désignées par la profession de leur conjoint : femme de cultivateur, veuve de marchand, etc. Sur les 71 femmes de notre base de données, nous ne sommes pas en mesure de repérer la profession de 35% d'entre elles. En revanche, 27% appartiennent au monde de la boutique ou de l'atelier, 16% sont désignées comme vivant essentiellement de la terre. Le milieu du négoce est représenté à hauteur de 7%, au même titre que la bourgeoisie de talent. Enfin, le monde du colportage et de la domesticité ne dépassent pas les 3%, tandis que le clergé, encore plus minoritaire, n'englobe que 2% de l'échantillon. En comparant ces chiffres avec ceux des hommes, on note une certaine similitude entre les données des deux sexes. Comme pour les hommes, le mouvement sectionnaire féminin semble plus recruter dans l'échoppe et le monde agricole, le contraire eut été surprenant dans la mesure où nos travaux portent essentiellement sur le monde rural ou celui de la petite ville. En revanche, on remarque également quelques différences majeures. Par exemple, seulement 3% des femmes appartiennent à la noblesse. Contrairement aux hommes où les ex-nobles jouent un rôle important dans certaines communes (8% des sectionnaires de Bagnols, 32% de Pont-Saint-Esprit), les femmes nobles se tiennent largement en retrait de la crise politique, comme de la Révolution en général d'ailleurs. Il en est de même pour le clergé où les hommes sont surreprésentés par rapport aux femmes, dont le taux est dérisoire. Même si toutes les tranches d'âge sont concernées, les « fédéralistes » se recrutent surtout parmi les hommes ou les femmes d'âge mûr. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, presque un rebelle tarasconnais sur deux a entre 36 et 55 ans. Anne de Mathan faisait le même constat dans le bordelais<sup>607</sup>.

**Tableau n° 44 :**  
**Répartition des rebelles tarasconnais par tranches d'âge<sup>608</sup>**

Genre	Moins de 25 ans	26-35ans	36-45 ans	46-55 ans	Plus de 55 ans	Âge inconnu
Homme	1%	16%	28%	19%	14%	22%
Femme	13%	25%	28%	11%	17%	6%

Le profil politique des révoltés est beaucoup plus complexe. Le « fédéralisme » ne peut en aucun cas être considéré comme une formation politique au sens strict mais doit plutôt s'interpréter comme la cristallisation, plus ou moins violente, de toutes les formes d'opposition à la radicalisation du processus révolutionnaire, incarnée dans le Midi par les clubs des Jacobins. Le mouvement sectionnaire est loin d'être uniforme. Pour quelques-uns, le « fédéralisme » apparaît comme une voie médiane entre le conservatisme, sinon le royalisme, et le jacobinisme radical. L'administration du district de Beaucaire s'empresse d'adhérer au mouvement estimant le moment « venu où les vrais républicains, les vertueux citoyens doivent se montrer et soutenir leur droit et leur liberté, [...] les propriétaires surtout et la classe

<sup>606</sup> Elles sont toutefois dix fois plus nombreuses à s'investir, à différents niveaux, dans la révolte que dans le Bordelais : MATHAN (Anne de), *Girondins jusqu'au tombeau... op. cit.*, p. 39.

<sup>607</sup> *Ibidem*, p. 37.

<sup>608</sup> Arch. dép. Vaucluse, 8 L 37 (papiers de la Commission Populaire d'Orange), 8 L 106 (papiers de la Commission Populaire d'Orange).

des citoyens la plus aisée doivent donner l'exemple et repousser l'anarchie »<sup>609</sup>. Les administrateurs se revendiquent donc clairement comme républicains et n'entendent aucunement faire sécession. De l'autre côté du Rhône, le meunier tarasconnais Pierre Beladen arrache l'arbre de la liberté, planté devant le club, pour aller le replanter ailleurs<sup>610</sup>. La symbolique de ce geste est forte. Il ne s'agit en aucun cas d'une action contre-révolutionnaire. Au contraire, les républicains modérés estiment que les clubistes ne sont plus dignes de représenter la Révolution, voire la République, symbolisée par l'arbre de la liberté. Alors que de sincères contre-révolutionnaires auraient probablement détruit cet arbre après l'avoir arraché, Pierre Beladen le replante ailleurs. Il ne semble y avoir aucune volonté de rompre avec la République<sup>611</sup>. Parmi les Arlésiens ayant occupé des fonctions dans l'administration « fédéraliste » se trouvent, aux dires de l'accusateur public de la Commission Populaire d'Orange Viot, « de bons patriotes » cherchant à « empêcher les Chiffonistes de faire davantage de mal »<sup>612</sup>. Pourtant ces quelques idéalistes se retrouvent noyés au sein d'une masse d'individus pour qui les finalités de la révolte sont toutes autres.

Aux côtés de « fédéralistes » idéalistes, s'opposant non moins à la Révolution en elle-même qu'à son durcissement, des conservateurs, sinon quelques crypto-royalistes, tentent de profiter des circonstances. L'Orangeois Joseph Limoge profite de la révolte pour faire l'apologie du manifeste de Brunswick. Arrêté par le comité de surveillance, il est condamné à mort par la Commission Populaire d'Orange et monte sur l'échafaud en criant : « Vive le roi »<sup>613</sup>. À Beaucaire, l'avocat Antoine Peyron tente de donner une coloration royaliste à la révolte en incitant les insurgés à prêter serment de fidélité au roi<sup>614</sup>. Ces crypto-royalistes qui se dévoilent au grand jour sont néanmoins minoritaires.

La majeure partie des insurgés récupère le mouvement sectionnaire pour réoccuper une sphère politique dont ils ont été écartés ou pour prendre leur revanche contre leurs adversaires politiques. C'est cette logique revancharde qui explique la violence et l'intensité du mouvement. Aussi, presque un sectionnaire beaucairois sur deux, mais sans doute davantage, a participé à la « bagarre » d'avril 1793 contre le club radical de Saint-Benoît. Dans l'ex-Comtat, on retrouve d'anciens partisans de la domination pontificale dans les rangs des sectionnaires. Les Bouchon père et fils de Mornas et leurs complices, après avoir tenté en vain un coup de force contre les Jacobins locaux en 1792, profitent de la crise pour amorcer leur retour sur la scène politique locale. Le même constat peut être fait à Marseille où les sections favorisent le retour d'hommes éliminés dès 1791<sup>615</sup>. Une fois de plus, les événements qui se sont déroulés au début de la Révolution dans l'ancien Comtat, et plus largement dans le Midi rhodanien, sont essentiels pour expliquer le ralliement des anciens ennemis des

---

<sup>609</sup> Arch. dép. Gard, L 3265, tribunal révolutionnaire du Gard, extrait d'une délibération du directoire du district de Beaucaire, 28 juin 1793.

<sup>610</sup> Arch. dép. Vaucluse, 8 L 37, papiers de la Commission Populaire d'Orange, dossier Pierre Beladen, 1794.

<sup>611</sup> SUTHERLAND (Donald M. G.), *Révolution... op. cit.*, p. 199.

<sup>612</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup> 4436 (1), lettre sans date de Viot à Claude Payan.

<sup>613</sup> Arch. dép. Vaucluse, 8 L 93, papiers de la Commission Populaire d'Orange, dossier Joseph Limoge, 1794.

<sup>614</sup> Arch. dép. Gard, L 3119, tribunal révolutionnaire du Gard, dossier Antoine Peyron, 1794.

<sup>615</sup> CROOK (Malcolm), « Marseille, Aix et Toulon : vicissitudes du personnel municipal de trois grandes villes provençales à l'époque de la Révolution », dans BENOÎT (Bruno), dir., *Ville et Révolution française... op. cit.*, p. 207.

Avignonnais à la cause marseillaise. Les sectionnaires rhodaniens ont une aversion viscérale pour les Sans-culottes dont ils ne pardonnent pas les dérives taxatrices ou anticléricales. Pour le Beaucairois Domergue, les Sans-culottes ne sont que des « maratistes, pilleurs, coquins qui veulent piller les honnêtes hommes »<sup>616</sup>.

Si les éléments les plus populaires du mouvement, porte-faix, marinières ou journaliers, n'ont jamais exercé la moindre fonction administrative, une partie de l'état-major a déjà siégé dans les administrations locales avant l'été 1793.

<b>Tableau n° 45 :</b> <b>Part des rebelles ayant exercé des fonctions administratives avant l'été 1793</b>		
Ville	Nombre de « fédéralistes »	Pourcentage de « fédéralistes » ayant exercé des fonctions administratives avant 1793
Bagnols	60	12%
Beaucaire	89	22%
Bollène	59	30%
Caderousse	73	30%
Courthézon	39	20%
Mondragon	43	65%
Mornas	48	18%
Orange	45	13%
Piolenc	25	44%
Pont-Saint-Esprit	47	43%
Saint-Laurent-des-Arbres	35	31%
Sorgues	88	27%
Tarascon	185	7%

Comme l'illustre le tableau précédent, de nombreux édiles, ou ex-administrateurs municipaux, ont participé à la révolte. Si l'on dénombre quelques cadres d'Ancien Régime, la plupart d'entre eux ont commencé leur carrière au début de la Révolution. Dans l'ex-Comtat rhodanien, ce sont essentiellement les équipes municipales conservatrices, déchues dans le courant de l'année 1792, qui profitent de la crise politique pour prendre leur revanche. Presque un tiers des administrateurs bollénois et caderoussiens, et jusqu'à la moitié des édiles sorguais élus en 1791 souscrivent à la révolte. Dans les municipalités ayant adhéré en bloc à la rébellion comme Mondragon, le *ratio* est encore plus impressionnant. Dans le cas mondragonnais, ce sont les élites administratives ou judiciaires qui ont encadré le

<sup>616</sup> Arch. dép. Gard, L 3120, tribunal révolutionnaire du Gard, déposition de Jean Dorée, 1794.

mouvement. Le juge de paix Antoine Reboul, frère d'un prêtre réfractaire, constitue un bataillon de volontaires, appelé la « compagnie Reboul », destiné à suppléer les Marseillais. Les partisans de Reboul racolent dans les campagnes environnantes. Toutefois, si certains habitants s'engagent dans le bataillon, la compagnie se disloque à la vue des premiers soldats du général Carteaux.

Enfin, la crise politique de l'été 1793 est également révélatrice de la concurrence des pouvoirs locaux. En effet, alors que certaines municipalités et administrations de district ou de département ont hésité ou rallié la rébellion, les clubs politiques et plus particulièrement celui des Jacobins, se sont posés en rivaux directs des autorités administratives et en interlocuteurs privilégiés avec la Convention via les représentants en mission. Le club des Jacobins avignonnais tente, par exemple, de convaincre celui de Courthézon de ne pas souscrire au « fédéralisme »<sup>617</sup>. S'ingérant de plus en plus dans la vie politique locale, et inclinant nettement vers le radicalisme, les clubs cristallisent les hostilités et les haines des conservateurs et des ennemis de la Révolution. Il est donc normal qu'ils comptent parmi les premières victimes de la révolte. En revanche, contrairement à ce que Laurent Brassart a pu remarquer dans l'Aisne, les administrations locales ne semblent que rarement avoir souscrit à la révolte dans l'optique de bénéficier d'une redistribution de fonctions administratives prestigieuses<sup>618</sup>. Alors que Privas a pris fait et cause pour le « fédéralisme », Durepaire, élu de Bourg-Saint-Andéol imagine déjà un transfert du chef-lieu de département vers sa ville, bastion du jacobinisme ardéchois<sup>619</sup>. Cependant, son projet ne voit pas le jour.

Ainsi, les frontières politiques sont réactivées par la crise politique de l'été 1793. Le nord du couloir rhodanien, bien qu'hésitant, maintient une ligne de conduite très modérée. Le « fédéralisme » viennois ou valentinois reste pacifique. En revanche, dans le Midi, la crise s'articule comme le prolongement d'une conflictualité politique ancienne, sublimée par la radicalisation du processus révolutionnaire. La vigueur de l'opposition au jacobinisme radical, l'exaspération provoquée par les taxations forcées ou les dérives anticléricales de certains clubistes et surtout l'esprit revanchard des exclus politiques expliquent en partie la violence de la crise. En effet, au niveau local, cette révolte doit avant tout être perçue comme le moyen, pour des factions marginalisées, d'écraser leurs rivales tout en reprenant en main les affaires de la ville. Pour les adversaires résolus des patriotes « exclusifs », la crise est instrumentalisée pour éradiquer totalement toute trace d'un jacobinisme radical. Les atteintes aux personnes, aux lieux ou aux objets de la liturgie clubiste symbolisent cette volonté d'effacer totalement du paysage visuel, voire de la mémoire collective, toute trace d'un passé jacobin, du moins dans sa mouvance la plus radicale. Le « fédéralisme » rhodanien est complexe, recrutant dans toutes les catégories sociales, y compris parmi les femmes. À côté de ceux qui ont perçu le « fédéralisme » comme une voie médiane, rejetant aussi bien le radicalisme des clubistes que les royalistes, se dégage un autre courant, que nous qualifierons volontiers de « fédéralisme opportuniste », regroupant tous les ennemis des Jacobins qui profitent de leurs difficultés pour relever la tête : royalistes, conservateurs, anti-clubistes, etc. La présence de royalistes notoires

---

<sup>617</sup> KENNEDY (M. L.), *The jacobin club in the french revolution (1793-1795)*, New-York, Berghahn books, 2000, vol. 2, p. 15.

<sup>618</sup> BRASSART (Laurent), *Gouverner le local en Révolution... op. cit.*, p. 208.

<sup>619</sup> JOLIVET (Charles), *La Révolution en Ardèche... op. cit.*, p. 453.



ou d'adversaires de la Constitution civile du clergé apporte une coloration contre-révolutionnaire à un mouvement sectionnaire qui ne l'est pas par essence mais que les Conventionnels et les Jacobins du Midi perçoivent désormais comme tel. Toutefois, la crise politique de l'été 1793 est aussi violente qu'éphémère. Dès la fin du mois de juillet, la Convention a repris en main le sillon rhodanien. La répression de la crise politique est aussi dure qu'elle a été violente et s'accompagne d'une vaste épuration des administrations locales. Cependant, l'inégale intensité de la répression et des épurations dans le couloir rhodanien témoigne une fois de plus de la présence d'un clivage géographique nord/sud.

## **II Lendemain de « fédéralisme » (été 1793-été 1794)**

Comme le remarquait déjà Patrice Gueniffey il y a une dizaine d'années, on ne saurait aujourd'hui décrire les événements provinciaux de l'an II comme une simple décalque de la « Terreur » parisienne<sup>620</sup>. En effet, depuis le renouvellement historiographique des études portant sur la « Terreur », les historiens ne la considèrent plus comme un processus politiquement et territorialement uniforme<sup>621</sup>. Le couloir rhodanien illustre cette complexité et cette diversité des politiques de la « Terreur ». La vallée du Rhône, très inégalement touchée par la crise « fédéraliste » connaît une répression intense, variant considérablement selon les lieux. La liquidation des administrations « fédéralistes » et l'instauration du Gouvernement révolutionnaire débouchent sur l'instauration d'une « Terreur » protéiforme. Dans le sud du couloir rhodanien, la répression et les épurations qui lui succèdent sont très importantes. Les comités de surveillance et les clubs jouent un rôle de premier plan comme auxiliaires des représentants en mission pour traquer les « fédéralistes ». En revanche, la partie septentrionale de la vallée du Rhône se distingue par une « Terreur » beaucoup plus mesurée que d'aucuns ont pu qualifier de « Terreur douce »<sup>622</sup>.

### *Une répression d'une inégale intensité*

Dès la fin du mois d'août 1793, même si Lyon et Toulon résistent encore, les places « fédéralistes » rhodaniennes ont toutes été réduites par l'armée du général Carteaux. La reprise en main de la vallée du Rhône par la Convention s'accompagne d'une répression d'une très inégale ampleur. Les représentants du peuple en mission traquent en priorité les « fédéralistes » les plus compromis. Ceux qui ont pris les armes ou ceux qui ont participé à des assemblées, jugées illégales par les Conventionnels, sont passibles d'arrestation. De nombreux députés envoyés à Marseille ou à Nîmes dans les assemblées « fédéralistes » tenues fin juin sont arrêtés<sup>623</sup>. Certains d'entre eux sont pourtant de sincères républicains qui n'ont fait que suivre les directives des pouvoirs supérieurs. Aussi, les représentants envoyés dans le Midi font la part des choses et sont cléments envers ceux qu'ils considèrent comme égarés,

---

<sup>620</sup> GUENIFFEY (Patrice), *La politique de la Terreur*, Mesnil-sur-L'Estrée, Gallimard, 2000, p. 12.

<sup>621</sup> Parmi les ouvrages récents, citons notamment : BIARD (Michel), dir., *Les politiques de la Terreur (1793-1794)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 484 p ; BIARD (Michel), LEUWERS (Hervé), dir., *Visages de la Terreur. L'exception politique de l'an II*, Paris, Armand Colin, 2014, 269 p.

<sup>622</sup> ROBIN (Florent), *Les représentants en mission dans l'Isère. Chronique d'une Terreur « douce » (1793-1795)*, Paris, ADHE, 2002, 464 p.

<sup>623</sup> Voir notamment Alan Forrest, « Le crime de fédéralisme », *112<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes*, Lyon, section d'histoire moderne et contemporaine, vol. III, p. 37-45.

surtout si les Jacobins locaux prennent ardemment leur défense<sup>624</sup>. Les spiripontains André Raoux, maire au moment de la crise « fédéraliste », et le tailleur Pierre Péliissier, députés par leur commune à Nîmes, figurent sur la liste des suspects. Toutefois, grâce à l'indéfectible soutien du club des Jacobins qui les absout de tous soupçons, ils sont rapidement mis hors de cause. Les clubs jouent donc une fois de plus un rôle important. Traits d'union entre le local et le national, ils apparaissent comme des auxiliaires essentiels des représentants en mission dans des départements qu'ils ne connaissent pas toujours. De nombreux « fédéralistes » tentent d'émigrer pour échapper à la répression tandis que d'autres jouent les transfuges en s'engageant dans l'armée de Carteaux. C'est ainsi que le juriste Laurent Hilarion Argellier de Mondragon, à la fois greffier de la justice de paix du canton de Mondragon et secrétaire communal, rejoint les troupes de la Convention après avoir prêté main forte aux « fédéralistes » locaux. Il participe au siège de Toulon, dans les rangs de Carteaux, où il est reconnu et arrêté. Traduit devant la Commission Populaire d'Orange, sa volteface politique ne lui épargne pas l'échafaud<sup>625</sup>. Ce cas de figure est loin d'être exceptionnel. D'autres renégats « fédéralistes » rejoignent les rangs des armées de la Convention en espérant se faire oublier.

Les autorités locales dressent les listes des suspects qui sont dénoncés aux comités de surveillance<sup>626</sup>. Les plus compromis dans la révolte sont déférés devant des tribunaux spéciaux, habilités à juger des crimes ayant trait à la Révolution. Le nord du sillon rhodanien, où la révolte fut plus modérée, est relativement épargné par la « Terreur » judiciaire. Les suspects sont arrêtés mais les tribunaux se montrent relativement cléments. Le tribunal criminel de la Drôme, présidé par le très modéré Béranger, un ancien Constituant, n'a condamné à mort qu'une seule personne pour fait politique<sup>627</sup>. D'autres Drômois ont été jugés par des tribunaux d'exception comme la Commission Populaire d'Orange, la Commission militaire lyonnaise ou le Tribunal Révolutionnaire de Paris. En tout, vingt Drômois, dont seuls quatre sont originaires de la vallée du Rhône, sont montés sur l'échafaud<sup>628</sup>. Sur ces quatre suppliciés, deux seulement ont été exécutés pour « fédéralisme » : le général transfuge Souchon de Chanron, et le Montilien André Pellapra, pour avoir tous deux participé à la défense de Lyon<sup>629</sup>. Les franges rhodaniennes de l'Ardèche et de l'Isère déplorent encore moins de victimes<sup>630</sup>. Le nord de la vallée du Rhône est donc relativement épargné par la guillotine et se rapproche de certains départements comme l'Eure où la « Terreur » est peu sanglante<sup>631</sup>. En revanche, si la guillotine fonctionne peu, les suspects sont tout de même

<sup>624</sup> EMMANUELLI (François-Xavier), FROESCHLÉ (Marie-Hélène), LAPIED (Martine), TERISSE (Michel), VASSELIN (Martine), *La Provence moderne... op. cit.*, p. 470.

<sup>625</sup> Arch. dép. Vaucluse, 8 L 91, papiers de la Commission Populaire d'Orange, dossier Hilarion Argellier.

<sup>626</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur la composition socioprofessionnelle de cette institution ainsi que sur son rôle.

<sup>627</sup> PIERRE (Roger), dir., *240 000 Drômois... op. cit.*, p. 242.

<sup>628</sup> *Ibidem*, p. 244.

<sup>629</sup> BENOÎT (Bruno), « Les Drômois et Lyon », dans *Les Drômois, acteurs de la Révolution. Actes du colloque de Valence, 12,13, 14 octobre 1989*, Valence, acte édités par l'Association drômoise pour la célébration du Bicentenaire de la Révolution française et les archives départementales de la Drôme, 1990, p. 492.

<sup>630</sup> MASSÉ (Jean), « Les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution (1790-1795) », *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4<sup>e</sup> Série, t. I, 1886, Grenoble, p. 490.

<sup>631</sup> BODINIER (Bernard), « Un département sans Terreur sanguinaire : l'Eure en l'an II », dans BIARD (Michel), dir., *Les politiques de la Terreur... op. cit.*, p. 114.

arrêtés et jetés en prison. *A contrario*, dans le Midi rhodanien, la répression est aussi sévère que dans d'autres espaces gagnés au « fédéralisme » comme Lyon ou Bordeaux.

Dans les Bouches-du-Rhône, les prévenus sont déférés devant le tribunal révolutionnaire de Marseille qui fonctionne une première fois du 26 août 1793 au 17 nivôse an II (6 janvier 1794) avant d'être remplacé par une commission militaire, nommée par les représentants Fréron et Barras. Il reprend du service à partir du 23 ventôse an II (13 mars 1794), à l'initiative du Conventionnel Maignet, jusqu'au 5 floréal an II (24 avril 1794). 783 individus sont jugés à Marseille. Dans le Vaucluse, le tribunal criminel, installé le 4 septembre 1793, a pour principale mission de punir les « fédéralistes » vauclusiens. Composés de républicains radicaux comme l'accusateur public Barjavel ou le greffier Laruelle, le tribunal prononce seulement trente condamnations à mort entre octobre 1793 et mai 1794<sup>632</sup>. La plupart des victimes sont avignonaises ou lisloises. Toutefois, le tribunal ne se distingue pas par son aspect sanguinaire et se montre au contraire plutôt clément envers les « patriotes égarés ». Les plus compromis dans la révolte de l'été 1793, comme ceux qui ont accepté des places dans l'administration « fédéraliste », constituent le plus lourd contingent de victimes du tribunal. Cependant, à partir du mois de mai 1794, la Commission Populaire d'Orange, nouvelle excroissance de la « Terreur judiciaire » en province, entre en activité. Réclamée par le représentant du peuple Maignet, elle ambitionne de purger le Vaucluse de ses suspects les plus dangereux. Jugeant le climat politique avignonnais trop tiède, il fait installer la Commission Populaire à Orange, ville affichant un républicanisme zélé. En 47 jours d'activité, les juges de la Commission Populaire ont examiné les dossiers de 595 personnes dont 332 ont été condamnées à la peine capitale. Enfin, à Nîmes, le Tribunal révolutionnaire fonctionnant de nivôse à thermidor condamne à mort 135 personnes sur un total de 295 jugements<sup>633</sup>.

Presque toutes les communes du Midi rhodanien sont touchées par la répression. Cependant, comme l'illustre le tableau suivant, construit d'après le recensement des différents condamnés à mort pour crime de « fédéralisme », certaines payent un tribut particulièrement lourd. À côté de certains lieux étant passé entre les mailles des tribunaux révolutionnaires comme Saint-Laurent-des-Arbres ou Bollène, d'autres localités sont plus sévèrement châtiées. Presque 30% des prévenus beaucairois ou courthézonnais sont montés à l'échafaud. Toutefois, il faut bien garder à l'esprit que les tribunaux révolutionnaires sont interrompus alors que les prisons regorgent encore de prisonniers en attente d'une comparution. Par conséquent, on ne peut guère spéculer quant à l'absence d'une commune dans le tableau suivant.

---

<sup>632</sup> LAPIED (Martine), *Le Combat et la Révolution française... op. cit.*, p. 168-170.

<sup>633</sup> DUPORT (Anne-Marie), *Terreur et Révolution... op. cit.*, p. 272 ; DUPORT (Anne-Marie), « Le tribunal révolutionnaire du Gard, octobre 1793- thermidor an II », *Bulletin d'Histoire de la Révolution française*, 1984-1985, p. 85-99.

<b>Tableau n° 46 :</b> <b>Le Midi rhodanien : un espace géographique inégalement touché par la répression judiciaire aux lendemains de la crise « fédéraliste »</b>		
Ville	Nombre de prévenus	Condamnés à mort
Bagnols	60	13%
Beaucaire	89	28%
Bollène	59	0%
Caderousse	73	12%
Courthézon	39	28%
Mondragon	43	19%
Mornas	48	23%
Orange	45	15%
Piolenc	25	20%
Pont-Saint-Esprit	47	19%
Saint-Laurent-des-Arbres	35	0%
Sorgues	88	10%
Tarascon	185	10%

La vallée du Rhône méridionale figure en bonne place parmi les zones où le poids de la répression a été fort, au même titre que Nîmes, Marseille ou le bas-Comtat<sup>634</sup>. Sur les 886 prévenus de « fédéralisme » de notre base de données, 122, soit 14%, ont été condamnés à la peine capitale. Les différentes études des tribunaux révolutionnaires méridionaux livrent les mêmes conclusions. Qu'ils soient déférés pour fanatisme ou pour « fédéralisme », les juges sont plus tolérants envers les plus humbles qu'envers les habitants les plus fortunés<sup>635</sup>.

<b>Tableau n° 47 :</b> <b>Répartition socioprofessionnelle des condamnés à mort pour crime de « fédéralisme » issus de la vallée du Rhône</b>								
Nombre de condamnés à mort	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Bourgeois, exploitant agricole	Clerc	Porte-faix, marinier	Militaire	Noble <sup>636</sup>
122	16%	21%	22%	16%	7%	3%	15%	14%

<sup>634</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 199.

<sup>635</sup> *Ibidem*, p. 185 ; DUPORT (Anne-Marie), *Terreur et Révolution... op. cit.*, p. 251.

<sup>636</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

Cette indulgence envers les moins aisés ou les moins instruits se retrouve dans le précédent tableau. En effet, la catégorie des porte-faix ou des mariniers, formant une sorte de prolétariat portuaire, est faiblement soumise à la peine capitale. Les artisans et les boutiquiers sont les plus touchés. S'ils ne sont pas la tête pensante du mouvement, quoique certains aient siégé dans les comités de salut public « fédéralistes », les juges ne leur pardonnent pas la violence dont ils ont fait usage envers les patriotes « exclusifs » ou les clubs politiques. Viennent ensuite la bourgeoisie de talent, le monde des affaires ou celui des gros propriétaires fonciers, dont sont issus les cadres dirigeants. Les plus compromis dans la crise politique, comme les chefs de la compagnie Reboul, par exemple, payent le tribut le plus lourd. À part Reboul qui a jugé plus prudent d'émigrer après la débâcle marseillaise, les autres sont arrêtés et envoyés à l'échafaud. Les administrateurs ayant adhéré au « fédéralisme » sont également dans le collimateur des juges. Toutefois, les tribunaux sont plus conciliants envers les édiles, à l'exception des maires et des procureurs généraux syndic, que des administrateurs de district ou de département qui sont sévèrement châtiés. Parmi les huit suppliciés mondragonnais, un seul est officier municipal au moment de la crise. Les sept autres ont tous des responsabilités administratives ou judiciaires importantes : un est administrateur et juge du tribunal du district d'Orange, trois sont attachés à la justice de paix dont l'un en est le greffier, un autre a été député comme juré à Marseille et les deux autres sont le maire et le procureur général syndic. Dans l'immédiat, la Commission Populaire d'Orange a frappé les plus exposés. Enfin, les juges se montrent plus complaisants envers les femmes. En plus des trente-deux religieuses, seules quatre femmes sont condamnées à la peine capitale pour « fédéralisme », un crime qui arrive loin derrière celui de fanatisme. Le tribunal révolutionnaire de Nîmes n'en a condamné aucune tandis que celui de Marseille en fait exécuter sept. Celles qui ont été condamnées à Orange ne le sont pas simplement pour « fédéralisme » mais payent le prix de leur engagement politique depuis le début de la Révolution<sup>637</sup>. Ces femmes ont participé aux actions musclées visant à défendre la religion traditionnelle tout en optant pour le camp conservateur. Toutes les femmes laïques, condamnées à la peine capitale, le sont pour cette raison. Parmi les victimes, on trouve Marianne Mazet de Mornas, épouse d'un cultivateur, exécutée tout autant pour son engagement dans la crise « fédéraliste » que pour son hostilité à la Révolution. En effet, Marianne Mazet s'était déjà distinguée par ses prises de position lors de la bagarre de décembre 1792 où les adversaires de la municipalité jacobine tentèrent de prendre le pouvoir.

Ainsi, la répression qui frappe la vallée du Rhône au lendemain de la crise « fédéraliste » est d'une inégale intensité. Le nord du sillon rhodanien, où les prises de position furent modérées, est relativement peu touché par les mesures d'exception émises par les représentants en mission. Les édiles les plus compromis sont destitués tandis que les « fédéralistes » avérés sont mis aux arrêts. La frange rhodanienne iséroise, drômoise ou ardéchoise a relativement peu souffert des effets de la guillotine. En revanche, le sud de la vallée du Rhône est sévèrement châtié pour l'ampleur de sa rébellion. Les municipalités les plus coupables sont destituées et leurs membres arrêtés. Les tribunaux d'exception frappent

---

<sup>637</sup>GUILHAUMOU (Jacques), LAPIED (Martine), « Les femmes actrices ou victimes de la Terreur ? Surveillance et répression dans le sud-est », dans BIARD (Michel), dir., *Les politiques de la Terreur... op. cit.*, p. 178-179.

lourdement le Midi rhodanien. Les patriotes « exclusifs », persécutés au cours de l'été 1793, reprennent en main les institutions locales, appuyés par les représentants en mission. Les nouvelles épurations de l'an II confirment la domination des patriotes radicaux.

### *L'épuration des pouvoirs locaux (automne 1793- été 1794)*

Parallèlement à la répression, les représentants en mission s'attaquent aux pouvoirs locaux, châtiés pour leur complaisance envers les « fédéralistes » ou leur compromission dans la rébellion. Dès le mois de juillet 1793, la vallée du Rhône est touchée par une première vague d'épuration, préfigurant celles de l'an II et de l'an III. Toutefois, les autorités locales sont inégalement touchées par ces purges politiques. Comme l'avait déjà remarqué Colin Lucas pour le département de la Loire, les administrations restées fidèles à la Convention ne sont pas ou peu touchées<sup>638</sup>. Ce sont évidemment celles qui ont basculé dans la révolte ou qui ont émis quelques réserves face aux événements parisiens qui sont les plus concernées.

Dans le nord du sillon rhodanien, les premières épurations restent mesurées, à l'exception notable des administrations les plus suspectes ou des plus compromises dans la crise politique de l'été 1793. À Vienne, où l'adhésion au « fédéralisme » a été plus importante qu'à Grenoble, les Conventionnels châtient plus sévèrement les édiles. Peu avant la crise politique de l'été 1793, la ville avait déjà été visitée par les représentants du peuple Merlino et Amar, chargés d'accélérer le recrutement militaire dans l'Isère. Jugeant le climat politique mauvais, ils font arrêter quatre-vingt personnes, essentiellement des nobles et des ecclésiastiques réfractaires<sup>639</sup>. Par ailleurs, neuf administrateurs municipaux et le juge de paix, Joseph Loriol, sont destitués ou poussés à la démission<sup>640</sup>. Cependant, cet ajustement ne suffit pas à ancrer Vienne dans le camp de la Montagne. Après quelques tergiversations et un soutien affiché aux Lyonnais en juillet 1793, les administrations locales renient leur mauvais choix politique et s'empressent de donner le change aux représentants Albitte et Dubois-Crancé, à qui échoient la tâche d'éradiquer le « fédéralisme » isérois. Malgré ce revirement, les représentants ne pardonnent pas aux Viennois leurs adresses contestataires et leurs relations ambiguës avec les rebelles de Lyon. Par ailleurs, la position de Vienne, à quelques kilomètres seulement de Lyon, en fait un lieu stratégique qui doit être sécurisé pour mieux assiéger Lyon. Le 24 juillet 1793, l'administration municipale est destituée, victime d'une vague de purge des édiles les plus compromis dans la crise « fédéraliste ». Refusant une sanction provoquée par « les insinuations perfides de quelques calomnieux ennemis de la tranquillité publique », les édiles restent en place et tentent de se justifier<sup>641</sup>. Ces suppliques ne changent rien et la municipalité est officiellement dissoute le 12 août<sup>642</sup>. Seuls huit administrateurs sur trente-neuf, dont le juriste Thevenin du Lac promu maire, sont conservés dans la nouvelle administration viennoise. L'importance de l'épuration viennoise, rendue nécessaire par la menace que Lyon fait planer sur la vallée du Rhône, ne se retrouve guère dans le reste du département de l'Isère. En effet, le représentant Petitjean reconduit par

---

<sup>638</sup> LUCAS (Colin), *La structure de la Terreur... op. cit.*, p. 26.

<sup>639</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution dans les Alpes... op. cit.*, p. 191.

<sup>640</sup> Arch. mun. Vienne, LL 8, délibération municipale du 12 mai 1793.

<sup>641</sup> Arch. mun. Vienne, LL 8, délibération municipale du 24 juillet 1793.

<sup>642</sup> Arch. mun. Vienne, LL 9, délibération municipale du 12 août 1793.

exemple la majorité des administrateurs du district de Grenoble et ne fait que quelques modifications dans la composition du personnel municipal grenoblois<sup>643</sup>. Dans la Drôme, les représentants sont légèrement plus intrusifs. À Tain, où la municipalité avait critiqué les journées du 31 mai et 2 juin, l'administration municipale mise en place le 22 brumaire an II (12 novembre 1793) est amputée de 40% de ses membres. Toutefois, l'épuration reste limitée dans la mesure où le maire, le procureur général syndic et trois officiers municipaux sur cinq sont reconduits<sup>644</sup>. À Valence, où une partie des administrateurs a temporairement penché pour la cause « fédéraliste », l'épuration reste très modérée. Le représentant Boisset s'attaque surtout aux membres de l'administration départementale de la Drôme comme le médecin Caudeiron ou Romieu, qu'il remplace par des Jacobins sincères comme le Tinois Victor Dumas, ou Germiny de Crest, bras droit des Payan<sup>645</sup>. La municipalité valentinoise, quant à elle, est relativement épargnée. Son maire, le juriste Odeyer, parce qu'il a présidé l'assemblée des sections les 20 et 21 juin, anticipe une éventuelle purge en offrant sa démission début septembre<sup>646</sup>. Ces épurations mesurées se retrouvent également dans d'autres départements où la crise « fédéraliste » est restée globalement pacifique comme l'Aisne<sup>647</sup>. Toutefois, les représentants en mission ne sont pas toujours aussi conciliants. À Étoile, la municipalité « fédéraliste » ne rétracte son serment que le 21 octobre sous la pression de la société populaire qui la dénonce au représentant du peuple Albitte<sup>648</sup>. Le conseil municipal, qui peine à faire partir les réquisitionnaires du village, était déjà dans le collimateur des pouvoirs publics bien avant la crise de l'été 1793. Le 19 brumaire an II (9 novembre 1793), Albitte casse l'administration municipale<sup>649</sup>. Aucun édile n'est reconduit dans la nouvelle municipalité. C'est autant une politique municipale jugée trop timorée que l'adhésion au « fédéralisme » des administrateurs municipaux qui sont ici sanctionnées. Les épurations de l'automne 1793 touchent très inégalement la vallée du Rhône septentrionale. À l'exception des localités ayant basculé dans la révolte au cours de l'été 1793 où les Conventionnels se montrent particulièrement sévères comme à Vienne ou à Étoile, les purges restent globalement superficielles dans la Drôme, l'Ardèche et l'Isère rhodaniens.

En revanche, dans la vallée du Rhône méridionale, la répression est aussi intense que la crise a été violente. Dans le Gard, les Bouches-du-Rhône et le nouveau département de Vaucluse, conseils d'administration départementale ou de district sont sévèrement épurés. L'administration départementale vauclusienne est peuplée des plus chauds partisans de la Montagne. Parmi eux, on retrouve Agricol Moureau, devenant procureur général syndic du département, mais aussi des anciens Comtadins comme Imbert de Piolenc, Guilhermier et Marchand de Bollène, ou Pochy de Sorgues qui se sont distingués par le passé par leur attachement sans borne à la Révolution et par leur radicalisme politique. Départements et districts sont ainsi confiés à de sincères républicains. *A contrario*, les administrations

<sup>643</sup> ROBIN (Florian), *Les représentants en mission en Isère... op. cit.*, p. 176-177.

<sup>644</sup> Arch. mun. Tain, 1 D 32, délibération municipale du 22 brumaire an II.

<sup>645</sup> Arch. dép. Drôme, L 44, délibération de l'administration du département de la Drôme, 14 septembre 1793.

<sup>646</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/2, délibération municipale du 6 septembre 1793.

<sup>647</sup> BRASSART (Laurent), *Gouverner le local en Révolution... op. cit.*, p. 264.

<sup>648</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 1, délibération municipale du 21 octobre 1793. Sur Albitte, CROYET (Jérôme), *Albitte, le Tigre de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, Musniers-Gilbert Éditions, 2004, 352 p.

<sup>649</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 1, délibération municipale du 19 brumaire an II.

municipales et les justices de paix sont moins touchées par la répression de l'automne 1793<sup>650</sup>. Dans un premier temps, les représentants en mission réinstallent les administrations jacobines qui avaient été renversées par les « fédéralistes » ou traquent les plus compromis dans la révolte. Les Monnaidiers d'Arles, persécutés pendant la crise politique de l'été 1793 réoccupent le devant de la scène. Dans l'ancien Comtat rhodanien, les Jacobins radicaux reprennent la main après avoir été brièvement éclipsés. Les Conventionnels procèdent de la même manière dans les communes de l'arrière-pays marseillais<sup>651</sup>. En revanche, les pouvoirs locaux ayant souscrit à la révolte sont sévèrement épurés et peuplés de patriotes recommandés par les sociétés politiques locales. Les édiles ont beau renier solennellement le serment « fédéraliste », ils ne sont pas épargnés pour autant par la répression. Ainsi à Pont-Saint-Esprit, place forte « fédéraliste » dont la municipalité avait adopté une ligne de conduite aussi ambiguë qu'attentiste, seuls 31% des édiles élus en 1792 sont reconduits dans la nouvelle administration, mise en place à la mi-juillet 1793<sup>652</sup>. Dans les villages où l'étroitesse du vivier politique rend difficile la nomination d'hommes suffisamment compétents n'ayant pas pris part à la révolte, les représentants doivent composer. Ils s'assurent en premier lieu de neutraliser les postes clefs en les confiant à de sincères républicains. À Mondragon, où 70% des édiles prêtèrent le serment de ne plus reconnaître la Convention, seuls le maire, Antoine Roustan, et le procureur général syndic, Jean-Joseph Raymond, sont arrêtés et enfermés dans les prisons montiliennes<sup>653</sup>. Ils sont remplacés par des hommes ayant la confiance du club des Jacobins tandis que les autres administrateurs restent temporairement en place.

Au cours du premier semestre 1794, les départements rhodaniens connaissent une seconde vague d'épuration, menée notamment par les représentants Borie et Maignet, s'inscrivant dans le nouveau contexte de mise en place du Gouvernement révolutionnaire, à la suite du décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)<sup>654</sup>. Michel Biard estime que les nouvelles purges du printemps 1794 ont été moins sévères et moins politiques qu'en 1793<sup>655</sup>. Dans le nord du sillon rhodanien, les épurations sont presque insignifiantes et confirment totalement les propos de Michel Biard. En Isère, le représentant Albitte reconduit la majorité des administrateurs du département et du district de Grenoble<sup>656</sup>. À Valence et à Vienne, il ne modifie pas la composition du conseil municipal. En revanche, dans le sud de la vallée du Rhône, les représentants en mission sont beaucoup plus rigides et les épurations sont souvent plus importantes qu'en 1793. Maignet se méfie totalement du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, départements qu'il juge gangrenés par le « fédéralisme »<sup>657</sup>. Borie n'a pas une meilleure estime du Gard où il constate que « le nombre de ceux qui n'ont pas adhéré au

<sup>650</sup> DUPORT (Anne-Marie), « La mission dans le Gard du représentant Borie (pluviôse-thermidor an II) », dans HUARD (Raymond), dir., *Les pratiques politiques en province... op. cit.*, p. 255.

<sup>651</sup> BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 109.

<sup>652</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 37 279, délibération municipale de la municipalité de Pont-Saint-Esprit, 16 juillet 1793.

<sup>653</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 2, délibération municipale, 07 août 1793.

<sup>654</sup> Sur Maignet, on consultera notamment : BELIN (René), *Un représentant du peuple en mission dans ses rapports avec la Convention et le Comité de salut public. Etienne Maignet*, Paris, Migeon, 1921, 108 p ; GUILHAUMOU (Jacques), LAPIED (Martine), « La mission Maignet », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 300, avril-juin 1996, p. 283-294.

<sup>655</sup> BIARD (Michel), *Missionnaires de la République... op. cit.*, p. 269.

<sup>656</sup> ROBIN (Florian), *Les représentants en mission en Isère... op. cit.*, p. 184-185.

<sup>657</sup> BIARD (Michel), *Missionnaires de la République... op. cit.*, p. 261.



fédéralisme est si petit qu'il [me] sera presque impossible d'en trouver assez pour former les autorités »<sup>658</sup>. Les purges répondent à plusieurs logiques. Il y a tout d'abord de la part des représentants une volonté de placer aux postes clefs des hommes compétents, chaudement recommandés par les sociétés politiques. Illettrés et modérés sont destitués des administrations municipales. Ainsi, le 26 germinal an II (15 avril 1794), Borie destitue quinze des vingt-neuf édiles de Roquemaure, manquant « de lumières et d'énergie dans l'application du Gouvernement révolutionnaire »<sup>659</sup>. Par ailleurs, la loi interdisant aux élus locaux de cumuler les fonctions, les représentants sont parfois amenés à prendre des arrêtés pour combler les places devenues vacantes dans les administrations municipales ou dans les comités de surveillance. Enfin, dans le Vaucluse, la mission de Maignet prend une tournure particulière, luttant à la fois contre les « crypto-fédéralistes » et la clique de Rovère, représentant issu du Vaucluse<sup>660</sup>. L'objectif principal du représentant est de traquer les rebelles de l'été 1793, et plus particulièrement ceux qui ont accepté des places ou qui sont restés en fonction pendant la révolte. Les édiles mondragonnais qui, après avoir fait amende honorable pour leur mauvais choix politique, avaient été maintenus en fonction par Rovère, à l'exception du maire et du procureur général syndic, sont désormais dans le collimateur du représentant. Le 13 prairial an II (1<sup>er</sup> juin 1794), l'intégralité de la municipalité est renouvelée par Maignet<sup>661</sup>. La composition des municipalités rurales évolue plus que dans la Loire où Colin Lucas constatait un certain immobilisme entre 1790 et l'an III, malgré le passage de représentants en mission comme Javogues<sup>662</sup>. Même les municipalités hostiles au « fédéralisme » sont concernées par les purges politiques du printemps 1794. Seuls 50% des édiles orangeois sont reconduits par Maignet en juin 1794<sup>663</sup>. Toutefois, épuration ne signifie pas systématiquement désaveu. En effet, certains édiles sont tout simplement promus à d'autres fonctions : comité de surveillance, district, département, direction des postes... Hésitant à se tourner vers certains clubs « dominés par quelques intrigants qui les regardent comme leur domaine », Maignet s'appuie sur quelques patriotes du cru pour mener à bien sa tâche<sup>664</sup>. En parallèle à son combat contre les anciens « fédéralistes », Maignet s'attaque également aux protégés de Rovère, placés dans certains postes clefs du département, et

<sup>658</sup> Archives nationales, désormais Arch. nat, AF<sup>II</sup> 191, lettre du représentant Borie au Comité de salut public, 14 ventôse an II (4 mars 1794).

<sup>659</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 807, délibération municipale du 26 germinal an II.

<sup>660</sup> Joseph Stanislas François Xavier Rovère (1748-1798) est le fils d'un riche aubergiste de Bonnieux. Cherchant à infiltrer la société aristocratique comtadine, il s'invente un lignage noble et se prétend marquis de Fontvielle. Capitaine-commandant des gardes suisses, il doit abandonner sa charge pour échapper à ses créanciers. Rejeté par la noblesse de Provence auprès de laquelle il tentait de se faire élire député en 1789, il devient rapidement l'un des chefs de file des partisans comtadins de l'adhésion à la France. Proche de Jourdan, dit Coupe-Tête, il participe aux opérations militaires contre Carpentras et l'Union de Sainte-Cécile en 1791. Justifiant les massacres de la Glacière, il est député à la Législative pour demander l'amnistie des meurtriers qui sont absous. Député à la Convention, il vote la mort du roi et entre au Comité de sûreté générale. Envoyé en mission dans le Midi, il place ses clients et ses partisans à de nombreux postes clefs et s'oppose aux républicains les plus radicaux, conduits par Agricool Moureau, qui réclament sa tête. Menacé par Robespierre, il est l'un des plus acharnés artisans du 9 thermidor. Sous la Convention thermidorienne, il traque avec Fréron les patriotes « exclusifs ». Élu au Conseil des Anciens, il joue un rôle ambiguë lors de la journée du 13 vendémiaire an IV. Réactionnaire notoire, il est déporté en Guyane où il meurt après le coup d'État de fructidor an V.

<sup>661</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 2, délibération municipale du 13 prairial an II.

<sup>662</sup> LUCAS (Colin), *La structure de la Terreur... op. cit.*, p. 167.

<sup>663</sup> Arch. mun. Orange, D 705, délibération municipale du 14 prairial an II.

<sup>664</sup> BIARD (Michel), *Missionnaires de la République... op. cit.*, p. 261.

dénoncés pour leur corruption<sup>665</sup>. La situation politique est complexe. Les patriotes vauclusiens, surtout avignonnais, sont profondément divisés. Pour simplifier, une mouvance radicale, conduite par Agricola Moureau, le juriste Barjavel ou le célèbre Jourdan, dit Coupe-Tête, s'oppose aux républicains modérés Rovère, Duprat et leurs amis<sup>666</sup>. Maignet, étranger au département et malgré son aversion pour la corruption, appuie finalement les patriotes « exclusifs », d'autant plus que Rovère tente de le perdre à la Convention<sup>667</sup>. Ainsi, le maçon Rochetin, suspecté de malversations économiques, promu maire d'Avignon par la grâce de Rovère en 1793 devient l'une des cibles de Maignet<sup>668</sup>. Il est destitué et arrêté en avril 1794.

Michel Biard et Christine Peyrard appelaient récemment à s'interroger sur la question du renouvellement des cadres de l'an II en invitant les chercheurs à multiplier les prospections régionales<sup>669</sup>. Nos investigations menées dans les villages et les petites villes de la vallée du Rhône apportent un premier complément de réponses.

**Tableau n° 48 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux rhodaniens (printemps 1794)<sup>670</sup>**

	Village	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole, rentier	Militaire, militaire en retraite	Clergé	Profession indéterminée	Ex-nobles
printemps 1794	Caderousse	19	16%	5%	37%	42%	0%	0%	0%	0%
	Courthézon	20	10%	5%	25%	50%	0%	0%	10%	0%
	Donzère	20	5%	20%	15%	40%	5%	0%	15%	10%
	Étoile	20	10%	15%	15%	55%	0%	5%	0%	0%
	Lapalud	19	10%	45%	25%	15%	0%	0%	5%	0%
	Mondragon	19	5%	21%	16%	53%	0%	0%	5%	0%
	Pierrelatte	20	10%	15%	30%	35%	5%	0%	5%	5%
	Piolenc	20	0%	10%	25%	55%	0%	5%	5%	0%
	Saint-Laurent-des-Arbres	20	5%	0%	15%	60%	0%	5%	15%	0%
	Saint-Paul-trois-châteaux	20	20%	25%	25%	25%	0%	0%	5%	5%
	Sorgues	20	5%	5%	5%	85%	0%	0%	0%	0%
	Tain	20	5%	25%	40%	30%	0%	0%	0%	0%
	Total	237	8%	15%	24%	46%	1%	1%	5%	2%

<sup>665</sup> PEYRARD (Christine), *La spéculation sur les biens nationaux dans le Vaucluse*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Vovelle, université de Provence, 1973-1974.

<sup>666</sup> Sur cette lutte de faction, on se référera à : MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 304-309.

<sup>667</sup> *Ibidem*, p. 314.

<sup>668</sup> VAILLANDET (Pierre), « La mission de Maignet en Vaucluse. L'épuration des autorités constituées (pluviôse-floréal an II) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 14, mars-avril 1926, p. 168-178.

<sup>669</sup> BIARD (Michel), dir., *Les politiques de la Terreur... op. cit.*, p. 36.

<sup>670</sup> Pour mieux cerner les réalités d'une éventuelle rupture sociopolitique dans les villages vauclusiens ou gardois, nous nous sommes davantage appuyés sur les épurations de l'an II, plus parlantes, que celles de 1793. La colonne « ex-nobles » se lit à part.

Le tableau précédent, réalisé à partir d'un recensement du personnel politique nommé au cours du printemps 1794 met en lumière l'accentuation de la démocratisation du personnel édilitaire. Un peu partout, bourgeoisies de talent et d'affaires sont minoritaires, à l'exception des petits centres économiques dynamiques comme Tain ou Lapalud. Comme en 1792, les cadres ruraux de l'an II sont essentiellement issus du monde de la terre ou de l'atelier. Cette démocratisation se retrouve également en Languedoc<sup>671</sup>. Elle est également visible à travers le profil des maires et des procureurs généraux syndics, devenus agents nationaux<sup>672</sup>. Alors qu'en 1792, les maires ruraux se recrutaient majoritairement parmi la bourgeoisie d'affaires, en 1794, professions issues du monde de la terre et bourgeoisies d'affaires sont au coude à coude. En revanche, seul Jean Laurent, maire de Saint-Laurent-des-arbres, est issu de l'artisanat. Le même constat peut être fait en ce qui concerne les agents nationaux. Plus de 30% d'entre eux sont des cultivateurs ou des ménagers. Contrairement aux campagnes artésiennes où les progrès de l'artisanat sont beaucoup plus notables, les représentants en mission semblent davantage confier les postes clefs aux classes moyennes qu'à la frange supérieure des catégories sociales les plus humbles<sup>673</sup>.

Dans les villes, la démocratisation du personnel municipal s'est également accentuée. Le tableau suivant, recensant les édiles nommés en l'an II, témoigne de cette très forte ouverture sociale.

---

<sup>671</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 284.

<sup>672</sup> Cette étude sur les maires couvre les années 1793 et 1794, à l'exception notable du Vaucluse où le représentant Maignet supprime la fonction en juin 1794 et la remplace par une présidence municipale tournante.

<sup>673</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution... op. cit.*, p. 95.

**Tableau n° 49 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (printemps 1794)<sup>674</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole, rentier	Militaire, militaire en retraite	Clergé	Profession indéterminée	Gens de mer/ fleuve
printemps 1794	Bagnols	29	3%	14%	27,5%	52,5%	0%	0%	3%	0%
	Beaucaire	29	4%	21%	41%	17%	0%	4%	10%	3%
	Bourg-Saint-Andéol	29	16%	21%	35%	28%	0%	0%	0%	0%
	Montélimar	29	48%	28%	21%	3%	0%	0%	0%	0%
	Orange	28	14%	28%	47%	11%	0%	0%	0%	0%
	Pont-Saint-Esprit	29	7%	17%	59%	3%	0%	0%	14%	0%
	Roquemaure	29	0%	21%	31%	17%	0%	4%	27%	0%
	Tarascon	39	3%	15%	56%	18%	0%	0%	8%	0%
	Valence	29	14%	24%	31%	17%	0%	0%	14%	0%
	Vienne	39	50%	10,5%	26%	5%	5,5%	0%	3%	0%
Total	309	16%	19%	37,5%	16%	1%	1%	8%	0,5%	

Artisans et boutiquiers poursuivent leur percée. Un marin, profession jusque là totalement invisible, entre même au conseil municipal de Beaucaire. Cette ouverture massive aux catégories sociales les plus populaires se retrouve un peu partout dans le reste de la France. La démocratisation du personnel municipal se fait toujours aux dépens de la bourgeoisie de talent qui ne représente plus une force conséquente qu'à Vienne et à Montélimar, deux anciens centres administratifs importants. En revanche, on notera qu'elle est totalement surpassée par le monde de l'atelier ou de la boutique et par la bourgeoisie d'affaires à Valence. L'ouverture sociale des plus hautes fonctions municipales est beaucoup plus lente. Même si un peu plus de 30% des maires sont issus du monde agricole, comme le cultivateur orangeois Bouche, 38% d'entre eux se recrutent encore parmi la bourgeoisie d'affaires. Toutefois, pour la première fois, la bourgeoisie de talent est totalement marginalisée. Seuls deux maires appartiennent à la basoche : le Viennois Thévenin du Lac et le Montilien Salamon. En revanche, aucun artisan n'est nommé. En ce qui concerne le poste très technique d'agent national, une écrasante majorité se recrute parmi la bourgeoisie de talent. Comme dans les campagnes, les représentants en mission confient les postes clefs à des hommes compétents et suffisamment instruits.

En ce qui concerne l'âge des équipes municipales nommées entre l'automne 1793 et l'été 1794, le profil est très proche des administrations précédentes. Le tableau suivant tend à

<sup>674</sup> Nous avons respecté les mêmes critères que pour le précédent tableau. Par ailleurs, Bollène n'apparaît plus dans le tableau parce que les registres concernant l'an II ont été perdus. Il n'a pas été possible, même en empruntant des chemins de traverse, de renseigner efficacement la profession du personnel bollénois de l'an II. Par ailleurs, les lois proscrivant les ex-nobles des fonctions administratives ont été mieux appliquées que dans les villages. Par conséquent, la colonne « ex-nobles » n'apparaît plus dans ce tableau.

démontrer que les édiles ruraux de l'an II ne sont pas forcément plus jeunes que les anciens administrateurs. Au contraire, le vieillissement observé en 1792 semble se confirmer en 1794.

<b>Tableau n° 50 :</b>					
<b><u>Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux</u></b>					
<b><u>(1789-1794)</u></b>					
Village	1789	1 <sup>er</sup> semestre 1790	Novembre 1791	Décembre 1792	Printemps 1794
Courthézon	54,5 ans	46,7 ans	45,7 ans	48,7 ans	45,2 ans
Donzère	49,3 ans	53,2 ans	51,7 ans	52,3 ans	53,3 ans
Étoile	données absentes	44,7 ans	45,1 ans	48,9 ans	45,1 ans
Lapalud	données absentes	41,1 ans	39,9 ans	32,3 ans	41,4 ans
Pierrelatte	51 ans	48,2 ans	47,7 ans	48,3 ans	49,3 ans
Saint-Paul- Trois- Châteaux	58,9 ans	48,2 ans	49,6 ans	48,3 ans	49,3 ans
Sorgues	données absentes	46,4 ans	données absentes	47,3 ans	51,9 ans
Tain	49,3 ans	49,9 ans	43,7 ans	42,8 ans	42,4 ans

Il y a bien sûr des édiles plus jeunes mais les représentants en mission confient les responsabilités locales à des hommes mûrs. Ce changement est particulièrement net à Lapalud où la moyenne d'âge augmente pratiquement de dix ans. *A contrario*, la moyenne d'âge des maires diminue légèrement. Elle était d'environ 52 ans entre 1790 et 1792, elle passe à 49,8 ans en 1794. Dans les villes, l'évolution est moins nette. En revanche, comme le tableau suivant le suggère, les équipes nommées en 1794 ont pratiquement le même profil que celles élues en 1792.

<b>Tableau n° 51 :</b>					
<b><u>Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1789-1794)</u></b>					
ville	1789	1 <sup>er</sup> semestre 1790	novembre 1791	décembre 1792	printemps 1794
Bagnols	46,7 ans	53,2 ans	53,4 ans	43,8 ans	43,5 ans
Bollène	45,1ans	47,2 ans	49,9 ans	47,4 ans	données absentes
Montélimar	données absentes	48,5 ans	48,6 ans	50,1 ans	50,3 ans
Orange	56,6 ans	49,2 ans	42,5 ans	45,0 ans	45,9 ans

Il faut dire qu'à Bagnols et à Montélimar, toutes deux hostiles au « fédéralisme », les représentants n'ont que très partiellement remanié le conseil municipal. Comme dans les villages, les maires des communes de plus de 3 000 habitants sont légèrement plus jeunes que durant les deux premières années de la Révolution. La moyenne d'âge passe de 49,9 ans à

47,8 ans. Qu'ils soient élus ou nommés, les cadres urbains ou ruraux rhodaniens sont essentiellement des hommes d'âge mûr. Lynn Hunt faisait le même constat dans une ville plus imposante comme Nancy où la moyenne d'âge des édiles s'élève à 46 ans sous la « Terreur »<sup>675</sup>.

La démocratisation du personnel municipal nommé en l'an II se perçoit également à travers l'abaissement du niveau de richesse des édiles.

**Tableau n° 52 :**  
**Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de deux villages rhodaniens (1789-1794)<sup>676</sup>**

Village	1789	1790	1791	1792	Printemps 1794
Courthézon	185,22 l.	163,32 l.	890 l.	164,2 l.	110 l.
Tain	349,42 l.	304,91 l.	207,61 l.	228,73 l.	156,77 l.

Les données tinoises sont déformées par la présence du négociant Jourdan, deuxième plus grosse fortune du village. Seuls deux administrateurs dépassent la moyenne tinoise. Sur les six nouveaux venus au conseil, quatre s'acquittent d'une contribution patriotique inférieure ou égale à trois livres tandis qu'un autre en est exempté. Un zoom sur Courthézon, faisant ressortir le nombre d'édiles assujettis à la contribution patriotique, permet de mieux mesurer le processus de démocratisation qui se met en place au cours du printemps 1794.

**Tableau n° 53 :**  
**Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de Courthézon (1790-1794)<sup>677</sup>**

	1790	1791	1792	1794
Moyenne de la contribution patriotique	163,32 l.	890 l.	164,2 l.	110 l.
Pourcentage d'édiles assujettis à la contribution patriotique	25%	30%	25%	10%

Les édiles de l'an II sont beaucoup moins riches que ceux des années précédentes. Par ailleurs, seuls deux administrateurs sur un effectif total de vingt personnes jouissent d'un revenu suffisamment important pour s'acquitter d'une taxe qui, rappelons le, sanctionne les plus grosses fortunes. Un dépouillement supplémentaire des registres de contribution foncière confirmerait cette ouverture aux catégories sociales les plus humbles. En l'absence d'une telle

<sup>675</sup> HUNT (Lynn), *Politics, culture and class... op. cit.*, p. 151.

<sup>676</sup> Arch. mun. Courthézon, 3G 1, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

<sup>677</sup> Arch. mun. Courthézon, 3G 1, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 .

source à Courthézon, nous nous sommes rabattus sur Saint-Laurent-des-Arbres dont le compoix, mis à jour en 1786, est conservé aux archives municipales. À la veille de la Révolution française, 368 contribuables sont recensés dans le compoix, dont 155, soit plus de 42%, sont des forains<sup>678</sup>. La moyenne de l'allivrement cadastral, particulièrement faible, s'élève à 8 l. Seuls 20% des allivrés dépassent les 8 l. Parmi les plus grandes fortunes se détachent trois gros propriétaires fonciers : le notaire Deleuze (250 l.), Claude de Pascal (135 l.), seul noble du cru, et un autre notaire, François Bonhomme (106 l.). Ils ne représentent que 0,8% des allivrés. La communauté est donc très largement composée de petits ou de micro-propriétaires. Comme l'illustre le tableau suivant, la démocratisation du recrutement édilitaire s'accélère surtout à partir de 1792.

<b>Tableau n° 54 :</b>			
<b>Évolution de la moyenne de</b>			
<b>l'allivrement cadastral des édiles de</b>			
<b>Saint-Laurent-des-Arbres (1790-</b>			
<b>1794)<sup>679</sup></b>			
Année	1790	1791	1792-1794
Moyenne de l'allivrement des édiles	31,7 l.	45,5 l.	15 l.
Nombre d'édiles ayant un allivrement inférieur à 8 l. (moyenne de l'allivrement cadastral en 1786)	0	2	6

Les premières années de la Révolution voient les six plus grands propriétaires fonciers du cru occuper le devant de la scène politique. François Bonhomme est maire en 1790 tandis que Deleuze et de Pascal deviennent notables à partir de novembre 1790. Toutefois, à partir de septembre 1792, les clubistes s'emparent de l'hôtel de ville. S'ils comptent dans leur rang quelques propriétaires plus ou moins imposants comme le bourgeois Joseph Fournier, dont l'allivrement est estimé à 65 l., plus de 90% d'entre eux, à l'image du nouveau maire Jean Laurent, un menuisier allivré à 4 l., ne possèdent que quelques arpents de terre dans le village. Les édiles de l'an II sont essentiellement des petits ou des micro-propriétaires.

Dans les villes, le résultat des épurations de 1793-1794 est tout aussi contrasté qu'en 1792. En effet, dans certaines communes, les cadres nommés sont plus nettement plus riches que ceux de 1792. Le tableau suivant, élaboré d'après un recensement des fortunes estimées et

<sup>678</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, compoix non coté, 1786.

<sup>679</sup> Tableau élaboré d'après le compoix de 1786, conservé aux archives municipales de Saint-Laurent-des-Arbres, non coté.

déclarées pour la confection de la contribution patriotique de 1790, illustre cette singularité. Cependant, il faut bien garder à l'esprit que la source utilisée, datant du tout début de la Révolution, ne reflète pas totalement la réalité, dans la mesure où elle ne prend pas en considération les bouleversements économiques de la période révolutionnaire et plus particulièrement de la « Terreur ».

**Tableau n° 55 :**  
**Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de**  
**trois cités rhodaniennes (1789-1794)<sup>680</sup>**

Ville	1789	1790	1791	1792	1794
Beaucaire	?	270,4 l.	190,1 l.	200,3 l.	69,4 l.
Orange	223,5 l.	248,3 l.	52,2 l.	65,6 l.	109,7 l.
Valence	431,1 l.	291,5 l.	170,7 l.	317,4 l.	254,7 l.

L'épuration de la municipalité beaucairoise se traduit par une très nette démocratisation dans le recrutement de ses édiles. Les éléments les plus populaires, comme des porte-faix, font leur entrée au conseil de ville. La médiocrité de leur fortune est telle que le 28 brumaire an II (18 novembre 1793), les administrateurs beaucairois, choisis « presque tous dans la classe la moins aisée mais riche en vertu et en patriotisme » souhaitent que la ville rembourse l'achat des écharpes des édiles, s'élevant à 510 livres<sup>681</sup>. En revanche, à Valence ou à Orange, les épurations n'accordent qu'une place infime aux catégories sociales les plus humbles. Le cas orangeois est particulièrement intéressant. Contrairement aux autres cités du tableau, la municipalité de l'an II arrive en seconde position dans le classement des fortunes. On trouve parmi eux les plus riches négociants ou artisans d'Orange. D'après l'emprunt forcé de l'an IV, les fortunes s'échelonnent entre 8 000 et 100 000 livres<sup>682</sup>. Paradoxalement, c'est le maire, le cultivateur François Bouche, qui est le plus pauvre des administrateurs orangeois. Les plus grandes fortunes appartiennent à des négociants comme Dominique Ollivier, le plus riche édile de 1794, et des artisans ou des commerçants comme l'agent national Jean-Pierre Plumail, un droguiste dont la fortune est estimée à 70 000 livres. On déplore de ne pas avoir pu confronter le cas de figure orangeois avec d'autres villes rhodaniennes. En revanche, dans d'autres communes comme Toulouse ou Montbrison, les cadres de l'an II se classent également parmi les plus aisés des contribuables<sup>683</sup>.

Enfin, dans certaines cités biconfessionnelles, les épurations de l'an II offre à la minorité protestante l'opportunité de s'affirmer davantage. Bien que représentant une force politique conséquente au XVI<sup>e</sup> siècle et durant la majeure partie du XVII<sup>e</sup> siècle, les protestants de la vallée du Rhône sont en perte de vitesse après 1685. Parce que le pouvoir royal les relègue à la clandestinité, les sources les concernant sont rares et parfois incomplètes. Les registres d'état-civil, par exemple, ouverts à partir de 1787, ne renseignent

<sup>680</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 G 4, registre de la contribution patriotique, 1789 ; arch. mun. Orange, G 3937, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

<sup>681</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 1, délibération municipale du 28 brumaire an II.

<sup>682</sup> Arch. mun. Orange, G 3939, registre de l'emprunt forcé de l'an IV, 1795.

<sup>683</sup> SUTHERLAND (Donald M. G.), *Révolution et Contre-révolution... op. cit.*, p. 218.



pas toujours les années antérieures ou ont disparu. C'est en particulier le cas à Bagnols, à Roquemaure, à Courthézon ou à Montélimar. Toutefois, les archives des consistoires, bien que commençant souvent après brumaire, permettent de combler quelques lacunes et de cibler certains édiles protestants<sup>684</sup>. Les portes des conseils politiques s'ouvrent aux protestants dès le début de la Révolution<sup>685</sup>. Cette percée, sans doute plus nette dans certaines communes étrangères à la vallée du Rhône comme Dieulefit ou Die, se poursuit en l'an II mais reste très localisée<sup>686</sup>. 8% au moins des édiles montiliens, 20% des administrateurs de Saint-Paul-Trois-Châteaux et 21% de ceux d'Orange sont protestants. Les taux orangeois et tricastins sont parlants. En effet, les protestants orangeois, probablement une centaine de familles à la veille de la Révolution, et tricastins, moins nombreux, sont très nettement minoritaires dans leur localité. Pourtant, ils parviennent à occuper presque un quart des fonctions municipales en 1794. À cela, il y a plusieurs explications. Tout d'abord, les protestants orangeois, se recrutant essentiellement parmi le monde du négoce ou de la boutique, figurent parmi les plus riches contribuables. De plus, ils ont tous suffisamment d'instruction pour pouvoir exercer des fonctions locales. Enfin, ces hommes, ardents clubistes, s'engagent corps et âme dans la sauvegarde de la Révolution puis de la République. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, les protestants siégeant au conseil sont tous affiliés au clan Payan, ancienne famille protestante convertie au catholicisme au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>687</sup>. C'est donc plus à leur conviction politique qu'à leur appartenance religieuse que les protestants doivent le fait d'occuper des fonctions en l'an II.

Après avoir brossé à grands traits le profil social des édiles, il convient à présent de préciser si l'ingérence des représentants en mission au cours du printemps 1794 se traduit par une rupture importante dans le recrutement des détenteurs de fonctions locales.

---

<sup>684</sup> On consultera notamment pour le Vaucluse : Arch. dép. Vaucluse, 105 J 2, délibérations du consistoire de la province d'Avignon, an IX.

<sup>685</sup> Sur les protestants du Dauphiné, on consultera notamment : BOLLE (Pierre), « Les protestants du Dauphiné et la Révolution », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, tome 135, octobre-décembre 1989, p. 689-706.

<sup>686</sup> On trouvera sur la question protestante une bonne synthèse récente dans : CABANEL (Patrick), *Histoire des protestants en France (XVI<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2012, 1500 p.

<sup>687</sup> VILAIN (Jules), *La France moderne. Dictionnaire généalogique, historique et biographique (Drôme-Ardèche)*, Marseille, Laffitte Reprint, 1996 [1908], p. 751.

<b>Tableau n° 56 :</b>						
<b>Ruptures et continuités dans le recrutement édilitaire</b>						
<b>des cadres ruraux (printemps 1794)<sup>688</sup></b>						
	Village	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière entre 1790 et 1792	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » dont le père a exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles de 1792 reconduits
printemps 1794	Caderousse	37%	48%	15%	0%	68%
	Courthézon	10%	35%	15%	40%	25%
	Donzère	40%	60%	0%	0%	95%
	Étoile	35%	35%	25%	5%	0%
	Lapalud	16%	53%	31%	0%	68%
	Mondragon	60%	0%	35%	5%	0%
	Pierrelatte	45%	55%	0%	0%	100%
	Piolenc	40%	55%	5%	0%	95%
	Saint-Laurent-des-arbres	25%	70%	5%	0%	95%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	25%	75%	0%	0%	95%
	Sorgues	31%	50%	14%	5%	71%
	Tain	25%	45%	25%	5%	60%
	Total	33%	48%	14%	5%	65%

Dans les villages rhodaniens, l'an II se place globalement sous le signe de la continuité politique. Les familles édilitaires pèsent encore. Par ailleurs, la part d'« hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur municipal parmi ses ascendants s'est effondrée. De 30% en 1792, elle est passée à 14% en l'an II. Mais pour la première fois dans les campagnes rhodaniennes, les cadres d'Ancien Régime sont devancés par les administrateurs ayant débuté leur carrière politique à partir de 1790. Comme dans la Vienne, la classe politique ne se renouvelle pas vraiment puisque les représentants en mission s'appuient essentiellement sur les cadres de 1792<sup>689</sup>. Dans ces villages au vivier édilitaire restreint, les représentants en mission peinent à trouver des candidats instruits, non compromis dans le « fédéralisme » et suffisamment dévoués au Gouvernement révolutionnaire. Les patriotes les plus zélés ne représentent généralement qu'une infime minorité des habitants des villages rhodaniens. En suspendant les élections jusqu'à la paix, la Convention fige la composition des municipalités. Les administrations n'ayant pas pris part à la crise « fédéraliste » ne sont quasiment pas touchées par les représentants en mission, ce qui explique la remarquable stabilité politique de

<sup>688</sup> La dernière colonne se lit à part.

<sup>689</sup> PERET (Jacques), « Le village face à la Terreur : l'exemple du département de la Vienne », dans DUPUY (Roger), *Pouvoir local et Révolution... op. cit.*, p. 283.

Donzère ou de Pierrelatte, que l'on peut retrouver dans d'autres villages languedociens<sup>690</sup> ou axonais<sup>691</sup>. *A contrario*, les communes comme Mondragon, Étoile ou Courthézon, dont les cadres municipaux ont massivement souscrit à la révolte, sont sévèrement épurées. Les représentants font appel à des hommes neufs, généralement clubistes chaudement recommandés, pour exercer des fonctions locales. Rares sont les villages comme Courthézon où les néophytes sont majoritaires. Toutefois, aucun maire nommé entre 1793 et 1794 n'est inexpérimenté. Contrairement aux campagnes artésiennes où la rupture est totale, 83% d'entre eux sont des maires de 1792, prolongés en l'an II<sup>692</sup>. Les autres ont commencé leur carrière sous l'Ancien Régime ou au début de la Révolution. La fonction est trop importante pour que les représentants la confient à des hommes inexpérimentés. En revanche, 21% des agents nationaux sont des néophytes. La fonction se renouvelle légèrement plus que celle des maires, seuls 57% des agents nationaux sont d'anciens procureurs généraux syndics de 1792 confirmés en l'an II.

Dans les villes, au vivier édilitaire plus étoffé, la reprise en main de la vallée du Rhône par les Conventionnels se traduit par une légère ouverture, variant néanmoins selon les lieux.

**Tableau n° 57 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement édilitaire**  
**des cadres urbains (printemps 1794)<sup>693</sup>**

	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière entre 1790 et 1792	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » dont le père a exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles de 1792 reconduits
printemps 1794	Bagnols	21%	69%	10%	0%	90%
	Beaucaire	7%	7%	86%	0%	3%
	Bourg-Saint-Andéol	21%	49%	27%	3%	69%
	Montélimar	45%	55%	0%	3%	90%
	Orange	14%	47%	39%	0%	50%
	Pont-Saint-Esprit	34%	21%	45%	0%	31%
	Roquemaure	7%	55%	31%	7%	45%
	Tarascon	8%	72%	20%	?	77%
	Valence	31%	31%	35%	3%	55%
	Vienne	26%	23%	51%	0%	21%
Total	21%	44%	33%	2%	50%	

<sup>690</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 294.

<sup>691</sup> BRASSART (Laurent), « Les communes rurales de l'Aisne et la Terreur », dans BIARD (Michel), *Les politiques de la Terreur... op. cit.*, p. 107.

<sup>692</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village... op. cit.*, p. 95.

<sup>693</sup> Comme pour le précédent tableau, la dernière colonne se lit à part. Par ailleurs, les totaux de la quatrième colonne ont été calculés sans les pourcentages de Tarascon.

En effet, 50% des édiles présents en 1792 ont été conservés malgré les purges de l'an II. Comme dans les villages, la suspension des élections favorise l'enracinement édilitaire dans les villes restées fidèles à la Convention. La classe politique ne se renouvelle vraiment que dans les municipalités s'étant compromises dans le « fédéralisme » comme Beaucaire ou Vienne. Les administrations dont le patriotisme est jugé excellent sont relativement peu concernées par les épurations. À l'exception de Beaucaire, le renouvellement des équipes municipales urbaines semble beaucoup moins important qu'à Toulouse, Carcassonne ou même Béziers dans l'ex-Languedoc<sup>694</sup>. Contrairement au cas axonais, ces « épurations fictives » urbaines ne s'expliquent pas que par l'étroitesse du vivier local<sup>695</sup>. Il y a très certainement aussi une volonté des représentants en mission de récompenser le patriotisme des plus chauds partisans du jacobinisme méridional qui ont tenté d'endiguer le « fédéralisme » ou qui ont tout simplement refusé d'y souscrire. Confirmer des édiles sûrs dans une zone politique aussi conflictuelle qu'instable est un gage de sécurité pour les représentants du peuple en mission.

La disgrâce des familles édilitaires se poursuit un peu partout, sauf à Vienne où elles progressent. Seul un tiers des maires de l'an II et moins de 20% des agents nationaux sont des cadres issus de l'Ancien Régime. En revanche, presque 60% des agents nationaux de 1794 sont des néophytes contre seulement 18% des maires. Les deux postes clefs changent beaucoup plus de mains que dans les villages où il est plus difficile de trouver plusieurs candidats compétents. Un seul agent national et quatre maires de 1792 sont conservés après les purges de 1794.

D'un point de vue politique, ce zoom sur les édiles rhodaniens livre plusieurs enseignements. Tout d'abord, les épurations de l'an II consacrent le triomphe des Jacobins radicaux. La « Terreur » judiciaire et les purges éliminent de l'échiquier politique les modérés et les « fédéralistes ». Dans l'ancien Comtat, ce n'est pas un hasard si les ardents jacobins de 1791-1792, fervents partisans de l'annexion française, occupent le devant de la scène publique. Dans les localités marquées par la bipolarisation de la vie politique, le Gouvernement révolutionnaire redistribue les cartes en favorisant une faction. Les édiles se recrutent massivement parmi les sociétés politiques. Le profil de ces hommes est intéressant. La plupart des clubistes le sont depuis la création de leur société politique. Ils ont généralement pu exercer des fonctions au sein de ces clubs : président, trésorier, membre du comité de correspondance... Bien que n'ayant jamais exercé la moindre fonction municipale, certains ont donc un minimum d'expérience administrative. Enfin, lorsqu'ils parviennent à l'hôtel de ville, ces hommes ont déjà acquis une solide conscience politique. Pour prix de leur engagement politique, beaucoup ont souffert de la crise politique de l'été 1793. À Beaucaire, le maire Volpelière, l'agent national Garrigan et presque tous les nouveaux administrateurs sortent des rangs du club radical et scissionnaire de Saint-Benoît. Certains d'entre eux ont été arrêtés en avril 1793, à la suite de la « bagarre de Beaucaire ». Tous ont été persécutés pendant le « fédéralisme ». La reprise en main du sillon rhodanien par la Convention leur offre l'opportunité de liquider leurs adversaires politiques tout en accédant au pouvoir. Cette

---

<sup>694</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 251.

<sup>695</sup> BRASSART (Laurent), *Gouverner le local en Révolution... op. cit.*, p. 316.

observation se retrouve dans tous les lieux où les Jacobins ont le plus souffert de la crise « fédéraliste ». Enfin, notons que l'entrée d'éléments radicaux touche cette fois toutes les municipalités rhodaniennes, y compris celles qui maintenaient un cap modéré en 1793, comme Valence ou Vienne. Toutefois, la domination des Jacobins « exclusifs » n'est pas acceptée par tous. Dans certains villages comme Saint-Laurent-des-Arbres, les patriotes radicaux ne sont pas parvenus à liquider totalement l'opposition conservatrice. Aussi, certains d'entre eux sont la cible d'attaques nocturnes ou font l'objet d'agressions. Dans la nuit du 3 au 4 germinal an II (23-24 mars 1794), les maisons du maire et de l'agent national sont prises pour cible par des inconnus qui les criblent de pierres<sup>696</sup>. Un mois plus tard, l'abbé Sarrazin, prêtre constitutionnel et zélé clubiste, porte plainte pour un coup de feu dont il a été victime<sup>697</sup>. Cependant, ce genre d'oppositions reste rare. Les adversaires des Jacobins radicaux font rofil bas ou ont pris la route de l'exil. Ainsi, à la veille du 9 thermidor, les municipalités rhodaniennes sont contrôlées par une étroite poignée de Jacobins radicaux qui, bien que noyant les institutions locales, ne parviennent pas à s'imposer partout.

Lors de leurs déplacements, les représentants en mission épurent également les justices de paix. Les justices de paix rurales connaissent le même processus de démocratisation que les municipalités. Artisans et ménagers accèdent plus facilement à la fonction. Cependant, à titre individuel, le renouvellement des juges est beaucoup plus important que pour le monde édilitaire. Un seul juge de paix de 1792, le patriarche du clan Payan, est conservé dans le canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Toutefois, les représentants en mission ne s'appuient pas sur des hommes nouveaux puisque la fonction est très massivement confiée à des cadres d'Ancien Régime. Comme pour les édiles, les juges de l'an II sont soigneusement choisis parmi les plus zélés Jacobins du cru. Ainsi, à Bourg-Saint-Andéol, le juriste Jean-Pierre Gourgonnier, l'un des chefs de file des radicaux bourgeois, élu juge de paix en 1792, conserve sa place en 1793-1794.

Enfin, les Conventionnels épurent également les comités de surveillance quand ils n'incitent pas les communes qui en sont dépourvues à en constituer un. Bénéficiant d'un regain d'intérêt<sup>698</sup> à la suite des renouvellements historiographiques amorcés par le bicentenaire de la Révolution française, les comités de surveillance constituent aujourd'hui un axe de recherche privilégié pour une meilleure appréciation du processus révolutionnaire<sup>699</sup>. Les papiers des comités de surveillance du couloir rhodanien ont été très inégalement conservés. Par conséquent, il a été impossible de recenser les membres de tous les comités en activité dans l'intégralité de l'espace étudié. Il a fallu se rabattre sur un échantillon plus réduit. Les informations livrées par ce sondage tendent à démontrer en premier lieu que le couloir rhodanien est constitué par un réseau très dense de comités de surveillance, au même titre que

---

<sup>696</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 4 germinal an II.

<sup>697</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 7 floréal an II.

<sup>698</sup> Parmi les travaux pionniers, citons notamment : BLACK SIRICH (John), *The revolutionary committees in the departments of France (1793-1794)*, Oxford, Oxford University Press, 1943, 238 p.

<sup>699</sup> Voir en particulier le n° 18 de la revue *Rives méditerranéennes* « Comités de surveillance et pouvoir révolutionnaire » paru en 2004 et PINGUÉ (Danièle), ROTHOT (Jean-Paul), dir., *Les comités de surveillance. D'une création citoyenne à une institution révolutionnaire, actes du colloque tenu à l'université de Franche-Comté I.U.F.M de Fort Griffon, Besançon (13-14 janvier 2011)*, Sociétés des études robespierristes, Paris, 2012, 246 p.

d'autres espaces français comme l'Essonne ou la Haute-Marne<sup>700</sup>. Contrairement aux campagnes artésiennes, le moindre petit village de la vallée du Rhône semble en être pourvu<sup>701</sup>. Dans certains départements rhodaniens comme l'Ardèche, les créations de comités sont plus nombreuses le long du fleuve, facilitant la circulation des hommes et des idées, que dans la zone montagneuse<sup>702</sup>. Les comités de surveillance rhodaniens apparaissent majoritairement durant la première phase de création (printemps 1793) ou durant la seconde (automne 1793), mais rarement en 1794 comme cela a pu être le cas en Haute-Normandie<sup>703</sup>. La crise « fédéraliste » joue un rôle majeur dans le développement de cette nouvelle institution dans le couloir rhodanien. L'intensité de la crise politique nécessite la création de comités chargés de traquer les suspects les plus compromis. Dans la vallée du Rhône, l'initiative de la création des comités revient surtout aux clubs ou aux municipalités, ce qui en dit long sur le zèle révolutionnaire des patriotes rhodaniens<sup>704</sup>. Les représentants en mission se contentent généralement d'épurer les membres. Ils ne procèdent que rarement à la fondation des comités de surveillance, ou à leur régénération, comme par exemple celui de Tain, fondé par Boisset le 7 octobre 1793. Le profil social des comités correspond étroitement avec ce qui a pu être observé dans d'autres espaces géographiques. Dans les villages, les professions issues du monde de la terre ainsi que les artisans et les commerçants fournissent le gros des membres des équipes nommées ou élues. D'autres chercheurs ont fait le même constat dans les zones rurales de l'Essonne<sup>705</sup> ou de l'Indre<sup>706</sup>. Dans un premier temps, les fonctions clefs (présidence) ou techniques (secrétariat) sont surtout confiées à des juristes ou à des lettrés. Avec la mise en place des présidences tournantes au cours du printemps 1794, la présidence revient tout aussi bien à des artisans qu'à des paysans, parfois même illettrés. Dans les villes, les catégories sociales les plus populaires, comme les artisans, peuplent massivement les comités de surveillance<sup>707</sup>. 64% des membres du comité de surveillance bourgeois sont des artisans ou des commerçants. Le processus de démocratisation du personnel politique local, observé précédemment au niveau des municipalités, se répercute également dans les comités de surveillance, sans doute à un niveau plus important. Comme le suggèrent les tableaux suivants, c'est en effet dans les comités de l'an II que l'intégration des hommes nouveaux ne comptant aucun administrateur municipal parmi leurs ascendants est la plus aboutie.

<sup>700</sup> BIANCHI (Serge), « Comité de surveillance : un modèle pour la Seine-et-Oise ? », dans PINGUÉ (Danièle), ROTHOT (Jean-Paul), dir., *Les comités de surveillance... op. cit.*, p. 146 ; BERNET (Jacques), « Les fonds des comités de surveillance en 1793-an III. Intérêt politique et usages historiques, l'exemple de la Haute-Marne », *Rives méditerranéennes*, n° 18, 2004, p. 39.

<sup>701</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution... op. cit.*, p. 96.

<sup>702</sup> PINGUÉ (Danièle), « Comités de surveillance et initiatives populaires en l'an II », dans BELMONTE (Cyril), PEYRARD (Christine), dir., *Peuples en Révolution... op. cit.*, p. 141.

<sup>703</sup> PINGUÉ (Danièle), « Les comités de surveillance : sources et problématique : l'exemple de la Haute Normandie », *Rives méditerranéennes*, n° 18, 2004, p. 31.

<sup>704</sup> Martine Lapiéd faisait le même constat pour le Comtat : LAPIED (Martine), « Les comités de surveillance. Un test dans l'étude des attitudes politiques ? », dans *Mélanges Michel Vovelle. Volume Aixois, Aix-en-Provence*, Presses universitaires de Provence, 1997, p. 319.

<sup>705</sup> BIANCHI (Serge), « Comité de surveillance... », art.cit., p. 150.

<sup>706</sup> BARLET (Philippe), « Les sans-culottes aux champs : mentalités révolutionnaires dans les comités de surveillance du district de la Châtre (Indre) en l'an II », *111<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986, section d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 1, fascicule 2, p. 173.

<sup>707</sup> Même constat dans les villes normandes : PINGUÉ (Danièle), « Les comités de surveillance... », art. cit., p. 33.

<b>Tableau n° 58 :</b>				
<b><u>Une intégration plus importante des ruraux à la vie politique : l'exemple des comités de surveillance</u></b>				
Village	Cadres d'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires
Caderousse	33%	8%	51%	8%
Courthézon	25%	25%	50%	0%
Lapalud	25%	33%	34%	8%
Tain	25%	25%	33%	17%
total	28%	22%	42%	8%

Dans ces quatre villages n'excédant pas les 3 000 habitants, 50% des membres des comités de surveillance sont des « hommes nouveaux », dont 42% d'entre eux ne comptent aucun administrateur parmi leurs ascendants. Les cadres d'Ancien Régime sont encore fortement représentés mais il faut souligner que ce sont essentiellement des hommes n'ayant siégé que peu de temps durant les dernières années de l'Ancien Régime. La nouvelle classe politique issue de la Révolution s'impose encore plus dans les villes.

<b>Tableau n° 59 :</b>				
<b><u>Des comités de surveillance urbains très ouverts</u></b>				
Ville	Cadres d'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires
Bagnols	17%	42%	33%	8%
Bourg-Saint-Andéol	9%	39%	48%	4%
Orange	8%	25%	67%	0%
Valence	14%	29%	57%	0%
Vienne	0%	45%	55%	0%
total	10%	36%	51%	3%

54% des membres des comités de surveillance de ces cinq cités rhodaniennes peuvent être considérés comme des « hommes nouveaux ». Bien que n'ayant jamais siégé à l'hôtel de ville, ces hommes ne sont pas pour autant systématiquement inexpérimentés. Se recrutant au sein des clubs qu'ils fréquentent avec assiduité, la plupart d'entre eux ont pu y exercer, ne serait-ce que brièvement, des fonctions administratives comme la présidence ou le secrétariat,

fonction limitée à une durée d'un mois, ou encore occuper une place au sein d'un comité de correspondances, etc. 90% du personnel des comités de surveillance urbains se recrutent au sein de la nouvelle classe politique, née de la Révolution française.

Ainsi, les contrecoups de la crise « fédéraliste » ébranlent les instances politiques rhodaniennes. Bien que la reprise en main du sillon rhodanien par la Convention estompe temporairement les frontières politiques de 1791 ou 1792, la vague de répression et les épurations qui s'abattent sur la vallée du Rhône avec une très inégale intensité trahissent tout autant la survivance du clivage géographique nord/sud que l'instauration progressive d'une « Terreur » protéiforme. Dans la partie la plus septentrionale du couloir rhodanien, la répression et les épurations restent très modérées. Même si quelques arrestations sont à déplorer, les représentants en mission se montrent peu sévères. *A contrario*, la partie méridionale de la vallée du Rhône est sévèrement châtiée et figure en tête parmi les zones ayant payé le plus lourd tribut à la « Terreur » judiciaire. Globalement, l'an II se traduit par une nette démocratisation dans le recrutement des détenteurs de fonctions locales, notamment en ce qui concerne les justices de paix et surtout les comités de surveillance. Les purges politiques de l'an II se placent sous le signe de la continuité politique, plus particulièrement dans les villages. En effet, à l'exception notable des municipalités ayant adhéré au « fédéralisme » où l'an II marque une vraie rupture sociopolitique, les représentants en mission confirment volontiers les édiles restés fidèles à la Convention, en se contentant de n'opérer que de légers remaniements pour écarter les moins instruits ou les tièdes. Par conséquent, la recherche de soutiens politiques locaux et de relais du pouvoir central favorise l'enracinement des édiles les plus fidèles. Cependant, l'onde de choc d'un événement d'envergure nationale comme la journée du 9 thermidor favorise localement le retour des exclus politiques de la veille. À partir de l'an III, la vallée du Rhône est à nouveau le théâtre de violences et de purges politiques d'une inégale intensité, reflet d'un clivage géopolitique marqué.

### **III Le tournant progressif de l'an III : épurations, « Terreur blanche » et résistance jacobine (été 1794-automne 1795)**

Le coup de théâtre du 9 thermidor et ses suites se traduisent par une véritable volteface politique d'une très inégale intensité<sup>708</sup>. En effet, la sortie du sillon rhodanien de la « Terreur » répond à une double logique, à la fois locale et nationale<sup>709</sup>, chronologiquement fluctuante<sup>710</sup>. Le virage thermidorien s'accompagne d'une ou plusieurs vagues de purges politiques entre l'automne 1794 et le printemps 1795<sup>711</sup>. Menées par de nouveaux représentants en mission, elles s'inscrivent dans un processus national de régénération et de « déjacobinisation » des autorités politiques. L'effritement de la domination jacobine favorise localement le regain d'une opposition revancharde, progressivement appelée à supplanter les

<sup>708</sup> Sur ce point, on consultera notamment : VOVELLE (Michel), *Le tournant de l'an III*, Paris, C.T.H.S, 1997, 611 p ; BRUNEL (Françoise), *Thermidor. La chute de Robespierre*, Paris, Éditions Complexe, 1999, 155 p.

<sup>709</sup> Voir notamment l'interprétation récente de Loris Chavanette : CHAVANETTE (Loris), *Quatre-vingt quinze. La Terreur en procès*, Paris, C.N.R.S éditions, 2017, 397 p.

<sup>710</sup> Sur cette thématique : BACZKO (Bronislaw), *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution*, Mesnil-sur-l'Estrée, 1989, 353 p.

<sup>711</sup> Sur les « Thermidoriens », voir notamment : TULARD (Jean), *Les Thermidoriens*, Paris, Fayard, 2005, 524 p.



patriotes « exclusifs ». Parallèlement, à partir du printemps 1795, la vallée du Rhône, et plus généralement le Midi, sont le théâtre de violences politiques complexes, caractérisées tant par des représailles contre les cadres déchus de l'an II que par des actions politiques subversives menées par une poignée de patriotes radicaux qui cherchent à réoccuper une sphère publique et politique dont ils ont été écartés.

#### *Maintenir le cap dans le compromis : l'épuration de l'automne 1794*

Les conséquences premières de la journée du 9 thermidor sont la suspension des tribunaux d'exception et le rappel des représentants en mission les plus compromis dans le Gouvernement révolutionnaire. La Commission Populaire d'Orange s'interrompt définitivement le 17 thermidor an II (4 août 1794) tandis que Maignet est rappelé à Paris le 24 thermidor (11 août 1794). Plus que lors de la liquidation des factions au cours de l'hiver et du printemps 1794, les édiles félicitent la Convention pour avoir déjoué un énième complot. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, le club profite de la fête du 10 août pour expier son passé « terroriste » en brûlant des mannequins représentant les frères Payan<sup>712</sup>. De nouveaux représentants en mission sont députés dans le sillon rhodanien avec pour mission de régénérer les pouvoirs locaux. Entre l'automne 1794 et le printemps 1795, le sillon rhodanien connaît deux nouvelles vagues d'épuration politique. Elles s'inscrivent dans une dynamique nationale au rythme très variable<sup>713</sup>. Si la première est relativement modeste, épargnant la majeure partie de la vallée du Rhône septentrionale, la seconde, sur laquelle nous insisterons plus longuement, bouleverse totalement les échiquiers politiques locaux.

À l'automne 1794, les représentants en mission épurent une première fois les pouvoirs locaux. Ces purges politiques sont d'une très inégale intensité. Les administrations départementales sont peu touchées. Les représentants en mission Méaulle et Goupilleau, un ami proche de Rovère, députés respectivement dans la Drôme et le Vaucluse, frappent avant tout les potentats les plus compromis dans le Gouvernement révolutionnaire. Les administrations des départements de l'Isère, de l'Ardèche ou de la Drôme sont relativement épargnées par l'épuration<sup>714</sup>. Le directoire du département de l'Isère, en place depuis nivôse an II, est même reconduit à l'identique<sup>715</sup>. Dans la Drôme, les créatures des frères Payan, placées aux lendemains de la crise « fédéraliste » à la direction des postes clefs du département, comme Melleret d'Étoile, sont arrêtés. Les districts, auxiliaires du Gouvernement révolutionnaire, subissent également un remaniement d'une très inégale profondeur. Seuls deux administrateurs du district d'Orange sur quatorze sont conservés lors de l'épuration du 16 brumaire an III (6 novembre 1794), contre un peu plus de la moitié de ceux des districts de Vienne ou de Valence<sup>716</sup>. Les purges sont moins virulentes dans les zones où la « Terreur » fut modérée. Cette très inégale intensité des remaniements se retrouve également au niveau des municipalités. Une première vague d'épuration municipale touche

<sup>712</sup> Arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV VII, délibération municipale du 24 thermidor an II.

<sup>713</sup> BIARD (Michel), *Missionnaires de la République... op. cit.*, p. 272.

<sup>714</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 263.

<sup>715</sup> ROBIN (Florian), *Les représentants en mission dans l'Isère... op. cit.*, p. 197.

<sup>716</sup> Arch. dép. Vaucluse, 5 L 6, délibération de l'administration du district d'Orange, 16 brumaire an III ; arch. dép. Isère, L 1093, délibération de l'administration du district de Vienne, 9 brumaire an III ; arch. dép. Drôme, L 925, délibération de l'administration du district de Valence du 14 nivôse an III.

les villes et certains villages rhodaniens au cours de l'automne 1794 et se poursuit jusqu'au début de l'hiver 1794-1795. Elle commence en vendémiaire an III dans les Bouches-du-Rhône puis se poursuit les mois suivants dans le Gard, le Vaucluse et une partie de la Drôme. Les autres communes ne sont concernées que par la seconde vague d'épuration municipale, nettement plus intense que la première. Par conséquent, certaines villes-tests comme Vienne ou Tain n'apparaissent pas dans les deux tableaux suivants, consacrés aux seules épurations de l'automne 1794. Comme le suggère le tableau suivant, les effets de ces purges varient fortement d'un lieu à un autre. Pour une meilleure appréciation de l'inégale rupture politique de l'automne 1794 dans les villages rhodaniens, nous avons fait apparaître les colonnes « édiles de l'an II reconduits » et « édiles suspectés ou arrêtés sous la Terreur ».

<b>Tableau n° 60 :</b> <b><u>Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux</u></b> <b><u>(automne 1794)<sup>717</sup></u></b>							
	Village	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur municipal parmi ses ascendants	Édiles de l'an II reconduits	Édiles suspectés ou arrêtés sous la « Terreur »
automne 1794	Caderousse	60%	10%	30%	0%	20%	15%
	Courthézon	20%	35%	15%	30%	25%	0%
	Étoile	30%	55%	0%	15%	50%	5%
	Lapalud	30%	70%	0%	0%	74%	5%
	Mondragon	65%	5%	15%	15%	5%	5%
	Piolenc	35%	35%	10%	20%	15%	20%
	Saint-Laurent-des-Arbres	20%	25%	10%	45%	5%	75%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	25%	30%	10%	35%	15%	0%
	Sorgues	15%	60%	20%	5%	?	50%
	Total	33%	35%	13%	19%	22%	19%

Ce tableau livre plusieurs enseignements. Les cadres d'Ancien Régime sont aussi nombreux qu'aux temps du Gouvernement révolutionnaire. Ils sont même majoritaires dans certains villages comme Mondragon ou Caderousse. En revanche, la percée des néophytes est très nette. Si au printemps 1794, seuls 19% d'édiles ruraux n'avaient jamais exercé la moindre fonction municipale, à l'automne 1794, ils représentent presque un tiers de l'échantillon. Par conséquent, les représentants en mission parviennent encore à trouver du sang neuf pour remplacer les équipes municipales les plus compromises dans l'applications des mesures du Gouvernement révolutionnaire. L'ouverture des conseils municipaux se réalise aux dépens

<sup>717</sup> Les deux dernières colonnes se lisent à part.

des édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution, dont certains sont disgraciés pour leur radicalisme politique. Ce n'est effectivement pas un hasard si les « hommes nouveaux » sont surreprésentés dans des villages où les potentats de l'an II se sont signalés par leur zèle dans l'application des directives du Gouvernement révolutionnaire. Les Conventionnels renouvellent massivement les municipalités rurales puisque seuls 22% des édiles nommés en l'an II sont reconduits. Toutefois, la situation varie considérablement d'un lieu à un autre. Les municipalités les plus touchées sont sans surprise celles dont leurs cadres se sont le plus compromis dans la « Terreur ». Ainsi à Saint-Paul-Trois-Châteaux, fief des frères Payan qu'ils ont peuplé de leurs créatures, ou Saint-Laurent-des-Arbres dont les clubistes radicaux se sont emparés de la municipalité par la force en septembre 1792, les néophytes sont majoritaires. Seuls 5% des édiles mondragonnais, nommés par Maignet au printemps 1794, sont confirmés à l'automne. *A contrario*, dans les municipalités rurales où la « Terreur » a été relativement modérée, le renouvellement des équipes municipales est beaucoup moins important. Ainsi, 50% des édiles d'Étoile, nommés entre 1793 et le printemps 1794, restent en fonction à l'automne 1794. Seuls les plus compromis comme le clan Melleret, proche des Payan et dont un rejeton a été nommé juge de la Commission Populaire d'Orange, sont écartés. En Ardèche, le représentant Serres confirme dans son intégralité la municipalité du petit village de Beauchastel, ignorant totalement les crises politiques qui empoisonnent le sud du département depuis le début de la Révolution française<sup>718</sup>.

Toutefois, l'épuration de l'automne 1794 ne se traduit pas systématiquement par un basculement de l'équilibre des forces politiques. Au contraire, les représentants en mission comme Goupilleau sont autant hostiles au jacobinisme radical qu'aux forces politiques plus conservatrices. Cependant, la coloration politique des municipalités rurales varie sensiblement d'un représentant en mission à un autre. Dans certains villages, les Conventionnels choisissent la nouvelle équipe dans l'un des deux « partis » s'étant opposés au début de la Révolution. À Saint-Laurent-des-Arbres, 75% des édiles figurent sur la liste des suspects et des ennemis de la Révolution, dressée en 1793 par leurs adversaires clubistes, alors au pouvoir<sup>719</sup>. C'est encore plus net dans l'ancien Comtat. Les nouveaux maîtres de la municipalité sorguaise, par exemple, soutenaient la cause papale en 1791, contrairement à l'équipe précédente, fervente annexionniste. Comme l'a montrée Martine Lapiéd, les antagonismes comtadins de 1790-1791 se maintiennent tout au long de la décennie révolutionnaire et durant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>720</sup>. Dans ces cas de figure, l'ingérence du pouvoir central sert les intérêts d'une faction, parvenant à se servir des événements nationaux pour s'imposer localement. En revanche, dans d'autres administrations, les représentants en mission tentent de maintenir le cap en optant pour un habile - mais non moins difficile - dosage dans le renouvellement des autorités constituées. Les édiles les plus radicaux sont remplacés par des républicains de 1792, écartés en l'an II pour leurs prises de position jugées trop modérées, flanqués de quelques conservateurs pour donner le change à une partie de l'opinion publique, hostile à la « Terreur ». Ainsi à Mondragon, Rovère recommande à Goupilleau de s'appuyer sur des

---

<sup>718</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 117, D 1, délibération municipale du 19 frimaire an III.

<sup>719</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération du 15 juin 1793.

<sup>720</sup> LAPIED (Martine), « Réaction et Terreur blanche dans le Comtat en l'an III : évolution ou confirmation des options politiques », dans VOVELLE (Michel), *Le tournant de l'an III... op. cit.*, p. 539-548.

victimes de la Commission Populaire, dont le très influent clan Roustan<sup>721</sup>. À Piolenc, seuls trois édiles de l’an II sur vingt sont conservés. Toutefois, Goupilleau les nomme aux fonctions clefs tandis qu’une petite poignée de conservateurs réintègre l’hôtel de ville comme notables. L’épuration est finalement assez légère et traduit le malaise des représentants en mission qui ne cherchent pas à abattre totalement le jacobinisme provincial, sans pour autant le préserver à son apogée. Ce malaise est clairement illustré par la dernière colonne du tableau. Au-delà de quelques exceptions locales, les suspects de l’an II sont très rarement adoubés par les représentants en mission au cours de l’automne 1794. Dans les campagnes rhodaniennes, les Conventionnels tentent de maintenir un cap qui devient de plus en plus difficile de conserver. Dans les villes, les purges politiques de l’automne 1794 sont légèrement moins sévères que dans les villages.

**Tableau n° 61 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains**  
**(automne 1794)**<sup>722</sup>

Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l’Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	Édiles de l’an II reconduits	Édiles suspectés ou arrêtés sous la « Terreur »
Bagnols	31%	7%	17%	45%	3%	34%
Beaucaire	24%	31%	0%	45%	7%	17%
Bourg-Saint-Andéol	60%	40%	0%	0%	11%	33%
Montélimar	41%	56%	0%	3%	97%	0%
Orange	14%	14%	10%	62%	3%	10%
Pont-Saint-Esprit	55%	4%	3%	38%	7%	0%
Roquemaure	31%	21%	14%	34%	0%	14%
Tarascon	37%	44%	0%	19%	38%	0%
Valence	24%	55%	3%	18%	62%	0%
Total	33%	28%	6%	33%	26%	11%

Dans les villes, l’épuration de l’automne 1794 se traduit par la confirmation d’un peu plus du quart des équipes municipales. Par conséquent, le renouvellement demeure encore très intense au niveau des individus. En revanche, ce dernier reste encore partiel si on considère les édiles dans leur globalité. En effet, ces purges politiques se caractérisent notamment par un retour très net des cadres d’Ancien Régime, passant de 21% au cours du premier semestre

<sup>721</sup> Documents inédits sur la Révolution dans le Vaucluse, correspondance intime du Conventionnel Rovère avec Goupilleau (de Montaigu) en mission dans le Midi après la Terreur (1794-1795), Nîmes, Debroas, 1908, p. 140.

<sup>722</sup> Comme dans le tableau n° 60, les deux dernières colonnes se lisent à part.

1794 à 33% à l'automne. La percée des cadres d'Ancien Régime s'est réalisée aux dépens des édiles ayant commencé leur carrière politique entre 1790 et 1794. En effet, alors qu'ils représentaient 44% des administrateurs municipaux urbains nommés au printemps 1794, ils ne sont plus que 28% à l'automne 1794. Comme dans les villages, beaucoup d'entre eux se sont compromis dans le Gouvernement révolutionnaire et sont sanctionnés pour leur activisme politique. Toutefois, l'intensité de l'épuration est très inégale d'une ville à l'autre. Dans le Gard, le représentant du peuple Perrin est particulièrement sévère, même s'il ne se signale pas particulièrement pour son acharnement contre les Jacobins méridionaux<sup>723</sup>. Seuls quelques édiles nommés en 1794 sont reconduits à Bagnols, fief d'Antoine Teste, mais aussi à Beaucaire, où la municipalité a été noyautée par la société radicale de Saint-Benoît, mais aucun à Roquemaure. À Orange, Goupilleau renouvelle presque intégralement le corps municipal tant la compromission des édiles avec le club des Jacobins est importante. Dans la Drôme, l'épuration est beaucoup plus superficielle. La municipalité montilienne, sincèrement jacobine, est confirmée dans sa quasi-intégralité tandis qu'à Valence 62% des administrateurs municipaux sont conservés. Dans la vallée du Rhône septentrionale où la « Terreur » fut moins sévère que dans le Midi, les cadres de l'an II sont moins dans le collimateur des Conventionnels que leurs homologues méridionaux. Seuls les plus compromis dans les actions des clubs et des comités de surveillance sont destitués et arrêtés. Cette stabilité politique se retrouve dans d'autres localités françaises comme Béziers, où 67% des édiles de l'an II sont maintenus<sup>724</sup>. Ces écarts illustrent clairement le malaise des représentants en mission qui tentent, par une politique du compromis, de ne pas trop bouleverser l'équilibre des échiquiers politiques locaux. Plus de 33% des édiles tarasconnais conservés sont des clubistes actifs, s'étant distingués par leur attachement à la Montagne. Le maire de Bourg-Saint-Andéol, Pierre Benoît Billion, l'un des fondateurs du club des Jacobins en 1791, est un républicain convaincu. La municipalité modérée de Roquemaure est placée sous la direction de Louis Mathieu Michel, arrêté sous la « Terreur » pour ses prises de position très réactionnaires, tandis que l'ancien « fédéraliste » et très conservateur Augustin Bouchon devient agent national. Enfin, à Bagnols, dont au mois un tiers des nouveaux édiles s'est compris dans le « fédéralisme », le représentant Perrin place comme officier municipal l'artisan Dominique Vermale, jacobin radical et acolyte de Teste.

Ainsi, l'épuration de l'automne 1794 traduit par son inégale intensité toute la complexité des dynamiques politiques rhodaniennes. En premier lieu, le renouvellement des individus est très intense, plus particulièrement au niveau des postes clefs qui changent massivement de main. En revanche, si on considère les édiles dans leur globalité, le renouvellement des équipes municipales reste très partiel puisque les Conventionnels puisent les nouveaux administrateurs municipaux parmi le même vivier. En favorisant le retour politique d'individus présents entre 1790-1792 et éliminés en 1794 pour leur modérantisme, les représentants en mission favorisent l'enracinement de la classe politique rhodanienne. La portée de l'épuration politique de l'automne 1794 est très variable. Dans les rares communes de la vallée du Rhône septentrionale touchées par cette première vague d'épuration, la

---

<sup>723</sup> LAURENT (Robert), CAVIGNAUD (Geneviève), *La Révolution française dans le Languedoc méditerranéen... op. cit.*, p. 231-232.

<sup>724</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 252.

composition des équipes municipales évolue peu. Dans une aire géographique où la « Terreur » fut moins sévère que dans le Midi, les représentants ne châtient que les édiles ayant exercé des responsabilités importantes dans les clubs, dont celui de Valence, véritable relais du Gouvernement révolutionnaire dans le département de la Drôme. Dans le Midi rhodanien, les purges sont plus importantes mais trahissent les tergiversations des représentants en mission, soucieux de ne pas trop bouleverser les échiquiers politiques locaux dans des communes fortement bipolarisées. Par conséquent, l'épuration municipale est parfois superficielle en se limitant finalement à une tentative de fusion des différentes sensibilités politiques les plus modérées dans une optique consensuelle visant à écarter les édiles s'étant le plus compromis dans le Gouvernement révolutionnaire. La disgrâce des « terroristes » les plus zélés se traduit par un retour marqué des cadres d'Ancien Régime et par une très nette percée des néophytes, notamment dans les villages. Toutefois, le véritable tournant de l'an III se produit avec la seconde épuration, menée au cours du printemps 1795. Beaucoup plus intense que la première, elle se traduit par un glissement vers un conservatisme politique plus ou moins marqué.

#### *La rupture politique du printemps 1795*

Si les premières purges de l'automne 1794 témoignent des hésitations des Conventionnels, celles du printemps 1795 sont particulièrement décisives. Les représentants en mission envoyés au lendemain de thermidor, jugés trop modérés et encore trop conciliants envers les Jacobins, sont remplacés par des Conventionnels qui ne cachent par leur hostilité au jacobinisme radical comme l'Axonais Jean Debry, nommé par la Convention le 19 frimaire an III (9 décembre 1794). Ces hommes éliminent généralement les patriotes de 1792 ou 1793 au profit des hommes de 1789, plus modérés et pour certains, nettement plus conservateurs. Dans le département de Vaucluse, entrent au directoire de département l'ex-avocat pontifical Clavel ou de Mézard, un royaliste notoire, tandis que Roustan de Mondragon, fils d'un condamné à mort d'Orange, est nommé membre de l'administration du district d'Orange<sup>725</sup>. En Isère, les représentants Tellier et Richaud remplacent les administrateurs de l'an II par des « fédéralistes » suspendus par Dubois-Crancé, dont le Viennois Louis Chenevas, arrêté en 1794 pour avoir tenu des propos royalistes<sup>726</sup>.

À partir du printemps 1795, le profil politique des municipalités rhodaniennes change considérablement. Par ailleurs, les localités qui n'avaient pas été épurées au cours de l'automne 1794 font cette fois l'objet d'une attention toute particulière. Aussi, à la veille de l'instauration du Directoire, l'intégralité des administrations rhodaniennes ont été refondues, certaines ayant même connu deux épurations en quelques mois d'intervalle. Cette dernière purge politique, parce qu'elle est beaucoup plus intense que la première, nécessite une plus grande attention de notre part.

---

<sup>725</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), Maureau (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse. Les Vauclusiens dans la vie nationale de 1793 à nos jours*, Avignon, Barthélemy, 1993, p. 84.

<sup>726</sup> ROBIN (Florent), *Les représentants en mission dans l'Isère... op. cit.*, p. 201.

**Tableau n° 62 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (printemps 1795)<sup>727</sup>**

	Village	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole, rentier	Militaire/militaire en retraite	Clergé	Profession indéterminée	Ex-noble
printemps 1795	Caderousse	20	10%	10%	35%	30%	0%	0%	15%	0%
	Courthézon	20	5%	10%	15%	60%	0%	0%	10%	0%
	Donzère	20	5%	20%	20%	50%	5%	0%	0%	20%
	Étoile	20	25%	0%	20%	50%	5%	0%	0%	5%
	Lapalud	19	20%	30%	20%	25%	0%	0%	5%	0%
	Mondragon	20	0%	20%	15%	55%	0%	0%	10%	0%
	Pierrelatte	20	15%	30%	25%	10%	5%	0%	15%	5%
	Piolenc	20	5%	15%	15%	55%	0%	0%	10%	0%
	Saint-Laurent-des-Arbres	20	15%	0%	10%	55%	0%	0%	10%	0%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	20	15%	15%	35%	20%	10%	0%	5%	15%
	Sorgues	20	10%	0%	35%	45%	0%	0%	10%	0%
	Tain	20	35%	20%	15%	15%	0%	5%	10%	0%
	Total	239	13%	14%	22%	40%	2%	0,5%	8,5%	2%

Les professions issues du monde de la terre, de l'artisanat ou de la boutique sont encore omniprésentes dans ces conseils politiques ruraux. 50% des maires nommés au cours du printemps 1795 sont des « propriétaires fonciers » contre un peu moins de la moitié en 1794. Les professions issues du monde rural ne s'effondrent pas autant que dans le Toulousain<sup>728</sup>. En revanche, 50% des agents nationaux nommés par les représentants en mission sont choisis dans le monde de la basoche, comme par le passé. Quel que soit le représentant en mission, les profils des municipalités rurales restent similaires, faute d'une diversité professionnelle conséquente. Au cours de cette dernière purge politique de l'année 1795, les Conventionnels n'hésitent pas à s'appuyer sur quelques anciens nobles qu'ils parachutent à des fonctions importantes. Au moins deux agents nationaux et trois maires appartiennent à l'ex-second ordre. Même s'ils ne représentent qu'une infime partie des édiles ruraux, leur retour aux affaires locales annoncent clairement un tournant dans la politique thermidorienne.

<sup>727</sup> La colonne « Ex-noble » se lit à part.

<sup>728</sup> FOURNIER (Georges), « Société paysanne et pouvoir local en Languedoc pendant la Révolution », dans *La Révolution française et le monde rural... op. cit.*, p. 385.

**Tableau n° 63 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (printemps 1795)<sup>729</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole, rentier	Militaire/militaire en retraite	Clergé	Profession indéterminée	Ex-noble
printemps 1795	Bagnols	29	0%	38%	38%	17%	0%	0%	7%	0%
	Beaucaire	29	10,5%	17%	41%	10,5%	14%	0%	7%	14%
	Bollène	29	17,5%	10%	41,5%	24%	0%	0%	0%	7%
	Bourg-Saint-Andéol	9	20%	30%	20%	30%	0%	0%	0%	0%
	Montélimar	29	41,5%	31%	17%	7%	3,5%	0%	0%	3%
	Orange	29	17%	41%	28%	7%	3,5%	0%	3,5%	3%
	Pont-Saint-Esprit	29	10%	21%	38%	14%	3%	0%	14%	0%
	Roquemaure	29	10%	7%	24%	55%	0%	0%	3%	0%
	Tarascon	14	15%	21%	15%	43%	0%	0%	6%	0%
	Valence	29	14%	28%	31%	17%	0%	0%	10%	10%
	Vienne	39	41%	18%	31%	0%	2%	0%	8%	5%
Total	294	18%	23%	32%	17%	2%	0%	6%	4%	

Le monde de l'atelier et de la boutique, à son apogée au printemps 1794, régresse pratiquement partout. Ce reflux conforte la position de la bourgeoisie d'affaires qui s'affirme au sein des hôtels de ville. À Orange, la réorganisation thermidorienne n'est pas sans rappeler la composition de la municipalité élue en 1790, dominée par un monde du négoce fraîchement émancipé de la tutelle des juristes. La bourgeoisie de talent ne progresse guère depuis 1794. Elle ne reste solidement ancrée qu'à Montélimar ou à Vienne. La basoche valentinoise, marginalisée par l'épuration de 1794, semble tout autant désavouée au printemps 1795. Pourtant, un peu moins de la moitié des maires et environ 60% des agents nationaux sont des juristes. Les fonctions les plus importantes nécessitent des hommes compétents, rompus aux exigences administratives. Cette purge, d'une coloration politique nettement plus conservatrice que la précédente, ne se traduit pas forcément par un phénomène de « réaristocratisation » municipale. Seuls deux anciens nobles sont nommés maires : le juriste Bachasson de Montalivet à Valence et de Justamond, gros propriétaire foncier bollénois.

Les édiles nommés au cours du printemps 1795 sont plus riches que ceux de l'an II. Dans les villages, la moyenne de la contribution patriotique des édiles est aussi importante qu'avant la démocratisation amorcée en 1792, sinon la plus importante de toute la décennie révolutionnaire.

<sup>729</sup> La colonne « Ex-nobles » se lit à part.



<b>Tableau n° 64 :</b> <b>Évolution de la moyenne de la contribution patriotique</b> <b>des édiles tricastins et tinois (1789-1795)<sup>730</sup></b>							
Ville	1789	1790	1791	1792	Printemps 1794	Automne 1794	Printemps 1795
Saint-Paul- Trois- Châteaux	194,72 l.	226,11 l.	257,7 l.	35,25 l.	35,25 l.	158,53 l.	224,06 l.
Tain	349,42 l.	304,91 l.	207,61 l.	228,73 l.	156,77 l.	/	427,17 l.

La moyenne des administrateurs de Tain est la plus imposante de la décennie révolutionnaire. Cette moyenne est faussée par la présence des plus gros contribuables du cru : l'inamovible négociant Jourdan, s'acquittant d'une contribution patriotique de 2 000 l. et le fils de l'ancien seigneur de Mercuriol, Henri de Durre, dont la contribution patriotique frôlait en 1790 les 3 300 livres. Toutefois, au-delà de ces très grandes fortunes, sept édiles, essentiellement juristes ou propriétaires fonciers, ont payé une contribution patriotique supérieure à 100 livres. Neuf administrateurs tricastins, soit presque un sur deux, s'acquittent d'une taxe supérieure à 100 l. contre seulement trois en l'an II. Les éléments les plus populaires ont été clairement écartés de la gestion des municipalités rurales. Toutefois, dans d'autres villages rhodaniens, l'épuration du printemps 1795 ne se traduit pas, faute de candidats suffisamment aisés, par une véritable rupture sociale. Comme le suggère le tableau suivant, l'équipe municipale nommée en 1795 à Saint-Laurent-des-Arbres semble encore plus pauvre que celle de l'an II.

<b>Tableau n° 65 :</b> <b>Évolution de la moyenne de l'allivrement</b> <b>cadastral des édiles de Saint-Laurent-des-</b> <b>Arbres (1790-1794)<sup>731</sup></b>				
Année	1790	1791	1792-1794	1795
Moyenne de l'allivrement des édiles	31,7 l.	45,5 l.	15 l.	13 l.
Nombre d'édiles ayant un allivrement inférieur à 8 l. (moyenne de l'ensemble des allivrés du village)	0	2	6	8

<sup>730</sup> Arch. mun. Saint-Paul-Trois-Châteaux, RV 6, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence. Les données sont manquantes pour Courthézon.

<sup>731</sup> Arch. Saint-Laurent-des-Arbres, compoix de 1786, document non classé.

En 1795, l'allivrement cadastral de presque un administrateur de Saint-Laurent-des-Arbres sur deux se situe en dessous de 8 l., moyenne totale des allivrés du terroir. Seuls cinq édiles dépassent les 20 l. d'allivrement. Le plus « riche », Louis Lhermitte, est un propriétaire foncier de moyenne envergure payant 66 l. d'allivrement. L'épuration de 1795 conforte la domination des petits et micro-propriétaires fonciers, flanqués de quelques propriétaires plus aisés. Si le profil politique des édiles change en 1795, au niveau social cette purge s'inscrit dans le sillage des renouvellements de 1792 et 1794. Il faut attendre le Consulat et le retour des émigrés, plus gros propriétaires fonciers du lieu, pour voir s'inverser la tendance à Saint-Laurent-des-Arbres.

Dans les villes, la marginalisation des artisans ou des boutiquiers les moins aisés et le retour en force de la bourgeoisie d'affaires provoquent une véritable rupture sociale qu'une étude basée sur les fortunes permet de traduire.

**Tableau n° 66 :**  
**Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de quatre cités rhodaniennes (1789-1794)<sup>732</sup>**

Ville	1789	1790	1791	1792	Printemps 1794	Automne 1794	Printemps 1795
Beaucaire	?	270,4 l.	190,1 l.	200,3 l.	69,4 l.	135,4 l.	175,8 l.
Orange	223,5 l.	248,3 l.	52,2 l.	65,9 l.	109,7 l.	187,3 l.	213,9 l.
Tarascon	?	116,3 l.	66,2 l.	37,0 l.	37,0 l.	107,7 l.	311,9 l.
Valence	431,1 l.	291,5 l.	170,7 l.	317,4 l.	254,7 l.	302,3 l.	386,9 l.

Dans ces quatre communes, les équipes nommées au printemps 1795 sont systématiquement plus aisées que celles de l'an II, même si elles ne sont pas toujours les plus riches de la décennie révolutionnaire comme à Orange ou à Beaucaire. À Orange, Jean Debry nomme de riches marchands tandis qu'à Beaucaire, les plus grosses fortunes sont représentées par d'anciens nobles revenus en grâce comme l'ancien maire, Joseph de Saint-Privat (1 000 l.), ou Jérôme Dulong (600 l.). L'importance de la rupture sociale du printemps 1795 peut également se mesurer à travers l'évolution de la moyenne de la contribution foncière.

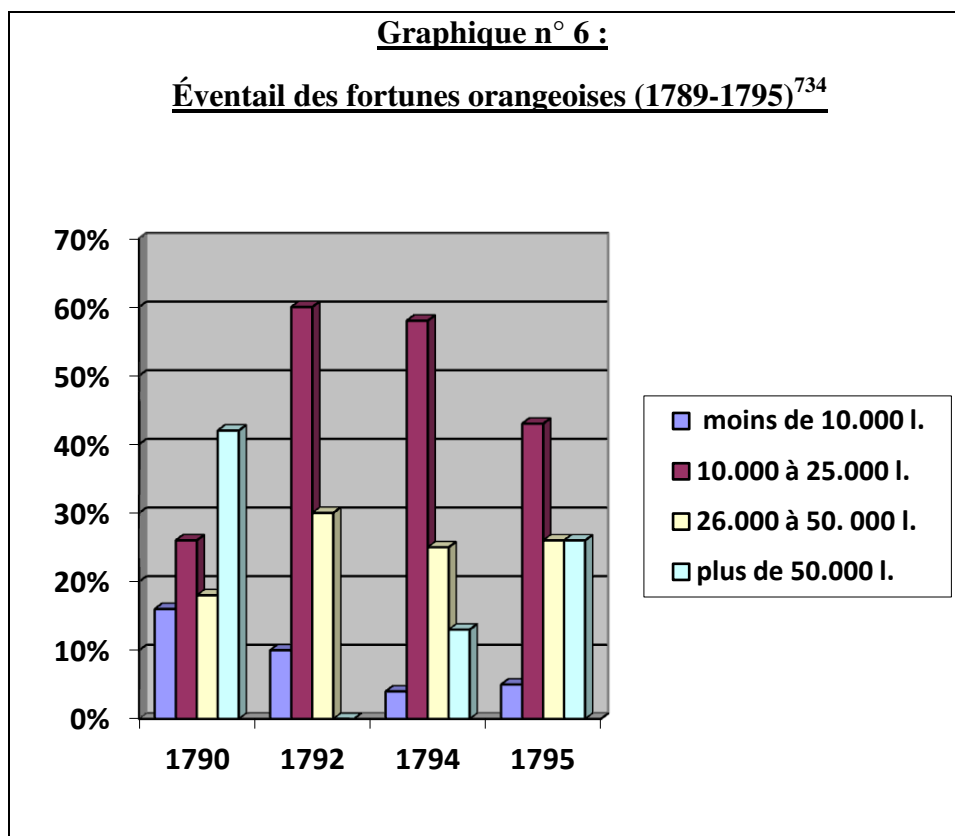
**Tableau n° 67 :**  
**Évolution de la moyenne de la contribution foncière des édiles bagnolais et bollénois (1789-1795)<sup>733</sup>**

Ville	1789	1790	Novembre 1791	Décembre 1792	Printemps 1794	Printemps 1795
Bagnols	340,05 l.	204,9 l.	81,9 l.	67,9 l.	103,05 l.	153,1 l.
Bollène	/	45,8 l.	131,1 l.	37,03 l.	?	58 l.

<sup>732</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 G 4, registre de la contribution patriotique, 1789 ; arch. mun. Orange, G 3937, registre de la contribution patriotique pour l'année 1790 ; arch. mun. Tarascon 2 G 1/1, liste de la déclaration des habitants de cette ville de Tarascon pour la contribution patriotique, 1790 ; arch. dép. Drôme, L 986, contribution patriotique de 1790, district de Valence.

<sup>733</sup> Arch. mun. Bagnols, 1 G 24- 1 G 25, matrice de rôle pour la contribution foncière, 1791 ; arch. mun. Bollène, 2 G 4, contribution foncière, 1793.

L'épuration du printemps 1795 se traduit par un net recul des micro-proprétaires. À Bagnols, la contribution foncière minimale s'élève à 22 l. contre 1 l. en 1794. Huit édiles dépassent les 100 l. contre six l'année précédente. Un changement d'échelle permet de mieux saisir les réalités de la rupture de 1795. Pour la faire émerger, nous avons opté pour un dépouillement des registres orangeois de l'emprunt forcé de l'an IV. Contrairement à la contribution foncière ou à la contribution patriotique, l'emprunt forcé jauge la fortune des contribuables. Malgré ses travers, comme la sous-estimation volontaire des revenus dans l'optique de bénéficier d'une décharge fiscale, l'emprunt forcé est un outil indispensable pour tenter d'établir une hiérarchie des fortunes à un moment donné.



Comme l'illustre le précédent graphique, les administrateurs orangeois appartiennent majoritairement à la classe moyenne, y compris en 1794. Les petits revenus, inférieurs à 10 000 l. sont très rares. Ils sont représentés essentiellement par quelques petits artisans ou basochiens désargentés. Cependant, les très grandes fortunes sont tout autant sous-représentées. À part en 1790, où plus de 40% des administrateurs, essentiellement des marchands, jouissent d'une fortune estimée à plus de 50 000 l., les gros revenus ne s'imposent guère. Toutefois, le retour en grâce des négociants au cours du printemps 1795 s'accompagne par une réapparition des grosses fortunes. Avec plus de 60% d'édiles ayant une fortune supérieure à 25 000 l., la municipalité nommée en 1795 est la deuxième plus riche, après celle de 1790.

<sup>734</sup> Arch. mun. Orange, G 3939, registre de l'emprunt forcé de l'an IV, 1795.

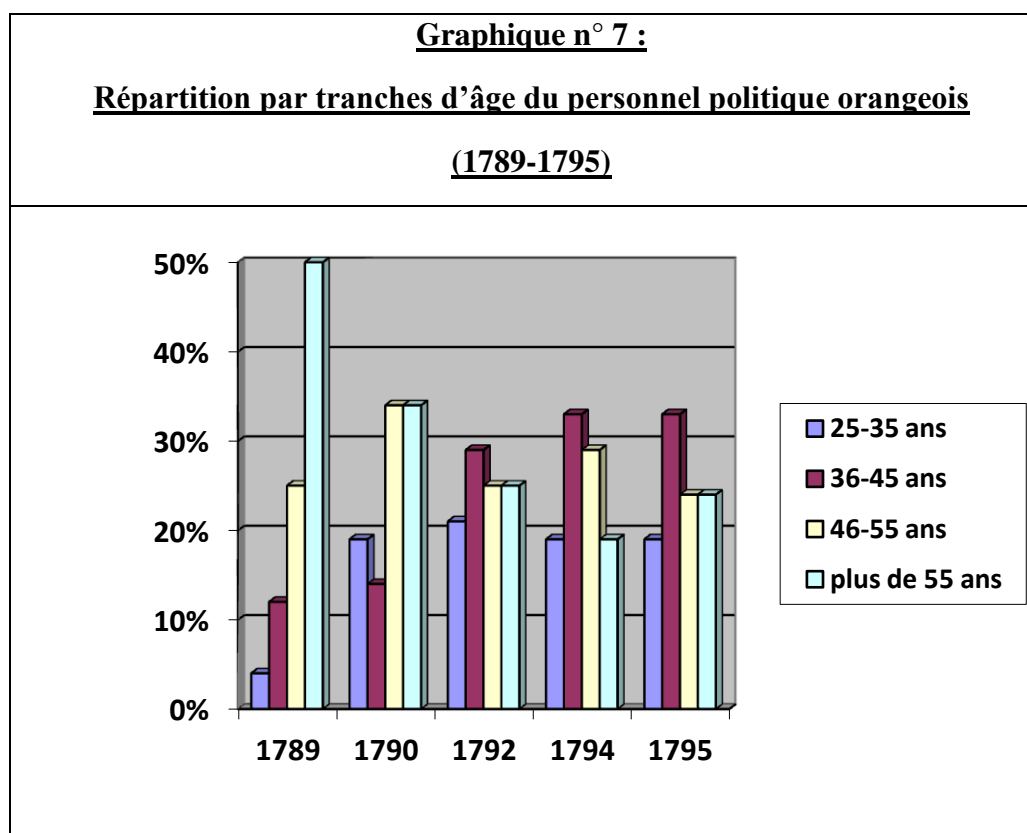
Ainsi, le renouvellement municipal impulsé par la Convention favorise l'exclusion des plus humbles tout en confortant les assises de la bourgeoisie locale. Enfin, comme l'illustre le tableau suivant, les Conventionnels s'appuient une fois de plus sur des hommes mûrs.

<b>Tableau n° 68 :</b>							
<b>Évolution de la moyenne d'âge des cadres ruraux (1789-1795)</b>							
Village	1789	1790	Novembre 1791	Décembre 1792	Printemps 1794	Automne 1794	Printemps 1795
Courthézon	54,5 ans	46,7 ans	45,7 ans	48,7ans	45,2 ans	45 ans	49,2 ans
Donzère	49,3 ans	53,2ans	51,7 ans	52,3 ans	53,3 ans	53,3 ans	45,2 ans
Étoile	données absentes	44,7 ans	45,1 ans	48,9 ans	45,1 ans	50,0 ans	52,0 ans
Lapalud	données absentes	41,1 ans	39,9 ans	32,3ans	41,4 ans	45,0 ans	45,0 ans
Pierrelatte	51,0 ans	48,2 ans	47,7 ans	48,3 ans	49,3 ans	données absentes	données absentes
Saint-Paul-Trois-Châteaux	58,9 ans	48,2 ans	49,6 ans	48,3 ans	49,3 ans	54,7 ans	53,9 ans
Sorgues	données absentes	46,4 ans	données absentes	47,3 ans	51,9 ans	données absentes	données absentes
Tain	49,3 ans	49,9 ans	43,7 ans	42,8 ans	42,4 ans	45,8 ans	45,8 ans

L'épuration de l'automne 1794 et plus encore celle du printemps 1795 se traduit par un léger vieillissement des édiles, à l'exception de ceux de Donzère. La moyenne d'âge des maires des villages se maintient à 49,7 ans. Dans les villes, l'épuration favorise également les hommes d'âge mûr.

<b>Tableau n° 69 :</b>							
<b>Évolution de la moyenne d'âge des cadres urbains (1789-1795)</b>							
Ville	1789	1790	Novembre 1791	Décembre 1792	Printemps 1794	Automne 1794	Printemps 1795
Bagnols	46,7 ans	53,2 ans	53,4 ans	43,8 ans	43,5 ans	43,5 ans	51,0 ans
Bollène	45,1 ans	47,2 ans	49,9 ans	47,4 ans	47,4 ans	49,4 ans	données absentes
Montélimar	données absentes	48,5 ans	48,6 ans	50,1 ans	50,3 ans	49,9 ans	48,1 ans
Orange	56,6 ans	49,2 ans	42,5 ans	45,0 ans	45,9 ans	données absentes	44,9 ans

Toutefois, même si les municipalités sont contrôlées par des hommes d'âge mûr, les hôtels de ville ne sont pas totalement fermés aux jeunes, comme l'exemple orangeois tend à le démontrer.



Si les quadragénaires et les quinquagénaires sont largement majoritaires jusqu'en 1790, la municipalité orangeoise rajeunit nettement à partir de 1792 où la catégorie des 36-46 ans, génération des révolutionnaires parisiens ou marseillais, arrive en tête et se maintient jusqu'en 1795. À partir de cette date, la moyenne d'âge remonte. Un administrateur orangeois sur deux a plus de 46 ans. Enfin, notons qu'à partir de 1790, un peu moins d'un édile sur quatre est un jeune actif approchant la trentaine. Ce zoom sur Orange met clairement en évidence les limites de l'utilisation des moyennes d'âge en histoire sociale, dont l'imprécision masque les dynamiques propres à chaque tranche d'âge. Néanmoins, faute de temps, il est inconcevable de mener une étude aussi poussée pour l'intégralité du sillon rhodanien.

Les purges menées par des Conventionnels hostiles aux Jacobins locaux se traduisent également par une rupture politique particulièrement nette. Si l'épuration de l'automne 1794 n'avait pas entraîné un renouvellement municipal intense, à l'exception des administrations les plus compromises dans le gouvernement révolutionnaire, l'ingérence politique des Conventionnels au cours du printemps 1795 est beaucoup plus décisive.

**Tableau n° 70 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux**  
**(printemps 1795)<sup>735</sup>**

	Village	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	Édiles de l'automne 1794 reconduits	Édiles suspectés ou arrêtés sous la « Terreur »
Printemps 1795	Caderousse	35%	30%	35%	0%	50%	40%
	Courthézon	15%	65%	15%	5%	30%	0%
	Donzère	50%	5%	25%	20%	25%	40%
	Étoile	35%	60%	5%	0%	70%	25%
	Lapalud	26%	74%	0%	0%	74%	0%
	Mondragon	45%	40%	15%	0%	45%	35%
	Pierrelatte	30%	60%	5%	5%	60%	0%
	Piolenc	35%	55%	5%	5%	50%	60%
	Saint-Laurent-des-Arbres	20%	25%	50%	5%	5%	75%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	30%	60%	5%	5%	70%	25%
	Sorgues	15%	60%	15%	10%	?	50%
	Tain	25%	45%	30%	0%	25%	15%
	Total	30%	48%	17%	5%	42%	30%

Deux enseignements sont à tirer de cette dernière purge politique de la période dite « thermidorienne ». Tout d'abord, le renouvellement de la classe politique rurale est moins important que celui qui s'était produit au terme de l'épuration précédente. En effet, 42% des administrateurs municipaux nommés au cours du printemps 1795 étaient déjà en poste l'année précédente. Dans la plupart des cas, les représentants en mission s'appuient, comme dans le Languedoc ou en Artois, sur un personnel ayant commencé sa carrière sous la Révolution, principalement entre 1790 et 1792, ou sous l'Ancien Régime<sup>736</sup>. Si la part des « hommes nouveaux » s'est considérablement réduite par rapport à la dernière épuration, c'est que la majorité des administrateurs municipaux nommés à l'automne 1794 a été confirmée. Par conséquent, cela explique également le fort pourcentage d'édiles ayant commencé leur carrière politique sous la Révolution. Par ailleurs, comme le suggère le tableau, le renouvellement administratif est très inégal d'un village à un autre. Dans les communes où le personnel municipal, jugé suffisamment compétent et politiquement sûr, est reconduit dans sa quasi-intégralité, les épurations sont superficielles et n'accordent qu'une place secondaire aux néophytes. C'est en particulier le cas à Saint-Paul-Trois-Châteaux où 70% des édiles nommés

<sup>735</sup> Les deux dernières colonnes se lisent à part.

<sup>736</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 269 ; JESSENNE (Jean-Pierre), « Continuités et ruptures dans la détention des fonctions locales en Artois (1789-1800) », dans *La Révolution française et le monde rural... op. cit.*, p. 405.

lors du renouvellement de l'automne 1794 sont reconduits l'année suivante. *A contrario*, les municipalités qui, pour différentes raisons, ont échappé à la première épuration menée par les Thermidoriens, connaissent une purge politique plus forte<sup>737</sup>. Seuls 25% des administrateurs donzérois ou tinois, en place depuis 1792 pour certains, sont reconduits. Dans les villages où les divisions n'ont pas débouché sur de violents affrontements politiques, les administrateurs municipaux sont plus facilement confirmés, comme à Pierrelatte où 61% des édiles sont maintenus en fonction. Les postes clefs sont essentiellement confiés à des membres issus de la nouvelle classe politique ou de l'ancienne. Un tiers des maires et 42% des procureurs généraux syndics<sup>738</sup> sont d'ex-administrateurs d'Ancien Régime. Plus de 50% des maires nommés en 1795 sont d'anciens édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution. Deux maires uniquement, le propriétaire foncier Joseph Joubert, de Donzère, et Rousset, de Sorgues, n'ont jamais exercé la moindre fonction administrative par le passé contre un quart des procureurs généraux syndics. En revanche, le renouvellement des individus portés à la fonction de maire est particulièrement intense. Seuls deux maires nommés au cours de la dernière épuration sont reconduits, ce qui en dit long sur le virage politique amorcé au cours du printemps 1795. L'aubergiste Nadal, de Lapalud, est l'unique maire rural à être parvenu à traverser l'an II et les deux épurations thermidorienne sans encombre. Les procureurs généraux syndics, spécificité de la fonction oblige, sont plus nombreux à être reconduits.

L'autre enseignement est directement lié au premier. Si la classe politique se renouvelle peu, à l'exception des maires, c'est que les représentants en mission préfèrent confier les rênes du pouvoir local à des hommes expérimentés et politiquement sûrs. Alors que les Conventionnels envoyés dans la vallée du Rhône au cours de l'automne 1794 cherchaient à maintenir un certain équilibre, leurs successeurs, comme Jean Debry, tentent de pulvériser l'assise politique locale des Jacobins. L'expérience des municipalités mi-parties, accordant autant d'importance aux Jacobins modérés qu'aux conservateurs, est totalement abandonnée au profit de ces derniers. En effet, estimant que Goupilleau et ses collègues se sont montrés trop souples envers les Jacobins, les nouveaux venus se lancent dans une politique de « déjacobinisation » beaucoup plus incisive. À Courthézon, le boulanger Pierre Onde, témoin à charge dans les procès menés par la Commission Populaire d'Orange, et l'artisan textile Etienne Istre, ancien membre du comité de surveillance, sont tous deux destitués après avoir traversé sans encombre l'épuration de l'automne 1794. D'autres édiles ayant le même parcours politique connaissent un sort identique. Les représentants en mission les remplacent par des hommes au profil hétéroclite, manifestant une hostilité certaine envers les patriotes « exclusifs ». Certains, comme l'indique la dernière colonne du tableau, ont souffert de la « Terreur » : arrestation, taxation forcée, etc. On trouve majoritairement d'anciens « fédéralistes ». Ils représentent 60% des administrateurs de Piolenc, dont le village avait participé activement au mouvement, ou 40% de ceux de Caderousse. Dans le Gard, les « fédéralistes » sont placés à tous les échelons du pouvoir, du département jusqu'aux municipalités<sup>739</sup>. Se trouvent également des hommes qui ont soutenu le clergé réfractaire lors

---

<sup>737</sup> Il s'agit de Donzère, Pierrelatte et Tain qui n'apparaissent pas dans le tableau des épurations de novembre 1794.

<sup>738</sup> Les agents nationaux reprennent leur appellation d'origine en germinal an III.

<sup>739</sup> DUPORT (Anne-Marie), « Le fédéralisme gardois, et après ? », dans *Les Fédéralismes... op. cit.*, p. 143.

du schisme religieux de 1791. Environ 40% des administrateurs de Donzère avaient rejoint les rangs des adversaires du curé constitutionnel lors de la querelle qui empoisonna le village entre 1791 et 1792. Parmi les nouveaux édiles nommés figurent aussi des parents des victimes de la « Terreur » dont la rancœur envers leurs adversaires politiques en fait des alliés de circonstance du gouvernement thermidorien. Enfin, on remarque la présence d'individus dont les options politiques, difficiles à étiqueter, vont du conservatisme politique au crypto-royalisme. Parmi eux, nous retrouvons des hommes qui s'étaient déjà distingués pour leurs prises de position réactionnaires comme le comte de Castellane qui, sitôt rentré d'émigration, retrouve un siège au conseil municipal de Saint-Paul-Trois-Châteaux. À Étoile, le notaire Jean-Joseph Bernard qui avait été exclu du club des Jacobins pour avoir lu à la tribune, en pleurant, le testament de Louis XVI, retrouve une place d'officier municipal.

Dans les villes, le renouvellement imposé par le pouvoir central est un peu plus important.

<b>Tableau n° 71 :</b>							
<b><u>Ruptures et continuités dans le recrutement des cadres municipaux urbains (printemps 1795)<sup>740</sup></u></b>							
	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	Édiles reconduits	Édiles inquiétés sous la « Terreur »
Printemps 1795	Bagnols	31%	7%	45%	17%	3%	34%
	Beaucaire	17%	59%	25%	0%	45%	51%
	Bollène	40%	28%	32%	0%	20%	31%
	Bourg-Saint-Andéol	60%	40%	0%	0%	11%	33%
	Montélimar	45%	41%	11%	3%	62%	17%
	Orange	21%	65%	11%	3%	79%	31%
	Pont-Saint-Esprit	55%	4%	37%	4%	7%	0%
	Roquemaure	31%	21%	34%	14%	0%	14%
	Tarascon	43%	36%	14%	7%	38%	57%
	Valence	34%	59%	4%	3%	72%	31%
	Vienne	26%	41%	29%	4%	18%	15%
	Total	34%	36%	24%	6%	32%	25%

68% des administrateurs municipaux nommés avant le printemps 1795 ont été destitués par les représentants en mission. Par conséquent, le renouvellement des équipes municipales reste intense au niveau des individus : seuls deux maires nommés au cours de l'automne 1794 sont confirmés. Il s'agit du médecin orangeois Joseph Richier et du juriste Montalivet. Les procureurs généraux syndics, quant à eux, sont intégralement renouvelés. En

<sup>740</sup> Les deux dernières colonnes se lisent à part.



réalité, si alternance des édiles il y a, elle se produit au sein d'un même vivier d'administrateurs chevronnés. En effet, seuls deux maires et un procureur général syndic n'ont jamais exercé la moindre fonction administrative par le passé. Comme dans les villages, les représentants en mission « recyclent » des édiles expérimentés, ayant commencé leur carrière sous l'Ancien Régime ou durant les premières années de la Révolution. Un maire sur deux et presque 75% des procureurs généraux syndics se recrutent d'ailleurs parmi les cadres d'Ancien Régime. Toutefois, l'alternance des édiles ne se réalise pas en circuit fermé puisque 30% d'entre eux sont des néophytes, dont 24% ne comptent aucun ascendant les précédant à l'hôtel de ville. Les « hommes nouveaux » ne s'imposent véritablement qu'à Bagnols et à Roquemaure. Par conséquent, les purges politiques du printemps 1795 se soldent par un renouvellement important au niveau des individus mais reste somme toute très partiel si on considère les édiles urbains dans leur globalité.

Ce renouvellement limité s'explique par la stratégie politique déployée par les représentants en mission. En effet, dans les villes ayant déjà connu une première épuration à l'automne 1794, les Conventionnels s'appuient en partie sur les édiles nommés lors de la précédente purge politique tandis qu'ils sont plus sévères dans les cités qui n'ont pas été touchées au cours de l'automne 1794, comme Vienne. Dans un contexte d'endiguement de la menace jacobine, les députés promeuvent aux fonctions clefs des hommes expérimentés vouant une haine farouche aux républicains radicaux. Par conséquent, en confiant les responsabilités locales à la même classe politique, déjà présente entre 1790-1792, voire sous l'Ancien Régime, les représentants en mission contribuent à la fermeture des hôtels de ville. La plupart de ces anciens administrateurs, partageant une conception modérée, sinon conservatrice, de la Révolution ont été écartés durant sa phase de radicalisation. En les plaçant dans les municipalités, les Conventionnels cherchent à réduire l'emprise politique locale des patriotes « exclusifs ». Cette stratégie s'accompagne d'une traque systématique des derniers cadres jacobins qui étaient parvenus à passer entre les mailles de la première épuration. Comme dans le monde rural, les conseils municipaux plus ou moins mi-parties sont abandonnés. L'heure n'est plus au compromis. À Bollène, les plus zélés patriotes comme le négociant Marchand, le notaire Violes et l'orfèvre Guilhermier, respectivement conservés comme maire et notables à l'automne 1794, sont disgraciés. Pour endiguer la menace jacobine, les représentants en mission placent des conservateurs ou d'anciens « fédéralistes » : 41% des administrateurs beaucairois ont participé au coup de force du 1<sup>er</sup> avril 1793 contre la société radicale de Saint-Benoît, au moins 21% des édiles de Bollène ont déjà siégé dans l'administration très conservatrice du maire Magnin de Gaste, au temps de la guerre civile comtadine, tandis que l'avocat Jean-Jacques Aymé<sup>741</sup>, dit Job Aymé, proche des milieux contre-révolutionnaires, est nommé notable à Montélimar. Comme dans les villages, les Conventionnels placent des hommes ayant payé un lourd tribut à la « Terreur » judiciaire. Trois sœurs et la tante du maire de Bollène, de Justamond, toutes quatre religieuses, sont montées à l'échafaud à Orange. De tels hommes ne peuvent que faire barrage aux patriotes « exclusifs » locaux. Par ailleurs, les Conventionnels s'appuient aussi sur des modérés ou des hommes n'appartenant à aucun parti comme Richier, nommé maire d'Orange, ou Guillaume Puy, nommé à la tête de la municipalité avignonnaise. Toutefois, certains patriotes

---

<sup>741</sup> On retrouvera sa notice biographique en annexe n° 12.

« exclusifs » parviennent à se maintenir. À Montélimar par exemple, le procureur Blanchard, en poste depuis germinal an II, et les officiers municipaux Chaffoi, Alançon et Forquet sont d'ardents Jacobins que Debry semble avoir épargné<sup>742</sup>. Doivent-ils leur protection à leurs relations ? La question mériterait d'être creusée.

Parallèlement aux épurations municipales, les représentants en mission s'attaquent également aux autres pouvoirs locaux. La Garde nationale, et plus particulièrement leurs états-majors, sont purgés de leurs éléments les plus radicaux. À Valence, une escouade composée de conservateurs armés, nommée la compagnie des Cent, assure la police des rues. Commandée par l'émigré Planta, flanqué d'officiers réactionnaires, elle cristallise l'hostilité des Jacobins radicaux qui en sont totalement exclus<sup>743</sup>. Les comités de surveillance et les clubs, après avoir été remaniés, sont définitivement supprimés entre le printemps et l'été 1795. Enfin, les justices de paix, dernier maillon du pouvoir local, sont également remodelées. Dans les campagnes, les Conventionnels nomment plutôt des propriétaires fonciers, souvent cadres d'Ancien Régime, qui ont déjà exercé la fonction au début de la Révolution. Dans les villes, le profil des juges de paix est légèrement différent. Comme leurs collègues ruraux, nombreux sont les magistrats qui sont des cadres d'Ancien Régime. Toutefois, contrairement aux campagnes, les juges urbains nommés au cours de l'an III sont majoritairement des juristes de formation. Contrairement à certains départements comme le Doubs où les épurations municipales de 1795 restent superficielles, les représentants s'attaquant essentiellement aux comités de surveillance et aux clubs,<sup>744</sup> dans les départements rhodaniens, la compromission politique de certains édiles et l'intensité de la conflictualité politique sont telles qu'elles nécessitent une purge en profondeur de toutes les strates du pouvoir local.

Ainsi, l'épuration du printemps 1795 amorce un tournant politique majeur. Dans une optique de « déjacobinisation », les représentants en mission confient les rênes des pouvoirs locaux à une coalition hétéroclite d'édiles dont certains partagent une hostilité très prononcée envers les patriotes « exclusifs ». Cette dernière ingérence des Conventionnels n'entraîne pas un renouvellement massif de la classe politique locale aussi important que les purges politiques de l'automne 1794. Si au niveau des individus l'alternance est intense, le renouvellement total des équipes municipales reste très partiel. Confrontés à des départements qu'ils ne connaissent pas toujours, les Conventionnels s'appuient massivement sur des hommes expérimentés, qui ont fait leur preuve sous l'Ancien Régime ou dans les premières années de la Révolution, dont certains ont souffert de la radicalisation du processus révolutionnaire et que les représentants parachutent dans les conseils politiques locaux pour contrebalancer l'influence des patriotes « exclusifs ». Si une sortie modérée de la « Terreur » a échoué c'est en partie parce que le jacobinisme reste une force politique conséquente aux lendemains de thermidor. Par ailleurs, la résistance jacobine aux mesures thermidorienne et plus encore les rancœurs héritées des débuts de la Révolution ou de la « Terreur » plongent la

---

<sup>742</sup> SEYVE (Michel), SEYVE (Claude), *Montélimar. Première République, premier Empire (1792-1815)*, Montélimar, Éditions Notre Temps, 1995, p. 102.

<sup>743</sup> PIERRE (Roger), dir., *240 000 Drômois. De Robespierre à Bonaparte*, Crest, Éditions Notre Temps, 1996, p. 49.

<sup>744</sup> BIARD (Michel), *Missionnaires de la République... op. cit.*, p. 273.

vallée du Rhône, et plus largement le Midi, dans une pesante atmosphère de violences politiques qui ensanglantent de nouveau la région jusqu'aux premières années du Consulat.

*Entre résistance jacobine et « Terreur blanche » : le sillon rhodanien à nouveau en proie aux violences politiques (thermidor an II- brumaire an IV)*

Dans les mois qui suivent la chute de Robespierre, la vallée du Rhône, qui s'était déjà distinguée au début de la Révolution par la précocité et l'intensité de ses affrontements politiques, est à nouveau le théâtre de scènes de violences. L'historiographie traditionnelle a longtemps considéré ces actions comme étant le fait de brigands « royalistes »<sup>745</sup>. Toutefois, Albert Mathiez et ses épigones, relayés par les travaux récents impulsés par les célébrations du bicentenaire, ont plutôt mis l'accent sur l'esprit revanchard qui anime villages et centres urbains au lendemain de la « Terreur », sans toutefois minimiser le rôle de certains « royalistes » dans les massacres<sup>746</sup>. Par ailleurs, rien ne serait plus faux que d'affirmer que les violences politiques de 1795, quelles que soient leurs formes, puissent être uniquement le monopole des conservateurs ou de ceux que les contemporains désignent comme des « réacteurs »<sup>747</sup>. En effet, les Jacobins, après avoir lutté pour leur survie politique ou après avoir exercé des fonctions locales, n'acceptent pas aussi facilement d'être écartés de la sphère publique.

Aux lendemains de thermidor, les modérés et les conservateurs relèvent ostensiblement la tête et osent afficher en public leur affiliation politique. Cependant, cette nouvelle orientation politique n'est pas acceptée par tous les patriotes « exclusifs ». Les Jacobins représentent encore une force politique importante et tentent de résister. Jusqu'au début de l'année 1795, la résistance est surtout menée au sein des clubs. Dans une adresse à la Convention, les clubistes orangeois prennent la défense de Maignet tout en dénonçant violemment Rovère, jugé trop modéré et trop corrompu<sup>748</sup>. Les Jacobins inondent également les représentants en mission de pétitions demandant la libération des « terroristes » arrêtés<sup>749</sup>. Parfois, la résistance prend l'allure d'une provocation, comme à Valence. Le 16 octobre 1794, la société populaire orne le local de ses séances d'un buste de Chaliier, symbole de la résistance jacobine<sup>750</sup>. Cette dernière reste globalement modérée, même si certaines échauffourées sont possibles comme l'illustrent les événements avignonnais. Le 27 fructidor an II (13 septembre 1794), des heurts entre les partisans de la Montagne et des volontaires de la Corrèze, largement acquis aux Thermidoriens, dégénèrent en bataille rangée qui font un

---

<sup>745</sup> DEVES (Louis), *Les brigands. Épisodes inédits de la réaction thermidorienne dans le Midi de l'arrondissement de Montélimar (1794-1802)*, Montélimar, Cheyet, 1885, 68 p.

<sup>746</sup> MATHIEZ (Albert), *La Réaction thermidorienne*, Paris, La Fabrique, 2010, [réimpression de l'édition de 1929], p. 288 ; MOULINAS (René), « Le département du Vaucluse en 1795 : la Contre-révolution en marche ? », dans VOVELLE (Michel), *Le tournant de l'an III... op. cit.*, p. 529-538.

<sup>747</sup> Pour une étude plus fine de ces violences politiques, nous renvoyons le lecteur au chapitre 10.

<sup>748</sup> VAILLANDET (Pierre), *La mission Maignet en Vaucluse. Maignet et la réaction thermidorienne*, Marseille, Institut historique de Provence, 1928, p. 4.

<sup>749</sup> ISSARTEL (Jean-Louis), « La réaction de l'an III au cœur d'un foyer de la moyenne vallée du Rhône », dans Vovelle (Michel), *Le tournant de l'an III... op. cit.*, p. 526.

<sup>750</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 270.

mort et plusieurs blessés sérieux<sup>751</sup>. Enfin, la résistance jacobine se perçoit également à travers les placards séditieux ou les injures. Le 24 nivôse an III (13 janvier 1795), l'administration municipale de Beaucaire, fraîchement épurée, dénonce dans une adresse aux habitants « la plus violente agitation dans les esprits » et le fait que « les citoyens se répandent en invectives »<sup>752</sup>. À Roquemaure, un placard anonyme dénonce les nouveaux édiles, plus particulièrement le procureur général syndic Bouchon, menacé publiquement<sup>753</sup>.

Le désarmement des « terroristes », amorcé localement au cours de l'hiver 1794-1795, est généralisé après l'échec des insurrections parisiennes ou toulonnaises du printemps 1795. Toutefois, il est inégalement appliqué selon les communes. Si la municipalité viennoise désarme une quarantaine de suspects comme Baudran ou Teste-le-Beau, le conseil tinois estime à la majorité « qu'il n'est point à sa connaissance qu'il existe dans la communauté de Tain des individus qui, soit par leur fonction soit par leur discours auraient participé sciemment à la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor »<sup>754</sup>. Quoi qu'il en soit, le désarmement des suspects se traduit dans la vallée du Rhône par une radicalisation de la résistance jacobine, dont l'activisme politique se renforce et devient nettement plus offensif. À Avignon, la révolte de Toulon provoque une nouvelle flambée d'agitation dans le quartier populaire et pro-jacobin de la Carreterie<sup>755</sup>. À Montélimar, les Jacobins radicaux tiennent tête à Jean Debry en refusant la réorganisation de la Garde nationale, devenue, après l'épuration du club montilien, le dernier réduit jacobin. Le 9 floréal an III (28 avril 1795), certains gardes nationaux rejettent leurs nouveaux officiers, jugés trop conservateurs, en exhortant les soldats à distinguer les « patriotes du 9 thermidor et ceux de 1789 »<sup>756</sup>. À la veille de la mise en place du Directoire, la fête du 10 août illustre pleinement la bipolarisation de la vie politique montilienne. Si les Jacobins célèbrent la fête en grande pompe, la municipalité conservatrice la boude en ne se mêlant pas aux patriotes les plus zélés<sup>757</sup>. À Valence, la recrudescence des actions pro-jacobines à partir de la fin du mois de février 1795 coïncide étroitement avec leur marginalisation politique et avec leur désarmement. Par ailleurs, la compagnie des Cent, surnommée la compagnie de Jésus parce qu'elle est composée essentiellement de conservateurs, cristallise l'hostilité des républicains « exclusifs ». Entre le printemps et la fin de l'été 1795, les insultes ou les échauffourées sont légions. Le 17 thermidor an III (4 août 1795), un groupe de Jacobins charge une escouade de gardes nationaux au cri de « À bas la compagnie des Cent »<sup>758</sup>. À Orange, bandes de jeunes conservateurs et anciens cadres de l'an II s'affrontent nuitamment. Ces exemples, non exhaustifs, témoignent de la vitalité et de la capacité d'adaptation de minorités jacobines qui, après avoir occupé le devant de la scène politique, n'entendent pas être réduites au silence. Dans les centres où le jacobinisme s'est

---

<sup>751</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), Maureau (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 82.

<sup>752</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 2, délibération municipale du 24 nivôse an II.

<sup>753</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 902, affaires de justice dans le canton de Roquemaure, 3 frimaire an III.

<sup>754</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 274 ; Arch. mun. Tain, 1 D 33, délibération municipale du 19 floréal an II.

<sup>755</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 342.

<sup>756</sup> Arch. mun. Montélimar, 1 D 8, délibération municipale du 9 floréal an III.

<sup>757</sup> SEYVE (Michel), SEYVE (Claude), *Montélimar... op. cit.*, p. 101-102..

<sup>758</sup> PIERRE (Roger), dir., *240 000 Drômois... op. cit.*, p. 49.

très tôt implanté comme Orange, Valence ou Montélimar, la résistance des patriotes « exclusifs » est particulièrement vive.

Si l'activisme Jacobin est aussi incisif, c'est que les violences à leur rencontre se multiplient à partir du début de l'année 1795<sup>759</sup>. Jusque-là, le sillon rhodanien ignore pratiquement les règlements de compte sanglants qu'éprouvent des communes comme Lyon, très précocement touchées par la « Terreur blanche »<sup>760</sup>. On déplore tout au plus quelques actes de vandalisme comme le bris des fenêtres du club de Vienne en décembre 1794<sup>761</sup>. Si quelques placards royalistes sont affichés à Montélimar ou à Vienne entre l'été et l'automne 1794, ils visent probablement plus à provoquer les autorités qu'à déboucher sur une action politique concrète<sup>762</sup>. La situation évolue progressivement à partir de janvier 1795. Dans les localités ayant le plus souffert de la « Terreur » judiciaire comme Courthézon, le poids des ressentiments est tel que les affrontements politiques prennent clairement une orientation revancharde. Alexis Courtias, ancien militaire de trente-cinq ans dont le beau-père, Gabriel Jamet, a été exécuté à Orange, s'impose au début de l'année 1795 comme le chef de file des « réacteurs »<sup>763</sup> locaux. Le 17 nivôse an III (6 janvier 1795), Alexis Courtias monte à la tribune de la société populaire pour dénoncer les « Terroristes » locaux, accusés d'avoir taxé arbitrairement les victimes de la Commission Populaire d'Orange. Son discours enflammé provoque l'exclusion des patriotes « exclusifs » et quelques échauffourées<sup>764</sup>. Toutefois, les patriotes radicaux, refusant d'être réduits au silence, entrent en résistance. Insultes et autres voies de fait se multiplient. Dans les localités où la « Terreur » a été éprouvante ou dans celles où le jacobinisme s'est solidement ancré, les premiers mois de l'année 1795 sont marqués par une détérioration de la concorde politique, maintenue vaille que vaille après thermidor. À partir du printemps 1795, les actions politiques menées contre ceux que l'on dépeint désormais comme des « terroristes » se multiplient et se radicalisent. Les insurrections parisiennes et toulonnaises, en rappelant la menace potentielle que représentent encore les Jacobins, alourdissent davantage un climat politique tendu. Les représentants en mission durcissent les mesures prises envers les cadres déchus de l'an II tout en s'appuyant sur les conservateurs les plus zélés. À Courthézon, Alexis Courtias, déjà adjudant-major de la Garde nationale, est nommé secrétaire d'une municipalité nettement réactionnaire. Les patriotes « exclusifs » sont désarmés et arrêtés. La phase paroxystique de la réaction anti-jacobine est atteinte avec la série de massacres collectifs qui ensanglantent le Midi entre mai et juillet 1795. Ces massacres s'inscrivent dans une dynamique plus large de règlements de compte politiques. Marseille, Aix, Lyon, Nîmes, Tarascon et l'Ain connaissent également leur

---

<sup>759</sup> LUCAS (Colin), « Themes in southern violence after 9 thermidor » dans LEWIS (Gwynne), LUCAS (Colin), dir., *Beyond the Terror. Essays in French regional and social history, 1794-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 152-194.

<sup>760</sup> BENOÎT (Bruno), « Chasser le Mathevon à Lyon en l'an III », dans VOVELLE (Michel), *Le tournant de l'an III... op. cit.*, p. 497-508.

<sup>761</sup> Arch. mun. Vienne, LL 12, délibération municipale du 24 nivôse an III.

<sup>762</sup> SEYVE (Michel), SEYVE (Claude), *Montélimar... op. cit.*, p. 87.

<sup>763</sup> Nous utilisons le vocabulaire utilisé par les contemporains pour désigner les partisans de la « Réaction » en 1795.

<sup>764</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 224, surveillance générale, événements politiques, an III.

massacre des prisons<sup>765</sup>. À Beaucaire, l'ancien administrateur Tavernel et d'autres patriotes « exclusifs » sont lynchés par la population lors de leur transfert à Nîmes<sup>766</sup>. À ces massacres collectifs, s'ajoutent une kyrielle de meurtres comme celui du notaire Tissot, assassiné le 17 prairial an III (5 juin 1795) pour ses dénonciations à la Commission Populaire d'Orange. N'en sont pas victimes uniquement les cadres déchus de l'an II, mais également des clercs constitutionnels, des acquéreurs de biens nationaux et surtout des délateurs ayant déposé à charge dans les tribunaux de l'an II<sup>767</sup>. Toutefois, ces massacres ne répondent pas à une logique contre-révolutionnaire. La « Terreur blanche » sévit dans les lieux où la répression judiciaire de l'an II fut la plus virulente. Les meurtriers, soupçonnés d'appartenir à une chimérique Compagnie de Jésus, sont généralement issus de la même localité que leurs victimes<sup>768</sup>. Si la Convention a voulu y voir, pour des raisons politiques évidentes, le poignard royaliste, il ne s'agit que de conflits politiques interpersonnels que la Révolution a radicalisé et qui trouvent ici un dénouement tragique. Dans le Midi rhodanien, la « Réaction » est tout aussi bien urbaine que rurale, comme l'avait été le « fédéralisme » en 1793<sup>769</sup>. En revanche, les meurtres et les tueries collectives touchent très inégalement la vallée du Rhône. Dans la partie la plus septentrionale du couloir rhodanien, celle qui a connu un « fédéralisme » modéré et par extension, une « Terreur » qui le fut tout autant, ce genre de scène reste exceptionnel. En cela, la vallée du Rhône septentrionale n'est pas sans rappeler d'autres espaces géographiques comme l'Autunois, où la « Réaction » reste modérée, et le sud-ouest, dont les autorités parviennent à désamorcer les crises<sup>770</sup>.

Cependant, si les Conventionnels pensent déceler une forme d'activisme royaliste dans les désordres du Midi, c'est que la menace conservatrice est bien réelle à la veille de l'instauration du régime directorial. Un groupe de déserteurs, mené par un nobliau, Arnaud de Lestang, sème la panique dans le Tricastin et le Vaucluse au cours de l'été 1795. L'homme, originaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux n'en est pas à son coup d'essai. Bras droit du comte de Castellane en 1791, il l'avait suivi en exil après le coup de force mené par le clan Payan en avril 1792. Rentré d'émigration, il revient dans son village où il pousse les réquisitionnaires et les autres déçus de la Révolution à la rébellion. Ses forces, enrôlant également des artisans ou des agriculteurs de l'ancien Comtat rhodanien, mêlent actes politiques subversifs et

---

<sup>765</sup> CLAY (Stephen), « Justice, vengeance et passé révolutionnaire : les crimes de la Terreur blanche », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 350, octobre-décembre 2007, p. 109-133 ; SUTHERLAND (Donald M.G.), *Révolution et Contre-révolution... op. cit.*, p. 299 ; GAFFAREL (Paul), « Les massacres royalistes dans le département des Bouches-du-Rhône aux premiers mois de 1795. Épisode de la réaction thermidorienne », *Annales de la faculté de lettres d'Aix-en-Provence*, t. III, n° 1-2, 1909, p. 1-67.

<sup>766</sup> Arch. nat., BB<sup>18</sup> 317, *Rapport par l'accusateur public du département du Gard sur les meurtres commis dans ce département depuis le 9 thermidor qui peuvent être considérés avoir été occasionnés par des motifs de vengeance et à raison de la Révolution*, 7 ventôse an IV.

<sup>767</sup> MAUREAU (Alain), « Le département de Vaucluse pendant la Convention thermidorienne d'après le témoignage de l'ancien « glaciériste » Loubet », *Avignon, Rhône & Comtat*, n° 10, décembre 1991, p. 59-129.

<sup>768</sup> VOVELLE (Michel), « Massacreurs et massacrés. Aspects sociaux de la contre-révolution en Provence après thermidor », dans LEBRUN (François), DUPUY (Roger), dir., *Les résistances à la Révolution*, Paris, Imago, 1987, p. 141-150.

<sup>769</sup> WILSON (Warren), *Les réseaux contre-révolutionnaires en Provence (1789-1797)*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Vovelle, Aix-en-Provence, 1985, p. 191.

<sup>770</sup> TAUPENOT (Lucien), « L'an III en Autunois (juin 1794-septembre 1795) », dans VOVELLE (Michel), *Le tournant de l'an III... op. cit.*, p. 349-360 ; MARTIN (Jean-Clément), *Nouvelle histoire de la Révolution française... op. cit.*, p. 485.

brigandage. À la fin de l'été 1795, il lance ses troupes sur Montélimar où un petit noyau de Jacobins tentent de résister aux mesures conservatrices. Prétextant une échauffourée ayant conduit à la mort un conservateur montilien, l'ex-vicaire Faure-Pribac, le marquis de Lestang envahit la cité le 23 septembre 1795 au cri de « Vive le roi, À bas la Convention »<sup>771</sup>. Ses forces se portent à la citadelle où est enfermée une dizaine de patriotes « exclusifs » mais les habitants parviennent à éviter le lynchage des prisonniers. Les rebelles se détournent sur l'hôtel particulier du représentant Boisset qui est mis à sac, avant d'évacuer la place et de faire route sur Avignon en pleine ébullition. Parallèlement à l'investissement de Montélimar par de Lestang et ses complices, les conservateurs avignonnais, renforcés par des escouades venues des bourgs voisins, s'insurgent dans la nuit du 6 au 7 vendémiaire an IV (28-29 septembre 1795) et parviennent à prendre le contrôle de la cité après avoir chassé le représentant Boursault<sup>772</sup>. Toutefois, la révolte avignonnaise est rapidement écrasée par Boursault qui reprend la situation en main dès le 11 vendémiaire. Il procède à un désarmement général et épure les autorités constituées. Ces manœuvres, concomitantes avec la journée parisienne du 13 vendémiaire, témoignent de l'existence dans le sillon rhodanien d'une sensibilité conservatrice, décidée à en découdre. Faut-il pour autant y voir l'ombre de la Contre-révolution, que certains érudits du siècle dernier ont cru déceler à travers ces deux affaires<sup>773</sup> ? Dans le cas de Lestang, qualifié par certains contemporains de « Charette du Midi », la question ne se pose pas. Son armée revendique clairement l'appartenance au camp royaliste et ôte les cocardes tricolores des républicains rencontrés. Le cas avignonnais est plus complexe. René Moulinas avait déjà remarqué que les insurgés avignonnais ne revendiquent jamais une quelconque appartenance à un réseau royaliste ou ne profèrent pas la moindre allusion à une éventuelle restauration de la monarchie<sup>774</sup>. Parmi les renforts venus des cités voisines se trouve le perruquier Pierre Célier de Roquemaure. Chef de file des forces réactionnaires dans son village, il se vante de venir « jouer aux quilles avec la tête des pierrots » ou avec celles « des sanguinaires » mais n'appelle en aucun cas ses fidèles à soutenir la cause royale<sup>775</sup>. Cette épisode se rattache plutôt à la « Réaction », mêlant étroitement dans le sillon rhodanien règlements de compte et revanche politique<sup>776</sup>.

Dans toute la vallée du Rhône, les violences de l'an III témoignent de l'existence de différentes sensibilités politiques complexes qui sont difficilement cartographiables, tant elles sont chronologiquement fluctuantes. Ainsi, de thermidor an II à messidor an III, les violences politiques avignonnaises sont essentiellement le fait de patriotes « exclusifs » refusant la nouvelle orientation thermidorienne. À partir de messidor an III, les Jacobins s'inclinent et les violences portent la marque de la « Réaction ». Au-delà de ces remarques, il semble tout de même se dessiner trois tendances politiques.

<sup>771</sup> SEYVE (Michel), SEYVE (Claude), *Montélimar... op. cit.*, p. 106.

<sup>772</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 352.

<sup>773</sup> BARRUOL (Jean), *La Contre-révolution en Provence et dans le Comtat d'après des documents inédits*, Cavaillon, Mistral, 1928, 320 p.

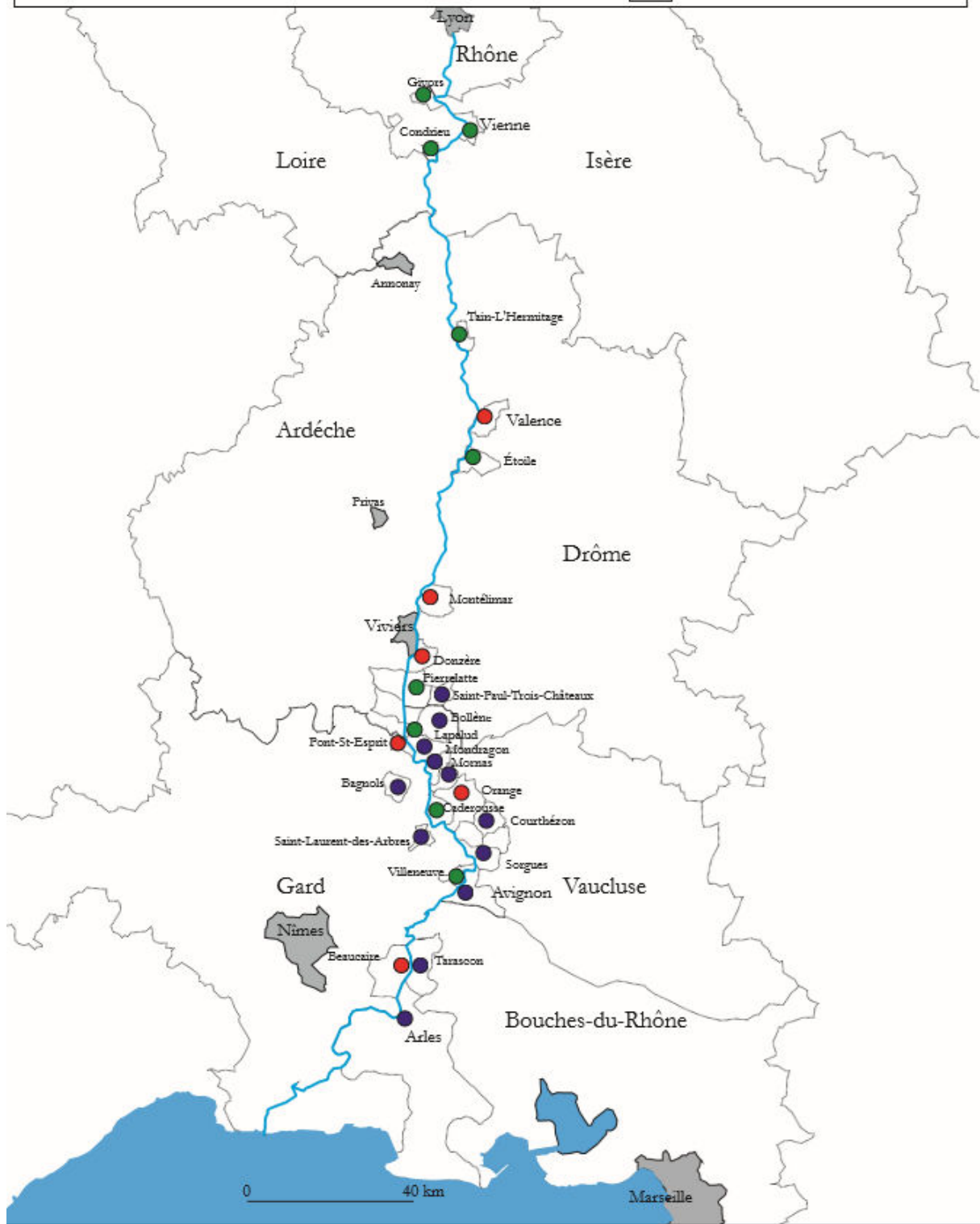
<sup>774</sup> MOULINAS (René), « Le département du Vaucluse en 1795... », art. cit., p. 535.

<sup>775</sup> Arch. dép. Vaucluse, 7 L 60, tribunal criminel de Vaucluse, dossier Pierre Célier.

<sup>776</sup> DUPUY (Roger), « Réaction thermidorienne et royalisme », dans DUPUY (Roger), MORABITO (Marcel), dir., *1795. Pour une République sans Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 243-250.

## Printemps 1795. Le couloir rhodanien entre "Réaction" et résistance jacobine

- Foyers de "Réaction" violente
- Pôle de la résistance jacobine
- Absence de violences



Carte n° 12 : Le couloir rhodanien au printemps 1795. Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.



La première tendance politique est représentée par les villages et les petites villes qui connaissent une « Réaction » violente. Ces localités sont essentiellement situées dans le Midi Rhodanien, au sud de Montélimar, où le « fédéralisme » fut intense, et sa répression particulièrement sévère. On y trouve tout le Comtat rhodanien, y compris Mondragon et Courthézon, le triangle Bagnols-Saint-Laurent-des-Arbres-Roquemaure dans le Gard, et Saint-Paul-Trois-Châteaux dans le Tricastin. Ces zones en ont commun d'être dominées par des édiles réactionnaires qui renouent avec le conservatisme politique et appliquent avec d'autant plus de zèle les mesures vexatoires contre les cadres déchus de l'an II. Les Jacobins ne sont pas suffisamment enracinés dans leur localité pour faire face à la pression conservatrice et doivent généralement prendre la route de l'exil.

La seconde tendance est constituée par les localités qui, bien que dominées par des édiles modérés ou nettement réactionnaires, possèdent un solide noyau jacobin qui tente de résister aux mesures thermidoriennes. Ce sont généralement des bastions jacobins précocement conquis dans lesquels leur domination est plus solidement ancrée que dans les lieux où ils ont été parachutés au cours de l'an II. Certains s'étaient distingués en 1793 par le refus d'adhérer au « fédéralisme » comme Montélimar ou Orange. À ces bastions, s'ajoutent des villes au parcours politique plus chaotique comme Pont-Saint-Esprit, Beaucaire ou Valence. Valence qui, après avoir été à la pointe du patriotisme en 1791, bascule dans le modérantisme politique en 1792, avant d'être tentée par l'aventure « fédéraliste » l'année suivante. Au cours de l'an II, les deux clubs sont fusionnés en une seule société populaire qui semble avoir redynamisé le zèle républicain des patriotes valentinois. Plus qu'ailleurs, l'orientation politique de l'an III est refusée par une minorité très active de Jacobins qui multiplie les provocations tout au long de l'année 1795. Le courant conservateur, s'il a clairement les faveurs du gouvernement, peine à s'imposer. Dans ces villes, les affrontements entre factions sont récurrents et aucune ne parvient véritablement à prendre l'ascendant sur l'autre.

Une dernière tendance est illustrée par des communes ignorant pratiquement les violences politiques de l'an III. Si la plupart d'entre elles sont situées le long de l'axe Givors-Loriol, certaines comme Lapalud se trouvent dans le Midi. Ces localités n'ont pas souffert de la « Terreur » judiciaire et ne déplorent aucune victime. Par conséquent, l'an II n'ayant pas accentué les divisions politiques, une sortie modérée de la « Terreur », sans règlements de compte politiques est possible et acceptée par les populations. Ce même comportement politique se retrouve dans un département modéré comme l'Aube<sup>777</sup>.

La vallée du Rhône sort progressivement de la « Terreur », après une première épuration très superficielle, mais amorce un virage conservateur au cours du printemps 1795, au prix d'une purge politique de plus grande envergure. Cependant, si la cassure politique avec l'an II est très nette à la veille du Directoire, la rupture sociale l'est beaucoup moins. En effet, les représentants en mission se sont essentiellement appuyés sur la même classe politique, ayant déjà fait ses preuves entre 1790 et 1792. Après thermidor, le couloir rhodanien renoue progressivement avec les violences politiques, qu'elles soient l'œuvre des

---

<sup>777</sup> HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 99.

« réacteurs » voulant en découdre avec les cadres déchus de l'an II, ou des Jacobins, résistant aux mesures vexatoires les concernant. Ces formes de violences témoignent avant tout de la vitalité des affrontements politiques rhodaniens. Elles sont également révélatrices d'options politiques complexes, héritées des premières années de la Révolution, que les excès de la « Terreur » ont contribué à enraciner.

Ainsi, le basculement du couloir rhodanien dans le « fédéralisme » et les gouvernements d'exception de 1794 et 1795 livrent plusieurs enseignements. Dans les villages, les petites villes ou les villes moyennes, l'ingérence des représentants en mission ne se traduit pas par un renouvellement intense de la classe politique locale, ce dernier restant largement en deçà de celui de 1792. Si les épurations de l'automne 1794 et du printemps 1795 se soldent par un intense renouvellement des individus, plus particulièrement dans les fonctions clefs, ce dernier reste toutefois très partiel lorsque l'on prend en considération les édiles dans leur globalité. En revanche, la démocratisation du personnel politique local, amorcé par endroit dès 1791, s'est considérablement accentué, et plus encore au niveau des comités de surveillance de 1794. Dans les localités peu troublées par les événements de 1793, les élites politiques de l'an II ou de l'an III se recrutent essentiellement parmi les édiles de 1790-1792. En revanche, dans les cités gangrenées par les affrontements politiques, culminant en 1793, les Conventionnels font davantage appel aux « hommes nouveaux » pour remplacer les plus compromis dans la crise dite « fédéraliste » ou le Gouvernement révolutionnaire. Par ailleurs, « fédéralisme », « Terreur » et « Réaction », touchant avec une inégale intensité l'ensemble du couloir rhodanien, confirment le clivage politique régional qui s'était constitué au terme des divisions des années 1790-1792. La partie la plus septentrionale du sillon, inclinant déjà vers le modérantisme en 1792, maintient la même ligne de conduite politique. La crise politique de l'été 1793, beaucoup moins virulente que dans le Midi, ne débouche pas sur une répression sévère. Par conséquent, la sortie de la « Terreur » ne peut qu'emprunter une voie modérée. *A contrario*, la très forte bipolarisation de la vie politique méridionale, déjà en place avant 1793, s'est aggravée avec la crise « fédéraliste » et les excès de la « Terreur » qui ont tour à tour servi les desseins de factions, s'affrontant pour l'exercice du pouvoir local. La « Réaction », stimulée par la poursuite des conflits interpersonnels et un esprit revanchard, contribue à forger l'image, certes trompeuse, d'un Midi rongé par le royalisme. Dans une zone de forte conflictualité politique comme la vallée du Rhône méridionale, une sortie de la « Terreur » par la voie du compromis n'avait aucune chance d'aboutir. En effet, la présence de petits noyaux jacobins, refusant ostensiblement l'orientation thermidorienne, ou de bastions conservateurs, dans lesquels les cadres déchus de l'an II sont persécutés, tend à prouver que ces deux années charnières ont rendu difficile, sinon impossible, toute normalisation de la vie politique locale. Ces clivages politiques préfigurent la nouvelle géopolitique du sillon rhodanien qui se met en place au lendemain des élections de novembre 1795.

## **Chapitre 5 : Séquelles et recompositions :**

### **le sillon rhodanien à l'époque directoriale (1795-1799)**

Longtemps parent pauvre de l'historiographie révolutionnaire, le Directoire a souvent été présenté comme une phase de transition entre la « Terreur » et une prise inéluctable du pouvoir par Bonaparte, caractérisée par un régime faible et corrompu. Bien que le Directoire soit sorti de sa disgrâce historiographique depuis une vingtaine d'années<sup>778</sup>, le régime demeure encore assez mal connu aujourd'hui. Pourtant, les travaux historiques récents ont mis en lumière la permanence d'une vie politique intense, aussi bien locale que nationale, favorisée notamment par le retour de la procédure électorale<sup>779</sup>. À ce titre, le couloir rhodanien est un laboratoire idéal pour une étude à la loupe du prolongement sous le Directoire d'une vie politique locale conflictuelle et de ses acteurs.

Malgré les épurations du printemps 1795, de solides noyaux jacobins, boudant la politique thermidorienne, se sont reconstitués et affirmés au cours de l'année. Le retour des élections, en vertu de la Constitution de l'an III, redistribue totalement la donne politique régionale. En effet, le scrutin de brumaire an IV, fortement disputé, se traduit par l'émergence de blocs antagonistes particulièrement tranchés. Toutefois, la géographie politique du couloir rhodanien ne cesse d'évoluer tout au long de la période. En effet, plus que sous l'an II ou l'an III, les crises politiques nationales se répercutent sur la composition du personnel des pouvoirs locaux rhodaniens et plus encore sur la vie politique locale. De telle sorte qu'au lendemain du coup d'État de fructidor, un nouvel ordre politique régional, durant vaille que vaille jusqu'à brumaire, se met en place.

Par ailleurs, le Midi rhodanien est devenu au cours des derniers mois de l'an III le théâtre de violents règlements de compte qui se multiplient durant les premières années du Directoire, et plus particulièrement en 1796. En parallèle, des bandes, mêlant brigandage et activisme politique, sévissent jusqu'aux premières années du Consulat dans toute la vallée du Rhône méridionale.

Ce chapitre se propose de mettre en évidence l'évolution géopolitique du couloir rhodanien et la permanence des conflits politiques locaux entre 1795 et 1799.

---

<sup>778</sup> Citons notamment : BOURDIN (Philippe), GAINOT (Bernard), *La République Directoriale. Actes du colloque de Clermont-Ferrand (22-24 mai 1997)*, Paris, Société des études robespierristes, 1998, vol. 1, 564 p, vol. 2, 531 p ; JESSENNE (Jean-Pierre), « Entre local et national : pratiques et liens politiques du Directoire au Consulat », dans *La Révolution française. Idéaux, singularités, influences. Textes réunis par Robert Chagny*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002, p. 345-358.

<sup>779</sup> BOURDIN (Philippe), *Le Puy-de-Dôme sous le Directoire. Vie politique et esprit public*, Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, 1990, 307 p ; MONNIER (Raymonde), *L'espace public démocratique : essai sur l'opinion à Paris de la Révolution au Directoire*, Paris, Kimé, 1994, 237 p ; GAINOT (Bernard), *1799, un nouveau jacobinisme ? La démocratie représentative, une alternative à Brumaire*, Paris, C.T.H.S, 2001, 542 p.

## **I Géopolitique de la vallée du Rhône durant le Premier Directoire (1795-1797)**

La donne géopolitique régionale évolue au terme des élections de brumaire an IV. Alors que les élections de l'an IV confirment les progrès nationaux de la mouvance conservatrice, voire monarchiste, les résultats rhodaniens sont beaucoup plus contrastés. Si les conservateurs s'emparent de la plupart des hôtels de ville, certains sont conquis par les républicains radicaux ou par les républicains modérés. Les frontières politiques se redessinent au cours de ces élections. À côté de blocs conservateurs (ré)apparaissent des bastions jacobins. Toutefois, l'ingérence du pouvoir central et les dynamiques politiques propres à chaque localité font bouger les lignes tout au long de l'an IV. Les élections de l'an V se traduisent par une très nette victoire des conservateurs qui ne sera pas entérinée par les Directeurs. Parallèlement à ces luttes électorales, les violences politiques atteignent leur paroxysme dans la partie méridionale du sillon rhodanien.

### *Une nouvelle donne politique régionale*

La Constitution de l'an III renoue avec la pratique électorale. Cependant, la nouvelle constitution modifie sensiblement le découpage administratif. Les communes de moins de 5 000 habitants sont regroupées dans une administration cantonale, regroupant deux édiles représentant chaque commune du canton<sup>780</sup>. Les villes de plus de 5 000 habitants gardent leur propre administration, réduite à cinq, sept ou neuf membres. Enfin, un commissaire du Directoire exécutif, faisant office de procureur général syndic, représente le gouvernement et l'informe chaque décade<sup>781</sup>. Cette nouvelle organisation municipale limite l'intérêt de la démarche comparative que nous avons adoptée dans les chapitres précédents, plus particulièrement lorsque les villages sont réduits à seulement deux édiles. Pour plus de clarté, nous procéderons à une étude globale des administrations rhodaniennes, en distinguant néanmoins les municipalités rurales de celles des villes. Par ailleurs, les trop nombreuses démissions, nominations ou révocations du personnel municipal, trahissant l'instabilité de la période, rendent toute approche statistique annuelle complexe et peu pertinente. Aussi, nous adopterons un découpage de la période par tranches chronologiques. Dans un premier temps, nous nous focaliserons sur les édiles élus ou nommés entre 1795 et 1797. Enfin, nous clorons cette étude par un zoom sur le personnel municipal du Second Directoire. À une époque où les affiliations politiques cristallisent les tensions, la césure de 1797, parce qu'elle permet localement de prendre toute la mesure de l'ampleur de la rupture politique, s'est imposée d'elle-même. Toutefois, nos investigations se sont heurtées à l'indigence des sources, favorisée par l'éparpillement des dépôts d'archives ruraux lors de l'expérience des municipalités cantonales. Ainsi, les délibérations municipales de la commune de Donzère, couvrant le Directoire, ont été déposées aux archives départementales de la Drôme tandis que les autres registres se trouvent en mairie. En fouillant méticuleusement les dépôts départementaux et communaux, il a été possible, dans la plupart des cas, de reconstituer la liste des équipes municipales d'une dizaine de cantons, abritant les municipalités rurales que

---

<sup>780</sup> Sur l'expérience des municipalités cantonales : WOLIKOW (Claudine), « Les municipalités de canton : échec circonstanciel ou faiblesse structurelle ? Le cas du département de l'Aube », dans BOURDIN (Philippe), GAINOT (Bernard), *La République Directoriale... op. cit.*, p. 231-260.

<sup>781</sup> GODECHOT (Jacques), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire... op. cit.*, p. 411.

nous suivons depuis l’Ancien Régime. Entre l’an IV et le coup d’État de fructidor an V, ce ne sont pas moins de soixante et onze édiles qui ont eu en charge la gestion de ces villages rhodaniens. Dans les campagnes, le retour à la pratique électorale ne produit pas de rupture socioprofessionnelle majeure.

**Tableau n° 72 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des cadres ruraux des municipalités cantonales rhodaniennes du Premier Directoire (1795-1797)<sup>782</sup>**

Fonction	Nombre	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Bourgeois, exploitant agricole	Atelier, boutique	Clergé	Militaire, militaire en retraite	Profession inconnue	Noble
Président de l'administration cantonale	12	17%	34%	8%	8%	8%	17%	8%	17%
Agent municipal	25	12%	20%	20%	20%	4%	0%	24%	0%
Adjoint municipal	23	13%	17%	48%	13%	0%	0%	9%	0%
Commissaire du Directoire exécutif	11	37%	27%	9%	0%	9%	0%	18%	0%
Total édiles ruraux	71	17%	23%	25%	13%	3%	3%	16%	3%

Les premières élections de l’époque directoriale ne bouleversent pas vraiment la composition des municipalités rurales qui restent classiquement dominées par le tandem « bourgeois, exploitants agricoles » et « atelier, boutique ». Les fonctions subalternes d’agent et surtout d’adjoint, relativement peu complexes, sont essentiellement occupées par ces milieux professionnels. *A contrario*, les postes clefs, comme celui de président de l’administration, ou plus techniques, comme celui de commissaire du Directoire exécutif, échoient davantage à la bourgeoisie de talent ou d’affaires. Un seul ménager, Pierre Mille, est élu président de l’administration cantonale de Roquemaure. Enfin, un seul artisan, le maçon Thomas Marie Bernoin est temporairement nommé à la tête du canton de Mondragon durant les quelques mois précédant les élections de l’an V. Malgré le virage conservateur amorcé par les Thermidoriens au cours du printemps 1795, les nobles sont relativement peu représentés. Déjà peu présents sous l’Ancien Régime, certains membres de l’ancien second ordre se tiennent en retrait d’un régime qu’ils n’approuvent pas ou refusent simplement de s’exposer. Enfin, certains ne sont pas encore revenus d’émigration.

Comme le suggère le tableau suivant, les édiles, élus ou nommés au cours des années 1795-1797, sont, comme durant les premières années de la décennie révolutionnaire, des hommes d’âge mûr, dont les plus âgés semblent occuper les postes clefs.

<sup>782</sup> La dernière colonne se lit à part.

<b>Tableau n° 73 :</b> <b>Moyennes d'âge des cadres ruraux des municipalités cantonales rhodaniennes du Premier Directoire (1795-1797)</b>	
Fonction	Moyenne d'âge
Président de l'administration cantonale	53,6 ans
Agent municipal	43, 6 ans
Adjoint municipal	46,5 ans
Commissaire du Directoire exécutif	48,8 ans
Total édiles ruraux	47,2 ans

Dans les villes, le passage au Directoire se traduit par une rupture sociale plus importante.

<b>Tableau n° 74 :</b> <b>Répartition socioprofessionnelle des cadres urbains du Premier Directoire (1795-1797)<sup>783</sup></b>									
Fonction	Nombre	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Bourgeois, exploitant agricole	Atelier, boutique	Clergé	Militaire, militaire en retraite	Profession inconnue	Noble
Président de l'administration municipale	17	41%	18%	6%	0%	6%	24%	5%	24%
Administrateur municipal	70	26%	31%	20%	16%	0%	4%	3%	1%
Commissaire du Directoire exécutif	15	53%	27%	13%	0%	0%	0%	7%	0%
Total édiles urbains	102	32%	28%	17%	11%	1%	7%	4%	6%

Les élections de l'an IV et de l'an V se traduisent par un très net regain de la bourgeoisie de talent qui monopolise les postes les plus importants de l'administration.

<sup>783</sup> La dernière colonne se lit à part.

Comme un peu partout, les commissaires du Directoire exécutif sont avant tout des hommes de loi, même s'ils se recrutent parfois parmi les négociants ou de rares « propriétaires fonciers »<sup>784</sup>. Le scrutin confirme également le déclin des artisans et des boutiquiers, rejetés dans des fonctions subalternes. Le processus de démocratisation édilitaire est nettement plus limitée que durant la période précédente. Toutefois, les scrutins de l'an IV et de l'an V ne profitent pas aux élites « traditionnelles ». Si quelques anciens clercs défroqués parviennent à être élus présidents de certaines administrations municipales comme le très républicain Pierre-Denis Dugat d'Orange, ils restent très largement minoritaires. Les nobles, quant à eux, parviennent à s'imposer davantage à la tête des municipalités du Premier Directoire, comme le fils de l'ancien subdélégué de Tarascon, Stanislas Coye de Brunelis ou le Beaucairois Saint-Privat. Toutefois, même si presque un quart des présidents d'administration se recrute parmi l'ancien second ordre, les nobles restent très largement minoritaires dans le reste des municipalités, sinon totalement exclus de celles qui sont étroitement contrôlées par des républicains radicaux. Le profil de ces élus ou nommés entre l'an IV et l'an V est proche de celui de leurs collègues ruraux.

<b>Tableau n° 75 :</b> <b><u>Moyennes d'âge des cadres urbains</u></b> <b><u>rhodaniens du Premier Directoire</u></b> <b>(1795-1797)</b>	
Fonction	Moyenne d'âge
Président de l'administration municipale	48,9 ans
Administrateur municipal	45,37 ans
Commissaire du Directoire exécutif	47,11 ans
Total édiles urbains	46,36 ans

Comme dans les villages, les administrateurs du Premier Directoire sont des hommes mûrs dont les plus âgés exercent souvent les plus hautes fonctions. La moyenne d'âge du total de l'échantillon des édiles urbains est sensiblement la même que dans les campagnes. Dans un autre espace géographique comme Nancy, la moyenne d'âge des édiles s'élève également autour des 47 ans<sup>785</sup>. Après avoir brossé à grands traits le profil social des détenteurs des fonctions locales rhodaniennes du Premier Directoire, il nous reste à préciser si la restauration

<sup>784</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 283 ; HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 201.

<sup>785</sup> HUNT (Lynn), *Politics, culture and class... op. cit.*, p. 151.

de la pratique électorale à partir de brumaire an IV concourt au renouvellement de la classe politique locale.

**Tableau n° 76 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux rhodaniens du Premier Directoire (1795-1797)**

Fonction	Nombre	Cadres d'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux »	Présents dans l'ex-municipalité (printemps 1795) <sup>786</sup>
Président de l'administration cantonale	12	50%	33%	17%	17%
Agent municipal	25	28%	56%	16%	28%
Adjoint municipal	23	22%	43%	35%	17%
Commissaire du Directoire exécutif	11	46%	36%	18%	9%
Total édiles ruraux	71	32%	45%	23%	20%

Après deux années de gouvernements d'exception, la restauration des élections pour désigner les détenteurs de fonctions locales ne se traduit pas par un profond renouvellement des équipes municipales rurales puisque presque un administrateur sur deux a déjà commencé sa carrière politique sous la Révolution et presque un tiers sous l'Ancien Régime. Jean-Pierre Jessenne, Jeff Horn et Georges Fournier font le même constat en Artois<sup>787</sup>, dans l'Aube<sup>788</sup> et dans le Midi toulousain<sup>789</sup>. Presque 80% des édiles ruraux du Premier Directoire sont des hommes expérimentés. Ces premières élections n'ouvrent guère la porte des hôtels de ville aux néophytes qui ne représentent que 23% du total. Encore faut-il signaler que ces « hommes nouveaux », sont presque essentiellement cantonnés à la fonction subalterne d'adjoint municipal. En revanche, la rupture avec les municipalités du printemps 1795 est très nette. Seuls 20% des administrateurs élus ou nommés entre 1795 et 1797 ont siégé dans les administrations conservatrices, parachutées par les Thermidoriens à la fin de l'an III. Un président seulement, le marchand Constantin, de Pierrelatte, est un ancien maire de l'an III confirmé par les urnes tandis qu'aucun procureur général syndic nommé en l'an III ne conserve son poste sous le Premier Directoire. Malgré la rupture politique, sur laquelle nous reviendrons, les fonctions municipales sont monopolisées par la même classe politique. En

<sup>786</sup> Cette dernière colonne se lit à part.

<sup>787</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village... op. cit.*, p. 112.

<sup>788</sup> HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 202.

<sup>789</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 301.



dépit d'un retour à la pratique électorale, la réduction du nombre de postes, imposée par la refonte des institutions locales, favorise l'enracinement de la classe politique rhodanienne. Dans les villes, la situation est identique, voire encore moins favorable aux « hommes nouveaux ».

**Tableau n° 77 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains rhodaniens du Premier Directoire (1795-1797)**

Fonction	Nombre	Cadres d'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux »	Présents dans l'ex-municipalité (printemps 1795) <sup>790</sup>
Président de l'administration municipale	17	71%	23%	6%	6%
Administrateur municipal	70	27%	50%	23%	7%
Commissaire du Directoire exécutif	15	47%	40%	13%	7%
Total édiles urbains	104	37%	44%	19%	7%

La marginalisation des « hommes nouveaux » est encore plus importante que dans les villages. Comme dans les campagnes rhodaniennes, les édiles sont avant tout des hommes expérimentés. La part des cadres d'Ancien Régime est plus importante encore dans les postes clefs que dans les bourgs ruraux. Presque les trois quarts des présidents, faisant office de maires, se recrutent parmi les hommes ayant occupé des fonctions municipales avant 1789. La classe politique urbaine se renouvelle donc très peu. En revanche, au niveau des individus, l'alternance reste très importante. Tous les maires et tous les procureurs généraux syndics de l'an III sont remplacés. En fait, comme l'illustre la dernière colonne du tableau, ce n'est pas tant la carrière municipale des édiles qui prime dans le choix des électeurs ou du gouvernement que leurs affiliations politiques. Comme dans les campagnes rhodaniennes, les élections de l'an IV et de l'an V évincent massivement les administrateurs nommés par les Conventionnels au cours du printemps 1795. Cette rupture politique, n'induisant pas un renouvellement massif des édiles locaux, bouleverse la géographie politique de la région.

En effet, le Directoire, en renouant avec la pratique électorale, réinstalle la compétition pour le contrôle des fonctions politiques locales. Les Jacobins, que les

<sup>790</sup> Comme dans le précédent tableau, la dernière colonne se lit à part.

conservateurs ne sont jamais parvenus à réduire définitivement au silence en l'an III, profitent de l'occasion pour amorcer un retour politique. En revanche, dans les localités où leur domination est assurée, les conservateurs n'entendent pas céder le moindre pouce de terrain. Toutefois, les affrontements politiques directoriaux ne sauraient se réduire à une sorte de dualité politique opposant un bloc jacobin à un bloc conservateur. L'échiquier politique local est plus complexe. Même s'il est difficile, voire impossible, d'étiqueter efficacement les édiles de notre corpus en l'absence de partis politiques modernes, nous avons tenté de les classer en respectant leur sensibilité politique, d'après les renseignements biographiques que nous avons pu glaner. Trois grandes tendances politiques semblent se dégager.

La première regroupe les conservateurs, parfois désignés comme le parti des « honnêtes gens ». À travers ce bloc hétéroclite, se rencontrent plusieurs mouvances qui ne partagent qu'une certaine forme de conservatisme politique. On y trouve d'anciens « fédéralistes », des suspects de 1793, des victimes de l'an II, des partisans du clergé réfractaire jusqu'aux opposants notoires à la Révolution. Si les royalistes affichés sont rares, de nombreux édiles sont dénoncés comme tels par leurs adversaires. Cependant, aucune source ne permet de confirmer de tels propos, apparaissant davantage comme les éléments d'une stratégie visant à discréditer des opposants politiques, dans l'optique de les faire destituer. Certes, ces hommes s'accommodent plus facilement que leurs adversaires, et pour cause, d'une restauration monarchique à partir de 1814. On retrouve tout aussi bien dans ce pôle conservateur les partisans comtadins du Pape en 1791 que les Chiffonistes arlésiens.

À l'extrême opposé de l'échiquier politique, les républicains radicaux, « exclusifs », également qualifiés par certains historiens de républicains-démocrates ou de « néojacobins », forment la seconde grande tendance politique<sup>791</sup>. Farouches partisans d'une Révolution dont ils justifient le durcissement en 1792-1793, ils sont le fer de lance d'un Gouvernement révolutionnaire qui conforte leur assise politique en l'an II et dont ils se revendiquent les héritiers sous le Directoire<sup>792</sup>. Persécutés en l'an III ou contraints à l'exil, ils s'offusquent du virage conservateur mené par les Thermidoriens et préparent activement, à la faveur de l'amnistie politique de brumaire an IV, leur retour en politique. Anciens membres des comités de surveillance, responsables des clubs ou édiles de l'an II, la plupart refusent d'être à nouveau écartés de la sphère politique locale. Les plus zélés partisans comtadins de l'annexion à la France y côtoient des créatures des Payan ou les fidèles d'Agricol Moureau.

Enfin, entre ces deux tendances émerge une mouvance modérée dont les limites restent floues. Ces républicains modérés, dont le qualificatif de « républicains directoriaux » employés par certains historiens peut convenir, dénoncent tout aussi bien la violence des patriotes « exclusifs » que la menace royaliste. Sincèrement attachés à l'idéal républicain et à la Constitution de l'an III, ils se recrutent essentiellement parmi les patriotes de 89, débordés par les patriotes radicaux en 1792 et écartés pour leur modérantisme en l'an II. S'opposant à

---

<sup>791</sup> GAINOT (Bernard), « Être républicain et démocrate entre thermidor et brumaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 308, avril-juin 1997, p. 193-198.

<sup>792</sup> SERNA (Pierre), « Comment être démocrate et constitutionnel en 1797 ? », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 308, avril-juin 1997, p. 207.

l'extrémisme<sup>793</sup> des uns ou des autres, ils se retrouvent dans leur quête d'un compromis politique<sup>794</sup>. Dans certaines municipalités rhodaniennes, presque essentiellement septentrionales, ces républicains modérés sont parvenus à se maintenir au pouvoir de 1791 jusqu'à l'an IV, comme le négociant Jacques Constantin, maire de Pierrelatte sans interruption de 1791 à 1795.

Cette mise au point permet de mieux appréhender les informations livrées par les tableaux suivants. Le premier, renseignant les options politiques des édiles ruraux, témoigne, au-delà d'une poussée très nette du conservatisme politique, de la vitalité du jacobinisme méridional mais également de l'existence d'une voie politique médiane.

**Tableau n° 78 :**  
**Répartition politique des édiles ruraux du Premier Directoire**

Fonction	Nombre	Conservateurs	Républicains modérés	Républicains radicaux	Option politique inconnue
Président de l'administration cantonale	12	67%	25%	8%	0%
Agent municipal	25	56%	28%	8%	8%
Adjoint municipal	23	44%	26%	13%	17%
Commissaire du Directoire exécutif	11	27%	9%	46%	18%
Total édiles ruraux	71	45%	23%	15%	17%

En 1795, et plus encore en 1797, les vainqueurs des scrutins sont les conservateurs qui représentent presque un administrateur sur deux. La présidence des municipalités cantonales est presque monopolisée par des élus réactionnaires. À Caderousse, la présidence du canton échoit à Joseph Gabriel Castion, dont la famille a ancré le village dans le camp conservateur lorsqu'elle contrôlait l'hôtel de ville entre 1790 et 1792. Dans certains cas, les électeurs reconduisent les élites d'Ancien Régime. À Donzère, Quintin de Beine, fils du capitaine châtelain du village avant 1789, est élu maire du canton de Donzère en 1795. Les républicains

<sup>793</sup> Sur l'extrémisme politique durant la Révolution, voir notamment : BURSTIN (Haïm), « L'expérience de la radicalité ou comment devient-on « extrémiste ». Notes à partir des journées parisiennes de 1789 », dans BIARD (Michel), GAINOT (Bernard), PASTEUR (Pierre), SERNA (Pierre), dir., « *Extrême* » ? *Identités partisans et stigmatisation des gauches en Europe XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 147-158 ; DELEPLACE (Marc), « Le Directoire entre l'anarchie et la royauté ou comment les extrêmes ne rejoignent-ils finalement pas (1795-1799) », dans BIARD (Michel), GAINOT (Bernard), PASTEUR (Pierre), SERNA (Pierre), dir., « *Extrême* » ?... *op. cit.*, p. 271-279.

<sup>794</sup> SERNA (Pierre), *La République des Girouettes 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 420.

directoriaux arrivent en deuxième position, loin devant les « exclusifs ». Toutefois, pour contrebalancer l'influence conservatrice, les Directeurs confient au début de l'année 1796 les postes de commissaire du Directoire exécutif à des républicains radicaux, principalement dans les cantons où les conservateurs ont écrasé les Jacobins ou qui sont confrontés à la radicalisation de la « Terreur Blanche »<sup>795</sup>. Ainsi, dans le canton de Mondragon, regroupant les villages de Lapalud, de Mondragon et de Mornas, tous conquis par les conservateurs, le gouvernement dépêche l'ancien curé Pierre Paul Lauret, zélé Jacobin et fervent déchristianisateur. À Courthézon, c'est le traiteur Onde, ancien membre du comité de surveillance de l'an II et délateur auprès de la Commission Populaire d'Orange, qui est nommé. Toutefois, les habitants les plus réactionnaires n'acceptent pas ce retour en grâce d'anciens « terroristes » qui ont laissé un souvenir impérissable dans la mémoire collective. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, une partie des habitants s'insurge en apprenant la nomination de Jean-Baptiste Favier, proche collaborateur des Payan, parachuté dans le canton pour tempérer une administration nettement conservatrice. Menacé de mort et victime d'intimidations, c'est sous la protection d'un détachement de soldats que Favier vient prendre ses fonctions au début de l'année 1796<sup>796</sup>. Face à l'hostilité qu'il suscite, Favier est rapidement limogé au cours du printemps 1796, et remplacé par Cheysson, ardent conservateur soutenant la cause du baron de Saint-Christol<sup>797</sup>.

Dans les villes, les élections de l'an IV et de l'an V renforcent la polarisation des forces politiques.

**Tableau n° 79 :**  
**Répartition politique des édiles urbains du Premier Directoire**

Fonction	Nombre	Conservateurs	Républicains modérés	Républicains radicaux	Option politique inconnue
Président de l'administration municipale	17	30%	30%	35%	5%
Administrateur municipal	70	34%	24%	22%	21%
Commissaire du Directoire exécutif	15	20%	40%	27%	13%
Total édiles urbains	104	32%	27%	26%	15%

En effet, la domination conservatrice est beaucoup moins nette que dans les campagnes. Le bloc conservateur ne représente plus qu'un tiers environ des édiles urbains. En

<sup>795</sup> LUCAS (Colin), « Le jeu du pouvoir local sous le Directoire », dans *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française... op. cit.*, p. 289-290.

<sup>796</sup> Arch. dép. Drôme, L 179, lettre de Jean-Baptiste Favier à l'administration départementale de la Drôme, 26 frimaire an IV.

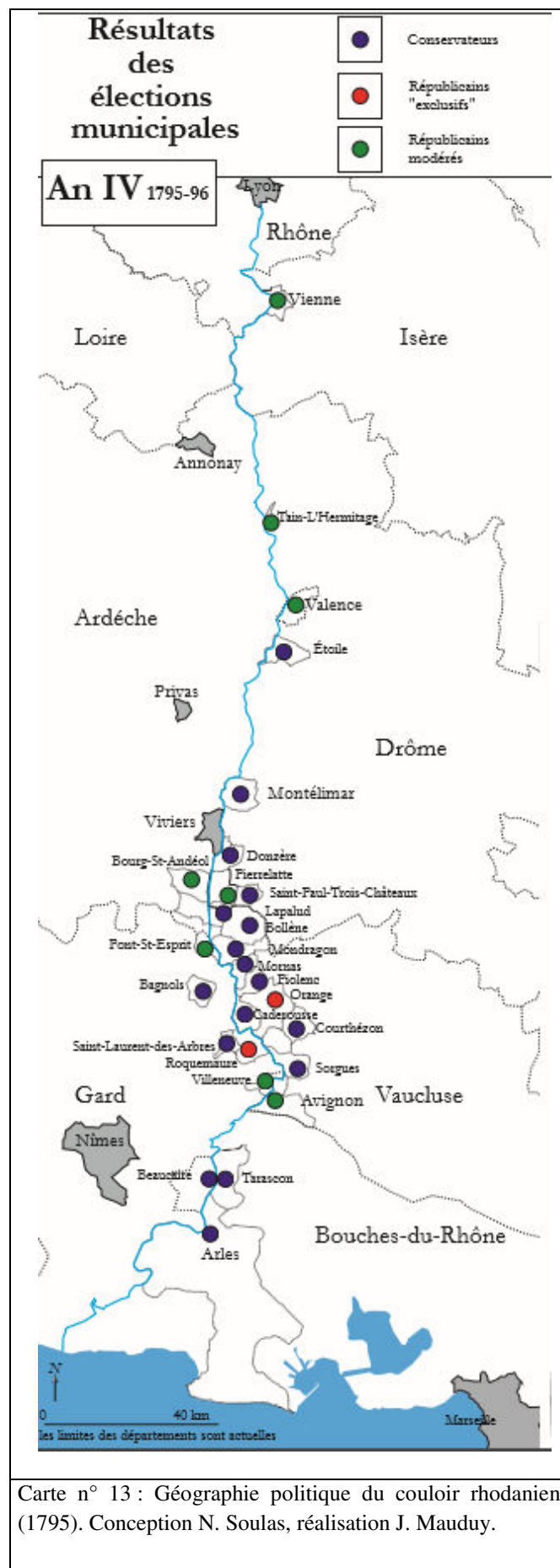
<sup>797</sup> Arch. nat, F<sup>1BII</sup> 109, rapport présenté au Directoire exécutif par le ministre de l'Intérieur, 9 nivôse an VI.

revanche, les « républicains directoriaux » et les patriotes « exclusifs » parviennent davantage à s'imposer. Si 30% des présidents sont des conservateurs comme le juriste bollénois Pelliard, arrêté sous la « Terreur », 35% d'entre eux sont de fervents Jacobins comme l'Orangeois La Rouvière, un ancien noble de la même trempe que l'Arlésien Antonelle. Dans les cités restées aux mains des forces conservatrices, le gouvernement use de la même tactique que dans les campagnes pour le choix des commissaires du Directoire exécutif. Cette stratégie ne s'avère pas toujours payante. Ainsi à Bollène, les Directeurs tentent d'imposer le très républicain François Marchand, maire adoubé par Claude Payan en 1792, confirmé par Maignet en l'an II. Cependant, ce dernier, échaudé par la « Réaction thermidorienne », refuse de se frotter à l'hostilité des édiles en place, dont certains ont connu les geôles de la « Terreur », en partie à cause de lui<sup>798</sup>.

Les deux précédents tableaux font apparaître deux lacunes majeures. La première est de ne pas traduire fidèlement l'instabilité politique de la période. En effet, les Directeurs peuvent suspendre ou destituer les administrations qui leur déplaisent. Ainsi, l'administration municipale de Bollène élue en l'an IV, essentiellement composée de conservateurs, est suspendue au cours de l'année pour négligence. Elle est remplacée par une équipe de républicains « exclusifs » qui doit s'incliner après le résultat des urnes en 1797, favorisant le retour des conservateurs. Par ailleurs, ces tableaux masquent également des clivages géographiques que seules des cartes peuvent faire apparaître. En effet, comme l'illustre le document suivant, les élections municipales de novembre 1795 réactivent les frontières politiques forgées par les premières années de la Révolution française.

---

<sup>798</sup> Arch. nat., F<sup>1BII</sup>14, dossier Bollène, lettre de François Marchand au ministre de l'Intérieur, 16 ventôse an V.



Carte n° 13 : Géographie politique du couloir rhodanien (1795). Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.

La carte livre plusieurs informations. En premier lieu, aux lendemains des élections de novembre 1795, la vallée du Rhône semble massivement conquise par les conservateurs qui contrôlent aussi bien les bourgs ruraux que des villes plus importantes comme Arles, dominée par d'anciens Chiffonnistes, ou Tarascon. Un gros bloc conservateur émerge dans l'ex-Comtat rhodanien. Les anciens partisans du Pape, écartés en 1792, parfois revenus en grâce en l'an III, réoccupent la sphère politique. Ces succès locaux s'inscrivent dans un mouvement national de reconquête du pouvoir par les urnes à laquelle les départements rhodaniens participent en envoyant massivement dans les Conseils des députés conservateurs. Jean-René Suratteau regroupe les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et de l'Ardèche dans le camp « réactionnaire »<sup>799</sup>. L'Isère, en députant des élus comme le Viennois Nugue, ancien « fédéraliste » arrêté en l'an II, se classe plutôt parmi la droite modérée<sup>800</sup>.

Les patriotes « exclusifs » ne prennent le contrôle qu'à Orange, renouant avec son passé jacobin, et Roquemaure, où les républicains radicaux parviennent à s'emparer de l'assemblée primaire, non sans commettre quelques illégalités. Le profil politique d'Orange se rapproche d'autres cités conquises par les patriotes radicaux en l'an IV comme Toulouse et Carcassonne dans le Midi ou Troyes dans l'Aube<sup>801</sup>.

Enfin, d'autres municipalités sont conquises par des républicains modérés. Certaines comme Valence, Tain ou Pierrelatte maintiennent la ligne de conduite modérée qu'elles ont adoptée tout au long de la Révolution, y compris en 1794-1795. Contrairement à d'autres cités iséroises comme Grenoble ou Voiron, conquises par les Jacobins en 1795, Vienne s'ancre également dans le camp modéré<sup>802</sup>. D'autres sont situées dans le couloir rhodanien méridional comme Pont-Saint-Esprit ou Villeneuve-lez-Avignon, témoignant en cela de l'existence d'une voie politique médiane méridionale. Ces particularismes politiques se ressentent lors des élections des députés. Ce n'est pas un hasard si, au terme d'un scrutin très contrasté, la Drôme se classe parmi les départements « partagés » tandis que le Gard parmi le groupe des « indécis/incertains »<sup>803</sup>. Dans ces deux départements, républicains modérés, comme l'ancien évêque du département Marbos, Conventionnel proche des Girondins et arrêté en l'an II pour avoir pris leur défense après la crise du 2 juin 1793, ou conservateurs, comme le Beaucairois Jacques-Barthélémy Noaille, adversaire résolu des Jacobins, se côtoient au sein de la même députation<sup>804</sup>.

Dans de nombreuses communes comme Orange ou Valence, la présence d'un solide noyau jacobin, parvenant à se maintenir vaillamment que vaillamment au plus fort de la « Réaction », semble entraver toute conquête conservatrice. Dans d'autres comme Avignon, Beaucaire ou Tarascon, les patriotes « exclusifs » n'ont pas pu empêcher la conquête de leur municipalité par les conservateurs, mais ils demeurent une force politique conséquente. Dans les

---

<sup>799</sup> SURATTEAU (Jean-René), « Les élections de l'an IV », *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 1952, p. 58.

<sup>800</sup> *Ibidem*, p. 58.

<sup>801</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 253 ; HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 108.

<sup>802</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 282.

<sup>803</sup> SURATTEAU (Jean-René), « Les élections... », art. cit., p. 58.

<sup>804</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 70.

administrations cantonales, les dynamiques politiques propres à chaque village peuvent conduire à des combinaisons électorales complexes. Le canton de Roquemaure illustre bien ce phénomène. Alors que la petite ville de Roquemaure est tombée entre les mains des patriotes « exclusifs », les villages environnants comme Saint-Laurent-des-Arbres ou Saint-Geniès-de-Comolas s’ancrent dans le camp conservateur. L’administration cantonale est alors présidée par un républicain « exclusif », flanqué d’un conseil largement dominé par les conservateurs, auquel les Directeurs dépêchent un commissaire du Directoire exécutif plutôt modéré. Les républicains roquemaurois, ayant clairement conscience de cette frontière politique, se présentent comme des « patriotes placés entre une deuxième Vendée entre Bagnols et Avignon »<sup>805</sup>.

Les juges de paix sont également amenés à être renouvelés à l’automne 1795. Qu’ils soient ruraux ou urbains, les juges de l’an IV sont essentiellement des juristes, la fonction se professionnalisant, ou des « propriétaires fonciers », ayant suffisamment d’instruction, un niveau de richesse satisfaisant et du temps à consacrer, non rétribué, pour rendre la justice. Dans le nord de la vallée du Rhône, le profil politique des juges de paix est similaire à celui des édiles. Le modérantisme politique a le vent en poupe entre Loriol et Givors. En revanche, dans le Midi rhodanien, la fonction suscite les convoitises et aiguise la compétition entre les différentes sensibilités politiques. Toutefois, à part dans quelques localités contrôlées par des républicains « exclusifs », parvenant à élire des juges de leur trempe, comme Pierre Chanut à Roquemaure, les justices de paix ne résistent pas au raz-de-marée conservateur de l’automne 1795. De nombreux juges méridionaux du Premier Directoire sont opposés, sinon hostiles, au jacobinisme radical. Ainsi, les citoyens actifs de Bourg-Saint-Andéol élisent Jacques-Louis Rouchon de Bellidantis, un conservateur flirtant avec le royalisme<sup>806</sup>.

Toutefois, la nouvelle donne géopolitique qui se dégage du scrutin de novembre 1795 est éphémère. En effet, le représentant en mission Fréron, un Muscadin repent, est député dans le Midi, pour mettre fin aux règlements de compte et aux violences politiques, où il s’attaque aux instances locales conservatrices, dont il dénonce la complaisance envers les « royalistes »<sup>807</sup>. En premier lieu, il casse les élections marseillaises ou avignonaises de vendémiaire an IV et fait appliquer la loi de brumaire an IV, interdisant toute fonction publique à des parents d’émigrés<sup>808</sup>. Guillaume Puy, républicain modéré et homme consensuel, est ainsi écarté au profit de Jacobins notoires comme Minvielle père<sup>809</sup>. À Bollène, la municipalité conservatrice, conduite par le notaire Pelliard, est suspendue en janvier 1796 pour sa molle implication dans les recherches des meurtriers du général républicain Dours<sup>810</sup>. Fréron fait également entrer d’anciens « Terroristes » dans l’administration départementale en nommant Trie ou Guion, ou dans les tribunaux, en

---

<sup>805</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup> 7121, lettre des républicains radicaux à l’administration départementale du Gard, 9 ventôse an IV.

<sup>806</sup> BEAU (Jacky), ISSARTEL (Jean-Louis), GASPIN (René), *Les chemins de la Révolution... op. cit.*, p. 295.

<sup>807</sup> Sur le personnage complexe de Fréron : VOVELLE (Michel), « Représentants en Mission et mouvement populaire en Provence sous la Révolution française. Du nouveau sur Fréron ? », *Provence Historique*, tome 23, n° 93-94, octobre-décembre 1973, p. 463-483.

<sup>808</sup> MARTIN (Jean-Clément), *Nouvelle histoire... op. cit.*, p. 491.

<sup>809</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 90.

<sup>810</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 3, délibération municipale du 15 nivôse an IV.



parachutant Agricola Moureau à la présidence du tribunal criminel de Vaucluse<sup>811</sup>. Par ailleurs, il s'appuie sur des Jacobins gardois qu'il place dans les administrations judiciaires. Antoine Teste, revenu d'exil, devient commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux civils et criminels le 20 frimaire an IV (11 décembre 1795). Fréron procède de la même façon dans les Bouches-du-Rhône, ce qui fait dire au commissaire près les tribunaux civils et criminels du département qu'après « le 13 vendémiaire an IV, l'administration municipale de Tarascon fut un instant républicaine »<sup>812</sup>. Les patriotes arlésiens profitent de sa venue pour lui demander de casser les dernières élections, noyautées par les conservateurs<sup>813</sup>. Les Monnaidiers finissent par avoir gain de cause en pluviôse an IV. Jusqu'aux élections de germinal an V, la ville redevient un bastion républicain<sup>814</sup>. Enfin, dans la Drôme, Fréron casse l'administration municipale montilienne conduite par Serret, accusée de ne pas avoir suffisamment lutté contre les bandes de « réacteurs ». Le maire est remplacé par le juriste Pain, flanqué du très radical Laurent, nommé commissaire du Directoire exécutif<sup>815</sup>. Par ailleurs, l'administration du département de la Drôme, composée majoritairement d'élus réactionnaires, est dénoncée début mars 1796 aux Directeurs qui s'empressent de la remodeler en nommant une équipe nettement jacobine<sup>816</sup>. Cependant, la Constitution de l'an III limitant l'ingérence des commissaires civils du Directoire exécutif aux pouvoirs administratifs, Fréron ne peut s'attaquer aux administrations judiciaires, restées majoritairement aux mains des conservateurs. Par conséquent, deux tendances politiques, diamétralement opposées, se côtoient et animent la vie politique locale jusqu'aux prochaines élections<sup>817</sup>. Toutefois, la découverte en mars 1796 de la conspiration de Babeuf met un terme à ce premier coup de barre à gauche. Fréron est rappelé tandis que le général jacobin Puget-Barbentane, commandant de la 8<sup>e</sup> division militaire, correspondant à la basse vallée du Rhône, est remplacé par le très conservateur général Willot. Antoine Teste est destitué de sa place de commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux civil et criminel le 21 prairial an IV (9 juin 1796). Cette politique de bascule se retrouve dans le reste de la France, notamment dans les campagnes artésiennes<sup>818</sup>. Dans le Midi, le limogeage de Fréron favorise le retour des conservateurs qui profitent de la préparation des élections de 1797 pour relever ostensiblement la tête.

Au niveau national, les élections de 1797 sont remportées par les conservateurs, dont les résultats supplantent largement ceux de 1795<sup>819</sup>. Dans la vallée du Rhône, les départements les plus ouvertement réactionnaires sont les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Rhône et l'Ardèche, dans lequel est élu le bourgeois Madier de Montjau, fréquentant les

<sup>811</sup> *Histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, Edisud, 1979, p. 507.

<sup>812</sup> Arch. nat, BB<sup>18</sup> 177, *Rapport judiciaire et politique sur la situation de la commune de Tarascon-sur-Rhône depuis l'an III jusqu'au 24 messidor an VI*, an VI.

<sup>813</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup> 7130, Les patriotes d'Arles au représentant Fréron, brumaire an IV.

<sup>814</sup> DELTEIL (Guillaume), *La Contre-révolution dans les Bouches-du-Rhône en l'an IV*, mémoire de master 2 sous la direction de Christine Peyrard, Aix-en-Provence, 2007-2008, p. 116.

<sup>815</sup> MESSIÉ (Paul), *Montélimar sous la Révolution*, Valence, Reyne & Deldon, 1971, p. 203.

<sup>816</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 74.

<sup>817</sup> LUCAS (Colin), « Le jeu du pouvoir local sous le Directoire », dans *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française... op. cit.*, p. 288-289.

<sup>818</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village... op. cit.*, p. 116.

<sup>819</sup> SURATTEAU (Jean-René), « Les élections de l'an V aux Conseils du Directoire », *Annales historiques de la Révolution française*, octobre-décembre 1958, p. 21-63.

sympathisants monarchistes du club parisien de Clichy<sup>820</sup>. Le Gard et l'Isère basculent à leur tour dans le conservatisme, témoignant en cela des progrès régionaux et nationaux des forces réactionnaires, même si les élections ne sont pas cassées dans ces deux départements<sup>821</sup>. Seule la Drôme, que Jean-René Suratteau a classé trop rapidement, selon nous, parmi les « départements mitigés », résiste un peu mieux à la déferlante conservatrice<sup>822</sup>. En effet, le département compte dans sa députation de sincères républicains comme les Romanais Duchesne et Dedelay d'Agier, ancien maire de Romans qui a présidé l'assemblée des sociétés populaires de Marseille en l'an II. Ils rejoignent des députés plus conservateurs comme Job-Aymé, envoyé à Paris en 1795, mais ne partagent nullement leurs opinions.

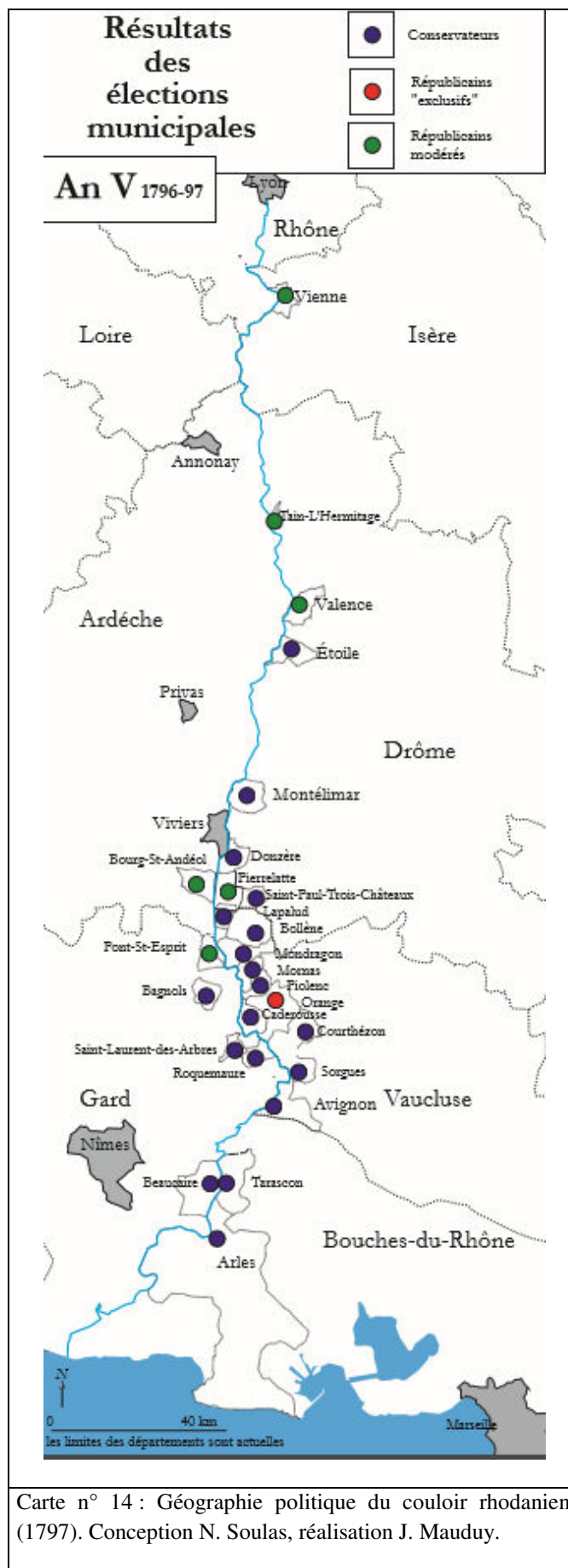
Cette percée conservatrice et la « résistance » républicaine d'une partie des Drômois se retrouvent logiquement à l'échelle régionale, comme l'illustre la carte suivante.

---

<sup>820</sup> TRENARD (Louis), *La Révolution française... op. cit.*, p. 607.

<sup>821</sup> SURATTEAU (Jean-René), « Les élections de l'an V... », art. cit., p. 45.

<sup>822</sup> *Ibidem*, p. 45.



De prime abord, la géographie politique rhodanienne n'évolue guère entre le scrutin de l'automne 1795 et celui du printemps 1797. En effet, les options politiques semblent figées, malgré les purges menées par Fréron au cours de l'année 1796. En Vaucluse, les bastions conservateurs de l'ancien Comtat, après avoir été administrés brièvement par des patriotes « exclusifs », parachutés en catastrophe par les Directeurs, renouent avec des équipes réactionnaires. À Bollène, le notaire Pelliard, conservateur notoire arrêté an l'an II, président de l'administration municipale en l'an IV, destitué par Fréron pour sa complaisance envers les déserteurs, est triomphalement reconduit à son poste en l'an V. À Tarascon, Stanislas de Coye de Brunelis, fils de l'ancien subdélégué, est confirmé à la tête de l'administration tandis qu'à Montélimar, le juriste Perru, suspect de 1793, succède au très modéré Pain, nommé par Fréron. De plus, certaines municipalités comme Roquemaure, conquises par les Jacobins en 1795, basculent dans le camp conservateur en 1797. Si Pierre Mille, républicain radical, se maintient à la tête de la présidence du canton, les postes d'agent et d'adjoint sont raflés par des conservateurs, dont l'un d'eux est l'ancien juge royal du lieu.

*A contrario*, les élections de l'an V consacrent définitivement Orange au rang de citadelle fermement républicaine, isolée dans un département massivement teinté de conservatisme politique. Les nouveaux administrateurs municipaux sont, comme en 1795, des patriotes « exclusifs », à l'image du président Dugat. Issu d'une famille républicaine, l'homme est un ancien prêtre constitutionnel défroqué très actif au sein de la société populaire orangeoise<sup>823</sup>. Le profil des autres édiles est similaire. Sur les six administrateurs municipaux élus ou nommés au cours de l'an V, quatre sont d'anciens cadres de l'an II nommés par Maignet. Tous prônent un républicanisme radical. Avec Cavaillon, Orange est l'unique cité vauclusienne à être restée solidement ancrée dans le camp des républicains radicaux en 1797<sup>824</sup>. Dans le couloir rhodanien, la municipalité orangeoise est la seule, en l'an V, à être contrôlée par des « exclusifs ». Par conséquent, la ville d'Orange fait figure de frontière politique intérieure, comme Béziers ou Toulouse<sup>825</sup>. Enfin, d'autres municipalités maintiennent une ligne de conduite modérée. La plupart sont, sans surprise, situées le long de l'axe Givors-Loriol. Le très modéré Jean-Laurent Gaillard, ex-Législateur, est confirmé à la tête de l'administration municipale valentinoise tandis que le négociant Constantin, maire de Pierrelatte sans discontinuité depuis 1791, est réélu président de l'administration cantonale de Pierrelatte.

La recomposition géopolitique du couloir rhodanien qui se met en place au cours du printemps 1797 pose clairement la question de la sédimentation des expériences politiques. Dans la partie septentrionale du couloir rhodanien, la crise « fédéraliste », la « Terreur » et la « Réaction thermidorienne », qui y furent peu violentes, favorisent une ligne de conduite politique modérée, précocement adoptée, facilement reconductible durant le Premier Directoire. En revanche, dans le Midi rhodanien, les années 1793-1795, parachevant

---

<sup>823</sup> Voir sa notice biographique en annexe n° 12.

<sup>824</sup> LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 322.

<sup>825</sup> FOURNIER (Georges), « Entre vallée de l'Hérault et vallée de la Garonne : les bastions fermement républicains sous le Directoire », dans *Révolution et Contre-révolution dans la France du Midi (1789-1799)*, travaux de recherche historique publiés dans le cadre du Bicentenaire et réunis par Jean Sentou, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1991, p. 184.

tragiquement plus de trois années d'affrontements politiques intenses, contribuent à rendre impossible toute normalisation politique. Par voie de conséquence, certains bastions conservateurs ou républicains radicaux qui se sont constitués durant la monarchie constitutionnelle, réapparaissent avec le retour à la pratique électorale. Ainsi, l'ancien Comtat rhodanien, de Lapalud à Caderousse, largement réactionnaire jusqu'en 1792, s'ancre à nouveau dans le camp conservateur à partir de 1795. *A contrario*, Orange, à la pointe du jacobinisme méridional dès 1791, se singularise par ses prises de positions radicales durant tout le Premier Directoire. Parallèlement aux succès électoraux des conservateurs, les années 1795-1797 se caractérisent par une recrudescence des affrontements politiques, contribuant à forger depuis Paris, l'image biaisée d'un Midi gangrené par le royalisme et la Contre-révolution.

*Entre règlements de compte, résistance jacobine et épisodes contre-révolutionnaires : recrudescence des affrontements politiques dans le couloir rhodanien (1795-1797)*

Les deux années couvrant le Premier Directoire se caractérisent par une très forte recrudescence des violences politiques, touchant désormais des zones qui avaient été épargnées pendant la « Terreur blanche » du printemps 1795. À partir d'octobre 1795, les anciens « terroristes » bénéficiant d'une amnistie, décrétée par la Convention avant sa dissolution, peuvent revenir dans leurs localités sans tomber sous le coup de la loi<sup>826</sup>. Or, dans les communes ayant le plus souffert de la « Terreur », le retour des cadres déchus de l'an II provoque une vive indignation qui se traduit par une très nette augmentation des règlements de compte politiques. Toutefois, ces violences touchent très inégalement le couloir rhodanien.

Amorcés au cours du printemps 1795, les règlements de compte se poursuivent dans la partie méridionale du sillon rhodanien au cours de l'automne et de l'hiver 1795-1796 et s'intensifient au début de l'année 1796. D'Arles jusqu'à Montélimar, les rancœurs politiques dégénèrent en violences expiatrices, sur lesquelles nous reviendrons, contre les anciens Jacobins. Ces affrontements politiques s'inscrivent dans un processus régional plus ample, s'étalant dans tout le Midi de la France, du Toulousain au littoral varois<sup>827</sup>. Le phénomène est tout aussi bien urbain que rural. À Courthézon, Étienne Istre, ancien activiste clubiste et surtout membre du comité de surveillance de l'an II est assassiné par les frères de L'Église, fraîchement rentrés d'émigration<sup>828</sup>. À Piolenc, les patriotes « exclusifs » Triphon Gondran, Antoine Malausse et Louis Gondareau, tous zélés clubistes et cadres de l'an II, sont lynchés par les conservateurs le 17 nivôse an IV (7 janvier 1796). Gondran et Gondareau y laissent la vie tandis que Malausse est blessé très grièvement<sup>829</sup>. Les acquéreurs de biens nationaux et les prêtres constitutionnels trop zélés constituent également une cible privilégiée des attaques politiques. Le 9 mai 1796, Vincent Hébrard, ancien prêtre constitutionnel de Pierrelatte et partisan du Gouvernement révolutionnaire, est exécuté par une bande armée. Son cadavre est

---

<sup>826</sup> MARTIN (Jean-Clément), *Nouvelle histoire... op. cit.*, p. 502.

<sup>827</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 91 ; LAURENT (Robert), GAVIGAUD (Geneviève), *La Révolution française... op. cit.*, p. 272-273 ; BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 125-126.

<sup>828</sup> Arch. mun. Courthézon, 2 J 2, troubles à l'ordre public, meurtre d'Étienne Istre, 11 frimaire an IV.

<sup>829</sup> Arch. dép. Vaucluse, 7 L 61, tribunal criminel de Vaucluse, dossier Joseph Villelongue, an VI.

découvert à moitié enterré sur le terroir de la commune voisine de La Garde-Adhémar<sup>830</sup>. Un peu plus tard, en septembre 1796, la veuve Tourangeau de Saint-Paul-Trois-Châteaux est assassinée, payant de sa vie d'avoir été la femme de confiance des Payan, et surtout, de s'être occupée de leur maison en leur absence<sup>831</sup>. Ces violences politiques touchent également des localités qui les avaient ignorées au cours du printemps 1795. À partir du mois de janvier 1796, le village de Lapalud est le théâtre de sanglantes querelles de faction qui se traduisent par des rixes urbaines, conduisant au meurtre. Or, le village n'a pas fourni une seule victime à la Commission Populaire d'Orange et la « Terreur » y fut beaucoup moins intense que dans le reste du Comtat rhodanien. Cette explosion de violence est symptomatique des progrès de la nationalisation de la vie politique des communes rurales qui se manifestent notamment par le biais d'une accentuation des conflits interpersonnels politisés. Le phénomène touche également les villes, notamment Avignon<sup>832</sup>. Toutefois, la vallée du Rhône est très inégalement touchée par ces violences politiques. Sa partie la plus septentrionale les ignore presque totalement. Si au cours du printemps 1796, le commissaire du Directoire exécutif de l'administration municipale viennoise dénonce des « égorgés effrénés » et des « chouans audacieux », la ville jouit d'un calme relatif<sup>833</sup>. L'inégale intensité de ces assassinats politiques met une nouvelle fois en évidence l'existence d'un clivage politique régional nord-sud.

Face à ces attaques, les patriotes « exclusifs » ne restent pas inactifs. Exclus de la sphère politique depuis la fermeture des sociétés populaires et les purges du printemps 1795, les patriotes radicaux méridionaux peinent à s'affirmer dans les assemblées primaires. Temporairement revenus en grâce lors du passage de Fréron, ils refusent leur marginalisation politique tout comme ils dénoncent la mainmise des conservateurs sur les administrations locales. Le phénomène est presque exclusivement méridional. La vallée du Rhône septentrionale ignore donc tout aussi bien les règlements de compte politiques que les manifestations du néojacobinisme radical. La résistance s'organise dans les localités, essentiellement urbaines, où le jacobinisme a représenté un contre-pouvoir local puissant dès le début de la décennie révolutionnaire. Dans ces noyaux jacobins du Midi rhodanien, les patriotes « exclusifs », formant une minorité politique active, supportent mal la domination des conservateurs. D'Arles jusqu'à Montélimar, les centres urbains les plus importants, qui ont en commun d'avoir abrité en leur sein des clubs précocement constitués, sont le théâtre, peu après le rappel de Fréron, d'une intense activité jacobine. L'intermède Fréron, qui a entretenu l'espoir d'un glissement politique en leur faveur, stimule les patriotes radicaux qui ne veulent plus être réduits au silence. À Tarascon, les « exclusifs » profitent d'une rixe entre un soldat du 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs en route pour l'Italie et un volontaire de la garnison pour s'insurger<sup>834</sup>. Du 27 au 29 avril 1796, ils tentent de se débarrasser des conservateurs,

---

<sup>830</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 138.

<sup>831</sup> Arch. dép. Drôme, L 1769, tribunal criminel de la Drôme, affaire Thérèse Béraud dite la veuve Tourangeau, 4 vendémiaire an VI.

<sup>832</sup> MAUREAU (Alain), « La situation à Avignon en messidor an V selon une lettre de Piot au ministre de la Police », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 9<sup>e</sup> série, t. VII, 2008, p. 466-508.

<sup>833</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup> 7118, lettre du commissaire du directoire exécutif de Vienne au ministre de la Police, 3 floréal an IV.

<sup>834</sup> VIGNAL (Robert), *De la peste à la Révolution... op. cit.*, p. 192.

grâce au soutien des militaires qui ont été réquisitionnés pour l'occasion. Toutefois, la révolte fait long feu. Le général de brigade Tisson écrase facilement l'insurrection. Les sept chefs de file du mouvement sont bien connus<sup>835</sup>. Six d'entre eux sont des artisans ou des commerçants. Au moins trois ont exercé des fonctions importantes au sein de la Société républicaine et ont été édiles au cours de l'an II. Enfin, trois d'entre eux ont participé aux lynchages et aux pillages dont Tarascon et ses environs ont été le théâtre au cours de l'été 1792. La plupart sont condamnés à mort par contumace mais le coup d'État de fructidor an V les sauve et ils finissent pas être mis hors de cause au cours de l'an VI. Durant le Premier Directoire, d'autres insurrections ébranlent Arles ou Avignon dans le couloir rhodanien, mais également d'autres cités méridionales comme Montpellier<sup>836</sup>. Les Jacobins qui encadrent ces tentatives de coup de force sont systématiquement des vétérans, ayant occupé des fonctions municipales, judiciaires, ou administratives au sein du club. Malgré l'apparente domination conservatrice, les noyaux jacobins méridionaux demeurent actifs. Après avoir goûté au pouvoir, les patriotes « exclusifs » n'entendent pas en être écartés aussi facilement. Ces affrontements témoignent de l'enracinement des options politiques et de la permanence des frontières politiques méridionales.

Par ailleurs, à la veille du coup d'État de fructidor an V, une partie du couloir rhodanien méridional est à nouveau menacée par des menées contre-révolutionnaires. Marchant dans les pas du marquis de Lestang, le baron de Saint-Christol sème la panique dans la moyenne vallée du Rhône<sup>837</sup>. Président de l'Assemblée représentative du Comtat en 1790, il devient l'un des cadres dirigeants de l'Union de Sainte-Cécile l'année suivante. Émigré après le rattachement du Comtat, il rejoint l'armée des Princes dont il devient l'un des agents actifs. Envoyé en France sous la Convention thermidorienne, il ne revient dans son pays natal que sous le Premier Directoire. En septembre 1797, après avoir levé une armée, recrutant dans les villages drômois, vauclusiens et gardois, Saint-Christol se porte sur la citadelle de Pont-Saint-Esprit, verrouillant la moyenne vallée du Rhône<sup>838</sup>. Le 27 fructidor an V (13 septembre 1797), le baron, se présentant comme le chef de l'armée des Deux-conseils, parvient à s'emparer de la forteresse sans coup férir, grâce à la complicité d'une partie des Spiripontains<sup>839</sup>. Le lendemain il rançonne la municipalité en la forçant à fournir 1 200 rations de pain pour ses hommes, tribut qu'elle ne peut honorer. Saint-Christol va plus loin que le marquis de Lestang. Il destitue en bloc la municipalité mais les renforts envoyés par le département du Gard le pousse à se replier sur Bollène. Dans sa fuite, le baron s'est emparé de quelques pièces de canon. À Bollène, Saint-Christol fait fusiller six républicains tandis que les

---

<sup>835</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, L 3050, affaire de Tarascon, 1 frimaire an V.

<sup>836</sup> PEYRARD (Christine), « L'affaire du 26 pluviôse an V à Avignon ou la tradition révolutionnaire du peuple en arme », dans *Du Directoire au Consulat*, vol. 1, *Le lien politique local dans la grande nation*, Jacques Bernet, Jean-Pierre Jessenne, Hervé Leuwers éd., Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, vol. 20, Villeneuve d'Ascq, ANRT, Lille 3, 1999, p. 55-70 ; LAURENT (Robert), GAVIGAUD (Geneviève), *La Révolution française... op. cit.*, p. 260.

<sup>837</sup> SOTTOCASA (Valérie), « Rebelle ou brigand ? Le baron de Saint-Christol (1748-1819) vu par lui-même et par ses juges », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 373, juillet-septembre 2013, p. 189-208.

<sup>838</sup> LEWYS (GWYNNE), « Les égorgements du département du Gard : analyse du mouvement catholique royaliste sous le Directoire et le Consulat », dans *Religion, Révolution, Contre-révolution dans le Midi 1789-1799... op. cit.*, p. 121-125.

<sup>839</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 37 281, délibération municipale du 27 fructidor an V.

demeures des autres patriotes « exclusifs », parvenus à prendre la fuite, sont mises à sac<sup>840</sup>. Parmi les soldats de l'armée de Saint-Christol se trouvent des habitants de Bollène ou des environs qui, sous couvert de Contre-révolution, si tant est qu'ils y aient cru un instant, peuvent laisser libre court à leur vengeance. Les victimes sont toutes des cadres jacobins bollénois, ayant pris fait et cause pour la France en 1791, pour la Convention durant l'été 1793, et pour la Montagne durant l'an II<sup>841</sup>. La chute de Pont-Saint-Esprit et, plus encore, les exactions commises contre les républicains, suscitent un mouvement de panique dans les trois départements, plus particulièrement à Orange que Saint-Christol entend châtier pour son républicanisme et pour la protection qu'elle accorde aux patriotes apatrides. En effet, depuis l'an IV, la cité orangeoise est la seule citadelle républicaine de la vallée du Rhône méridionale qui soit parvenue à tenir tête aux conservateurs. Les patriotes persécutés des villages voisins viennent se réfugier derrière ses murs. Dans la nuit du 29 au 30 fructidor an V (15-16 septembre 1797), l'administration municipale et la Garde nationale se relayent pour établir un plan de défense<sup>842</sup>. Toutefois, la nouvelle du coup d'État du 18 fructidor parvient dans le Midi. Saint-Christol, dont l'armée repose essentiellement sur des recrues locales dont l'allégeance et la combativité fluctuent selon la conjoncture politique, fait brutalement retraite dans la Drôme, d'où il est originaire. Son armée se disloque rapidement et lui-même est capturé à Tulette. Après une rocambolesque évasion, Saint-Christol émigre de nouveau. Cet épisode s'inscrit dans une dynamique politique plus large de brigandage royaliste, touchant d'autres zones géographiques comme les Cévennes, dont les collines sont le repaire du prêtre réfractaire Solier, dit Sans-Peur<sup>843</sup>.

Ainsi, le retour à la pratique électorale bouleverse totalement la géopolitique régionale. Si la classe politique rhodanienne se renouvelle peu entre 1795 et 1797, les élections sanctionnent le personnel politique nommé au cours du printemps 1795 en ne les reconduisant pas. Le scrutin favorise la recomposition de frontières politiques, dont les contours s'étaient déjà dessinés au cours des premières années de la décennie révolutionnaire, que deux années de gouvernements d'exception n'ont pu totalement estomper<sup>844</sup>. En parallèle, le Midi rhodanien est plongé dans une spirale de violences politiques, symptomatique de la permanence d'options politiques conflictuelles, précocement constituées, aggravées par l'instabilité de la politique directoriale. Le coup d'État du 18 fructidor an V amorce une nouvelle reconfiguration géopolitique régionale. Si les patriotes « exclusifs » ont le vent en poupe, les conservateurs représentent encore dans le Midi une force politique conséquente.

---

<sup>840</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 6, délibération municipale du 30 fructidor an V ; DEVES (Louis), *Les brigands. Épisodes inédits de la réaction thermidorienne dans le canton de Valréas et de la ville de Bollène*, Avignon, Gros, 1885, 76 p.

<sup>841</sup> Arch. mun. Bollène, 2 J 5, troubles de la sécurité, passage du baron de Saint-Christol, an VI ; BIGAN (Marianne), *Histoire de Bollène... op. cit.*, p. 313.

<sup>842</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup> 7287, lettre du commissaire du directoire exécutif d'Orange au ministre de l'Intérieur, 6 vendémiaire an VI.

<sup>843</sup> SOTTOCASA (Valérie), *Mémoires affrontées... op. cit.*, p. 181-188.

<sup>844</sup> LAPIED (Martine), « La vie politique dans les communautés comtadines pendant la République directoriale », dans BOURDIN (Philippe), GAINOT (Bernard), *La République Directoriale... op. cit.*, p. 277-291.



## **II Le Second Directoire ou le couloir rhodanien à l'heure « néojacobine » ?**

*Une rupture sociopolitique après le 18 fructidor an V ?*

Craignant une restauration monarchique après le succès électoral des conservateurs en 1797, les Directeurs Barras, La Révellière-Lépeaux et Reubell renversent le Directoire le 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Les élections du printemps 1797 sont cassées dans quarante-neuf départements, dont les Bouches-du-Rhône, l'Ardèche, le Rhône et le Vaucluse<sup>845</sup>. Cent soixante-dix sept députés sont exclus des Conseils tandis que les Directeurs Carnot et Barthélemy sont destitués<sup>846</sup>. Le coup de barre à gauche de fructidor redistribue également les cartes en province. Les administrations départementales et municipales, fraîchement élues, jugées trop conservatrices, sont limogées. En Isère, quatre administrateurs départementaux sur cinq sont révoqués<sup>847</sup>. Les édiles déçus sont remplacés par des républicains confirmés dont la plupart ont en commun d'avoir servi pendant le Gouvernement révolutionnaire. Les frontières politiques semblent s'estomper face à une reprise en main de la région par le pouvoir central, masquant mal, cependant, l'existence de différentes sensibilités républicaines, relativement éloignées les unes des autres. Par ailleurs, même s'ils sont à nouveau écartés du pouvoir, les conservateurs représentent encore une force politique importante dans certains bastions méridionaux, témoignant en cela de la vitalité des affrontements politiques, et par conséquent, illustrant la permanence des lignes de fractures politiques dans le Midi rhodanien.

Dans les campagnes rhodaniennes, le coup de force de septembre 1797 se traduit par une très nette démocratisation de la composition sociale des administrations cantonales qui n'est pas sans rappeler l'an II.

---

<sup>845</sup> SURATTEAU (Jean-René), « Les élections de l'an V aux Conseils du Directoire... », art.cit., p. 44.

<sup>846</sup> MARTIN (Jean-Clément), *Nouvelle histoire de la Révolution française... op. cit.*, p. 540.

<sup>847</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 298.

**Tableau n° 80 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux des municipalités cantonales rhodaniennes**  
**du Second Directoire (1797-1799)**

Fonction	Nombre	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Bourgeois, exploitant agricole	Atelier, boutique	Clergé	Militaire, militaire en retraite	Profession inconnue	Noble
Président de l'administration cantonale	17	19%	25%	32%	0%	6%	6%	12%	6%
Agent municipal	29	4%	21%	34%	24%	4%	0%	13%	0%
Adjoint municipal	30	3%	20%	44%	20%	0%	3%	10%	0%
Commissaire du Directoire exécutif	12	25%	17%	17%	8%	17%	0%	16%	0%
Total édiles ruraux	88	9%	20%	35%	16%	5%	2%	12%	1%

En effet, au moins 35% des édiles ruraux nommés ou élus durant le Second Directoire proviennent du monde de la terre contre un quart les deux années précédentes. Presque 33% d'entre eux parviennent à se hisser au sommet de l'édifice politique local contre moins de 10% entre 1795 et 1797. Cette meilleure représentativité du monde rural s'est réalisée aux dépens de la bourgeoisie de talent, comme en 1794. Les artisans, même s'ils progressent par rapport aux années précédentes, semblent moins représentés dans les administrations cantonales rhodaniennes du Second Directoire que dans les campagnes languedociennes<sup>848</sup>. Comme en l'an II, les élus ou les nommés entre 1797 et 1799 sont généralement plus humbles que leurs collègues des équipes municipales précédentes. Alors que l'allivrement cadastral des administrateurs de Saint-Laurent-des-Arbres ne descend pas en dessous des 35 l. au cours des années 1795-1797, il n'excède pas 25 l. avec la nouvelle équipe municipale. Sur les quatre agents et adjoints élus ou nommés sous le Second Directoire, deux sont situés en dessous des 3 l<sup>849</sup>. Comme en 1794, le tournant de fructidor favorise l'entrée des petits ou micro-proprétaires saint-laurentains à l'hôtel de ville.

<sup>848</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 305.

<sup>849</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, compoix de 1786, non classé.

Dans les villes, le coup d'État de fructidor se traduit par un glissement social vers le monde du négoce et de la boutique aux détriments de la bourgeoisie de talent, à nouveau ostracisée.

<b>Tableau n° 81 : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des municipalités rhodaniennes du Second Directoire (1797-1799)</b>								
Fonction	Nombre	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Bourgeois, exploitant agricole	Atelier, boutique	Militaire, militaire en retraite	Profession inconnue	Noble
Président de l'administration municipale	18	17%	34%	11%	28%	5%	5%	0%
Administrateur municipal	65	5%	34%	17%	25%	3%	16%	0%
Commissaire du Directoire exécutif	11	36%	36%	0%	10%	0%	18%	0%
Total édiles urbains	94	10%	34%	14%	23%	3%	16%	0%

En effet, 34% des élus ou des nommés au cours des années 1797-1799 appartiennent au monde du négoce. Comme dans les campagnes, les élections de l'an VI ou de l'an VII favorisent l'entrée dans les municipalités de catégories sociales plus humbles, représentées par les artisans ou les boutiquiers. Environ 30% des présidences des administrations municipales sont confiées à des artisans alors qu'aucun n'avait pu accéder à cette fonction entre 1795 et 1797. Comme dans les villages, cette démocratisation du personnel politique s'est réalisée aux dépens de la bourgeoisie de talent qui ne représente plus que 10% du total de l'échantillon. Enfin, pour la première fois depuis 1790, aucun ex-noble, même gagné au républicanisme, n'a été élu ou nommé au cours de ces deux années. L'entrée massive de catégories sociales plus humbles se traduit, comme dans les campagnes, par une baisse sensible des fortunes des édiles. Alors que la moyenne de la contribution patriotique des administrateurs beaucairois était de 265, 25 l. en 1795-1797, elle tombe à 84,3 l. en 1797-1799<sup>850</sup>.

Si le coup d'État de septembre 1797 se conclut par une ouverture sociale importante, il entraîne une rupture politique majeure par rapport aux deux années précédentes.

<sup>850</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 G 4, contribution patriotique, 1790.

**Tableau n° 82 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles**  
**ruraux rhodaniens du Second Directoire (1797-1799)**

Fonction	Nombre	Cadres d'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux »
Président de l'administration cantonale	17	38%	44%	18%
Agent municipal	29	34%	59%	7%
Adjoint municipal	30	37%	47%	16%
Commissaire du Directoire exécutif	12	9%	58%	33%
Total édiles ruraux	88	31%	51%	18%

Tout d'abord, les élections ou les nominations des années 1797-1799 accentuent légèrement la fermeture des hôtels de ville ruraux aux néophytes. En effet, plus de 80% des administrateurs élus ou nommés dans les campagnes rhodaniennes sont des hommes expérimentés. Si le pourcentage des cadres d'Ancien Régime se maintient, celui des édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution progresse sensiblement. Plus d'un édile sur deux a déjà occupé une fonction politique ou administrative entre 1790 et 1797. Georges Fournier fait le même constat dans le Toulousain<sup>851</sup>. Si la classe politique rurale se renouvelle assez peu sous le Second Directoire, la rupture politique avec la période précédente est totale. Contrairement au sud de l'Île-de-France, les administrateurs ruraux révoqués en l'an V ne sont pas réélus<sup>852</sup>. Pour endiguer la menace conservatrice, voire royaliste, les Directeurs font massivement appel à des hommes au républicanisme bien prononcé. Les cadres de l'an II, les anciens membres des comités de surveillance, soigneusement triés sur le volet en 1794 pour leur radicalisme politique, souvent persécutés ou proscrits en 1795, sont parachutés dans toutes les fonctions administratives ou judiciaires. Ainsi à Bagnols, Antoine Teste retrouve son fauteuil de maire tandis qu'à Saint-Paul-Trois-Châteaux, la présidence du canton revient à l'apothicaire Mourard, président de la société populaire en l'an II et surtout, intime des frères

<sup>851</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 301.

<sup>852</sup> BIANCHI (Serge), « Le fonctionnement des municipalités cantonales dans le sud de l'Île-de-France sous le Directoire », dans *Du Directoire au Consulat*, vol. 1, *Le lien politique... op. cit.*, p. 177.

Payan. Dans l'ancien Comtat, les plus ardents Jacobins, exclus du pouvoir par le 9 thermidor, recouvrent leurs sièges. Parmi eux se trouvent des glaciéristes, comme Blaise David, adjoint municipal de Sorgues, ou de nombreux maires de l'an II comme le cordonnier Chanaud de Caderousse. Beaucoup ont souffert de la « Terreur blanche » et ont connu l'exil. Revenus dans leur foyer à la faveur de l'amnistie de brumaire an IV, certains avaient manifesté leur hostilité face à l'orientation conservatrice du Premier Directoire.

Dans les villes, la classe politique se renouvelle davantage.

<b>Tableau n° 83 :</b>				
<b><u>Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains rhodaniens du Second Directoire (1797-1799)</u></b>				
Fonction	Nombre	Cadres d'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux »
Président de l'administration municipale	18	33%	56%	11%
Administrateur municipal	65	9%	45%	46%
Commissaire du Directoire exécutif	11	18%	73%	9%
Total édiles urbains	94	15%	50%	35%

Les élections et les nominations des années 1797-1799 favorisent l'entrée des « hommes nouveaux » au sein des hôtels de ville. Ils représentent plus du tiers du total des édiles urbains contre 19% entre 1795-1797. Ainsi, en l'an VI, sur les sept administrateurs montiliens nommés par les Directeurs, six, dont le président Pellapra, sont des néophytes. Cette percée des nouveaux venus se produit essentiellement aux dépens des cadres d'Ancien Régime. Même si 33% des présidents d'administrations municipales se recrutent parmi eux, contre 71% en 1795-1797, seuls 15% des édiles du Second Directoire ont commencé leur carrière politique avant 1789, contre 37% les deux années précédentes. Après presque dix ans de Révolution, une partie des administrateurs politiques d'Ancien Régime s'est éteinte. D'autres refusent de siéger ou sont écartés après le virage politique de fructidor. Comme dans les campagnes, un administrateur sur deux est un ancien édile de la Révolution, ayant souvent joué un rôle politique local durant le Gouvernement révolutionnaire. En effet, le coup d'État de fructidor an V favorise le retour des vétérans de la « Terreur » afin d'endiguer localement les menées conservatrices, sinon royalistes. Comme dans les villages, des anciens clubistes, des membres des comités de surveillance ou des édiles de l'an II sont placés à la tête des municipalités. À Bollène, sur les douze édiles qui tiennent les rênes de la commune entre

1797-1799, au moins onze sont des patriotes « exclusifs », pourchassés en l'an III pour leur implication dans la mise en place du Gouvernement révolutionnaire et persécutés en septembre 1797 par les sbires de Saint-Christol. Les maisons du maire, Marchand, et du commissaire du Directoire exécutif, Bès, ont été dévastées, faute de pouvoir lyncher leur propriétaire. À Tarascon, Pierre Bonami ou Antoine Rique, deux des chefs de file de l'insurrection jacobine d'avril 1796, siègent au conseil municipal avec d'autres édiles de leur trempe.

Le tournant de fructidor et les élections de l'an VI permettent aux républicains avancés de reconquérir les justices de paix, contrôlées par les conservateurs entre 1795 et 1797. Si les juges de paix se recrutent encore parmi les mêmes catégories sociales que sous le Premier Directoire, les conservateurs sont, comme dans les administrations municipales, exclus de la sphère judiciaire. À Bollène, l'orfèvre Guilhermier, acteur majeur de la Révolution depuis 1789, notamment entre 1792 et 1794, accapare la justice de paix jusqu'aux premières années du Consulat. Néanmoins, dans certains cantons, notamment situés dans la partie septentrionale du couloir rhodanien, les justices de paix sont confiées à des républicains modérés, présents dès les premières années de la Révolution. Dans le village de Tain, le juge de paix élu en l'an VI est le propriétaire foncier Salanard qui a déjà occupé le poste entre 1792 et 1794. Plus au sud, dans celui de Pierrelatte, l'ancien procureur du roi Eymard occupe la fonction sans discontinuité durant tout le Directoire.

Ainsi, le renversement du Premier Directoire se traduit par une rupture socio-politique importante. Le coup d'État de fructidor an V et les élections de l'an VI et de l'an VII favorisent en premier lieu un glissement social au sein de la classe politique locale. Dans les villes, la bourgeoisie de talent est écartée au profit du négoce, et dans une moindre mesure du monde de l'atelier et de la boutique, tandis que dans les campagnes, artisans et commerçants ainsi que les professions issues du monde de la terre s'imposent. Si dans sa globalité le renouvellement de la classe politique rhodanienne reste partiel, plus particulièrement dans les campagnes, au niveau individuel il est total. En effet, le personnel politique du Premier Directoire est massivement destitué tandis que la crise de septembre 1797 favorise le retour politique des vétérans de la « Terreur ». À partir de l'automne 1797, la vallée du Rhône semble passer sous le contrôle des « républicains purs et prononcés ». Toutefois, si les conservateurs sont écartés par le coup d'État de fructidor, il serait illusoire de croire que le sillon rhodanien, dans son intégralité, tombe dans l'escarcelle des républicains radicaux. En effet, des modérés continuent à se maintenir tandis que les conservateurs, bien qu'exclus de toute responsabilité politique, demeurent, par endroit, une force politique conséquente qui n'entend pas abandonner aussi facilement l'exercice du pouvoir. Par ailleurs, le coup d'État de fructidor, en brisant la domination conservatrice, fait également voler en éclat l'unité politique des « républicains », favorisant en cela une nouvelle reconfiguration de la géographie politique rhodanienne.

## *Reconfiguration des frontières politiques sous le Second Directoire*

L'ingérence étatique, matérialisée par le coup d'État de fructidor an V, court-circuite les administrations les plus conservatrices, notamment dans le Midi<sup>853</sup>. Pour remplacer les édiles limogés, les Directeurs font appel à des « républicains purs et prononcés », à qui il échoit la responsabilité des administrations locales et départementales jusqu'aux élections de germinal an VI. Dans le Vaucluse, les Directeurs font entrer dans l'administration départementale l'Avignonnais Fabre-Montagne et les Orangeois Dugat et Bouvier, témoignant en cela du zèle républicain de la ville d'Orange. Toutefois, toutes les administrations départementales ne sont pas concernées par les épurations. Le conseil départemental de la Drôme, géré depuis janvier 1796 par une équipe de républicains radicaux, confirmée lors des élections de l'an V, est épargné par les purges politiques. En revanche, les municipalités conservatrices de la Drôme méridionale comme Montélimar et Donzère, ou jugées trop modérées comme Pierrelatte sont cassées pour « apathie » ou « connivences avec les ennemis du régime »<sup>854</sup>.

Bien qu'affaiblis par le coup d'État de septembre 1797, les conservateurs demeurent encore une force politique importante dans certaines localités méridionales. Aussi, les élections de l'an VI s'annoncent serrées dans le Midi rhodanien. Toutefois, pour s'assurer une victoire électorale totale, les Directeurs généralisent le principe de l'assemblée scissionnaire, se réservant le droit de trancher, en cas de litige, en faveur du camp qu'ils estiment le meilleur pour la République. Même minoritaires, les républicains « exclusifs » peuvent espérer bénéficier de l'appui du Directoire et remporter ainsi l'élection. Jean-René Suratteau a dénombré 475 assemblées primaires communales scissionnaires dont 19 dans le Vaucluse, 12 dans la Drôme, 6 dans le Gard, 2 dans les Bouches-du-Rhône et 1 en Isère<sup>855</sup>. La vallée du Rhône septentrionale ignore totalement ces scissions, signe d'une vie politique apaisée. En revanche, dans un Midi rhodanien fréquemment agité par les soubresauts de la politique locale, les scissions sont plus nombreuses et parfois décisives dans l'enjeu du scrutin, comme en témoigne l'exemple beaucairois. Malgré leur limogeage en septembre 1797, les conservateurs, en place depuis 1795, entendent profiter des élections du printemps 1798 pour recouvrer leur prééminence politique. Les 1<sup>er</sup> et 2 germinal an VI (21 et 22 mars 1798), les patriotes « exclusifs » de Beaucaire, ne parvenant pas, malgré le recours à la violence, à exclure les électeurs conservateurs, font sécession. Alors que l'assemblée mère, aux mains des conservateurs, réélit en bloc les administrateurs destitués par le 18 fructidor, les républicains « exclusifs » sécessionnistes plébiscitent des candidats de leur trempe, un choix entériné par le Directoire<sup>856</sup>. Ailleurs, les « néojacobins » s'imposent par la force, comme à Piolenc. Les élections du printemps 1798 ont suscité une véritable compétition entre les deux partis dans ce bourg conservateur. Les patriotes « exclusifs », vétérans de la guerre civile comtadine et de la « Terreur » entendent contrôler l'assemblée primaire. La résistance des citoyens actifs

---

<sup>853</sup> BERNARD (Antoine), « Le 18 fructidor à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône », *La Révolution française*, n° 41, 1901, p. 193-215.

<sup>854</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 144.

<sup>855</sup> SURATTEAU (Jean-René), *Les élections de l'an VI et le coup d'État du 22 floréal (11 mai 1798). Étude documentaire, statistique, et analytique. Essai d'interprétation*, Paris, Les Belles Lettres, 1971, p. 228.

<sup>856</sup> Arch. nat., BB<sup>18</sup> 322, affaires criminelles et correctionnelles, département du Gard, Beaucaire, an VI.

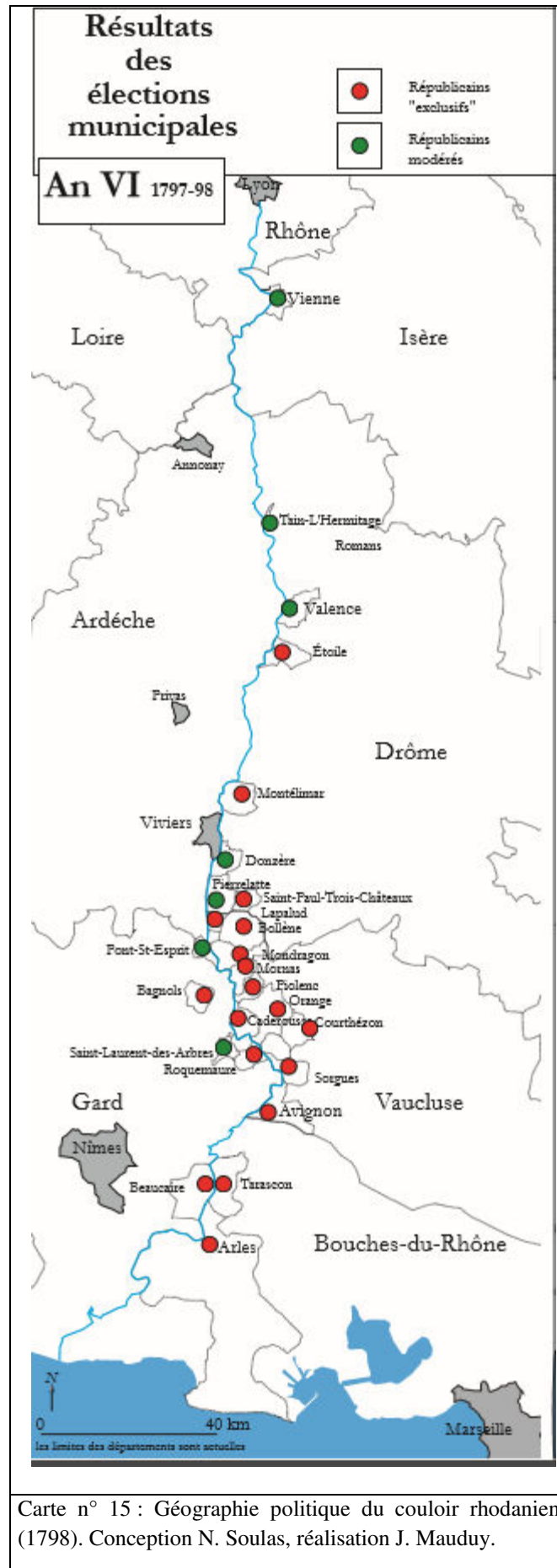
conservateurs provoque une fusillade, rondement préméditée par les radicaux<sup>857</sup>. Une dizaine d'électeurs reste sur le carreau tandis que le général Scherlock, commandant militaire du département de Vaucluse d'opinion nettement « néo-jacobine », justifie le recours à la force<sup>858</sup>. Par la violence, par les urnes ou grâce au soutien des Directeurs, les patriotes « exclusifs » et les républicains directoriaux parviennent à reconquérir les municipalités rhodaniennes. Comme l'illustre la carte suivante, les deux tendances politiques sont très inégalement représentées dans la vallée du Rhône.

---

<sup>857</sup> MARTIN (Annie), *La Contre-révolution dans le Vaucluse (an III-an VIII) : essai d'approche sociologique*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Vovelle, Aix-en-Provence, 1969-1970, p. 23.

<sup>858</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 227, troubles politiques à Piolenc, 10 germinal an VI.





Carte n° 15 : Géographie politique du couloir rhodanien (1798). Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.

Plusieurs enseignements sont à tirer de cette nouvelle redistribution politique régionale. Tout d'abord, le Midi rhodanien, et plus particulièrement le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, demeure la terre, par excellence, du radicalisme politique. Dans les villes et les villages très fortement bipolarisés où patriotes « exclusifs » et conservateurs se sont tour à tour opprimés les uns les autres depuis 1791, le poids des affrontements politiques passés freine, sinon interdit toute voie politique moyenne. Dans les bastions enlevés aux conservateurs, la plupart des administrateurs élus ont été, dès 1792, les plus chauds partisans de la République et ont souvent payé le prix de leur engagement politique pendant la crise « fédéraliste » ou durant la « Réaction » de l'an III. À Arles, sept des neufs administrateurs sont d'anciens Monnaidiers, dont un avait été nommé par Maignet en l'an II et quatre par Fréron en l'an IV<sup>859</sup>. Pourtant, dans de rares communes du Midi rhodanien relativement épargnées par les troubles comme Pierrelatte ou Donzère, les édiles élus en l'an VI incarnent un républicanisme modéré, témoignant en cela de l'existence d'un courant politique médian, plus ou moins rare, dans une région massivement gangrenée par les luttes de factions. Notons que cette troisième voie, entre conservatisme et « néo-jacobinisme » trouve aussi ses émules dans d'autres localités méridionales comme La Ciotat<sup>860</sup>. Au contraire, la vallée du Rhône septentrionale continue à s'affirmer comme un bastion du modérantisme politique. Valence reste administrée par des édiles sincèrement républicains mais nettement modérés. Toutefois, les patriotes « exclusifs » parviennent à s'imposer à Étoile où les électeurs placent d'anciens proches des frères Payan, à l'image du ménager Sayn, devenu le nouveau président de l'administration cantonale. L'homme est rompu à la gestion municipale. Officier municipal puis procureur général syndic jusqu'en 1791, membre actif du club des Jacobins local, il dénonce au département le conservatisme de la municipalité en octobre 1792. Nommé maire en l'an II, il est désarmé comme « terroriste » en germinal an III. Son retour à l'hôtel de ville est révélateur d'un glissement vers le radicalisme politique qui s'effectue à partir de 1798. À Vienne, le négociant Joseph Pichat, ancien membre du comité de surveillance et abonné au journal de Babeuf, fait son entrée dans une administration municipale modérée, amorçant cependant un virage plus radical que par le passé<sup>861</sup>.

Toutefois, la poussée « néo-jacobine » effraye les Directeurs qui font voter aux Conseils la loi du 18 floréal an VI (7 mai 1798) pour ne pas perdre le contrôle de la situation, leur laissant le champ libre pour se prononcer, département après département, sur la validité des élections<sup>862</sup>. Les Directeurs valident le scrutin dans quarante-sept départements sur quatre-vingt-seize mais les annulent purement et simplement dans neuf<sup>863</sup>. Dans d'autres départements où des scissions ont eu lieu, les Directeurs se réservent le droit de choisir les élus. Ainsi, dans le Gard, le gouvernement valide notamment la députation du spiripontain Chazal, Conventionnel sortant et « candidat » du Directoire dans l'assemblée scissionnaire,

<sup>859</sup> CLAY (Stephen), « Les réactions du Midi... », art.cit., p. 81.

<sup>860</sup> BELMONTE (Cyrille), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 123.

<sup>861</sup> Arch. nationales, F<sup>7</sup> 4278, liste des abonnés au journal de Babeuf, le *Tribun du peuple*.

<sup>862</sup> MEYNIER (Albert), *Les coups d'état du Directoire : le vingt-deux floréal an VI (11 mai 1798) et le trente prairial an VII (18 juin 1799)*, Paris, Presses universitaires de France, 1928, 232 p.

<sup>863</sup> MARTIN (Jean-Clément), *Nouvelle histoire de la Révolution française... op. cit.*, p. 552.

aux dépens de l'assemblée mère, contrôlée par les conservateurs<sup>864</sup>. En parallèle, les Directeurs « floréalisent » les instances administratives ou judiciaires locales. Le couloir rhodanien est très inégalement touché par cette nouvelle purge politique. Seules les administrations départementales de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse sont concernées<sup>865</sup>. Si les républicains « exclusifs » sont temporairement écartés de certains postes judiciaires ou des conseils de département, ils se maintiennent dans les municipalités, faiblement impactées. En effet, si certains édiles tarasconnais sont bien destitués le 26 prairial an VI (14 juin 1798) par un arrêté du département, ceux qui ont été épargnés peuvent, en vertu de l'article 188 de la Constitution de l'an III, nommer eux-mêmes les administrateurs provisoires devant compléter le corps municipal. Les membres cooptés sont des républicains « exclusifs » comme Pierre Bonami, chef de file de l'émeute « néo-jacobine » de 1796. L'ingérence du pouvoir central trouve ici sa limite. Finalement, les Directeurs, en voulant écarter les « néo-jacobins » des instances politiques, contribuent à créer un système politique local bigarré. Dans un département « floréalisé » comme le Vaucluse, on se retrouve avec une députation aux Conseils composée de républicains radicaux comme Gédéon Bouvier<sup>866</sup>, ancien Constituant et ami de Robespierre, tandis que le département et les tribunaux sont confiés à des républicains modérés. En revanche, à l'échelon municipal, le pouvoir reste aux mains des « exclusifs ». Cette situation complexe se maintient jusqu'aux élections de l'an VII. Elle témoigne de l'éclatement après fructidor, d'un front républicain qui s'était parfois constitué pour endiguer la poussée conservatrice des années 1795-1797.

La géographie politique régionale évolue légèrement au cours du printemps 1799, lors des dernières élections de la décennie révolutionnaire. Dans le Midi rhodanien, elles confirment la domination des « néo-jacobins » qui étendent leur domination, notamment dans les Bouches-du-Rhône<sup>867</sup>. Dans la partie septentrionale du couloir rhodanien, les patriotes « exclusifs » continuent leur progression. Si la ville de Valence reste irrémédiablement ancrée dans le camp des républicains directoriaux, les républicains radicaux poursuivent leur percée à Vienne. Même si la majorité des édiles reste composée de modérés comme le notaire Gérin, la présidence de l'administration municipale échoit au très radical Teste-le-Beau, républicain de la première heure. Les divisions de l'administration municipale de Vienne se lisent notamment à travers l'adresse envoyée par une partie des citoyens viennois aux Conseils pour les féliciter pour le rôle qu'ils ont joué dans le coup d'État de prairial an VII<sup>868</sup>. Parmi les signataires se trouvent la plupart des chauds partisans de la République, dont bon nombre d'anciens cadres de l'an II (municipalité, comité de surveillance, club des Jacobins). En revanche, seuls deux membres de la municipalité sur cinq et le commissaire du Directoire

<sup>864</sup> LAURENT (Robert), GAVIGAUD (Geneviève), *La Révolution française... op. cit.*, p. 280. Voir la notice consacrée à Chazal en annexe n° 12.

<sup>865</sup> SURATTEAU (Jean-René), *Les élections de l'an VI... op. cit.*, p. 295.

<sup>866</sup> Voir sa notice en annexe n° 12.

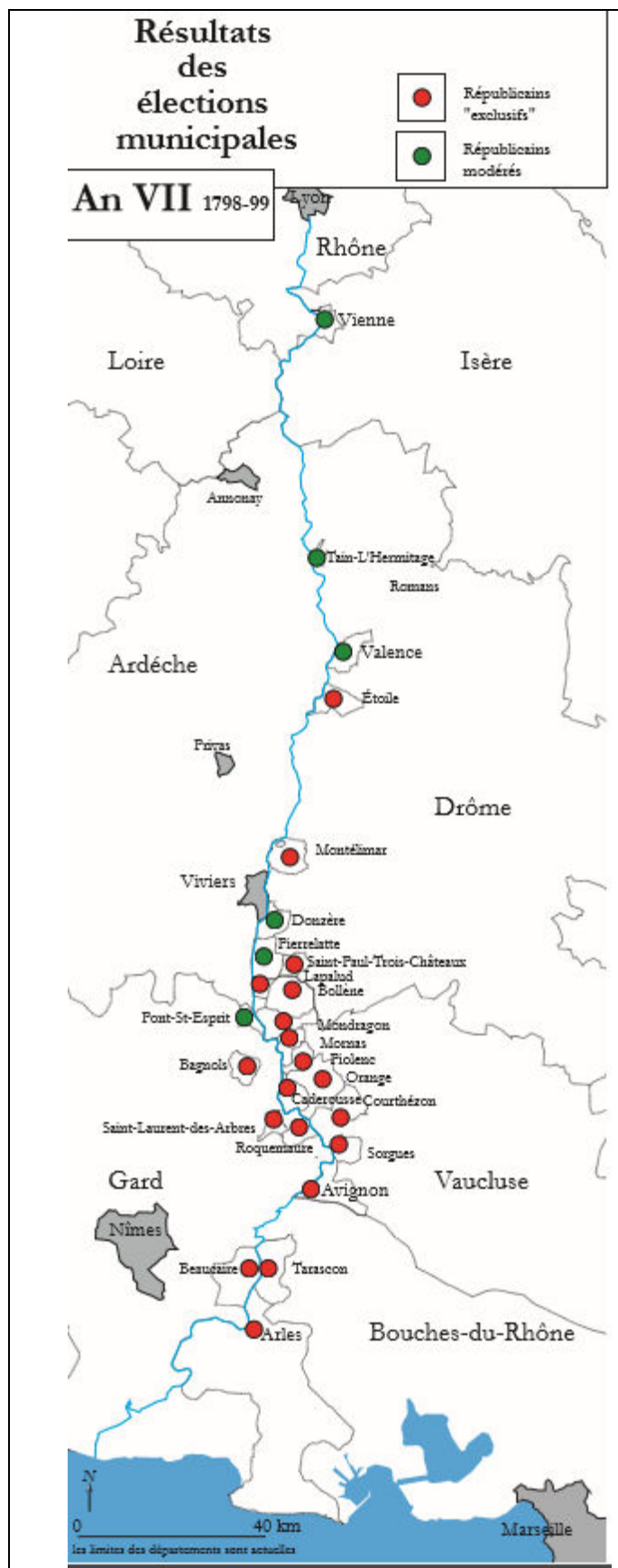
<sup>867</sup> BOUSSUGUE (Marianne), « Les élections de l'an VII dans les Bouches-du-Rhône. La campagne électorale des néo-jacobins », *Provence historique*, tome 58, n° 228, avril-juin 2007, p. 189-206 ; AUGIER (Jérôme), *Les élections dans les bourgs et les villages des Bouches-du-Rhône sous le Directoire an III-an VII (1795-1799)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Peyrard, université d'Aix-en-Provence, 1996-1997.

<sup>868</sup> Pour une approche globale : GAINOT (Bernard), « Les adresses de félicitations parvenues au corps législatif pour les journées des 29-30 prairial an VII », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 273, juin-septembre 1988, p. 265-288.

exécutif figurent parmi les pétitionnaires<sup>869</sup>. La carte suivante illustre cette légère progression des patriotes radicaux.

---

<sup>869</sup> Arch. nat., C 686, adresse de félicitations des citoyens de Vienne aux Conseils, 7 thermidor an VII.



Carte n° 16 : Géographie politique du couloir rhodanien (1799). Conception N. Soulas, réalisation J. Mauduy.

Le glissement d'une partie du couloir rhodanien vers le radicalisme politique se répercute au niveau national par l'envoi de députés de la même trempe. En Vaucluse, les électeurs de l'an VII poursuivent sur leur lancée de l'an VI en propulsant Agricol Moureau au Conseil des Cinq-Cents tandis que l'Orangeois Augier<sup>870</sup>, beau-père de Bouvier et patriote « exclusif », est envoyé au Conseil des Anciens<sup>871</sup>. Dans les Bouches-du-Rhône, les électeurs députent le très radical Polycarpe Constans, ennemi acharné des royalistes méridionaux. Par ailleurs, le couloir rhodanien ignore totalement les menées insurrectionnelles royalistes qui ébranlent la région toulousaine<sup>872</sup>. Et pour cause, les « néo-jacobins » n'ont jamais été aussi bien implantés dans les pouvoirs municipaux que sous l'an II.

Dans le couloir rhodanien, le renversement du Premier Directoire se traduit par une rupture socio-politique importante par rapport aux années 1795-1797. Toutefois, la classe politique se renouvelle peu, le coup d'État de fructidor favorisant un glissement social et politique qui n'est pas sans rappeler l'an II. Cependant, l'ingérence du gouvernement central et le maintien d'une pratique électorale contribuent à modifier la géopolitique régionale qui s'était constituée sous le Premier Directoire. Les bastions conservateurs ont été reconquis, parfois dans la violence. Pourtant, le front républicain, plus ou moins uni face à la « Réaction » des années 1795-1797, vole en éclat dès 1798. La nouvelle reconfiguration des frontières politiques met en lumière les progrès d'un « néo-jacobinisme » conquérant que le 18 brumaire, dernier coup de théâtre de l'ère directoriale, parvient à entraver, au moins au niveau institutionnel.

Ainsi, la classe politique rhodanienne se renouvelle peu durant le Directoire. Si au niveau individuel, le renouvellement est intense, ce dernier est nettement plus partiel lorsque l'on considère les administrateurs municipaux dans leur globalité, notamment dans les campagnes. Les électeurs ou le pouvoir central confient presque essentiellement les fonctions clefs à des administrateurs municipaux chevronnés, soigneusement triés sur le volet selon leur profil politique. Par ailleurs, la permanence d'une vie politique locale intense contribue à remodeler la géographie politique régionale durant tout le Directoire. À partir de 1795, le retour à la procédure électorale et l'ingérence du gouvernement central favorisent la reconfiguration de frontières politiques, faisant émerger des bastions « néojacobins » ou de républicanisme modéré dans une région assez massivement acquise aux conservateurs. Cette géopolitique à géométrie variable reflète l'existence d'antagonismes politiques passés d'une très inégale intensité. Ce n'est pas un hasard si la vallée du Rhône septentrionale, où le « fédéralisme », la « Terreur » et la « Réaction thermidorienne » furent moins intenses que dans le Midi rhodanien, demeure une terre de modérantisme politique. Les violences politiques n'y atteignent jamais la même ampleur que dans le Midi. En effet, c'est dans le Midi rhodanien, jalonné de soubresauts politiques depuis 1790, voire bien avant, que la nationalisation de la vie politique locale révolutionnaire trouve son expression la plus conflictuelle. Les affrontements politiques, omniprésents sous le Directoire, conditionnant l'existence de groupes politiques rivaux qui cherchent par tous les moyens à prendre

---

<sup>870</sup> Une notice biographique lui est consacrée en annexe n° 12.

<sup>871</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 96.

<sup>872</sup> SUTHERLAND (Donald M.G.), *Révolution et Contre-révolution... op. cit.*, p. 366.

l'ascendant sur l'autre, rendent, dans de nombreux cas, toute voie politique médiane inexorablement vouée à l'échec. Par conséquent, dans une zone de forte conflictualité politique comme la vallée du Rhône, la sortie du processus révolutionnaire, amorcée par Bonaparte après brumaire, ne peut aboutir que par la difficile recherche d'un équilibre politique, incarné par des hommes consensuels dans des communes profondément divisées.

## Chapitre 6 : Le couloir rhodanien à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle :

### permanence de la classe politique locale et des frontières politiques

Longtemps reléguée au second plan, l'histoire sociale du politique de la période consulaire et impériale a été profondément renouvelée depuis les années 1970<sup>873</sup>. Pourtant, si les historiens se sont tour à tour intéressés aux « masses de granit<sup>874</sup> » ou à la noblesse d'Empire<sup>875</sup>, les élites politiques locales, et plus particulièrement celles des petites villes, demeurent encore assez mal connues aujourd'hui, malgré l'ouverture de nouveaux axes de recherche<sup>876</sup>. La disgrâce des petites élites municipales est encore plus prononcée dans l'historiographie de la Restauration. Bien que renouvelée depuis les travaux fondateurs de Berthier de Sauvigny<sup>877</sup>, celle-ci occulte encore la vie politique au village ou dans les petites villes au profit de Paris et des autres grands centres urbains français<sup>878</sup>. À l'aube du troisième millénaire, Natalie Petiteau invitait les historiens à revenir aux sources judiciaires et communales pour « préciser comment se font les ruptures et où s'affirment les continuités avec l'Ancien Régime par delà les bouleversements révolutionnaires »<sup>879</sup>. À ce titre, une zone de forte conflictualité politique comme le couloir rhodanien offre un angle d'analyse particulièrement approprié pour mieux appréhender les transitions sociopolitiques inhérentes aux changements politiques brutaux des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>880</sup>.

---

<sup>873</sup> Citons notamment BERGERON (Louis), *L'épisode napoléonien. Aspects intérieurs 1799-1815*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, 251 p. Pour une mise au point historiographique récente : PETITEAU (Natalie), *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, 458 p.

<sup>874</sup> BERGERON (Louis), CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), *Les masses de Granit. Cent mille notables du Premier Empire*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., 1979, 122 p.

<sup>875</sup> BRELOT (Claude-Isabelle), *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Belles Lettres, 1992, 1242 p ; PETITEAU (Natalie), *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX<sup>e</sup> siècle (1808-1914)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1997, 714 p.

<sup>876</sup> Les derniers renouvellements historiographiques ont surtout profité aux communautés rurales : DUNNE (John), « L'Empire au village : les pratiques et le personnel de l'administration communale dans l'Europe napoléonienne », dans MARTIN (Jean-Clément), dir., *Napoléon et l'Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 169 p ; JESSENNE (Jean-Pierre), « Communautés, communes rurales et pouvoirs dans l'État napoléonien », dans *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire. Territoires ; pouvoirs et identités, colloque d'Avignon 9-10 mai 2000, textes réunis et présentés par Natalie Petiteau*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003, p. 161-180.

<sup>877</sup> BERTHIER DE SAUVIGNY (Guillaume), *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1993, 514 p. Parmi les nombreux ouvrages renouvelant la période citons notamment : WARESQUIEL (Emmanuel de), YVERT (Benoît), *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002, 500 p ; MOLLIER (Jean-Yves), REID (Martine), YON (Jean-Claude), dir., *Repenser la Restauration*, Paris, Broché, 2005, 375 p ; CARON (Jean-Claude), dir., *Rien appris, rien oublié ? Les Restaurations dans l'Europe postnapoléonienne (1814-1830)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, 472 p.

<sup>878</sup> Dans le chapitre intitulé la « Restauration au village » de sa magistrale synthèse sur la période, Francis Démier accorde finalement assez peu d'importance à la composition sociale et politique des municipalités rurales ou à celle des petites villes d'ailleurs : DÉMIER (Francis), *La France de la Restauration (1814-1830). L'impossible retour au passé*, Paris, Folio histoire, 2012, 1104 p.

<sup>879</sup> *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire... op. cit.*, p. 23-24.

<sup>880</sup> En cela, nous nous ancrons dans le sillage des renouvellements historiographiques récents des années 1814-1815 : voir notamment le numéro que la *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* consacre à ce sujet : *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 49, 2014/2 (1814-1815. Expériences de la discontinuité).



En effet, dans un espace géographique marqué par dix ans d'après affrontements politiques, mettant en lumière l'existence d'un clivage régional tranché entre le nord et le sud du couloir rhodanien, les Consuls doivent faire preuve d'un habile dosage dans la désignation des édiles locaux. Pour dépasser les clivages politiques et les passions partisans, Napoléon tente un syncrétisme politique en fusionnant dès l'an VIII les modérés de tous horizons. Si cette stratégie parvient à désamorcer les tensions politiques locales, elle ne se traduit pas forcément par un profond renouvellement de la classe politique. Par ailleurs, dans les dernières années de l'Empire, Napoléon est confronté à la lassitude, sinon à l'hostilité, d'une partie des élites locales qui accueille à bras ouvert le retour des Bourbon. Si Louis XVIII fait preuve de pragmatisme politique en 1814 en recyclant le personnel politique local, le retour inopiné de Napoléon en mars 1815 bouleverse totalement les échiquiers politiques locaux. Les événements du printemps et de l'été 1815, dont l'inégale intensité confirme l'existence d'une géopolitique rhodanienne à géométrie variable, poussent le roi à se montrer plus sévère lors de son retour définitif.

## **I Le couloir rhodanien à l'heure consulaire et impériale**

### *Vers un syncrétisme politique municipal (1800-1814)*

Le coup d'État de brumaire modifie en profondeur les structures politiques locales. En effet, l'expérience des municipalités cantonales est abandonnée dans les villages. Désormais, en vertu de la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), chaque ville ou village est pourvu d'un maire et d'un conseil municipal, dont le nombre de membres varie selon le poids démographique de la commune. En dessous de 2 500 habitants, le conseil municipal est composé de dix membres, vingt entre 2 500 et 5 000 habitants, et trente au dessus de 5 000 habitants. Pour ne pas trahir l'esprit des contemporains et pour plus de pertinence, nous avons conservé cette typologie dans notre enquête prosopographique consacrée aux décennies postrévolutionnaires.

Si brumaire n'enterre pas définitivement la procédure électorale, la nouvelle Constitution de l'an VIII restreint considérablement le droit de vote<sup>881</sup>. En effet, contrairement à la période précédente, certains édiles ne sont plus éligibles. Dans les communes de moins de 2 500 habitants, le maire et l'adjoint sont nommés par le préfet, sur proposition du sous-préfet. Les maires des communes de 2 500 à 5 000 habitants sont nommés par le préfet tandis que ceux des villes de plus de 5 000 habitants sont nommés par le chef de l'État, sur proposition du préfet<sup>882</sup>. En revanche, si la Constitution de l'an VIII réserve aux préfets ou aux sous-préfets la désignation des conseillers municipaux, la Constitution de l'an X, en rétablissant un semblant de pratique électorale, octroie aux élites locales la possibilité de choisir leurs édiles parmi les plus apparents. Dans les communes de plus de 5 000 habitants, les

---

<sup>881</sup> Sur les élections napoléoniennes : COPPOLANI (Jean-Yves), *Les élections en France à l'époque napoléonienne*, Paris, Albatros, 1980, 449 p ; BOURGUET-ROUYEYRE (Josiane), « La survivance d'un système électoral sous le Consulat et l'Empire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, octobre-décembre 2006, p. 17-29.

<sup>882</sup> GODECHOT (Jacques), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire... op. cit.*, p. 518. Notons la sortie récente d'une nouvelle version augmentée du dictionnaire dirigé par Thierry Lentz, consacré aux institutions consulaires et impériales : LENTZ (Thierry), dir., *Dictionnaire des institutions du Consulat et de l'Empire*, Paris, Noyelles, 2017, 770 p.

assemblées cantonales proposent, pour chaque place de conseiller municipal, deux candidats qui sont soumis au choix du gouvernement. *A contrario*, dans les communes de moins de 5 000 âmes, les assemblées cantonales élisent directement les conseillers<sup>883</sup>. Toutefois, dans la mesure où la Constitution de l'an X fixe la durée du mandat des conseillers à dix ans, le renouvellement des équipes municipales reste très mesuré. En dehors du renouvellement par moitié de l'an XII et de 1812, seuls un décès, la mobilité géographique ou la faillite peuvent contribuer à modifier la composition des municipalités impériales. Ainsi, en ayant la chance de ne pas être tiré au sort pour sortir de charge, de nombreux édiles sont parvenus à se maintenir au conseil municipal tout au long de la décennie impériale.

L'étude prosopographique des édiles nommés ou élus sous le Consulat et l'Empire repose sur un échantillon de 816 protagonistes. Pour chaque administrateur, nous avons élaboré une fiche biographique relevant toutes les informations glanées dans différents dépôts d'archives afin de dresser le profil social et politique des élites locales des villages et des petites villes du couloir rhodanien. En effet, une approche prosopographique et micro-historique s'avère fondamentale pour mieux appréhender la transition politique amorcée par le Consulat et l'Empire dans une zone géographique aussi troublée que le sillon rhodanien, et plus particulièrement dans sa partie méridionale. Dans cet ensemble géographique où une voie politique médiane peine à s'affirmer durant toute la décennie révolutionnaire, le choix des édiles s'avère capital pour restaurer la concorde politique. Pour cela, les préfets et les sous-préfets tentent de fusionner les différentes sensibilités politiques modérées<sup>884</sup>. Ce syncrétisme politique, s'il met fin temporairement aux violences politiques, ne parvient pas à souder définitivement les communes ni à attacher totalement les élites locales à l'Empire.

Dans les villages, la décennie impériale ne provoque pas de rupture majeure dans la composition sociale des municipalités.

---

<sup>883</sup> GODECHOT (Jacques), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire... op. cit.*, p. 519.

<sup>884</sup> SERNA (Pierre), *La République des Girouettes 1789-1815 et au-delà... op. cit.*, p. 467-468.

**Tableau n° 84 :  
Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1800-1814)<sup>885</sup>**

	Village	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Propriétaire foncier	Militaire/militaire en retraite	Profession indéterminée	Noble
1800-1814	Courthézon	17	18%	12%	0%	59%	6%	5%	6%
	Donzère	27	7%	27%	7%	37%	11%	11%	11%
	Étoile	23	17%	4%	9%	52%	13%	4%	22%
	Lapalud	22	5%	23%	18%	45%	9%	0%	18%
	Mondragon	16	13%	18%	18%	38%	13%	0%	13%
	Pierrelatte	27	7%	22%	11%	31%	11%	18%	11%
	Piolenc	22	4%	9%	14%	59%	14%	0%	9%
	Saint-Laurent-des-Arbres	13	15%	0%	0%	77%	8%	0%	8%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	24	17%	33%	17%	29%	4%	0%	8%
	Sorgues	20	5%	20%	30%	35%	5%	5%	5%
	Tain	20	15%	40%	5%	25%	10%	5%	20%
	total	231	10%	20%	12%	42%	10%	6%	12%

En effet, comme sous l'Ancien Régime ou durant la décennie révolutionnaire, en l'absence d'une très grande diversité sociale, presque la moitié des 231 édiles ruraux de notre échantillon se recrute parmi les professions issues du monde de la terre. Contrairement aux campagnes toulousaines, les forains ne représentent qu'un nombre infime d'administrateurs municipaux<sup>886</sup>. Dans certains villages dynamiques comme Tain, les administrateurs sont choisis, comme avant 1789, parmi la très prospère bourgeoisie d'affaires. Après un léger reflux sous la Révolution, les négociants tinois reviennent en force sous le Consulat et l'Empire.

Un changement de focal au niveau des maires et des adjoints offre une toute autre lecture. En effet, contrairement à ce que John Dunne et Christian Kermoal ont pu observer dans la France septentrionale<sup>887</sup> ou en Bretagne<sup>888</sup>, la domination des propriétaires fonciers est

<sup>885</sup> La colonne « Noble » se lit à part.

<sup>886</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 312.

<sup>887</sup> DUNNE (John), « Les maires de Brumaire, notables ruraux ou gens de passage ? », dans *Du Directoire au Consulat. Tome 3 : Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation*, Jean-Pierre Jessenne éd., avec la collaboration de Martine Aubry, Jacques Bernet, Pascal Dupuy, Bernard Gainot, Christine Le Bozec, Hervé Leuwens, Centre de Recherche sur l'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, GRHIS-Université de Rouen, Préfecture de Haute-Normandie, vol. 25, Villeneuve d'Ascq, ANRT, 2001, p. 454.

moins nette dans le couloir rhodanien. Seuls 27,5% des maires se revendiquent comme tels contre 28% de militaires, dont le poids ne cesse de s'accroître à partir de 1808. Les rares maires se recrutant parmi la bourgeoisie d'affaires comme les Jourdan de Tain ou Béranger de Saint-Marcel-d'Ardèche ne s'imposent que dans quelques villages dominés par une élite négociante dynamique et prospère. Par ailleurs, on ne retrouve guère parmi ces maires les représentants des professions judiciaires ou libérales, dont la présence est attestée dans une grande partie du Vaucluse<sup>889</sup>. En revanche, les adjoints se recrutent davantage parmi les propriétaires fonciers. 42% d'entre eux se définissent comme tel. La bourgeoisie d'affaires arrive en seconde position. Enfin, la noblesse, faiblement représentée sous l'Ancien Régime, à l'exception de certains noyaux nobiliaires comme Saint-Paul-Trois-Châteaux ou la zone comtadine, et totalement marginalisée sous la Révolution, amorce un timide retour sous le Consulat. Lors de la première fournée de l'an VIII, seuls 10% des maires des villages rhodaniens appartiennent à la noblesse comme d'Armand de Mondragon et d'Allard de Pierrelatte. Ce taux est proche des 8% observé par Georges Fournier pour le Toulousain<sup>890</sup>. Toutefois, le retour en grâce des nobles s'accélère sous l'Empire. En effet, dans l'optique de s'attacher l'ancienne élite, les préfets leur confient volontiers les rênes des administrations locales. Ainsi, entre 1800 et 1814, 38% des maires ruraux rhodaniens appartiennent à la noblesse d'Ancien Régime contre seulement 5% dans les campagnes artésiennes<sup>891</sup>. Les adjoints sont moins concernés par ce phénomène de « réaristocratisation » municipale. Il est beaucoup plus tardif que chez les maires. Aucun adjoint nommé au début du Consulat n'appartient à l'ancien second ordre. Entre 1800 et 1814, seuls trois adjoints, dont deux à Étoile dans la Drôme, peuvent être considérés comme nobles. Tous les trois sont nommés après 1809.

Dans les centres urbains ne dépassant pas les 5 000 âmes, mais bénéficiant d'une plus grande diversité sociale que les villages, la mise en place d'une pratique semi-élective basée sur un système censitaire produit un résultat plus contrasté.

---

<sup>888</sup> KERMOAL (Christian), *Les notables du Trégor... op. cit.*, p. 370.

<sup>889</sup> MAUREAU (Alain), « Maires et adjoints dans le Vaucluse de l'an VIII à 1815 », *Provence historique*, tome 28, n° 113, juillet-septembre 1978, p. 243.

<sup>890</sup> FOURNIER (Georges), « *Le pouvoir local, enjeu majeur dans le tournant politique de Brumaire* », dans *Du Directoire au Consulat. Tome 4 : Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation... op. cit.*, p. 524.

<sup>891</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution... op. cit.*, p. 132.

**Tableau n° 85 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes de moins de 5 000 habitants**  
**(1800-1814)<sup>892</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Propriétaire foncier	Militaire/militaire en retraite	Profession indéterminée	Noble
1800-1814	Bagnols	41	29%	22%	8%	22%	12%	7%	12%
	Bourg-Saint-Andéol	41	27%	27%	10%	22%	7%	7%	12%
	Pont-Saint-Esprit	39	21%	26%	13%	15%	13%	12%	15%
	Roquemaure	29	17%	28%	7%	45%	3%	0%	7%
	Villeneuve-lez-Avignon	40	18%	20%	10%	25%	5%	25%	5%
	total	190	23%	24%	10%	25%	8%	10%	10%

Dans les plus petites villes comme Roquemaure, Villeneuve-lez-Avignon ou Bourg-Saint-Andéol, la décennie impériale semble se traduire par une très forte permanence sociale. En effet, la composition socioprofessionnelle de ces municipalités est quasiment identique à celle des administrations municipales d'Ancien Régime. Après dix ans de Révolution, ayant pourtant provoqué des ruptures sociales importantes, la mise en place du Consulat et de l'Empire semble favoriser des élites locales, socialement proches de la classe dirigeante d'avant 1789<sup>893</sup>. En revanche, au niveau des maires et des adjoints, le sous-préfet pioche dans tous les milieux sociaux. Contrairement à un département comme l'Aube où 71% des maires nommés en l'an VIII sont des « propriétaires fonciers », deux maires sur huit et deux adjoints sur onze, nommés dans ces trois petites villes entre 1800 et 1814, se définissent comme tels<sup>894</sup>. *A contrario*, dans les communes avoisinant les 5 000 habitants, la sortie de la décennie révolutionnaire provoque une rupture socioprofessionnelle plus importante. À Bagnols ou à Pont-Saint-Esprit, comptant sous l'Ancien Régime un fort contingent d'administrateurs issus de l'échoppe ou du monde agraire, et dont la Révolution avait consacré la mainmise sur les

<sup>892</sup> La colonne « Noble » se lit à part.

<sup>893</sup> MAUREAU (Alain), PEYRON-MONTAGNON (Germaine), *Grands notables du Premier Empire. Vaucluse-Ardèche*, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1978, p. 6.

<sup>894</sup> HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 208.

institutions locales, le Consulat et l'Empire redistribuent totalement les cartes. En effet, en instaurant un système censitaire, écartant les artisans les moins riches et les micropropriétaires, le nouveau régime conforte les assises de la bourgeoisie de talent, et surtout, des négociants. Cyril Belmonte fait le même constat dans d'autres petites cités méridionales comme La Ciotat, Aubagne ou Cassis<sup>895</sup>. Les maires bagnolais ou spiripontains nommés entre 1800 et 1814 appartiennent tous au monde de la basoche. Comme dans les villages, les nobles font une entrée discrète au sein des municipalités en 1800. Au début du Consulat, seules les villes de Pont-Saint-Esprit et Bourg-Saint-Andéol sont administrées par un membre de la noblesse d'Ancien Régime. À la veille de la déchéance de Napoléon, une troisième, Roquemaure, est confiée à un noble tandis que les maires de Villeneuve-lez-Avignon et de Bagnols, proviennent de puissantes familles édilitaires, en voie d'anoblissement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène de « réaristocratisation » est particulièrement marqué dans le département de Vaucluse. En 1814, quatorze des vingt cités dont la population excède les 2 500 habitants possèdent un maire noble<sup>896</sup>. Dans le Var, les préfets confient également les mairies à des nobles à partir de 1806<sup>897</sup>. En revanche, aucun adjoint nommé au cours de la période consulaire ou impériale n'appartient à la noblesse.

Dans les communes de plus de 5 000 habitants, au vivier édilitaire bien plus étoffé, la mise en place du Consulat et de l'Empire ne se traduit pas systématiquement par une rupture sociale importante.

---

<sup>895</sup> BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 213.

<sup>896</sup> MAUREAU (Alain), PEYRON-MONTAGNON (Germaine), *Grands notables du Premier Empire. Vaucluse-Ardèche... op. cit.*, p. 6.

<sup>897</sup> PETITEAU (Natalie), « Les ultra dans le Var : une faction sous l'Empire, un parti sous la Restauration », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 1, 1998, p. 70.

**Tableau n° 86 :****Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes de 5 000 habitants et plus (1800-1815)<sup>898</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Propriétaire foncier	Militaire/militaire en retraite	Profession indéterminée	Noble
1800-1814	Beaucaire	56	7%	14%	22%	32%	14%	11%	14%
	Bollène	45	9%	20%	20%	38%	13%	0%	44%
	Montélimar	55	38%	38%	0%	11%	8%	5%	9%
	Orange	63	25%	38%	18%	8%	11%	0%	14%
	Tarascon	61	10%	16%	28%	18%	7%	21%	10%
	Valence	56	45%	21%	4%	11%	11%	8%	16%
	Vienne	59	55%	25%	5%	3%	7%	5%	9%
	Total	395	27%	25%	14%	16%	11%	8%	13%

En effet, les cités administratives comme Vienne, Valence ou Montélimar conservent le profil qui était le leur sous l'Ancien Régime. La bourgeoisie de talent reste surreprésentée et se renforce même à Valence. En revanche, dans d'autres villes de dimension plus modeste comme Orange ou Bollène, la rupture est beaucoup plus nette. À Orange, la mise en place du nouveau régime joue en faveur d'une bourgeoisie d'affaires qui s'était émancipée au tout début de la Révolution, avant d'être court-circuitée par le monde de l'atelier et de la boutique. Les négociants orangeois retrouvent une place de choix durant la décennie impériale. Les édiles se déclarant « propriétaires fonciers » ne s'imposent qu'à Beaucaire et Bollène. Ils représentent toutefois une part écrasante du conseil municipal dans une grosse ville comme Arles, comme sous l'Ancien Régime<sup>899</sup>. À l'exception de Tarascon où ils s'imposent encore, les artisans, après avoir massivement peuplé les conseils municipaux des grandes villes rhodaniennes durant la Révolution, apparaissent comme les grands perdants du changement politique.

Un changement de focal au niveau des maires et des adjoints confirme la domination de la bourgeoisie de talent. 40% des maires et au moins 35% des adjoints sont des juristes ou exercent une profession libérale. Par ailleurs, un maire sur deux est un militaire ou un ancien militaire. Dans des départements comme le Vaucluse ou la Drôme, leur nombre progresse

<sup>898</sup> La colonne « Noble » se lit à part.

<sup>899</sup> BONNET (Christian), *Les Bouches-du-Rhône sous le Consulat et l'Empire : évolution économique et vie socio-politique*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Vovelle, Paris-Sorbonne, 1987, p. 457.

avec l'affirmation du régime impérial<sup>900</sup>. On ne retrouve aucun adjoint dans ce cas. La plupart sont des nobles, issus de vieilles familles édilitaires comme les Saint-Privat de Beaucaire ou les Granet La Croix de Bollène<sup>901</sup>. Comme dans les villes plus petites ou dans les villages, la part des nobles s'accroît à l'apogée de l'Empire<sup>902</sup>. Notons également que les propriétaires fonciers sont minoritaires, même dans des communes comme Bollène ou Beaucaire où les professions issues du monde agricole représentent une force importante. Enfin, la bourgeoisie d'affaires est assez marginalisée parmi les maires. Seuls deux maires, Motard de Bollène et Volan d'Orange sont des négociants. *A contrario*, la part d'adjoints appartenant au monde du négoce est beaucoup plus imposante. Ils représentent presque 40% du total. Contrairement aux maires orangeois, tous les adjoints d'Orange nommés entre 1801 et 1814 sont des négociants, ce qui n'a rien de surprenant dans une cité où les négociants sont particulièrement riches.

Pour achever de brosser le profil social des édiles nommés entre 1800 et 1814, il convient de s'intéresser à leur âge ainsi qu'à leur niveau de richesse. Sous l'Ancien Régime et durant la décennie révolutionnaire, les équipes municipales étaient composées d'hommes d'âge mûr dont la relative aisance favorisait leur accès au pouvoir. Le Consulat et l'Empire, en conférant un caractère fortement censitaire au régime et en allongeant la durée des mandatures municipales, accentuent le processus de vieillissement d'édiles, dont le niveau de richesse devient, comme sous l'Ancien Régime, un critère incontournable de sélection.

Dans les campagnes rhodaniennes, les responsabilités sont avant tout confiées à des hommes d'un âge avancé.

---

<sup>900</sup> ROCH (Gérard), « Les notables du Premier Empire dans le département de la Drôme », *Revue drômoise*, tome LXXXIV, n° 431, mars 1984, p. 135.

<sup>901</sup> MAURIN (Georges), « Les premiers maires du Consulat dans le Gard », *Revue du Midi*, tome 42, 23<sup>e</sup> année, janvier 1909, p. 5-24.

<sup>902</sup> BOUDON (Jacques-Olivier), *Histoire du Consulat et de l'Empire (1799-1815)*, Paris, Perrin, 2000, p. 244 ; EMMANUELLI (François-Xavier), BARBIER (Bernard), CATY (Roland), MONNIER (Gérard), RICHARD (Eliane), SCHOR (Ralph), *La Provence contemporaine de 1800 à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1994, p. 86.



**Tableau n° 87 :**  
**Moyenne d'âge des édiles ruraux**  
**(1800-1814)**

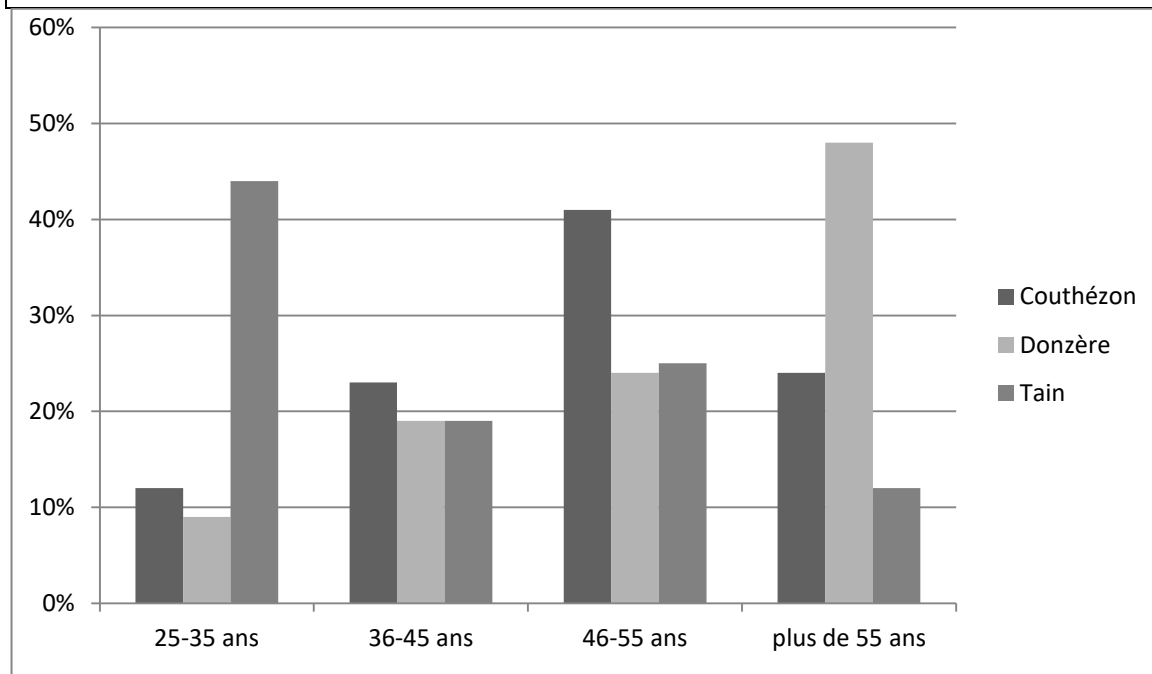
<b>Village</b>	<b>Moyenne d'âge</b>
Courthézon	48,2 ans
Donzère	48,6 ans
Étoile	52,2 ans
Lapalud	46,3 ans
Mondragon	40,1 ans
Pierrelatte	51,4 ans
Piolenc	44,1 ans
Saint-Laurent-des-Arbres	49,6 ans
Saint-Paul-Trois-Châteaux	56,8 ans
Sorgues	45,0 ans
Tain	42,7 ans

Cependant, certaines équipes sont relativement jeunes, c'est en particulier le cas des seize administrateurs mondragonnais, dont la moyenne d'âge s'élève à 40,1 ans. Sur les onze villages retenus pour construire cette étude, la moyenne d'âge des équipes municipales de huit d'entre eux se situe dans la quarantaine. Les trois autres villages sont gérés par des administrateurs plus âgés. Ces moyennes ont le défaut de ne pas traduire fidèlement les dynamiques propres à chaque village. Pour affiner ce premier constat, nous avons classé par tranches d'âge les édiles des trois villages pour lesquels nous avons pu glaner le plus d'informations.

### Graphique n° 8 :

#### Répartition par tranches d'âge des édiles courthézonnais, donzérois et tinois

(1800-1814)<sup>903</sup>



Ce graphique renseigne, avec plus de précision qu'une moyenne, la répartition exacte par tranches d'âge des administrateurs de trois villages rhodaniens. Même s'ils ne sont pas majoritaires, certains jeunes actifs suffisamment fortunés sont choisis par les préfets ou les sous-préfets pour siéger dans le conseil municipal. Si les plus jeunes ont 28 ans, les vingtenaires restent particulièrement rares dans les administrations municipales, tout comme dans les autres instances locales supérieures<sup>904</sup>. Les trentenaires sont un peu mieux représentés, bien que les agents du pouvoir central préfèrent confier les responsabilités à des hommes plus âgés, gage d'une certaine maturité et parfois d'une expérience des affaires municipales. Les plus de 55 ans représentent un fort contingent parmi les équipes municipales. Comme les notables de l'Empire, les édiles sont des hommes d'âge mûr se ayant entre 40 et 60 ans<sup>905</sup>. S'il n'y a pas de limite d'âge, les préfets ou les sous-préfets nomment rarement des septuagénaires, et encore moins des octogénaires, pour des raisons évidentes liées à l'âge.

Comme le suggère le tableau suivant, les édiles nommés en 1801 ou en 1804, sont généralement plus vieux que leurs homologues de la décennie révolutionnaire.

<sup>903</sup> Pour la réalisation du graphique, nous nous sommes appuyés sur l'état-civil de ces trois villages ainsi que sur la série 2 M des archives départementales, notamment : arch. dép. Drôme, 2 M 117 pour Donzère et 2 M 152 pour Tain ; arch. dép. Vaucluse : 2 M 48 pour Courthézon.

<sup>904</sup> BERGERON (Louis), CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), *Les masses de granit... op. cit.*, p. 13.

<sup>905</sup> *Ibidem*, p. 14.

**Tableau n° 88 :**  
**Évolution de la moyenne d'âge des édiles de six villages (1789-1804)**

village	1789	1 <sup>er</sup> semestre 1790	novembre 1791	décembre 1792	mai 1794	novembre 1794	mars 1795	1801	1804
Courthézon	54,5 ans	46,7 ans	45,7 ans	48,7 ans	45,2 ans	45,0 ans	49,2 ans	46,2 ans	49,4 ans
Donzère	49,3 ans	53,2 ans	51,7 ans	52,3 ans	53,3 ans	données absentes	45,2 ans	49,4 ans	54,3 ans
Étoile	données absentes	44,7 ans	45,1 ans	48,9 ans	45,1 ans	50,0 ans	52,0 ans	56,4 ans	données absentes
Lapalud	données absentes	41,1ans	39,9 ans	32,3 ans	41,4 ans	45,4 ans	45,0 ans	50,7 ans	57,1 ans
Saint-Paul- Trois- Châteaux	58,9 ans	48,2 ans	49,6 ans	48,3 ans	49,3 ans	54,7 ans	53,9 ans	61,6 ans	données absentes
Tain	49,3 ans	49,9 ans	43,7 ans	42,8 ans	42,4 ans	45,8 ans	idem	50,0 ans	49,4 ans

En effet, à part à Courthézon, les moyennes d'âge les plus élevées de ces six villages rhodaniens sont atteintes sous le Consulat ou l'Empire. Cet allongement de la moyenne d'âge des administrateurs municipaux n'est pas sans rappeler l'Ancien Régime.

Dans les campagnes rhodaniennes, les maires et les adjoints sont majoritairement choisis parmi les hommes d'âge mûr. La moyenne d'âge des maires, s'élevant à 46,7 ans, est plus basse que celle estimée par Maurice Agulhon dans sa synthèse nationale<sup>906</sup>. En revanche, avec une moyenne de 48,3 ans, elle est légèrement plus haute pour les adjoints. Toutefois, presque un maire sur deux et plus d'un adjoint sur deux dépassent ces moyennes. Seul de Nally, nommé maire de Lapalud en 1808, a moins de trente ans. Pour administrer les villages, les préfets et les sous-préfets placent de préférence des hommes relativement âgés, bénéficiant de suffisamment de temps libre, d'expérience et de vivacité pour faire face aux impondérables inhérents à la gestion municipale.

Dans les villes, les administrateurs nommés semblent légèrement plus âgés que leurs homologues ruraux. Par manque d'informations, nous avons fusionné dans un seul et même tableau les données que nous disposons pour les villes de 2 500 à 5 000 habitants et celles excédant les 5 000 habitants.

<sup>906</sup>AGULHON (Maurice), GIRARD (Louis), ROBERT (Jean-Louis), SERMAN (William), *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 38.

<b>Tableau n° 89 :</b> <b>Moyenne d'âge des édiles urbains</b> <b>(1800-1814)</b>	
Ville	Moyenne d'âge
Bagnols	51,6 ans
Beaucaire	51,0 ans
Bollène	47,4 ans
Montélimar	53,6 ans
Pont-Saint-Esprit	48,0 ans
Orange	50,0 ans
Valence	51,3 ans
Vienne	47,2 ans

Contrairement aux villages, presque toutes les moyennes d'âge frôlent ou dépassent la cinquantaine. Le même constat peut être fait dans d'autres petites villes françaises comme Castres ou Manosque<sup>907</sup>. La moyenne d'âge des maires urbains, atteignant les 49 ans, est légèrement plus élevée que celles des maires ruraux<sup>908</sup>. Un peu plus du tiers des maires se trouve en dessous de cette moyenne d'âge, dont deux, Berthon-Forquet de Montélimar et Aubert-Linsolas de Villeneuve-lez-Avignon, ont tout juste la trentaine. Comme leurs homologues ruraux, les adjoints urbains sont légèrement plus vieux que les maires. La moyenne d'âge s'élève à 49,7 ans.

Qu'ils soient ruraux ou urbains, les administrateurs municipaux nommés sous le Consulat et l'Empire sont avant tout des hommes d'âge mûr, bénéficiant de suffisamment de maturité, de temps libre et parfois d'expérience pour mener à bien une telle charge. Par ailleurs, l'allongement de la durée des mandatures, notamment celles des conseillers municipaux à partir de l'an X, contribue au vieillissement de la moyenne d'âge des édiles. Comme dans les campagnes, les administrateurs urbains nommés à partir de 1800 sont plus âgés que durant la décennie révolutionnaire.

<sup>907</sup> GODECHOT (Jacques), « L'opposition au Premier Empire dans les conseils généraux et les conseils municipaux », dans *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie, 1968, p. 389 ; GRANIER (Stéphanie), *Le personnel politique de Manosque sous le Consulat et l'Empire*, mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Peyrard, Aix-en-Provence, 1997-1998, p. 30.

<sup>908</sup> Sur un échantillon de 300 maires vaclusiens, Alain Maureau trouve une moyenne d'âge s'élevant à 49,16 ans et Jeff Horn, sur un échantillon de 178 maires, arrive à 47 ans : MAUREAU (Alain), « Maires et adjoints... », art. cit., p. 241 ; HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 211.

**Tableau n° 90 :**  
**Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1789-1804)**

ville	1789	1er semestre 1790	novembre 1791	décembre 1792	mai 1794	novembre 1794	mars 1795	1801	1804
Bagnols	46,7 ans	53,2 ans	53,4 ans	43,8 ans	43,5 ans	43,5 ans	51,0 ans	55,6 ans	données absentes
Bollène	45,1 ans	47,2 ans	49,9 ans	47,4 ans	47,4 ans	49,4 ans	données absentes	48,6 ans	50,3 ans
Montélimar	données absentes	48,5 ans	48,6 ans	50,1 ans	50,3 ans	49,9 ans	48,1 ans	51,6 ans	51,8 ans
Orange	56,6 ans	49,2 ans	42,5 ans	45,0 ans	45,9 ans	45,0 ans	44,9 ans	53,1 ans	62,4 ans

Si les édiles révolutionnaires étaient déjà choisis parmi des hommes d'un âge avancé, les administrateurs consulaires ou impériaux sont nettement plus âgés. Les moyennes d'âge de ces quatre villes dépassent la cinquantaine, voire la soixantaine dans le cas orangeois. Globalement, le régime s'appuie sur des hommes d'âge mûr. L'âge moyen des présidents de cantons vauclusiens ou ardéchois s'élève à 52,5 ans tandis que Jean-Yves Coppolani estime la moyenne d'âge des conseillers d'arrondissement autour de 55 ans à la fin de l'Empire<sup>909</sup>. Contrairement aux préfets qui sont plutôt jeunes, les édiles et les notables locaux sont des hommes d'un âge avancé<sup>910</sup>.

Plus que l'âge, le critère sélectif déterminant dans la désignation des administrateurs municipaux repose essentiellement sur la fortune puisque les édiles des communes de plus de 5 000 habitants doivent être choisis parmi les cent plus fort imposés<sup>911</sup>. Si le caractère censitaire du nouveau régime écarte d'office des administrations locales les habitants les plus humbles, il ne sélectionne pas forcément les plus riches. En dépit de sources fiscales extrêmement lacunaires, une étude partielle de l'estimation des revenus annuels des administrateurs municipaux rhodaniens tendrait à le confirmer. Deux types de sources ont été mobilisés. En premier lieu, les listes des cent plus forts contribuables, estimant à une date donnée les revenus annuels des notables locaux, ont été systématiquement dépouillées. Toutefois, toutes n'ont pas été conservées et certaines sont très incomplètes. Celle de Beaucaire par exemple se résume à une simple liste de noms, sans aucune indication chiffrée. Heureusement, la sous-série 2 M des archives départementales, consacrée au personnel administratif, regorge de listes d'administrateurs municipaux, renseignant parfois leur niveau de richesse. Toutefois, la nature des informations fournies peut considérablement varier d'un document à un autre. En effet, certaines estiment très approximativement la fortune totale des édiles tandis que d'autres livrent le montant du revenu annuel. Cependant, face à la furtivité

<sup>909</sup> MAUREAU (Alain), PEYRON-MONTAGNON (Germaine), *Grands notables du Premier Empire. Vaucluse-Ardèche... op. cit.*, p. 3 ; COPPOLANI (Jean-Yves), *Les élections en France à l'époque napoléonienne... op. cit.*, p. 327.

<sup>910</sup> PAPAGIATOPOULOS (Basile), « Les structures d'âge du personnel de l'Empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. XVII, juillet-septembre 1970, p. 444.

<sup>911</sup> COPPOLANI (Jean-Yves), *Les élections en France à l'époque napoléonienne... op. cit.*, p. 368.

du passage de certains administrateurs ou à leur disparition prématurée, avant l'établissement des listes, et ce, malgré un glanage aussi minutieux qu'harassant des fonds départementaux ou communaux, il n'a pas été possible de renseigner efficacement le niveau de richesse de la totalité de notre échantillon d'édiles.

Dans les villages peu fortunés, comme Saint-Laurent-des-Arbres, les micro-proprétaires ont été rejetés de la sphère politique locale. Toutefois, l'équipe municipale se recrute encore parmi les petits ou les moyens propriétaires fonciers. Au début de l'Empire, la moyenne de leur revenu annuel est estimé à 1 944 f<sup>912</sup>. Seul le maire, de Pascal, se distingue nettement avec un revenu annuel évalué à 6 000 f. En revanche, sept administrateurs municipaux sur les neuf dont nous avons pu estimer le revenu annuel sont en dessous de cette moyenne. Comme l'avait déjà remarqué Bernard Bodinier pour l'Eure, il serait illusoire de penser que tous les édiles nommés au cours de la période soient forcément riches<sup>913</sup>. En effet, de nombreux propriétaires fonciers des campagnes rhodaniennes sont des petits ou des moyens exploitants. Contrairement aux campagnes septentrionales, notamment artésiennes, franciliennes ou normandes, les grands domaines sont assez rares<sup>914</sup>. Dans le terroir de Donzère, 438 petits propriétaires ont moins de 5 hectares tandis que seule une dizaine d'exploitants possède une superficie excédant les 30 hectares<sup>915</sup>. Bien qu'assez exceptionnels, les gros propriétaires contrôlent généralement une partie non négligeable du terroir de la commune. Les plus grosses exploitations se situent autour de l'ancien Comtat rhodanien. À Mornas ou à Mondragon, les très gros propriétaires fonciers disposent de 30 à 50% des terres communales tandis que le maire de Courthézon, Le Boucher de Bruchier, possède jusqu'à 25% des terres<sup>916</sup>.

Système censitaire oblige, les maires et les adjoints figurent parmi les habitants les plus aisés de leur localité, même s'ils ne sont pas systématiquement les plus riches<sup>917</sup>. Bien que nos sources soient très lacunaires, il semble que les très grosses fortunes soient rarissimes. Il n'a été possible d'estimer les revenus annuels que d'environ 50% des maires. Si aucun d'entre eux ne se situe en dessous des 1 000 f., seuls quatre dépassent les 6 000 f., tandis qu'un seul excède le seuil des 10 000 f. Comme dans le département de la Moselle, les revenus annuels des maires ruraux sont plutôt médiocres<sup>918</sup>. Dans certains cas, les maires sont les plus riches contribuables de leur terroir tel Alexandre Charles Le Boucher de Bruchier de Courthézon, dont la fortune est estimée à plus de 100 000 f.

---

<sup>912</sup> Arch. dép. Gard, 2 M 55, personnel communal nommé à la fin du Consulat et début de la Seconde Restauration.

<sup>913</sup> BODINIER (Bernard), « Continuité et renouvellement des notables de l'Eure par-delà Brumaire », dans *Du Directoire au Consulat. Tome 4 : Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation...* op. cit., p. 422.

<sup>914</sup> BOURSIER (Anne-Marie), SOBOUL (Albert), « La grande propriété foncière à l'époque napoléonienne », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 245, juillet-septembre 1981, p. 406.

<sup>915</sup> VIGIER (Philippe), *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine, son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1963, p. 68.

<sup>916</sup> *Ibidem*, p. 133-134.

<sup>917</sup> Même constat dans le Trégor : KERMOAL (Christian), *Les notables du Trégor...* op. cit., p. 378.

<sup>918</sup> LENTZ (Thierry), IMHOFF (Denis), *La Moselle et Napoléon. Études d'un département sous le Consulat et l'Empire*, Nancy, Éditions Serpenoise, 1986, p. 52-53.

Les édiles urbains sont-ils plus riches ? Les sources fiscales urbaines sont tout autant lacunaires que dans les campagnes. Comme le suggère le tableau suivant, les moyennes peuvent varier considérablement d'une ville à une autre mais les fortunes des édiles urbains sont globalement médiocres.

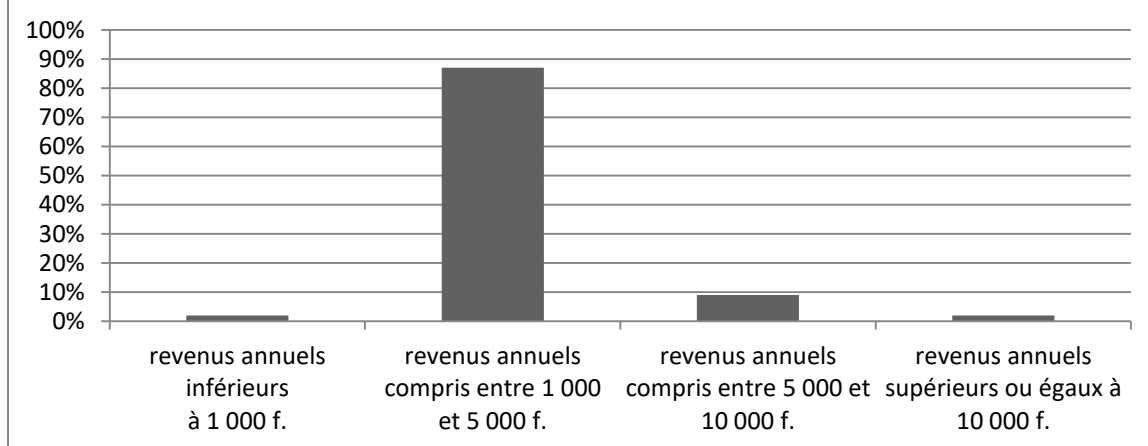
<b>Tableau n° 91 :</b> <b><u>Moyenne des revenus annuels des édiles</u></b> <b><u>urbains d'après les estimations</u></b> <b><u>préfectorales (1800-1814)<sup>919</sup></u></b>	
Ville	Moyenne
Beaucaire	2 668,42 f.
Orange	2 920,73 f.
Pont-Saint-Esprit	2 758,33 f.
Valence	4 054,05 f.
Vienne	4 728,5 f.

Toutefois, pour mieux traduire les dynamiques internes, nous avons opté pour une approche micro-historique focalisée sur Orange, dont la moyenne des revenus annuels de ses administrateurs n'excède pas les 3 000 f. Cependant, il n'a été possible de renseigner le revenu annuel que de 42 édiles orangeois sur 63, soit 67% du corpus<sup>920</sup>.

<sup>919</sup> Les moyennes du tableau suivant ont été élaborées d'après un dépouillement systématique de la série 2 M des archives départementales, consacrée aux renouvellement ou aux nominations des administrateurs municipaux (an VIII-1815) : arch. dép. Vaucluse : 2 M 38-2 M 53 ; arch. dép. Gard : 2 M 48-2 M 68 ; arch. dép. Drôme : 2 M 49-2 M 59, 2 M 154.

<sup>920</sup> Nous nous sommes essentiellement appuyés sur différentes listes de candidats aux fonctions municipales élaborées entre 1812 et 1813, conservées aux archives départementales de Vaucluse, 2 M 4. La liste des cent plus forts contribuables est inexploitable.

**Graphique n° 9 :  
Répartition des revenus annuels des édiles orangeois  
(1800-1814)**



Le constat est sans appel. La très écrasante majorité des administrateurs municipaux se situe entre 1 000 et 5 000 f. de revenus annuels. Le même constat peut être fait dans les villes gardoises<sup>921</sup>. Comme sous la Révolution, les administrateurs les plus aisés appartiennent au monde du négoce. Les administrateurs les moins fortunés se recrutent sans surprise parmi les artisans ou les boutiquiers, les juristes et les vétérans des guerres impériales. Ces derniers, recevant un siège au conseil municipal en guise de remerciement pour les services rendus à l'Empereur, sont particulièrement peu aisés. Notons toutefois qu'un seul d'entre eux se situe en dessous des 1 000 f., retenus par Adeline Daumard comme seuil symbolique permettant de distinguer la petite bourgeoisie des travailleurs manuels d'avant 1850<sup>922</sup>. Toutefois, seuls 12% des édiles atteignent les 5 000 f., palier permettant, sans être un très gros propriétaire, de disposer d'une assise foncière suffisante pour s'assurer un minimum de prestige sociale<sup>923</sup>. À l'apogée de l'Empire, le plus gros contribuable orangeois est le maire Christophe-Louis de Sausin, ancien militaire, dont les revenus annuels pour l'année 1812 s'élèvent à 10 000 f. Cependant, jauger la fortune des édiles en se basant uniquement sur le revenu est extrêmement réducteur. En effet, la source ne prend évidemment pas en compte les évolutions personnelles, puisque arrêtée à un moment donné, et peut également déformer la réalité. Ainsi, un gros « propriétaire foncier » comme Pierre Georges de Védrilhe, apparenté aux d'Aymard et dont la fortune dépasse les 150 000 f., n'apparaît que dans la tranche des 1 000 à 5 000 f. de notre classement, puisque ses revenus annuels sont estimés à 4 000 f. en 1812. On perçoit ici la limite de cette approche qui gagnerait à être affinée.

Ces inégalités de richesse se retrouvent également au niveau des maires et des adjoints. S'il n'a pas été possible de renseigner le niveau d'aisance matérielle que de 74% des

<sup>921</sup> DUCÉL (André), « Les notables dans le bas-Languedoc à l'époque napoléonienne », dans *Économie et société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, C.N.R.S., 1978, p. 350.

<sup>922</sup> DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Flammarion, 1987, p. 92.

<sup>923</sup> BERGERON (Louis), CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), *Les masses de granit... op. cit.*, p. 51.



maires et de 65% des adjoints, l'étude livre cependant quelques éléments intéressants. Dans le couloir rhodanien, la moyenne des revenus annuels des maires nommés entre 1800 et 1814 s'élève à 5 908 f. contre 4 153,3 f. pour leurs adjoints. Même si ces moyennes pourraient être affinées davantage, elles se rapprochent des données avancées pour d'autres espaces français. Alain Maureau remarque que les revenus annuels des maires et des adjoints vauclusiens se situent entre 3 000 et 6 000 francs tandis que Jean-Luc Suissa fait le même constat dans le département de l'Eure où la moyenne des revenus des maires varie entre 4 300 et 6 500 f<sup>924</sup>. Les très grandes fortunes, comme celle de l'Avignonnais Guillaume Puy, atteignant les 500 000 f., restent rares<sup>925</sup>. Toutefois, on trouve plus de très grande fortune en milieu urbain. Au moins six maires ont un revenu annuel dépassant les 10 000 f. contre deux dans les campagnes. Même s'ils ne sont systématiquement les plus riches notables locaux, les maires, et dans une moindre mesure les adjoints, comptent parmi les habitants les plus riches du cru. La fortune des maires est très représentative de l'ensemble du conseil municipal. Les plus riches se recrutent, comme leur subordonnés, parmi la bourgeoisie d'affaires ou parmi les gentilshommes, dont les biens ont été plus ou moins épargnés par la décennie révolutionnaire. Les maires les moins fortunés de l'échantillon appartiennent presque essentiellement à la bourgeoisie de talent, tel Reynaud-Saurin de Bagnols dont les revenus annuels sont estimés au début du Consulat à 800 f<sup>926</sup>. Seuls les très riches Guillermin, notaire de Vienne, et de Chastel, issu d'une bonne noblesse robine, ont des revenus excédant les 10 000 f. annuels. Encore faut-il signaler que cette aisance matérielle n'est pas uniquement tirée de leur profession de juriste mais de leur héritage familial, de leurs alliances matrimoniales et de leurs possessions foncières. Les revenus annuels des autres maires basochiens n'excèdent généralement pas 4 000 f. Les maires de la vallée du Rhône et leurs adjoints se caractérisent donc par un niveau de fortune relativement médiocre.

Après avoir brossé le profil social des édiles nommés sous le Consulat et l'Empire, il convient à présent de préciser les conséquences du changement de régime politique dans le recrutement des détenteurs de fonctions locales.

---

<sup>924</sup> SUISSA (Jean-Luc), *Le département de l'Eure sous le Consulat et l'Empire (1799-1815)*, Evreux, Nouvelles de l'Eure, 1983, p. 26 ; MAUREAU (Alain), « Maires et adjoints... », art.cit., p. 254.

<sup>925</sup> MAUREAU (Alain), « Maires et adjoints... », art.cit., p. 253.

<sup>926</sup> Arch. dép. Gard, 2 M 53, personnel communal de l'arrondissement d'Uzès, 1800-1815.

<b>Tableau n° 92 :</b>					
<b>L'émergence progressive d'une nouvelle classe politique dans les campagnes rhodaniennes (1800-1814)</b>					
	Village	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux » dont le père a exercé des fonctions sous l'Ancien Régime ou la Révolution	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants
1800-1814	Courthézon	12%	59%	18%	11%
	Donzère	30%	26%	22%	22%
	Étoile	30%	22%	9%	39%
	Lapalud	22%	32%	23%	9%
	Mondragon	44%	18%	38%	0%
	Pierrelatte	33%	22%	26%	19%
	Piolenc	23%	23%	18%	36%
	Saint-Laurent-des-Arbres	38%	46%	16%	0%
	Saint-Paul-Trois-Châteaux	25%	38%	4%	33%
	Sorgues	15%	30%	20%	35%
	Tain	25%	30%	40%	5%
	total	28%	30%	22%	20%

Comme dans les campagnes artésiennes ou dans celles de l'Eure, presque 60% des édiles de l'échantillon ont commencé leur carrière sous l'Ancien Régime ou la Révolution, avant de la poursuivre sous l'Empire<sup>927</sup>. Toutefois, avec 42% de primo accédants dans les hôtels de ville ruraux, les campagnes rhodaniennes connaissent un renouvellement municipal presque aussi important que celui de 1790. En effet, un peu moins d'un édile sur deux est un « homme nouveau » inexpérimenté. Cependant, le renouvellement est plus partiel qu'en 1790 car parmi ces 42% de néophytes, 22% d'entre eux sont en réalité des rejetons de familles édilitaires que nous pouvons donc considérer comme étant déjà partiellement insérés dans les dynamiques politiques locales. Seuls 20% des administrateurs ruraux nommés entre 1800 et 1814 accédant au conseil de ville pour la première fois, sont totalement étrangers au monde

<sup>927</sup>JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution... op. cit.*, p. 125 ; BODINIER (Bernard), « Continuité et renouvellement des notables de l'Eure par-delà Brumaire », dans *Du Directoire au Consulat. Tome 4 : Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation... op. cit.*, p. 423.

édilitaire. En réalité, la situation varie fortement d'un village à un autre. Dans certains villages comme Mondragon ou Saint-Laurent-des-Arbres, le renouvellement des équipes municipales est faible puisque les néophytes ne comptant aucun ascendant ayant occupé des fonctions administratives par le passé sont rares. Dans d'autres, comme Étoile ou Piolenc, il est beaucoup plus intense. En fusionnant dans les hôtels de ville ruraux les survivants de l'Ancien Régime et les héritiers de la Révolution française au sein d'une nouvelle équipe, comprenant une part non négligeable de novices, Napoléon favorise l'émergence d'une nouvelle classe politique locale.

Au niveau des postes clefs, les préfets et les sous-préfets préfèrent naturellement confier les responsabilités locales à des hommes expérimentés, gage d'un minimum de compétence et d'expérience. 31% des maires et des adjoints ont respectivement commencé leur carrière sous l'Ancien Régime et sous la Révolution. Seuls 38% des maires et 34% des adjoints sont des néophytes. Toutefois, parmi ces primo accédants, 14% des maires et 17% des adjoints sont issus de familles consulaires ou édilitaires comme Pierre d'Armand, maire de Mondragon, fils d'un coseigneur du même lieu. En fait, seuls 25% des maires ruraux et 17% de leurs adjoints peuvent être vraiment considérés comme des « hommes vraiment nouveaux » lors de leur intronisation. Les autres sont rompus aux rouages administratifs. Trois maires ont déjà dirigé la mairie de leur village sous la Révolution tandis qu'au moins 17% ont été adjoints avant d'être promus. Quant aux autres, ils ont pu se familiariser avec l'administration municipale en exerçant des fonctions subalternes durant la décennie précédente : officier municipal, notable, procureur général syndic, etc.

Dans les communes de 2 500 à 5 000 habitants, au vivier édilitaire plus étoffé, la mise en place du nouveau régime se traduit par un renouvellement légèrement plus important des équipes municipales.

<b>Tableau n° 93 :</b>					
<b>Un renouvellement plus important des équipes municipales : le cas des petites villes rhodaniennes (1800-1814)</b>					
	ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux » dont le père a exercé des fonctions sous l'Ancien Régime ou la Révolution	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants
1800-1814	Bagnols	20%	24%	34%	22%
	Bourg-Saint-Andéol	44%	19%	17%	20%
	Pont-Saint-Esprit	23%	21%	23%	33%
	Roquemaure	24%	24%	38%	14%
	Villeneuve-lez-Avignon	27%	20%	33%	20%
	total	28%	24%	28%	20%

Avec presque 50% d'« hommes nouveaux » faisant leur entrée à l'hôtel de ville, les petites villes connaissent également un renouvellement conséquent de leurs équipes municipales. Comme dans les villages, ce dernier reste en réalité partiel dans la mesure où seuls 20% des nouveaux venus ne comptent aucun ascendant familial les précédant au conseil municipal.

En revanche, au niveau des fonctions clefs, la percée des néophytes est très nette. En effet, les maires expérimentés sont presque aussi nombreux que les « hommes nouveaux ». 43% d'entre eux ont commencé leur *cursus honorum* sous l'Ancien Régime contre seulement 7% durant la décennie révolutionnaire. Toutefois, sur les 50% de nouveaux venus, 29% d'entre eux sont les héritiers d'édiles d'Ancien Régime ou de la Révolution. Ce sont des noms de grandes familles locales qui parviennent à traverser tous les régimes politiques comme les de Reboul, de Bourg-Saint-Andéol, ou les Aubert-Linsolas, de Villeneuve-lez-Avignon. Parmi les néophytes se trouvent d'anciens militaires que le préfet parachute à la tête des municipalités, aussi bien en guise de remerciements pour services rendus que dans l'optique de placer localement des hommes dévoués à l'Empire. Les adjoints inexpérimentés sont légèrement plus nombreux. Ils représentent 49% de l'échantillon. Toutefois, il faut retrancher à ce pourcentage les 31% d'adjoints issus de familles consulaires ou édilitaires. En réalité, seuls 18% des adjoints sont vraiment des « hommes nouveaux », totalement étrangers au monde de l'hôtel de ville avant leur entrée au conseil municipal. Notons également

qu'environ 15% des adjoints nommés ont été conseillers municipaux après brumaire. Comme dans les villages, le renouvellement des équipes municipales sous le Consulat et l'Empire favorise l'émergence d'une nouvelle classe politique de notables.

C'est toutefois dans les plus grosses communes de notre échantillon que le renouvellement des équipes municipales est le plus imposant.

**Tableau n° 94 :**  
**Permanence ou rupture ? Le cas des grandes villes rhodaniennes (1800-1814)**

	Ville	Édiles ayant exercé des fonctions sous l'Ancien Régime	Édiles de la Révolution	« Hommes nouveaux » dont le père a exercé des fonctions sous l'Ancien Régime ou la Révolution	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants
1800- 1814	Beaucaire	24%	28%	24%	24%
	Bollène	31%	20%	20%	29%
	Montélimar	33%	36%	18%	13%
	Orange	19%	48%	24%	9%
	Tarascon	23%	29%	15%	33%
	Valence	20%	25%	18%	37%
	Vienne	26%	40%	5%	29%
	Total	25%	33%	17%	25%

En effet, les édiles chevronnés ne sont que très légèrement majoritaires. 42% des édiles sont totalement inexpérimentés, dont 25% d'entre eux ne comptent aucun administrateur les précédant à l'hôtel de ville. La part des « hommes nouveaux sans lien avec l'Ancien Régime ou la Révolution » est légèrement plus haute que dans les villages et dans les petites villes du couloir rhodanien. Comme pour les cités de taille plus modeste, la situation évolue fortement d'un lieu à un autre. Ainsi, 55% des édiles valentinois sont des « hommes nouveaux » quand ils ne sont que 34% à Vienne<sup>928</sup>. Les causes de l'inégal renouvellement sont multiples et complexes et ne se réduisent pas uniquement à des considérations d'ordre politique.

Par contre, les « hommes nouveaux » sont moins promus aux fonctions clefs que dans des structures urbaines plus petites. Les maires nommés sont majoritairement des hommes expérimentés dans 60% des cas. Contrairement à l'Artois, rares sont les maires élus à la fin du

<sup>928</sup> À Aix-en-Provence, Christiane Derobert-Rathel remarquait que le renouvellement de la classe politique était encore plus important dans la mesure où les trois quarts des conseillers municipaux nommés au début du Consulat n'ont jamais exercé la moindre fonction avant : DEROBERT-RATHEL (Christiane), « La classe politique aixoise... », art. cit., p. 59.

Directoire confirmés après brumaire<sup>929</sup>. Le profil des départements rhodaniens s'approche davantage de certains départements comme le Var où la rupture avec le Directoire est beaucoup plus nette<sup>930</sup>. À ces hommes rompus aux pratiques municipales, il faut ajouter les 30% d'« hommes nouveaux » issus de familles édilitaires. En réalité, seuls 10% des maires nommés dans les communes de plus de 5 000 habitants sont des nouveaux venus, étant parvenus à percer la sphère politique locale par la grâce du préfet ou de l'Empereur. Au moins 10% des maires nommés au cours de l'Empire sont passés par la fonction d'adjoint. Les adjoints sont puisés parmi le même vivier politique local que les maires. 61% d'entre eux ont déjà siégé dans les instances locales avant 1800, dont 35% dès l'Ancien Régime. Toutefois, avec 17%, le pourcentage d'adjoints néophytes est légèrement plus élevé que chez les maires. Même s'ils restent minoritaires, les hommes inexpérimentés, incarnant la mesure d'un renouvellement partiel des équipes municipales, sont parfois plébiscités par les préfets.

Ainsi, sur les 816 édiles de notre échantillon, 359, soit 44%, sont des « hommes nouveaux ». Parmi eux, seuls 185, soit à peine 23%, ne comptent aucun administrateur municipal parmi leurs ascendants. Deux constats s'imposent à la lecture de ces données. En premier lieu, le Consulat et l'Empire semblent inaugurer une nouvelle phase de renouvellement, ne serait-ce que partiel, dans le recrutement des détenteurs de fonctions locales. En fusionnant des administrateurs expérimentés, s'étant formés sous l'Ancien Régime ou au cours de la Révolution française, avec des profanes, plus ou moins insérés dans les dynamiques politiques locales, Napoléon favorise l'émergence d'une nouvelle classe politique locale. Le second constat est directement lié au premier. Si renouvellement partiel il y a, c'est que la majeure partie des édiles est puisée parmi le même vivier étroit d'administrateurs chevronnés. Si le caractère censitaire du régime et l'allongement de la durée des mandatures municipales contribuent à expliquer en partie la continuité du personnel politique municipal, il convient, pour mieux cerner la réalité du problème, de se tourner vers les administrations supérieures. En effet, les agents du pouvoir central confient avant tout les fonctions locales à des personnes jouissant de la confiance de leurs administrés. Par ailleurs, dans les villages les plus agités du couloir rhodanien, les préfets et les sous-préfets n'hésitent pas à maintenir en poste le plus longtemps possible le candidat qu'ils estiment le plus apte à administrer la commune. À ce sujet, les annotations laissées par les préfets concernant certains édiles sont particulièrement éclairantes. Ainsi à Donzère, Jacques Antoine Philibert Quintin de Beine, nommé maire en l'an VIII, est maintenu vaille que vaille jusqu'en avril 1815, le préfet jugeant plus sûr de le garder « malgré ses imperfections car il n'y a rien de mieux dans cette turbulente cité »<sup>931</sup>. Maintenir la concorde politique dans les zones les plus agitées du sillon rhodanien favorise l'enracinement des administrateurs les plus consensuels et les plus compétents.

Cette étude serait incomplète sans une analyse du profil politique des équipes municipales nommées sous le Consulat et l'Empire. Bien qu'en l'absence de tout parti politique officiel il soit difficile de classer politiquement les édiles rhodaniens, leurs

---

<sup>929</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution... op. cit.*, p. 132.

<sup>930</sup> GEORGE (Jocelyne), *Histoire des maires de 1789 à 1939... op. cit.*, p. 81.

<sup>931</sup> Arch. dép. Drôme, 2 M 49, renseignements sur les maires nommés sous le Consulat.

différentes prises de position au cours de la décennie révolutionnaire permettent toutefois de broser quelques trajectoires individuelles et de dégager quelques options politiques. Il n'a pas été impossible de classer l'intégralité des 816 protagonistes de notre échantillon. Certains nouveaux venus, siégeant uniquement quelques années, n'ont laissé aucune trace de leur positionnement politique.

Dans une zone géographique aussi troublée que le couloir rhodanien, le choix des édiles s'avère complexe. Pour sortir de la Révolution, et par conséquent, pour mettre fin aux affrontements politiques, les préfets et les sous-préfets doivent composer avec des espaces méridionaux fortement bipolarisés. Dans la vallée du Rhône septentrionale, où le modérantisme l'a emporté durant la majeure partie de la décennie révolutionnaire, les préfets et les sous-préfets n'ont guère de mal à nommer des administrateurs modérés. Cette zone géographique maintient finalement la même ligne de conduite politique qu'elle a adoptée par le passé. À Vienne, les conservateurs nommés représentent moins de 5% des administrateurs municipaux tandis que l'on ne compte aucun ancien républicain « exclusif ». Plus au sud, à Valence, un peu moins de 15% des édiles sont d'anciens conservateurs ou des opposants notoires à la Révolution. Dans cet espace géographique où la « Terreur » a été plus une expression qu'une réalité politique violente, les anciens cadres de l'an II ne sont pas systématiquement écartés par les préfets et les sous-préfets. 13% des édiles du village d'Étoile sont d'anciens membres du comité de surveillance ou de la municipalité de 1794, à l'image du ménager Jean-Jacques Sayn, notable de l'automne 1793 à l'hiver 1794, nommé conseiller municipal de 1808 à 1810. Lorsqu'ils ont le choix, les agents du gouvernement central nomment principalement des hommes qui se sont le moins exposés sous la « Terreur ». Ainsi en 1808, le sous-préfet désigne Jean-Jacques Sayn, simple notable en l'an II, plutôt que son père Jean-Antoine, maire du village sous la « Terreur ».

Dans la vallée du Rhône méridionale, au passé politique bien plus agité, les préfets et les sous-préfets tentent un véritable syncrétisme politique, en fusionnant, dans des conseils municipaux au profil politique très hétéroclite, les modérés de chaque camp. À Montélimar, la grande majorité des administrateurs sont des modérés. À Mondragon ou à Courthézon, les radicaux de toute tendance sont écartés. Comme dans l'arrière-pays marseillais, certaines municipalités méridionales comptent en leur sein quelques anciens Jacobins<sup>932</sup>. À Orange, cité à l'empreinte jacobine particulièrement marquée, au moins 16% des administrateurs sont d'anciens Jacobins et républicains sincères qui se rallient, parfois, plus facilement à l'Empire que les royalistes. Cependant, cette stratégie basée sur le consensus est difficile à établir partout. En effet, dans le Comtat ou dans les cités les plus turbulentes comme Arles, le compromis semble particulièrement difficile, sinon impossible. À Bollène, 42% des édiles sont d'anciens « fédéralistes » ou des partisans de la cause pontificale contre seulement 13% de Jacobins, déjà minoritaires sous la Révolution. À Arles, la municipalité impériale est directement sortie des rangs de la Chiffone<sup>933</sup>. Le constat est identique dans les villages de l'ancien Comtat rhodanien. 36% des administrateurs de Piolenc ont connu l'émigration, les

---

<sup>932</sup> BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 211.

<sup>933</sup> ALLARD (Paul), « Arles, de la Révolution à la République », *Provence historique*, tome 37, n° 148, avril-juin 1987, 1987, p. 219.

geôles de la « Terreur » ou embrassé le parti « papalin » en 1790-1791. Dans le Gard, au moins 32% des édiles beaucairois se distinguent pour leur conservatisme politique tandis que dans le village particulièrement divisé de Saint-Laurent-des-Arbres, presque 40% de l'équipe municipale a été sélectionnée dans l'ancien « parti aristocrate ». En fait, dans ces localités, la balance penche davantage du côté des conservateurs, probablement moins désignés pour leurs options politiques que pour leur niveau de richesse, bien plus important que celui de leurs adversaires. Le caractère censitaire du régime, accentué par la Constitution de l'an X, écarte *de facto* les plus humbles des patriotes locaux.

Le choix des maires et des adjoints, plus encore que celui des conseillers municipaux, s'avère particulièrement stratégique. Les plus compromis dans le Gouvernement révolutionnaire et les patriotes « exclusifs » s'étant illustrés durant le Second Directoire sont écartés des postes clefs locaux. Le négociant Motard, maire éphémère de Bollène entre l'an VIII et l'an IX, fait figure d'exception. Les agents du gouvernement procèdent d'ailleurs de même pour les conseils généraux. Parmi les administrateurs du département de Vaucluse, élus entre l'an VI et l'an VII, aucun n'a été nommé dans le nouveau conseil général vauclusien<sup>934</sup>. Dans les premières années du Consulat, les agents du gouvernement central, en adoptant une logique consensuelle, nomment essentiellement des modérés, ayant occupé des fonctions durant les premières années de la Révolution. À Beaucaire, le choix du préfet se porte sur Saint-Privat, car l'homme « jouit de l'estime de tous les partis<sup>935</sup> ». À Tain, le clan Jourdan brille particulièrement par son modérantisme politique. Dans les citadelles républicaines, les agents du gouvernement central neutralisent les noyaux jacobins en parachutant à la tête des pouvoirs locaux des modérés faisant consensus, comme le médecin Richier d'Orange, rallié à Napoléon. Dans ces anciens points chauds de la Révolution, les préfets et les sous-préfets doivent composer habilement. Généralement, ils optent pour un compromis qui puisse satisfaire tous les partis. Ainsi, au début du Consulat, le préfet de l'Ardèche confie la mairie bourguésane à Louis-Joachim Drivet Ladernade, ancien maire réactionnaire du début de la Révolution qui s'était opposé à la création du club des Jacobins local. Toutefois, pour contrebalancer l'influence conservatrice, il est flanqué par deux adjoints républicains modérés : le notaire Chalamel et le négociant Pontal. À Bollène, l'ancien vétéran de la cause papale, Granet de La Croix est nommé maire en l'an IX. Pour ne pas froisser le petit noyau jacobin, extrêmement politisé, il est entouré des négociants Motard, et surtout Marchand, qui ont figuré parmi les plus actifs chefs de file bollénois du « parti français » puis républicain. Enfin, à Avignon, le modéré Guillaume Puy retrouve son fauteuil de maire, mais il est secondé notamment par Cartoux, ex-maire de 1793, pour donner le change aux anciens Jacobins<sup>936</sup>. Dans le couloir rhodanien, cette recherche du consensus vise à favoriser une sortie en douceur de la décennie révolutionnaire. Toutefois, cette stratégie n'est pas systématiquement appliquée dans le reste du pays. À Toulouse par exemple, bastion républicain durant la majeure partie du Directoire, Georges Fournier remarque que le maire et

---

<sup>934</sup> MAUREAU (Alain), « Le personnel du conseil général du Vaucluse de l'an VIII à 1815 », *Revue de l'institut Napoléon*, n°113, 1977, p. 27.

<sup>935</sup> Arch. dép. Gard, 2 M 48, lettre du préfet concernant la désignation du maire de Beaucaire, 8 germinal an VIII.

<sup>936</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 105.



les adjoints nommés au début du Consulat sont d'anciens « réacteurs »<sup>937</sup>. Cependant, l'affirmation du régime se traduit par un glissement politique illustré par la désignation de maires conservateurs plus ou moins ralliés au régime lors des renouvellements de 1808 et 1813. Ce processus est surtout visible dans la vallée du Rhône méridionale. En 1808, le sous-préfet de l'arrondissement d'Avignon ancre le village de Sorgues dans le camp conservateur en plaçant à sa tête l'émigré Légier de Montfort, dont le père a été exécuté par la Commission Populaire d'Orange en 1794. Par ailleurs, afin de s'attacher les élites traditionnelles, Napoléon favorise l'investiture de la noblesse d'Ancien Régime dans les institutions locales. Ce processus de « réaristocratisation », s'accéléralant brutalement à partir de 1808, provoque l'installation d'édiles opportunistes, sinon sincèrement royalistes, à la fidélité plus que douteuse. Si une partie des édiles se rallie sincèrement au nouveau régime, une grande partie des maires nommée à la fin de l'Empire y est totalement indifférente.

Remarquons également que les maires ne sont jamais choisis au hasard. La plupart appartiennent à un réseau plus ou moins étoffé. À Valence, les hommes nommés gravitent dans l'orbite du comte de Montalivet<sup>938</sup>, valentinois d'origine devenu ministre de l'intérieur en 1809<sup>939</sup>. De plus, certains maires urbains, et plus particulièrement les nobles, semblent davantage considérer leur fonction comme une étape dans une carrière administrative plutôt que comme une finalité<sup>940</sup>. En cela, les lettres envoyées au ministère de l'intérieur suppliant l'obtention d'une sous-préfecture ou d'une préfecture sont très parlantes. En 1808, Marc-Philippe Reyne, maire d'Orange et Charles Guillermin, maire de Vienne, quémandent chacun une sous-préfecture au ministre de l'intérieur<sup>941</sup>. Toutefois, leurs demandes restent vaines. Ces hommes ont clairement conscience de la considération sociale offerte par les plus hautes fonctions administratives. En 1811, Planta, maire de Valence, réclame une préfecture car « une sous-préfecture n'apporte pas un changement assez sensible dans [sa] position »<sup>942</sup>. Par ailleurs, les notables les plus importants, visant les plus hautes sphères administratives, refusent parfois la fonction pénible et non rétribuée de maire. En 1813, le Valentinois Frédéric de Plan de Sieyès, pressenti pour remplacer Planta à l'hôtel de ville émet de sérieuses

---

<sup>937</sup> FOURNIER (Georges), « Le pouvoir local... », art. cit., p. 520.

<sup>938</sup> Jean-Pierre Bachasson de Montalivet (1766-1823), est issu d'une vieille famille valentinoise. Son grand-père, Jean-Pierre Bachasson (1660-1743), a été conseiller du roi et juge-mage de Valence tandis que son oncle Claude (1710-1802), a été notable de 1777 à 1779 et 1<sup>er</sup> échevin de 1779 à 1781. Destiné au métier des armes comme son père Charles-Victor, commandant de la place de Sarreguemines, Jean-Pierre Bachasson est envoyé au collège de Tournon. En 1779, il quitte l'armée pour suivre des études de droits à l'Université de Valence puis devient conseiller au Parlement dans les dernières années de l'Ancien Régime. Il aurait notamment rencontré Bonaparte à Valence. Réformiste modéré, il est nommé maire de Valence de janvier à novembre 1795. Favorable au Consulat, il est à nouveau nommé maire de floréal à messidor an VIII. Préfet de la Manche (1801) puis de la Seine-et-Oise (1804), il devient conseiller d'État et est nommé en 1806 à la direction des Ponts et Chaussées. Enfin, il devient ministre de l'Intérieur en 1809, fonction qu'il occupe jusqu'à la chute de l'Empire. Fidèle aux Bonaparte, il accompagne Marie-Louise à Blois puis se retire sur ses terres lors de la Première Restauration. Rappelé par Napoléon durant les Cent-Jours, il est sanctionné par le pouvoir royal en 1815 avant d'être réintégré par Louis XVIII en 1819. Finalement rallié aux Bourbon, il meurt en 1823.

<sup>939</sup> Les correspondances remerciant le ministre pour ses largesses sont particulièrement éclairantes : arch. nat., F<sup>1b11</sup> Drôme 16.

<sup>940</sup> BRELOT (Claude-Isabelle), « Le château face au vote paysan (1800-1882) », *Politix*, n° 15, 1991, p. 55.

<sup>941</sup> Arch. nat., F<sup>1b11</sup> Vaucluse 21, lettre du député Colonieu au ministre de l'intérieur, 25 février 1808 ; F<sup>1b11</sup> Isère 18, lettre de Guillermin au ministre de l'intérieur, 25 août 1808.

<sup>942</sup> Arch. nat., F<sup>1b11</sup> Drôme 16, lettre de Planta à Montalivet, 30 avril 1811.

réserves. En effet, considérant que « la mairie peut offrir un intérêt dans les bonnes villes<sup>943</sup> de l'Empire », à Valence « elle ne mène à rien, ni à décoration, ni à titre et ne procure en général que des désagréments pour les peines sans nombre qu'elle donne »<sup>944</sup>. Quelques mois plus tard, sans doute au prix de quelques gratifications personnelles ou pour ses proches, Plan de Sieyès accepte d'occuper le fauteuil de maire.

Ainsi, dans les campagnes, brumaire amorce la domination des propriétaires fonciers tandis que les cités administratives restent dominées, comme sous l'Ancien Régime et la Révolution, par la bourgeoisie de talent. Les artisans et les commerçants sont les grands perdants du nouveau jeu de chaises musicales. Après avoir amorcé un retour timide au début du Consulat, les nobles d'Ancien Régime s'imposent à la tête des pouvoirs locaux à partir de 1808 et supplantent les juristes et les marchands dans les fonctions clefs du couloir rhodanien à la veille de l'abdication de l'Empereur. La consolidation du système impérial s'est donc accompagnée par un processus de « réaristocratisation » des pouvoirs locaux. La refonte des institutions locales se traduit par un renouvellement partiel des équipes municipales, variant fortement d'un lieu à un autre. Si les fonctions clefs sont un peu plus confiées à des néophytes que par le passé, la majorité des maires et des adjoints se recrute parmi le même vivier d'administrateurs chevronnés. En revanche, en fusionnant des administrateurs expérimentés, s'étant formés sous l'Ancien Régime ou au cours de la Révolution française, avec des profanes, plus ou moins insérés dans les dynamiques politiques locales, Napoléon favorise l'émergence d'une nouvelle classe politique locale. Cependant, le caractère censitaire du régime et l'allongement de la durée des mandatures municipales contribuent à refermer progressivement cette nouvelle classe politique locale sur elle-même en favorisant le vieillissement et l'enracinement des édiles. Par ailleurs, en brassant les modérés de chaque camp dans une sorte de syncrétisme politique, les agents du pouvoir local parviennent à sortir, temporairement, le couloir rhodanien de la spirale d'affrontements politiques d'une rare intensité qui avait caractérisé la décennie révolutionnaire. Toutefois, Napoléon échoue à s'attacher définitivement la fidélité des administrateurs municipaux qui n'hésitent pas à se rallier aux Bourbon en 1814. Le passage à la Première Restauration se traduit par une très forte continuité politique, témoignant en cela de l'intensité des ralliements. Néanmoins, l'épisode des Cent-Jours bouleverse la géopolitique rhodanienne en favorisant la résurrection des lignes de fractures politiques régionales héritées de la décennie révolutionnaire.

---

<sup>943</sup> Ces « bonnes villes », au nombre de 51 à la veille de la chute de Napoléon, offre la noblesse d'Empire à leur maire après dix ans d'exercice : « Bonnes villes », LENTZ (Thierry), dir., *Dictionnaire des institutions du Consulat et de l'Empire... op. cit.*, p. 63.

<sup>944</sup> Arch. nat, F<sup>1b11</sup> Drôme 16, lettre de Plan de Sieyès à Montalivet, 18 avril 1813. Voir en annexe n° 24 la lettre et sa retranscription.

## II De la Première Restauration aux Cent-Jours : une année charnière dans la structuration des options politiques rhodaniennes (1814-1815)

En 1814, forts de leurs succès russes et allemands, les alliés portent la guerre sur le sol français. Malgré une série de victoires, Napoléon est rapidement contraint d'abdiquer le 4 avril 1814. Si la Première Restauration de Louis XVIII se traduit par une remarquable continuité politique, le retour éphémère de Napoléon provoque une rupture sociopolitique municipale d'une très inégale intensité.

### *De la Première Restauration à la résistance du duc d'Angoulême*

Lassée par les levées militaires incessantes, inhérentes aux besoins de plus en plus exorbitants d'un pays continuellement en guerre et éprouvée par la crise économique des années 1810-1812, particulièrement virulente dans le Midi, une partie des populations méridionales se détourne de l'Empereur<sup>945</sup>. Pour la première fois depuis 1792, le territoire national est foulé par une armée ennemie. Les départements rhodaniens septentrionaux sont directement touchés par la guerre<sup>946</sup>. Le 23 mars, les alliés s'emparent de Vienne et longent le Rhône jusqu'à Valence<sup>947</sup>. Après avoir subi un siège de plusieurs jours, la ville de Romans est prise le 2 avril par les Autrichiens et livrée au pillage<sup>948</sup>. L'annonce de l'abdication de Napoléon est accueillie avec soulagement par une grande partie des populations locales. Dans le Vaucluse, elle est même prétexte à différentes manifestations d'hostilité à l'égard du régime déchu et de la Révolution française, témoignant ainsi des limites de l'adhésion des populations méridionales à l'Empire<sup>949</sup>. La vallée du Rhône, et plus particulièrement les départements méridionaux, réserve un accueil glacial, sinon hostile, à Napoléon lors de son transfert pour Marseille, d'où il doit s'embarquer pour l'île d'Elbe. Si jusqu'à Montélimar le convoi ne rencontre guère d'opposition, à Donzère, le père d'un conscrit tué au combat lance des pierres contre la voiture de l'empereur déchu<sup>950</sup>. Les derniers kilomètres conduisent Napoléon dans des départements où il ne fait guère l'unanimité, sinon contre sa personne. Insulté à Avignon le 25 avril 1814 et à Orgon, la sécurité de l'ex-empereur repose uniquement sur le sang-froid de ses geôliers qui parviennent à le conduire sain et sauf à bon port<sup>951</sup>. A *contrario*, le passage des membres de la famille royale revenant d'exil ou visitant les provinces suscite l'allégresse d'une partie de la population, sincèrement acquise à la cause royale.

Paradoxalement, le retour de Louis XVIII se traduit par une très grande continuité politique et administrative. En effet, le personnel politique nommé sous l'Empire est maintenu

<sup>945</sup> THIBAudeau (Antoine-Claire), *Mémoires, 1799-1815*, Paris, Plon, 1913, p. 375.

<sup>946</sup> THORAL (Marie-Cécile), « L'administration locale en temps de crise : le cas de l'Isère en 1814-1815 », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 339, janvier-mars 2005, p. 117-135.

<sup>947</sup> FAURE (Claude), *Mélanges d'histoire viennoise*, Vienne, Henri Martin, 1911, p. 182.

<sup>948</sup> BERNARD (Jean-Pierre), MAGNAN (Claude), SAUVAGEON (Jean), SERRE (Robert), SEYVE (Claude), SEYVE (Michel), ROGER (Pierre), *Les Drômois sous Napoléon 1799-1815*, Crest, Notre Temps, 1999, p. 200.

<sup>949</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 112.

<sup>950</sup> BERNARD (Jean-Pierre), MAGNAN (Claude), SAUVAGEON (Jean), SERRE (Robert), SEYVE (Claude), SEYVE (Michel), ROGER (Pierre), *Les Drômois sous Napoléon... op. cit.*, p. 206.

<sup>951</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 112.

en 1814. Quarante-cinq préfets impériaux sur quatre-vingt-sept sont maintenus en fonction tandis que sur les quarante-deux préfets nommés entre avril 1814 et mars 1815, vingt-neuf sont d'anciens agents impériaux<sup>952</sup>. Les préfets révoqués sont surtout d'anciens régicides<sup>953</sup>. Cette stabilité institutionnelle se retrouve également à l'échelle locale. Dans les campagnes rhodaniennes, tous les maires nommés avant 1814 sont confirmés. Il en est de même pour leurs adjoints. Même les plus zélés bonapartistes, comme Joseph Juge de Mondragon, sont conservés. Les villes jouissent d'une même stabilité politique que l'on retrouve dans d'autres départements comme l'Eure<sup>954</sup>, la Haute-Garonne<sup>955</sup> ou l'Ille-et-Vilaine<sup>956</sup>. En Isère, comme dans le reste du sillon rhodanien, les postes de maires et d'adjoints sont confiés dans les derniers temps de l'Empire à des hommes peu attachés à Napoléon qui se rallient facilement à Louis XVIII<sup>957</sup>. Les conseillers municipaux, dont une moitié a été fraîchement renouvelée, sont également maintenus en fonction. Le conseil municipal arlésien, en place depuis l'Empire, supplie le roi de ne pas signer la Charte en 1814<sup>958</sup>. En somme, la Première Restauration « recycle » un personnel local qualifié et expérimenté qui lui est très majoritairement favorable.

Toutefois, Louis XVIII, tiraillé entre les partisans d'un retour total à l'Ancien Régime, irrités par la modération des épurations, et ceux qui prônent la stabilisation du régime par la réconciliation des deux France, multiplie les maladroites<sup>959</sup>. Une partie de l'opinion publique, notamment composée d'anciens Jacobins, ne lui pardonne pas le retour en force du cléricisme<sup>960</sup>. De plus, le maintien des très impopulaires droits réunis, dont le comte d'Artois avait annoncé imprudemment de son propre chef la suppression, cristallise l'hostilité d'une partie des Français. Enfin, le roi s'est coupé du soutien des vétérans des guerres de l'Empire, freinés dans leur ascension au sein de l'armée, et dont les officiers mis en retraite avec une maigre pension, les « demi-soldes », ont perdu le prestige de l'uniforme et de leur statut social. En moins d'un an, le gouvernement de Louis XVIII s'est rendu particulièrement impopulaire, d'autant que le souvenir de l'Empereur demeure dans bon nombre de foyers, imperméables à la Restauration<sup>961</sup>.

<sup>952</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *Les royalistes et Napoléon*, Paris, Flammarion, 2009, p. 346.

<sup>953</sup> TULARD (Jean), « Les épurations administratives en France de 1800 à 1830 », dans *Les épurations administratives XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Actes du Colloque organisé le 23 avril 1977 par l'Institut français des Sciences Administratives et la IV<sup>e</sup> Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes sous la présidence de Bernard Chenot et Michel Fleury*, Genève, Droz, 1977, p. 52.

<sup>954</sup> SUISSA (Jean-Luc), *Le département de l'Eure sous le Consulat et l'Empire (1799-1815)... op. cit.*, p.102.

<sup>955</sup> ALBERT (Madeleine), *La Première Restauration dans la Haute-Garonne*, Paris, Gamber, 1932, 182 p.

<sup>956</sup> LE YONCOURT (Tiphaine), *Le préfet et ses notables en Ille-et-Vilaine au XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1914)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2001, p. 17-18.

<sup>957</sup> THORAL (Marie-Cécile), *L'émergence du pouvoir local. Le département de l'Isère face à la centralisation (1800-1837)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 35. Pierre Allorant fait le même constat à l'échelle nationale : ALLORANT (Pierre), « Le comportement des élites préfectorales et municipales en 1814 », dans COSTE (Laurent), dir., *Le sud ouest, la France et l'Europe à la fin de l'empire napoléonien*, Bordeaux, Maisons des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2015, p. 151-161.

<sup>958</sup> ALLARD (Paul), « Arles de la Révolution à la République... », art. cit., p. 220.

<sup>959</sup> DÉMIER (Francis), *La France de la Restauration... op. cit.*, p. 78.

<sup>960</sup> LENTZ (Thierry), *Nouvelle histoire du Premier Empire. Tome IV. Les Cent-Jours (1815)*, Paris, Fayard, 2010, p. 380.

<sup>961</sup> PETITEAU (Natalie), *Les Français et l'Empire (1799-1815)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2008, p. 236.

Le 1<sup>er</sup> mars 1815, malgré la présence des navires alliés sillonnant les environs de l'île d'Elbe, Napoléon parvient à se soustraire à leur surveillance et débarque à Golfe-Juan avec un peu moins d'un millier d'hommes. Évitant soigneusement la vallée du Rhône qui lui est majoritairement hostile, Napoléon cherche à gagner Grenoble par les Alpes. La nouvelle de son débarquement provoque la consternation parmi les royalistes. Dans le couloir rhodanien, les édiles sont loin d'accueillir l'annonce avec plaisir. Le 10 mars, malgré les progrès de Napoléon, le conseil municipal d'Orange témoigne encore de sa fidélité à Louis XVIII<sup>962</sup>. À Tarascon, les administrateurs municipaux entendent « résister à la tyrannie » incarnée par Napoléon<sup>963</sup>. Le roi et les Princes ne comptent pas se laisser dépouiller sans réagir. Le comte d'Artois est dépêché à Lyon avec le maréchal Macdonald tandis que le maréchal Ney, passé comme bon nombre d'anciens haut-officiers de l'armée impériale au service des Bourbon, promet de ramener l'usurpateur « dans une cage de fer ». Enfin, plus sérieuse est l'offensive menée par le duc d'Angoulême dans le Midi. Entre le 12 et le 17 mars, le duc passe successivement par Nîmes, Marseille puis Toulon où il exhorte les partisans de la cause royale à prendre les armes<sup>964</sup>. Cependant, Napoléon progresse rapidement. Le 7 mars, le colonel La Bédoyère lui livre la ville de Grenoble tandis qu'une insurrection ouvrière chasse d'Artois et Macdonald de Lyon. Après avoir atteint Auxerre le 17 mars, il fait escale à Fontainebleau dans la nuit du 19 au 20, puis entre le lendemain à Paris. Louis XVIII a précipitamment quitté la ville, se résignant tardivement à une nouvelle émigration<sup>965</sup>.

Dans le Midi, le duc d'Angoulême projette de marcher sur Lyon pour reconquérir le royaume de son oncle<sup>966</sup>. Ses harangues dans les départements méridionaux ne suscitent pas les enrôlements escomptés. Le 24 mars, lorsque le duc se met en route, son armée ne compte qu'environ 10 000 miquelets mal équipés, recrutés essentiellement parmi les classes populaires du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse et de l'Hérault, encadrés néanmoins par quelques nobles locaux<sup>967</sup>. Son plan est relativement simple. Pendant que son armée remonte la vallée du Rhône sous son commandement, un autre détachement doit se porter de Sisteron à Gap puis marcher sur Grenoble pour prendre Lyon en tenaille. Le 29 mars, le duc s'empare de Montélimar où le conseil municipal doit faire parvenir 1 100 rations de vin à la troupe royale<sup>968</sup>. Le 3 avril, les royalistes prennent Viviers tandis que l'intérieur du département de l'Ardèche, autour de Privas, Largentière et Aubenas, est en pleine ébullition<sup>969</sup>. Enfin, après sa victoire à Loriol, l'avant-garde de l'armée du duc d'Angoulême pénètre dans Valence. Pourtant les nouvelles ne sont pas bonnes. Au nord, les forces impériales se rassemblent autour de Lyon tandis qu'au sud, le général Gilly, après avoir reconquis Nîmes s'empare de la citadelle stratégique de Pont-Saint-Esprit. Dans le Midi, le

<sup>962</sup> Arch. mun. Orange, D 710, délibération municipale du 10 mars 1815.

<sup>963</sup> Arch. mun. Tarascon, 1 D 1, délibération municipale du 20 mars 1815.

<sup>964</sup> LE GALLO (Émile), *Les Cents-Jours. Essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'île d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo*, Paris, Félix Alcan, 1924, p. 164.

<sup>965</sup> TULARD (Jean), *Les Vingt-jours. Louis XVIII ou Napoléon ?*, Paris, Fayard, 2001, p. 199.

<sup>966</sup> MONGE (Olivier), *La capitulation de Lapalud : campagne du duc d'Angoulême dans le Vaucluse (mars-avril 1815)*, Paris, Hachette, 2013, [1894], 66 p.

<sup>967</sup> LE GALLO (Émile), *Les Cents-Jours... op. cit.*, p. 165.

<sup>968</sup> Arch. mun. Montélimar, délibération municipale du 30 mars 1815.

<sup>969</sup> ANDÉOL (Vincent), *Histoire des guerres du Vivarais et autres contrées voisines en faveur de la cause royale depuis le camp de Jalès 1790 jusqu'en 1816*, Privas, Agard, 1817, p. 170.

gouvernement impérial lève des bataillons de fédérés dans l'optique de contrer les royalistes du duc d'Angoulême<sup>970</sup>. Menacé d'être pris à revers, le duc d'Angoulême recule puis négocie sa reddition le 8 avril 1815 à Lapalud. Les miquelets sont démobilisés et doivent regagner leurs foyers tandis que le duc est conduit à Sète, d'où il s'embarque pour l'exil. Marseille est occupée par les forces impériales le 15 avril et le lendemain, la fin de la guerre civile est proclamée. Si la campagne du duc d'Angoulême est presque insignifiante sur le plan militaire, elle est, en revanche, fondamentale dans la structuration des options politiques des populations rhodaniennes<sup>971</sup>. Dans le Midi rhodanien, la guerre civile de mars-avril 1815 réactive les vieux antagonismes politiques hérités de la décennie révolutionnaire que le Consulat et l'Empire avaient mis en sommeil<sup>972</sup>. La crise politique révèle au grand jour les partisans ou les adversaires de la royauté. Les royalistes sincères, attentistes sous l'Empire et ralliés faute de mieux, refusent à présent de servir l'Empereur puisque l'expérience de la Première Restauration leur a prouvé que le retour des Bourbon n'était pas une chimère. *A contrario*, les anciens Jacobins ou les anciens cadres politiques de la « Terreur » soutiennent fermement Napoléon, en s'engageant notamment dans les bataillons de fédérés, parce qu'il offre la meilleure garantie de la sauvegarde des acquis de la Révolution.

#### *Les Cent-Jours, « une révolution des mairies » ?*

Si de nombreux travaux offrent une vision générale de la France durant les Cent-Jours, au-delà de quelques monographies consacrées notamment à l'Yonne, au Bourbonnais ou au Var, peu de travaux abordent le processus des Cent-Jours « par le bas », c'est-à-dire à l'échelle des petites élites locales<sup>973</sup>. Dans une zone hostile au bonapartisme comme la vallée du Rhône, il semble pertinent de s'intéresser au profil des édiles élus ou nommés pendant l'inter règne afin de prendre toute la mesure du bouleversement politique qui s'opère au printemps 1815. Malheureusement, l'indigence des sources ne permet pas de conduire une étude très fine de l'ensemble du couloir rhodanien. Par conséquent, nous avons été contraints de nous replier sur quelques communes pour lesquelles nous avons pu suivre l'évolution du personnel municipal entre mars et juin 1815. Toutefois, une approche régionale comparée a pu être menée pour les maires et les adjoints élus ou nommés durant les Cent-Jours.

Comprenant qu'une restauration de ses pouvoirs tels qu'ils existaient avant la Charte octroyée par Louis XVIII est impossible, Napoléon, entouré par des libéraux comme Benjamin Constant, se résout à libéraliser le régime par un Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. La ratification du texte est soumise à un plébiscite dont s'est servi Frédéric

---

<sup>970</sup> ALEXANDER (Robert. S.), *Bonapartism and revolutionary tradition in France. The fédérés of 1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 314 p.

<sup>971</sup> Jacques Hantraye fait le même constat au niveau national : HANTRAYE (Jacques), « Les prises d'armes de 1814-1815, signe et facteur de la politisation des ruraux », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 118-4, 2011, p. 47-61.

<sup>972</sup> Même constat en Bretagne : DENIS (Michel), GESLIN (Claude), *La Bretagne des blancs et des bleus 1815-1880*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003, p. 21.

<sup>973</sup> ALLEAUME (Charles), *Les Cent-Jours dans le Var*, Draguignan, Olivier Joulian, 1930, 205 p ; CORNILLON (J.), *Un feuillet d'histoire locale : le Bourbonnais pendant les Cent-Jours*, Moulins, Imprimerie du Progrès de l'Allier, 1925, 144 p ; HAMON (Léo), *Les Cent-Jours dans l'Yonne. Aux origines d'un bonapartisme libéral*, Paris, Éditions de la MSH, 1988, 230 p.

Bluche pour faire émerger les zones bonapartistes en 1815<sup>974</sup>. Parmi les nouveaux droits, l'Acte additionnel restaure un semblant de suffrage universel masculin en permettant aux villages et aux villes de moins de 5 000 habitants d'élire leur maire. Dans les communes plus peuplées, les maires sont nommés par le préfet. Enfin, les conseillers municipaux, quelle que soit l'importance démographique de la ville, restent nommés par le pouvoir central. Malgré un timide élargissement du droit de suffrage, ce geste ne convainc ni les libéraux et les Jacobins qui estiment la démarche de l'Empereur trop timorée, ni les royalistes qui rejettent en bloc la politique impériale.

Avant les élections, l'Empereur s'est débarrassé des préfets et des sous-préfets qui ont rallié les Bourbon en 1814. Les purges sont plus importantes que l'année précédente. Au niveau national, seuls dix préfets sont conservés tandis qu'un peu plus de 50% des sous-préfets sont destitués<sup>975</sup>. Les hommes nommés jouissent de la confiance de Napoléon. Peu de temps avant le scrutin d'avril, le nouveau préfet de Vaucluse suspend provisoirement les maires de six localités, dont Orange, Bollène et Lapalud dans la vallée du Rhône<sup>976</sup>. En effet, suivant les directives du ministre Carnot, le préfet met hors jeu des hommes s'étant « compromis depuis un an »<sup>977</sup>. Ces édiles, ardents royalistes comme le Bollénois Granet-Lacroix de Chabrières, sont sanctionnés pour avoir participé à la campagne du duc d'Angoulême<sup>978</sup>. Les historiens, s'appuyant sur Henry Houssaye, s'accordent pour reconnaître que dans les communes de moins de 5 000 habitants, les élections de mai 1815 se traduisent par une sérieuse défaite pour le régime dans la mesure où les deux tiers des maires en place au début des Cent-Jours sont réélus<sup>979</sup>. Emile Le Gallo, et plus tard Thierry Lentz, vont jusqu'à affirmer que presque 80% des maires de 1814 sont restés en fonction sous les Cent-Jours<sup>980</sup>. Dans le couloir rhodanien, le scrutin de mai 1815 infirme ce postulat et tranche très nettement avec le reste du territoire. Le retour à la pratique électorale, octroyée pour donner le change aux libéraux, se conclut par un très net renouvellement des maires de la vallée du Rhône. Dans le département du Vaucluse, le scrutin de 1815 favorise un changement du sommet de l'édifice politique local dans plus de la moitié des communes<sup>981</sup>. Contrairement à d'autres départements comme le Var où de nombreux maires sont réélus, seuls 25% des maires du couloir rhodanien élus durant les Cent-Jours occupaient déjà cette fonction en 1814<sup>982</sup>. Parmi ces bonapartistes notoires, se trouvent un prêtre défroqué Castion, solidement implanté à Caderousse depuis l'an VIII, et deux nobles libéraux : de Biliotti à Piolenc et d'Armand à Mondragon, cousin du maire d'Avignon, Guillaume Puy. Par ailleurs, notons que le scrutin

---

<sup>974</sup> BLUCHE (Frédéric), *Le plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815)*, Genève, Droz, 1974, 149 p.

<sup>975</sup> RICHARDSON (Nicolas), *The French Prefectoral Corps, 1814-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 104.

<sup>976</sup> MAUREAU (Alain), « Les municipalités des Cent-Jours dans le Vaucluse », *Nouvelles annales d'Avignon*, n° 1, 2003, p. 31.

<sup>977</sup> RICHARDSON (Nicolas), *The French Prefectoral Corps... op. cit.*, p. 104.

<sup>978</sup> Arch. dép. Vaucluse, 2 M 44, *Tableau des maires et adjoints des communes de l'arrondissement d'Orange dont la population est au dessous de 5 000 habitants*, 6 mai 1815.

<sup>979</sup> HOUSSAYE (Henri), *1815. La Première Restauration, le retour de l'île d'Elbe, les Cent-Jours*, Paris, Perrin, 1893, p. 127.

<sup>980</sup> LE GALLO (Émile), *Les Cents-Jours... op. cit.*, p. 283 ; LENTZ (Thierry), *Nouvelle histoire du Premier Empire. Tome IV. Les Cent-Jours (1815)... op. cit.*, p. 392.

<sup>981</sup> MAUREAU (Alain), « Les municipalités des Cent-Jours... », art. cit., p. 38.

<sup>982</sup> PETITEAU (Natalie), « Les ultras dans le Var... », art. cit., p. 75.

reconduit à l'hôtel de ville de Sorgues le boulanger Clauzel, déjà maire de son village entre 1800 et 1808. Dans de rares cas comme à Pierrelatte, les électeurs confirment le maire et les adjoints nommés quelques semaines plus tôt par le commissaire impérial<sup>983</sup>. L'importance du renouvellement se lit également au niveau des adjoints, dont moins de 20% d'entre eux étaient déjà en poste en 1814. Parmi ces édiles confirmés par le scrutin figurent le Tinois Dumas, dont la famille joua un rôle politique local en l'an II ou le Mondragonais Juge, bonapartiste indéfectible.

Le renouvellement du sommet de l'édifice municipal est tout aussi intense dans les villes de plus de 5 000 habitants. Les préfets sanctionnent les maires qui ont trahi l'Empereur en 1814 ou qui ont servi dans l'armée du duc d'Angoulême. Seul Guillaume Puy, maire d'Avignon sous l'Empire, parvient à conserver son poste sous les Cent-Jours. Il le doit tout autant à son libéralisme politique qu'à son modérantisme qui dissuadent le préfet d'écarter ce personnage consensuel. Cependant, l'Empereur doit faire face à un torrent de refus. Ainsi, Frédéric du Plan de Sieyes de Veynes, nommé maire de Valence en 1813 et maintenu par le roi en 1814, refuse d'être confirmé dans cette fonction durant les Cent-Jours<sup>984</sup>. À Tain, Vincent de Mure de Larnage préfère également donner sa démission plutôt que de servir à nouveau Napoléon<sup>985</sup>. Ces refus s'inscrivent dans une logique contestataire plus ample, menée par de nombreux nobles ayant rallié l'Empereur par défaut avant 1815. Lassés par les guerres de l'Empire, et après avoir sincèrement renoué avec la couronne vers qui va naturellement leur allégeance, ces derniers refusent à présent de servir celui qui passe pour un usurpateur.

Toutefois, le fait que l'écrasante majorité des maires de 1815 n'ait jamais occupé ce poste avant les Cent-Jours n'est pas suffisant pour arguer d'une rupture politique majeure. Pour mieux mesurer l'ampleur du renouvellement de la fonction, il convient d'interroger le passé de ces nouveaux maires, à la recherche de toute trace d'activité politique ou administrative. En effet, s'ils n'étaient pas maires avant 1815, les édiles élus dans les campagnes et les petites villes comptant moins de 5 000 habitants ne sont absolument pas des néophytes. Seul un maire peut être considéré comme un « homme nouveau » : Orsel de Pierrelatte, un militaire retiré. 21% des maires élus en 1815 sont en réalité d'anciens adjoints de la fin d'Empire, confirmés à leur poste durant la Première Restauration. Seuls 7% des maires des Cent-Jours ont commencé leur carrière sous l'Ancien Régime tandis que 28% d'entre eux ont exercé une fonction durant la décennie révolutionnaire. En fait, la majorité des édiles élus en 1815 a commencé sa carrière politique comme conseiller municipal sous le Consulat et l'Empire. Par conséquent, s'ils n'occupaient pas forcément le devant de la scène politique sous l'Empire et la Première Restauration, les maires ruraux des Cent-Jours avaient déjà un pied dans l'édifice avant 1815. L'affirmation est moins vraie pour leurs adjoints. En effet, seulement 22% des adjoints élus ont commencé leur carrière politique sous le Consulat ou l'Empire. 33% ont joué un rôle politique durant la Révolution et 6% sous l'Ancien Régime. Le reflux des cadres d'Ancien Régime s'explique facilement par la disparition d'une grande partie des protagonistes et par le refus de servir à nouveau l'Empereur, après avoir

---

<sup>983</sup> Arch. dép. Drôme, 3 M 42, procès-verbaux des élections municipales de mai 1815, dossier Pierrelatte.

<sup>984</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/10, délibération municipale du 23 avril 1815.

<sup>985</sup> Arch. mun. Tain, 1 D 2, délibération municipale du 20 avril 1815.



assisté au retour des Bourbon. Le renouvellement est plus important au niveau des adjoints que des maires. Presque 40% des adjoints sont des néophytes. Toutefois, 17% d'entre eux sont liés de près ou de loin à des familles édilitaires ou à des administrateurs municipaux de la Révolution ou de l'Empire. En réalité, seuls 22% peuvent être considérés comme des « hommes vraiment nouveaux », ne comptant aucun édile parmi leurs ascendants. Dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, l'ouverture est beaucoup plus importante que dans le couloir rhodanien, dans la mesure où presque 47% des élus du printemps 1815 n'ont exercé aucune charge municipale sous le Consulat ou l'Empire<sup>986</sup>.

Dans les communes de plus de 5 000 habitants, les néophytes sont plus nombreux mais ils restent minoritaires. Ils représentent 30% de l'échantillon. 40% des maires des Cent-Jours ont occupé une place sous la Révolution. Les cadres d'Ancien Régime (20%) et les administrateurs nommés sous l'Empire (10%) sont faiblement représentés. Chez les adjoints, 50% d'entre eux ont commencé leur carrière durant la Révolution tandis que les administrateurs inexpérimentés et les édiles impériaux représentent chacun un quart de l'échantillon. Aucun adjoint n'a exercé la moindre fonction avant 1789. Un changement de focale à l'échelle des conseillers municipaux témoigne de cette forte permanence du personnel politique local.

**Tableau n° 95 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles des Cent-Jours :**  
**l'exemple de six villes rhodaniennes<sup>987</sup>**

Ville	Cadres d'Ancien Régime	Édiles ayant occupé leur premier poste durant la Révolution	Édiles ayant occupé leur premier poste sous le Consulat ou l'Empire	Édiles ayant occupé leur premier poste sous la Première Restauration	« Hommes nouveaux » issus de familles consulaires ou édilitaires	« Hommes nouveaux » ne comptant aucun administrateur parmi ses ascendants	Édiles présents dans le corps municipal avant l'épuration des Cent-Jours
Beaucaire	8%	32%	38%	2%	12%	8%	71%
Montélimar	12%	24%	15%	3%	12%	34%	39%
Orange	3%	46%	12%	27%	6%	6%	54%
Tarascon	21%	24%	28%	0%	6%	21%	61%
Valence	9%	24%	39%	0%	18%	9%	45%
Vienne	19%	19%	31%	0%	15%	16%	62%
total	12%	28%	27%	5%	12%	16%	52%

Comme l'illustre le tableau, 72% des édiles ont déjà joué un rôle politique local avant d'être nommé par le préfet. 28% d'entre eux sont d'anciens cadres révolutionnaires tandis que

<sup>986</sup> CHARCOSSET (Gaëlle), « Trajectoires municipales au prisme des changements de régime. Le cas des municipalités des Cent-Jours dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône (Rhône) », *Histoire & mesure*, XXIX-2, 2014, p. 96.

<sup>987</sup> La dernière colonne se lit à part.

27% des administrateurs municipaux ont commencé leur carrière politique sous le Consulat ou l'Empire. Avec seulement 28% d'« hommes nouveaux », dont en réalité seuls 16% sont totalement étrangers au monde édilitaire, il est difficile d'arguer que le retour de Napoléon favorise un renouvellement important de la classe politique locale. En revanche, il y a bien une rupture politique importante par rapport à 1814 puisque 48% des conseillers municipaux, confirmés l'année précédente par le roi, sont écartés ou se sont démis de leur fonction, durant les Cent-Jours. Une partie des administrateurs municipaux, dont certains sur lesquels les préfets avaient porté leur espoir, a démissionné de son propre chef pour ne pas avoir à prêter le serment de fidélité à l'Empereur. Par conséquent, au niveau des individus il y a bien une rupture très nette par rapport à 1814 dans la mesure où plus de 80% des maires et 48% des conseillers municipaux conservés par le roi sont révoqués. Toutefois, si on regarde de plus près le parcours des édiles nommés sous les Cent-Jours, le renouvellement est plus mesuré puisque 52% des administrateurs municipaux nommés étaient déjà présents sous l'Empire.

Si l'interrègne ne renouvelle guère la classe politique locale, il favorise une rupture sociale importante dans le recrutement des maires et des adjoints urbains. En effet, dans les communes de plus de 5 000 habitants, la bourgeoisie d'affaires surpasse pour la première fois le monde de la basoche. Plus de 44% des maires et 50% des adjoints sont des négociants. En ce sens, 1815 marque une rupture sociale notable dans les plus grandes cités rhodaniennes. Toutefois, notons que dans les trois plus gros centres administratifs de notre zone d'études (Vienne, Valence et Montélimar) la bourgeoisie de talent se maintient toujours dans les fonctions clefs. En revanche, dans les localités plus petites, la rupture est plus conséquente pour les adjoints que pour les maires. Les maires élus ou nommés en 1815 se recrutent essentiellement parmi les militaires en retraite et la bourgeoisie de talent. Les négociants ne viennent qu'en seconde position. Les « propriétaires fonciers » sont très faiblement représentés. Dans les campagnes, l'épuration du printemps 1815 s'inscrit dans le prolongement de la politique impériale consistant à confier les mairies à des militaires. Toutefois, si l'Empereur s'appuyait sur des militaires pour le servir avant 1814, le scrutin du printemps 1815 met en lumière le divorce entre la noblesse d'Ancien Régime, qui s'est auto-exclue de toute instance politique locale, et le régime de Napoléon. Seule la frange la plus libérale de la noblesse accepte de prêter son concours aux Cent-Jours. Les purges du printemps marquent également une légère rupture en ce qui concerne les adjoints ruraux. Les « propriétaires fonciers », dont presque la majorité des adjoints consulaires ou impériaux se réclamaient, sont en déclin. Ce relatif effacement favorise les négociants dont les élections de 1815 accentuent la lisibilité politique.

Un changement de focal intégrant l'ensemble des administrateurs municipaux relativise l'ampleur de cette rupture sociale. En premier lieu, dans les campagnes rhodaniennes, les Cent-Jours ne modifient que très légèrement la composition sociale des municipalités, restant dominées comme sous le Consulat et l'Empire par les « propriétaires fonciers ». Dans les centres urbains, les Cent-Jours ne se traduisent pas non plus par un bouleversement de grande envergure de la structure sociale des municipalités.

**Tableau n° 96 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains de cinq municipalités des Cent-Jours (1815)<sup>988</sup>**

	Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	Exploitant agricole/propriétaire foncier	Militaire/militaire en retraite	Clergé	Profession indéterminée	Noble
Cent-Jours	Beaucaire	34	7%	20%	27%	23%	7%	0%	27%	10%
	Montélimar	33	41%	23,5%	9%	20,5%	0%	0%	9%	0%
	Orange	33	18%	37%	21%	6%	9%	0%	9%	3%
	Tarascon	33	21%	15%	3%	55%	6%	0%	0%	12%
	Valence	33	34%	30%	12%	15%	6%	0%	3%	6%
	Vienne	32	60%	22%	0%	9%	0%	0%	9%	6%

Comme le suggère le tableau précédent, les nominations des Cent-Jours favorisent surtout la poussée des artisans ou des boutiquiers, à l'exception notable de Tarascon où ils étaient pourtant particulièrement nombreux entre 1800 et 1815, et même durant la décennie révolutionnaire. *A contrario*, la part des nobles, et par conséquent celle des militaires appartenant à l'ancien second ordre, s'effondre puisqu'ils refusent de servir à nouveau Napoléon. À Orange, les plus grandes familles nobles comme les de Jonc, les d'Aymard, les de Gasparin ou les de Sausin, refusent de collaborer avec un régime que certains d'entre eux ont combattu dans les rangs du duc d'Angoulême. Comme l'illustre le tableau suivant, les administrateurs municipaux sont également plus âgés que les équipes municipales précédentes.

**Tableau n° 97 :**  
**Évolution de la moyenne d'âge des édiles de quelques cités rhodaniennes (1800-1815)**

Ville	Consulat-Empire	Cent-Jours
Beaucaire	51 ans	60,2 ans
Montélimar	53,6 ans	56,3 ans
Orange	50,0 ans	54,1 ans
Valence	51,1 ans	52,4 ans
Vienne	47,2 ans	54,7 ans

À ce vieillissement édilitaire nous voyons deux raisons. Tout d'abord, comme les préfets nomment des administrateurs expérimentés ayant commencé leur carrière municipale sous l'Ancien Régime ou la Révolution, il est normal que les moyennes d'âge des équipes municipales des Cent-Jours s'envoient. Enfin, la conservation d'une grande partie du

<sup>988</sup> La dernière colonne se lit à part.

personnel municipal impérial, en poste parfois depuis le début du Consulat, endigue massivement la venue de sang neuf et contribue, par conséquent, au vieillissement des moyennes d'âge. C'est particulièrement visible à Beaucaire ou à Vienne où entre plus de la moitié et les trois quarts des édiles de la décennie antérieure ont été confirmés. Un changement de focale au niveau des maires et des adjoints confirme cette tendance. En effet, dans les campagnes et les cités n'atteignant pas 5 000 âmes, la moyenne d'âge des maires s'élève à 54,4 ans contre un peu plus de 46 ans sous l'Empire. Celle des adjoints dépasse les 52 ans alors qu'elle n'excédait pas 48 ans précédemment. Le vieillissement des édiles se retrouve également dans les villes de plus de 5 000 habitants. En effet, avec une moyenne d'âge dépassant les 56 ans contre 48,5 ans sous l'Empire, les préfets nomment essentiellement des maires âgés. La moyenne d'âge des adjoints augmente elle aussi et s'approche des 46 ans.

Il est cependant plus difficile d'estimer le niveau de richesse des édiles des Cent-Jours, notamment lorsque certains d'entre eux ne font qu'une apparition furtive dans les institutions locales. Globalement, il ne semble pas y avoir de différences majeures avec l'Empire, ce qui n'a en soit rien d'étonnant puisqu'une grande partie du personnel des Cent-Jours était déjà en poste à la veille de la déchéance de Napoléon ou a été installée par Louis XVIII en 1814. Face à la sécheresse des sources, nous nous contenterons de fournir quelques chiffres qui mettent en lumière la très grande hétérogénéité de l'échantillon. Dans notre zone d'étude, les plus grandes fortunes, incarnées entre autre par Guillaume Puy d'Avignon, de Rocher de Bollène (100 000 f.) ou le Valentinois Pinet-Lavocé (60 000 f.), côtoient des maires plus humbles comme le négociant Debonne de Roquemaure (5 000 f.), l'ancien militaire Granier de Lapalud (2 400 f.). Ces données gagneraient à être affinées.

Comme Pierre Lévêque l'avait remarqué dans le département de l'Yonne, une « révolution des mairies » semble bien s'être accomplie dans le couloir rhodanien sous les Cent-Jours<sup>989</sup>. Toutefois, cette dernière est incomplète. Incomplète car, si l'interrègne se traduit par une rupture politique indéniable par rapport à la Première Restauration et aux dernières années de l'Empire, la structure sociale des municipalités n'est guère bouleversée, à l'exception notable des fonctions clefs. En puisant massivement les édiles des Cent-Jours au sein d'un même vivier d'administrateurs municipaux chevronnés, Napoléon favorise l'enracinement de la nouvelle classe politique forgée sous le Consulat et l'Empire. L'ancrage des édiles dans les pouvoirs locaux contribue au vieillissement des cadres municipaux rhodaniens, dont certains se recrutent parmi les anciens révolutionnaires, y compris parmi les ex-chefs de file de l'an II. En effet, et c'est probablement l'apport majeur de cette étude consacrée aux Cent-Jours, le bouleversement politique de 1815 favorise le retour partiel des « vétérans de la Terreur » et, par conséquent, la résurgence des lignes de fractures politiques régionales.

---

<sup>989</sup> LÉVÊQUE (Pierre), « La révolution de 1815, le mouvement populaire pendant les Cent-Jours », dans HAMON (Léo), *Les Cent-Jours dans l'Yonne... op. cit.*, p. 57-58.

## *Vers une résurgence des frontières politiques sous les Cent-Jours*

Contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres espaces français, le scrutin de mai 1815 n'est guère favorable aux royalistes dans le sillon rhodanien<sup>990</sup>. Certes, il y a des opportunistes, naviguant à vue, tantôt royaliste, tantôt bonapartiste, qui parviennent ainsi à se maintenir comme le négociant Deloche de Tain. Toutefois, la majeure partie des maires élus en 1815 est composée de sincères bonapartistes ou d'hommes qui se sont ralliés au régime, faute de mieux. Frédéric Bluche a souligné toute la complexité du bonapartisme de 1815, fusionnant différentes sensibilités politiques<sup>991</sup>. Parmi les bonapartistes convaincus, se trouvent des libéraux comme le marquis de Biliotti, maire de Piolenc, ou d'Armand, maire de Mondragon. Les ralliés ont un profil plus hétéroclite. On y trouve des conservateurs ayant connu les geôles de la « Terreur », comme le notaire Meynot de Donzère, ou qui ont combattu le jacobinisme radical, comme le juriste Cabrol de Saint-Laurent-des-Arbres. Les préfets s'appuient également sur des acquéreurs de biens nationaux. Le calcul est judicieux. Ils estiment que ces hommes, enrichis par la Révolution, sont plus redevables à Napoléon qui a maintenu leurs prérogatives qu'aux Bourbon qui pourraient les leur contester. Plus révélateur est la présence d'anciens Jacobins qui se rallient aux Cent-Jours parce que Napoléon offre en 1815 la meilleure garantie de la sauvegarde des acquis de 1789 et parce qu'ils risquent de tout perdre en cas de restauration définitive des Bourbon<sup>992</sup>. Ce revirement ne va pas de soi puisque Napoléon s'est attaché à museler l'opposition jacobine dès le début du Consulat<sup>993</sup>. Toutefois, comme l'ont rappelées Christine Peyrard et Natalie Petiteau, malgré la surveillance des autorités, le républicanisme reste vivace sous l'Empire, et plus particulièrement dans le Midi<sup>994</sup>. Aussi, nombreux sont les anciens Jacobins qui amorcent un retour politique sous les Cent-Jours. À Roquemaure, le négociant Debonne, gendre du très républicain Pierre Mille, est élu maire. La percée des « vétérans de la Terreur » est encore plus importante encore chez les adjoints. À côté de bonapartistes convaincus comme Juge de Mondragon ou Leclerc Sablon de Roquemaure, se trouvent des Jacobins notoires comme Vermale de Bagnols, ancien membre du comité de surveillance et proche de Teste, Brun de Courthézon ou Séguin de Bourg-Saint-Andéol, tous deux cadres locaux de l'an II.

Dans les plus grandes communes rhodaniennes, les préfets, plus frileux, hésitent à nommer d'anciens Jacobins. Quand ils le peuvent, ils confient la gestion de ces cités à des hommes consensuels, parfois libéraux, comme Puy à Avignon, ou à des modérés opportunistes qui s'adaptent facilement aux changements de régime des années 1814-1815, comme le juriste Gelas à Vienne. Toutefois, les préfets doivent faire face à un torrent de refus. À Orange, le préfet de Vaucluse souhaite confier l'administration de la ville à Adrien de

---

<sup>990</sup> COPPOLANI (Jean-Yves), *Les élections en France à l'époque napoléonienne... op. cit.*, p. 377 ; BERTAUD (Jean-Paul), *L'abdication... op. cit.*, p. 82-85.

<sup>991</sup> BLUCHE (Frédéric), *Le Bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1980, 366 p.

<sup>992</sup> PETITEAU (Natalie), *Les Français et l'Empire... op. cit.*, p. 248.

<sup>993</sup> BOUDON (Jacques-Olivier), *Histoire du Consulat et de l'Empire... op. cit.*, p. 87 et p. 91.

<sup>994</sup> PEYRARD (Christine), « La conspiration du Midi : une conjuration républicaine ? », dans PEYRARD (Christine), POMPONI (Francis), VOVELLE (Michel), dir., *L'administration napoléonienne en Europe, adhésions et résistances*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 149-158 ; PETITEAU (Natalie), « Les fidélités républicaines sous le Consulat et l'Empire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 346, octobre-décembre 2006, p. 59-74.

Gasparin, fils du Conventionnel, qui a la prudence de décliner. Le préfet se tourne alors vers Jean-Jacques Delonges, un vétéran de la campagne d'Égypte<sup>995</sup>. À Beaucaire, le maire Saint-Privat n'assiste plus au conseil à partir du 13 avril, prétextant des soucis de santé<sup>996</sup>. Offrant sa démission le 29 avril, il est remplacé par le négociant Jean-Baptiste Goubier<sup>997</sup>. Goubier est à son tour remplacé à la mi-mai par Foussat, un ancien Jacobin arrêté en l'an III. Trois maires se succèdent en moins d'un mois, ce qui en dit long sur la stabilité des institutions locales et sur l'adhésion des populations au régime. Les adjoints sont plus facilement choisis parmi les anciens Jacobins. À Orange, on fait appel au négociant Dugat, issu d'une famille de zélés républicains, et à l'industriel Jean-Pierre Plumail, édile de l'an II et dernier président de l'administration municipale du Directoire. En faisant appel aux anciens « Terroristes », les préfets donnent le change à la minorité jacobine dont ils cherchent l'appui pour contrer l'influence des royalistes dans un espace géographique majoritairement hostile à Napoléon.

Le retour à la procédure électorale et les nominations préfectorales dans les communes de plus de 5 000 habitants réactivent les lignes de fractures politiques régionales que l'Empire était parvenu à résorber. En effet, les maires et les adjoints, élus ou nommés, le long de l'axe Givors-Loriol sont essentiellement des opportunistes, de prudents attentistes, voire des royalistes modérés. Au début du mois de mai 1815, un bulletin de police brochant la situation politique dans le département de la Drôme est sans appel : « le préfet a fait quelques changements dans les municipalités mais la plupart sont encore composées d'hommes dévoués aux Bourbon »<sup>998</sup>. En réalité, le modérantisme politique de ces hommes leur permet de s'adapter facilement au changement de régime, même s'ils ne le soutiennent pas véritablement. En effet, la vallée du Rhône septentrionale, qui ne fut pas un bastion du jacobinisme radical durant la décennie révolutionnaire, renoue ici avec sa tradition modérée. Pinet-Lavocé, maire de Valence, ou Gelas, de Vienne, incarnent bien cette ligne de conduite politique. Le premier a été membre de la première municipalité valentinoise avant d'être élu administrateur du département. On le retrouve comme président du club des Jacobins en mars 1791 mais il ne se radicalise pas. Thermidorien, il occupe également des fonctions judiciaires. Enfin, c'est tout naturellement que l'Empire fait appel à ses services, en le nommant adjoint dès l'an VIII. Ses prises de position modérées en 1815 garantissent son avenir politique. Le parcours de Jean-Baptiste Gelas est similaire. Substitut du procureur général syndic à partir de janvier 1791, son modérantisme le rend suspect et il est destitué par Amar en mai 1793. Administrateur municipal en l'an V, il est profondément hostile aux patriotes radicaux. Comme Pinet-Lavocé, il est nommé adjoint dès l'an VIII et se maintient au conseil municipal jusqu'en 1815. Plus opportuniste que bonapartiste, il est confirmé adjoint pendant les Cent-Jours mais fait office de maire, face au refus de Boissat d'occuper cette fonction. Ces deux exemples sont très représentatifs des maires et des adjoints élus ou nommés dans le nord de la vallée du Rhône. Dans la partie septentrionale du couloir rhodanien, le succès des anciens Jacobins, même ralliés au régime, est beaucoup moins notable. Les préfets favorisent les modérés ou les sincères bonapartistes qui soutiennent le régime. Ainsi à Montélimar,

---

<sup>995</sup> MAUREAU (Alain), « Les municipalités des Cent-Jours... », art. cit., p. 33.

<sup>996</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 D 6, arrêté municipal du 13 avril 1815.

<sup>997</sup> Arch. mun. Beaucaire, 3 D 6, arrêté municipal du 29 avril 1815.

<sup>998</sup> Arch. nationales, F<sup>7</sup> 3785, bulletin de police du 4 mai 1815.

l'aubergiste Chabaud, qui avait reçu Napoléon lors de son passage en 1814, est maintenu au conseil municipal.

En revanche, dans la vallée du Rhône méridionale, terre d'élection du clubisme radical, les « vétérans de la Terreur » profitent des élections pour réinvestir la sphère politique locale tandis que les préfets doivent composer avec eux dans les communes de plus de 5 000 habitants, parfois par défaut de candidats<sup>999</sup>. À Bagnols, le négociant Sauzede, proche d'Antoine Teste, occupe le fauteuil de maire. Le profil de Sauzede est très éclairant de ce retour en grâce des républicains « exclusifs ». Tour à tour édile puis administrateur du district de Pont-Saint-Esprit en l'an II, il est chargé en 1815 d'encadrer le bataillon local de fédérés, lancé aux troupes du duc d'Angoulême. Il incarne l'archétype même du républicain de l'an II, rallié au régime impérial en 1815 par haine et par crainte des royalistes. Dans des communes comme Orange où l'empreinte jacobine est particulièrement marquée, les Cent-Jours favorisent le retour des anciens Jacobins sur le devant de la scène publique. S'ils ne sont pas majoritaires (au moins 19% des édiles orangeois), ce sont les anciens chefs de file du « parti » républicain qui sont plébiscités par le préfet. Deux d'entre eux, nous l'avons déjà souligné, sont désignés comme adjoints. Figurent également parmi les conseillers municipaux : le juriste Nogent, et l'artisan Moutet, tous deux anciens membres du comité de surveillance en l'an II ; le chapelier Fabre, édile en l'an II et membre actif du club des Jacobins ou Pierre Nicolas, personnage obscur, membre du comité de surveillance en l'an II. C'est presque tout l'état-major du « parti » républicain radical qui revient en grâce. D'autres cités méridionales sont également impactées par la percée des anciens « Terroristes ». À Beaucaire, François Barry, patriote « exclusif » en l'an II, républicain radical sous le Directoire, écarté de toute fonction locale durant tout le Consulat et l'Empire, retrouve une place de conseiller municipal au printemps 1815. Enfin, dans l'ancienne capitale papale, le bouillant Agricole Moureau et ses comparses font un retour remarqué au conseil municipal<sup>1000</sup>. Hors de la vallée du Rhône méridionale, Maurice Agulhon a pu faire le même constat dans le Var et dans l'ancien département des Basses-Alpes<sup>1001</sup>. Dans une zone géographique où le gouvernement impérial ne suscite pas l'adhésion massive des populations, les bonapartistes perçoivent les anciens Jacobins comme de potentiels alliés de circonstance, partageant la même animosité à l'encontre des royalistes.

En définitive, le scrutin de mai 1815 et les épurations administratives se soldent par un demi-échec. Dans la vallée du Rhône septentrionale, cette politique favorise les royalistes modérés et les opportunistes qui font preuve d'un très grand attentisme politique qui dessert finalement le régime. Dans le Midi rhodanien, les élections de mai 1815 ne se traduisent pas totalement par un échec dans le sens où les royalistes sont écartés ou s'écartent d'eux-mêmes. Toutefois, peut-on véritablement parler de succès lorsque d'anciens Jacobins, alliés de

---

<sup>999</sup> SKINER (Jonathan), « The revolutionary and royalist traditions in southern village society : the Vaucluse comtadin (1789-1851) », dans FORREST (Alan), JONES (Peter), dir., *Rehasping France. Town, country and region during the french revolution*, Manchester, Manchester University Press, 1991, p. 208.

<sup>1000</sup> *Histoire d'Avignon... op. cit.*, p. 523.

<sup>1001</sup> AGULHON (Maurice), *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution... op. cit.*, p. 462.

circonstance du régime, investissent une partie des pouvoirs locaux, annonçant par la suite une cogestion locale particulièrement complexe, sinon conflictuelle ?

Ainsi, Louis XVIII, faisant preuve d'un habile pragmatisme politique, tente de réconcilier les deux France en « recyclant » le personnel politique local. Toutefois, l'aventure des Cent-Jours, révélatrice de l'échec total de la Première Restauration, bouleverse les échiquiers politiques locaux, en balayant d'un revers de main les équipes municipales qui se sont trop compromises avec les Bourbon. Cette « révolution des mairies », dont l'impact politique reste cependant limité par le recours massif à la même classe politique locale, favorise le retour des « vétérans de la Terreur », parvenus dans certaines localités méridionales à réinvestir la sphère politique. La réapparition d'anciens cadres du mouvement républicain se traduit par une percée remarquable des artisans et des commerçants, marginalisés, sinon exclus de toute représentativité politique entre 1800 et 1815. En parallèle, les Cent-Jours mettent à mal la suprématie de la noblesse d'Ancien Régime qui est ostracisée ou se met elle-même en retrait de la vie politique en guise d'opposition au régime. Dans le couloir rhodanien, comme dans une partie du Midi de la France, où les blessures de la Révolution sont encore mal cicatrisées, les événements de 1815 favorisent la résurgence des frontières politiques. Elles témoignent en cela de la vitalité d'options politiques que quinze ans de césarisme impérial ont échoué à brimer, sinon à canaliser totalement. C'est en ce sens qu'il faut appréhender l'inégale sévérité des épurations qui frappent à nouveau les pouvoirs locaux lors du retour définitif des Bourbon et l'intensité des violences anti-bonapartistes qui jalonnent le couloir rhodanien méridional au lendemain de Waterloo.

### **III Les débuts de la Seconde Restauration dans le couloir rhodanien : entre permanence d'un clivage politique régional et enracinement de la classe politique locale (1815- 1820)**

La défaite finale de Napoléon a pour conséquence première le retour définitif des Bourbon et de leurs partisans. Si Louis XVIII s'était montré clément et pragmatique en maintenant dans leurs prérogatives ceux qui l'avaient rallié en 1814, il lui est désormais difficile, après son retour de Gand, d'ignorer la voix des Ultra-royalistes qui réclament une épuration brutale des administrations et des armées<sup>1002</sup>. Toutefois, dans les campagnes et les petites villes du couloir rhodanien, le désir de vengeance se heurte à l'étroitesse du vivier politique local. Face à la réalité du terrain, le roi doit à nouveau faire preuve de pragmatisme. Par ailleurs, les querelles politiques qui s'étaient pleinement réveillées sous les Cent-Jours atteignent leur paroxysme au cours de l'été 1815, lorsqu'une partie du couloir rhodanien est le théâtre de violences politiques particulièrement sanglantes qui sont, une fois encore, symptomatiques d'un clivage politique régional profondément ancré depuis la décennie révolutionnaire.

---

<sup>1002</sup> Sur l'Ultracisme : OECHSLIN (Jean-Jacques), *Le mouvement Ultra-royaliste sous la Restauration. Son idéologie et son action politique (1814-1830)*, Paris, Pichon & Durand-Auzias, 1960, 216 p.



*La « Terreur blanche » dans le couloir rhodanien ou la confirmation d'une fracture politique régionale (été 1815)*

Dans plus du tiers du territoire, notamment dans le Midi, la chute définitive de Napoléon se traduit par une explosion de violences politiques sur fond de guerre civile, dont les bonapartistes notoires sont les principales victimes<sup>1003</sup>. Toutefois, la vallée du Rhône est très inégalement touchée par le phénomène. À un midi rhodanien sombrant durant plusieurs mois dans une spirale d'affrontements politiques, dont la violence n'est pas sans rappeler l'âpreté des conflits politiques de la décennie révolutionnaire, s'oppose une vallée du Rhône septentrionale qui ignore pratiquement les effets de la crise politique.

En effet, le couloir rhodanien septentrional se signale à nouveau par le modérantisme politique de ses habitants. Les rares tensions des Cent-Jours n'ont pas été totalement estompées par le retour définitif des Bourbon. Toutefois, seuls quelques heurts, circonscrits à la commune de Valence, sont à déplorer au cours du mois de juillet 1815. Le 15 juillet 1815, une querelle oppose les bonapartistes locaux aux royalistes au sujet du drapeau blanc, flottant sur les toits de l'hôtel de ville et de la préfecture<sup>1004</sup>. Emmanuel de Waresquiel a montré combien la question des symboles en général, et de la couleur du drapeau en particulier, était brûlante durant les Cent-Jours et les premiers mois de la Seconde Restauration<sup>1005</sup>. Au-delà d'une violence qui est restée essentiellement verbale, les affrontements politiques n'atteignent pas ici l'intensité qu'ils peuvent avoir dans le Midi rhodanien. À cela nous voyons deux raisons. D'une part, la vallée du Rhône septentrionale a été très rapidement envahie par les armées coalisées, dont les forces d'occupation ont pu entraver toute tentative de règlements de compte, comme elles le font dans le Midi à partir du mois d'août. Vienne, par exemple, sert de garnison aux troupes alliées. À partir du mois de juillet, la commune doit assurer l'entretien de 5 800 Autrichiens tandis que 6 300 autres font leur entrée dans la ville le 2 août 1815<sup>1006</sup>. Au-delà des conséquences politiques et économiques évidentes, la présence d'une telle garnison a un effet psychologique sur les populations. D'autre part, la quasi-absence de violences politiques au cours de l'été 1815 s'explique essentiellement par l'attitude des populations locales lors des Cent-Jours<sup>1007</sup>, sinon durant toute la décennie révolutionnaire. Dans un espace géographique qui a fait du modérantisme politique sa terre d'élection, la transition politique qui s'est effectuée en douceur en avril 1815 favorise, quelques mois plus tard, une sortie de crise dans les mêmes conditions<sup>1008</sup>.

*A contrario*, le Midi rhodanien est ébranlé par la violence des règlements de compte politiques. Ces violences s'inscrivent dans un cadre régional plus large d'affrontements

---

<sup>1003</sup> DÉMIER (Francis), *La France de la Restauration... op. cit.*, p. 139.

<sup>1004</sup> Arch. mun. Valence, 2 D 3, registre des arrêtés municipaux 1815-1836, arrêté du 16 juillet 1815.

<sup>1005</sup> WARESQUIEL (Emmanuel de), *L'Histoire à rebrousse-poil. Les élites, la Restauration, la Révolution*, Paris, Fayard, 2005, p. 163. Nous renvoyons également le lecteur au chapitre 10.

<sup>1006</sup> Arch. mun. Vienne, 1 D 2, délibération municipale du 31 juillet 1815.

<sup>1007</sup> Aucune violence n'est à déplorer dans l'arrondissement de Vienne par exemple : AVEZOU (Robert), « Les Cents-Jours dans l'Isère », *Procès-verbaux mensuels de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'archéologie*, 27<sup>e</sup> année, n° 206-208, janvier-mars 1951, p. 30-36 ; n° 209-211, avril-juin 1951, p. 16-25.

<sup>1008</sup> Sur cette thématique de la sortie de crise, on consultera notamment : GRÉVY (Jérôme), dir., *Sortir de crise. Les mécanismes de résolution des crises politiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 244 p.

politiques englobant presque tout le Midi de la France que le gouvernement impérial n'est jamais vraiment parvenu à pacifier depuis le printemps 1815 et les échauffourées inhérentes à l'expédition du duc d'Angoulême<sup>1009</sup>. Malgré l'exil de la famille royale, les partisans de la monarchie manifestent publiquement leur soutien à la cause des Bourbon durant tous les Cent-Jours<sup>1010</sup>. Peu de temps avant que la nouvelle de l'abdication de l'Empereur ne parvienne dans les départements méridionaux, une partie des royalistes du Midi, peut-être encadrée par la Congrégation des chevaliers de la Foi, passe à l'action<sup>1011</sup>. Le marquis de Montcalm, nommé commissaire extraordinaire par le duc d'Angoulême le 10 juin 1815, débarque avec d'anciens Miquelets sur le littoral héraultais et s'empare, après avoir battu les généraux Gilly et Decaen, des principales cités côtières et pousse jusqu'à Béziers et Pézenas<sup>1012</sup>. Dans le Gard, où les bataillons de fédérés ont contribué à la défaite du duc d'Angoulême en avril 1815, les royalistes se soulèvent dès le 25 juin<sup>1013</sup>. Le 28 juin, des volontaires beaucairois et tarasconnais se mobilisent pour contrer le général Gilly qui après s'être retranché dans Nîmes, fait mouvement vers Beaucaire<sup>1014</sup>. Parallèlement à l'insurrection royaliste gardoise, le marquis de Rivière, commissaire extraordinaire pour les Bouches-du-Rhône, favorise la traque des bonapartistes dans Marseille. Les 25 et 26 juin, des Mamelouks sont massacrés sur le port<sup>1015</sup>. Dans le Vaucluse, les bonapartistes résistent encore. Guidés par le général Cassan, ils se replient dans Avignon, érigée temporairement en camp retranché bonapartiste, avec plusieurs centaines de fédérés ayant fuit les villages voisins tenus par les royalistes<sup>1016</sup>. Toutefois, face à l'impossibilité de rejoindre Gilly, le bac de Villeneuve-lez-Avignon étant aux mains des royalistes de la ville, le général Cassan se résout le 15 juillet à faire marche vers le nord, en espérant fusionner ses forces avec l'armée de la Loire<sup>1017</sup>. De la fin du mois de juin jusqu'à la mi-août, le Midi de la France en général, et le sud de la vallée du Rhône en particulier, est le théâtre de meurtres et de règlements de compte politiques<sup>1018</sup>. Les partisans de l'Empereur déchu, et plus particulièrement les vétérans des guerres de l'Empire, payent un lourd tribut à la « Terreur blanche »<sup>1019</sup>. Dans le couloir rhodanien, la victime la plus célèbre est le maréchal Brune, assassiné à Avignon le 2 août 1815. Les anciens Jacobins, ayant rallié les Cent-Jours, sont également la cible de la vindicte royaliste. Les

<sup>1009</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *Les royalistes et Napoléon... op. cit.*, p. 382.

<sup>1010</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup> 3785, bulletin de police du 27 avril 1815.

<sup>1011</sup> Sur cette société secrète : BERTHIER DE SAUVIGNY (Guillaume), *Le comte Ferdinand de Berthier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation*, Paris, Presses continentales, 1948, 572 p. Sur son rôle politique dans le Midi de la France : TRIOMPHE (Pierre), « S'insurger ou convaincre. La contribution des sociétés secrètes royalistes à la politisation du Midi de la France (1799-1832) », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 2011/3, p. 15-28.

<sup>1012</sup> GOUJON (Bertrand), *Monarchies postrévolutionnaires (1814-1848). Histoire de la France contemporaine, volume 2*, Paris, Éditions du Seuil, 2012, p. 65.

<sup>1013</sup> TRIOMPHE (Pierre), « Des difficultés de sortir d'une crise politico-confessionnelle : le Gard après la Terreur blanche de l'été 1815 » dans GRÉVY (Jérôme), dir., *Sortir de crise... op. cit.*, p. 59.

<sup>1014</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 7, délibération municipale du 23 juillet 1815.

<sup>1015</sup> DÉMIER (Francis), *La France de la Restauration... op. cit.*, p. 133.

<sup>1016</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 116.

<sup>1017</sup> HOUSSAYE (Henri), *1815, la seconde abdication, la Terreur blanche*, Paris, Perrin, 1931, p. 451.

<sup>1018</sup> LA CROIX DE CASTRIES (René, duc de), *La Terreur blanche : l'épuration de 1815*, Condé-sur-L'Escault, Perrin, 1981, 282 p. Voir surtout la seconde partie.

<sup>1019</sup> Sur le destin des soldats impériaux : PETITEAU (Natalie), *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003, 396 p.

Avignonnais Fabre-Montagne et Tissot, ardents républicains, ne sont pas épargnés. Les royalistes reprochent autant le parcours révolutionnaire de leurs victimes que leur rôle durant les Cent-Jours<sup>1020</sup>. Ainsi le 13 août 1815, les maisons des bonapartistes notoires bagnolais, dont certains sont d'anciens chefs de file des fédérés d'avril 1815 comme le négociant Vermale, sont saccagées et pillées<sup>1021</sup>. Dans la région, plus de deux cents personnes auraient été tuées<sup>1022</sup>.

Toutefois, la vallée du Rhône méridionale est très inégalement touchée par la « Terreur Blanche ». Contrairement à Nîmes et à Uzès où les violences, sublimées par la question confessionnelle, font plusieurs dizaines de morts, la frange rhodanienne du Gard reste, à l'exception de Bagnols, globalement calme<sup>1023</sup>. Par ailleurs, les parties méridionales de l'Ardèche et de la Drôme ignorent totalement le phénomène. Les épïcètres de l'agitation dans la région se trouvent essentiellement sur la rive gauche, le long de l'axe Lapalud-Arles. Dans les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, le couloir rhodanien n'est pas la seule zone troublée. Des scènes de massacres et de dévastation ont lieu dans l'arrondissement d'Apt, à Carpentras et autour de Marseille<sup>1024</sup>. En revanche, certains espaces géographiques comme la frange rhodanienne vauclusienne, de Bollène à Sorgues, semblent relativement épargnés par ces règlements de compte. À cela, il y a plusieurs raisons. L'une des premières explications est à chercher dans l'héritage légué par dix ans de divisions et de conflits politiques. Ce n'est pas un hasard si les points chauds du Midi révolutionnaire comme Avignon, Marseille ou Toulon ne sont pas épargnés par la flambée de violences. Toutefois, cet argument n'explique pas tout car certaines zones, comme le Comtat rhodanien, particulièrement divisées durant la décennie révolutionnaire, sont restées relativement calmes. En fait, la seconde explication, intrinsèquement liée à la première, est à chercher dans les attitudes politiques durant les Cent-Jours. Dans la plupart des points chauds de la Révolution, les Cent-Jours ont favorisé le retour sur le devant de la scène politique locale des « vétérans de la Terreur ». Dans tous les lieux où ce retour s'est effectué dans la violence, la « Terreur blanche » a été particulièrement intense. *A contrario*, dans les localités où les Cent-jours ne suscitent aucun heurt, la transition politique de l'été 1815 s'accomplit dans les mêmes conditions<sup>1025</sup>. Ainsi à Orange, ancien bastion républicain où les violences politiques n'ont jamais vraiment trouvé d'écho favorable, la crise politique de l'été 1815 passe presque inaperçue. D'une part, parce que les royalistes, en ayant repris solidement la cité en main à la fin du mois de juin, parviennent à éviter de sanglants excès, et d'autre part, parce que l'interrègne y fut beaucoup plus modéré que dans le reste du département.

---

<sup>1020</sup> Les séries 1 M 742 à 1 M 744 des archives départementales de Vaucluse offrent une vision globale des événements dans le département.

<sup>1021</sup> Arch. mun. Bagnols, 1 D 11, délibération municipale du 14 août 1815.

<sup>1022</sup> DÉMIER (Francis), *La France de la Restauration... op. cit.*, p. 133.

<sup>1023</sup> HOUSSAYE (Henri), *1815, la seconde abdication... op. cit.*, p. 472-473 ; TÉRAUDE (Gustave), *Histoire d'Uzès et de son arrondissement*, Valence, Jules Céas, 1879, 167 p.

<sup>1024</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 117.

<sup>1025</sup> TRIOMPHE (Pierre), « Les sorties de la Terreur blanche dans le Midi », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 49, 2014/2, p. 51-63.

À partir de la mi-août, le gouvernement royal reprend en main le Midi de la France. Le rappel du duc d'Angoulême et la dissolution du gouvernement du Midi, duquel le Prince était à la tête, favorisent le retour à la normale<sup>1026</sup>. L'arrivée du nouveau préfet du Gard, d'Arbaud-Jouques, désamorce la crise et facilite la pacification de la zone. Par ailleurs, la venue de troupes alliées qui tiennent garnison dans les principales cités méridionales contribue également à sortir de la crise politique. Ainsi, 25 000 Autrichiens sont déployés dans le Vaucluse, entre août et octobre 1815. Enfin, le 1<sup>er</sup> septembre, Louis XVIII condamne les violences du Midi dans une proclamation très virulente dénonçant les « attentats contre nous et contre la France »<sup>1027</sup>.

Ainsi, dans la vallée du Rhône, la crise politique de l'été 1815 favorise la résurgence des lignes de fractures politiques à différentes échelles. À une vallée du Rhône septentrionale, ignorant pratiquement les excès de la « Terreur blanche », s'oppose un couloir rhodanien méridional renouant avec les violences politiques. Toutefois, le Midi rhodanien est très inégalement ébranlé par les règlements de compte de l'été 1815. Les noyaux jacobins qui se sont ralliés dans la violence aux Cent-Jours sont les plus touchés par cette spirale de conflits interpersonnels politisés. En définitive, la « Terreur blanche » ne doit être perçue que comme la ramification d'héritages politiques conflictuels anciens, mal cicatrisés et sublimés par le retour de Napoléon en 1815, témoignant en cela de la vitalité d'une culture politique locale que quinze années de césarisme ne sont pas parvenues à estomper totalement. La reprise en main de la vallée du Rhône s'accompagne nécessairement d'une épuration des pouvoirs locaux. Pourtant, si les Ultra-royalistes réclament une sévère purge politique, les préfets se heurtent à la réalité du terrain et à l'étroitesse d'un vivier édilitaire incitant au pragmatisme politique.

*Les administrations municipales rhodaniennes des débuts de la Seconde Restauration ou l'enracinement de la classe politique locale (1815-1820)*

Le vol de l'Aigle s'est finalement achevé dans la morne plaine de Waterloo le 18 juin 1815. La déroute de Waterloo pousse l'Empereur à l'abdication le 22 juin, en faveur de son fils, le roi de Rome<sup>1028</sup>. Cependant, par d'habiles manœuvres politiciennes, Fouché et les partisans de Louis XVIII retournent la situation en faveur du roi. Les députés de la Chambre abandonnent la cause de la quatrième dynastie et rappellent le roi exilé. Au début du mois de juillet 1815, le roi retourne définitivement à Paris. Les royalistes se lancent dans une vaste épuration des administrations et des armées. Le 12 juillet 1815, une ordonnance révoque tous les fonctionnaires nommés à partir du 20 mars, c'est à dire par Napoléon et ses préfets. Dans une optique de faire table rase des Cent-Jours, les édiles en poste avant le 20 mars, cassés par Napoléon, reprennent leurs fonctions. Toutefois, se pose à présent l'épineux casse-tête de ceux que le roi a nommés avant le 20 mars 1815 et qui ont continué à servir sous les Cent-Jours, par conviction ou par opportunisme. Dans des villages ou des petites villes au vivier édilitaire restreint, le pragmatisme l'emporte sur la raison d'État. Par conséquent, au-delà des chefs de file bonapartistes locaux, l'épuration du personnel municipal rhodanien s'avère

<sup>1026</sup> TRIOMPHE (Pierre), « Des difficultés de sortir d'une crise politico-confessionnelle... », art. cit., p. 63.

<sup>1027</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *Les royalistes et Napoléon... op. cit.*, p. 397.

<sup>1028</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *L'abdication 21-23 juin 1815*, Paris, Flammarion, 2011, 356 p.

particulièrement limitée, contrairement aux purges menées dans le monde judiciaire qui sont beaucoup plus importantes<sup>1029</sup>.

Pour appréhender les réalités des épurations menées entre 1815 et 1816, nous avons suivi le parcours des 527 édiles nommés entre 1815 et 1820. Cette démarche prosopographique permet de dégager le profil social et politique des équipes municipales des débuts de la Seconde Restauration et *in fine* de préciser comment se font les ruptures ou les continuités par delà la Révolution, l'Empire et les Cent-Jours.

Dans les campagnes, le retour définitif des Bourbon semble accentuer la prépondérance des « propriétaires fonciers » qui représentent 50% de l'effectif. Toutefois, ce concept passe-partout, sanctionnant l'ascension sociale de ceux qui sont devenus des notables, reste vague. Il englobe tout aussi bien de gros exploitants agricoles que d'anciens militaires, voire des artisans enrichis. Nous avons tenté de mieux cerner la réalité socioprofessionnelle de ces équipes municipales en enquêtant sur le passé des édiles. Aussi, les anciens militaires devenus « propriétaires » sous la Restauration ont été systématiquement classés parmi les « militaires, militaires en retraite ». Il en est de même pour tous ceux qui exerçaient une autre profession avant d'être étiquetés comme « propriétaires fonciers ». Cependant, l'arrivée de quelques nouveaux venus que nous ne sommes pas parvenus à identifier efficacement limite la pertinence de notre démarche. Toutefois, la marge d'imprécision reste relativement étroite dans des villages à la faible diversité socioprofessionnelle, où le monde de la terre reste finalement très largement dominant. Les autres catégories socioprofessionnelles sont assez effacées, à l'exception de la bourgeoisie d'affaires tinoise, particulièrement dynamique, qui continue à s'imposer au sein du conseil municipal.

---

<sup>1029</sup> MARTINAGE (René), « Les épurations sous les régimes monarchiques », dans *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération... op. cit.*, p. 36-37.

**Tableau n° 98 :  
Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1815-1820)<sup>1030</sup>**

Village	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	« Propriétaire foncier »	Militaire, militaire en retraite	Profession inconnue	Noble
Courthézon	12	33%	9%	8%	42%	8%	0%	17%
Donzère	11	0%	27%	9%	64%	0%	0%	0%
Étoile	13	23%	0%	15%	31%	31%	0%	23%
Lapalud	13	0%	23%	23%	46%	8%	0%	15%
Mondragon	17	0%	5%	18%	59%	18%	0%	18%
Pierrelatte	26	8%	15%	8%	35%	4%	30%	8%
Piolenc	14	7%	21%	0%	43%	21%	7%	14%
Saint-Laurent-des-Arbres	11	9%	9%	0%	73%	9%	0%	9%
Saint-Paul-Trois-Châteaux	15	7%	27%	7%	47%	7%	5%	20%
Sorgues	12	8%	25%	8%	59%	0%	0%	17%
Tain	10	10%	40%	0%	40%	10%	0%	30%
total	154	9%	17%	9%	47%	10%	8%	15%

Comme sous l'Empire, un changement de focal au niveau des maires et des adjoints livre une toute autre vision. Contrairement aux campagnes artésiennes ou auboises où le gouvernement nomme essentiellement des exploitants agricoles, seuls deux maires de la vallée du Rhône rurale se désignent comme « propriétaires » : Parnet de Courthézon et Pradelle de Donzère<sup>1031</sup>. Alors que les militaires retirés ne représentent que 11% de l'échantillon total, plus de 71% des maires des campagnes rhodaniennes sont d'anciens officiers de l'armée royale ou impériale. La percée des soldats, amorcée vers la fin de l'Empire, se confirme au début de la Seconde Restauration. Tous ces anciens militaires appartiennent à une noblesse d'Ancien Régime dont le poids ne cesse d'augmenter. Georges Fournier dresse le même bilan dans le Midi toulousain<sup>1032</sup>. *A contrario*, le profil des adjoints ruraux est très différent. Presque 50% des adjoints sont des « propriétaires fonciers ». Les adjoints négociants se retrouvent surtout dans les villages situés au cœur des routes commerciales comme Lapalud, bénéficiant de la proximité d'un pont sur le Rhône qui

<sup>1030</sup> La colonne « noble » se lit à part.

<sup>1031</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Pouvoir au village et Révolution... op. cit.*, p. 132 ; HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 214.

<sup>1032</sup> FOURNIER (Georges), *Démocratie et vie municipale en Languedoc... op. cit.*, p. 317.

redistribue le commerce vers le Gard et l’Ardèche, ou Tain. Contrairement aux maires, seul l’adjoint d’Étoile, Roux de Montagnière, appartient à la noblesse.

À l’échelon légèrement supérieur des communes comptant entre 2 500 et 5 000 âmes, le passage à la Seconde Restauration accentue également la prépondérance des « propriétaires fonciers », notamment dans les plus petites structures urbaines comme Villeneuve-lez-Avignon. Même dans des cités avoisinant les 5 000 habitants comme Bagnols, les professions issues du monde de la terre progressent légèrement. Pont-Saint-Esprit fait figure d’exception. Dans cette ville à vocation militaire et commerciale, les exploitants agricoles sont marginalisés par le monde du négoce, de l’atelier et de la boutique ou par d’anciens gentilshommes ayant fait carrière dans les armées royales.

**Tableau n° 99 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes de moins de 5 000 habitants (1815-1820)<sup>1033</sup>**

Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	« Propriétaire foncier »	Militaire, militaire en retraite	Clerc défroqué	Profession inconnue	Nobles
Bagnols	24	33%	17%	0%	29%	17%	0%	4%	12%
Bourg-Saint-Andéol	23	13%	17%	9%	43%	9%	0%	9%	17%
Pont-Saint-Esprit	26	12%	27%	19%	11%	27%	0%	4%	23%
Roquemaure	23	4%	44%	9%	39%	0%	4%	0%	4%
Villeneuve-lez-Avignon	27	22%	18%	15%	30%	0%	0%	15%	7%
Total	123	17%	24%	10%	30%	11%	1%	7%	11%

Les maires de ces communes ont un profil beaucoup plus hétéroclite. Les « propriétaires fonciers » se retrouvent sans surprise dans les structures les plus petites comme Roquemaure ou Villeneuve-lez-Avignon tandis que Bagnols, dont la bourgeoisie de talent représente un tiers des édiles, est administrée par un juriste. Parmi ces maires se trouve un seul commerçant, Ambroise Meyer, apothicaire de Caderousse. Enfin, seul le bourgeois Olivier Nicolas de Reboul incarne la figure du maire gentilhomme. Contrairement aux maires, les adjoints ont un profil beaucoup plus homogène puisque 50% d’entre eux se recrutent parmi la bourgeoisie d’affaires. À l’exception de Bagnols, toutes les cités sises sur les bords du Rhône comptent au moins un marchand, commerce fluvial oblige, parmi leurs adjoints.

<sup>1033</sup> La colonne « nobles » se lit à part.

Dans les plus grandes cités rhodaniennes, les « propriétaires fonciers » font également une percée décisive, talonnant la bourgeoisie de talent. Toutefois, les cités administratives comme Valence, Vienne, Montélimar ou Orange restent dominées par les juristes. Enfin, la bourgeoisie d'affaires ne pèse vraiment numériquement qu'à Valence et dans une moindre mesure à Vienne et à Orange.

**Tableau n° 100 :**  
**Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes**  
**de 5 000 habitants et plus (1815-1820)<sup>1034</sup>**

Ville	Nombre d'édiles	Bourgeoisie de talent	Bourgeoisie d'affaires	Atelier, boutique	« Propriétaire foncier »	Militaire, militaire en retraite	Profession inconnue	Nobles
Beaucaire	36	8%	11%	17%	48%	11%	5%	8%
Bollène	23	4%	13%	9%	61%	4%	9%	35%
Montélimar	30	37%	17%	0%	30%	10%	7%	27%
Orange	38	34%	26%	11%	11%	18%	0%	32%
Tarascon	45	16%	16%	8%	35%	9%	16%	18%
Valence	35	34%	29%	3%	14%	14%	6%	20%
Vienne	43	47%	28%	2%	0%	2%	21%	7%
total	250	28%	20%	7%	26%	10%	9%	20%

En revanche, plus de 83% des maires des communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants sont des gentilshommes ayant servi dans les armées du roi ou des Princes. Parmi les autres, un seul négociant, Goubier de Beaucaire et un seul juriste, Serret de Montélimar. À part ces deux cités, toutes les communes rhodaniennes de plus de 5 000 habitants ont un noble à leur tête. *A contrario*, un seul adjoint, l'Orangeois Dubois Saint-Jean, est un gentilhomme. Les autres se recrutent essentiellement parmi les bourgeoisies d'affaires ou de talent, et dans une moindre mesure, parmi les « propriétaires fonciers ». Comme sous l'Empire, les artisans et les boutiquiers sont totalement écartés des plus hautes fonctions locales.

La Seconde Restauration, en conservant l'esprit des institutions municipales forgées par Napoléon, accentue localement la prépondérance des notables. Si le Consulat et surtout l'Empire s'appuyaient déjà sur des hommes d'âge mûr, le passage à la Seconde Restauration se traduit par un très net vieillissement des administrateurs municipaux. Comme l'illustrent les tableaux suivant, les moyennes d'âge des édiles sont en très nette hausse.

<sup>1034</sup> La colonne « nobles » se lit à part.



<b>Tableau n° 101 :</b> <b>Évolution de la moyenne d'âge des</b> <b>édiles ruraux (1800-1820)</b>		
Village	Consulat /Empire	Seconde Restauration
Courthézon	48,2 ans	59,4 ans
Donzère	48,6 ans	55,0 ans
Étoile	52,2 ans	58,2 ans
Piolenc	44,1 ans	57,5ans
Saint-Laurent-des-Arbres	49,6 ans	54,0 ans
Sorgues	45,0 ans	48,7 ans
Tain	42,7 ans	47,1 ans

En effet, alors qu'entre 1800 et 1815, seule l'administration municipale d'Étoile dépassait la cinquantaine, après 1815, les moyennes d'âge de tous ces villages s'approchent des 50 ans (Sorgues, Tain) ou les atteignent largement. La moyenne d'âge des maires nommés durant les premières années de la Seconde Restauration s'élève à 50 ans contre 46,7 ans dans le régime précédent. Jeff Horn constate le même allongement des moyennes d'âge des maires aubois<sup>1035</sup>. On note également un très net vieillissement des adjoints ruraux dont la moyenne d'âge passe de 48,3 ans sous le Consulat et l'Empire à 54,9 ans au début de la Seconde Restauration. Une plongée au cœur des villes livre le même constat.

<b>Tableau n° 102 :</b> <b>Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains</b> <b>(1800-1820)</b>			
Ville	Consulat /Empire	Cent-Jours	Seconde Restauration
Bagnols	51,6 ans	Données absentes	55,6 ans
Beaucaire	51,0 ans	60,2 ans	57,1 ans
Bollène	47,4 ans	Données absentes	53,7 ans
Orange	50,0 ans	54,1 ans	52,4 ans
Valence	51,3 ans	52,4 ans	54,3 ans
Vienne	47,2 ans	54,7 ans	54,0 ans

<sup>1035</sup> HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 214.

Les maires urbains nommés entre 1815 et le renouvellement de 1820 sont, avec une moyenne d'âge atteignant 52,8 ans, également plus âgés que leurs homologues impériaux qui ne dépassaient pas en moyenne les 49 ans<sup>1036</sup>. Enfin, celles des adjoints avoisine les 47 ans contre 49,7 ans sous le régime précédent.

Ce très net vieillissement des édiles rhodaniens s'explique en partie par le maintien par le régime de Louis XVIII d'institutions municipales non rétribuées, destinées *de facto* à des hommes ayant suffisamment de temps libre et une situation matérielle assez importante pour se permettre d'assister aux conseils municipaux, sans que cela leur soit économiquement préjudiciable. Par ailleurs, la conservation d'administrateurs municipaux ayant servi sous l'Empire contribue au vieillissement des moyennes d'âge. Enfin, la possibilité pour un administrateur, sortant d'un mandat de dix ans, d'être reconduit favorise l'enracinement d'une classe politique vieillissante.

Monarchie censitaire oblige, les administrateurs municipaux sont, comme sous le Consulat et l'Empire, choisis parmi les citoyens les plus aisés du cru. Toutefois, le changement de régime ne se traduit pas par une rupture majeure par rapport à l'Empire.

Dans les villages les moins fortunés de notre zone d'étude, la mise en place de la Seconde Restauration ne suscite aucun changement majeur. La moyenne des revenus annuels des administrateurs de Saint-Laurent-des-Arbres s'élève à 2 455, 55 f., contre 1 944 f. au début de l'Empire<sup>1037</sup>. Six édiles sur les neuf dont nous avons pu déterminer la moyenne des revenus annuels se trouvent encore sous la barre des 1 000 f. Ils étaient sept vers 1800. Comme sous l'Empire, les édiles rhodaniens sont généralement de petits ou de moyens propriétaires. En effet, les gros domaines sont assez peu présents dans le Midi en général, et dans le couloir rhodanien en particulier. Philippe Vigier ne dénombre que très peu de cotes cadastrales supérieures à 30 ha dans des villages comme Tain ou Donzère<sup>1038</sup>.

Il n'a été possible d'estimer la moyenne des revenus annuels que de 82% des maires et d'un peu moins de 60% des adjoints des campagnes rhodaniennes. Les maires, avec une moyenne approchant les 19 000 f., sont nettement plus riches que leurs adjoints, dont la moyenne, pouvant encore être affinée, ne semble pas excéder les 4 100 f. La moyenne des maires est gonflée par la présence du très riche marquis de Biliotti, inamovible maire de Piolenc, dont la fortune avoisine les 150 000 f. Toutefois, presque 60% des maires de l'échantillon ne dépassent pas les 10 000 f. En somme, ces maires qui sont, pour la plupart, d'anciens militaires semblent avoir des revenus plutôt médiocres. Dans l'Aube, Jeff Horn remarque que le revenu moyen des maires n'excède pas 2 600 f<sup>1039</sup>, constat partagé par Christian Kermoal pour le Trégor<sup>1040</sup>. En définitive, les campagnes rhodaniennes sont administrées, comme sous l'Empire, par des édiles relativement peu fortunés.

---

<sup>1036</sup> Maurice Agulhon fait le même constat : AGULHON (Maurice), GIRARD (Louis), ROBERT (Jean-Louis), SERMAN (William), *Les maires en France... op. cit.*, p. 38.

<sup>1037</sup> Arch. dép. Gard, 2 M 68-71, renouvellement et nomination des édiles de l'arrondissement d'Uzès 1814-1820.

<sup>1038</sup> VIGIER (Philippe), *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine... op. cit.*, p. 68.

<sup>1039</sup> HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 214.

<sup>1040</sup> KERMOAL (Christian), *Les notables du Trégor... op. cit.*, p. 379.

Le retour définitif des Bourbon ne provoque pas non plus de changements brutaux dans les centres urbains. Comme l'illustre le tableau suivant, les moyennes des revenus annuels n'évoluent guère. En revanche, les administrations municipales des Cent-Jours, parce qu'elles comptent en leur sein un fort contingent d'anciens révolutionnaires peu ou pas fortunés, figurent sans surprise au bas du classement.

<b>Tableau n° 103 :</b>			
<b><u>Évolution de la moyenne des revenus annuels des édiles urbains d'après les estimations préfectorales (1800-1820)<sup>1041</sup></u></b>			
Ville	1800-1814	Cent-Jours	1815-1820
Beaucaire	2 668,42 f.	2 630,43 f.	3 355,17 f.
Orange	2 943,75 f.	3 219,04 f.	3 796,26 f.
Pont-Saint-Esprit	2 758,03 f.	données absentes	2 940 f.
Roquemaure	données absentes	données absentes	1 927,27 f.
Valence	4 054,05 f.	3 300 f.	3 611,11 f.
Vienne	4 728,5 f.	4 409, 5 f.	4 304 f.
Villeneuve-lez-Avignon	données absentes	données absentes	2 510 f.

Malgré leur imprécision, ces moyennes témoignent globalement de la médiocrité de la fortune des édiles urbains rhodaniens. Ces dernières masquent toutefois l'existence d'écarts de fortune considérables. En effet, dix-sept des vingt-neuf Orangeois dont nous avons pu renseigner le niveau de richesse se trouvent en dessous de la moyenne, dont douze se situent même en dessous des 10 000 f. Comme dans les campagnes, les plus riches édiles sont également de gros « propriétaires fonciers ». Parmi les 34 cotes cadastrales se partageant 31% du terroir orangeois, on retrouve de riches administrateurs municipaux comme le négociant Meynard ou les frères de Gasparin<sup>1042</sup>.

Il n'a malheureusement pas été possible d'établir une moyenne des revenus des maires urbains et de leurs adjoints. En revanche, nous pouvons formuler quelques remarques. Tout d'abord, 64% des maires pour lesquels nous avons pu estimer le niveau de richesse se situent en dessous des 10 000 f. Les maires très fortunés sont relativement rares. Le cas de l'Orangeois de Sausin, l'un des plus riches habitants, est très exceptionnel. Comme dans les villages, les adjoints semblent globalement moins fortunés que les maires. Dans le Trégor, Christian Kermoal remarquait le même contraste : les moyennes excèdent rarement les 2 000

<sup>1041</sup> Arch. dép. Gard, 2 M 68-71, renouvellement et nomination des édiles 1814-1820 ; arch. dép. Vaucluse, 2 M 45-53, personnel municipal nommé durant la Seconde Restauration, Arch. nat, F<sup>1bII</sup> Isère 18, liste des cent plus forts imposés de Vienne, 1812, arch. nat, F<sup>1bII</sup> Drôme 16, liste des cent plus forts imposés de Valence, 1812.

<sup>1042</sup> VIGIER (Philippe), *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine... op. cit.*, p. 134.

f<sup>1043</sup>. Les maires et les adjoints les plus aisés comptent parfois parmi les plus gros propriétaires fonciers du cru. À Valence, le marquis de Plan de Sieyès de Veynes figure parmi les vingt plus grosses cotes cadastrales, excédant les 30 hectares, qui se partagent 41% du terroir communal<sup>1044</sup>.

En définitive, le passage de l'Empire à la Seconde Restauration ne se traduit pas par une rupture sociale très profonde. En fait, ce n'est pas tant la condition sociale des édiles que leur prise de position lors des Cent-Jours qui est sanctionnée en 1815. Cependant, malgré une partie de l'entourage royal réclamant « des fers, des bourreaux, des supplices »<sup>1045</sup>, force est de constater que dans les campagnes et les petites villes du couloir rhodanien au vivier éditaire restreint, le pragmatisme politique s'impose de lui-même.

En effet, comme l'illustre le tableau suivant, seul un tiers des administrateurs municipaux ruraux sont des néophytes. Par conséquent, la très grande majorité des édiles ruraux est composée d'hommes rompus aux affaires municipales.

---

<sup>1043</sup> KERMOAL (Christian), *Les notables du Trégor... op. cit.*, p. 379.

<sup>1044</sup> VIGIER (Philippe), *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine... op. cit.*, p. 111.

<sup>1045</sup> TORT (Olivier), « Le discours de La Bourdonnaye sur l'amnistie (11 novembre 1815) : un archétype du rôle des conflits de mémoire dans la marginalisation de l'extrême-droite », *Histoire, économie et société*, 2005, n°2, p. 233-252.

**Tableau n° 104 :**  
**Une classe politique qui se referme sur elle-même :**  
**l'exemple des campagnes rhodaniennes (1815-1820)<sup>1046</sup>**

Village	Cadre d'Ancien Régime	Édile ayant commencé sa carrière sous la Révolution	Édile ayant commencé sa carrière sous le Consulat ou l'Empire	Édile ayant commencé sa carrière sous la Première Restauration	Édile ayant commencé sa carrière sous les Cent-Jours	« Homme nouveau » n'ayant aucun édile parmi ses ascendants	« Homme nouveau » issu de familles édilitaires	Édiles présents sous l'Empire
Courthézon	8%	42%	9%	8%	0%	0%	33%	50%
Donzère	18%	36%	28%	0%	0%	0%	18%	81%
Étoile	31%	8%	38%	0%	8%	15%	0%	54%
Lapalud	15%	23%	23%	0%	0%	8%	31%	54%
Mondragon	18%	5%	18%	0%	0%	18%	41%	29%
Pierrelatte	0%	27%	35%	0%	0%	19%	19%	42%
Piolenc	21%	37%	21%	0%	0%	0%	21%	71%
Saint-Laurent-des-Arbres	27%	64%	9%	0%	0%	0%	0%	55%
Saint-Paul-Trois-Châteaux	0%	14%	33%	0%	0%	33%	20%	47%
Sorgues	0%	25%	33%	8%	0%	17%	17%	42%
Tain	10%	20%	70%	0%	0%	0%	0%	80%
total	12%	27%	26%	1%	1%	10%	23%	51%

Si les cadres d'Ancien Régime se font plus rares, les édiles se recrutent majoritairement parmi les révolutionnaires et les administrateurs impériaux. Ceux qui ont commencé leur carrière en 1814 sont relativement peu nombreux car le roi a conservé massivement les édiles nommés sous l'Empire ou il n'a pas eu le temps de créer une nouvelle fournée d'administrateurs municipaux dans tous les villages. Par ailleurs, la faible présence d'édiles nommés sous les Cent-Jours s'explique essentiellement pour des raisons politiques. Comme sous l'Empire, les agents du gouvernement central parviennent encore à renouveler partiellement les équipes locales puisque 33% des administrateurs sont des novices. Cependant, seuls 10% d'entre eux peuvent être considérés comme des « hommes vraiment nouveaux » puisque les autres sont issus de familles consulaires ou édilitaires. Le renouvellement des municipalités rurales est bien plus faible que sous le Consulat ou l'Empire. Dans certains villages comme Tain ou Piolenc, les sous-préfets n'ont quasiment pas modifié la composition du personnel municipal. En recyclant 51% d'administrateurs

<sup>1046</sup> La dernière colonne du tableau se lit à part.

impériaux chevronnés, Louis XVIII enracine durablement la nouvelle classe politique locale forgée sous le régime précédent.

Un changement de focal au niveau des maires et des adjoints confirme la superficialité des épurations de 1815-1816 puisque seuls 25% des maires et des adjoints nommés sous la Seconde Restauration sont des novices. Toutefois, ils sont tous issus de familles consulaires, voire seigneuriales, comme les Reboul de Mondragon ou le marquis de Bernis à Saint-Marcel-d'Ardèche. En somme, aucun maire ni aucun adjoint, nommé entre 1815 et 1820, ne peut être vraiment considéré comme étant totalement étranger au monde édilitaire. Par ailleurs, aucun maire n'a commencé sa carrière administrative sous l'Ancien Régime. L'adjoint de Lapalud, le négociant Tabourd, est le seul vétéran de l'Ancien Régime. En revanche, presque 70% des maires ont servi sous l'Empire. Certains ont été adjoints, comme l'aubergiste Bédoin, de Sorgues, ou sont tout simplement d'anciens maires impériaux confirmés comme de Nally, de Lapalud. Si presque 50% des adjoints ruraux de la Seconde Restauration ont siégé sous l'Empire, la plupart d'entre eux ont commencé leur carrière sous la Révolution, essentiellement entre 1790-1792. Ces hommes ont presque tous été destitués pendant les Cent-Jours. Seul le juriste Deloche, élu maire de Tain pendant les Cent-Jours, a été confirmé sous la Seconde Restauration.

Dans les plus petites villes rhodaniennes, au vivier édilitaire légèrement plus étoffé, le changement politique se traduit par une fermeture du corps de ville plus importante encore que dans les campagnes.

Ville	Cadres d'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution	Édiles ayant commencé leur carrière sous le Consulat ou l'Empire	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Première Restauration	Édiles ayant commencé leur carrière sous les Cent-Jours	« Hommes nouveaux » n'ayant aucun édile parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	Édiles présents sous l'Empire
Bagnols	13%	13%	58%	0%	0%	4%	12%	92%
Bourg-Saint-Andéol	26%	13%	43%	0%	0%	9%	9%	78%
Pont-Saint-Esprit	8%	11%	54%	15%	0%	15%	0%	65%
Roquemaure	9%	26%	30%	0%	0%	13%	22%	61%
Villeneuve-lez-Avignon	15%	15%	33%	4%	0%	7%	26%	59%
total	14%	15%	44%	4%	0%	9%	14%	58%

<sup>1047</sup> La dernière colonne du tableau se lit à part.

En effet, seuls 23% des administrateurs municipaux sont des « hommes nouveaux » contre un tiers dans les campagnes. Parmi eux, 9%, seulement, ne comptent aucun édile parmi leurs ascendants. Presque 60% des administrateurs municipaux ont commencé leur carrière sous le Consulat et l'Empire et l'ont continué sous la Seconde Restauration. Comme dans les campagnes, les Bourbon recyclent massivement le personnel municipal local, tant il est difficile de trouver des hommes suffisamment compétents qui ne se sont pas trop gravement compromis durant les Cent-Jours pour administrer ces petites structures urbaines.

Cette forte permanence se retrouve également au niveau des maires et des adjoints. Les maires de ces cinq cités ont tous commencé leur carrière politique avant 1815, presque essentiellement sous le Consulat ou l'Empire. Trois maires de fin d'Empire, destitués sous les Cent-Jours, sont confirmés au début de la Seconde Restauration. Seuls deux adjoints sur douze sont totalement inexpérimentés, dont l'un compte des édiles parmi ses ascendants. Comme les maires, la plupart de ces adjoints ont commencé leur carrière sous l'Empire. Constat également partagé par Jeff Horn qui remarquait que dans l'Aube de nombreux maires avaient débuté leur carrière administrative entre 1800 et 1814<sup>1048</sup>.

Dans les plus grandes cités rhodaniennes, excédant les 5 000 habitants, le renouvellement des équipes municipales est encore plus faible.

**Tableau n° 106 :**  
**Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles des villes de 5 000 habitants et plus (1815-1820)<sup>1049</sup>**

Ville	Cadres d'Ancien Régime	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Révolution	Édiles ayant commencé leur carrière sous le Consulat ou l'Empire	Édiles ayant commencé leur carrière sous la Première Restauration	Édiles ayant commencé leur carrière sous les Cent-Jours	« Hommes nouveaux » n'ayant aucun édile parmi ses ascendants	« Hommes nouveaux » issus de familles édilitaires	Édiles présents sous l'Empire
Beaucaire	11%	19%	44%	6%	6%	6%	8%	72%
Bollène	30%	4%	53%	0%	0%	9%	4%	65%
Montélimar	13%	17%	20%	27%	7%	13%	3%	43%
Orange	13%	21%	42%	11%	0%	3%	10%	47%
Tarascon	18%	18%	36%	0%	2%	8%	18%	67%
Valence	8%	11%	49%	0%	11%	17%	4%	57%
Vienne	18%	23,5%	23,5%	0%	12%	16%	9%	53%
total	15%	17%	37%	6%	6%	10%	9%	60%

À peine 19% des administrateurs sont des néophytes, dont 9% sont issus de familles édilitaires. Si les cadres d'Ancien Régime et les édiles révolutionnaires sont moins représentés que sous l'Empire, presque 50% des administrateurs municipaux ont commencé leur carrière

<sup>1048</sup> HORN (Jeff), *Qui parle pour la nation... op. cit.*, p. 218.

<sup>1049</sup> La dernière colonne du tableau se lit à part.

entre 1800 et 1815. Toutefois, parmi eux, les édiles nommés sous la Première Restauration et les Cent-Jours sont très peu nombreux. Néanmoins, avoir siégé sous les Cent-Jours n'est pas forcément discriminant puisque 48% des édiles beaucairois, 30% et 23% des administrateurs viennois et orangeois nommés entre 1815 et 1820 étaient déjà présents entre mars et juillet 1815. L'étroitesse du vivier local et la volonté de réintégrer les dissidents les moins compromis durant les Cent-Jours poussent certains préfets à faire appel à eux pour combler les places vacantes dans les conseils municipaux. En somme, les équipes municipales urbaines nommées sous la Seconde Restauration se recrutent massivement parmi celles qui étaient déjà en place sous l'Empire (60% de l'échantillon).

Si les préfets nomment 20% de maires totalement inexpérimentés, tous appartiennent à de vieilles familles édilitaires comme les Coyer de Brunelis à Tarascon. Certains sont liés à d'anciens maires. Teissière de Miremont, nommé à Vienne en 1816, est le gendre de Guillermin, ancien maire sous le régime impérial. Tous les autres ont joué un rôle politique important sous l'Empire, voire, sous les Cent-Jours. Comme dans les campagnes, de nombreux maires maintenus en 1814 ont été destitués durant les Cent-Jours. La très écrasante majorité des adjoints nommés ou confirmés au début de la Seconde Restauration a également commencé sa carrière politique sous le Consulat et l'Empire. Les novices représentent moins de 10% des adjoints.

En dépit de la sévère épuration réclamée par les Ultra-royalistes, le pouvoir royal est rapidement confronté à la réalité du terrain. Comment épurer en profondeur des petites structures urbaines ou rurales dans lesquelles les édiles, plus par opportunisme et attentisme que par réelles convictions politiques, ont rallié les différents régimes politiques se succédant à un rythme effréné entre 1814 et 1815<sup>1050</sup> ? Faute de pouvoir exclure tous ceux qui ont prêté serment de fidélité à l'Empereur pendant les Cent-Jours, les préfets et les sous-préfets destituent les plus compromis, notamment ceux qui ont encadré le « parti » bonapartiste au cours du printemps 1815 ou qui ont « professé hautement des principes contraires au gouvernement royal »<sup>1051</sup>. Après les préfets, dont 90% ont été écartés en 1815, les maires et les adjoints sont les plus concernés par l'épuration administrative<sup>1052</sup>. Les purges de l'été 1815, se poursuivant jusqu'en 1816, sont moins importantes que celles des Cent-Jours ou celles de 1830<sup>1053</sup>. Dans les départements de la vallée du Rhône septentrionale, où les Cent-Jours ne débouchent pas sur une crise politique intense, de nombreux édiles sont maintenus en fonction. Ainsi en Isère, seul un tiers des maires est destitué<sup>1054</sup>. Toutefois, épuration ne signifie pas forcément révocation. Certains maires ou adjoints des Cent-Jours, notamment dans les villages, peuvent être rétrogradés à une place subalterne. Ainsi, le négociant Jean-Pierre Thomas, nommé adjoint de Valence en avril 1815, poursuit sa carrière d'administrateur comme conseiller municipal après l'épuration de l'été 1815. Toutefois, cette pratique n'est possible que dans les localités où la transition politique entre la Première Restauration et les

---

<sup>1050</sup> SERNA (Pierre), « La bataille des girouettes... Du bon usage du changement d'opinion durant l'été 1815 », *Politix*, n° 56, 2001, p. 77-107.

<sup>1051</sup> Arch. nat., F<sup>1</sup>bi Drôme 16, lettre du préfet de la Drôme au ministre de l'intérieur, 25 novembre 1815.

<sup>1052</sup> RICHARDSON (Nicolas), *The French Prefectoral Corps... op. cit.*, p. 167.

<sup>1053</sup> BERGÈRE (Marc), LE BIHAN (Jean), dir., *Fonctionnaires dans la tourmente... op. cit.*, p. 12.

<sup>1054</sup> THORAL (Marie-Cécile), *L'émergence du pouvoir local... op. cit.*, p. 35.



Cent-Jours s'est faite sans heurt. Les conseillers municipaux sont encore moins touchés par l'épuration. Comme pour les maires et leurs adjoints, les préfets analysent leur attitude politique durant l'interrègne et traquent seulement ceux qui ont manifesté un peu trop de fougue et de zèle en faveur de l'Empereur. Au-delà de ces bonapartistes notoires ou des adversaires acharnés des Bourbon, les administrateurs attentistes des Cent-Jours ne suscitent guère la colère des préfets aussi compréhensifs que pragmatiques. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, un seul édile, le protestant Paul Bérard, un ancien Jacobin, est destitué pour cause d'opinion politique<sup>1055</sup>. Sur la trentaine d'administrateurs municipaux orangeois, dont quinze ont été fraîchement nommés par le roi en février 1815, seuls six sont écartés pour leur attitude durant les Cent-Jours. Si la majeure partie des édiles a continué de siéger pendant l'interrègne, les autorités supérieures frappent avant tout ceux qui ont pris fait et cause pour l'Empereur, tel le juriste Monier dont la maison a servi de lieu de réunion aux ténors bonapartistes locaux<sup>1056</sup>. Enfin, seule la moitié du conseil municipal avignonnais, nommée au cours des Cent-Jours, est épurée après juin 1815, ce qui en dit long sur la fidélité de notables censés soutenir Napoléon durant l'interrègne. Seuls ceux qui se sont le plus exposés pendant les Cent-Jours comme Fortia d'Urban, rédacteur d'une adresse à l'Empereur, ou d'anciens Jacobins comme Tissot et Niel sont destitués par le préfet<sup>1057</sup>. En définitive, dans le couloir rhodanien, comme dans le reste des provinces françaises, le pragmatisme politique s'impose. En somme, le personnel politique de la Restauration occupait déjà des postes clefs à la fin de l'Empire.

La trajectoire politique de ces hommes, quel que soit le rang de la ville, est assez homogène. Ceux qui ont connu la Révolution se sont plutôt signalés pour leur conservatisme politique. Le Donzérois Pradelle, nommé maire en 1815, a figuré parmi les partisans du clergé réfractaire lors de la querelle qui a empoisonné le village en 1791. Le maire de Caderousse, Ambroise Meyer, fut l'un des chefs de file du « parti » aristocrate local, proche des Castion, durant les premières années de la Révolution. Jouant un rôle majeur durant la crise « fédéraliste », il dût émigrer pour échapper à la guillotine. Plus que sous l'Empire, les équipes municipales nommées sous la Seconde Restauration comptent un fort contingent d'émigrés. Presque 40% des maires de villages ont quitté la France pour échapper à la « Terreur ». D'autres, ont connu les geôles de l'an II comme le juriste Deloche, maire de Tain. Toutefois, au-delà de ces trajectoires communes, l'épuration de 1815-1816 met en lumière la persistance d'un clivage politique régional nord/sud. En effet, dans la vallée du Rhône septentrionale, les préfets et les sous-préfets nomment essentiellement des royalistes modérés. C'est dans cette aire géographique que le personnel nommé pendant les Cent-Jours résiste le mieux. Ainsi Deloche de Tain, nommé maire pendant l'interrègne, est confirmé au début de l'été 1815. Dans une aire géographique où la « Terreur blanche » ne trouve pas la même résonance qu'elle a pu connaître dans le Midi, l'existence d'un paysage politique local particulièrement apaisé ne nécessite pas l'emploi des plus ardents défenseurs des Bourbon<sup>1058</sup>. Toutefois, si les Ultra-royalistes sont rapidement écartés des députations drômoises et iséroises, la situation est plus contrastée au niveau des municipalités où les ultras occupent

<sup>1055</sup> Arch. dép. Drôme, 2 M 49, dossier Saint-Paul-Trois-Châteaux.

<sup>1056</sup> Arch. dép. Vaucluse, 2 M 50, lettre du sous-préfet d'Orange au préfet de Vaucluse, 20 février 1816.

<sup>1057</sup> *Histoire d'Avignon... op. cit.*, p. 529.

<sup>1058</sup> VIDALENC (Jean), « Notes sur les épurations de 1814 et de 1815 », dans *Les épurations administratives XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle... op. cit.*, p. 67.

généralement les postes clefs <sup>1059</sup>. À Vienne, le chevalier de Miremont, nommé en 1816, flirte avec le milieu ultra tandis que dans la Drôme les rapports du sous-préfet sont plus alarmants. Les « amis de la Charte » seraient peu nombreux tandis que la majorité des maires serait proche de la mouvance ultra, et plus particulièrement les maires de Loriol et de Montélimar<sup>1060</sup>. Jean-Charles Serret, maire montilien, est un monarchiste de la première heure. Sincère conservateur, ses détracteurs l'ont accusé d'avoir favorisé la « Réaction » à Montélimar lors de son premier mandat entre l'automne 1794 et l'automne 1795 où il aurait favorisé les projets du royaliste Arnaud de Lestang. En revanche, les fonctions subalternes sont volontiers confiées à des royalistes nettement plus modérés ou à un fort contingent d'administrateurs conformistes, se fondant sans difficulté dans la succession des régimes politiques des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

*A contrario*, dans la vallée du Rhône méridionale, gangrenée par plus de vingt-cinq ans d'affrontements politiques et fortement marquée par la « Terreur », les préfets font entrer dans les conseils municipaux les plus chauds partisans de la cause royale. Les maires et les adjoints nommés pendant les Cent-Jours sont victimes d'une très sévère épuration. Les nobles ayant pris part à l'expédition du duc d'Angoulême sont les premiers gratifiés d'une place au sein des conseils municipaux, généraux ou d'arrondissement. Au moins 20% des administrateurs orangeois nommés en 1815 se sont engagés au service du prince en avril 1815 comme les d'Aymard, père et fils, ou les juristes Dumas et Paillet<sup>1061</sup>. La plupart furent membres du comité royal, constitué en juin 1815, visant à s'emparer de la ville au nom de Louis XVIII. À Beaucaire, le roi récompense ceux qui ont traqué les fédérés du général Gilly. Enfin, une part importante des nouveaux maires et adjoints se recruterait parmi la Congrégation des chevaliers de la Foi, dont les bannières ont essaimé dans les départements méridionaux. Ainsi, l'Avignonnais Charles-François de Cambis-Lézan, émigré jusqu'en 1802 et chevalier de la Foi, occupe le fauteuil de maire de 1815 à 1819. La vallée du Rhône méridionale, et plus particulièrement les départements du Gard, du Vaucluse, et des Bouches-du-Rhône, fait figure au début de la Seconde Restauration d'une terre à la fidélité monarchique sans faille<sup>1062</sup>. Les plus grandes cités rhodaniennes méridionales comme Arles ou Avignon se distinguent par un soutien total à la cause royale jusqu'en 1830 et au-delà<sup>1063</sup>.

Toutefois, après la dissolution de la « Chambre introuvable » et le virage beaucoup plus modéré amorcé par le roi et ses ministres à partir de 1816, les édiles ultra-royalistes les plus zélés ne sont plus en odeur de sainteté. Comprenant qu'ils constituent un frein à la restauration de la concorde politique, notamment dans une zone de forte conflictualité politique comme la vallée du Rhône, le gouvernement royal tente d'écarter les maires les plus compromettants. Les préfets déconseillent toute destitution massive qui, « en effrayant la population, l'aliènerait à coup sûr », mais suggèrent au contraire de saisir « des occasions qui

---

<sup>1059</sup> TORT (Olivier), *La droite française... op. cit.*, p. 63.

<sup>1060</sup> Arch. nat, F<sup>7</sup><sup>9653</sup>, lettre du préfet de la Drôme au ministre de l'intérieur, 17 août 1818.

<sup>1061</sup> Arch. mun. Orange, J 4241, affaires politiques an VIII-1815.

<sup>1062</sup> GROSSO (René), MOULINAS (René), MAUREAU (Alain), SIMON (André), *Histoire de Vaucluse... op. cit.*, p. 118.

<sup>1063</sup> TORT (Olivier), *La droite française... op. cit.*, p. 67.

n'aient point trait à l'opinion pour arriver au point auquel on doit tendre »<sup>1064</sup>. Il y a donc une véritable stratégie visant à une lente reconquête des bastions ultra-royalistes. Marie Valerian François de Renoyer, maire de Pont-Saint-Esprit depuis l'an IX, intime du duc d'Angoulême qu'il a reçu lors de sa campagne d'avril 1815, en fait l'amère expérience. Parfait représentant d'une mouvance politique qui n'a plus le vent en poupe à la veille de l'assassinat du duc de Berry, Renoyer est sacrifié avec son premier adjoint en 1819, accusés d'entretenir « l'esprit de parti » dans leur commune<sup>1065</sup>. La disgrâce de Renoyer s'inscrit dans un contexte plus large d'épuration administrative<sup>1066</sup>. Toutefois, malgré l'image d'un Midi entièrement royaliste, voire ultra-royaliste, véhiculée par des contemporains comme Genoude, tous les édiles ne sont pas proches de la mouvance ultra<sup>1067</sup>. On trouve parmi eux quelques libéraux, ayant flirté avec le bonapartisme sous l'Empire ou les Cent-Jours comme d'Armand de Mondragon, destitué en 1816, ou de Biliotti de Piolenc. Par ailleurs, comme les travaux couvrant le premier XIX<sup>e</sup> siècle l'illustrent, de solides noyaux républicains fermement implantés dans le Midi contribuent à maintenir vivace les affrontements politiques méridionaux durant la majeure partie du siècle<sup>1068</sup>.

Les premières années de la Seconde Restauration confirment la percée des « propriétaires fonciers » à tous les niveaux, préfigurant en cela la prédominance des notables ruraux et de ceux des petites villes du XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, de longues mandatures et la non rétribution des charges politiques locales, écartant *de facto* les jeunes actifs, favorisent le vieillissement des édiles. Par ailleurs, l'épuration politique frappant la vallée du Rhône en 1815-1816 se révèle localement beaucoup moins importante que celle des Cent-Jours. En cela, Louis XVIII a fait preuve de pragmatisme et d'une grande clairvoyance politique en écartant la voie ultra-royaliste, réclamant une épuration massive qui se serait avérée totalement impossible dans les campagnes et les petits centres urbains du sillon rhodanien. Par conséquent, le renouvellement de la classe politique locale est particulièrement faible. Cependant, les purges politiques qui frappent la vallée du Rhône entre 1815-1816 sont d'une très inégale intensité. À une vallée du Rhône septentrionale, épargnée par les violences sous les Cent-Jours et ignorant par voie de conséquence les dérives de la « Terreur blanche », s'oppose un Midi rhodanien, théâtre de nombreux excès durant l'été 1815 qui font suite aux heurts survenus durant l'interrègne. C'est dans ce même Midi rhodanien, où les « vétérans de la Terreur » sont revenus partiellement aux commandes durant le printemps 1815 que les purges sont les plus fortes. Néanmoins, la disgrâce des élites politiques les plus compromises ne se traduit pas par l'arrivée d'une nouvelle classe politique. En somme, la vallée du Rhône reste administrée au début des années 1820 par les mêmes petites élites locales aux revenus médiocres, héritières de l'Empire et recyclées par le pouvoir royal, souvent faute de mieux.

<sup>1064</sup> Arch. nationales, F<sup>7</sup> 9709, Situation du département de Vaucluse, sans date (note très certainement rédigée après les élections de 1816 qu'elle mentionne).

<sup>1065</sup> Arch. nationales, F<sup>1b11</sup> Gard 16, lettre du sous-préfet d'Uzès au préfet du Gard, 16 septembre 1818.

<sup>1066</sup> TRIOMPHE (Pierre), « Un succès ministériel au milieu d'âpres controverses idéologiques. Les élections de 1818 dans le Gard », *Annales du Midi*, Tome 121, n° 267, juillet-septembre 2009, p. 345-364.

<sup>1067</sup> TORT (Olivier), « L'image du Midi sous la Restauration : variations autour du tempérament méridional », *Annales du Midi*, tome 124, n° 280, octobre-décembre 2012, p. 436-453.

<sup>1068</sup> Sur l'évolution politique des populations comtadines, méridionales et alpines : LAPIED (Martine), *Le Comtat et la Révolution française... op. cit.*, p. 325-331 ; VIGIER (Philippe), *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 529 p.

Ainsi, cette étude consacrée aux élites politiques locales des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle livre plusieurs conclusions majeures. Tout d'abord, les cités rhodaniennes sont administrées par des édiles âgés aux revenus globalement médiocres. Bien que le profil socioprofessionnel des administrateurs municipaux varie selon la taille de la cité, la seconde décennie du XIX<sup>e</sup> siècle semble annoncer la prépondérance des « propriétaires fonciers ». Les mairies restent confiées à des nobles qui après avoir amorcé un retour timide au début du Consulat, s'imposent à la tête des pouvoirs locaux à partir de 1808 et supplantent marchands et juristes à la veille de la déchéance de Napoléon. Par ailleurs, la classe politique locale se renouvelle très peu durant les vingt premières années du siècle. Si la refonte des institutions municipales sous le Consulat et au début de l'Empire favorise l'émergence d'une nouvelle classe politique locale, fusionnant des cadres d'Ancien Régime et des administrateurs révolutionnaires avec une grosse minorité d'individus, étrangère au monde de l'édilité, les municipalités rhodaniennes se referment peu à peu durant la suite du règne. En effet, le caractère censitaire du régime et l'allongement de la durée des mandatures municipales favorisent la contraction progressive de cette nouvelle classe politique locale en contribuant au vieillissement et à l'enracinement des édiles. En recyclant le personnel municipal impérial, Louis XVIII ancre solidement et durablement dans les pouvoirs locaux la nouvelle classe politique forgée sous le Consulat et l'Empire. Après avoir expérimenté un syncrétisme politique, fusionnant les modérés de tous horizons, et maintenu quasiment tel quel par Louis XVIII, Napoléon sanctionne plus sévèrement en 1815 les notables qui l'ont trahis l'année précédente. Dans le couloir rhodanien, l'aventure des Cent-Jours favorise la résurgence des lignes de fractures politiques régionales héritées de la décennie révolutionnaire. Dans la partie septentrionale de la vallée du Rhône, l'interrègne conduit au pouvoir des hommes de différentes tendances politiques qui partagent néanmoins une même ligne de conduite modérée, facilitant par la suite une sortie de crise en douceur et expliquant *in fine* l'absence de « Terreur blanche » et d'épuration sévère dans les années suivantes. Dans le Midi rhodanien, les Cent-Jours réveillent les antagonismes politiques que l'Empire avait temporairement désamorçés en favorisant le retour politique des « vétérans de la Terreur » dans une ambiance de guerre civile. Dans de telles conditions, la reprise en main de la région par les Bourbon ne peut se traduire que par de sévères purges politiques, succédant à de violents règlements de compte, qui conduisent à la tête des pouvoirs locaux les plus ardents partisans de la cause royale, contribuant ainsi à forger l'illusion trompeuse d'un Midi uniformément royaliste, au moins jusqu'à la révolution de 1830.

## Conclusion de la première partie

Ainsi, cette étude focalisée sur les transitions sociopolitiques des édiles rhodaniens entre 1750 et 1820 livre plusieurs enseignements. Tout d'abord, malgré quelques bouleversements sporadiques, inhérents à la conjoncture politique, le profil social des administrateurs municipaux évolue peu en soixante-dix ans. Dans les campagnes, les fonctions locales sont essentiellement détenues par les professions issues du monde de la terre. En revanche, les postes-clefs sont plutôt réservés à la bourgeoisie de talent ou d'affaires. *A contrario*, le profil des administrateurs urbains est plus hétéroclite et dépend presque essentiellement des compétences ou des fonctions de la commune. Les centres administratifs se distinguent par le poids écrasant de la bourgeoisie de talent tandis que la bourgeoisie d'affaires domine les villes économiquement dynamiques. Toutefois, l'évolution de la conjoncture politique nationale favorise la refonte, parfois éphémère, du personnel politique local. Ainsi les artisans, après une poussée spectaculaire durant la décennie révolutionnaire, sont pratiquement exclus des fonctions municipales à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, la noblesse, faiblement représentée au sein des structures municipales d'Ancien Régime, brutalement écartée par la Révolution, s'impose sous l'Empire et surtout à partir de la Seconde Restauration qui en fait la clef-de-voute de son assise provinciale. Par ailleurs, qu'ils soient urbains ou ruraux, les édiles rhodaniens sont avant tout des hommes d'âge mûr, expérimentés, financièrement indépendants, bénéficiant de temps libre pour s'occuper de la chose publique. Bien que se recrutant parmi les plus allivrés ou les plus imposés de leur commune, les édiles rhodaniens, et notamment les maires et leurs adjoints, se distinguent particulièrement par la médiocrité de leurs revenus.

En second lieu, une approche prosopographique a permis une meilleure appréciation de la question du renouvellement des édiles. Au terme d'une étude couvrant soixante-dix ans d'histoire politique régionale, force est de constater que le renouvellement de la classe politique locale reste faible. Avant la Révolution, les élections ou les nominations dans des petites structures urbaines ou dans les villages au vivier édilitaire restreint, se faisant à circuit presque fermé, favorisent les familles consulaires ou édilitaires. Si des néophytes entrent continuellement dans les conseils de ville, à dose homéopathique, ceux qui ne comptent aucun édile parmi leurs ascendants restent très largement minoritaires. Dans les cités plus imposantes, le renouvellement est un peu plus important, sauf dans celles appliquant la réforme Laverdy qui restreint considérablement le nombre d'édiles et favorise leur enracinement, contrairement à son objectif initial. L'entrée du couloir rhodanien dans le processus révolutionnaire change la donne en renouvelant en partie les équipes municipales rurales et urbaines. En refondant les institutions municipales, la Révolution française contribue à la formation d'une nouvelle classe politique locale qui s'impose à la tête des municipalités jusqu'au Consulat. L'émergence de cette nouvelle élite politique locale se

réalise aux dépens des cadres d'Ancien Régime qui deviennent minoritaires dès 1791, et ne cessent de décroître jusqu'en 1820.

Après une première phase de continuité politique importante, même si une forte minorité de néophytes entre dans les conseils municipaux rhodaniens en 1790, les équipes municipales rhodaniennes se renouvellent continuellement durant toute la décennie révolutionnaire. Il semble bien y avoir un processus de renouvellement continu et d'élargissement de la classe politique mais il n'est pas aussi intense que ce qu'a pu observer Lynn Hunt dans d'autres villes françaises. En effet, si le renouvellement est particulièrement intense à titre individuel (surtout pour les fonctions clefs), il est toutefois plus mesuré lorsque l'on aborde les édiles dans leur globalité et varie considérablement selon les lieux et la période. En effet, le renouvellement global des édiles reste toujours partiel et s'érode progressivement jusqu'au printemps 1794. Rappelons par ailleurs que les néophytes n'accèdent que très rarement aux fonctions clefs des municipalités rhodaniennes ou des instances judiciaires. L'importance du renouvellement varie selon les types de lieux. Les municipalités urbaines semblent connaître un renouvellement continu de leurs édiles jusqu'au printemps 1795. Ce dernier est d'autant plus net que les nouveaux venus sont en majorité totalement étrangers au monde de l'édilité. L'intensité du phénomène se perçoit également au niveau des comités de surveillance de l'an II. En revanche, la suspension des élections en 1793 inaugure une première phase de fermeture municipale dans les campagnes rhodaniennes, dont l'intensité varie selon les années, les lieux et le profil politique de la municipalité. Après une nouvelle phase de renouvellement à l'automne 1794, inhérente à l'épuration des édiles les plus compromis dans la « Terreur », les municipalités rhodaniennes se referment progressivement à partir de 1795, les édiles se recrutant, régime politique après régime politique, parmi le même vivier d'administrateurs chevronnés issus de la Révolution française. Le Consulat et les premières années de l'Empire ouvrent massivement les portes des hôtels de ville aux néophytes. En refondant la structure même des institutions municipales, Napoléon a favorisé l'émergence d'une nouvelle génération d'édiles, résultant du brassage d'administrateurs modérés ayant commencé leur carrière politique sous l'Ancien Régime ou durant la Révolution française avec des individus étrangers au monde de l'édilité. L'instauration de longues mandatures municipales, non rétribuées, et le caractère censitaire du régime contribuent à refermer progressivement cette nouvelle classe politique locale sur elle-même en favorisant le vieillissement et l'enracinement des édiles. En recyclant le personnel municipal impérial, Louis XVIII ancre solidement et durablement dans les pouvoirs locaux la nouvelle génération d'administrateurs municipaux forgée sous le Consulat et l'Empire.

Enfin, cette première partie a montré que l'entrée du sillon rhodanien dans le processus révolutionnaire s'est traduite par la constitution d'une géographie politique à géométrie variable. En premier lieu, nous avons mis en évidence l'existence d'un clivage politique régional durable. Après une brusque poussée de fièvre politique en 1791, matérialisée par une conquête précoce des pouvoirs locaux par les clubs des Jacobins, la vallée du Rhône septentrionale glisse par la suite dans le modérantisme politique, ignorant pratiquement les violences politiques. Cette voie modérée facilite les transitions politiques en douceur en favorisant la réintégration d'édiles se fondant aisément dans le moule des

différents régimes politiques successifs. *A contrario*, le sud du couloir rhodanien est, dès le début de la Révolution, en proie aux violences politiques et aux luttes de factions qui ne cessent d'empoisonner la vie politique méridionale, en adaptant localement les soubresauts des crises politiques nationales, jusqu'au début du Consulat. Le Midi rhodanien, plus encore que la vallée du Rhône septentrionale, est loin d'être politiquement uniforme. Au sein d'un même département, d'un même canton ou à l'intérieur d'une même cité peuvent apparaître des lignes de fractures favorisant la conflictualité politique. Ces affrontements politiques, sublimés par la radicalisation du processus révolutionnaire, marquent durablement la vie politique locale, comme l'illustrent l'épisode des Cent-Jours et l'intensité de la « Terreur blanche », témoignant en cela de la vitalité de la nouvelle culture politique locale émergeant avec la Révolution française.

## **Seconde partie :**

### **Violences et contestations :**

**les mutations de la conflictualité politique locale**  
**dans le couloir rhodanien du crépuscule des**  
**Lumières à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle**



La seconde partie de notre travail vise à mettre en évidence les mutations des formes de la conflictualité et des violences politiques locales entre les dernières décennies de l'Ancien Régime et le premier XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif de ces quatre derniers chapitres est de montrer que cette évolution témoigne tout autant de la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes aux nouveaux paysages institutionnels (Révolution française, Consulat/Empire, Restauration) dans un contexte d'élargissement de la sphère politique que de l'émergence d'une nouvelle culture politique locale, recyclant des pratiques politiques anciennes tout en s'appropriant un nouveau répertoire contestataire, favorisée par la nationalisation de la vie politique locale. L'étude adoptera une démarche micro-historique, menée au plus près des acteurs, ayant l'avantage d'offrir l'angle d'analyse le plus pertinent pour une étude à la loupe des formes de la conflictualité politique et de ses évolutions. En premier lieu, le chapitre sept mettra en lumière les mutations de la conflictualité électorale tandis que le chapitre huit se focalisera sur l'évolution des conflits de légitimité. Dans le chapitre neuf, nous insisterons sur les transformations des formes de conflits que nous qualifierons volontiers d'anciens ou de types antécédents, concernant essentiellement les structures d'Ancien Régime (seigneurie, religieux, réquisitions militaires). Enfin, dans un ultime chapitre, nous mettrons en évidence les mutations des violences politiques entre les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution française.

## Chapitre 7 :

### Formes, enjeux et mutations de la conflictualité électorale (vers 1750-1815)

Le renouvellement historiographique de l'histoire politique, opéré dans la foulée des célébrations du bicentenaire de la Révolution française, a considérablement déblayé le champ des pratiques politiques, notamment en matière d'élections. Dynamisés par les chercheurs anglo-saxons comme Melvin Edelstein ou Malcom Crook, les historiens français, dans la lignée de Jean-René Suratteau, se sont appropriés à leur tour cet objet d'étude<sup>1069</sup>. Depuis le début des années 1990 et le colloque de Clermont-Ferrand sur la République directoriale en 1997, les travaux portant sur la Révolution française incorporent de plus en plus les pratiques électives dans leurs questionnements. Pourtant, ces recherches, menées aussi bien par des historiens que des politologues, ne consacrent généralement qu'une place mineure à l'Ancien Régime quand il n'est pas tout simplement occulté. Sont tout autant concernés des ouvrages anciens, comme la synthèse de Frédéric Bon sur les élections françaises, commençant avec les États-Généraux de 1789, que des titres plus actuels comme le *Dictionnaire du vote*, ne consacrant par exemple aucune entrée à l'époque moderne<sup>1070</sup>. Les travaux récents comme ceux de Jeff Horn, bien que couvrant une grande partie de la période antérieure à la Révolution, ne traitent pas tant des pratiques électives en elles-mêmes que de leurs résultats.

Or, les Français ne découvrent pas le vote en 1789. Dans le couloir rhodanien, et plus généralement dans le Midi de la France, la pratique élective, multiséculaire, est omniprésente dans la vie politique locale, comme en témoigne l'élection annuelle des administrateurs municipaux. Longtemps parent pauvre de l'histoire politique moderne<sup>1071</sup>, la question du suffrage, ayant depuis longtemps suscité l'intérêt des spécialistes d'histoire religieuse<sup>1072</sup>, semble à présent au cœur des renouvellements historiographiques récents<sup>1073</sup>.

Les élections de la décennie révolutionnaire, et les conflits qu'elles suscitent, n'apparaissent donc pas sur du vide. C'est bien là que réside l'intérêt d'intégrer les pratiques électives d'Ancien Régime en amont d'une étude consacrée à la conflictualité électorale révolutionnaire. Sont entendus comme conflits électoraux toute forme de « rupture du

---

<sup>1069</sup> On retrouvera ces ouvrages, précédemment cités, dans la bibliographie.

<sup>1070</sup> BON (Frédéric), *Les élections en France. Histoire et sociologie*, Paris, Éditions du Seuil, 1978, 235 p ; PERRINEAU (Pascal), REYNIÉ (Dominique), *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 997 p.

<sup>1071</sup> Il y a eu néanmoins quelques précurseurs dont : SAUPIN (Guy), « Les élections municipales à Nantes sous l'Ancien Régime 1565-1789 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, tome 90, n° 3, 1983, p. 429-450 ; PÉNEAU (Corinne), dir., *Élections et pouvoirs politiques du VII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Bière, 2008, 413 p.

<sup>1072</sup> MOULIN (Léo), « Les origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, vol. 10, 1953, p. 106-148.

<sup>1073</sup> CHRISTIN (Olivier), *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Condé-sur-Noireau, Éditions du Seuil, 2014, 277 p.

consensus sur le déroulement de la procédure électorale »<sup>1074</sup>. Parce que l'accès aux fonctions administratives rhodaniennes est sanctionné par le choix d'une poignée d'électeurs avant 1789, les élections peuvent apparaître comme un moment de très forte conflictualité politique, révélateur de l'âpre compétition pour les places qui se joue en coulisse<sup>1075</sup>. En modifiant le cadre institutionnel et en bouleversant les stratégies politiques, la Révolution donne plus de relief à la conflictualité électorale, accentuée par l'élargissement de la sphère politique et l'introduction d'une nouvelle dimension idéologique dans la lutte des places. Dans la vallée du Rhône méridionale, gangrenée par les divisions politiques que la radicalisation du processus révolutionnaire a exacerbé, les élections offrent à la conflictualité politique une nouvelle caisse de résonance appelée à durer, comme en témoignent les tensions survenues lors du scrutin municipal de mai 1815.

Ce chapitre ambitionne de mettre en évidence l'évolution de la conflictualité électorale des dernières décennies de l'Ancien Régime aux Cent-Jours. Pour mieux cerner les réalités du phénomène, nous aurons recours à des focales micro-historiques qui seront par la suite réinsérées au sein d'une mise en perspective régionale et nationale.

### **I La conflictualité électorale d'Ancien Régime, symptomatique d'une vie politique locale intense**

Dans la vallée du Rhône, à l'héritage municipal multiséculaire, il ne faut pas attendre la décennie révolutionnaire pour déceler des traces d'une conflictualité politique, reflets d'une vive compétition pour l'accès aux charges. En effet, bien que réservées à un petit nombre d'initiés, ces fonctions peuvent susciter la convoitise pour le prestige qu'elles offrent. Dans les communautés et les villes où la concurrence pour les places est la plus rude, les conflits politiques resurgissent au grand jour lors des élections. Qu'ils prennent la forme de fraude électorale ou de querelles de procédures (contestation dans le choix des cooptés ou des élus), qu'ils soient révélateurs de conflits interpersonnels ou de l'existence de véritables cabales, ces conflits font montre de l'intensité de la vie politique municipale, de la compétition pour l'accès aux charges locales et de la forte prégnance de la culture politique locale de la France d'Ancien Régime.

#### *Des élections fortement politisées : le cas des élections consulaires*

Bien que n'étant pas anoblissantes<sup>1076</sup>, les fonctions consulaires ou échevinales rhodaniennes sont recherchées pour le prestige et les privilèges honorifiques qu'elles confèrent à leurs détenteurs<sup>1077</sup>. En effet, les consuls ou les échevins ont leur propre banc à l'église, juste derrière celui du seigneur et jouxtant celui des officiers de justice. Ils se distinguent par le port du chaperon, symbole de leur fonction et marchent également dans le

---

<sup>1074</sup> FOURNIER (Georges), « Les incidents électoraux dans la Haute-Garonne, l'Aude, l'Hérault pendant la Révolution », dans *Les pratiques politiques en province... op. cit.*, p. 63.

<sup>1075</sup> HERVIEU (Bertrand), « Le pouvoir au village : difficultés et perspectives d'une recherche », *Études rurales*, n° 63-64, juillet-décembre 1976, p. 15.

<sup>1076</sup> Contrairement à d'autres cités comme Toulouse ou Angers où les charges municipales confèrent la noblesse à leur détenteur après une certaine durée. On parle alors de noblesse de cloche.

<sup>1077</sup> RUGGIU (François-Joseph), « Pour une étude de l'engagement civique au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, n° 19, août 2007, p. 153.

peloton de tête lors des processions, derrière le viguier seigneurial ou royal, mais devant les autres officiers de justice<sup>1078</sup>. Dans une société très hiérarchisée où la place occupée dans un cortège reflète son propre rang dans la Cité, ce privilège trouve toute son importance et produit maints conflits de préséance sur lesquels nous reviendrons plus longuement<sup>1079</sup>. Les consuls ou les échevins ont également l'honneur de porter cierges ou flambeaux lors des processions.

Dans les localités où la tutelle du seigneur n'est pas trop contraignante, les charges municipales peuvent faire l'objet d'une vive concurrence débouchant sur des conflits politiques plus ou moins souterrains qui se révèlent au grand jour lors des élections. Parce qu'elles aiguïssent la compétition pour les places, les élections cristallisent les tensions politiques au sein de l'hôtel de ville. Pourtant, les contemporains récusaient officiellement les candidatures et autres témoignages d'ambitions personnelles. La réforme Laverdy condamne même les sollicitations de suffrages<sup>1080</sup>. Dans le système consulaire, les consuls sortant de charge proposent une liste de plusieurs noms, sélectionnés parmi ceux qui sont estimés les plus aptes à la fonction. Les futurs consuls sont ensuite tirés au sort parmi les membres de cette liste ou élus par le conseil politique. Toutefois, des recherches récentes ont démontré que des conciliabules clandestins pouvaient se tenir avant les élections au cours desquels des alliances secrètes pouvaient se nouer. Il semble donc y avoir un hiatus entre « le discours tenu et la pratique sociale »<sup>1081</sup>. Puisqu'elles sont secrètes, ces réunions n'ont quasiment pas laissé de traces dans les sources. En revanche, si les brigues restent dans l'ombre, les registres de délibérations communales regorgent d'indices permettant à l'historien de jauger de l'intensité de la compétition pour l'accès aux places.

Une analyse plus approfondie des scrutins et de leurs résultats permettrait-elle de mettre en évidence les dessous de cette concurrence pour le contrôle du pouvoir local ? Appréhender le processus électif dans les communautés ou dans les petites villes de notre zone d'étude n'est pas simple. Nous avons été rapidement confrontés à un curieux paradoxe. En effet, ces municipalités, pourtant coutumières des élections, n'ont laissé que peu de traces de leurs pratiques. Dans la plupart des cas, les registres se contentent de mentionner le nom des nouveaux élus sans fournir davantage d'explications sur les modalités du scrutin. La communauté de Mondragon, située dans les Terres Adjacentes de Provence, à mi-chemin entre la Principauté d'Orange et le Comtat rhodanien, est la seule pour laquelle une analyse approfondie est possible.

Comme dans le reste de la Provence, les élections municipales mondragonaises sont annuelles. Toutefois, contrairement à la grande majorité des élections consulaires provençales qui se déroulent plutôt en décembre depuis l'ordonnance du 2 janvier 1731, les

---

<sup>1078</sup> DERLANGÉ (Michel), *Les communautés d'habitants en Provence... op. cit.*, p. 333.

<sup>1079</sup> Nous renvoyons le lecteur au chapitre 8.

<sup>1080</sup> TANCHOUX (Philippe), *Les procédures électorales en France de la fin de l'Ancien Régime à la Première Guerre Mondiale*, Paris, C.T.H.S., 2004, p. 75.

<sup>1081</sup> COSTE (Laurent), « Être candidat aux élections municipales dans la France d'Ancien Régime », dans HAMON (Philippe), LAURENT (Catherine), dir., *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen-âge à 1789*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 216.

Mondragonnais élisent leurs administrateurs fin février<sup>1082</sup>. Comme dans de nombreuses communautés provençales, les consuls sortant de charge proposent chacun au conseil politique les noms de ceux qu'ils estiment les plus dignes de leur succéder. Deux listes contenant chacune deux noms sont donc en lice. Les édiles ont scrupuleusement recensé le nombre de votants et le résultat des scrutins des trente élections consulaires qui s'y déroulent entre 1758 et 1790. À l'exception de l'année 1763, pour laquelle nous ignorons tout des modalités du suffrage, et de l'année 1773, où il n'y eut pas d'élection, nous disposons de solides informations couvrant les dernières décennies de l'Ancien Régime. Ces données sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n° 107 :**  
**Les élections consulaires mondragonaises**  
**(1758-1790)<sup>1083</sup>**

Date	Nombre de votants	Répartition des voix <sup>1084</sup>	Pourcentage de voix obtenu par la liste gagnante
1758	32	30/2	94%
1759	12	9/3	75%
1760	32	18/14	56%
1761	42	34/8	81%
1762	16	14/2	87,5%
1763	?	?	?
1764	36	18/18	50%
1765	60	40/20	67%
1766	30	24/6	80%
1767	22	13/9	59%
1768	33	19/14	57%
1769	32	30/2	94%
1770	25	20/5	80%
1771	34	22/12	65%
1772	45	35/10	73%
1773	pas d'élection	/	/
1774	31	26/5	83%
1775	26	20/6	77%
1776	52	44/8	85%
1777	33	30/3	91%
1778	30	24/6	80%
1779	56	33/23	58%
1780	36	32/4	89%
1781	38	35/3	92%
1782	79	43/36	54%
1783	30	20/10	66%
1784	40	35/5	87,5%
1785	28	19/9	67%
1786	67	57/10	85%

<sup>1082</sup> DERLANGE (Michel), *Les communautés d'habitants en Provence... op. cit.*, p. 350.

<sup>1083</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 86-BB 92, 1757-1790.

<sup>1084</sup> Les voix se répartissent entre deux listes contenant chacune deux noms.

1787	83	73/10	87%
1788	95	59/36	62%
1789	43	29/14	67%

Comme on pouvait s’y attendre, les élections consulaires sont réservées à une poignée d’habitants. Si le nombre d’électeurs descend rarement en dessous de la vingtaine, il n’excède jamais la centaine. Comme dans de nombreuses autres communautés méridionales, les administrateurs municipaux sont désignés par une étroite minorité d’électeurs<sup>1085</sup>. Une rapide analyse de la répartition du nombre de voix entre les deux listes de consuls tend à démontrer que certains scrutins sont plus disputés que d’autres. En effet, dans certains cas, les consuls sont élus avec une très large majorité tandis que dans d’autres, l’une des deux listes remporte la victoire de justesse. Ces scrutins méritent réflexion. Que les électeurs soient unanimes ou très partagés, leur vote est particulièrement éclairant quant aux différents enjeux politiques des élections consulaires.

Dans au moins vingt-quatre élections sur trente, les électeurs sont quasiment unanimes dans leur choix. Ainsi en 1761, Louis Digoine du Palais, ancien officier de marine, et Etienne Bernardin écrasent totalement leurs adversaires qui n’obtiennent que huit suffrages sur quarante-deux<sup>1086</sup>. Ces hommes, *a priori* consensuels, ne sont probablement pas largement élus parce qu’ils incarnent le modèle de l’administrateur municipal idéal. En effet, dans un système oligarchique comme Mondragon, le consulat est en priorité confié à des anciens consuls, ce qui est un gage d’expérience permettant également de verrouiller l’accès aux postes clefs locaux. Dans quatorze cas sur dix-huit, mettant en lice un ou deux anciens consuls contre des néophytes ou de simples conseillers politiques, les élections sont très largement remportées par les anciens consuls<sup>1087</sup>. En 1762, la « candidature » de Louis Giroard, artisan textile étranger au monde de l’édilité, est totalement balayée d’un revers de main par les électeurs qui accordent leurs suffrages à d’anciens consuls<sup>1088</sup>. De plus, en 1779, les élections sont gagnées par des rejetons de familles consulaires. En somme, dans seulement trois cas sur dix-huit, les élections consulaires sont remportées par de simples conseillers politiques ou des hommes nouveaux. En confiant les rênes du pouvoir local à des hommes ayant déjà fait leurs preuves, les électeurs fortifient l’oligarchie locale en freinant l’accès de sang neuf au consulat. En 1787, une partie des administrateurs s’oppose à la proposition d’un ancien consul visant à faire élire comme second consul Chapus, un simple ouvrier en soie. Prétextant une stricte application du règlement municipal qui exclu théoriquement les ouvriers agricoles du consulat, soixante-treize électeurs sur quatre-vingt-trois sanctionnent l’ouverture sociale incarnée par Chapus en accordant leur suffrage à la liste adverse<sup>1089</sup>. Sous couvert de légalité, ce vote conforte l’oligarchie municipale. Une telle répartition des voix ne sous-entendrait-elle pas que les consuls se soient entendus sur les noms proposés et que les électeurs aient pu également avoir eu vent de ces noms ? En d’autre terme, n’y-a-t-il pas eu en amont des

<sup>1085</sup> DERLANGE (Michel), *Les communautés d’habitants en Provence... op. cit.*, p. 353 ; FOLLAIN (Antoine), *Le village sous l’Ancien Régime... op. cit.*, p. 251.

<sup>1086</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 87, délibération municipale du 23 février 1761.

<sup>1087</sup> C’est le cas en 1758, 1759, 1761, 1762, 1766, 1769, 1770, 1772, 1776, 1777, 1780, 1783, 1784 et 1786.

<sup>1088</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 87, délibération municipale du 23 février 1762.

<sup>1089</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 92, délibération municipale du 23 février 1787.

tractations souterraines ou des négociations tacites pour la répartition du pouvoir comme certains historiens ont pu le remarquer pour le Languedoc<sup>1090</sup> ? L'hypothèse, bien que difficilement vérifiable dans le cas mondragonnais, nous semble effectivement devoir être prise en compte. L'enjeu politique majeur de ces élections semble d'assurer autant que faire se peut le contrôle du consulat à un cercle très étroit de consuls sortis de charge et à leurs alliés.

Par ailleurs, le quasi-unanimisme des électeurs traduit également le refus de la communauté de confier les rênes du pouvoir local à certains hommes. Esprit Reboul et Marc Saint-Pierre sont successivement proposés au consulat en 1774 et 1775 mais leurs adversaires remportent systématiquement l'élection haut la main<sup>1091</sup>. Pourquoi ces hommes sont-ils écartés ? Reboul, issu d'une famille consulaire a déjà été lui même consul à trois reprises avant 1774. S'il n'a jamais été consul, Marc Saint-Pierre n'en demeure pas moins bien intégré au conseil de ville puisqu'il a été nommé conseiller politique à cinq reprises. Ce ne sont pas tant les individus en eux-mêmes qui sont repoussés que leurs relations. Gravitant dans l'orbite du comte de Sade, l'un des cinq coseigneurs de Mondragon à travers le biais de leur beau-frère commun Jean-Jacques Chabus, lieutenant du juge seigneurial, ils sont rejetés par une communauté divisée et dont les rapports avec les agents seigneuriaux sont particulièrement conflictuels dans les années 1770. Dans une telle conjoncture, la « candidature » de Reboul et de Saint-Pierre, perçue comme une véritable intrusion menaçant l'équilibre des forces politiques au conseil, est balayée d'un revers de main. Il s'agit de bloquer l'accès aux fonctions municipales aux hommes du seigneur dans un contexte de crise politique majeure. Toutefois, dix ans plus tard, dans un climat politique local plus apaisé, Reboul et Antoine Roustan, fermier du comte de Sade, sont très largement élus au consulat<sup>1092</sup>.

Les électeurs mondragonnais ne sont pas toujours aussi unanimes. Dans six élections sur trente, les résultats sont beaucoup plus serrés et traduisent l'existence d'une plus forte compétition pour l'accès aux postes clefs locaux. En cela, le scrutin de 1782 est particulièrement éclairant. Il ne peut se comprendre sans une rapide évocation des querelles intestines des années 1770. En janvier 1771, un groupe de juristes et de marchands conduit par l'avocat Jean-Baptiste Argellier tente de faire modifier le règlement municipal. Les amendements proposés visent notamment à exclure du conseil politique les agents seigneuriaux, plus particulièrement leurs officiers de justice. Les administrateurs et les citoyens les plus allivrés, invités à se prononcer, rejettent la proposition à vingt-deux voix contre treize<sup>1093</sup>. Le premier consul Antoine Lautier fait partie des opposants à la modification. La question de la réforme des statuts municipaux est en réalité la conséquence première de la dégradation rapide des relations entre Jean-François Mouton, juge du marquis Mantin de Crochan, coseigneur non résidant à Mondragon, et une partie du conseil politique, menée par Argellier. Le juge seigneurial, présidant les conseils en tant que représentant du seigneur, est régulièrement dénoncé pour son ingérence. Parmi les reproches, on l'accuse de

---

<sup>1090</sup> DURAND (Stéphane), « Les élites municipales du Bas Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle... », art. cit., p. 140.

<sup>1091</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 89, délibération municipale du 23 février 1774 ; BB 90, délibération municipale du 23 février 1775.

<sup>1092</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 92, délibération municipale du 23 février 1784.

<sup>1093</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 88, délibération municipale du 27 janvier 1771.

vouloir dicter les délibérations au greffier<sup>1094</sup>. En dénonçant vivement cette intrusion, perçue comme une mise sous tutelle de la communauté, Argellier se fait le chantre des libertés municipales mais accentue les divisions au sein du conseil de ville. Une partie des édiles se regroupant autour d'Argellier s'oppose aux clients, aux parents ou aux relations des agents seigneuriaux. En mars 1771, Argellier, épaulé par d'autres habitants dont certains figurent parmi les partisans de la réforme, s'oppose à la nomination par les consuls de Barthelemy Simon Revellud à la place de secrétaire-greffier. Fils du greffier seigneurial et cousin du juge Mouton, sa nomination met à nouveau à l'épreuve l'unité municipale. Au terme d'un scrutin particulièrement serré, Revellud est rejeté à onze voix contre dix<sup>1095</sup>. Dans ce climat politique délétère, les élections consulaires prennent une dimension particulièrement stratégique car elles aiguïssent la compétition entre les différentes factions. Entre 1771 et 1779, chaque élection consulaire est conflictuelle. Seulement un mois après la crise politique de janvier 1771, les édiles mondragonnais sont amenés à élire de nouveaux consuls. Sur les quatre noms proposés par les consuls sortants, tous ont pris position contre la réforme des statuts municipaux. Le médecin Antoine d'Augier<sup>1096</sup>, partisan de la réforme, s'oppose à la nomination de deux d'entre eux comme n'ayant pas « les qualités requises »<sup>1097</sup>. Les querelles de procédure concernant notamment la question des échelles ou des rangs consulaires sont nombreuses au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour Olivier Christin, elles sont intrinsèquement liées aux pratiques politiques locales dans un contexte de compétition municipale<sup>1098</sup>. Dans le cas mondragonnais, elles apparaissent plus comme un moyen de court-circuiter la « candidature » d'un édile tout en relançant la course pour les places plutôt qu'une stricte application d'un sacro-saint règlement municipal destiné à maintenir l'équilibre dans la communauté.

C'est dans ce contexte politique complexe où s'enchevêtrent soucis de maintenir un certain équilibre au sein du conseil politique et conflits interpersonnels dont nous ne maîtrisons pas tous les tenants et les aboutissants que se tient le scrutin particulièrement disputé de 1782. Argellier, chef de file des administrateurs réformistes, est en lice contre Antoine Lautier, opposant notoire en 1771 et proche des agents seigneuriaux. Argellier remporte l'élection avec seulement sept voix d'écart<sup>1099</sup>. Les électeurs sont particulièrement divisés et conscients de l'importance du scrutin. Une vive compétition semble s'être engagée entre les deux adversaires. Comme le suggère l'exemple mondragonnais, les élections consulaires ne sont pas dénuées d'enjeux politiques et ne sont pas systématiquement jouées d'avance. C'est précisément parce qu'elles ont un intérêt politique évident que les élections municipales de la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle peuvent être potentiellement conflictuelles.

---

<sup>1094</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 88, délibération municipale du 27 janvier 1771.

<sup>1095</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 88, délibération municipale du 24 mars 1771.

<sup>1096</sup> Antoine-Joseph d'Augier (1728-1809), médecin et professeur de médecine à l'Université d'Orange jusqu'à sa dissolution, a été administrateur municipal à six reprises (quatre fois conseiller politique et deux fois premier consul) entre 1768 et 1780. En 1771, il figure parmi la minorité réformatrice du conseil politique local, favorable à la mise en place d'un nouveau règlement municipal. Beau-père du Constituant Bouvier d'Orange, un ami de Robespierre, il suit le parcours politique de son gendre : d'abord procureur syndic du district d'Orange de 1790 à 1792, il est ensuite élu au conseil des Anciens avec Bouvier en l'an VII où il siège parmi les plus fervents républicains.

<sup>1097</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 88, délibération municipale du 24 février 1771.

<sup>1098</sup> CHRISTIN (Olivier), *Vox populi... op. cit.*, p. 39.

<sup>1099</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 92, délibération municipale du 23 février 1782.



En dehors des querelles de procédure que nous venons d'évoquer, les tentatives de fraudes constituent un autre aspect de la conflictualité électorale de la France d'Ancien Régime.

### *La fraude électorale, révélatrice des enjeux politiques des élections municipales d'Ancien Régime*

Les tentatives de fraudes électorales, considérées comme une atteinte aux normes juridiques encadrant le scrutin, sont particulièrement difficiles à détecter<sup>1100</sup>. À cela, il y a plusieurs explications. En premier lieu, la révélation d'une fraude électorale, mettant ainsi en lumière l'existence d'une cabale sortie de la clandestinité à laquelle elle est reléguée, dépasserait le seuil de tolérance de nombreux contemporains et risquerait d'éclabousser les intrigants. Dans une société où l'on accorde encore une place importante à l'honneur, le risque de voir sa réputation entachée, et par conséquent de compromettre ses ambitions personnelles, dissuaderait sans doute bon nombre de fraudeurs<sup>1101</sup>. Toutefois, le silence des sources ne doit pas masquer les réalités d'une pratique. On peut tout à fait concevoir que certaines fraudes, n'ayant pas été découvertes, soient passées totalement inaperçues. Dans la mesure où les contemporains ont une perception différente et surtout un seuil de tolérance très inégal à la fraude, une approche quantitative du phénomène s'avérerait peu pertinente et totalement impossible à mener<sup>1102</sup>. Aussi, nous nous appuyons sur deux exemples de tentatives de fraudes électorales, choisies dans deux systèmes politiques différents.

Le premier exemple est fourni par la communauté de Mondragon. Pour départager les « candidats » aux élections consulaires, la communauté utilise un « balotier [sic] », récipient contenant deux tiroirs dans lesquels sont déposés chaque liste. Le procédé est classique : les conseillers déposent successivement une petite bille - la ballote - dans le compartiment de leur choix. La liste la plus plébiscitée remporte l'élection. Si le Parlement recommande l'usage de la ballote pour éviter les pressions, la pratique n'est pas à l'abri des fraudes<sup>1103</sup>. Le 23 février 1764, Pierre-François de Nally et Pierre Roustand, anciens consuls, proposent chacun leurs successeurs. L'assemblée n'est composée que de vingt-huit votants. Or, lors du dépouillement, le greffier consulaire recense vingt-neuf ballottes. S'agit-il d'une erreur ? Certains arguent qu'une ballote, ayant servi à l'élection consulaire de 1763, ait pu rester coincée dans le « ballotier ». L'hypothèse est probable mais nous laisse tout de même dubitatif, d'autant plus que le second tour de l'élection se conclut par un formidable match nul, révélateur d'une forte concurrence entre les deux listes. Cette anomalie aurait probablement moins éveillé notre méfiance dans le cadre d'une élection beaucoup moins disputée. La suite du procès-verbal est également très intrigante. En effet, sans fournir la moindre explication et surtout sans mentionner une quelconque fraude, l'élection se clôt d'une manière très suspecte en ces termes : « ce qui a obligé l'assemblée pour éviter tous procès et

---

<sup>1100</sup> DOMPNIER (Nathalie), « La mesure des fraudes électorales. Difficultés méthodologiques et enjeux politiques », *Histoire & Mesure*, 2007, XXII-1, p. 124.

<sup>1101</sup> Sur cette question de l'honneur, voir notamment : CASTAN (Yves), *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, Plon, 1974, 699 p.

<sup>1102</sup> DOMPNIER (Nathalie), « La mesure des fraudes électorales... », art. cit., p. 125-126.

<sup>1103</sup> DERLANGE (Michel), *Les communautés d'habitants en Provence... op. cit.*, p. 351.

contestation, de confirmer messieurs de Nally et Roustand, anciens consuls, pour cette année [sic] »<sup>1104</sup>. Depuis la restauration de la pratique électorale en 1757, les élections consulaires n'avaient jusque ici posé aucun problème. Quelle peut être la finalité d'une telle tentative, forcément vouée à l'échec puisque les ballottes sont comptées publiquement et ramenées au nombre de votants ? S'agit-il d'une stratégie électorale visant à paralyser l'élection pour éviter le triomphe des membres de la faction opposée en faisant confirmer l'équipe en place ?

La communauté dauphinoise d'Étoile livre un autre exemple de fraude bien plus probante. Comme les autres villages de la province, les élections municipales se déroulent selon les modalités de la réforme Laverdy, entrée en vigueur en 1768. Les nouvelles élections se déroulent dans un climat serein, à l'exception du scrutin de 1780, entaché de fraude électorale. Comme pour toutes les élections municipales, le scrutin doit se tenir sous la présidence du juge seigneurial, royal ou de l'un de ses représentants. La vicomté d'Étoile ne possède pas de juge résident. En 1780, elle est représentée par un Valentinois, Jean-Baptiste Aymard, avocat et agrégé de l'université. Étoile n'est qu'à quelques lieues de Valence et de nombreux Valentinois possèdent des terres sur le terroir ou s'allient avec des familles du cru<sup>1105</sup>. La seigneurie d'Étoile est une possession de la famille de Ville depuis 1643<sup>1106</sup>. Toutefois, le seigneur, absent, est représenté au conseil politique par un capitaine châtelain. À partir de 1778, la fonction est confiée à Antoine Balthazar Morier, bourgeois de trente-trois ans et fermier du four banal, qui occupe le poste jusqu'à la Révolution. Le 2 mai 1780, les membres du conseil sont invités à désigner un échevin et un conseiller de ville. Le scrutin s'ouvre par l'élection à l'échevinat, en bonne et due forme, de noble Jacques Desaynard, ancien officier de cavalerie<sup>1107</sup>. La suite du scrutin prend une tournure bien plus illégale en enfreignant à au moins deux reprises l'édit de 1766. Tout d'abord, le juge se contente de lire à haute voix le nom inscrit sur les bulletins avant de les déchirer, sans que les membres du conseil puissent en prendre connaissance. En somme, par de tels procédés, Jean-Baptiste Aymard peut tout simplement faire élire le candidat de son choix. C'est exactement ce qui se produit lors de l'élection du conseiller de ville devant remplacer Desaynard, devenu échevin. En effet, Morier est élu malgré ses fonctions de capitaine châtelain et de fermier du seigneur. Le registre ne fait mention d'aucune réaction de la part de l'assemblée, ce qui sous-entend que la délibération a été rédigée à froid. Or, les édiles réagissent puisqu'ils portent l'affaire devant le Parlement qui leur donne raison, tant les entorses au règlement sont criantes. À la fin du mois de juin 1780, l'élection de Morier est cassée<sup>1108</sup>.

La transgression du juge Aymard paraît d'autant plus intolérable qu'elle est perçue comme une ingérence d'un pouvoir extérieur perturbant l'équilibre politique de la communauté. La fraude électorale bouleverse les jeux politiques locaux, reposant sur l'arbitrage d'un scrutin *a priori* libre et équitable, au profit de l'intrusion du seigneur, vécue comme une véritable agression, dont la communauté s'était fort bien accommodée de

---

<sup>1104</sup> Arch. mun. Mondragon, BB 87, délibération municipale du 23 février 1764.

<sup>1105</sup> COURIOL (Jean-Noël), *Étoile. Histoire et tourisme*, Valence, Histoire et patrimoine drômois, 1994, p. 11

<sup>1106</sup> *Ibidem*, p. 10.

<sup>1107</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 0, délibération municipale du 2 mai 1780.

<sup>1108</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 0, lettre de Reynaud, procureur général au Parlement de Grenoble du 21 juin 1780, retranscrite dans le registre des délibérations municipales.

l'éloignement géographique. Faire entrer des agents du marquis de Ville au conseil risquerait indubitablement de l'inféoder davantage au seigneur et d'accroître considérablement son emprise sur la communauté. La tentative de parachuter un individu à la place d'un autre est particulièrement révélatrice de la compétition qui se joue entre les différentes familles ou les différents pouvoirs locaux de la communauté.

Manipulation du scrutin, « bourrage » des ballottiers, telles sont les tentatives de fraudes électorales que nous avons repérées dans le couloir rhodanien. Bien que rarement découvertes, ces pratiques semblent confirmer un certain attrait pour la conservation du pouvoir local. Qu'elles traduisent la sauvegarde de quelconques intérêts personnels ou le rejet de l'ouverture sociale des corps de ville, ces transgressions indiquent que les contemporains ont parfaitement conscience de l'enjeu politique de l'élection municipale. La fraude électorale apparaît alors comme la manifestation d'une âpre compétition pour le contrôle des charges locales, normalement reléguée à la clandestinité mais inopportunément rendue visible. Dans les localités les plus divisées de la vallée du Rhône, l'accès au pouvoir et sa conservation prennent l'allure d'une concurrence acharnée entre les différents partis, se traduisant notamment par une forte conflictualité en temps d'élection. Les conflits politiques naissant en période électorale ne sont souvent que les ramifications d'une conflictualité plus ancienne et plus souterraine. Pour une meilleure appréciation des mécanismes qui les génèrent, ces scrutins conflictuels doivent être replacés dans une chronologie et dans un contexte politique plus ample. Une étude micro-historique, focalisée sur la communauté de Roquemaure dans le Languedoc rhodanien, semble particulièrement pertinente pour une étude à la loupe des affrontements politiques locaux dans la France du second XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Compétition municipale et conflits interpersonnels sur fond de procédures judiciaires : l'affaire des Chartreux de Roquemaure*

À la fin de l'Ancien Régime, Roquemaure est un bourg d'environ 3 000 habitants. Port dynamique sur le Rhône, la cité est aussi siège de l'une des rares justices royales du diocèse d'Uzès<sup>1109</sup>. Dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, la communauté est ébranlée par un conflit politique intense la mettant aux prises avec la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon et divisant le conseil politique<sup>1110</sup>. Il s'agit d'un conflit classique entre une communauté cherchant à réduire le montant de ses impositions en faisant contribuer tous les propriétaires fonciers et un ordre religieux tentant de s'y soustraire. Les Chartreux, possédant environ 370 salmées sur le terroir de Roquemaure depuis 1369, refusent de s'acquitter de la taille, prétextant de la nobilité de leur terre. Après un premier échec en 1538 et de nombreux procès les siècles suivants, la communauté parvient à obtenir gain de cause en 1751 lorsque la Cour des Aides de Montpellier déclare que les biens des Chartreux doivent être soumis à contribution<sup>1111</sup>. À partir de 1767, la réfection du compoix propulse la communauté dans un

---

<sup>1109</sup> CATARINA (Didier), « Les justices royales subalternes de Languedoc, 1672-1750. Répartition et évolution », dans LARGUIER (Gilbert), dir., *Les justices royales secondaires en Languedoc et en Roussillon XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2008, p. 163-179.

<sup>1110</sup> AMARGIER (Paul), BERTRAND (Régis), GIRARD (Alain), LE BLEVEC (Daniel), *Chartreuses de Provence*, Aix-en-Provence, Edisud, 1988, 316 p.

<sup>1111</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 279, *Mémoire par le maire et les consuls de Roquemaure contre le syndic de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon*, sans date.

cycle de conflits politiques marqués par l'émergence de deux partis antagonistes, fréquents en Languedoc<sup>1112</sup> et plus généralement dans les petites villes françaises<sup>1113</sup>, dont l'un des enjeux semble être le contrôle de la municipalité. Roquemaure se classe donc parmi les communautés où le pouvoir municipal est particulièrement disputé<sup>1114</sup>.

Avant d'entrer plus en détail dans la crise, il convient de dessiner les contours de ces deux partis. Le parti des Chartreux, tel qu'il est qualifié par les sources, regroupe ceux qui soutiennent de près ou de loin les prétentions de l'ordre religieux. En réalité, comme nous le verrons plus loin, la question des Chartreux sert de toile de fond à un conflit politique plus complexe. Comme souvent sous l'Ancien Régime, les partis sont structurés par des relations interpersonnelles. S'inspirant des méthodes de l'anthropologie, les historiens ont placé depuis quelques décennies la question des réseaux de parenté ou d'amitié au centre des recherches consacrées aux pratiques politiques municipales<sup>1115</sup>. Le parti des Chartreux repose avant tout sur les liens familiaux de ses sept chefs de file, formant un premier cercle auquel s'agrège une multitude de relations de différentes natures. Le cas de figure de Roquemaure s'applique particulièrement aux remarques des sociologues et des politologues estimant que la vie politique des villages ou des petites villes est intrinsèquement liée aux relations interpersonnelles de parenté ou d'affinité<sup>1116</sup>.

---

<sup>1112</sup> Voir notamment à seulement quelques kilomètres de Roquemaure, l'exemple de Saint-Victor-de-la-Coste : PÉLAQUIER (Élie), *De la maison du père à la maison commune. Saint-Victor-de-la-Coste, en Languedoc rhodanien, 1661-1799*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, 1996, p. 536-537 ; ou à Mèze sur les bords de l'étang de Thau : DURAND (Stéphane), *Pouvoir municipal et société locale dans les petites villes de l'Hérault... op. cit.*, p. 239-253.

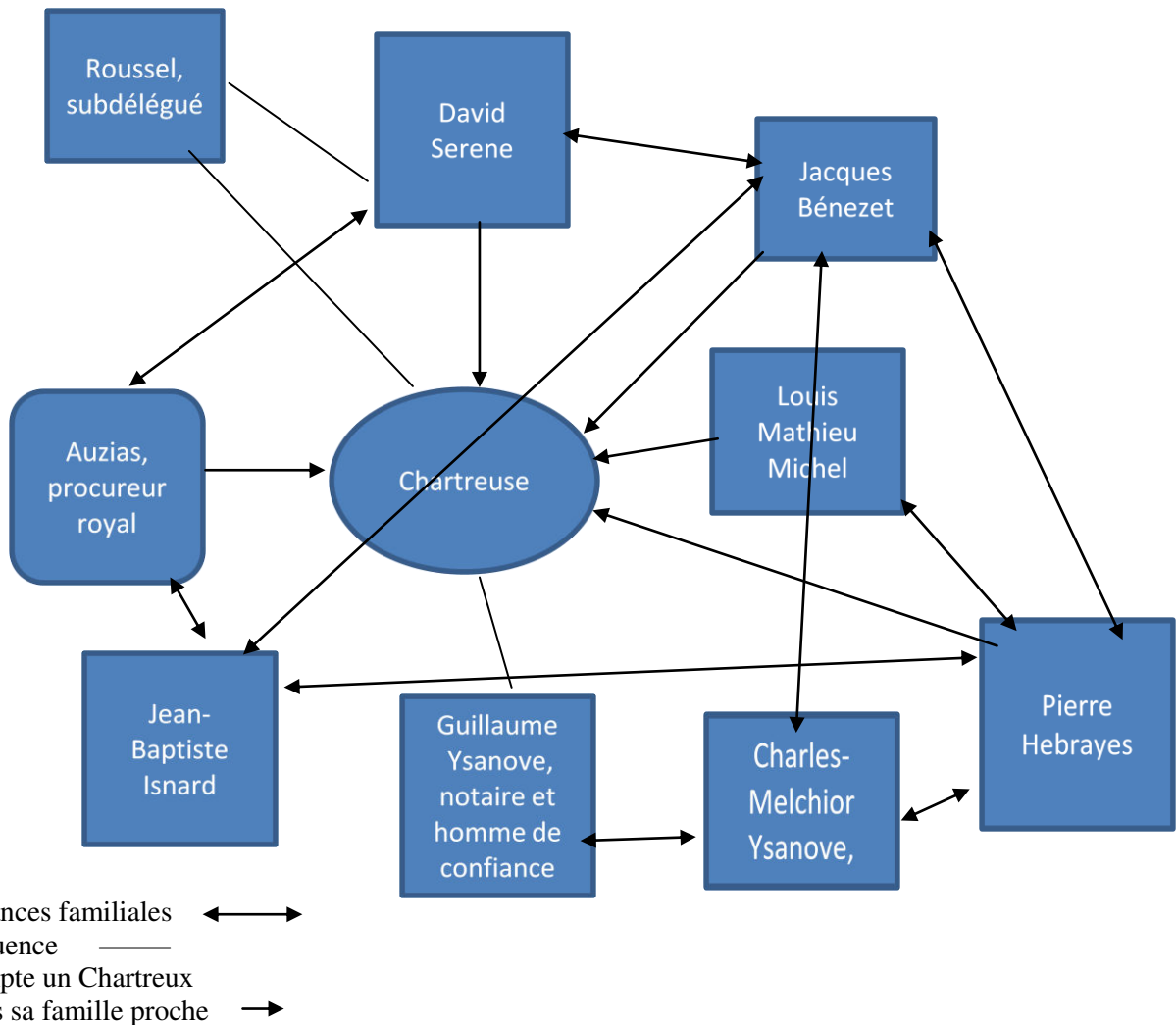
<sup>1113</sup> SOULABAILLE (Annaïg), *Guingamp sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 82-84.

<sup>1114</sup> CHRISTIN (Olivier), *Vox populi... op. cit.*, p. 34.

<sup>1115</sup> Citons notamment à la volée : THELAMON (Françoise), dir., *Aux sources de la puissance : sociabilité et parenté*, Actes du colloque de Rouen, 12-13 novembre 1987, Rouen, Presses universitaires de Rouen, 1995, 244 p ; DESCIMON (Robert), « Réseaux de famille, réseaux de pouvoir ? Les quarteniers de la ville de Paris et le contrôle du corps municipal dans le second quart du XVI<sup>e</sup> siècle », dans BEAUVALET-BOUTOURIE (Scarlett), GOURDON (Vincent), RUGGIU (François-Joseph), *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2004, p. 153-175.

<sup>1116</sup> GUIONNET (Christine), « La politique au village. Une révolution silencieuse », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45-4, octobre-décembre 1998, p. 776 ; HERVIEU (Bertrand), « Le pouvoir au village... », art. cit., p. 17.

**Organigramme n° 1:**  
**Le premier cercle du parti des Chartreux :**  
**un noyau restreint de liens familiaux enchevêtrés**<sup>1117</sup>



Comme l'illustre le précédent document, le parti des Chartreux est fédéré par les liens qui unissent ses principaux chefs de file au monastère Notre-Dame-du-Val-de-Bénédiction de Villeneuve-lez-Avignon. La plupart y ont un ou plusieurs membres de leur famille, ce qui a très certainement pu avoir une incidence particulière dans leurs actions. Au-delà de ce premier cercle, le parti recrute parmi les alliés ou les clients des Chartreux ou de leurs familles. Gilles Courtil, plusieurs fois conseiller renforcé, est l'un des nombreux fermiers du monastère. Les ténors du parti mobilisent également leur propre parentèle et probablement leur réseau de

<sup>1117</sup> Pour la réalisation de cet organigramme, nous nous sommes rigoureusement appuyés sur les indications généalogiques fournies par les registres de délibérations municipales ainsi que sur quelques registres de notaires que nous avons dépouillés à titre prospectif.

clients ou d'obligés. Le bourgeois Isnard, consul de 1757 à 1758 et conseiller à de nombreuses reprises est le beau-frère de Pierre Hebrayes. Un minutieux dépouillement des registres de notaires, et plus particulièrement des contrats de mariage, « fixant des rapports de parenté ou de clientèle à un moment donné », permettrait sans doute de relier davantage les membres du parti entre eux<sup>1118</sup>. Toutefois, avec plus de six notaires et une cinquantaine de registres couvrant les années 1750-1790, il n'a pas été possible de mener à bien cette fastidieuse recherche que nous ne nous interdisons pas de poursuivre par la suite. Enfin, les registres d'état-civil, en très mauvais état, ne permettent pas vraiment de pallier au manque<sup>1119</sup>.

Le second parti, regroupant les adversaires des prétentions des Chartreux, gravite autour des familles alliées Chanut et de Giraudy. Contrairement au parti des Chartreux, le premier cercle du parti de Giraudy-Chanut est plus restreint. Il s'articule autour de la personnalité d'un noble, Jean-Joseph Giraudy, et de sa belle-famille, les Chanut, mobilisant à leur tour leur propre réseau. Ainsi, Jacques Marie Pompée Cappeau, cousin d'Antoine-Guillaume Chanut, gravite dans l'orbite du parti. La famille Giraudy est coutumière de l'exercice du pouvoir. Une branche cousine et alliée, les Giraudy de Grey, monopolise l'office de maire au XVII<sup>e</sup> et de nouveau au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1120</sup>. Simon Giraudy de Grey, acquiert la charge de maire perpétuel de la communauté peu de temps après le rétablissement des offices municipaux en 1733. Sa quête du pouvoir local contrarie les ambitions personnelles de Guillaume Ysanove, alors greffier consulaire qui brigue lui aussi cette charge. S'en suit une longue querelle entre les deux hommes et il n'est guère surprenant de le retrouver presque vingt ans plus tard parmi les adversaires de Giraudy<sup>1121</sup>. En l'absence de sources supplémentaires, nous ne pouvons relier davantage les membres du parti entre eux.

Le cœur des deux partis est donc formé par un tissu de liens familiaux particulièrement étroits auxquels s'agrège un faisceau de relations de différentes natures. Les partis opposés partagent d'autres caractéristiques communes comme un recrutement socioprofessionnel hétérogène.

---

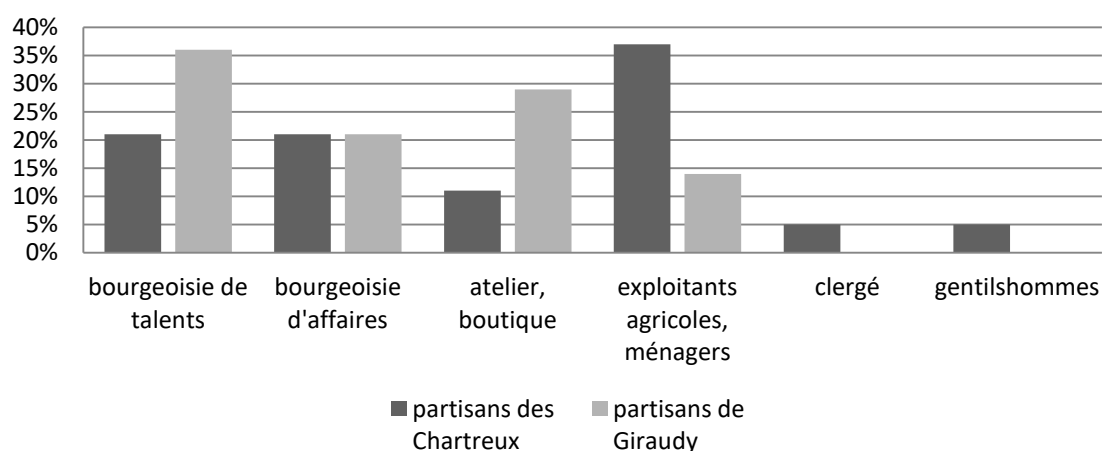
<sup>1118</sup> DOLON (Claire), « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale : réflexions sur une méthodologie et une pratique », dans BEAUVALET-BOU TOURIE (Scarlett), GOURDON (Vincent), RUGGIU (François-Joseph), *Liens sociaux et actes notariés... op. cit.*, p. 145.

<sup>1119</sup> Précisons par ailleurs qu'à ce jour la numérisation de l'état-civil des communes du Gard n'a toujours pas été effectuée.

<sup>1120</sup> On trouvera quelques références sur la famille Giraudy dans le fonds de Gatinel, famille alliée aux Giraudy, déposé aux archives départementales du Gard sous la côte 74 J (voir notamment 74 J 1, 30 et 85). Voir notamment en annexe n° 14 la généalogie de la famille.

<sup>1121</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 104, lettre de Simon Giraudy écrite à l'intendant de Languedoc, 24 août 1751.

**Graphique n° 10 :  
Répartition socioprofessionnelle des membres des deux  
partis municipaux de Roquemaure (1781-1790)**



Comme l'illustre le document ci-dessus, les deux partis recrutent leurs membres dans toutes les catégories socioprofessionnelles représentées au conseil de ville. Les hommes de loi, dont les compétences judiciaires et l'expérience sont fondamentales en cas de procès, sont particulièrement bien représentés. Sans surprise, les adversaires des Chartreux doivent se passer du soutien du clergé local et des rares gentilshommes du cru, ayant généralement associé étroitement l'un des rejetons de leur lignée au domaine spirituel. Le parti de Giraudy ne compte que deux nobles : Giraudy, lui-même, et Jean Joseph Marie de Bellon qui appartiennent tous deux à la noblesse de robe. Par ailleurs, comme l'illustre le tableau ci-dessous, ces deux partis se recrutent parmi l'élite économique locale.

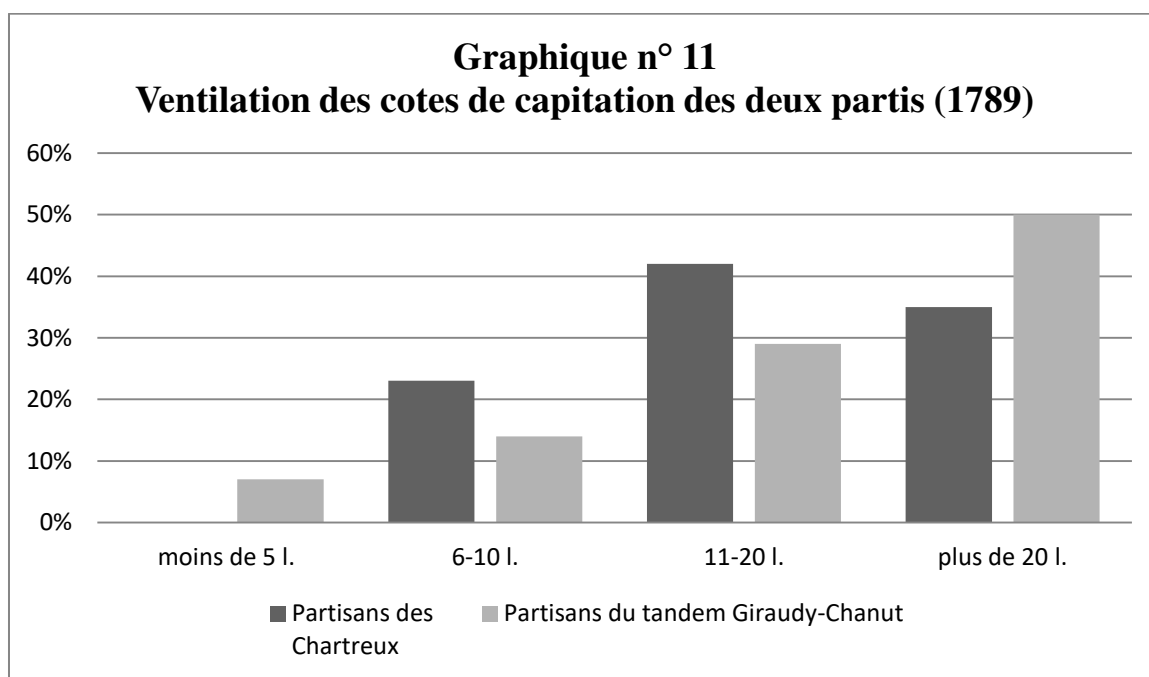
**Tableau n° 108 :  
Estimation du niveau de richesse des deux  
partis à partir de la capitation de 1789<sup>1122</sup>**

Moyenne de la capitation de 1789 (ensemble des 894 capités)	Moyenne de la capitation des partisans des Chartreux	Moyenne de la capitation des partisans du tandem Giraudy-Chanut
6,46 l.	19 l.	23,16 l.

Comme les habitants les plus riches sont les seuls à pouvoir accéder au conseil politique, il n'est pas surprenant que les moyennes des deux partis se situent très nettement en dessus de la moyenne de l'ensemble des capités de la communauté. La moyenne estimée à partir de la capitation des partisans des Chartreux est toutefois faussée par l'absence du très

<sup>1122</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 345, registre de la capitation pour 1789, 11 juillet 1790.

riche David Serene. Les deux partis regroupent à eux seuls l'élite économique du terroir. Le graphique suivant, mettant en évidence la ventilation des cotes de capitation pour l'année 1789 des membres des deux partis, tendrait à le confirmer.



En effet, plus de 70% des membres de chaque parti s'acquittent d'une capitation supérieure à 11 l. Aucun adhérent du parti des Chartreux n'est capité en dessous de 8 livres. À l'exception des ménagers Jacques Saint-Jean et Jean Joseph Guillaumon, respectivement capités pour 36 et 46 l., les plus riches membres de la faction Giraudy-Chanut sont des juristes comme l'avocat Joseph Marie Mathieu (48 l.), Jean Joseph Marie de Bellon (37 l.), Jacques Marie Cappeau (28 l.) et Giraudy, lui-même (26 l.). *A contrario*, à l'exception du juge royal Ysanove, dont la capitation s'élève à 48 l., tous les autres juristes du parti des Chartreux ne sont pas capités pour plus de 20 l. Les plus grosses fortunes sont plutôt représentées par la bourgeoisie d'affaires (le marchand Marc Bigonet est capité à hauteur de 37 l.) ou par de gros ménagers comme Pierre Gilles (30 l.), ou Pierre Peillet (24 l.).

À présent que le contour des deux partis a été dessiné, nous pouvons entrer plus en détail dans la crise politique. Au cours de la décennie 1750, la municipalité tombe progressivement dans l'orbite des partisans de Giraudy et de sa parentèle. Le phénomène, amorcé avec le rétablissement des offices municipaux, s'accélère brutalement à partir de la décennie 1760, écartant toute une fraction de l'élite politique locale. C'est dans ce contexte que s'ouvre l'affaire des Chartreux, dénonciation de la mainmise d'une faction sur les institutions politiques sur fond de querelle de taillabilité. Celle-ci s'articule en deux phases majeures. La première, s'amorçant dès 1767, atteint un stade paroxystique en 1771-1772 puis se conclut en 1775. Après une légère détente, la crise entre dans sa seconde et dernière phase, marquée par les coups de force de 1781-1782 assurant la suprématie de l'un des deux partis sur le conseil politique jusqu'en 1790. Durant toute la crise, les élections consulaires, particulièrement stratégiques, deviennent des moments de très forte conflictualité politique.



En 1767, le premier consul, Jean-Joseph Giraudy, avocat en Parlement, entame la réfection du compoix. La question de la taillabilité des biens de la Chartreuse est cruciale et permettrait, selon les dires de Giraudy, de diminuer d'environ un cinquième les impositions de la communauté, ce qui réduirait de 5 000 livres au moins le montant total des contributions communales<sup>1123</sup>. Les Chartreux et leurs partisans s'opposent formellement à toute nouvelle réfection du compoix mais ils ne parviennent pas à s'imposer à la maison commune. Pour mener à bien ce projet, le mandat de Giraudy est prolongé d'une année par le conseil politique en 1768 tandis que son successeur et beau-frère Antoine Guillaume Chanut poursuit la politique de Giraudy à partir de 1769. Jusqu'en 1772, la municipalité est pilotée par le parti opposé aux prétentions des Chartreux. Cependant, lors des élections consulaires de 1771, les partisans des Chartreux profitent de l'affaiblissement de leurs adversaires pour tenter de faire exclure du conseil les hommes les plus compromis dans l'affaire du compoix. Exploitant l'opportunité offerte par l'absence de Giraudy, arrivé au terme de ses deux années de fonction de conseiller, David Serene, coseigneur de Tavel et l'un des ténors du parti des Chartreux, intrigue avec Jean-Baptiste Isnard pour faire exclure du conseil politique Antoine Guillaume Chanut, dernière figure marquante du parti opposé. Le 14 août 1771, Serene et Isnard tentent d'attaquer Chanut en invoquant une entorse à la réforme Laverdy, une stratégie politique classique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon eux, Chanut n'aurait pas dû être nommé conseiller. Malgré l'absence de leur héraut, les adversaires du parti des Chartreux font bloc derrière Chanut dont ils défendent la légitimité. En revanche, ils retournent habilement la stratégie de Serene contre lui. En effet, à l'époque de son élection, David Serene n'était pas domicilié dans la communauté depuis au moins cinq ans. Par conséquent, s'il y a une entorse à la réforme, elle a davantage bénéficié à Serene qu'à Chanut. Pour châtier Serene, les consuls Cappeau et Soubeyran, largement opposés aux prétentions des Chartreux, l'excluent du conseil politique. Derrière cette crise politique se profilent en réalité de vieux règlements de compte. En effet, lors du consulat de Chanut, Isnard et Serene, alors commissionnaires en vin concurrents de Chanut, auraient été dénoncés pour malversations économiques et soumis à une sévère amende<sup>1124</sup>. Sous couvert de soutien à l'ordre religieux, le parti des Chartreux fédère un groupe hétéroclite vouant une forte hostilité à Giraudy et à sa parentèle, monopolisant le consulat et l'essentiel des honneurs depuis plus de vingt ans, et dont la réussite sociale et économique contrarie les ambitions de certaines familles du lieu. Sur les cinq chefs de file du parti des Chartreux, quatre n'ont jamais été consuls. La mainmise du consulat et la rivalité économique semblent être clairement les moteurs cette crise. Conflits d'intérêts et de personnes, l'affaire des Chartreux de Villeneuve-lez-Avignon est tout cela à la fois.

La crise est relancée par la liquidation de la réforme Laverdy et la restauration des offices municipaux en Languedoc<sup>1125</sup>. Le bouleversement institutionnel instauré par le *triumvirat* offre à David Serene l'occasion de réinvestir le devant de la scène politique. Ce

<sup>1123</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 30, délibération municipale du 14 août 1771.

<sup>1124</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 30, délibération municipale du 14 août 1771.

<sup>1125</sup> BORDES (Maurice), « Le rachat des offices municipaux en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, tome 80, n° 88, juillet-septembre 1968, p. 283-303 ; BORDES (Maurice), « Les offices municipaux de la création de 1771 en Languedoc », dans *Villes de l'Europe méditerranéenne et de l'Europe occidentale du Moyen-Âge au XIX<sup>e</sup> siècle, Actes du colloque de Nice (27-28 mars 1969)*, Nice, Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice, 1969, n° 9-10, p. 167-176.

dernier fait l'acquisition en 1772 de l'office de maire pour 12 000 livres<sup>1126</sup>. Cet achat vise tout autant à bénéficier des privilèges honorifiques conférés par la fonction que de s'assurer la domination de la pyramide municipale, enjeu d'une âpre compétition entre les deux partis<sup>1127</sup>. Toutefois, en suspendant les élections jusqu'en 1775, l'abrogation de la réforme Laverdy favorise l'émergence d'une structure municipale bigarrée. Le maire, le procureur du roi Auzias et au moins trois conseillers de la première classe sont des partisans déclarés des Chartreux. Le parti adverse compte les deux consuls, élus avant 1771 et maintenus *sine die*, ainsi que quelques conseillers des deux classes. La cohabitation entre les deux partis est particulièrement conflictuelle. La mésentente entre le maire et le premier consul Cappeau est telle que ce dernier déserte de plus en plus les assemblées. Jusqu'en 1775, les réunions sont parasitées par la lutte d'influence qui oppose les deux partis. Cependant, le rachat définitif des offices municipaux par la province de Languedoc, finalisé en 1774, permet aux communautés languedociennes d'élire à nouveau leurs administrateurs<sup>1128</sup>. La nouvelle parvient à Roquemaure à la fin du mois de juillet 1775. Le rétablissement de la pratique élective relance la compétition entre les deux partis pour la mainmise du pouvoir municipal. David Serene perd à nouveau la main. Déchu de sa place de maire, il ne peut empêcher le second consul de pousser habilement la « candidature » de Giraudy qui est triomphalement élu premier consul<sup>1129</sup>. Le retour de Giraudy conclut la première phase de la crise.

En amendant les statuts consulaires, dans une optique de rationalisation de l'administration municipale, l'édit de 1771 bouleverse l'équilibre politique de la communauté. En effet, en allongeant la durée des mandats consulaires à quatre ans pour le premier consul et deux pour le second, l'édit aiguise davantage la compétition pour l'accès aux fonctions locales. L'enjeu est tel que les deux partis se lancent dans une concurrence implacable dont le coup de théâtre de novembre 1781 constitue la phase paroxystique. De retour au pouvoir, Giraudy poursuit la réfection du compoix que Serene avait soigneusement laissée en suspens. La politique menée par le premier consul accentue l'hostilité du parti des Chartreux, fragilisé par le rétablissement des élections, minoritaire au sein du conseil mais toujours en lice.

Le conflit entre dans sa seconde phase en 1779 lorsque le mandat de Giraudy arrive à son terme. Alors qu'il propose comme successeur deux hommes résolument opposés aux ambitions des Chartreux, dont le juriste Cappeau, le conseil se prononce à neuf voix contre une pour la prolongation des deux consuls afin de continuer la réfection du compoix<sup>1130</sup>. Seul le juriste Louis Mathieu Michel, un membre éminent du parti des Chartreux, s'oppose ostensiblement à la confirmation des consuls. Sa requête étant balayée d'un revers de main, Giraudy et ses partisans resserrent davantage leur emprise sur le conseil politique. En parallèle à ces attaques frontales, la compétition pour le contrôle et la gestion du pouvoir local conduit les deux partis à mobiliser en partie l'opinion publique à l'aide de factums, diffusés

---

<sup>1126</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 30, délibération municipale du 24 mai 1772.

<sup>1127</sup> CHRISTIN (Olivier), *Vox populi... op. cit.*, p. 35.

<sup>1128</sup> BORDES (Maurice), *L'administration provinciale... op. cit.*, p. 317-318.

<sup>1129</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 31, délibération municipale du 23 juillet 1775.

<sup>1130</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 31, délibération municipale du 25 mars 1779.

dans le public<sup>1131</sup>. Cette stratégie vise également à obtenir des soutiens dans les différentes instances judiciaires ou administratives de la province. Au niveau local, le parti des Chartreux bénéficie de l'appui du juriste Guillaume Ysanove, notaire et homme de confiance de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, et de son frère Charles Melchior, lieutenant de juge puis juge royal dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Mais c'est probablement avec Alexis Roussel, subdélégué de Bagnols, que le parti opposé à Giraudy réalise sa meilleure prise. Bénéficiaire du soutien du subdélégué, véritable arbitre des conflits locaux et intercesseur vers l'intendant, peut être un atout considérable dans cette querelle de factions. Les deux partis mènent également une vaste campagne de dénigrement et de diffamation. Les partisans des Chartreux sont systématiquement dénoncés comme des cabaleurs et des conspirateurs dans les nombreuses lettres que le juriste Chanut adresse au sénéchal de Nîmes<sup>1132</sup>. Ces pratiques sont courantes et s'ancrent dans une stratégie de diabolisation de l'adversaire politique visant à convaincre les instances administratives, dont chaque parti requiert l'arbitrage, sinon l'appui.

Alors que les opposants aux prétentions des Chartreux confirment leur mainmise sur les institutions locales en élisant le meunier André Bleyrat, l'un des leurs, comme second consul en 1781, la situation se retourne brutalement au cours du mois de novembre 1781<sup>1133</sup>. Le 27 novembre 1781, le conseil politique apprend qu'une ordonnance de Louis XVI destitue séance tenante Giraudy de toutes ses fonctions<sup>1134</sup>. Si ses partisans dénoncent une cabale, il n'en demeure pas moins que la surenchère diffamatoire à laquelle les deux factions se sont livrées et la mobilisation de leurs réseaux respectifs aient tourné à l'avantage des partisans des Chartreux. La vacance du poste accentue davantage la compétition entre les deux factions. Pour le parti des Chartreux, il est essentiel de s'emparer du sommet de l'édifice politique local pour, entre autre, torpiller le projet de réfection du compoix. Pour les partisans de Giraudy et de sa parentèle, l'enjeu est de taille. La perte du consulat réduirait à néant plus de dix ans de procès et de travaux harassants et livrerait surtout la municipalité à leurs rivaux. Par conséquent, le consulat suscite les convoitises des deux partis municipaux. L'élection de 1781 ne manque pas de rebondissements, révélateurs de la concurrence opposant les deux factions pour l'accès aux charges municipales. En premier lieu, les partisans de Giraudy tentent de reprendre l'initiative. Le second consul Bleyrat propose de désigner les « candidats » susceptibles d'être nommés premier consul<sup>1135</sup>. En orientant ainsi les électeurs, le parti hostile aux Chartreux cherche à conserver le premier chaperon en plaçant un « candidat » de sa sensibilité. David Serene, ténor du parti des Chartreux, s'oppose à ces visées et tente de renvoyer l'affaire devant l'intendant de Languedoc afin qu'il puisse statuer. La stratégie est habile puisque le subdélégué, ferme soutien des Chartreux, risque de plaider en leur faveur auprès de l'intendant. Présageant de l'issue défavorable d'un tel recours, les partisans de Giraudy suggèrent au conseil de se prononcer sur la question. Au terme d'un vote très serré,

---

<sup>1131</sup> Maurice Daumas a notamment montré combien la conquête de l'opinion publique était un enjeu majeur dans le cas des conflits familiaux : DAUMAS (Maurice), « Les conflits familiaux dans les milieux dominants au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, volume 42, n° 4, juillet-août 1987, p. 901.

<sup>1132</sup> Elles sont conservées dans la série C 212 des archives départementales du Gard.

<sup>1133</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 32, délibération municipale du 25 mars 1781.

<sup>1134</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 32, délibération municipale du 27 novembre 1781.

<sup>1135</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 32, délibération municipale du 28 novembre 1781.

les administrateurs s'estiment suffisamment éclairés pour procéder à l'élection consulaire sans devoir en référer à l'intendant, à dix voix contre neuf. Sans surprise, les adversaires des Chartreux proposent deux de leurs membres avant de boycotter l'élection en se retirant de la maison commune. Joseph Marie Bellon, beau-frère de Chanut, est élu premier consul par seulement dix habitants<sup>1136</sup>. La tension est montée d'un cran. Les stratégies évoluent. C'est la première fois que l'une des deux forces en présence déserte l'assemblée en pleine séance électorale pour manifester son opposition et tenter de la déstabiliser. Le calcul politique est payant. Au début de l'année 1782, les partisans des Chartreux jouent leur va-tout en faisant intervenir le subdélégué. Roussel casse l'élection de Bellon, substitué par Louis Mathieu Michel, l'un des ténors du parti des Chartreux<sup>1137</sup>. L'intervention du subdélégué Roussel vise à réguler d'une certaine manière les affaires de la Cité. Même si son action s'inscrit clairement dans une stratégie partisane, elle contribue à restaurer l'équilibre des forces politiques, perturbées par plus de vingt ans de domination presque sans partage de la faction opposée<sup>1138</sup>. Enfin, l'ingérence du subdélégué doit être perçue comme une forme de mobilisation du réseau des Chartreux, enjeu déterminant dans la compétition pour les places<sup>1139</sup>. Dans la Provence voisine, les subdélégués sont également amenés à jouer un rôle décisif lors des élections consulaires, bien que les intendants leur recommandent une totale impartialité<sup>1140</sup>.

L'ingérence du subdélégué, réclamée par une partie des édiles, fragilise l'unité municipale. En effet, en dehors de la courte parenthèse de 1772-1775, durant laquelle le maire Serene cohabita avec deux consuls appartenant à la fonction opposée, c'est la première fois que les consuls proviennent de deux partis différents. Au plus fort de la crise politique, et malgré l'intervention récente des pouvoirs extérieurs, il est intéressant de noter que la voie élective est toujours perçue comme une façon naturelle et légitime de se départager. À aucun moment, les deux partis ne cèdent à la tentation de recourir à la violence pour régler leurs différends. Aussi, les élections de mars 1782 s'annoncent particulièrement cruciales et disputées. Le conseil renforcé visant à renouveler la moitié du conseil politique se tient sous la présidence du subdélégué Roussel. Chaque consul cherche à placer des membres du parti auquel il appartient. La compétition pour les places entre les deux factions est particulièrement vive et visible. Au terme d'un scrutin serré (douze voix contre huit), les partisans du premier consul raflent les six places à pourvoir<sup>1141</sup>. En associant étroitement stratégie électorale et activation de leur réseau, la faction des Chartreux est parvenue à renverser totalement la situation. Leurs adversaires ne sont pas en reste. Le jour de l'élection,

---

<sup>1136</sup> Arch. dép. Gard, C 212, affaire du premier consul de Roquemaure, 1781.

<sup>1137</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 32, délibération municipale du 17 janvier 1782.

<sup>1138</sup> Sur le rôle local du subdélégué, on se référera notamment à LAMARRE (Christine), « Subdélégués, maires et officiers de bailliage dans les villes de Bourgogne », *LIAME*, n° 5, 2000, p. 111-125 ; RICOMARD (Julien), « Les subdélégués de l'intendant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *L'information historique*, 1962, p. 139-148, 190-195, 1963, p. 1-7. Colette Brossaud montre également que les subdélégués francs-comtois peuvent jouer un rôle majeur au niveau local : BROSSAUD (Colette), *Les intendants de Franche-Comté 1674-1790*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1999, 504 p.

<sup>1139</sup> Robert Descimon fait le même constat à Paris : DESCIMON (Robert), « Réseaux de famille, réseaux de pouvoir... », art. cit., p. 168.

<sup>1140</sup> BORDES (Maurice), « Le rôle des subdélégués en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, tome 23, n° 93-94, 1973, p. 392-393.

<sup>1141</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 32, délibération municipale du 25 mars 1782.

ils se seraient réunis chez Chanut pour établir leur stratégie<sup>1142</sup>. Dans les deux cas, les électeurs viennent à l'hôtel de ville en ayant déjà opté au préalable pour le candidat à élire. Affaibli par sa défaite, le second consul André Bleyrat, présenté comme la créature du tandem Giraudy-Chanut, boycotte le conseil politique. Entre mars 1782 et mars 1783, date marquant la fin de son consulat, Bleyrat n'a assisté qu'à seulement six assemblées municipales sur vingt-huit, soit un peu moins du quart<sup>1143</sup>.

Si les deux partis n'usent pas de la violence pour arriver à leurs fins, ils ne reculent pas devant certaines manœuvres frauduleuses. En 1783, Bleyrat, en tant que second consul sorti de charge, aurait dû devenir conseiller de seconde classe pour deux années comme le veut l'usage. Ses opposants politiques parviennent à l'éclipser en faisant élire l'un des leurs comme conseiller. Bleyrat a beau se pourvoir devant le sénéchal de Nîmes, les partisans des Chartreux tiennent fermement en main la municipalité jusqu'à la Révolution<sup>1144</sup>. Le rôle du subdélégué a été crucial dans la seconde phase de la crise. Désormais, les adversaires de Giraudy contrôlent le consulat jusqu'en 1790. Toutefois, comme l'illustre le tableau suivant, leur domination n'est jamais totale.

**Tableau n° 109 :**  
**Positionnement des édiles de Roquemaure au lendemain**  
**de la crise politique de 1781-1782<sup>1145</sup>**

année	nombre total d'édiles	partisans affichés des Chartreux	partisans affichés de Giraudy	partisans supposés des Chartreux	partisans supposés de Giraudy	positionnement inconnu
1782	14	8	5	0	0	1
1783	14	10	1	1	1	1
1784	14	8	2	1	1	2
1785	14	7	4	0	0	3
1786	14	5	4	0	1	4
1787	14	7	3	0	1	3
1788	14	9	4	0	0	1
1789	14	12	2	0	0	0

En effet, le parti des Chartreux ne contrôle jamais 100% des sièges du conseil politique. L'oligarchie urbaine se retrouve piégée à son propre jeu. Dans la mesure où au moins quarante livres d'allivrement sont requis pour pouvoir prétendre à une place de conseiller de première classe et dix livres pour celle de conseiller de seconde classe, le vivier de « candidats » potentiels est particulièrement restreint. De fait, les fidèles de Giraudy continuent de siéger au sein du conseil de ville. Toutefois, les partisans des prétentions des Chartreux n'ont jamais exprimé le désir de vouloir maîtriser totalement la municipalité. Il leur

<sup>1142</sup> Arch. dép. Hérault, C 960, lettre de Roussel à l'intendant de Languedoc, 17 avril 1783.

<sup>1143</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 32, délibérations municipale de mars 1782 à mars 1783.

<sup>1144</sup> Arch. dép. Gard, C 212, lettre de Chanut au sénéchal de Nîmes, 27 mars 1783.

<sup>1145</sup> Tableau réalisé grâce aux délibérations communales des années 1782-1790 (arch. dép. Gard, E dépôt 40 32).

suffit d'obtenir une courte majorité, largement assurée par la voix prépondérante du premier consul, pour pouvoir imposer leur volonté à la minorité. Avec un conseil formé de quatorze administrateurs, un quorum de seulement sept édiles, huit lorsque la voix prépondérante du premier consul ne fait pas pencher la balance en cas d'égalité, permet à une faction de l'emporter. Ainsi, le nombre des partisans des Chartreux descend rarement en dessous de sept, à l'exception notable de l'année 1786 où l'imprécision des sources ne permet pas d'identifier clairement le positionnement de quatre administrateurs. De 1782 à 1790, les partisans des Chartreux exercent la réalité du pouvoir.

L'entrée de la communauté dans le processus révolutionnaire change considérablement la donne. En mars 1789, l'élection des députés de la communauté chargés de porter les cahiers de doléances à la sénéchaussée de Nîmes est l'occasion pour les partisans de Giraudy de relever la tête. Roquemaure doit élire quatre députés. Le procès-verbal ne mentionne aucune tension durant le vote mais ne fournit pas non plus le décompte des voix. Nous savons seulement que sur quatre députés, seuls deux, le juge royal Ysanove et le premier consul Michel, appartiennent au parti des Chartreux<sup>1146</sup>. Les deux autres députés, le juriste Chanut et son cousin Cappeau gravitent dans l'orbite des Giraudy. Si les partisans des Chartreux parviennent à traverser sans heurt les soubresauts sociopolitiques de l'année 1789, esquivant même la mise en place d'un comité permanent, les élections du début de l'année 1790 sont encore le théâtre d'une âpre lutte d'influence souterraine entre les deux partis. Des libelles critiquant les ténors des deux factions irriguent clandestinement la communauté quelques jours avant les élections. Bien que déjà usité avant 1790, c'est la première fois que les sources mentionnent le procédé. Les institutions changent mais les pratiques politiques demeurent. Les habitants adaptent les stratégies politiques d'Ancien Régime au nouveau contexte institutionnel, marqué par un fort élargissement du nombre de votants (une vingtaine dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, environ 420 en 1790). Les premières élections municipales de la décennie révolutionnaire sont fatales aux consuls qui tentent de les encadrer, sinon de les orienter. Le 8 février 1790, l'assemblée primaire échappe dès le début de la séance à leur contrôle. Giraudy est triomphalement élu président de l'assemblée primaire avec plus de trois cents voix<sup>1147</sup>. Aucun partisan des Chartreux n'est élu pour former le bureau composé du président, du secrétaire et de trois scrutateurs. Les deux consuls, désavoués, se retirent immédiatement après leur vote. Les électeurs torpillent le parti des Chartreux. Sur onze administrateurs ayant déjà siégé sous l'Ancien Régime, seuls l'abbé Gualtery, doyen du chapitre, et le négociant Marc Bigonet, élu comme notable, soutenaient par le passé les prétentions des Chartreux. Toutefois, l'élection de Gualtery doit plutôt être vue comme une sorte de continuité dans la mesure où avant 1789 l'une des places de conseiller politique était réservée au député du chapitre de Roquemaure, représenté par son doyen, l'abbé Gualtery. En revanche, le triomphe des partisans de Giraudy et de sa parentèle est total. Les postes clefs sont confiés à des proches de Giraudy : de Bellon, premier consul cassé en 1782 par Roussel, est élu maire tandis que Pierre-Louis Chanut, beau-frère de Giraudy, devient procureur

---

<sup>1146</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 3, procès-verbal de l'élection des députés de la communauté à la sénéchaussée de Nîmes, 13 mars 1789.

<sup>1147</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 917, élection municipale, 8-9-10 février 1790.

général syndic. Enfin, au moins quatre officiers municipaux sur huit ont soutenu publiquement la cause de Giraudy et de Bellon lors de leur exclusion en 1781-1782.

Grâce à la qualité de ses sources, la communauté de Roquemaure est un laboratoire idéal pour une analyse à la loupe des dynamiques politiques municipales, et plus particulièrement de ses aspects les plus conflictuels. La question de la réfection du compoix et du soutien apporté par certains édiles à la Chartreuse de Notre-Dame-du-Val-de-Bénédiction de Villeneuve-lez-Avignon ne sert en réalité que de toile de fond à une concurrence acharnée pour le contrôle du pouvoir municipal, caractérisée par de fortes rivalités interpersonnelles et des stratégies politiques familiales contrariées. Cette étude de cas livre plusieurs informations majeures sur les rouages des compétitions municipales et des conflits politiques locaux au crépuscule de l'Ancien Régime.

Une étude sur la longue durée a permis de mettre en valeur la capacité d'adaptation des potentats locaux face aux bouleversements institutionnels inhérents à la politique royale. Au-delà du prestige qu'il peut apporter, l'office de maire permet opportunément au parti qui l'acquiert d'endiguer les menées politiques du parti rival, sinon de les altérer considérablement. Par ailleurs, le rétablissement des élections et l'allongement de la durée des fonctions consulaires complexifient les jeux politiques locaux et accentuent la compétition pour les places qui se traduit par la multiplication des scrutins aux résultats serrés et par une hausse des querelles de procédures. En définitive, à partir des années 1770, les élections consulaires deviennent des temps forts de la conflictualité politique municipale.

Enfin, cette approche micro-historique a permis de dégager les différentes stratégies mises en place par les deux partis pour conquérir ou conserver l'hôtel de ville. Notons que, même au plus fort de la crise, la pratique élective reste le moyen privilégié et le plus légitime pour départager les deux factions. C'est justement parce que l'élection confère une certaine légitimité qu'une pratique telle que le boycott trouve tout son sens<sup>1148</sup>. Refuser de paraître à une assemblée électorale ou la désertar la prive dans un sens de toute sa substance légitimante. Ainsi, les édiles élus par une assemblée boycottée ne peuvent prétendre représenter l'intégralité de la communauté et risquent, par conséquent, de subir critiques et invalidations. Provoquer un incident électoral, qu'il s'agisse d'un boycott ou d'une querelle de procédures, n'a pour autre finalité que de susciter l'intervention des pouvoirs extérieurs afin d'influer sur un scrutin incertain ou défavorable. En parallèle, les partis ont recours à une vaste campagne souterraine de dénigrement ou de diffamation visant à obtenir le soutien d'une partie de l'opinion publique la plus éclairée et la plus influente comme le subdélégué, le sénéchal de Nîmes ou l'intendant de Languedoc. Enfin, le dernier enseignement livré par cette étude de cas est que la violence physique est totalement bannie de l'arène politique locale<sup>1149</sup>. Contrairement aux siècles précédents, la violence physique ne fait jamais son entrée dans les

---

<sup>1148</sup> Sur cette thématique, voir notamment : DRILLECH (Marc), *Le boycott. Histoire, actualité, perspectives*, Paris, Broché, 2011, 496 p ; ESTEVES (Olivier), *Une histoire populaire du boycott*, Paris, L'Harmattan, 2006, vol. 1, 191 p, vol. 2, 183 p.

<sup>1149</sup> Nous consacrerons un chapitre entier à l'analyse des formes et des finalités des violences politiques rhodaniennes.

conflits électoraux rhodaniens de la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1150</sup>. Aussi, le temps des affrontements avignonnais voyant les Pévoulins affronter les Pessugaux pour le contrôle du pouvoir semble révolu<sup>1151</sup>. Dans cette compétition pour les places, ne concernant que l'élite politique et économique de la communauté, à aucun moment l'une des deux factions n'introduit l'élément populaire dans la dynamique politique locale. C'est justement parce que la clientèle populaire des deux partis n'est jamais mobilisée que leur concurrence ne prend pas une dimension violente et tragique. Les différents partis ont recours à la justice ou aux administrations supérieures pour régler leurs litiges.

Ainsi, à la veille de la Révolution, la vallée du Rhône se fonde totalement dans un cadre méridional caractérisé par une vie politique municipale intense, dont cette étude n'a révélé que l'un des nombreux aspects. Parce qu'elles confèrent un certain prestige ou parce qu'elles s'ancrent dans les stratégies de quelques familles, les fonctions municipales peuvent être particulièrement convoitées par les élites locales. Elles font alors l'objet d'une âpre compétition entre les plus apparents que la convenance a prudemment reléguée à la clandestinité mais qui resurgit parfois en période électorale. Dans des communautés où concurrence pour les places et conflits interpersonnels sont intrinsèquement liés, des élections aux résultats serrés, des fraudes électorales éventées, des querelles de procédures ou le boycott des assemblées électorales sont autant de manifestations de la conflictualité électorale, reflétant la prégnance d'une culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle que seule une minutieuse analyse micro-historique peut faire émerger. Dans la vallée du Rhône, les conflits politiques municipaux ne prennent jamais une dimension tragique et violente. La compétition pour les places ne sort jamais du cercle étroit des notables. Le peuple n'est jamais introduit dans les dynamiques politiques locales, ce qui explique en partie l'absence de violences physiques. Toutefois, ce jeu de chaises musicales, réservé à un public restreint, est vigoureusement remis en cause par la Révolution. L'élargissement du droit de vote, l'irruption d'un plus grand nombre d'acteurs politiques, et la multiplication d'élections de différentes natures aiguïssent davantage la compétition pour les postes, ayant comme conséquence première une inflation de la conflictualité électorale, la résurgence des violences, notamment physiques, en temps d'élection ainsi qu'une profonde mutation de l'arène politique locale.

## **II Les nouveaux enjeux de la conflictualité électorale sous la Révolution**

L'entrée de la vallée du Rhône dans le processus révolutionnaire accentue la conflictualité électorale. Dans une aire géographique où la pratique électorale est depuis des générations l'une des composantes majeures des stratégies politiques, inhérentes à la concurrence pour les charges municipales, l'élargissement du nombre de votants à partir de 1790 complexifie les jeux politiques locaux, jusqu'alors réservés à une étroite poignée d'initiés. L'apparition de nouveaux électeurs et l'irruption de l'élément populaire dans les

---

<sup>1150</sup> Sur cette thématique, voir notamment : CUBELLS (Monique), « Les pratiques politiques à Marseille au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, tome 50, n° 202, octobre-décembre 2000, p. 413-426 ; KAISER (Wolfgang), *Marseille au temps des troubles 1559-1596. Morphologie sociale et lutte de factions*, Paris, E.H.E.S.S., 1992, 411 p.

<sup>1151</sup> *Histoire d'Avignon... op. cit.*, p. 401-405.



assemblées électives doivent être intégrées à l'équation. En soumettant l'attribution de la moindre fonction locale au principe électif, la Révolution multiplie le nombre d'élections et pousse les contemporains à réadapter leurs stratégies politiques au nouveau contexte institutionnel. Par ailleurs, la radicalisation précoce et parfois brutale d'une partie des acteurs rhodaniens, ainsi que la forte bipolarisation de la vie politique locale qui en découle, renforcent indubitablement le caractère stratégique des élections. Les conflits électoraux de la décennie révolutionnaire témoignent tout autant de l'élargissement de la sphère politique que de la nouvelle dimension donnée aux assemblées électives. Cependant, la conflictualité électorale, touchant très inégalement notre zone d'étude, confirme l'existence d'une géographie politique rhodanienne à géométrie variable.

### *Une conflictualité électorale d'une très inégale intensité chronologique et géographique*

Alors qu'une grande partie du royaume renoue seulement avec les élections en 1789, après les expériences avortées de la réforme Laverdy ou des assemblées de 1787<sup>1152</sup>, dans le couloir rhodanien, à l'exception de sa partie la plus septentrionale au nord de Vienne, les Constituants perpétuent une pratique ancienne. Toutefois, s'ils cherchent à façonner un régime politique plus représentatif, les révolutionnaires de 1789 se gardent bien d'octroyer le suffrage universel à l'ensemble des Français<sup>1153</sup>. En effet, lorsque l'Assemblée Constituante définit les nouveaux principes de la citoyenneté dès la fin de l'année 1789, elle prend soin de distinguer les citoyens actifs des citoyens passifs. Est reconnu comme citoyen actif tout Français âgé d'au minimum 25 ans, résidant dans sa commune ou son canton depuis un an, n'étant pas en état de domesticité et pourvu de ses droits civiques. Toutefois, pour disposer pleinement de ses droits de citoyens actifs, il faut également être inscrit sur le rôle de la Garde nationale et pouvoir s'acquitter d'une contribution annuelle équivalente à une valeur d'environ trois journées de travail. Pour être éligible aux fonctions municipales, administratives et judiciaires, la valeur de la contribution passe à dix journées de travail. Enfin, en ce qui concerne les députations nationales, les élus doivent obligatoirement être propriétaires et s'acquitter d'une imposition équivalant à un marc d'argent<sup>1154</sup>. Cette citoyenneté à deux vitesses exclut donc des assemblées primaires les habitants les moins riches.

En réaffirmant le principe électif comme socle de la représentativité locale et nationale, la Révolution française accentue inévitablement la compétition pour les places. Face à l'irruption de nouveaux acteurs à la conscience politique affûtée par les débats des premières années de la Révolution, les élections continuent d'être des temps forts de la

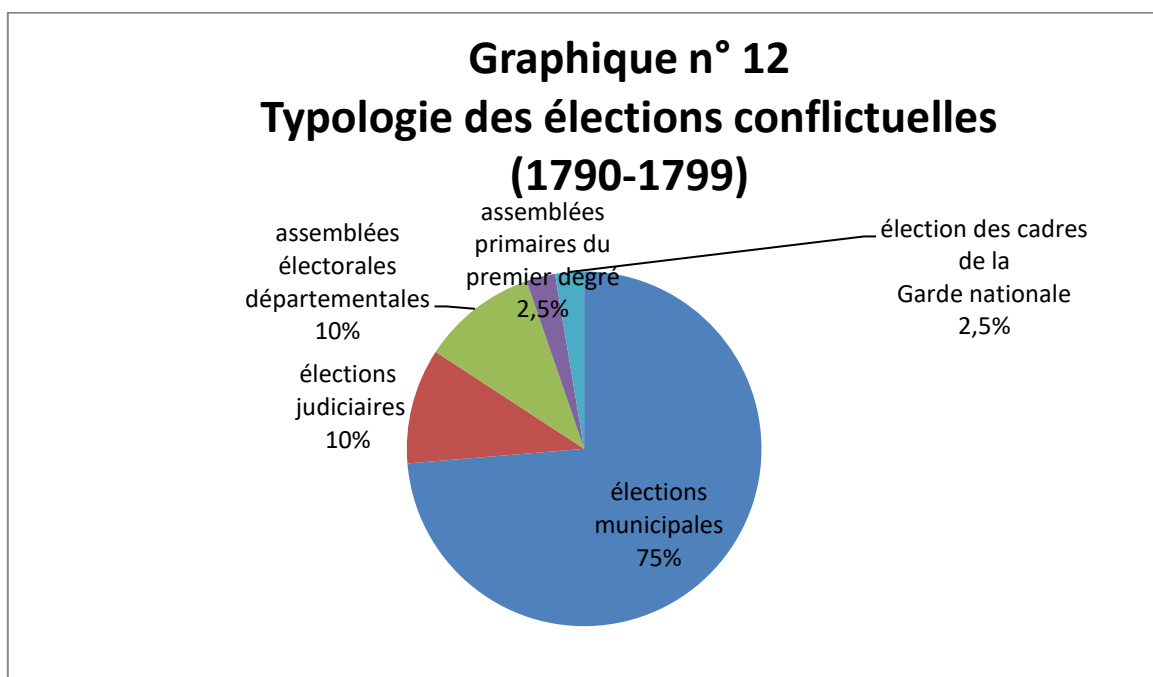
---

<sup>1152</sup> Sur les assemblées de 1787, voir notamment : RENOUVIN (Pierre), *Les assemblées provinciales de 1787. Origines, développement, résultats*, Paris, J. Gabalda, 1921, 405 p.

<sup>1153</sup> Les questions de la représentativité des nouvelles institutions révolutionnaires et de l'apprentissage de la citoyenneté par les Français ont été particulièrement bien couvertes par tout un pan de l'historiographie de la Révolution française : ROSANVALLON (Pierre), *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000, 592 p ; GENTY (Maurice), *Paris 1789-1795. L'apprentissage de la citoyenneté*, Paris, Messidor, 1986, 290 p ; MONNIER (Raymonde), *Citoyens et citoyenneté sous la Révolution française*, Paris, Société des études robespierristes, 2006, 310 p. On trouvera une bibliographie conséquente dans l'ouvrage consacré aux élections édité par le C.T.H.S : *Voter, élire pendant la Révolution française (1789-1799). Guide pour la recherche*, Paris, C.T.H.S, 2006, p. 107-132.

<sup>1154</sup> GUENIFFEY (Patrice), *Le nombre et la raison... op. cit.*, p. 33.

conflictualité politique dans le couloir rhodanien. En effet, les conflits électoraux se multiplient durant la décennie révolutionnaire. En premier lieu, nous avons tenté de quantifier le phénomène dans les villes-tests de notre zone d'étude. Sont entendus comme conflits électoraux tous les scrutins dont le bon déroulement est perturbé par ses participants, quel que soit le moyen utilisé, dans l'optique de le faire annuler ou d'influer sur ses résultats. Cependant, toute approche quantitative est rapidement confrontée à l'inégale qualité des sources. Tous les procès-verbaux d'élection n'ont pas été conservés. De plus, nous n'ignorons pas que ces derniers, pouvant servir de témoignage à charge ou à décharge, sont parfois enjolivés ou peuvent au contraire passer sous silence les troubles électoraux. Par conséquent, cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité et peut être davantage affinée par des recherches complémentaires. Cette mise au point étant faite, quarante élections conflictuelles ont été recensées entre 1790 et 1799 dans l'ensemble de nos villes-tests.



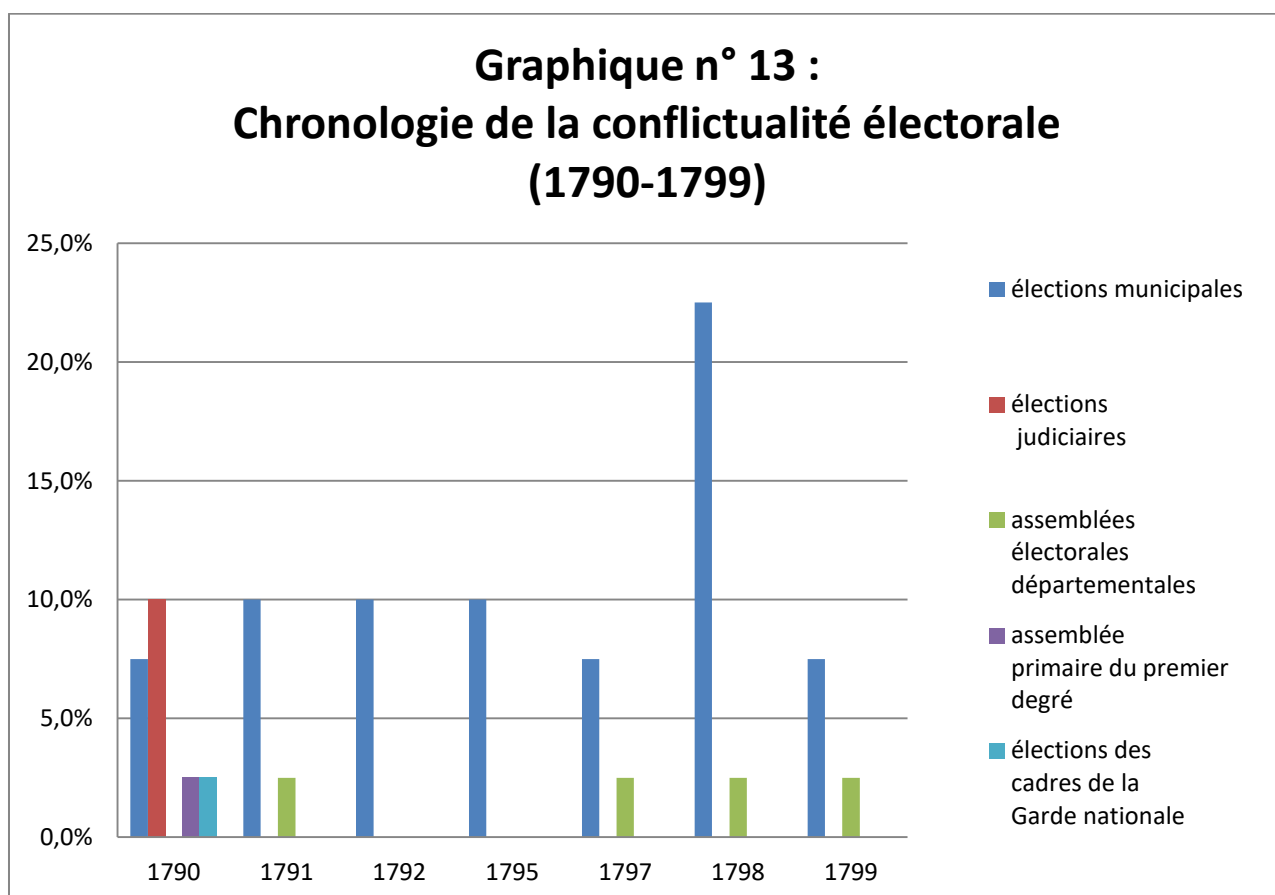
Comme l'illustre le document ci-dessus, les scrutins les plus conflictuels sont ceux désignant les municipalités. En revanche, les élections des administrateurs de district ou de département<sup>1155</sup>, des assemblées du premier degré ou des cadres de la Garde nationale sont très rarement l'enjeu de conflits politiques, contrairement à ce qu'a pu remarquer Georges Fournier dans le Toulousain<sup>1156</sup>. Les scrutins nommant les administrateurs de district ou de département sont plus surveillés - et parfois symboliquement encadrés par des militaires - que ceux désignant les édiles. Par ailleurs, les citoyens députés pour participer aux assemblées électorales départementales ou nationales ont déjà été triés sur le volet lors de précédentes assemblées primaires. Les éléments les moins dignes de représenter le canton sont théoriquement écartés à ce moment là. Enfin, les électeurs du second degré, ayant plus de familiarité avec le vote, sont parfois plus attentifs au respect de la procédure. En réalité, dans

<sup>1155</sup> Seules les assemblées électorales départementales établies dans une commune du couloir rhodanien ont été retenues dans cette étude.

<sup>1156</sup> FOURNIER (Georges), « Les incidents électoraux... », dans *Les pratiques politiques en province... op. cit.*, p. 66-67.

le couloir rhodanien, les conflits électoraux apparaissent au sein des assemblées départementales surtout pendant le Directoire, lorsque la politique des assemblées scissionnaires est encouragée. Étonnamment, les assemblées primaires désignant les électeurs du second degré sont rarement perturbées. Les seules traces de conflits concernent les assemblées primaires comtadines de 1790, et restent circonscrites à la communauté de Caderousse<sup>1157</sup>. C'est probablement en partie parce que ce type de scrutin figure parmi les moins attractifs. Enfin, les plébiscites pour les Constitutions de 1793 ou de l'an III ne sont jamais troublés. L'enjeu est moindre puisque ces scrutins ne visent pas à désigner des représentants locaux ou nationaux.

La décennie révolutionnaire connaît deux grandes phases où les administrations locales sont élues. La première période correspond à la monarchie constitutionnelle et aux premières élections de l'ère républicaine. À partir de 1793, le Gouvernement révolutionnaire suspend les élections jusqu'à la paix. En 1795, la Constitution de l'an III renoue avec la pratique électorale jusqu'au coup d'État du 18 brumaire an VIII. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la temporalité de la conflictualité électorale est extrêmement variable selon la nature du scrutin.



L'élargissement du droit de vote a considérablement accentué la compétition pour les places. 1790 inaugure un premier cycle de conflictualité électorale atteignant un premier pic au cours de l'année avant de régresser progressivement à partir de 1791, sauf dans le cas des

<sup>1157</sup> Nous renvoyons le lecteur au chapitre 9.

élections municipales. Ce graphique relativise les propos de Malcolm Crook estimant que les élections sont rarement conflictuelles avant l'an VI<sup>1158</sup>. Certaines localités sont plus précocement touchées par la conflictualité électorale. Ces troubles politiques concernent essentiellement les élections municipales et judiciaires (uniquement les justices de paix). Les conflits électoraux de l'année 1791 sont étroitement liés à la dégradation de la conjoncture politique (fuite de Varennes, premier et second camps de Jalès, éclosion de sociétés politiques de plus en plus virulentes) et religieuse. L'évolution de la géographie politique rhodanienne et les événements de l'été 1792 contribuent à réduire des tensions électorales qui se maintiennent toutefois localement. Notons que les conflits survenant lors des élections judiciaires sont extrêmement minoritaires et disparaissent totalement après 1790. Une telle disparité signifierait-elle que ces élections sont moins politisées? Nous ne le pensons pas. L'enjeu est simplement différent. Vu la spécificité de la fonction et les compétences requises pour l'occuper, la compétition pour la place de juge de paix est moins importante que dans le cadre de la désignation des édiles. Par ailleurs, les élections des juges de paix sont beaucoup moins nombreuses. Il n'y en a par exemple que deux entre 1790 et 1792, dont une à la fin de l'année 1792 lorsque les conservateurs ont été massivement écartés. À partir de l'an IV, les élections des juges de paix sont associées avec celles des autres cadres administratifs.

La restauration de la procédure électorale en 1795 s'accompagne d'un nouveau cycle de conflits électoraux, dont la phase paroxystique est atteinte en 1798 lors des scrutins particulièrement disputés de l'an VI. La temporalité de la conflictualité électorale rhodanienne diffère une fois de plus du Midi toulousain où les troubles survenus durant les élections diminuent très nettement après l'an V<sup>1159</sup>. Contrairement à d'autres espaces géographiques, la conflictualité électorale rhodanienne s'amenuise à la veille du coup d'État de brumaire<sup>1160</sup>.

Cette conflictualité électorale est presque essentiellement circonscrite au Midi rhodanien. Par conséquent, cette étude focalisée sur les troubles électoraux fait émerger les lignes de fractures politiques que nous avons dessinées dans notre première partie.

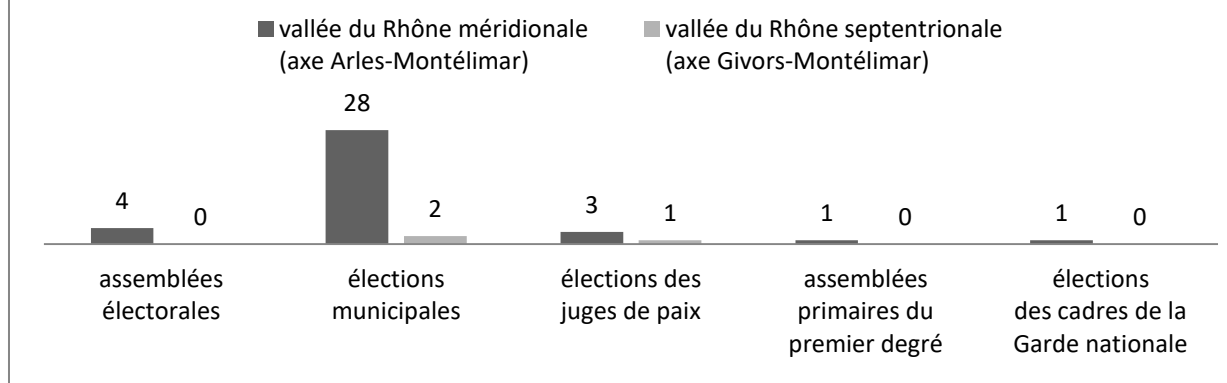
---

<sup>1158</sup> CROOK (Malcolm), « Voter en assemblée sous la Révolution, le citoyen dans l'espace électoral », dans MONNIER (Raymonde), dir., *Citoyens et citoyenneté... op. cit.*, p. 170.

<sup>1159</sup> FOURNIER (Georges), « Les incidents électoraux... », art. cit., p. 68.

<sup>1160</sup> GAINOT (Bernard), « Les troubles électoraux de l'an VII : dissolution du souverain ou vitalité de la démocratie représentative ? », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 297, juillet-septembre 1994, p. 448-462.

### Graphique n° 14 Une inégale répartition géographique de la conflictualité électorale (1790-1799)



Sur les dix-huit conflits électoraux relevés entre 1790 et 1792, seuls deux ont pour cadre géographique la vallée du Rhône septentrionale. Les scrutins les plus troublés se situent dans le Midi rhodanien, et, plus particulièrement, dans une zone restreinte formant un triangle délimité par Bourg-Saint-Andéol, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Avignon. La frange rhodanienne du Gard et de l'ancien Comtat, la pointe sud-est de l'Ardèche et la Drôme méridionale apparaissent comme les haut-lieux de la conflictualité électorale. *A contrario*, les Bouches-du-Rhône et la quasi totalité de l'axe Givors-Loriol échappent à ces troubles politiques. L'inégale localisation de ces assemblées électorales tumultueuses confirme le clivage géographique que nous avons mis en lumière dans les chapitres précédents : à un Midi rhodanien agité et divisé s'oppose une vallée du Rhône septentrionale beaucoup plus modérée et politiquement plus apaisée. La seconde phase de la conflictualité électorale confirme l'existence d'un hiatus entre la vallée du Rhône septentrionale, ignorant quasiment les conflits ou les contentieux électoraux jalonnant le Directoire, et un Midi rhodanien où les troubles politiques liés aux élections se sont davantage accentués. En effet, sur les vingt-deux assemblées primaires ou électorales troublées durant le Directoire, seule celle d'Étoile se situe dans la vallée du Rhône septentrionale. Comme sous l'Ancien Régime, le sillon rhodanien méridional apparaît comme une zone de très forte conflictualité politique dont le principe électif constitue l'un des principaux supports.

À partir d'exemples soigneusement choisis parmi quatre types d'élections (juges de paix, cadres de la Garde nationale, municipales, assemblées électorales de département), nous tenterons de démontrer que la multiplication des conflits électoraux durant la décennie révolutionnaire témoigne tout autant de l'élargissement de la sphère politique à de nouveaux acteurs politiques que de la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes au nouveau contexte institutionnel forgé par la Révolution.

*Les élections des juges de paix, un enjeu politique différent mais bien présent*

Dans le couloir rhodanien, les scrutins désignant les juges de paix font partie des élections les plus précocement troublées. Toutefois, comme nous l'avons évoqué plus haut, les tensions politiques naissant lors de la désignation des juges de paix sont peu nombreuses et disparaissent dès l'année 1791. Par ailleurs, comme l'illustre le tableau suivant, ces élections tumultueuses restent essentiellement circonscrites au Midi rhodanien.

<b>Tableau n° 110</b>		
<b>De rares scrutins conflictuels : les élections des juges de paix rhodaniens (1790-1799)<sup>1161</sup></b>		
date	type d'élection	Canton ou ville
1790	juge de paix	Condrieu
	juge de paix	Bourg-Saint-Andéol
	juge de paix	Pont-Saint-Esprit
	juge de paix	Bagnols

En effet, sur les quatre contentieux ou conflits émergeant lors de la désignation des juges de paix, un seul se situe au nord de Montélimar. Notons également que ce type de conflit concerne essentiellement les cantons ruraux (Bourg-Saint-Andéol, Condrieu) ou les petites villes (Bagnols, Pont-Saint-Esprit). Les plus gros centres urbains de notre zone d'étude ne semblent jamais concernés par cette conflictualité électorale. Ce n'est pas que les élections des juges de paix urbains soient moins politisées mais les enjeux sont nettement différents.

Les lois des 16-24 août 1789 réorganisant la justice abolissent définitivement la vénalité des fonctions judiciaires. Toutefois, en faisant du principe électif le fondement de l'ossature judiciaire, les Constituants introduisent la compétition pour les places dans le monde de la justice. Contrairement à leurs homologues urbains, les juges de paix ruraux représentent un canton et doivent donc être choisis parmi les citoyens actifs du canton. Il ne fallait guère plus pour réveiller ou accentuer de vieilles querelles « campanilistes ». Dans ces querelles de clocher, les habitants refusent de se transporter dans l'assemblée électorale située dans le village voisin avec lequel ils ont des contentieux (procès, rivalités multiséculaires, etc.). Dans les cas les plus extrêmes, la compétition entre les communes est telle que l'élection des juges de paix se politise et prend une dimension nettement plus stratégique. En cela, l'exemple de l'élection du juge de paix du canton de Bourg-Saint-Andéol est particulièrement révélateur.

---

<sup>1161</sup> Pour mieux faire ressortir le clivage géographique, la commune de Condrieu, située dans la vallée du Rhône septentrionale, le long de l'axe Givors-Loriol, a été foncée.

Au début de la Révolution française, Bourg-Saint-Andéol est, avec ses quasi 5 000 habitants, la cité la plus importante du canton qui porte son nom. À environ sept kilomètres au sud se dresse la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche, dont la population excède légèrement les 2 000 habitants. Autrefois siège d'une justice seigneuriale, dépendant de la famille de Pierre-Bernis, le village perçoit dans la restructuration judiciaire la perspective d'obtenir sa propre justice de paix. Les habitants ont quotidiennement recours à cette institution de proximité pour régler, entre autres, de fréquents différends de voisinage ou familiaux<sup>1162</sup>. En définitive, posséder une justice de paix est un gage pour les habitants d'une économie de déplacements et de temps. Dans la course à la conquête de la justice de paix, seule la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche est en mesure de s'opposer à Bourg-Saint-Andéol dans le canton éponyme. L'assemblée électorale s'ouvrant le 29 novembre 1790 s'annonce particulièrement disputée. La tension monte très rapidement entre les citoyens actifs bourguésans et saint-marcellois. Les électeurs n'ont même pas le temps de désigner le bureau électoral. Dénonçant la coalition formée par des citoyens bourguésans et d'autres citoyens des villages environnants visant à capter les suffrages au profit d'un habitant de Bourg-Saint-Andéol, les citoyens actifs de Saint-Marcel-d'Ardèche quittent en bloc l'assemblée primaire et entendent élire le juge dans leur village<sup>1163</sup>. En effet, pour s'assurer une victoire totale, les électeurs bourguésans auraient courtisé les citoyens actifs des villages voisins, plus particulièrement ceux de Gras et de Larnas que l'avocat Jean-Henri Ymonier avait contribué à détacher du canton de Viviers deux jours auparavant<sup>1164</sup>. Malgré les suppliques de Saint-Marcel-d'Ardèche à l'Assemblée nationale, les citoyens actifs élisent Jean-Henri Ymonier à la fonction de juge de paix du canton<sup>1165</sup>. Cette élection est particulièrement révélatrice de la politisation précoce des électeurs. Parce que le scrutin induit une dimension supra communale, il suscite davantage l'intérêt et la convoitise des citoyens actifs qui prennent pleinement conscience de l'enjeu. Le renouvellement d'une partie des municipalités, concomitant aux élections des juges de paix, est moins politisé et attire moins les foules. L'enjeu est tout simplement moindre. Au niveau national, les travaux récents tendraient à confirmer de l'engouement des électeurs pour les scrutins désignant les juges de paix, plus plébiscités par les citoyens actifs que ceux désignant les électeurs du second degré<sup>1166</sup>. Une autre question se pose. Ymonier doit-il également sa victoire à l'importance, sinon à l'influence de son réseau, composé de relations de différentes natures ? En d'autres termes, l'élection des juges de paix est-elle conditionnée par la compétition que se livreraient plusieurs réseaux opposés ? Avant d'être un homme public, le juge de paix n'en demeure pas moins un homme inséré dans un faisceau de relations interpersonnelles multiples (débiteurs, voisins, amis, parents, etc.). Seule une longue et très minutieuse approche micro-historique,

---

<sup>1162</sup> DURAND-COQUARD (Claude), COQUARD (Claudine), « Société rurale et révolution : l'apport des actes de la justice de paix de l'Allier (1791-fin de l'an VI), *Annales historiques de la Révolution française*, n° 315, janvier-mars 1999, p. 191.

<sup>1163</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 D 1, délibération municipale du 1<sup>er</sup> décembre 1790.

<sup>1164</sup> BEAU (Jacky), ISSARTEL (Jean-Louis), GASPIN (René), *Les chemins de la Révolution... op. cit.*, p. 83.

<sup>1165</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 D 1, délibération municipale du 9 décembre 1790.

<sup>1166</sup> ABERDAM (Serge), BIANCHI (Serge), DEMEUDE (Robert), DUCOUDRAY (Émile), GAINOT (Bernard), GENTY (Maurice), WOLIKOW (Claudine), *Voter, élire pendant la Révolution française... op. cit.*, p. 36.

focalisée sur le canton, permettrait de corroborer une hypothèse vérifiée dans d'autres espaces géographiques<sup>1167</sup>.

Par ailleurs, une telle politisation du scrutin ne révélerait-elle pas en réalité l'existence d'une conflictualité politique sous-jacente opposant Saint-Marcel-d'Ardèche à ses voisins ? En l'absence de sources complémentaires nous ne pouvons étayer l'hypothèse. Notons toutefois qu'à la veille de la Révolution, les jeunes de la communauté sont dénoncés au commandant en chef de la province pour avoir affronté la jeunesse de Saint-Just<sup>1168</sup>. Est-ce une simple rixe entre bandes rivales, issues de villages voisins, comme il en existe tant sous l'Ancien Régime<sup>1169</sup> ou faut-il y voir un conflit intercommunautaire plus profond que la Révolution aurait accentué en lui offrant une nouvelle caisse de résonance à travers le biais de cette élection cantonale, comme cela a pu être le cas dans d'autres lieux<sup>1170</sup> ? La question mériterait d'être creusée. Enfin, la stratégie mise en place par les citoyens actifs est très intéressante. Contrairement à ce que Paul Bois a pu remarquer dans le département de la Sarthe, les électeurs ruraux ne s'allient pas entre eux pour battre leurs homologues citadins<sup>1171</sup>. Dans le cas bourguésan, il semble que des conflits antérieurs, et sans doute pérennisés, transcendent l'opposition ville/campagne que certains historiens ont fait émerger dans d'autres zones géographiques<sup>1172</sup>. Cette querelle de clocher semble particulièrement souder la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche contre les autres villages et la ville de Bourg-Saint-Andéol, unis pour entraver ses ambitions.

Dans les plus grandes cités de notre zone d'étude, l'élection des juges de paix suscite une compétition plus mesurée. À Valence, les voix se répartissent entre vingt-cinq « candidats » différents lors du premier scrutin désignant le juge de paix de la ville<sup>1173</sup>. Finalement, le 13 décembre, après deux tours de scrutins infructueux, Pierre-François Rollet de l'Isle est élu juge de paix par 107 voix sur 277<sup>1174</sup>.

Avec ses quelques élections de juges de paix houleuses ou invalidées pour vice de forme, la vallée du Rhône se situe à mi-chemin entre certains espaces géographiques comme l'Allier, où les élections ne connaissent pas de heurts majeurs, et le sud de l'Île-de-France où Serge Bianchi estime que près de 50% des scrutins sont conflictuels<sup>1175</sup>. Les élections tumultueuses des juges de paix traduisent tout autant l'existence d'une conflictualité ancienne,

---

<sup>1167</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), « Le pouvoir des fermiers dans les villages d'Artois (1770-1848) », *Annales E.S.C.*, vol 38, n° 3, 1983, p. 702-734.

<sup>1168</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 BB 18, délibération municipale du 11 mars 1787.

<sup>1169</sup> BRUNET (Michel), *Contrebandiers, mutins, fiers-à-bras. Les stratégies de la violence en pays catalan au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Canet, Éditions Trabucaire, 2001, p. 146-156 ; CASTAN (Nicole), CASTAN (Yves), *Vivre ensemble. Ordre et désordre en Languedoc (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, 1981, 286 p.

<sup>1170</sup> BRUNET (Michel), *Le Roussillon. Une société contre l'État 1780-1820*, Toulouse, Association des Publications de l'Université de Toulouse-Le-Mirail & Éditions Eché, 1986, p. 56 ; MARGADANT (Ted. W.), *Urban rivalries in the french revolution*, Princeton, Princeton University Press, 1992, 511 p.

<sup>1171</sup> BOIS (Paul), *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, E.H.E.S.S., 1960, p. 255-260.

<sup>1172</sup> Serge Bianchi le remarque notamment en Île-de-France : BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 377-380.

<sup>1173</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/1, délibération municipale du douze novembre 1790.

<sup>1174</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/1, délibération municipale du treize décembre 1790.

<sup>1175</sup> COQUARD (Claude), COQUARD-DURAND (Claudine), *Société rurale et justice de paix... op. cit.*, p. ; BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 289.



recyclée et accentuée par les bouleversements politiques révolutionnaires, que la capacité des populations locales d'adapter des pratiques et des stratégies politiques dans un nouveau moule institutionnel. Les rares élections des cadres de la Garde nationale débouchant sur des conflits tendraient également à le confirmer. Elles sont particulièrement éclairantes quant aux mutations de la conflictualité politique locale.

*Tensions électorales et recrutement de la Garde nationale : les enchevêtrements de la conflictualité politique*

Au cours de l'été 1789, les Constituants institutionnalisent dans chaque commune de France une force armée permanente dont l'accès aux postes clefs est soumis à la procédure élective, puis à l'acclamation des soldats à partir de 1792. La chronologie de la conflictualité électorale des cadres de la Garde nationale est identique à celle des élections des juges de paix. Après 1790, les enjeux des élections de la Garde nationale sont moins importants et ce sont les élections municipales qui cristallisent toutes les tensions. Dans les communes les plus divisées du couloir rhodanien, l'élection de l'état-major de la Garde nationale vire à la passe d'arme entre les « partis » antagonistes. Ces tensions sont particulièrement éclairantes quant à l'appropriation par les populations rhodaniennes d'une nouvelle culture politique forgée par la Révolution. En cela, l'exemple de Bagnols dans le Gard est particulièrement révélateur.

En février 1790, le bras de fer opposant depuis 1788 le conseil politique, mené par le très conservateur Reynaud-Saurin, à la minorité réformiste se traduit par la victoire de cette dernière par l'élection à la mairie du patriote modéré Broche-Devaux. Le « parti » adverse, encadré par le subdélégué de l'intendant Roussel, également juge seigneurial, et par son beau-frère, Reynaud-Saurin, est complètement marginalisé. Exclu de la municipalité, le tandem Roussel-Reynaud-Saurin se rabat sur la Garde nationale dont cinq compagnies sur six leur sont acquises. En revanche, l'état-major est contrôlé par Charrier de Moissard, un aristocrate révolutionnaire, allié de circonstance de Broche-Devaux et résolument hostile aux Roussel. Toutefois, seule la dernière compagnie de la Garde nationale soutient Charrier de Moissard et la municipalité Broche-Devaux. La tension est palpable dans la ville. De nombreuses manifestations d'hostilité aux Roussel ont lieu entre avril et juillet 1790. Parmi les détracteurs de la famille se trouvent de nombreux individus ayant eu à subir les foudres du subdélégué dans les derniers temps de l'Ancien Régime. En juin 1790, une émeute dirigée contre le clan Roussel pousse l'ancien subdélégué et son père à quitter la ville. Seul le cadet des fils Roussel est resté à Bagnols. Le *Te Deum* du 14 juillet 1790 dégénère en combats de rue entre les deux factions. Des partisans de la famille Roussel forment une farandole en criant : « Vive Monsieur Roussel et sa famille »<sup>1176</sup>. Au cours des échauffourées, Roussel est pris à parti sur la place publique par le greffier Bertrand, accompagné par quatre acolytes, et se fait presque lyncher. Il est sauvé *in extremis* par le maire qui assiste à la scène d'une fenêtre de l'hôtel de ville. C'est dans ce contexte tendu et violent que se tiennent les élections visant à renouveler les cadres de l'état-major de la Garde nationale le 8 août 1790<sup>1177</sup>. Plus de cinq cent hommes se réunissent pour procéder au remplacement des officiers<sup>1178</sup>. Le ton monte rapidement entre

<sup>1176</sup> Arch. dép. Gard, L 425, troubles du département du Gard, dossier Bagnols, 1791.

<sup>1177</sup> Idem.

<sup>1178</sup> MASANELLI (Jean-Claude), *Bagnols-sur-Cèze en Révolution... op. cit.*, p. 40-41.

les « partis » antagonistes. Charrier de Moissard, élu administrateur du district de Pont-Saint-Esprit, est sommé par plusieurs partisans de la famille Roussel d'opter pour sa place de commandant en chef ou pour celle d'administrateur du district. Charrier de Moissard refuse ce dilemme. S'il accepte son élection au district, il prend le risque de s'éloigner de Bagnols tout en laissant aux partisans de Roussel l'opportunité de faire main basse sur la Garde nationale. Cette dernière deviendrait alors un contre-pouvoir municipal important, d'autant plus que cinq compagnies sur six soutiennent déjà le tandem Roussel-Reynaud-Saurin. Une rixe, dont chaque partie se rejette la responsabilité, éclate violemment. Il faut l'intervention du régiment de chasseurs du Roussillon, en garnison dans la commune, pour rétablir l'ordre.

Quelles que soient les causes de cette altercation et les responsabilités de chacun, cette émeute est révélatrice de la capacité d'adaptation des forces politiques locales au nouveau contexte institutionnel. En effet, les partisans des Roussel saisissent l'opportunité offerte par l'apparition d'un nouveau pouvoir local pour tenter de renverser la tendance. En changeant les règles des jeux politiques, la fragmentation du pouvoir local contribue à relancer la conflictualité politique en lui donnant un nouveau souffle<sup>1179</sup>. Les élections municipales donnent également lieu à des affrontements politiques précoces et intenses se traduisant par une inflation de scrutins conflictuels, symptomatiques des mutations de la culture politique locale.

#### *Les élections municipales de la décennie révolutionnaire, un enjeu politique majeur*

Pendant longtemps, les élections municipales de la décennie révolutionnaire ont souffert d'un désaveu, certains chercheurs en dénigrant les enjeux. Christine Guionnet, focalisée il est vrai sur les scrutins municipaux de la Monarchie de Juillet, ne les considère pas comme une « confrontation entre les différents types d'autorité prétendant diriger la commune mais plutôt comme l'expression d'un phénomène plus général d'exclusion des nobles de la scène politique et sociale »<sup>1180</sup>. C'est, selon nous, minorer fortement une réalité bien plus complexe qui est loin d'être dépourvue d'enjeux politiques.

En confirmant la procédure électorale pour désigner les municipalités rhodaniennes, les Constituants pérennisent un mode d'expression politique ancien. La Révolution française favorise le glissement d'une pratique confidentielle, jusqu'ici réservée à une poignée d'initiés et limitée au cadre stricte de la maison commune, vers un électorat élargi se réunissant dans des assemblées théoriquement ouvertes au public. Ce faisant, les Constituants accentuent indubitablement la compétition pour les places et les conflits politiques qui en sont la manifestation la plus visible.

Entre 1790 et 1792, les électeurs sont appelés à voter à quatre reprises pour renouveler leurs édiles : en février et novembre 1790, en novembre 1791 et à l'automne 1792. Dans les trente villes-tests de notre échantillon, cela représente un total de cent vingt élections municipales qui ont été systématiquement dépouillées. En second lieu, nous avons également prospecté dans les registres de délibérations de district et de département ainsi que dans les

---

<sup>1179</sup> Nous développerons ce point dans le prochain chapitre.

<sup>1180</sup> GUIONNET (Christine), *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 124.

procès-verbaux de scrutins conservés à la recherche de la moindre trace de conflictualité liée aux élections municipales<sup>1181</sup>. Onze élections municipales conflictuelles ont été recensées dans la vallée du Rhône entre 1790 et 1792.

<b>Tableau n° 111 :</b> <b>Conflits et contentieux électoraux :</b> <b>le cas des élections municipales rhodaniennes</b> <b>(1790-1792)</b>		
Date	Type d'élection	Ville
1790	municipale	Mondragon
	municipale	Pierrelatte
	municipale	Sorgues
1791	municipale	Bagnols
	municipale	Bourg-Saint-Andéol
	municipale	Mondragon
	municipale	Saint-Paul-Trois-Châteaux
1792	municipale	Avignon
	municipale	Bollène
	municipale	Étoile
	municipale	Mondragon

Précisons avant d'entrer plus en détails dans les explications que ce tableau ne fait ressortir que les conflits électoraux. Ainsi, pourrait-on s'étonner de ne pas voir apparaître des villes comme Arles ou Tarascon. Ces deux communes entrent dans le modèle des cités fortement bipolarisées, où l'une des factions a réussi à prendre l'ascendant par la force sur sa rivale avant la tenue du scrutin. Dans de telles conditions, l'élection, étant étroitement contrôlée, perd son caractère conflictuel. Dix assemblées primaires tendues sur onze se situent sans surprise dans le Midi rhodanien. Les conflits touchent principalement les villages et les petites villes. Avignon, ville la plus peuplée de notre zone d'étude, fait figure d'exception sur laquelle nous reviendrons. Par ailleurs, à l'exception de Mondragon, ces cités ne connaissent qu'une seule phase de crise électorale durant les deux premières années de la Révolution. Enfin, notons qu'aucun scrutin municipal de novembre 1790 n'a été perturbé. Visant à renouveler la moitié des officiers municipaux et des notables mais ne concernant pas les maires et les procureurs généraux syndics, ce scrutin ne semble guère avoir suscité l'intérêt des électeurs dans une conjoncture politique relativement clémente.

<sup>1181</sup> Le lecteur pourra se référer à l'inventaire des sources pour mesurer l'ampleur du travail effectué.

À présent que le cadre géographique et chronologique a été brossé, il convient d'expliquer les raisons de cette conflictualité politique à géométrie variable. À cela, nous voyons deux explications majeures : l'inégal renouvellement de la classe politique locale et surtout la dégradation précoce de la conjoncture politique.

En effet, nous avons vu dans le troisième chapitre que la Révolution modifie très inégalement l'accès aux conseils politiques, dont la majorité fut peu perméable aux néophytes sous l'Ancien Régime. La concurrence pour les places, aiguisée par les nouvelles modalités électorales, et un renouvellement de la classe politique continu, mais partiel, contribuent-ils à multiplier les conflits pour l'accès aux fonctions municipales ? En d'autres termes, existe-t-il une corrélation entre la capacité d'ouverture des municipalités rhodaniennes aux « hommes nouveaux » et la conflictualité électorale ? Si cela est en partie le cas, il ne s'agit sans doute pas du seul critère explicatif. Le fait est que certains villages ou certaines villes connaissant un profond renouvellement de leur classe politique se distinguent par l'absence de conflits électoraux. C'est le cas d'Orange, où 79% des administrateurs élus en 1790 sont des néophytes, également celui de Vienne ou de Valence mais aussi de structures plus petites comme Tain, Lapalud ou Courthézon. Dans ces lieux, la classe politique issue de la Révolution s'impose rapidement et se maintient au pouvoir. Les élections municipales ne sont jamais conflictuelles. Il semble bel et bien y avoir ici une corrélation entre la question du renouvellement sociopolitique et l'absence de conflictualité électorale. Pourtant, presque 60% des édiles bagnolais et 76% des bourgeoisans élus en 1790 n'ont jamais exercé la moindre fonction municipale avant tandis que plus de 50% des administrateurs spiripontains et beaucairois sont des cadres d'Ancien Régime. Les élections bagnolaises et bourgeoisanes sont particulièrement agitées en 1791 tandis que celles de Beaucaire ou de Pont-Saint-Esprit se déroulent dans la plus grande sérénité. On le constate, le critère de l'inégal renouvellement de la classe politique rhodanienne n'explique pas à lui seul les raisons de la conflictualité électorale. Il n'est pertinent que s'il est relié au processus de mutation de la conjoncture politique rhodanienne. En effet, cette conflictualité électorale est intimement liée aux crises sociopolitiques qui jalonnent le couloir rhodanien entre 1790 et 1792. Toutefois, les enjeux politiques évoluent rapidement. En effet, comme l'illustre le tableau suivant, la dégradation de la conjoncture politique à partir de 1791 donne plus de relief à une compétition pour les charges municipales prenant une dimension idéologique plus marquée.

**Tableau n° 112 :**  
**Vers une mutation des enjeux de la conflictualité électorale :**  
**le cas des élections municipales rhodaniennes (1790-1792)**

Date	Type d'élection	Ville	Nature du conflit	Forces en présence	« Parti » vainqueur
1790	municipale	Mondragon	compétition municipale de type d'Ancien Régime	Roustan et sa parentèle/ « parti » opposé à Roustan	Roustan et consorts
	Municipale	Pierrelatte	compétition municipale de type d'Ancien Régime	oligarchie d'Ancien Régime/ « parti » Calameau	oligarchie d'Ancien Régime
1791	municipale	Bagnols	conquête du pouvoir municipal par le club	conservateurs/ club des Jacobins (Teste)	Jacobins
	municipale	Bourg-Saint-Andéol	conquête du pouvoir municipal par le club	conservateurs/ club des Jacobins (Ymonier)	Jacobins
	municipale	Mondragon	scission des patriotes	Roustan et sa parentèle/ Augier et ses alliés	Roustan et consorts
	municipale	Saint-Paul-Trois-Châteaux	conquête du pouvoir municipal par les ennemis du club	conservateurs (Castellane)/ club des Jacobins	conservateurs
1792	municipale	Avignon	scission des patriotes	patriotes radicaux/ patriotes modérés	patriotes radicaux
	municipale	Bollène	Conquête du pouvoir municipal par le club	conservateurs (ex-Papalins)/ Jacobins (ex-pro-français)	Jacobins
	municipale	Étoile	scission des patriotes	modérés/ clubistes radicaux	modérés
	municipale	Mondragon	scission des patriotes	Roustan/ ses anciens alliés	Roustan et consorts

En premier lieu, avec les exemples de Mondragon et de Pierrelatte, le tableau met en lumière la présence de conflits municipaux anciens pérennisés par la Révolution française. En février 1790, la Révolution ne s'étant pas encore véritablement radicalisée, la conflictualité électorale ne doit être ici perçue que comme une ramification des conflits politiques antérieurs, relancés par le bouleversement institutionnel de 1790. Comme nous l'avons évoqué précédemment, le conseil politique mondragonnais est particulièrement divisé durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Révolution française offre à cette désunion une nouvelle caisse de résonance. La communauté est épargnée par le processus de « révolution municipale » qui touche inégalement la vallée du Rhône au cours de l'été et de l'automne 1789. Les élites « traditionnelles », notamment les agents seigneuriaux, parviennent à se maintenir jusqu'en février 1790. Les nouvelles modalités électorales entrées en vigueur changent la règle du jeu. Pour se maintenir au pouvoir, les élites locales fixent la journée de travail à vingt sols, ce qui écarte du scrutin la frange la plus pauvre de la population. Lorsque l'assemblée primaire s'ouvre le 10 février 1790, une partie des citoyens actifs confirme la prééminence des agents seigneuriaux en élisant comme président le juge seigneurial Chayard<sup>1182</sup>. L'élection des scrutateurs, fonction hautement stratégique à laquelle il échoit la rédaction du bulletin des illettrés, provoque un tumulte dans l'assemblée. L'avocat Argellier, le bourgeois Reboul et le négociant Rive, agent du comte de Sade, sont élus. Les trois hommes gravitent dans le réseau coseigneurial. On se souvient toutefois du différend qui opposait Chayard et Argellier dans les années 1770. Il semble que leur réconciliation ait été fraîchement scellée en 1789 par le mariage de Laurent Hilarion Argellier avec la fille de Chayard. Cependant, une partie de l'assemblée conteste violemment cette élection, en dénonçant une tentative de fraude. Les protestataires, conduits par le très riche négociant Roustan et ses amis ou clients, exigent également un abaissement du prix de la journée de travail, critère censitaire retenu pour désigner les électeurs. Pour mettre fin aux troubles savamment orchestrés par Roustan et ses partisans, le président Chayard accepte, de son propre chef, de réduire le cens à seize sols. Le geste est symbolique. Il témoigne d'un transfert de souveraineté du conseil politique et des pouvoirs supérieurs à l'assemblée primaire. La stratégie est payante. Le second tour de scrutin livre un tout autre résultat. Le nombre de citoyens actifs a légèrement augmenté, passant de 73 à 85 votants. Dans la mesure où les scrutins sont serrés, cette légère fluctuation du nombre de votants contribue à inverser la tendance. Roustan est élu scrutateur. Après un échange très véhément entre les différents « partis », le vote décisif pour la désignation du maire est remporté sans surprise par Roustan, élu avec 54 voix sur 85. Ses adversaires contestent à leur tour les résultats. Le district d'Orange casse cette élection entachée d'illégalité mais un nouveau scrutin confirme l'élection de Roustan à la mairie de Mondragon à la fin du mois de février<sup>1183</sup>. Les caractéristiques de ce pugilat électoral le rendent particulièrement atypique. Il s'agit d'un conflit politique hybride, associant à la fois les mécanismes de la conflictualité municipale d'Ancien Régime et l'assimilation de nouvelles pratiques politiques. Ce conflit ne traduit pas un affrontement binaire entre un groupe totalement exclu du pouvoir qui chercherait à le conquérir et un autre qui s'opposerait à ses prétentions. Il met en scène des parentèles

---

<sup>1182</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 1, délibération municipale du 10 février 1790.

<sup>1183</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 1, délibération municipale du 23 février 1790.

étroitement associées à la sphère politique, depuis parfois plusieurs générations, dont le changement institutionnel accentue la compétition pour sa mainmise. Cet exemple est particulièrement révélateur de la capacité d'adaptation de la classe politique locale. La Révolution française offre ici une nouvelle caisse de résonance aux conflits anciens en bouleversant les stratégies établies pour conserver le pouvoir.

La situation est légèrement différente à Pierrelatte, où l'un des « partis » en lice est composé massivement d'habitants exclus du pouvoir sous l'Ancien Régime. Les anciens échevins, appuyés par bon nombre d'édiles en place en 1789, tentent de se maintenir au pouvoir. Leur domination est contestée par une coalition formée par Simon de Calameau, un noble issu d'une famille vivaroise parfaitement intégrée au conseil politique, et le personnel de la justice royale. Sur les vingt-cinq membres du « parti » de Calameau que nous avons pu identifier, 64% n'ont jamais été associés au pouvoir local mais 12% d'entre eux sont des rejetons de familles édilitaires<sup>1184</sup>. En somme, 52% des adversaires du « parti » des échevins sont des hommes n'ayant aucun lien avec le monde de l'édilité. À ces pourcentages, il faut ajouter la masse de grangers et de journaliers, totalement exclus de la sphère politique, sur laquelle s'appuie le « parti » de Calameau. Les élections dégénèrent rapidement en scission, chacun élisant sa propre municipalité. Si la victoire est toutefois concédée à l'ancienne oligarchie, les divisions opérées par la mise en place du nouveau scrutin témoignent, comme à Mondragon, d'une évolution de la conflictualité électorale. L'élargissement de la sphère politique à de nouveaux acteurs fortement politisés qui n'entendent plus rester dans l'ombre contribue à rendre particulièrement conflictuel le partage et la gestion de l'espace public.

À partir de 1791, la conflictualité électorale semble amorcer une phase de mutation impulsée par la dégradation de la conjoncture politique et l'éclosion de sociétés politiques de combat. La fuite du roi, les camps de Jalès et le schisme religieux contribuent à radicaliser les esprits et renforcent dans certaines communes la bipolarisation de la vie politique. En novembre 1791, la compétition pour les charges municipales prend une nouvelle dimension idéologique, favorisée par la nationalisation de la vie politique locale. Cette nouvelle conflictualité électorale résulte de la bipolarisation précoce de la vie politique locale méridionale, inhérente à l'émergence massive des clubs politiques dans le couloir rhodanien. En 1791, quatre élections municipales sont troublées : Mondragon, Bagnols, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Paul-Trois-Châteaux. Si chaque lieu possède sa spécificité locale et ses propres dynamiques politiques conflictuelles, ces quatre exemples présentent certaines caractéristiques communes. On remarquera tout d'abord que ces quatre lieux sont géographiquement assez proches les uns des autres. Nous sommes dans la moyenne vallée du Rhône, à la fois voisine du Comtat, en proie aux divisions politiques, et peu éloignée de la plaine de Jalès, centre de la Contre-révolution méridionale. Les pouvoirs locaux sont tenus par des hommes dont le patriotisme leur avait ouvert les portes des municipalités en 1790 mais que la politique des Constituants, notamment en matière de religion, rejette à présent vers le conservatisme politique. Cette bipolarisation de la vie politique a été renforcée par l'émergence de sociétés politiques prenant fait et cause pour la Constitution civile du clergé. En définitive, il existe dans ces communes une minorité à contre-courant qui saisit l'occasion

---

<sup>1184</sup> Arch. nat., F<sup>1CIII</sup> Drôme 2, mémoire des officiers municipaux élus de Pierrelatte, 30 février 1790.

offerte par le renouvellement municipal de 1791 pour s'imposer politiquement. Au-delà de la simple concurrence pour l'exercice du pouvoir local se joue en réalité la survie de ces sociétés politiques, nées dans des environnements qui ne leur sont guère favorables. Comme nous l'avons montré dans le chapitre trois, cette politique de conquête municipale s'inscrit à la fois dans un processus régional et national plus ample qui se poursuit jusqu'en 1792 pour les anciennes cités comtadines<sup>1185</sup>. Toutefois, la victoire des clubistes n'est pas systématiquement acquise, comme en témoigne l'exemple de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Enfin, le cas de Mondragon est trop atypique pour être passé sous silence. C'est en effet la seule localité du couloir rhodanien où les élections sont systématiquement l'objet d'affrontements partisans entre 1790 et 1792. Comme dans le reste de la vallée du Rhône, la donne politique locale a considérablement évolué en l'espace d'un an. On se rappelle qu'en 1790, Roustan s'était imposé par le tumulte et avait arraché *in extremis* sa victoire face à l'ancien « parti » seigneurial. S'appuyant sur sa parentèle (Desserre, Imberton) et certainement sur sa clientèle (Roustan est l'un des plus gros propriétaires fonciers du cru, s'acquittant en 1791 d'une contribution foncière de 300 livres, et ce uniquement sur le terroir mondragonais<sup>1186</sup>), Roustan n'avait pas non plus négligé de s'allier avec une famille patriote influente, les d'Augier<sup>1187</sup>. La radicalisation des prises de position au cours de l'année 1791 fait bouger les lignes politiques et rend caduque les alliances contractées au début de la Révolution. Des tensions apparaissent rapidement entre Roustan et Charles Joseph d'Augier, ce dernier incarnant de plus en plus l'aile radicale du « parti » patriote local. La rupture semble consommée au cours de l'été 1791, au moment où d'Augier se radicalise de plus en plus - Varennes y est sans doute pour quelque chose - tandis que Roustan, effrayé par l'agitation populaire de l'été 1791, se rapproche des autres propriétaires fonciers, comptant jadis parmi ses opposants politiques. Au cours de l'été 1791, les bois et les champs de certains notables comme le juge de paix Reboul ou du lieutenant de la Garde nationale Granet-Vallier sont dévastés par des habitants du terroir qui menacent également de s'en prendre à leurs propriétés<sup>1188</sup>. En dénonçant ces dévastations, la municipalité se coupe du soutien d'une partie de la classe populaire. En parallèle, Charles Joseph d'Augier figure parmi les signataires d'une pétition non datée, très certainement du second semestre 1791 ou du début de l'année 1792, dénonçant le maire Roustan, accusé de malversations économiques et d'affamer le peuple<sup>1189</sup>. Le retournement des alliances se traduit par un regain de conflictualité électorale. L'élection municipale de novembre 1791, où les postes clefs sont à nouveau en jeu, vire à la passe d'arme entre les deux factions<sup>1190</sup>. Malgré la victoire de Roustan, ses adversaires parviennent à faire casser l'élection par le département des Bouches-du-Rhône pour vices de forme. En janvier 1792, les partisans d'Augier parviennent encore à faire annuler un scrutin

<sup>1185</sup> GUENIFFEY (Patrice), *Le nombre et la raison... op. cit.*, p. 456.

<sup>1186</sup> Arch. mun. Mondragon, 2 G 1, contribution foncière, 1791.

<sup>1187</sup> Antoine-Joseph d'Augier (1728-1809), dont nous avons déjà parlé, et son fils Charles Joseph. Charles-Joseph (1761- ?), également médecin, joue un rôle politique moins important au sein de la communauté mondragonaise sous l'Ancien Régime. En revanche, la Révolution française lui donne l'opportunité de prendre une plus grande part aux affaires locales. Son accession à la fonction de procureur général syndic du département des Bouches-du-Rhône au printemps 1792 offre un avantage considérable à sa parentèle et aux patriotes locaux.

<sup>1188</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 1, délibération municipale du 30 août 1791.

<sup>1189</sup> Arch. dép. Vaucluse, 5 L 35, pétition de quinze habitants de Mondragon adressée au district d'Orange, 28 juin (l'année n'est pas mentionnée mais nous sommes très certainement en 1791 ou en 1792).

<sup>1190</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 K 20, procès-verbal de l'élection municipal du 13 novembre 1791.



qui ne leur est pas favorable, prétextant que les citoyens actifs du hameau de Derboux n'ont pas été conviés à venir voter<sup>1191</sup>. La dernière élection se tient en mars 1792. Les électeurs confirment en fait leur vote de novembre et janvier en sanctionnant les partisans de Charles-Joseph d'Augier. Toutefois, les résultats très serrés des différents scrutins témoignent de l'âpre compétition que se livrent les « partis » en présence pour s'emparer ou garder la main sur les institutions municipales mondragonnaises<sup>1192</sup>. Cet exemple montre bien à quel point l'arène politique locale est en perpétuelle mutation dans le Midi rhodanien au cours des premières années de la Révolution française.

Enfin, l'accentuation de la dégradation de la conjoncture politique avec l'entrée en guerre au printemps 1792, les troubles socio-économiques s'étalant du printemps à l'automne 1792 et la chute de la monarchie après le 10 août 1792 intensifient les divisions entre les patriotes. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la marginalisation des forces conservatrices ne désamorce pas totalement les conflits électoraux. S'ils se réduisent sensiblement, leur survivance traduit le malaise, sinon l'hostilité d'une partie des modérés face à la radicalisation de certains républicains. Ces nouveaux conflits électoraux n'opposent plus les clubistes à leurs adversaires mais des patriotes de la première heure qui n'ont plus grand chose en commun à la fin de l'année 1792. Un exemple bien connu est fourni par Avignon où les patriotes les plus avancés, proches des Glacéristes, dament le pion, après de nombreux rebondissements, aux patriotes plus modérés<sup>1193</sup>.

La crise dite « fédéraliste », la mise en place du Gouvernement révolutionnaire et sa liquidation par les Thermidoriens au cours de l'an III accentuent les divisions, notamment dans le Midi rhodanien. Le retour à la procédure électorale en 1795 fait resurgir le spectre de la compétition pour les places municipales sur fond de conflits idéologiques. Le tableau suivant recense les conflits électoraux qui éclatent sous le Directoire.

---

<sup>1191</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 K 20, procès-verbal de l'élection municipale du 1<sup>er</sup> janvier 1792.

<sup>1192</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 K 20, procès-verbal des élections du 13 novembre 1791, 1er-3 janvier 1792 et 3 mars 1792.

<sup>1193</sup> MOULINAS (René), *Histoire de la Révolution d'Avignon... op. cit.*, p. 239-246 ; VAILLANDET (Pierre), « Des élections mouvementées en Avignon en 1792 », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, tome XXXIII, 1933, p. 17-37.

<b>Tableau n° 113 :</b>				
<b>Une inflation de la conflictualité électorale sous le Directoire</b>				
<b>(1795-1799)</b>				
Date	Ville	Nature du conflit	Forces en présence	« Parti » vainqueur
1795	Orange	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Roquemaure	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	conservateurs
	Saint-Laurent-des-Arbres	« campanilisme »	Saint-Laurent/ Saint-Geniès-de-Comolas	/
	Sorgues	?	?	?
1797	Allan	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	conservateurs
	Arles	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	conservateurs
	Orange	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
1798	Bagnols	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Beaucaire	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Bollène	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Bourg-Saint-Andéol	conquête du pouvoir municipal	« républicains exclusifs »/ conservateurs	« républicains exclusifs »
	Caderousse	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Piolenc	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Pont-Saint-Esprit	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Roquemaure	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
	Sorgues/ Courthézon	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »
1799	Beaucaire	conquête du pouvoir municipal	républicains modérés/ républicains « exclusifs »	républicains « exclusifs »
	Étoile	conquête du pouvoir municipal	républicains modérés/ républicains « exclusifs »	républicains « exclusifs »
	Sorgues/ Bédarrides	conquête du pouvoir municipal	républicains « exclusifs »/ conservateurs	républicains « exclusifs »

Un premier constat s'impose à la lecture du tableau. La conflictualité électorale s'est multipliée sous le Directoire. En quatre ans, nous avons dénombré pas moins de dix-neuf élections municipales conflictuelles. Le processus semble même se propager. Certains lieux comme Bagnols, Bourg-Saint-Andéol, ou Bollène, ayant déjà déploré des élections mouvementées sous la monarchie constitutionnelle, côtoient désormais des cités qui jouissaient avant 1793 d'une certaine stabilité politique comme Orange et Roquemaure. Dans ces villes, ignorant les tensions électorales mais profondément divisées par les luttes partisans, la radicalisation politique et l'évolution des pratiques politiques contribuent à transformer les assemblées primaires directoriales en arènes. Roquemaure, que nous avons laissé après la défaite des adhérents des Chartreux en février 1790, illustre bien ce phénomène. Contrairement aux trois dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, les premières élections municipales révolutionnaires ne sont pas conflictuelles. Les partisans des Chartreux ayant été vaincus dès 1790, leurs adversaires s'imposent pacifiquement par les urnes jusqu'en décembre 1792. Derrière le semblant d'unité politique que laisse sous-entendre la tenue de scrutins apaisés, la réalité est tout autre. Comme dans de nombreuses localités du couloir rhodanien, les alliances politiques contractées au début de la Révolution s'effritent sous le coup de sa radicalisation. La faction Giraudy-Chanut se déchire, entre autre, au sujet de l'épineuse question de la Constitution civile du clergé. Certains viennent grossir les rangs des conservateurs, bientôt désignés comme suspects, parmi lesquels se trouvent également nombre d'anciens partisans des Chartreux. Le « parti » souffre également de l'éloignement relatif de l'un de ses chefs de file, Giraudy, élu député à la Législative. Les élections de l'automne 1792 se traduisant par l'irruption de nouveaux venus, nettement plus radicaux, accélèrent la reconfiguration de l'échiquier politique local. Seule une minorité d'anciens adversaires des Chartreux, séduite par les idées les plus avancées, comme le bourgeois Jacques Saint-Jean devenu membre du comité de surveillance, se fond dans la nouvelle classe politique, animée par le club des Jacobins. En définitive, la nationalisation de la vie politique locale se traduit par une forte reconfiguration du paysage politique, se substituant à la bipartition politique des dernières décennies de l'Ancien Régime au profit d'un clivage politique plus complexe, fondé sur les nouvelles idéologies forgées par la Révolution, dans lequel anciens adversaires ou partisans des Chartreux ne jouent plus systématiquement les premiers rôles. Le Gouvernement révolutionnaire et la Convention thermidorienne, en déstabilisant la vie politique locale par un jeu de bascule, contribuent à rendre les scrutins directoriaux particulièrement conflictuels, chaque « parti » cherchant à se départager au cours des élections. Par conséquent, ce sont dans les communes les plus divisées de la vallée du Rhône méridionale que se trouvent les élections les plus troublées sous le Directoire. Le couloir rhodanien septentrional, relativement épargné par la crise « fédéraliste », la politique répressive du Gouvernement révolutionnaire et les soubresauts de la « Terreur blanche » de 1795, ignore presque totalement la conflictualité électorale de la période directoriale.

Deux points majeurs ressortent du tableau ci-dessus. D'une part, l'expérience des municipalités cantonales fait ressurgir les conflits « campanilistes », d'autre part, le caractère idéologique de l'affrontement électoral qui était apparu vers 1791-1792 s'est considérablement accentué sous le Directoire.

Comme on pouvait s'y attendre, la réunion des villages en municipalités cantonales favorise la renaissance des conflits de type « campaniliste ». Toutefois, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces formes de tensions électorales ne sont pas nombreuses dans la vallée du Rhône et ne concernent pas les mêmes lieux que durant la période précédente. L'un de ces exemples est fourni par le village de Saint-Laurent-des-Arbres dans le canton de Roquemaure. Le canton est composé de six villages : Saint-Laurent-des-Arbres, Montfaucon, Saint-Geniès-de-Comolas, Orsan, Coudoulet, Laudun ; et de la petite ville de Roquemaure. En novembre 1795, lors de l'élection de la municipalité cantonale, les citoyens actifs de la seconde assemblée primaire du canton, composée des villages de Saint-Laurent-des-Arbres, Montfaucon et Saint-Geniès-de-Comolas, sont invités à se rendre à Saint-Laurent-des-Arbres où doit se tenir le scrutin. Or, les citoyens actifs de Saint-Geniès-de-Comolas et de Montfaucon réclament en plein milieu de l'élection que le siège de l'assemblée primaire soit transféré dans l'un de leur village respectif, ce que les citoyens actifs de Saint-Laurent-des-Arbres refusent, causant la dissolution précoce de l'assemblée<sup>1194</sup>. Ce conflit masque mal quelques rivalités larvées entre les villages voisins. Saint-Laurent-des-Arbres justifie ses prétentions en se référant à l'ancien usage : dès le début de la Révolution, le bourg, par son importance démographique, a été désigné par le district de Pont-Saint-Esprit comme l'un des trois lieux où doivent se tenir les assemblées primaires. La concorde politique s'étant effritée, ce sont ses concurrentes qui accueillent les scrutins de 1792 et 1793. Derrière l'esprit de clocher se cache une rivalité politique plus concrète<sup>1195</sup>. Jusqu'en 1792, Saint-Laurent-des-Arbres fait figure de pôle conservateur dans un canton nettement gagné au jacobinisme. Sa principale rivale, Saint-Geniès-de-Comolas accueille les patriotes saint-laurentins en exil et les épaula lors du putsch qu'ils mènent contre la municipalité conservatrice en septembre 1792. Il en résulte une hostilité viscérale entre les deux villages qui resurgit en 1795.

Si les élections municipales du Directoire sont plus conflictuelles, c'est que les enjeux politiques ne sont plus les mêmes qu'avant 1793. L'ingérence étatique lors du Gouvernement révolutionnaire et de la Convention thermidorienne brouille les cartes en favorisant l'alternance des différentes factions dans les administrations municipales. Dans les cités méridionales où les Jacobins parviennent à conserver une certaine assise malgré leur exclusion de la sphère politique au cours de l'année 1795, les premières élections du Directoire sont l'objet d'âpres conflits, notamment à Orange et à Roquemaure. Georges Fournier fait le même constat à Béziers et surtout à Toulouse<sup>1196</sup>. Dans les autres centres urbains restés aux mains des conservateurs, la politique de bascule menée par le Directoire au cours des années 1795-1797 contribue à nourrir l'esprit de compétition entre les forces politiques. Dans de telles conditions, le caractère stratégique des élections s'affirme nettement plus que durant les années 1791-1792. C'est dans les villages et les communes ayant payé le plus lourd tribut à la « Terreur » judiciaire de 1794 ou à la « Terreur blanche » de 1795 que l'on trouve les scrutins les plus conflictuels. Le coup d'État du 18 fructidor an V et le regain jacobin qui s'en suit se traduisent par une très nette inflation de la conflictualité électorale en

---

<sup>1194</sup> Arch. dép. Gard, L 404, procès-verbal de la troisième section du canton de Roquemaure, 10 brumaire an IV.

<sup>1195</sup> GAINOT (Bernard), « Le contentieux électoral sous le Directoire. Monisme et pluralisme dans la culture politique de la France révolutionnaire », *Revue historique*, n° 642, 2007/2, p. 327.

<sup>1196</sup> FOURNIER (Georges), « La République directoriale : une phase originale dans l'histoire électorale du Midi toulousain », dans BOURDIN (Philippe), GAINOT (Bernard), dir., *La République Directoriale... op. cit.*, p. 333.

1798 (neuf sur dix-huit) à laquelle la stratégie gouvernementale des scissions et les cercles constitutionnels, ayant essaimé dans le couloir rhodanien, ne sont pas étrangers<sup>1197</sup>. La vallée du Rhône septentrionale, largement acquise aux « républicains directoriaux » ignore totalement cette surenchère conflictuelle, visant à écarter définitivement les conservateurs des échiquiers politiques méridionaux et nationaux<sup>1198</sup>.

Par ailleurs, l'expérience des municipalités cantonales contribue à multiplier les tensions et les contentieux électoraux dans les campagnes rhodaniennes. En effet, en fusionnant les instances administratives des villages, désormais placées sous la houlette d'un président, la réforme de l'an III bouleverse les stratégies de citoyens, désormais amenés à côtoyer au sein des assemblées primaires des électeurs parfois politiquement opposés. Les frictions se produisent sans surprise dans les lieux où la bipolarisation de la vie politique est la plus intense, notamment dans le Midi rhodanien. En cela, l'exemple fourni par le canton de Bédarrides dans le Vaucluse est particulièrement éclairant. Le canton compte notamment des anciens villages comtadins comme Bédarrides ou Sorgues auxquels ont été adjoints Courthézon dans l'ancienne Principauté d'Orange. Contrairement à Bédarrides, épargnée par la Commission Populaire d'Orange, Sorgues a beaucoup souffert de ses divisions politiques. Le sang y a coulé dès 1791 et toutes les crises politiques jalonnant le Midi de la France y ont été exacerbées. À cela se superpose une rivalité séculaire avec Bédarrides que la Révolution semble avoir attisée. En juin 1793, peu avant l'arrivée de l'escadron marseillais, une rixe oppose des habitants des deux villages<sup>1199</sup>. La sécheresse des sources ne permet pas d'identifier clairement les motivations des deux parties. Toutefois, les administrateurs municipaux de Courthézon offrent leur médiation entre les villages ennemis<sup>1200</sup>. D'autres altercations éclatent au cours de l'hiver 1794-1795 lorsque des habitants de Bédarrides envahissent le territoire sorguais à la recherche de patriotes proscrits par les mesures thermidorienues<sup>1201</sup>. Le Directoire, en rassemblant des citoyens rivaux dans la même assemblée primaire, accentue des tensions politiques qui trouvent une nouvelle caisse de résonance avec les élections. Les premiers scrutins semblent avoir été particulièrement mouvementés mais l'indigence des sources ne permet pas une étude approfondie<sup>1202</sup>. En revanche, celui de l'an VI est mieux documenté. Il s'inscrit dans un processus politique plus ample, sortant largement du cadre strict du canton de Bédarrides. Les patriotes « exclusifs » de Sorgues tentent sans succès d'influer sur le déroulement de l'élection se tenant à

---

<sup>1197</sup> Même constat en Bourgogne : EDELSTEIN (Melvin), « Les élections de l'an VI en Côte-d'Or : le rôle des cercles constitutionnels et les scissions », dans BOURDIN (Philippe), GAINOT (Bernard), dir., *La République directoriale... op. cit.*, p. 351-364.

<sup>1198</sup> GAINOT (Bernard), « Les élections sous le Directoire sont-elles libres ? », dans MONNIER (Raymonde), dir., *Citoyens et citoyenneté... op. cit.*, p. 602.

<sup>1199</sup> Arch. dép. Vaucluse, E dépôt Sorgues, 1 D 1, délibération municipale du 13 juin 1793.

<sup>1200</sup> Arch. mun. Courthézon, 1 D 1, délibérations municipales des 10 et 12 juin 1793.

<sup>1201</sup> *Sorgues au temps de la Révolution. Quelques aspects*, Sorgues, Études sorguaises, 1989, p. 184.

<sup>1202</sup> Les sources concernant Sorgues sont conservées aux archives départementales de Vaucluse. Le registre de délibération s'arrête en l'an III et les procès-verbaux d'élections n'ont pas été conservés. Quant aux documents concernant Bédarrides, ils ne commencent qu'en l'an XI. Il n'a été possible de récolter quelques informations qu'en empruntant des chemins détournés : fonds du district d'Avignon et quelques liasses aux archives nationales.

Bédarrides<sup>1203</sup>. Dispersés par les soldats, ils se retirent à Sorgues où ils forment une assemblée scissionnaire, validée par la suite par le Conseil des Cinq-cents<sup>1204</sup>. Au-delà du simple clivage intercommunautaire, cette forte conflictualité électorale met en lumière la présence d'enjeux politiques importants. En effet, la modernisation de la procédure électorale instaurée par la Constitution de l'an III (élection nationalisée s'ouvrant à la même date dans tout le pays et désignant dans la même séance électeurs, juges de paix et administrateurs municipaux) contribue à cristalliser les tensions politiques autour des élections dans les localités les plus divisées du Midi rhodanien<sup>1205</sup>. Conservateurs et patriotes « exclusifs » refusent d'être administrés par des hommes qui ne professent pas la même opinion politique. Le combat idéologique semble largement surpasser la simple compétition pour les places. Lorsque les présidents d'assemblée primaire de l'an VI ou VII encouragent les électeurs à désigner les « républicains les plus vertueux ou les plus probes », ils perpétuent la conception de l'administrateur idéal, héritée de l'Ancien Régime, sinon de l'Antiquité, mais ils intègrent par là même une nouvelle dimension idéologique à leurs discours, témoignant en cela de l'existence d'une nouvelle conscience politique qui s'est progressivement affûtée au gré des événements révolutionnaires. Par conséquent, la conflictualité électorale, omniprésente sous le Directoire, est-elle l'une des manifestations de l'acculturation politique d'une partie des populations rhodaniennes ou exprime-t-elle au contraire ses carences ?

Ainsi, ce changement de focale au niveau des conflits survenant lors des élections municipales livre plusieurs enseignements. Le glissement d'une pratique confidentielle sous l'Ancien Régime vers un électorat élargi accentue indubitablement la compétition pour les places en intégrant un plus grand nombre d'acteurs dans la nouvelle équation politique. Si le changement institutionnel de 1790 offre une nouvelle caisse de résonance aux conflits politiques anciens, témoignant en cela de la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes au nouvel ordre des choses, la radicalisation du processus révolutionnaire et l'appropriation de nouveaux concepts politiques par les populations introduisent dès 1791 une nouvelle dimension idéologique dans les conflits électoraux. La forte bipolarisation de la vie politique méridionale et l'inégal renouvellement de la classe politique locale cristallisent les tensions autour des élections municipales dans le sud du couloir rhodanien. Cette conflictualité électorale reflète fortement l'émergence d'une culture politique nouvelle qui transparaît également au niveau des assemblées électorales départementales.

#### *Des assemblées électorales départementales relativement peu conflictuelles*

Le découpage de la France en départements à partir de 1790 répond à un double objectif de modernisation administrative et de volonté de faire table rase d'un passé rappelant trop la monarchie absolue<sup>1206</sup>. Contrairement aux scrutins municipaux, les assemblées

---

<sup>1203</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 227, lettre de l'administration du canton de Bédarrides au département de Vaucluse, 4 germinal an VI.

<sup>1204</sup> Arch. nat, C 551, procès-verbal de la séance du Conseil des Cinq-Cents, 4 nivôse an VII.

<sup>1205</sup> Sur cette nationalisation des enjeux sous le Directoire : GAINOT (Bernard), « La centralité des enjeux électoraux sous le Directoire », dans PERTUÉ (Michel), dir., *Suffrage, citoyenneté et révolutions, 1789-1848*, Paris, Publications de la Société des Études robespierristes, 2002, p. 33-47.

<sup>1206</sup> Sur ce point, on se référera à : OZOUF-MARIGNIER (Marie-Vic), *La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, E.H.E.S.S, 1992, 365 p.

électorales départementales, d'un tout autre enjeu politique, semblent nettement moins susciter une compétition conflictuelle pour les plus hautes fonctions représentatives. Comme le suggère le tableau suivant, les assemblées départementales rhodaniennes ne sont problématiques que dans le département du Vaucluse.

<b>Tableau n° 114 :</b> <b><u>Une conflictualité précoce et continue :</u></b> <b><u>Les assemblées électorales du département de</u></b> <b><u>Vaucluse (1791-1799)</u></b>			
Date	Lieu	Nature du conflit	Forces en présence
1791	Avignon	Scission entre les patriotes	Partisans de la municipalité avignonnaise/ partisans du camp de Monteux
1797	Avignon	Marginalisation des électeurs orangeois	Conservateurs/ républicains exclusifs
1798	Avignon	Scission entre les patriotes	Républicains modérés/ républicains exclusifs
1799	Avignon	Scission entre les patriotes	Républicains modérés/ républicains exclusifs

Une fois encore, un constat s'impose : la vallée du Rhône méridionale est la terre de prédilection de la conflictualité politique en temps d'élection. Les assemblées électorales qui se tiennent à Valence ou à Vienne durant toute la décennie révolutionnaire ne sont jamais l'objet d'affrontements partisans qui gangrènent les départements méridionaux. Les départements des Bouches-du-Rhône et du Gard n'apparaissent pas dans le tableau puisque leurs assemblées électorales les plus conflictuelles se tiennent hors de notre cadre géographique (Nîmes an VI, Marseille an VII, etc.).

Ce tableau met clairement en évidence une spécificité vauclusienne, caractérisée par une conflictualité électorale prématurée et à peu près continue (quatre assemblées départementales sur six). Ce particularisme s'explique en partie par la constitution précoce d'antagonismes politiques, matérialisée par la révolution avignonnaise et la guerre civile comtadine du début de l'année 1791, ayant de profondes et durables répercussions dans le département. Alors que la majorité des départements français ne font l'expérience des scissions qu'en l'an VI, l'assemblée électorale comtadine de 1791 est tellement divisée qu'une partie des patriotes les plus avancés rompt avec les partisans de la municipalité

avignonnaise, tenue par le modéré Richard, en s'exilant à Sorgues puis à Pernes et enfin à Cavaillon<sup>1207</sup>.

La conflictualité des assemblées départementales du Vaucluse met également en évidence l'existence de frontières politiques internes au département. En cela, l'assemblée électorale de 1797 est particulièrement éclairante. Le 22 germinal an V, en pleine session électorale, huit des neuf électeurs orangeois quittent l'assemblée, non sans avoir dénoncé l'attitude d'une partie des citoyens actifs<sup>1208</sup>. En effet, les Orangeois auraient été hués et insultés dans les rues et au sein même de l'assemblée, lorsqu'ils s'apprêtaient à prendre part au vote. Craignant pour leur sûreté, les électeurs désertent l'assemblée primaire pour regagner Orange. Cet épisode met clairement en lumière l'existence d'un décalage politique au sein de l'assemblée de l'an V. Après s'être débarrassés des conservateurs au terme des élections municipales de l'an IV, les républicains « exclusifs » d'Orange se maintiennent au pouvoir deux ans plus tard. Dans un Vaucluse rhodanien nettement teinté de conservatisme politique, Orange fait figure de citadelle républicaine. Les électeurs désignés au cours de l'an V comptent parmi les plus zélés républicains comme les avocats Bouvier et Martin, le prêtre défroqué Dugat et Fabre, à l'exception de l'artisan Etienne Roche qui ne signe d'ailleurs pas la lettre envoyée au président de l'assemblée primaire. Ces hommes occupaient déjà des fonctions municipales, judiciaires ou au sein de la société politique au cours de l'an II. Dans un département encore traumatisé par la répression vigoureuse menée par le Gouvernement révolutionnaire en 1794, le nom d'Orange reste attaché à la Commission Populaire que la ville a hébergée ainsi qu'à sa société politique ayant pris fait et cause pour les partisans de l'annexion à la France en 1791. *A contrario*, la très grande majorité des électeurs vauclusiens élus en 1797 partage des positions nettement plus conservatrices. On trouve notamment des « réacteurs » notoires comme Jamet de Courthézon ou d'anciens Papalins comme les Bollénois Dubac, Billard et surtout Louis-François-Xavier de Justamond, dont la tante et les trois sœurs sont montées à l'échafaud d'Orange. Dans de telles conditions, l'assemblée électorale ne pouvait être qu'explosive. À la veille du coup d'État de fructidor, il existe donc dans le Vaucluse rhodanien une minorité républicaine à contre-courant que la majorité conservatrice cherche à écarter de toute représentativité départementale et nationale.

Ainsi, ce changement de focale au niveau des élections départementales livre plusieurs enseignements. En premier lieu, la vallée du Rhône méridionale, et plus particulièrement sa frange vauclusienne, se distingue par la précocité de sa conflictualité électorale. Contrairement à la vallée du Rhône septentrionale, au paysage politique plus apaisé, le Midi rhodanien est marqué par l'émergence d'antagonismes politiques qui contribuent à enraciner durablement des conflits dont les élections deviennent l'un des principaux supports. Cette étude sur les tensions électorales de la décennie révolutionnaire serait incomplète sans une réflexion sur les formes et les mécanismes de la conflictualité en temps d'élection.

---

<sup>1207</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 80, procès-verbal de l'assemblée électorale du Comtat, 11 mai 1791.

<sup>1208</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 80, lettre des électeurs orangeois du 22 germinal an V retranscrite dans le procès-verbal de l'assemblée électorale du Vaucluse.



## *Stratégies et pratiques de la conflictualité électorale*

Étudier la conflictualité en temps d'élection nécessite de faire preuve d'un certain recul afin de ne pas tomber dans le piège de la partialité des sources. En effet, le caractère stratégique de l'élection est tel que les « partis » vaincus n'hésitent pas à remettre en cause la légalité du scrutin dans l'optique de l'invalider en inondant les autorités supérieures de lettres exagérant et dramatisant les faits<sup>1209</sup>.

L'élargissement du droit de vote bouleverse les règles du jeu pour le contrôle du pouvoir local. Les stratégies doivent en effet intégrer un plus grand nombre d'acteurs et s'adapter aux nouvelles modalités électorales. Aussi, les conflits ou les contentieux électoraux doivent être pensés comme faisant partie intégrante des moyens mis en œuvre pour conserver ou conquérir le pouvoir<sup>1210</sup>. L'intérêt de cette dernière sous-partie est de montrer comment les populations rhodaniennes recyclent des stratégies politiques déjà utilisées sous l'Ancien Régime en s'adaptant aux nouvelles modalités électorales forgées par la Révolution.

Parce qu'elles mettent en jeu les principales fonctions administratives, les assemblées primaires ont rapidement suscité l'esprit de compétition entre les factions désireuses de s'emparer du pouvoir ou de le conserver. Le vote en assemblée, sortant du cadre feutré de la maison commune, et la généralisation des bulletins, rendant la pratique de la ballote totalement obsolète, impliquent une réorganisation des stratégies politiques. Très rapidement, les citoyens actifs ont perçu le caractère éminemment stratégique du bureau électoral. Composé du président, du secrétaire et surtout des scrutateurs, il est la pierre angulaire de l'élection. Le président a le pouvoir de suspendre ou de dissoudre l'assemblée primaire. Il est également le seul à pouvoir faire intervenir la force armée, normalement reléguée à l'extérieur de ce qui est considéré comme un sanctuaire de la citoyenneté<sup>1211</sup>. Les scrutateurs ont pour fonction de remplir le bulletin d'un citoyen illettré sous sa dictée. En théorie, le principe devait favoriser l'équité entre tous les citoyens, permettant ainsi aux illettrés de participer au vote. Dans la pratique, il favorise les abus. En définitive, noyauter le bureau électoral permet de s'assurer un scrutin victorieux. Patrice Gueniffey note d'ailleurs que les affrontements les plus décisifs se produisent lors de l'élection du bureau<sup>1212</sup>. Parce qu'elle minore la liberté des suffrages, cette mainmise sur l'assemblée est vigoureusement rejetée. Cette question d'une élection libre est au cœur du conflit qui oppose les citoyens actifs de Saint-Paul-Trois-Châteaux en novembre 1791. Dès le début de l'élection, les scrutateurs provisoires exigent que leur bureau soit placé « à une très grande distance de celui du président et du secrétaire », les clubistes Payan et Marbaud<sup>1213</sup>. Dans le cas contraire, les scrutateurs craignent que le président puisse influencer sur le choix des illettrés. C'est toute l'ambiguïté des élections révolutionnaires : vote à bulletin secret dans une assemblée publique. Les citoyens actifs

---

<sup>1209</sup> GAINOT (Bernard), « Espaces politiques, espaces publics, espaces civiques entre Saône et Loire sous le Directoire », dans BENOÎT (Bruno), dir., *Ville et Révolution française... op. cit.*, p. 248-249.

<sup>1210</sup> GAINOT (Bernard), « Du bon usage du tumulte dans les assemblées électorales 1795-1800 », dans BOURDIN (Philippe), CARON (Jean-Claude), BERNARD (Mathias), dir., *L'incident électoral de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2002, p. 61-76.

<sup>1211</sup> DÉLOYE (Yves), IHL (Olivier), *L'acte de vote*, Condé-sur-Noireau, 2008, p. 357.

<sup>1212</sup> GUENIFFEY (Patrice), *Le nombre et la raison... op. cit.*, p. 340.

<sup>1213</sup> Arch. dép. Drôme, L 160, élection municipale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 13 novembre 1791.

illettrés sont obligés de désigner à voix haute le nom de leur « candidat » pour que les scrutateurs le notent. Si le bureau du président jouxte celui des scrutateurs, il peut facilement faire pression tant sur les illettrés que sur les scrutateurs. Dans le cas où les opinions politiques divergent, le citoyen illettré prendrait-il le risque de se compromettre, en professant publiquement une sensibilité politique qui pourrait lui nuire ? Cet incident montre clairement que la stratégie des deux « partis » se base sur le contrôle du bureau électoral. C'est l'élection du président de l'assemblée primaire qui cristallise les tensions. En plein scrutin, une partie des citoyens accuse les scrutateurs provisoires de ne pas inscrire les noms qui leur sont indiqués. L'assemblée primaire est immédiatement dissoute. Que l'accusation soit fondée ou montée de toute pièce, elle met en évidence les moyens mis en œuvre pour s'assurer du contrôle de l'élection : fraude par le biais des scrutateurs, dénonciation des pratiques illégales afin d'obtenir le report d'un scrutin particulièrement incertain pour les clubistes. Sous le Directoire, le centre de gravité de l'assemblée primaire glisse du bureau électoral vers l'extérieur de l'assemblée. Désormais, la stratégie est au filtrage des assemblées. Conservateurs ou « patriotes exclusifs » usent tour à tour du même procédé entre l'an IV et l'an VI<sup>1214</sup>. Des hommes armés, parfois des soldats mobilisés pour l'occasion, sont placés en faction devant l'entrée de l'édifice accueillant l'élection avec pour consigne de ne laisser entrer que leurs partisans ou leurs sympathisants. Ceux qui résistent sont rudement houspillés et relégués à l'extérieur de l'enceinte. L'exclusion a une portée symbolique forte : elle marque la séparation entre un sanctuaire de la citoyenneté, accordée à une poignée d'initiés, et un espace politique édulcoré, dans lequel le citoyen actif, privé de ses droits fondamentaux, est presque réduit à l'impuissance politique. Par conséquent, les seuils des assemblées primaires deviennent des espaces de forte conflictualité où peuvent éclater les affrontements les plus violents<sup>1215</sup>.

En intensifiant la conflictualité électorale, le processus révolutionnaire réintroduit les violences politiques dans les assemblées primaires rhodaniennes, altérant ainsi considérablement leur rôle d'« espace de civilité »<sup>1216</sup>. Durant les deux premières années de la Révolution, ce sont avant tout des violences verbales. Il s'agit surtout d'intimidation, de menaces ou d'insultes. Ainsi en 1792, les clubistes de Bollène menacent de « battre et de mettre à la potence » si une municipalité patriote n'est pas élue<sup>1217</sup>. L'intimidation vise à effrayer les électeurs ou à les faire fuir afin de contrôler l'élection sans avoir recours à la violence physique, plus facilement condamnée par les tribunaux. Le phénomène se multiplie avec l'inflation de la conflictualité électorale sous le Directoire et les violences physiques, ponctuelles avant 1795, se généralisent en temps d'élection. Dans le village de Piolenc, le conflit opposant les conservateurs, et les républicains radicaux dégénère en bain de sang lors de l'assemblée primaire de l'an VI. Les conservateurs, exclus du pouvoir par le coup d'État de fructidor entendent profiter des élections de 1798 pour recouvrer les rênes de l'administration municipale. Les républicains « exclusifs », proscrits durant la domination conservatrice,

<sup>1214</sup> TANCHOUX (Philippe), *Les procédures électorales en France... op. cit.*, p. 228 ; Cyril Belmonte fait le même constat dans l'arrière-pays marseillais : BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p. 174.

<sup>1215</sup> DÉLOYE (Yves), « Des incidents électoraux. Éléments pour une autre histoire du suffrage électoral », dans BOURDIN (Philippe), CARON (Jean-Claude), BERNARD (Mathias), dir., *L'incident électoral... op. cit.*, p. 34.

<sup>1216</sup> DÉLOYE (Yves), IHL (Olivier), *L'acte de vote... op. cit.*, p. 351.

<sup>1217</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 1, délibération municipale du 10 juin 1792.

tentent d'endiguer leurs manœuvres. Ces derniers jouissent d'un climat politique propice, favorisé par le coup de barre à gauche du Second Directoire. Alors qu'ils entendent interdire l'entrée de l'assemblée primaire à leurs adversaires, ces derniers résistent. Il s'en suit une fusillade, dont les deux parties se rejettent l'initiative, faisant au moins cinq morts et une dizaine de blessés<sup>1218</sup>. Les républicains « exclusifs » bénéficient de l'appui militaire de l'adjudant-général Scherlock, et du soutien du président de Vaucluse et du commissaire du Directoire exécutif du département, les Orangeois Nogent et Dugat, qui absolvent les « Terroristes » de Piolenc.

Cette multiplication des violences serait une réponse au durcissement de la loi électorale à partir de l'an III<sup>1219</sup>. En effet, face à la recrudescence des violences politiques en période électorale et pour ériger l'assemblée primaire en espace de civilité, les Conventionnels sanctionnent plus durement les perturbateurs des élections, risquant jusqu'à quinze ans de gêne et la perte de leurs droits civiques<sup>1220</sup>. Ces violences traduiraient également l'échec du processus de pacification sociale, propre à toute démocratie<sup>1221</sup>. Quoiqu'il en soit, elles sont réintégrées dans la stratégie électorale des populations rhodaniennes. La Révolution réamorçait un cycle de violences électorales que le XVIII<sup>e</sup> siècle semblait avoir régulé en restreignant l'accès aux charges municipales. L'élargissement du nombre d'acteurs politiques, citoyens actifs ou non, dans un nouveau contexte de compétition pour les places, favorisé par la mise en place d'un nouveau paysage institutionnel d'une part et par la radicalisation des options politiques d'autre part, réintroduit indubitablement les violences électorales. Notons toutefois que les violences physiques ne se rencontrent jamais dans les assemblées électorales de la vallée du Rhône septentrionale. Les assemblées primaires d'Étoile sont animées mais n'excèdent jamais le stade de l'insulte ou de l'invective.

Ces violences sont favorisées par l'irruption dans les assemblées primaires de nombreux citoyens passifs, dont bon nombre sont des déserteurs ou des réquisitionnaires, instrumentalisés par les « partis » en présence pour intimider leurs opposants. Leur rôle est de plus en plus prononcé sous le Directoire où ils apparaissent comme un rouage essentiel dans la stratégie conflictuelle électorale. Le premier germinal an VI (21 mars 1798), le bureau de l'assemblée primaire de la section dite de la Liberté dans le canton de Caderousse-Piolenc est pris d'assaut par plusieurs hommes armés qui se positionnent ensuite tout autour afin d'en interdire l'approche<sup>1222</sup>. L'épisode fournit un prétexte, probablement recherché, à une partie des électeurs pour former une assemblée scissionnaire dans le bourg voisin de Châteauneuf-Calcernier que le Conseil des Cinq-cents ratifie quelques mois plus tard<sup>1223</sup>. En effet, l'inflation de la conflictualité électorale en l'an VI (30% du total et 52% des conflits

---

<sup>1218</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 227, troubles de Piolenc, lettre de la municipalité au département de Vaucluse, 10 germinal an VI.

<sup>1219</sup> CROOK (Malcolm), « Voter en assemblée... », art. cit., p. 177.

<sup>1220</sup> IHL (Olivier), « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », *Cultures et conflits*, n° 09-10, 1993, p. 78.

<sup>1221</sup> DELOYES (Yves), « Rituel et symbolisme électoraux », dans ROMANELLI (Raffaele), *How did they become voters ? The history of franchise in modern european representation*, La Hague/Londres/Boston, 1998, p. 76.

<sup>1222</sup> Arch. mun. Caderousse, 1 K 1, procès-verbal de l'assemblée primaire dite de la Liberté, 1<sup>er</sup> germinal an VI.

<sup>1223</sup> Arch. nat., C 551, procès-verbal de la session du Conseil des Cinq-Cents, 4 nivôse an VII.

électorales du Directoire) s'explique en partie par la stratégie des scissions, encouragée par le Directoire pour torpiller les forces conservatrices ou néojacobines. En 1798, la stratégie du contentieux électoral est clairement institutionnalisée par les Conseils.

De plus, certaines assemblées primaires auraient été également entachées par des tentatives de fraude. Les procédés restent classiques : bourrage des urnes (Mondragon 1790, Beaucaire an VI), vote de citoyens n'ayant pas (ou prétendus ne pas avoir) la qualité requise pour voter. Ces tentatives restent rares, y compris au niveau national<sup>1224</sup>. Les électeurs dénoncent plus rarement encore les tentatives de corruption. En 1791, des citoyens actifs de Saint-Paul-Trois-Châteaux se plaignent d'avoir « été sollicités pour donner leurs suffrages par offres d'argent et de repas »<sup>1225</sup>. Les faits sont-ils avérés ou sont-ils exagérés pour jeter le discrédit sur le scrutin ? En effet, les fraudes électorales sont volontairement dramatisées dans l'optique de leur invalidation par les autorités supérieures<sup>1226</sup>.

Enfin, les électeurs provoquent parfois des conflits électoraux afin de susciter l'intervention des pouvoirs extérieurs. En juin 1792, la stratégie des clubistes bollénois consiste à placer l'élection municipale qu'ils ont délibérément perturbée sous l'arbitrage de Claude Payan, administrateur du département de la Drôme, largement acquis aux Jacobins locaux. À la veille de la chute de la monarchie, le contexte politique ne joue pas en faveur des derniers bastions conservateurs qui se maintiennent encore localement. Désavoués par le département de la Drôme, les administrateurs bollénois finissent par jeter l'éponge au terme d'une élection plus que contestable. Cette pratique, visant à rechercher à l'extérieur de la commune l'appui d'un arbitre bienveillant, n'est pas sans rappeler le rôle du subdélégué sous l'Ancien Régime. Ces pratiques politiques révolutionnaires, encore imprégnées de la gestuelle politique héritée de l'Ancien Régime, sont autant de témoignages de la capacité d'adaptation des populations au nouveau contexte institutionnel.

La multiplication des contentieux et des conflits électoraux est donc symptomatique de l'élargissement de la sphère politique et, par conséquent, de l'appropriation d'une nouvelle culture politique par les populations rhodaniennes. L'accroissement du nombre d'acteurs, le vote en assemblée et les nouvelles modalités électorales sont autant de données à intégrer dans des stratégies politiques en perpétuelle évolution. C'est en ce sens qu'il faut interpréter la généralisation des violences physiques en temps d'élection, résurgences de pratiques politiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, qui épargnent toutefois la vallée du Rhône septentrionale.

Ainsi, la compétition pour les places prend une tournure nettement plus conflictuelle sous la Révolution. Le changement institutionnel, l'élargissement du nombre de votants, la modernisation de la procédure électorale et l'inégal renouvellement de la classe politique locale

---

<sup>1224</sup> ABERDAM (Serge), BIANCHI (Serge), DEMEUEDE (Robert), DUCOUDRAY (Émile), GAINOT (Bernard), GENTY (Maurice), WOLIKOW (Claudine), *Voter, élire pendant la Révolution française... op. cit.*, p. 52, IHL (Olivier), « Tours de main et double jeu. Les fraudes électorales depuis la Révolution française », dans POIREUR (Yves), MAZET (Pierre), dir., *Le métier politique en représentation*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 51-88.

<sup>1225</sup> Arch. dép. Drôme, L 160, élection municipale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 13 novembre 1791.

<sup>1226</sup> DOMPNIER (Nathalie), « La mesure des fraudes électorales... », art. cit., p. 124.

sont autant d'éléments qui contribuent à multiplier les conflits électoraux de la décennie révolutionnaire. Les premières tensions de l'année 1790 traduisent en réalité la capacité d'adaptation des populations locales, appréhendant les nouvelles perspectives politiques offertes par la nouvelle conjoncture institutionnelle dans un contexte de relance des conflits politiques anciens. À partir de 1791, la concurrence pour les places est sublimée par l'introduction d'une nouvelle dimension idéologique, marquée par l'entrée des clubs dans les jeux politiques locaux, donnant ainsi plus de relief à la conflictualité électorale. La radicalisation politique d'une partie des acteurs est consubstantielle à la généralisation des violences physiques en temps d'élection qui touche le Midi rhodanien à partir de 1795. Ce changement de focale au niveau des élections montre bien à quel point l'arène politique locale est en perpétuelle mutation dans le Midi rhodanien au cours des premières années de la Révolution française. Par ailleurs, l'inégale intensité des conflits électoraux confirme l'existence d'une géographie politique rhodanienne à géométrie variable. À une vallée du Rhône septentrionale, ignorant presque totalement la conflictualité électorale, s'oppose un couloir rhodanien méridional gangrené par les conflits électoraux depuis l'Ancien Régime, auxquels la Révolution offre une nouvelle dimension. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la conflictualité électorale réapparaît dans le Midi rhodanien après une mise en sommeil forcée par quinze années de césarisme impérial, à l'occasion du scrutin municipal de mai 1815.

### **III Résurgence des conflits électoraux et séquelles postrévolutionnaires : le cas des élections municipales des Cent-Jours**

Le coup d'État du 18 brumaire an VIII atténue sérieusement la vitalité démocratique de la décennie révolutionnaire. Si Bonaparte ne supprime pas les élections, il en modifie profondément la nature. La Constitution de l'an X fixe les nouvelles modalités électorales<sup>1227</sup>. Comme l'ont montré les historiens depuis Jean-Yves Coppolani, les instances locales supérieures, conseils d'arrondissements ou électoraux, suscitent encore l'intérêt des électeurs, comme en témoigne une participation électorale importante et la persistance de la compétition entre notables<sup>1228</sup>. Les enjeux politiques sont différents mais ils subsistent toujours. Toutefois, au niveau communal, le bilan est beaucoup plus contrasté. Seuls les juges de paix et les conseillers municipaux des communes de moins de 5 000 habitants sont élus. Si la restriction des pratiques électives réduit considérablement la conflictualité électorale, déjà en baisse à partir de l'an VII, elle ne fait pas disparaître brutalement une culture politique façonnée par dix années de Révolution, accordant une place de choix aux élections. L'expérience des Cent-Jours, particulièrement houleuse dans le Midi rhodanien, tend à le confirmer.

---

<sup>1227</sup> TANCHOUX (Philippe), « Les procédures électorales sous le Consulat et l'Empire » dans PERTUÉ (Michel), dir., *Suffrage, citoyenneté et révolutions... op. cit.*, p. 49-73.

<sup>1228</sup> COPPOLANI (Jean-Yves), *Les élections en France à l'époque napoléonienne... op. cit.*, p. 234 ; BOURGUET-ROUYEYRE (Josiane), « La survivance d'un système électoral sous le Consulat et l'Empire... », art. cit., p. 23-25.

Le retour de Napoléon au printemps 1815 se traduit par d'importantes réformes libérales. En effet, l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire du 22 avril 1815 octroie aux communes de moins de 5 000 habitants le droit d'élire leur maire et leur adjoint. Après quinze années de mise en sommeil, les petites villes et les villages renouent avec l'élection de leur maire. Le droit de suffrage est accordé à la quasi-totalité des citoyens des communes de moins de 5 000 habitants<sup>1229</sup>. Si les élections renouvellent fortement le sommet de la pyramide municipale, elles prennent localement une dimension conflictuelle. La compétition pour les charges municipales que l'Empire avait considérablement réduite resurgit violemment dans le Midi rhodanien où les Cent-Jours ont rouvert les plaies mal cicatrisées causées par la Révolution. Le renouveau de la conflictualité électorale montre clairement que quinze ans de césarisme impérial ne sont pas parvenus à gommer totalement dix années d'acculturation politique révolutionnaire et que l'élection reste un moment décisif dans la vie politique locale. Le scrutin de mai 1815 n'a pourtant guère suscité l'intérêt des historiens. Si les renouvellements de l'histoire sociale et politique de la période impériale ont contribué à le sortir légèrement de sa disgrâce historiographique, il pâtie certainement de son positionnement entre les élections révolutionnaires et impériales, de mieux en mieux connues, et les scrutins municipaux de la Monarchie de juillet, également bien couverts<sup>1230</sup>. De plus, les sources locales font souvent défaut. Les archives communales ont rarement conservé les procès-verbaux du scrutin tandis que les dépôts départementaux sont d'une très inégale qualité. Le département du Gard, par exemple, n'en a conservé aucune trace. Seuls les rapports de préfets ou des sous-préfets permettent d'appréhender, superficiellement, le phénomène. La série F<sup>1bii</sup> des archives nationales permet de combler certaines lacunes. En définitive, une étude approfondie du scrutin municipal de 1815 dans la vallée du Rhône est impossible. Néanmoins, les différents échantillons récoltés ici et là permettent de se faire une idée.

Dans le nord de la vallée du Rhône, les quelques procès-verbaux conservés ne déplorent aucun excès et ne font mention d'aucun tumulte<sup>1231</sup>. Dans un espace géographique où la Révolution n'a pas profondément divisé les populations, les Cent-Jours n'aiguisent guère les rivalités. Les élections municipales de mai 1815 s'inscrivent en cela dans la continuité de pratiques politiques apaisées, héritées de la décennie révolutionnaire.

*A contrario*, dans le Midi rhodanien, échaudé par les échauffourées de la campagne du duc d'Angoulême et par les répercussions inhérentes au licenciement de son armée, les Cent-Jours réveillent de vieux antagonismes politiques. Dans la frange rhodanienne de l'Ardèche et de la Drôme, les scrutins se déroulent dans le calme, même si les rivalités politiques se dessinent plus que dans le nord de ces départements. Dans le Gard, fortement marqué par

---

<sup>1229</sup> COPPOLANI (Jean-Yves), *Les élections en France à l'époque napoléonienne... op. cit.*, p. 144-146.

<sup>1230</sup> Sur les élections municipales sous la Monarchie de Juillet : VIGIER (Philippe), « Élections municipales et prise de conscience politique sous la monarchie de Juillet », dans *La France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 278-290. Pour le reste, nous renvoyons au chapitre 6 ou à la bibliographie en fin d'ouvrage.

<sup>1231</sup> Arch. dép. Drôme, 3 M 41-42. Les procès-verbaux de toutes les communes drômoises n'ont pas été conservés.

l'expédition du duc d'Angoulême, les postes mis en jeu sont l'objet d'une compétition entre les différentes mouvances politiques mais les élections ne semblent pas avoir été conflictuelles. Le manque de sources ne permet pas toutefois de le confirmer. C'est en revanche dans le Vaucluse que la concurrence pour les mairies a été la plus vive. Dans ce département, fortement marqué par les excès de la Révolution, les Cent-Jours favorisent la renaissance de la conflictualité électorale. Les stratégies usitées sont vraisemblablement les mêmes que sous le Directoire : filtrage des assemblées, violences intimidatrices et même réapparition dans certaines localités du phénomène de scission<sup>1232</sup>. Quinze ans de régime consulaire et impérial n'ont donc pas estompé la culture politique locale forgée par la Révolution française. Par ailleurs, dans l'arrondissement d'Orange, de nombreux scrutins sont entachés de fraudes électorales. Le préfet Heim en dresse lui-même le constat : « La plupart des procès-verbaux présentent des irrégularités qui ne m'ont pas paru assez importantes pour annuler les opérations, attendu surtout qu'aucune réclamation n'a été formée contre les élections »<sup>1233</sup>. Le gouvernement impérial, ayant peu de partisans dans cet arrondissement, ferme les yeux sur les fraudes qui lui assurent le contrôle de nombreuses municipalités.

Réduire le conflit au simple clivage royalistes/bonapartistes serait simpliste et minorerait fortement une réalité politique plus complexe. Dans le Midi rhodanien, rappelons-le, le « parti » bonapartiste est une formation politique hétéroclite composée de quelques libéraux, ayant foi en l'Acte additionnel, et d'une part non négligeable de « vétérans de la Terreur », se ralliant à l'Empereur, faute de mieux, pour court-circuiter les Bourbon et leurs partisans. Comme sous la Révolution, la compétition pour les places municipales revêt une dimension clairement idéologique. Une approche micro-historique, focalisée sur le village de Courthézon, permettra d'illustrer notre propos.

À la veille de la Révolution, Courthézon est une petite communauté de la Principauté d'Orange, comptant environ 3 000 habitants. Sous l'Ancien Régime, la conflictualité électorale est nulle. Les premières années de la Révolution font apparaître au grand jour des signes évidents de désunion. Les premières divisions provoquées par le schisme religieux de 1791 sont accentuées par la radicalisation progressive de la société politique locale, inféodé au club des Jacobins orangeois. La société politique de Courthézon éclot pourtant sous les meilleurs auspices. Contrairement à d'autres cités méridionales comme Bourg-Saint-Andéol ou Caderousse, la naissance de la société politique est encouragée par la municipalité qui invite « les vrais patriotes à s'y réunir »<sup>1234</sup>. Très rapidement, le club inonde la municipalité de pétitions en tout genre, s'affichant progressivement comme un contre-pouvoir local de plus en plus radical. En avril 1792, la municipalité adopte une posture clairement modérée en rejetant l'injonction faite par le club de séquestrer les biens des émigrés<sup>1235</sup>. Le divorce entre le club et la municipalité est consommé. Les élections de décembre 1792 consacrent la victoire des clubistes qui font massivement leur entrée à l'hôtel de ville, club et municipalité se confondant à présent. La crise « fédéraliste » fournit un prétexte aux adversaires du club pour le renverser. La répression qui s'abat sur le village est implacable. Onze des trente-neuf

---

<sup>1232</sup> MAUREAU (Alain), « Les municipalités des Cents-Jours dans le Vaucluse... », art. cit., p. 35.

<sup>1233</sup> Arch. dép. Vaucluse, 2 M 44, lettre du préfet de Vaucluse au sous-préfet d'Orange, 10 juin 1815.

<sup>1234</sup> Arch. mun. Courthézon, BB 11, délibération municipale du 13 février 1791.

<sup>1235</sup> Arch. mun. Courthézon, BB 11, délibération municipale du 02 avril 1792.

Courthézonais les plus compromis dans le « fédéralisme » sont exécutés par la Commission Populaire d'Orange, dont les trois premiers maires de la Révolution : Joseph Etienne Gontard, Hyacinthe Morel, François Reboul<sup>1236</sup>. La violence des affrontements politiques des années 1793-1794 plonge le village dans une spirale de règlements de compte, auxquels les républicains « exclusifs » sont les plus exposés, s'étalant avec plus ou moins d'intensité jusqu'aux premières années du Consulat. Sur les actions les plus violentes (coups et blessures ou meurtres) recensées entre 1795 et 1798, les anciens Jacobins figurent parmi les victimes dans neuf cas sur onze<sup>1237</sup>. Toutes les communes ayant payé un lourd tribut à la Commission Populaire d'Orange suivent le même parcours chaotique. Ces violences soudent le noyau républicain qui parvient à prendre le contrôle de l'assemblée primaire en l'an VI et à le conserver en l'an VII. Le coup d'État de brumaire casse la dynamique de reconquête républicaine. Toutefois, la reprise en main du département par le préfet se traduit par un très net recul des violences physiques. Par ailleurs, la suspension des élections municipales réduit la compétition entre les factions. Cependant, les tensions entre groupes politiques restent bien présentes. En l'an IX, le général de division Férino, commandant la 7<sup>ème</sup> division militaire, réprimande le maire Louis Charavin et son adjoint Joseph Reboul pour leur manque de fermeté face aux divisions<sup>1238</sup>. Les récents amnistiés seraient notamment victimes d'insultes, reflétant la vigueur des antagonismes politiques. La minorité jacobine, échaudée par le retour des Bourbon en 1814, profite de l'assemblée primaire de mai 1815 pour tenter de recouvrer le pouvoir.

Le scrutin s'ouvre le 22 mai 1815 et réunit 180 votants<sup>1239</sup>. Très rapidement, les anciens Jacobins s'emparent des postes clefs du bureau électoral. Le président, Joseph Michel père, et un scrutateur, André Gauthier, sont d'anciens édiles de l'an II. Le secrétaire, Marc Augustin Onde et un autre scrutateur, Gabriel Onde, appartiennent à une famille républicaine zélée. Le chirurgien François Villelongue, également ancien administrateur municipal de l'an II, est élu maire avec 175 voix contre Parnet, maire royaliste sortant. Le tailleur Jacques Brun, un autre Jacobin notoire, est élu adjoint. C'est un coup dur pour les royalistes qui sont totalement balayés. Toutefois, pour ne pas céder un pouce de terrain aux anciens Jacobins, Parnet suspend le scrutin en prétextant quelques irrégularités. Ses adversaires auraient notamment filtré l'entrée de l'assemblée primaire ce qui aurait causé une rixe particulièrement violente<sup>1240</sup>. De Biliotti, sous-préfet de l'arrondissement d'Avignon répugnant à se mêler aux « vétérans de la Terreur » qui ont conduit son père à l'échafaud, estime qu'il vaut mieux nommer Villelongue « que de leur laisser élire »<sup>1241</sup>. Il propose comme adjoint Joseph Reboul, un ancien « Thermidorien » qui a été adjoint au début du Consulat. L'option Reboul, offrant des garanties aux conservateurs, n'est pas retenue. En effet, l'élection est validée par le préfet des Cents-Jours, Heim, dont les sympathies vont nettement vers ceux qui se désignent comme

<sup>1236</sup> Arch. dép. Vaucluse, 8 L 87, dossiers individuels de la Commission Populaire d'Orange 1794, 6 L 59, registre de dénonciation du comité de surveillance de Courthézon (28 frimaire- 12 messidor an II).

<sup>1237</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 224, troubles du district d'Orange (dossier Courthézon) an III-IV ; arch. mun. Courthézon, 2 J 2, troubles à l'ordre public 1793-1841.

<sup>1238</sup> Arch. mun. Courthézon, 2 J 3, lettre du général Férino à la municipalité, an IX.

<sup>1239</sup> Arch. nat, F<sup>1BII</sup> Vaucluse 18, procès-verbal de l'assemblée primaire du 22 mai 1815.

<sup>1240</sup> Arch. nat, F<sup>1BII</sup> Vaucluse 18, lettre de Parnet au sous-préfet d'Avignon, 22 mai 1815.

<sup>1241</sup> Arch. dép. Vaucluse, 2 M 44, lettre de Biliotti, sous-préfet d'Avignon, au préfet de Vaucluse, 29 mai 1815.



les patriotes de 89. Villelongue et Brun sont nommés maires et adjoints. La victoire des « vétérans de la Terreur » s'inscrit dans une dynamique plus large. Au niveau du département, Heim favorise la percée des anciens Jacobins dans la plupart des villages<sup>1242</sup>.

L'exemple de Courthézon pose clairement la question de la sédimentation des expériences politiques. Un peu moins de 33% des quarante-et-un signataires de la lettre demandant au sous-préfet de reconnaître la victoire des anciens Jacobins se sont signalé au cours de la Révolution pour leur radicalisme politique. 24% d'entre eux ont exercé des responsabilités municipales en l'an II ou au sein du comité de surveillance. Parmi les autres, 20% au moins sont des parents proches d'anciens responsables politiques de 1794<sup>1243</sup>. En définitive, presque la moitié des signataires est composée de « vétérans de la Terreur » ou a évolué dans un univers qui s'y rapporte. Les plus jeunes ont baigné dans l'idéal républicain dès leur plus jeune âge et véhiculent encore, plus de quinze ans après, cet héritage paternel ou familial<sup>1244</sup>. Les violences subies ont considérablement soudé ce groupe politique entretenant probablement le culte de leurs propres « martyrs », tombés sous les poignards de la Réaction entre 1795 et 1798. Malgré la mise au pas des Jacobins sous le Consulat et l'Empire, l'esprit républicain est entretenu dans la plus stricte intimité de la cellule familiale et semble perpétué de père en fils. La persistance d'une conscience politique républicaine témoigne de l'échec de l'acculturation politique napoléonienne. Le syncrétisme politique napoléonien, excluant les plus ardents républicains de la sphère politique, trouve ici ses limites. L'élection municipale de mai 1815 offre ainsi une nouvelle caisse de résonance à des conflits politiques larvés, symptomatiques de la vitalité de la culture politique des populations méridionales.

Les élections municipales de mai 1815 dans les communes de moins de 5.000 habitants livrent deux enseignements majeurs, intrinsèquement liés. Elles confirment tout d'abord la persistance du clivage politique opposant une vallée du Rhône septentrionale, au climat politique apaisé, à un Midi rhodanien beaucoup plus agité. Dans un espace géographique où les stigmates de la Révolution empoisonnent encore la vie politique locale, le scrutin de mai 1815 offre une nouvelle caisse de résonance à des antagonismes politiques profondément enracinés que quinze années de césarisme impérial ne sont pas parvenues à estomper totalement.

Ainsi, cette étude tend à démontrer que les élections sont depuis l'Ancien Régime des temps forts de la conflictualité politique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les conflits électoraux ne sortent pas du cadre municipal. Parce que les charges municipales confèrent du prestige à leurs détenteurs ou parce qu'elles sont au cœur des stratégies familiales, elles mettent aux prises les notables, conscients des enjeux politiques locaux, dans une vive compétition, dont la conflictualité électorale n'est que la traduction la plus visible. Fraudes, querelles de procédure, boycotts, cabales ne sont ainsi que les illustrations de stratégies complexes, élaborées pour contrôler ou conquérir le pouvoir municipal, reflétant la prégnance d'une

---

<sup>1242</sup> MAUREAU (Alain), « Les municipalités des Cents-Jours dans le Vaucluse... », art. cit., p. 36-38.

<sup>1243</sup> Arch. nat., F<sup>1BII</sup> Vaucluse 18, lettre adressée au sous-préfet d'Avignon, signée par les « amis du gouvernement de la commune de Courthézon », 2 juin 1815.

<sup>1244</sup> D'autres exemples de continuités familiales dans : BOUTRY (Philippe), « Des sociétés populaires de l'an II au parti républicain », dans MAIULLARI (Maria Tereza), dir., *Storiografia francese e italiana a confronto sul fenomeno associativo durante il XVIII ed il XIX secolo*, Turin, Fondazione Luigi Einaudi, 1990, p. 107-135.

culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Durant les dernières décennies de l'Ancien Régime, les conflits électoraux rhodaniens restent cloisonnés à la maison commune ou aux prétoires de provinces et ne concernent que l'élite politique et économique du lieu. Contrairement aux siècles précédents, les clientèles populaires, rejetées de la sphère politique locale, n'interviennent jamais dans des conflits électoraux où les violences, notamment physiques, sont proscrites. Toutefois, l'entrée de la vallée du Rhône dans le processus révolutionnaire change considérablement la donne. L'élargissement du nombre de votants et les mutations institutionnelles, engendrant une multiplication des scrutins, favorisent l'inflation de la conflictualité électorale. La Révolution offre de nouveaux enjeux politiques aux scrutins. Les élections des juges de paix et l'expérience des municipalités cantonales, en ravivant les querelles de type campaniliste entre communautés rivales, offrent un nouveau souffle aux héritages conflictuels d'Ancien Régime. Les enjeux des scrutins municipaux, de loin les plus nombreux et les plus réguliers, évoluent brutalement vers 1791. Alors que les rares conflits électoraux de 1790 illustraient la permanence d'une vie politique locale animée, intensifiée par les nouvelles modalités électorales auxquelles les « partis » antagonistes font montre de leur capacité d'adaptation, les conflits survenant à partir de 1791 prennent une nouvelle dimension nettement idéologique, témoignant en cela de l'existence d'une arène politique locale en perpétuelle recomposition. En donnant plus de relief à la compétition pour les fonctions locales, la nouvelle bipolarisation de la vie politique locale, résultant de la dégradation précoce de la conjoncture politique et religieuse, sublime les conflits hérités d'Ancien Régime ou en fait naître de nouveaux. La Révolution bouleverse les règles du jeu pour le contrôle du pouvoir local tandis que le bouleversement institutionnel oblige les acteurs à adapter leur stratégie politique. En effet, la modernisation de la procédure électorale et l'élargissement du nombre de votants favorisent le glissement de la conflictualité électorale, passant d'un cadre politique feutré, limité à quelques dizaines de personnes sous l'Ancien Régime, vers un espace public élargi pouvant mettre aux prises plusieurs centaines de participants. L'accroissement du nombre d'acteurs et la radicalisation de la conjoncture politique favorisent la résurgence des violences politiques en temps d'élection, constituant à nouveau l'un des volets du répertoire politique contestataire. Les disparités géographiques des conflits électoraux confirment le clivage politique régional, opposant une vallée du Rhône septentrionale, au paysage politique apaisé, à un Midi rhodanien, gangrené par les conflits politiques auxquels les élections offrent une nouvelle caisse de résonance. Ce clivage géographique refléterait donc l'existence d'une acculturation politique divergente. Les électeurs de la vallée du Rhône septentrionale, gagnés au modérantisme et ignorant les excès du Midi rhodanien, se fondraient plus facilement dans le nouveau moule forgé par la Révolution. *A contrario*, dans le Midi rhodanien, la bipolarisation de la vie politique locale héritée de l'Ancien Régime, la radicalisation d'une partie des habitants, les rancœurs héritées des excès de la « Terreur » et de la « Réaction thermidorienne » pérennisent dans la longue durée des pratiques politiques conflictuelles, dont le scrutin de mai 1815 est la parfaite illustration. Un changement de focale au niveau des conflits de légitimité offre un éclairage complémentaire sur la capacité des populations à s'adapter aux changements institutionnels tout en livrant une autre vision de la mutation des conflits politiques locaux.

## Chapitre 8 :

### Les conflits de légitimité ou les enchevêtrements de la mobilisation politique

Si elle a le mérite de traduire, à un moment donné, l'existence de tensions sociopolitiques, l'approche électorale ne saurait à elle seule saisir toute la complexité des luttes politiques rhodaniennes. En effet, comme l'ont montré de nombreux historiens, la conflictualité politique ne se réduit pas aux élections mais peut emprunter des voies plus enchevêtrées<sup>1245</sup>. À ce titre, une approche focalisée sur les conflits de légitimité entre les différents pouvoirs locaux s'avère particulièrement féconde pour mettre en lumière les voies détournées de la conflictualité politique d'Ancien Régime, puis révolutionnaire. Les conflits de légitimité ont longtemps souffert d'une carence historiographique indéniable. Souvent considérés comme les avatars de luttes microcholines, ils furent relégués au second plan par de nombreux érudits et par toute une génération d'historiens. Sous l'Ancien Régime, les conflits de légitimité prennent essentiellement la forme de querelles de préséance. Ces dernières, pourtant omniprésentes dans la vie quotidienne des décennies précédant la Révolution française, souffrent encore d'une certaine déficience historiographique<sup>1246</sup>. On n'en trouve par exemple aucune mention dans l'ouvrage d'Yves Durand<sup>1247</sup> tandis qu'elles sont tout simplement passées sous silence dans l'immense fresque consacrée aux élites, dirigée par Guy Chaussinand-Nogaret<sup>1248</sup>. Enfin, Jean Nicolas n'y consacre aucune entrée dans son enquête volumineuse sur la rébellion française, certainement parce que les conflits de préséance ne dégénèrent pas en émotion violente mobilisant de nombreux protagonistes<sup>1249</sup>. Néanmoins, les derniers travaux de Fanny Cosandey semblent démontrer que la question du rang, et des querelles de préséance qu'elle peut soulever, reste un chantier historiographique particulièrement fertile qui reste encore à explorer<sup>1250</sup>. En effet, au-delà de leur dimension curiale, les conflits de préséance qui jalonnent le quotidien des contemporains sont nettement moins connus. Il en est de même pour la période suivante. Après avoir longtemps été ignorés par les historiens de la décennie révolutionnaire, les conflits de légitimité commencent à susciter l'intérêt des chercheurs, comme en témoigne la tenue d'une journée d'étude consacrée aux querelles de clocher<sup>1251</sup>. Nos recherches nous placent en droite ligne dans le

---

<sup>1245</sup> BRASSART (Laurent), « Plus de vingt paysanneries contrastées en Révolution. De la pluralité des dynamiques sociales du politique en milieu rural pendant la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 359, janvier-mars 2010, p. 63-71.

<sup>1246</sup> Christian Grosse s'intéresse à cette question à l'aune de sa dimension religieuse : GROSSE (Christian), « Le corps social en représentation : égalité, luttes de préséance et politisation de l'espace liturgique dans les temples de Genève (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans CROQ (Laurence), GARRIOCH (David), dir., *La religion vécue. Les laïcs dans l'Europe moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 165-182.

<sup>1247</sup> DURAND (Yves), *L'ordre du monde. Idéal politique et valeurs sociales en France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, SEDES, 2001, 398 p.

<sup>1248</sup> CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), dir., *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991, 478 p.

<sup>1249</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*

<sup>1250</sup> COSANDEY (Fanny), *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016, 491 p.

<sup>1251</sup> BIARD (Michel), dir., *Querelles dans le clocher. Tensions et conflits entre les autorités dans les chefs-lieux de département (1790-1795)*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2014, 155 p.

sillage de ces renouvellements historiographiques visant à mettre en lumière les voies enchevêtrées de la mobilisation politique. En effet, passés au crible de la micro-histoire, les conflits de légitimité en disent généralement plus long qu'il n'y paraît de prime abord et apparaissent souvent comme les artefacts révélateurs d'un clivage dont les déterminants principaux sont ailleurs. Si, sous l'Ancien Régime, les conflits de légitimité, ne concernant que les plus apparents, ne mobilisent guère les populations, la Révolution française, en élargissant la sphère politique et en favorisant la fragmentation du pouvoir local, offre une nouvelle caisse de résonance aux conflits de légitimité. L'objectif de ce chapitre est de montrer que les conflits de légitimité livrent une autre vision de la conflictualité politique, dont les conditions d'expression ont été considérablement modifiées par la Révolution française, et sont symptomatiques de la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes au nouveau contexte institutionnel. En somme, sous l'Ancien Régime ou sous la Révolution française, les conflits de légitimité apparaissent comme les avatars d'une culture politique locale intense.

### **I Des conflits de préséance omniprésents sous l'Ancien Régime**

Dans une société codifiée où chacun à sa place et s'identifie par le rang qu'il occupe, les conflits de préséance font partie intégrante du quotidien des contemporains. Toutefois, ces conflits, bien plus profonds qu'ils n'y paraissent, sont souvent les artefacts d'une conflictualité politique latente. Face au fourmillement des sources, nous avons pris le parti de nous focaliser uniquement sur les querelles de préséance mettant aux prises les administrations municipales avec des pouvoirs locaux concurrents : judiciaires<sup>1252</sup>, seigneuriaux, ecclésiastiques<sup>1253</sup> ou militaires, quand ces dernières ne reflètent pas les divisions au sein même de l'hôtel de ville.

#### *Une conflictualité typique d'Ancien Régime*

Les archives d'Ancien Régime regorgent d'exemples de conflits de préséance. Dans une société où les droits honorifiques<sup>1254</sup>, inséparables de l'exercice d'autorité, symbolisent l'ascension sociale des individus, les contemporains sont scrupuleusement attachés à toutes les marques distinctives conférant du prestige comme le port de certains vêtements<sup>1255</sup> ou l'occupation d'une place de choix à l'église et dans les processions. Dans les cités hébergeant une garnison militaire, les conflits de préséance ne manquent pas entre le corps de ville et les officiers supérieurs, chacun se targuant de sa réussite, incarnée par la position sociale. En 1750, le torchon brûle entre le maire de Roquemaure, Giraudy de Grey, et Dampierre, capitaine au régiment de Bourbonnais, affecté à la surveillance des ports de Roquemaure et de Sauveterre. Le passage du maréchal-duc de Richelieu accentue la rivalité entre les deux hommes pour la présentation des clefs de la ville, privilège symbolique normalement réservé

---

<sup>1252</sup> LEBEL-CLIQUETUX (Aurélië), « À la droite du Père... Les conflits de préséance devant le Parlement de Flandre (XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Revue du Nord*, n° 382, 2009/4, p. 883-910.

<sup>1253</sup> RIDEAU (Gaël), « La définition d'une frontière politique : clergé et municipalité à Orléans au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, n° HS 6, 2010, p. 60-75.

<sup>1254</sup> DRÉVILLON (Hervé), VENTURINO (Diego), dir., *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 388 p.

<sup>1255</sup> ROCHE (Daniel), *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1990, 549 p.

au corps municipal que le militaire tente de s'accaparer<sup>1256</sup>. Par ailleurs, en tant que détenteur de la force armée, Dampierre outrepassa ses droits en concurrençant le maire dans l'exercice de la police urbaine. Celui-ci autorisa des paysans à « battre la caisse » et à faire des farandoles dans toute la ville à l'occasion du baptême du fils de l'un d'eux, malgré l'interdiction du maire. Ce conflit de légitimité n'est en réalité que la face la plus visible d'une conflictualité d'une autre nature. En effet, la quête de notabilité de Dampierre, fraîchement arrivé dans la cité, contrarie les ambitions de la famille Giraudy de Grey qui profite du rétablissement des offices pour investir le sommet de la pyramide administrative locale et consacrer son ascension sociale. Par conséquent, la remise en cause des privilèges honorifiques ou des droits de police dévolus au maire, flattant l'orgueil de Giraudy de Grey tout autant qu'ils couronnent la réussite familiale, est perçue comme une grave atteinte aux fondements de la puissance politique et sociale de la parentèle. Ces conflits de légitimité mettant aux prises les militaires de carrière, convoitant les honneurs, avec d'autres notables sont très habituels en Bas-Languedoc où se trouve la majeure partie des troupes<sup>1257</sup>.

Si les conflits de préséance sont fréquents entre le corps municipal et les militaires, c'est sans doute avec le monde judiciaire, notamment lorsqu'il officie pour le compte du seigneur, que les conflits de légitimité sont les plus récurrents dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les bancs d'église sont régulièrement l'objet de tension entre les différents corps sociaux du village ou de la ville. En juin 1776, le maire et le premier échevin de Valence s'offusquent de voir les stalles réservées aux officiers municipaux occupées par le juge épiscopal et son lieutenant<sup>1258</sup>. Or l'étiquette est très stricte. En l'absence de l'évêque, son personnel de justice n'a pas la préséance sur le corps municipal et ne peut en aucun cas siéger dans le chœur, privilège réservé aux membres du présidial, au sénéchal ou à la municipalité. Parce qu'il touche à l'honneur et au prestige des édiles dans un contexte tendu depuis quelques années, ce geste est considéré comme une « injure » par le conseil politique. Dans une société où la place occupée est un véritable marqueur social, l'occupation des stalles par les officiers de la justice seigneuriale est perçue par les édiles comme une « offense territoriale », pour reprendre l'expression d'Erving Goffman<sup>1259</sup>. Finalement, le Parlement de Dauphiné tranche en faveur des administrateurs municipaux et le personnel de justice épiscopal doit faire amende honorable<sup>1260</sup>. Comme toutes les villes administratives, Valence est une pépinière de juristes. Presque un tiers des édiles se recrute parmi le monde de la basoche tandis que les fonctions de premier et second échevins lui sont réservées. Enfin, le poste de maire, ouvert aux nobles, aux juristes et aux clercs, est monopolisé dans 50% des cas par des juristes entre 1768 et 1790. En 1776, le maire de Valence est Pierre Teyssonier, un avocat du présidial et professeur de droit à l'université de Valence. Ainsi, le personnel judiciaire de l'évêque, les hommes du présidial et le sommet de la pyramide municipale

---

<sup>1256</sup> Arch. dép. Hérault, C 6859, lettre de Giraudy de Grey au commandant en chef de la province de Languedoc, 11 mai 1750.

<sup>1257</sup> CASTAN (Nicole), CASTAN (Yves), *Vivre ensemble... op. cit.*, p. 250.

<sup>1258</sup> Arch. mun. Valence, BB 50, délibération municipale du 6 juin 1776.

<sup>1259</sup> GOFFMAN (Erving), *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973, p. 62.

<sup>1260</sup> Arch. mun. Valence, BB 50, délibération municipale du 23 juin 1776.

appartiennent tous au même monde de la bourgeoisie de talent. Le conflit de juin 1776 doit avant tout s'interpréter comme étant l'une des conséquences de la concurrence invisible que se livrent les membres d'un groupe social identique dans une même quête de notabilité, reposant notamment sur la recherche de privilèges honorifiques. En occupant les stalles réservées aux édiles, les officiers de la justice seigneuriale bouleversent l'équilibre social en surpassant symboliquement le corps municipal dans la hiérarchie des honneurs. Le boycott de la cérémonie par le maire et les échevins est une façon de maintenir cet équilibre en refusant de s'incliner publiquement devant des hommes qu'ils considèrent comme leurs égaux, puisque issus du même rang social. De plus, le juge épiscopal, Pierre Boveron, n'est pas un inconnu. Cet ancien édile a entamé son *cursus honorum* avant les années 1750. Sa carrière administrative est relancée par la réforme Laverdy puisqu'il devient successivement notable, de 1768 à 1771, puis conseiller de ville, de 1771 à 1775. Par ailleurs, il gravit rapidement les échelons de la justice locale en devenant d'abord lieutenant du juge-mage puis juge épiscopal à partir de 1775. Ses prétentions sont d'autant plus combattues par ses anciens collègues que Boveron connaît très bien le système. Est-ce une provocation pour afficher publiquement sa réussite sociale ? C'est très probable. Les tensions liées aux questions de préséance sont très récurrentes dans l'histoire de Valence<sup>1261</sup>. Ainsi en 1781, les administrateurs municipaux et les officiers du présidial se querellent au sujet de leurs places respectives dans les processions religieuses<sup>1262</sup>. Toutefois, les querelles de préséance ne sont pas de simples luttes picrocholines mais reflètent l'existence de conflits politiques intenses, emblématiques de la culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### *Les querelles de préséance, artefacts de la culture politique d'Ancien Régime*

Les conflits de préséance émergeant au sein même des hôtels de ville sont particulièrement révélateurs des divisions politiques qui y règnent. Les processions ou les fêtes religieuses sont un moment particulièrement propice aux conflits de préséance. En avril 1759, une altercation éclate entre Thibou, maire de Pont-Saint-Esprit et le premier consul Pierre Bernard. Ce dernier aurait refusé que le maire le précède lors d'une cérémonie religieuse arguant que sa place se trouvait entre le premier et le second consul<sup>1263</sup>. Le maire préfère quitter la cérémonie plutôt que d'être relégué au second plan mais se pourvoit devant le conseil d'État qui statue en sa faveur en septembre 1759. Cette querelle de préséance laisse transparaître en réalité l'existence d'un conflit d'une autre nature. Le premier consul Bernard aurait pris la tête d'un parti s'opposant aux « officiers municipaux titulaires »<sup>1264</sup>. Son ascension sociale est freinée par le maintien temporaire de l'office de maire qui l'empêche d'être le premier administrateur municipal et, par conséquent, de jouir des honneurs que lui conférerait ce rang.

Les conflits de légitimité peuvent en effet être accentués par les bouleversements institutionnels comme la suppression des offices à la fin des années 1750. En permettant aux

<sup>1261</sup> BLANC (André), *La vie dans le Valentinois sous les rois de France de 1500 à 1790*, Paris, Picard, 1977, p. 225.

<sup>1262</sup> Arch. mun. Valence, BB 51, délibération municipale du 24 août 1781.

<sup>1263</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 37 28, délibération municipale du 8 juin 1760.

<sup>1264</sup> Arch. dép. Hérault, C 948, *Mémoire des habitants de Pont-Saint-Esprit contre Pierre Bernard, ex lieutenant d'infanterie*, sans date (probablement 1764).

acquéreurs d'offices de les conserver jusqu'à leur rachat par la communauté ou par la ville, tout en favorisant le retour à la procédure électorale pour la désignation des consuls, le pouvoir royal contribue à la création d'une sphère politique bigarrée où des élus côtoient des détenteurs d'offices. La cohabitation est particulièrement conflictuelle à Bagnols où le maire Gentil mène tellement la vie dure aux consuls que les nouveaux élus trouvent souvent des prétextes fallacieux pour se démettre d'une fonction guère attractive. Le maire et les consuls s'affrontent indirectement pendant plusieurs années en multipliant les vexations. Ces attaques font partie intégrante d'une stratégie politique basée sur la provocation et la délégitimation des administrateurs municipaux élus, menée par des notables en perte de vitesse<sup>1265</sup>. En effet, Gentil, après avoir été premier consul, a fait l'acquisition en 1757 de l'office de maire *mitriennal*<sup>1266</sup>, parachevant le *cursus honorum* bagnolais, mais se retrouve à présent concurrencé par la restauration d'un pouvoir consulaire aux compétences étendues. Relégué à une place quasi-honorifique, il tente d'imposer sa suprématie au conseil en le parasitant. Sa stratégie initiale étant sanctionnée par le Parlement de Toulouse qui lui ordonne de ne plus perturber le conseil, Gentil le boycotte et mène l'offensive en public<sup>1267</sup>. Gentil s'attache tout particulièrement à rabaisser publiquement les consuls en interdisant au valet de ville de sonner de la trompette ou de tout simplement se mettre à leur service<sup>1268</sup>. Les rares valets de ville qui ont le malheur de rester fidèles aux consuls sont arrêtés comme Darboux, ayant commis l'affront de ne pas prendre ses ordres uniquement du maire<sup>1269</sup>. Le 4 avril 1763, ce dernier s'emporte contre le valet de ville : « Je ne connais point de consuls, ni ne veux en connaître [...] et vous ferai voir que je suis maître absolu »<sup>1270</sup>. En novembre de la même année, les consuls autorisent des saltimbanques à se produire dans une salle de la maison commune. Le maire casse aussitôt cette décision. L'intendant tranche néanmoins en faveur des consuls<sup>1271</sup>. Toutes ces vexations s'inscrivent dans une stratégie politique menée par une autorité administrative défaillante visant à se maintenir coûte que coûte dans la sphère politique dont elle est progressivement éclipsée<sup>1272</sup>. Le conflit s'estompe avec la mise en place de la réforme Laverdy. Dans le nouveau jeu de chaises musicales, Gentil se retrouve définitivement sans siège.

Les conflits de légitimité peuvent également apparaître comme des avatars de la contestation antiseigneuriale. Si les relations entre les administrateurs municipaux et l'évêque de Valence, seigneur temporel de la ville, sont au beau fixe sous l'épiscopat de Milon de Mesme (1725-1771), elles se tendent très rapidement avec son successeur François-Fiacre de Grave (1771-1787). La réforme Laverdy renforce le pouvoir du seigneur. S'il perd la présidence des élections, confiées au lieutenant-général du présidial, il obtient de nommer le

<sup>1265</sup> Nicole Castan a fait le même constat concernant les consuls de différentes communautés languedociennes : CASTAN (Nicole), « Les rivalités à l'intérieur des communautés rurales en Languedoc à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Études héraultaises*, n° 4/5, 1982, p. 15.

<sup>1266</sup> BÉRAUD (Pierre), *Histoire de la ville de Bagnols-sur-Cèze*, Nîmes, Éditions de la Maison carrée, 1939, p. 135.

<sup>1267</sup> ALÉGRE (Léon), *La baronnie de Bagnols*, Nîmes, Lacour, 1989 [1908], p. 112.

<sup>1268</sup> Arch. mun. Bagnols, BB 25, délibération municipale du 9 janvier 1763.

<sup>1269</sup> Idem.

<sup>1270</sup> Arch. mun. Bagnols, BB 25, délibération municipale du 4 avril 1763.

<sup>1271</sup> ALÉGRE (Léon), *La baronnie de Bagnols... op. cit.*, p. 116.

<sup>1272</sup> LEBEL-CLIQUETUEUX (Aurélie), « À la droite du Père... », art. cit., p. 907.

maire de la cité, choisi parmi une liste de trois candidats proposée par le conseil politique<sup>1273</sup>. En 1780, le prélat renforce davantage son emprise sur la ville en désignant comme maire son vicaire général, le chanoine Aimable Antoine de Chantemerle. Au moins 20% des administrateurs municipaux figurent parmi les agents du prélat dont Jean-François Messangère-Clayrac, procureur fiscal de l'évêque, siégeant tour à tour comme notable et conseiller de ville entre 1772 et 1785. Une partie du conseil politique s'oppose à l'intrusion grandissante de l'évêque dans les affaires communales. La fronde est menée par les quatre échevins. Le 23 décembre 1781, les échevins valentinois sont invités à assister au *Te deum* organisé par l'évêque de Valence dans la cathédrale pour célébrer la victoire de Yorktown<sup>1274</sup>. Peu de temps avant la cérémonie, Poncy, l'un des agents de l'évêque, avertit les édiles qu'ils doivent attendre leur seigneur dans le chœur de la cathédrale afin de se rendre ensemble sur la place publique pour allumer le feu de joie. L'étiquette est très stricte et a été modifiée par le roi à la demande de l'évêque de Valence. Le prélat, en tant que seigneur temporel de Valence, marche en tête de la procession et allume le bûcher en premier après avoir reçu le flambeau des mains de l'un des échevins<sup>1275</sup>. Après lui, les premiers officiers de justice du présidial embrasent à leur tour le bûcher puis viennent en dernière position les administrateurs municipaux. Dans l'ancien règlement de 1695, les officiers de justice et les édiles marchaient côte à côte derrière le seigneur. Dans ce nouveau règlement, les édiles sont relégués en troisième position, derrière le présidial. La symbolique de la cérémonie est particulièrement forte. En recevant des mains même des échevins le flambeau qu'il est le premier à manipuler, l'évêque réaffirme publiquement et symboliquement sa supériorité sur le corps municipal. Par ailleurs, en rétrogradant les édiles à la troisième place, le prélat aiguise davantage l'esprit de compétition qui règne entre les membres de la basoche valentinoise. Or, les échevins, d'un commun accord, se retirent après la cérémonie et boycottent le feu de joie qui est annulé au dernier moment. Les échevins, invoquant la défense des libertés de la ville, refusent de se plier à l'injonction seigneuriale. Refuser de paraître à une cérémonie officielle, qui plus est lorsque c'est une exigence seigneuriale, est considéré comme un véritable affront<sup>1276</sup>. C'est pour les échevins, soutenus par la quasi-intégralité du conseil politique, un moyen de s'opposer à la fois à un seigneur de plus en plus envahissant et aux hommes du présidial qui cherchent à supplanter les édiles dans les cérémonies. Le corps municipal manifeste par la même ses velléités d'indépendance face au pouvoir seigneurial. En effet, ce dernier estime n'avoir à rendre visite à l'évêque qu'une fois par an, lors du serment des nouveaux édiles. Cet incident protocolaire est le point de départ de la résistance municipale contre l'ingérence du prélat. Deux mois après, la municipalité valentinoise dénonce les tentatives de l'évêque pour prendre le contrôle de l'administration de l'hôpital. En effet, de Grave a adressé une requête au roi afin d'obtenir la modification des statuts de l'hôpital de Valence afin d'obtenir un droit de regard sur les élections de ses administrateurs, privilège réservé jusque-là au corps municipal<sup>1277</sup>. Pour limiter l'ingérence seigneuriale, le conseil politique s'adresse au Parlement de Grenoble, le priant de l'autoriser à exclure les agents du seigneur et ses clients

---

<sup>1273</sup> BUISSON (Françoise), *La vie municipale à Valence... op. cit.*, p. 34-35.

<sup>1274</sup> Arch. mun. Valence, BB 52, délibération municipale du 23 décembre 1781.

<sup>1275</sup> BUISSON (Françoise), *La vie municipale à Valence... op. cit.*, p. 51.

<sup>1276</sup> CASTAN (Nicole), *Les criminels de Languedoc... op. cit.*, p. 251.

<sup>1277</sup> Arch. mun. Valence, BB 52, délibération municipale du 22 février 1782.



lorsque des délibérations concernent le seigneur-évêque<sup>1278</sup>. Le maire et le premier conseiller de ville, tous deux vicaires généraux et ardents partisans de la cause seigneuriale, sont clairement visés par le premier échevin, Marcelin René Béranger<sup>1279</sup> qui devient le champion de la cause municipale. Les vicaires généraux de l'évêque contre-attaquent en désavouant Béranger. Ce dernier jouit toutefois du soutien de la quasi-intégralité du conseil politique qui fait bloc derrière lui. Les assemblées municipales deviennent tumultueuses et les joutes verbales entre le maire et le premier échevin y sont fréquentes. Toutefois, en tranchant en faveur de la municipalité, le Parlement de Grenoble porte un sérieux coup au parti seigneurial<sup>1280</sup>. La tension retombe progressivement. En 1783, la fin de la mandature de Béranger, adversaire acharné du seigneur et de ses agents, favorise la reprise du dialogue avec l'évêque, dont les prétentions ont été sanctionnées par le Parlement. En révélant au grand jour l'existence de tensions sous-jacentes entre la municipalité et l'évêque de Valence, la crise de décembre 1781, que l'on aurait presque envie de qualifier de protocolaire, montre clairement que les conflits de légitimité peuvent être considérés comme une déclinaison de la conflictualité politique, typique de la culture politique locale de la France d'Ancien Régime.

Enfin, les conflits de préséance et les procès qui s'en suivent sont parfois lourds de conséquences et contribuent à rendre plus pesante la vie politique locale. En cela, l'exemple de Villeneuve-lez-Avignon est très éclairant. Le 10 juillet 1772, la procession de la Fête-Dieu est troublée par une grave querelle. Le maire, Jean-Baptiste Chabrel, invite tous les notables du lieu à porter le dais comme le veut l'usage. Cependant, l'ancien premier consul, Mathieu Nicolas Marie Charmasson de Puylaval, procureur du roi et juge de l'abbé de Saint-André, avait modifié le cérémonial en faisant marcher les officiers de justice en tête de la procession avec le viguier royal<sup>1281</sup>. Or, Chabrel prie les officiers de justice de rester dans le rang et accorde la prééminence au corps municipal. En voulant prendre place à gauche du viguier royal, le maire est repoussé « avec violence », en pleine église, par Charmasson<sup>1282</sup>. Une fois de plus, la question de la préséance trahit la présence d'un conflit politique sous-jacent. En effet, le rétablissement des offices contrarie les stratégies politiques de certains notables, dont Charmasson n'ayant pu acquérir celui de maire. C'est Chabrel, un jeune forain de vingt-et-un ans, qui en fait l'acquisition en avril 1772, au grand scandale d'une partie du conseil politique, frustrée dans ses ambitions<sup>1283</sup>. La bousculade de l'été 1772 est certainement une sorte de règlement de compte visant à humilier publiquement l'adversaire. Cependant, les prétentions de Charmasson conduisent une partie des édiles, hostile à sa tentative de mainmise sur le corps municipal, à se rapprocher du maire. En effet, le maire et une partie du conseil politique, choqués par la bousculade, quittent immédiatement les lieux et dénoncent

<sup>1278</sup> Arch. mun. Valence, BB 52, délibération municipale du 1<sup>er</sup> mars 1782.

<sup>1279</sup> Marcellin René Béranger (1744-1822), procureur du roi puis administrateur municipal entre 1778 et 1790, il anime la résistance face à l'évêque dans les années 1780. Ses prises de position libérales lui valent d'être élu député à Romans en 1788 et surtout de siéger à la Constituante. Président du tribunal criminel de la Drôme en 1791, administrateur municipal jusqu'en l'an II, il devient membre du comité de surveillance en l'an II. Sa carrière politique s'arrête après thermidor mais il continue à occuper des fonctions judiciaires sous tous les régimes politiques jusqu'à sa mort.

<sup>1280</sup> Arch. mun. Valence, BB 52, arrêt du Parlement de Grenoble du 13 mars 1782, relié entre les délibérations municipales des 18 et 23 juin 1782.

<sup>1281</sup> Villeneuve-lez-Avignon est une cité partagée entre le roi et l'abbaye de Saint-André.

<sup>1282</sup> Arch. mun. Villeneuve-lez-Avignon, BB 12, délibération municipale du 10 juillet 1772.

<sup>1283</sup> LACOMBE (Noël), *Villeneuve-lez-Avignon. Notes historiques*, Avignon, Aubanel, 1990, p. 262-263.

Charmasson au Conseil supérieur de Nîmes<sup>1284</sup>. En 1775, une nouvelle querelle de préséance éclate lors de la procession pascale, donnant lieu à une autre bousculade. L'affaire est portée devant le Conseil d'État qui tranche équitablement : le maire et le premier officier de justice doivent marcher côte-à-côte dans tous les cortèges<sup>1285</sup>. Ces querelles de préséance ont des répercussions à l'hôtel de ville où les séances sont de plus en plus houleuses. En effet, ceux qui se sentent lésés par la sentence judiciaire, à commencer par le procureur du roi Charmasson, s'opposent constamment à ceux qui leur ont intenté un procès. La suppression des offices en 1775 et le rétablissement de la procédure élective pour la désignation des consuls accentuent les tensions, la compétition pour les places étant attisée par des conflits interpersonnels. Le procureur du roi Charmasson et ses partisans paralysent le déroulement de l'élection en s'opposant à la réélection des consuls sortants. En effet, Joseph-Philippe de Villacueil, Mathieu Trial et Marc David, respectivement premier, second, et troisième consuls, se sont déclarés comme les adversaires acharnés des officiers de justice lors de la querelle de préséance et portent massivement la responsabilité du procès qui leur a été intenté. Ces derniers l'ont d'ailleurs bien compris et dénoncent l'animosité de Charmasson à leur encontre. Le corps municipal est particulièrement divisé. Charmasson dispose du soutien de ses partisans et alliés : Monier, viguier abbatial, François Durès, juge royal, le conseiller Jonquet, « dévoué aux officiers de justice »<sup>1286</sup>... La tension est telle que de Villacueil, pourtant déterminé à se maintenir à son poste après sa confirmation, se résout finalement à démissionner quelques mois plus tard « pour le désir qu'il a d'un côté de rétablir la paix et l'union dans la communauté et de l'autre de se décharger de ses pénibles fonctions du consulat que son âge et ses infirmités ne lui permettent pas de continuer »<sup>1287</sup>. Si la crise politique faiblit en intensité après sa démission, les séances du conseil municipal restent tendues jusqu'en 1783, date à laquelle Charmasson cesse ses fonctions de procureur du roi. Les séquelles de la querelle de préséance de 1772 sont donc restées vivaces pendant plus de dix ans.

Ces exemples de conflits de légitimité que nous pourrions multiplier à loisir livrent plusieurs enseignements. Ces démêlés ayant trait à la préséance sont avant tout des querelles entre élites, ne mobilisant qu'une poignée d'individus. La majeure partie des habitants du lieu reste cantonnée dans un rôle purement figuratif, pourtant indispensable car la présence d'un public est nécessaire pour que la symbolique du conflit soit totale. Les clientèles populaires ne sont plus mobilisées dans les querelles de préséance comme ce fut parfois le cas dans certaines localités au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1288</sup>. Au-delà de quelques bousculades, ces conflits sont rarement violents<sup>1289</sup>. Loin d'être futiles, les querelles de préséance révèlent au grand jour les rivalités souterraines qui opposent les individus d'un même groupe social ou de différentes

<sup>1284</sup> *Journal de B. L. Soumille, prêtre-bénéficiaire de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon, précédé d'un avant-propos biographique & historique et suivis de notes & éclaircissements publiés par M. A. Coulondres, Alès, J. Martin, 1880, p. 88*

<sup>1285</sup> FABRIÉ (Dominique), FABRIÉ (Marie-Luce), *L'église de Saint-Pons de Villeneuve-lez-Avignon*, Avignon, Société d'histoire et d'archéologie du vieux Villeneuve, 2005, p. 55

<sup>1286</sup> Arch. mun. Villeneuve-lez-Avignon, BB 12, délibération municipale du 30 juillet 1775.

<sup>1287</sup> Arch. mun. Villeneuve-lez-Avignon, BB 12, délibération municipale du 8 octobre 1775.

<sup>1288</sup> BERCÉ (Yves-Marie), *Histoire des Croquants*, Paris, Le Seuil, 1986, p. 55.

<sup>1289</sup> Dans une autre dimension, Fanny Cosandey fait le même constat à la cour des Valois et des Bourbons : COSANDEY (Fanny), *Le rang... op. cit.*, p. 14.

parentèles dans leur quête de notabilité. Elles apparaissent également comme un artefact des luttes politiques d'Ancien Régime, livrant une autre vision de la conflictualité antiseigneuriale ou des conflits pour l'exercice du pouvoir. Les querelles de préséance s'inscrivent dans la stratégie politique des plus apparents, notamment lorsque ces derniers, en perte de vitesse, tentent de se maintenir coûte que coûte dans une sphère politique dont ils sont progressivement éclipsés. Par conséquent, les conflits s'articulant autour des préséances constituent un élément essentiel de la culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. La fragmentation du pouvoir local et l'élargissement de la sphère politique, opérés sous la Révolution française, offrent aux conflits de légitimité une nouvelle dimension, en leur conférant un autre enjeu politique, à la fois symptomatique de la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes au nouvel ordre révolutionnaire et de l'évolution de la culture politique.

## **II Fragmentation du pouvoir local et conflits de légitimité à l'époque révolutionnaire**

La Révolution française offre une nouvelle caisse de résonance aux conflits de légitimité. Si les conflits de préséance ne disparaissent pas totalement, ils sont relégués au second plan. En revanche, l'apparition, parfois précoces, de nouveaux pouvoirs locaux, entrant quelquefois en concurrence avec les municipalités, comme la Garde nationale, les clubs politiques et les comités de surveillance donne une nouvelle dimension aux luttes politiques révolutionnaires.

### *La survivance des querelles de préséance sous la Révolution française*

En abolissant les privilèges et les droits honorifiques, la Révolution française marginalise les conflits de préséance, sans parvenir toutefois à éradiquer une pratique profondément ancrée dans les esprits. En effet, si les tribunaux révolutionnaires ne sont plus inondés de requêtes ayant trait aux querelles de préséance comme sous l'Ancien Régime, la nouvelle hiérarchisation des autorités administratives, mise en place au cours de l'année 1790, suscite parfois des rivalités qui ne sont pas sans rappeler les conflits de légitimité des années précédentes<sup>1290</sup>. Les nouvelles fêtes républicaines révèlent parfois, comme sous l'Ancien Régime, des tensions politiques sous-jacentes. À Orange, la première fête du 9 thermidor, célébrant la chute de Robespierre et de sa « faction » mais plus généralement la fin du Gouvernement révolutionnaire et de la « Terreur », vire à la passe d'armes entre la municipalité et l'administration du district d'Orange, siégeant dans la même commune. Le 6 thermidor an III (24 juillet 1795), les édiles invitent toutes les autorités constituées de la ville à assister à la fête du 9 thermidor, organisée par la municipalité<sup>1291</sup>. Le jour de la fête, les administrations judiciaires (tribunal du district, bureau de pacification, justice de paix) et militaires (état-major de la Garde nationale) répondent favorablement à l'appel tandis que la municipalité essuie un refus catégorique du directoire du district d'Orange<sup>1292</sup>. Ce dernier blâme fortement la municipalité pour s'être octroyée le droit de convier les différentes

---

<sup>1290</sup> GLÉNARD (Guillaume), « Les rapports entre les pouvoirs administratifs locaux sous la Constituante de 1789 », dans BIARD (Michel), dir., *Querelles dans le clocher... op. cit.*, p. 13-30.

<sup>1291</sup> Arch. mun. Orange, D 706, délibération municipale du 6 thermidor an III.

<sup>1292</sup> Arch. mun. Orange, D 706, délibération municipale du 9 thermidor an III.

autorités constituées de la ville alors que cette fonction lui a été attribuée par la loi du 12 août 1790, sanctionnant la préséance du district sur les municipalités, notamment en matière de cérémonial, et plus particulièrement pour l'organisation des fêtes nationales<sup>1293</sup>. S'en suit alors un bref échange épistolaire entre la municipalité et le district. Cette dernière tente de « rassurer les membres du directoire sur la préséance qu'ils réclament et que la municipalité leur reconnaîtra toujours ». Affirmant sa soumission aux lois et reconnaissant l'autorité du district, les édiles orangeois invitent à nouveau les administrateurs du district à se joindre à eux pour fêter en grande pompe le premier anniversaire de la chute de Robespierre. Alors que toutes les administrations se pressent sur la place du cirque pour assister aux festivités, le directoire du district d'Orange se faisant attendre, finit par adresser une fin de non-recevoir aux édiles en prétextant se trouver en pleine session. Or, en rentrant à l'hôtel de ville après la fête, les administrateurs municipaux découvrent avec stupeur un arrêté du district, pris et déposé en leur absence, leur enjoignant de se porter dans le lieu où l'administration tient ses séances afin d'accompagner les membres du directoire aux festivités, sous peine d'être dénoncés au département de Vaucluse, au représentant Boursault et au Comité de salut public. Six jours plus tard, la fête marquant la paix avec l'Espagne est encore prétexte à des querelles entre les deux autorités constituées. Le conseil municipal d'Orange tente, comme pour le 9 thermidor, de piloter l'organisation des solennités. Irrité d'être à nouveau relégué au second plan, le district d'Orange dénonce au Conventionnel Boursault la municipalité qui persiste « dans ses principes d'insubordination »<sup>1294</sup>.

Comme sous l'Ancien Régime, les querelles de préséance témoignent de l'existence d'un conflit d'une autre nature. En effet, les membres du district n'ont probablement jamais eu l'intention de participer à la fête en compagnie de la municipalité car ils savaient pertinemment que les édiles étaient déjà sortis lorsqu'ils ont envoyé leur injonction et qu'ils ne la découvrirait qu'à leur retour. La querelle de clocher entre la municipalité et le district d'Orange, révélée par la crise « protocolaire » éclatant lors de la fête du 9 thermidor an III, trahit l'existence d'une rivalité politique entre les deux pouvoirs administratifs, remontant vraisemblablement au cours de l'hiver 1794-1795 ou au printemps 1795 lors de la venue des représentants Goupilleau de Montaigu<sup>1295</sup> et Jean Debry. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué dans un précédent chapitre, les deux Conventionnels envoyés dans les départements méridionaux épurent les administrations locales. Toutefois, alors que les hommes de l'an II sont totalement balayés de la municipalité orangeoise, où les postes clefs sont confiés à des républicains modérés, flanqués de réacteurs ou d'opposants notoires aux Jacobins, ils se maintiennent davantage au sein de l'administration de district. Si la présidence échoit au Mondragonais Chayard, ancien « fédéraliste » et républicain très modéré, sinon conservateur, on retrouve des Orangeois qui avaient été nommés par Maignet au printemps 1794 comme Reyne fils, Bayle ou Souchière, tous fervents républicains. Par conséquent, les épurations de l'hiver 1794-1795 et du printemps 1795 favorisent la constitution d'une sphère politique bigarrée où les républicains de 1792-1794 côtoient une administration municipale

---

<sup>1293</sup> Arch. dép. Vaucluse, 5 L 7, délibération du district d'Orange, 9 thermidor an III.

<sup>1294</sup> Arch. dép. Vaucluse, 5 L 7, délibération du district d'Orange, 15 thermidor an III.

<sup>1295</sup> Sur Goupilleau de Montaigu : BOSSIS (Mireille), BOSSIS (Philippe), *Goupilleau de Montaigu. Les apprentissages d'un révolutionnaire vendéen (1761-1781)*, Nantes, Éditions Connaissances et Savoirs, 2006, 766 p.

nettement plus conservatrice, dont certains membres se sont rendus complices, sinon coupables, de violences contre les Jacobins déchus. Pis, le rôle de certains administrateurs municipaux dans la translation tragique des prisonniers détenus dans les prisons d'Orange vers Pont-Saint-Esprit au cours de laquelle certains avaient trouvé la mort en prairial an III est plus qu'ambigu. Aussi le boycott de la fête du 9 thermidor, organisée par une municipalité conservatrice, peuplée de modérés ou de réacteurs pour qui, plus que n'importe quel autre révolutionnaire, la date du 9 thermidor est particulièrement symbolique - marquant la fin de l'oppression politique pour les uns ou la tentative de recentrer la République pour les autres - semblerait en partie motivé par ce clivage politique. À cela se superposent très certainement des conflits interpersonnels puisque dans une petite ville comme Orange, les administrateurs se connaissent, au moins de réputation, depuis le début de la Révolution, si ce n'est d'avant 1789. La sécheresse des sources ne permet pas d'étayer davantage cette hypothèse.

Si les querelles de préséance ne sont plus omniprésentes dans la vie politique locale comme sous l'Ancien Régime, la Révolution française, pas plus que les régimes politiques qui lui succèdent, ne parvient à éradiquer totalement des attitudes multiséculaires. Dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, la place occupée à l'opéra ou au théâtre est encore prétexte à des conflits de préséance entre les élites locales. Toutes ces querelles mériteraient d'être creusées davantage car elles sont révélatrices de tensions sous-jacentes, livrant un autre aperçu des luttes politiques locales. À partir de 1789, le nouvel émiettement du pouvoir local relance les conflits de légitimité.

*Des conflits de légitimité révolutionnaires précoces : les querelles entre les municipalités et la Garde nationale (1790-1792)*

L'apparition d'une nouvelle autorité militaire aux premiers mois de la Révolution française accentue la fragmentation du pouvoir local. Si pour les Constituants la nouvelle force armée doit être inféodée au pouvoir politique, plus particulièrement municipal, dans les faits, la subordination du nouveau pouvoir militaire n'est pas aussi évidente. Dans les villages ou les villes les plus divisés du couloir rhodanien, la Garde nationale apparaît rapidement comme un contre-pouvoir important, dont les querelles incessantes avec la municipalité trahissent à la fois l'existence de luttes politiques intenses et l'appropriation par les populations rhodaniennes d'un nouveau répertoire politique contestataire. Les conflits de légitimité opposant les Gardes nationales à leur municipalité sont encore globalement passés sous silence dans l'historiographie renouvelée de la Garde nationale<sup>1296</sup>. Roger Dupuy n'y consacre aucune entrée de son imposante synthèse<sup>1297</sup> tandis que Georges Carrot se contente de relever quelques exemples (Douai, Versailles, Toulouse, etc.) sans rentrer dans une analyse plus approfondie<sup>1298</sup>. En fait, les études les plus fines des relations conflictuelles entre Garde nationale et municipalité ont été menées dans des espaces où l'enjeu conflictuel est déterminant, comme à Nîmes ou à Montauban. En revanche, questionner les querelles de

---

<sup>1296</sup> BIANCHI (Serge), DUPUY (Roger), dir., *La Garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités, 1789-1871*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 561 p.

<sup>1297</sup> DUPUY (Roger), *La Garde nationale (1789-1872)*, Saint-Amant, Folio histoire, 2010, 606 p.

<sup>1298</sup> CARROT (Georges), *La Garde nationale (1789-1871), une force publique ambiguë*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 71-72.

légitimité entre les deux pouvoirs locaux à l'aune d'une conflictualité politique d'Ancien Régime s'adaptant au nouveau contexte institutionnel comme nous nous proposons de le faire est beaucoup plus rare, sinon inédit.

Les événements parisiens de juillet 1789 incitent rapidement les Constituants à mettre sur pied une force armée parisienne permanente pour assurer la tranquillité publique après la prise de la Bastille et les massacres du gouverneur de Launay et du prévôt parisien Jacques de Flesselles. Le marquis de La Fayette, désigné comme commandant en chef par les électeurs de Paris, propose de nommer ce nouveau corps militaire : la Garde nationale<sup>1299</sup>. Parallèlement, les milices bourgeoises sont réactivées dans les provinces au cours de la Grande Peur. Ces institutions multiséculaires, à l'origine chargées de la défense militaire des communautés ou des villes, avaient été progressivement mises en sommeil par le renforcement de la monarchie absolue à l'époque moderne<sup>1300</sup>. Pour faire face à l'éventualité d'une attaque de brigands, les conseils politiques constituent des bataillons de milice, dont le commandement échoit très souvent à des gentilshommes, rompus aux pratiques militaires<sup>1301</sup>. Contrairement à certains espaces bretons comme Vitré<sup>1302</sup>, dans les villes rhodaniennes, les fonctions clefs sont surtout confiées à des nobles libéraux, acquis aux idées patriotes et à l'élite du tiers-état<sup>1303</sup>. À Valence, le commandement suprême est confié au chevalier de Josselin, flanqué du comte de Ravel, comme commandant en second, et du baron de Naillac, comme major<sup>1304</sup>. Ces trois hommes, représentant la minorité libérale de la noblesse valentinoise, ont siégé à Vizille et à Romans en 1788. Dans les campagnes, les commandants des milices bourgeoises se recrutent dans un premier temps parmi les nobles ou les plus gros propriétaires fonciers<sup>1305</sup>. Les conseils politiques comptent sur l'expérience nobiliaire du maniement des armes pour protéger le village des brigands. Toutefois, dans les communautés où la noblesse ne s'est pas solidarisée avec les idées nouvelles, la direction de la milice bourgeoise lui échappe comme à Étoile où aucun noble ne figure parmi les officiers commandants de la milice bourgeoise<sup>1306</sup>. Lorsque le décret du 10 août 1789 confirme officiellement l'existence des milices bourgeoises, transformées en Gardes nationales<sup>1307</sup>, presque tous les villages et les villes du couloir rhodanien en sont pourvus, contrairement à la Bretagne<sup>1308</sup>. L'institutionnalisation de la Garde nationale, placée sous l'autorité de la municipalité, favorise la fragmentation du nouveau pouvoir local révolutionnaire tout en relançant la conflictualité politique.

<sup>1299</sup> DUPUY (Roger), *La Garde nationale... op. cit.*, p. 41.

<sup>1300</sup> BÉLY (Lucien), dir., « Milices bourgeoises », *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 832-834.

<sup>1301</sup> RANCE (Karine), « Les nobles victimes de la Révolution ? », dans BIARD (Michel), dir., *La Révolution française... op. cit.*, p. 214.

<sup>1302</sup> LAGADEC (Yann), « Les communes rurales pendant la Ligue en Haute Bretagne : une préfiguration de la Garde nationale ? (1589-1789-1792) », dans BIANCHI (Serge), DUPUY (Roger), dir., *La Garde nationale... op. cit.*, p. 35.

<sup>1303</sup> CARROT (Georges), *La Garde nationale... op. cit.*, p. 57.

<sup>1304</sup> Arch. mun. Valence, BB 53, délibération municipale du 22 juillet 1789.

<sup>1305</sup> Même constat dans les campagnes franciliennes : BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 387-393.

<sup>1306</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 0, délibération municipale du 2 août 1789.

<sup>1307</sup> DUPUY (Roger), *La Garde nationale... op. cit.*, p. 75.

<sup>1308</sup> DUPUY (Roger), *La Garde nationale et les débuts de la Révolution en Ille-et-Vilaine (1789-mars 1793)*, Paris, Klincksieck, 1972, 284 p.

Les sources fourmillent de traces de conflit de légitimité entre les nouveaux pouvoirs locaux révolutionnaires. Comme l'illustre le tableau suivant, les conflits de légitimité opposant la Garde nationale aux municipalités ou mettant aux prises différents corps de la Garde nationale contre leur état-major, parfois allié avec la municipalité, sont essentiellement circonscrits à une aire géographique couvrant le Midi rhodanien, entre Arles et Montélimar, zone de très forte conflictualité politique. Étoile, au sud de Valence, constitue une exception sur laquelle nous reviendrons.

<b>Tableau n° 115 :</b>				
<b>Conflits de légitimité et conflictualité politique :</b>				
<b>les relations entre les municipalités rhodaniennes et leur Garde nationale (1790-1792)<sup>1309</sup></b>				
Ville	Nombre d'habitants	Date(s) du conflit	Nature du conflit	Composition de l'état-major de la Garde nationale (1790)
Arles	20 000 hab.	1791	conflits opposant une partie de la Garde nationale au couple état-major/municipalité	noblesse libérale, patriotes en cours de radicalisation
Bourg-Saint-Andéol	env. 5 000 hab.	1790-1791	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	nobles conservateurs
Étoile	env. 2 000 hab.	1790-1791	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	patriotes de plus en plus radicalisés
Mondragon	env. 2 000 hab.	1789-1791	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	ex-parti seigneurial
Pierrelatte	env. 3 000 hab.	1789-1790	conflits opposant une partie de la Garde nationale au couple état-major/municipalité	patriotes hostiles à l'oligarchie d'Ancien Régime
Tarascon	9 000 hab.	1790, 1792	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	nobles conservateurs

<sup>1309</sup> Nous nous sommes essentiellement appuyés sur les registres de délibérations municipales pour la confection de ce tableau. Le lecteur trouvera un inventaire exhaustif des sources utilisées en fin d'ouvrage.



Deux constats s'imposent à la lecture de ce tableau. En premier lieu, ces tensions concernent tout type d'espaces, du village, comme Mondragon, à la grande ville, comme Arles. Par ailleurs, les conflits de légitimité opposant la Garde nationale à la municipalité ou au couple état-major/municipalité connaissent une durée de vie très limitée. Si les premiers heurts apparaissent durant le second semestre de l'année 1789, la phase paroxystique est atteinte à partir des premiers mois de l'année 1790, coïncidant étroitement avec les premières élections municipales de la décennie révolutionnaire. À partir de 1791, ces conflits sont moins nombreux mais connaissent une évolution notable. Dans un paysage politique en cours de radicalisation, les querelles de légitimité prennent une nouvelle dimension en se transformant en lutte de conquête. Contrairement à Nîmes ou à Montauban, le clivage multiséculaire entre catholiques et réformés n'est pas déterminant dans les querelles rhodaniennes<sup>1310</sup>. Ce n'est qu'en 1791 que la question religieuse, relancée par la Constitution civile du clergé, devient vraiment structurante dans la constitution des options politiques, à un moment où les conflits de légitimité entre la Garde nationale et la municipalité diminuent sensiblement. Avec la chute des dernières citadelles conservatrices au cours de l'été 1792, l'éradication des foyers contre-révolutionnaires et la marginalisation des « partis » aristocrates, Gardes nationales et municipalités sont désormais au diapason dans toute la zone étudiée.

La question de la délimitation de leurs compétences respectives est régulièrement sujette à de vifs accrochages entre la municipalité et la Garde nationale. Si les attributions administratives sont clairement définies, l'étendue des compétences militaires des deux pouvoirs locaux est plus problématique. Au mois de juin 1790, l'état-major de la Garde nationale bourguésane et la municipalité se querellent au sujet de l'organisation de la procession de la Fête-Dieu. Le comte de Doize, colonel de la Garde nationale, a ordonné qu'un détachement de soldats encadre la procession de la Fête-Dieu. Or, la municipalité estime que ce droit lui revient. Cette légère tension reflète l'existence d'un conflit de légitimité entre deux pouvoirs concurrents. En effet, la question que pose cette affaire est fondamentale : les gardes peuvent-ils s'assembler publiquement sans l'accord tacite de la municipalité ? En d'autre terme, la municipalité doit-elle « ordonner de faire » comme elle le revendique ou la Garde nationale peut-elle « requérir » comme elle le souhaiterait<sup>1311</sup> ? À la suite de cette affaire, la tension monte rapidement d'un cran. Le comte de Doize, âgé de quatre-vingt-douze ans, issu d'une très vieille famille noble du cru, supporte de moins en moins la tutelle de la municipalité. En novembre 1790, alors que le maire réclame un détachement de vingt-cinq hommes pour veiller au bon déroulement des élections municipales, le colonel de la Garde nationale rétorque au valet de ville, venu lui exposer la requête du conseil municipal : « Dites à Monsieur le maire que je ferais [sic] ce qu'il me plaira mais qu'il y aura un détachement »<sup>1312</sup>. Tout en n'osant pas sortir totalement du cadre légal fixé par la loi, le colonel de la Garde nationale revendique clairement son refus de n'être qu'un simple exécutant. Le comte de Doize manifeste à nouveau ses velléités autonomistes

---

<sup>1310</sup> LIGOU (Daniel), *Montauban à la fin de l'Ancien Régime et aux débuts de la Révolution 1787-1794*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1958, p. 226-231 ; SOTTOCASA (Valérie), « La Garde nationale, enjeu politique et religieux dans le Midi de la frontière confessionnelle », dans BIANCHI (Serge), DUPUY (Roger), dir., *La Garde nationale... op. cit.*, p. 201-222.

<sup>1311</sup> BEAU (Jacky), ISSARTEL (Jean-Louis), GASPIN (René), *Les chemins de la Révolution... op. cit.*, p. 73-74.

<sup>1312</sup> Arch. mun. Bourg-Saint-Andéol, 1 D 1, délibération municipale du 5 novembre 1790.

lorsque le maire exige un autre détachement de soldats pour encadrer les élections des juges de paix. Ayant déjà pris ses dispositions, de Doize se dit « ennuyé de recevoir tous les jours des ordres du corps assemblé » tout en témoignant de son respect pour la municipalité<sup>1313</sup>. L'affaire est portée devant le directoire de département de l'Ardèche. Se retrouvent dans ce conflit de légitimité les mêmes mécanismes que nous avons relevés sous l'Ancien Régime. C'est en effet à l'occasion d'une fête que la concurrence entre les deux pouvoirs locaux se révèle. Par ailleurs, à travers la délimitation conflictuelle des compétences des deux autorités se joue en réalité une querelle de préséance en bonne et due forme, visant à définir lequel des deux pouvoirs doit incarner l'autorité en matière militaire. L'état-major de la Garde nationale bourguésane est essentiellement composé d'anciens militaires de carrière, encore imprégnés de valeurs aristocratiques typiques de l'ancien temps, pour qui le service des armes, activité noble par essence, surpasse en terme d'honneur et de prestige celui de l'administration municipale. Par conséquent, les tenants de cette conception du monde, à contre-courant du nouvel ordre révolutionnaire, ne peuvent que se heurter avec ceux qui détiennent leur légitimité du changement politique amorcé à partir de 1789.

Par ailleurs, des conflits peuvent éclater entre la municipalité et la Garde nationale lorsque cette dernière agit parallèlement à la municipalité ou en se substituant à elle. En mars 1791, la Garde nationale de Bagnols se porte à Uzès pour mettre fin aux divisions politiques qui y règnent, s'inscrivant en porte-à-faux par rapport aux édiles qui avaient refusé d'intervenir<sup>1314</sup>. La municipalité condamne fermement l'insubordination de la Garde nationale qui la place dans une situation délicate vis-à-vis du département qui lui réclame des comptes. Au cours de l'été 1792, la municipalité tarasconnaise est stupéfaite d'apprendre que la Garde nationale du lieu a dépêché un détachement de dix hommes armés pour encadrer la procession religieuse à l'église Sainte-Marthe. La municipalité, jalouse de son autorité, condamne fortement les « prétentions aussi inconstitutionnelles » de la Garde nationale tout en réaffirmant qu'elle ne peut rien faire sans le consentement des administrateurs municipaux<sup>1315</sup>. En réalité, ces conflits de légitimité témoignent, comme sous l'Ancien Régime, de l'existence d'une conflictualité d'une autre nature.

Dans les communes les plus divisées du couloir rhodanien, les relations exécrables entre la Garde nationale et leur municipalité sont le signe de tensions politiques sous-jacentes auxquelles la Révolution offre une nouvelle caisse de résonance. À Mondragon, la tension est particulièrement vive au cours du premier semestre 1790 entre la municipalité Roustan et l'état-major de la Garde nationale. Le 2 mai 1790, Augustin-Philippe de Granet-Vallier, lieutenant-colonel de la Garde nationale, refuse qu'un détachement de Gardes nationales escorte le conseil municipal de l'hôtel de ville jusqu'à l'esplanade où doit se tenir la cérémonie de prestation des serments de la Garde nationale<sup>1316</sup>. Le maire Antoine Joseph Marie Roustan réplique à la provocation en interdisant au lieutenant-colonel de la Garde nationale d'exercer ses fonctions. Cet exemple, choisi parmi tant d'autres, témoigne à lui seul

---

<sup>1313</sup> Arch. mun. Bourg-Saint-Andéol, 1 D 1, délibération municipale du 27 novembre 1790.

<sup>1314</sup> Arch. Mun. Bagnols, 1 D 2, délibération municipale du 18 mars 1791.

<sup>1315</sup> Arch. Mun. Tarascon, 1 D 1, 17 juin 1792.

<sup>1316</sup> Arch. mun. Mondragon, 3 H 1, dénonciation de l'état-major de la Garde-nationale par les officiers municipaux de Mondragon, 3 mai 1790.

des fortes tensions existantes entre les deux pouvoirs. Ces fréquents accrochages ne sont en réalité que la partie la plus visible d'une conflictualité sociopolitique plus intense, plus souterraine, mettant aux prises deux factions opposées sous l'Ancien Régime, et dont les conditions d'expression ont été modifiées par l'instauration d'un nouveau contexte institutionnel à l'aube de la Révolution française. Le parti seigneurial mondragonnais, menacé de déclassement, est parvenu à monopoliser tous les postes clefs de la milice bourgeoise et de la Garde nationale au cours du second semestre 1789, non sans avoir suscité l'hostilité d'une partie des patriotes, conduite par le médecin Charles-Joseph d'Augier. Ces derniers, ayant obtenu la création de six compagnies de Gardes nationales, parviennent à établir une sorte de *statut quo* en prenant le contrôle de trois compagnies sur six mais échouent néanmoins à se placer au sein de l'état-major de la Garde nationale<sup>1317</sup>. Au début de l'année 1790, l'avantage revient donc aux membres de l'ancien parti seigneurial mais la donne s'inverse radicalement au cours du pugilat électoral de février 1790 au terme duquel les anciens agents seigneuriaux et leurs clients ou parents doivent s'incliner<sup>1318</sup>. Éjectés de l'hôtel de ville qu'ils convoitaient, ces derniers ne voient pas d'un bon œil le retournement politique impulsé par le tandem Roustan-Augier. Jusqu'en 1791, Garde nationale et municipalité se querellent sur de nombreux points. Les velléités autonomistes de l'état-major de la nouvelle force armée trahissent les frustrations d'anciens administrateurs municipaux ou seigneuriaux affaiblis par le nouvel ordre politique, d'autant plus que le conflit politique se double d'un clivage social important.

---

<sup>1317</sup> Arch. nat., D<sup>XXIX</sup> 57, lettre de l'état-major de la Garde nationale au Comité des rapports, 3 mai 1790.

<sup>1318</sup> Voir *supra* chap. 7.

<b>Tableau n° 116 :</b>		
<b>Un conflit politique miroir des tensions sociales ?</b>		
	État-major du « parti » de la Garde nationale	État-major du « parti » de la municipalité (couple Roustan-d'Augier)
Pourcentage de nobles	45%	0%
Pourcentage d'artisans/boutiquiers	0%	40%
Pourcentage de cadres d'Ancien Régime	55%	50%
Moyenne d'âge	45 ans	37 ans
Moyenne de la contribution patriotique (1790) <sup>1319</sup>	140 l.	54 l.

En effet, le « parti » de la Garde nationale est nettement plus riche que la faction adverse. Il mobilise la quasi-totalité des nobles du cru, dont la plupart sont de vieux gentilshommes fortunés, à l'image d'Esprit d'Armand, ancien coseigneur du lieu, s'acquittant d'une contribution patriotique de 600 l. *A contrario*, avec presque 50% de trentenaires, le « parti » Roustan-d'Augier est de recrutement nettement plus populaire (40% d'artisans et de boutiquiers, 50% des édiles se trouvent en dessous des 54 l., moyenne de la capitation patriotique des membres du « parti »). Le même constat peut être fait à Bourg-Saint-Andéol. Dans les deux cas, ces conflits de légitimité sont sublimés par des conflits interpersonnels opposant des hommes bien intégrés dans les dynamiques politiques locales, depuis parfois plusieurs générations. En effet, au moins la moitié des acteurs occupait déjà des fonctions administratives sous l'Ancien Régime. L'exemple mondragonnais illustre clairement comment le recyclage des antagonismes politiques antécédents dans le nouveau moule institutionnel offre un nouveau souffle aux affrontements partisans de l'Ancien Régime. Les acteurs s'adaptent et l'arène politique est en perpétuelle recomposition.

À Tarascon, le conflit de légitimité de l'été 1792 traduit le glissement politique opéré par la municipalité au cours de novembre 1791. Après un été particulièrement tendu, les Jacobins locaux se sont emparés de toutes les instances administratives locales (municipalité et district). En revanche, l'état-major de la Garde nationale est encore composé d'une majorité de nobles, patriotes en 1789 mais que la radicalisation politique nationale et locale a poussé

<sup>1319</sup> Arch. dép. Vaucluse, 5 L 54, contribution patriotique, Mondragon, 1790.

vers le conservatisme politique, sinon pour certain, vers la Contre-révolution. Ces derniers ne résistent pas à la conjoncture politique de l'été 1792 et disparaissent temporairement de la scène politique.

Parce qu'elle est détentrice de la force armée, la Garde-nationale peut rapidement devenir un enjeu majeur des luttes de factions. En effet, représentant un contre-pouvoir important face à la municipalité, « pivot du pouvoir urbain » pour reprendre l'expression de Laurent Brassart, elle donne un avantage certain à la force politique qui la contrôle<sup>1320</sup>. Le schéma est assez classique. Lorsque l'une des factions politiques antagonistes contrôle la municipalité, ses adversaires jettent leur dévolu sur la Garde nationale. La bipolarisation de la sphère politique rend particulièrement conflictuelle la coexistence entre deux nouveaux pouvoirs tirant chacun leur légitimité de la Révolution. Dans la majorité des cas, comme à Étoile, la Garde nationale constitue une base de repli pour les éléments les plus patriotes lorsque la municipalité est aux mains d'édiles conservateurs, ou jugés trop modérés. Dès l'été 1789, la milice bourgeoise est conquise par les patriotes locaux, appartenant tous au tiers-état. Sur les six membres de l'état-major de la nouvelle force armée, seuls trois sont des anciens administrateurs, dont son commandant en chef, l'avocat Antoine Melleret, représentant le tiers à Vizille et dont la famille s'engage corps et âme dans la Révolution<sup>1321</sup>. Malgré l'ouverture du conseil municipal à une majorité de nouveaux venus, les anciennes élites d'Ancien Régime restent cramponnées au pouvoir. En effet, la fonction de maire a été confiée à Antoine Balthazar Morier, ancien capitaine châtelain du bourg et agent actif du seigneur, tandis que celle de procureur général syndic échoit à Pierre-Hyacinthe Borne, ancien procureur fiscal. D'autres membres du parti du seigneur comme le juriste Simon Roux, également capitaine châtelain dans les années 1770, siègent parmi les officiers municipaux. En réalité, les élections municipales de février 1790 se traduisent par une ouverture sociopolitique en trompe-l'œil car, sur les deux postes clefs (maire, procureur général syndic) et sur les cinq officiers municipaux, on ne recense qu'un seul nouveau venu. Les néophytes ont été relégués à la fonction subalterne de notable. Comme dans certaines communautés bretonnes, la Garde nationale intègre davantage d'« hommes nouveaux » que la

---

<sup>1320</sup> BRASSART (Laurent), « Les règles du jeu du pouvoir au chef-lieu départemental. L'exemple de Laon (1791-1793) », dans BIARD (Michel), dir., *Querelles dans le clocher... op. cit.*, p. 128.

<sup>1321</sup> Antoine Melleret (1731-1808) est issu d'une ancienne famille d'Étoile. Administrateur municipal à de nombreuses reprises sous l'Ancien Régime, il est rapidement gagné aux idées nouvelles. Représentant le tiers à Vizille, il est encore présent à Romans et à Chabeuil. Ses prises de position le font très vite remarquer des patriotes dauphinois, dont les Payan de Saint-Paul-Trois-Châteaux avec qui la famille Melleret est alliée. Élu administrateur du département de la Drôme, dont il prend la présidence en 1792, sa carrière politique est freinée par la chute des frères Payan. On le retrouve comme conseiller d'arrondissement sous le Consulat. Deux de ses fils figurent parmi les plus chauds partisans de la cause révolutionnaire. Jacques-Antoine (1760-1822), vicaire défroqué, préside le comité de surveillance en l'an II, devient commissaire du Directoire exécutif sous le Second Directoire avant de retrouver brièvement un siège au conseil municipal lors des Cent-Jours. Jean-Pierre (1761-1795) connaît un destin plus tragique. Médecin acquis très jeune aux idées nouvelles, il se signale par des harangues publiques radicales. Nommé agent national en ventôse an II, il est recommandé à Maignet par Claude Payan pour intégrer la Commission populaire d'Orange où il fait étonnement preuve d'un certain modérantisme par rapport à ses autres collègues. Condamné à mort après la suppression des tribunaux d'exception, il monte à l'échafaud le 26 juin 1795.

municipalité<sup>1322</sup>. L'état-major de la Garde nationale, suivant l'impulsion menée par Melleret, se fait de plus en plus intrusif dans les affaires municipales. Le 17 mai 1790, la Garde nationale réclame la surveillance des récoltes<sup>1323</sup> tandis que le lendemain, Antoine Melleret « prie messieurs de la municipalité de donner leur adhésion au détachement qu'il commandera » à l'assemblée fédérative de Lyon<sup>1324</sup>. Parallèlement à cette ingérence progressive dans la politique municipale, la Garde nationale se fait le chantre de la contestation antiseigneuriale et semble inciter, en sous-main, la population à la désobéissance contre l'ancien seigneur et ses agents. À la pointe du combat contre les vestiges du régime féodal, les gardes nationaux poussent la municipalité à décréter la destruction des armoiries<sup>1325</sup>. Si la municipalité accepte, sous la pression, de détruire tous les symboles féodaux, elle refuse toutefois que la Garde nationale ne leur substitue des inscriptions injurieuses. Le maire et le procureur général syndic, tous deux anciens agents seigneuriaux, ne sont pas aussi vindicatifs que la Garde nationale, dont ils s'inquiètent du radicalisme politique. Ils sont suivis par une partie de la population qui rejette l'omnipotence de la Garde nationale d'Étoile. En janvier 1791, des placards incendiaires la dénonçant sont affichés dans le village<sup>1326</sup>. Une lutte d'influence, essentiellement souterraine, se joue en réalité entre les deux pouvoirs locaux, devenus concurrents, au cours de laquelle la Garde nationale finit par prendre l'avantage. Au début de l'année 1791, le conflit entre dans sa phase paroxystique et provoque une crise institutionnelle majeure lorsque quinze administrateurs municipaux sur vingt démissionnent en bloc<sup>1327</sup>. Le maire, certes septuagénaire, se cache derrière son grand âge et ses infirmités, tandis que le procureur général syndic, notaire de son état, affirme ne plus avoir de temps à consacrer aux affaires publiques. Ces prétextes fallacieux masquent mal les raisons politiques qui poussent ces édiles à démissionner, à savoir « les tracasseries qu'ils éprouvent de la part de la Garde nationale et la mauvaise intelligence qui règne entre elle et le corps municipal ». Les cinq notables restants sont tous des membres de la Garde nationale. Ces derniers, cherchant à discréditer la municipalité auprès du district dont ils recherchent l'arbitrage, sinon le soutien, accusent le maire d'avoir tenu des propos hostiles à la Constituante, en qualifiant ses décrets de « torches-cul »<sup>1328</sup>. Les administrateurs municipaux démissionnaires font bloc derrière le maire incriminé en dénonçant les manœuvres de la Garde nationale. Les élections destinées à remplacer les anciens édiles sont remportées sans surprise par le « parti » de la Garde nationale. Au moins 60% des nouveaux administrateurs municipaux élus en sont membres depuis sa fondation<sup>1329</sup>. Toutefois, malgré sa victoire, la Garde nationale ne semble pas réduire son emprise sur la municipalité. En effet, à la mort du maire nouvellement élu en février 1791, aucun habitant n'accepte de le remplacer dans ses fonctions. La pression exercée par la Garde nationale et son ingérence dans les affaires publiques sont-elles si fortes que personne ne veuille occuper une fonction devenue

<sup>1322</sup> LAGADEC (Yann), *Pouvoir et politique en Haute Bretagne rurale. L'exemple de Louvigné-de-bais (XVI-XIX<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Alain Croix, Université Rennes 2 Haute Bretagne, 2003, p. 686-699.

<sup>1323</sup> Arch. mun. Étoile 1 D 1, délibération municipal du 17 mai 1790.

<sup>1324</sup> Arch. mun. Étoile 1 D 1, délibération municipal du 18 mai 1790.

<sup>1325</sup> Arch. mun. Étoile 1 D 1, délibération municipal du 17 janvier 1791.

<sup>1326</sup> Arch. mun. Étoile 1 D 1, délibération municipal du 17 janvier 1791.

<sup>1327</sup> Arch. mun. Étoile 1 D 1, délibération municipal du 23 janvier 1791.

<sup>1328</sup> Arch. mun. Étoile 1 D 1, délibération municipal du 27 janvier 1791.

<sup>1329</sup> Arch. mun. Étoile 1 D 1, délibération municipal du 6 février 1791.

clairement fantoche ? C'est très probable, et la municipalité reste sans maire pendant presque neuf mois, jusqu'aux élections municipales de novembre 1791.

Enfin, face à la radicalisation du processus révolutionnaire, le conflit de légitimité opposant les deux pouvoirs locaux dégénère en lutte de conquête. Le fait de disposer de la force armée donne un avantage considérable qu'il peut être tentant d'utiliser pour neutraliser ses adversaires politiques. Dans les localités les plus divisées du couloir rhodanien, la Garde nationale est intrinsèquement liée aux conflits politiques qu'elle encadre parfois. En cela, l'exemple d'Arles est particulièrement éclairant. Après la « révolution municipale » de l'été 1789 qui ouvre les portes de l'hôtel de ville à des Arlésiens qui en étaient jusque ici exclus, la première municipalité révolutionnaire élue en 1790 est peuplée essentiellement de patriotes, placés sous la houlette du chevalier d'Antonelle. Ces derniers contrôlent également la Garde nationale. Ainsi, au début de la Révolution, municipalité et Garde nationale partagent les mêmes vues politiques. La dégradation progressive de la conjoncture politique, accentuée par la politique religieuse des Constituants, favorise l'effritement du consensus politique local. Au cours du premier semestre 1791, les différents renouvellements des officiers de la Garde nationale conduisent à la tête de certaines compagnies arlésiennes des hommes de la Chiffonne, opposés aux patriotes Monnaidiers. Profitant de l'absence du chevalier d'Antonelle, une majorité de compagnies de la Garde nationale, proche de la Chiffonne, adopte le 12 juin 1791 un nouveau règlement sans en référer aux autorités<sup>1330</sup>. Grâce à la légitimité et la force de frappe que leur confère la Garde nationale, les Chiffonistes passent à l'offensive dans les jours suivants et parviennent à renverser la municipalité patriote. Dans le Midi rhodanien, le contrôle de la Garde nationale par l'une des factions reste un objectif crucial durant toute la Révolution<sup>1331</sup>.

Si la complexité des situations, propres à chaque lieu, rend toute tentative de modélisation régionale périlleuse, le croisement des données fait tout de même apparaître quelques trajectoires communes. Le tableau suivant, réalisé notamment à la lumière des chapitres deux et trois, livre quelques pistes d'interprétation des conflits politiques opposant la Garde nationale et les municipalités rhodaniennes.

---

<sup>1330</sup> POURRADE (Rodolphe), *La Garde nationale dans les Bouches-du-Rhône (1789-1815). Incarner l'autorité : droit du citoyen, devoir de soldat*, mémoire de master sous la direction de Christine Peyrard, université d'Aix-en-Provence, 2001, p. 51.

<sup>1331</sup> Voir notamment pour le Directoire : CLAY (Stephen), « La Garde nationale en Provence pendant le Directoire : service d'ordre et de désordres », dans DUPUY (Roger), dir., *La Garde nationale... op. cit.*, p. 359-369.

<b>Tableau n° 117 : Conflits de légitimité et conflits politiques : quelques pistes d'interprétation</b>						
Ville	Nombre d'habitants	Date(s) du conflit	Nature du conflit	Composition de l'état-major de la Garde nationale	« Révolution municipale » été-automne 1789	Degré d'ouverture sociopolitique de la municipalité en février 1790 <sup>1332</sup>
Arles	20 000 hab.	1791	conflits opposant une partie de la Garde nationale au couple état-major/municipalité	noblesse libérale, patriotes en cours de radicalisation	oui	ouverte
Bourg-Saint-Andéol	env. 5 000 hab.	1790-1791	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	nobles conservateurs	non	ouverte
Étoile	env. 2 000 hab.	1790-1791	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	patriotes de plus en plus radicalisés	non	intermédiaire
Mondragon	env. 2 000 hab.	1789-1790	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	ex-parti seigneurial	non	fermée
Pierrelatte	env. 3 000 hab.	1789-1790	conflits opposant une partie de la Garde nationale au couple état-major/municipalité	patriotes hostiles à l'oligarchie d'Ancien Régime	non	fermée
Tarascon	9 000 hab.	1790, 1792	conflit opposant l'état-major de la Garde nationale à la municipalité	nobles conservateurs	oui	ouverte

Comme le suggère le précédent tableau, les conflits de légitimité entre les deux pouvoirs locaux sont intrinsèquement liés au degré d'ouverture des municipalités entre 1789 et 1790. En 1790, dans les communes les plus fermées, où la mise en place du nouvel ordre révolutionnaire ne débouche pas sur une transition sociopolitique forte, la Garde nationale

<sup>1332</sup> Estimation obtenue en tenant compte de la présence dans les municipalités élues en 1790 d'une majorité d'« hommes nouveaux » et de catégories socioprofessionnelles peu représentées par le passé dans les conseils politiques d'Ancien Régime.



apparaît comme un pôle de contestation face à l'oligarchie d'Ancien Régime qui se cramponne au pouvoir (Pierrelatte, Étoile). En revanche, dans les localités où les édiles « traditionnels » ont été mis hors-jeu lors des différentes phases de la « révolution municipale » (Tarascon) ou lors de la mise en place des premières municipalités de l'ère révolutionnaire (Bourg-Saint-Andéol), la Garde nationale devient une base de repli, contrôlée par des éléments nettement plus conservateurs. Dès lors, les frictions entre les deux pouvoirs peuvent être perçues comme une stratégie menée par des élites déclassées ou marginalisées pour réoccuper le devant d'une scène politique dont ils ont été en partie éclipsés. À partir de 1791, la radicalisation politique change la donne. Dans certaines communes comme Arles, les relations entre la municipalité et la Garde nationale, au beau fixe en 1790, se tendent jusqu'à la rupture entre deux pouvoirs locaux devenus concurrents.

Ainsi, les conflits de légitimité opposant la Garde nationale à leur municipalité sont particulièrement éclairants quant à l'évolution du rapport des populations rhodaniennes au politique. La difficile coexistence de pouvoirs locaux, parfois concurrents, tirant chacun leur légitimité du peuple, dont ils sont les représentants directs ou les protecteurs, livre une autre vision des luttes politiques et de la compétition pour les places, particulièrement rude dans le couloir rhodanien méridional, durant les premières décennies de la Révolution française. En effet, dans une aire géographique traditionnellement marquée par une vie politique municipale très animée, la fragmentation du pouvoir local offre une nouvelle caisse de résonance aux conflits politiques anciens, en pérennisant les antagonismes partisans d'Ancien Régime qui empruntent de nouvelles formes, reflétant à la fois l'adaptation des acteurs politiques au nouveau paysage institutionnel et l'évolution de la culture politique des populations rhodaniennes. La dégradation de la conjoncture politique entre 1791 et 1792 contribue à radicaliser des conflits de légitimité dans lesquels la Garde nationale, pôle de résistance active, est davantage perçue comme un instrument de conquête, ou de reconquête, du pouvoir municipal. Par ailleurs, l'éclosion des clubs politiques, dont certains font figure de véritables contre-pouvoirs locaux, attise les conflits de légitimité dans les zones de frontières politiques.

### *Sociétés politiques et pouvoir municipal : un difficile partage de la sphère politique*

Le couloir rhodanien est un terreau particulièrement favorable au développement des sociétés politiques, dont les plus précoces apparaissent dès la fin de l'année 1789. Dans les espaces les plus divisés de la vallée du Rhône, la naissance des clubs, se posant rapidement en concurrents immédiats des municipalités, accentue les conflits de légitimité. En effet, les sociétés politiques, lieux d'apprentissage de la citoyenneté et d'éveil à la politique, en tant que garantes du respect de la Constitution et des idées nouvelles, revendiquent une certaine forme de légitimité qu'elles incarnent aux yeux de nombreux patriotes, plus particulièrement lorsque les municipalités sont aux mains de forces conservatrices. Dans la vallée du Rhône septentrionale, les clubistes contrôlant les rouages administratifs locaux parfois dès 1791, les relations entre les clubs et les municipalités sont rarement conflictuelles, comme cela semble avoir été majoritairement le cas en Normandie orientale<sup>1333</sup>. *A contrario*, dans le Midi rhodanien, où l'émergence des clubs accentue la bipolarisation de la vie politique, les frictions

---

<sup>1333</sup> PINGUÉ (Danièle), *Les mouvements jacobins... op. cit.*, p. 117.

entre les municipalités et les clubistes sont particulièrement intenses et beaucoup plus précoces que le modèle normand, où les conflits de légitimité éclatent surtout en l'an II<sup>1334</sup>. C'est dans des environnements qui ne leur sont guère favorables, lorsqu'elles se démènent pour exister, sinon pour survivre que les relations entre les sociétés politiques et les municipalités sont les plus exécrables. Au sud de Montélimar, les conflits de légitimité, particulièrement intenses, opposant les clubs aux municipalités livrent une autre dimension de la conflictualité politique. Une approche micro-historique focalisée sur le village de Saint-Laurent-des-Arbres, commune d'environ 2 000 habitants, est particulièrement éclairante quant à la bipartition des options politiques sublimée par le schisme religieux ainsi que de l'appropriation par les populations d'une nouvelle culture politique et de leur adaptation au nouveau paysage institutionnel.

La communauté de Saint-Laurent-des-Arbres ne semble pas avoir connu de conflits majeurs sous l'Ancien Régime. Les registres de délibérations municipales font bien apparaître quelques frictions entre les notables du lieu, notamment au sujet de la confection du compoix, mais ne donnent pas à penser que la communauté soit radicalement divisée en partis antagonistes<sup>1335</sup>. L'entrée de la communauté dans le processus révolutionnaire n'érode pas la suprématie des élites d'Ancien Régime. En décembre 1788, les trois députés de la communauté pour participer à l'assemblée des trois ordres d'Uzès sont le curé Liotard, le premier consul François Bonhomme, et Joseph de Pascal, conseiller politique issu d'une famille nobiliaire solidement ancrée au conseil de ville<sup>1336</sup>. L'oligarchie municipale parvient à se maintenir au pouvoir au plus fort de la crise sociopolitique de l'été 1789 en évitant la constitution d'un comité permanent. Ainsi, à la veille de l'élection des premières administrations municipales de l'ère révolutionnaire, le village, ayant totalement ignoré le processus de « révolution municipale », reste administré par la même classe politique locale, replié sur elle-même et imperméable aux « hommes nouveaux ».

Le scrutin de janvier 1790 confirme l'enracinement des édiles d'Ancien Régime dans la mesure où 80% des postes à pourvoir sont raflés par des administrateurs présents avant 1789, dont celui de maire, de procureur général syndic et de quatre officiers municipaux sur cinq<sup>1337</sup>. En parallèle, l'état-major de la Garde nationale et les postes subalternes sont monopolisés par des parents ou des clients des édiles, quand ce n'est pas par les administrateurs municipaux eux-mêmes. La Révolution pérennise l'hégémonie d'une classe politique locale ayant su tirer parti du nouveau changement institutionnel. Toutefois, une frange de la population, exclue du pouvoir avant 1789, rejette la mainmise des cadres d'Ancien Régime sur tous les pouvoirs locaux. Par ailleurs, la dégradation de la conjoncture politique, inhérente aux répercussions de la bagarre de Nîmes entre catholiques et protestants, accentue les tensions au sein de la communauté, dont l'histoire a été marquée par les affrontements biconfessionnels aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En effet, alors que les villages

---

<sup>1334</sup> *Ibidem*, p. 261-266.

<sup>1335</sup> Les rares travaux d'érudits consacrés à Saint-Laurent-des-Arbres n'en font non plus aucune mention : DURAND (Albert), *Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc. La seigneurie temporelle des évêques d'Avignon*, Avignon, Seguin, 1892, p. 14-15.

<sup>1336</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, BB non coté, délibération municipale du 21 décembre 1788.

<sup>1337</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, BB non coté, délibération municipale du 30 janvier 1790.

voisins de Tavel, Roquemaure ou Saint-Géniès-de-Comolas dépêchent des soldats pour rétablir l'ordre à Nîmes, le conseil politique de Saint-Laurent-des-Arbres s'y oppose, à moins de n'y être contraint par une réquisition<sup>1338</sup>. Cette attitude trahirait-elle un soutien tacite à la politique conservatrice menée par Froment, chef de file des catholiques de Nîmes ? C'est probable. Face à l'inaction municipale, les patriotes du lieu passent à l'action et sonnent le tocsin. Une foule imposante se rassemble et somme la municipalité d'agir. Face à la pression populaire, les édiles se ravisent et dépêchent cent hommes de la Garde nationale à Nîmes<sup>1339</sup>. Le revirement de la municipalité, arraché sous la contrainte populaire, ne laisse pas dupes les patriotes. Cet événement est fondamental dans la structuration des options politiques des habitants. Les prises de position conservatrices de la municipalité Bonhomme la coupe du soutien d'une partie des patriotes du lieu. Ces derniers contestent de plus en plus la légitimité du conseil municipal dont les vues semblent clairement diverger. Les administrateurs municipaux les plus compromis cristallisent l'hostilité des plus fervents patriotes. Les frictions entre les deux tendances politiques sont fréquentes. Peu de temps après, le maire et deux édiles, également officiers de la Garde nationale, sont insultés dans la rue par Jean Pontaud et d'autres complices<sup>1340</sup>.

Le renouvellement d'une partie de la municipalité en novembre 1790 confirme encore la domination des cadres d'Ancien Régime, représentés à plus de 70%, et des conservateurs locaux. Seuls deux patriotes entrent au conseil municipal mais ils n'occupent que le poste subalterne de notable : le très modéré chirurgien François Chabert et Joseph Chaulandy, amené à occuper une place de plus en plus importante au sein du « parti » patriote. La situation évolue au cours du premier semestre 1791. Les patriotes, contestant la légitimité municipale, s'organisent et fondent un club au cours du printemps 1791, vraisemblablement dans le courant du mois d'avril 1791. Le 1<sup>er</sup> mai 1791, les clubistes envoient leur première pétition à la municipalité. Ils exigent une plus grande transparence dans les comptes municipaux et une stricte application des décrets de l'Assemblée Nationale<sup>1341</sup>. Le ton est clairement donné. Le club entend surveiller les moindres faits et gestes des administrateurs municipaux. La municipalité refuse de recevoir « toutes les pétitions qui lui seront adressées sous le nom d'une association quelconque » tant que les clubistes n'auront pas obtenu le consentement municipal pour se réunir. La municipalité dénie clairement toute légitimité à ce nouvel adversaire politique, composé de « certains particuliers étrangers au maintien de la Constitution qui en ont cependant pris prétexte pour former des assemblées qui sous le nom d'amis de la Constitution ne se sont jamais réunis que pour troubler l'ordre et la tranquillité publique »<sup>1342</sup>. Désormais, deux camps diamétralement opposés s'affrontent dans un conflit autant social que politique. En effet, comme l'illustre le tableau suivant, le conflit de légitimité opposant le club à la municipalité se double d'un conflit social intense.

<sup>1338</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, BB non coté, délibération municipale du 15 juin 1790.

<sup>1339</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, BB non coté, délibération municipale du 16 juin 1790.

<sup>1340</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, BB non coté, délibération municipale du 7 août 1790.

<sup>1341</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 6 mai 1791.

<sup>1342</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 18 octobre 1791.

<b>Tableau n° 118 : Conflit de légitimité et fracture sociopolitique : l'exemple de Saint- Laurent-des-Arbres (1790-1792)</b> <sup>1343</sup>		
	Chefs de file du « parti » de la municipalité	Club des Jacobins
Bourgeoisie de talent	39%	0%
Artisans/ boutiquiers	0%	45%
Monde de la terre	46%	55%
Moyenne de l'allivrement cadastral (1786) <sup>1344</sup>	73,2 l.	8,5 l.
Moyenne d'âge (1791)	40 ans	43,8 ans
Cadre d'Ancien Régime	54%	7%

Le tableau témoigne clairement de l'existence d'une fracture sociale entre les deux « partis ». En effet, les membres des deux factions ne se recrutent pas parmi les mêmes milieux sociaux. Si les chefs de file du « parti » de la municipalité se recrutent surtout parmi la bourgeoisie de talent comme les Bonhomme, notaires de père en fils, ou parmi les gros propriétaires fonciers, intégrés à la vie politique depuis plusieurs générations, les leaders opposés proviennent de catégories sociales plus populaires, essentiellement de l'artisanat<sup>1345</sup>, exclus de toute représentativité politique par le passé. Dans le Comtat voisin, les clubistes ont exactement le même profil social<sup>1346</sup>. Les seconds couteaux, de quelque « parti » que ce soit, appartiennent tous au monde des micro ou petits propriétaires fonciers, voire des

<sup>1343</sup> Le « parti » de la municipalité est encadré par treize chefs de file pour lesquels nous disposons de nombreuses informations. À ces treize leaders s'ajoute une clientèle plus populaire, formée de seconds couteaux, ayant peu laissé de traces dans les sources. Par conséquent, nous avons choisi de nous focaliser uniquement sur les acteurs les plus impliqués et les plus récurrents. Le « parti » clubiste souffre des mêmes désagréments. Formé d'environ une soixantaine d'habitants en 1791, le club n'a malheureusement que très peu laissé de traces de son existence. Les registres de délibérations ont totalement disparu. N'ont été conservées que quelques lettres éparses. Ces lettres ont néanmoins permis de dessiner à grand traits les contours du « parti » des Jacobins local. Nous avions initialement prévu de nous focaliser uniquement sur les chefs du mouvement mais ces derniers sont régulièrement suivis par une garde rapprochée de clubistes qu'il aurait été préjudiciable de ne pas intégrer dans cette étude prosopographique.

<sup>1344</sup> Compoix de la communauté de Saint-Laurent-des-Arbres, 1786, conservé dans les archives locales mais non côté.

<sup>1345</sup> Contrairement aux villages de Normandie orientale où Danièle Pingué remarque que la moitié des clubistes se recrute parmi les paysans : PINGUÉ (Danièle), *Les mouvements jacobins... op. cit.*, p. 469.

<sup>1346</sup> LAPIED (Martine), « Les Jacobins avignonnais et comtadins », dans *Le Jacobinisme... op. cit.*, p. 82.

journaliers<sup>1347</sup>. Dans un village où la majorité des habitants vit de la terre, cette répartition n'a rien d'insolite. Dans de telles conditions, il n'est guère surprenant qu'il existe un tel écart de fortune entre les deux groupes politiques. Avec une moyenne de 73,2 l. cadastrales, le « parti » de la municipalité recrute ses cadres parmi les très gros propriétaires fonciers du lieu<sup>1348</sup>. Joseph Louis Pierre Guillaume Deleuze, François Bonhomme et Claude de Pascal, membres éminents du « parti » représentent à eux trois 17% du total de l'allivrement cadastral, estimé à 2 979 l. Surtout, avec une moyenne de 73,2 l., l'état-major du « parti » de la municipalité se place très largement au dessus de la moyenne des 368 allivrés, estimé à environ 8 l. Seuls 20% des habitants excèdent cette moyenne, dont la plupart figurent parmi les membres les plus en vue du « parti » de la municipalité. Cette moyenne élevée doit pourtant être revue à la baisse si l'on y intègre la clientèle populaire du groupe politique. Elle tombe à 54,3 l., nombre sans doute encore inférieur à une réalité qu'il est impossible de reproduire fidèlement tant les sources sont lacunaires. Malgré la sécheresse des sources, il est indéniable que leurs adversaires se recrutent parmi des catégories sociales beaucoup plus populaires. Avec 8,5 l., la moyenne des clubistes affleure la moyenne totale des allivrés du lieu. Encore que ce chiffre n'est gonflé que par la présence du bourgeois Joseph Fournier, le chef de file des clubistes le plus riche, dont l'allivrement cadastral est estimé à 65 l., et de Jean Pontaud ou de Sauveur Brieu de, tous deux allivrés autour de vingt livres. En revanche, 78% des clubistes se situent en dessous de cette moyenne. Le cas saint-laurentin diffère une fois de plus des observations de Danièle Pingué menées en Normandie orientale où les deux tiers des clubistes appartiennent aux catégories fiscales intermédiaires<sup>1349</sup>. Par ailleurs, les tensions ne semblent pas révéler l'existence d'un conflit intergénérationnel. Les moyennes d'âge des deux « partis » sont relativement proches. Sur ce point, nous rejoignons Danièle Pingué, ayant estimé la moyenne d'âge des clubistes normand à environ 42 ans et Christine Peyrard, remarquant que la moyenne d'âge de la moitié des Jacobins de l'ouest se situe entre 30 et 50 ans<sup>1350</sup>. Néanmoins, le conflit mobilise toutes les tranches d'âge, y compris des vingtenaires, figurant essentiellement parmi les seconds couteaux. Enfin, comme l'illustre le graphique suivant, les chefs de file du mouvement jacobin saint-laurentin sont unis par des liens de différentes natures : parenté, alliance matrimoniale, amitié, voisinage, parenté spirituelle...

---

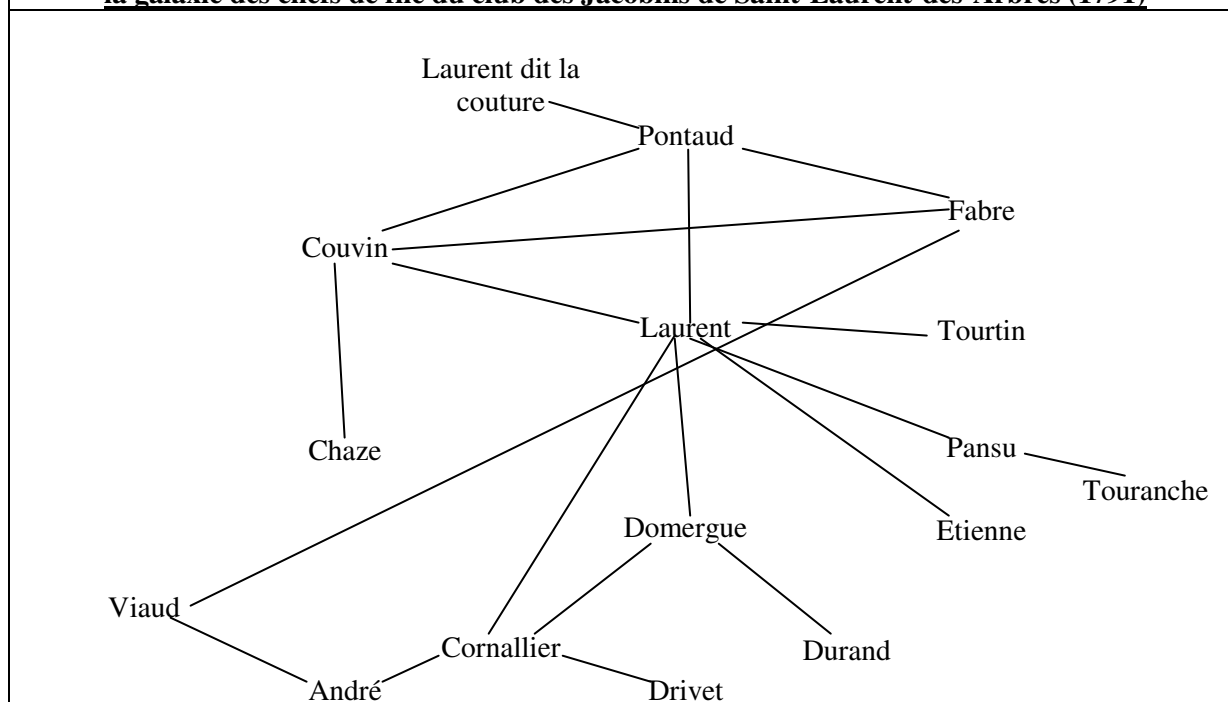
<sup>1347</sup> Même constat dans l'ouest : PEYRARD (Christine), *Les Jacobins de l'Ouest... op. cit.*, p. 125.

<sup>1348</sup> Et encore, le compoix n'indique pas l'étendue totale des biens fonciers possédés hors du terroir.

<sup>1349</sup> PINGUÉ (Danièle), *Les mouvements jacobins... op. cit.*, p. 478.

<sup>1350</sup> PINGUÉ (Danièle), *Les mouvements jacobins... op. cit.*, p. 521 ; PEYRARD (Christine), *Les Jacobins de l'Ouest... op. cit.*, p. 233.

**Graphique n° 15 :**  
**Sociabilité politique et solidarité familiale :**  
**la galaxie des chefs de file du club des Jacobins de Saint-Laurent-des-Arbres (1791)**



Dans ce petit village, les affinités politiques semblent avoir été favorisées par l'existence de liens familiaux construits avant la Révolution. Les liens sont particulièrement resserrés autour de la parentèle Laurent, cofondatrice de la société politique. Les solidarités familiales induisent-elles une fidélité<sup>1351</sup> sans faille, allant jusqu'à un engagement politique commun ? Même si certaines familles sont divisées, dans de nombreux cas, les parentèles alliées semblent poursuivre le même cheminement politique et se retrouvent au club. Au sein même de la cellule familiale, l'engagement partisan est filial : des adolescents ou de jeunes adultes cultivent le même idéal politique que leurs parents. Le fils du maçon Durand, âgé de dix-huit ans, participe régulièrement, avec ou sans son père, à de nombreuses actions politiques menées contre le « parti » de la municipalité. C'est dans cet enchevêtrement de liens familiaux puissants et de fidélités que le club trouve sa cohésion et puise sa force face à un environnement hostile qui cherche à l'éradiquer. Le cas de Saint-Laurent-des-Arbres n'est pas atypique et se retrouve dans toutes les localités méridionales dans lesquelles la Révolution a accentué les divisions. En élargissant la sphère politique, favorisant ainsi la politisation de familles entières et de leurs alliés ou clients, la Révolution française intensifie les conflits partisans en faisant intervenir plus d'acteurs que par le passé. Aborder le politique à l'aune du

<sup>1351</sup> Au sens où l'entend Yves Durand : « un lien fort entre deux individus pouvant aller jusqu'au dévouement absolu » : DURAND (Yves), « Clientèles et fidélités dans le temps et l'espace », dans *Hommage à Roland Mousnier. Clientèle, et fidélité en Europe à l'époque moderne*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 3-24.

lien social permet d'appréhender la politique, notamment en milieu rural, au-delà de son aspect strictement institutionnel<sup>1352</sup>.

Le divorce entre la municipalité et une partie des habitants, amorcé lors de la bagarre de Nîmes, est définitivement consommée avec la crise religieuse. En effet, comme dans les paroisses voisines de Roquemaure et de Saint-Geniès-de-Comolas<sup>1353</sup>, le vieux curé Liotard et son vicaire rejettent la Constitution civile du clergé et refusent par conséquent de prêter serment. Le district de Pont-Saint-Esprit est particulièrement divisé : vingt-six clercs jureurs contre vingt-trois réfractaires<sup>1354</sup>. Les administrateurs municipaux soutiennent presque ouvertement les réfractaires, d'autant plus que certains, comme Deleuze, de Pascal, ou encore Bonhomme, comptent dans leur lignage des clercs insermentés ou victimes de la nouvelle réorganisation ecclésiastique. Le soutien municipal affiché au clergé réfractaire confère aux clubistes la légitimité qui leur manquait pour agir plus activement dans le conflit sociopolitique qui les oppose aux maîtres de l'hôtel de ville et à leurs partisans. Garants de la Constitution et du respect des nouvelles lois, les clubistes de Saint-Laurent-des-Arbres jouissent non seulement du soutien des clubs voisins, dont la puissante société politique de Nîmes, mais aussi des autorités administratives supérieures, dont le district de Pont-Saint-Esprit, qui ne voient pas d'un bon œil le développement d'un pôle conservateur à la lisière d'un Comtat en pleine guerre civile. Dès lors, au nom de la légitimité que chaque faction prétend incarner, s'instaure rapidement une lutte politique particulièrement violente, empoisonnant la commune durant toute la décennie révolutionnaire, au cours de laquelle, les clubistes, largement minoritaires, tentent de conquérir les différents pouvoirs locaux. Les Jacobins sont d'ailleurs bien conscients de la précarité de leur existence politique tout comme ils le sont de la légitimité de leurs actes : « nous luttons depuis notre établissement contre un parti d'ennemis bien forts pour nous mais notre fermeté les réduit au silence et leur inspire même de la crainte »<sup>1355</sup>. La société politique saint-laurentine se classe donc parmi les clubs « de combat », selon l'expression de Martine Lapiéd, comptant peu de membres mais tentant de s'imposer par tous les moyens dans un environnement qui lui est défavorable<sup>1356</sup>. Le village reste jusqu'à l'automne 1791 sans curé constitutionnel. Les anciens ecclésiastiques continuent d'administrer les sacrements pour ceux qui le souhaitent tandis que les patriotes doivent se déplacer dans les paroisses voisines pour assister à des offices célébrés par des clercs constitutionnels. L'aura des réfractaires et le soutien municipal dont ils disposent sont

---

<sup>1352</sup> Sur ce point voir notamment : ANTOINE (Annie), MISCHI (Julien), dir., *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 472 p.

<sup>1353</sup> En revanche, les curés de Montfaucon et de Lirac ont prêté le serment.

<sup>1354</sup> ROUVIÈRE (François), *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard. La Législative (1791-1792)*, Nîmes, Catélan, tome 2, 1888, p. 527-528.

<sup>1355</sup> Arch. dép. Gard, L 425-1, troubles du district de Pont-Saint-Esprit, lettre du club des Jacobins, 15 juillet 1791.

<sup>1356</sup> LAPIED (Martine), « Pratiques politiques révolutionnaires et politisation des catégories populaires », dans FOURNIER (Patrick), LUIS (Jean-Philippe), MARTIN (Louis-Philippe), PLANAS (Natavidad), dir., *Institutions et représentations du politique. Espagne, France, Italie XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Université Blaise Pascal, 2006, p. 114.

tels que le curé Ollier, nommé à la cure de Saint-Laurent-des-Arbres par les citoyens actifs du district de Pont-Saint-Esprit, retarde sa venue de plusieurs mois<sup>1357</sup>.

Si le curé rechigne à venir prendre possession de sa cure, c'est que la commune est plongée dans une spirale de violences politiques intenses à partir du mois de juin 1791, date concomitante avec la fondation du club des Jacobins et le début de la résistance organisée contre la politique municipale. La réorganisation de la Garde nationale, force armée stratégique que chaque faction veut monopoliser, est prétexte à de nombreuses échauffourées dans lesquelles les clubistes tentent une démonstration de force. Le 7 août 1791, les électeurs du « parti » de la municipalité confirment leur emprise sur la Garde nationale en s'emparant des postes clefs<sup>1358</sup>. Les clubistes, ayant boycotté le scrutin, perturbent la cérémonie de bénédiction des drapeaux de la Garde nationale. En refusant de prendre part au vote, les Jacobins déniaient toute légitimité à ces élections et à leurs adversaires, proches parents ou relations des chefs de file du « parti » de la municipalité. Cette stratégie basée sur la non-compromission semble leur avoir été soufflée par le club des Jacobins de Nîmes<sup>1359</sup>. En revanche, perturber une cérémonie officielle à laquelle sont invitées les Gardes nationales des cantons voisins est un désaveu ostensible de la politique municipale et une remise en cause publique de sa légitimité. Les jours suivants sont orageux et les rixes deviennent monnaie courante dans un village on ne peut plus divisé. Le 11 août 1791, une échauffourée dégénère en véritable bataille rangée au cours de laquelle le maire Joseph Pujade est violemment houspillé<sup>1360</sup>. Les clubistes, ne parvenant pas à prendre l'avantage, dépêchent des émissaires auprès des sociétés politiques voisines. Celle de Roquemaure, protectrice immédiate du club des Jacobins saint-laurentins, et celle de Saint-Geniès-de-Comolas envoient des négociateurs chargés de mettre fin aux troubles<sup>1361</sup>. Si l'insurrection projetée par le club a échoué, elle a néanmoins permis aux Jacobins de tester leur popularité auprès des différents corps administratifs ou judiciaires. Le club dispose du soutien des sociétés politiques avec lesquelles il s'est affilié mais jouit également de l'appui du juge de paix du canton, Giraudy de Roquemaure<sup>1362</sup>. Le « parti » de la municipalité, quant à lui, outre la Garde nationale qu'il noyaute solidement, peut bénéficier des tergiversations des administrations modérées du district de Pont-Saint-Esprit, dont François Bonhomme, l'un des chefs de file du « parti » de la municipalité, est membre, et du département du Gard. Ce dernier renâcle à sanctionner sévèrement une administration désignée par les urnes tout en condamnant les prises de position trop conservatrices des édiles.

L'arrivée du curé Ollier et de son vicaire l'abbé Sarrazin en septembre 1791 attise davantage les tensions. En effet, malgré la prise de possession de la cure saint-laurentine, les

---

<sup>1357</sup> Arch. dép. Gard, L 942, affaires religieuses du district de Pont-Saint-Esprit, lettre du curé Ollier au procureur général syndic du département du Gard, 12 septembre 1791.

<sup>1358</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 7 août 1791.

<sup>1359</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 10 août 1791.

<sup>1360</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 11 août 1791.

<sup>1361</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 984, délibérations du club des Jacobins de Roquemaure, 10-11-12 août 1791. Voir notamment à ce sujet la lettre du club adressée à celui de Nîmes le 7 août 1791 pour lui demander d'intervenir en faveur de la société politique de Saint-Laurent-des-Arbres auprès du département du Gard (Arch. dép. Gard, E dépôt 40 987).

<sup>1362</sup> Il s'agit du même Giraudy que nous avons évoqué dans le chapitre 7 lors de l'affaire des Chartreux.



réfractaires, considérés comme les tenants officiels de la cure par la majorité des habitants, continuent à administrer les sacrements<sup>1363</sup>. Les clubistes accusent les administrateurs municipaux de protéger les clercs réfractaires tandis que les ecclésiastiques constitutionnels bénéficient du soutien du club dont ils sont des membres actifs<sup>1364</sup>. L'engagement des Jacobins locaux dans la crise religieuse se traduit par une très nette radicalisation des antagonismes et, par conséquent, par une forte recrudescence des violences politiques. Le département du Gard force la municipalité à fermer les chapelles secondaires où les réfractaires officient encore<sup>1365</sup>. Considérant sans doute la politique du directoire du Gard comme un témoignage de soutien à leur encontre, les clubistes, dynamisés par l'abbé Sarrazin dont l'emprise sur le club ne cesse de s'accroître, passent à l'offensive et tentent de renverser la municipalité. Le conflit de légitimité dégénère en lutte de conquête. Le 1<sup>er</sup> novembre 1791, une insurrection d'une rare violence dont les deux « partis » se rejettent mutuellement la responsabilité, fait un mort et plusieurs blessés graves. Le curé constitutionnel, particulièrement menacé, a dû trouver refuge à Roquemaure. L'hôtel de ville est forcé par les insurgés mais la municipalité, grâce au soutien indéfectible de la Garde nationale, parvient une nouvelle fois à contenir cette révolte, néanmoins beaucoup plus sérieuse que celle du mois d'août. L'émotion provoquée par l'événement est considérable, d'autant plus que l'un des clubistes, arrêté par la municipalité au cours de l'émeute, est retrouvé mort dans la cour de la prison. Les édiles doivent venir se justifier devant le directoire de département du Gard et l'affaire est portée devant le Tribunal criminel du Gard<sup>1366</sup>. L'insurrection a éclaté à la veille du scrutin stratégique de novembre 1791, visant à renouveler les postes clefs de la municipalité. La stratégie politique du club paraît évidente : faire entendre sa voix, par n'importe quel moyen, face à une majorité conservatrice qui s'accroche au pouvoir et dont l'assise politique ne repose que sur les modalités fixées par un suffrage censitaire écartant une majorité de clubistes à cause de leur indigence.

Après la crise politique du 1<sup>er</sup> novembre 1791, un détachement de militaires occupe le village jusqu'en janvier 1792. Au cours du printemps 1792, les Jacobins changent de stratégie. Profitant de l'évolution d'une conjoncture politique qui leur est de plus en plus favorable, ils axent leurs efforts sur la Garde nationale qu'ils s'efforcent de conquérir. En mars 1792, le renouvellement des officiers de la Garde nationale, une nouvelle fois monopolisé par le « parti » de la municipalité, est contesté par les clubistes qui bénéficient à présent du soutien total du district de Pont-Saint-Esprit où siègent de nombreux clubistes, dont Etienne Soubeyran de Roquemaure, représentant le canton de Roquemaure, auquel Saint-Laurent-des-Arbres appartient<sup>1367</sup>. La municipalité conservatrice de Saint-Laurent-des-Arbres cristallise l'hostilité des patriotes voisins ayant conquis les pouvoirs locaux dans tout le canton, plus particulièrement à Saint-Geniès-de-Comolas et à Roquemaure, mais aussi à plus grande échelle, dans une bonne partie de la moyenne vallée du Rhône. Les officiers de l'état-

---

<sup>1363</sup> JOHNSON (Hubert. C.), *The Midi in Revolution... op. cit.*, p. 169.

<sup>1364</sup> Arch. dép. Gard, L 425-1, troubles du district de Pont-Saint-Esprit, adresse du club des Jacobins de Saint-Laurent-des-Arbres, 8 septembre 1791.

<sup>1365</sup> Arch. dép. Gard, L 942, affaires religieuses du district de Pont-Saint-Esprit, lettre du curé Ollier au procureur général syndic du département du Gard, 12 septembre 1791.

<sup>1366</sup> Arch. dép. Gard, L 2628, déposition contre les auteurs des troubles du 1<sup>er</sup> novembre 1791, 1793.

<sup>1367</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 6 avril 1792.

major de la Garde nationale sentant sans doute le vent tourner cherchent à se ménager une sortie de crise honorable. Offrant leur démission en bloc pour s'enrôler dans l'armée de ligne, leurs postes, devenus vacants, sont raflés par des Jacobins qui réalisent la première phase de leur stratégie de reconquête<sup>1368</sup>. Désormais, l'équilibre des forces tend à basculer du côté du club, disposant à présent de la force armée et incarnant la légitimité pour tous les patriotes méridionaux. Le « parti » de la municipalité, de plus en plus marginalisé, se replie sur l'hôtel de ville qu'il contrôle encore. Le club, préparant de longue date un coup de force visant à renverser définitivement la municipalité, lance une vaste offensive mobilisant clubistes et Gardes nationales des villages voisins<sup>1369</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre 1792, des citoyens armés s'emparent des portes de la ville. Le tocsin est sonné tandis qu'une poignée de militants se disperse dans les rues en menaçant de « prendre et brûler monsieur le maire<sup>1370</sup> ». L'abbé Sarrazin, prêtre constitutionnel et l'un des leaders du club, convoque l'assemblée primaire dans l'église paroissiale et distribue même des billets en vue d'élire une nouvelle municipalité alors que l'ancienne est toujours en place. La gendarmerie protège tant bien que mal la mairie. Face à une pression devenue intenable, le maire donne sa démission le 3 septembre, suivi dès le lendemain par le reste de la municipalité. Au moins 70% des nouveaux édiles sont membres du club des Jacobins. La conquête des pouvoirs locaux par le club n'estompe toutefois pas les conflits politiques qui restent endémiques à Saint-Laurent-des-Arbres jusqu'au Consulat.

Ainsi, deux forces politiques, dont la légitimité émane de sources diverses, s'affrontent à Saint-Laurent-des-Arbres durant les premières années de la Révolution. Le « parti » de la municipalité, dont le suffrage censitaire constitue le socle de sa puissance politique, fonde sa légitimité sur le principe électif et l'aisance matérielle tout en se revendiquant comme le représentant légal du peuple et l'unique garant de ses intérêts. Les Jacobins, quant à eux, tirent leur force de leur patriotisme exacerbé et de leur appartenance à un club, patronné par d'autres sociétés politiques au patriotisme irréprochable, dont les membres, véritablement issus des classes les plus populaires du lieu, sont cooptés selon leur civisme et leur attachement à la Révolution. La Révolution française offre à une partie de la population, exclue de toute visibilité politique, l'opportunité de faire entendre sa voix à travers le biais du club des Jacobins. Toutefois, l'élargissement de la sphère politique à des acteurs qui en étaient exclus par le passé et leur appropriation d'un nouveau répertoire d'expression politique subliment les conflits interpersonnels qui mutent en luttes sociopolitiques intenses. La crise religieuse sert de catalyseur à des revendications politiques latentes : ouverture sociale de l'hôtel de ville, partage de l'espace public<sup>1371</sup>. Le conflit entre le club et la municipalité traduit en réalité l'affrontement entre une classe politique aisée, voire riche, associée depuis longtemps à l'exercice du pouvoir et une frange plus populaire, longtemps exclue, saisissant l'opportunité

---

<sup>1368</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 20 mai 1792.

<sup>1369</sup> La correspondance de l'abbé Sarrazin, conservée sous la cote L 446 aux archives départementales du Gard, ne laisse aucun doute à ce sujet.

<sup>1370</sup> Arch. dép. Gard, L 446, police du canton de Roquemaure, récit de la gendarmerie en date du 2 septembre 1792.

<sup>1371</sup> Le même constat est fait par de nombreux historiens dans le reste du territoire français, dont Colin Lucas en Beaujolais : LUCAS (Colin), « Comportement politique de la paysannerie beaujolaise », dans *La Révolution française et le monde rural... op. cit.*, p. 359.

offerte par la Révolution française pour s'affirmer politiquement. Les conflits de légitimité opposant les municipalités aux comités de surveillance livrent également, à un moment politique différent, une autre vision des conflits politiques.

*Pouvoir municipal et comité de surveillance : conflits de légitimité sur fond de gouvernement d'exception*

L'apparition des comités de surveillance entre le printemps 1793 et le début de l'année 1794 parachève l'émiettement des pouvoirs locaux. Si les clubs et les comités, dont les membres sont généralement sélectionnés parmi les clubistes du lieu, partagent très souvent les mêmes aspirations, les rapports avec les municipalités ne sont pas toujours au beau fixe<sup>1372</sup>. En théorie, le Gouvernement révolutionnaire leur confère des statuts égaux dans l'application des lois révolutionnaires (loi du 14 frimaire an II) et insiste sur leur étroite collaboration dans la lutte contre les ennemis de la Révolution (décrets des 30 frimaire et 18 nivôse an II)<sup>1373</sup>. Dans les faits, les comités de surveillance tentent parfois de prendre l'ascendant sur les municipalités. Si globalement les relations entre les deux pouvoirs sont bonnes<sup>1374</sup>, des frictions, dont les plus intenses se situent dans le couloir rhodanien méridional, sont à souligner. Tarascon fournit l'exemple le plus extrême. Entre janvier et mai 1794, les relations entre le comité de surveillance de Tarascon et la municipalité sont particulièrement exécrables. Au début de l'année 1794, Liotard, ancien substitut du procureur syndic, devenu président du comité de surveillance, fait arrêter Ravel, le procureur général syndic de Tarascon<sup>1375</sup>. Quelques semaines plus tard, la municipalité dénonce le comité pour avoir témoigné « du mépris pour la municipalité qu'il méconnaît » et « le déclare coupable d'infraction à la loi »<sup>1376</sup>. La phase paroxystique de la crise est atteinte en avril lorsque Jean Bonnet, administrateur municipal et républicain zélé, accusé notamment de lynchages au cours de l'été 1792, est giflé en pleine rue par Louis Galissard, membre du comité de surveillance, ancien édile et républicain de la même trempe que Bonnet<sup>1377</sup>. Si ces conflits de légitimité témoignent de l'existence de conflits interpersonnels intenses, ils sont également révélateurs d'une conflictualité d'une autre nature, foncièrement politique.

En effet, ces conflits peuvent trahir un repli communautaire face à l'intrusion du pouvoir central. L'exemple de Tain semble aller dans ce sens. Au cours de l'été 1793, le village adhère au « fédéralisme », comme d'autres communes de la vallée du Rhône septentrionale. Le représentant en mission Boisset, député dans son département d'origine

---

<sup>1372</sup> Il en est de même dans la Loire ou dans l'Aisne : LUCAS (Colin), *La structure de la Terreur... op. cit.*, p. 99 ; BRASSART (Laurent), « Les comités de surveillance dans le système organisationnel des pouvoirs locaux en l'an II. L'exemple axonais », dans PINGUÉ (Danièle), ROTHOT (Jean-Paul), dir., *Les comités de surveillance... op. cit.*, p. 116-117.

<sup>1373</sup> LAPIED (Martine), « Le rôle des comités de surveillance dans la circulation de l'information à partir de l'étude des comités du sud-est », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 330, septembre-décembre 2002, p. 29-39.

<sup>1374</sup> Même constat dans la Loire, en Île-de-France et dans l'Aisne : LUCAS (Colin), *La structure de la Terreur... op. cit.*, p. 100 ; BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 664-667 ; BRASSART (Laurent), « Les communes rurales de l'Aisne et la Terreur », dans BIARD (Michel), dir., *Les politiques de la Terreur... op. cit.*, p. 98-103.

<sup>1375</sup> Arch. mun. Tarascon, 1 D 3, délibération municipale du 24 nivôse an II (13 janvier 1794).

<sup>1376</sup> Arch. mun. Tarascon, 1 D 3, délibération municipale du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794).

<sup>1377</sup> Arch. mun. Tarascon, 1 D 3, délibération municipale du 12 germinal an II (1<sup>er</sup> avril 1794).

pour épurer les administrations locales, s'attèle particulièrement à nommer les membres du comité de surveillance de Tain<sup>1378</sup>. Cependant, peu de temps après cette épuration, le comité de surveillance dénonce l'attitude du club et de la municipalité. Ces derniers refusent de reconnaître l'existence du comité nommé par Boisset<sup>1379</sup>. Toutefois, ce n'est pas tant l'institution en elle-même qui est rejetée que les hommes qui la peuplent. En effet, si la municipalité, fortement influencée par le club avec lequel elle ne fait qu'un puisque tous les édiles en sont membres, conteste l'existence du comité de surveillance c'est qu'avant l'épuration de l'automne 1793, il existait déjà un comité à l'état embryonnaire, composé de sept personnes, toutes soigneusement désignées par le club. Or, lors du renouvellement opéré par le Conventionnel Boisset, aucun des anciens membres du comité n'est reconduit. Le conflit de légitimité qui agite légèrement le village au cours de l'automne 1793 est en réalité l'une des nombreuses manifestations d'un rejet de l'ingérence des pouvoirs extérieurs que la communauté a déjà pu exprimer précédemment, notamment au cours du conflit religieux de 1791<sup>1380</sup>.

Des heurts peuvent également avoir lieu lorsque le comité de surveillance empiète trop sur les compétences municipales. Après la crise dite « fédéraliste » à laquelle de nombreux administrateurs municipaux courthézonnais ont adhéré, favorisant également les divisions au sein du club, les relations entre le tandem comité de surveillance-club des Jacobins et la municipalité deviennent de plus en plus conflictuelles. Cette dernière dénonce régulièrement les deux autres pouvoirs locaux, multipliant les arrestations de suspects sans l'en informer<sup>1381</sup>. Une partie des édiles exige des éclaircissements tout en sommant le comité de s'expliquer sur ces arrestations jugées arbitraires. Les relations entre les deux pouvoirs locaux se détériorent rapidement. Quelques mois plus tard, le comité de surveillance se heurte à une fin de non-recevoir lorsque il enjoint la municipalité de collaborer dans la traque et l'arrestation des « fédéralistes » locaux<sup>1382</sup>. Le maire, refusant de livrer des informations au comité concernant d'éventuels suspects, se borne à dénoncer au district d'Orange trois habitants du village, dont deux comme émigrés. En réalité, ce conflit de légitimité cache une conflictualité d'une autre nature. L'attitude du maire et d'une partie du conseil municipal n'est pas tant motivée par le souci de maintenir le pré-carré municipal face à l'ingérence du comité de surveillance que de se protéger contre les attaques, à peine voilées, des patriotes les plus radicaux du club ou du comité de surveillance. En effet, le maire François Reboul, en poste depuis 1792, a présidé les assemblées pendant le mouvement sectionnaire au lieu de s'en désolidariser comme une partie des administrateurs hostiles aux « fédéralistes ». Quatre autres édiles ont adhéré à la révolte : un officier municipal, deux notables et le secrétaire, un membre de la parentèle Reboul. Si les plus compromis sont en fuite ou ont été arrêtés, certains comme le maire, ayant fait amende honorable, tentent vainement de se faire oublier. Les menées du comité de surveillance doivent donc être perçues comme des attaques politiques, visant à pousser les anciens « fédéralistes » à la faute, révélant au grand jour la « duplicité » de ceux qui freinent la politique de Salut public. Lorsque la Commission populaire d'Orange entre en activité, les

<sup>1378</sup> Arch. mun. Tain, 1 D 1, délibération municipale du 12 octobre 1793.

<sup>1379</sup> Arch. dép. Drôme, L 1079, délibération du comité de surveillance, 10 brumaire an II.

<sup>1380</sup> Voir chapitre 9.

<sup>1381</sup> Arch. mun. Courthézon, 1 D 1, délibération municipale du 3 octobre 1793.

<sup>1382</sup> Arch. mun. Courthézon, 1 D 1, délibération municipale du 18 frimaire an II (9 décembre 1793).

Reboul, après avoir été destitués par le représentant en mission Maignet et envoyés dans les prisons d'Orange, montent à l'échafaud, comme neuf de leurs compatriotes<sup>1383</sup>.

Enfin, en milieu rural, les conflits de légitimité opposant les municipalités aux comités de surveillance sont parfois la manifestation la plus évidente d'un rejet de la politique de Salut public, notamment en matière de religion. En cela, l'exemple de Saint-Marcel-d'Ardèche est particulièrement éclairant. Alors que la transition avec l'Ancien Régime se passe sans heurt, la question religieuse divise rapidement la communauté. Si la municipalité patriote soutient fermement la politique menée par les Constituants, le « parti » réfractaire bénéficie de l'appui des de Pierre-Bernis, anciens seigneurs du lieu. L'ex-château seigneurial sert d'ailleurs de lieu de réunion aux adversaires de la Constitution civile du clergé<sup>1384</sup>. Bien que la municipalité soit parvenue au cours de l'année 1792 à réduire au silence le clergé réfractaire local, le curé constitutionnel Perbost reste concurrencé dans ses prêches par des ecclésiastiques insermentés de Saint-Just-d'Ardèche, venant célébrer des offices clandestins à Saint-Marcel-d'Ardèche<sup>1385</sup>. Les événements parisiens de l'été 1793 soudent les patriotes saint-marcellois. Ces derniers, rejetant le « fédéralisme », font bloc contre l'administration départementale de l'Ardèche, dont la fidélité à la Convention est plus que douteuse, et préparent activement la lutte contre les Marseillais et les Nîmois. Ainsi à l'automne 1793, tous les pouvoirs locaux semblent unis sous une même bannière jacobine. Cependant, cette unité se lézarde avec l'apparition du comité de surveillance.

L'initiative de la création du comité saint-marcellois, le 21 brumaire an II (11 novembre 1793) ne revient ni à la municipalité, ni à la société politique mais « à la suite de la motion et de l'invitation des commissaires » du Comité central de salut public<sup>1386</sup> siégeant à Saint-Paul-Trois-Châteaux, devenu Paul-lès-Fontaines<sup>1387</sup>. Dans les premières semaines de son existence, les relations entre les différents pouvoirs locaux sont au beau fixe. Le procureur général syndic, Joseph Perbost, curé constitutionnel et membre actif du comité de surveillance, assure la liaison entre les deux instances administratives. Pourtant, de vives tensions apparaissent et les rapports entre les deux pouvoirs se tendent rapidement après le 6 frimaire an II, date de l'abdication du curé Perbost<sup>1388</sup>. En effet, ce dernier, considérant qu'il ne faut « ni roi ni curé dans un état républicain », abandonne son sacerdoce<sup>1389</sup>. Cet

---

<sup>1383</sup> BONNEL (Siméon), *Les 332 victimes de la Commission populaire d'Orange en 1794 d'après les documents officiels*, Avignon, Roumanille, 1888, p. 10-17.

<sup>1384</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 1, délibération municipale du 21 mars 1791.

<sup>1385</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 1, délibération municipale du 6 août 1792.

<sup>1386</sup> Le Comité central de salut public est un organisme permanent fondé le 21 avril 1793. Associant les délégués de 28 sociétés populaires de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche, puis du Vaucluse à partir de l'été 1793, il s'attèle tout particulièrement à relever l'esprit public à la suite de la crise « fédéraliste ». Ses compétences sont étendues : surveillance et dénonciation des suspects, création des comités de surveillance, correspondances avec les autorités constituées. Les 10 et 11 novembre 1793, la réunion à Paul-lès-Fontaines de 43 sociétés politiques, patronnées par le Comité central, dont Joseph Payan fut l'artisan principal, en dit long sur son influence politique. Le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) dissout le Comité central et restreint l'influence des sociétés politiques, dont le rôle se cantonne à l'éducation politique et à la surveillance sur le plan local.

<sup>1387</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1114, délibération du comité de surveillance de Saint-Marcel-d'Ardèche, 21 brumaire an II (11 novembre 1793).

<sup>1388</sup> Nous développerons plus loin ce point dans le chapitre 9 dans la seconde partie consacrée aux conflits liés à la religion.

<sup>1389</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 2, délibération municipale du 6 frimaire an II (26 novembre 1793).

événement, traumatisant de nombreux fidèles, accentue les divisions au sein du village. La municipalité soutient activement son procureur général syndic, véritable maître de l'hôtel de ville, et se lance avec lui dans une politique déchristianisatrice qui n'a rien de forcée. Perbost prend la parole à la tribune du club pour inciter les Saint-Marcellois à dépouiller les églises de leur argenterie au nom de l'effort de guerre<sup>1390</sup>. Ces mesures choquent une partie de la population, favorable à la nouvelle Église révolutionnée mais fustigeant le virage déchristianisateur amorcé au cours de l'hiver 1793-1794. Le comité de surveillance, hostile à la politique religieuse municipale, entre en résistance et l'ex-curé Perbost, considéré comme un apostat, est la cible de ses attaques. Par conséquent, le conflit de légitimité opposant la municipalité et le comité de surveillance a pour toile de fond la crise religieuse de l'an II. La première manche du conflit est remportée par le comité qui obtient du représentant Boisset un arrêté, pris le 4 nivôse an II (24 décembre 1793), dans lequel le Conventionnel interdit à la municipalité de le destituer et désavoue totalement son zèle déchristianisateur<sup>1391</sup>. C'est un coup dur pour les édiles, d'autant plus que Boisset ordonne qu'une enquête soit menée sur Perbost<sup>1392</sup>. Entre décembre 1793 et janvier 1794, le village de Saint-Marcel-d'Ardèche est au bord de l'explosion. La société populaire se transforme en arène politique où les partisans des deux camps tentent de rallier à leur cause les indécis dans une ambiance électrique, au rythme des insultes et des quolibets. La position de Joseph Perbost devient de plus en plus intenable. Il est régulièrement l'objet de menaces et de vexations anonymes. Pourtant, il dispose encore de l'appui du district du Coiron qui députe des émissaires pour « enquêter sur les tracasseries » qu'il subit<sup>1393</sup>. Le dialogue entre le comité de surveillance et la municipalité est pratiquement rompu au début du mois de janvier 1794. Les administrateurs municipaux balayent d'un revers de main les injonctions du comité. Le 20 nivôse an II (9 janvier 1794), le comité de surveillance doit exiger pour la troisième fois que la municipalité lui fournisse des documents concernant un individu<sup>1394</sup>. Le conseil municipal et le comité de surveillance s'accusent mutuellement d'incivisme et se dénoncent réciproquement comme suspects au département de l'Ardèche et aux représentants en mission. Enfin, le comité de surveillance, enhardi par le soutien de Boisset, pousse l'audace jusqu'à faire arrêter certains administrateurs municipaux, dénoncés sous le vague prétexte de concussion<sup>1395</sup>. Cependant, la conjoncture politique évolue à la fin de l'hiver 1793-1794. Le Conventionnel Boisset, protecteur du comité de surveillance, est rappelé à la Convention au début de l'année 1794. Son successeur, Guyardin, député dans le département de pluviôse à messidor an II, est un zélé Montagnard et un déchristianisateur convaincu<sup>1396</sup>. L'arrivée de nouveaux représentants en mission s'accompagne d'une vague déchristianisatrice qui déferle dans le couloir rhodanien méridional entre ventôse et germinal

---

<sup>1390</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1460, pièces supplémentaires du tribunal du district du Coiron, dossier Saint-Marcel, an II.

<sup>1391</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1114, délibération du comité de surveillance de Saint-Marcel-d'Ardèche, 11 nivôse an II (31 décembre 1793).

<sup>1392</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 2, délibération municipale du 4 nivôse an II (24 décembre 1793).

<sup>1393</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1460, pièces supplémentaires du tribunal du district du Coiron, dossier Saint-Marcel, an II.

<sup>1394</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1114, délibération du comité de surveillance de Saint-Marcel-d'Ardèche, 20 nivôse an II (9 janvier 1794).

<sup>1395</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1114, délibération du comité de surveillance de Saint-Marcel-d'Ardèche, 18 ventôse an II (8 mars 1794).

<sup>1396</sup> JOLIVET (Charles), *La Révolution en Ardèche... op. cit.*, p. 460.

an II. À Saint-Marcel-d'Ardèche, la situation se retourne brutalement en faveur de la municipalité au cours du mois de mars 1794. Les administrateurs municipaux, ayant désormais le vent en poupe, obtiennent du représentant Guyardin l'épuration du comité de surveillance. C'est chose faite le 25 ventôse an II (15 mars 1794)<sup>1397</sup>. Les nouveaux membres se recrutent parmi les partisans les plus zélés de la municipalité et de sa politique religieuse. Le nouveau comité de surveillance, véritable excroissance du conseil municipal, casse toutes les mesures prises par leurs prédécesseurs à l'encontre des édiles, notamment contre ceux qui avaient été arrêtés pour concussion<sup>1398</sup>. Désormais, comité et municipalité marchent main dans la main dans l'application des mesures Montagnardes. L'exemple de Saint-Marcel-d'Ardèche est très éclairant quant à la capacité d'adaptation des acteurs politiques.

La Révolution française modifie en profondeur les conditions d'expression des conflits de légitimité. En premier lieu, la suppression des privilèges honorifiques tend à marginaliser les conflits de préséance qui ne disparaissent pourtant pas totalement. Les conflits de légitimité résultant de l'émiettement du pouvoir local trahissent en réalité la capacité d'adaptation des forces politiques rhodaniennes dans un nouveau contexte institutionnel. En forgeant de nouvelles institutions administratives, militaires ou associatives, la Révolution française pérennise ou relance des antagonismes anciens ou en crée de nouveaux. La fragmentation du pouvoir local favorise une très forte polarisation de la vie politique locale tout en élargissant la sphère politique, intégrant ainsi des individus privés jusque-là de toute visibilité politique. L'intégration croissante d'un plus grand nombre d'habitants à la vie politique et le morcèlement du pouvoir local contribuent à rendre très conflictuel le partage du nouvel espace public révolutionnaire, plus particulièrement dans la vallée du Rhône méridionale. Les conflits de légitimité opposant différentes institutions politiques concurrentes de la décennie révolutionnaire n'est pas sans rappeler les conflits mettant aux prises les différentes ligues dans le Paris de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, entre les Seize, mouvement d'opposition bourgeoise à la politique d'Henri III, et la ligue nobiliaire conduite par le duc de Guise et ses parents ou clients<sup>1399</sup>.

Ainsi, cette étude focalisée sur les conflits de légitimité a permis de prendre toute la mesure de la complexité de la conflictualité politique rhodanienne et d'en livrer quelques pistes d'interprétation. Sous l'Ancien Régime, les conflits de légitimité font partie intégrante des stratégies politiques des élites locales dans lesquelles le peuple, rarement intégré, reste cantonné dans un rôle figuratif. Loin d'être des luttes microcholines, les conflits de préséance sont en réalité des captures de conflits politiques informels : contestation antiseigneuriale, concurrence pour les places, luttes de partis, etc. Ils constituent un aspect majeur de la culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'entrée du couloir rhodanien dans la décennie révolutionnaire offre aux conflits de légitimité une nouvelle caisse de résonance. En effet, les

---

<sup>1397</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1114, délibération du comité de surveillance de Saint-Marcel-d'Ardèche, 25 ventôse an II (15 mars 1794).

<sup>1398</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1114, délibération du comité de surveillance de Saint-Marcel-d'Ardèche, 2 germinal an II (22 mars 1794).

<sup>1399</sup> Sur la Ligue en général, et les Seize en particulier, on consulera notamment : CONSTANT (Jean-Marie), *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, 520 p ; DESCIMON (Robert), *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalité de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Mémoire de la Fédération des sociétés historiques et archéologique de Paris et d'Île-de-France, vol. 34, 1983, 302 p.

querelles de préséance, bien que marginalisées, ne disparaissent pas totalement. Ces conflits éclatant lors des fêtes révolutionnaires sont autant de témoignages de la survivance d'une conflictualité ancienne, adaptée au nouvel ordre institutionnel, que de l'existence de conflits d'une autre nature, foncièrement politiques. Par ailleurs, l'émiettement du pouvoir local et l'élargissement de la sphère politique, intégrant désormais des individus qui n'étaient que spectateurs ou des acteurs occasionnels sous l'Ancien Régime, rendent particulièrement conflictuel le partage de l'espace public révolutionnaire. Dans le Midi rhodanien, les conflits de légitimité, inhérents à la fragmentation des pouvoirs locaux, témoignent tout autant de la capacité d'adaptation des populations méridionales au nouveau paysage institutionnel que de l'appropriation d'une nouvelle culture politique. Il peut être également pertinent d'appréhender les enchevêtrements de la mobilisation politique, et les mutations de l'arène politique locale, à travers les conflits que nous qualifierons volontiers d'anciens car, malgré leur différence de nature, ces derniers ont pour point commun d'être intrinsèquement liés aux structures d'Ancien Régime.



## Chapitre 9 :

### Des conflits de types antécédents sublimés par la Révolution

Parallèlement aux mutations de la conflictualité électorale ou des querelles de légitimité, la Révolution française offre également une nouvelle caisse de résonance à des conflits que nous qualifierons volontiers d'anciens ou de types antécédents. Anciens car, malgré leur différence de nature, ces conflits ont pour point commun d'être intrinsèquement liés aux structures d'Ancien Régime : relation avec le seigneur, rapport au sacré, et question du recrutement militaire. On pourrait s'étonner de ne pas voir apparaître la question alimentaire, pourtant élément essentiel du quotidien. Nous avons fait le choix de l'exclure de notre objet d'étude car les émeutes frumentaires sont rares dans le couloir rhodanien d'Ancien Régime, ignorant notamment les troubles de la guerre des farines. Par ailleurs, comme dans le grand sud-ouest<sup>1400</sup>, la question de l'approvisionnement alimentaire sous la Révolution, et durant les régimes qui lui succèdent<sup>1401</sup>, dégénère rarement en mouvements insurrectionnels violents ou taxateurs comme dans la moitié nord de la France<sup>1402</sup>. De plus, les conflits d'ordre frumentaire ont largement été couverts par l'historiographie, notamment marxiste, depuis les années 1960 jusqu'à nos jours<sup>1403</sup>. Quant aux conflits liés aux exigences fiscales, quelles qu'elles soient, moins vifs au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au siècle précédent<sup>1404</sup>, leur marginalisation sous la Révolution les rend moins pertinents dans le cadre de cette étude.

Ces conflits anciens, omniprésents sous un Ancien Régime dont ils sont les avatars d'une certaine conscience politique, sont sublimés par la Révolution française qui en modifie les conditions d'expression. Alors que durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces conflits restent circonscrits à un lieu et ne mobilisent généralement qu'une minorité d'habitants, la Révolution française, en nationalisant la vie politique locale, leur confère de nouvelles dimensions. L'objectif de ce chapitre est de montrer comment la Révolution française offre un nouveau souffle aux conflits liés aux structures d'Ancien Régime, dont la modification des moyens d'expression est tout autant symptomatique de l'appropriation d'une nouvelle culture politique locale que de la résurgence des pratiques conflictuelles des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

---

<sup>1400</sup> DELPONT (Hubert), *La victoire des croquants. Les révoltes paysannes du grand-sud ouest pendant la Révolution (1789-1799)*, Nérac, Les Amis du vieux Nérac, 2002, p. 305.

<sup>1401</sup> BOURGUIGNAT (Nicolas), *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., 2002, 542 p.

<sup>1402</sup> VOVELLE (Michel), *La découverte de la politique... op. cit.*, p. 58-62 ; MARGAIRAZ (Dominique), MINARD (Philippe), « Marché des subsistances et économie morale : ce que « taxer » veut dire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 352, avril-juin 2008, p. 53-99.

<sup>1403</sup> TILLY (Louise A.), « La révolte frumentaire, forme de conflit politique en France », *Annales ESC*, 27<sup>e</sup> année, n° 3, 1972, p. 731-757 ; THOMSON (Edward. P), GAUTHIER (Florence), IKNI (Guy-Robert), dir., *La guerre du blé au XVIII<sup>e</sup> siècle : la critique populaire contre le libéralisme économique*, Montreuil, Éditions de la Passion, 1988, 240 p. Plus récemment, Haïm Burstin montrait comment la question de l'approvisionnement alimentaire des populations du faubourg Saint-Marcel avait politisé les discours et conditionné les attitudes politiques : BURSTIN (Haïm), *Une révolution à l'œuvre : le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Paris, Champ Vallon, 2005, 923 p.

<sup>1404</sup> HINCKER (François), *Les Français devant l'impôt sous l'Ancien Régime*, Paris, Flammarion, 1971, p. 64-76 ; TILLY (Charles), *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 253.

## **I Entre contestation antiseigneuriale et liquidation du régime féodal (vers 1750-1793)**

Choisir comme focale la remise en cause de l'ordre seigneurial afin de déceler dans les pratiques et les discours les traces d'une culture politique locale en mutation peut s'avérer pertinent à plus d'un titre. En effet, entre les dernières décennies d'un régime appelé à devenir ancien et la suppression définitive d'un régime féodal agonisant en 1793, les sources témoignent clairement d'une mutation très nette de la contestation de l'ordre seigneurial. Si les conflits remettant en cause le monde féodal et ses seigneurs, fréquents sous l'Ancien Régime, s'intensifient durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces derniers ne prennent jamais une dimension subversive. Ce n'est pas tant le régime en lui-même qui est attaqué pour être détruit que ses abus. La Révolution française favorise la mutation de la conflictualité antiseigneuriale. Les populations profitent de l'ambiguïté des réformes mises en place et des tergiversations des Constituants pour aller bien au-delà des premiers amendements du système féodal. Enfin, la radicalisation politique précoce d'une partie des populations méridionales entraîne une évolution de la perception qu'elles ont du seigneur, incarnant la figure emblématique de l'aristocrate, ennemi du peuple et de la patrie.

*Les avatars de la contestation antiseigneuriale dans le couloir rhodanien au crépuscule de l'Ancien Régime (vers 1750-1789)*

Intercalé entre les grandes révoltes populaires du XVII<sup>e</sup> siècle et la flambée insurrectionnelle de la décennie révolutionnaire, le XVIII<sup>e</sup> siècle a trompé toute une génération d'érudits et d'historiens<sup>1405</sup> qui l'ont un peu trop rapidement qualifié de « beau XVIII<sup>e</sup> siècle »<sup>1406</sup>. Si les provinces méridionales ne connaissent plus les grands soulèvements du siècle précédent<sup>1407</sup>, les travaux pionniers de Michel Vovelle<sup>1408</sup> et de ses épigones<sup>1409</sup> en Provence, et des études concernant le Languedoc<sup>1410</sup> ou le Comtat<sup>1411</sup>, ont démontré que le calme n'était qu'apparent, la conflictualité adoptant des modes d'expression plus feutrés et beaucoup moins virulents. Après une flambée émeutière autour des années 1719-1720, le calme revient jusqu'en 1740, inaugurant un nouveau cycle de tension dont la phase paroxystique, atteinte autour des années 1750-1754, correspond aux tentatives du contrôleur général des finances Machault d'Arnouville de moderniser l'État et la fiscalité<sup>1412</sup>. Surtout, on

<sup>1405</sup> SÉE (Henri), *La France économique et sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1925, p. 40.

<sup>1406</sup> Michel Vovelle fut l'un des premiers à contredire ce postulat : VOVELLE (Michel), *La découverte de la politique... op. cit.*, p. 24.

<sup>1407</sup> Citons notamment : PILLORGET (René), *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, Pedone, 1975, 1032 p.

<sup>1408</sup> VOVELLE (Michel), « Les troubles sociaux en Provence... », art. cit., p. 328-336.

<sup>1409</sup> BARRUOL (Agnès), SOTTOCASA (Valérie), « Contestation et vie sociale en Basse-Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, tome 36, n° 145, juillet-septembre 1986, p. 277-307.

<sup>1410</sup> BOURDERON (Henri), « La lutte contre la vie chère dans la généralité de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, tome 66, n° 26, avril-juin 1954, p. 155-170 ; PÉLAQUIER (Élie), « Les mouvements anti-fiscaux en Languedoc d'après les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier (1660-1789) », *Annales du Midi*, tome 111, n° 225, janvier-mars 1999, p. 5-29 ; DUPORT (Anne-Marie), « Les mouvements populaires dans les diocèses civils de Nîmes, Uzès et Alès de 1740 à 1789 », *Annales du Midi*, tome 111, n° 225, janvier-mars 1999, p. 31-45.

<sup>1411</sup> Le Comtat est sans doute la zone la plus calme : seuls dix mouvements populaires sont recensés durant tout le siècle : LAPIED (Martine), « Les mouvements populaires à Avignon et dans le Comtat Venaissin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, tome 36, n° 143, janvier-mars 1986, p. 325-338.

<sup>1412</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 46-47.

note à partir de 1764 une intensification continue des troubles de différentes natures jusqu'à l'explosion de 1789<sup>1413</sup>. Quelle place accorder aux luttes antiseigneuriales dans ces phases de conflictualité ? Jean Nicolas et son équipe, débordant il est vrai sur le second XVII<sup>e</sup> siècle, ont remarqué qu'au niveau national les affaires seigneuriales restaient finalement marginales, ne concernant que 5,1% des 8528 conflits étudiés<sup>1414</sup>. Ce faible pourcentage témoigne moins de la coexistence sereine entre le seigneur et ses vassaux que de l'existence d'une conflictualité détournée ou empruntant des voies plus légales. Toutefois, Jean Nicolas conclut que le quart sud-est, Languedoc en tête, fait partie, avec le centre-est, des espaces géographiques où les revendications antiseigneuriales sont les plus vives<sup>1415</sup>. Sur 512 rébellions contre l'ordre seigneurial recensées par Jean Nicolas et son équipe, 87 concernent le vaste Languedoc, 30 la Provence et 17, seulement, le Dauphiné.

En effet, les historiens ayant étudié les provinces de Dauphiné, de Provence, du Languedoc et du Comtat constatent une progression du nombre de conflits mettant aux prises les communautés avec leurs seigneurs après 1750. En Languedoc, Yves Castan remarque qu'après l'« illusion d'une paix profonde jusqu'en 1730 », les frictions avec les seigneurs connaissent un très net essor entre 1750 et 1780<sup>1416</sup>. Selon Nicole Castan, le féodal représente 23,3% du contentieux foncier porté à la connaissance du Parlement de Toulouse<sup>1417</sup>. François-Xavier Emmanuelli fait le même constat pour la Provence où les procès relatifs aux droits d'usages et des biens communaux usurpés connaissent une augmentation sensible entre 1767 et 1782<sup>1418</sup>. Ce phénomène n'est pas une spécificité méridionale et s'inscrit dans un processus national plus ample de revendications antiseigneuriales<sup>1419</sup>. Qu'en est-il dans le couloir rhodanien qui ne représente, rappelons-le, qu'une infime partie de ces espaces ?

Avant tout, il convient de souligner que la qualité des sources disponibles varie considérablement d'une province à l'autre. L'espace géographique pour lequel nous disposons de la plus grande quantité d'informations est le Languedoc, dont les plaintes et placets adressés au commandant en chef de la province fournissent de précieuses informations<sup>1420</sup>. Malheureusement, une documentation d'une telle qualité n'a pas été conservée en Provence, en Dauphiné ou dans le Comtat. Les registres de délibérations municipales et la série FF des

---

<sup>1413</sup> *Ibidem*, p. 47.

<sup>1414</sup> *Ibidem*, p. 53-54. Notons toutefois que l'enquête n'a gardé que les actions violentes menées par un groupe d'au moins quatre individus appartenant à au moins deux familles différentes.

<sup>1415</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 326-327.

<sup>1416</sup> CASTAN (Yves), « Attitudes et motivations dans les conflits entre seigneurs et communautés devant le Parlement de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Les villes de l'Europe méditerranéenne et de l'Europe occidentale du Moyen-Âge au XIX<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Nice (27-28 mars 1969), Paris, Belles Lettres, 1969, p. 233.

<sup>1417</sup> CASTAN (Nicole), *Les criminels de Languedoc. Les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société pré-révolutionnaire (1750-1790)*, Toulouse, Presses universitaires de Toulouse-Le Mirail, 1980, p. 86.

<sup>1418</sup> EMMANUELLI (François-Xavier), « Une relecture de la pré-révolution provençale », dans FÉRAL (Pierre-Léon), dir., *La France pré-révolutionnaire*, Paris, Publisud, 1991, p. 100.

<sup>1419</sup> Il suffit pour s'en convaincre de lire le travail de Pierre de Saint-Jacob sur la Bourgogne ou plus récemment le chapitre que Jean Nicolas consacre aux mouvements antiseigneuriaux dans sa synthèse nationale : NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 226-334 ; SAINT-JACOB (Pierre de), *Les paysans de Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, Les Belles lettres, 1960, 643 p.

<sup>1420</sup> Classés par diocèses, les plaintes et placets concernant le Languedoc oriental sont conservés à Montpellier dans le fonds considérable de la série C. Pour cette étude, ont été surtout utilisées les séries suivantes : diocèse de Viviers : C 6875-C 6881 ; diocèse de Nîmes-Beaucaire : C 6825 ; diocèse d'Uzès : C 6859-C 6873.

archives communales, concernant les procès des communautés, ont permis de combler certains déficits. Enfin, il n'a pas été envisageable de dépouiller les volumineuses archives parlementaires mais quelques sondages ont été menés, souvent sans grand succès, dans les fonds de justices seigneuriales ainsi que dans ceux des bailliages et sénéchaussées. Bien que partiels, ces échantillons permettent de se faire une idée des motivations et des modes d'action de la contestation antiseigneuriale dans la vallée du Rhône durant les dernières décennies de l'Ancien Régime.

Comme dans le reste des trois provinces françaises et du Comtat, les actions violentes et spectaculaires menées contre les autorités seigneuriales sont rares. En Basse-Provence par exemple, Agnès Barruol, Valérie Sottocasa et René Pillorget n'en recensent que cinq pour tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, dont aucune ne concerne la Provence rhodanienne<sup>1421</sup>. Nous n'avons repéré que trois cas où le seuil de la violence verbale est dépassé, tous en Languedoc entre 1751 et 1763<sup>1422</sup>. En fait, la contestation du régime seigneurial prend surtout des formes légales (innombrables procès, omniprésents dans une société de droit écrit où existe la présomption d'allodialité) ou plus détournées : petite criminalité (coupe de bois ou pratique de la chasse malgré les interdictions, etc.), attaques contre les biens du seigneur ou les objets chargés symboliquement d'une très forte connotation féodale. L'empreinte seigneuriale sur les communautés d'habitants semble être beaucoup moins forte dans le Midi de la France, à l'exception notable du Dauphiné<sup>1423</sup>, que dans les villages du Nord, d'Alsace ou même de Bourgogne<sup>1424</sup>. Cette faible emprise seigneuriale expliquerait sans doute en partie le peu d'actions antiseigneuriales collectives et violentes durant les dernières années du siècle.

La seigneurie, élément omniprésent du paysage institutionnel des campagnes d'Ancien Régime et de la mémoire collective, suscite encore, à la veille de la Révolution, la convoitise de nombreux roturiers pour le prestige qu'elle confère à ses détenteurs : banc privatif à l'église, etc. Les familles nobles à court d'argent cèdent volontiers les terres les moins rentables avec leurs droits et privilèges honorifiques. Cependant, si les communautés d'habitants admettent communément d'être vassales de vieux lignages nobiliaires, elles sont beaucoup plus rétives face à des roturiers enrichis, surtout lorsqu'il s'agit de forains. Non seulement les nobles du terroir les méprisent mais ceux-ci refusent de reconnaître la domination de celui qu'ils considèrent comme un égal<sup>1425</sup>. Dans les premières années de la décennie 1770, le duc de Gramont, gouverneur de Crest en Dauphiné et seigneur du duché de Caderousse, vend sa terre languedocienne de Chusclan, située entre Roquemaure et Bagnols, au sieur Ode, un très riche négociant de Coudoulet. Ce dernier, ayant le double défaut de n'être ni noble, ni natif de Chusclan, éprouve quelques difficultés à s'imposer. En effet, un parti antiseigneurial, mené par le premier consul Méric et son oncle, curé du lieu, lui mène la

---

<sup>1421</sup> BARRUOL (Agnès), SOTTOCASA (Valérie), « Contestation et vie sociale en Basse-Provence... », art. cit., p. 289 ; PILLORGET (René), « Les mouvements insurrectionnels de Provence (1715-1788) », dans *Mouvements populaires et conscience sociale XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1984, p. 355.

<sup>1422</sup> Il s'agit de Laudun et Cornillon dans le diocèse d'Uzès et Saint-Marcel-d'Ardèche dans celui de Viviers.

<sup>1423</sup> SAUVAGEON (Jean), « Les cadres de la société rurale dans la Drôme à la fin de l'Ancien Régime : survivances communautaires, survivances féodales et régime seigneurial », dans *Aux origines provinciales de la Révolution... op. cit.*, p. 42-44.

<sup>1424</sup> FOLLAIN (Antoine), *Le village sous l'Ancien Régime... op. cit.*, p. 433.

<sup>1425</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 316.

vie dure<sup>1426</sup>. Les deux partis s'accusent mutuellement de différentes vexations. Dans ce cas de figure, il ne s'agit en aucune manière d'une contestation subversive. Les habitants ne critiquent pas le régime seigneurial en lui-même et envisagent encore moins de le détruire. Ce qui est insupportable aux plus apparents du lieu c'est qu'un forain, issu du même état qu'eux, puisse devenir symboliquement leur maître. En achetant la seigneurie de Chusclan, Ode contrarie les desseins personnels des notables du lieu tout en bouleversant un ordre social établi auquel les plus apparents sont particulièrement attachés. Le cas de figure de Chusclan est très classique et se retrouve tout aussi bien dans un environnement proche - Élie Pélaquier signale la présence d'un conflit similaire à Saint-Victor-de-la-Coste - que dans des contrées plus éloignées<sup>1427</sup>.

Les prérogatives seigneuriales, notamment judiciaires, sont régulièrement l'objet de récriminations des administrés. L'ingérence du seigneur dans la vie de la communauté peut susciter l'hostilité d'une partie des habitants qui veut lui faire payer son interventionnisme. En 1751, le comte de Brancas-Laudun en fait l'amère expérience. Autour des années 1750, les consuls et le curé de la communauté de Laudun dénoncent régulièrement les mœurs dissolues de certains habitants, notamment des jeunes, accusés de perturber l'ordre public au cours de soirées dont alcool, prostituées et tapages nocturnes sont les ingrédients principaux. Pour mettre fin à ces débauches, le comte de Brancas-Laudun, seigneur haut-justicier du lieu, en réfère au maréchal-duc de Richelieu<sup>1428</sup>. Ce dernier octroie une ordonnance interdisant aux cabaretiers d'ouvrir après 20 heures en hiver et 21 heures en été. Toutefois, les édiles prétendent ne pas pouvoir faire appliquer cette ordonnance leur enjoignant notamment de faire des descentes dans les cabarets suspects, sous prétexte qu'ils sont menacés, insultés, voire lapidés, lorsqu'ils se présentent sur les lieux<sup>1429</sup>. En réalité, leur inaction leur permet de protéger certains de leurs parents ou amis qui font partie des éléments perturbateurs du village. Les consuls bénéficient également de l'absence régulière du comte de Brancas-Laudun, ne résidant dans son château de Lastours qu'entre cinq à six mois par an. L'ingérence du seigneur est vécue comme un affront par quelques membres de cette jeunesse turbulente. Peu de temps après la publication de l'ordonnance à tous les carrefours de Laudun, quelques jeunes sortant du cabaret de Fabre s'attaquent « par vengeance et par animosité » aux mûriers du seigneur et aux biens du procureur juridictionnel, représentant le comte de Brancas-Laudun, plus ferme que les consuls dans l'application des mesures seigneuriales<sup>1430</sup>. La réponse du comte ne se fait pas attendre. Le cabaretier Fabre est immédiatement arrêté et emprisonné deux jours pour avoir enfreint l'ordonnance. Les recherches menées par les agents seigneuriaux pour trouver l'identité des délinquants sont rapides car les jeunes gens sont bien connus du village pour leur libertinage et leur tapage nocturne. Les sources ne mentionnent pas le nombre de contrevenants. Au moins six personnes sont clairement identifiées dont leur meneur, le cadet Dutour, fils d'un notaire qui n'est autre que le greffier de la justice

---

<sup>1426</sup> Arch. dép. Hérault, C 6865, lettre du subdélégué Roussel, 11 octobre 1775.

<sup>1427</sup> PÉLAQUIER (Élie), *De la maison du père à la maison commune... op. cit.*, p. 505-507.

<sup>1428</sup> Commandant en chef de la province de Languedoc de 1738 à 1755.

<sup>1429</sup> Arch. dép. Hérault, C 6859, lettre du comte de Brancas-Laudun au commandant en chef de la province de Languedoc, 28 juin 1751.

<sup>1430</sup> Arch. dép. Hérault, C 6859, lettre du comte de Brancas-Laudun au commandant en chef de la province de Languedoc, 22 juin 1751.

seigneuriale<sup>1431</sup>. L'enquête révèle finalement que seuls Dutour et son acolyte Castanier ont dévasté les mûriers du comte de Brancas-Laudun. Le seigneur exige une peine exemplaire contre un jeune homme qui multiplie excès et voies de faits depuis plusieurs années. *Aficionado* des bordels et des cabarets, Dutour est un petit délinquant, commettant de menus larcins, mais ayant déjà encouru le courroux seigneurial pour ses nombreuses provocations. En effet, le comte le soupçonne fortement d'avoir détruit la porte du four banal en 1748, d'avoir arraché le poteau, situé sur la place du village, sur lequel figurent les armes du seigneur pour marquer sa juridiction et d'avoir tiré sur les pigeons du seigneur ainsi que sur ceux d'autres notables du lieu<sup>1432</sup>. Ces violences<sup>1433</sup>, attaquant de manière détournée le seigneur à travers les symboles de sa puissance comme les pigeons ou ses armoiries, ne sont pas des actes subversifs visant à détruire la seigneurie de Laudun mais doivent plutôt être perçues comme des représailles contre un seigneur trop envahissant<sup>1434</sup>. Bénéficiant de fait de la complaisance de certains édiles qui feignent d'ignorer un arrêt du Parlement de Toulouse bannissant Dutour et des hésitations initiales du comte, répugnant à faire punir le fils de son notaire et greffier, le cadet Dutour put se sentir temporairement en position de force ou de quasi-impunité<sup>1435</sup>. Le seigneur, en voulant mettre fin aux excès dans la communauté, s'attire naturellement les foudres de ceux qui les provoquent. Ne pourrait-on aller plus loin en affirmant que l'interventionnisme du comte de Bancas-Laudun concurrence, sinon minore, l'autorité des consuls à qui échoient normalement la gestion de la police municipale<sup>1436</sup> ? Ces représailles seraient donc doublement motivées par un rejet de la férule seigneuriale et un refus d'une perte de la moindre parcelle d'autorité, expliquant par là même l'attitude ambiguë des consuls. Dans le Vivarais voisin, Bruno Teyssier remarque également que les seigneurs cherchent à s'emparer des droits de police des communautés<sup>1437</sup>.

Enfin, les revendications les plus nombreuses et les plus sérieuses à l'encontre des agissements des seigneurs concernent le phénomène que certains historiens ont qualifié de « réaction seigneuriale »<sup>1438</sup>. La plupart des procès opposant les communautés rhodaniennes à leur(s) seigneur(s) ont pour toile de fond les empiétements seigneuriaux (offensive sur les communaux<sup>1439</sup>, etc.) ou la sauvegarde des droits collectifs qui sont les manifestations les plus

<sup>1431</sup> Parmi les noms évoqués : Francoeur, grenadier du régiment de l'Île-de-France en garnison à Uzès, Baume, Fausse, le cadet Chaumette, un fils de Gabriel Astier, le cadet Dutour, Castanier.

<sup>1432</sup> Arch. dép. Hérault, C 6859, lettre du comte de Brancas-Laudun au commandant en chef de la province de Languedoc, 22 juin 1751.

<sup>1433</sup> Nous reviendrons dans le dernier chapitre sur l'évolution des violences politiques et sur leurs finalités.

<sup>1434</sup> Guy Lemarchand fait le même constat en Normandie : LEMARCHAND (Guy), *La fin du féodalisme dans le pays de Caux. Conjoncture économique et démographique et structure sociale dans une région de grande culture de la crise du XVII<sup>e</sup> siècle à la stabilisation de la Révolution (1640-1795)*, Paris, C.T.H.S, 1989, p. 375.

<sup>1435</sup> Arch. dép. Hérault, C 6859, lettre de Crozat, prieur-curé de Laudun, 15 juin 1751.

<sup>1436</sup> Depuis l'ordonnance de Blois en 1579, les affaires de police reviennent en théorie aux consuls (arrestation des délinquants, recherche d'objets volés, signalement des mauvais sujets) : CASTAN (Nicole), *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980, p. 112.

<sup>1437</sup> TEYSSIER (Bruno), *Du diocèse civil de Viviers... op. cit.*, p. 205.

<sup>1438</sup> Sur ce point voir notamment : GALLET (Jean), « Réflexion sur la réaction seigneuriale et féodale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *États et société en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2000, p. 243-257 ; FILLON (Anne), « Réflexion sur la réaction seigneuriale et féodale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans DURAND (Yves), *L'ordre du monde... op. cit.*, p. 240-257.

<sup>1439</sup> Sur cette thématique : VIVIER (Nadine), *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

importantes de la « réaction seigneuriale »<sup>1440</sup>. Des seigneurs voulant faire fructifier leurs biens ou cherchant à se renflouer après l'achat de leur seigneurie font appel à des feudistes pour rénover les terriers. Pour certains historiens comme Guy Lemarchand, la « réaction seigneuriale » de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans un processus chronologique plus ample où phases de « réaction seigneuriale » et résistances paysannes (guerre de Trente ans, Fronde) alternent continuellement depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1441</sup>. Tous les espaces du sillon rhodanien sont concernés par un phénomène s'inscrivant dans un cadre nettement plus national<sup>1442</sup>. En 1775, la communauté de Courthézon s'insurge contre les tentatives du comte de Modène visant à aliéner le four et le moulin du village<sup>1443</sup>. Les relations avec le seigneur-comte s'étaient déjà tendues l'année précédente lorsque les habitants de Courthézon lui avaient intenté un procès au sujet du canal qu'il avait fait élargir dans l'optique de valoriser ses biens fonciers<sup>1444</sup>. Cet exemple, choisi parmi tant d'autres, s'inscrit dans un cadre géographique méridional plus ample<sup>1445</sup>. En Languedoc, Yves Castan a remarqué que les conflits avec les seigneurs étaient surtout occasionnés par la contestation des banalités ou des droits honorifiques comme la chasse plutôt que par celle des droits réels<sup>1446</sup>. En Dauphiné, on constate une accentuation des tensions agraires, causées essentiellement par les offensives seigneuriales sur les communaux, à partir des années 1780<sup>1447</sup>.

Dans le sillon rhodanien, les contestations les plus virulentes se produisent surtout dans des espaces politiques longtemps fragmentés, comme les coseigneuries, dont l'équilibre est subitement altéré par les ambitions d'un individu cherchant à concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. L'exemple de Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis est sans doute le plus emblématique de tous. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Marcel est une coseigneurie partagée entre une dizaine de seigneurs<sup>1448</sup>. Le poids féodal y est donc plus faible que dans une seigneurie tenue par un seul propriétaire. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une des familles nobles du terroir, les de Pierre, seigneurs de Bernis et coseigneurs de Saint-Marcel, resserre peu à peu son emprise sur la communauté en éclipsant progressivement tous les autres

<sup>1440</sup> Le thème de la défense des droits collectifs et communaux, avec 30,9%, arrive largement en tête du classement des révoltes antiseigneuriales étudiées par l'équipe de Jean Nicolas : NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 230.

<sup>1441</sup> LEMARCHAND (Guy), « Le féodalisme dans la France rurale des temps modernes. Essai de caractérisation », dans LEMARCHAND (Guy), *Féodalisme, société et Révolution française. Études d'histoire moderne XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Caen, n° spécial des *Cahiers des annales de Normandie*, n° 30, 2000, p. 19.

<sup>1442</sup> BEAUREPAIRE (Pierre-Yves), *Échec au roi. Irrespect, contestations et révoltes dans la France des Lumières*, Paris, Belin, 2015, p. 279-282. Il faut toutefois remarquer que certains espaces géographiques comme le Bas-Maine se distinguent par une « réaction seigneuriale » faible, voire quasi-inexistante : ANTOINE (Annie), *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1994, p. 254.

<sup>1443</sup> Arch. mun. Courthézon, BB 12, délibération municipale du 23 juin 1775.

<sup>1444</sup> Ce procès, commencé en 1774, semble s'être éternisé. En 1785, la communauté le mentionne encore. Nous en avons trouvé une trace dans le fonds des archives révolutionnaires aux A.D. de Vaucluse : 5 L 34, affaires communales du district d'Avignon, Mémoire de la communauté contre le Comte de Modène, sans date, mais postérieur à 1785.

<sup>1445</sup> EMMANUELLI (François-Xavier), « Introduction à l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle communal en Provence », *Annales du Midi*, tome 87, n° 122, avril-juin 1975, p. 165.

<sup>1446</sup> CASTAN (Yves), « Attitudes et motivations... », art. cit., p. 237.

<sup>1447</sup> SOLÉ (Jacques), « Les problèmes politiques en Dauphiné à la veille de la Révolution française », dans CHOMEL (Vital), dir., *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné... op. cit.*, p. 56.

<sup>1448</sup> À l'origine, il y en avait au moins dix-neuf : REGNE (Jean), *Histoire du Vivarais. Franchises et bourgeoisies des origines à 1789*, Largentière, E. Mazel, tome III, 1945, p.15.

coseigneurs du lieu. En 1751, Louis XV érige en marquisat les terres de Philippe Charles François de Pierre-Bernis, frère du célèbre cardinal<sup>1449</sup>, constituées, en plus des terres possédées dans Saint-Marcel, des fiefs adjacents de Saint-Etienne-de-Dions, Saint-Julien-du-Colombier, Bidon, Saint-Just, La Batie et Baladun<sup>1450</sup>. En parallèle, un procès oppose depuis 1743 la communauté à la famille de Pierre-Bernis au sujet de la nobilité de leur terre, un grand classique dans un contexte de « réaction seigneuriale »<sup>1451</sup>. Au terme d'un long procès riche en rebondissements, la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier tranche en faveur du marquis de Bernis en 1758<sup>1452</sup>. Dans l'optique de renforcer son autorité sur ses terres, Philippe Charles François de Pierre-Bernis tente également de restreindre, puis d'interdire, le droit de chasse à ses vassaux<sup>1453</sup>. Outre le symbole, à la fois droit honorifique et signe d'appartenance, la chasse induit fatalement le droit au port d'armes que la monarchie a considérablement limité tout au long de l'époque moderne. Dès 1739, les coseigneurs de Saint-Marcel cherchent à dissuader les habitants de chasser. Les braconniers surpris les armes à la main sont immédiatement jetés en prison et leurs armes confisquées<sup>1454</sup>. En 1749, la publication d'une ordonnance du maréchal de Richelieu interdisant le port d'armes, et surtout en 1757, la délibération du Parlement de Toulouse accordant uniquement le droit de chasse au marquis de Pierre-Bernis accentuent les tensions dans la communauté. Cette restriction est d'autant plus mal vécue que dans le Comtat voisin le droit de chasse et le port d'armes sont largement autorisés pour tous les Comtadins, malgré les tentatives infructueuses des seigneurs pour le restreindre<sup>1455</sup>. De plus, en Languedoc, province très giboyeuse, la chasse est une véritable institution<sup>1456</sup>. Saint-Marcel, comme toutes les communautés languedociennes, reste très attachée à son droit de chasse, accordé par lettre patente du roi Louis XII en 1501 mais progressivement rogné par le pouvoir royal<sup>1457</sup>. En 1763, la communauté assigne à nouveau le marquis de Bernis en justice<sup>1458</sup>. Toutefois, le jugement n'est pas en faveur du conseil politique. L'offensive des de Pierre-Bernis sur le droit de chasse est concomitante avec leur mainmise sur la quasi-intégralité de la juridiction seigneuriale. En 1762, le marquis de Bernis devient le principal seigneur de Saint-Marcel, possédant désormais treize pareries<sup>1459</sup> sur seize<sup>1460</sup>. Cependant, l'ascension fulgurante du marquis de Bernis, devenu en un peu plus de

<sup>1449</sup> François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis (1715-1794) fut l'un des plus grands diplomates français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Protégé par la marquise de Pompadour, il fut ambassadeur à Venise puis secrétaire d'État des affaires étrangères (1757-1758). Sur ce personnage : DESPRAT (Jean-Paul), *Le cardinal de Bernis. La belle ambition (1715-1794)*, Paris, Perrin, 2000, 748 p.

<sup>1450</sup> COMBALUZIER (Laëtitia), *Le marquisat de Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis : la liberté perdue au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Françoise Moreil, université d'Avignon, 1999-2001, p. 21.

<sup>1451</sup> *Ibidem*, p. 100.

<sup>1452</sup> ISSARTEL (Jean-Louis), « Sus au marquis ! Contestation antiseigneuriale à Saint-Marcel-de-Pierre-de-Bernis », *Mémoire d'Ardèche : temps présent*, n° 62, mai 1999, p. 14.

<sup>1453</sup> Cette restriction débouche également sur des conflits antiseigneuriaux en Provence : ARVIEU (Danielle), *Les délits forestiers et les conflits relatifs aux communaux et aux terres gastes à travers les arrêts de la Chambre des Eaux et Forêts du Parlement de Provence dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1760-1790)*, mémoire d'études supérieures sous la direction d'André Bourde et Michel Vovelle, Aix-en-Provence, 1969, p. 46-56.

<sup>1454</sup> COMBALUZIER (Laëtitia), *Le marquisat de Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis... op. cit.*, p. 119.

<sup>1455</sup> DUBLED (Henri), *Histoire du Comtat Venaissin*, Carpentras, Broché, 1981, p. 134-135.

<sup>1456</sup> CASTAN (Nicole et Yves), *Vivre ensemble. Ordre et désordre en Languedoc (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, 1981, p. 47-51.

<sup>1457</sup> SALVADORI (Philippe), *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 343.

<sup>1458</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45, BB 15, délibération du 20 janvier 1763.

<sup>1459</sup> Il s'agit d'une portion de la seigneurie.

<sup>1460</sup> REGNE (Jean), *Histoire du Vivarais... op. cit.*, p. 136.



dix ans le maître effectif du lieu, contrarie la communauté dont l'équilibre est menacé par les ambitions du seigneur. Une fronde antiseigneuriale se développe au sein de l'hôtel de ville et se fait de plus en plus menaçante. Faisant fi des interdictions du seigneur, certains habitants chassent et défilent ostensiblement avec leurs armes et leurs prises devant le château seigneurial<sup>1461</sup>. Par cette provocation, les habitants entendent revendiquer une libre disposition des biens de la nature<sup>1462</sup>. Parmi les incriminés se trouvent Charles Abrieu, un ancien militaire maniant aisément les armes et pouvant à l'occasion former à leur pratique, et au moins onze édiles : dix conseillers politiques comme Charles Veyrene, fils d'un notaire, et surtout le second consul Louis Radal. La réponse du marquis est à la hauteur de la provocation. Les chasseurs sont incarcérés et leurs armes sont symboliquement brisées en place publique<sup>1463</sup>. Toutefois, la tension est montée d'un cran. Dans la nuit du 14 au 15 août 1763, un groupe d'habitants, conduit par les chasseurs punis au mois de mars, tente de prendre d'assaut le château seigneurial<sup>1464</sup>. S'ils ne parviennent pas à briser le portail d'entrée, certains tirent contre les fenêtres du château et contre les armoiries, symboles du nouvel ordre seigneurial. Les émeutiers frappent également aux portes de ceux qui composent avec le marquis<sup>1465</sup>. Cet attentat ne pouvant rester impuni, deux compagnies de grenadiers du régiment d'Auvergne sont envoyés tenir garnison à Saint-Marcel. Le désarmement général des habitants ne fait qu'accroître la haine contre le seigneur et les garnisaires. Les Saint-Marcellois font corps derrière les émeutiers. L'enquête piétine tandis que la présence des soldats, à la charge de la communauté, est de moins en moins supportée. En octobre 1763, des échauffourées éclatent à plusieurs reprises entre les grenadiers et certains habitants, toujours les mêmes, jouissant du silence protecteur du reste du village. Les émeutiers assaillent les patrouilles à coup de pierres et à coup de vieilles pétoires, préalablement cachées lors du désarmement général, les obligeant à se réfugier dans le bâtiment leur servant de caserne, lui-même criblé de pierres<sup>1466</sup>. Toutefois, la charge financière représentée par l'entretien et le logement des gens de guerre et surtout l'inflexibilité du marquis incitent la communauté à renouer le dialogue avec son seigneur. Les rebelles les plus compromis se sont prudemment exilés tandis que Veyrene, fortement soupçonné d'avoir tiré sur les fenêtres du château est emprisonné à Viviers. En 1768, l'investiture du marquis de Pierre-Bernis à la fonction de gouverneur de Saint-Marcel consacre définitivement la victoire de la famille. Le décès de Philippe de Pierre-Bernis en 1774 contribue à apaiser les esprits.

Le combat mené par les Saint-Marcellois, le plus virulent que nous ayons observé dans l'ensemble du couloir rhodanien, s'il est clairement antiseigneurial, est-il pour autant subversif ? Peu de temps avant la crise d'août 1763, le marquis de Bernis écrit dans une lettre

<sup>1461</sup> Arch. dép. Hérault, C 6881, lettre du marquis de Bernis au commandant en chef de la province de Languedoc, 4 mars 1763.

<sup>1462</sup> COCULA-VAILLIÈRES (Anne-Marie), « La contestation des privilèges seigneuriaux dans le fonds des Eaux et Forêts. L'exemple aquitain dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Mouvements populaires et conscience sociale... op. cit.*, p. 214.

<sup>1463</sup> Arch. dép. Hérault, C 6881, lettre du marquis de Bernis au commandant en chef de la province de Languedoc, 12 mars 1763.

<sup>1464</sup> Voir en annexe n° 19 le mémoire instructif concernant cette affaire.

<sup>1465</sup> ISSARTEL (Jean-Louis), « Sus au marquis... », art. cit., p. 15.

<sup>1466</sup> Arch. dép. Hérault, C 6881, voir les différents procès-verbaux des événements, nuit du 29 au 30 octobre 1763.

adressée au commandant en chef de la province de Languedoc que certains émeutiers affirmeraient « hautement qu'ils ne veulent point de seigneur »<sup>1467</sup>. Outre qu'il faille prendre avec beaucoup de précautions ces informations - le marquis de Bernis ayant tout intérêt à grossir les faits afin d'attirer plus rapidement l'attention des autorités supérieures -, ces propos ne doivent pas être interprétés comme une preuve évidente de menées subversives visant à abolir la féodalité. Ces menaces, le braconnage et l'attentat contre le château ne doivent se comprendre que comme une réponse, plus ou moins spontanée, face à la fulgurante ascension d'un coseigneur émancipé, dans un contexte plus global de « réaction seigneuriale »<sup>1468</sup>. Les rebelles ne s'insurgent pas tant contre l'ordre féodal que contre la perte de leurs libertés et de l'autonomie de la communauté, longtemps préservée de la houlette seigneuriale. Ce refus se double d'un rejet de la perte d'identité communautaire puisque le village doit prendre le nom de son seigneur, Saint-Marcel-d'Ardèche devenant Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis. La communauté fait de la résistance en continuant à écrire jusqu'en 1763 Saint-Marcel-d'Ardèche, régulièrement biffé par le juge seigneurial qui veille aux intérêts de son maître<sup>1469</sup>. Notons également que les communautés voisines de Saint-Just et de Saint-Remèze, également en procès contre leur seigneur respectif, ne connaissent pas une crise antiseigneuriale aussi violente<sup>1470</sup>.

Comment caractériser la conflictualité antiseigneuriale rhodanienne des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Si les paysans ne se regroupent pas en syndicats comme a pu le remarquer Guy Astoul pour le Quercy, les remises en causes de l'ordre seigneurial sont rarement violentes<sup>1471</sup>. À l'exception des affaires saint-marcelloises, l'hostilité à l'égard du seigneur n'excède pas le stade de l'insulte ou de la menace. Il n'y a donc pas mort d'homme. Gérard Sabatier fait le même constat dans le Languedoc des montagnes<sup>1472</sup>. La contestation antiseigneuriale n'a plus rien de spectaculaire<sup>1473</sup>. Les communautés se lancent plus facilement dans de longs et coûteux procès, à l'issue souvent hasardeuse, mais qui ne sortent pas du cadre légal. Ces procès font montre de l'existence d'une résistance organisée<sup>1474</sup>. Les émeutes antiseigneuriales sont donc peu nombreuses. Même s'il y a des « frictions récurrentes », la seigneurie est par exemple beaucoup plus tolérée en Languedoc, notamment dans le Bas-Languedoc, que dans les régions voisines du Rouergue ou du Périgord<sup>1475</sup>. Il en

<sup>1467</sup> Arch. dép. Hérault, C 6881, lettre du marquis de Bernis au commandant en chef de la province de Languedoc, 4 mars 1763.

<sup>1468</sup> Alain Molinier a remarqué qu'elle était particulièrement forte en Vivarais : MOLINIER (Alain), *Stagnation et croissance. Le Vivarais aux XVII<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S., 1985, p. 81-83.

<sup>1469</sup> COMBALUZIER (Laëtitia), *Le marquisat de Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis... op. cit.*, p. 119.

<sup>1470</sup> ISSARTEL (Jean-Louis), « Sus au marquis... », art. cit., p. 16.

<sup>1471</sup> ASTOUL (Guy), « Solidarités paysannes au pays des croquants au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 311, janvier-mars 1998, p. 25-48.

<sup>1472</sup> SABATIER (Gérard), *Le vicomte assailli : économie rurale, seigneurie et affrontements sociaux en Languedoc des montagnes (Velay, Vivarais, Gévaudan aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Saint Vidal, Centre d'étude de la vallée de la Borne, 1988, p. 423.

<sup>1473</sup> Même constat en Roussillon : BRUNET (Michel), *Le Roussillon... op. cit.*, p. 28.

<sup>1474</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Les campagnes françaises entre mythe et histoire (XVIII<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup>)*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 116 ; CLÉRE (Jean-Jacques), *Les paysans de Haute-Marne et la Révolution française*, Paris, C.T.H.S., 1988, p. 132 et suiv.

<sup>1475</sup> NICOLAS (Jean), « La seigneurie en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les derniers jours », dans FOUILLERON (Joël), ANDRÉANI (Roland), dir., *Villes et représentations urbaines dans l'Europe méditerranéenne (XVI<sup>e</sup>-*

est de même en Provence où « le système seigneurial est peu oppressif »<sup>1476</sup>. Ces rares émotions ne mobilisent plus les populations comme par le passé, au temps des Croquants ou des « Bonnets rouges »<sup>1477</sup>. Dans les affaires de Laudun et de Saint-Marcel, les rebelles n'excèdent pas une vingtaine d'individus, voire une dizaine dans le cas de Laudun. Ces mouvements antiseigneuriaux restent également circonscrits à la paroisse dans laquelle ils sont apparus. Ils ne se propagent pas en tâche d'huile, de village en village, comme cela a pu jadis être le cas, notamment lors de la crise bretonne des Torreben en 1675<sup>1478</sup>.

Enfin, tous ces exemples ont montré que les conflits mettant aux prises les communautés avec leur(s) seigneur(s) n'ont rien de subversif. Les émeutiers n'imaginent à aucun moment jeter à bas les fondements de la société. Ce n'est pas tant la seigneurie qui est dénoncée que son seigneur, parfois envahissant et bien souvent à l'offensive contre les droits collectifs ou les communaux, dont les ambitions menacent l'équilibre de la communauté ou contrarient les desseins des notables locaux. La contestation antiseigneuriale se fait également au nom de l'égalité<sup>1479</sup>. Les délits de chasse ou la remise en cause de certains droits féodaux plaident en ce sens. Ces conflits, notamment ceux ayant pour toile de fond la « réaction seigneuriale », ont-ils contribué à radicaliser les populations ? Les heurts avec le seigneur ont-ils concouru à la formation d'une conscience politique, ce que E. Le Roy-Ladurie qualifiait de « modernisation politique, culturelle et sociale du paysan »<sup>1480</sup>, reposant, entre autres, sur la survivance des libertés et des privilèges communaux ? Cette conscience politique serait-elle plus particulièrement prononcée chez certains individus : édiles, investis dans leur fonction en tant que garants des libertés locales ou dont les ambitions politiques ou économiques ont été contrariées, usagers privés de certains droits (chasse, etc.) que chez d'autres ? Par ailleurs, de longs et procès coûteux, parfois multiséculaires, ne contribueraient-ils pas à cristalliser fortement et à pérenniser durablement l'hostilité des habitants à l'encontre de leur seigneur ? À toutes ces questions, nous serions tentés de répondre par l'affirmative. La contestation antiseigneuriale constitue un volet important de la culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, entr'apercevoir dans ces conflits antiseigneuriaux une forme d'unanimisme communautaire serait grandement caricatural. Bien que certains habitants s'attaquent au seigneur, d'autres lui restent indéfectiblement fidèles<sup>1481</sup>. Si les agents seigneuriaux et leurs réseaux de clientèle ou de parenté le soutiennent évidemment par intérêt, certains habitants le soutiennent par conviction politique. Après tout la suprématie seigneuriale ne reflèterait-elle pas « l'ordre naturel » des choses ? Ces visions opposées de la seigneurie et des seigneurs contribuent à sensibiliser à la politique une partie des habitants

---

XVIII<sup>e</sup> siècles). *Mélanges offerts à Henri Michel*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2011, p. 263.

<sup>1476</sup> LEMARCHAND (Guy), « Le féodalisme dans la France rurale... », art.cit., p. 22.

<sup>1477</sup> Sur les révoltes du XVII<sup>e</sup> siècle, on consultera notamment : BERCÉ (Yves-Marie), *Croquants et nu-pied. Les soulèvements paysans en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Amand, Gallimard, 1991 [1974], p. 57-149 ; MOUSNIER (Roland), *Fureurs paysannes. Les paysans dans les révoltes du XVII<sup>e</sup> siècle (France, Russie, Chine)*, Paris, Calmann-Lévy, 1967, p. 354 p.

<sup>1478</sup> MOUSNIER (Roland), *Fureurs paysannes... op. cit.*, p. 138-141.

<sup>1479</sup> GALLET (Jean), *Seigneurs et paysans en France (1600-1793)*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 238.

<sup>1480</sup> LE ROY-LADURIE (Emmanuel), « Révoltes et contestations rurales en France de 1675 à 1788 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 1, 1974, p. 15.

<sup>1481</sup> GRIMMER (Claude), « Seigneurs et paysans : fidélités », dans *Le paysan. Actes du 2<sup>e</sup> colloque d'Aurillac 2-3-4 juin 1988*, Paris, Éditions Christian, 1989, p. 181-192.

pour qui l'hôtel de ville peut devenir l'enjeu d'une âpre compétition ainsi que toute une frange de la population qui est exclue de toute visibilité politique et qui parvient ainsi à exprimer ses revendications d'une manière détournée. La Révolution française, en nationalisant les conflits locaux, offre une nouvelle caisse de résonance aux conflits antiseigneuriaux dont elle modifie les conditions d'expression.

*Le crépuscule des ci-devant : seigneurs et seigneuries rhodaniens dans la tourmente révolutionnaire (1789-1793)*

Contrairement à d'autres espaces comme le Mâconnais, la Champagne ou le Beauvaisis, les troubles sociopolitiques inhérents à l'« année sans pareille » sont beaucoup moins intenses dans le sillon rhodanien<sup>1482</sup>. Par ailleurs, alors que l'intégralité de notre zone d'étude est balayée par des émeutes frumentaires, plus ou moins violentes, les révoltes antiseigneuriales de l'été 1789 restent globalement circonscrites à certains espaces. Après avoir mis en évidence les manifestations de la contestation antiseigneuriale sous l'Ancien Régime, il convient à présent de préciser leurs évolutions sous la Révolution française. Existe-t-il une corrélation entre foyers de troubles antiseigneuriaux d'Ancien Régime et ceux de l'été 1789 ? En d'autres termes, peut-il y avoir un rapport entre l'agitation politique de l'été 1789 et l'accumulation d'une exaspération antiseigneuriale antérieure ? Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel à partir de 1790 favorise-t-elle la naissance de nouveaux antagonismes ?

À l'inverse de la Provence orientale, le couloir rhodanien ignore totalement les premières émeutes antiseigneuriales du printemps 1789<sup>1483</sup>, même si la révolte couvrait déjà en février 1789 dans une grande partie du Dauphiné<sup>1484</sup>. Ce n'est qu'à partir de l'été 1789 que la contestation antiseigneuriale resurgit avec violence sur le devant de la scène. Deux foyers majeurs d'insurrections antiseigneuriales émergent dans la vallée du Rhône au cours de l'été 1789. Un premier espace de contestation se constitue dans le Dauphiné, bien que touchant très inégalement la province. Le Haut-Dauphiné, débordant partiellement sur le Viennois, en constitue l'épicentre<sup>1485</sup>. Entre le 27 juillet et le 5 août 1789, une partie du Dauphiné, délimitée par un triangle formée par Vienne, Grenoble et Lyon, est le théâtre d'une violente fronde antiseigneuriale s'attaquant essentiellement aux châteaux ou aux abbayes. Déçus par le conservatisme des députés envoyés à Romans, n'évoquant même pas la question du rachat des droits seigneuriaux, alors en cours dans le royaume voisin de Savoie<sup>1486</sup> depuis 1762, les populations dauphinoises, ayant pleinement conscience de vivre une nouvelle époque, passent à l'offensive<sup>1487</sup>. Comme l'illustre la carte ci-dessous, le mouvement est particulièrement

---

<sup>1482</sup> CLÉRE (Jean-Jacques), « L'abolition des droits féodaux en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 94-95, 2005, p. 139.

<sup>1483</sup> JOHNSON (Hubert C.), *The Midi in Revolution... op. cit.*, p. 163.

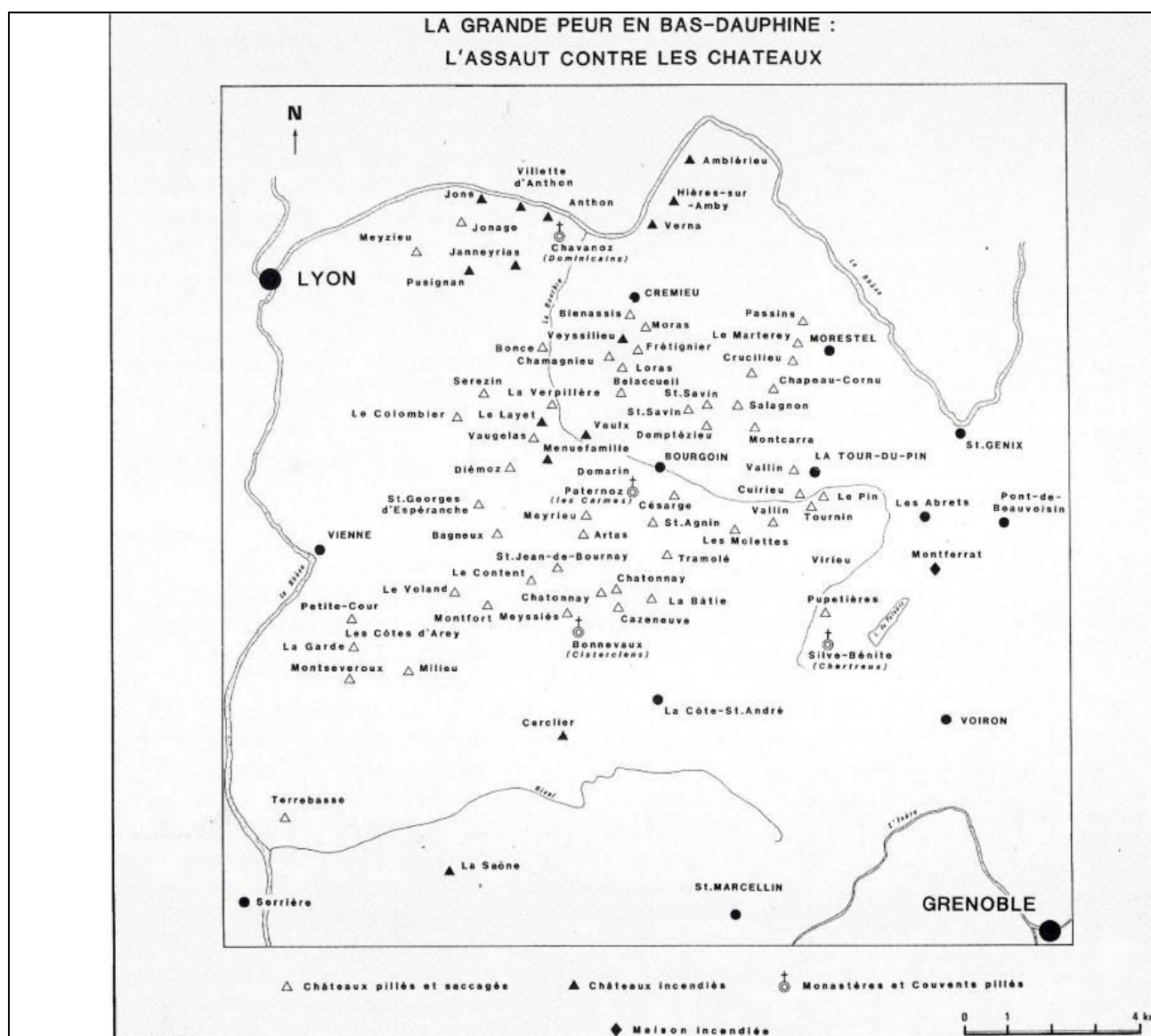
<sup>1484</sup> HESSE (Philippe-Jean), « Géographie coutumière et révolte paysanne en 1789. Une hypothèse de travail », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 236, avril-juin 1979, p. 287.

<sup>1485</sup> CAVARD (Pierre), *La Grande Peur en Viennois*, Vienne, Blanchard, 1988, 239 p.

<sup>1486</sup> La frontière se situe au niveau du Pont-de-Beauvoisin (voir carte ci-dessous).

<sup>1487</sup> CHOMEL (Vital), « La Grande Peur et la Révolution des paysans dauphinois », dans CHOMEL (Vital), dir., *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné... op. cit.*, p. 176.

intense dans les Terres-Froides, entre Vienne et Bourgoing<sup>1488</sup>. En Viennois, quatre-vingts châteaux auraient été attaqués<sup>1489</sup>. Toutefois, la vallée du Rhône proprement dite est relativement épargnée.



Carte n° 17 : L'assaut contre les châteaux en Bas-Dauphiné (1789). Source : CHOMEL (Vital), dir., *Les débuts de la Révolution française en Dauphiné... op. cit.*, p. 177.

Le mouvement ne se propage guère au sud du Viennois. Les assaillants du château de Terrebasse, au nord de Serrières, sont pourchassés par une escouade de dragons et des membres de la milice bourgeoise de Saint-Rambert<sup>1490</sup>. Douze d'entre eux sont passés par le

<sup>1488</sup> Arch. nat, D XXIXbis 1, lettre des commissaires des États du Dauphiné au comité de recherches, 31 juillet 1789 ; Arch. dép. Isère, 3 C 4, délibérations de la Commission intermédiaire des États du Dauphiné (17 janvier-5 octobre 1789).

<sup>1489</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 83.

<sup>1490</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois. La fin de l'Ancien Régime... op. cit.*, p. 282.

fil de l'épée. La violence de la réaction a sans doute dissuadé les ruraux des communautés voisines<sup>1491</sup>. Le sud de la province, à la lisière de la Provence, connaît également quelques troubles. Si le château d'Allan, proche de Montélimar, est incendié, la contestation antiseigneuriale est nettement moins intense que dans le nord du Dauphiné<sup>1492</sup>.

Parallèlement, un second foyer, plus tardif, se forme sur l'autre rive du Rhône, en Languedoc, entre les communautés de Rochemaure et de La Voulte<sup>1493</sup>. Le 9 août, la communauté de Rochemaure brûle les terriers de la famille Garnier des Hières et le mouvement se propage aux alentours : des actes antiseigneuriaux sont recensés à La Voulte, à Saint-Montan puis à Meysses<sup>1494</sup>. Les manifestations antiseigneuriales les plus violentes s'estompent dans les dernières semaines du mois d'août. En revanche, la contestation antiseigneuriale ne prend pas une dimension violente en Provence occidentale, où la noblesse et le clergé possèdent pourtant de grands domaines<sup>1495</sup>, ni dans le Comtat, encore peu concerné par la Révolution, et dans la frange rhodanienne des diocèses de Nîmes et d'Uzès<sup>1496</sup>. Ainsi, la géographie des révoltes antiseigneuriales rhodaniennes de l'été 1789 semble se confondre presque totalement avec celle des conflits antiseigneuriaux du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il est particulièrement difficile d'expliquer un tel clivage. Comme Jean-Pierre Jessenne l'a remarqué, il ne semble pas y avoir une « explication dominante » mais plutôt une « rencontre entre deux synergies complémentaires », propre à chaque espace<sup>1497</sup>. L'attitude des privilégiés durant les années précédentes, dans un contexte de « réaction seigneuriale » ne semble pas avoir été le seul facteur déterminant dans l'explosion antiseigneuriale de l'été 1789<sup>1498</sup>. La corrélation entre les deux semble évidente dans le Viennois et dans le reste du Haut-Dauphiné, où le régime seigneurial était particulièrement sévère<sup>1499</sup>, et dans de nombreuses zones du Languedoc où Nicole Castan fait la même analogie<sup>1500</sup>. En revanche, la corrélation n'est pas systématique car certains lieux, propices à l'embrasement comme Saint-Marcel-d'Ardèche, restent paradoxalement à l'écart de la fronde antiseigneuriale. Dans ces espaces, les seigneurs sont-ils parvenus à désamorcer la crise par des dons patriotiques ou en allant au devant des émeutiers ? Dans la Drôme, le comte de La Baume Suze, avec lequel la communauté était en conflit, évite la catastrophe en permettant au comité permanent d'Orange de fouiller son château afin d'apaiser les esprits<sup>1501</sup>. Pensant que le château recèle des preuves

---

<sup>1491</sup> EGRET (Jean), *Le Parlement de Dauphiné et les affaires publiques dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Parlement et la Révolution dauphinoise (1775-1790)*, Roanne, Horvath, 1942, p. 344-354.

<sup>1492</sup> JONES (Peter), *Liberty and Locality in Revolutionary France, six villages compared, 1760-1820*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 100.

<sup>1493</sup> RUBINSTEIN (Ivan), *Révolution et Contre-révolution. Les mouvements paysans en Ardèche 1789-1792*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Vovelle, Aix-en-Provence, 1984-1985, p. 55.

<sup>1494</sup> CHOLVY (Gérard), *Histoire du Vivarais... op. cit.*, p. 165.

<sup>1495</sup> VOVELLE (Michel), *De la cave au grenier. Un itinéraire en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Québec, Serge Fleury, 1980, p. 143.

<sup>1496</sup> Même constat dans le Roussillon : BRUNET (Michel), *Le Roussillon... op. cit.*, p. 31.

<sup>1497</sup> JESSENNE (Jean-Pierre), *Les campagnes françaises... op. cit.*, p. 131.

<sup>1498</sup> Même si Anatoli Ado remarquait au niveau national une certaine analogie entre droits seigneuriaux imposants et insurrections antiseigneuriales : ADO (Anatoli), *Paysans en révolution... op. cit.*, p. 190.

<sup>1499</sup> CHOMEL (Vital), « La Grande Peur et la Révolution des paysans dauphinois... », art. cit., p. 189.

<sup>1500</sup> CASTAN (Nicole), *Les criminels de Languedoc... op. cit.*, p. 105-106.

<sup>1501</sup> Arch. mun. Orange, D 3338, lettre du comte de La Baume Suze au comité permanent d'Orange, 4 août 1789.

de la duplicité du seigneur, les habitants de la communauté et des villages voisins fouillent l'endroit de fond en comble mais s'en retournent bredouille.

Par ailleurs, l'étude de la géographie de la conflictualité antiseigneuriale tend à démontrer qu'un glissement s'est opéré au cours de l'été 1789. La contestation antiseigneuriale prend une dimension nettement plus violente dans les communautés où les contentieux juridiques ont été les plus lourds. Cela semble être particulièrement le cas d'Allan. Le conseil politique s'opposait depuis 1785 aux prétentions seigneuriales. La contestation débouche sur un long procès dès l'année suivante. Pour Peter Jones, ce procès a contribué à la « construction d'une arène politique locale » et a été un vecteur de politisation important<sup>1502</sup>. Dans un contexte politique particulièrement tendu, le château est incendié le 30 juillet 1789. Dans le cas de figure d'Allan, l'antécédence d'un conflit judiciaire a dégénéré en conflit politique violent.

Les prises de position politique des privilégiés en 1788-1789 semblent avoir été aussi un élément déterminant dans la maturation de ces violences politiques. Déçues par l'attitude de certains privilégiés, refusant l'égalité fiscale et maintenant la nobilité des fonds lors des États de Romans (décembre 1788- janvier 1789), certaines communautés paysannes passent à l'offensive<sup>1503</sup>. Entre février et mars 1789, plusieurs villages tiennent des assemblées politiques générales récusant les décisions de Romans. Le Dauphiné rhodanien, de Saint-Vallier à Montélimar figure en tête de liste des espaces contestataires. Conviés à ces assemblées, les nobles acceptent de renoncer à leurs privilèges et se désolidarisent des députés de Romans. Ainsi, Mure de Larnage, riche seigneur de Tain et de Larnage, abandonne tous ses privilèges fiscaux à la plus grande joie des habitants du lieu<sup>1504</sup>. Ces renoncements précoces aux droits féodaux désamorcent considérablement la crise sociopolitique dans cette partie du Dauphiné et contribuent à expliquer le clivage géographique des insurrections antiseigneuriales de l'été 1789.

En modifiant les conditions d'expression des luttes antiféodales, la Révolution favorise la résurgence d'une conflictualité qui s'apparente par certains aspects aux manifestations antiseigneuriales les plus violentes du XVII<sup>e</sup> siècle. Circonscrit au seul cadre de la paroisse dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, le mouvement d'hostilité au seigneur se propage par tâche d'huile vers les communautés voisines en 1789. Les bandes s'attaquant aux châteaux se déplacent, appelées ou non par d'autres paysans. Cette propagation du mouvement par contagion n'est pas sans rappeler la révolte dite des « Bonnets rouges » en Basse-Bretagne - seule véritable insurrection de type antiseigneuriale de grande envergure du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1505</sup> - au cours de laquelle des groupes de paysans, dénonçant les nouveautés fiscales et les carences de la justice locale, s'attaquent aux seigneurs<sup>1506</sup>. Le

---

<sup>1502</sup> JONES (Peter), « Paysans et seigneurs dans la France de 1789. La construction d'une arène politique locale dans une terre adjacente de Provence », dans BELMONTE (Cyril), PEYRARD (Christine), dir., *Peuples en Révolution... op. cit.*, p. 11-24.

<sup>1503</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois... op. cit.*, p. 242.

<sup>1504</sup> Arch. mun. Tain, BB 7, délibération communale du 8 mars 1789.

<sup>1505</sup> BERCÉ (Yves-Marie), *Croquants et nu-pieds... op. cit.*, p. 137.

<sup>1506</sup> AUBERT (Gauthier), *Les révoltes du papier timbré 1675. Essai d'histoire événementielle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 367-371.

château de Kergoat par exemple est attaqué en juillet 1675 par plusieurs milliers de paysans venus des paroisses d'une dizaine de kilomètres à la ronde<sup>1507</sup>. Bien que les enjeux des crises de 1675 et 1789 soient différents, les mécanismes du soulèvement sont similaires : attaque et brûlement des châteaux, destruction des papiers féodaux, etc. Ces attaques sont menées par des assaillants vivant dans les environs immédiats du lieu de l'attaque.

La portée politique du mouvement de 1789 est particulièrement flagrante. Profitant d'un climat politique qui leur est favorable, les populations rejettent l'ordre seigneurial. La révolte éclatant à Rochemaure le 9 août 1789 ne doit être perçue que comme la réponse, spontanée et péremptoire, d'une communauté fortement politisée, scandalisée par les tentatives du seigneur de « se faire reconnaître dans un moment de régénération »<sup>1508</sup>. C'est parce qu'ils ont clairement conscience d'être entrés dans une nouvelle ère que les paysans de Rochemaure se révoltent contre les feudistes envoyés par le seigneur. La sphère politique s'est considérablement élargie au cours de l'année 1789 en intégrant une plus grande quantité d'acteurs politiques que par le passé. Enfin, contrairement aux conflits antiseigneuriaux d'Ancien Régime, les insurrections de l'été 1789 prennent clairement une dimension subversive. Les paysans rhodaniens veulent détruire le système féodal dans les communes où les seigneurs ont refusé la moindre concession. Lorsque les émeutiers s'attaquent au château de la Saône à Moras, à la lisière des Terres-Froides, n'invectivent-ils pas le seigneur en ces termes : « il y a longtemps que tu es le maître Murat, c'est notre tour »<sup>1509</sup> ? Si l'inversion des hiérarchies sociales est clairement revendiquée, c'est surtout le système féodal qui est visé. Enfin, il reste à noter que l'insurrection antiféodale de l'été 1789 est relativement peu meurtrière du côté des seigneurs. Le meurtre d'Arbaletier au Pouzin, noble ayant raillé les milices bourgeoises locales, reste très exceptionnel<sup>1510</sup>. Le mouvement attaque plus le symbole féodal que représentent les châteaux et les terriers plutôt que les hommes qui les incarnent. En revanche, la répression de la révolte est particulièrement sévère en Dauphiné, surtout dans les Terres-Froides.

Après la flambée antiseigneuriale de l'été 1789, la tension redescend d'un cran dans le couloir rhodanien. Les mesures prises lors de la nuit du 4 août et à l'automne 1789 contre les biens du clergé, amorçant la dislocation de l'ordre seigneurial, ont partiellement désamorcé la crise mais n'ont finalement donné qu'une satisfaction partielle aux populations. En effet, si l'abolition des banalités et des corvées est vue d'un bon œil, la question du rachat des autres droits féodaux comme les lods et ventes ou les cens pose problème. Les décrets des 14 mars et 2 mai 1790 fixent le coût du rachat des droits seigneuriaux réels à l'équivalent de vingt années de droits. Les rachats, jugés trop exorbitants pour de nombreux paysans, sont rejetés presque partout<sup>1511</sup>. Enfin, péages et dîmes restent exigibles jusqu'en janvier 1791. La féodalité, détruite dans ses dimensions politiques et institutionnelles, est maintenue dans sa réalité

---

<sup>1507</sup> BERCÉ (Yves-Marie), *Croquants et nu-pieds... op. cit.*, p. 140.

<sup>1508</sup> Arch. nat., D <sup>XXIX</sup> 68, Comité des rapports, dossier Rochemaure, lettre adressée par la municipalité au comité, 11 août 1789.

<sup>1509</sup> Arch. nat., D <sup>XXIX bis</sup> 1, Comité de recherche, jugement prévôtal contre les incendiaires du château de Saône, rendu le 17 août 1789.

<sup>1510</sup> NICOLAS (Jean), *La Révolution française dans les Alpes... op. cit.*, p. 85.

<sup>1511</sup> Le département de la Charente-Maritime fait figure d'exception : LUC (Jean-Nicolas), *Paysans et droits féodaux en Charente-Maritime pendant la Révolution française*, Paris, C.T.H.S, 1984, 289 p.



économique<sup>1512</sup>. Si la contestation antiseigneuriale rhodanienne réemprunte une voie non violente, après le bref épisode fiévreux de l'été 1789, les populations ne désarment pas. En effet, profitant de la complexité, sinon de l'ambiguïté, des premières réformes menées par les Constituants, les habitants font de la résistance passive en refusant, au nom de l'égalité, de payer ou de racheter les redevances seigneuriales. Ainsi, les habitants d'Étoile dans la Drôme, refusent de payer la dîme et autres redevances seigneuriales<sup>1513</sup> comme les historiens ont pu le remarquer dans de nombreux autres espaces géographiques tels que le Beaujolais<sup>1514</sup> ou la Haute-Normandie<sup>1515</sup>. Toutefois, le refus de la perception de la dîme ne débouche pas sur des mouvements insurrectionnels.

Les lettres adressées au comité des droits féodaux tendent à démontrer que les péages sur le Rhône arrivent largement en tête des privilèges seigneuriaux les plus contestés. En juillet 1790, le village ardéchois de Serrières refuse de payer le péage que le marquis de Chabrillan, puissant noble montilien, prétendait imposer pour l'utilisation du bac à trail dont il aurait usurpé la possession au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1516</sup>. Les villes ne sont pas en reste. Gens du fleuve (entrepreneurs des coches, marinier, etc.) ou simples quidams refusent de s'acquitter d'une taxe qui rappelle trop l'ancien temps et flétrit la notion émergente d'égalité sociale. Les seigneurs protestent par le biais de leurs fermiers, dont les intérêts économiques sont contrariés par le nouvel ordre politique<sup>1517</sup>.

Alors que certains espaces comme le sud-ouest, l'ouest de la France, ou la Marne sont encore jalonnés d'émeutes antiseigneuriales particulièrement violentes au cours de l'année 1790, le couloir rhodanien semble relativement préservé<sup>1518</sup>. La conflictualité antiseigneuriale ne disparaît pas pour autant, tant s'en faut, le phénomène se déplaçant en réalité vers le Comtat. Touchée plus tardivement par le processus révolutionnaire, la province pontificale est secouée au cours du printemps 1790 par une crise sociopolitique intense, dont les seigneurs constituent l'une des cibles essentielles. Le Comtat rhodanien, de Lapalud à la confluence du Rhône et de la Durance, se distingue par la présence d'importants domaines nobiliaires ou ecclésiastiques<sup>1519</sup>. Comme dans le royaume de France, l'explosion antiseigneuriale de 1790 apparaît parfois comme la phase paroxystique d'un cycle de conflictualité plus long. Dans cette partie du Comtat, les émeutes antiseigneuriales sont rarement violentes. Elles prennent surtout la forme d'un partage agraire forcé. Ainsi, certains habitants de Piolenc, communauté vassale de l'abbaye de Cluny, s'emparent des terres seigneuriales au cours du printemps

---

<sup>1512</sup> SOBOUL (Albert), *Problèmes paysans de la Révolution 1789-1848*, Paris, François Maspero, 1983, p. 269.

<sup>1513</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 1, délibération municipale du 5 décembre 1790.

<sup>1514</sup> LUCAS (Colin), « Comportement politique de la paysannerie beaujolaise », dans *La Révolution française et le monde rural... op. cit.*, p. 357.

<sup>1515</sup> GOUJARD (Philippe), *L'abolition de la féodalité dans le pays de Bray (1789-1793)*, Paris, C.T.H.S, 1979, 190 p.

<sup>1516</sup> Arch. nat, D<sup>XIV</sup> 1, comité des droits féodaux, extrait de la délibération municipale de Serrières, 17 juillet 1790.

<sup>1517</sup> Arch. nat, D<sup>XIV</sup> 3, lettre de la municipalité montilienne, 27 mars 1790 ; lettre du fermier de l'évêque de Valence, 5 décembre 1789.

<sup>1518</sup> BOUTIER (Jean), *Campagnes en émoi. Révoltes et révolution en Bas-Limousin (1789-1800)*, Treignac, Les Monédières, 1987, p. 37-109 ; DUPUY (Roger), *De la Révolution à la chouannerie. Paysans en Bretagne 1788-1794*, Saint-Just-la-Pendue, Flammarion, 1988, p. 57-121, CLÉRE (Jean-Jacques), *Les Paysans de la Haute-Marne... op. cit.*, p. 173-175.

<sup>1519</sup> VOVELLE (Michel), *De la cave au grenier... op. cit.*, p. 155 et p. 166.

1790<sup>1520</sup>. Cette prise de possession s'inscrit dans un cadre conflictuel plus long opposant le prieur Dom Roussel et la communauté au sujet du four banal et des droits féodaux. Les Comtadins profitent de l'affaiblissement dans le royaume de France de ceux qui sont leurs seigneurs dans le Comtat pour s'émanciper. Dans le Comtat, l'onde de choc révolutionnaire sublime aussi les conflits anciens en leur donnant un nouveau souffle.

C'est d'ailleurs à Caderousse que la conflictualité antiseigneuriale de l'année 1790 est la plus violente. L'émeute antiseigneuriale qui éclate en mai 1790 est la résolution dramatique d'une crise politique patente et chronologiquement étirée. En effet, la communauté caderoussienne est aux prises avec son seigneur depuis la fin des années 1760. En 1767, les Ancézune-Cadart-de-Tournon-d'Oraison vendent leurs droits sur la coseigneurie de Caderousse à la puissante famille de Gramont<sup>1521</sup>. Dans un contexte classique de « réaction seigneuriale », les Gramont tentent d'asseoir leur autorité sur la communauté, dont ils partagent la juridiction seigneuriale avec le Saint-Siège. Le torchon brûle rapidement entre le nouveau coseigneur et la communauté. Dès 1771, la communauté proteste contre l'usurpation du four communal par le seigneur<sup>1522</sup>. Ce dernier, prétendant posséder des droits sur le four, tente de l'ériger en four banal, imitant en cela d'autres seigneurs comtadins ou provençaux<sup>1523</sup>. Refusant de se laisser dépouiller, la communauté intente un long et coûteux procès au duc, contribuant à dégrader l'image du seigneur, dépeint comme l'adverse irréductible du village, et à exacerber les tensions. Durant le procès, les relations entre le conseil politique et les partisans du seigneur sont exécrables. En mai 1776, les consuls refusent symboliquement de présenter les clefs de la cité aux agents seigneuriaux, comme le veut l'usage lorsque le seigneur est absent<sup>1524</sup>. Chaque année, la communauté doit présenter les clefs du village au duc, renouvelant ainsi solennellement sa soumission à son seigneur. À partir de 1776, ces cérémonies sont ostensiblement transformées en bras de fer entre les deux partis. En représailles, les viguiers, notamment le viguier ducal, refusent d'assister au conseil. Contestant les prétentions du duc de Gramont, certains habitants continuent d'utiliser les fours de particuliers, comme ceux de Pierre Astier et de Louis Bertrand. La réaction du duc est immédiate. Il intente un procès à Rome contre les deux fourniers tandis qu'il obtient un bref du vice-légat interdisant aux deux hommes d'utiliser leur four. Dès lors, le conseil politique prend faits et causes pour Astier et Bertrand<sup>1525</sup>. La tension est telle que monseigneur du Tillet, évêque d'Orange, propose sa médiation pour apaiser les tensions entre le seigneur et le parti de la municipalité<sup>1526</sup>. En parallèle, le duc tente de concentrer tous les pouvoirs judiciaires entre ses mains en échangeant la juridiction papale contre des droits que possèdent

<sup>1520</sup> Arch. mun. Piolenc, BB 17, délibération municipale des 30 novembre et 8 décembre 1790.

<sup>1521</sup> Marie-Philippe de Gramont-Vachères (1719-1800), gouverneur de Crest en Dauphiné et duc de Caderousse, il est aussi seigneur de Codolet et baron du Thor.

<sup>1522</sup> Arch. mun. Caderousse, BB 32, délibération municipale du 20 avril 1771.

<sup>1523</sup> BOULARD D'OLONNE (Alphonse de), *Les barons comtadins. Essai sur la féodalité dans le Comtat Venaissin au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Avignon, Seguin, 1917, p. 178 ; BLAUFARB (Rafe), « La banalité d'une seigneurie féminine : Eyguières versus Sade », dans *Haro sur le seigneur ! Les luttes anti-seigneuriales dans l'Europe médiévale et moderne, Actes des XXIX<sup>es</sup> Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 5-6 octobre 2007, textes réunis par Ghislain Brunel et Serge Brunel*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 33-44.

<sup>1524</sup> Arch. mun. Caderousse, BB 33, délibération municipale du 3 mai 1776.

<sup>1525</sup> Arch. mun. Caderousse, BB 33, délibération municipale du 28 mars 1784.

<sup>1526</sup> Arch. mun. Caderousse, BB 33, délibération municipale du 9 janvier 1785.

les Gramont à Avignon<sup>1527</sup>. Pour des raisons que nous ignorons, la transaction n'a pas lieu. Le duc de Gramont continue de partager le droit de justice avec le Pape jusqu'en 1790. Même si le projet n'aboutit pas, il en dit long sur les ambitions de la famille.

C'est dans ce contexte tendu qu'éclate la Révolution. En tant que gouverneur de Crest en Dauphiné, le duc de Gramont-Vachères a été le témoin des violences antiseigneuriales de l'été 1789. Se sentant en danger, le duc a prudemment choisi de se réfugier à Tournon, sur l'autre rive du Rhône. Pour éviter que ses propriétés comtadines ne soient dévastées, le duc négocie avec la communauté de Caderousse au début du mois d'août 1789. Le conseil politique ne semble pas se satisfaire de cet accommodement puisqu'il écrit quelques mois plus tard au duc, fraîchement revenu à Caderousse, pour exiger le remboursement des « grands frais » occasionnés par les différents procès subis par le village<sup>1528</sup>. Le duc de Caderousse accepte de céder, sous forme de don patriotique, le four banal mais refuse catégoriquement de rembourser les 6 000 livres que lui réclame la communauté. Cependant, le contexte politique a changé. L'onde de choc révolutionnaire a fini par atteindre le Comtat. L'abolition des privilèges en France a suscité de grands espoirs dans la province pontificale. Mais à Caderousse, Marie-Philippe de Gramont-Vachères a laissé entendre qu'il s'opposait à l'abolition des droits seigneuriaux. C'est dans ce contexte tendu que s'ouvrent en avril 1790 les élections des députés chargés de porter les cahiers de doléances à l'Assemblée représentative du Comtat. Ces élections, et les enjeux politiques qu'elles suscitent, offrent une nouvelle dimension aux conflits avec le seigneur. Dès le début de l'élection, les « citoyens actifs chefs de famille âgés d'au moins 25 ans et possédant des biens dans cette ville et y vivant depuis un an » confient les postes clefs du bureau électoral à des agents du seigneur<sup>1529</sup>. Le secrétaire, Joseph Lusignan est le fils du lieutenant de juge seigneurial, tandis que les trois scrutateurs sont des fermiers ou des clients du duc. Le 30 avril, plusieurs particuliers s'opposent bruyamment à l'élection du personnel seigneurial. Dans la mesure où le duc de Gramont s'oppose aux idées nouvelles, certains habitants refusent d'être représentés par ses agents. Les protestations sont pourtant balayées d'un revers de main. La séance électorale visant à élire les députés caderoussiens est ajournée au quinze mai. Dans la nuit du 13 au 14 mai 1790, Caderousse est le théâtre d'une insurrection antiseigneuriale particulièrement violente. Profitant de l'absence du duc, des émeutiers érigent une potence devant le château tandis que le viguier ducal est violemment houspillé<sup>1530</sup>. Les armoiries seigneuriales sont détruites et les registres seigneuriaux brûlés en place publique. Par ailleurs, les émeutiers forcent les agents seigneuriaux à rembourser à la population toutes les contraventions payées au duc. On interdit également aux fermiers de prélever la dîme et le cens. La portée politique de l'émeute est évidente. À moins de deux jours du scrutin, cette insurrection vise non seulement à réduire l'influence ducale mais aussi à éloigner ses partisans de l'assemblée primaire. Le 15 mai, la plupart des ténors du « parti » patriote et réformiste, comme le cordonnier Chanaud, adversaires acharnés du seigneur, figurent parmi les vingt-quatre élus pour la rédaction des cahiers de doléances. Cette crise antiseigneuriale est symptomatique de

---

<sup>1527</sup> Arch. mun. Caderousse, AA 7, lettre écrite par le duc de Gramont à Pie VI, 1785.

<sup>1528</sup> Arch. mun. Caderousse, BB 33, délibération municipale du 7 mars 1790.

<sup>1529</sup> Arch. mun. Caderousse, BB 37, délibération municipale du 19 avril 1790.

<sup>1530</sup> Arch. mun. Caderousse, 2 J 5, lettre de Costaing à M. de Gerente, 29 mai 1790.

l'élargissement de la sphère politique locale à de nouveaux acteurs, s'immisçant brusquement sur la scène politique et refusant d'être réduits au silence. Les Caderoussiens s'émancipent de celui qui fut considéré sous l'Ancien Régime comme un adversaire politique de la communauté, avant de devenir en 1790 l'ennemi du peuple et de la patrie, s'opposant ostensiblement aux idées nouvelles. En nationalisant la vie politique locale, la Révolution sublime le traditionnel affrontement binaire seigneur/communauté en donnant une nouvelle image du seigneur. De l'adversaire potentiel de la communauté, le seigneur devient l'«aristocrate », opposé aux patriotes et perçu par conséquent comme l'ennemi de la Nation.

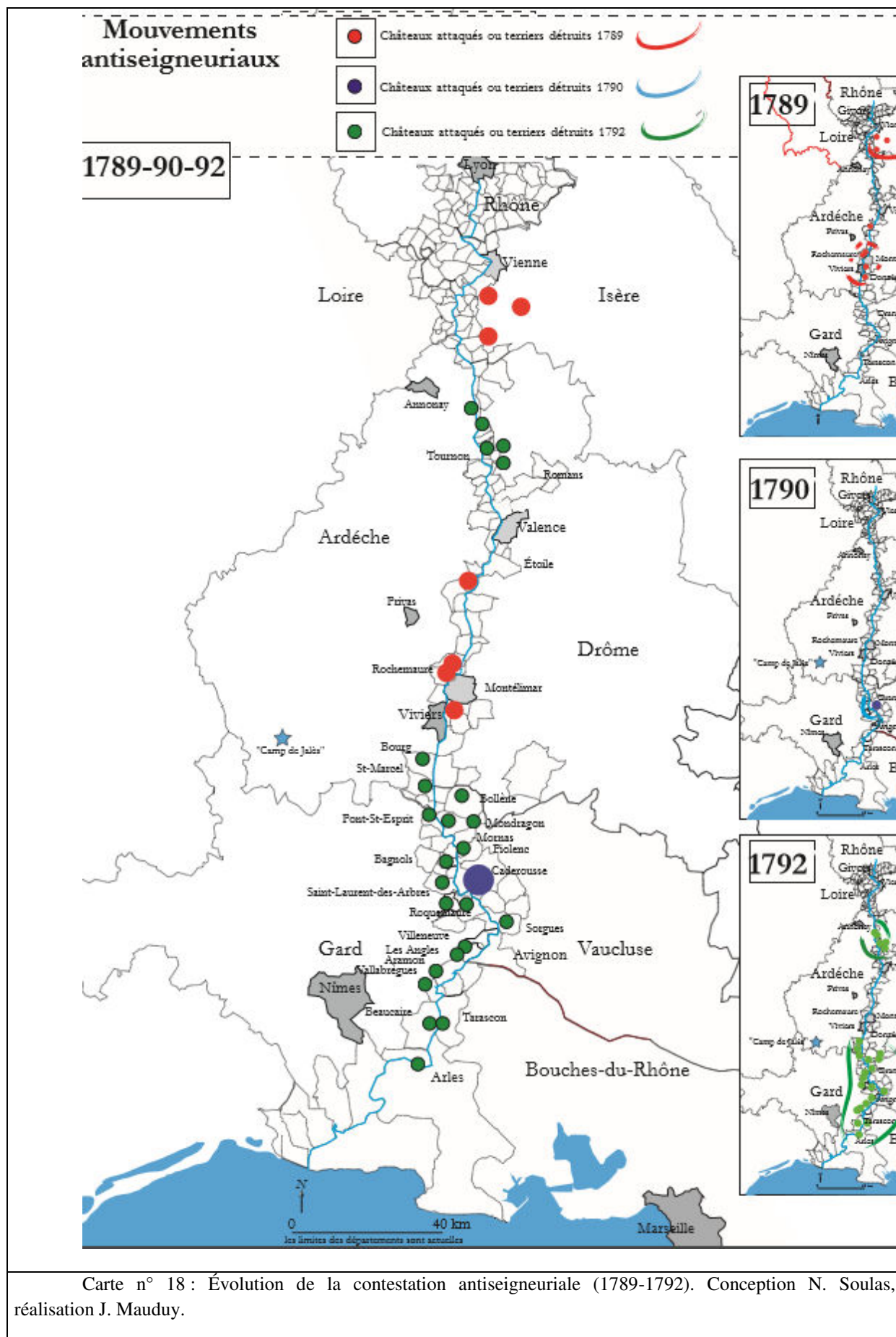
Alors que la question seigneuriale suscite de nouvelles insurrections antiseigneuriales dans le sud-ouest au cours de l'année 1791, le couloir rhodanien se distingue à nouveau par son absence de révoltes paysannes. Toutefois, la question du rachat des droits seigneuriaux entretient un peu partout un climat tendu. Par ailleurs, la radicalisation des esprits, inhérente à la crise religieuse, aux premières défaites militaires et aux antagonismes politiques, contribuent à précipiter le Midi dans une spirale de troubles sociopolitiques entre le printemps et l'automne 1792, dont la question antiseigneuriale n'est d'ailleurs plus qu'une récrimination populaire parmi d'autres, comme les revendications égalitaires contre les riches propriétaires fonciers.

Le marasme économique et la flambée des prix du printemps 1792 contribuent à exacerber les passions. Par ailleurs, la présence de foyers conservateurs, voire clairement contre-révolutionnaires dans le cas de Jalès et d'Arles, concourt à la radicalisation des esprits comme nous l'avons démontré précédemment<sup>1531</sup>. À partir du mois d'avril 1792, les départements du Gard, de l'Ardèche et des Bouches-du-Rhône sont simultanément le théâtre d'une flambée d'insurrections populaires se traduisant notamment par le pillage et la destruction de châteaux. Le phénomène insurrectionnel se prolonge jusqu'à l'été chaud de 1792 où les villes méridionales connaissent une poussée de violence annonçant les massacres de septembre 1792. Enfin, la frange méridionale de la Drôme est touchée à son tour entre la fin de l'été et l'automne 1792.

Que révèle la géographie des troubles rhodaniens s'étalant du printemps à l'automne 1792 ? La carte suivante, dressée d'après les travaux existants et nos propres recherches, livre plusieurs informations majeures.

---

<sup>1531</sup> Voir notamment le chapitre 3.



La carte montre clairement qu'un glissement s'est opéré au profit du sillon rhodanien méridional. Alors qu'en 1789, les espaces les plus conflictuels se trouvaient presque essentiellement dans le Viennois et le Haut-Dauphiné, en 1792, les départements de l'Isère, la majeure partie de la Drôme et de l'Ardèche rhodanien échappent totalement au phénomène contestataire. Trois foyers de troubles distincts apparaissent. En premier lieu, le Gard et l'Ardèche forment une première zone d'instabilité politique. Une nouvelle flambée d'attaques de châteaux, concomitante avec la noyade accidentelle de soixante-neuf volontaires traversant le Rhône à Villeneuve-lez-Avignon, se propage en tâche d'huile dans le département du Gard et dans une partie de l'Ardèche entre mars et avril 1792. Le centre de ces deux départements est sévèrement touché par la « guerre des châteaux »<sup>1532</sup>. En Ardèche, le mouvement concerne essentiellement la partie méridionale du département, et s'attaque principalement aux propriétés du comte d'Antraigues<sup>1533</sup>, l'un des agents le plus célèbre de la Contre-révolution<sup>1534</sup>. Les attaques ne débordent que très légèrement sur la pointe sud rhodanienne, entre Viviers et Bourg-Saint-Andéol. Tous les districts du Gard sont concernés mais l'insurrection est beaucoup moins intense dans les districts rhodaniens que dans le reste du département. En fait, les troubles y prennent une forme différente. Les châteaux sont plus rarement dévastés. En revanche, les émeutiers s'en prennent systématiquement aux titres féodaux tandis que des partages agraires forcés sont plus fréquents qu'ailleurs<sup>1535</sup>. Comme la frange rhodanienne du Gard, les Bouches-du-Rhône occidentales, d'Arles au Comtat, épargnées au cours de l'été 1789, sont cette fois frappées de plein fouet par la crise de 1792 et constituent un second foyer d'agitation. Michel Vovelle et ses épigones ont notamment montré l'analogie qui existait entre la présence d'une grande propriété nobiliaire et ecclésiastique et les insurrections du printemps 1792<sup>1536</sup>. C'est surtout dans le Haut-Comtat, avoisinant les Baronnie, que les châteaux sont le plus dévastés. Enfin, un dernier foyer d'agitation politique s'est formé dans le département de la Drôme<sup>1537</sup>. Dans la partie septentrionale, un petit pôle secondaire, prolongement de l'épicentre isérois des Terres-Froides, s'est constitué autour de Saint-Vallier. Dans la Drôme, les points chauds se trouvent dans le massif des Baronnie, autour du château de Bésignan. Dans la partie rhodanienne du département, seuls les châteaux de Rochemure et de Suze sont détruits. Comme dans les districts rhodaniens du Gard, le mouvement contestataire se traduit presque essentiellement par des partages fonciers forcés, frappant tout autant les nobles que les roturiers.

<sup>1532</sup> Sur cette question de la « guerre des châteaux » dans le Gard, on se référera à : MAURETTE-MONDET (Samantha), *La « Peur » d'avril 1792 dans le département du Gard. Rumeurs et brûlements de châteaux*, thèse de doctorat sous la direction de Geneviève Gavignaud-Fontaine, Montpellier, université Paul Valéry, 2002, 2 vol.

<sup>1533</sup> Sur le personnage : GODECHOT (Jacques), *Le comte d'Antraigues : un espion dans l'Europe des émigrés*, Paris, Fayard, 1996, 326 p.

<sup>1534</sup> JOLIVET (Charles), *La Révolution en Ardèche... op. cit.*, p. 349.

<sup>1535</sup> DUPORT (Anne-Marie), « De la spontanéité à la structuration d'un mouvement populaire : l'exemple du Gard en 1792 », dans *Mouvements populaires et conscience sociale... op. cit.*, p. 459 ; JOHNSON (Hubert. C.), *The Midi in Revolution... op. cit.*, p. 169.

<sup>1536</sup> VOVELLE (Michel), *De la cave au grenier... op. cit.*, p. 261.

<sup>1537</sup> VOVELLE (Michel), *La découverte de la politique... op. cit.*, p. 65-66 ; NICOLAS (Jean), *La Révolution française... op. cit.*, p. 139-140.

Nous ne nous arrêterons pas longuement sur le profil des émeutiers, mis en valeur par les étudiants de Michel Vovelle. Petits ménagers, journaliers et artisans fournissent le gros de la troupe, encadrés par un état-major de plus haute condition : juristes, négociants, etc. Ce sont les mêmes catégories sociales qui s'agitaient déjà sous l'Ancien Régime. Ils agissent par groupes de plusieurs dizaines, voire, plusieurs centaines d'individus. Ils ne sont qu'une dizaine en septembre 1792, essentiellement des artisans, à piller la demeure du Tarasconnais de Gras de Preigne<sup>1538</sup>. Ils se déplacent de château en château sur plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde. Notons enfin que certains édiles et gardes nationaux se sont compromis dans le mouvement, comme Justamont, maire de Saint-Marcel-d'Ardèche, destitué pour son attitude ambiguë lors du pillage du château de la famille de Pierre-Bernis<sup>1539</sup>. Comme sous l'Ancien Régime, les femmes sont rarement présentes dans les actions antiseigneuriales, contrairement aux troubles frumentaires ou religieux.

Comment expliquer ce nouveau clivage géographique ? Il semble que les troubles de 1792 ont été les plus violents dans les lieux où les combats de 1789-1790 contre le régime seigneurial n'ont pas été les plus décisifs, voire totalement inexistant. Dans les espaces où la question seigneuriale a été réglée dès 1789-1790, les populations sont moins enclines à se révolter. Ce sont essentiellement les châteaux, épargnés au cours de l'été 1789, qui sont livrés au pillage en 1792, comme celui de Saint-Victor-de-la-Coste<sup>1540</sup> ou celui de Saint-Marcel-d'Ardèche, miraculeusement épargné en 1789 mais totalement dévasté en avril 1792<sup>1541</sup>. La communauté de Mondragon, en délicatesse avec les agents du seigneur durant les dernières années de l'Ancien Régime, est également touchée. Si le château du seigneur n'est pas détruit, une partie des habitants fouille les différentes études de notaires à la recherche des papiers féodaux qui sont systématiquement brûlés en place publique<sup>1542</sup>. Tous les signes extérieurs de féodalité comme les armoiries ou les girouettes sont détruits. Si la contestation antiseigneuriale, dans sa forme la plus virulente, ne se manifeste pas avant 1792, c'est probablement parce que le conseil politique d'Ancien Régime était sorti victorieux du long procès l'opposant au marquis Mantin de Crochans, l'un des coseigneurs du lieu<sup>1543</sup>. Michel Vovelle a également remarqué que les troubles sociaux de 1792 éclatent en Provence dans des espaces où les conflits sociaux du quotidien (chasse, coupes de bois illégales...) avaient été particulièrement intenses dans les dernières décennies de l'Ancien Régime<sup>1544</sup>. Les communautés où les châteaux sont dévastés en 1792 correspondent à des localités ayant eu souvent maille à partir avec leur seigneur au cours des dernières décennies de l'Ancien Régime. Ces derniers, étant parvenus à traverser sans dommage la crise politique de 1789, résistent moins bien au nouveau climat politique. Ainsi à Suze, à la lisière du couloir rhodanien, dont la communauté s'était insurgée en 1781 contre le droit de huitain - sorte de

---

<sup>1538</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, L 3038, instruction criminelle contre Conrad Audibert dit chevalier, 28 ventôse an III.

<sup>1539</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45 1, 1 D 2, délibération municipale du 23 septembre 1792.

<sup>1540</sup> PÉLAQUIER (ÉLIE), « Conflits de communauté et longue durée à Saint-Victor-de-la-Coste en Languedoc (1655-1848) », *Provence historique*, tome 37, n° 148, avril-juin 1987, p. 166.

<sup>1541</sup> ISSARTEL (Jean-Louis), « Les émeutes du printemps 1792 en bas Vivarais, de l'été à l'automne dans le sud de la Drôme », *Mémoire d'Ardèche temps présent*, n° 62, mai 1999, p. 53.

<sup>1542</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 D 1, délibération municipale du 22 avril 1792.

<sup>1543</sup> Arch. mun. Mondragon, FF 45, procédure judiciaire contre le marquis Mantin de Crochans, 1774-1784.

<sup>1544</sup> VOVELLE (Michel), *De la cave au grenier... op. cit.*, p. 265.

taxe sur le vin et les céréales que le comte de La Baume Suze voulait appliquer aux autres denrées agricoles -, le château, épargné à l'été 1789, est mis à sac en 1792<sup>1545</sup>. L'affaire du huitain, cristallisant les tensions depuis les années 1730, se conclut dramatiquement par une destruction symbolique de la puissance seigneuriale, révélateur d'une longue maturation politique. Le décalage chronologique met clairement en lumière la question de la radicalisation politique. En 1789, la fouille du château suffit à désamorcer la crise. Les autorités locales, foncièrement modérées, se satisfont de perquisitions infructueuses dans un contexte de psychose populaire du « complot aristocratique ». En 1792, les insurgés ne cherchent plus à surveiller mais à punir. Le château est détruit pour le symbole qu'il représente.

Dans certains cas, le mouvement contestataire de 1792 touche également par ricochet des villages dont les relations avec leur seigneur étaient au beau fixe durant les dernières années de l'Ancien Régime, comme à Saint-Laurent-des-Arbres. Les archives d'Ancien Régime de la communauté ne livrent aucune trace de conflits majeurs avec l'archevêque d'Avignon, seigneur temporel du village. En effet, les différends entre les deux pouvoirs avaient été réglés pacifiquement entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1694, le prélat avait consenti à abandonner ses droits de lods et censives, rachetés par le village contre une redevance annuelle. Enfin, l'archevêque avait aussi renoncé à la directe, reconnaissant que les habitants jouissaient de leurs biens en franc alleu<sup>1546</sup>. Les titres féodaux ne sont pas épargnés pour autant. Ils sont livrés aux flammes en place publique. Ces attaques, menées tout autant par des autochtones que par des éléments étrangers à la communauté, doivent être davantage interprétées comme la manifestation d'un mouvement de contestation antiseigneuriale plus ample, se propageant par contagion dans tout le département, plutôt que comme de simples règlements de compte entre un seigneur honni et ses anciens vassaux, désormais émancipés. La destruction des titres féodaux a, certes, une valeur cathartique puissante mais dans le cas de Saint-Laurent-des-Arbres, il semble que cela soit plus la seigneurie, au sens large, que le seigneur qui soit visé à travers cet autodafé.

Enfin, ces attaques antiseigneuriales, symptomatiques d'un élargissement brutal de la sphère politique, témoignent de la dégradation rapide de l'image du noble, et plus particulièrement de celle de l'émigré, dans un contexte politique délétère. Alors que le rejet des idées nouvelles par certains privilégiés avait contribué à forgé l'image de l'aristocrate<sup>1547</sup>, suspect d'incivisme, l'émigration d'une partie de la noblesse, allant grossir les rangs de l'armée des Princes, finit par discréditer totalement l'ancien second ordre, accusé désormais de trahison. Par ailleurs, avec la découverte des conspirations contre-révolutionnaires de Jalès ou du marquis de Bésignan, les patriotes prennent conscience de l'existence d'un front intérieur. Le château devient le lieu où l'on imagine que se trament des complots contre la Nation et contre la Révolution. L'existence avérée ou supposée de tels complots légitime ainsi le passage à l'acte tout en réglant aussi définitivement un lourd contentieux opposant les

---

<sup>1545</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 269-270.

<sup>1546</sup> DURAND (Albert), *Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres... op. cit.*, p. 47.

<sup>1547</sup> BAECQUE (Antoine de), « Le discours anti-noble (1787-1792) aux origines d'un slogan : le peuple contre les gros », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XXXVI, janvier-mars 1989, p. 3-28.



assaillants à leur seigneur<sup>1548</sup>. En septembre 1792, plusieurs habitants de Sorgues pillent le château de l'ancien seigneur du domaine de Saint-Hubert, Pierre Jean-Baptiste de Vernety, ancien maire conservateur de Sorgues, de décembre 1791 jusqu'à sa démission en avril 1792. Le pillage de sa maison est autant une réponse à ses prises de position politiques, hostile à la mouvance jacobine sorguaise, qu'à son refus de faire son « don patriotique », sacrifice revendiqué par les plus fervents patriotes<sup>1549</sup>. L'« égoïsme » de Vernety de Saint-Hubert est perçu tout autant comme une insulte à la Patrie qu'une profession de foi d'hostilité à la cause révolutionnaire. Puisqu'il ne veut rien sacrifier à la Nation, le peuple se sert lui-même. Le domaine est dévasté, ses greniers sont pillés et l'argent récolté permet d'équiper quinze fusiliers qui se portent immédiatement aux frontières.

Dans le climat économique tendu de 1792, la crainte des spéculations sur les grains va bon train. Aussi, le seigneur, gros propriétaire foncier, n'est-il pas soupçonné d'être un « accapareur » ou un « affameur » du peuple<sup>1550</sup> ? Ces attaques sont particulièrement révélatrices de la maturation d'une nouvelle culture politique, reflétant l'appropriation par les populations rhodaniennes des nouveaux concepts politiques<sup>1551</sup>. Cette évolution est très perceptible autour de Tain. En juillet 1789, le seigneur du lieu, Jean-Antoine de Mure de Larnage, était parvenu à sauver ses châteaux en renonçant à la plupart de ses privilèges au cours du printemps précédent. Perçu comme un ami du nouvel ordre, il continue à être associé aux affaires communales et devient officier municipal en février 1790. Au printemps 1790, lorsque la municipalité lance une souscription publique afin de remplir les greniers, proches de la pénurie, Mure de Larnage offre 2 000 livres<sup>1552</sup>. L'évergétisme de l'ex-seigneur contribue à maintenir intact sa popularité parmi les habitants. Toutefois, la radicalisation révolutionnaire et la mainmise de la Constituante sur l'Église semblent avoir jeté le comte Mure de Larnage sur les routes de l'émigration. Celui-ci, prétendant devoir s'occuper de ses affaires à Grenoble et de la santé de son fils en Savoie, donne sa démission avant la fin de son mandat. En émigrant, le comte écorne totalement son image, passant du noble libéral, dont « la droiture et la probité » étaient vantées par le conseil en 1788, à l'aristocrate incivique, trahissant la Révolution par son départ en émigration<sup>1553</sup>. La destruction de ses domaines autour de Larnage en 1792 vise à châtier sa trahison et sa duplicité.

Le climat politique particulièrement conflictuel du Midi rhodanien entre 1790 et 1792, en politisant massivement les populations, a contribué à l'élargissement de la sphère politique locale. Ces dernières insurrections antiseigneuriales sonnent le glas d'un système

---

<sup>1548</sup> ALZAS (Nathalie), « La représentation du noble, enjeu de la mobilisation patriotique pendant la Révolution », dans BOURDIN (Philippe), dir., *Les noblesses françaises... op. cit.*, p. 571.

<sup>1549</sup> Arch. dép. Vaucluse, E dépôt Sorgues, 1 D 1, délibération municipale du 28 septembre 1792.

<sup>1550</sup> *La révolution française et le monde rural... op. cit.*, p. 530.

<sup>1551</sup> Des constats identiques ont été faits dans d'autres espaces géographiques comme le Cantal, le sud ouest ou la Picardie : PIVOTEAU (Sébastien), « Nobles, aristocrates, châtelains : du pareil au même. Mobilisations contre une figure de l'ennemi et politisation des campagnes cantaliennes lors des troubles de mars 1792 », dans BOURDIN (Philippe), *Les noblesses françaises... op. cit.*, p. 547-562 ; DELPONT (Hubert), *La victoire des croquants... op. cit.*, p. 288 ; GAUTHIER (Florence), IKNI (Guy-Robert), « Le mouvement paysan en Picardie : meneurs, pratiques, maturation et signification historique d'un programme (1775-1794) », dans Nicolas Jean, dir., *Mouvements populaires et conscience sociale... op. cit.*, p. 435-448.

<sup>1552</sup> Arch. mun. Tain, 1 D 32, délibération municipale du 17 mai 1790.

<sup>1553</sup> Arch. mun. Tain, BB 7, délibération municipale du 24 août 1788.

sociopolitique agonisant. Le 17 août 1792, la Législative décrète l'abolition sans indemnité de tous les droits féodaux. Enfin, la loi du 17 juillet 1793 achève la lente désagrégation du complexe féodo-seigneurial par sa mise à mort officielle<sup>1554</sup>.

En mobilisant plus de personnes et en touchant plus de lieux que par le passé, en intensifiant les violences politiques comme la destruction des châteaux ou l'incendie des papiers féodaux, la Révolution française offre un nouveau souffle à la conflictualité antiseigneuriale dont elle a modifié les conditions d'expression. La géographie des troubles rhodaniens de 1789 correspond presque étroitement à celle de la contestation antiseigneuriale des dernières décennies de l'Ancien Régime tandis qu'un glissement géographique s'opère en 1792. La radicalisation croissante des esprits, dans un climat politique délétère, accélère l'érosion de l'image du seigneur, passant du statut d'ennemi de la communauté à celui d'ennemi du peuple, donnant ainsi une nouvelle dimension au traditionnel affrontement communauté-seigneur, et reflétant en cela l'appropriation par les populations locales d'un nouveau répertoire politique intégrant localement les concepts politiques nationaux.

Ainsi, les conditions d'expression de la contestation antiseigneuriale évoluent fortement entre les dernières décennies de l'Ancien Régime et la liquidation du régime féodal en 1793. La conflictualité antiseigneuriale prend rarement une dimension violente, et encore moins subversive, dans le couloir rhodanien avant 1789. Les communautés s'organisent et multiplient les procédures juridiques durant les cinquante dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces longs et coûteux procès, en forçant les communautés à s'organiser pour la sauvegarde de leurs droits et de leurs libertés, ont contribué à affûter la conscience politique des élites locales, divisées entre partis antagonistes secondant ou non le seigneur en fonction d'intérêts divergents, tout en cristallisant les haines contre des seigneurs trop envahissants. L'étroite corrélation entre la géographie des émeutes antiseigneuriales de l'été 1789 ou de l'année 1792 et celle de la conflictualité antiseigneuriale des dernières décennies de l'Ancien Régime tendrait à le confirmer. Toutes ces manifestations antiseigneuriales constituent l'un des aspects de la culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Révolution française, en faisant entrer en lice de nouveaux acteurs, issus toutefois des mêmes catégories sociales que ceux qui s'opposaient à leur seigneur avant 1789, et en touchant plus de lieux que par le passé, contribue à élargir la sphère politique en sortant la conflictualité antiseigneuriale du cercle fermé des hôtels de ville ou des prétoires de province. Les pratiques politiques évoluent. Les violences politiques s'intensifient et se durcissent. Les attaques de châteaux, rares dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont désormais une réalité qui s'impose aux privilégiés. La Révolution favorise ainsi la résurgence d'une conflictualité antiseigneuriale violente telle qu'elle s'est manifestée plus en amont dans le temps, lors de la révolte du papier timbré en 1675 par exemple. Enfin, en nationalisant la vie politique locale, la Révolution française contribue au cheminement des idées politiques et à la constitution d'une nouvelle culture politique dans laquelle l'image du seigneur s'est dégradée. Ce dernier, autrefois adversaire potentiel des libertés de la communauté, devient, en s'opposant à l'abolition des privilèges, en refusant de faire le sacrifice d'une partie de sa fortune pour la cause révolutionnaire ou en émigrant, l'« aristocrate », ennemi du peuple et de la Nation,

---

<sup>1554</sup> CLÉRE (Jean-Jacques), « L'abolition des droits féodaux en France... », art. cit., p. 155.

suspect d'incivisme et de trahison. L'évolution de la figure de l'adversaire témoigne de l'appropriation des nouveaux concepts politiques par les populations rhodaniennes, inhérente à l'élargissement de la sphère politique. En parallèle, la Révolution française bouleverse le rapport au sacré en offrant une nouvelle dimension politique aux conflits religieux.

## **II Vers une redéfinition des rapports entre sphère politique et sphère religieuse**

Le sacré, parce qu'il fait partie intégrante de l'environnement quotidien des Français de l'époque moderne, peut être source de conflits. Si dans le couloir rhodanien de la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, les cicatrices des guerres de religion se sont mieux refermées que dans le reste du Languedoc, le religieux peut encore provoquer des frictions qui ne doivent être perçues que comme les artefacts d'un conflit politique plus complexe. En modifiant les conditions d'expression des conflits liés au domaine religieux, la Révolution française offre à cette conflictualité une nouvelle caisse de résonance en l'intégrant davantage dans la sphère politique et en faisant de la question religieuse un élément structurant dans le processus de politisation des populations rhodaniennes.

### *Des conflits religieux de faible envergure durant les dernières décennies de l'Ancien Régime*

Dans le couloir rhodanien, l'empreinte protestante, même dans le Languedoc rhodanien, étant beaucoup moins nette que dans d'autres espaces du royaume, les luttes politiques entre les catholiques et une minorité protestante combative n'ont pas laissé de traces très visibles dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1555</sup>. Toutefois, comme le révèle l'enquête menée par Jean Nicolas, la question religieuse, liée au culte ou à leurs desservants, suscite encore des tensions à la fin de l'époque moderne<sup>1556</sup>. Si ces frictions ne se traduisent plus par un déchaînement de violences comme aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, elles ponctuent le quotidien des hommes et servent généralement d'ingrédients à des conflits politiques plus complexes. L'affaire d'Étoile illustre bien cette complexité.

En 1771, Dom François Gallias, bénédictin, prêtre et prieur titulaire du prieuré de Saint-Marcellin d'Étoile depuis 1746, dénonce au procureur du Parlement de Grenoble l'émeute dont il a été victime<sup>1557</sup>. Vers 1760, Versain, curé d'Étoile et subalterne du prieur, constatant que les ornements religieux souffrent de l'humidité dans la sacristie, propose à Dom Gallias de les déplacer dans l'une des chapelles de l'église. Ayant reçu l'aval de Dom Gallias, Versain s'exécute et un grillage<sup>1558</sup>, remplaçant un panneau en bois, est érigé pour protéger l'entrée de la chapelle appartenant au sieur de Bressac, l'un des coseigneurs du lieu, domicilié à Valence. En 1769, Dom Gallias, ayant appris que la chapelle n'est pas utilisée et que les ornements n'y ont jamais été déposés, se rend à Étoile avec des serruriers pour récupérer le grillage, lui ayant coûté 100 l. Cette intervention suscite l'hostilité d'un édile : Antoine-Henri Navelle. Ce dernier estime que les habitants considèrent le grillage comme

---

<sup>1555</sup> Contrairement au diocèse de Nîmes : HERRMANN (Anny), « Les tentatives des protestants pour accéder à la charge consulaire dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à Calvisson » dans PUGNIÈRE (François), dir., *Les cultures politiques à Nîmes... op. cit.*, p. 59-67.

<sup>1556</sup> Les rebellions contre le clergé ou ayant attiré à la religion et aux croyances représentent respectivement 1,2 % et 3,1 % des 8528 émotions recensées : NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 53-54.

<sup>1557</sup> Arch. dép. Drôme, B 606, lettre de Dom Gallias au procureur du Parlement de Grenoble, 19 avril 1771.

<sup>1558</sup> Les sources utilisent le mot grillage mais il semblerait qu'il s'agisse en réalité d'une grille.

« un bien et un ornement acquis à l'église, attaché aux murs avec des clous et des cloches » et que Dom Gallias ne peut « l'enlever sans endommager les murs »<sup>1559</sup>. Le prieur est invité à quitter les lieux. Le 11 avril 1771, Dom Gallias, convié à un repas chez le notaire Roux, se rend de nouveau à Étoile. Profitant de sa venue dans le bourg, il relance le curé pour récupérer son grillage. Antoine-Henri Navelle, devenu entre temps second échevin, est appelé par le curé pour régler définitivement cette affaire. Le ton monte rapidement entre l'édile et le prieur. Navelle menace le prieur et se retire pour chercher du renfort. Les notables locaux ont su rapidement mobiliser leurs partisans pour entraver les menées du prieur. En moins d'un quart d'heure, Navelle a réussi à attirer une vingtaine de femmes, particulièrement sensibles à tout ce qui concerne la sphère religieuse. Vers 16 heures, le jardin et la maison du curé sont envahis par ces femmes, encadrées par Navelle. Ces dernières insultent le prieur en lui défendant de toucher au grillage. Certaines menacent de couper sa bure « pour en faire des reliques ». Le prieur parvient à quitter les lieux sans dommages, non sans avoir essuyé au préalable une pluie de pierres.

À première vue, cette émotion populaire correspondrait à un schéma classique de mobilisation des habitants pour la sauvegarde des ornements et des objets culturels, considérés comme faisant partie intégrante du paysage culturel local, auquel les populations sont particulièrement attachées. On y retrouve d'ailleurs les composantes habituelles comme la présence et le rôle moteur des femmes dans la sédition. En réalité, la question de l'enlèvement du grillage de la chapelle est totalement secondaire. Elle sert de catalyseur à une crise politique latente. En 1769, lorsque Dom Gallias tente pour la première fois de décrocher le grillage, il doit faire face à l'hostilité du capitaine châtelain de la famille de Bressac qui n'est autre qu'Antoine Henri Navelle. Il s'agit du même Navelle que l'on retrouve deux ans plus tard, en tant que second échevin, à la tête de l'émotion, prétendant cette fois interdire l'accès de la chapelle à Dom Gallias au nom de la communauté. D'après Navelle et ses complices, c'est l'attitude du prieur, voulant arracher le grillage sans le consentement de la communauté qui serait à l'origine de l'émeute. En d'autre terme, l'émotion populaire d'Étoile serait la réponse d'une communauté agressée par l'ingérence d'un pouvoir extérieur, bafouant l'autorité de son conseil politique. L'intrusion du prieur renforce l'unanimité communautaire. Navelle bat le rappel de ses parents et de ses alliés. Sa propre fille et sa femme sont mises à contribution et font partie de la délégation de femmes venues insulter et menacer Dom Gallias chez le curé. Les habitants et le conseil politique restent soudés derrière le second échevin. La procédure judiciaire ne donne rien de concluant. Les différents témoins gardent prudemment le silence ou minimisent les faits en récusant systématiquement les termes d'émotion ou d'attroupement, préférant ceux de réunion ou d'assemblée de curieux. Cette affaire, dans laquelle l'aspect religieux dissimule en réalité des enjeux politiques, trahit l'existence d'une culture politique locale, dont la défense de la communauté et de ses biens face à l'immixtion des pouvoirs extérieurs en constitue l'un des principaux aspects. Cette émotion se caractérise par un bref coup de sang, sans lendemain, ne divisant pas irrémédiablement la communauté. Elle montre enfin que sphère politique et sphère religieuse sont étroitement liées bien avant la décennie révolutionnaire.

---

<sup>1559</sup> Arch. dép. Drôme, B 606, déposition d'Antoine-Henri Navelle, 19 avril 1771.

En redéfinissant le rapport du politique à la sphère religieuse, la Révolution française produit des conflits religieux d'une intensité qui n'est pas sans rappeler les guerres de Religion. La confiscation des biens du clergé, la refonte de l'Église opérée par les révolutionnaires et le serment imposé aux clercs affutent considérablement la conscience politique des populations rhodaniennes. En prenant fait et cause pour la nouvelle organisation ecclésiastique ou au contraire en la condamnant, une plus grande partie de la population se mobilise et n'entend plus rester à l'écart des débats intenses qui agitent, parfois violemment, des villes et des villages durablement éprouvés.

*Entre conformisme et conflits : l'élargissement de la sphère politique au prisme de la question religieuse durant la décennie révolutionnaire*

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre trois, la politique religieuse des Constituants concourt à la constitution d'une géographie politique rhodanienne à géométrie variable. À un couloir rhodanien septentrional massivement acquis au nouvel ordre religieux, s'oppose une vallée du Rhône méridionale beaucoup plus rétive. La nouvelle orientation religieuse de la Constituante se traduit localement par la transformation de l'espace public en vaste arène politique. Les divisions qu'elle opère rendent le partage de cet espace particulièrement conflictuel. Ces frictions sont à la fois symptomatiques de l'élargissement de la sphère politique à de nouveaux acteurs qui y étaient peu sensibles par le passé, ou qui en étaient totalement exclus, et de l'interconnexion entre fait politique et fait religieux qui se retrouve aussi dans l'Ouest de la France<sup>1560</sup>. Contrairement aux années précédentes, les conflits religieux des débuts de la Révolution divisent des villages entiers et jouent un rôle décisif dans la constitution des options politiques locales. De plus, la Révolution favorise la résurgence, dans une autre mesure, des conflits religieux qui divisèrent le couloir rhodanien durant les guerres de Religion ou au cours du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Ces mutations de la conflictualité religieuse sont symptomatiques de l'évolution de la culture politique des populations rhodaniennes et d'une redéfinition des rapports entre religion et politique.

La géographie de la crise religieuse est riche en enseignements. Dans le Midi rhodanien, trois espaces majeurs de conflictualité religieuse apparaissent. Une première zone de friction apparaît dans le district de Pont-Saint-Esprit dans le département du Gard, plus particulièrement dans les cantons de Roquemaure et de Bagnols. Contrairement aux districts voisins de Nîmes ou d'Alès, la question protestante ne semble pas avoir été un enjeu majeur de la conflictualité religieuse du district spiripontain. De l'autre côté du Rhône, entre Arles et Avignon, un second espace, bien connu, se distingue par l'intensité et la violence des troubles religieux. Enfin, une dernière zone de conflictualité religieuse se dessine entre Montélimar et Orange, englobant notamment l'ancien comtat rhodanien. *A contrario*, à part le cas de figure de Tain sur lequel nous reviendrons, la vallée du Rhône septentrionale ignore totalement les manifestations les plus violentes de la crise religieuse. Contrairement à une zone comme la Vendée, il n'existe pas dans le couloir rhodanien, comme dans le reste du Midi d'ailleurs,

---

<sup>1560</sup> ORMIERE (Jean-Louis), « Politique et religion dans l'Ouest », *Annales ESC*, vol. 40, n° 5, septembre-octobre 1985, n° 5, p. 1061.

d'aire homogène de refus de la politique religieuse des Constituants<sup>1561</sup>. Par conséquent, la tension religieuse concerne tout aussi bien les espaces urbains que ruraux. Dans le district de Pont-Saint-Esprit ou dans celui de Montélimar, le nouvel ordre religieux suscite les conflits les plus virulents dans les campagnes. Les centres urbains, et plus particulièrement les cités épiscopales - dont certaines comme Orange ou Saint-Paul-Trois-Châteaux ont été déclassées par la Révolution -, comptant d'importants noyaux cléricaux, sont également le théâtre d'âpres luttes. Enfin, on notera que les épiscopats de la tension religieuse méridionale se situent presque essentiellement à la lisière, ou dans un rayon relativement proche, de l'ancien Comtat Venaissin. Dans le cas de la Drôme, c'est particulièrement net.

La chronologie de la conflictualité religieuse suit un schéma assez classique. Après une phase paroxystique, entre 1791 et le premier semestre de l'année 1792, liée aux ambiguïtés de la loi, aux tergiversations des députés et à la complaisance de certaines instances locales, le nombre de rixes et de révoltes chute brutalement à partir du second semestre 1792. Les conflits religieux perdent en intensité mais ne disparaissent pas totalement, comme en témoignent placards et insultes glanés ici et là dans les archives judiciaires. Lors de la déchristianisation, des manifestations, frisant parfois l'émeute, sont organisées pour protester contre la fermeture des églises ou l'abdication des prêtres, bien que la crise n'atteigne jamais la même intensité qu'en 1791-1792.

À présent que le cadre géographique et chronologique a été planté, il convient de mettre en évidence les objets de la conflictualité religieuse. Nous avons recensé trois types de conflits religieux différents. Le premier, et, de loin, le plus fréquent dans le couloir rhodanien méridional, est inhérent aux divisions provoquées par l'application de la Constitution civile du clergé et par la coexistence difficile entre partisans du clergé réfractaire et tenants du clergé constitutionnel. Un second type de conflits voit le jour avec les tentatives des révolutionnaires de moderniser ou d'épurer le culte « traditionnel ». Enfin, le refus d'un curé étranger à la paroisse constitue le dernier type de conflits suscité par le nouvel ordre religieux. Ce dernier objet est intrinsèquement lié au premier.

La question du serment exigé des ecclésiastiques, garant de leur adhésion au nouvel ordre politique et religieux, divise autant qu'elle politise les populations méridionales. Dans le district de Tarascon où 80 à 90% des ecclésiastiques ont prêté serment, les rares réfractaires subissent des pressions populaires<sup>1562</sup>. En avril 1791, le curé tarasconnais de la paroisse Saint-Sulpice aurait été forcé par le peuple à prêter serment. S'obstinant à rejeter la Constitution civile du clergé, le prêtre est sauvé de justesse par la Garde nationale venue dispersée les émeutiers<sup>1563</sup>. Réfractaires et jureurs ont chacun leurs partisans. Si les constitutionnels jouissent du soutien indéfectible des clubs, les réfractaires bénéficient parfois de la complaisance des municipalités mais plus rarement de celles des administrations supérieures. Les lieux de culte officiels sont réservés aux jureurs mais des chapelles privées ou des

---

<sup>1561</sup> VOVELLE (Michel), « Le poids des affrontements religieux dans la formation des options collectives méridionales sous la Révolution française », dans *Religion, Révolution, Contre-révolution... op. cit.*, p. 218.

<sup>1562</sup> PALANQUE (Jean-Rémy), dir., *Le diocèse d'Aix-en-Provence*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 160.

<sup>1563</sup> MOUREN (Conrad), *Notes mélangées sans ordre de dates, de divers événements généraux... op. cit.*, t. 4, p. 159.

oratoires sont mis à la disposition des réfractaires dont certains continuent ostensiblement leur prêche. Au sein d'une communauté ou même d'une petite ville, la coexistence des deux cultes concurrents devient rapidement conflictuelle. Les règlements de compte se multiplient avant ou à la sortie des messes. En septembre 1791, des Orangeois venus assister à la messe de l'ancien capiscol, réfractaire notoire, sont passés à tabac par une escouade de patriotes radicaux<sup>1564</sup>. La municipalité fait fermer temporairement toutes les églises pour désamorcer la crise. On pourrait multiplier les exemples à loisir. Dans une aire géographique où les antagonismes politiques sont particulièrement puissants, le partage de la sphère sacrée débouche régulièrement sur des combats de rue et contribue à créer une situation explosive. L'exemple de Donzère, au sud de Montélimar, illustre bien la dégradation progressive du climat politique et la constitution d'une arène politique locale.

Au début de la Révolution, de fortes tensions sociales couvent dans la communauté<sup>1565</sup>. La question du serment et de la Constitution civile du clergé accentue les divisions et plonge la commune dans une spirale d'affrontements politiques durables. Le curé de Donzère, Jean-Claude Garen, est un curé congruiste comme la plupart des ecclésiastiques du diocèse du Tricastin. En 1789, ses revenus n'excèdent pas 300 l. quand son vicaire ne dispose que de 150 l<sup>1566</sup>. Le 6 février 1791, le curé et ses vicaires prêtent facilement le serment imposé par la Constitution civile du clergé<sup>1567</sup>. Pourtant, rejetant le nouvel évêque du département de la Drôme, Marbos, l'ancien curé de Bourg-lès-Valence, Garen et Jean Jourdan, son second vicaire, rétractent rapidement leur serment. Cette rétractation s'inscrit dans un ensemble géographique plus ample de rejet de la Constitution civile du clergé touchant surtout le sud du district de Montélimar, à la frontière du Comtat<sup>1568</sup>. N'ayant pas prêté le serment initial, Garen doit être remplacé et ne peut plus officier dans l'église principale. La tension monte d'un cran en octobre 1791 avec l'arrivée du nouveau curé, Gérard, élu par les citoyens actifs du district pour remplacer Garen. Or, une partie des habitants refuse de se séparer de son ancien curé qui jouissait avant 1791 d'une certaine popularité. Son rôle de médiateur dans les conflits était tout particulièrement apprécié. Désormais, le village se scinde en deux camps : partisans et adversaires du nouveau curé. Entre l'automne 1791 et l'hiver 1791-1792, la communauté s'enfonce dans une spirale de conflits politiques majeurs. La crise religieuse ne laisse guère indifférent. La violence des mots et des gestes va crescendo. Durant les deux premières semaines d'octobre 1791, les partisans du curé réfractaire tentent d'empêcher la messe du curé constitutionnel. Tous les moyens sont mis en œuvre pour décourager celui qui est considéré comme un intrus. Les cierges de son église sont badigeonnés d'huile, dégageant une telle odeur pestilentielle que les

---

<sup>1564</sup> Arch. mun. Orange, D 703, délibération municipale du 30 septembre 1791.

<sup>1565</sup> La question de l'accaparement des biens communaux par plusieurs propriétaires fonciers, brûlante sous l'Ancien Régime, est réactivée par la Révolution.

<sup>1566</sup> ROBERT (Thierry), *Le diocèse du Tricastin à la veille de la Révolution française*, mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Lamarre et de Charles Frostin, université Jean Moulin, 1997-1998, p. 29.

<sup>1567</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale du 6 février 1791.

<sup>1568</sup> En plus de celui de Donzère, les curés de Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Clansayes, Grignan, Chantemerle, Allan, Rac (hameau de Malataverne), Baume-de-transit, la Garde-Adhémar, les Granges-Gontardes et Dieulefit se rétractent : CHEVALIER (Jules), *L'Église constitutionnelle et la persécution religieuse dans le département de la Drôme pendant la Révolution (1790-1801)*, Valence, Jules Céas et fils, 1919, p. 127.

fidèles, fortement incommodés, doivent évacuer les lieux<sup>1569</sup>. Les clefs de la sacristie disparaissent et l'ancien vicaire refuse ostensiblement de lui remettre un double. Enfin, le curé Gérard est inondé de lettres le menaçant de mort s'il ne restitue pas sous quinze jours sa cure à son ancien propriétaire<sup>1570</sup>. Parallèlement aux offices prononcés par le curé constitutionnel, les réfractaires continuent de dire la messe dans la chapelle des pénitents dont ils se sont emparés et qui est attenante à l'église principale.

C'est dans ce climat tendu que se tiennent les élections municipales de novembre 1791. Si elles se déroulent dans le plus grand calme, la crise religieuse semble avoir été déterminante dans le choix des citoyens actifs. En effet, sur les dix nouveaux édiles, quatre, mais sans doute davantage, sont de fervents partisans de la nouvelle Église révolutionnée qui ont pris publiquement fait et cause pour elle<sup>1571</sup>. Les adversaires les plus acharnés du curé réfractaire, comme l'aubergiste Salvator, font leur entrée dans la municipalité<sup>1572</sup>. Par conséquent, la crise religieuse rejaille sur la vie politique locale. Le schisme religieux a opéré un glissement politique en facilitant l'élection de patriotes nettement plus radicaux que ceux élus en janvier 1790. La crise religieuse se durcit à la suite de cette élection. Une partie des pénitents, dont certains sont membres du conseil municipal, refuse que leur chapelle serve de lieu de culte aux réfractaires. Se sentant sans doute en position de force depuis la dernière élection municipale, ils tentent de s'opposer de plus en plus au « parti » réfractaire<sup>1573</sup>. Cependant, la question est délicate. La chapelle, étant possession de la confrérie des pénitents, ne dépend pas directement de la juridiction municipale. De fait, les municipaux ne peuvent en aucun cas interdire son accès aux réfractaires. Profitant de cette ambiguïté, certains pénitents appartenant au « parti » réfractaire tiennent la dragée haute aux sympathisants du curé constitutionnel. Les administrateurs municipaux tentent alors d'isoler le « parti » réfractaire. Jouissant de la police urbaine, ils peuvent officiellement prendre des mesures de sûreté publique, visant, officieusement, à court-circuiter le « parti » réfractaire. Les édiles commencent par restreindre les horaires d'ouverture de la chapelle. En décembre 1791, les services religieux ne pourront plus être célébrés après 22 heures pour ne pas perturber l'ordre public<sup>1574</sup>. Enfin, ils obtiennent du district de Montélimar l'autorisation de fermer l'église des pénitents. En contrepartie, pour ménager le « parti » réfractaire, ils permettent au curé Garen d'officier dans l'église paroissiale mais seulement à huis clos<sup>1575</sup>. La politique d'isolement menée par la municipalité se traduit en fait par une intensification du conflit. Les partisans du curé réfractaires, irrités d'être relégués dans un état de semi-clandestinité, multiplient les conciliabules chez Honorade Gauthier, épouse de Jean-François Gauthier, l'un des plus fervents défenseurs du curé Garen, et planifient la poursuite de leur combat.

Le conflit entre dans sa phase paroxystique au début du mois de février 1792. La marginalisation du curé réfractaire engendre une radicalisation des prises de position. Les

---

<sup>1569</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale du 9 octobre 1791.

<sup>1570</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale du 11 octobre 1791.

<sup>1571</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale du 13 novembre 1791.

<sup>1572</sup> Sur Jean-Louis Salvator : CHENIVESSE (André), « Salvator, chef révolutionnaire à Donzère », *Recherches donzéroises. Bulletin de l'association des amis du vieux Donzère*, n° 17, 1991, p. 91-97.

<sup>1573</sup> Par « parti » réfractaire, nous englobons les partisans du curé réfractaire.

<sup>1574</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale du 23 décembre 1791.

<sup>1575</sup> FERRAND (Jules), *Histoire de la principauté de Donzère*, Paris, Maison Quantin, 1887, p. 271.



partisans des deux cultes mobilisent davantage de partisans et sont beaucoup plus offensifs. Le 1<sup>er</sup> février 1792, les chefs de file du « parti » réfractaire, venus perturber l'office religieux, insultent le curé constitutionnel en pleine messe. La municipalité parvient avec beaucoup de difficulté à rétablir l'ordre. Face à l'intensité de la rixe, la municipalité requiert l'intervention du district de Montélimar. Un détachement de cent hommes du 5<sup>e</sup> bataillon de volontaires de l'Isère est dépêché sur les lieux. La présence des soldats conforte les partisans du curé constitutionnel qui passent à l'offensive le lendemain. La maison curiale dans laquelle le curé Garen s'est réfugié est assiégée. Jacques Antoine Philibert Quintin de Beine, officier municipal de tendance plutôt conservatrice, se porte à la rescousse du curé réfractaire. Conduit à la maison commune, la municipalité le prie de quitter Donzère, ne pouvant plus assurer sa protection<sup>1576</sup>. La tension redescend d'un cran après son départ mais les troubles ne sont pas pour autant éradiqués. Le schisme religieux a irrémédiablement divisé la communauté et les rancœurs demeurent vivaces. Le curé constitutionnel est régulièrement insulté, surtout par des femmes, jusqu'au printemps 1792. Lorsque les administrateurs municipaux procèdent au désarmement des suspects en avril 1793, les anciens partisans du curé Garen sont dans leur ligne de mire<sup>1577</sup>. En rejetant la politique religieuse des Constituants, les réfractaires témoignent ostensiblement de leur attachement à un ordre des choses immuable, insoluble dans le nouveau moule forgé par les Constituants. Par conséquent, l'amalgame est rapide entre les partisans du curé réfractaire, taxés de fanatisme et rapidement suspectés d'incivisme pour leur opposition à la révolution religieuse, et les contre-révolutionnaires, rejetant en bloc la Révolution<sup>1578</sup>. Ce raccourci est tout autant révélateur de l'appropriation des nouveaux concepts politiques par les populations rhodaniennes que de leur radicalisation politique.

À Donzère, comme dans le reste du Midi rhodanien, la question religieuse a été un élément particulièrement structurant de la conduite politique des habitants dès les premières années de la Révolution. Toutefois, en l'absence de menace protestante, comme cela a pu être le cas dans les Cévennes, la Constitution civile du clergé ne soude pas les communautés de la vallée du Rhône méridionale derrière le refus du serment ou la défense du curé réfractaire<sup>1579</sup>. Elle fait au contraire voler en éclat la concorde politique en révélant au grand jour les lignes de fractures communautaires, quand elle n'accentue pas les divisions politiques héritées de l'Ancien Régime ou des premières années de la Révolution<sup>1580</sup>. Le schisme religieux, servant de catalyseur, fabrique des conflits politiques de grande envergure dans des localités qui semblaient les avoir ignorés auparavant ou dans lesquelles ils étaient moins vifs.

<sup>1576</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale du 2 février 1792.

<sup>1577</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale des 14 et 15 avril 1793.

<sup>1578</sup> En Vendée, Jean-Clément Martin montre également combien la question religieuse est déterminante dans la structuration des options politiques : MARTIN (Jean-Clément), *La Vendée et la Révolution. Accepter la mémoire pour écrire l'histoire*, Paris, Perrin, 2007, p. 40-60.

<sup>1579</sup> SOTTOCASA (Valérie), *Mémoires affrontées... op. cit.*, p. 68-75.

<sup>1580</sup> C'est particulièrement net dans le Comtat mais aussi à Arles: LAPIED (Martine), « La question religieuse et le refus de la France révolutionnaire dans le Comtat Venaissin », dans *Religion, Révolution, Contre-révolution... op. cit.*, p. 59-65 ; NICOLI (Jean-Pierre), *Le clergé et la vie religieuse en Arles sous la Révolution (1789-1802)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Vovelle, Aix-en-Provence, 1981-1982.

Parallèlement à la polarisation des options politiques inhérentes au serment imposé au clergé, l'ingérence des révolutionnaires dans les pratiques cultuelles constitue un second objet de conflit. Déjà bien avant la Révolution, les changements d'usages touchant aux croyances ou aux pratiques de la foi ont provoqué des sursauts défensifs pour le maintien des traditions<sup>1581</sup>. La nouvelle orientation religieuse amorcée à partir de 1793 ne provoque pas de soulèvements massifs pour la sauvegarde de la religion « traditionnelle ». La mise en place du culte de la raison ou celui de l'Être suprême, et la déchristianisation, qu'elles soient spontanées ou non, ne débouchent pas, non plus, sur des révoltes populaires de grande envergure<sup>1582</sup>. Les manifestations du refus sont plus discrètes et moins virulentes qu'à l'époque de la Constitution civile du clergé, probablement parce que la rupture est déjà faite, ce qui les rend plus difficiles à déceler. Les historiens ont clairement montré que la résistance à la déchristianisation est surtout passive (refus de chômer le décadi, etc.) mais peut aussi être active, dégénérant parfois en émeute. En décembre 1793, deux Valentinoises sont condamnées à une journée de prison pour avoir participé à un rassemblement avec d'autres femmes pour protester contre la fermeture de l'église<sup>1583</sup>. Ces résistances témoignent du refus d'abandonner les pratiques « traditionnelles » ou les éléments constituant le paysage sacré de l'univers collectif. Ainsi, quelques insultes peuvent fuser pendant la descente des cloches, dont le cuivre est réutilisé pour fondre des canons<sup>1584</sup>. Alain Corbin a montré à quel point la cloche, « objet de fierté », était considérée comme un véritable « marqueur de l'identité communautaire »<sup>1585</sup>. Si les communes rhodaniennes ne s'insurgent pas pour empêcher la descente de leurs cloches comme cela pu être le cas dans l'Aisne, la perte des cloches peut donner lieu à des représailles. Ainsi, à Bourg-Saint-Andéol, les mûriers de l'individu qui a descendu les cloches de la commune sont saccagés<sup>1586</sup>. Pour de nombreux fidèles, l'événement le plus traumatisant est sans doute l'abdication de leur curé. Dans un contexte de radicalisation politique, les révolutionnaires les plus virulents de la capitale encouragent les ecclésiastiques à renier leur sacerdoce. Les travaux de Michel Vovelle ont prouvé que la vague abdicatoire n'est pas systématiquement imposée par Paris ou par les Conventionnels en mission. Si l'abdication de Gobel, l'évêque de Paris, et de certains de ses vicaires, en brumaire an II déclenche le premier mouvement d'abdication massive, les révolutionnaires locaux (municipalités, sociétés populaires, armées révolutionnaires) impulsent aussi le processus à leur niveau<sup>1587</sup>. La question de l'abdication des clercs divise les villages. L'abandon du sacerdoce, vécu comme une trahison par certains habitants, engendre de vives tensions. À Saint-Marcel-d'Ardèche, dont l'unité de la commune a déjà été mis à rude épreuve lors de la question du serment, une partie des habitants refuse que le curé Joseph

<sup>1581</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 752.

<sup>1582</sup> Sur ce point, on consultera les deux ouvrages de Michel Vovelle qui ont totalement renouvelé les travaux existants depuis Alphonse Aulard : *Religion et Révolution. La déchristianisation de l'an II*, Poitiers, Hachette, 1976, 316 p (surtout centré sur le quart sud-est) ; *La Révolution contre l'Église. De la Raison à l'Être suprême*, Bruxelles, Éditions complexe, 1988, 311 p.

<sup>1583</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois aux quatre vents... op. cit.*, p. 247.

<sup>1584</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 1, délibération municipale du 14 octobre 1793.

<sup>1585</sup> CORBIN (Alain), *Les cloches de la Terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIX<sup>e</sup> siècle*, Roubaix, Champs histoire, 2013[1994 pour la première édition], p. 44 et p. 128.

<sup>1586</sup> *Ibidem*, p. 41.

<sup>1587</sup> VOVELLE (Michel), *La Révolution contre l'Église... op. cit.*, p. 57.

Perbost abandonne ses fonctions, comme les deux tiers des prêtres ardéchois<sup>1588</sup>. L'abdication du curé saint-marcellois s'inscrit dans une dynamique nationale plus ample bien connue. Le processus abdicataire touche le couloir rhodanien à partir de pluviôse an II où, par l'intermédiaire du représentant Albitte, les départements du Rhône et de l'Isère sont les premiers visés<sup>1589</sup>. Les autres départements rhodaniens connaissent un pic déchristianisateur autour de ventôse et de germinal an II. Le phénomène est donc un peu plus précoce à Saint-Marcel-d'Ardèche. Le jour de son abdication, une foule en colère l'entraîne à la barre du club des Jacobins et l'exhorte à trois reprises à reprendre ses fonctions de curé<sup>1590</sup>. Face à la pression, Perbost accepte à contrecœur de célébrer à nouveau la messe. Mais, considérant le culte catholique comme « nuisible à la révolution républicaine », Joseph Perbost abdique définitivement et livre ses lettres de prêtrise à la municipalité. L'hostilité à son égard s'accroît. Pour le punir, les fidèles frustrés forment une farandole devant sa maison et l'insultent : « À bas le calotin, point de lui »<sup>1591</sup>. Si Perbost n'est plus curé, il exerce toujours des fonctions officielles en tant qu'agent national de la commune. Certains habitants refusent d'être représentés par un curé défroqué, ayant parjuré ses vœux et son serment. Enfin, lors de son mariage, ultime provocation pour les fidèles de la religion catholique, ses détracteurs<sup>1592</sup> lui font passer un sinistre message : un tas d'ossements est déposé sur le pas de sa porte<sup>1593</sup>. Dans le cas de Saint-Marcel-d'Ardèche, et comme dans le reste du Midi, les questions religieuses continuent de polariser les options politiques tout au long de la Révolution. Elles entretiennent les divisions et plongent les communes dans une spirale d'affrontements, plus ou moins intenses et dont la visibilité est parfois à peine perceptible, où le religieux reste toujours étroitement imbriqué dans le politique.

Enfin, il arrive que les questions religieuses soulevées par la Révolution soudent les communes contre l'immixtion des pouvoirs extérieurs. Cette étroite cohésion ne se retrouve que dans les localités épargnées par des décennies de conflits ou de désunion. En cela, l'exemple de Tain dans la Drôme est très éclairant. Le village entre dans la Révolution sous les meilleurs auspices. La relation entre le conseil politique et le seigneur sont au beau fixe et les registres de délibérations municipales d'Ancien Régime ne laissent pas présumer de l'existence de conflits majeurs<sup>1594</sup>. De plus, les élections municipales de février 1790 ouvrent massivement les portes de l'hôtel de ville à de nouveaux venus, dont presque la moitié n'est pas précédée au conseil municipal par l'un de ses parents. Toutefois, la politique religieuse des Constituants jette le trouble dans le village.

En 1791, le curé de la paroisse de Tain est Dom Fortunat Deloche. Officiant depuis plus de cinquante ans à Tain, il est issu d'une importante famille de juristes solidement ancrée dans le village. Trois Deloche figurent parmi les trente-quatre édiles accédant au conseil politique entre 1768 et 1790. Son frère, Charles Marcel Deloche, échevin à deux reprises, est

---

<sup>1588</sup> *Ibidem*, p. 120.

<sup>1589</sup> *Ibidem*, p. 59.

<sup>1590</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45, D 2, délibération municipale du 6 frimaire an II.

<sup>1591</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45, D 2, délibération municipale du 3 nivôse an II.

<sup>1592</sup> Les sources ne permettent pas de dire si ses adversaires étaient déjà hostiles au serment en 1791.

<sup>1593</sup> Arch. dép. Ardèche, E dépôt 45, D 2, délibération municipale du 11 pluviôse an II.

<sup>1594</sup> Les rares ouvrages concernant Tain tendraient à le confirmer : GENEST (Claude), *Tain au quotidien (122 av. J.-C. – 1800)*, Tournon, éditions Claude Genest, 1991, 335 p.

aussi lieutenant du juge seigneurial. Un autre Deloche, Joseph Alexandre, est le capitaine-châtelain du village. Les premiers mois de la Révolution confortent les positions de la famille. À partir de juin 1790, Charles Marcel Deloche est élu au conseil d'administration du département de la Drôme où il représente le canton de Tain. Cependant, au début de l'année 1791, le curé Deloche n'a toujours pas prêté serment. En février 1791, la municipalité apprend avec stupeur que l'assemblée électorale de Valence a pourvu au remplacement de la cure de Tain. Les édiles protestent à plus d'un titre. Le curé Deloche a non seulement « acquis la confiance et la considération de tous ses paroissiens » mais en plus la municipalité ne l'a pas encore officiellement dénoncé au district<sup>1595</sup>. Les administrateurs municipaux tentent même de protéger le curé en lui laissant jusqu'à septembre, date des prochaines élections, pour prêter serment, au terme de quoi la cure de Tain sera attribuée à un autre clerc. Les édiles sont irrités par les prétentions de l'assemblée électorale, s'étant placée au dessus de la municipalité en nommant un autre curé alors que cette dernière n'en a pas fait la demande. Comprenant rapidement que le curé n'a pas l'intention de prêter serment et que le département ne fera pas machine arrière, la municipalité tinoise tente de négocier une sortie de crise en douceur en proposant pour successeur au curé Deloche son propre vicaire, Simon Seguin, secondant le curé de Tain depuis 1771, ayant prêté serment en 1791. Or, pour l'administration départementale, la question de la cure de Tain a déjà été tranchée. Le successeur de Deloche ne peut être qu'un ecclésiastique élu. Il s'agit d'un certain Dumas, vicaire du curé de Saint-Jean-de-Bournay en Isère. La municipalité le présente volontiers comme un étranger à la paroisse mais il est issu en réalité d'une famille implantée depuis longtemps à Tain. Un Dumas a été procureur fiscal sous l'Ancien Régime tandis que le notaire Denis Dumas, père du nouveau curé de Tain, a été procureur général syndic du lieu avant de siéger à l'administration du district de Valence qu'il finit par présider. L'abbé Dumas souffre d'une mauvaise réputation, essentiellement due « aux écarts de sa jeunesse qui ne pouvaient inspirer confiance »<sup>1596</sup>. Prévenu par son père de l'hostilité des habitants, Dumas décale prudemment sa venue au début du mois d'août 1791. Son arrivée dans le village accentue les tensions.

De religieuse, la crise devient clairement politique. Refusant d'entériner l'élection de Dumas, le maire Charles Jourdan et deux officiers municipaux, Simon Seguin, cumulant la fonction avec celle de vicaire, et Jean-François Bergier, donnent immédiatement leur démission<sup>1597</sup>. Dumas, devant prêter officiellement son serment public et prendre sa cure le 7 août, exprime ses doutes à la municipalité. Il craint pour sa vie et celle de sa famille. En acceptant, Dumas s'est aliéné la majeure partie du village. Ses soutiens sont rares. La Garde nationale lui est résolument hostile. Des femmes poussent leurs maris à agir et des enfants l'insultent sous ses fenêtres<sup>1598</sup>. Le 14 août 1791, l'administration départementale députe deux de ses membres, Job Aymé et de Rouvière, afin d'apaiser les esprits. Ces derniers se heurtent à la résistance passive des édiles qui refusent de s'assembler<sup>1599</sup>. L'impasse est totale. Tain n'a officiellement plus de curé depuis janvier 1791 et les affaires municipales sont paralysées

<sup>1595</sup> Arch. mun. Tain, 1 D 32, délibération municipale du 22 février 1791.

<sup>1596</sup> GENEST (Claude), *Tain au quotidien... op. cit.*, p. 160.

<sup>1597</sup> Arch. mun. Tain, 1 D 32, délibération municipale du 4 août 1791.

<sup>1598</sup> GENEST (Claude), *Tain au quotidien... op. cit.*, p. 162.

<sup>1599</sup> Arch. nat., D<sup>XXIX</sup> 6, comité des rapports, lettre d'Antoine Emmanuel Belguise, huissier du tribunal de district de Valence au comité des rapports, 14 août 1791.

par la défection des édiles. Il n'y a plus de maire et il ne reste qu'un seul officier municipal sur cinq. Les notables ne veulent pas occuper les places vacantes<sup>1600</sup>. À quelques mois des élections de novembre 1791, les administrateurs municipaux préfèrent laisser l'affaire aux nouveaux élus plutôt que de devoir installer Dumas et traiter avec les instances administratives supérieures. La municipalité et les habitants font cause commune et ne cèdent pas face à la pression du district de Valence et du département de la Drôme. Pourtant, le département valide en septembre l'élection de Dumas, dont l'installation est prévue au 2 octobre. Ce dernier avait fuit l'hostilité de ses ouailles en se réfugiant dans son ancienne paroisse de Saint-Jean-de-Bournay. Lorsque les élections municipales s'ouvrent en novembre 1791, la question de la cure n'est toujours pas réglée. Les citoyens actifs renouvèlent leur confiance à Jourdan en le reconduisant dans ses fonctions de maire. Cependant, ce dernier, fidèle à ses valeurs, refuse catégoriquement. Au même moment, l'abbé Dumas, n'ayant sans doute aucun goût prononcé pour le martyr, renonce définitivement à la cure de Tain le 14 novembre 1791.

Ainsi, la crise de Tain est riche en enseignements. Elle symbolise avant tout l'unanimité communautaire face au bouleversement de la vie quotidienne de la paroisse. Les habitants, le conseil municipal et la Garde nationale de Tain ne rejettent pas la politique religieuse des Constituants et encore moins la Révolution. La double perte du curé et du vicaire, au service de la commune depuis longtemps, est sans doute vécue comme une perte d'identité. Par ailleurs, pour la famille Deloche, et les autres lignages qui leur sont apparentés ou liés comme les Jourdan, compter le curé paroissial parmi ses membres confère indubitablement un prestige particulier et un avantage supplémentaire par rapport aux autres notables du lieu. La protection dont bénéficie le curé réfractaire s'explique notamment par l'enchevêtrement des solidarités familiales ou des liens d'amitié. Dans ce cas, la démission d'une partie des membres de la municipalité s'inscrirait dans cette même logique de solidarité. Pour exprimer leur soutien, les familles alliées, dont les intérêts sont contrariés par la Révolution, boycottent les réunions municipales. Enfin, la crise de Tain est particulièrement éclairante quant à la mutation des formes de la conflictualité locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, elle montre comment la Révolution, en nationalisant la vie politique locale, a pérennisé et sublimé un conflit de type antécédent en lui donnant une connotation nettement politique. En effet, la question de l'acceptation d'un nouveau curé se posait déjà en terme conflictuel dans de nombreux lieux bien avant la Révolution<sup>1601</sup>. Les populations ont souvent été peu enclines à accepter un curé étranger à leur paroisse. Avec la multiplication des refus du serment, la Révolution accroît les risques de faire resurgir ce type de conflit d'Ancien Régime, d'autant plus qu'elle lui confère une dimension différente en le politisant. À partir du moment où le curé est élu par les citoyens actifs, et non plus nommé par l'évêché, le problème devient politique. Aussi, en refusant le vœu des citoyens actifs et en mettant leur démission dans la balance, les administrateurs municipaux sortent le conflit de son cadre strictement religieux. Les administrations supérieures ne s'y trompent pas lorsqu'elles fustigent la commune pour son incivisme. Refuser l'élection faite par les citoyens actifs revient à rejeter la volonté du peuple en déniait à la Nation la nouvelle légitimité d'élire les curés, et, par

---

<sup>1600</sup> Arch. mun. Tain, 1 D 32, délibération municipale du 29 septembre 1791.

<sup>1601</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 741-742.

conséquent, à faire preuve d'incivisme. La Révolution française inverse totalement le rapport de force qui existait entre sphère religieuse et sphère politique en faveur de cette dernière.

En dernier lieu, il convient de s'interroger sur le rôle joué par le clergé dans la nouvelle conflictualité politique révolutionnaire. Sous l'Ancien Régime, certains ecclésiastiques sont déjà intégrés dans les dynamiques politiques locales. Des curés ont pris la défense de leurs ouailles dans le conflit les opposant à leur seigneur quand ils ne sont pas eux même leurs alliés<sup>1602</sup>. Toutefois, en associant étroitement le clergé aux conseils politiques, la réforme Laverdy et la réforme municipale de 1787 accentuent la participation aux affaires locales des hommes d'Église en officialisant leur rôle politique. Grâce à la réforme Laverdy, les clercs peuvent gravir tous les échelons du *cursus honorum* municipal. Dans les cités épiscopales comme Valence, cette réforme a renforcé l'emprise de l'évêque sur les institutions municipales. Son vicaire général, le chanoine de Chantemerle, a été nommé maire entre 1780 et 1784. Dans la généralité de Lyon, la réforme de 1787 impose la présence d'un clerc dans les nouvelles municipalités. L'entrée du curé dans les conseils politiques n'est pas sans poser problème. Homme publique, normalement investi dans le service divin et la surveillance de ses ouailles, sa participation à la gestion de la communauté peut engendrer de nombreux conflits, notamment des conflits d'intérêts. La Révolution française accentue leur visibilité politique. Si certains clercs siègent dans les comités permanents au cours de l'été 1789, leur rôle politique s'accroît avec la réforme de l'administration municipale. Des ecclésiastiques président des assemblées primaires ou sont élus dans les nouvelles municipalités révolutionnaires comme le curé Forest de Valence ou Perbost, agent national de Saint-Marcel-d'Ardèche en 1793-1794<sup>1603</sup>. Certains sont destinés à une brillante carrière politique comme l'ex-doctrinaire Agricola Moureau en Vaucluse. La Constitution civile du clergé marque une étape fondamentale dans leur engagement politique. Dans les communes déchirées par le schisme religieux, les jureurs sont parfois à l'avant-garde du combat politique. Membres éminents des clubs des Jacobins dont ils apportent une caution patriotique supplémentaire, ils participent aux journées révolutionnaires contre les « aristocrates » du cru. À Saint-Laurent-des-Arbres, l'abbé Sarrazin, l'un des chefs de file du « parti » jacobin, co-organise un coup de force pour renverser la municipalité « aristocrate » en septembre 1792 et y participe les armes à la main<sup>1604</sup>. À Pierrelatte, le curé Vincent Hebrard profite du passage d'un bataillon de volontaires gardois pour régler ses comptes avec les bigotes du lieu. Les femmes ayant soutenu le curé réfractaire sont contraintes, par la force des baïonnettes, d'assister à ses propres offices<sup>1605</sup>. Acquéreur de biens nationaux, curé jureur zélé, fervent républicain, Hebrard paye de sa vie en l'an IV son engagement sans borne dans la cause

<sup>1602</sup> BART (Jean), « Encore un mot sur les curés de campagne... », dans CHAGNY (Robert), dir., *Aux origines provinciales de la Révolution... op. cit.*, p. 157-168.

<sup>1603</sup> Même constat dans le Toulousain, le reste de la Drôme et l'Île-de-France : FOURNIER (Georges), « La participation du clergé constitutionnel à la vie politique locale en Languedoc pendant la Révolution », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, tome XC, juillet-septembre 1989, p. 96 ; DELPAL (Bernard), « Le clergé et l'esprit public. Religion et politique dans la Drôme révolutionnaire », dans *Les Drômois acteurs de la Révolution... op. cit.*, p. 212 ; BIANCHI (Serge), *La Révolution et la Première République au village... op. cit.*, p. 398-399.

<sup>1604</sup> Sur les curés gardois de la décennie révolutionnaire : CHAPUS (André), *Le clergé du Gard de 1789 à 1821. Relevé de prêtres, religieux, prieurs, vicaires et autres ecclésiastiques ayant exercé dans le Gard depuis les débuts de la Révolution jusqu'à l'arrivée de Mgr de Chaffoy, le 19 décembre 1821*, Nîmes, Éditions de la Fenestrelle, 2015, 511 p.

<sup>1605</sup> Arch. dép. Drôme, L 1765, tribunal criminel de la Drôme, affaire Hebrard, an IV.

révolutionnaire. De son côté, le clergé réfractaire se mobilise généralement au service des forces conservatrices, voire contre-révolutionnaires. À Saint-Paul-Trois-Châteaux, le comte de Castellane est étroitement lié aux ecclésiastiques réfractaires du lieu. La crise « fédéraliste » offre également au clergé rhodanien la possibilité de s'engager politiquement. 4% des « fédéralistes » rhodaniens sont des ecclésiastiques. Les clercs réfractaires se retrouvent essentiellement dans l'ancien Comtat tandis que les jureurs sont majoritaires ailleurs. Rejetant la radicalisation politique d'une partie des Jacobins locaux, certains participent activement, les armes à la main, à la révolte « fédéraliste ». Leur compromission dans la crise politique, témoignant à la fois d'une certaine culture politique et de leur insertion dans les dynamiques politiques locales, est sévèrement châtiée. 7% des « fédéralistes » rhodaniens condamnés à mort entre 1793 et 1794 sont des hommes d'Église<sup>1606</sup>. Enfin, depuis les travaux de Michel Vovelle sur la déchristianisation, nous savons que les curés ont parfois joué un rôle moteur dans leur paroisse. Ainsi à Mornas, le curé Pierre-Paul Lauret, un temps secrétaire municipal mais tenant en réalité le premier rôle, dénonciateur à la Commission populaire d'Orange, aurait été, selon ses détracteurs, jusqu'à faire guillotiner une statue du Christ<sup>1607</sup>. La participation active du clergé rhodanien dans les conflits religieux est symptomatique de l'interpénétration de la sphère sacrée et d'une nouvelle sphère publique, fortement politisée, émergeant dès le début de la Révolution, dans laquelle certains ecclésiastiques sont amenés à jouer les premiers rôles. Une fois de plus, cette situation n'est pas sans rappeler les guerres de Religion au cours desquelles les hommes d'Église se mobilisèrent activement. Le « parti » ligueur recruta de nombreux ecclésiastiques tandis que les couvents parisiens servirent de dépôts d'armes. Enfin, souvenons-nous qu'Henri III fut tué par un moine<sup>1608</sup> ...

Quels enseignements livre cette étude focalisée sur les conflits religieux révolutionnaires ? Si la Révolution offre un relief supplémentaire à la conflictualité religieuse en lui donnant une nouvelle dimension politique, les mécanismes de cette conflictualité restent anciens. Les femmes, dont le rôle moteur dans les conflits à caractère religieux sous l'Ancien Régime n'est plus à démontrer, restent omniprésentes dans ces crises<sup>1609</sup>. La question religieuse est un critère particulièrement décisif de leur engagement politique<sup>1610</sup>.

<sup>1606</sup> Les clercs se sont aussi massivement engagés dans la cause « fédéraliste » dans tout le sud est. 25 d'entre eux sont d'ailleurs condamnés à mort par le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône : COUSIN (Bernard), dir., *Hommes de Dieu et Révolution... op. cit.*, p. 95.

<sup>1607</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 D 1, délibération municipale du 27 pluviôse an III.

<sup>1608</sup> Sur le régicide d'Henri III : LE ROUX (Nicolas), *1<sup>er</sup> août 1589. Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2006, 451 p.

<sup>1609</sup> Il est impossible de citer tous les travaux portant sur la place des femmes durant la décennie révolutionnaire. On se reportera notamment à : ANNETTE (Rosa), *Citoyennes. Les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor, 1989, 253 p ; GODINEAU (Dominique), *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989, 416 p ; MORIN-ROTUREAU (Évelyne), *1789-1799, combats de femmes. La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Autrement, 2003, 248 p ; MARTIN (Jean-Clément), *La révolte brisée. Femmes dans la Révolution et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008, 272 p ; VIENNOT (Éliane), *Et la modernité fut masculine. La France, les femmes et le pouvoir 1789-1804*, Paris, Perrin, 2016, 416 p.

<sup>1610</sup> LAPIED (Martine), « La fanatique contre-révolutionnaire, réalité ou représentation ? », dans CAPDEVILLA (Luc), CASSAGNES (Sophie), COCAUD (Martine), GODINEAU (Dominique), ROUQUET (François), SAINCLIVIER (Jacqueline), dir., *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen-âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 255-364.

Elles poussent parfois leurs époux à s'investir davantage dans le conflit religieux, quand elles ne prennent pas la défense de leur curé<sup>1611</sup>. La Révolution fait resurgir des conflits de type ancien comme le refus du curé étranger à la paroisse, la défense de pratiques culturelles ou de dévotion locales, ou renforce des tensions déjà existantes entre le curé et ses paroissiens. En parallèle, la Révolution française modifie le lien qui relie le religieux au politique. Si au XVIII<sup>e</sup> siècle, le politique se fonde étroitement dans la sphère religieuse (messe après les élections consulaires, prières pour le roi, etc.), la Constitution civile du clergé tend à inverser ce rapport de force. En contraignant les ecclésiastiques à prêter serment de fidélité à la Nation, en les salariant et en soumettant l'attribution des cures au principe électif, les révolutionnaires inféodent l'Église révolutionnée au nouvel ordre politique. Par conséquent, ce n'est plus le politique qui s'imbrique dans le religieux mais le religieux qui s'imbrique dans le politique. En redéfinissant les rapports entre sphère sacrée et sphère publique, la Révolution affûte la conscience politique des populations méridionales. La question religieuse, notamment relayée par la presse et les clubs, ne laisse pas indifférente. Ainsi, le club des Jacobins de Saint-Geniès-de-Comolas, refusant que la messe de *requiem* pour Mirabeau soit dite par un réfractaire, fait appel à un prêtre jureur de la paroisse voisine de Saint-Etienne-des-Sort<sup>1612</sup>. Cette anecdote en dit long sur l'évolution de la figure du curé, désormais clivée entre l'image du « bon prêtre » et celle du « mauvais prêtre<sup>1613</sup> », reflétant l'appropriation des nouveaux concepts politiques par les populations rhodaniennes et, par conséquent, les mutations de la culture politique locale. L'élargissement de la sphère politique, en impactant de nombreux acteurs, provoque un sursaut identitaire (unanimité communautaire face à l'ingérence révolutionnaire en matière de foi) ou, au contraire, divise des communes dans lesquelles la coexistence entre partisans et adversaires de la politique religieuse révolutionnaire devient rapidement conflictuelle. Enfin, la question religieuse contribue à la constitution de frontières politiques à différentes échelles. Au niveau local, dans les localités les plus divisées du couloir rhodanien, les conflits religieux génèrent une redéfinition d'un espace quotidien, fortement politisé et perçu comme tel. Ainsi, les patriotes distinguent l'église paroissiale, où le curé jureur officie, des succursales ou des chapelles privées, déléguées au culte réfractaire. De même, les maisons des partisans du curé réfractaire sont désignées comme des lieux suspects d'incivisme dont les membres sont susceptibles de comploter à tout moment contre la Révolution. C'est parce qu'elle était l'une des plus zélées « fanatiques » de Donzère que l'aubergiste Salvator et ses complices mettent à sac et pillent la maison de la veuve Ricou en août 1793<sup>1614</sup>. Salvator est bien connu à Donzère pour avoir mené la vie dure aux clercs réfractaires et à leurs partisans<sup>1615</sup>. Cette redéfinition de l'espace sous couvert de crise

<sup>1611</sup> LAPIED (Martine), « Les Comtadines et la Révolution française : une défense prioritaire de l'identité religieuse ? », dans AUDISIO (Gabriel), dir., *Religion et identité*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1998, p. 172.

<sup>1612</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 899, délibération de la municipalité de Saint-Geniès-de-Comolas, 14 juillet 1791.

<sup>1613</sup> VOVELLE (Michel), « Aristocrate ou fanatique : le portrait à charge du prêtre dans les images de la Révolution française », dans BERLAN (Hélène), KIRSCHLEGER (Pierre-Yves), FOUILLERON (Joël), MICHEL (Henri), dir., *L'anticléricisme de la fin du XV<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle. Discours, images et militances*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2011, p. 143-153.

<sup>1614</sup> Arch. dép. Drôme, L 2306, actes du tribunal criminel, dossier Jean-Louis Salvator, sans date (sans doute 1795).

<sup>1615</sup> Arch. dép. Drôme, L 595, Troubles religieux, dossier Donzère (1791-1792).



politique et religieuse n'est pas sans rappeler les guerres de Religion<sup>1616</sup>. Au niveau régional, la question religieuse confirme l'existence d'un clivage géographique nord-sud. À une vallée du Rhône septentrionale, se caractérisant par un conformisme politique où la question religieuse est nettement moins intense et peu conflictuelle, s'oppose un sillon rhodanien méridional où elle apparaît au contraire comme un élément structurant des engagements politiques. Ces deux espaces se distinguent par une conflictualité d'une inégale ampleur et de natures différentes. Alors que les localités situées le long de l'axe Givors-Loriol ne connaissent essentiellement que de rares tensions liées au refus d'accueillir un curé étranger, ou perçu comme tel, dans le sud de la vallée du Rhône, c'est l'existence même de la Constitution civile du clergé qui est rejetée par une partie des habitants. Dans le Midi rhodanien, la question religieuse, servant souvent de catalyseur à une crise politique latente, plonge les communes dans une spirale d'affrontements qui contribuent à la formation d'antagonismes politiques durables<sup>1617</sup>.

Ainsi, les conflits religieux sont généralement les artefacts d'une conflictualité politique plus complexe. Durant les dernières décennies de l'Ancien Régime, ces conflits sont peu nombreux et ne prennent qu'exceptionnellement une dimension insurrectionnelle, comme en témoigne l'exemple d'Étoile. Ce sont avant tout de brefs coups de sang sans lendemain. Ils témoignent néanmoins de l'enchevêtrement de la conflictualité politique locale dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. La Révolution française, en bouleversant le rapport au religieux, accentue les conflits religieux et contribue à la constitution de frontières politiques. La Révolution offre de nouvelles dimensions aux conflits de type ancien qu'elle recycle (refus du curé étranger, défense de pratiques cultuelles) tout en créant de nouveaux (question du serment, déchristianisation). En modifiant radicalement le rapport au religieux, la Révolution fait de la question religieuse un élément structurant des options politiques, reflétant en cela les mutations de la culture politique locale. Dans les communes les plus divisées, la nouvelle conflictualité religieuse, véritable catalyseur de conflits d'une autre nature, accentue les divisions héritées de l'Ancien Régime ou des débuts de la Révolution. L'interpénétration des conflits politiques et religieux et la participation active des ecclésiastiques dans les affrontements politiques révolutionnaires ne sont pas sans rappeler les guerres de Religion du XVI<sup>e</sup> et du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, la Révolution française offre également une nouvelle dimension aux conflits liés à la question des réquisitions militaires.

---

<sup>1616</sup> FOA (Jérémie), « Devenir huguenot pas à pas. La contribution de l'espace urbain à l'incorporation des identités confessionnelles au temps des guerres de Religion », dans CROQ (Laurence), GARRIOCH (David), dir., *La religion vécue... op. cit.*, p. 45-65.

<sup>1617</sup> C'est particulièrement net à Nîmes, hors de notre zone d'étude : HOOD (James N.), « Permanence des conflits traditionnels sous la Révolution : l'exemple du Gard », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 24-1, 1977, p. 602-640.

### III Le poids des réquisitions militaires dans la nouvelle conflictualité politique révolutionnaire

Les réquisitions militaires cristallisent l'hostilité des populations depuis l'instauration du service militaire obligatoire. Si la milice, bien que détestée, ne fait guère l'objet d'une vive contestation durant les dernières décennies de l'Ancien Régime, les pressions supplémentaires exercées par les guerres de la Révolution, du Consulat et de l'Empire accentuent les tensions. Le refus des levées militaires, et de leur institutionnalisation par la conscription, engendre des conflits plus intenses tout en favorisant le développement d'un brigandage en pleine mutation. Par ailleurs, à partir de 1792, le passage récurrent des gens de guerre, remontant ou descendant le cours du fleuve, suscite parfois des tensions plus ou moins importantes, plus particulièrement lorsque les militaires sont embrigadés dans les dynamiques politiques locales.

#### *La milice : une institution détestée*

Lors de la rédaction des cahiers de doléances, les habitants expriment presque unanimement leur rejet pour la milice, dont l'iniquité du recrutement cristallise les tensions<sup>1618</sup>. Ainsi à Saint-Victor-de-la-Coste, les habitants exhortent les Constituants de supprimer cet « épouvantail des paroissiens qui les fait fuir dans le Comtat pour s'en exempter »<sup>1619</sup>. Créées à la demande de Louvois par ordonnance royale du 29 novembre 1688, les milices provinciales visent à seconder les troupes réglées en temps de guerre ou sont assignées à une mission de surveillance en temps de paix. À l'origine, les milices provinciales sont levées sur de courtes périodes, correspondant à des phases de guerre : 1688-1697 (guerre de la Ligue d'Augsbourg), 1701-1714 (guerre de Succession d'Espagne). L'ordonnance du 25 février 1726 transforme les milices provinciales en institutions permanentes<sup>1620</sup>. Chaque paroisse doit fournir un nombre d'hommes, fixé par les intendants, pour le service de la milice. Sont miliciables tous les hommes célibataires ou veufs sans enfants, âgés de 18 ans à 40 ans. Pour les célibataires, il n'existe que deux moyens légaux d'échapper à la milice : avoir plus de quarante ans ou avoir déjà servi<sup>1621</sup>. Les miliciens sont levés pour six ans à partir de 1765 mais leur service se borne en réalité à la surveillance des côtes ou à monter la garde dans les citadelles de la province quelques jours par an<sup>1622</sup>. En revanche, les miliciens peuvent être incorporés dans les armées de ligne en temps de guerre. En temps de paix, le milicien ne peut pas se déplacer longtemps hors de son village sans l'accord de l'intendant, ni se marier sauf s'il pourvoit à son remplacement, mais il est exempté de la taille. Comme l'ont montré les différents historiens travaillant sur l'histoire sociale du fait militaire, ce n'est pas tant le

---

<sup>1618</sup> CRÉPIN (Annie), *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de sept ans à Verdun*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 49.

<sup>1619</sup> ROUQUETTE (Alain), *Les cahiers de doléances du Tiers-État de la sénéchaussée de Nîmes pour les États-Généraux de 1789*, Nîmes, Lacour/Eruditate Indagationes, 1989, p. 86.

<sup>1620</sup> GÉBELIN (Jacques), *Histoire des milices provinciales (1688-1791). Le tirage au sort sous l'Ancien Régime*, Paris, Hachette, 1882, p. 84.

<sup>1621</sup> CORVISIER (André), *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère Choiseul. Le soldat*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 113.

<sup>1622</sup> CRÉPIN (Annie), *Défendre la France... op. cit.*, p. 23.

service de la milice en lui-même, relativement peu contraignant<sup>1623</sup>, qui est critiqué que son mode de recrutement, jugé particulièrement injuste. Les miliciens furent au départ désignés à la pluralité des voix puis tirés au sort. Les plus riches peuvent payer pour se faire remplacer tandis que ceux qui tirent un bon numéro doivent payer une indemnité à celui qui part<sup>1624</sup>. Cette dernière, dont le montant varie selon les communautés, est détestée parce qu'elle est considérée par les populations comme une seconde taille. Dans le Languedoc rhodanien, on fait appel à des « embaucheurs » d'Avignon qui se chargent de trouver des remplaçants moyennant finance<sup>1625</sup>. Le tirage au sort suscite de telles animosités qu'on n'ose pas pendant longtemps l'imposer dans les grandes villes de peur qu'il ne déclenche une révolte<sup>1626</sup>. Les exemptions, accordées à certaines professions comme les maîtres d'école ou les professions de la santé, sont mal vues. Par ailleurs, des hommes peuvent être favorisés par la complaisance de certains consuls qui omettent volontairement de les inscrire sur les listes de miliciables<sup>1627</sup>. Enfin, l'inégalité de la répartition du nombre de miliciens entre les provinces, entre les paroisses ou à l'intérieur d'une même paroisse suscite l'hostilité des populations<sup>1628</sup>. La milice, bien que détestée, n'a pas provoqué de révoltes majeures dans le couloir rhodanien, bien que le nombre de troubles augmente presque de moitié dans tout le royaume entre les années 1731-1760 et les années 1761-1789<sup>1629</sup>. Ces oppositions sont généralement brèves, circonscrites à un lieu précis et sans lendemain<sup>1630</sup>. Dans le couloir rhodanien, la levée de miliciens ne provoque pas d'émeutes urbaines comme à Tours ou à Sens en 1743<sup>1631</sup>, ou rurales comme dans le sud-ouest<sup>1632</sup>. La milice semble plus facilement acceptée dans la vallée du Rhône septentrionale que dans le Midi rhodanien. La situation frontalière du Dauphiné avec la Savoie, bien qu'alliée du royaume de France dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, a probablement joué un rôle dans l'acceptation du service militaire par les populations, comme dans les provinces de l'est. Les tensions n'en demeurent pas moins vives, notamment dans le couloir rhodanien méridional. En 1767, des jeunes gens de Tavel refusent de tirer au sort<sup>1633</sup>. Les réfractaires sont immédiatement mis aux arrêts au fort Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon. En février 1778, plusieurs jeunes de Saint-Laurent-des-Arbres sont dénoncés pour avoir insulté et frappé une recrue engagée par un notable pour servir à la place

<sup>1623</sup> En Provence, seuls 2,5% des hommes sont miliciens entre 1783-1789 : VIGNES (Claude), *Les milices en Provence de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Aix-en-Provence, Office universitaire de polycopie, 1953, p. 40.

<sup>1624</sup> CORVISIER (André), *Histoire militaire de la France de 1715 à 1871*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 19.

<sup>1625</sup> PÉLAQUIER (Elie), « Le recrutement des milices provinciales en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle. Première approche », *Histoire et défense. Les cahiers de Montpellier*, n° 21 1/1990, p. 56.

<sup>1626</sup> CORVISIER (André), *L'armée française... op. cit.*, p. 115.

<sup>1627</sup> VIGNES (Claude), *Les milices en Provence... op. cit.*, p. 56 ; ROUX (Pascal), « Le recrutement de la milice royale au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple du bataillon d'Albi (1740-1771) », *Annales du Midi*, vol. 108, n° 216, octobre-décembre 1996, p. 466-468.

<sup>1628</sup> CRÉPIN (Annie), *Défendre la France... op. cit.*, p. 25.

<sup>1629</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 586.

<sup>1630</sup> *Ibidem* p. 594.

<sup>1631</sup> CORVISIER (André), *Histoire militaire de la France de 1715 à 1871... op. cit.*, p. 189.

<sup>1632</sup> FRAYSSENGE (Jacques), LEMAITRE (Nicole), « Les émotions populaires en Rouergue au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Mouvements populaires et conscience sociale... op. cit.*, p. 373.

<sup>1633</sup> BILOGHI (Dominique), PÉLAQUIER (Elie), « Le village et l'armée en Languedoc à l'époque moderne », *Les villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Actes des XXI<sup>e</sup> Journées Internationales de l'Histoire de l'Abbaye de Flaran, 8, 9, 10 septembre 2000, études réunies par Christian Desplat, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2002, p. 181.

de son fils<sup>1634</sup>. Comme dans le reste du royaume, l'opposition des populations rhodaniennes à la milice peut se lire à travers les désertions les jours de tirage au sort. Toutefois, comme l'illustre le tableau suivant, focalisé sur la levée des miliciens de la subdélégation de Bagnols en 1788, le nombre de réfractaires peut varier considérablement d'une paroisse à une autre.

Lieu d'origine des miliciables	Nombre de miliciens à fournir par lieu	Nombre total d'appelés	Nombre de réfractaires		Nombre de réformés		Nombre définitif de miliciables	
			nombre	%	nombre	%	nombre	%
Bagnols	3	178	8	4,5%	91	51%	80	45%
Pont-Saint-Esprit	3	54	1	2%	19	35%	35	65%
Roquemaure	2	93	23	25%	7	7,5%	63	67%
Saint-Laurent-des-Arbres/ Saint-Victor-la-Coste	1	64	1	1,5%	17	26,5%	46	72%
Villeneuve-lez-Avignon	3	91	6	6,5%	29	32%	56	62%

En 1788, les 159 communautés de la subdélégation de Bagnols doivent fournir cinquante-cinq hommes pour le service de la milice. Le nombre à fournir par les communautés ou les cités reste faible : entre deux et trois miliciens dans les centres urbains, un seul dans les villages. Le nombre de réfractaires varie selon les années et les lieux. Ainsi, il est plus important en temps de conflit, le milicien pouvant être incorporé dans les armées régulières, qu'en temps de paix. En 1788, le royaume de France étant en paix, le nombre de réfractaire à la milice est assez faible dans cette partie de la subdélégation, à l'exception notable de Roquemaure où 25% des appelés ne se sont pas présentés lors du tirage au sort. Un sondage effectué sur les années 1775-1788 tendrait à démontrer que le nombre de réfractaires au service de la milice, insignifiant dans la seconde moitié de la décennie 1770, s'est accentué après 1780. Entre 1775 et 1780, il n'y a que sept insoumis à Roquemaure et neuf à Villeneuve-lez-Avignon<sup>1636</sup>. En revanche, entre 1784 et 1788, on passe à trente-et-un réfractaires pour Villeneuve-lez-Avignon et surtout soixante-douze pour Roquemaure<sup>1637</sup>. Dans les villes, le nombre de réfractaires ne dépasse pas celui de Roquemaure tandis que celui

<sup>1634</sup> Arch. dép. Hérault, C 6866, lettre de Claude de Pascal au commandant en chef de la province de Languedoc, 2 mars 1778.

<sup>1635</sup> Arch. dép. Gard, C 249, levée des miliciens dans la subdélégation de Bagnols pour l'année 1788.

<sup>1636</sup> Arch. dép. Gard, C 238-C 241, levées des miliciens pour les années 1775 à 1780.

<sup>1637</sup> Arch. dép. Gard, C 245-C 249, levées des miliciens pour les années 1784 à 1788.

de Saint-Laurent-des-arbres reste constant, oscillant systématiquement entre zéro et un. Comment expliquer un tel écart ? Le faible nombre de réfractaires au tirage au sort dans les villes s'explique-t-il par la présence permanente de la force armée et de la gendarmerie à Pont-Saint-Esprit ou à Villeneuve-lez-Avignon, ou de celle du subdélégué à Bagnols ? Si cela a pu avoir un effet psychologique, cette hypothèse n'explique pas tout puisque à Saint-Laurent-des-Arbres, n'hébergeant ni gendarmerie ni force armée permanente, seul un réfractaire ne s'est pas présenté le jour du tirage au sort. La sévérité du châtement dissuade probablement une partie des miliciables qui voudrait se soustraire au tirage au sort. Ceux qui refusent de se présenter peuvent être condamnés à des peines allant de douze années de milice jusqu'au service à vie. Enfin, ce sont les galères ou la potence qui attendent les déserteurs capturés<sup>1638</sup>. Par contre, la présence de l'enclave pontificale a pu motiver les candidats à la désertion. Les réfractaires à la milice peuvent espérer se réfugier dans les territoires comtadins où les populations ne sont pas astreintes à un quelconque service militaire<sup>1639</sup>. En somme, les raisons qui déterminent l'adhésion ou le rejet du service militaire sont nombreuses, complexes, et souvent propres à chaque lieu.

Ainsi, la milice, bien que détestée, ne suscite pas de conflits de grande envergure. L'hostilité des populations face à l'institution reste globalement discrète et se manifeste surtout par l'insoumission de certains miliciables, refusant de se présenter le jour du tirage au sort. La Révolution française, en intensifiant les réquisitions militaires, amplifie les tensions liées au refus du service militaire, tout en accentuant les désertions et le brigandage. Enfin, les militaires de passage, se rendant sur les différentes zones de front, sont parfois instrumentalisés par les différentes factions et intégrés dans l'équation complexe de la conflictualité politique locale.

### *Réquisitions militaires, brigandage et mouvements de troupe : le couloir rhodanien face aux guerres de la Révolution et de l'Empire*

Le renouvellement historiographique du fait militaire sous la Révolution et l'Empire, amorcé par Jean-Paul Bertaud<sup>1640</sup> ou Alan Forrest<sup>1641</sup> et poursuivi jusqu'à aujourd'hui<sup>1642</sup>, a contribué à faire de la question du recrutement un sujet phare de l'histoire sociale et politique. Dès le début de la Révolution, les Constituants ont réformé en profondeur le système de recrutement militaire et les structures de l'armée française, en partie paralysée par l'émigration massive de ses cadres<sup>1643</sup>. En parallèle, les révolutionnaires enterrent définitivement la milice le 20 mars 1791. Elle est préférée au volontariat, jugé plus conforme

<sup>1638</sup> CORVISIER (André), *L'armée française... op. cit.*, p. 200.

<sup>1639</sup> *Ibidem* p. 228.

<sup>1640</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *La Révolution armée. Les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, 1979, 378 p.

<sup>1641</sup> FORREST (Alan), *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Perrin, 1988, 326 p.

<sup>1642</sup> Il est impossible de citer ici tous les travaux consacrés à la question du recrutement militaire : citons, parmi les plus récents : BERGES (Louis), *Résister à la conscription : 1798-1814. Le cas des départements aquitains*, Paris, C.T.H.S., 2002, 598 p ; CIOTTI (Bruno), *Du volontaire au conscrit. Les levées d'hommes dans le Puy-de-Dôme pendant la Révolution française*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Université Blaise Pascal, 2001, 387 p ; CRÉPIN (Annie), *Vers l'armée nationale. Les débuts de la conscription en Seine-et-Marne (1798-1815)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 427 p.

<sup>1643</sup> SCOTT (Samuel. F.), *The response of the Royal Army to the French Revolution : the role and development of the line army (1787-1793)*, Oxford, Oxford University Press, 1978, p. 110.

aux idéaux révolutionnaires, réfutant toute forme de contrainte limitant les libertés fondamentales. La dégradation de la conjoncture politique après la fuite du roi et la montée des tensions face à la Prusse et à l'Autriche poussent les Constituants à régénérer l'armée. En juillet 1791, les députés instaurent une levée de 100 000 volontaires<sup>1644</sup>. L'engouement pour le service est très variable d'un département à un autre. Jean-Paul Bertaud avait remarqué que les départements frontaliers, dont l'Isère, avaient fourni un contingent important de volontaires<sup>1645</sup>. Cet élan patriotique se comprend d'autant mieux qu'en cas d'invasion ces départements sont les premiers touchés. Toutefois, certains espaces, notamment ruraux, sont plus récalcitrants<sup>1646</sup>. En 1792, l'Assemblée Législative exhorte à nouveau le patriotisme des Français dans un climat politique délétère. Cette nouvelle levée de volontaires reçoit un accueil moins favorable que la première et met en lumière les carences d'un recrutement militaire basé sur le volontariat. La déclaration de guerre et la constitution de la Première Coalition obligent la Convention à renouer avec la pratique du service militaire obligatoire. Le 24 février 1793, les Conventionnels décrètent la levée de 300 000 hommes, recrutés parmi les hommes âgés de 18 à 40 ans, veufs sans enfants ou célibataires. Chaque commune doit fournir un quota de soldats, fixé par le gouvernement central en rapport avec la population. En revanche, la question des modalités des recrutements reste ouverte. Les communes ont le choix : tirage au sort, désignation par scrutin, etc. Le décret du 24 février 1793 pose deux problèmes majeurs. En premier lieu, le tirage au sort réactive le souvenir de la milice que les populations avaient unanimement condamnée. Ensuite, la répartition des quotas varie fortement selon les départements. Ceux qui ont fourni beaucoup de volontaires en 1791 et 1792 sont moins astreints à ce nouvel effort de guerre que les autres<sup>1647</sup>.

Face à l'aggravation de la situation militaire, les Conventionnels instaurent en août 1793 une levée en masse de 750 000 hommes. Au nom de l'égalité, tous les Français âgés de 18 à 25 ans, célibataires ou veufs sans enfants, doivent faire le sacrifice de leur personne pour sauver la République. Les citoyens les plus riches ne peuvent plus acheter un remplaçant. Cette nouvelle réquisition militaire, bien que se rapprochant par essence de l'idéal républicain d'égalité, suscite l'hostilité d'une partie du pays parce qu'elle perturbe le quotidien et l'économie des villages. Contrairement aux départements de l'ouest, s'opposant parfois déjà aux levées de 1792<sup>1648</sup>, et du sud-ouest, les différentes réquisitions militaires de l'année 1793 ne déclenchent pas de révoltes massives dans la vallée du Rhône<sup>1649</sup>. Il s'agit, comme sous l'Ancien Régime, de brefs coups de sang sans lendemain, circonscrits à une commune. Toutefois, la question du recrutement militaire met à nouveau en lumière l'existence d'un clivage géographique nord/sud. Dans la vallée du Rhône septentrionale, proche de la frontière savoyarde, les différentes levées en hommes de l'année 1793, si elles ne font pas l'unanimité, ne débouchent pas sur des conflits très intenses. Dans un Midi rhodanien éprouvé par les divisions politiques, les réquisitions militaires suscitent davantage l'animosité des

---

<sup>1644</sup> DÉPREZ (Eugène), *Les volontaires nationaux (1791-1793). Étude sur la formation et l'organisation des bataillons, d'après les archives communales et départementales*, Paris, Librairie militaire Chapelot, 1908, 525 p.

<sup>1645</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *La Révolution armée... op. cit.*, p. 66.

<sup>1646</sup> FORREST (Alan), *Déserteurs et insoumis... op. cit.*, p. 35.

<sup>1647</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *La Révolution armée... op. cit.*, p. 99.

<sup>1648</sup> DUPUY (Roger), *De la Révolution à la chouannerie... op. cit.*, p. 253.

<sup>1649</sup> BERTAUD (Jean-Paul), *La Révolution armée... op. cit.*, p. 102.

populations, plus éloignées des lignes de front. Les populations comtadines, anciennement exemptées de service militaire, figurent largement en tête des récalcitrants<sup>1650</sup>. De l'autre côté du Rhône, entre Bourg-Saint-Andéol et Roquemaure, apparaît une autre zone importante de refus. On retrouve des villes comme Bagnols, où la question de l'enrôlement des volontaires en 1791 avait suscité quelques tensions et Roquemaure, déjà rétive face à la milice sous l'Ancien Régime. Cependant, les levées d'hommes de 1793 dans le Midi rhodanien ne débouchent que rarement sur une contestation violente comme en Vendée. La possibilité laissée aux communes de recruter les hommes sur la base du volontariat semble avoir fortement contribué à entraver l'apparition d'insurrections populaires. À Roquemaure, devant fournir trente-sept hommes, un nombre dix fois plus important que sous l'Ancien Régime, trente-sept patriotes, attirés sans doute par la solde, s'empressent de venir s'enrôler<sup>1651</sup>. Toutefois, cet engouement ne doit pas masquer la grogne d'une partie des habitants qui refuse les réquisitions militaires, nettement plus imposantes que sous l'Ancien Régime. Alors que la communauté de Mondragon ne devait fournir, dans le pire des cas, qu'un seul homme pour le service de la milice sous l'Ancien Régime, le district d'Orange exige la levée de dix soldats en 1792 et de trente-neuf hommes supplémentaires entre avril et septembre 1793<sup>1652</sup>. Dans de telles conditions, les réquisitions sont loin de faire l'unanimité, y compris dans les villages les plus patriotes. Le notaire Chaumette, ardent Jacobin et administrateur du district de Pont-Saint-Esprit, dénonce les tentatives des « aristocrates » pour inciter les jeunes gens à ne pas servir dans les armées de la République<sup>1653</sup>. Dans le Midi rhodanien, ces zones de refus s'inscrivent dans un espace régional plus ample de résistance aux réquisitions militaires, formant un trait d'union entre les collines ardéchoises et le Gard d'une part, et le massif des Baronnies et l'ex-Haut-Comtat d'autre part.

Les levées militaires successives et l'instauration en 1798 de la conscription par la loi Jourdan, décrétant la mobilisation pour cinq ans de tous les jeunes âgés de 20 à 25 ans, accentuent davantage l'hostilité des populations tout en confirmant le clivage géographique. Le nord de la vallée du Rhône se plie systématiquement aux réquisitions demandées par le gouvernement directorial, consulaire puis impérial. La zone ignore totalement les remises en cause violentes du phénomène conscriptionnaire qui ébranlent presque continuellement le quart sud-ouest sous le Consulat et l'Empire<sup>1654</sup>. Le Midi rhodanien, réticent aux levées militaires depuis le début de la Révolution, sinon depuis l'Ancien Régime, est plus agité. Les manifestations du refus y sont plus violentes que dans le nord de la vallée du Rhône, sans toutefois égaler les insurrections du sud-ouest<sup>1655</sup>. La chronologie des conflits liés aux réquisitions militaires tendrait à démontrer que les refus de la conscription perdent rapidement en intensité dès les premières années du Consulat. Le couloir rhodanien fait partie, au même titre que les Alpes, le reste du Midi languedocien et provençal ou encore la Normandie, des

---

<sup>1650</sup> Même constat dans le Roussillon : BRUNET (Michel), *Le Roussillon... op. cit.*, p. 297.

<sup>1651</sup> Arch. dép. Gard, L 809, procès-verbal de l'enrôlement de trente-sept soldats pour l'armée du Var, 25 mars 1793.

<sup>1652</sup> Arch. mun. Mondragon, 1 H 10, recrutements militaires, 1791-1815, lettre du district d'Orange à la municipalité, septembre 1793.

<sup>1653</sup> Arch. dép. Gard, L 809, Lettre de Chaumette au directoire du district de Pont-Saint-Esprit, 25 mars 1793.

<sup>1654</sup> BERGES (Louis), *Résister à la conscription... op. cit.*, p. 161-162.

<sup>1655</sup> Voir en annexe n° 15 la carte des rébellions liées à la conscription sous le Consulat et l'Empire.

espaces français où l'hostilité à la conscription, souvent pour raisons politiques, fut temporaire. Ces derniers s'opposeraient à des foyers de résistance « fondamentale et permanente » à la conscription comme la Corse, les pays aquitains et le Massif central<sup>1656</sup>.

Après avoir brossé à grands traits le cadre spatio-temporel, il convient à présent de caractériser les formes des refus des réquisitions militaires. Les formes de la résistance aux réquisitions militaires sont multiples et bien connues : délivrance de faux passeports, mutilations<sup>1657</sup>, mariages de complaisances et fausses maladies<sup>1658</sup>. Nous nous focaliserons sur les formes du refus les plus conflictuelles : émeute lors des recrutements et désertion ou insoumission<sup>1659</sup>. En effet, l'une des manifestations d'hostilité la plus courante consiste à boycotter le recrutement des soldats ou à perturber son bon déroulement. En août 1793, la municipalité d'Étoile peine à enrôler les réquisitionnaires qui refusent de partir en guerre. Les administrateurs doivent s'y prendre à cinq reprises pour arriver à assembler tous les citoyens compris dans la première classe<sup>1660</sup>. Le 23 août au matin, au terme d'une très longue assemblée électorale ayant duré toute la nuit, une partie des habitants encerle l'église dans laquelle se tient l'assemblée, disperse les scrutateurs et s'empare des papiers et des listes des réquisitionnaires<sup>1661</sup>. Les administrateurs municipaux se retirent à l'hôtel de ville et placent leurs espoirs dans le district. Toutefois, la crise ne va pas plus loin. Les habitants refusent que certains jeunes soient désignés pour voler aux frontières. La réception de la levée en masse quelques semaines après cet événement ne suscite pas la même opposition. L'étroite surveillance de la commune par le district désamorce toute nouvelle tentative d'obstruction aux réquisitions militaires, malgré la grogne des habitants. Parfois, ce sont les juges de paix, chargés notamment de poursuivre les réquisitionnaires récalcitrants, qui subissent les foudres des opposants aux levées militaires. En 1797, le juge de paix de Roquemaure, le républicain radical Pierre-Louis Chanut, est molesté par une troupe de jeunes. Les réquisitionnaires encerclent sa maison, en forcent l'entrée et emportent toutes les procédures les concernant. Choqué par cet attentat, Chanut donne sa démission dans la foulée<sup>1662</sup>.

Comme sous l'Ancien Régime, la désertion et l'insoumission constituent une autre illustration de l'hostilité des habitants aux levées d'hommes. En 1792, l'entrée de la France dans un long cycle de conflits ne prenant fin qu'en 1815 bouleverse le quotidien de sociétés locales de plus en plus mises à contribution. Les différentes levées de 1793 et surtout la mise en place de la conscription à partir de 1798, en concernant davantage d'hommes, multiplient les risques de désertion dans des zones où le service militaire n'est pas massivement accepté

---

<sup>1656</sup> WAQUET (Jean), « Réflexions sur les émotions populaires et le recrutement militaire de 1799 à 1831 », *Actes du 91<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes, Rennes, 1966, section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Broché, 1969, p. 51-74.

<sup>1657</sup> BERCÉ (Yves-Marie), « Nostalgie et mutilations : psychoses de la conscription », dans LEBRUN (François), DUPUY (Roger), *Les résistances à la Révolution... op. cit.*, p. 171-179.

<sup>1658</sup> VANDEPLAS (Bernard), « Le problème de la conscription dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : un refus de l'identité nationale ? L'exemple cantalien », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 329, juillet-septembre 2002, p. 17-40.

<sup>1659</sup> Pour les contemporains, il y a une nuance entre le déserteur (soldat quittant son corps sans autorisations) et l'insoumis (individu refusant de servir sous les drapeaux et fuyant l'enrôlement).

<sup>1660</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 1, délibération municipale du 18 août 1793.

<sup>1661</sup> Arch. mun. Étoile, 1 D 1, délibérations municipales des 22 et 23 août 1793.

<sup>1662</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 903, lettre de Chanut à l'administration du département du Gard, 19 floréal an V.



par les populations, contrairement aux provinces frontières de l'est. D'après les cartes établies par Alan Forrest pour les premières années de la conscription (an VII-an XIV), les départements rhodaniens comptant les plus forts taux de désertion sont l'Isère<sup>1663</sup> et l'Ardèche, deux départements montagneux, avec 30 à 39% de conscrits déserteurs<sup>1664</sup>. Viennent ensuite le Gard, la Drôme et les Bouches-du-Rhône avec des taux avoisinant les 20 à 30%. Enfin, le Vaucluse, avec seulement 10 à 19% de déserteurs clôt le classement. Les recherches plus récentes d'Aurélien Lignereux tendraient à démontrer que l'Ardèche et l'Isère restent tout au long de l'Empire les départements rhodaniens comptant le plus de déserteurs et d'insoumis<sup>1665</sup>. Les taux de désertion et d'insoumission semblent fortement progresser dans les Bouches-du-Rhône tandis qu'ils se stabilisent ou diminuent dans les autres départements. En 1810, plus de 800 réfractaires sillonnaient le département de l'Ardèche, autour de 400 en Isère contre 283 dans la Drôme, 150 en Vaucluse et 145 dans le Gard<sup>1666</sup>. Toutefois, ces données, éclairantes au niveau départemental et national, ne reflètent pas les disparités internes à chaque département. En Isère par exemple, le rejet de la conscription ne prend une dimension conflictuelle que dans la zone alpine (Vercors, Chartreuse) tandis que la frange rhodanienne demeure particulièrement calme<sup>1667</sup>. Le même constat peut être fait pour toute la vallée du Rhône septentrionale, de Montélimar à Givors, se distinguant à nouveau par son conformisme face au pouvoir central. En revanche, dans le Midi rhodanien, la désertion et l'insoumission posent un réel problème. Déserteurs et insoumis y sont particulièrement nombreux. Au début de l'année 1796, des rapports alarmants, et sans doute exagérés, les estiment à environ une centaine dans le seul terroir de Saint-Paul-Trois-Châteaux<sup>1668</sup>.

Si les autorités les craignent tant c'est que parmi ces militaires en rupture de ban certains rejoignent ou forment des bandes de brigands, infestant les départements méridionaux<sup>1669</sup>. La Révolution n'invente pas le brigandage, tant s'en faut. Il suffit de lire les correspondances des intendants ou des subdélégués de Provence pour constater que le Midi est déjà, à la fin de l'Ancien Régime, une terre de prédilection du brigandage<sup>1670</sup>. En Dauphiné, le souvenir de Mandrin ou de Cartouche résonne encore à l'esprit des

<sup>1663</sup> Sur ce point : PAQUET (Jean), « Les Dauphinois face au service militaire : les problèmes de la conscription dans l'Isère sous le Consulat et l'Empire », *Bulletin mensuel de l'académie delphinale*, mars 1975, 8<sup>e</sup> série, 14<sup>e</sup> année, n° 3, p. 54-66.

<sup>1664</sup> FORREST (Alan), *Déserteurs et insoumis... op. cit.*, p. 88.

<sup>1665</sup> LIGNEREUX (Aurélien), *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 25.

<sup>1666</sup> Arch. nationales, AF<sup>IV</sup> 1126-1146, situation des départements sur les réfractaires des classes de 1806, 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811, 1811.

<sup>1667</sup> LIGNEREUX (Aurélien), *La France rébellionnaire... op. cit.*, p. 29 ; FORREST (Alan), *Déserteurs et insoumis... op. cit.*, p. 90.

<sup>1668</sup> PIERRE (Roger), dir., *240.000 Drômois de Robespierre... op. cit.*, p. 100.

<sup>1669</sup> Le thème du brigandage révolutionnaire et des premières années du Consulat a bénéficié d'un renouvellement historiographique récent : SOTTOCASA (Valérie), dir., *Criminalité et protestation politique (1750-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 246 p ; SOTTOCASA (Valérie), *Les brigands et la Révolution. Violences politiques et criminalité dans le Midi (1789-1802)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016, 400 p.

<sup>1670</sup> Le Parlement de Provence jugea 21 affaires de brigandages entre 1750 et 1788 : EMMANUELLI (François-Xavier), *Pouvoir royal et vie régionale en Provence au déclin de la monarchie. Psychologie, pratiques administratives, défrancisation de l'intendance d'Aix 1745-1790*, Lille, service de reproduction des thèses, T. 1, 1974, p. 76 ; MONDOLONI (Pierre), *Le brigandage en Provence (1700-1789)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Vovelle, Aix-en-Provence, 1979.

populations<sup>1671</sup>. Cependant, en mobilisant un plus grand nombre de soldats, sillonnant régulièrement la vallée du Rhône dans un sens ou dans l'autre, la Révolution accentue les désertions, et par conséquent, les risques que les déserteurs grossissent les rangs des brigands<sup>1672</sup>. Leur zone d'action est délimitée à l'est par le massif des Baronnies et le Haut-Comtat et par les Cévennes et les montagnes d'Ardèche à l'ouest. Le milieu naturel de la basse vallée du Rhône, de Montélimar à Roquemaure, offre l'opportunité aux brigands et déserteurs de se cacher dans des massifs boisés, faisant office d'avant-postes<sup>1673</sup>. Les brigands profitent de la relative facilité à franchir le Rhône pour échapper aux autorités. Déserteurs et brigands s'attaquent aux gendarmes chargés de les arrêter<sup>1674</sup>. La Révolution française offre néanmoins une nouvelle caisse de résonance au brigandage en lui conférant une dimension plus politique. En effet, en plus des voyageurs, régulièrement détroussés entre Donzère et Orange, les brigands ciblent particulièrement les plus fervents républicains : Jacobins radicaux, administrateurs trop zélés dans l'application des mesures révolutionnaires, curés défroqués et acquéreurs de biens nationaux<sup>1675</sup>. Par conséquent, le brigandage est généralement perçu par une partie des populations locales comme un avatar de la Contre-révolution<sup>1676</sup>. Dans un quadrilatère délimité par Bourg-Saint-Andéol, Donzère, Orange et Bagnols, le brigandage de la fin du Directoire et des premières années du Consulat vire aux règlements de compte politiques. Dans cet espace, les représailles politiques sont particulièrement meurtrières depuis l'an III. Les réfractaires aux levées d'hommes ou à la conscription s'en prennent aux républicains radicaux, qu'ils soient administrateurs ou non, accusés notamment d'être la cheville ouvrière du gouvernement dans l'application des mesures conscriptionnaires. Peu de temps après le coup d'État du 18 brumaire an VIII, les édiles bollénois sont obligés de se réfugier et de tenir leurs séances dans l'hôtel de ville de Pont-Saint-Esprit, tant ils craignent pour leurs vies<sup>1677</sup>. Les déserteurs du canton de Bollène, s'étant déjà distingués en l'an IV par le meurtre du général Dours, harcèlent régulièrement les républicains. Par ailleurs, les troupes rebelles d'Arnaud de Lestang et du baron de Saint-Christol, tous deux anciens militaires, sont composées en partie de déserteurs ou d'insoumis. À Mornas, une bande hétéroclite composée de cultivateurs et de conscrits déserteurs, tous originaires du lieu, s'en prend aux républicains présents dans un cabaret et menace de « tuer tous les républicains, leurs femmes et leurs enfants »<sup>1678</sup>. Entre Donzère et Bagnols, le brigandage politique germe sans surprise dans des lieux où les antagonismes les plus vifs,

<sup>1671</sup> ANDRIES (Lise), dir., *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Desjonquères, 2010, 338 p.

<sup>1672</sup> Alan Forrest met en garde contre l'amalgame systématique fait par les administrations entre brigandage et déserteurs : FORREST (Alan), « Déserteurs et brigands sous la Révolution française et l'Empire : état de la question », dans SOTTOCASA (Valérie), dir., *Criminalité et protestation politique... op. cit.*, p. 91-106.

<sup>1673</sup> FORREST (Alan), « La formation des attitudes villageoises envers le service militaire : 1792-1814 », dans *La bataille, l'armée, la gloire (1745-1871)*, Clermont-Ferrand, Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines, vol. 1, 1985, p. 177.

<sup>1674</sup> L'insoumission représente 64,9% des 1020 rebellions contre la gendarmerie entre 1800 et 1814 : LIGNEREUX (Aurélien), *La France rébellionnaire... op. cit.*, p. 24.

<sup>1675</sup> LEWIS (Gwynne), « Political brigandage and popular disaffection in the south-east France, 1795-1804 », dans LEWIS (Gwynne), LUCAS (Colin), dir., *Beyond the Terror... op. cit.*, p. 206.

<sup>1676</sup> GRISSOLANGE (Bérénice), « Les brigands, le brigandage et les honnêtes gens », dans CUBELLS (Monique), dir., *La Révolution française : la guerre et la frontière*, Paris, C.T.H.S, 2000, p. 462.

<sup>1677</sup> Arch. mun. Bollène, 1 D 8, délibération municipale du 23 nivôse an VIII.

<sup>1678</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 M 741, esprit public, an VIII-1814, dénonciation devant le juge de paix du 3<sup>e</sup> arrondissement de Vaucluse, 24 thermidor an VIII (12 août 1800).

hérités des premières années de la Révolution, ont profondément divisé et politisé les populations. Par conséquent, cette forme de brigandage doit être perçue comme un support de la contestation politique, traduisant à la fois l'élargissement de la sphère politique et la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes à la nouvelle conjoncture politique.

Dans le Midi de la France, le brigandage s'est considérablement développé parce que les déserteurs et les brigands bénéficient souvent de la complicité des populations locales. En 1796, le commandant militaire de Pierrelatte dénonce la collusion des administrateurs municipaux, accusés de feindre d'ignorer les déserteurs tout en les prévenant des mouvements de la force armée<sup>1679</sup>. De plus, les autorités civiles et militaires souffrent d'un manque total de coordination dans son éradication<sup>1680</sup>. Sous le second Directoire et plus encore dans les premiers mois du Consulat, le renforcement de la cohésion entre les acteurs de la lutte contre les brigands, l'application de mesures d'exception comme l'état de siège et les amnisties promises par les Consuls contribuent à affaiblir progressivement le brigandage. Dans l'Ancien Comtat et dans la Drôme méridionale, le brigandage ne devient plus une menace sérieuse à partir de l'an IX<sup>1681</sup>. Constat identique dans l'arrière-pays marseillais où les autorités réduisent les dernières bandes autour de 1802<sup>1682</sup>. En revanche, les autorités ne parviennent pas à l'éradiquer totalement. En fait, la nature du brigandage évolue entre le Second Directoire et le début du Consulat. Le brigandage politique fait place au banditisme de droit commun, caractérisé essentiellement par des attaques sporadiques de voyageurs.

Enfin, la forte mobilité des forces armées, inhérente à l'entrée de la France dans deux décennies de guerres intenses, se traduit dans le couloir rhodanien par le passage récurrent de troupes en direction de l'Italie ou de l'Espagne, pouvant être génératrice de conflits. Les étapes militaires peuvent, comme sous l'Ancien Régime, susciter des frictions avec les habitants<sup>1683</sup>. Les armées révolutionnaires représentent une charge matérielle et une présence encombrante pour les communes. Par ailleurs, les rixes entre soldats, étrangers au lieu, et les habitants, ou entre militaires de différents corps, sont fréquentes dans les cabarets et omniprésentes dans le quotidien des hommes quelle que soit la période étudiée. Toutefois, l'appropriation de nouveaux concepts politiques par les populations locales et par les soldats offre une nouvelle dimension à ces conflits anciens dans le nouveau contexte révolutionnaire. Il y a quelques décennies, Richard Cobb démontrait que les forces armées avaient joué un rôle majeur dans les différentes formes de déchristianisation, dont ils étaient un vecteur important<sup>1684</sup>. De plus, les soldats en garnison, ou simplement de passage, peuvent être

---

<sup>1679</sup> Arch. dép. Drôme, L 369, lettre du général Pellapra à Curnier, 4 thermidor an IV.

<sup>1680</sup> CLAY (Stephen), « Le brigandage en Provence du Directoire au Consulat (1795-1802) », dans *Du Directoire au Consulat... op. cit.*, vol. 3, p. 87.

<sup>1681</sup> BERNARD (Jean-Pierre), MAGNAN (Claude), SAUVAGEON (Jean), SERRE (Robert), SEYVE (Claude), SEYVE (Michel), ROGER (Pierre), *Les Drômois sous Napoléon... op. cit.*, p. 108-109.

<sup>1682</sup> BELMONTE (Cyril), *Les patriotes et les autres... op. cit.*, p.

<sup>1683</sup> Sur ce sujet : BILOGHI (Dominique), *Logistique et Ancien Régime : de l'étape royale à l'étape languedocienne*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, 1998, 565 p ; PÉLAQUIER (Élie), « Violences des militaires en pays ami et en temps de paix. le cas du Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans ROUSSEAU (Frédéric), SCHMIDT (Burghart), dir., *Les « dérapages » de la guerre du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Hambourg, Dobu Verlag, 2009, p. 66-73.

<sup>1684</sup> COBB (Richard), *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements (avril 1793-floréal an II)*, Paris, Mouton et co, vol. 2, 1951, p. 641.

instrumentalisés par les différentes factions, intégrant alors l'échiquier politique local et devenant des acteurs incontournables des violences politiques. En mai 1793, les volontaires avignonnais, commandés par Agricol Moureau, sèment le trouble à Beaucaire. La cité, encore échaudée par la bagarre d'avril 1793 ayant conduit à la défaite des républicains radicaux, passe pour une citadelle « aristocrate », à la lisière de bastions jacobins comme Tarascon ou Arles. Agricol Moureau, ancien chef de file des républicains beaucairois, est resté en contact avec ses amis politiques après son départ pour Avignon en 1792. Rédacteur au *Courrier d'Avignon* dans lequel il ne cesse de flétrir régulièrement la municipalité de Beaucaire pour son modérantisme, Moureau a très probablement contribué à véhiculer parmi ses hommes l'image négative et répulsive de l'administration municipale de Beaucaire. Le 3 mai 1793, cent vingt à cent trente volontaires, en garnison à Tarascon, franchissent le fleuve pour mener une expédition punitive contre la cité. Les volontaires commettent une série de voies de faits dans les rues et forment une farandole, « se foutant bien de la municipalité »<sup>1685</sup>. Parfois, les soldats sont harangués dans les cabarets, lieu de sociabilité et de brassage intense. Au cours de l'été 1796, le conseil municipal de Beaucaire rapporte que des soldats venus boire dans un cabaret ont été approchés par certains habitants pour se « porter à des désordres »<sup>1686</sup>. Ces conflits sont révélateurs des divisions politiques du Midi rhodanien. Dans les luttes implacables qui opposent les différentes factions, le soutien de la force armée, détentrice d'une certaine légitimité et surtout d'une force de frappe, est parfois nécessaire pour faire pencher la balance. L'intrusion des armées révolutionnaires dans les dynamiques politiques locales se retrouvent également dans des espaces frontaliers comme le Roussillon<sup>1687</sup> ou les départements de la France septentrionale<sup>1688</sup>.

La Révolution française renforce le poids des réquisitions militaires. Si sous l'Ancien Régime, la milice, ne concernant finalement qu'une minorité d'individus malgré la menace qu'elle fait planer sur des communautés entières, ne suscite globalement qu'une remise en cause silencieuse, les levées en masse de la décennie révolutionnaire et l'instauration de la conscription à la fin du Directoire accentuent les tensions, sans toutefois déboucher sur des conflits aussi intenses que dans l'ouest et le sud-ouest de la France. Au-delà de quelques révoltes sans lendemain, les refus du service militaire prennent essentiellement la forme, comme sous l'Ancien Régime, de l'insoumission ou de la désertion. Ces dernières alimentent le brigandage, endémique dans le Midi rhodanien, en lui apportant une coloration politique qu'il n'avait jamais eu auparavant. Les guerres de la Révolution et de l'Empire ont deux conséquences premières sur les populations rhodaniennes. En premier lieu, elles mobilisent plus de personnes que sous l'Ancien Régime. Enfin, la forte mobilité d'une soldatesque politisée, accentuée par les guerres de la Révolution et de l'Empire, amplifie les luttes partisans en offrant aux militaires de passage, ou en garnison, l'opportunité d'intervenir dans les conflits politiques locaux. Qu'ils apportent sciemment leur soutien à l'une des forces en

---

<sup>1685</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 1, délibération municipale du 3 mai 1793.

<sup>1686</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 3, délibération municipale du 17 thermidor an IV.

<sup>1687</sup> BRUNET (Michel), *Le Roussillon... op. cit.*, p. 399.

<sup>1688</sup> BRASSART (Laurent), KACI (Maxime), « Actions collectives et mobilisations politiques dans les départements picards et septentrionaux en 1792. Quelles spécificités ? », dans BELMONTE (Cyril), PEYRARD (Christine), dir., *Peuple en Révolution... op. cit.*, p. 91.

présence ou qu'ils soient plus ou moins instrumentalisés, les militaires peuvent être amenés à jouer un rôle clef dans les luttes politiques rhodaniennes.

Ainsi, la Révolution française offre une nouvelle caisse de résonance aux conflits locaux de type antécédent qu'elle recycle (refus du curé étranger, défense des pratiques cultuelles, refus du service militaire, combat contre le seigneur, passage des militaires) tout en créant de nouveaux (question du serment, déchristianisation, brigandage politique, etc.). En les nationalisant, la Révolution leur confère une nouvelle dimension politique. En impactant plus de lieux et plus de personnes que dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, la Révolution française contribue à élargir la sphère politique locale en intégrant désormais des individus peu sensibilisés à la vie politique ou qui en étaient totalement exclus par le passé. En parallèle, la Révolution française accélère, sinon parachève, le développement d'une conscience politique que les initiés à la vie politique d'Ancien Régime ont progressivement construite et affûtée au gré des luttes politiques locales : conflits avec le seigneur, défense de la communauté et de ses biens contre l'ingérence de pouvoirs extérieurs laïcs ou religieux, etc. La mutation des conflits anciens, notamment religieux, concourt à la transformation de la sphère publique en arène politique et altère considérablement la perception qu'en ont les contemporains. En effet, la radicalisation des populations contribue à l'élaboration d'une vision fragmentée d'un espace public fortement politisé (nouvelle représentation du château et distinction entre les lieux de culte réfractaires ou constitutionnels) dans lequel l'image de l'adversaire s'est dégradée (clivage entre le « bon » et le « mauvais » prêtre, évolution de l'image du seigneur passant de l'adversaire potentiel de la communauté à l'aristocrate, ennemi du peuple). De plus, en modifiant leurs conditions d'expression, la Révolution française favorise la mutation des formes des conflits locaux d'Ancien Régime, témoignant tout autant de la réadaptation de pratiques anciennes que de l'appropriation de nouveaux moyens d'expression politique par une masse de plus en plus politisée, reflétant par conséquent les mutations de la culture politique locale. La Révolution favorise en effet la résurgence de pratiques conflictuelles héritées des guerres de Religion (conflits religieux, participation massive du clergé) ou des soulèvements populaires antiseigneuriaux du XVII<sup>e</sup> siècle (propagation des révoltes antiseigneuriales de 1789 et 1792 par contagion, mobilisation de plusieurs centaines d'individus, attaque des châteaux, etc.). Si dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces conflits excèdent rarement le stade de la violence verbale, la Révolution française les durcit et les intensifie. Les attaques de châteaux, les rixes à la sortie des églises ou la politisation du brigandage, rares, sinon inconnues dans le couloir rhodanien durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont révélatrices de ce durcissement. Enfin, les nouvelles dimensions de la conflictualité locale contribuent à la constitution de frontières politiques locales (fragmentation et redéfinition de l'espace) et régionales. À une vallée du Rhône septentrionale, terre de conformisme politique, s'oppose un Midi rhodanien déchiré par les divisions que la Révolution a accentuées. Dans le nord du couloir rhodanien, la mutation des conflits de type antécédent semblerait davantage se traduire par un sursaut identitaire : unanimisme communautaire face à l'ingérence révolutionnaire en matière de foi, de réquisitions militaires ou dans la lutte contre les privilèges seigneuriaux. En revanche, dans le Midi rhodanien, les nouvelles dimensions de la conflictualité locale accentuent, sinon révèlent, les divisions politiques héritées du XVIII<sup>e</sup> siècle ou des premières années de la

Révolution tout en contribuant, par leur violence, à la formation d'antagonismes politiques durables.

## Chapitre 10 :

### Violences et culture politique de l'Ancien Régime à la Restauration

La question de la violence<sup>1689</sup> est depuis quelques années au cœur des recherches consacrées à l'Ancien Régime<sup>1690</sup>, à la Révolution française<sup>1691</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1692</sup>. Ce chapitre n'ambitionne pas d'analyser tous les délits et mouvements violents qui jalonnent le couloir rhodanien entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle mais de se focaliser uniquement sur quelques mouvements collectifs ou individuels utilisant la violence à des fins politiques. En effet, la violence apparaît comme un moyen d'expression politique au service d'une minorité, d'un « parti » en quête de visibilité, comme un instrument de pression, de domination, de règlement des conflits ou comme un support à la contestation politique. Plutôt que d'une violence au singulier, il faudrait parler de violences au pluriel, tant leurs déclinaisons sont variées et tant la notion est difficile à catégoriser<sup>1693</sup>. Aussi dans ce chapitre nous distinguerons quatre formes de violence : les violences verbales<sup>1694</sup>, les violences physiques<sup>1695</sup>, les violences psychologiques et les violences matérielles. La notion de violence politique nécessite quelques éclaircissements<sup>1696</sup>. Est considérée comme violence politique tout acte violent légitimé par leurs acteurs comme finalité d'une action politique. Dans une zone de forte conflictualité politique comme le couloir rhodanien, les luttes partisans

---

<sup>1689</sup> Par violence, nous entendons « la force dont on use contre le droit, contre la loi, contre les personnes, contre les libertés publiques » : MARADET (Marie-Claude), dir., *Violence(s) de la Préhistoire à nos jours. Les sources et leur interprétation*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2011, p. 11.

<sup>1690</sup> MUCHEMBLED (Robert), *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Brépols, 1989, 419 p ; NASSIET (Michel), *La violence, une histoire sociale France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2011, 378 p ; FOLLAIN (Antoine), dir., *Brutes ou braves gens ? La violence et sa mesure (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2015, 532 p.

<sup>1691</sup> ROCHE (Daniel), « La violence vue d'en bas. Réflexions sur les moyens de la politique en période révolutionnaire », *Annales E.S.C.*, vol. 44, n° 1, 1989, p. 44-65 ; MAYER (Arno. J.), *Les furies. 1789-1917, violence, vengeance, terreur*, Princeton, Princeton University Press, 2000, 677 p ; TACKETT (Timothy), « La Révolution et la violence », dans MARTIN (Jean-Clément), dir., *La Révolution à l'œuvre... op. cit.*, p. 207-216 ; MARTIN (Jean-Clément), *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Éditions du Seuil, Paris, 2006, 338 p.

<sup>1692</sup> CORBIN (Alain), « La violence rurale dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique », *Cultures & Conflits*, 9-10, (printemps-été 1993), p. 61-73 ; CARON (Jean-Claude), CHAUVAUD (Frédéric), FUREIX (Emmanuel), LUC (Jean-Noël), dir., *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 363 p ; CHAUVAUD (Frédéric), *Les passions villageoises au XIX<sup>e</sup> siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995, 271 p ; PLOUX (François), *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2002, 376 p.

<sup>1693</sup> CHAUVAUD (Frédéric), dir., *La dynamique de la violence. Approches pluridisciplinaires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 77.

<sup>1694</sup> AZOULAY (Vincent), BOUCHERON (Patrick), dir., *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Ceyzérieu, Champ vallon, 2009, 378 p.

<sup>1695</sup> Entendues comme étant « liées à l'exercice d'une agression et fondées sur le ressenti d'une douleur » : CRETTEZ (Xavier), *Les formes de la violence*, Paris, La Découverte, 2008, p. 7.

<sup>1696</sup> Voir notamment à ce sujet l'interprétation proposée par Philippe Braud : BRAUD (Philippe), *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004, 256 p. On consultera également le n° spécial de la revue *Cultures & conflits* consacré à la violence politique : « La violence politique dans les démocraties européennes occidentales », *Cultures & conflits*, n° 9-10, printemps-été 1993.

d’Ancien Régime produisent des violences politiques, faisant partie intégrante d’une culture politique de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle avec ses propres mots et sa propre gestuelle. La Révolution française, en élargissant la sphère politique et en nationalisant la vie politique locale, offre une nouvelle caisse de résonance aux violences politiques qui connaissent une phase de mutation importante. L’objectif de ce dernier chapitre est de montrer comment l’évolution de la conflictualité politique, dans les mots et dans les gestes, traduit l’appropriation d’une nouvelle culture politique, en partie forgée par la Révolution, par les populations rhodaniennes à l’aube du XIX<sup>e</sup> siècle. Sans adopter une démarche quantitative, critiquée par de nombreux historiens pour son manque de pertinence<sup>1697</sup>, nous tenterons de mettre en évidence cette évolution à partir de quelques exemples soigneusement choisis. Les modes d’expression de ces violences politiques et leurs finalités seront ainsi décortiqués et analysés dans une optique quasi micro-historique.

### **I Les violences politiques d’Ancien Régime, artefacts d’une culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle**

En dehors des canaux « traditionnels » de la contestation politique comme les remontrances du Parlement ou la presse clandestine, notamment janséniste, la violence reste, pour de nombreux exclus du pouvoir, un support privilégié pour faire entendre leur voix de façon informelle.

#### *Les manifestations des violences politiques au crépuscule du siècle des Lumières*

« Vis-à-vis l’église, il me sembla que j’entendais fuir par la petite rue des Prêtres. Je m’approchai. J’entrevis alors quelque chose sur les marches de l’église. Je voulus reconnaître ce que c’était. Je touchai. C’était un homme nageant dans son sang. Il était déjà froid, sans mouvement. Je n’en sus que penser. L’horreur et l’effroi firent hérissier mes cheveux. L’homme était mort ; son cœur ne battait plus »<sup>1698</sup>. Cet extrait des *Nuits de Paris* de Restif de la Bretonne témoigne à lui seul de l’omniprésence de la violence dans la société française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans un monde où les « comportements violents restent le mode d’expression courant »<sup>1699</sup>, les violences font partie intégrante des formes de mobilisation politique. Toutefois, les violences politiques rhodaniennes d’Ancien Régime tendraient plutôt à se distinguer par une absence de sang versé. En effet, les remises en cause de l’ordre établi (seigneurie, municipalité) n’empruntent que très rarement les voies les plus tragiques. Si quelques édiles ou agents seigneuriaux ont pu être à l’occasion molestés, les violences n’excèdent rarement le stade des déprédations de propriétés ou de certains objets, dont la connotation particulièrement symbolique en fait une cible de contestation politique de choix. Toutes ces stratégies, s’inscrivant dans le répertoire de la contestation politique, constituent l’un des aspects de la culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1697</sup> GARNOT (Benoît), « Une illusion historiographique : justice et criminalité au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, n° 570, avril-juin 1989, p. 361-379 ; FARCY (Jean-Claude), « Statistique et histoire de la criminalité : l’exemple de la violence dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », dans FOLLAIN (Antoine), dir., *Brutes ou braves gens... op. cit.*, p. 19-34.

<sup>1698</sup> RESTIF DE LA BRETONNE (Nicolas-Edme), *Les nuits de Paris. La semaine nocturne. Vingt nuits de Paris*, Paris, Éditions d’Aujourd’hui, 1978, p. 89.

<sup>1699</sup> COLLOMP (Alain), *La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. 199.



En premier lieu, les violences verbales constituent l'un des volets du répertoire de la contestation politique d'Ancien Régime<sup>1700</sup>. Les violences verbales servant de support au champ du politique se déclinent en trois catégories : insultes, libelles ou placards et chants<sup>1701</sup>.

Révélatrice des tensions sociales, l'insulte traduit à elle seule les violences du quotidien<sup>1702</sup>. Dans une société fondée sur l'estime et l'honneur, les injures bafouant la respectabilité de ceux qui en sont victimes débouchent facilement sur des violences d'un autre type. En effet, les contemporains sont particulièrement sensibles aux injures<sup>1703</sup>, considérées comme « une prise de pouvoir sur l'autre »<sup>1704</sup>. Les violences verbales, appartenant majoritairement au domaine de l'oralité, sont particulièrement difficiles à saisir. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les insultes flétrissent essentiellement les qualités sociales<sup>1705</sup> (âne, vilain, etc.), la pureté des mœurs<sup>1706</sup>, un défaut physique<sup>1707</sup>, mais les plus infamantes étant celles à connotation sexuelle (vérolé, putain, etc.)<sup>1708</sup>. Existe-t-il parmi cette litanie d'injures un répertoire spécifiquement consacré au champ du politique ? Il est difficile de répondre à la question car les sources utilisées retranscrivent rarement les insultes<sup>1709</sup>.

Les insultes politiques, dirigées contre ceux qui incarnent une forme d'autorité, trahissent l'existence de tensions sociopolitiques. Les administrateurs municipaux peuvent par exemple être la cible d'injures de la part de leurs administrés. Ainsi dans le bourg de Saint-Marcel-d'Ardèche, les consuls se plaignent d'être régulièrement insultés et menacés par certains habitants, dont l'artisan Alexis Charbonnier, ces derniers refusant que leur taille soit augmentée<sup>1710</sup>. Dans une province de taille réelle comme le Languedoc où le montant de l'impôt est évalué selon les biens fonciers, la question de la répartition de la taille est

---

<sup>1700</sup> Sur ce point, on consultera notamment : *L'invective au Moyen-âge : Espagne, France, Italie, actes du colloque « L'invective au Moyen-âge », 4-6 février 1994*, Paris, Presses universitaires Sorbonne Nouvelle, 1995, 272 p.

<sup>1701</sup> Nous n'avons malheureusement pas pu trouver dans les sources de traces de chansons politiques. Sur le chant politique au XVIII<sup>e</sup> siècle, on consultera : GRASLAND (Claude), « Chansons et vie politique à Paris sous la Régence », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 37/4, octobre-décembre 1990, p. 537-570 ; CASTAN (Yves), CASTAN (Nicole), *Vivre ensemble... op. cit.*, p. 26-29 ; KEILHAUER (Annette), « La querelle chantée : chanson et satire critique au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans MOUGIN (Sylvie), dir., *La querelle. Histoire, ethnologie, linguistique, littérature, actes du colloque organisé par le Centre du Patrimoine linguistique et ethnologique de la Champagne-Ardenne organisé par l'Université de Reims les 2 et 3 juin 1999*, Reims, Publications de l'Université de Reims, 2000, p. 153-179.

<sup>1702</sup> LECHARNY (Hugues), « L'injure à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un aspect de la violence au quotidien », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1989/4, n° 36-4, p. 559.

<sup>1703</sup> L'insulte ne prend corps que quand elle suscite des réactions : ROUYARENC (Catherine), *Les gros mots*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 112.

<sup>1704</sup> FARGE (Arlette), *La déchirure. Souffrance et déliaison sociale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montrouge, Bayard, 2013, p. 105.

<sup>1705</sup> NASSIET (Michel), *La violence, une histoire sociale... op. cit.*, p. 95-96.

<sup>1706</sup> GARNOT (Benoît), « Deux approches des injures en Bourgogne au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans GARNOT (Benoît), dir., *La petite délinquance du Moyen-âge à l'époque contemporaine, actes du colloque de Dijon, 9-10 octobre 1997*, Dijon, Presses universitaires de Dijon, 1998, p. 435-443.

<sup>1707</sup> MOREIL (Françoise), « La violence verbale des réformés du Midi aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », dans MOÏSE (Claudine), AUGER (Nathalie), FRACCHIOLLA (Béatrice), et SCULTZ-ROMAIN (Christina), dir., *La violence verbale. Des perspectives historiques aux expériences éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 77-94.

<sup>1708</sup> FARGE (Arlette), *Essai pour une histoire des voix au dix-huitième siècle*, Montrouge, Bayard, 2009, p. 114.

<sup>1709</sup> Face à l'étendue de notre zone d'étude, nous nous sommes focalisés essentiellement sur les plaintes et placets adressés au commandant militaire du Languedoc.

<sup>1710</sup> Arch. dép. Hérault, C 6875, lettre du gouverneur militaire de Bourg-Saint-Andéol au commandant en chef de la province de Languedoc, 15 juillet 1746.

régulièrement prétexte à des querelles et contribuent fortement à la division des communautés où différents partis se déchirent lors de la rénovation des *compoix*<sup>1711</sup>. Les insultes reflètent alors l'existence des luttes entre ces différentes factions tout autant qu'elles témoignent de l'exaspération de certains contribuables. Dans d'autres localités méridionales, les insultes peuvent également mettre en lumière les tensions sociopolitiques opposant les membres d'une jeunesse turbulente et une municipalité qui ne tolère plus ses débordements. C'est parce que les consuls de Saint-Laurent-des-Arbres ont dénoncé le libertinage d'une partie de la jeunesse du lieu qu'ils sont insultés dans l'exercice de leur fonction de police municipale<sup>1712</sup>. Toutefois, ce ne sont pas tant les hommes en eux-mêmes qui sont insultés que la fonction qu'ils représentent, incarnant l'une des figures de l'autorité du lieu et allant à l'encontre des *desiderata* de la jeunesse<sup>1713</sup>.

Si les insultes traduisent à chaud l'existence de tensions, libelles et placards, illustrent un autre volet des violences verbales, s'inscrivent également dans le registre de la contestation politique. En effet, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les contemporains ont rapidement perçu le potentiel de l'imprimé<sup>1714</sup>. Solidement ancrés au cœur des stratégies politiques, placards<sup>1715</sup> et libelles font partie intégrante de la culture politique des élites de l'époque moderne depuis les guerres de Religion<sup>1716</sup> et la Fronde<sup>1717</sup>. Ces moyens de communication partagent l'objectif commun de persuader le lecteur de la justesse de son argumentation tout en dénigrant, sinon en diabolisant, l'adversaire politique. La diffusion massive des libelles ou la publication des placards, assurant ainsi une publicité importante à la faction qui l'émet, vise à toucher, à une plus grande échelle, un public pris à témoin et érigé au rang de juge<sup>1718</sup>. En effet, en désignant un ennemi à combattre, libelles et placards contribuent à élargir la sphère politique à une partie des habitants habituellement peu concernée par la gestion des affaires municipales ou qui en était totalement exclue<sup>1719</sup>. Anonymes et parfois écrits dans une orthographe très approximative, les placards sont un élément important de la contestation politique d'Ancien Régime car ils sont lus et commentés par les lecteurs<sup>1720</sup>. Parce qu'ils entachent l'honneur de leurs victimes en les diffamant, les libelles et les placards, fussent-ils anonymes, sont

<sup>1711</sup> Sur ce point et sur les *compoix* de Languedoc en général, voir notamment : CLAVEIROLE (André), PÉLAQUIER (ÉLIE), *Le compoix et ses usages. Actes du colloque de Nîmes 26 et 27 novembre 1999*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2001, 303 p ; JAUDON (Bruno), *Les compoix de Languedoc : impôt, territoire, et société du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 606 p.

<sup>1712</sup> Arch. dép. Hérault, C 6863, lettre des consuls de Saint-Laurent-des-Arbres au commandant en chef de la province de Languedoc, janvier 1768.

<sup>1713</sup> Sur les heurts mettant aux prises la jeunesse, voir notamment le chapitre 11 de l'ouvrage de Jean Nicolas : NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 671-737.

<sup>1714</sup> CHARTIER (Roger), dir., *Les usages de l'imprimé XV<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1987, 462 p ; ROCHE (Daniel), « Imprimés et cultures politiques de l'Ancien Régime à la Révolution », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 102, n° 2, 1990, p. 223-231.

<sup>1715</sup> JOUHAUD (Christian), « Lisibilité et persuasion. Les placards politiques », dans CHARTIER (Roger), dir., *Les usages de l'imprimé... op. cit.*, p. 309-342.

<sup>1716</sup> DEBBAGI-BARANOVA (Tatiana), *À coups de libelles. Une culture politique au temps des guerres de religion (1562-1598)*, Genève, Droz, 2012, 520 p.

<sup>1717</sup> CARRIER (Hubert), *La presse de la Fronde (1648-1652) : les Mazarinades*, Genève, Droz, 2 vol. 1989-1991, 486 p et 502 p ; JOUHAUD (Christian), *Mazarinades. La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009, 310 p.

<sup>1718</sup> DEBBAGI-BARANOVA (Tatiana), *À coups de libelles... op. cit.*, p. 452.

<sup>1719</sup> CASTAN (Nicole), CASTAN (Yves), *Vivre ensemble... op. cit.*, p. 252.

<sup>1720</sup> FARGE (Arlette), *Dire et mal dire... op. cit.*, p. 99.

particulièrement redoutés et ceux qui en sont la cible les dénoncent avec véhémence<sup>1721</sup>. En 1755, le conseil politique de Villeneuve-lez-Avignon signale au commandant en chef de la province de Languedoc l'existence de libelles, particulièrement offensants pour les édiles, circulant dans la petite ville<sup>1722</sup>. Une enquête faisant rapidement la lumière sur l'affaire tend à démontrer que le pamphlétaire est un certain Héraud, patron sur le Rhône et fermier du bac à traile, avec lequel les administrateurs municipaux sont en délicatesse, pour des raisons qui nous échappent. Selon le conseil politique, Héraud aurait brigué, sans succès, le premier chaperon. Rejeté par le conseil politique « tant par son indignité qu'à cause de son incapacité ne sachant ni lire ni écrire », Héraud se serait donc vengé en diffamant les édiles<sup>1723</sup>. À moins que la véritable motivation du pamphlétaire ne soit ailleurs. Héraud, peut-être sur dénonciation des administrateurs municipaux, a été épinglé par le subdélégué de Villeneuve-lez-Avignon pour sa mauvaise gestion du bac et la médiocrité de ses services. Toutefois, quelles que soient les véritables motivations du pamphlétaire, le libelle est riche en enseignements quant à la nature même des attaques politiques d'Ancien Régime. Comme dans le cas des insultes, le texte flétrit essentiellement les qualités sociales des administrateurs, raillés sur leur naissance, ou cherche à ternir leur réputation. Attaquer un individu sur la bassesse de sa naissance, ou ne serait-ce qu'insinuer qu'il puisse être issu de médiocre extraction, est une grave atteinte à la dignité de la personne dans une société où l'honneur reste le maître-mot<sup>1724</sup>. Les offensés l'ont d'ailleurs bien compris puisqu'ils ne manquent pas de révéler que le libelliste provient « de la lie du peuple », c'est à dire des catégories sociales les plus populaires du lieu.

Placards et libelles contribuent à sortir le conflit politique hors de l'enceinte de la maison commune en intégrant de façon active (libellistes et pamphlétares) ou passive (lecteurs) un public sensibilisé. La sécheresse des sources ne permet malheureusement pas d'aborder la question de leur réception par la population. Les libelles et les placards touchent-ils réellement tout le public ciblé ou seulement des individus déjà sensibilisés aux affaires politiques, comme Roger Chartier l'a démontré pour les lecteurs de Mazarinades<sup>1725</sup>? Héraud de Villeneuve-lez-Avignon convoite le premier chaperon, son attitude prouve donc qu'il est au fait du système politique local, sinon qu'il s'y intéresse. Mais quel peut être l'effet d'une critique des administrateurs municipaux et de leur gestion des affaires de la ville sur des habitants qui ne s'y intéressent pas, faute de lumières ou par manque de considération? Derrière son aspect universel, le placard ou le libelle semble s'adresser en premier lieu à un public restreint (cibles des critiques, notables du lieu, complices du libellistes) puis dans un second temps à un public plus élargi, capable, ou non, selon le niveau socioculturel du lectorat<sup>1726</sup>, d'interpréter le texte et de lire entre les lignes<sup>1727</sup>. Parce qu'ils permettent à des

---

<sup>1721</sup> MINOIS (Georges), *Censure et culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1995, 331 p.

<sup>1722</sup> Arch. dép. Hérault, C 6860, lettre de Duret de Villeneuve-lez-Avignon au commandant en chef de la province de Languedoc, 24 février 1755.

<sup>1723</sup> Idem.

<sup>1724</sup> HANLON (Grégory), « Les rituels de l'agression en Aquitaine au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, vol. 40, n<sup>o</sup> 2, mars-avril 1985, p. 244.

<sup>1725</sup> CHARTIER (Roger), « Pamphlets et gazettes », dans *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant. Du Moyen-Âge au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Promodis, 1983, p. 405-425.

<sup>1726</sup> CHARTIER (Roger), *Lecture et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 370 p.

exclus du pouvoir ou à des adversaires politiques de s'exprimer, placards et libelles sont des supports importants de la contestation politique d'Ancien Régime.

À côté des violences verbales, les déprédations et les violences faites à certains objets, sélectionnés pour leur symbolique politique<sup>1728</sup>, constituent également un volet important de la contestation politique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Omniprésentes dans la vie quotidienne car elles permettent de nuire à des tiers ou à certaines professions (destruction des vignes<sup>1729</sup>, oliviers, etc.), les déprédations sont également intégrées dans les stratégies politiques des contemporains. Ces attaques frappent indistinctement tous les pouvoirs locaux de la communauté ou de la ville. En effet, leurs auteurs, agissant nuitamment pour plus de discrétion et pour garantir au maximum leur anonymat, bravent ainsi plus facilement l'autorité des seigneurs ou des administrateurs municipaux. Dans de nombreux cas, les déprédations comme les coupes de bois dans les forêts seigneuriales ou les bris de clôtures traduisent le refus d'une partie de la communauté face à la mainmise du seigneur sur le terroir ou face à la restriction des droits d'usage dans un contexte de « réaction seigneuriale ». Comme nous l'avions rapidement évoqué dans le chapitre précédent, la grogne antiseigneuriale peut se cristalliser autour d'objets symbolisant la domination du seigneur. Les bancs d'église, ornés des armoiries seigneuriales et rappelant la prédominance du seigneur à la fois face aux consuls, relégués en seconde place, et au sein même de la communauté, peuvent être l'objet de dégradations<sup>1730</sup>. Les pigeons du seigneur, symbole féodal fort, sont particulièrement détestés pour les dégâts qu'ils sont susceptibles de causer dans les champs lors des semailles. En 1744, plusieurs habitants de Saint-Marcel-d'Ardèche sont arrêtés par la maréchaussée et condamnés à trois jours de prison pour avoir tiré sur les pigeons de l'un des coseigneurs du lieu<sup>1731</sup>. Au-delà de l'atteinte évidente aux privilèges seigneuriaux, l'attaque est vécue comme une véritable agression, certes indirecte, visant le seigneur et son autorité.

Lorsque les violences ciblent un symbole de la puissance seigneuriale, le message politique adressé est nettement plus clair. En 1755, un groupe de jeunes du village de Cornillon, proche de Bagnols, détruit le mai, récemment planté devant le château seigneurial par d'autres jeunes gens du lieu<sup>1732</sup>. L'attaque est particulièrement symbolique. La plantation du mai est une pratique ancienne, solidement ancrée dans les mentalités populaires. Depuis le Moyen-Âge, les villageois plantent des mais pour célébrer le renouveau, honorer une fiancée ou, dans le cas de Cornillon, une puissance temporelle. Planter un arbre en l'honneur du seigneur contribue à politiser un espace déjà fortement délimité par le château, le carcan et d'autres objets rappelant la domination seigneuriale. Détruire le mai, qui plus est orné des

---

<sup>1727</sup> JOUHAUD (Christian), « Les libelles en France au XVII<sup>e</sup> siècle : action et publication », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 90-91, 2003, p. 33-45.

<sup>1728</sup> Au sens entendu par Philippe Braud : « il y a un symbole politique là où s'est opéré un travail politique et culturel de sédimentation de sens autour d'un signifiant » : BRAUD (Philippe), *L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Mayenne, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996, p. 88-89.

<sup>1729</sup> DEBILLY (Xavier), « La petite délinquance en milieu rural au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple d'Ampuis », dans GARNOT (Benoît), dir., *La petite délinquance... op. cit.*, p. 157.

<sup>1730</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 301-304.

<sup>1731</sup> Arch. dép. Hérault, C 6875, lettre de Monsieur de la Fare au commandant en chef de la province, 22 mai 1744.

<sup>1732</sup> Arch. dép. Hérault, C 6860, lettre du baron de Cornillon au commandant en chef de la province, 26 mai 1755.

emblèmes seigneuriaux, est une véritable agression et un avertissement particulièrement clair adressé au seigneur. La destruction du mai seigneurial, si elle ne symbolise probablement pas encore la mise à bas du régime féodal, témoigne à la fois de l'existence de divisions au sein d'une communauté, partagée entre partisans et adversaires du seigneur, tout en révélant l'existence d'un foyer de résistance à la puissance seigneuriale. Une fois de plus, la symbolique de l'attaque est clairement ressentie par tous les protagonistes, à commencer par le seigneur qui obtient réparation en exigeant la plantation de deux arbres devant son château. Enfin, notons que contrairement à l'espace vivarois compris dans la révolte dite des Masques armés de 1783, les registres seigneuriaux du couloir rhodaniens ne sont pas encore systématiquement pris pour cibles lors des déprédations nocturnes<sup>1733</sup>.

Les déprédations et les attaques faites aux biens doivent également être considérées comme une déclinaison de la conflictualité municipale. En effet, les conflits politiques, n'étant pas circonscrits à la maison commune, peuvent trouver un certain écho hors de l'espace politique traditionnel. Ces actions s'inscrivent alors dans une stratégie politique reposant notamment sur les représailles ou l'intimidation. Dans la nuit du 17 au 18 novembre 1781, les fourrages appartenant au maire et au premier échevin de Montélimar partent en fumée<sup>1734</sup>. L'incendie n'a rien d'accidentel et les incendies criminels sont pris très au sérieux par les instances judiciaires d'Ancien Régime<sup>1735</sup>. Toutefois, les victimes écartent rapidement la piste de délinquants, vandalisant au hasard de leur pérégrination. En effet, ce n'est pas la première fois que des édiles sont victimes d'un tel sinistre. Les administrateurs municipaux sont intimement convaincus d'avoir été victimes d'un « attentat personnel », c'est à dire d'une attaque politique en bonne et due forme, sanctionnant à la fois la fonction qu'ils incarnent et leur prises de position dans un contexte politique local troublé. Au début des années 1780, les relations entre le conseil politique montilien et Alphonse Laurent Antoine de Salamon<sup>1736</sup>, visénéchal de la sénéchaussée de Valentinois et Diois, sont particulièrement conflictuelles. Ce dernier cherche à rogner l'autorité du corps municipal en lui contestant notamment ses missions de police urbaine<sup>1737</sup>. Les édiles protestent énergiquement contre l'ingérence de Salamon. En effet, la municipalité oppose une résistance acharnée aux empiétements du

---

<sup>1733</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 659.

<sup>1734</sup> Arch. mun. Montélimar, BB 213, délibération municipale du 19 novembre 1781.

<sup>1735</sup> MAUCLAIR (Frédéric), *Crimes au village. Histoire(s) de la criminalité ordinaire dans la Gâtine tourangelle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, La Crèche, Geste éditions, 2011, p. 68.

<sup>1736</sup> Alphonse Laurent Antoine de Salamon (1747-1815) est un personnage aussi intéressant qu'inclassable. Né à Carpentras, il est reçu docteur en droit en 1766 à l'université d'Avignon. Secrétaire-archiviste de la légation pontificale d'Avignon, il est récompensé par un bref du Pape qui le crée baron en 1776. Ayant épousé deux années auparavant Marianne Dultier de Suze-la-Rousse, fille du visénéchal de la sénéchaussée de Valentinois et Diois. Il devient dans la foulée lieutenant-général de la sénéchaussée puis succède à son beau-père dans ses fonctions. S'engageant rapidement dans la cause révolutionnaire, il abdique ses titres de noblesse le 30 août 1789 puis devient juge du tribunal du district de Montélimar à la fin de l'année 1790. Électeur en 1791, proche des frères Payan, clubiste actif, il se signale par ses idées avancées. Élu maire de Montélimar en octobre 1792, il anime la résistance montilienne contre les Marseillais et les Nîmois au cours de la crise dite « fédéraliste » de l'été 1793. Brouillé avec les frères Payan, il est destitué et arrêté comme suspect au début de l'été 1794. Traduit à Paris, il est sauvé par le 9 thermidor. Nommé maire de Lyon entre août 1794 et juin 1795, son mandat est entaché par les massacres de la « Terreur » blanche qu'il semble avoir favorisé. Personnage ambiguë, Salamon est-il un simple opportuniste ou comme Bruno Benoît et d'autres historiens ont pu l'avancer, une « taupe contre-révolutionnaire » ? Il ne semble plus jouer de rôle politique dans le couloir rhodanien après sa destitution en juin 1795. Il meurt paisiblement à Grenoble en 1815.

<sup>1737</sup> Arch. mun. Montélimar, BB 212, délibération municipale du 24 avril 1780.

visénéchal, s'assurant tout particulièrement que ce dernier ne modifie pas le moindre mot du préambule des délibérations municipales qu'il tentait d'amender en sa faveur<sup>1738</sup>. L'affaire est portée devant le Parlement de Dauphiné qui blâme toutefois les Montiliens « divisés par des objets si minutieux et si peu dignes d'occuper sérieusement des têtes réunis sous l'empire de la raison et de la concorde »<sup>1739</sup>. Le Parlement de Dauphiné se fourvoie en ne percevant dans ces frictions qu'une banale lutte picrocholine. En effet, cette crise est nettement plus complexe car le conflit de légitimité masque une conflictualité d'une autre nature, éminemment politique.

Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre deux, les fonctions clefs de la municipalité montilienne sont monopolisées par des juristes. Cinq maires sur sept, huit premiers échevins sur neuf, six seconds échevins sur huit se recrutent dans le monde de la basoche entre 1768 et 1790. Au total, presque un administrateur municipal sur deux appartient au monde des juristes, ce qui n'est guère surprenant dans une cité administrative comme Montélimar. En 1780, le maire est Joseph Dafflon, avocat au Parlement, substitut puis procureur du roi. Fils de Louis Dafflon, commissaire du roi dans l'élection de Montélimar et administrateur municipal jusqu'en 1760, Joseph Dafflon poursuit également une carrière édilitaire intense. Consul, conseiller politique à au moins trois reprises entre 1750 et 1768, l'application de la réforme Laverdy confirme son ancrage au sein du corps de ville. Tour à tour notable et conseiller de ville entre 1768 et 1776, il est finalement nommé maire par le duc d'Orléans en 1778. L'attribution de cette fonction prestigieuse couronne sa réussite sociale, amorcée en 1774 par son mariage avec une Ladreit de la Condamine, issue d'un lignage noble de Bourdeaux. Le conflit de légitimité masque donc en réalité un conflit interpersonnel entre deux juristes, en quête de notabilité, parachevant presque simultanément leur ascension sociale.

La querelle entre les deux hommes s'intensifie en 1781. En effet, les réjouissances organisées pour célébrer la naissance du Dauphin virent à la passe d'arme entre le visénéchal et la municipalité. Durant la fête, Salamon s'en prend violemment au maire et au premier échevin Ménuret, les taçant publiquement pour leur incompétence<sup>1740</sup>. C'est durant la nuit précédant cette cérémonie que les fourrages de Dafflon et de Ménuret ont été incendiés. Si les deux événements ne sont probablement pas immédiatement liés, les victimes estiment que les coupables doivent être recherchés dans l'entourage du visénéchal. En effet, ce n'est certainement pas un hasard si, au cours de la même nuit, les biens des deux hommes les plus farouchement opposés à la mainmise de Salamon sur la maison commune sont la proie des flammes. Incendier les fourrages a plus d'impact aux premiers jours de l'hiver que si le même procédé avait été accompli en plein été. Cet incendie criminel doit être perçu comme faisant partie intégrante d'une stratégie politique visant à porter un rude coup à des adversaires que l'on ne parvient pas à faire taire, sinon à vaincre. Ainsi, les violences matérielles ne doivent plus seulement être considérées par l'historien comme des actes de petite délinquance mais

---

<sup>1738</sup> Arch. mun. Montélimar, FF NC/132, affaire Salamon, 1780-1782, lettre du conseil politique au Président d'Ormacieux, 11 juillet 1780.

<sup>1739</sup> Arch. mun. Montélimar, FF NC/132, affaire Salamon, 1780-1782, réponse du Président d'Ormacieux à la municipalité montilienne, 19 juillet 1780.

<sup>1740</sup> Arch. mun. Montélimar, BB 213, délibération municipale du 19 novembre 1781.

appréhendées à l'aune de la contestation politique d'Ancien Régime, dont elles constituent l'un des volets du répertoire d'action, permettant aux petites gens, comme aux élites, de s'exprimer politiquement de façon informelle.

Dans un registre différent, mêlant à la fois, représailles, intimidation et violence psychologique, se retrouvent les tapages nocturnes. Ces violences consistent à venir frapper aux portes nuitamment ou à cribler les fenêtres, les portes ou même les maisons de pierres. Les archives judiciaires mentionnent fréquemment des tumultes nocturnes, généralement dépeints comme étant causés par des ivrognes ou des étudiants en quête d'amusements<sup>1741</sup>. Cependant, au-delà du jeu ou d'une simple manifestation de débauche, les tapages nocturnes peuvent être clairement utilisés pour intimider un adversaire politique. Empruntant les mêmes mécanismes que le charivari<sup>1742</sup>, le tumulte nocturne, dont les effets sont amplifiés par l'obscurité de la nuit<sup>1743</sup>, est une véritable stratégie politique visant notamment à décourager un adversaire ou à le punir pour ses prises de position. Lorsque la communauté s'oppose au seigneur, ce sont généralement ses agents qui subissent ce genre d'attaque. En 1751, lorsque le cadet Dutour et ses acolytes s'attaquent aux biens du seigneur de Laudun et à ceux de son personnel, ils carillonnent devant les maisons des agents seigneuriaux que Dutour connaît très bien, pour être lui-même le fils du greffier seigneurial<sup>1744</sup>. Il en est de même à Saint-Marcel-d'Ardèche au début des années 1760. Une partie des habitants, en conflit avec le marquis de Pierre-Bernis, frappe aux portes des habitants qui soutiennent le seigneur<sup>1745</sup>. Le tumulte nocturne vise tout autant à punir qu'à intimider. En ciblant clairement les adversaires de la communauté, le tapage nocturne contribue à politiser l'espace car il délimite une sphère politique en distinguant partisans et adversaires du seigneur. Pour Michel Brunet, l'intimidation nocturne, au même titre que le charivari, permettraient d'éviter ou de limiter les violences physiques<sup>1746</sup>. Elle est en tout cas un support à la contestation politique pour ceux qui ne peuvent, ou qui ne veulent, s'exprimer sur le terrain judiciaire.

Enfin, si les violences verbales et les violences matérielles sont intégrées dans les stratégies politiques des contemporains, les violences physiques sont paradoxalement beaucoup plus rares. En effet, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre sept, les conflits pour le pouvoir ne dégénèrent jamais en rixes ou en batailles rangées. La contestation politique en temps d'élection se limite aux boycotts, à des échanges de factums ou de libelles mais ne pousse jamais les différents partis à en venir aux mains. Dans cette compétition pour les places, ne concernant que l'élite politique et économique de la communauté ou de la ville, à aucun moment, l'une des factions en présence n'introduit l'élément populaire dans la dynamique politique locale. C'est justement parce que la clientèle populaire des partis n'est

---

<sup>1741</sup> Arch. dép. Drôme, B 635, lettre du procureur du roi de Valence au lieutenant-criminel du présidial de Valence, 11 mars 1781 ; NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 730-731.

<sup>1742</sup> *Le charivari, actes de la table ronde organisée à Paris (25-27 AVRIL 1977) par l'E.H.E.S.S et le C.N.R.S publiés par Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt*, Paris, Éditions de l'E.H.E.S.S, 1981, 444 p.

<sup>1743</sup> CABANTOUS (Alain), *Histoire de la nuit XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2009, 387 p.

<sup>1744</sup> Arch. dép. Hérault, C 6859, lettre du comte de Brancas-Laudun au commandant en chef de la province de Languedoc, 22 juin 1751.

<sup>1745</sup> Nicole Castan fait le même constat dans d'autres lieux du Languedoc : CASTAN (Nicole), « Contentieux social et utilisation du charivari à la fin de l'Ancien Régime en Languedoc », dans *Le charivari... op. cit.*, p. 204.

<sup>1746</sup> BRUNET (Michel), *Contrebandiers, mutins, fiers-à-bras. Les stratégies de la violence en pays catalan au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Canet, Trabucaire, 2001, p. 139.

jamais mobilisée que leur concurrence pour les charges municipales ne prend pas une dimension violente et tragique. Le même constat peut être fait du côté des seigneurs et de leurs agents. Aucun seigneur, y compris les nouveaux seigneurs engagistes, n'ont été victimes d'agressions physiques. Le cas du marquis de Pierre-Bernis, déplorant quelques dégâts matériels après que ses adversaires aient tiré contre ses fenêtres, reste exceptionnel<sup>1747</sup>. À cela, nous voyons plusieurs raisons. En premier lieu, le seigneur ne réside pas toujours dans sa seigneurie. De plus, s'attaquer directement au seigneur, dépositaire de l'autorité publique, et par conséquent placé sous la protection de la loi, expose ses attaquants à de rudes châtements. Il en est de même pour les agents seigneuriaux, bien que plus menacés parce que résidant le plus souvent parmi les habitants de la communauté qu'ils administrent ou surveillent pour le compte du seigneur. Enfin, les querelles de préséance peuvent parfois déboucher sur quelques bousculades publiques, sans grande gravité. Dans ces échauffourées, éclatant spontanément au cours de cérémonies, l'objectif n'est pas tant moins de tuer que d'humilier l'autre en bafouant son honneur. Par conséquent, les acteurs n'éprouvent pas la nécessité d'y faire couler le sang<sup>1748</sup>. Plus généralement, le faible poids des violences physiques dans la conflictualité politique d'Ancien Régime se retrouve dans d'autres aires géographiques comme la Haute-Marne<sup>1749</sup>. Le couloir rhodanien des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle s'insère dans une dynamique nationale plus ample de réduction des violences physiques, et plus particulièrement des crimes de sang ou des coups et blessures<sup>1750</sup>, par rapport aux siècles précédents<sup>1751</sup>, ce que Norbert Elias avait qualifié dans les années 1970 de « civilisation des mœurs<sup>1752</sup> », concept toutefois aujourd'hui critiqué par certains chercheurs.

Ainsi, ces différentes manifestations des violences politiques sont symptomatiques de l'existence d'une culture politique spécifique à la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces dernières se confondent étroitement dans un processus national dans lequel prédominent des petites violences peu sanglantes et rarement spectaculaires. Mises à part les insultes et de très rares agressions physiques, ces violences sont surtout indirectes, anonymes, nocturnes et matérielles (placards, déprédations, intimidations nocturnes, destructions d'objets symboliques). Ce changement de focal au niveau des violences politiques offre un nouvel éclairage sur la conflictualité politique d'Ancien Régime. En effet, si les luttes pour le pouvoir municipal ne débouchent pas sur des coups de force sanglants, la conflictualité politique n'en demeure pas pour autant circonscrite à la seule maison commune. Injures, libelles ou placards

<sup>1747</sup> Sur ce point, nous renvoyons le lecteur au chapitre 9.

<sup>1748</sup> Même constat à la cour de France : COSANDEY (Fanny), *Le rang... op. cit.*, p. 14.

<sup>1749</sup> CLÉRE (Jean-Jacques), *Les paysans de la Haute-Marne... op. cit.*, p. 141-143.

<sup>1750</sup> Notons néanmoins que tous les espaces du royaume ne sont pas concernés. En Bretagne, dans le sud-ouest et une partie du Languedoc et du Roussillon, certains historiens ont constaté une stagnation voire une légère élévation des crimes de sang : MUCCHIELLI (Laurent), SPIERENBURG (Pieter), dir., *Histoire de l'homicide en Europe de la fin du Moyen-âge à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, p. 91-92 ; LARGUIER (Gilles), « Violence meurtrière et turbulence juvénile dans le Midi de la France : faut-il réexaminer le processus de civilisation des mœurs ? », dans FOLLAIN (Antoine), dir., *Brutes ou braves gens... op. cit.*, p. 349-380.

<sup>1751</sup> GARNOT (Benoît), « La violence et ses limites dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple bourguignon », *Revue historique*, 1998, n° 606, p. 237-253 ; MUCHEMBLED (Robert), *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, p. 8 ; MAUCLAIR (Frédéric), « Mesurer la violence interpersonnelle dans la France moderne (XV<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup>) : l'apport des archives des justices seigneuriales », dans FOLLAIN (Antoine), dir., *Brutes ou braves gens... op. cit.*, p. 150.

<sup>1752</sup> ELIAS (Norbert), *La civilisation des mœurs*, Paris, Presses Pocket, 1976 [1939], 342 p.



séditieux, intimidations et violences faites aux biens des notables, constituant un important volet de la contestation politique d'Ancien Régime, contribuent à sortir les conflits politiques hors du cadre feutré de l'hôtel de ville et, par conséquent, à élargir la sphère politique. Le même constat peut être fait en ce qui concerne les violences antiseigneuriales. Déprédations, mutilations ou destructions d'objets à forte charge symbolique comme le mai ou les bancs armoriés, vécues comme une véritable agression par ceux qui en sont victimes, font partie intégrante des stratégies politiques d'Ancien Régime. Comme l'avais remarqué Natalie Zemon Davis, la violence populaire n'est pas « aveugle et sans limite mais vise des objectifs précis et choisit des actions dans un répertoire traditionnel de châtiments et de destructions<sup>1753</sup> ». L'appropriation de cette culture politique « traditionnelle » offre aux exclus du pouvoir ou à ceux qui contestent l'ordre établi l'opportunité de se faire entendre de façon informelle. En élargissant la sphère politique et en nationalisant la vie politique locale, la Révolution française intensifie les violences politiques et contribue à forger une nouvelle culture politique.

## **II Les violences politiques révolutionnaires et postrévolutionnaires ou les stigmates d'une nouvelle culture politique en gestation**

La Révolution française, en élargissant davantage la sphère politique et en libérant la parole, contribue à accentuer les violences politiques. Symptomatiques de l'appropriation par les populations rhodaniennes d'un répertoire contestataire étoffé, adaptant des pratiques anciennes aux nouveaux contextes institutionnels, elles témoignent de l'émergence d'une nouvelle culture politique avec ses propres codes et ses nouveaux gestes.

### *Les mutations des violences politiques verbales*

Les renouvellements historiographiques de l'histoire politique et de l'histoire culturelle ont conduit les chercheurs du premier XIX<sup>e</sup> siècle à s'intéresser aux violences verbales, désormais perçues comme un moyen d'expression et de contestation politique possible parmi d'autres<sup>1754</sup>. En libérant la parole et l'écrit, la Révolution française offre aux violences verbales une nouvelle caisse de résonance. Malgré l'existence d'une documentation plus fournie que pour la période précédente, l'une des difficultés premières consiste à débusquer dans les archives écrites des traces d'oralité. L'historien est rapidement confronté à l'inégale loquacité des sources judiciaires ou administratives. Si certaines transcrivent l'intégralité du message, d'autres le résumant, le tronquent ou le passent délibérément sous silence<sup>1755</sup>.

---

<sup>1753</sup> DAVIS (Nathalie. Z), *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1992, p. 269.

<sup>1754</sup> BOUCHET (Thomas), LEGGET (Matthew), VIGREUX (Jean), VERDO (Geneviève), dir., *L'insulte (en) politique. Europe et Amérique latine du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2005, 291 p ; PETITEAU (Natalie), « Violence verbale et délit politique. 1800-1830 », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 36, 2008/1, p. 75-90 ; BOUCHET (Thomas), *Noms d'Oiseaux. L'insulte en politique, de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010, 304 p.

<sup>1755</sup> François Ploux fait le même constat pour les rumeurs : PLOUX (François), *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 2003, p. 9.

En premier lieu, la nationalisation de la vie politique locale se traduit par une profonde mutation de la nature même des insultes. Alors que sous l’Ancien Régime, les injures flétrissent la qualité sociale ou visent à entacher l’honneur d’un tiers, les insultes sanctionnent désormais les nouvelles affiliations politiques sous la Révolution française. Les populations s’approprient en réalité les nouveaux concepts politiques nationaux<sup>1756</sup>. Ainsi, les termes « aristocrates<sup>1757</sup> », apparu lors des débats prérévolutionnaires de 1788-1789, « égorgeurs royaux », concept forgé sous le Directoire pour dénoncer les massacres collectifs ou individuels d’anciens cadres de l’an II, sont communément utilisés par les patriotes pour désigner leurs adversaires politiques les plus conservateurs, même s’ils ne sont pas forcément royalistes. Ces derniers ne sont pas en reste et utilisent également un lexique très fourni pour qualifier leurs opposants politiques. Les termes les plus récurrents sont : « buveur de sang », « mathevon » « pierrot » et « brigands ». « Buveur de sang », usité surtout après thermidor<sup>1758</sup>, sanctionne la collusion de nombreux patriotes exclusifs avec les tribunaux révolutionnaires au cours de l’année 1794. Le concept de « mathevon », originaire de la région lyonnaise, se retrouve essentiellement dans le couloir rhodanien septentrional même si l’on décèle quelques traces de ce mot dans la vallée du Rhône méridionale. Selon Bruno Benoît, l’une des étymologies possibles du terme proviendrait du lyonnais mathevonner, signifiant couper la tête des arbres<sup>1759</sup>. Le « mathevon » serait donc le patriote qui contribue, par ses dénonciations et ses prises de position, à faire comparaître ses concitoyens devant les tribunaux d’exception de la Révolution. Par extension, le terme a été généralisé à l’ensemble des partisans de la cause montagnarde. L’appellation « pierrot » fait directement référence à Robespierre. Ce terme englobe tous les patriotes avancés<sup>1760</sup>. Enfin, dans le Comtat, les patriotes sont assimilés à des « brigands », même s’ils n’ont pas participé à l’expédition avignonnaise contre Carpentras en 1791 au cours de laquelle ils se sont autoproclamés « braves brigands de l’armée de Vaucluse ».

Dans cette nouvelle société révolutionnée, les mentalités, encore fortement imprégnée par la culture et les pratiques d’Ancien Régime, n’évoluent pas au même rythme que la conjoncture politique nationale. Aussi, les vieux automatismes, notamment en matière d’insultes, restent vivaces. Il n’est donc pas rare de croiser aux détours des archives judiciaires des insultes à caractère hybride, sanctionnant à la fois les nouvelles affiliations politiques tout en ayant encore recours au registre sexuel ou social d’Ancien Régime. Ainsi, l’orfèvre Guillermier de Bollène, l’un des chefs de file des patriotes « exclusifs » s’en serait pris à Jean-Jacques Régent, pro-papiste en 1791, rencontré au détour d’une rue : « ôte toi de là, foutu jean foutre d’aristocrate »<sup>1761</sup>. L’insulte « jean foutre », dont la connotation sexuelle

<sup>1756</sup> Sur ce point, voir notamment : RETAT (Pierre), « Partis et factions en 1789 : émergence des désignants politiques », *Mots*, n° 16, 1988, p. 69-89.

<sup>1757</sup> GUILHAUMOU (Jacques), « aristocrate/aristocratie », *Dictionnaire des usages socio-politiques. Fascicule n° 1*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1985, p. 9-31.

<sup>1758</sup> GODINEAU (Dominique), « Buveur(s) de sang, sang, sanguinaire (an III) », *Dictionnaire des usages socio-politiques. Fascicule n° 1... op. cit.*, p. 36-53.

<sup>1759</sup> BENOÎT (Bruno), « Chasser le Mathevon... art. cit. », p. 498.

<sup>1760</sup> Dans le sud-ouest, on peut trouver la variante « Pierroux » : BOUTIER (Jean), *Campagnes en émoi... op. cit.*, p. 223.

<sup>1761</sup> Arch. dép. Vaucluse, 6 L 90, dénonciation des « terroristes » du district d’Orange, dossier François Guillermier de Bollène, 11 ventôse an III.

est évidente, est accolée à la nouvelle dénomination politique d'« aristocrate ». Il faut toutefois prendre garde à ne pas se laisser tromper par le piège des mots. En effet, certaines dénominations peuvent être utilisées indistinctement par les différentes tendances politiques et deviennent ainsi un enjeu important des conflits politiques<sup>1762</sup>. Ainsi, le 19 mai 1793, lors de l'instauration des sections, les « fédéralistes » tarasconnais dispersent l'assemblée sectionnaire en prétextant qu'il y a de nombreux « aristocrates » dans ses rangs, c'est à dire des patriotes radicaux<sup>1763</sup>. Les « fédéralistes » tarasconnais, comptant parmi leurs membres des conservateurs opportunistes et des Jacobins modérés, défendent une certaine conception de la République et de la Révolution. Pour eux, les « aristocrates », c'est à dire les adversaires de la Révolution, sont les patriotes « exclusifs ». Enfin, d'autres dénominations peuvent caractériser deux tendances politiques diamétralement opposées. Le terme « anarchiste » illustre bien cette confusion des genres<sup>1764</sup>. Si la dénomination apparaît surtout au cours de l'été 1793 dans le conflit opposant la Montagne à la Gironde, elle ne s'impose véritablement qu'à partir de l'an III, où elle désigne « uniformément tous les adversaires de la Convention » et devient « le ciment idéologique du groupe thermidorien »<sup>1765</sup>. Ces qualificatifs ne doivent pas être perçus par l'historien de la Révolution comme des indicateurs politiques fiables, délimitant efficacement les différentes lignes politiques, mais plutôt comme une illustration de l'appropriation d'un nouveau lexique politique par les populations rhodaniennes, traduisant l'adaptation de la culture politique d'Ancien Régime au nouveau contexte institutionnel.

Quel sens donner aux insultes politiques révolutionnaires et postrévolutionnaires ? Si les insultes visent évidemment à provoquer les adversaires, elles agissent également comme les marqueurs d'une nouvelle identité politique. Qualifier un tiers de « pierrot » ou de « buveur de sang », c'est se revendiquer ostensiblement de la mouvance politique opposée tout en le stigmatisant pour ses prises de position, car l'injure politique est excluante. En excluant l'adversaire politique, l'insulte renforce la cohésion du groupe auquel on appartient. Dans les localités les plus divisées comme Piolenc, les tensions provoquées par les insultes politiques sont telles que les administrateurs municipaux tentent vainement d'interdire l'utilisation de certains termes comme : « brigands » et « aristocrates »<sup>1766</sup>.

Dans un autre registre injurieux, les cris séditieux, autre volet de la violence verbale, occupent également une place de choix dans la contestation politique révolutionnaire et postrévolutionnaire<sup>1767</sup>. Si les cris séditieux comme « Vive la Montagne » ou « Vive l'Empereur » ne sont pas forcément violents, ils sont perçus comme tels par les régimes en place car ils véhiculent un message politique contestataire particulièrement puissant<sup>1768</sup>. En

<sup>1762</sup> WARTELLE (François), « Honnêtes gens. La dénomination comme enjeu des luttes politiques (1795-1797) », dans *Dictionnaire des usages socio-politiques. Fascicule n° 1... op. cit.*, p. 93-121.

<sup>1763</sup> Arch. mun. Tarascon, 1 D 3, délibération municipale du 19 mai 1793.

<sup>1764</sup> SOTTOCASA (Valérie), *Les brigands et la Révolution... op. cit.*, p. 193.

<sup>1765</sup> DELEPLACE (Marc), « Anarchie/anarchistes », dans *Dictionnaire des usages socio-politiques. Fascicule n° 4*, Mayenne, Inalf, 1990, p. 9.

<sup>1766</sup> Arch. mun. Piolenc, 1 D 2, délibération municipale du 12 mars 1792.

<sup>1767</sup> MÉNAGER (Bernard), *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988, p. 17.

<sup>1768</sup> BERGÉS (Louis), « Perception et mise en scène des manifestations d'opposition au pouvoir de la fin du Premier Empire à la Seconde Restauration : analyse du cas girondin », dans BARBICHE (Bernard), POUSSOU (Jean-Pierre), TALLON (Alain), dir., *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne*.

effet, les cris séditieux reflètent à la fois la réception des idées politiques et l'expression d'une opposition politique. Au cours de l'émeute tarasconnaise du 26 floréal an IV (15 mai 1796), des patriotes « exclusifs » se pressent dans les rues en scandant : « À bas la nouvelle constitution, à bas le nouveau tiers, vive la Montagne, Marat, Robespierre, les Jacobins, Merde pour Cadroy<sup>1769</sup>, c'est le temps d'égorger tous ceux qui ne sont pas de notre parti, à bas le Directoire exécutif »<sup>1770</sup>. Ces cris illustrent tout autant la revendication d'une certaine appartenance d'un groupe politique que l'appropriation d'une nouvelle culture politique. Dans de nombreux cas, les cris séditieux s'accompagnent d'insultes, ce qui les rendent aussi provocateurs qu'insupportables pour le régime attaqué. Le 28 mai 1814, un groupe de soldats en garnison à Avignon est dénoncé pour avoir crié : « Vive l'Empereur, merde pour le roi qui ne nous paye pas »<sup>1771</sup>. Certains cris séditieux visent, en singeant les royalistes, à railler et à insulter Louis XVIII. Le 7 août 1815, le collecteur des droits réunis de Bédarrides perturbe le feu de joie organisé pour fêter le retour définitif de Louis XVIII en criant « Vive le rat » après que des habitants du lieu aient crié « Vive le roi, vive les Bourbon »<sup>1772</sup>. Le jeu de mot est particulièrement provocateur et injurieux puisqu'en animalisant le roi, il lui dénie toute part de sacré que lui confère sa fonction. Dans certains cas, le cri séditieux peut être accompagné de gestes insultants. Le 6 juin 1814, deux maréchaux des logis du 31<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval jettent des immondices sur une procession avignonnaise portant le buste du roi en criant « Vive l'Empereur » tout en insultant le roi et les processionnaires<sup>1773</sup>. C'est généralement à l'occasion de fêtes, célébrant ostensiblement la toute puissance d'un régime honni, que la plupart des cris séditieux sont prononcés<sup>1774</sup>. Si Napoléon luttait fermement contre les cris séditieux, le gouvernement de Louis XVIII est encore plus intransigent. Le 9 novembre 1815, le Parlement vote une loi condamnant les cris séditieux mentionnant Napoléon tandis que la loi du 27 décembre 1815 définit comme un délit politique les cris séditieux insultant le roi ou menaçant la monarchie<sup>1775</sup>. Manifestations de la survivance d'un groupe politiquement réduit au silence, les cris séditieux sont considérés, à juste titre, par les forces de police ou judiciaires qui les traquent comme une tentative de réoccuper symboliquement une sphère politique de laquelle des individus ont été éclipsés ou fortement marginalisés.

Lorsqu'il aborde la question des cris séditieux, l'historien doit s'interroger sur la temporalité et les espaces de ce mode d'expression politique contestataire. Ce n'est effectivement pas un hasard si la plupart des cris séditieux sont proférés après un changement

---

*Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, p. 794.

<sup>1769</sup> Paul Cadroy (1751-1813), député des Landes à la Convention, proche des Girondins, il pourchasse les Jacobins après le 9 thermidor. Ses missions dans les départements méridionaux sont ponctuées par des scènes de massacres collectifs comme à Aix-en-Provence (mai 1795), Marseille (juin 1795). C'est durant sa mandature que les prisons de Tarascon sont visitées en mai et juin 1795 par des bandes armées.

<sup>1770</sup> Arch. dép. Bouches-du-Rhône, L 3050, audition judiciaire de Jean Jauffret, 19 messidor an IV.

<sup>1771</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 M 742, lettre du sous-préfet d'Avignon au préfet de Vaucluse, 31 mai 1814.

<sup>1772</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 M 744, procès-verbal du maire de Bédarrides au sous-préfet d'Avignon, 7 août 1815.

<sup>1773</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 M 742, lettre du sous-préfet d'Avignon au préfet de Vaucluse, 11 juin 1814.

<sup>1774</sup> PETITEAU (Natalie), « Insultes et hostilités politiques sous le Consulat et l'Empire », dans BOUCHET (Thomas), LEGGET (Matthew), VIGREUX (Jean), VERDO (Geneviève), dir., *L'insulte (en) politique... op. cit.*, p. 214-215.

<sup>1775</sup> PETITEAU (Natalie), « Violence verbale... », art. cit., p. 86.

brutal de régime ou dans les premières années de son installation. Durant la Révolution française, l'an III et le premier Directoire correspondent à une phase paroxystique de cris séditeux pro-montagnards. À Valence, les premières manifestations séditeuses font irruption dans la nuit du 20 au 21 ventôse an III (10-11 mars 1795)<sup>1776</sup>. L'apparition des cris séditeux pro-montagnards est concomitante avec la tentative thermidorienne de museler les patriotes « exclusifs ». Au début de l'année 1795, une première réorganisation municipale écarte quelques républicains radicaux<sup>1777</sup> tandis que la société populaire est épurée de ses éléments les moins modérés le 19 nivôse an III (8 janvier 1795)<sup>1778</sup>. À la fin du mois de février 1795, les chefs de file du jacobinisme radical valentinois comme le menuisier Valla, le curé Antoine Forest ou le perruquier Rolland sont désarmés<sup>1779</sup>. C'est au cours de cette première phase de marginalisation des patriotes « exclusifs » de la sphère politique qu'éclatent les premiers cris séditeux. Au cours du printemps 1795, la municipalité est totalement épurée<sup>1780</sup> tandis que le représentant Jean Debry purge aussi la Garde nationale<sup>1781</sup>, dernier réduit des Jacobins. L'exclusion totale des Jacobins de la sphère politique se traduit par une intensification des violences verbales, notamment des cris séditeux, de mai à novembre 1795. Le même constat peut être fait en ce qui concerne les cris favorables à Napoléon, recensés soit au cours de la Première Restauration et des Cent-Jours, soit durant les premières années de la Seconde Restauration. Toutefois, contrairement aux cris pro-montagnards, essentiellement nocturnes, les cris séditeux des débuts de la Restauration sont indistinctement nocturnes et diurnes. Proférés lors des fêtes, dans des cabarets ou spontanément dans les rues, souvent par des anciens soldats de l'armée impériale, des fédérés de 1815 ou des fonctionnaires impériaux déclassés, ils sont symptomatiques de l'existence d'une opposition politique à la Restauration, et plus généralement, de l'appropriation par les populations rhodaniennes de nouveaux codes et fonctionnements politiques.

Les chants politiques contestataires, accompagnant parfois les cris séditeux et les insultes, constituent un autre volet important des violences verbales. Une historiographie récemment renouvelée a montré à quel point la chanson politique, dont la pratique remonte aux guerres de religion<sup>1782</sup> où elle devient un genre à part<sup>1783</sup>, pouvait être un vecteur important de politisation dans la France révolutionnaire<sup>1784</sup> et postrévolutionnaire<sup>1785</sup>. En

<sup>1776</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/3, délibération municipale du 21 ventôse an III.

<sup>1777</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/3, délibération municipale du 15 nivôse an III.

<sup>1778</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/3, délibération municipale du 19 nivôse an III.

<sup>1779</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/3, délibération municipale du 8 ventôse an III.

<sup>1780</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/3, délibération municipale du 6 germinal an III.

<sup>1781</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/3, délibération municipale du 16 prairial an III.

<sup>1782</sup> BORDIER (Henri), *Le chansonnier huguenot du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine, 1870, 580 p.

<sup>1783</sup> BARBIER (Pierre), VERNILLAT (France), *Histoire de France par les chansons*, Paris, Gallimard, vol. 1, 1956, p. 9.

<sup>1784</sup> Sur l'utilisation de la chanson et plus généralement de la musique pendant la décennie révolutionnaire, on se référera notamment à : DAMADE (Louis), *Histoire chantée de la Première République, 1789 à 1799 : chants patriotiques, révolutionnaires et populaires*, Paris, P. Schmidt, 1892, 545 p ; JULIEN (Jean-Rémy), *Orphée phrygien : les musiques de la Révolution*, Paris, Éditions du May, 1989, 230 p ; MASON (Laura), *Singing the French Revolution. Popular culture and politics 1787-1799*, Londres, Cornell University Press, 1996, 280 p.

<sup>1785</sup> Sur la chanson politique postrévolutionnaire, on se référera à : DARRIULAT (Philippe), *La muse du peuple. Chansons politiques et sociales en France (1815-1871)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 382 p ; « La chanson politique en Europe », *Eidôlon*, n° 82, 2008 ; « La politique en chanson », *Mots*, n° 70, 2002. Sur l'utilisation de la chanson comme arme politique et vecteur de transmission des idées politiques, on consultera

effet, les textes politiques figés sur de grands airs connus permettent à tous de fredonner ces chants. La chanson révolutionnaire devient rapidement une arme politique, vectrice de politisation<sup>1786</sup>, accompagnant les farandoles, les mouvements populaires ou les rixes de rue ou de théâtre<sup>1787</sup>. Par ailleurs, le chant cristallise des affiliations politiques et devient tout autant un marqueur politique délimitant des frontières politiques mentales, au même titre que les insultes politiques et les cris séditieux, qu'un signe de ralliement dans les luttes de factions tout au long de la décennie révolutionnaire et dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1788</sup>. En d'autre terme, la diffusion massive de nouveaux chants à caractère politique reflète l'émergence d'une nouvelle culture politique révolutionnaire.

La plupart des chansons sont rédigées sur des feuilles volantes dont certaines sont plus conçues pour être diffusées sous le manteau que chantées en pleine rue. Dans la mesure où nous n'avons trouvé aucun texte de chanson dans les archives, nous devons nous appuyer, avec les précautions d'usage, sur les propos rapportés par les administrations. Le corpus se réduit comme peau de chagrin à des procès-verbaux mentionnant de façon très vague des « chants interdits » ou des « chansons séditieuses ». Quels sont les chants les plus récurrents ? Le *Ça ira* semble être le chant pro-jacobin le plus récurrent dans notre zone d'étude. Avec son refrain menaçant de pendre les aristocrates aux lanternes, il est sans doute le chant de combat politique type. La chanson trouve sa place et son public dès les premières années de la Révolution, quand tous les pouvoirs locaux et départementaux ne sont pas encore tenus par des révolutionnaires radicaux. Le *Chant du départ* et la *Marseillaise* figurent également parmi les autres chansons pro-jacobines régulièrement mentionnées. Les sources sont encore plus discrètes en ce qui concerne les chants conservateurs, voire royalistes. En effet, face à la radicalisation révolutionnaire après l'échec de Varennes et plus localement, après l'échec des camps de Jalès, fredonner un chant contre-révolutionnaire est passible de la peine de mort<sup>1789</sup>. En fait, seul un chant conservateur est très régulièrement cité : il s'agit du *Réveil du peuple*. Apparu en 1795, il devient, dès l'année de sa création, l'hymne de ralliement de tous les adversaires des Jacobins, aussi bien dans le sillon rhodanien que dans le reste de la France. Conçu par Souriguière-Saint-Marc sur une musique de Gaveaux, il est l'un des chants les plus dénoncés sous le Directoire. Devenant une sorte de contre *Ça ira*, il exhorte les Français à l'union contre les « anarchistes » et les « terroristes », c'est à dire les révolutionnaires radicaux, au pouvoir entre 1792 et l'été 1794. Le *Réveil du peuple* utilise un registre tellement polémique qu'il est interdit par le Directoire à partir de nivôse an IV mais sa mélodie résonne encore dans les rues de nombreuses communes de la vallée du Rhône : en thermidor an IV à Beaucaire, en l'an V autour d'Orange ou même encore en thermidor an VIII à Mornas... La

---

notamment : MANFREDONIA (Gaetano), *La chanson anarchique en France des origines à 1914*. « Dansons la Ravachole », Paris, L'Harmattan, 1997, 448 p.

<sup>1786</sup> Sur ce point voir notamment KACI (Maxime), *Dans le tourbillon de la Révolution. Mots d'ordre et engagements collectifs aux frontières septentrionales (1791-1793)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 324 p. Les chansons constituent un élément important des sources utilisées par l'auteur, au même titre que les adresses et les pétitions.

<sup>1787</sup> Sur ce point : LUZZATTO (Sergio), *L'Automne de la Révolution, luttes et cultures politiques dans la France thermidorienne*, Paris, Honoré Champion, 2001, 368 p.

<sup>1788</sup> SOULAS (Nicolas), « Chanter la révolte : la chanson au service de la contestation politique dans la moyenne vallée du Rhône de la Révolution française à la Restauration », *Études vauclusiennes*, à paraître 2017.

<sup>1789</sup> WALLON (Simon), « La chanson des rues contre-révolutionnaire de 1790 à 1795 », dans JULIEN (Jean-Rémy), *Orphée phrygien... op.cit.*, p. 137-155.

chanson contestataire ne disparaît pas totalement avec le coup d'État de brumaire. Les revendications politiques évoluent et certains chants tombent en désuétude. Si le *Réveil du peuple* est encore fredonné durant les premières années du Consulat, les sources ne le mentionnent plus après cette période. Le peuple revient à ses sujets de prédilection tel que l'amour tandis que les chants contestataires, assimilés à de l'activisme politique ou à une forme de nuisance publique, sont sévèrement restreints<sup>1790</sup>. Cependant, la succession rapide des régimes politiques entre 1814 et 1815 provoque une recrudescence des chansons contestataires. Les premières années de la Seconde Restauration se traduisent par la prolifération de chants panégyriques et hagiographiques conçus autour du mythe de Bonaparte. Si les paroles de ces chants ne sont pas systématiquement violentes, les autorités judiciaires chargées de les traquer les dénoncent comme un délit politique, car insultant souvent le roi, au même titre que les autres formes de violences verbales.

Les chansons d'opposition s'inscrivent dans l'action politique collective. Elles accompagnent des actes plus violents comme des insurrections. Ainsi, le *Ça ira* rythme la plupart des actions des clubistes de Saint-Laurent-des-arbres contre la municipalité entre juin et août 1791. La chanson semble avoir galvanisé les émeutiers et sert de signe de ralliement. Elle est également un marqueur politique important. Si les membres d'un même groupe se reconnaissent entre eux grâce à un chant, il contribue également à stigmatiser ses adversaires. En août 1791, des clubistes de Saint-Laurent-des-Arbres réunis dans un cabaret entonnent spontanément le *Ça ira*, et plus particulièrement le refrain faisant allusion aux pendaisons des « aristocrates », lorsqu'ils voient entrer Etienne Milliet, édile de la municipalité conservatrice<sup>1791</sup>. Ce dernier a d'ailleurs parfaitement compris que ce refrain lui était dédié puisqu'il demande si on parle de lui, ce à quoi l'un des chanteurs lui rétorque : « Le prendra pour lui qui voudra ». Plus qu'un marqueur, le chant, en maintenant « vivant le sentiment d'appartenance au groupe et à son système de valeurs », traduit une certaine identité politique<sup>1792</sup>. Ce n'est probablement pas un hasard si le *Ça ira*, symbole particulièrement fort de la Révolution, résonne à nouveau dans le couloir rhodanien méridional durant les Cent-Jours, surtout lorsque l'on sait qu'une part non négligeable des sympathisants de l'Empereur entre mars-juin 1815 est composée de vétérans de la « Terreur ».

Les chants apparaissent également comme une provocation, au même titre que les cris séditieux, visant tout autant à manifester une opinion politique dissidente qu'à se réapproprier un espace public duquel un groupe a été mis hors-jeu. Le 16 nivôse an III (5 janvier 1795), les Jacobins de Roquemaure répliquent aux édiles venus leur signaler le décret de désarmement les concernant par des chansons faisant l'apologie de la Montagne<sup>1793</sup>. Sur le même registre, des « terroristes » de Donzère insultent la municipalité au son du *Ça ira* en réclamant le retour des comités de surveillance<sup>1794</sup>. Ces provocations peuvent parfois dégénérer en joute sonore, comme à Courthézon en l'an VI. Le 24 vendémiaire an VI (15

---

<sup>1790</sup> LETERRIER (Sophie-Anne), *Béranger, des chansons pour un peuple citoyen*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 34.

<sup>1791</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 11 août 1791.

<sup>1792</sup> MANFREDONIA (Gaetano), *La chanson anarchique... op. cit.*, p. 12.

<sup>1793</sup> Arch. dép. Gard, E dépôt 40 807, délibération communale de Roquemaure, séance du 16 nivôse an III.

<sup>1794</sup> Arch. mun. Donzère, 1 D 1, délibération municipale de Donzère, 27 vendémiaire an IV.

octobre 1797), les frères Salyon, zélés républicains, entonnent des chants patriotiques devant l'arbre de la liberté, lorsqu'une farandole d'opposants les encercle en chantonnant : « À bas les brigands »<sup>1795</sup>. Il s'en suit une surenchère musicale. Les deux frères leur rétorquent, toujours en chantant : « À bas les assassineurs [sic] et les aristocrates, nous les emmerdons tous ». Alors que la farandole se retire en vociférant de nouvelles insultes, les frères Salyon poursuivent sur le même registre musical en menaçant de « leur chier sur la gorge, entre nez et menton ». La confrontation ne va pas plus loin. La violence des paroles utilisées pour stigmatiser l'adversaire politique semble se substituer à la violence physique.

Bien que ne contenant pas systématiquement des paroles violentes, les chansons, parce qu'elles sont perçues comme un moyen de contestation politique, sont régulièrement dénoncées par les autorités. Toutefois, le nom du chant est rarement mentionné. Le fait d'utiliser des périphrases, comme « chants inciviques rappelant le souvenir de la Montagne » ou qualifiés de « séditions et nocturnes », plutôt que de nommer clairement ces chants que les édiles connaissent forcément est intéressant. Ce silence des autorités municipales fournit plus d'informations qu'il n'y paraît. Le choix du terme « incivique » laisse très clairement supposer que la municipalité se situe aux antipodes politiques de ces chanteurs qui, en ne respectant pas la Constitution, boudent les autorités en place. Par ailleurs, le fait de percevoir le chant comme « séditions » témoigne du caractère politique, contestataire et violent véhiculé par la chanson. Les administrations locales la dénoncent car elle perturbe l'ordre public. Le 1<sup>er</sup> brumaire an IV (23 octobre 1795), la municipalité orangeoise, cherchant à restaurer la concorde sociale, interdit solennellement les chants, les jugeant aussi dangereux que les insultes et les harangues politiques<sup>1796</sup>.

Enfin, comme sous l'Ancien Régime, les violences verbales ne se cantonnent pas au seul registre de l'oralité. Les placards, dont nous avons souligné le caractère contestataire pour les années précédant la Révolution, sont encore fréquemment utilisés après 1789. Pratiques et faciles à fabriquer, ils permettent d'affirmer anonymement mais publiquement une opinion politique. Certains placards détonnent par la violence de leurs propos. Les cibles de ces brûlots politiques peuvent être les administrateurs municipaux, les membres d'une faction ou le gouvernement<sup>1797</sup>. Comme sous l'Ancien Régime, les édiles sont particulièrement susceptibles d'être visés par les placards. Le 1<sup>er</sup> fructidor an III (18 août 1795), le conseil municipal de Valence dénonce au département de la Drôme des placards nocturnes présentant les administrateurs municipaux comme des « hommes à immoler »<sup>1798</sup>. Comme les cris séditions ou les chants nocturnes de l'an III, les placards affichés sur les murs des villes et des villages au cours du printemps 1795 sont à replacer dans un contexte politique particulier, marqué par la tentative de marginalisation des républicains avancés. À travers ces attaques, ces derniers visent non moins à dénoncer les administrateurs municipaux qu'à professer publiquement une opinion politique contraire à la nouvelle conjoncture politique et, par conséquent, à témoigner ostensiblement de l'échec total des conservateurs à les réduire au silence. C'est dans le même état d'esprit que les patriotes « exclusifs » de

<sup>1795</sup> Arch. mun. Courthézon, 2 J 2, troubles à l'ordre public 1793-1841, 24 vendémiaire an VI.

<sup>1796</sup> Arch. mun. Orange, D 706, délibération municipale du 1<sup>er</sup> brumaire an IV.

<sup>1797</sup> Voir quelques exemples en annexes n° 22 et n° 23.

<sup>1798</sup> Arch. mun. Valence, 1 D 1/3, délibération municipale du 1<sup>er</sup> fructidor an III.



Beaucaire placardent sur les murs de la ville des textes sans équivoque : « Vive le dictateur, mort à tous les royalistes, vive Robespierre le père du peuple »<sup>1799</sup>. De telles pratiques se retrouvent également aux premiers temps de la Restauration. Au mois d'août 1815, les bonapartistes courthézonnais hissent sur le toit d'une maison un drapeau noir sur lequel est écrit « Mort aux royalistes »<sup>1800</sup>. S'il ne s'agit pas d'un placard au sens strict du terme, l'effet recherché, provocation et manifestation d'une minorité politique en décalage avec une nouvelle conjoncture politique qui lui est totalement défavorable, reste le même. Enfin, d'autres placards s'attaquent directement aux différents gouvernements. En juillet 1808, le maire de Valence dénonce au préfet de la Drôme l'existence d'un texte séditieux, dont les paroles sont particulièrement insultantes, intitulé *La grande chierie infernale*<sup>1801</sup>. L'écrit décortique avec une grande violence les différentes mesures politiques, sociales et économiques prises par Napoléon<sup>1802</sup>. Les droits réunis, les taxes sur le papier timbré, la conscription, la légion d'honneur : tout est passé au crible par l'auteur. Si le texte ne fait aucune allusion aux Bourbon, il n'en demeure pas moins un brûlot hostile à l'Empereur. Les critiques exposées dans ce placard témoignent tout autant de l'existence d'une opposition politique à l'Empire<sup>1803</sup> que du maintien de pratiques politiques, reflets de la survivance d'une culture politique en partie forgée lors de la Révolution, que l'Empire ne parvient pas totalement à faire disparaître.

Pour conclure cette première sous-partie, il convient à présent d'esquisser un bilan des violences verbales servant de support à la contestation politique révolutionnaire et postrévolutionnaire. La nationalisation de la vie politique locale se traduit en premier lieu par une mutation des insultes politiques, révélatrice de l'appropriation par les populations rhodaniennes d'un nouveau répertoire politique. Par ailleurs, la Révolution adapte les pratiques contestataires du XVIII<sup>e</sup> siècle comme les placards ou les chants au nouveau contexte politique. Ainsi, les pratiques restent les mêmes mais les enjeux diffèrent. Manifestations d'un groupe en quête d'une meilleure visibilité politique, expressions d'une opposition politique, sinon d'une hostilité à l'ordre établi et d'une nouvelle culture politique, les violences verbales incarnent tout cela à la fois. Face à la contraction de la sphère politique à partir du Consulat, les violences verbales traduisent incontestablement la survivance d'une culture politique ancienne, amendée par la décennie révolutionnaire et marquée par une forte libération de la parole, à laquelle les populations rhodaniennes restent particulièrement attachées et qu'il paraît difficile de museler complètement. À partir de la Révolution française, les violences verbales réapparaissent généralement comme le prodrome de violences physiques qui s'inscrivent à nouveau dans le cadre des différentes stratégies politiques.

<sup>1799</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 4, délibération municipale du 24 pluviôse an IV.

<sup>1800</sup> Arch. mun. Courthézon, 2 J 2, troubles à l'ordre public 1793-1841, 8 août 1815.

<sup>1801</sup> Arch. dép. Drôme, 1 M 758, lettre du maire de Valence au préfet de la Drôme, 9 juillet 1806.

<sup>1802</sup> Nous avons retranscrit ce texte en annexe n° 20.

<sup>1803</sup> PETITEAU (Natalie), « Les Français face à l'ordre impérial », dans *Terminée la Révolution..., IV<sup>e</sup> colloque européen de Calais (26-27 janvier 2001)*, textes réunis par Michel Biard, Quintin, *Bulletin des amis du vieux Calais*, 2002, p. 110.

*Le retour des violences physiques dans le champ du politique : entre nouvelles stratégies politiques et radicalisation politique*

Alors que les violences physiques sont omniprésentes dans la société d'Ancien Régime (crimes d'honneur, rixes de voisinage, conflits au niveau du travail, etc.), elles sont paradoxalement peu intégrées dans les stratégies politiques. Dans la nouvelle société révolutionnée où les prises de position se radicalisent rapidement, les violences physiques constituent précocement l'un des volets du nouveau répertoire politique que s'approprient les populations rhodaniennes. La Révolution française, en politisant les conflits interpersonnels et en nationalisant la vie politique locale, accentue les violences physiques ayant pour cadre le champ du politique. Allant de la simple rixe au meurtre, elles sont utilisées pour intimider des adversaires politiques, pour s'emparer du pouvoir par la force ou dans une optique de règlements de compte politiques.

Contrairement aux dernières décennies de l'Ancien Régime, l'entrée de nouveaux acteurs sur la scène politique et les nouvelles conditions d'accès au pouvoir à partir de 1790 contribuent à intégrer les violences physiques dans les stratégies politiques pour la conquête du pouvoir municipal. Si le recours à la force permet à certaines factions de s'imposer en temps d'élections<sup>1804</sup>, il permet également, dans un contexte de radicalisation politique, à un groupe exclu du pouvoir de le conquérir. En cela, l'exemple de Tarascon est particulièrement éclairant. Les élections de janvier 1790 se traduisent par une victoire des modérés réformistes conduits par le riche bourgeois Etienne Mourret, élu à la quasi-unanimité<sup>1805</sup>. La dégradation progressive de la conjoncture politique, notamment marquée par les événements de Nîmes, d'Avignon et de Jalès, contribue à radicaliser rapidement les positions. Lorsque le maire démissionne en novembre 1790, les deux « candidats » qui s'affrontent pour lui succéder sont deux clubistes, Lacroix et Pélissier. C'est finalement Lacroix qui l'emporte au troisième et dernier tour<sup>1806</sup>. Au début de l'année 1791, face aux divisions, le club des Jacobins implose et se scinde en deux branches désormais rivales. La plus grande partie des clubistes, composée des éléments les plus radicaux du club, prend le nom de club de Jarnègues. Aux premiers jours de 1791, ce dernier marche encore main dans la main avec la municipalité sur laquelle il tente néanmoins de prendre de plus en plus d'ascendance. Les modérés, soutenant l'ancienne municipalité Mourret, se contentent du nom de cercle de Jarnègues. Les relations se tendent rapidement entre les deux clubs. Par ailleurs, l'ingérence du club de Jarnègues indispose progressivement une municipalité échaudée par la radicalisation des clubistes qui prennent de plus en plus d'importance au niveau local. En effet, ces derniers remportent très largement les élections des électeurs du premier degré puisque sur dix-neuf électeurs, douze sont membres du club de Jarnègues. Peu de temps auparavant, la municipalité Lacroix s'est rapprochée des modérés du cercle de Jarnègues avec qui elle assiste au service funèbre en l'honneur de Mirabeau tandis que le club de Jarnègues faisait son propre office. En votant les décrets d'Allarde (2 mars, 17 mars 1791) et la loi Le Chapelier (14 juin 1791), les Constituants suppriment, outre les corporations, les confréries religieuses comme celles des pénitents. Dans

---

<sup>1804</sup> Nous renvoyons le lecteur au chapitre 7.

<sup>1805</sup> VIGNAL (Robert), *De la peste à la Révolution... op. cit.*, p. 171.

<sup>1806</sup> Arch. mun. Tarascon, 1 D 1, délibération municipale du 7 novembre 1790.

une France méridionale où les formes de spiritualité collective sont particulièrement dynamiques, la suppression des pénitents suscite la grogne d'une partie de la population. Le dimanche 31 juillet 1791, la municipalité Lacroix convoque la confrérie des portefaix de Tarascon, encore en activité, pour lui annoncer sa dissolution. Les portefaix, refusant leur suppression, insultent le maire qui veut les faire arrêter pour outrage à magistrat. La foule, ameutée sur la place publique devant l'hôtel de ville, empêche le maire de s'enfuir. Lorsque ce dernier fait appel à la Garde nationale pour l'escorter, le rassemblement dégénère en combat de rue, attisé par une partie des clubistes les plus radicaux, cherchant à conquérir le pouvoir. Des pierres sont jetées, des coups de feu sont tirés. Des femmes sont présentes. Si elles ne prennent pas les armes, elles encouragent les hommes à passer à l'action. L'échauffourée laisse deux morts sur le carreau, dont le fils du maire, lynché par les clubistes<sup>1807</sup>. Le cercle de Jarnègues est également dévasté par les émeutiers. La fermeture de la confrérie n'est en réalité que le catalyseur d'une crise politique patente de plus en plus tendue. L'émeute a pour conséquence première la démission du maire ainsi que celle des administrateurs municipaux les plus modérés. Le maire est remplacé par Bouchaud, un clubiste radical zélé. La sédition, attisée par le club de Jarnègues, contribue également à entretenir un climat politique délétère dans lequel les modérés, ne se sentant plus en sécurité, s'auto-excluent de la sphère politique. Les élections municipales de novembre 1791 ne mobilisent que les clubistes de Jarnègues. Seuls deux cent sept votants participent au scrutin désignant le maire contre huit cent-quatre-vingt-quatre en janvier 1790<sup>1808</sup>. En ayant eu recours à la force, sans renverser la municipalité dont l'action aurait été jugée anticonstitutionnelle par les instances supérieures, les radicaux se débarrassent d'un club concurrent tout en s'imposant face à la minorité modérée qui tenait les rênes du pouvoir.

Les violences physiques permettent également à un groupe exclu du pouvoir d'exister politiquement. C'est en ce sens qu'il faut percevoir les violences politiques endémiques qui gangrènent le Midi rhodanien durant la Révolution française et en 1814-1815. En effet, dans les villages et les villes les plus divisés, les violences, plus particulièrement physiques, font partie intégrante des stratégies politiques permettant à un groupe de s'affirmer politiquement dans un environnement qui lui est hostile. Les clubistes de Saint-Laurent-des-Arbres ont régulièrement recours à la force dans leur bras de fer contre la municipalité conservatrice. Exclus du pouvoir et des nouveaux organes révolutionnaires comme la Garde nationale, la maîtrise de la rue devient alors un objectif majeur pour les clubistes dans l'optique de peser politiquement face aux administrateurs municipaux mais aussi face aux administrations supérieures dont ils recherchent l'arbitrage. Entre la fin de l'année 1790 et septembre 1792, date à laquelle le club renverse la municipalité grâce au soutien des sociétés politiques voisines, les rixes sont récurrentes. Dans la nuit du 4 au 5 mars 1792, les clubistes, armés de fusils et de baïonnettes, investissent les rues du village<sup>1809</sup>. Ils sont appuyés par un détachement de clubistes de Laudun et de Codolet, venu prêter main forte à la minorité jacobine du lieu. Les émeutiers, dont nous ignorons le nombre, battent la caisse dans les rues

---

<sup>1807</sup> Arch. mun. Tarascon, 1 D 1, délibération municipale du 1<sup>er</sup> août 1791.

<sup>1808</sup> Arch. mun. Tarascon, BB 52, délibération municipale du 5 janvier 1790 ; 1 D 1, délibération municipale du 3 novembre 1791.

<sup>1809</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibération municipale du 5 mars 1792.

en chantant le *Ça ira* et tirent des coups de feu en l'air. Après avoir défilé dans les rues, les clubistes se retranchent dans un cabaret, voisin de la maison commune où ils vont festoyer et se saouler. Quelques heures après, ils réinvestissent la rue en appelant au meurtre et molestent quelques personnes croisées sur leur chemin, y compris des femmes. La municipalité réagit rapidement. La Garde nationale qui lui est entièrement dévouée est postée autour de la maison commune et patrouille dans les rues. Les administrateurs municipaux siègent toute la nuit mais en restent quitte pour une bonne frayeur. Quel sens donner à cette émeute ? Si les clubistes avaient tenté un putsch, il est probable qu'ils se seraient directement portés sur l'hôtel de ville ou, du moins, auraient cherché à se saisir des administrateurs municipaux. Or, ce n'est pas le cas. Il nous semble que cette insurrection est avant tout une démonstration de force visant à projeter sur le devant de la scène politique un groupe exclu du pouvoir. En effet, les défilés nocturnes, accompagnés de musique militaire, de coups de feu tirés en l'air et de chants politiques fédérateurs, ne sont-ils pas un moyen de se réapproprier l'espace public ? Les farandoles, accompagnant ces provocations, tendraient à le confirmer. Illustration de la politisation de la fête « traditionnelle » mise en lumière par Michel Vovelle<sup>1810</sup>, la farandole contribue également, en investissant les rues et les places publiques, à politiser l'espace tout en se l'appropriant<sup>1811</sup>. Par ailleurs, le fait que les clubistes se retirent dans un cabaret jouxtant quasiment l'hôtel de ville, en sachant qu'ils ont leurs habitudes dans d'autres débits de boisson, est un message symbolique particulièrement fort envoyé à la municipalité conservatrice. Les gestes violents participent à ce rituel de prise de possession des lieux. En molestant leurs adversaires, les clubistes tentent de les exclure de la sphère politique. Cette démonstration de force a lieu seulement deux jours après le renouvellement des cadres de la Garde nationale, dont l'élection a été entièrement noyautée par le « parti » conservateur. En effet, seuls soixante-treize votants, soit vraisemblablement moins de la moitié des citoyens actifs<sup>1812</sup>, s'étaient déplacés le 3 mars 1792, nombre équivalant à celui de l'élection municipale de novembre 1791, également contrôlée par les conservateurs<sup>1813</sup>. Cette épreuve de force vise donc à maintenir la cohésion du « parti » patriote tout en envoyant un message clair aux édiles conservateurs et aux instances supérieures. À la suite de cette émeute, les clubistes obtiennent gain de cause et de nouvelles élections visant à renouveler les cadres de la Garde nationale se tiennent dans le courant du mois de mai. Ces dernières sont une victoire totale pour les clubistes qui contrôlent désormais la force armée à Saint-Laurent-des-Arbres. En ayant recours à la violence, les patriotes du lieu parviennent à faire entendre leurs revendications tout en réinvestissant une sphère publique, dont la maîtrise est nécessaire pour garantir leur existence politique dans la Cité.

Enfin, l'appropriation d'une nouvelle culture politique par les populations rhodaniennes se lit également à travers le prisme des règlements de compte politiques qui ensanglantent sporadiquement le couloir rhodanien entre 1790 et 1815. Ces derniers prennent

<sup>1810</sup> Sur ce point, on consultera notamment : VOVELLE (Michel), *Les métamorphoses de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Poitiers, Aubier/Flammarion, 1976, 300 p.

<sup>1811</sup> LUCAS (Colin), « Themes in southern violence... », art. cit., p. 173.

<sup>1812</sup> Les sources locales, très lacunaires, n'indiquent malheureusement jamais le nombre de citoyens actifs. Lors de la première élection municipale, le nombre de votants s'élevait à 134 votants.

<sup>1813</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, 1 D 1, délibérations municipales du 5 novembre 1791 et du 3 mars 1792.

la forme de multiples attentats individuels<sup>1814</sup> ou de massacres collectifs. Les victimes sont sanctionnées pour leur prise de position politique et leur compromission avec un régime honni. Les meurtriers ne frappent donc jamais au hasard. En 1795 par exemple, les victimes sont des anciens curés jureurs, des acquéreurs de biens nationaux ou surtout des anciens membres du comité de surveillance, des délateurs ayant conduit bon nombre de leurs compatriotes devant les tribunaux révolutionnaires, ou des administrateurs municipaux ayant fait appliquer avec trop de zèle les mesures du Gouvernement révolutionnaire. Michel Vovelle avait noté une progression importante et une ruralisation partielle de ces attentats individuels à partir de l'an V<sup>1815</sup>. Ces agressions peuvent avoir lieu tout autant sur des chemins isolés, dans les rues du village, au vu et au su de tous, qu'au domicile de la victime. Le 5 frimaire an VI (25 novembre 1797), plusieurs habitants de Courthézon, menés par Alexis Courtias, investissent la maison de Jean-Etienne Benoît, ex-agent national durant l'an II, pour le tuer<sup>1816</sup>. Ne le trouvant pas, ils fouillent les dépendances à sa recherche puis insultent, menacent et molestent sa femme à sa place. Agresser ou assassiner un individu dans son propre domicile est un geste symbolique particulièrement fort. Par le viol de son intimité, ses agresseurs placent leur victime dans un état d'infériorité en lui faisant sentir qu'elle n'est plus en sécurité, même chez elle. Cet exemple montre également que les femmes peuvent être aussi la cible des règlements de compte politiques. Bien que la très grande majorité des meurtres ou des agressions politiques concernent essentiellement des hommes, le fait que les femmes puissent en être victimes témoigne des progrès de la politisation des populations rhodaniennes. En effet, dans les foyers les plus politisés, les femmes semblent partager la même affiliation politique que leur mari. Par conséquent, elles sont tout autant susceptibles d'être châtiées pour leur opinion politique que les hommes. En revanche, les femmes ne participent que rarement à des assassinats individuels, notamment nocturnes, frappant les victimes au détour des chemins ou à leur domicile.

À une échelle beaucoup plus importante se trouvent les massacres collectifs. Ces derniers font actuellement l'objet d'un renouvellement historiographique<sup>1817</sup> s'inscrivant dans un chantier de recherches transdisciplinaires, visant à replacer le massacre dans une perspective historique et anthropologique plus large<sup>1818</sup>. Il s'agit d'exécutions massives<sup>1819</sup> de prisonniers politiques dans un contexte de radicalisation politique comme le massacre avignonnais de la glacière en 1791 ou celui des prisons tarasconnaises entre mai et juin 1795, mais aussi des scènes de lynchages d'individus, menées par un groupe d'habitants. Parmi ces

---

<sup>1814</sup> Selon le sens de l'époque, c'est à dire qu'un individu a été victime de violences physiques importantes qui ne se sont pas forcément traduites par sa mort. Sur ce point : MALANDIN (Gilles), *L'introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, E.H.E.S.S, 2011, 333 p ; SALOMÉ (Karine), *L'ouragan homicide. L'attentat politique en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2010, 319 p.

<sup>1815</sup> VOVELLE (Michel), *La découverte de la politique... op. cit.*, p. 295.

<sup>1816</sup> Arch. mun. Courthézon, 2 J 2, relevé des attentats commis contre les républicains, an VI.

<sup>1817</sup> BROWN (Howard G.), « Mythes et massacres : reconsidérer la « terreur directoriale », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 325, 2001, p. 23-52 ; MARTIN (Jean-Clément), « Massacres, tueries, exécutions et meurtres de masse pendant la Révolution, quelles grilles d'analyse ? », *La Révolution française* [en ligne], mis en ligne le 15 février 2011. URL : <http://Irf.revues.org/201> ; SOTTOCASA (Valérie), *Les brigands et la Révolution... op. cit.*, p. 90-125.

<sup>1818</sup> Voir notamment : EL KENZ (David), *Le massacre, objet d'histoire*, Paris, Gallimard, 2005, 560 p.

<sup>1819</sup> « Meurtre de masse de plusieurs personnes en une seule fois », d'après la définition proposée par David El Kenz : EL KENZ (David), *Le massacre... op. cit.*, p. 7.

massacres, l'affaire du transfert des prisonniers d'Orange, mérite que l'on s'y arrête un instant. Le 8 prairial an III (27 mai 1795), une escorte de prisonniers, issus de différentes communautés du district d'Orange et incarcérés dans les différentes prisons de la ville, est attaquée dans différents villages traversés lors de leur transfert vers la citadelle de Pont-Saint-Esprit. Les prisonniers sont essentiellement d'anciens cadres de l'an II comme l'Orangeois Plumail, agent national sous la « Terreur » ou le Courthézonnais Onde, ex-membre du comité de surveillance. L'escorte est conduite par des gardes nationaux d'Orange et des environs, dont Alexis Courtias et ses comparses. Le chef de l'expédition est Claude Blayié, un réacteur opportuniste. Membre du comité de surveillance d'Orange en 1794, il est accusé de malversations économiques et de corruption. Au lendemain de thermidor, il se rachète une conduite politique en se jetant à corps perdu dans la « Réaction ». Dès la sortie d'Orange, l'escorte est attaquée par des habitants des villages voisins mais les gardes parviennent à repousser les assaillants. En revanche, lors de la traversée de Mornas et surtout de Mondragon, les prisonniers originaires de ces communes sont agressés et quatre d'entre eux sont tués<sup>1820</sup>. D'autres prisonniers sont massacrés peu de temps après sur le pont traversant le Rhône à hauteur de Pont-Saint-Esprit. Sur les cinquante-trois prisonniers, une dizaine d'entre eux est massacrée entre Mornas et Pont-Saint-Esprit. L'évènement a fait couler beaucoup d'encre. Les contemporains y ont vu la main de la Contre-révolution alors que ces meurtres, certes politisés, n'ont en réalité pour motivation principale que la vengeance<sup>1821</sup>. En effet, les quatre Mondragonais assassinés l'ont été, entre autres, par les familles de victimes de la Commission Populaire d'Orange. Ces hommes sont tout autant sanctionnés pour leur activisme politique en l'an II que pour leur collusion avec les juges d'Orange, ayant conduit à l'échafaud huit de leurs compatriotes en 1794. Les victimes, comme les meurtriers, sont parfaitement intégrées dans le village<sup>1822</sup>. Tous les quatre ont été membres du comité de surveillance en l'an II. De plus, pour au moins deux d'entre eux, leur carrière administrative commence bien avant la Révolution. Le notaire Martichon a été greffier de la justice seigneuriale, puis officier municipal de février 1790 à novembre 1791, tandis qu'Etienne Saut a été second consul de 1772 à 1773 et quatre fois conseiller politique entre 1768 et 1787. Les meurtriers, Roustan dit l'américain et ses sœurs, Blazy dit le hussard et les frères Argellier, sont tous des parents proches d'administrateurs municipaux, exécutés en 1794, et dont les familles sont ancrées dans la commune depuis plusieurs décennies, voire plusieurs générations<sup>1823</sup>. Le scénario est identique pour les autres prisonniers. À Piolenc, c'est Pierre-Paul Lauret, curé constitutionnel et secrétaire de la commune en l'an II, qui cristallise l'animosité de ses compatriotes. Les Piolençois sont d'ailleurs les seuls à le cribler de pierres ou à le frapper à coup de bâton<sup>1824</sup>. Ses adversaires n'étant pas parvenus à le tuer à Piolenc,

---

<sup>1820</sup> Il s'agit de Marc Augier, Etienne Saut, Jacques Pétreman et Etienne-Fiacre Martichon.

<sup>1821</sup> Sur cette notion : BOURDIN (Jean-Claude), CHAUVAUD (Frédéric), GAUSSOT (Ludovic), KELLER (Paul-Henri), dir., *Faire justice soi-même. Études sur la vengeance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 318 p.

<sup>1822</sup> Même constat pour les massacres de la Glacière ou des prisons de Tarascon : SOTTOCASA (Valérie), *Les brigands et la Révolution... op. cit.*, p. 117 ; VOVELLE (Michel), « Massacreurs et massacrés... », art. cit., p. 145-146.

<sup>1823</sup> Arch. dép. Vaucluse, 7 L 65, tribunal criminel de Vaucluse, dossier Joseph Blayet, brumaire an IV. On trouvera dans ce dossier les dépositions des survivants du massacre.

<sup>1824</sup> Arch. dép. Vaucluse, 7 L 61, tribunal criminel de Vaucluse, dossier Joseph Villelongue de Piolenc, brumaire an IV.

Lauret survit à la suite du voyage puisqu'il n'est pas visé lors de l'arrêt suivant à Mondragon<sup>1825</sup>.

Par ailleurs, les femmes peuvent être amenées à jouer un rôle important dans ces massacres auxquels elles participent, sans toutefois occuper le premier rôle. À Piolenc, au moins trois femmes, dont la femme du maire, ont été identifiées par Lauret. Elles le criblent de pierres qui le blessent à l'oreille, à la tête et au dos. À Mondragon, l'une des filles de Roustan tire à deux reprises sur Martichon avec un pistolet. En revanche, contrairement aux hommes, aucune d'entre elles ne s'est approchée de près pour le matraquer, même lorsque la charrette est à l'arrêt. La distance qu'elles maintiennent entre elles et leur cible, tout comme le choix d'utiliser des armes de jet plutôt que des armes de contact, est particulièrement révélateur du positionnement des femmes dans les violences politiques. Sous l'Ancien Régime, les femmes étaient déjà des actrices importantes de la violence quotidienne (querelle de voisinage, etc.)<sup>1826</sup>. Toutefois, les cibles de cette violence féminine, rarement physique<sup>1827</sup>, restaient essentiellement les personnes du même sexe<sup>1828</sup>. En effet, les femmes ne se mesuraient que très rarement aux hommes dont elles redoutaient certainement la force physique. Les femmes ne manipulaient que très rarement les armes, se contentant généralement de porter des coups de griffes au visage ou de faire tomber les coiffes<sup>1829</sup>. À ce titre, la violence féminine n'était pas vraiment considérée avec beaucoup de sérieux par les autorités<sup>1830</sup>. Cette spécificité de la violence féminine se poursuit avec la Révolution française. La violence physique des femmes s'abat essentiellement sur d'autres femmes. Même si certaines femmes prennent les armes, comme en Vendée, elles n'occupent que très rarement le devant de la scène dans les massacres collectifs<sup>1831</sup>. Certaines femmes comme Théroigne de Méricourt<sup>1832</sup>, portant les armes et participant à la prise des Tuileries le 10 août 1792, défrayent la chronique parce que l'image violente qu'elles véhiculent va à l'encontre de

---

<sup>1825</sup> Colin Lucas fait le même constat dans son étude plus générale du sud-est : LUCAS (Colin), « Resistances populaires à la Révolution dans le sud-est », dans NICOLAS (Jean), dir., *Mouvements populaires et conscience sociale... op. cit.*, p. 483.

<sup>1826</sup> FARGE (Arlette), « L'espace public de la criminalité féminine » dans TSIKOUNAS (Myriam), CADIET (Loïc), CHAUVAUD (Frédéric), GAUVARD (Claude), dir., *Figures de femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 19-27.

<sup>1827</sup> DELSALLE (Paul), « Il n'avait point l'intention de l'occire : les femmes et la violence à travers les lettres de rémission dans le comté de Bourgogne (Franche-Comté) au début du XVII<sup>e</sup> siècle », dans FOLLAIN (Antoine), dir., *Brutes ou braves gens... op. cit.*, p. 311.

<sup>1828</sup> LAMBERT (Karine), « La litigiousité féminine à Toulon au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers les procès pour injures, excès, coups et blessures », dans GARNOT (Benoît), dir., *La petite délinquance... op. cit.*, p. 215-224.

<sup>1829</sup> QUÉNIART (Jean), *Le grand chapelletout. Violence, normes et comportements en Bretagne rurale au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1993, p. 78.

<sup>1830</sup> HANLON (Grégory), « Les rituels de l'agression... », art. cit., p. 259.

<sup>1831</sup> FAURÉ (Christine), dir., *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les Belles lettres, 2010, p. 229.

<sup>1832</sup> Anne-Joseph Théroigne de Méricourt (1762-1817) est l'une des figures féminines marquantes de la Révolution. Présente lors des journées d'octobre, elle tient salon où se côtoient de nombreuses figures montantes comme Brissot ou Pétion. Raillée par la presse contre-révolutionnaire, notamment par le journaliste Suleau, elle participe à la journée du 10 août 1792. Théroigne de Méricourt sombre progressivement dans la folie et finit ses jours dans un asile.

leur nature, réputée plutôt douce<sup>1833</sup>. Dans de nombreux cas, les femmes incitent les hommes à passer à l'action, voire à aller plus loin dans la violence<sup>1834</sup>.

La Révolution française, en nationalisant la vie politique locale, bouleverse l'équilibre des communes, soumises à l'immixtion à plus grande échelle du pouvoir central dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour certains historiens et anthropologues<sup>1835</sup>, les massacres collectifs, en purifiant<sup>1836</sup> la société de ses éléments rendus indésirables par leurs prises de position politique, viseraient à rétablir cet équilibre<sup>1837</sup>. Dans le Midi rhodanien, la radicalisation politique favorise la constitution d'une sphère politique bigarrée dans laquelle les adversaires d'un groupe, d'une autre sensibilité politique, apparaissent comme une menace potentielle pour l'existence politique, sinon la survie même de ce groupe<sup>1838</sup>. La violence serait libératrice<sup>1839</sup>. Les massacres collectifs doivent donc s'interpréter comme étant tout autant l'une des conséquences de la radicalisation politique des populations rhodaniennes qu'une manifestation de leur appropriation d'une nouvelle culture politique. Les massacres collectifs de la Révolution ne sont pas sans rappeler dans une certaine mesure les massacres des guerres de Religion. En effet, catholiques et protestants massacrent notamment pour purifier la société de leurs adversaires religieux, perçus comme représentant une menace à leur propre survie<sup>1840</sup>.

Si la Révolution française n'invente pas les violences physiques, elle contribue néanmoins à les replacer au cœur des stratégies politiques, notamment pour la conquête du pouvoir. L'élargissement de la sphère politique favorise l'émergence de groupes de différentes sensibilités politiques luttant, dans un contexte de radicalisation, pour le maintien de leur identité politique, sinon pour leur survie. Cette cogestion conflictuelle du nouvel espace public révolutionnaire, bouleversant l'équilibre de la commune, se traduit par des démonstrations de force allant de la simple rixe, visant notamment à réaffirmer publiquement l'existence politique du groupe, aux règlements de compte politiques, mais également dans les cas les plus extrêmes, aux massacres et aux exécutions de prisonniers politiques, dont la mise à mort symbolique, concourrait à la restauration chimérique de cet équilibre perturbé par la Révolution. Toutefois, comme certaines études tendraient à le prouver, le recours à la violence physique n'est pas systématiquement employée par les contemporains pour régler

---

<sup>1833</sup> GODINEAU (Dominique), « Citoyennes, boutefeux et furies de guillotine », dans DAUPHIN (Cécile), FARGE (Arlette), dir., *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 37.

<sup>1834</sup> COBB (Richard), *La protestation populaire en France (1789-1820)*, Paris, Calman Lévy, 1975, p. 140.

<sup>1835</sup> Voir notamment les travaux de René Girard : GIRARD (René), *La violence et le sacré*, Pluriel, Domont, 2010 [1972], 486 p.

<sup>1836</sup> Sur ce point, voir notamment : SÉMELIN (Jacques), *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 2005, 485 p.

<sup>1837</sup> ROCHE (Daniel), « La violence vue d'en bas... », art. cit., p. 62.

<sup>1838</sup> Voir à ce propos la très stimulante analyse que propose Valérie Sottocasa pour le massacre de la Glacière : SOTTOCASA (Valérie), *Les brigands et la Révolution... op. cit.*, p. 109.

<sup>1839</sup> LUCAS (Colin), « Violence urbaine et répression à l'époque révolutionnaire », dans BENOÎT (Bruno), dir., *Ville et Révolution... op. cit.*, p. 86.

<sup>1840</sup> Sur ce point, voir notamment : CROUZET (Denis), *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion vers 1525-vers 1610*, Lonrai, Champ Vallon, 2009 [1990], 747 p.



leurs différends politiques<sup>1841</sup>. Elle apparaît alors comme l'une des options possibles parmi d'autres.

### *Les violences psychologiques au service du politique*

En parallèle, il existe aussi une violence psychologique fondée sur l'intimidation nocturne et l'extorsion. Si ces pratiques existaient déjà sous l'Ancien Régime, la Révolution française, en les dirigeant vers ceux qui sont désignés comme les ennemis du peuple, leur confère une nouvelle dimension politique.

L'intimidation nocturne faisait déjà partie intégrante des stratégies de la contestation politique d'Ancien Régime. La pratique se perpétue sous la Révolution française mais les enjeux sont différents. Ces intimidations peuvent prendre la forme d'un tapage ou celle d'une agression d'une autre nature comme l'inscription de graffiti sur la porte d'une maison. Ces actions partagent l'objectif commun d'exercer une sorte de pression psychologique sur la personne qui en est victime. Le matin du 10 avril 1792, une partie des administrateurs municipaux les plus conservateurs de Courthézon, découvre que la porte de leur domicile a été taguée à la peinture pendant la nuit<sup>1842</sup>. Cette attaque, perçue comme une véritable agression par les édiles, est révélatrice de la dégradation de la conjoncture politique locale. Quelques jours auparavant, la municipalité avait balayé d'un revers de main une pétition du club des Jacobins exigeant que les édiles se montrent plus actifs dans l'application des lois, et plus particulièrement de celle concernant la séquestration des biens des émigrés de la commune<sup>1843</sup>. Cette fin de non-recevoir est symptomatique de la constitution d'un clivage politique entre le club des Jacobins et la municipalité, inhérent à la radicalisation progressive d'une partie de la classe politique au cours du premier semestre 1792. Après des élections consensuelles en 1791, attirant plus de votants qu'en février 1790, le club et la municipalité, dont la plupart de ses membres sont des clubistes<sup>1844</sup>, ne partagent plus les mêmes vues politiques. Les attaques nocturnes, probablement menées par certains Jacobins, sanctionnent le modérantisme et le manque de zèle des administrateurs municipaux. Ces représailles, visant moins à endommager un bien qu'à le souiller, semblent s'inscrire dans un processus d'intimidation politique. Par ailleurs, le marquage de la porte des édiles avec de la peinture, tel que l'on pouvait le pratiquer jadis sur celle des pestiférés, délimite symboliquement l'espace, en séparant ostensiblement les maisons taguées de celles qui ne le sont pas, et contribue ainsi à la constitution d'un imaginaire politique manichéen. L'usage de la peinture révélerait au grand jour les amis ou les adversaires du peuple, dont la porte a été marquée.

Le tapage nocturne représente, à un degré plus élevé, un autre aspect de la violence psychologique. Véritable acte politique, il suit un rituel précis qui n'est pas sans rappeler le charivari d'Ancien Régime. La Révolution française pérennise cette pratique. Les victimes

---

<sup>1841</sup> MAZEAU (Guillaume), « La violence évitée : citoyens ordinaires face à l'assassinat de Marat », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010/1, n° 57-1, p. 47-68.

<sup>1842</sup> Arch. mun. Courthézon, 1 D 1, délibération municipale du 10 avril 1792. Il n'a pas été possible de découvrir ce qui a été écrit ou dessiné.

<sup>1843</sup> Arch. mun. Courthézon, 1 D 1, délibération municipale du 2 avril 1792.

<sup>1844</sup> Arch. dép. Vaucluse, 6 L 5, liste des membres du club des Jacobins de Courthézon lors de sa fondation, 20 février 1791.

varient : clercs réfractaires ou constitutionnels lors des affrontements virulents des années 1791-1792, administrateurs municipaux, etc. Le tapage nocturne vise avant tout à intimider en frappant symboliquement au cœur de l'intimité de la victime. Le scénario est classique. Des individus, généralement masqués, tambourinent violemment contre la porte, jettent parfois des pierres contre les fenêtres, voire tirent des coups de feu contre la maison. Malgré la violence du choc, le but recherché n'est pas tant d'entrer dans la maison que de provoquer l'effroi chez ses occupants. L'obscurité, préservant l'anonymat, et l'angoisse, naturellement suscitée par la nuit, amplifient fortement l'effet produit par le tapage. Parfois, des chants peuvent être entonnés avant le passage à l'acte, comme à Pierrelatte où l'on entend le *Réveil du peuple* avant que les maisons de certains républicains ne soient prises pour cibles<sup>1845</sup>. La dimension psychologique de ce moyen d'intimidation est particulièrement nette. La victime ne doit plus se sentir en sécurité dans son propre domicile.

Le tapage permet également à une minorité politique de se faire entendre et d'exister politiquement. Comme d'autres actions politiques contestataires, il favorise la cohésion d'un groupe marginalisé politiquement. Dans la nuit du 15 au 16 ventôse an VI (5-6 mars 1798), les patriotes « exclusifs » de Beaucaire carillonnent devant la maison de différentes veuves des « fédéralistes » exécutés en 1794<sup>1846</sup>. Le tapage s'accompagne de menaces et d'insultes. Au-delà de la symbolique forte - intimidation de femmes désarmées, veuves des victimes de la « Terreur » qui plus est - cet acte provocateur s'adresse aux conservateurs. Malgré la vigoureuse épuration menée dans la foulée du coup d'État de fructidor an V, la municipalité conservatrice, peuplée essentiellement de « Thermidoriens » hostiles aux républicains radicaux, s'est maintenue au pouvoir. Les patriotes « exclusifs » parviennent finalement à faire casser la municipalité en frimaire an VI, sous le vague prétexte de violences commises contre les patriotes depuis l'été 1797, accusation bien commode pour se débarrasser d'opposants politiques<sup>1847</sup>. La nouvelle équipe municipale nommée est composée des plus chauds partisans de la République : Pierre Bimar, l'un des artisans du coup de force d'avril 1793 contre la municipalité conservatrice, Louis Basset, Blaise Rieu aîné, etc. Malgré leur disgrâce, les conservateurs représentent encore une force politique importante. En effet, ils peuvent compter sur le soutien d'une partie non négligeable de la population, notamment parmi les citoyens actifs. La ville est d'ailleurs le théâtre de nombreuses rixes de faction, témoignant en cela de l'existence d'une arène politique non apaisée. À quinze jours des élections municipales, convoitées par toutes les forces politiques en présence, cette attaque contre les veuves des suppliciés de l'an II est un message politique particulièrement clair. À travers elles, c'est tout l'électorat conservateur qui est visé. En intimidant leurs adversaires politiques, les républicains « exclusifs » cherchent à les pousser à l'abstention tout en réaffirmant publiquement, en multipliant les démonstrations de force, qu'ils constituent un groupe politique avec laquelle il faut compter.

Enfin, les contributions forcées, extorquées par les patriotes choisissant leur cible selon leur affiliation politique et leur niveau de richesse, illustre un autre volet de la violence

---

<sup>1845</sup> Arch. mun. Pierrelatte, 1 D 3, délibération municipale, 16 pluviôse an V.

<sup>1846</sup> Arch. dép. Gard, L 443, troubles du canton de Beaucaire, lettre de certains habitants à l'administration départementale du Gard, sans date (probablement en mars 1798).

<sup>1847</sup> Arch. mun. Beaucaire, 1 D 4, délibération municipale du 17 frimaire an VI.

psychologique. Contrairement aux taxations rencontrées en Île-de-France ou dans l'Ouest<sup>1848</sup>, ne concernant presque essentiellement que la fixation forcée du prix des subsistances, le phénomène rencontré dans le couloir rhodanien s'apparente plus à une forme de racket. En effet, aux lendemains du 9 thermidor an II, dans de nombreuses communes de l'ancien Comtat et aux alentours, des habitants disent avoir été victimes de contributions forcées, arrachées sous la menace. Entre 1792 et l'été 1794, certains patriotes, agissant parfois sous couvert des administrations municipales, des sociétés politiques ou même des comités de surveillance, taxent des individus, suspectés d'incivisme. Prétextant agir pour soulager les pauvres ou subvenir aux besoins de la Patrie comme l'équipement des volontaires, les taxateurs ciblent de préférence les citoyens les plus riches qui sont régulièrement mis à contribution.

Sous la Convention « thermidorienne », de nombreux patriotes radicaux sont dénoncés pour s'être enrichis frauduleusement, notamment en taxant les citoyens. De l'impôt révolutionnaire au vol, il n'a qu'un pas qui semble avoir été franchi à diverses reprises. Ces extorsions s'inscrivent à la fois dans un climat socioéconomique tendu, inhérent à la crise économique du printemps 1792, et dans un processus de radicalisation politique. Puisque les « aristocrates » refusent de faire le sacrifice de leur personne pour la cause révolutionnaire, en ne s'enrôlant pas par exemple dans les armées, ils doivent faire le sacrifice de leur fortune. Le champ du politique sert alors de toile de fond pour se livrer à un simple racket. Une incrimination politique masque une banale criminalité de droit commun, sous couvert d'un certain idéal politique. À Saint-Laurent-des Arbres, la municipalité jacobine fait pression sur les conservateurs qui ont été placés sur des listes de suspects, dressés au cours du printemps 1793. La lettre écrite à la fin du mois de mars 1793 au juriste Cabrol, l'un des ténors du « parti » aristocrate est très éclairante. C'est la seule lettre prouvant l'existence de taxations forcées que nous avons pu trouver dans les différents dépôts d'archives. Les édiles menacent les suspects tout en prétextant acheter la paix sociale : « Citoyen, vous êtes taxé 95 l. par la Commission, il n'y a rien à rabattre ; il faut payer la somme déterminée ; vous vous exposez aux plus grands désagréments [...] concourez avec nous à maintenir la tranquillité dans notre village »<sup>1849</sup>. Un véritable trafic se met en place dans la commune. Un suspect, émigré ou reclus dans sa maison, peut, moyennant finance, être autorisé à revenir temporairement dans le village, sous couvert d'un laissez-passer fourni par la municipalité, ou s'acquitter d'une grosse somme pour être retiré de la liste des suspects<sup>1850</sup>. Les Jacobins estiment ces contributions nécessaires pour réparer les préjudices physiques et moraux dont ils prétendent avoir été victimes. Profitant de leur position de force, les chefs de file du « parti » jacobin tentent également d'agrandir leur patrimoine foncier aux dépens de leurs adversaires. Le meunier Puech dit Champagne et son gendre Jean Guigue, ardents adversaires des Jacobins et inscrits sur la liste des suspects, sont invités à s'acquitter d'une somme de 3 000 l. mais aussi de céder, devant notaire, un terrain sur lequel lorgnent l'abbé Sarrazin et ses neveux, proche du moulin de Puech, avec pour les acheteurs un libre accès au ruisseau alimentant le

---

<sup>1848</sup> PEYRARD (Christine), *Les Jacobins de l'Ouest... op. cit.*, p. 89-94.

<sup>1849</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, document non classé, lettre écrite par la municipalité Laurent au juriste Cabrol, 31 mars 1793. Nous retranscrivons l'intégralité de ce document très intéressant en annexe n° 18.

<sup>1850</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, document non classé, ensemble de pièces non datées concernant l'abbé Sarrazin.

moulin<sup>1851</sup>. Le marché ne semble pas avoir abouti puisque Puech reste suspect jusqu'en l'an III. Ce document illustre clairement comment, par l'appropriation d'une nouvelle culture politique, les conflits interpersonnels et les tensions sociales d'un village s'adaptent au nouveau contexte politique révolutionnaire.

Parce qu'elles exercent une forte pression sur ceux qui sont désignés comme des adversaires politiques, les contributions forcées entrent pleinement dans le répertoire des violences psychologiques. Sous couvert de lutte politique, elles visent à inverser les hiérarchies sociales dans les villages ou dans les petites communes. Les citoyens taxateurs appartiennent généralement aux catégories sociales les plus populaires. Elles placent également la victime dans un rapport d'infériorité par rapport au taxateur qui légitime son acte par ses prises de position politique. Enfin, les contributions forcées contribuent à produire de l'exclusion en isolant l'adversaire d'une partie de la communauté. La taxation, véritable marqueur politique, stigmatise davantage un adversaire politique, déjà sanctionné par des mesures étatiques l'excluant progressivement de la sphère publique entre 1792 et 1794, tout en renforçant dans l'imaginaire collectif son image négative de suspect.

Les contributions forcées de l'époque révolutionnaire ne sont pas sans rappeler un procédé déjà utilisé lors de la révolte cévenole de 1783 au cours de laquelle les « Masques armés » pillent et taxent les procureurs et les notaires accusés de malhonnêteté<sup>1852</sup>. Par ces taxations, les « Masques armés », s'autoproclamant les « procureurs des pauvres », entendent punir, en se substituant à la justice royale, les profiteurs ou des juristes corrompus qui abusent du système pour s'enrichir frauduleusement<sup>1853</sup>. Toutefois, contrairement aux taxations de 1783, les contributions levées par les patriotes ne visent plus seulement à sanctionner des hommes corrompus ou des profiteurs dans la seule optique de renverser les hiérarchies sociales, ou de se faire justice soi-même, mais s'inscrivent désormais dans une nouvelle dimension politique. Par la taxation, les patriotes punissent ceux qu'ils considèrent comme les ennemis de la Nation pour leur positionnement politique. En 1783 et en 1792-1794, les taxations n'ont pas les mêmes enjeux. Un glissement politique s'est opéré avec la Révolution.

Ainsi, cette sous-partie consacrée aux violences psychologiques est révélatrice de l'adaptation de gestes et de pratiques anciennes à la nouvelle culture politique révolutionnaire. La contestation politique s'exprime de la même façon mais la Révolution française en modifie les enjeux. Dans un nouveau contexte institutionnel où la sphère politique s'est considérablement élargie, les violences psychologiques comme l'intimidation et les taxations

---

<sup>1851</sup> Arch. mun. Saint-Laurent-des-Arbres, document non classé, état des demandeurs et de leurs demandes, 16 pluviôse an II.

<sup>1852</sup> COHEN (Déborah), « Les répertoires de l'action : logiques sociales des acteurs ou contraintes de l'espace de réception ? L'exemple de la révolte des « Masques armés » (1783-1785) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 359, janvier-mars 2010, p. 10.

<sup>1853</sup> BOULLE (Maurice), *Révoltes et espoirs en Vivarais 1780-1789*, Privas, Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, 1988, p. 5-27 ; SONENSCHER (Michaël), « La révolte des masques armés de 1783 en Vivarais », Vivarais et Languedoc, 44<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc-méditerranéen et du Roussillon, Privas, 22-23 mai 1971, Montpellier, Université Paul Valéry, 1972, p. 247-263 ; SABATIER (Gérard), « De la révolte de Roure (1670) aux Masques Armés (1783), la mutation du phénomène contestataire en Ardèche », dans NICOLAS (Jean), *Mouvements populaires et conscience sociale... op. cit.*, p. 121-147 ; SCHNETZLER (Jacques), « L'affaire des Masques armés de 1783 en Haut-Uzège et Bas-Vivarais », *Revue du Vivarais*, 1991, vol. n° 4, p. 269-321.

forcées doivent être considérées comme faisant partie intégrante de stratégies politiques établies par les contemporains. Les violences politiques matérielles s'inscrivent également en tout point dans ces nouvelles stratégies.

*Déprédations et violences matérielles : entre politisation de l'espace et appropriation d'une nouvelle culture politique*

Les violences matérielles, faites aux biens ou aux objets, constituent le dernier volet de cette courte typologie consacrée aux violences politiques révolutionnaires et postrévolutionnaires. Se cristallisant sur un objet, dont la symbolique politique est évidente pour les contemporains, ou sur les biens d'un individu que l'on ne peut atteindre, cette dernière catégorie de violence est tout autant révélatrice du nouveau rapport à l'espace émergeant avec la Révolution que de l'appropriation d'une nouvelle culture politique.

Les déprédations, au cœur de la contestation politique d'Ancien Régime, se poursuivent avec la Révolution. Comme avant 1789, ces attaques sont essentiellement nocturnes et visent à punir un individu que l'on ne peut atteindre, parce qu'absent ou protégé par ses fonctions, ou tout simplement pour ne pas se compromettre publiquement. En décembre 1815, le sous-préfet mène l'enquête à Sorgues où certains individus se plaignent de déprédations nocturnes. Les arbres fruitiers du notaire Pochy ont été rasés tandis que les treilles du boulanger Clausel ont été coupées<sup>1854</sup>. Par ailleurs, des granges sont incendiées, des portes sont enfoncées et des fenêtres sont lapidées. Aucune maison n'a été pillée car ce n'était pas le but de ces attaques. Les onze propriétaires attaqués ne sont pas des inconnus. Cinq d'entre eux sont d'anciens cadres de l'an II dont André Eissery, l'un des membres du comité de surveillance nommé par le représentant Maignet. Il y a également parmi eux de zélés bonapartistes comme le boulanger Clausel, maire sous l'Empire et surtout durant les Cent-Jours. Les déprédations nocturnes doivent, comme sous l'Ancien Régime, être perçues comme des représailles, visant à porter atteinte aux intérêts économiques ou à intimider un individu pour ses prises de position politiques.

À l'exception des châteaux attaqués en 1789 ou 1792, les pillages des propriétés privées sont relativement rares. Après le coup de force d'avril 1792 mené par les Jacobins de Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'hôtel particulier du comte de Castellane et quatre autres maisons, appartenant toutes aux différents chefs de file du « parti » aristocrate, sont pillées. En septembre 1795, lorsque le marquis de Lestang fait une descente sur Montélimar, seul l'hôtel de Boisset est livré au pillage. Dans ces deux exemples, les propriétaires ne sont pas présents. La violence des hommes du marquis, n'ayant pu massacrer les prisonniers détenus dans la citadelle, est détournée contre la demeure du représentant Boisset, cristallisant, par ses positions républicaines modérées, l'hostilité des conservateurs. Le pillage de l'hôtel de Castellane a lieu dans un tout autre contexte. Il conclut une Journée révolutionnaire ayant radicalement modifié l'équilibre politique de la commune. Au-delà de l'aspect matériel, la symbolique du pillage est importante. Il matérialise la défaite de l'ennemi. Par la violation de son intimité, les émeutiers s'approprient symboliquement l'espace tandis que la destruction de

---

<sup>1854</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 M 739, lettre du sous-préfet au préfet, 28 décembre 1815.

ses effets personnels témoigne d'une volonté purificatrice. La mise à sac de la maison de l'ennemi symbolise quelque part la mise à mort du vaincu.

Cette catharsis politique se manifestant à travers la profanation d'un lieu symbolique se retrouve également lors de la crise « fédéraliste » lorsque les sectionnaires mettent à sac les locaux des clubs politiques, « temples » du jacobinisme, et les emmurent, dans l'optique d'en éradiquer la moindre trace dans la mémoire collective. Les monuments expiatoires, lourdement chargés de symbolique politique, religieuse, sinon culturelle, sont également des cibles de choix. Au lendemain de la dissolution de la Commission populaire d'Orange qui fit condamner à mort 332 personnes, un monument expiatoire fut érigé à l'emplacement exact où fonctionna la guillotine<sup>1855</sup>. En décembre 1795, des républicains radicaux, dont le maçon Ducros, sont dénoncés pour avoir vandalisé, en pleine journée, le monument expiatoire<sup>1856</sup>. Ducros et ses comparses ne sont pas des inconnus. Ardents patriotes « exclusifs », ils se sont signalés durant toute la fin de l'année 1794 et le premier semestre 1795 en traquant les « Thermidoriens » dans les rues ou en participant à toutes les manifestations politiques nocturnes visant à réaffirmer l'existence politique des Jacobins : chants, insultes, intimidations, etc. Le fait qu'ils passent à l'offensive en plein jour n'est pas anodin. Cette attaque diurne est révélatrice d'un changement politique palpable. Les élections municipales de novembre 1795 sont remportées par les républicains radicaux, succédant ainsi à une équipe conservatrice, loin de faire l'unanimité dans la ville. Dans les faits, ce basculement politique se traduit par une intensification des violences politiques menées par les républicains « exclusifs », agissant désormais en plein jour. La dégradation du monument expiatoire, érigée par une faction honnie, est tout autant un message adressé aux conservateurs qu'une façon d'accompagner symboliquement le retournement politique qui s'est produit quelques semaines auparavant. À travers cette attaque, c'est la question mémorielle de la Commission Populaire d'Orange et plus généralement de la « Terreur » orangeoise qui se pose en terme conflictuel.

Certains objets, parce que lourdement chargés d'une forte connotation symbolique, cristallisent l'hostilité politique des populations<sup>1857</sup>. Si certains d'entre eux suscitaient déjà l'animosité sous l'Ancien Régime, d'autres, récemment intégrés aux nouvelles liturgies révolutionnaire, républicaine, impériale puis royaliste, reflètent l'appropriation d'un nouveau répertoire politique<sup>1858</sup>. Il ne s'agit pas de dresser un catalogue exhaustif de toutes les dégradations faites aux objets entre 1789 et 1820 mais de montrer, en sélectionnant quelques exemples, que la Révolution et les régimes politiques successifs ont contribué à faire émerger

---

<sup>1855</sup> Cette pyramide, vraisemblablement érigée au cours de l'été 1795, se trouvait à la place de l'actuel théâtre municipal d'Orange, au sud du cours Saint-Martin. En 1825, il fut remplacé par une chapelle expiatoire. Endommagé quelques temps après la Révolution de 1830, il est entièrement détruit en 1848. Le théâtre municipal, dont la construction débute en 1882, est inauguré en 1885.

<sup>1856</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 L 236, *Adresse au Directoire par les amis de la Constitution de 1795 contre les excès des partisans de celle de 1793*, sans date.

<sup>1857</sup> Le chantier de l'étude de la symbolique politique a été ouvert par Maurice Agulhon : AGULHON (Maurice), *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, 251

p.  
<sup>1858</sup> Denise Turrel a notamment montré comment certains objets participent à la construction de l'identité politique durant les guerres de Religion : TURREL (Denise), *Le blanc de France. La construction des signes identitaires pendant les guerres de Religion (1562-1629)*, Genève, Droz, 2005, 256 p.

une nouvelle culture politique passant notamment par l'adoption de nouveaux symboles politiques.

Dans les premiers mois de la Révolution, les bancs d'église figurent en tête des objets suscitant le plus d'animosité. Incarnant aux yeux de nombreux patriotes les inégalités sociales de l'ancienne société d'ordre que le nouveau régime a définitivement aboli, leur présence dans l'église est perçue comme une entorse à la mise en place du nouvel ordre révolutionnaire. L'offensive des patriotes contre les bancs d'église, appartenant au seigneur ou à des roturiers en quête de notabilité, est l'aboutissement d'une lutte ayant commencé sous l'Ancien Régime, où des bancs avaient déjà pu être dégradés ou sortis de l'édifice religieux<sup>1859</sup>. Le banc, véritable marqueur social, irrite car il reflète à lui seul les inégalités de la société d'Ancien Régime. Au seigneur, à ses agents, aux consuls et à certains notables qui possèdent leur propre banc, auquel ils sont particulièrement attachés car sa possession confère prestige et notabilité, s'oppose une multitude d'habitants qui doit se contenter dans le meilleur des cas de chaises quand elle ne reste pas debout durant tout l'office. Les privilégiés assis, les autres debout, ces inégalités apparaissent d'autant plus insupportables dans la nouvelle société révolutionnée que la Constituante a décrété l'égalité entre les hommes. Le mouvement de destruction des bancs est aussi bien rural qu'urbain et concerne toute la vallée du Rhône entre 1789 et 1790. Le scénario se reproduit partout à l'identique. Un groupe de patriotes pénètre dans l'église pour sortir les bancs qui sont ensuite brisés et parfois incendiés. La destruction des bancs vise à renverser les hiérarchies sociales dans une optique égalitaire. L'immolation des bancs par le feu traduit tout autant une volonté d'exorciser un passé révolu qu'une manifestation festive de patriotes dansant autour du foyer pour célébrer la mise à mort symbolique de l'ordre ancien. La question des bancs devient un véritable enjeu politique divisant la population et les administrations. Elle révèle des premières lignes de fractures entre les patriotes qui ne sont pas tous décidés à faire les mêmes sacrifices pour la cause révolutionnaire. En août 1790, le sujet vire à la joute verbale entre le procureur général syndic de Courthézon, Etienne Jamet, et le maire, Joseph Etienne de Gontard<sup>1860</sup>. Ce dernier, gentilhomme fortuné, possède certainement son banc familial dans l'église. Bien que soutenant les idées réformistes de 1789, son engagement politique trouve une limite dans l'abandon de ce symbole de sa puissance sociale.

À un « vandalisme » institutionnel, antiféodal ou antireligieux, s'oppose un « vandalisme » plus informel, reflétant l'appropriation de nouveaux codes politiques<sup>1861</sup>. Parce qu'ils symbolisent le nouvel ordre étatique, les objets de la liturgie politique révolutionnaire sont régulièrement la cible de violences. Le fait que les contemporains dépeignent ces attaques comme des « attentats » est particulièrement révélateur de la charge symbolique qu'ils dégagent. Dans le couloir rhodanien, comme dans le reste de la France, les

---

<sup>1859</sup> NICOLAS (Jean), *La rébellion française... op. cit.*, p. 301-304 ; DELPONT (Hubert), *La victoire des croquants... op. cit.*, p. 87.

<sup>1860</sup> Arch. mun. Courthézon, 1 D 1, délibérations municipales des 2 et 3 août 1790.

<sup>1861</sup> Sur cette question du « vandalisme » : *Révolution française et « vandalisme révolutionnaire »*, actes du colloque international de Clermont-Ferrand, 15-17 décembre 1988 recueillis par Simone Bernard-Griffiths, Marie-Claude Chemin, Jean Ehrard, Paris, Universitas, 1992, 461 p ; BIANCHI (Serge), « Les fausses évidences du vandalisme révolutionnaire », dans BIARD (Michel), dir., *La Révolution française... op. cit.*, p. 391-404.

arbres de la liberté sont les symboles révolutionnaires les plus touchés par ces violences<sup>1862</sup>. L'arbre de la liberté n'est pourtant pas une invention révolutionnaire. Le mai était déjà intégré dans le folklore paysan dans le sud-ouest de la France tandis qu'outre-Atlantique, les arbres de mai apparaissaient déjà comme un support de la contestation anti-anglaise à partir de 1765<sup>1863</sup>. C'est justement dans le sud-ouest de la France que les premières plantations de mai prennent une orientation contestataire, vigoureusement antiseigneuriale<sup>1864</sup>. Érigé au cours d'une émeute populaire, concomitamment à d'autres manifestations antiféodales comme la descente ou la destruction des girouettes, le mai est désormais perçu comme un symbole politique, défiant la puissance seigneuriale ou la menaçant. Ce nouvel usage du mai est particulièrement révélateur de la mutation des pratiques culturelles et du folklore d'Ancien Régime auxquels la Révolution française offre une nouvelle dimension politique.

L'arbre de la liberté devient rapidement un symbole révolutionnaire puissant. La plantation de l'arbre constitue l'un des ingrédients majeurs du nouveau rituel révolutionnaire puis républicain. En érigeant un arbre de la liberté, les patriotes s'approprient symboliquement le paysage. La plantation des arbres contribue à politiser le nouvel espace révolutionnaire dans lequel il devient un point de repère<sup>1865</sup>. Dans les communes les plus divisées du couloir rhodanien, la plantation d'un tel arbre, interprétée à juste titre comme une prise de possession de l'espace par le « parti » patriote et un défi politique fort, peut dégénérer en rixe, comme à Sorgues dans l'ex-Comtat. Comme de nombreuses localités comtadines de la vallée du Rhône, le village est déchiré entre les partisans de l'union à la France, contrôlant la municipalité de juillet 1790 à novembre 1791, et les conservateurs qui y sont hostiles, au pouvoir entre novembre 1791 et l'hiver 1792. En juillet 1792, la cérémonie de plantation d'un arbre de la liberté, organisée par la municipalité réactionnaire, dégénère en rixe d'une rare violence<sup>1866</sup>. Les patriotes radicaux, refusant que les conservateurs récupèrent ce symbole politique, perturbent le bon déroulement de la cérémonie.

À partir de 1794, les arbres de la liberté deviennent systématiquement les cibles d'attaques nocturnes. Mutiler ou couper un arbre de la liberté devient un geste politique particulièrement fort et symbolique, d'autant plus que l'arbre est devenu l'un des symboles quasi-officiels de la République<sup>1867</sup>. En novembre 1793, l'arbre de la liberté du village de Saint-Marcel-d'Ardèche est abattu. Le comité de surveillance soupçonne très vite Noël Raoux qui s'en est d'ailleurs plus ou moins vanté au club. L'affaire fait grand bruit. Le comité central des sociétés politiques du Midi, réuni à Paul-les-fontaines, dépêche des commissaires dans la foulée afin de déclarer « s'il y a lieu, la commune de Saint-Marcel en état de rébellion pour être détruite et rasée à l'exemple de la ci-devant Lyon »<sup>1868</sup>. La réaction du comité central des sociétés politiques, paraissant de prime abord totalement disproportionnée, révèle

---

<sup>1862</sup> DUVAL (Michel), *Du jardin des Lumières aux arbres de la Révolution*, Saint-Suliac, Guymic, 2007, 229 p.

<sup>1863</sup> OZOUF (Mona), *La fête révolutionnaire (1789-1799)*, La Flèche, Gallimard, 1988 [1976], p. 14.

<sup>1864</sup> *Ibidem*, p. 391.

<sup>1865</sup> CORVOL (Andrée), « Les arbres de la liberté : origines et transformations », dans *Les espaces révolutionnaires*, Paris, Éditions du C.T.H.S, 1990, p. 293.

<sup>1866</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 D 1, délibération municipale du 4 juillet 1792.

<sup>1867</sup> RICHARD (Bernard), *Les emblèmes de la République*, Paris, Éditions du C.N.R.S, 2012, p. 128.

<sup>1868</sup> Arch. dép. Ardèche, L 1460, supplément du district du Coiron, dossier Saint-Marcel-d'Ardèche, lettre de l'assemblée de Paul-les-fontaines à la municipalité de Saint-Marcel-d'Ardèche, 20 brumaire an II.



que les contemporains perçoivent dans les objets de la liturgie républicaine un support à la contestation politique. Face au musèlement progressif de la parole et de l'écrit, inhérent à la reprise en main de la région par le Gouvernement révolutionnaire, les contemporains trouvent d'autres canaux d'expression. Qu'importe les motivations de Raoux<sup>1869</sup>, son geste est interprété, à juste titre, comme une manifestation d'opposition. Dans une aire géographique encore fortement marquée par les stigmates de la crise « fédéraliste », l'attaque d'un symbole républicain est un acte que les Jacobins ne peuvent laisser impuni<sup>1870</sup>.

Au-delà d'une manifestation d'hostilité à un régime politique honni, la coupe ou la mutilation d'un arbre de la liberté recèle certainement une symbolique d'une autre nature. Ne faudrait-il pas voir en effet, à travers la décapitation de ces arbres, une sorte de mise à mort symbolique de l'adversaire politique ? Lors de l'équipée du marquis de Lestang en septembre 1795, les arbres de la liberté des villes et des villages traversés sont systématiquement rasés. Ces destructions traduisent avant tout une volonté indéniable de s'approprier l'espace conquis en épurant du paysage tout symbole de la liturgie républicaine. Par ailleurs, la chevauchée du marquis ne fait guère de victimes parmi les républicains « exclusifs » : soit parce que ces derniers se sont enfuis, soit parce que les prisonniers sont protégés par la population et des soldats qui refusent de les livrer. Par conséquent, son acharnement à détruire les arbres de la liberté pourrait sans doute s'interpréter comme une sorte de transfert de la violence, l'exécution symbolique des arbres se substituant à celle des républicains. Les mutilations ou les coupes d'arbres de la liberté sont jusqu'aux premières années du Consulat intégrées dans les nouvelles stratégies de contestation politique des populations rhodaniennes. Après brumaire, cette forme de contestation politique diminue fortement. Ce n'est pas que Bonaparte soit parvenu à désamorcer totalement l'opposition, Natalie Petiteau a en effet montré le contraire<sup>1871</sup>, mais l'arbre de la liberté perd le sens que la Révolution lui avait donné. Par conséquent, la contestation politique trouve d'autres canaux d'expression. Les arbres de la liberté sont à nouveau la cible de destruction sous la Restauration<sup>1872</sup>. Mise à mort symbolique et institutionnelle, l'abattage est organisé par les municipalités pour effacer toute trace d'un passé révolutionnaire et républicain<sup>1873</sup>.

La contestation politique informelle s'exprime aussi durant la Révolution française à travers les violences faites aux décrets des différentes institutions et aux cocardes. En effet, la lacération, souvent nocturne, des décrets placardés sur les murs de la ville est un moyen simple et peu risqué, puisque anonyme et discret, de témoigner son opposition politique. Parfois, le geste s'accompagne de souillure. Le 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), le directoire de département de la Drôme dénonce l'administration municipale de Montélimar

---

<sup>1869</sup> Raoux dénonce vraisemblablement les réquisitions militaires.

<sup>1870</sup> Les Saint-Marcellois s'en tirent mieux que les habitants de Bédoin, dans le massif du Ventoux, châtiés par Maignet pour la même faute commise dans la nuit du 1<sup>er</sup> mai au 2 mai 1794. À la différence de Saint-Marcel qui n'a pas basculé dans le « fédéralisme », la commune de Bédoin et les villages voisins se sont totalement compromis dans la révolte. Le 28 mai 1794, 35 habitants sont guillotins sur l'emplacement même où l'arbre de la liberté fut arraché tandis que 28 autres sont fusillés. Le village est incendié et rasé.

<sup>1871</sup> PETITEAU (Natalie), *Les Français et l'Empire... op. cit.*, p. 150-155.

<sup>1872</sup> FUREIX (Emmanuel), « L'arbre de la liberté dans le Midi : conflictualité autour d'un signe révolutionnaire (1814-1852), *Annales du Midi*, n° 280, octobre-décembre 2012, p. 455-472 ; AGULHON (Maurice), dir., *Cultures et folklores républicains*, Paris, Éditions du C.T.H.S, 1995, 498 p.

<sup>1873</sup> OZOUF (Mona), *La fête révolutionnaire... op. cit.*, p. 389.

pour ne pas avoir poursuivi avec suffisamment de fermeté ceux qui ont barbouillé de matières fécales les différents arrêtés du Directoire exécutif, notamment celui annonçant le coup d'État du 18 fructidor an V<sup>1874</sup>. Parce qu'elles symbolisent le nouvel ordre révolutionnaire, les cocardes sont aussi régulièrement l'objet de violence. À partir de l'an III et durant tout le Directoire, le port d'une cocarde blanche ou tricolore est un signe politique distinctif important, symbole d'une identité collective<sup>1875</sup>. Piétiner la cocarde est perçu par les contemporains comme un geste politique particulièrement symbolique. En octobre 1797, Chanut, juge de paix du canton de Roquemaure, dénonce les violences commises à l'encontre de personnes portant une cocarde. Selon lui, les cocardes auraient été arrachées des chapeaux, foulées au sol tandis que les individus qui les portaient auraient été frappés<sup>1876</sup>. Même s'il faut garder une certaine prudence à l'égard de ce genre de document, visant généralement à rechercher l'arbitrage des autorités supérieures en brossant un tableau le plus sombre possible des luttes politiques locales, cette dénonciation est éclairante quant à la politisation des populations rhodaniennes à travers l'appropriation des nouveaux objets de la liturgie révolutionnaire.

Chaque nouveau régime politique diffuse ses propres symboles qui se fondent étroitement dans l'imaginaire politique<sup>1877</sup>. L'Empire recycle le drapeau tricolore et donne une symbolique politique à l'abeille ou à l'aigle<sup>1878</sup> tandis que la Restauration entretient le culte de la fleur de lys et du drapeau blanc<sup>1879</sup>. Tous ces nouveaux objets servent de support à la contestation politique à un moment où les écrits ne sont plus libres et la parole politique pourchassée. En décembre 1815, trois particuliers d'Avignon brûlent en place publique la cocarde blanche après avoir poussé des cris séditieux<sup>1880</sup>. La simple vue de l'un de ces marqueurs politiques peut entraîner des violences. En août 1815, des jeunes avignonnais mettent à sac la maison d'un officier en retraite car un domestique avait placé des « fanaux à l'aigle » sur les fenêtres<sup>1881</sup>. À Valence, le rétablissement du drapeau blanc suscite la grogne de militaires impériaux en route vers Lyon<sup>1882</sup>. Ceux-ci arrachent le drapeau blanc et mettent en pièce la fleur de lys qui surmonte la hampe<sup>1883</sup>. Dans d'autres espaces comme la Catalogne, les historiens ont déjà montré à quel point la question des drapeaux était solidement inscrite dans l'imaginaire politique des populations<sup>1884</sup>. Enfin, l'établissement d'un pouvoir personnel passe notamment par la diffusion d'objets symboliques comme les portraits officiels ou les

<sup>1874</sup> Arch. dép. Drôme, L 49, délibération du directoire de département de la Drôme, 14 vendémiaire an VI.

<sup>1875</sup> LUCAS (Colin), « Violence thermidorienne et société traditionnelle : l'exemple du Forez », *Cahiers d'histoire*, tome XXIV, n° 4, 1979, p. 26.

<sup>1876</sup> Arch. dép. Gard, L 446, police du canton de Roquemaure, lettre de Chanut à l'administration du département du Gard, 12 vendémiaire an VI.

<sup>1877</sup> DALISSON (Rémi), *Les trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France (1815-1870)*, Paris, La Boutique de l'histoire, 2004, 305 p.

<sup>1878</sup> MÉNAGER (Bernard), *Les Napoléon du peuple... op. cit.*, p. 17.

<sup>1879</sup> Sur cette question du drapeau, voir notamment : AGULHON (Maurice), *Histoire vagabonde 1. Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, 1988, p. 286-287.

<sup>1880</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 M 744, lettre du maire d'Avignon au sous-préfet, 29 décembre 1815.

<sup>1881</sup> Arch. dép. Vaucluse, 1 M 744, lettre du sous-préfet d'Avignon au préfet de Vaucluse, 25 août 1815.

<sup>1882</sup> Au cours de l'été 1815, les militaires impériaux jouent un rôle important dans les violences faites aux objets de la liturgie royalistes : PETITEAU (Natalie), *Lendemain d'Empire... op. cit.*, p. 271.

<sup>1883</sup> Arch. mun. Valence, non coté, arrêté du maire de Valence, 16 juillet 1815.

<sup>1884</sup> BRUNET (Michel), *Bonnets rouges et blancs bonnets. La politisation de la campagne catalane 1815-1852*, Le Canet, Trabucaire, 2009, p. 14-15.

bustes pouvant également être détournés de leur sens premier. En 1812, le buste de l'empereur, installé à l'hôtel de ville, est recouvert d'inscriptions injurieuses à Tarascon<sup>1885</sup> tandis que le portrait de Louis XVIII, dressé sur le bord d'un arc de triomphe fabriqué pour le passage du comte d'Artois à Lapalud, est lapidé par un aubergiste bonapartiste<sup>1886</sup>. Emmanuel Fureix voit dans ces actes d'iconoclasme, considérés comme des actes séditionnels par la loi du 9 décembre 1815, un simulacre d'exécution<sup>1887</sup>. Ces destructions symboliques, ciblant des objets politiques précis comme une représentation du roi, ne sont pas sans rappeler l'iconoclasme huguenot du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1888</sup>. Toutes ces violences faites à des objets, chargés d'une symbolique politique forte, témoignent clairement de la survivance d'une opinion publique qui s'est appropriée un nouveau répertoire politique, forgé par la Révolution et amendé par les régimes successifs, lui servant de canaux d'expression de la contestation politique.

Quel constat s'impose au terme de cette dernière sous-partie consacrée aux manifestations des violences politiques révolutionnaires et postrévolutionnaires ? Ces dernières témoignent de l'appropriation par les populations rhodaniennes d'une culture politique nouvelle, adaptant les pratiques anciennes aux différents contextes institutionnels. Ces mutations sont particulièrement visibles à travers l'apparition de nouvelles insultes, de chants et de cris séditionnels d'un nouveau genre, reflétant la nationalisation de la vie politique locale. L'élargissement de la sphère politique à de nouveaux acteurs favorise la résurgence de la violence physique dans le champ du politique. Enfin, les violences faites aux symboles de la liturgie révolutionnaire, républicaine, bonapartiste ou royaliste illustrent tout autant la survivance d'une opinion publique contestataire que l'adoption de nouveaux rituels politiques avec ses codes et ses gestes.

Ainsi, l'usage de la violence fait partie intégrante des stratégies politiques des contemporains. Sous l'Ancien Régime, les violences politiques sont peu sanglantes. En dehors des insultes, ces dernières sont surtout indirectes, anonymes et nocturnes. Leur présence témoigne de la capacité des acteurs à sortir la conflictualité politique hors du cadre feutré de la maison commune et reflète l'existence d'une culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle, offrant aux exclus du pouvoir et aux opposants politiques l'opportunité de se faire entendre de façon informelle. En nationalisant la vie politique locale et en élargissant la sphère politique à de nombreux nouveaux acteurs, la Révolution française intensifie les violences politiques qui connaissent une phase de mutation. Cette évolution est symptomatique de la constitution d'une nouvelle culture politique. Cette dernière adapte le répertoire politique contestataire du XVIII<sup>e</sup> siècle (insultes, chants, intimidations nocturnes, violences matérielles) aux nouveaux contextes institutionnels tout en recyclant des pratiques plus anciennes (résurgence des violences physiques, réinscrites au cœur des stratégies

---

<sup>1885</sup> PETITEAU (Natalie), « Violence verbale et délit politique... », art.cit., p. 81.

<sup>1886</sup> Arch. mun. Lapalud, 2 J 2, plainte du secrétaire de mairie, 29 septembre 1814.

<sup>1887</sup> FUREIX (Emmanuel), « L'iconoclasme politique (1814-1848) : une violence fondatrice ? », dans CARON (Jean-Claude), CHAUVAUD (Frédéric), FUREIX (Emmanuel), LUC (Jean-Noël), dir., *Entre violence et conciliation... op. cit.*, p. 236. Voir notamment : FUREIX (Emmanuel), *Iconoclasme et révolution de 1789 à nos jours*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014, 306 p.

<sup>1888</sup> CHRISTIN (Olivier), *Une révolution symbolique, l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1991, 350 p.

politiques comme aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ou l'iconoclasme symbolique des objets de la liturgie révolutionnaire, républicaine, bonapartiste ou royaliste, intégrés dans le nouvel imaginaire politique). À l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, à un moment où la sphère politique s'est considérablement rétractée, les violences politiques révolutionnaires et postrévolutionnaires reflètent la survivance d'une culture politique locale, solidement enracinée, lui servant de support d'expression et de contestation politiques.

## **Conclusion de la seconde partie**

Arrivé au terme de cette seconde partie, il convient à présent d'en dresser le bilan. Quels enseignements livrent ces quatre derniers chapitres ? En premier lieu, la Révolution française favorise la mutation des formes de la conflictualité locale. Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, les conflits électoraux ou les querelles de préséance ne mobilisent qu'une étroite frange de notables et restent globalement circonscrits aux maisons communes ou aux prétoires de provinces. La clientèle populaire, exclue de la maison commune ou reléguée à un rôle figuratif (querelle de préséance) n'est plus mobilisée dans les conflits entre notables comme au XVII<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, en dehors de quelques bousculades durant des processions, ces luttes politiques excèdent rarement le stade de la violence verbale. Le constat est presque identique en ce qui concerne la question seigneuriale. Si cette dernière est susceptible de mobiliser davantage, parce que s'inscrivant au cœur même du quotidien des habitants, ses remises en cause prennent essentiellement la forme de longs et coûteux procès ou d'une petite criminalité, caractérisée par des coupes de bois, du braconnage et des déprédations nocturnes. La Révolution française change considérablement la donne. En effet, la dilatation de la sphère politique se traduit par une très nette inflation de la conflictualité. L'élargissement du droit de suffrage à des acteurs qui en étaient exclus par le passé et l'irruption massive d'éléments populaires de plus en plus politisés contribuent à transformer les assemblées primaires, et l'espace public en général, en arènes politiques. Par ailleurs, dans un climat politique délétère, la nationalisation de la vie politique locale rend particulièrement conflictuelles les questions religieuses ou seigneuriales dans les localités les plus divisées du couloir rhodanien. L'inflation conflictuelle s'accompagne d'une intensification des violences politiques, dont la résurgence des violences physiques dans le champ du politique n'est pas sans rappeler les guerres de Religion du XVI<sup>e</sup> siècle et les conflits du premier XVII<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, la Révolution française offre une nouvelle caisse de résonance aux conflits locaux de type antécédent qu'elle recycle (élections municipales, refus du curé étranger, défense des pratiques culturelles, refus du service militaire, combat contre le seigneur, passage des militaires) tout en créant de nouveaux (question du serment des ecclésiastiques, déchristianisation, brigandage politique, concurrence entre les nouveaux pouvoirs locaux, etc.). En les nationalisant, la Révolution confère une nouvelle dimension politique à la conflictualité d'Ancien Régime. Ce n'est pas que les conflits locaux des dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle soient dépolitisés, tant s'en faut, mais les enjeux politiques changent après 1789. La nationalisation de la vie politique locale a contribué à faire évoluer ces enjeux. Ce glissement est très perceptible dans la question religieuse ou antiseigneuriale (nouvelle image du seigneur et du curé réfractaire dans un contexte de radicalisation politique, nouvelle perception de l'espace, etc.) et dans celle des élections, notamment municipales, prenant une nouvelle dimension idéologique à partir de 1791.

Enfin, l'amplification des conflits politiques locaux durant la Révolution française reflète également la capacité d'adaptation des populations rhodaniennes au nouveau paysage

institutionnel et leur appropriation d'une nouvelle culture politique locale. Durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, notables et petites gens évoluent au sein d'un système politique qu'ils connaissent bien et dont ils maîtrisent les codes et les règles, constituant l'un des aspects de la culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Entre 1789 et 1790, le pouvoir central change brutalement la donne en modifiant le paysage institutionnel. Dans les faits, cette rupture se traduit dans les communes les plus divisées du Midi rhodanien par une relance des conflits antérieurs à la Révolution et par une adaptation des stratégies des acteurs. La multiplication de scrutins conflictuels et disputés ou la fragmentation du pouvoir local en différentes instances concurrentes, sinon antagonistes, tendent à illustrer cette accoutumance des protagonistes au nouveau contexte institutionnel. Ainsi, les querelles de légitimité opposant les Gardes nationales à leur municipalité entre 1789-1790 ou les tensions entre les comités de surveillance et les municipalités relèvent davantage du conflit politique que des luttes microcholines. Cette acculturation politique passe également par l'appropriation d'un nouveau répertoire adaptant des pratiques anciennes aux nouveaux contextes politiques et institutionnels. Par conséquent, la Révolution française jette les bases d'une nouvelle culture politique locale, encore en gestation au début du XIX<sup>e</sup> siècle, que les régimes successifs ne parviennent pas à éradiquer totalement. Les violences politiques postrévolutionnaires reflètent la survivance de cette culture, solidement enracinée, lui servant de support d'expression et de contestation à une époque où la sphère politique s'est considérablement rétractée.

# Conclusion générale

Arrivé au terme de cette enquête, il nous faut à présent répondre clairement aux questions posées en introduction. En cherchant à caractériser localement les effets de la Révolution française dans la vallée du Rhône, nous avons été conduits à replacer le processus révolutionnaire dans la longue durée et à adopter une démarche mêlant à la fois prosopographie, micro-histoire et jeux d'échelles. Le premier enjeu de notre sujet consistait à replacer la Révolution française dans le temps long afin d'appréhender les continuités ou les ruptures à travers la question du renouvellement du personnel politique local. Intercalée entre un XVIII<sup>e</sup> siècle finissant, où les municipalités composées des habitants les plus apparents du lieu, n'intègrent du sang neuf qu'à dose homéopathique, et les premières décennies d'un XIX<sup>e</sup> siècle, au cours desquelles les régimes postrévolutionnaires fondent en partie leur assise provinciale sur la stabilité des équipes municipales, recrutées parmi les notables du cru, la Révolution française fait véritablement figure de rupture sociopolitique importante. En effet, dans le couloir rhodanien la décennie révolutionnaire se caractérise à la fois par une démocratisation progressive du personnel politique local (entrée d'éléments de moins en moins fortunés appartenant aux catégories sociales les plus humbles) et surtout, en intégrant davantage d'individus que par le passé, par l'émergence d'une nouvelle classe politique locale en perpétuel renouvellement. Toutefois, ce dernier ne semble pas aussi intense que ce qu'a pu observer l'historienne anglo-saxonne Lynn Hunt dans d'autres espaces géographiques français. En effet, si au niveau des individus, notamment en ce qui concerne les fonctions clefs, le renouvellement est aussi intense que continu, en considérant les édiles dans leur globalité, force est de constater que ce dernier reste beaucoup plus partiel, les détenteurs de fonctions locales se recrutant presque essentiellement parmi le même vivier d'édiles issu de la Révolution française. Par conséquent, il ne serait pas exagéré d'évoquer une rupture dans la continuité pour caractériser les effets de la Révolution française dans le recrutement du personnel politique local. Même si dans sa globalité, le renouvellement des édiles reste plus mesuré, il n'en demeure pas moins le plus important des soixante-dix années que couvrent notre sujet. Au cas par cas, cette enquête révèle également que l'intensité du renouvellement de la classe politique rhodanienne varie considérablement selon les lieux (ville ou village) et la période. Une page se tourne véritablement avec le Consulat et l'Empire. En remodelant les institutions municipales, Napoléon favorise l'émergence d'une nouvelle classe politique composée de notables, fusionnant des cadres d'Ancien Régime et des administrateurs révolutionnaires avec une grosse minorité d'individus étrangère au monde de l'édilité, qui se referme progressivement sur elle-même dans la seconde partie du règne de l'Empereur, et dont la fermeture s'accroît au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle.

Est-ce à dire qu'après dix années d'une intense révolution l'ordre « naturel » des choses soit revenu ? En regardant de près, la composition du personnel politique municipal nommé sous le Consulat et l'Empire, ou la Seconde Restauration, se rapproche nettement plus

de sa formation d'avant 1789 que d'avant 1799<sup>1889</sup>. Les mêmes catégories sociales présentes sous l'Ancien Régime peuplent les conseils municipaux postrévolutionnaires, à la différence notable que la noblesse d'Ancien Régime s'impose presque partout à la tête des municipalités, surclassant même la bourgeoisie de talent dans certains centres administratifs. Après une très nette percée sous la Révolution française, les artisans et les commerçants sont à nouveau massivement rejetés des hôtels de ville de la vallée du Rhône. En réalité, l'après brumaire accentue la fermeture des conseils municipaux rhodaniens. En effet, les municipalités postrévolutionnaires sont beaucoup plus figées que sous l'Ancien Régime. Avant 1789, les hommes alternent très régulièrement à la tête des consulats méridionaux jusqu'en 1775, un peu moins par la suite il est vrai, tandis qu'en Dauphiné, le *cursus honorum* instauré par la réforme Laverdy favorise un renouvellement continu des administrateurs municipaux, puisé au sein d'un cercle restreint d'édiles, alternant d'un poste à un autre. En revanche, après 1799, l'alternance des individus au sein d'une même fonction, notamment en ce qui concerne les postes clefs, est beaucoup plus faible que par le passé. Si, sous l'Ancien Régime, l'accès aux charges municipales fonctionne comme un double-sas, dont le second, menant aux fonctions supérieures, est plus accessible que le premier, après 1799, les deux sas sont complètement verrouillés. Un conseiller municipal n'a guère d'espoir de devenir maire sauf s'il a été recommandé au préfet ou au sous-préfet. En instaurant de longues mandatures (dix ans pour un conseiller municipal, cinq pour un maire), Napoléon et Louis XVIII, conservant l'esprit des institutions napoléoniennes, referment la parenthèse démocratique en favorisant à la fois l'enracinement des détenteurs de fonctions locales au sein d'hôtels de ville qui n'avaient jamais été aussi peu accessibles auparavant et la contraction d'une classe politique rhodanienne qui n'avait jamais été aussi restreinte.

Vu des municipalités, la Révolution française ne semble avoir été qu'une simple parenthèse démocratique, vite refermée par la restauration de régimes censitaires et autoritaires. Toutefois, sorti du cadre feutré des hôtels de ville rhodaniens, la décennie révolutionnaire a laissé de profondes stigmates, reflétant à la fois le souvenir d'une vie politique locale intense et de profondes divisions que l'Empire et la Restauration ne parviennent pas à estomper totalement. Le second objectif de notre enquête était de caractériser, à l'aune de la conflictualité politique, les mutations opérées par la Révolution française dans les pratiques politiques locales dans un espace géographique connaissant déjà une vie municipale intense avant 1789 et d'en observer les évolutions par-delà brumaire et la Seconde Restauration. En d'autre terme, il s'agissait de préciser les bouleversements perpétrés par la Révolution française sur la culture politique locale. Dans une aire géographique à l'héritage municipal multiséculaire, les fréquents conflits du XVIII<sup>e</sup> siècle sont les avatars d'une culture politique locale particulièrement prononcée. Les individus évoluent dans un univers dont ils maîtrisent les codes et les gestes. Élités et petites gens participent, à différents degrés, à cette vie politique. En premier lieu, les conflits électoraux ou les querelles de préséance ne mobilisent qu'une étroite frange de notables et restent globalement circonscrits aux maisons communes ou aux prétoires de provinces. La clientèle populaire, exclue de la maison commune ou reléguée à un rôle figuratif (querelle de préséance) n'est plus mobilisée

---

<sup>1889</sup> Constat identique dans le reste de la Provence : EMMANUELLI (François-Xavier), LAPIED (Martine), BONNET (Christian), « La vie politique en Provence... », art.cit., p. 69.



dans les conflits entre notables comme au XVII<sup>e</sup> siècle. Par conséquent, au-delà de quelques bousculades et d'insultes, ces conflits n'intègrent que rarement les violences physiques. Le constat est presque identique en ce qui concerne les questions seigneuriales, religieuses ou liées aux réquisitions militaires. Parce qu'ils s'inscrivent au cœur même du quotidien des habitants, ces conflits sont susceptibles de mobiliser davantage les populations. Toutefois, leurs remises en cause prennent essentiellement la forme de longs et coûteux procès ou d'une petite criminalité, caractérisée par des coupes de bois, du braconnage et des déprédations nocturnes, voire, de très brefs coups de sang, sans véritable lendemain. Les violences indirectes, anonymes, nocturnes et matérielles, constituant un volet important de la contestation politique d'Ancien Régime, contribuent à sortir la conflictualité politique hors des maisons communes et à associer une plus large partie de la population à la culture politique locale. L'appropriation de ces stratégies offre aux exclus du pouvoir ou à ceux qui contestent l'ordre établi l'opportunité de se faire entendre de façon informelle.

La Révolution française bouleverse considérablement les échiquiers politiques locaux. En premier lieu, la dilatation de la sphère politique, se traduisant par l'élargissement du droit de suffrage et par l'irruption sur la scène politique d'individus qui en étaient jusqu'ici écartés, ou faiblement associés, intensifient les dynamiques locales dans un espace géographique se caractérisant par une vie municipale intense et animée au XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, l'intégration de nouveaux acteurs dans l'équation complexifie les jeux politiques et pousse les vieux briscards de la politique locale à reconsidérer leur stratégie. Dans les faits, cette irruption de nouveaux venus fortement politisés se traduit dans les localités les plus divisées par un renversement des alliances et par une profonde reconfiguration du paysage politique, se substituant à la bipartition politique des dernières décennies de l'Ancien Régime (parti du seigneur contre le parti de la municipalité par exemple) au profit d'un clivage plus complexe, fondé sur les nouvelles idéologies forgées par la Révolution française. Dans une arène politique en perpétuelle reconfiguration, bouleversée par l'entrée en lice de nouveaux acteurs, la résurgence des violences physiques, notamment en temps d'élection, est révélatrice de l'évolution des stratégies et des pratiques politiques. Par conséquent, la dilatation de la sphère politique durant la décennie révolutionnaire accentue la conflictualité locale. Dans les communes les plus divisées, la Révolution française donne un nouveau souffle à la conflictualité d'Ancien Régime qu'elle recycle (élections municipales, refus du curé étranger, défense des pratiques culturelles, refus du service militaire, contestation antiseigneuriale, passage des militaires) tout en créant de nouveaux objets de conflit (généralisation des élections, question du serment des ecclésiastiques, déchristianisation, brigandage politique, concurrence entre les nouveaux pouvoirs locaux, etc.). De plus, la nationalisation de la vie politique locale et la dégradation de la conjoncture politique contribuent à amplifier les antagonismes en offrant une nouvelle caisse de résonance aux conflits locaux qui prennent une nouvelle coloration politique, sinon idéologique. En sublimant des conflits anciens (lutte contre le seigneur, élections municipales, question religieuse), la Révolution française leur confère de nouveaux enjeux. C'est particulièrement net dans la question religieuse. En effet, la Révolution française modifie le lien qui relie le religieux au politique. Si sous l'Ancien Régime le politique se fond étroitement dans la sphère religieuse, en inféodant l'Église au nouvel ordre politique, les révolutionnaires inverse ce rapport de force. Par conséquent, ce

n'est plus le politique qui s'imbrique dans le religieux mais le religieux qui s'imbrique dans le politique. En redéfinissant les rapports entre sphère sacrée et sphère publique, la Révolution affûte la conscience politique des populations et concourt à transformer les questions religieuses en affaires politiques qui ne laissent guère les habitants indifférents.

La mutation des formes des conflits locaux d'Ancien Régime, témoignant tout autant de la réadaptation de pratiques politiques anciennes que de l'appropriation de nouveaux moyens d'expression politique par une masse de plus en plus politisée, reflète les mutations de la culture politique locale. En nationalisant la vie politique locale, la Révolution française contribue à la formation d'une nouvelle culture politique intégrant les codes et les pratiques d'Ancien Régime au nouveau contexte institutionnel. L'appropriation de ce nouveau répertoire politique, avec ses propres mots, ses propres gestes et ses nouveaux codes fait montre de la capacité d'adaptation des populations locales et plus particulièrement des acteurs. Dans les localités les plus divisées, l'apprivoisement du nouveau contexte institutionnel contribue à relancer les conflits locaux antérieurs à la Révolution française. La multiplication de scrutins conflictuels et disputés ou la fragmentation du pouvoir local en différentes instances concurrentes, sinon antagonistes, tendent à illustrer cette accoutumance des protagonistes au nouveau contexte institutionnel. Ainsi, les querelles de légitimité opposant les Gardes nationales à leur municipalité entre 1789-1790 ou les tensions entre les comités de surveillance et les municipalités relèvent davantage d'une relance d'un conflit politique ancien, sublimé par l'instauration d'un nouveau paysage institutionnel ou par la dégradation de la conjoncture politique, que des luttes picrocholines. L'évolution de la culture politique locale se perçoit également à travers les mutations des violences : nouvelles insultes et nouveaux chants reflétant l'appropriation d'un nouveau registre polémique, résurgence des violences physiques, transfert des violences matérielles vers les nouveaux objets de la liturgie politique révolutionnaire.

La Révolution française a insufflé un nouveau souffle à la vie politique locale que les régimes successifs ne parviennent jamais à étouffer totalement. Bien que refermant officiellement la parenthèse démocratique à partir de 1799, en restreignant considérablement la liberté d'expression et le droit de suffrage, les régimes postrévolutionnaires échouent à gommer toute trace d'une culture politique locale solidement enracinée. En effet, les violences postrévolutionnaires portent en elles l'héritage démocratique léguée par la Révolution et reflètent la survivance de cette culture politique, lui servant de support d'expression et de contestation à une époque où la sphère politique s'est rétractée. Dix années d'une vie politique locale intense et animée, jalonnée de débats passionnés et d'un apprentissage de la démocratie participative, laissent de profondes stigmates chez des populations rhodaniennes fortement politisées. Malgré leur marginalisation politique sous le Consulat et l'Empire, les anciens Jacobins entretiennent le culte républicain dans la plus stricte intimité de la cellule familiale et transmettent cet héritage politique à leurs descendants. La persistance d'une conscience politique républicaine en 1815 témoigne de l'échec de l'acculturation politique napoléonienne. La Révolution française jette les bases d'une nouvelle culture politique locale assimilant progressivement les acquis de la politique moderne au cours de sa gestation durant le premier XIX<sup>e</sup> siècle.

Si les séquelles de la Révolution française sont durables, c'est qu'elle a considérablement divisé les populations rhodaniennes. Toutefois, l'inégale réception du processus révolutionnaire favorise l'émergence d'une géographie politique rhodanienne à géométrie variable. Le dernier objectif de ce travail était de comprendre comment la Révolution française a contribué à l'écllosion de frontières politiques à différentes échelles géographiques. Dans le couloir rhodanien, la dégradation précoce de la conjoncture politique, inhérente aux menées contre-révolutionnaires, à la guerre civile comtadine, au schisme religieux, à l'émergence des clubs, débouche sur la constitution d'options politiques antagonistes particulièrement marquées. En premier lieu, cette enquête a mis en évidence l'existence d'un hiatus géopolitique régionale durable. Après une brusque poussée de fièvre politique au cours de l'été 1791, matérialisée par une conquête précoce des pouvoirs locaux par les clubs des Jacobins, la vallée du Rhône septentrionale, de Loriol à Givors, glisse par la suite dans le modérantisme politique, ignorant pratiquement les violences politiques. Cette ligne de conduite facilite les transitions politiques en douceur et favorise la réintégration d'édiles conformistes, sinon opportunistes, se fondant aisément dans le moule des différents régimes politiques successifs. Dans cet espace géographique, l'acceptation des clubs politiques et de l'Église révolutionnée, l'absence de conflits électoraux majeurs et la liquidation précoce du régime seigneurial débouchent dès 1792 sur la constitution d'une arène politique apaisée. Cette voie modérée s'inscrit dans la durée, comme en témoigne la crise politique de 1814-1815, se signalant pour son caractère mesuré. *A contrario*, dans le Midi rhodanien, d'Arles à Montélimar, la bipolarisation de la vie politique locale héritée de l'Ancien Régime, la radicalisation précoce d'une partie des habitants dans un climat politique délétère, les rancœurs héritées des excès de la « Terreur » et de la « Réaction thermidorienne » pérennisent dans la longue durée des pratiques politiques conflictuelles. Cet espace méridional est, dès le début de la Révolution, en proie aux violences politiques et aux luttes de factions qui ne cessent d'empoisonner la vie politique locale, en adaptant localement les soubresauts des crises politiques nationales, jusqu'au début du Consulat et au-delà. Quinze années de césarisme ne parviennent pas à panser les plaies de la Révolution française, les événements de 1815 en sont la parfaite illustration. C'est, en effet, dans la vallée du Rhône méridionale que la sédimentation des expériences politiques se pose en termes conflictuels. Au sein de cet espace méridional, de multiples fronts et zones de friction apparaissent, témoignant de la vitalité et de la complexité des options politiques méridionales. Au sein d'une même localité, d'une commune à l'autre, entre deux cantons, il existe des sensibilités politiques divergentes, voire conflictuelles. Par conséquent, au clivage régional nord/sud se superposent des lignes de fractures politiques intra-régionales.

Les frontières politiques qui se constituent à la fin de l'année 1791 sont à la fois le fruit d'un héritage historique et des divisions des débuts de la Révolution française. Dans la vallée du Rhône méridionale, l'annexion du Comtat à la France se traduit par la substitution d'une frontière institutionnelle interétatique par une frontière politique interne et totalement informelle. Les frontières politiques rhodaniennes ne doivent se comprendre que comme l'une des conséquences des divisions des premières années de la Révolution. La radicalisation des prises de position, inhérente à la question du schisme religieux ou des ondes de chocs provoquées par des tentatives contre-révolutionnaires, concourt à la formation d'antagonismes

politiques particulièrement tranchés et durables, matérialisés par l'émergence de frontières politiques locales, ou régionales, informelles.

La géographie politique contrastée du couloir rhodanien met clairement en évidence l'existence d'une acculturation politique divergente. Plus qu'une simple dualité manichéenne opposant un espace géographique modéré et conformiste, se fondant dans tous les régimes politiques, et incarnant, par conséquent, une certaine « modernité politique », à une zone méridionale, gangrenée par les divisions et les violences politiques, caricature de l'« archaïsme politique », cette acculturation politique divergente traduit, en réalité, la multiplicité des vécus révolutionnaires et l'inégale réaction face aux nouvelles règles du jeu imposées par le pouvoir central. Dans le Midi rhodanien, l'absence de consensus<sup>1890</sup> ne reflète pas tant l'« archaïsme politique » des populations que l'existence d'une vie politique intense et animée, symbole d'une certaine vitalité démocratique. En favorisant l'émergence de camps antagonistes, auxquels se rattachent et s'identifient un plus grand nombre d'habitants que par le passé, la Révolution française pose les jalons d'une nouvelle culture politique démocratique. Deux cent ans après, l'âpre combat auquel se livre la dizaine de candidats à l'élection présidentielle de 2017, incarnant chacun une sensibilité politique différente, sinon divergente, montre encore comment l'absence de consensus est indissociable et constitutif du politique et demeure indispensable à la vitalité démocratique moderne.

---

<sup>1890</sup> Sur ce point : MOUFFE (Chantal), *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 2016 [2005], 196 p.

# Index des noms de villes

Aix (Bouches-du-Rhône) : 23, 24, 32, 40, 67, 155, 236, 300, 507

Albi (Tarn) : 482

Alès (Gard) : 468

Alex (Drôme) : 29

Allan (Drôme) : 94, 385, 453, 454

Amiens (Somme) : 140

Ampuis (Rhône) : 498

Ancône (Drôme) : 161

Angers (Maine-et-Loire) : 63, 67, 84, 346

Annonay (Ardèche) : 6, 27

Apt (Vaucluse) : 322

Arles (Bouches-du-Rhône) : 6, 7, 9, 24, 25, 27, 32, 41, 43, 47, 57, 64, 79, 80, 91, 96, 101, 111, 112, 130, 136, 137, 149, 152, 154, 155, 157, 159, 174, 176, 183, 199, 254, 256, 260, 261, 262, 273, 286, 302, 322, 337, 372, 378, 385, 414, 415, 416, 422, 423, 459, 461, 468, 491, 538

Aubagne (Bouches-du-Rhône) : 159, 183, 285

Aubenas (Ardèche) : 308

Augsbourg (Allemagne) : 481

Autun (Saône-et-Loire) : 121

Auxerre (Yonne) : 308

Avignon (Vaucluse) : 6, 7, 24, 25, 26, 27, 32, 43, 57, 70, 92, 104, 111, 112, 124, 125, 126, 152, 157, 159, 160, 175, 180, 183, 235, 238, 254, 255, 261, 262, 303, 304, 306, 310, 311, 315, 316, 321, 322, 337,

372, 378, 380, 384, 390, 399, 458, 463, 468, 481, 491, 506, 513, 529

Bagnols (Gard) : 7, 24, 26, 40, 56, 58, 59, 60, 70, 78, 79, 80, 81, 92, 97, 98, 99, 101, 111, 116, 119, 120, 128, 139, 146, 147, 149, 152, 158, 162, 163, 164, 167, 168, 171, 172, 174, 183, 186, 187, 188, 190, 195, 203, 204, 208, 210, 214, 219, 220, 223, 225, 226, 227, 231, 232, 240, 255, 267, 284, 285, 291, 292, 296, 299, 316, 318, 322, 326, 328, 333, 362, 373, 376, 378, 380, 382, 385, 386, 417, 443, 468, 483, 484, 486, 490, 499

Baladun (Ardèche) : 447

Bannes (Ardèche) : 124, 135, 136, 159

Barjac (Gard) : 6

La Batie (Ardèche) : 447

Beaucaire (Gard) : 6, 7, 26, 27, 32, 40, 56, 58, 70, 78, 79, 80, 112, 114, 115, 119, 130, 139, 143, 146, 147, 159, 161, 163, 164, 166, 171, 172, 175, 180, 181, 186, 187, 188, 190, 195, 203, 207, 210, 211, 219, 223, 225, 231, 235, 237, 240, 254, 270, 286, 287, 291, 292, 294, 300, 303, 312, 314, 315, 317, 318, 321, 327, 328, 330, 334, 337, 379, 385, 395, 406, 441, 491, 509, 512, 521

Beauchastel (Ardèche) : 7, 9, 218

Bédarrides (Vaucluse) : 152, 187, 385, 388, 389, 507

Bédoin (Vaucluse) : 527

Bergerac (Dordogne) : 70, 84

Berrias (Ardèche) : 135

Bésignan (Drôme) : 159, 461, 463

Béziers (Hérault) : 63, 99, 146, 211, 220, 259, 321, 387

Bidon (Ardèche) : 447

Bollène (Vaucluse) : 7, 30, 44, 56, 58, 59, 60, 78, 79, 80, 103, 104, 111, 116, 119, 125, 126, 139, 140, 146, 147, 149, 157, 158, 161, 162, 163, 167, 168, 171, 176, 186, 187, 190, 194, 195, 204, 223, 225, 227, 231, 232, 252, 255, 259, 262, 263, 268, 269, 286, 287, 291, 292, 300, 302, 303, 310, 315, 322, 327, 328, 334, 378, 380, 385, 386, 393, 489, 505

Bordeaux (Gironde) : 52, 194

Bourdeaux (Drôme) : 500

Bourgoing (Isère) : 452

Bourg-lès-Valence (Drôme) : 470

Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) : 7, 9, 24, 28, 30, 35, 40, 48, 49, 50, 51, 56, 70, 73, 74, 75, 76, 91, 92, 97, 98, 101, 107, 111, 112, 119, 121, 139, 146, 147, 148, 149, 152, 158, 163, 172, 191, 203, 210, 212, 214, 219, 220, 223, 231, 255, 284, 285, 299, 316, 326, 333, 372, 373, 374, 378, 380, 382, 385, 386, 398, 415, 419, 423, 424, 461, 473, 486, 489

Briançon (Hautes-Alpes) : 85

Le Buis (Drôme) : 86

Caderousse (Vaucluse) : 7, 24, 109, 117, 126, 128, 134, 138, 144, 145, 149, 152, 153, 158, 160, 161, 162, 169, 170, 183, 186, 187, 190, 195, 201, 209, 214, 217, 222, 229, 230, 250, 260, 268, 310, 326, 336, 370, 385, 394, 398, 443, 457, 458

Calvisson (Gard) : 466

Carcassonne (Aude) : 146, 211, 254

Carpentras (Vaucluse) : 103, 104, 105, 125, 126, 322, 504

Cassis (Bouches-du-Rhône) : 285

Castres (Tarn) : 291

Cavaillon (Vaucluse) : 259, 391

Chabeuil (Drôme) : 6

Châteauneuf-Calcernier (Vaucluse) : 394

Chusclan (Gard) : 443, 444

La Ciotat (Bouches-du-Rhône) : 273, 285

Cluny (Saône-et-Loire) : 457

Coblence (Allemagne) : 155, 157

Condrieu (Rhône) : 9, 40, 152, 159, 373

Cornillon (Gard) : 443, 499

Codolet (Gard) : 387, 443, 457, 514

Courthézon (Vaucluse) : 7, 18, 25, 52, 53, 54, 55, 70, 76, 77, 109, 110, 113, 116, 117, 126, 128, 138, 139, 141, 144, 145, 152, 162, 165, 168, 169, 186, 187, 190, 191, 195, 201, 204, 205, 208, 209, 210, 214, 217, 222, 227, 229, 230, 236, 240, 251, 260, 282, 288, 289, 290, 293, 297, 302, 316, 325, 328, 332, 379, 385, 388, 398, 400, 435, 446, 510, 511, 516, 520, 526

Crest (Drôme) : 6, 198, 443, 458

Derboux (Vaucluse) : 384

Die (Drôme) : 208

Dieulefit (Drôme) : 208

Donzère (Drôme) : 7, 43, 51, 86, 96, 109, 116, 117, 134, 138, 141, 144, 145, 156, 161, 162, 168, 169, 170, 174, 201, 204, 209, 210, 222, 227, 229, 230, 231, 243, 250, 270, 273, 282, 288, 289, 290, 293,

297, 301, 306, 316, 325, 328, 329, 332,  
470, 472, 479, 490, 510

Douai (Nord) : 412

Embrun (Hautes-Alpes) : 86

Éguilles (Bouches-du-Rhône) : 179

Étoile (Drôme) : 7, 35, 86, 109, 110, 116,  
117, 118, 120, 126, 128, 137, 138, 141,  
144, 145, 162, 168, 169, 174, 198, 201,  
204, 209, 210, 216, 217, 218, 222, 227,  
229, 273, 282, 288, 290, 297, 298, 302,  
325, 326, 328, 332, 353, 372, 378, 380,  
385, 413, 414, 415, 420, 421, 423, 424,  
456, 466, 467, 480, 487

Eyguières (Bouches-du-Rhône) : 180

Fontainebleau (Seine-et-Marne) : 308

Fourques (Gard) : 26

Gand (Belgique) : 319

Gap (Hautes-Alpes) : 86, 308

La Garde-Adhémar (Drôme) : 261

Givors (Rhône) : 6, 7, 40, 43, 152, 174,  
176, 177, 184, 240, 255, 259, 317, 372,  
373, 480, 488, 538

Les Granges-Gontardes (Drôme) : 29

Gras (Ardèche) : 374

Grenoble (Isère) : 17, 40, 41, 52, 53, 64,  
85, 86, 91, 94, 184, 197, 198, 199, 254,  
308, 353, 407, 408, 451, 464, 466

Jalès, camps de (Ardèche) : 28, 122, 124,  
135, 136, 137, 159, 371, 382, 459, 509,  
513

Joyeuse (Ardèche) : 6

Lambesc (Bouches-du-Rhône) : 24

Lapalud (Vaucluse) : 7, 26, 32, 43, 48, 49,  
50, 73, 74, 75, 103, 104, 109, 116, 117,  
124, 125, 134, 138, 141, 144, 145, 149,  
152, 153, 158, 162, 163, 168, 169, 186,  
201, 202, 204, 209, 214, 217, 222, 227,  
229, 230, 240, 251, 260, 261, 282, 288,  
290, 297, 309, 310, 315, 322, 325, 332,  
333, 379, 456, 529

Largentière (Ardèche) : 308

Larnage (Drôme) : 454, 464

Larnas (Ardèche) : 374

Laudun (Gard) : 387, 443, 444, 445, 450,  
502, 514

Lille (Nord) : 119

Limoges (Haute-Vienne) : 63

Livron (Drôme) : 86

Loriol (Drôme) : 86, 152, 176, 177, 184,  
240, 255, 259, 308, 317, 337, 372, 373,  
480, 538

Louviers (Eure) : 60

Lyon (Rhône) : 6, 7, 22, 24, 27, 29, 33, 40,  
41, 148, 160, 179, 184, 186, 192, 193, 194,  
197, 236, 308, 421, 451, 477, 527, 529

Mâcon (Saône-et-Loire) : 33

Malaucène (Vaucluse) : 25,

Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) :  
291

Marseille (Bouches-du-Rhône) : 22, 24,  
29, 32, 40, 134, 148, 154, 155, 158, 159,  
160, 180, 182, 187, 189, 192, 194, 195,  
236, 257, 306, 308, 309, 321, 322, 390,  
507

Mende (Lozère) : 154

Meysse (Ardèche) : 453

Mèze (Hérault) : 73

Mondragon (Vaucluse) : 7, 37, 47, 48, 49, 73, 74, 89, 109, 117, 144, 145, 152, 157, 162, 169, 170, 175, 180, 187, 190, 193, 195, 199, 201, 209, 210, 217, 218, 222, 229, 240, 244, 251, 282, 283, 288, 293, 297, 298, 302, 307, 310, 316, 325, 332, 333, 338, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 378, 380, 381, 382, 383, 395, 415, 416, 417, 423, 462, 486, 516, 517

Montauban (Tarn-et-Garonne) : 412, 416

Montbrison (Loire) : 207

Montfaucon (Gard) : 387

Montélimar (Drôme) : 6, 7, 9, 24, 25, 29, 30, 32, 33, 35, 43, 51, 53, 62, 63, 64, 67, 70, 82, 86, 92, 97, 101, 111, 112, 116, 119, 122, 131, 135, 138, 139, 146, 147, 148, 149, 158, 160, 163, 164, 168, 171, 174, 176, 203, 204, 208, 210, 219, 223, 227, 231, 232, 233, 235, 236, 238, 240, 256, 259, 260, 261, 270, 286, 291, 292, 300, 302, 306, 308, 312, 313, 314, 317, 327, 334, 337, 372, 373, 414, 425, 453, 454, 468, 469, 470, 471, 472, 488, 489, 500, 501, 524, 528, 538

Monteux (Vaucluse) : 390

Montpellier (Hérault) : 126, 137, 262, 354, 447

Moras (Isère) : 455

Mornas (Vaucluse) : 7, 25, 47, 158, 160, 164, 179, 180, 183, 187, 189, 190, 195, 251, 293, 478, 489, 509, 517

Nancy (Meurthe-et-Moselle) : 140, 205, 246

Nantua (Ain) : 33

Neuvy (Maine-et-Loire) : 118

Nîmes (Gard) : 22, 24, 40, 90, 91, 100, 122, 123, 124, 126, 192, 193, 194, 195, 236, 237, 308, 321, 322, 362, 364, 365, 366, 390, 409, 412, 416, 425, 426, 430, 431, 441, 453, 466, 468, 513

Noves (Bouches-du-Rhône) : 25

Nyons (Drôme) : 6

Orange : 3, 6, 7, 24, 25, 26, 27, 32, 35, 43, 51, 52, 56, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 70, 82, 83, 86, 87, 90, 91, 92, 96, 100, 101, 111, 112, 114, 115, 116, 119, 120, 121, 122, 125, 127, 134, 136, 139, 143, 146, 147, 149, 150, 152, 153, 161, 163, 164, 166, 168, 171, 174, 182, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 194, 195, 196, 203, 204, 207, 208, 210, 214, 216, 218, 219, 220, 221, 223, 225, 227, 228, 230, 231, 235, 236, 237, 240, 246, 251, 254, 259, 260, 261, 263, 270, 286, 287, 291, 292, 300, 302, 303, 304, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 322, 327, 328, 330, 334, 337, 347, 379, 381, 383, 385, 386, 387, 388, 391, 398, 399, 410, 411, 412, 435, 458, 468, 469, 478, 486, 489, 505, 509, 511, 516, 517, 525

Orgon (Bouches-du-Rhône) : 24, 306

Orsan (Gard) : 387

Paris : 33, 122, 128, 132, 176, 193, 216, 257, 260, 308, 323, 413, 438, 473, 494

Parthenay (Deux-Sèvres) : 121

Perne (Vaucluse) : 391

Pézenas (Hérault) : 321

Pierrelatte (Drôme) : 7, 29, 30, 51, 86, 96, 101, 109, 116, 117, 134, 138, 141, 144, 145, 148, 150, 162, 163, 168, 169, 170, 201, 204, 209, 210, 222, 227, 229, 230, 247, 250, 254, 259, 260, 269, 270, 273,



282, 283, 288, 297, 311, 325, 332, 378,  
380, 381, 382, 415, 423, 424, 477, 521

Piolenc (Vaucluse) : 7, 25, 47, 48, 50, 73,  
74, 75, 109, 117, 124, 125, 126, 138, 144,  
145, 158, 160, 162, 169, 170, 183, 187,  
190, 195, 201, 209, 217, 218, 222, 229,  
230, 260, 270, 282, 288, 297, 298, 302,  
310, 316, 325, 328, 329, 332, 338, 385,  
393, 394, 457, 506, 517, 518

Le Pontet (Vaucluse) : 32

Pont-Saint-Esprit (Gard) : 6, 7, 26, 32, 56,  
58, 60, 70, 78, 79, 80, 91, 96, 101, 111,  
112, 119, 123, 135, 136, 139, 146, 147,  
152, 163, 171, 172, 174, 175, 183, 187,  
188, 190, 195, 199, 203, 210, 219, 223,  
231, 240, 254, 262, 263, 284, 285, 291,  
294, 299, 308, 318, 326, 330, 333, 338,  
373, 376, 377, 379, 385, 387, 405, 412,  
430, 431, 432, 468, 469, 483, 484, 486,  
489, 517

Le Pouzin (Ardèche) : 455

Privas (Ardèche) : 6, 27, 191, 308

Rochemaure (Ardèche) : 9, 453, 455

Rochebelle (Drôme) : 461

Rodez (Aveyron) : 59

Romans (Drôme) : 6, 64, 87, 89, 257, 413,  
451, 454

Rome (Italie) : 457

Roquemaure (Gard) : 7, 18, 48, 49, 50, 70,  
74, 75, 92, 101, 107, 111, 112, 119, 134,  
139, 146, 147, 148, 149, 152, 153, 163,  
171, 172, 181, 200, 203, 208, 210, 219,  
220, 223, 231, 232, 235, 240, 244, 254,  
255, 259, 284, 285, 299, 315, 316, 326,  
330, 333, 354, 355, 358, 361, 363, 365,  
366, 385, 386, 387, 403, 426, 430, 431,

432, 443, 468, 483, 486, 487, 489, 510,  
529

Sainte-Cécile (Vaucluse) : 25, 125, 126,  
157, 262

Saint-Etienne-de-Dions (Ardèche) : 447

Saint-Etienne-des-Sorts (Gard) : 479

Saint-Geniès-de-Comolas (Gard) : 255,  
387, 426, 430, 431, 432, 479

Saint-Jean-de-Bournay (Isère) : 475, 476

Saint-Julien-du-Colombier (Ardèche) : 447

Saint-Just (Ardèche) : 375, 436, 447, 449

Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) : 7, 48,  
50, 51, 73, 74, 75, 109, 110, 117, 118, 132,  
138, 144, 145, 148, 149, 152, 153, 156,  
162, 169, 174, 186, 187, 190, 194, 195,  
201, 202, 206, 209, 212, 217, 218, 222,  
224, 225, 229, 240, 255, 265, 282, 288,  
293, 297, 298, 303, 316, 325, 328, 329,  
332, 385, 387, 425, 426, 427, 429, 430,  
431, 432, 433, 463, 477, 482, 483, 484,  
497, 510, 514, 515, 522

Saint-Maixent (Deux-Sèvres) : 98

Saint-Marcel-d'Ardèche (Ardèche) : 7, 27,  
75, 96, 123, 131, 152, 283, 333, 374, 375,  
436, 437, 438, 443, 446, 447, 448, 449,  
450, 453, 462, 473, 474, 477, 496, 499,  
503, 527

Saint-Marcellin (Isère) : 53, 86

Saint-Montan (Ardèche) : 453

Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) : 7,  
28, 29, 30, 35, 41, 43, 52, 53, 54, 55, 56,  
70, 76, 77, 86, 87, 89, 99, 100, 101, 109,  
110, 113, 116, 117, 122, 138, 139, 141,  
142, 144, 145, 148, 149, 152, 155, 156,  
157, 158, 160, 162, 163, 164, 165, 168,  
169, 170, 174, 201, 204, 208, 209, 212,

216, 217, 218, 222, 223, 227, 229, 231, 237, 251, 261, 267, 282, 283, 288, 290, 297, 325, 332, 336, 372, 380, 382, 383, 392, 395, 436, 469, 478, 488, 524, 527

Saint-Rambert (Drôme) : 453

Saint-Remèze (Ardèche) : 449

Saint-Restitut (Drôme) : 158

Saint-Vallier (Drôme) : 86, 454, 461

Saint-Victor-de-la-Coste (Gard) : 444, 462, 471, 483

Salon (Bouches-du-Rhône) : 23, 32, 180

Sarrians (Vaucluse) : 126

Sauveterre (Gard) : 403

Sens (Yonne) : 482

Serrières (Ardèche) : 452, 456

Sète (Hérault) : 309

Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) : 308

Sorgues (Vaucluse) : 7, 25, 48, 50, 73, 74, 75, 104, 109, 116, 117, 118, 126, 138, 144, 145, 152, 157, 162, 168, 169, 174, 179, 183, 186, 187, 190, 195, 201, 204, 209, 217, 222, 227, 229, 230, 268, 282, 288, 297, 304, 311, 322, 325, 328, 332, 333, 378, 385, 388, 389, 391, 464, 524, 527

Strasbourg (Bas-Rhin) : 96, 137

Suze-la-Rousse (Drôme) : 461, 462

Tain (Drôme) : 7, 18, 29, 35, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 70, 76, 86, 87, 101, 109, 110, 113, 116, 117, 137, 138, 141, 144, 145, 148, 152, 162, 163, 165, 168, 169, 170, 175, 184, 187, 198, 201, 202, 204, 205, 209, 213, 214, 217, 222, 223, 227, 229, 230, 235, 254, 269, 282, 283, 288, 289, 290, 297, 303, 316, 325, 326, 328, 329,

332, 333, 336, 379, 434, 435, 454, 464, 468, 474, 475, 476

Tarascon (Bouches-du-Rhône) : 6, 7, 24, 25, 26, 32, 47, 70, 78, 79, 80, 90, 97, 98, 101, 114, 115, 119, 129, 130, 137, 138, 143, 146, 147, 149, 150, 152, 159, 163, 166, 171, 181, 182, 183, 186, 189, 190, 195, 203, 210, 219, 223, 225, 231, 236, 246, 254, 259, 261, 262, 269, 286, 300, 308, 312, 314, 327, 334, 335, 378, 415, 419, 423, 424, 434, 469, 491, 507, 513, 514, 517

Tavel (Gard) : 126, 482

Le Thor (Vaucluse) : 457

Toulon (Var) : 33, 148, 159, 192, 193, 308, 322

Toulouse (Haute-Garonne) : 80, 119, 207, 211, 254, 259, 303, 346, 387, 406, 412, 442, 445, 447

Tournon (Ardèche) : 27, 40, 57, 120, 458

Tours (Indre-Loire) : 63, 83, 98, 482

Troyes (Aube) : 254

Tulette (Drôme) : 55, 263

Uzès (Gard) : 135, 322, 354, 417, 425, 441, 443, 445, 453

Vaison (Vaucluse) : 126

Valence (Drôme) : 6, 7, 18, 28, 29, 30, 32, 35, 37, 41, 43, 52, 53, 56, 62, 63, 64, 70, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 92, 93, 98, 101, 111, 112, 114, 115, 119, 120, 121, 123, 127, 134, 136, 137, 138, 140, 143, 146, 147, 149, 152, 160, 163, 164, 166, 171, 174, 184, 198, 199, 203, 207, 210, 212, 214, 216, 219, 220, 223, 225, 231, 233, 234, 235, 236, 240, 254, 274, 286, 291, 294, 300, 302, 304, 305, 306, 308, 311, 312,

313, 314, 317, 320, 327, 328, 330, 331, 334, 335, 375, 379, 390, 404, 405, 406, 407, 408, 413, 414, 466, 474, 475, 476, 477, 502, 508, 511, 512, 529

Les Vans (Ardèche) : 6, 159

Varennes (Meuse) : 129, 137, 175, 371, 383, 509

Venise (Italie) : 447

Verdun (Meuse) : 70

Vernon (Eure) : 96

Versailles (Yvelines) : 91, 93, 412

Vienne (Isère) : 6, 7, 33, 35, 40, 41, 43, 52, 53, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 82, 83, 84, 85, 86, 91, 96, 99, 101, 111, 112, 119, 120, 123, 131, 137, 138, 140, 146, 147, 150, 152, 163, 164, 171, 174, 184, 197, 198, 199, 203, 210, 212, 214, 216, 217, 223, 231, 232, 236, 273, 274, 286, 291, 294, 296, 300, 302, 304, 306, 312, 313, 314,

315, 316, 317, 320, 327, 328, 330, 334, 335, 337, 368, 379, 390, 451, 452

Villefranche-sur-Saône (Rhône) : 312

Villeneuve-de-Berg (Ardèche) : 91, 92

Villeneuve-lez-Avignon (Gard) : 7, 26, 32, 44, 57, 58, 59, 60, 78, 79, 80, 90, 92, 96, 97, 102, 111, 112, 119, 152, 174, 254, 284, 285, 299, 321, 326, 330, 333, 354, 356, 360, 362, 366, 408, 461, 482, 483, 484, 498

Vitré (Ille-et-Vilaine) : 413

Viviers (Ardèche) : 9,40, 57, 308, 374, 441, 443, 448, 461

Vizille (Isère) : 85, 86, 87, 91, 120, 413, 420

Voiron (Isère) : 254

La Voulte (Ardèche) : 453

Yorktown (États-Unis) : 407

## Index des noms de personnes

Abrieu, Charles (ancien militaire originaire de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 448

Alançon, Paul (édile de Montélimar) : 233

Albitte, Antoine-Louis (Conventionnel) : 30, 197, 198, 199, 473

d'Allard, Louis-Victor (édile de Pierrelatte) : 110, 283

d'Allarde, Pierre (Constituant) : 513

Amar, Jean-Pierre (Conventionnel élu par le département de l'Isère) : 184, 197

Ancézune-Cadart-de-Tournon-d'Oraison (famille noble comtadine) : 457

André (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

d'Angoulême, Louis, duc (Prince de France) : 308, 309, 310, 311, 314, 318, 321, 323, 337, 338, 397

d'Antonelle, Pierre-Antoine, (édile et administrateur d'Arles) : 90, 120, 136, 252, 422

d'Antraigues, Louis-Alexandre de Launay, comte (agent royaliste) : 461

d'Arbaud-Jouques, Joseph-Charles André (préfet du Gard) : 323

d'Arbalestier (noble assassiné au Pouzin) : 455

Argellier, Jean-Baptiste (édile de Mondragon) : 350, 351, 381

Argellier, Laurent-Hilarion (greffier du juge de paix de Mondragon) : 193, 381

Argellier, frères (Mondragon) : 517

d'Armand, Esprit (coseigneur de Mondragon) : 419

d'Armand, Pierre (édile de Mondragon) : 283, 298, 310, 316, 338

d'Artois, comte (futur Charles X) : 307, 308, 530

Astier, Gabriel (Laudun) : 445

Astier, Pierre (fournier de Caderousse) : 457, 458

Aubert, Jean-Louis (édile de Piolenc) : 74

Aubert, Louis (édile de Piolenc) : 74

Aubert-Linsolas, Charles-Joseph (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 291, 299

Audiffret, frères (notables de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 160

d'Augier, François Henri Eugène (édile de Courthézon) : 139

d'Augier, Antoine-Joseph (édile de Mondragon puis d'Orange) : 277, 351

d'Augier, Charles-Joseph (édile de Mondragon) : 380, 381, 418, 419

Aulanier (traiteur de Pont-Saint-Esprit) : 181

Auzias, Claude-Louis (procureur du roi à Roquemaure) : 356, 361

d'Aymard, Jacques Rodolphe (édile d'Orange) : 120, 121, 295, 314

d'Aymard, Joachim (édile d'Orange) : 337

Aymard, Jean-Baptiste (juge seigneurial d'Étoile) : 353

Aymé, Jean-Jacques, dit Job-Aymé (édile de Montélimar) : 232, 257, 475

Babeuf, Gracchus : 256, 273

Bachasson de Montalivet, Jean-Pierre (édile de Valence et ministre de Napoléon) : 223, 231, 304

Barjavel, Joseph-François (accusateur public près le tribunal criminel de Vaucluse) : 194, 201

Barnavon, Vital (édile de Beaucaire) : 115

Barras, Paul (Conventionnel puis Directeur) : 194, 264

de Barruel de Beauver, Charles-Joseph (juge de paix de Bagnols) : 128

Barry, François (édile de Beaucaire) : 318

Barthélémy, Pierre (Directeur) : 264

Basset, Louis (édile de Beaucaire) : 521

Bastide de Malbosc, Louis (édile de Berrias, département de l'Ardèche) : 135, 136, 159

Baudran, Mathieu (édile et Conventionnel originaire de Vienne) : 235

Baume, Henri (édile de Bagnols) : 123

Baume (Laudun) : 445

La Baume Suze (famille noble, seigneurs de Suze-la-Rousse) : 453, 463

Bayle, Charles-Philippe (édile et administrateurs d'Orange) : 411

Bédoin, Joseph (édile de Sorgues) : 333

La Bédoyère, Charles Angélique François Huchet (officier de l'armée impériale) : 308

Belin, Joseph (juge seigneurial de Tain) : 87

Belladen, Pierre (meunier de Tarascon) : 189

de Bellon, Jean Joseph Marie (édile de Roquemaure) : 358, 359, 362, 365

Bénezet, Jacques (édile de Roquemaure) : 356

Benoît, Jean-Etienne (édile de Courthézon) : 516

Béranger, René Marcellin (président du tribunal criminel de la Drôme et Constituant) : 193, 407

Béranger, Joseph (édile de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 283

Béraud, Thérèse dite la veuve Tourangeau (veuve s'occupant de la maison des frères Payan) : 261

Bérard, Paul (édile de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 336

Bergier, Jean-François (édile de Tain) : 142, 475

Bernard, Jean-Joseph (édile d'Étoile) : 231

Bernard, Pierre (édile de Pont-Saint-Esprit) : 405

Bernardin, Etienne (édile de Mondragon) : 349

Bernoin, Thomas Marie (édile de Mondragon) : 244

Berthon-Forquet, Jacques-Charles (édile de Montélimar) : 291

Bertin, Joseph (ancien du consistoire d'Orange et édile) : 90

Bertrand, Louis (fournier de Caderousse) : 457, 458

de Berry, Charles Ferdinand, duc (Prince de France) : 338

Bertrand, Jean-Baptiste Etienne Augustin (greffier de la municipalité de Bagnols) : 376

Bès, Pierre (édile de Bollène) : 105, 162, 171, 269

Besson, Claude (avocat d'Orange) : 91

Bigonet, Marc (édile de Roquemaure) : 359, 365

de Biliotti, Joseph-Joachim (édile de Piolenc) : 125

de Biliotti, Joseph-Joachim-Basile-Régis (édile de Piolenc et sous-préfet d'Avignon) : 310, 316, 329, 338, 399

Billard, Jean-Pierre (édile de Bollène) : 391

Billion, Pierre-Benoît (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 220

Bimar, Pierre (édile de Beaucaire) : 521

Blanchard (curé de Bagnols) : 98

Blanchard, Vincent Romain (édile de Montélimar) : 233

Blanchet, Michel (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 81

Blayié, Claude (chef de file de la « Réaction » à Orange) : 517

Blazy, dit le hussard (Mondragon) : 517

Bleyrat, André (édile de Roquemaure) : 362, 364

Boissat, Abel Jean-Baptiste (édile de Vienne) : 317

Boisset, Joseph (édile et Conventionnel de Montélimar) : 135, 137, 198, 213, 238, 434, 435, 437, 524

Bonami, Pierre (édile de Tarascon) : 269, 274

Bonaparte, Napoléon : 242, 280, 285, 298, 301, 303, 304, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 313, 315, 316, 317, 318, 319, 323, 327, 336, 339, 341, 397, 507, 508, 509, 512, 528, 534, 535

Bonhomme, François (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 206, 425, 426, 427, 428, 430, 431

Bonnet, Jean (édile de Tarascon) : 434

Borie, Jean (Conventionnel) : 199, 200

Borne, Pierre-Hyacinthe (procureur fiscal et édile d'Étoile) : 420

Bouchaud, Pierre (édile de Tarascon) : 514

Bouche, François (édile d'Orange) : 203, 207

Le Boucher de Bruchier, Alexandre Charles (édile de Courthézon) : 293

Bouchon, Augustin (édile de Roquemaure) : 220, 235

Bouchon, Etienne (édile de Mornas) : 179, 180, 189

Boulouvard, Jean Siffren (Constituant originaire d'Arles) : 91

Bourbon : 305, 308, 309, 310, 312, 316, 317, 319, 321, 324, 330, 334, 336, 398, 399, 507, 511

La Bourdonnaye, François-Régis de (ultra-royaliste) : 331

Bourrely, Claude (édile de Roquemaure) : 171

Boursault, Jean-François (Conventionnel) : 238, 411

Bouveyron, Jean-Louis (édile d'Orange) : 83

Bouvier, Godefroi-Gédéon (édile et député d'Orange) : 84, 91, 270, 274, 391

Boveron, Pierre (édile de Valence et juge épiscopal) : 405

Boyer, Pierre (édile de Piolenc) : 125, 126

Boyer de Ruel, Joseph (édile de Pierrelatte) : 110

de Brancas-Laudun (famille noble propriétaire de la seigneurie de Laudun) : 444, 445, 501

Brémond de Saint-Christol, Jacques-François (agent royaliste, originaire de Tulette) : 251, 262, 263, 269, 489

de Bressac (famille noble dauphinoise) : 466, 467

Brieude, Sauveur (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 428

Broche-Devaux, Charles-François (édile de Bagnols) : 98, 99, 120, 376

Brun, Jacques (édile et membre du comité de surveillance de Courthézon) : 316, 399

Brune, Guillaume Marie-Anne (maréchal d'Empire) : 321

Cabrol, Simon (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 316, 522

Cadroy, Paul (Conventionnel) : 507

de Calameau, Simon (édile de Pierrelatte) : 380, 382

de Cambis-Lézan, Charles-François (édile d'Avignon) : 337

Cappeau, Jacques Marie Pompée (édile de Roquemaure) : 357, 359, 361, 365

Cardot, François (Pont-Saint-Esprit) : 26

Carnot, Lazare (Législateur, Conventionnel puis Directeur) : 264, 310

Carsignol, Ennemond (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 91, 121

Carteaux, Jean-François (général) : 26, 30, 31, 32, 33, 191, 192, 193

Cartouche (hors-la-loi) : 489

Cartoux, Jean-André (édile d'Avignon) : 303

Casoni, Filippo (vice-légat d'Avignon) : 103

Cassan, Louis Pierre Jean (général de la Révolution et de l'Empire) : 321

Castanier (Laundun) : 445

Castellane, Esprit-Joseph (édile de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 156, 165, 231, 237, 380, 477, 524

Castion (juge de paix de Caderousse) : 128

Castion, Gabriel-Joseph (édile de Caderousse) : 145, 336

Castion, Joseph-Gabriel (édile de Caderousse) : 250, 310

Caudeiron, Louis-François (médecin de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 29, 156, 162, 165, 198

Caze de la Bove, Gaspard-Louis (intendant du Dauphiné) : 86

Célier, Pierre (chef de file des conservateurs de Roquemaure) : 238

Chabaud, Jean-Etienne (édile de Montélimar) : 318

Chabert, François (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 426

Chabert (édile de Valence) : 121

Chabrel, Jean-Baptiste (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 408

Chabroud, Jean-Baptiste Charles (Constituant originaire de Vienne et juge) : 91

Chabus, Jean-Jacques (juge seigneurial de Mondragon) : 89, 350

Chaffoi, Antoine (édile de Montélimar) : 233

Chalamel, Bernard Michel (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 303

Chalier, Marie Joseph (édile de Lyon) : 23, 84, 234

Chambon, Charles-Louis (édile de Bagnols) : 172

Chanaud, Joseph (édile de Caderousse) : 268, 459

Chantemerle, Antoine-Amable de (vicaire général de l'évêque de Valence) : 64, 84, 407, 477

Chanut, Antoine Guillaume (édile de Roquemaure) : 357, 358, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 386

Chanut, Pierre (édile et juge de paix de Roquemaure) : 255, 365, 487, 529

Le Chapelier, Issac (Constituant) : 132, 513

Chapus (ouvrier en soie de Mondragon) : 349

Charavin, Louis (édile de Courthézon) : 399

Charbonnier, Alexis (artisan de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 496

Charette (général vendéen) : 238

Charmasson de Puylaval, Mathieu Nicolas Marie (procureur du roi à Villeneuve-lez-Avignon et juge abbatial) : 408, 409

Charret, Pierre (greffier de Bourg-Saint-Andéol) : 91

Charrier, Marc-Antoine (Lozère) : 28

Charrier de Moissard (noble libéral de Bagnols) : 99, 376, 377

Charrière, Alexis (Lapalud) : 104

Chaulandy, Christophe (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 75

Chaulandy, Joseph (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 426

Chaumette (Laudun) : 445

Chaumette (notaire de Roquemaure et administrateur du district de Pont-Saint-Esprit) : 486

Chayard (menuisier d'Orange) : 182

Chayard, Louis Alexandre (juge seigneurial de Mondragon) : 381, 411

Chazal, Jean-Pierre (Conventionnel originaire de Pont-Saint-Esprit) : 273

Chaze (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429



Chenavas, Louis (édile de Vienne) : 221

Cheysson, Jean-Baptiste (édile de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 251

Clausel, Jean (édile de Sorgues) : 311, 524

Clavel (administrateur du département de Vaucluse) : 221

Constans, Polycarpe (administrateur du département des Bouches-du-Rhône) : 277

Constant, Benjamin (écrivain et homme politique) : 309

Constantin, Jacques (édile de Pierrelatte) : 247, 250, 259,

Corduan, Antoine (édile de Bagnols) : 183

Cornalier (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Courbon, Marie (jeune fille sans profession de Tarascon) : 183

Courtias, Alexis (édile de Courthézon) : 236, 516, 517

Courtil, Gilles (édile de Roquemaure) : 356

Couvin, André (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Coye de Brunelis, Stanislas de (édile de Tarascon) : 97, 246, 259, 334

Crozat (prieur de Laudun) : 445

Dafflon, Joseph (édile de Montélimar) : 501

Dafflon, Louis (édile de Montélimar) : 501

Dampierre (officier en garnison à Roquemaure) : 403, 404

Darboux (valet de ville de Bagnols) : 406

Dauphin, Barthélémy Victor (édile de Valence) : 93, 120, 121, 123

David, Blaise (édile de Sorgues) : 268

David, Marc (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 409

Debonne, Jean-Baptiste (édile de Roquemaure) : 315, 316

Debry, Jean (Conventionnel) : 221, 225, 230, 233, 235, 411, 508

Decaen, Charles Mathieu Isidore (général de la Révolution et de l'Empire) : 321

Dedelay d'Agier, Claude-Pierre (édile de Romans, Constituant et Conventionnel) : 257

Deleuze, Joseph Louis Pierre Guillaume (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 206, 428, 430

Deloche, Hilaire Marcel (édile de Tain) : 316, 333, 336

Deloche, Joseph Alexandre (agent seigneurial de Tain) : 475

Deloche, Charles Marcel (édile de Tain) : 475, 476

Dom Deloche, Fortunat (curé réfractaire de Tain) : 474, 475

Delonges, Jean-Jacques (édile d'Orange) : 317

Desaynard, Jacques (édile d'Étoile) : 353

Desserre (édile de Mondragon) : 383

Deydier (famille d'édiles d'Orange) : 85

Digoine du Palais, Louis (édile de Mondragon) : 349

de Doize, Antoine (commandant en chef de la Garde nationale bourguésane et ancien édile) : 416, 417

Domergue, Claude (édile de Beaucaire) : 190

Domergue, Joseph (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Dours, Jean-François (général jacobin originaire de Bollène) : 32, 255, 489

Drivet de Ladernade, Louis-Joseph (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 121, 303

Drivet, Jean-Joseph (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Dubac (édile de Bollène) : 391

Dubois-Crancé, Edmond Louis Alexis (Constituant et Conventionnel) : 30, 197, 221

Dubois Saint-Jean, Claude Augustin (édile d'Orange) : 327

Duchesne, Pierre-François (Conventionnel originaire de la Drôme) : 257

Ducros, Jean (maçon d'Orange) : 525

Dugat, Pierre-Denis (édile d'Orange) : 246, 259, 270, 317, 391, 394

Dulong, Jérôme (édile de Beaucaire) : 225

Dumas, Denis (édile de Tain et administrateur du district de Valence) : 120, 311, 475

Dumas (curé de Saint-Jean-de-Bournay en Isère) : 475, 476

Dumas, Honoré-Philibert (édile d'Orange) : 337

Dumas, Victor (administrateur du département de la Drôme et édile de Tain) : 198

Duprat, Jean (édile d'Avignon) : 201

Dupuy (gendarme de Valence) : 160

Durand, Pierre (édile de Bollène) : 158, 171

Durand (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Durepaire, François (Bourg-Saint-Andéol) : 28, 191

Durès, François (juge royal de Villeneuve-lez-Avignon) : 409

Durre, Henri de (seigneur de Mercuriol et édile de Tain) : 224

Dutour cadet (fils du greffier seigneurial de Laudun) : 445, 502

Duval d'Eprémesnil, Jean-Jacques (Constituant) : 137

Eissery, André (édile et membre du comité de surveillance de Sorgues) : 524

d'Ernest (maréchal de camp) : 155

Etienne (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Eymard, François (juge de paix du canton de Pierrelatte) : 269

Fabre, dit « Fabre-Montagne » (édile d'Avignon) : 270, 322

Fabre, Jean-François (édile d'Orange) : 318, 391

Fabre (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Fabre (cabaretier de Laudun) : 444

Fargier, Jean-Louis (Lapalud): 104, 115

Fauchier, Jacques (fabriquant d'Orange) : 182

Faure-Pribac (vicaire, Montélimar) : 238

Fausse (Laudun) : 445

Favier, Jean-Baptiste (édile de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 100, 251

Férino, Pierre Marie Barthélémy (général de la Révolution et de l'Empire) : 399

Ferréol Vacher de Montjoly, Claude (édile de Vienne) : 120

de Flesselles, Jacques (prévôt des marchands de Paris) : 413

Forest, Antoine (curé et édile de Valence) : 477, 508

Forquet, Jacques (édile de Montélimar) : 233

Fortia d'Urban, Agricol-Joseph (édile d'Avignon) : 336

Fouché, Joseph (ministre de la Police) : 323

Fournier, Joseph (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 206, 428

Foussat (édile de Beaucaire) : 317

Francoeur (soldat originaire de Laudun) : 445

Fréron, Louis Marie Stanislas (Conventionnel) : 194, 255, 256, 259, 261, 273

Freycinet, Louis (édile de Montélimar) : 87

Froment (agent royaliste, Nîmes) : 122, 123, 154, 426

Gaillard, Jean-Laurent (édile de Valence et Législateur) : 259

Galissard, Louis (édile de Tarascon) : 434

Galissard de Marignac (ingénieur chargé par le département du Gard de mettre la citadelle de Pont-Saint-Esprit en défense) : 32

Dom Gallias, François (prêtre et prier titulaire du prieuré de Saint-Marcellin d'Étoile) : 466, 467

Garen, Jean-Claude (curé réfractaire de Donzère) : 470, 471

Garnier des Hières (famille noble, seigneurs de Rochemaure) : 453

Garrigan, Jean-Marie (édile de Beaucaire) : 211

de Gasparin, Adrien (édile d'Orange) : 314, 317, 330

Gauthier, André (édile de Courthézon) : 399

Gauthier, Jean-François (édile de Donzère) : 471

Gauthier, Honnorade (femme du précédent) : 471

Gauthier des Orcières, Antoine-François (Constituant puis Conventionnel) : 30

Gaveaux, Pierre (compositeur) : 509

Gelas, Jean-Baptiste (édile de Vienne) : 316, 317

Genoude, Antoine Eugène (homme politique et journaliste) : 338

Gentil (édile de Bagnols) : 406

Gérard (curé constitutionnel de Donzère) : 470

Gérin, Jean-Pierre Joseph (édile de Vienne) : 274

Germigny (administrateur du département de la Drôme) : 198

Gilles, Pierre (édile de Roquemaure) : 359

Gilly, Jacques-Laurent (général de la Révolution et de l'Empire) : 308, 321, 337

Giraudy, Jean-Joseph (édile de Roquemaure) : 357, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 365, 386, 431

Giraudy de Grey, Simon (édile de Roquemaure) : 357, 403, 404

Giroard, Louis (édile de Mondragon) : 349

Gobel (évêque de Paris) : 473

Gondareau, Louis (républicain radical de Piolenc) : 260

Gondran, Triphon (républicain radical de Piolenc) : 260

Gontard, Joseph-Etienne (édile de Courthézon) : 89, 399, 526

Goubier, Jean-Baptiste (édile de Beaucaire) : 317, 327

Goupilleau de Montaigu, Philippe Charles Aymé (Conventionnel) : 216, 218, 219, 220, 230, 411

Gourgonnier, Jean-Pierre (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 212

de Gramont-Vachères, Marie-Philippe (gouverneur de Crest et duc de Caderousse) : 443, 457, 458

de Granet-Lacroix, Alexandre (édile de Bollène) : 287, 303

de Granet-Lacroix de Chabrières, Pierre-Henri Joseph (édile de Bollène) : 310

de Granet-Vallier, Augustin-Philippe (édile de Mondragon) : 383, 417

Granier, François-Régis (édile de Lapalud) : 315

de Gras de Preigne (édile de Tarascon) : 462

de Grave, François-Fiacre (évêque de Valence) : 406, 407

Gualtery, abbé (édile de Roquemaure et Chartreux) : 365

Guigue, Jean (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 522

Guigues de Moreton de Chabrilan, Hippolyte César (gros propriétaire foncier dauphinois) : 456

Guilhermier, François Hippolyte (édile de Bollène) : 105, 171, 171, 198, 232, 269, 505

Guillaumon, Jean-Joseph (édile de Roquemaure) : 359

Guillermin (édile de Vienne) : 296, 304

Guion (administrateur du département de Vaucluse) : 256

Guise, Henri, duc de : 438

Guyardin, Louis (Conventionnel) : 437, 438

Hébrard, Vincent (édile et curé constitutionnel de Pierrelatte) : 260, 477

Hébrayes, Pierre (édile de Roquemaure) : 356

Heim, Alexandre-Henri (préfet de Vaucluse) : 398, 399, 400

Henri III : 438, 478

Héraud (patron sur le Rhône de Villeneuve-lez-Avignon) : 498

Hood, Samuel (amiral anglais) : 33

Hortal, Louis-Gaspard (édile de Valence) : 121

Imbert-Colomés (édile de Lyon) : 135

Imbert, Jean (édile de Piolenc) : 198

Imberton, Jean-François (édile de Mondragon) : 383

Isnard, Jean-Baptiste (édile de Roquemaure) : 356, 360

Istre, Etienne (édile et membre du comité de surveillance de Courthézon) : 230, 260

Jamet, Gabriel (édile de Courthézon) : 236

Jamet, Etienne (édile de Courthézon) : 526

Jamet (édile de Courthézon) : 391

Javogues, Claude (Conventionnel) : 200

de Jonc, Godefroid (édile d'Orange) : 314

Jonquet, Joseph (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 409

de Josselin, Louis-Thomas (noble libéral et édile de Valence) : 413

Joubert, Joseph (édile de Donzère) : 230

Jourdan, Charles (édile de Tain) : 113, 137, 475, 476

Jourdan, Charles-Prosper (édile de Tain) : 283, 303

Jourdan, Jean (vicaire de Donzère) : 470

Jourdan, Jean-Baptiste (général de la Révolution et de l'Empire) : 486

Jourdan, Louis-Antoine (édile de Tain) : 224

Jourdan, Pierre (ancien du consistoire d'Orange et édile) : 90,

Jourdan de Launay, Bernard-René (gouverneur de la Bastille) : 413

Jouve, Mathieu dit Jourdan Coupe-Tête (révolutionnaire avignonnais) : 201

Juge, Joseph (édile de Mondragon) : 307, 311, 316

de Justamond, Louis-François Xavier (édile de Bollène) : 223, 232, 391

Justamont, Laurent (édile de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 462

Kellermann, François-Christophe (général de la Révolution et maréchal d'Empire) : 33

Lacroix, Jean (édile de Tarascon) : 115, 513, 514

Ladreit de la Condamine (famille noble originaire de Bourdeaux) : 501

Lamoignon (ministre de Louis XVI) : 86, 87

Lanoue, Simon (édile de Pont-Saint-Esprit) : 172

Laruelle (greffier du tribunal criminel de Vaucluse) : 194

Laurent, Félix (édile de Montélimar) : 256

Laurent, Jean (édile d'Orange) : 126

Laurent, Jean (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 202, 206, 429

Laurent dit La couture (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Lauret, Pierre-Paul (curé et édile de Piolenc) : 251, 478, 517, 518

Lautier, Antoine (édile de Mondragon) : 350, 351

de Laverdy, Clément Charles François (contrôleur général des finances) : 44, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 61, 64, 65, 75, 76, 77, 81, 83, 84, 85, 90, 99, 108, 112, 340, 347, 353, 360, 361, 368, 406, 477, 501, 534

Leclerc-Sablon, Jean-Pierre (édile de Roquemaure) : 316

Légier de Montfort, Jean-Louis Marcellin (édile de Sorgues) : 304

de L'Église, frères (famille noble émigrée de Courthézon) : 260

de Lestang, Arnaud (noble de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 237, 238, 262, 337, 489, 524, 528

Lhermitte, Louis (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 225

Limoge, Joseph (marchand d'Orange) : 189

Liotard (curé de Saint-Laurent-des-Arbres) : 425

Liotard, Antoine (édile de Tarascon) : 434

de Loménie de Brienne, Etienne-Charles (ministre de Louis XVI) : 87

Loriol, Joseph (Juge de paix de Vienne) : 197

Louis XVI : 87, 93, 158, 231, 362

Louis XVIII : 280, 306, 307, 308, 309, 315, 319, 323, 329, 333, 337, 338, 339, 341, 507, 530, 536

Lusignan, Joseph (agent seigneurial du duc de Caderousse) : 458

Macdonald, Etienne (maréchal d'Empire) : 308

Machault d'Arnouville, Jean-Baptiste (contrôleur général des finances) : 441

Madier, Etienne (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 155

Madier de Montjau, Noël (édile et Constituant de Bourg-Saint-Andéol) : 91, 92, 121, 256

Maignet, Etienne (Conventionnel) : 194, 199, 200, 201, 216, 218, 234, 252, 259, 273, 411, 436, 524, 528

Magnin de Gaste, Gabriel (édile de Bollène) : 126, 140, 147, 232

Malausse, Antoine (édile de Piolenc) : 126

Malignon, Jean-Augustin (édile de Bagnols) : 164

Malausse, Antoine (édile de Piolenc) : 260

Mandrin (hors-la-loi) : 489

de Mantin de Crochan, marquis (coseigneur de Mondragon) : 350, 462

Marat, Jean-Paul : 507

Marbaud, Jean-Vincent (édile de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 392

Marbos, François (édile, évêque de la Drôme et Conventionnel) : 254, 470

Marchand, François (édile de Bollène) : 171, 198, 232, 252, 269, 303

de Marsanne de Fontjuliane, Jean-Louis Charles François (édile et Constituant de Montélimar) : 97, 98

Martichon, Etienne (notaire et édile de Mondragon) : 517, 518

Martin, Joseph-François (édile d'Orange) : 391

Mathieu, Joseph Marie (édile de Roquemaure) : 359

Mazet, Marianne (fédéraliste de Mornas) : 196

Maucuer, Pierre-Louis (édile de Lapalud) : 145

Méaulle, Jean-Nicolas (Conventionnel) : 216

Melleret, Antoine (édile d'Étoile) : 137, 216, 218, 420, 421

Ménuret (édile de Montélimar) : 501

Méric (édile de Chusclan) : 444

Merlino, Jean-Marie François (Conventionnel et député aux Conseils du Directoire) : 197

Messangère-Clayrac, Jean-François (procureur fiscal de l'évêque de Valence et édile) : 407

Meyer, Ambroise (édile de Caderousse) : 326, 336

Meynard, Jean-Jacques (édile d'Orange) : 330

Meynot, Louis-Antoine (édile de Donzère) : 316

de Mézard (administrateur du département de Vaucluse) : 221

Michel, Joseph (édile de Courthézon) : 399

Michel, Louis Mathieu (édile de Roquemaure) : 220, 356, 361, 363, 365

Mille, Pierre (édile de Roquemaure) : 244, 259, 316

Milliet, Etienne (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 510

Milon de Mesme, Alexandre (évêque de Valence) : 406

Minvielle, Gabriel (édile d'Avignon) : 255

Molin, Joseph (édile de Beaucaire) : 172

Monier (viguier de l'abbaye Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon) : 409

Monier, Henri Melchior (édile d'Orange) : 336

de Montcalm (famille noble) : 321

de Montmorin Saint-Hérem, Armand Marc (ministre de Louis XVI) : 93

Morel, François-Joseph (édile de Courthézon) : 77, 89

Morel, Hyacinthe (édile de Courthézon) : 399

Morier, Antoine Balthazar (édile et juge de paix d'Étoile) : 120, 128, 353, 420

Motard, Jean (édile de Bollène) : 287, 303

du Motier de La Fayette, Gilbert : 413

Mounier, Jean-Joseph (Constituant représentant le Dauphiné) : 97

Mourard, Joseph François (édile de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 267

Moureau, Agricole (édile de Beaucaire et d'Avignon) : 150, 164, 175, 180, 181, 198, 201, 249, 256, 277, 318, 477, 491

Mourret, Etienne (édile de Tarascon) : 513

Moutet, Florent (édile d'Orange) : 127, 318

Mouton, Jean-François (juge seigneurial de Mondragon) : 350, 351

Murat (seigneur de Moras) : 455

de Mure de Larnage, Jean Antoine (seigneur de Tain) : 113, 454, 464

de Mure de Larnage, Vincent (édile de Tain) : 311

Nadal, Louis (édile de Lapalud) : 230

Naillac, baron de (édile de Valence) : 93, 413

de Nally, Louis Georges Hyacinthe (édile de Lapalud) : 290, 333

de Nally, Pierre-François (édile de Mondragon et de Lapalud) : 104, 352

Navelle, Antoine-Henri (édile d'Étoile) : 466, 467

Necker, Jacques (directeur général des finances) : 93

Ney, Michel (maréchal d'Empire) : 308

Nicolas, Pierre (membre du comité de surveillance d'Orange et édile) : 318

Niel (édile d'Avignon) : 336

Nivière-Chol (édile de Lyon) : 23

Noailles, Jacques (administrateur du district de Beaucaire et député) : 181, 254

Noailles, Pierre (édile de Beaucaire) : 115

Nogent, Joseph-Antoine (édile d'Orange) : 318, 394

Noguier, Louis (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 91, 121

Nourri, Jacques-Etienne (juge de paix de Courthézon) : 128

Nugue, Antoine-Laurent (édile de Vienne) : 254

Ode (négociant de Coudoulet) : 443, 444

Odeyer, Laurent-Esprit François (édile de Valence) : 29, 198

Ollier (curé constitutionnel de Saint-Laurent-des-Arbres) : 431, 432

Ollivier, Dominique (édile d'Orange) : 207

Onde, Marc Augustin (édile de Courthézon) : 399

Onde, Gabriel (édile de Courthézon) : 399

Onde, Pierre (édile de Courthézon) : 230, 251, 516

d'Orléans, Louis-Philippe, duc (Prince de France) : 500

d'Ormacieux (parlementaire grenoblois) : 500

Orsel (édile de Pierrelatte) : 311

Paillet, Henri-Joseph (édile d'Orange) : 337

Pain, Joseph (édile de Montélimar) : 87, 256, 259

Pansu (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Parnet, Jean-Baptiste (édile de Courthézon) : 325, 399

de Pascal, Claude (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 206, 293, 425, 428, 430, 482

de Pascal, Joseph-Louis Antoine (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 74



Pascalis, Jean-Joseph (avocat d'Aix) : 135

Payan, frères (Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 28, 29, 156, 165, 198, 208, 212, 218, 237, 249, 251, 261, 268, 273

Payan, Claude-François (édile puis administrateur originaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 30, 156, 158, 174, 216, 252, 392, 395

Payan, Joseph-François (édile puis administrateur de la Drôme originaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 28, 29, 100, 110, 115, 160, 436

Peillet, Pierre (édile de Roquemaure) : 359

Pélissier, Jean (artisan de Tarascon) : 97, 513

Pélissier, Pierre (tailleur de Pont-Saint-Esprit) : 193

Pellapra, André (Montilien exécuté pour « fédéralisme » à Lyon) : 193

Pellapra, Jean-Louis (général et édile de Montélimar) : 268

Pelliard, Jean-Joseph (édile de Bollène) : 252, 255, 259

Perbost, Joseph (curé et édile de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 436, 437, 474, 477

Perrin, Jean-Baptiste (Conventionnel) : 220, 221

Perrin de Précy, Louis-François (Lyon) : 33

Perru, Agricola (édile de Montélimar) : 259

Petitjean, Claude-Lazare (Conventionnel) : 197

Peyrard (édile de Vienne) : 91

Peyron, Antoine (avocat de Beaucaire) : 189

Pichat, Joseph (édile de Vienne) : 273

Pie VI : 102, 458

de Pierre-Bernis (famille noble de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 131, 436, 447, 462, 503

de Pierre-Bernis, Philippe Charles François (seigneur et marquis de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 447, 448, 449, 502

de Pierre-Bernis, Alexandre-François (édile de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 333, 374

Pinet-Lavocé, Jean-Michel (édile de Valence) : 315, 317

Pioct, Abel Joseph (édile de Vienne) : 147,

Pitt, William, (Premier ministre britannique) : 181

de Plan de Sieyès, Frédéric (édile de Valence) : 304, 305, 311, 331

Planta, Claude (édile et commandant de la compagnie des Cent à Valence) : 233, 304

Plumail, Denis (édile d'Orange) : 100

Plumail, Jean-Pierre (édile d'Orange) : 207, 317, 517

Pochy (édile de Sorgues) : 198, 524

Poncy (agent de l'évêque de Valence) : 407

Pontal, Augustin (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 303

Pontaud, Jean (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 426, 428, 429

Pradelle, Jacques (édile de Donzère) : 325, 336

Puech dit Champagne (meunier de Saint-Laurent-des-Arbres) : 522, 523

Puget-Barbentane, Hilarion Paul François (général jacobin) : 256

Pujade, Joseph (édile de Saint-Laurent-des-Arbres) : 431

Puy, Guillaume (édile d'Avignon) : 232, 255, 296, 303, 310, 311, 315, 316

Quintin de Beine, Jacques-Philibert (édile de Donzère) : 250, 301, 472

Radal, Louis (édile de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 448

Raoux, André (édile de Pont-Saint-Esprit) : 193

Raoux, Noël (clubiste de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 527, 528

Ravel, Philippe (édile de Tarascon) : 434

de Ravel (lignage noble de Valence) : 413

Raymond, Jean-Joseph (édile de Mondragon) : 199

de Raymond de Modène (famille noble comtadine) : 446

Reboul, Antoine (juge de paix de Mondragon) : 191, 196, 381, 383

Reboul, Esprit (édile de Mondragon) : 350

Reboul, François (édile de Courthézon) : 89, 399, 435, 436

Reboul, Jean-Auguste (édile de Mondragon) : 333

Reboul, Joseph (édile de Courthézon) : 399

de Reboul, Joseph (noble libéral de Bagnols) : 99

de Reboul (lignage noble de Bourg-Saint-Andéol) : 299

de Reboul, Olivier Nicolas (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 326

Régent, Jean-Jacques (conservateur de Bollène) : 505

de Renoyer, Marie Valerian François (édile de Pont-Saint-Esprit) : 338

Reubell, Jean-François (Constituant, Conventionnel puis Directeur) : 264

La Révellière-Lépeaux, Louis-Marie de (Constituant, Conventionnel puis Directeur) : 264

Revellud, Barthelemy Simon (greffier de Mondragon) : 351

Reymond, Henri (curé richériste de Vienne) : 131,

de Reynaud de Montlosier, François-Dominique (Constituant) : 137,

Reynaud-Saurin, André Toussaint (édile de Bagnols) : 98, 99, 121, 376, 377

Reynaud-Saurin, Pierre-Joseph (édile de Bagnols) : 296

Reyne, Marc-Philippe (édile d'Orange) : 304, 411

Rieu, Blaise (clubiste et patriote radical de Beaucaire) : 521

Richard (édile d'Avignon) : 391

Richaud, Hyacinthe (Conventionnel) : 221

Richier, Joseph (édile d'Orange) : 231, 233, 303,

Ricou (veuve de Donzère) : 479

Riffardeau de Rivière, Charles François (noble proche du duc d'Angoulême) : 321

Rique, Antoine (édile de Tarascon) : 269

Riqueti de Mirabeau, Honoré-Gabriel : 479, 513

Rive (édile de Mondragon et agent seigneurial) : 381

Robespierre, Maximilien : 234, 274, 410, 411, 505, 507, 512

Roche, Etienne (édile d'Orange) : 391

de Rocher, Joseph Maurice (édile de Bollène) : 315

Rochetin, Jean-François (édile d'Avignon) : 201

Roland de la Platière (ministre girondin) : 45

Rolland (perruquier de Valence) : 508

Rollet de l'Isle, Pierre-François (juge de paix de Valence) : 375

Romieu, (administrateur du département de la Drôme) : 198

Roques de Clausonnelle, Charles-Henri (commandant de la Garde nationale et édile de Beaucaire) : 181

de Roubin, Adrien (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 140

Rouchon de Bellidantis, Jacques-Louis (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 255

Roussel, Alexis-Barnabé (subdélégué de Bagnols) : 98, 99, 121, 356, 362, 363, 376, 377, 444

Roussel, Jacques (édile de Donzère) : 145, 170

Dom Roussel (prieur de Piolenc) : 457

Rousset (édile de Sorgues) : 230

Rousselet (commandant du bataillon de Marseillais en 1793) : 24, 32

de Roussière, Louis (édile de Courthézon) : 141, 165

Roustan, Antoine-Joseph-Marie (édile de Mondragon) : 27, 170, 199, 218, 350, 380, 381, 383, 417, 418, 419, 518

Roustan, dit l'Américain (administrateur du district d'Orange, originaire de Mondragon) : 221, 518

Roustand, Pierre (édile de Mondragon) : 352

La Rouvière, Alexis-Charles (édile d'Orange) : 252

de Rouvière, Pierre Raymond (édile de Pierrelatte et administrateur du département de la Drôme) : 475

Roux de Montagnière (édile d'Étoile) : 326

Roux, Simon (édile d'Étoile) : 420

Rovère, Stanislas Joseph (Conventionnel) : 200, 201, 216, 218, 234

de Sade, comte (coseigneur de Mondragon) : 350, 381

de Saillans, François-Louis, comte (Ardèche) : 159, 160

Saint-Jean, Jacques (édile de Roquemaure) : 359, 386

Saint-Pierre, Marc (édile de Mondragon) : 350

de Saint-Privat, Joseph (édile de Beaucaire) : 115, 225, 246, 287, 303, 317

Saladin, Marie (couturière de Tarascon) : 183

de Salamon, Alphonse Laurent Antoine (visénéchal et édile de Montélimar) : 203, 500

Salanar, Jean (édile et juge de paix de Tain) : 269

Salvator, Louis (édile de Donzère) : 156, 471, 479

Salyon (famille de patriotes radicaux de Courthézon) : 511

Sarrazin, abbé (clerc constitutionnel de Saint-Laurent-des-Arbres) : 212, 431, 432, 433, 477, 522

de Sausin, Christophe-Louis (édile d'Orange) : 295, 314, 330

Saut, Etienne (édile de Mondragon) : 517

Sauzede, Antoine (édile de Bagnols) : 318

Sayn, Jean-Antoine (édile d'Étoile) : 273, 302

Sayn, Jean-Jacques (édile d'Étoile) : 302

Scherlock, Sauveur (adjudant-général jacobin) : 271, 394

Séguin, André (édile et membre du comité de surveillance de Bourg-Saint-Andéol) : 316

Seguin, Simon (vicaire de Tain) : 475

Serene d'Aquéria, David (édile de Roquemaure) : 356, 359, 360, 361, 362, 363

Serres, Jean (Conventionnel) : 218

Serret, Jean-Charles (édile de Montélimar) : 256, 327, 337

Solier, Joseph (édile de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 156,

Solier, dit Sans-Peur (prieur de Cognac dans le Gard et chef d'une bande de brigands royalistes) : 263

Soubeyran, Jean (édile de Roquemaure) : 360

Soubeyran, Etienne (édile et administrateur originaire de Roquemaure) : 432

Souchière, Joseph Louis (édile et administrateur d'Orange) : 411

Souchon de Chanron, Claude (édile et général originaire de Montélimar) : 193

Souriguière-Saint-Marc (écrivain) : 509

de Sucy (commissaire des guerres à Valence) : 87

Tabourd, Jean-Paul (édile de Lapalud) : 333

Tavernel (édile de Beaucaire) : 180, 181, 237

de Teissière de Miremont, Philippe-Paul (édile de Vienne) : 335, 337

Tellier, Armand Constant (Constituant puis Conventionnel) : 221

Le Tellier, François Michel, marquis de Louvois (ministre de Louis XIV) : 481

Teste, Antoine (notaire et édile de Bagnols) : 98, 121, 149, 162, 183, 220, 256, 267, 316, 318, 380

Teste-le-Beau, Pierre-Joseph (édile de Vienne) : 235, 274

Teyssonnier, Pierre (édile de Valence) : 404

du Tillet, Guillaume-Louis (évêque d'Orange) : 458

Théroigne de Méricourt, Anne-Joseph : 518

Thevenin du Lac, Benoît François (édile de Vienne) : 197, 203

Thibou, François Raymond (édile de Pont-Saint-Esprit) : 405

Thomas, Jean-Pierre (édile de Valence) : 335

Thune, Jean (procureur fiscal de Saint-Paul-Trois-Châteaux) : 89, 99

Tisson, Mathieu (général de brigade) : 262

Tissot (notaire de Mornas) : 237

Tissot (révolutionnaire avignonnais) : 322, 336

Touranche (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

La Tourette (édile de Tournon) : 120

Tournier, Etienne (édile d'Orange) : 122

Tournilhon (subdélégué de Mondragon) : 170

Tourtin (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

Treilliard, Nicolas (édile de Valence) : 83

Trial, Mathieu (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 409

Trie (administrateur du département de Vaucluse) : 256

Valerian-Duclau, Antoine (édile et Constituant de Pont-Saint-Esprit) : 91

Valla (menuisier de Valence) : 508

de Védrilhe, Pierre Georges (édile d'Orange) : 295

Vermalle, Dominique (édile de Bagnols) : 123, 220, 316, 322

de Vernety Saint-Hubert, Pierre Jean-Baptiste (édile de Sorgues) : 464

Versain (curé d'Étoile) : 466

Veynes, marquis de (édile de Valence) : 86, 87, 120

Veyrene, Charles (édile de Saint-Marcel-d'Ardèche) : 448

Viaud (clubiste de Saint-Laurent-des-Arbres) : 429

de Vignerot du Plessis de Richelieu, Louis-François-Armand, (commandant en chef de la province de Languedoc de 1738 à 1755) : 403, 444, 447

de Villacueil, Joseph-Philippe (édile de Villeneuve-lez-Avignon) : 409

de Ville (famille noble propriétaire de la seigneurie d'Étoile) : 353

Villelongue, François (édile de Courthézon) : 399

Villelongue, Joseph (édile de Mornas) : 180, 516

Villeneuve-Tourette (commandant du bataillon de Marseillais en 1793) : 32

Vincenty, Jean-François (juge de paix de Mornas) : 180

Violes, Jean-Joseph (notaire de Bollène) : 105, 232

Viot, François (accusateur public de la Commission Populaire d'Orange) : 189

Viret (négociant de Valence) : 92

Voisins, vicomte de (commandant de la citadelle de Valence) : 93, 123

Volan, Joseph (édile d'Orange) : 287

Volpeliere, Jean-Baptiste (édile de Beaucaire) : 211

Willot, Amédée (général conservateur de la Révolution française) : 256

Ymonier, Jean-Esprit (édile de Bourg-Saint-Andéol) : 28, 134, 155, 172, 380

Ymonier, Jean-Henri (édile et juge de paix de Bourg-Saint-Andéol) : 374

Ysanove, Charles (juge royal de Roquemaure) : 356, 359, 362, 365

Ysanove, Guillaume (notaire de Roquemaure) : 356, 357, 362

## **Table des cartes**

<b><u>Carte n° 1</u></b> : Géographie du couloir rhodanien et localisation des villes tests de l'étude	p. 8
<b><u>Carte n° 2</u></b> : L'offensive Carreaux au cours de l'été 1793	p. 31
<b><u>Carte n° 3</u></b> : Les municipalités rhodaniennes face au « fédéralisme »	p. 34
<b><u>Carte n° 4</u></b> : Organisation administrative et judiciaire du couloir rhodanien moderne	p. 39
<b><u>Carte n° 5</u></b> : Les diocèses rhodaniens sous l'Ancien Régime	p. 42
<b><u>Carte n° 6</u></b> : Typologie des municipalités rhodaniennes à la veille de la Révolution	p. 69
<b><u>Carte n° 7</u></b> : La Grande Peur en Dauphiné et en Provence (été 1789)	p. 95
<b><u>Carte n° 8</u></b> : Fondation des clubs politiques	p. 133
<b><u>Carte n° 9</u></b> : Géographie politique du couloir rhodanien (automne 1791)	p. 151
<b><u>Carte n° 10</u></b> : Géographie politique du couloir rhodanien (automne 1792)	p. 173
<b><u>Carte n° 11</u></b> : Une crise politique d'une inégale intensité	p. 185
<b><u>Carte n° 12</u></b> : Le couloir rhodanien au printemps 1795	p. 239
<b><u>Carte n° 13</u></b> : Géographie politique du couloir rhodanien (1795)	p. 253
<b><u>Carte n° 14</u></b> : Géographie politique du couloir rhodanien (1797)	p. 258
<b><u>Carte n° 15</u></b> : Géographie politique du couloir rhodanien (1798)	p. 272
<b><u>Carte n° 16</u></b> : Géographie politique du couloir rhodanien (1799)	p. 276
<b><u>Carte n° 17</u></b> : L'assaut contre les châteaux en Bas-Dauphiné (1789)	p. 452
<b><u>Carte n° 18</u></b> : Évolution de la contestation antiseigneuriale (1789-1792)	p. 460

## **Table des graphiques et des organigrammes**

<b><u>Graphique n° 1</u></b> : Profil social des consuls viennois (1751-1766)	p. 65
<b><u>Graphique n° 2</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles orangeois (1751-1790)	p. 66
<b><u>Graphique n° 3</u></b> : Ventilation de la contribution patriotique des édiles de quatre villes rhodaniennes (1790)	p.114
<b><u>Graphique n° 4</u></b> : Ventilation de la contribution patriotique des édiles tinois (1790-1791)	p. 142
<b><u>Graphique n° 5</u></b> : Ventilation de la contribution patriotique des édiles valentinois (1790-1792)	p. 166
<b><u>Graphique n° 6</u></b> : éventail des fortunes orangeoises (1789-1795)	p. 226
<b><u>Graphique n° 7</u></b> : Répartition par tranches d'âge du personnel politique orangeois (1789-1795)	p. 228
<b><u>Graphique n° 8</u></b> : Répartition par tranches d'âge des édiles courthézonnais, donzérois et tinois (1800-1814)	p. 289
<b><u>Graphique n° 9</u></b> : Répartition des revenus annuels des édiles orangeois (1800-1814)	p. 295
<b><u>Organigramme n° 1</u></b> : Le premier cercle du parti des Chartreux : un noyau restreint de liens familiaux enchevêtrés	p. 356
<b><u>Graphique n° 10</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des membres des deux partis municipaux de Roquemaure (1781-1790)	p. 358
<b><u>Graphique n° 11</u></b> : Ventilation des cotes de capitation des deux partis	p. 359
<b><u>Graphique n° 12</u></b> : Typologie des élections conflictuelles (1790-1799)	p. 369
<b><u>Graphique n° 13</u></b> : Chronologie de la conflictualité électorale (1790-1799)	p. 370
<b><u>Graphique n° 14</u></b> : Une inégale répartition géographique de la conflictualité électorale (1790-1799)	p. 372
<b><u>Graphique n° 15</u></b> : Sociabilité politique et solidarité familiale : la galaxie des chefs de file du club des Jacobins de Saint-Laurent-des-Arbres (1791)	p. 429



## **Table des tableaux**

<b><u>Tableau n° 1</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des consuls des bourgs administrés par deux consuls (1757-1790)	p. 48
<b><u>Tableau n° 2</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles (consuls, conseillers) des bourgs et des villes administrés par deux consuls (1757-1790)	p. 50
<b><u>Tableau n° 3</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles des bourgs et des petites villes dauphinoises (1768-1790)	p. 53
<b><u>Tableau n° 4</u></b> : Moyenne d'âge des édiles de trois communautés rhodaniennes administrées par deux échevins (1768-1790)	p. 55
<b><u>Tableau n° 5</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des consuls des villes administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)	p. 58
<b><u>Tableau n° 6</u></b> : Moyenne d'âge des consuls des villes administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)	p. 59
<b><u>Tableau n° 7</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles des villes administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)	p. 60
<b><u>Tableau n° 8</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles des villes administrées par quatre échevins (1768-1790)	p. 62
<b><u>Tableau n° 9</u></b> : Âge moyen des édiles montiliens et orangeois lors de leur entrée en charge (1768-1790)	p. 67
<b><u>Tableau n° 10</u></b> : Le renouvellement de la fonction consulaire dans les bourgs ou les petites villes administrés par deux consuls (1757-1790)	p. 73
<b><u>Tableau n° 11</u></b> : Le renouvellement du personnel municipal dans les cités et les communautés administrées par deux consuls (1757-1790)	p. 75
<b><u>Tableau n° 12</u></b> : Le renouvellement de la classe politique locale dans trois cités administrées par deux échevins (1768-1790)	p. 76
<b><u>Tableau n° 13</u></b> : Le renouvellement de la fonction consulaire dans les villes administrées par trois et quatre consuls (1757-1790)	p. 78
<b><u>Tableau n° 14</u></b> : Le renouvellement édilitaire dans des villes administrées par trois ou quatre consuls (1757-1790)	p. 80
<b><u>Tableau n° 15</u></b> : Le renouvellement de la classe politique dans les cités dauphinoises administrées par quatre échevins (1768-1790)	p. 82
<b><u>Tableau n° 16</u></b> : Succès et échecs des « révolutions municipales » : quelques éléments d'interprétation (été-automne 1789)	p. 101
<b><u>Tableau n° 17</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1789-1790)	p. 109
<b><u>Tableau n° 18</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (1789-1790)	p. 111

<b><u>Tableau n° 19 :</u></b> Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de trois villages rhodaniens (1789-1790)	p. 113
<b><u>Tableau n° 20 :</u></b> Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de quatre municipalités rhodaniennes (1789-1790)	p. 114
<b><u>Tableau n° 21 :</u></b> Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux (1789-1790)	p. 116
<b><u>Tableau n° 22 :</u></b> Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1789-1790)	p. 116
<b><u>Tableau n° 23 :</u></b> Ruptures ou continuités politiques : l'exemple des municipalités rurales (1790)	p. 117
<b><u>Tableau n° 24 :</u></b> Ruptures ou continuités politiques : l'exemple des municipalités urbaines (1790)	p. 119
<b><u>Tableau n° 25 :</u></b> Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1791)	p. 138
<b><u>Tableau n° 26 :</u></b> Profil socioprofessionnel des édiles urbains (1791)	p. 139
<b><u>Tableau n° 27 :</u></b> Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux (1789-1791)	p. 141
<b><u>Tableau n° 28 :</u></b> Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles ruraux de trois villages rhodaniens (1789-1791)	p. 141
<b><u>Tableau n° 29 :</u></b> Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles urbains de quatre municipalités rhodaniennes (1789-1791)	p. 143
<b><u>Tableau n° 30 :</u></b> Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux (1791)	p. 144
<b><u>Tableau n° 31 :</u></b> Un renouvellement partiel des municipalités rurales en 1791	p. 145
<b><u>Tableau n° 32 :</u></b> Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains (1791)	p. 146
<b><u>Tableau n° 33 :</u></b> Vers un renouvellement des cadres urbains ? Focus sur les nouveaux élus de novembre 1791	p. 147
<b><u>Tableau n° 34 :</u></b> Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1792)	p. 162
<b><u>Tableau n° 35 :</u></b> Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (1792)	p. 163
<b><u>Tableau n° 36 :</u></b> Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles ruraux de trois villages rhodaniens (1789-1792)	p. 165
<b><u>Tableau n° 37:</u></b> Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles urbains de quatre cités rhodaniennes (1789-1792)	p. 166
<b><u>Tableau n° 38 :</u></b> Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles urbains de quatre cités rhodaniennes (1789-1792)	p. 167
<b><u>Tableau n° 39 :</u></b> Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux (1789-1792)	p. 168
<b><u>Tableau n° 40 :</u></b> Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1789-1792)	p. 168
<b><u>Tableau n° 41 :</u></b> Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux (1792)	p. 169
<b><u>Tableau n° 42 :</u></b> Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains	p. 171

<b><u>Tableau n° 43</u></b> : Composition socioprofessionnelle des « fédéralistes » rhodaniens	p. 187
<b><u>Tableau n° 44</u></b> : Répartition des rebelles tarasconnais par tranches d'âge	p. 188
<b><u>Tableau n° 45</u></b> : Part des rebelles ayant exercé des fonctions administratives avant l'été 1793	p. 190
<b><u>Tableau n° 46</u></b> : Le Midi rhodanien : un espace géographique inégalement touché par la répression judiciaire aux lendemains de la crise « fédéraliste »	p. 195
<b><u>Tableau n° 47</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des condamnés à mort pour crime de « fédéralisme » issus de la vallée du Rhône	p. 195
<b><u>Tableau n° 48</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (printemps 1794)	p. 201
<b><u>Tableau n° 49</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (printemps 1794)	p. 203
<b><u>Tableau n° 50</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux (1789-1794)	p. 204
<b><u>Tableau n° 51</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1789-1794)	p. 204
<b><u>Tableau n° 52</u></b> : Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de deux communautés rhodaniennes (1789-1794)	p. 205
<b><u>Tableau n° 53</u></b> : Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de Courthézon (1790-1794)	p. 205
<b><u>Tableau n° 54</u></b> : Évolution de la moyenne de l'allivrement cadastral des édiles de Saint-Laurent-des-Arbres (1790-1794)	p. 206
<b><u>Tableau n° 55</u></b> : Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de trois cités rhodaniennes (1789-1794)	p. 207
<b><u>Tableau n° 56</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement édilitaire des cadres ruraux (printemps 1794)	p. 209
<b><u>Tableau n° 57</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement édilitaire des cadres urbains (printemps 1794)	p. 210
<b><u>Tableau n° 58</u></b> : Une intégration plus importante des ruraux à la vie politique : l'exemple des comités de surveillance	p. 214
<b><u>Tableau n° 59</u></b> : Des comités de surveillance urbains très ouverts	p. 214
<b><u>Tableau n° 60</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux (automne 1794)	p. 217
<b><u>Tableau n° 61</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains (automne 1794)	p. 219
<b><u>Tableau n° 62</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (printemps 1795)	p. 222
<b><u>Tableau n° 63</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains (printemps 1795)	p. 223
<b><u>Tableau n° 64</u></b> : Évolution de la moyenne de la contribution patriotique	

des édiles tricastins et tinois (1789-1795)	p. 224
<b><u>Tableau n° 65</u></b> : Évolution de la moyenne de l'allivrement cadastral des édiles de Saint-Laurent-des-Arbres (1790-1794)	p. 224
<b><u>Tableau n° 66</u></b> : Évolution de la moyenne de la contribution patriotique des édiles de quatre cités rhodaniennes (1789-1794)	p. 225
<b><u>Tableau n° 67</u></b> : Évolution de la moyenne de la contribution foncière des édiles bagnolais et bollènois (1789-1795)	p. 225
<b><u>Tableau n° 68</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des cadres ruraux (1789-1795)	p. 227
<b><u>Tableau n° 69</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des cadres urbains (1789-1795)	p. 227
<b><u>Tableau n° 70</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux (printemps 1795)	p. 229
<b><u>Tableau n° 71</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des cadres municipaux urbains (printemps 1795)	p. 231
<b><u>Tableau n° 72</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des cadres ruraux des municipalités cantonales rhodaniennes du Premier Directoire (1795-1797)	p. 244
<b><u>Tableau n° 73</u></b> : Moyennes d'âge des cadres ruraux des municipalités cantonales rhodaniennes du Premier Directoire (1795-1797)	p. 245
<b><u>Tableau n° 74</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des cadres urbains du Premier Directoire (1795-1797)	p. 245
<b><u>Tableau n° 75</u></b> : Moyennes d'âge des édiles urbains rhodaniens du Premier Directoire (1795-1797)	p. 246
<b><u>Tableau n° 76</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux rhodaniens du Premier Directoire (1795-1797)	p. 247
<b><u>Tableau n° 77</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains rhodaniens du Premier Directoire (1795-1797)	p. 248
<b><u>Tableau n° 78</u></b> : Répartition politique des édiles ruraux du Premier Directoire	p. 250
<b><u>Tableau n° 79</u></b> : Répartition politique des édiles urbains du Premier Directoire	p. 251
<b><u>Tableau n° 80</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux des municipalités cantonales rhodaniennes du Second Directoire (1797-1799)	p. 265
<b><u>Tableau n° 81</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des municipalités rhodaniennes du Second Directoire (1797-1799)	p. 266
<b><u>Tableau n° 82</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles ruraux rhodaniens du Second Directoire (1797-1799)	p. 267
<b><u>Tableau n° 83</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles urbains rhodaniens du Second Directoire (1797-1799)	p. 268
<b><u>Tableau n° 84</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1800-1814)	p. 282

<b><u>Tableau n° 85</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes de moins de 5 000 habitants (1800-1814)	p. 284
<b><u>Tableau n° 86</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes de 5 000 habitants et plus (1800-1815)	p. 286
<b><u>Tableau n° 87</u></b> : Moyenne d'âge des édiles ruraux (1800-1814)	p. 288
<b><u>Tableau n° 88</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des édiles de six villages	p. 290
<b><u>Tableau n° 89</u></b> : Moyenne d'âge des édiles urbains (1800-1814)	p. 291
<b><u>Tableau n° 90</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1789-1804)	p. 292
<b><u>Tableau n° 91</u></b> : Moyenne des revenus annuels des édiles urbains d'après les estimations préfectorales (1800-1814)	p. 294
<b><u>Tableau n° 92</u></b> : L'émergence progressive d'une nouvelle classe politique dans les campagnes rhodaniennes (1800-1814)	p. 297
<b><u>Tableau n° 93</u></b> : Un renouvellement plus important des équipes municipales : le cas des petites villes rhodaniennes (1800-1814)	p. 299
<b><u>Tableau n° 94</u></b> : Permanence ou rupture ? Le cas des grandes villes rhodaniennes (1800-1814)	p. 300
<b><u>Tableau n° 95</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles des Cent-Jours : l'exemple de six villes rhodaniennes	p. 312
<b><u>Tableau n° 96</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains de cinq municipalités des Cent-Jours (1815)	p. 314
<b><u>Tableau n° 97</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des édiles de quelques cités rhodaniennes (1800-1815)	p. 314
<b><u>Tableau n° 98</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles ruraux (1815-1820)	p. 325
<b><u>Tableau n° 99</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes de moins de 5 000 habitants (1815-1820)	p. 326
<b><u>Tableau n° 100</u></b> : Répartition socioprofessionnelle des édiles urbains des villes de 5 000 habitants et plus (1815-1820)	p. 327
<b><u>Tableau n° 101</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des édiles ruraux (1800-1820)	p. 328
<b><u>Tableau n° 102</u></b> : Évolution de la moyenne d'âge des édiles urbains (1800-1820)	p. 328
<b><u>Tableau n° 103</u></b> : Évolution de la moyenne des revenus annuels des édiles urbains d'après les estimations préfectorales (1800-1820)	p. 330
<b><u>Tableau n° 104</u></b> : Une classe politique qui se referme sur elle-même : l'exemple des campagnes rhodaniennes (1815-1820)	p. 331
<b><u>Tableau n° 105</u></b> : Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles des villes de moins de 5 000 habitants (1815-1820)	p. 333

<b><u>Tableau n° 106 :</u></b> Ruptures et continuités dans le recrutement des édiles des villes de 5 000 habitants et plus (1815-1820)	p. 334
<b><u>Tableau n° 107 :</u></b> Les élections consulaires mondragonnaises (1758-1790)	p. 348
<b><u>Tableau n° 108 :</u></b> Estimation du niveau de richesse des deux partis à partir de la capitation de 1789	p. 358
<b><u>Tableau n° 109 :</u></b> Positionnement des édiles de Roquemaure au lendemain de la crise politique de 1781-1782	p. 364
<b><u>Tableau n° 110 :</u></b> De rares scrutins conflictuels : les élections des juges de paix rhodaniens (1790-1799)	p. 373
<b><u>Tableau n° 111 :</u></b> Conflits et contentieux électoraux : le cas des élections municipales rhodaniennes (1790-1792)	p. 378
<b><u>Tableau n° 112 :</u></b> Vers une mutation des enjeux de la conflictualité électorale : le cas des élections municipales rhodaniennes (1790-1792)	p. 380
<b><u>Tableau n° 113 :</u></b> Une inflation de la conflictualité électorale sous le Directoire	p. 385
<b><u>Tableau n° 114 :</u></b> Une conflictualité précoce et continue : Les assemblées électorales du département de Vaucluse (1791-1799)	p. 390
<b><u>Tableau n° 115 :</u></b> Conflits de légitimité et conflictualité politique : les relations entre les municipalités rhodaniennes et leur Garde nationale (1790-1792)	p. 415
<b><u>Tableau n° 116 :</u></b> Un conflit politique miroir des tensions sociales ?	p. 419
<b><u>Tableau n° 117 :</u></b> Conflits de légitimité et conflits politiques : quelques pistes d'interprétation	p. 423
<b><u>Tableau n° 118 :</u></b> Conflit de légitimité et fracture sociopolitique : l'exemple de Saint-Laurent-des-Arbres (1790-1792)	p. 427
<b><u>Tableau n° 119 :</u></b> Levée de miliciens dans quelques localités rhodaniennes de la subdélégation de Bagnols (1788)	p. 483

# Sommaire

Remerciements	p. 2
Liste des abréviations	p. 3
<b><u>Introduction générale</u></b>	p. 4
Les bornes chronologiques et géographiques du sujet	p. 5
Les enjeux du sujet	p. 9
Sources et plan de travail	p. 16
<b>Partie 1 :</b>	
<b>Recompositions sociopolitiques locales et frontières politiques (vers 1750- vers 1820)</b>	p. 20
<b><u>Chapitre 1 :</u></b>	
<b><u>La crise politique de l'été 1793, révélatrice d'une géographie politique rhodanienne à géométrie variable</u></b>	p. 22
Marseille, Lyon, et Nîmes à la tête du mouvement contestataire dans la vallée du Rhône	p. 22
Le Midi rhodanien face à ses divisions (21 juin-13 juillet 1793)	p. 24
Entre hésitations, résistances et modérantisme politique : l'Ardèche, la Drôme et l'Isère face à la crise politique de l'été 1793 et ses répercussions dans le sillon rhodanien	p. 27
Le reflux (5 juillet-25 août 1793)	p. 32
Une crise révélatrice d'une géographie politique rhodanienne complexe	p. 33
<b><u>Chapitre 2 :</u></b>	
<b><u>Le couloir rhodanien au crépuscule de l'Ancien Régime (vers 1750-1790)</u></b>	p. 36
<b>I Le sillon rhodanien à la fin de l'époque moderne, tour d'horizon d'un patchwork administratif</b>	p. 37
<b>II Entre exclusion et mobilité :</b>	
<b>composition socioprofessionnelle des municipalités rhodaniennes</b>	p. 43
Mise en garde méthodologique	p. 43
Profils sociaux des conseils politiques des communautés administrées par deux consuls et par deux échevins	p. 47

Profils sociaux des conseils politiques de villes administrées par quatre consuls ou par quatre échevins	p. 56
<b>III « Démocraties municipales » ou oligarchies urbaines ?</b>	
<b>La question du renouvellement édilitaire dans le couloir rhodanien</b>	p. 71
Des conseils politiques ouverts ou hermétiques ? Le cas des petites entités politiques rhodaniennes	p. 72
La question du renouvellement de la classe politique rhodanienne dans les villes administrées par trois et quatre consuls ou par quatre échevins	p. 78
<b>IV Le couloir rhodanien entre régénération et révolution (1788-1790)</b>	p. 86
L'émergence des antagonismes sociopolitiques face à la crise de 1788-1789	p. 86
Des élections des députés des bailliages/sénéchaussées à celles des Constituants	p. 88
Le couloir rhodanien face aux crises sociopolitiques de « l'année sans pareille »	p. 92
Les élections à l'Assemblée représentative du Comtat ou les préludes d'un conflit patent	p.102
<b><u>Chapitre 3 :</u></b>	
<b><u>De la monarchie constitutionnelle à la République :</u></b>	
<b><u>entre recomposition des pouvoirs locaux</u></b>	
<b><u>et élaboration d'une nouvelle géographie politique (1790-1792)</u></b>	p. 106
<b>I 1790, rupture ou continuité dans la détention des fonctions locales ?</b>	p. 107
Le personnel municipal élu durant le premier semestre 1790	p. 108
Les premières fêlures de la concorde politique	p. 122
Les affaires comtadines et le processus de construction des frontières politiques	p. 124
Le renouvellement des cadres municipaux et l'élection des premiers juges de paix (fin 1790)	p. 127
<b>II Radicalisation des antagonismes politiques et reconfiguration des frontières politiques : le sillon rhodanien divisé (hiver 1790- automne 1791)</b>	p. 129
La Constitution civile du clergé ou la cristallisation des tensions politiques	p. 129
L'émergence des clubs ou la polarisation des options politiques sur fond de schisme religieux	p. 132
La dégradation de la conjoncture politique : du second camp de Jalès à la fuite du roi	p. 135
Les élections municipales de novembre 1791, vers une nouvelle reconfiguration des frontières politiques	p. 138



<b>III Vers une nouvelle donne géopolitique régionale (1792)</b>	p. 154
La chute des premières citadelles conservatrices (printemps 1792)	p. 154
De l'été chaud à l'automne 1792 : réduction des dernières places conservatrices, violences politiques et division des patriotes	p. 157
Les élections des édiles et des cadres judiciaires locaux : entre rupture sociopolitique et radicalisation politique	p. 162
<b><u>Chapitre 4 :</u></b>	
<b><u>« Fédéralisme », « Terreur » et « Réaction » :</u></b>	
<b><u>enjeux locaux des impulsions politiques nationales (1793-1795)</u></b>	p. 178
<b>I La crise politique de l'été 1793 :</b>	
<b>enjeux locaux et régionaux d'une crise nationale</b>	p. 179
Vivacité de l'opposition au jacobinisme radical (décembre 1792-juin 1793)	p. 179
Échec au jacobinisme radical : le « fédéralisme » rhodanien, voie médiane ou option contre-révolutionnaire (juin-août 1793) ?	p. 182
<b>II Lendemain de « fédéralisme » (été 1793-été 1794)</b>	p. 192
Une répression d'une inégale intensité	p. 192
L'épuration des pouvoirs locaux (automne 1793- été 1794)	p. 197
<b>III Le tournant progressif de l'an III :</b>	
<b>épurations, « Terreur blanche » et résistance jacobine (été 1794-automne 1795)</b>	p. 215
Maintenir le cap dans le compromis : l'épuration de l'automne 1794	p. 216
La rupture politique du printemps 1795	p. 221
Entre résistance jacobine et « Terreur blanche » : le sillon rhodanien à nouveau en proie aux violences politiques (thermidor an II- brumaire an IV)	p. 234
<b><u>Chapitre 5 :</u></b>	
<b><u>Séquelles et recompositions :</u></b>	
<b><u>le sillon rhodanien à l'époque directoriale (1795-1799)</u></b>	p. 242
<b>I Géopolitique de la vallée du Rhône durant le Premier Directoire (1795-1797)</b>	p. 243
Une nouvelle donne politique régionale	p. 243
Entre règlements de compte, résistance jacobine et épisodes contre-révolutionnaires : recrudescence des affrontements politiques dans le couloir rhodanien (1795-1797)	p. 260

<b>II Le Second Directoire ou le couloir rhodanien à l'heure « néojacobine » ?</b>	p. 264
Une rupture sociopolitique après le 18 fructidor an V ?	p. 264
Reconfiguration des frontières politiques sous le Second Directoire	p. 270
<b><u>Chapitre 6 :</u></b>	
<b><u>Le couloir rhodanien à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle : permanence de la classe politique locale et des frontières politiques</u></b>	p. 279
<b>I Le couloir rhodanien à l'heure consulaire et impériale</b>	p. 280
Vers un syncrétisme politique municipal (1800-1814)	p. 280
<b>II De la Première Restauration aux Cent-Jours : une année charnière dans la structuration des options politiques rhodaniennes (1814-1815)</b>	p. 306
De la Première Restauration à la résistance du duc d'Angoulême	p. 306
Les Cent-Jours, « une révolution des mairies » ?	p. 309
Vers une résurgence des frontières politiques sous les Cent-Jours	p. 316
<b>III Les débuts de la Seconde Restauration dans le couloir rhodanien : entre permanence d'un clivage politique régional et enracinement de la classe politique locale (1815-vers 1820)</b>	p. 319
La « Terreur blanche » dans le couloir rhodanien ou la confirmation d'une fracture politique régionale (été 1815)	p. 320
Les administrations municipales rhodaniennes des débuts de la Seconde Restauration ou l'enracinement de la classe politique locale (1815-1820)	p. 323
<b>Conclusion de la première partie</b>	p. 340
<b>Partie 2 : Violences et contestations : les mutations de la conflictualité politique locale dans le couloir rhodanien du crépuscule des Lumières à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle</b>	p. 343
<b><u>Chapitre 7 :</u></b>	
<b><u>Formes, enjeux et mutations de la conflictualité électorale (vers 1750-1815)</u></b>	p. 345
<b>I La conflictualité électorale d'Ancien Régime, symptomatique d'une vie politique locale intense</b>	p. 346
Des élections fortement politisées : le cas des élections consulaires	p. 346
La fraude électorale, révélatrice des enjeux politiques des élections municipales d'Ancien Régime	p. 352

Compétition municipale et conflits interpersonnels sur fond de procédures judiciaires : l'affaire des Chartreux de Roquemaure	p. 354
<b>II Les nouveaux enjeux de la conflictualité électorale sous la Révolution</b>	p. 367
Une conflictualité électorale d'une très inégale intensité chronologique et géographique	p. 368
Les élections des juges de paix, un enjeu politique différent mais bien présent	p. 373
Tensions électorales et recrutement de la Garde nationale : les enchevêtrements de la conflictualité politique	p. 376
Les élections municipales de la décennie révolutionnaire, un enjeu politique majeur	p. 377
Des assemblées électorales départementales relativement peu conflictuelles	p. 389
Stratégies et pratiques de la conflictualité électorale	p. 392
<b>III Résurgence des conflits électoraux et séquelles postrévolutionnaires : le cas des élections municipales des Cent-Jours</b>	p. 396
Permanence des conflits politiques et élections municipales : le cas des Cent-Jours	p. 396
<b><u>Chapitre 8 :</u></b>	
<b><u>Les conflits de légitimité ou les enchevêtrements de la mobilisation politique</u></b>	p. 402
<b>I Des conflits de préséance omniprésents sous l'Ancien Régime</b>	p. 403
Une conflictualité typique d'Ancien Régime	p. 403
Les querelles de préséance, artefacts de la culture politique d'Ancien Régime	p. 405
<b>II Fragmentation du pouvoir local et conflits de légitimité à l'époque révolutionnaire</b>	p. 410
La survivance des querelles de préséance sous la Révolution française	p. 410
Des conflits de légitimité révolutionnaires précoces : les querelles entre les municipalités et la Garde nationale (1790-1792)	p. 412
Sociétés politiques et pouvoir municipal : un difficile partage de la sphère politique	p. 424
Pouvoir municipal et comité de surveillance : conflits de légitimité sur fond de gouvernement d'exception	p. 434
<b><u>Chapitre 9 :</u></b>	
<b><u>Des conflits de types antécédents sublimés par la Révolution</u></b>	p. 440
<b>I Entre contestation antiseigneuriale et liquidation du régime féodal</b>	p. 441

Les avatars de la contestation antiseigneuriale dans le couloir rhodanien au crépuscule de l’Ancien Régime (vers 1750-1789)	p. 441
Le crépuscule des ci-devant : seigneurs et seigneuries rhodaniens dans la tourmente révolutionnaire (1789-1793)	p. 451
<b>II Vers une redéfinition des rapports entre sphère politique et sphère religieuse</b>	p. 466
Des conflits religieux de faible envergure durant les dernières décennies de l’Ancien Régime	p. 466
Entre conformisme et conflits : l’élargissement de la sphère politique au prisme de la question religieuse durant la décennie révolutionnaire	p. 468
<b>III Le poids des réquisitions militaires dans la nouvelle conflictualité politique révolutionnaire</b>	p. 481
La milice : une institution détestée	p. 481
Réquisitions militaires, brigandage et mouvements de troupe : le couloir rhodanien face aux guerres de la Révolution et de l’Empire	p. 484
<b><u>Chapitre 10 :</u></b>	
<b><u>Violences et culture politique de l’Ancien Régime à la Restauration</u></b>	p. 494
<b>I Les violences politiques d’Ancien Régime, artefacts d’une culture politique locale de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle</b>	p. 495
Les manifestations des violences politiques au crépuscule du siècle des Lumières	p. 495
<b>II Les violences politiques révolutionnaires et postrévolutionnaires ou les stigmates d’une nouvelle culture politique en gestation</b>	p. 504
Les mutations des violences politiques verbales	p. 504
Le retour des violences physiques dans le champ du politique : entre nouvelles stratégies politiques et radicalisation politique	p. 513
Les violences psychologiques au service du politique	p. 519
Déprédations et violences matérielles : entre politisation de l’espace et appropriation d’une nouvelle culture politique	p. 524
<b>Conclusion de la seconde partie</b>	p. 532
<b>Conclusion générale</b>	p. 534
<b>Index des noms de ville</b>	p. 540
<b>Index des noms de personnes</b>	p. 547

<b>Table des cartes</b>	p. 566
<b>Table des graphiques et des organigrammes</b>	p. 567
<b>Table des tableaux</b>	p. 568
<b>Sommaire</b>	p. 574